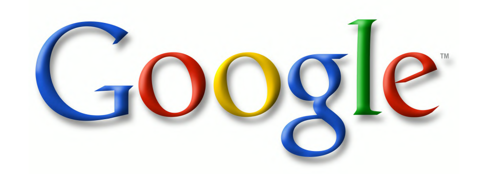
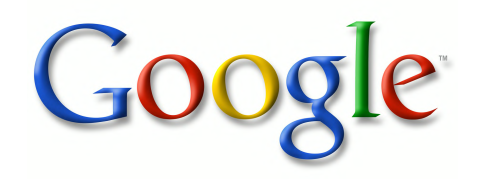









103B3
A



L'AMI

DE LA RELIGION,

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE,

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam; COLOSS. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.



TOME CENT-TROISIÈME.

Chaque volume 8 *francs* 50 *centimes et* 10 *francs franc de port.*

PARIS.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE D'AD. LE CLERE ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES, RUE CASSETTE, N° 29.

1839.

TABLE

DU CENT-TROISIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU CENT-TROISIÈME VOLUME.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3183.

MARDI 1er OCTOBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

L'AMI DE LA RELIGION.

Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive, par M. le chevalier Artaud (1).

Il faut l'avouer, nous nous étonnâmes d'abord en voyant annoncer ce livre, qu'on eût pu faire un volume in-8° sur la vie et les travaux de M. d'Hauterive, qui nous sembloit n'avoir jamais été placé en première ligne au ministère des affaires étrangères ; mais nous avons changé d'avis en lisant l'ouvrage de M. Artaud. M. d'Hauterive fut mêlé à tous les événemens importans de la diplomatie pendant les 30 premières années de ce siècle. Il eut de fréquens rapports avec toutes les célébrités de l'époque, avec Napoléon, le prince de Talleyrand, Fouché, etc., et avec d'illustres étrangers, de sorte que sa vie est presque l'histoire de la diplomatie européenne pendant les années les plus fertiles en grands changemens politiques. Il y a là de quoi piquer la curiosité du lecteur, et nous croyons que l'on s'en fera aisément une idée en parcourant avec nous la biographie de M. d'Hauterive.

Alexandre-Maurice Blanc de la Nautte, depuis comte d'Hauterive et conseiller d'état, naquit le 14 avril 1754 à Aspres-lès-Corps, en Dauphiné. Il fut d'abord mis en pension chez un curé voisin, et demanda à être élevé dans un collége de l'Oratoire. Il y passa les 15 premières années qui suivirent son enfance. Il trouva un protecteur dans le Père Duverdier, supérieur du collége de Vendôme, et mort depuis évêque de Mariana, en Corse. Il fut envoyé successivement comme régent à Provins, à Riom et à Tours. Dans cette dernière ville, on le chargea en 1780 de complimenter le duc et la duchesse de Choiseul. Son compliment fut goûté. Il fut admis dans cette société, et y fit connoissance de l'abbé Barthélemi, de l'abbé de Périgord, et d'autres personnages distingués. D'Hauterive qui n'étoit point dans les ordres, et qui n'étoit dans l'Oratoire que comme confrère, quitta la congrégation. Ses amis le firent nommer en 1784 pour accompagner le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople. Il visita Athènes, et M. Artaud nous a conservé une lettre intéressante qu'il écrivit sur ce voyage. A Constantinople, M. de Choiseul-Gouffier le choisit pour secrétaire de l'hospodar de Moldavie. Mais le secrétaire s'ennuya bientôt en Moldavie, revint en France, et s'y maria. Déjà la révolution grondoit. D'Hauterive sollicita un consulat aux Etats-Unis ; il fut nommé à celui de New-York et destitué peu après par les révolutionnaires. Il vécut quelque temps dans la retraite, s'occupant de cultiver un petit jardin.

Il avoit retrouvé aux Etats-Unis

(1) Un gros volume in-8°, deuxième édition. Prix : 7 fr. 50 c., et 9 fr. 50 c. franc de port. Au bureau de ce Journal.

l'abbé de Périgord, devenu depuis évêque d'Autun, et qui avoit ensuite abandonné son diocèse et son état pour s'occuper de politique. Chenier fit rappeler en France M. de Talleyrand, et d'Hauterive l'y suivit. En 1799, il fut nommé chef de division au ministère des relations extérieures. Là commença pour lui une nouvelle carrière, à laquelle il étoit préparé par ses études et par la trempe de son esprit. Il le fit assez voir par des écrits et des mémoires qu'il composa à cette époque. Le plus remarquable est l'écrit intitulé *De l'état de la France à la fin de l'an VIII*, pour réfuter un publiciste allemand, M. Gentz. M. Artaud donne une analyse de cet ouvrage, qui annonçoit dans l'auteur autant de savoir que de mérite. Hauterive rédigea les pièces de la difficile négociation avec la Grande-Bretagne depuis la fin de 1799, et prit part surtout à la négociation du concordat de 1801. On a trouvé dans ses papiers ses travaux sur l'établissement du concordat et sur les négociations subséquentes du gouvernement avec la cour de Rome, et il y dit qu'il a coopéré seul du ministère à tout ce qui est relatif au concordat. Du reste, M. Artaud n'a pas cru devoir faire connoître les vues d'Hauterive sur cet acte si important, et qui fut une révolution dans l'état religieux de la France.

D'Hauterive fut plusieurs fois chargé du portefeuille en l'absence du ministre. Il étoit souvent mandé aux Tuileries pour conférer avec Bonaparte, et il assure qu'il lui parloit fort librement, et qu'il ne fut jamais intimidé de sa présence. L'assassinat du duc d'Enghien le révolta ; mais on lui persuada que ses services *étoient* nécessaires. En effet, les événemens devinrent de jour en jour plus graves. Napoléon porta la guerre en Allemagne, et s'y fit suivre par M. de Talleyrand. D'Hauterive resta à Paris chargé du portefeuille. Alors s'établit entre lui et le ministre une correspondance assez active, et dont M. Artaud a reproduit beaucoup de fragmens. Cette partie de l'ouvrage intéressera bien des lecteurs. L'historien excelle à enchâsser les pièces dans ses récits, et à en tirer des réflexions judicieuses ou à y joindre des anecdotes piquantes. Nous ne pouvons le suivre dans ces citations, mais nous extrairons de son livre quelques passages qui font ressortir d'une manière honorable le caractère, les opinions et les sentimens du diplomate.

D'Hauterive, dit M. Artaud, étoit sérieux et réfléchi dans ses paroles ; jamais il ne lui échappoit aucune expression contre la religion. Il écrivoit au ministre après la bataille d'Austerlitz :

« Vous parlez de champ de bataille, de morts, de soldats noyés, de chevaux écorchés, comme feroit un cosaque zaporogue.... Que d'impressions tristes et terribles vous remportez de ce spectacle, et pour la vie! Ce n'est pas vous qui deviez aller là, vous n'en avez pas besoin ; vous avez une ame humaine. Mais je voudrois que Dieu envoyât un ange à tous les ministres du monde civilisé, qui les prît par les cheveux comme Habacuc, et les déposât au milieu de tous les cadavres, pour leur apprendre quel est le résultat de leur vanité, de leur ambition, de leur folie. »

En 1809, d'Hauterive fut appelé à Fontainebleau, et là l'empereur lui dicta une foule de réflexions, de menaces, de récriminations, qui tendoient à prouver que dans les débats avec Rome, Pie VII étoit l'agresseur. Hauterive, dit M. Artaud,



soumit à une sorte d'ordre et de méthode toutes ces idées, qui n'avoient pas entre elles une parfaite connexion, mais en même temps il est certain qu'il composa plusieurs rapports pour prouver que son travail ne devoit pas être publié, et il répéta si souvent cette opinion fortement arrêtée à l'empereur et à son ministre, que la publication de son travail fut ajournée indéfiniment; il résulta de ce courage, continue M. Artaud, que tous ces argumens sans solidité, ces injures *protestantes* sans règles, ces préoccupations d'orgueil, ces outrages à la vertu furent condamnés à un éternel oubli, et les amis de Napoléon n'ont pas à s'affliger du conseil donné à cet égard par le chef des archives.

Vers la fin de 1811, d'Hauterive publia ses *Conseils à un élève du ministère des relations extérieures*. L'historien en cite quelques fragmens, qui annoncent une parfaite connoissance de la matière. Au commencement de 1814, Napoléon prêt à entrer en campagne pour repousser les alliés, manda d'Hauterive aux Tuileries, et se plaignit de l'apathie du peuple. La réponse du diplomate mérite d'être rapportée en entier :

« Sire, il y a long-temps que tout ceci dure; il y a eu une guerre de 21 ans; il y a eu dans deux de vos campagnes plus d'argent dépensé et de sang répandu que dans cette guerre qui fut la plus acharnée des vingt derniers siècles. Vos 21 ans de batailles ont été un siècle de désastres, de souffrances et de mort, et l'on est impatient de le voir finir. D'ailleurs vous avez fait la guerre noblement, vous avez régné sur toutes les capitales de l'Europe, et voici ce que diront les bourgeois de Paris : Quand l'empereur Napoléon entra dans Vienne et dans Berlin, les habitans n'avoient aucune peur de lui; ils se portèrent sur son passage pour le voir; tant qu'il y resta, ils firent tout ce qu'ils faisoient avant qu'il y vînt; ils déjeûnoient, ils dînoient, ils dormoient. Il en sera ainsi quand l'empereur Alexandre entrera dans Paris. »

Napoléon n'étoit pas accoutumé à entendre des vérités aussi poignantes. Un mouvement de contraction parut sur sa figure, et il s'écria avec l'accent le plus amer : *Ah! si j'avois brûlé Vienne!* J'avoue, reprend ici d'Hauterive, que cette terrible exclamation me glaça le sang dans les veines; je n'ai rien entendu dans ma vie qui m'ait fait éprouver une sensation plus vivement, plus douloureusement pénétrante, et j'en ressens encore une sorte de frisson.

La restauration sembla un instant laisser d'Hauterive à l'écart. Il en profita pour faire un voyage dans son pays. Il y retrouva un oncle fort âgé, M. Blanc, curé d'Aspres-lès-Corps (1), fort aimé dans sa paroisse. Bientôt il fut rappelé à Paris par le besoin de protéger les archives du ministère, dont il étoit le gardien, contre une invasion de copistes anglais. Il montra dans cette circonstance autant d'adresse que de fermeté. Il fut maintenu par Louis XVIII dans ses fonctions de conseiller d'état. En 1817, il publia ses *Elémens d'économie po-*

(1) M. Artaud dit que M. Blanc, curé d'Aspres-lès-Corps depuis 1781, engagea, en 1799, la population de la Mure à faire à Pie VII, prisonnier, une réception honorable; qu'il refusa en 1802 d'être évêque pour ne pas abandonner son troupeau, et qu'il lui resta fidèle jusqu'en 1826. Cependant l'*Almanach du clergé*, de 1820, ne nomme point M. Blanc comme curé d'Aspres-lès-Corps; il indique comme gouvernant cette paroisse M. Richaud. Le même almanach place des curés du nom de Blanc à Monestier-Allemond, à Fouillouse et à Chabestan.

litique. Chargé plusieurs fois du portefeuille des affaires étrangères, il eut des relations directes avec Louis XVIII. M. Artaud nous a conservé entre autres le récit d'un entretien d'Hauterive avec ce prince. Le sujet de cet entretien étoit relatif aux affaires de l'Eglise. M. Artaud avoit déjà rendu compte du fait dans son *Histoire de Pie VII*. Nous abrégerons son récit, mais, comme la citation sera un peu longue, nous sommes forcé de renvoyer cette suite de notre article à un autre numéro.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 2 septembre, a été célébré dans l'église de Sainte-Marie de la Paix un service pour les membres défunts de l'œuvre de la Propagation de la Foi. On commença par réciter l'office des morts. M. le cardinal Brignole, président du conseil central de Rome, étoit présent, ainsi que M. Ferrarelli, archevêque de Myre, et beaucoup de membres de la pieuse association, rangés autour d'une urne funéraire qui présentoit des sentences de religion. L'office fut suivi de la messe des morts, célébrée par M. Muccioli, évêque de Messénie, et lui-même zélé pour l'œuvre. Un discours fut prononcé par le Père Grossi, Jésuite. La cérémonie fut terminée par l'absoute que fit M. le cardinal.

Dans la congrégation des Rits du 3 août dernier, M. le cardinal Pedicini fit un rapport sur la cause du vénérable serviteur de Dieu, Louis-Marie Grignon de Montfort, du diocèse de Luçon, fondateur de la congrégation des Missionnaires du Saint-Esprit et des Sœurs de la Sagesse. Le rapport portoit sur l'observation des décrets d'Urbain VIII, qui défendent tout culte aux personnages non encore béatifiés. La congrégation fut d'avis qu'il constoit suffisamment de l'obéissance à ces décrets. Cette réponse fut approuvée par le Saint-Père. Le postulateur de la cause est le père Vincent Lamarche, de l'ordre des Frères prêcheurs. Les défenseurs sont les avocats Rosatini et Mercurelli.

Dans la réunion de l'académie de la Religion catholique du 8 août, le Père Piancini, Jésuite, lut une dissertation critique sur l'ouvrage de Gabriel Rosetti, qui a pour titre : *Recherches sur l'esprit anti-papal qui a produit la réforme, et sur l'influence secrète qu'il exerça sur la littérature, spécialement en Italie, comme il résulte de plusieurs écrivains classiques, et surtout de Dante, de Pétrarque et de Boccace*. Le docte académicien montra que Rosetti ne prouvoit point du tout ce qu'il avoit annoncé, qu'au lieu de raisons sérieuses, il donnoit des allégories et des interprétations cabalistiques, confondant les Gibelins avec les Albigeois et les incrédules, altérant et dénaturant l'histoire, obscurcissant les passages les plus clairs, négligeant le sens littéral pour se jeter dans des explications toutes d'imagination. Enfin le Père Piancini fit tomber tout l'échafaudage de citations et de raisonnemens du bizarre écrivain.

PARIS. — M. l'Archevêque est revenu passer quelques jours à Paris. Le prélat a voulu que sa première visite fût pour son église métropolitaine où sa maladie l'avoit empêché de paroître depuis long-temps. Il y a célébré la messe samedi en action de grâces de sa convalescence. Le dimanche où on célébroit la fête de saint Michel, M. l'Archevêque a dit la messe dans la maison des dames de Saint-Michel, qu'il a habitée pendant plusieurs années. Le prélat a assisté le lundi matin à l'ouverture de la retraite et a adressé quelques paroles à son clergé. On ne croit pas

que sa santé lui permette de présider à tous les exercices, mais il a annoncé l'intention d'y paroître le plus qu'il lui sera possible.

Les tristes pressentimens que l'on avoit sur l'état de M. le coadjuteur de Reims ne se sont que trop vérifiés. Le prélat est mort le samedi 28 après de longues souffrances et une douloureuse agonie. Constamment soutenu par la foi vive qui l'animoit, il n'a pas laissé échapper une seule plainte pendant toute sa maladie qui a duré près de trois mois.

L'épiscopat perd en lui un de ses membres les plus recommandables, le clergé un prélat toujours prêt à lui donner son appui, le diocèse de Reims un pasteur qui déjà avoit su gagner tous les cœurs par sa douceur et par ses manières prévenantes. On lui doit l'heureuse issue de l'affaire de la paroisse Saint-Jacques.

M. le coadjuteur de Reims avoit de nombreux amis auxquels sa perte sera infiniment sensible. Il dirigeoit encore à Paris beaucoup de personnes pieuses, même dans un rang élevé, et ne se servoit de son influence que pour le bien de la religion. Sous ce rapport encore sa mort est un sujet de justes regrets. Enfin, nous avons personnellement des raisons d'être sensible à la perte d'un prélat, notre compatriote, et avec lequel nous étions anciennement lié.

M. Romain-Frédéric Gallard étoit né le 28 juin 1785 à Artenay, diocèse d'Orléans. Il étoit neveu de M. l'abbé Gallard, docteur de Sorbonne et grand-vicaire de Senlis. Il avoit fait son séminaire à Saint-Sulpice, et s'y étoit lié étroitement avec M. l'abbé de Quélen, aujourd'hui archevêque de Paris, qui l'attira dans son diocèse. M. Gallard fut attaché quelque temps à la grande aumônerie. Il devint ensuite chanoine de Notre-Dame, curé de la Madeleine, grand-vicaire, enfin évêque de Meaux en 1830. C'est de là qu'il avoit passé à la coadjutorerie de Reims.

Par ordonnance du 28, M. l'abbé Sibour, chanoine de Nîmes, est nommé à l'évêché de Digne, et M. l'abbé Paysant, vicaire-général de Bayeux, à l'évêché d'Angers.

Le 20 septembre, M[me] la duchesse d'Orléans est arrivée à Béziers. M. l'évêque de Montpellier, prélat diocésain, a été admis le soir auprès de la princesse à la tête de son clergé, et lui a parlé en ces termes :

« Madame, il y a peu de jours, sur le seuil de l'une de nos plus vieilles basiliques, un de nos plus illustres pontifes, le saint archevêque de Toulouse, exprimoit au prince votre époux, avec la reconnoissance des amis de la religion pour de réels bienfaits descendus du trône, ses vœux pour d'autres bienfaits que nous attendons encore, et que nous avons droit d'obtenir d'une royale protection qui nous est aujourd'hui connue ; et ce pontife, au front couronné presque de l'auréole du martyre, étoit, en racontant devant le fils aîné du roi les sentimens de la France catholique, digne comme les Ambroise, touchant comme les Fénelon.

» Madame, le clergé de la seconde ville de ce diocèse, qui compte dans ses rangs jusqu'à des confesseurs de la foi, éprouve lui aussi cette *reconnoissance bien juste* dont ce pontife, que l'Eglise de France toute entière est habituée à vénérer, vient de se faire le noble interprète, *et les vœux, tous les vœux* d'un saint évêque sont aussi nos vœux.

» Dites au roi, madame, que nous aussi *nous n'avons garde de méconnoître* de royales et bienveillantes pensées en faveur de notre sainte religion; dites à Sa Majesté que Votre Altesse Royale a trouvé ici des prêtres qui s'honorent, eux aussi, d'une soumission que la conscience commande, d'une fidélité dont la reli-

ion est pour les princes la meilleure arantie, d'un dévoûment, enfin, qui est elui du devoir toujours noblement accompli, et pour l'expression duquel nous ne savons qu'un langage que nous puissions ici parler, celui qu'aiment à entendre les princes qui ont quelque souci de a dignité de l'homme dans les autres, t qui éprouvent, avant tout, le besoin de connoître la vérité.

« S'il nous eût été doux, madame, de o parler ce langage devant le prince votre royal époux, si digne de l'entendre; e n'est pas sans un bonheur particulier que nous l'adressons en ce moment à Votre Altesse Royale, dont le cœur nous est apparu si généreux, quand, avocat du pauvre dans le palais du riche, nous avons plaidé auprès de vous la cause de l'une des plus nécessiteuses populations de notre diocèse.

« Puissent les prières que répandent aujourd'hui de bons catholiques dans ce temple qu'ils doivent en partie aux dons de votre munificence, unies à celles que nous répandons nous-mêmes chaque jour en présence de Dieu, obtenir pour le roi votre auguste père, ces grâces que l'*auteur* et le *consommateur de notre foi* accorde seul aux rois de la terre, et que nous implorons avec ferveur sur sa royale famille, sur Votre Altesse Royale en particulier, madame, pour laquelle, nous aussi, nous osons former ce vœu de *vrai* et *solide* bonheur qui s'échapperoit de notre conscience d'évêque catholique, s'il étoit possible que notre cœur oubliât en ce moment de nous le dicter, et que le ciel (nous en avons la douce confiance) exaucera dans un de ces momens qui sont en sa puissance, et dont lui seul a le secret. »

S. A. R. a répondu qu'elle se feroit auprès du roi l'interprète de la reconnoissance et des vœux exprimés par le clergé, et s'est montrée particulièrement touchée de ce que le prélat a rappelé avec quelle bonté elle avoit d[illegible]ontribué par ses largesses [illegible] d'une église dans une pauvre commune du diocèse.

L'antique cathédrale d'Apt, veuve de ses pontifes depuis le concordat, sembloit avoir repris à la mi-septembre l'éclat de ses anciens jours. Le lundi 16, en effet, les cloches annoncèrent l'arrivée des deux archevêques de Besançon et d'Avignon, venus à Apt pour y rendre leurs hommages à S. E. le cardinal de Latil. La foule se porta sur leur passage, et l'église fut envahie lorsque les deux prélats y vinrent visiter la crypte et la jolie chapelle de Sainte-Anne. Le lendemain, mardi, la messe fut célébrée par M. Mathieu, archevêque de Besançon, en présence de M. l'archevêque d'Avignon, de ses grands-vicaires, du clergé et d'une nombreuse assistance.

(*Mercure aptésien.*)

La commune de Flaujaque, diocèse de Bordeaux, est composée de 730 habitans environ, dont plus de la moitié appartiennent à la communion protestante. Ceux-ci ont un temple et un ministre.

M. l'abbé Laffranchi, envoyé pour desservir cette paroisse, comprit bientôt qu'il avoit à recueillir une abondante moisson. Dès les premiers jours de son ministère, il commença à faire entendre la parole sainte, et bientôt l'église, jusqu'alors déserte, fut presque insuffisante pour contenir un peuple qui accouroit de tous côtés. Dans le temps pascal, on vit plus de cent personnes s'approcher de la table sainte, dans cette commune où à peine jusqu'alors en comptoit-on une vingtaine. Encouragé par ce succès, M. Laffranchi redoubla de zèle, et alla réveiller dans les chaumières, voire même au milieu des champs, la foi d'une jeunesse plongée dans l'indifférence et dépourvue d'instruction. Ses travaux furent bientôt couronnés de succès. Une

quarantaine de personnes de 18 à 60 ans environ, se rendirent à sa voix.

Dans la saison la plus pénible de l'année, après avoir supporté tous les jours, pendant le temps de la moisson, les ardeurs d'un soleil brûlant, elles se rendoient tous les soirs au presbytère, et consacroient le temps du repos à s'instruire des vérités de la religion. Le jour de la première communion, fixé au 25 août, fut précédé d'une retraite présidée, les derniers jours, par M. l'abbé Martial, vicaire-général de Bordeaux. Plus de cent personnes, qui depuis 20, 30 et 40 ans ne s'étoient point approchées des sacremens, se réunirent à ceux de la première communion, qui eut lieu en présence d'un peuple nombreux accouru de tous côtés, et qui se retira édifié de cette imposante cérémonie.

Touché de cet élan religieux, M. l'abbé Martial voulut laisser à ces nouveaux fidèles un témoignage de la joie et des consolations qu'ils lui avoient données. A cette fin, il leur envoya une statue de la sainte Vierge, qui fut portée processionnellement et en triomphe dans tout le bourg, et au milieu d'une population protestante, le jour de la Nativité de Marie, sans qu'il y ait eu aucun trouble, et avec même concours de peuple et même nombre de communions que le jour précité. Plusieurs mariages ont été réhabilités, et cinq protestans convertis, parmi lesquels un des membres du consistoire de Flaujaque. Cette heureuse impulsion s'est communiquée aux paroisses voisines. A Castillon, chef-lieu du canton de ce nom, quatre protestans ont abjuré le calvinisme; parmi eux, on compte une demoiselle de vingt ans environ, nièce du ministre.

L'église des Prêcheurs, la plus belle et l'une des plus grandes de Marseille, vient de subir d'importantes réparations, par les soins de son curé, M. Audibert. Le magnifique maître-autel que M. Nicolas avoit acquis des Bernardines, en 1808, a été remis à neuf: la hardiesse de ses colonnes, la finesse du travail et la rareté des divers marbres dont il est composé, en font sans contredit le plus beau monument religieux de la ville. Le sanctuaire en marbre, construit tout récemment, donne encore plus de majesté à l'élévation de l'autel. Il seroit à désirer que les ressources de la fabrique pussent permettre la restauration des fresques qui sont au-dessus des chapelles: on fait des vœux pour que la ville vienne au secours de M. le curé. Le bel orgue que les vandales de la terreur et le temps ont mutilé, n'a jamais été réparé. La façade, objet de la curiosité de tous les voyageurs, est à moitié masquée par une île de maisons qu'il ne coûteroit guère d'abattre, et les traverses étroites et tortueuses qui entourent l'église la rendent inaccessible aux voitures.

Les développemens que va prendre la vieille ville, par la nouvelle construction des quartiers du port, font plus vivement sentir la nécessité de restaurer ce bel édifice.

Une statue en pied, construite par M. Simon, dorée par M. Rabet, et représentant saint Cannat, évêque de Marseille, a dû être bénite dimanche, à la cathédrale, par M. l'évêque, et conduite en procession jusqu'à la paroisse Saint-Cannat.

Le *Constitutionnel* et le *Courrier Français* avoient plaisanté sur l'*insigne honneur* qu'avoit *sollicité et obtenu* M. Viger, premier président de la cour royale de Montpellier, d'être nommé supérieur-général des confréries de pénitens de la ville. Ce magistrat leur a adressé la réclamation suivante:

« De Fontanez, le 18 septembre 1829.

» Un article inséré dans votre journal

du 10 septembre courant annonce que j'ai sollicité et obtenu l'insigne honneur d'être nommé supérieur-général des confréries des pénitens de la ville de Montpellier. Il y a dans cette nouvelle une erreur évidente. On ne connoît à Montpellier aucun supérieur-général des confréries ; il est donc impossible que j'aie sollicité et obtenu une charge qui n'existe pas. Mais voici sans doute le fait déjà bien ancien qu'on a aussi singulièrement travesti :

» Parmi les associations religieuses de cette ville, il en est une connue surtout par ses bonnes œuvres, et qui compte au nombre de ses membres des personnes très-haut placées dans l'estime du pays. De tout temps, cette société a inscrit parmi ses officiers honoraires le chef de la magistrature du ressort, sous le titre de syndic perpétuel. En 1810, lors de la création de la cour impériale, M. Duveyrier, premier président, accepta cette qualité, qui avoit appartenu à la cour des aides, et il la transmit à ses successeurs. Le dernier d'entre eux, M. de Trinquelague, est resté inscrit comme syndic honoraire perpétuel jusqu'à son décès. Lorsque je vins à Montpellier, en 1837, la société me déféra elle-même ce titre, que je n'avois pas sollicité, mais que j'acceptai avec empressement. J'espère bien le conserver autant que mes fonctions.

» Maintenant, monsieur, si vous prétendez qu'un magistrat, institué par la royauté nouvelle, eût dû repousser cette distinction honorifique, il me sera permis de vous accuser d'une intolérance incompatible avec les principes qui ont fondé notre gouvernement. On a toujours vu sur sa bannière la liberté des cultes unie à la liberté politique. Les haines contre l'esprit religieux sont d'un autre temps et appartiennent à une école dont je m'honore de ne pas accepter les leçons. Du reste, que l'auteur de votre article se rassure. La confiance des justiciables de ce ressort n'a pas manqué aux éminens magistrats dont j'ai suivi l'exemple, et ils ne m'ont pas non plus refusé celle qu'ils doivent à mon caractère commes à mes augustes fonctions.

» Je vous prie, monsieur, et au besoin je vous requiers, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

» Le premier président de la cour royale de Montpellier. VIGER. »

On lit dans la *Gazette de Prusse*, sous la rubrique de Saint-Pétersbourg, le 12 septembre, un article d'autant plus inquiétant, qu'il paroît à peu près officiel :

« La réunion opérée au commencement de cette année des Grecs unis (on appelle Grecs unis ceux qui se sont rattachés à l'Eglise latine à certaines conditions) des provinces occidentales de l'empire à l'Eglise grecque, de laquelle ils s'étoient séparés au commencement du seizième siècle, est un des événemens les plus importans de l'histoire ecclésiastique de notre époque. Voici le statut qui a été soumis à cet effet à la sanction de l'empereur par le synode, le 4 avril de cette année : 1° Les évêques, le clergé et les communes de l'Eglise grecque unie seront admis d'après les prescriptions et les exemples des saints Pères, dans l'union indivisible de l'Eglise orientale romaine de Russie ; les évêques et les ecclésiastiques seront compris dans les prières de l'Eglise, afin que son fondateur sublime les sanctifie et les affermisse dans leur foi et bénisse continuellement leur bien-être terrestre. 2° Le clergé exercera le culte divin et les actes religieux qui s'y rattachent, d'après la base de la parole divine, conformément aux règles de l'Eglise et aux prescriptions du synode. 3° Le clergé devra maintenir les communes dans l'unité de croyance avec l'Eglise grecque orthodoxe, à l'exception de quelques différences tenant aux usages locaux qui ne portent aucune atteinte aux doctrines principales de cette Eglise. 4° L'administration des éparchies grecques unies et celle des écoles appartenant à leur ju-

ridiction conserve sa forme actuelle jusqu'à leur réunion future perfectionnée et habilement organisée avec l'ancienne constitution éparchiale grecque orthodoxe. 5° Le collége ecclésiastique grec uni conservera pour ses rapports ecclésiastiques avec le synode, la constitution du collége de Moscou et du bailliage Grusinique imérétique, il portera le nom de collége ecclésiastique lithuanien de la Russie-Blanche. 6° L'évêque Joseph en est le président, et il est élevé à la dignité d'archevêque.

» Le 6 avril, l'empereur a confirmé cet oklad du synode, de sa propre main, en ces termes : « Je remercie Dieu et j'approuve le présent statut. » L'évêque Joseph de Lithuanie reçut ensuite, en pleine assemblée du synode, l'acte constatant cet événement important pour l'Eglise grecque. Des actions de grâces furent adressées au Très-Haut, et le nouvel archevêque prêta serment. Un ukase du 5 juillet dernier a porté à la connoissance du public cette réunion des Grecs unis à l'Eglise grecque d'Orient. »

Ce statut est désolant pour les grecs-unis de l'ancienne Pologne. Il continue ce qu'avoient déjà commencé Catherine et Paul Ier. Sous leur règne, on força avec le sabre des populations entières à se réunir à l'église grecque; on chassoit les prêtres catholiques pour les remplacer par des prêtres grecs, que l'on imposoit au pays. La persécution cessa sous Alexandre, qui n'aimoit pas les mesures violentes; voilà qu'elle se ranime sous son successeur. Il est bien clair que c'est lui qui a provoqué le statut du synode. Il avoit déjà préludé à cette dernière mesure par des actes qui indiquoient assez le but où il tendoit. On ne peut que déplorer les suites du statut qui va mettre le clergé et les fidèles du rit grec-uni dans la position la plus critique. Voilà donc dans un siècle qu'on dit être celui de la tolérance, deux souverains qui montrent une partialité déclarée contre les catholiques et qui font leur possible pour les détacher du Saint-Siége. L'un enlève les évêques de leurs diocèses, et leur refuse l'exercice de leur juridiction; l'autre veut rompre tous les liens anciens des grecs-unis avec l'Eglise romaine, et les met sous la domination d'un synode schismatique. Est-ce pour déguiser le schisme que le statut donne à l'église grecque le nom d'*Eglise romaine orientale de Russie?* En quoi cette église est-elle *romaine*, elle qui rejette toute communion avec Rome?

Il paroît que l'évêque Joseph de Lithuanie a été le principal instrument dont le gouvernement russe s'est servi pour amener la défection. On dit que lui, Guillaume, évêque d'Orscha, et Antoine de Brezc, présentèrent à l'empereur une requête pour demander à être reçus dans le sein de l'église russe; ils firent signer leur requête par un certain nombre d'ecclésiastiques, en promettant de se soumettre au synode de Pétersbourg.

Nous remarquons qu'aucun des trois évêques ci-dessus n'est porté dans la liste des évêques catholiques imprimée dans le *Cracas*, qui cependant indique tous les évêques en communion avec le Saint-Siége.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

L'inscription adoptée par le gouvernement pour la colonne de la Bastille ramène entre les journaux des explications qui ne sont peut-être pas aussi indifférentes qu'on le pense. Quand elles ne serviroient qu'à constater l'état des idées révolutionnaires et les espérances des partis, elles sont bonnes à consulter sur le but du travail de rénovation qui s'opère dans l'ordre social. Ecoutons là-dessus ceux qui se donnent pour les secrétaires de la révolution de juillet, pour les interprètes et les organes de sa pensée intime :

Vous élevez, disent-ils, un monument à la gloire des héros *qui ont combattu pour la défense des libertés publiques* ; et vous affectez d'alléguer ce motif comme étant celui qui les dirigeoit. Détrompez-vous. Ce n'est pas seulement pour la défense des libertés publiques qu'a éclaté l'insurrection des trois jours : *c'est encore contre la monarchie*. Ces journées ont été faites sous l'inspiration des principes républicains, et non sous celle des doctrines monarchiques. Autrement, on auroit gardé la royauté constitutionnelle et inviolable qui existoit alors ; on se seroit borné à lui adresser des pétitions et non des boulets ; enfin, on n'auroit pas pris à tâche d'effacer les mots de *Bourbon*, *de roi et de royauté*, sur tous les points où la révolution les a rencontrés devant elle.

Cette même logique se retrouve partout dans la série des faits comme dans celle des idées. Un journal de grande autorité, comme organe du parti dont nous parlons, se moquoit l'autre jour avec assez d'esprit de ce qu'on disoit d'une négociation entamée, ou qui alloit s'entamer entre les deux familles régnantes de France et d'Espagne, pour un arrangement de mariage que l'âge de la fille de Marie-Christine ne rend pas pressant, assurément. Le journaliste, en répondant à ceux de ses confrères qui s'épuisoient déjà en raisonnemens sur les conséquences de cette alliance par rapport à l'équilibre de l'Europe, leur représentoit qu'ils étoient bien bons de s'alarmer pour ces choses-là. *Quand le grand jour sera venu*, leur disoit-il, *archiduc*, *czaréwitz ou infant*, *ce sera tout un*. Ce qui signifie évidemment qu'il n'y a pas lieu à se préoccuper des arrangemens que les têtes couronnées peuvent prendre ensemble pour leur avenir, parce que tout cela sera balayé du même souffle, réduit à la même proportion et à la même valeur, *quand le grand jour sera venu*. Ainsi laissez marcher les idées comme elles marchent dans les pays révolutionnaires ; laissez les destinées promises aux peuples souverains se développer et s'accomplir, et ne vous occupez pas du reste. Czaréwitz, archiducs, infans, *ce sera tout un*.

La même manière de voir se trouve reproduite en ce moment par rapport à l'Espagne. Les journaux qui raisonnent sur la nouvelle position que les revers de don Carlos dans la Navarre ont faite à la révolution espagnole, envisagent uniquement par rapport à elle les suites de cet événement. Ils disent : La voilà délivrée de son principal adversaire, qui étoit le roi légitime. Elle n'a plus maintenant affaire qu'à une seule des deux royautés, et c'est un grand point de gagné. Sa marche en devient plus ferme, et sa victoire plus assurée. Enfin, ce qui arrive fait encore mieux les affaires de la révolution que celles de Marie-Christine.

C'est ainsi qu'on s'explique franchement dans les journaux qui ont la souveraineté du peuple pour point de départ, et son triomphe définitif pour but. Tout cela se dit tout haut à l'oreille des gouvernemens et des rois dont l'heure n'a point encore sonné. Ils attendent apparemment pour s'en émouvoir *que le grand jour soit venu*. Au moins s'ils ne se tiennent pas pour bien avertis, ils n'auront point à s'excuser sur ce que les écrivains révolutionnaires les auront pris en traîtres.

PARIS, 30 SEPTEMBRE.

L'acte de reconnoissance de la nouvelle république du Texas par le gouvernement français vient d'être signé.

— C'est le général Henderson qui est le ministre plénipotentiaire de la république du Texas à Paris.

— Les deux paquebots partis de Port-Vendres, le 19, avec le duc d'Orléans, ont touché le 21 à Mahon, et poursuivi leur route pour Oran, où ils ont dû arriver le 23.

— Le Juif Ben-Durand, que de nombreuses relations d'affaires avoient lié avec Abd-el-Kader, et qui aussi avoit servi d'intermédiaire entre le gouvernement français et l'émir, vient de mourir à Miliana d'une fièvre pernicieuse. Cette ma-

ladie, qui laisse peu d'espoir, attaquoit, à la date du 19, tous les habitans de Miliana.

— A la date du 21, le maréchal Valée étoit à Oran pour y recevoir le duc d'Orléans.

— Le prince de Wurtemberg, général de l'artillerie du roi de Wurtemberg, son oncle, qui étoit venu en Afrique pour étudier l'artillerie française de campagne, et qui se proposoit de suivre le duc d'Orléans dans la province de Constantine, est revenu subitement en France, à cause de la maladie d'un de ses frères.

— On écrit de Saint-Louis (Sénégal), le 24 juillet, que le gouverneur continue de recevoir la visite des rois voisins de la colonie, Amédou, roi des Braknass; Mahomed-el-Habib, roi des Trarsas, et Schems, chef de la tribu maure des Darmankours. Le bruit couroit que des dissensions avoient éclaté entre le roi de Galam et le commandeur du comptoir français de Bakel; ce qu'il y a de certain, c'est que le fils et le neveu de Samba-Comba-Diama, roi de Galam, qui se trouvoient à Saint-Louis en qualité d'otages, ont été mis en prison par ordre du gouverneur. »

— Le ministre de l'agriculture et du commerce vient de former une commission spéciale chargée d'examiner un projet relatif à l'établissement de conseils de prudhommes à Paris, et de réunir les élémens nécessaires à cette organisation.

— Une ordonnance affecte l'ancien hôtel Molé, rue Saint-Dominique, au ministère des travaux publics. C'est celui où siégeoit le conseil d'état.

— Il vient d'être décidé par le ministre de la guerre que les noms des officiers-généraux en retraite seroient placés, dans l'annuaire militaire, à la suite du cadre de l'état-major de l'armée.

— On lit dans un journal du matin que M. Pons, dont nous avons annoncé l'élection à Espalion, en remplacement de M. Guizard, appartient à l'opinion légitimiste.

— M. François Delessert, député, est de retour à Paris de son voyage à Londres.

— Le général Bertrand est arrivé à Paris.

—Les porteurs de l'emprunt d'Haïti se réuniront à la Bourse, le 6 octobre, à une heure, pour y recevoir communication de la proposition du gouvernement d'Haïti.

— Par suite d'un arrangement entre le ministre de l'intérieur et l'administration belge, les Français allant en Belgique et les Belges venant en France ne seront plus obligés de se pourvoir de passeports provisoires. Ils seront simplement tenus de faire viser leurs passeports nationaux, à leur entrée sur la frontière.

— M. Michaud, membre de l'Académie française et fondateur de la *Quotidienne*, vient de mourir à Passy.

— L'Académie française a renouvelé ses bureaux pour le trimestre d'octobre dans sa séance de jeudi dernier. Elle a nommé pour son directeur M. Mignet, et pour chancelier M. Ch. Nodier.

— L'Académie des Beaux-Arts a jugé, samedi, le concours de peinture. Le sujet étoit *la coupe de Joseph retrouvée dans le sac de Benjamin*. Le premier grand prix a été donné à M. Hébert, de Grenoble, âgé de 22 ans, élève de MM. David et Delaroche. M. Roux, de Paris, âgé aussi de 22 ans, élève de M. Delaroche, a obtenu le deuxième grand prix.

L'exposition publique des prix décernés par l'Académie aura lieu à l'école des Beaux-Arts, rue des Petits-Augustins, en même temps que celle des travaux des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, du 2 octobre au 6 inclusivement, de dix heures du matin à quatre heures de l'après-midi.

— La réouverture de l'école des Beaux-Arts pour le semestre d'hiver aura lieu le lundi 14 octobre.

— Demain mardi, la bibliothèque Royale, rue de Richelieu, sera rendue aux études.

— C'est le 28 octobre que commen-

cera le premier examen pour l'admission à la section d'architecture de l'école royale des Beaux-Arts.

— Le célèbre graveur M. Godefroy vient de mourir à Paris.

— On vient de saisir des contrefaçons de la brochure de M. Daguerre sur son procédé.

— Quatre-vingt-quatorze régimens ont adressé à l'administration de la guerre des travaux d'études topographiques, savoir : 63 régimens d'infanterie et 31 de cavalerie; 501 officiers et 217 sous-officiers ont pris part à ces travaux; 9 officiers d'infanterie et 2 de cavalerie ont mérité des témoignages de satisfaction; 41 officiers, 16 sous-officiers d'infanterie et 41 officiers de cavalerie ont obtenu des encouragemens.

— Sont nommés professeurs aux cinq chaires qui viennent d'être établies au conservatoire royal des Arts-et-Métiers, savoir : Pour le cours de mécanique industrielle, M. Morin, capitaine d'artillerie; pour le cours de géométrie descriptive, M. Olivier, répétiteur de géométrie descriptive à l'Ecole polytechnique, avocat à la cour royale de Paris; pour le cours de législation industrielle, M. Wolowski, avocat à la cour royale de Paris; pour le cours d'agriculture, M. Oscar Leclerc, actuellement professeur du cours de culture au Conservatoire; pour le deuxième cours de chimie industrielle, M. Payen, professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures.

— La place de conseiller que M. Voysin de Gartempe fils laisse vacante à la cour de cassation va, dit-on, être donnée à M. Jacquinot-Godard, président de la cour royale.

—M. de Balzac, qui fait ordinairement des romans, devient aujourd'hui avocat, et dans une longue lettre insérée dans le *Siècle*, et rédigée en forme de mémoire, il cherche à établir l'innocence de Peytel qu'il a connu pour la première fois en 1831, lorsque ce condamné étoit l'un des propriétaires et des écrivains du journal le *Voleur*.

— Le sieur Magnant, qui avoit encouru des condamnations s'élevant ensemble à 14 années de prison et à plus de 10,000 fr. d'amende, pour avoir fait paroître le *Populaire royaliste* sans dépôt de cautionnement, vient d'obtenir la remise pleine et entière de toutes les condamnations corporelles et pécuniaires prononcées contre lui.

— Le prix du pain de première qualité est fixé à 18 sous, au lieu de 17 sous 2 liards, les quatre livres, pour la première quinzaine d'octobre.

— Un journal fait remarquer l'énorme disproportion qui existe entre le prix du blé coté, à Marseille, à 20 fr., et le prix du blé à Paris, coté à 29 fr.

— Le journal ministériel du soir dit que le prix du blé à baissé la semaine dernière sur les marchés de Houdan, Abbeville, Vic-sur-Aisne, Caen.

— Le ministre des travaux publics vient de décider que le projet de chemin de fer du Pecq à Poissy par le vallon de Saint-Léger, présenté en 1837 par M. Andraud, seroit immédiatement envoyé à la préfecture de Versailles, pour y être soumis aux formalités d'enquêtes.

— Le cadran de l'horloge du palais du Luxembourg doit être incessamment éclairé à la nuit, de même qu'à la Bourse et à l'Hôtel-de-Ville.

— La nouvelle rue qui part de la rue de Grenelle-Saint-Germain, et va aboutir devant le ministère de la guerre, parallèlement à la place Bellechasse, vient d'être nommée *rue de Martignac*.

NOUVELLES DES PROVINCES

La *Gazette du Berry* dit que parmi les personnages qui se proposent de visiter don Carlos, on cite le prince Paul d'Aremberg.

— Le commissaire spécial de police envoyé à Bourges est M. Tressy.

— Plusieurs réfugiés espagnols qui se trouvoient à Moulins depuis quelques années, viennent d'être envoyés à Arras et à Amiens.

— Le *Réparateur* de Lyon a ouvert dans ses bureaux une souscription en faveur des espagnols qui ont suivi don Carlos en France.

— Madame Adélaïde et madame la duchesse d'Orléans sont attendues au château de Fontainebleau.

— L'ambassadeur d'Autriche et M. de Brignole, ambassadeur de Sardaigne sont à Fontainebleau.

— Talat-Effendi, le nouveau chargé d'affaires de Turquie, attendu aujourd'hui à Paris, n'y arrivera que dans quelques jours, une invitation pour assister aux fêtes de Fontainebleau lui ayant été expédiée.

— M. Feisthamel, maréchal-de-camp, ancien commandent de la garde municipale de Paris, est arrivé à Amiens, pour y prendre le commandement de la subdivision militaire, en remplacement du général Desaix, appelé au commandement du département de l'Yonne.

— Le pain blanc de six livres vaut actuellement 26 sous à Cambrai. Les autres denrées augmentent aussi de jour en jour dans cette ville.

— Trois détenus de la maison de Clairvaux qui avoient été envoyés à l'hôpital se sont évadés dans la nuit du 20 au 21. On écrit de Bar-sur-Aube, que grâce au zèle de la gendarmerie, ils ont été repris le lendemain.

— M. Randoing, commandant de la garde nationale d'Abbeville, vient de donner sa démission.

— M. de Saint-Venant, capitaine de chevau-légers avant la révolution de 93, et depuis professeur de littérature latine, et doyen de la faculté des lettres à l'académie de Strasbourg, vient de mourir.

— Le président du tribunal du Mans, en installant le successeur de M. Bourcier, procureur du roi, a fait seulement dans son discours l'éloge de ce dernier.

— Quelques tentatives de désordres ont eu lieu à Alençon. Elles ont été aussitôt réprimées, et tout s'est borné à l'arrestation de trois individus.

— On écrit du Finistère que le blé noir (sarrazin) rapportera fort peu ; mais le froment s'est trouvé plus abondant qu'on ne l'espéroit.

— Lorient et Cherbourg offrent comme Toulon beaucoup de mouvement dans leurs ports.

— La marée du 24, quoique fort élevée, n'a point présenté ce spectacle à la fois imposant et terrible, auquel on s'attendoit à Saint-Malo, et qui y avoit attiré une foule d'étrangers. La mer étoit calme et unie, le vent à peu près insensible.

— M. Méchin en quittant la présidence de la commission des monnoies, qui vient de nouveau d'être confiée à M. Persil, s'est rendu à Moulins, chez son fils aîné, préfet de l'Allier.

— Il résulte du rapport du préfet de l'Allier au conseil-général, que les mines du Montet-aux-Moines et de Fins sont menacées d'un fâcheux abandon. Celles de Bert ont pris un essor considérable. La compagnie Ratel a déjà construit, en partie, un chemin de fer pour le transport de ses houilles au bord de la Loire. Les mines de Doyet et Commentry, déjà exploitées avec succès, donnent aussi l'espoir d'un accroissement remarquable de prospérité. En outre, cinq nouvelles concessions sont sur le point d'être accordées dans ces deux bassins, ce qui portera bientôt à quatorze, le nombre des concessions houillières du département, sans compter dix-huit demandes pour déclarations de recherches.

— L'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé du service spécial destiné à l'amélioration de la navigation de l'Allier, a présenté un avant-projet qui porte à 11 millions 500,000 fr. la dépense à faire pour cette amélioration. Il s'est concurremment livré à l'étude d'un canal latéral à la même rivière, et qui coûteroit 40 millions. Le conseil-général de l'Allier, vu l'irrégularité de la navigation, et craignant l'imperfection des travaux d'amélioration, a déclaré préférer l'établissement d'un canal latéral.

— Une masse énorme du rocher de

Corneille, qui domine la ville du Puy (Haute-Loire), s'est détachée le 21, et a endommagé dans sa chute une partie des bâtimens de l'hôpital, mais sans blesser heureusement personne.

— Les diligences de Lyon à Genève ont repris leur service, attendu le rétablissement de la circulation qui avoit été interrompue sur cette route par la chute du pont du fort de l'Ecluse.

— M. Boissat, notaire et banquier à Vienne (Isère), vient de suspendre ses paiemens. La faillite est évaluée à plusieurs millions.

— Le *Censeur de Lyon* dit qu'on parle aussi d'une faillite considérable à Bourgoin (Isère).

— A Nîmes, un étranger qui venoit d'être arrêté à l'hôtel du Luxembourg, comme ayant volé 18 pièces d'argenterie, a été le lendemain matin trouvé pendu dans la prison.

— L'exposition des produits de l'industrie du département de l'Hérault, qui aura lieu le 15 octobre prochain, coïncide avec la foire de draperies à Montpellier, du 1er novembre.

— La *Gazette du Midi* se plaint de la police de Marseille, qui ne surveille point assez les colporteurs. Ces derniers entrent dans les magasins, les bureaux, pour y vendre des gravures, dont quelques-unes irréprochables, cachent des peintures d'une profonde immoralité.

—Le dernier orage qui a eu lieu à Marseille a renversé beaucoup de murs de clôture dans la banlieue.

— Le maréchal Clausel est à Toulon, où il va s'embarquer pour l'Afrique.

— Le duc de San Lorenzo, ancien ambassadeur d'Espagne à Paris sous le règne de Louis XVIII, a traversé Bordeaux, allant à Madrid.

— Un orage assez violent a éclaté le 25 à Bordeaux.

— M. le marechal-de-camp Galz, appelé au commandement du département du Lot-et-Garonne, est arrivé à Agen le 21.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique de Bayonne adressée le 28 au ministre de la marine par le chef du service maritime, annonce ce qui suit : « Le commandant Mathieu m'écrit que M. Laffitte a reçu, le 27, la nouvelle que la commission nommée par les cortès pour l'examen de la question des *fueros*, s'est prononcée à une grande majorité pour leur maintien. »

— Ainsi qu'on avoit pu le prévoir, Cabrera est devenu plus actif et plus déterminé que jamais, depuis la défection de l'armée du Nord. Il paroît vouloir tenir jusqu'à la dernière extrémité. Il ramasse des hommes, des chevaux et de l'argent de tous côtés; quand ce n'est pas par les moyens ordinaires, c'est par voie de contrainte. Des lettres de Madrid portent le chiffre de son armée à 15,000 hommes d'infanterie et à 1,800 de cavalerie. Le *Mémorial des Pyrénées*, qui est favorable à la cause des christinos, prétend savoir que le général carliste a déposé des sommes immenses dans les places de Morella et de Cantaviega. Ce qui paroît certain, c'est qu'il fait encore beaucoup d'impression partout, et jusqu'à Madrid.

— On croit qu'Espartero ne tardera pas à se porter contre lui en Aragon avec toutes les forces dont il pourra disposer, sans compromettre la sûreté des provinces basques.

— Les fonds publics baissent tous les jours à la bourse de Madrid. Cela ne provient pas, comme on le pense bien, du mauvais état des affaires de la guerre, mais de celui des finances, qui est déplorable. Le budget de 1839 à 1840 présente un déficit de 935,000 réaux (près d'un quart de milliard de francs).

—Un décret de la reine régente abroge toutes les mesures générales et particulières par lesquelles les propriétés avoient été frappées de confiscation ou de séquestre dans les provinces du Nord, pour des motifs politiques. Les biens séquestrés seront rendus immédiatement à leurs

propriétaires, sous la condition *qu'ils reconnoîtront à toujours*, dit le décret, le gouvernement constitutionnel d'Isabelle II, et *qu'ils se présenteront pour réclamer leurs propriétés.* Cette dernière disposition semble vouloir atteindre les absens, et les forcer de rentrer.

Le prix moyen du froment, en Belgique, dans la troisième semaine du mois de septembre, s'est élevé à 24 fr. 57 c. l'hectolitre. Comme le prix moyen, pendant deux semaines consécutives, s'est trouvé au-dessus de 24 fr., le froment est prohibé à la sortie de la Belgique, et il est libre de droit à l'entrée.

— Les fêtes de Bruxelles, dit un journal de la localité, ont attiré vingt mille étrangers dans cette ville. Deux enfans qu'on avoit placés sur un char ont été renversés et tués.

— Le ministère anglais n'a pas encore achevé ses modifications. Il vient de s'adjoindre M. Macaulay, un des orateurs les plus distingués des communes, qui prend le ministère de la guerre avec entrée dans le cabinet. On parle aussi de l'entrée au cabinet de lord Clarendon (M. C. Villiers), ancien ambassadeur à Madrid; mais, selon le *Morning-Chronicle*, il n'y a encore rien de décidé à ce sujet.

— Le numéraire qu'on est obligé d'exporter de l'Angleterre pour le paiement des achats de blés étrangers, paroît gêner beaucoup la banque de Londres, qui, assure-t-on, va créer une espèce de papier-monnoie. Un journal dit que la banque d'Angleterre amènera la suspension forcée de ses paiemens en usant de ce moyen.

— Le bruit qui avoit couru à Dublin que M. O'Connell venoit d'être atteint d'une paralysie a été démenti.

— M. O'Connell vient d'adresser au peuple irlandais une nouvelle lettre, où il déclare encore qu'il va provoquer le rappel de l'Union et le rétablissement d'un parlement national.

— L'Angleterre a déjà engagé, suivant le compte présenté à la chambre des communes, la somme de 1,474,711,100 fr. dans les entreprises de chemins de fer.

— La mort de Runjeet-Singh, roi de Lahore, a été annoncée officiellement à Simla, le 4 juillet, par le gouverneur-général des Indes.

— On lit dans le *Globe* : « Dans une réunion des membres de la compagnie des Indes-Orientales, M. Poynter a appelé l'attention sur les sacrifices humains qui ont accompagné l'inhumation de Runjeet-Singh, et il s'est élevé avec force contre ces barbares pratiques de l'idolâtrie. Il a émis le vœu que la civilisation s'opposât désormais à de semblables atrocités : ces paroles généreuses ne paroissent avoir rencontré que peu d'échos dans cette assemblée. »

— Les chemins de fer en Angleterre offrent tant de facilité pour le transport expéditif du poisson des côtes dans l'intérieur du pays, que vingt tonneaux de cet aliment arrivent journellement à Leeds. Une partie se vend dans cette ville et dans le voisinage, et le reste est expédié à Manchester et même à Birmingham.

— Le *Standard* publie une lettre de Marenham (Brésil), du 4 août, portant que les nouvelles du pays sont très-défavorables; on dit que les rebelles ont quitté Caxias, et qu'ils descendent sur trois colonnes pour attaquer cette place, qui ne peut être défendue que par 1,200 hommes.

— La diète fédérale s'est réunie le 23 à Zurich. Les députations de Berne et de Thurgovie ont paru visiblement peinées lors de l'admission de la députation de Zurich. Lucerne ne veut reconnoître rien de ce qui s'est fait à Zurich depuis la révolution. Bâle-Campagne n'a reconnu à la députation de Zurich aucun caractère légal. Cette dernière députation a protesté contre la décision de Bâle. La députation de Soleure demandera de nouvelles instructions.

— Dans la séance du 24, la diète réunie à Zurich s'est occupée de l'affaire du Valais, sans résultat définitif. Berne, So-

leure, Saint-Gall, Argovie, Genève, Vaud, Thurgovie, Grisons, Appenzel, Rhode extérieure, Bâle-Campagne et Lucerne (neuf cantons et demi) ont voté en faveur des conclusions de la commission qui demandoit que la nouvelle constitution du Valais fût reconnue. Les mêmes cantons ont voté pour l'admission de la députation du Bas-Valais. Uri, Schwitz, Unterwald, Zug, Glaris, Fribourg, Schaffouse, Tessin, Neufchâtel, Zurich, Bâle-Ville et Appenzell, Rhode intérieure (douze cantons) ont voté en faveur d'une nouvelle tentative de médiation par la nomination d'autres représentans.

— La *Gazette piémontaise* du 24 annonce que la reine de Naples est accouchée le 17 d'un prince auquel on a donné les noms de Albert-Marie-François.

— Le Hollandais Voigt, célèbre peintre d'animaux, vient de mourir à Rome, à un âge très-avancé.

— Des nouvelles de Goritz, publiées par un journal de Paris, portent que la santé de M. le duc de Blacas est dans l'état le plus alarmant.

— Un ordre du cabinet prussien annonce que toute l'infanterie prussienne sera armée de fusils à percussion.

— Le nombre d'hommes tués et blessés par accident pendant les manœuvres du camp de Borodino s'élève, dit-on, à près de 140.

— On lit dans la *Gazette universelle* de Leipsick, que le 11 un ouragan terrible a poussé les eaux de la Neva jusque dans les rues de Saint-Pétersbourg.

— Le brick de guerre le *Voltigeur*, commandé par M. Bérard, capitaine de corvette, est entré à New-York le 4 septembre, venant de la Vera-Cruz. Ce bâtiment, qui apporte en France le second paiement du Mexique, a essuyé un fort coup de vent et a éprouvé des avaries assez considérables, qui l'ont obligé à relâcher pour quinze jours aux Etats-Unis.

— L'archiduchesse Marie-Louise de Parme étoit attendue à Vienne le 27.

— *On assure* à Vienne que le baron de Sturmer, internonce autrichien, [...] mandé son rappel de Constantinop[le].

— Dans une correspondance de [Cons]tantinople du 7, publiée par le [...] on lit que la Russie a signifié sa d[éter]mination de ne prendre aucune pa[rt aux] négociations relatives à la questio[n ...]tienne, se réservant d'agir plus tar[d selon] les circonstances.

— La nouvelle de la défection [de ...]ff-Pacha paroît se confirmer. [...] une lettre d'Alexandrie, en date [...] que contient la *Gazette univers[elle de]* Leipsick, on disoit à Marasch qu[e ...] et le pacha de Koniah alloient arr[iver au] camp d'Ibrahim. La *Gazette d'Aug[sbourg]*, donnant des nouvelles d'Alexandri[e, ...] dit qu'un bateau à vapeur venoit [de par]tir pour aller chercher en Syrie l[es] pachas, qui font cause commu[ne avec] Ibrahim-Pacha contre Kosrew.

— La flotte anglaise est toujou[rs dans] le voisinage des Dardanelles.

— D'après une correspondanc[e de la] *Gazette d'Augsbourg*, la peste rè[gne de]puis jours à Jérusalem et dans les envi[rons].

— Les dernières lettres reçues [de Bag]dad annoncent que cette ville a ét[é, pen]dant quelque temps, remplie d'étr[angers,] Polonais, Italiens et Anglais, ve[nus de] Perse par suite des troubles qui r[ègnent] actuellement dans ce royaume.

Le Gérant, Adrien Le C[lere].

BOURSE DE PARIS DU 30 SEPTE[MBRE].

CINQ p. 0/0. 110 fr. 40 c
TROIS p. 0/0. 80 fr. 95 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 40
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 104 fr.
Act. de la Banque 2752 fr. 50 c
Oblig. de la Ville de Paris. 1220 fr. [...]
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00
Caisse hypothécaire. 780 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1270 fr. 00 c
Rentes de Naples 101 fr. 70 c.
Emprunt romain. 102 fr. 1/2
Emprunt Belge 103 fr. 3/4
Emprunt d'Haïti. 500 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 30 f. 7/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE [ET Ce,]
rue Cassette, 29.

LA RELIGION
Mardi, Jeudi

t s'abonner des
; chaque mois.

N° 3184.

JEUDI 3 OCTOBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

mémorables de la révolution *;se, racontées par un père à* *;fans*, par M. le vicomte . — 2 vol. in-8°.

———

ıvrage se distingue par son l des autres histoires de la ın. Celles-ci donnent ordi- ıt un récit continu de tous :mens de cette grande et ter- iode, au lieu que M. Walsh à en retracer les journées oles. Il y a encore une dif- ɛntre lui et les autres histo- . ce que son livre est une causerie dans laquelle non- ıt il raconte les faits, mais fait part de ses propres im- ı, et se livre à des réflexions moins étendues sur les évé- sur leurs causes et sur leurs lans une introduction, il l'énorme différence entre le l'ancienne société fran- ıt la révolution, et la société Autrefois le dévoûment au comme le caractère distinc- nation; aujourd'hui le roi ,s en quelque sorte qu'un 'affaires, à qui on demande le sa gestion, et qu'on blâme t s'il ne s'en est pas acquitté ;ré. Ce changement est la cette passion d'égalité qu'a ; partout une philosophie raisonneuse.

ur annonce qu'il embras- événemens qui se sont pas- rance depuis 1787 jusqu'en ais il ne remplit en ce mo- une partie de ce plan. Car il commence à la première assemblée des notables en 1787, et son second volume finit à la fédération du 14 juillet 1790; ce qui annonce que les deux volumes qui viennent de paroître doivent être suivis de plusieurs autres, qui conduiront le lecteur jusqu'en 1804.

Le premier volume renferme 15 époques ou journées, l'assemblée des notables, les troubles du parlement, la convocation et l'ouverture des états-généraux, le serment du jeu de paume, la prise de la Bastille, et les premiers massacres qui eurent lieu à Paris en 1789. Le second volume raconte la suite des faits jusqu'au 14 juillet 1790; les délibérations de l'assemblée, les progrès de l'agitation des esprits, les journées des 5 et 6 octobre avec leurs préliminaires et leurs suites, l'abolition de tous les priviléges de la noblesse, et la marche toujours de plus en plus accélérée de la révolution vers son but.

M. le vicomte Walsh ne manque point l'occasion de signaler les erreurs, les travers, les folies qui marquèrent les premières années de la révolution, et qui amenèrent à leur suite tant de désordres et de crimes. Ainsi, à propos des plaintes qu'on faisoit en 1787 et 1788, contre les abus, plaintes presque toujours pleines d'exagération, et qui dans les vues d'un parti, étoient une ruse pour renverser et détruire ce qui existoit, l'auteur dit :

« Dans le monde tel que l'a fait le péché de nos premiers parens, les abus poussent de toutes parts, comme les

mauvaises herbes dans un champ de blé. Qui arrachera cette ivraie des champs de la société ? sera-ce la main des hommes? Eh ! mon Dieu , elle en sème plutôt qu'elle n'en ôte ; et dans le moment où Louis XVI convoquoit l'assemblée des notables, ne perçoit-il pas de toutes parts un besoin, une manie de réforme et d'innovation ? Louis XVI, je le crois, auroit attendu que cette soif de changement fût passée, et ce n'auroit point été dans les tumultueuses agitations d'une assemblée qu'il auroit cherché de sages et salutaires inspirations. L'esprit des notables convoqués en 1787, étoit plus ou moins imprégné de l'esprit voltairien. A cette époque, le scepticisme découloit à pleins bords. Etrange erreur! C'étoit aux malades que l'on alloit demander la santé.

» Le christianisme bien entendu, bien compris, voilà ce qui peut détruire *les abus*. Sa main divine et consolatrice pourra seule les extirper de ce monde, parce que c'est elle qui arrache les mauvaises passions du cœur de l'homme, et qu'en général les abus naissent des mauvaises passions.

» Si, il y a cinquante ans, la société française avoit été plus chrétienne, elle auroit mieux su attendre, parce qu'elle eût été plus soumise. Elle se seroit moins irritée, parce qu'elle se fût souvenue que la résignation est commandée, et que l'homme n'a point été mis sur la terre pour faire sa volonté. Si le christianisme avoit toujours été bien compris, il n'y auroit jamais eu ni fanatisme ni persécutions, car les hommes se seroient souvenus que la loi de Jésus-Christ est une loi de charité et d'amour....

» Louis XVI, en invitant les notables de France à venir faire avec lui la guerre aux abus, n'avoit point assez réfléchi que leur répression amène souvent les révolutions; si lui-même, plus confiant dans ses propres lumières, et agissant avec sa pure et belle conscience, avoit regardé autour de lui, et avoit fait de son chef des réformes et des améliorations, le peuple s'en seroit moins mêlé, et c'eût été u grand bien. Ce n'est point dans une a semblée d'hommes qui ont des intér divers, que l'on peut procéder avec cal et justice à la suppression des abus : l hommes s'endorment sur les abus com me sur un lit qui leur est commod ceux qu'ils voient ne sont pas ceux q leur profitent, mais ceux qui rapportent leurs voisins. Si l'on observe bien, verra que dans tous les temps les ré mateurs d'abus, comme pour mieux fa entendre leurs voix, ont toujours ch ché à monter sur les sommités de la ciété : ils vouloient y arriver comme une tribune, pour parler aux nation puis, quand ils y étoient parvenus, lieu de donner les sages enseignem qu'ils avoient promis, ils s'endormoient devenoient muets, leur zèle finissoit j tement alors que la prospérité leur étoi venue. Je ne prétends pas cependant mes enfans, qu'il n'y ait eu des réforma teurs désintéressés; le roi, dont je vou raconte l'histoire, est la preuve du con traire; mais en vérité je les crois trè rares. En général les gens de bien ont e eux une patiente douceur qui les fa s'arranger du monde tel qu'*ils* le trou vent; ils le prennent avec ses abus, com me un voyageur prend un chemin av ses cailloux et ses ornières. »

Ce passage nous montre assez le bon esprit de l'auteur. On le voit partout dévoué à la monarchie, déplorant les fautes qui la perdirent, s'élevant avec une vertueuse indignation contre les manœuvres coupables des révolutionnaires, et flétrissant leurs succès même. Il n'oublie pas de remonter à la cause de no maux, et d'en accuser l'école philoso phique du dernier siècle, qui tra vailla avec tant d'ardeur à démoli la religion, à égarer les esprits, et à semer tout ce que nous recueillon aujourd'hui. M. Walsh s'exprime partout comme un chrétien sincère

comme un défenseur des principes dont l'oubli nous a coûté si cher.

Mais en même temps, nous permettra-t-on de le dire, le passage sur les abus, dont nous n'avons pas transcrit ici la moitié, est un peu long dans une histoire. Il interrompt la marche des faits, et il semble qu'il auroit pu être réduit de beaucoup. M. Walsh est abondant et disert; il est ici tel qu'on l'a vu dans les *Lettres vendéennes*, aimant à conter, et le faisant avec intérêt, mais abusant quelquefois de son heureuse facilité. Ainsi il nous parle par momens de son père, de sa famille, des faits de son enfance, toutes choses un peu étrangères à son sujet. Lui-même a trop de tact pour ne pas l'avoir senti, et il dit dans un endroit que s'il écrivoit l'histoire, il ne pourroit pas jeter ainsi des détails domestiques au milieu du tableau des affaires publiques, mais qu'il écrit pour ses enfans. On pourroit douter que cette excuse fût très-solide. Car si dans l'origine M. Walsh a écrit pour ses enfans, dès qu'il s'est décidé à donner son ouvrage au public, il semble qu'il auroit dû en retrancher des souvenirs d'enfance qui ne peuvent pas intéresser beaucoup les lecteurs, qui coupent les récits des grands événemens, et qui sont un hors-d'œuvre au milieu du tableau des journées mémorables où s'agitoient les destinées de tout un empire.

J'oserai encore faire une autre observation, c'est que l'auteur y revient beaucoup sur un prince qui a joué un rôle dans les premières années de la révolution, et qui a laissé une mémoire peu honorable. Il en fait un portrait hideux, et il le ramène très-souvent sur la scène. Il ne se contente pas de citer de lui ce qui est avéré et notoire. Il y joint des faits apocryphes et qui sentent le roman, une vision dans la forêt de Villers-Coterets, où on annonça au prince qu'il seroit roi, l'impression que cette prédiction fit sur son esprit, la fureur où il entra, les détails d'une séance d'une loge de francs-maçons où le duc frappa d'un coup de poignard un mannequin représentant Louis XVI. Où M. Walsh a-t-il pris ces fables? Il ne le dit point, et nulle part il ne cite ses autorités. S'il n'a, comme je le crois, d'autres garans de ces anecdotes que le témoignage de Montjoye dans son *Histoire de la conjuration d'Orléans*, je m'étonne qu'un homme d'autant d'esprit ait cru pouvoir accorder quelque confiance à un écrivain déclamateur et romanesque, qui a perdu depuis long-temps tout crédit. Si M. Walsh récuse là-dessus notre jugement, il peut consulter la *Biographie universelle*, où Montjoye est apprécié avec assez d'indulgence, et où cependant l'on convient que *ses ouvrages historiques ne doivent être lus qu'avec une extrême défiance*, et que dans sa *Conjuration d'Orléans* entre autres, il *rapporte des faits apocryphes*.

Et ici je ne puis m'empêcher de réclamer contre l'habitude où sont aujourd'hui la plupart des écrivains royalistes d'accueillir contre une famille qu'ils n'aiment point les anecdotes et les accusations les plus invraisemblables. Le duc d'Orléans, mort en 1793, fut un homme très-méprisable, et sa mémoire reste chargée de beaucoup de choses honteuses; mais ce n'est pas une raison pour lui imputer tous les crimes de l'époque. L'histoire a bien assez de reproches à lui faire, sans recourir à

la fiction. Ce n'est pas bien servir une cause honorable que de poursuivre ses ennemis en leur attribuant tous les attentats et tous les vices. Ce fut là le tort de Montjoye, et c'est encore celui de plusieurs de nos journaux. Ainsi il n'y a pas longtemps, un de nos journaux accusoit le feu duc d'Orléans de n'avoir montré que de la lâcheté au combat d'Ouessant en 1778, et il disoit que c'étoit là *de l'histoire*. La vérité est qu'il courut des bruits peu honorables pour le duc, mais rien ne fut prouvé, et il y a même une circonstance qui dément ces bruits, c'est que le prince avoit pour capitaine de pavillon le marin le plus intrépide, M. de Lamothe-Piquet, qui certainement n'auroit pas consenti à se déshonorer pour servir la poltronnerie du duc. Mais je reviens à M. Walsh.

On s'étonne quelquefois en parcourant son livre d'y voir rapporter les conversations les plus secrètes. Ainsi il sait tout ce qui s'est dit dans des entretiens privés entre deux personnages. Il a entendu tous les propos tenus dans les émeutes, lors de la prise de la Bastille, et dans les scènes sanglantes qui accompagnèrent et suivirent ce terrible début de la révolution. Or, je me demande comment il a pu savoir tout cela. Que l'on ait recueilli les faits de ces horribles journées, je le conçois; mais que dans ces épouvantables mêlées on ait pu saisir et retenir ce qu'ont dit les bourreaux, ce qu'ont dit les victimes, j'avoue que cela me passe, et je crois qu'on pourroit appliquer au récit que quelques historiens nous en font, ce qu'on a dit des beaux discours que Tite-Live et Tacite mettent dans la bouche des généraux avant les batailles. Ces historiens prêtoient plutôt aux généraux ce qu'ils avoient pu dire que ce qu'ils avoient dit. Ils entroient dans le caractère et la position de leurs personnages. N'en seroit-il pas de même de M. Walsh? Aimant à conter, c'est lui-même qui nous l'a appris, et, il faut bien l'avouer, conteur habile, il se sera persuadé que ce n'étoit pas s'écarter de la vérité historique, que de prêter à ses personnages des paroles en rapport avec leurs actions. Il a jugé que c'étoit un moyen de jeter de l'intérêt et du mouvement dans les récits.

Et en effet, c'est là où M. Walsh excelle. Ses tableaux sont animés. Il nous fait partager ses sentimens, sa pitié pour les victimes, son horreur pour les bourreaux. Il peint très-bien le caractère de Louis XVI, fait aimer ses vertus, mais ne dissimule pas ses fautes. Il rend même justice à des hommes qui ont eu le tort de favoriser beaucoup la révolution, mais qui se sont conduits en quelques circonstances avec courage et générosité. Ainsi à la fin de son premier volume, il loue une belle action de Necker, de ce ministre qui eut quelques momens de popularité, mais qui la perdit si vite.

Enfin il règne dans cet ouvrage une bonne foi, une loyauté, un dévoûment à la religion et à la monarchie qui font aimer et estimer l'auteur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La retraite pastorale est fort suivie. Outre les ecclésiastiques qui logent au séminaire, un bon nombre qui n'ont pu quitter entièrement leurs paroisses assistent aux principaux exercices. M. l'abbé Debussy prêche d'une manière fort so

lide. La clôture de la retraite aura lieu samedi matin dans l'église Saint-Sulpice.

Les obsèques de M. l'archevêque d'Anazarbe, coadjuteur de Reims, ont eu lieu le mardi 1er octobre. A dix heures, toutes les autorités de la ville ainsi que les habitans les plus distingués, étoient réunis dans un des salons de l'archevêché. M. le sous-préfet, qui conduisoit le deuil, se rendit à leur tête dans l'immense salle qui précède la chapelle où le corps étoit déposé, tandis que le clergé arrivoit de l'église processionnellement.

Tout le monde étant réuni, M. le sous-préfet a prononcé un petit discours rempli des sentimens les plus religieux, et dans lequel il a retracé les vertus du prélat. Après son discours, qui a été écouté avec le plus vif intérêt, le cortége s'est mis en marche. On a fait le tour de l'église au milieu d'une population qui paroissoit animée des sentimens d'un religieux respect.

Le corps ayant été placé sur le catafalque, le service divin a commencé. Les évêques qui avoient été invités, se trouvant retenus chez eux par des motifs indépendans de leur volonté, M. l'abbé Gros, vicaire-général, qui depuis dix-huit ans se dévoue au bien du diocèse, a célébré le saint sacrifice. Après l'évangile, M. l'abbé Herbelot, grand-vicaire et théologal, a, dans une courte et intéressante allocution, représenté M. le coadjuteur dans toutes les circonstances de sa vie, toujours occupé à faire le bien, et toujours se faisant distinguer par son esprit conciliant, et par ses talens administratifs. Après la messe, les absoutes ont été faites, et le cercueil déposé dans le caveau qui sert de sépulture aux archevêques de Reims.

Aux regrets du clergé venoit se mêler la pensée du premier pasteur du diocèse, dont le nom est encore dans toutes les bouches, et le souvenir dans tous les cœurs.

Mercredi, jeudi et vendredi, devoient avoir lieu dans la métropole les services d'usage, et successivement dans toutes les chapelles et paroisses du diocèse.

L'intérêt de la religion et celui du clergé et des particuliers nous paroissent des motifs assez puissans pour prévenir MM. les ecclésiastiques et surtout les supérieurs de séminaires et d'autres établissemens religieux, d'avoir à se méfier d'un escroc, nommé Théobald Frenzel, se disant bavarois de nation. A la fin du mois d'août dernier, il déconcerta très-adroitement les investigations de la police de Rome, qui étoit à sa poursuite pour avoir dérobé tous les papiers de M. l'abbé Gautier, prêtre du diocèse de Meaux, qui, de retour des Etats-Unis d'Amérique, se trouvoit à la même époque à Rome. Les circonstances de ce vol déceloient bien l'intention d'en faire un sacrilége usage. Le sieur Frenzel étoit il n'y a pas long-temps à Paris. M. l'abbé Gautier l'eut un instant sous sa main; mais au moment où, pour le livrer à la police, il parloit au brigadier du premier corps-de-garde qu'il rencontra, l'adroit et rusé voleur trompa les autres soldats et s'échappa. Frenzel est d'une taille moyenne, âgé d'environ vingt-deux à vingt-trois ans, cheveux bruns, visage plein et coloré, les yeux renfoncés, habituellement revêtu de l'habit ecclésiastique; son langage est mêlé de français et d'allemand. Il singe assez bien le ton et les manières embarrassées d'un jeune et timide séminariste. Il dit avoir étudié deux ans dans un séminaire, et montre une attestation du supérieur de ce séminaire.

Depuis, nous avons reçu d'autres renseignemens sur cet individu.

Théobald Frenzel a encore eu la hardiesse de se présenter au grand séminaire d'Evreux, où on a eu la bonté de lui donner l'hospitalité pour quelques jours. Le 23 septembre on s'aperçut de la soustraction d'un billet de 1,000 fr. et de trois sacs de 1,000 fr. chacun. Les soupçons tombèrent sur Frenzel. A force de recherches on parvint à retrouver les trois sacs, mais non le billet. Le voleur a encore réussi à s'échapper du séminaire. Il a été dénoncé à la gendarmerie. M. le supérieur du grand séminaire a adressé au *Journal de l'Eure* une relation très-détaillée du vol. Frenzel étoit un élève de 6e, et avoit été invité il y a trois mois par le supérieur du petit séminaire à se retirer. On ne doute pas qu'il ne cherche à tromper quelque curé ou quelque supérieur de communauté.

Le clergé du diocèse de Strasbourg a eu successivement dans le mois de septembre deux retraites pastorales, une prêchée en français, l'autre en allemand. Toutes deux ont été données par le même prédicateur, le Père Neltner, venu de Fribourg en Suisse. Ce pieux et zélé ouvrier est né à Strasbourg, mais depuis plus de 20 ans, il est entré dans un corps respectable et y travaille au salut des ames. A la fin de ces retraites, les prêtres qui les avoient suivies ont adressé leurs remercîmens à leur laborieux et charitable compatriote. Ils ont aussi témoigné leur reconnoissance à M. l'évêque, et lui ont manifesté le désir de jouir tous les ans du même avantage.

M. l'abbé Combalot a prêché à la mi-septembre la retraite au clergé du diocèse de Valence. Vers la même époque, M. l'abbé Frère la prêchoit à Marseille.

Le diocèse de Limoges vient de faire des pertes coup sur coup; trois prêtres sont morts dans le courant du mois dernier. M. Fourot, desservant de Gouzouniat, âgé de 73 ans; M. Pacaud, desservant de Charrons, jeune prêtre de grande vertu, et qui n'étoit désigné dans sa contrée que par le nom de saint; enfin, M. Fillias, curé de Magnac-Laval.

M. l'abbé Fillias étoit encore jeune, et il promettoit au diocèse de longs et utiles services. C'étoit un prêtre d'un talent distingué, d'une piété douce et aimable, d'un caractère très-conciliant. Successivement professeur de rhétorique et de philosophie au petit séminaire de Dorat et à l'institution eccélsiastique de Felletin, desservant de Saint-Bonnet, près Bellac, curé de Magnac-Laval, M. Fillias avoit su mériter partout l'estime et l'affection de tous ceux qui le connoissoient. Il est peu de morts qui aient causé parmi de nombreux amis autant de vive douleur que la sienne; il est vrai qu'elle a été prompte et bien inattendue. Quelques heures ont suffi pour faire passer de ce monde à une meilleure vie ce bon prêtre, à peine âgé de 47 ans. M. Fillias venoit de prendre possession de la cure de Felletin, à laquelle l'avoit appelé la confiance de son évêque; il n'avoit pas encore fixé son séjour dans sa nouvelle paroisse, il n'y avoit paru que pendant quelques instans, et il étoit retourné à Magnac pour y faire ses préparatifs de départ au milieu des regrets profonds des habitans de cette ville qui, depuis plusieurs années, avoient appris à le connoître et à le vénérer, lorsque la mort l'a frappé au milieu de violentes coliques auxquelles il étoit sujet depuis longtemps, à cause d'une hernie étranglée, contre laquelle il ne prenoit aucune précaution, à cause aussi peut-être de l'ouverture d'un abcès intérieur dont son médecin le disoit

affecté. Tous les secours de l'art ont été malheureusement infructueux.

A l'occasion de la mort de M. Fillias, un journal de Limoges n'a pas craint de mettre sous les yeux de ses lecteurs, les dégoûtantes insinuations d'un de ses correspondans; nous plaignons bien sincèrement le correspondant qui n'a pas craint de troubler, par ses basses calomnies, les cendres encore chaudes d'un prêtre dont la vie fut toujours honorable. (*Gaz. du Centre.*)

Un homme de Guitalens, près Castres, diocèse d'Alby, étoit dangereusement malade. M. Feroul, curé de la paroisse, en est instruit; il se rend pendant la nuit et par un temps affreux auprès du malade, qui jouissoit de toutes ses facultés, puisqu'il exprime à M. le curé combien il est fâché que pendant la nuit et par un aussi mauvais temps il se soit donné la peine de venir auprès de lui. M. le curé lui dit: *Mon ami, c'est mon devoir, et je ne reculerai jamais ni jour ni nuit pour sauver l'ame de mon prochain; allons, mon ami, mettez ordre à votre conscience; voulez-vous que je vous entende en confession ?...*

Sur les refus constans et réitérés du moribond, M. le curé, profondément affligé, se retira. Il apprend le lendemain la mort de son paroissien, et, comme on le pense, refuse de lui donner la sépulture ecclésiastique.

Alors M. Sérin, notaire et maire d'Albarède, canton de Vieilmur, va faire la levée du corps, accompagné du garde-champêtre, le porte et le dépose à l'église; et là, s'adressant au cortége, il dit: *Mes frères, vous voyez ce cadavre, ce n'est pas le premier, et j'espère que ce ne sera pas le dernier;* et aussitôt se mettant à genoux il fait une prière et conduit le corps au cimetière.

Nous ne comprenons pas trop ce qu'a voulu dire le maire, que ce ne seroit pas le dernier cadavre. Espère-t-il que ce ne sera pas le dernier malade qui refusera les secours de la religion? Ce seroit un étrange propos dans la bouche d'un maire!

La cathédrale d'Angers possédoit, avant la révolution, un mausolée du roi René, duc d'Anjou. Ce monument a été détruit en 1793. On croyoit, depuis cette époque de funeste mémoire, que les ossemens de ce monarque vénéré avoient été dispersés. On les avoit oubliés, lorsque M. de Beauregard, après de nombreuses recherches, a découvert l'emplacement du caveau où avoit été déposé le corps de ce roi, qui a laissé de si doux souvenirs. Non-seulement les précieux restes du bon René ont été retrouvés, mais encore ceux de la reine sa femme, et de Marguerite d'Anjou, sa fille, reine d'Angleterre. Sur le rapport de M. de Beauregard, la société royale des sciences d'Angers a décidé qu'un nouveau mausolée seroit élevé dans la cathédrale à cette famille royale dont les bienfaits ne peuvent être oubliés des vrais Angevins. Une souscription a été ouverte; le conseil-général a voté 2,000 fr., celui d'arrondissement a donné 500 fr. pour cette année et promet une plus forte somme pour l'année prochaine; le gouvernement a fourni le marbre; et M. David, un de nos premiers sculpteurs, a offert généreusement son talent et son ciseau. Sous peu de mois les premiers travaux commenceront.

Un respectable ecclésiastique d'une des paroisses de l'arrondissement de Bellac, diocèse de Limoges, a trouvé la semaine dernière sur l'autel de l'église paroissiale, d'ignobles caricatures dont l'indécence inspira un profond dégoût; ces indignes ébauches

de quelque artiste révolutionnaire de village étoient accompagnées de menaces contre les prêtres et les nobles. Nous gémissons de voir le peuple des campagnes livré à l'influence de ces charlatans qui exploitent sa crédulité. Et ce sont les hommes qui se prétendent les sentinelles du progrès et de l'intelligence qui cherchent à inculquer dans l'esprit des masses toute sorte de stupides préventions ! Ce sont des instituteurs primaires, des demi-avocats, des anciens affiliés de la société des Amis du Peuple ! Preuve qu'en fait de progrès, de liberté, les libéraux sont restés fidèles aux traditions de la convention, prôneurs de liberté, qui s'imaginent que c'est pour eux le droit d'injure par privilége, et pour leurs adversaires, l'arbitraire et la prévention.

Cette circonstance nous force d'exprimer une pensée que nous avons depuis long-temps sur le cœur. Des feuilles rédigées par des hommes passionnés s'empressent de ramasser les faits les plus misérables, et les mensongères accusations contre le clergé et la religion. C'est ainsi que nous voyons chaque jour les fables les plus ridicules accueillies dans les colonnes des journaux qui se disent les organes du progrès.

(*Gazette du Centre.*)

Par mandement du 7 septembre, M. l'évêque d'Ajaccio a ordonné une quête générale dans toutes les églises paroissiales de son diocèse, pour les victimes du tremblement de terre de la Martinique. Le prélat avoit attendu à ordonner cette quête, parce que peu auparavant il avoit fait un appel à la charité des fidèles pour d'autres œuvres, et parce qu'il lui parut convenable de choisir pour cette quête le temps où les récoltes faites auroient donné plus de moyens de se montrer généreux.



A Madrid, la duchesse de Gor annonce une souscription pour secourir les religieuses d'Espagne qui meurent de faim dans leurs couvens. Il y a trois ans que le gouvernement s'est emparé de leurs biens, et elles n'ont pas reçu un sou.

L'abjuration d'une protestante a eu lieu ce printemps à Lucques, capitale du duché de ce nom. Une Anglaise, Marie-Anne Davies, fille d'un architecte, née à Londres en 1812, avoit perdu de bonne heure sa mère, et avoit été élevée dans la religion protestante. A onze ans, elle avoit eu occasion d'entrer dans une chapelle catholique, et avoit été frappée de ce qu'elle y vit. Ce souvenir ne s'étoit point effacé de son esprit, il la préserva des préventions trop communes parmi les protestans pour tout ce qui a rapport à l'Eglise catholique. A quinze ans, elle lut une histoire de la réforme écrite par un protestant, et y ayant vu qu'autrefois tous les Anglais étoient catholiques, elle se demandoit comment il étoit possible que tout une nation eût changé de religion par le caprice d'un seul homme, et d'un homme tel que Henri VIII. Son père, à qui elle fit part de ses doutes, se fâcha et lui fit lire le calendrier des protestans, qui lui parut plein de mensonges et de choses ridicules.

Depuis, miss Davies fit la connoissance de la famille de M. Ryan, médecin irlandais catholique, et là elle se familiarisa avec les pratiques catholiques, qu'elle trouvoit fort raisonnables. Elle accompagnoit la famille de M. Ryan à la chapelle de Sardaigne, et y entendoit les instructions. Elle cessa d'aller dans les églises protestantes. Toutefois, elle ne se déclara point encore catholique, sans doute dans la crainte d'irriter son père, qui déjà l'avoit maltraitée à cause de son penchant pour notre religion. Elle crut probable-

ment faciliter le projet qu'elle nourrissoit, en épousant un jeune catholique de Lucques, Paul Doroni, qu'elle avoit connu chez son père. Le mariage se fit devant le ministre protestant suivant les lois anglaises, et ce fut la première fois depuis long-temps, et aussi la dernière, que la jeune dame parut dans un temple protestant. Elle n'hésita point à faire baptiser catholiquement deux petites filles qu'elle eut, quoique cela contrariât son père. Elle ne se laissa point ébranler non plus par le refus qu'il lui fit d'une partie de la succession de sa mère, et d'un legs d'un oncle, legs fait à condition qu'elle ne quitteroit pas l'église anglicane.

Elle n'attendoit qu'une occasion pour se déclarer catholique. Cette occasion se présenta bientôt. Son mari étant tombé malade, les médecins lui conseillèrent d'aller respirer l'air de son pays. Il partit pour Lucques; sa femme l'y suivit de près avec ses deux filles. Se trouvant sur la paroisse de Saint-Fridiano, elle pria le curé de vouloir bien achever de l'instruire. Elle se prépara à son abjuration, qui eut lieu le 4 avril dernier dans la chapelle de l'archevêque de Lucques. Le même jour, elle reçut le baptême sous condition. Il arriva là une circonstance que nous ne voulons pas omettre. Le prêtre lui ayant fait mettre la main sur les Evangiles, lui demanda si elle disoit anathème aux erreurs dans lesquelles elle avoit été élevée. Dans son trouble, elle comprit qu'on lui demandoit de dire anathème à ses père et mère : *Attendez au moins,* dit-elle, *que j'avertisse mon père*, et elle s'évanouit. Etant revenue à elle, on lui expliqua qu'il ne s'agissoit pas de maudire son père, mais seulement de renoncer à ses erreurs. Elle répondit alors, et quelques jours après, elle reçut l'absolution, et fut confirmée dans la même chapelle. Sa première communion eut lieu publiquement dans l'église paroissiale de Saint-Fridiano. Dans toutes ces cérémonies, la jeune dame montra des sentimens de foi et de piété qui touchèrent tous les assistans.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

La mort funeste de M. Voisin de Gartempe fils, conseiller à la cour de cassation, a ému tout le monde. On n'a pu croire que ce fût dans la plénitude de ses facultés qu'il eût pris une résolution aussi désespérée. Il étoit depuis long-temps, tous ses amis le savent, tourmenté de douleurs atroces par une névralgie, et il avoit dit lui-même que dans les accès de cette maladie il éprouvoit de violentes tentations de se tuer. Ces douleurs le prenoient surtout la nuit, et c'est en effet la nuit qu'il s'est précipité par la fenêtre. Il n'y a pas de doute qu'un redoublement de souffrances aura produit un égarement momentané au cerveau. Nous sommes d'autant plus fondé à le penser, que nous savons que depuis plusieurs mois M. Voisin de Gartempe voyoit souvent un ecclésiastique fort distingué de la capitale, et lui avoit ouvert sa conscience. Il venoit chercher auprès de lui des consolations dans ses douleurs, et s'en retournoit toujours plus calme. Il voulut le voir surtout avant son départ pour les vacances, se confessa et approcha de la sainte table. Un double motif le porta sans doute à ces actes de piété. Il vouloit se réconcilier avec Dieu, et se fortifier contre les noires idées dont il étoit obsédé. Nous tenons ces détails de la source la plus authentique, et nous nous réjouissons de pouvoir offrir cette consolation aux amis de M. Voisin de Gartempe, et surtout à une famille chrétienne et affligée. L'ecclésiastique dont nous parlons n'a pas hésité à dire la messe pour le malheureux défunt. M. de Gartempe étoit d'ailleurs estimé pour son honorable caractère, comme homme privé et comme magistrat.

Nous avons annoncé la mort de M. Michaud. M. Joseph-François Michaud, de l'Académie française et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, étoit né en Bresse, vint à Paris au commencement de la révolution et travailla dans les journaux. Il fonda la *Quotidienne* en 1795, et fut condamné à mort par contumace, et plus tard à la déportation. Il se retira en province. Il fut nommé député en 1815. Il avoit recommencé la *Quotidienne* en 1814. M. Michaud est surtout connu par son *Histoire des Croisades*, ouvrage généralement estimable, et dont nous regrettons de n'avoir point parlé. Dans les derniers temps il avoit fait un voyage en Italie et en Orient. Sa santé étoit depuis long-temps très-frêle. Il a succombé à un catarrhe, à l'âge de 72 ans.

Ses obsèques ont eu lieu mardi à Passy, où il habitoit. A midi, le convoi s'est rendu à l'église. Les quatre coins du poêle étoient tenus par MM. de Chateaubriand, Raoul-Rochette, Possoz et de Lostange. Les deux académies avoient envoyé des députations. Tous les rédacteurs de la *Quotidienne*, plusieurs de ceux des autres journaux, beaucoup de gens de lettres et d'hommes honorables assistoient à la cérémonie. La messe a été célébrée par M. le curé de Passy. Le corps a été porté au cimetière, où les honneurs militaires d'usage ont été rendus au défunt. M. Michaud étoit officier de la Légion-d'Honneur. Des discours ont été prononcés par MM. Lebrun et Possoz.

Nous reviendrons sur la perte de cet homme honorable, qui a laissé une mémoire précieuse à ses amis, et qui a tenu une place distinguée dans la littérature de ces derniers temps.

Notre justice criminelle ne tend pas assurément à condamner l'innocence; et s'il y avoit un reproche à lui faire, ce seroit plutôt de trop incliner du côté opposé. Quand donc il lui arrive de prononcer la peine capitale, il ne doit pas rester grande ressource à ceux qui peuvent entreprendre de réviser ses jugemens. Cependant un de nos écrivains s'est présenté après coup pour combattre la sentence de la cour d'assises de l'Ain, qui a condamné le mois dernier, à la peine de mort, l'ancien notaire Peytel, convaincu d'avoir assassiné sa femme et son domestique avec une préméditation profonde et des circonstances atroces.

Mais il est vrai de dire que le condamné a très-bien choisi son défenseur : c'est parmi les célébrités du genre romantique qu'il l'a cherché. Il est difficile, assurément, de mieux s'adresser, et c'est faire preuve que l'on connoît l'esprit de son siècle. Cela rentre tout-à-fait dans le goût de notre époque; et lorsqu'il n'y a plus rien à faire pour la science des avocats, on peut très-raisonnablement se flatter d'être sauvé par le romantisme. C'est à lui que le *victa Catoni* est applicable dans toute sa force.

Il ne manqueroit plus à notre justice criminelle, pour compléter son cours de philantropie, que de tomber sous la coupe des romantiques! Comme cette idée n'étoit encore venue à personne, nous attendrons pour en apprécier le mérite qu'elle ait produit son résultat à l'égard du notaire Peytel. Mais si ce résultat est de faire annuler sa condamnation, il n'y aura plus qu'à remplacer l'école de droit par l'école du romantisme.

PARIS, 2 OCTOBRE.

Le conseil d'état a fait hier sa rentrée; mais les audiences publiques administratives ne seront reprises que vers le 15.

— Mohamed-Talat-Effendi est arrivé à l'ambassade ottomane, rue des Champs-Elysées.

— Le maréchal duc de Reggio est arrivé à Paris.

— A cause des réparations qui doivent être faites dans les Tuileries, le public

ne sera plus admis à visiter les appartemens.

— Le général d'artillerie baron Duchand vient d'être élu vice-présideut titulaire de la Société générale des naufrages, dont le maréchal marquis de Grouchy est président.

—Le baron de Pieyre, ancien membre de l'assemblée législative, ancien préfet, est mort à Paris le 21 septembre, à l'âge de 87 ans.

— M. A. Guinard, dont le père est décédé dernièrement, s'est constitué prisonnier à la Conciergerie, pour purger l'arrêt rendu contre lui par contumace dans l'affaire d'avril 1834.

— La cour de cassation a décidé le 27 septembre que la vente du pain à faux poids, faite par la femme d'un boulanger, rend celui-ci passible des mêmes peines que si la livraison eût été faite par lui personnellement.

— Le tribunal de commerce a décidé que le fournisseur créancier d'une société, qui a accepté en paiement de sa créance des billets souscrits par le gérant, n'a pas fait novation à sa créance, et *qu'il peut* répéter contre la société le montant des effets qui lui ont été donnés en paiement.

— Une ordonnance du 20 septembre divise les conservateurs des forêts en quatre classes. Le traitement de la première classe est fixée à 9,000 fr.; celui de la deuxième, à 8,000 fr.; celui de la troisième, à 7,000 fr., et celui de la quatrième à 6,000 fr. Le nombre des conservateurs de chaque classe sera déterminé par le ministre des finances.

— D'après une feuille judiciaire, l'affaire Peytel ne viendra que le 10 devant la cour de cassation.

— Le *Corsaire* vient de porter plainte en diffamation contre le gérant de la *Presse*; l'affaire sera appelée devant la 6e chambre le 18.

— La police vient de faire une visite domiciliaire chez M. Hoguet de Saint-Silvain, nommé par don Carlos *général* et baron de Los Valles. On dit que la police a saisi les lettres particulières et vieux papiers qui se trouvoient chez M. de Los Valles qui avoit quitté l'Espagne en même temps que don Carlos, et étoit venu se fixer à Paris.

— Pendant l'une des dernières nuits, des voleurs, après avoir escaladé les murs, se sont introduits avec l'aide d'effraction dans le réfectoire de l'hôpital du faubourg Saint-Antoine. Ayant ouvert les armoires au moyen de fausses clés, ils se sont emparés de l'argenterie, ainsi que de divers objets appartenant aux pieuses filles qui ont consacré leur vie au soulagement des malades. Une grande quantité de linge disposée pour les malades a été également enlevée.

— Une feuille de l'opposition de gauche dit que le comité qui s'est occupé plusieurs fois, sous la présidence de M. Odilon-Barrot, d'un projet de réforme électorale, se réunira de nouveau vendredi.

— Depuis 1791 jusqu'à la fin de 1838 l'armée française compte 13 millions 692,000 hommes, savoir : de 1791 à 1793, 1 million 270,000; de 1793 à 1798, 5 millions 992,000; de 1798 à 1799, 860,000; de 1799 à 1801, 443,000; de 1801 à 1814, 3 millions 865,000; de 1814 à 1830, 622,000; enfin de 1830 à 1838, 640,000. Il résulte de ce travail que nous empruntons à un journal du matin, que le gouvernement de 1830 a appelé au service militaire pendant huit années 180,000 hommes de plus que la restauration pendant ses seize années d'existence, et que les appels aux armes de 1791 à 1838 inclus, s'élèvent année commune à 291,317 hommes.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 29 et 30 septembre la somme de 486,169 fr., et remboursé celle de 528,000 fr. Les remboursemens ont dépassé, comme on voit, les dépôts d'une somme de 31,831 f. On avoit remboursé en plus, il y a huit jours, 104,656 fr.

— Les postes de la garde nationale

sont maintenant relevés à dix heures du matin.

— M. Tissot, membre de l'Institut, vient d'avoir la clavicule droite démise par suite d'une chute.

— On compte maintenant en France environ 150 bateaux à vapeur, dont le tiers appartient à l'état. L'Angleterre emploie 900 bateaux à vapeur à sa navigation intérieure, et 300 pour ses lignes extérieures, soit européennes, soit transatlantiques.

— La fourniture de 75 voitures malles-postes du nouveau modèle pour les routes qui restent encore à desservir par le moyen de ces nouveaux véhicules, sera adjugée le 29 à l'hôtel des postes.

— L'*Echo des Halles* fait espérer un peu de baisse dans les prix des blés et farines. Sur les principaux marchés du rayon d'approvisionnement, les arrivages sont actuellement assez abondans.

— Une rue, à peine ouverte, entre la rue des Trois-Bornes et la rue de Ménilmontant, vient de recevoir le nom de rue de Nemours.

— Les travaux du Pont-Royal sont poussés avec activité. Pour empêcher la filtration des eaux, on a mis sous le pavé ordinaire d'abord une couche de mortier de chaux hydraulique, et pardessus une couche d'asphalte.

— Malgré l'annonce de la reprise prochaine des travaux du chemin de fer de Paris à Versailles, par la rive gauche, les actions de cette entreprise restent vers 300 fr.

— Les constructions des abattoirs de Montfaucon, dans la plaine des Vertus, près du canal Saint-Denis, se poursuivent avec beaucoup d'activité. Il est probable qu'elles seront entièrement terminées avant un mois.

NOUVELLES DES PROVINCES.

L'hôtel occupé par don Carlos et sa famille est situé rue du Vieux-Poirier, près la porte d'Auron, et appartient à M. de Panette. C'est un édifice ancien, sculpté en bois, une de ces maisons qui portent encore des vestiges apparens de la vieille architecture. L'hôtel, comme nous l'avons dit, se trouve entre une cour très-convenable et un jardin assez considérable. Les appartemens sont vastes et commodément distribués; il y a un grand escalier pour communiquer du rez-de-chaussée occupé par la reine aux appartemens du roi qui sont au premier.

Charles V et la reine montrent beaucoup de calme et de résignation. C'est le 14 septembre qu'ils sont arrivés à la frontière, à quatre heures de l'après-midi. Ils ont été reçus par le colonel du 37e de ligne et par le sous-préfet de Bayonne qui les ont remis à M. Goyenèche, commissaire spécial de police, lequel les a conduits à Saint-Pée, sans les faire passer par aucun bourg, et les a installés dans sa maison; le 16, Charles V et sa famille quittèrent Saint-Pée, et arrivèrent à Guettari, où l'on trouva les voitures que le gouvernement avoit fait préparer. On coucha le 16 à Dax, où l'on n'étoit arrivé qu'à minuit, et le 17 à Langon. Le 18, à une lieue avant Bordeaux, M. de Tinan, aide-de-camp du maréchal Soult, et chargé de conduire le roi et la reine à Bourges, a rejoint le cortége qui s'est arrêté à Mussidan pour y passer la nuit. Le 19, LL. MM. sont arrivées à Périgueux, et ont logé à l'hôtel de la préfecture. M. de Romieu, préfet, a su concilier avec les exigences de sa position le respect dû à une auguste infortune. Le 20, LL. MM. sont allées de Périgueux à Limoges, et le 21 de Limoges à Châteauroux. Partis de Châteauroux le 22, à une heure un quart, le roi et la reine sont arrivés à Bourges à sept heures et demie du soir.

Le service du roi se compose de don José de Villa-Vicenzio, chambellan; de M. Tamariz, secrétaire; de don Pedro Barrera Raton, confesseur du roi. Le service de la reine se compose de mademoiselle Iglesias, dame d'honneur; du Père Unanué, Jésuite, confesseur de la reine. Le service du prince des Asturies est composé du colonel don Thomas

Garcimartin, chambellan ; le confesseur de l'infant est également le Père Unanué. Le service de l'infant don Sébastien est composé du brigadier-général don Carlos Vargaz, chambellan ; de M. l'abbé don Francisco Bruno Esteban, confesseur de S. A. R.

— On lit dans la *Gazette du Berry* que don Carlos et sa famille font des promenades hors de la ville de Bourges. La dernière a eu lieu sur la route de Nevers. L'infant don Sébastien, qui s'est voué à la peinture dès son enfance, et qui a acquis un talent remarquable dans cet art, compte en occuper ses loisirs. Le marquis de Dreux-Brézé est attendu à Bourges.

— Il y a maintenant un factionnaire d'honneur à la porte de l'hôtel de Panette. L'infant don Sébastien, d'après les dernières correspondances de Bourges, se trouve légèrement indisposé. « Il est impossible, disent ces correspondances, de montrer plus de grâce et de bienveillance que le roi et la reine, vis-à-vis des personnes qu'ils veulent bien admettre à leur présenter leurs hommages respectueux. Nous voyons maintenant arriver *tous les jours* des royalistes, même des *provinces* éloignées, uniquement pour avoir l'honneur d'être reçus par le prince. »

— Un nouveau renfort de gendarmerie est arrivé à Bourges. Ces gendarmes sont logés chez les habitans.

— Ce n'est pas M. Tressy, mais bien M. Truy qui a été envoyé à Bourges, en qualité de commissaire spécial.

— Mme Adélaïde et Mme la duchesse d'Orléans sont arrivées au château de Fontainebleau, où se trouve en ce moment la cour. Le roi des Français a passé dimanche une revue des troupes qui composent le camp. Dans la calèche de la reine qui suivoit le cortége militaire à quelque distance, se trouvoit le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche, Mme d'Appony, le comte d'Arnim, ambassadeur de Prusse ; le marquis de Brignole, ambassadeur de Sardaigne. Les habitans de Fontainebleau et ceux des environs assistoient en grand nombre à la revue. Il doit y avoir demain mercredi de grandes manœuvres au camp, dont la levée aura lieu, dit-on, samedi.

— Le maréchal Soult et M. Teste sont encore à Fontainebleau.

— M. de Pontois, récemment nommé ambassadeur à Constantinople, en remplacement du vice-amiral Roussin, est aussi au château de Fontainebleau.

— Des placards séditieux sont toujours affichés dans plusieurs villes et bourgs de la Seine-Inférieure et de l'Orne. On réclame dans ces placards la diminution du prix du pain, avec menaces d'émeutes.

— Le *Mémorial de Rouen* annonce que M. Ad. Barrot, consul-général à Manille et dans les Grandes-Indes, est à Rouen pour s'entendre, comme il vient de faire au Havre, avec la chambre de commerce, sur les moyens à employer pour établir des relations entre le commerce de Rouen et ces contrées lointaines.

— Les opérations des conseils de révision présentent dans quelques localités des résultats assez extraordinaires. Le canton de Bolbec (Seine-Inférieure) devoit fournir 53 hommes sur 191 inscrits. La liste du tirage a été épuisée, et 40 hommes seulement ont été déclarés propres au service.

— M. Collin, récemment nommé premier président de la cour royale de Douai, est arrivé dans cette ville.

— Soixante-huit fabricans de sucre indigène du Pas-de-Calais se sont assemblés à Béthune, le 27 septembre. Ils ont décidé qu'ils réuniroient tous leurs efforts afin d'obtenir des chambres le retrait de la loi du 2 juillet 1837 qui impose le sucre indigène.

— La princesse de Leuchtenberg, venant de Dieppe, et en dernier lieu de Paris, est passée le 28 septembre à Strasbourg, se rendant à Munich.

— M. Jeannot, avocat à Nancy, vient de mourir en léguant à la ville toute sa fortune, qu'on évalue à 300,000 fr.

— Une ferme vient d'être la proie des flammes dans la commune de Boissay (Indre-et-Loire).

— Le marquis de Boisragon vient de mourir à Poitiers.

— La dernière foire de Limoges a été mauvaise.

— Un tapir femelle venant de Cumana (Amérique-Méridionale), par le navire la *Minerve*, capitaine Veyron-Lacroix, armateur M. Soubzmain, vient d'arriver à Nantes. M. Edelin de la Praudière, propriétaire de cet animal, a, dit-on, l'intention d'en faire cadeau à la ménagerie royale, où le tapir n'existe plus maintenant.

— La *Revue de la Côte-d'Or*, de Dijon, le 25 septembre, dit que le beau temps revenu la veille fait espérer une série de belles journées pour les vendanges, et que la maturité des raisins promet des vins de qualité supérieure.

— Les vendanges ont commencé le 27 septembre aux environs de Beaune.

— Le pain a dû diminuer hier à Lyon.

— L'inauguration de la statue du colonel Combes, mort devant Constantine, doit avoir lieu prochainement à Feurs (Loire). Cette statue sera posée sur la place de l'église.

— M. Boissat, de Vienne (Isère), dont nous avons annoncé la faillite, avoit quitté depuis long-temps la profession de notaire pour celle de banquier.

— On écrit de Toulon, le 29 septembre, que le brick la *Flèche* vient d'appareiller, sans qu'on sache encore sa destination.

— La corvette la *Victorieuse*, commandée par M. Nonay, capitaine de frégate, est partie de Toulon, le 28 septembre, pour les Antilles.

— On lit dans le *Courrier de Bordeaux* que M. Livenais, au moyen de quelques expériences faites en présence du maire de Bordeaux et de plusieurs savans et industriels, a démontré que la décomposition, en vase clos, du marc de raisin desséché et de la lie de vin a[illegible] chée, donne lieu à un dégag[illegible] gaz hydrogène carboné dont le[illegible] supérieures peuvent faire esp[illegible] remplacera avec avantage le g[illegible] de la houille et de la résine.

— M. Aguado étoit, le 30 se[illegible] à Bordeaux.

— Une feuille de Bordeaux d[illegible] demoiselle Victoire-Marianne [illegible] mourir dans cette ville à l'âg[illegible] ans.

— M. Margat va faire une [illegible] aérostatique à Bordeaux.

— Le maréchal-de-camp Nac[illegible] specteur-général d'artillerie po[illegible] division militaire, est arrivé l[illegible] tembre à Ajaccio (Corse).

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGN[illegible]

Une dépêche télégraphique de [illegible] en date du 1er octobre annonc[illegible] suit : « La division Alcala est [illegible] Tudela le 23. Trois autres div[illegible] l'armée du nord y sont attendue[illegible] tero doit être le 2 octobre à S[illegible] marchant sur Cabrera avec 33 b[illegible] et 18 escadrons. La Navarre jo[illegible] plus parfaite tranquillité. Tou[illegible] est soumis et désire la paix. »

— Une junte souveraine a été ét[illegible] Cabrera pour gouverner l'Arag[illegible] lence et Murcie. On sait que [illegible] d'Espagne avoit pris déjà la m[illegible] sure pour la province de Catalog[illegible]

— La ville de Molina est blo[illegible] par le chef royaliste Balmaseda [illegible] sommée de se rendre sous trois j[illegible] fait demander aux habitans un[illegible] bution de 100,000 réaux ; faute [illegible] il menace de faire fusiller quicon[illegible] tera de sortir de la place.

— Le fort de Guevera, où se t[illegible] principal dépôt d'armes et de m[illegible] de guerre des carlistes, est ég[illegible] assiégé depuis quelque temps [illegible] christinos. Il se défend avec vig[illegible] on paroît douter qu'ils puissent s[illegible] dre maîtres.

se forme des bandes de guérillas
ers points avec les débris de l'ar-
ı nord qui n'ont point suivi le
nent de défection.

n certain nombre de Castillans
soient partie du corps d'Urbis-
lorsque ce général a partagé la
ı de Maroto, sont allés se join-
rmée de Cabrera.

reste toujours au gouvernement
rid trois grands embarras; l'état
ble des finances, auquel on ne
ıment remédier; les fueros à ré-
. enfin le parti ultra-révolution-
es cortès à satisfaire ou à compri-
ı dit qu'Espartero se charge de ce
point avec les troupes d'élite qu'il
ose de faire passer dans la capi-
moyen, si l'on est obligé d'y re-
n'annonceroit pas une grande dis-
ı au calme.

e courrier ordinaire de Madrid
: pour la seconde fois dans l'es-
: huit jours. On se plaint aussi à
de l'interruption des courriers
n.

spartero se trouvoit au bal à Pam-
lorsque le grand cordon de la
d'Honneur lui a été présenté par
des-de-camp de M. le maréchal

———

ırrêté du roi des Belges, du 27
ore, porte que le bureau de Her-
ans la province du Hainaut, sera
irement ouvert à l'exportation des
affinés avec décharge des droits
:.

e nouveaux wagons emboîtés dans
es, et presque de niveau avec le
mettront le transport des chevaux
bestiaux par le chemin de fer de
ıe. Les premiers modèles sont
acés sur les rails de la station de
es.

Le *Morning-Post* assure que le
Pozzo di Borgo ne retournera pas
gleterre en qualité d'ambassadeur
sie.

— On lit dans le *Times* que le colonel Pasley est parvenu à faire jouer une mine sous-marine contre les débris du *Royal-Georges* qui sont depuis plus de 57 ans sous l'eau, à Spithead. Un cylindre contenant 2,320 livres pesant de poudre a été descendu sous la mer, et placé tout près d'une des parties les plus compactes du navire, reconnu d'avance par les plongeurs. Quand tout a été disposé pour cette opération, le vaisseau à bord duquel étoit la batterie volcanique a été placé à la distance de 500 pieds, longueur des fils de métal faisant communiquer la batterie avec le cylindre, l'explosion a eu lieu et les effets ont été très-remarquables; d'abord, la surface de la mer calme et parfaitement unie a été violemment agitée comme par une sorte de tremblement qui a déterminé les oscillations de petites vagues irrégulières, de quelques pouces de hauteur. Ce tremblement a duré quatre à cinq secondes; puis une masse d'eau semblable à un dôme s'est élevée d'abord lentement, puis avec rapidité jusqu'à la hauteur d'environ 30 pieds. Cette masse compacte s'est bientôt abaissée, et les flots se sont éloignés dans toutes les directions. Le son produit par l'explosion n'a pas été aussi fort qu'on s'y attendoit, mais l'effet produit à la surface de la mer, profonde en cet endroit de 90 pieds, a été étonnant. Depuis cette explosion, on a recueilli bien des débris du *Royal-Georges*. Son grand mât, couvert de coquillages dits *barnacles*, dont quelques-uns de 8 pouces de long, a été amené dans le bassin de Portsmouth.

—Pendant 44 ans qu'a duré son règne, la reine Elisabeth n'a créé que six comtes et huit barons. Les wighs en neuf ans, dit le *Times*, ont fait plus de 50 pairs.

— Le conseil exécutif de Zurich vient de fixer son personnel. Le grand-conseil a dû se réunir hier.

— Les pluies abondantes survenues à la fin de la semaine passée et une irruption du glacier du Binn ont tellement grossi les eaux du Rhône, que le fleuve a débordé de tous côtés et a causé les

plus grands dommages dans la partie supérieure du canton du Valais.

— Dans sa séance du 2 août, l'Académie de Chambéry a décidé qu'un concours de poésie seroit établi pour l'année 1840. Une médaille d'or de 1,400 fr., provenant de la fondation Guy, sera adjugée à l'auteur de la meilleure composition en vers sur le *Mouvement industriel et progressif qui s'opère en Savoie.*

— L'auguste famille exilée a quitté le château de Kirchberg pour se rendre à Lyntz, et de cette ville à Goritz, où elle a dû se trouver réunie le 28 septembre. Ce jour-là, M. le duc de Bordeaux, qui étoit resté seul à Kirchberg, étoit attendu à Goritz.

— M. le duc de Bordeaux est entré le 29 septembre dans sa vingtième année.

— M. le duc de Blacas, dont la santé occupe toujours péniblement, est resté à Vienne.

— L'archiduc Maximilien d'Este, grand-maître de l'ordre Teutonique, et le prince héréditaire de Modène, voyageant incognito sous les noms de comtes de Puchen et de Villafranca, sont arrivés à Francfort le 27 septembre.

— Le grand-duc régnant de Hesse-Darmstadt a quitté pour quelque temps ses états, et fait un voyage en Italie.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que l'envoyé belge près la diète germanique, M. Lebeau, s'est rendu de Francfort au Johannisberg, où il passera quelques jours, sur une invitation du prince de Metternich.

— M. de Saint-Marc-Girardin est arrivé à Trieste sur le paquebot autrichien l'*Eichoff.*

— On lit dans la *Gazette d'état de Prusse* que le baron de Sturmer, internonce d'Autriche près la Sublime-Porte, désire être rappelé de ses fonctions.

— On a reçu les journaux de Véra-Cruz du 26 juillet. Le général Santa-Anna s'étant décidé à abdiquer les fonctions de président par *interim* de la république mexicaine, s'étoit retiré à sa maison de campagne de Manga de Clavo, près de Véra-Cruz; mais avant de quitter Mexico il avoit adressé au peuple un manifeste qui montroit assez le regret qu'il éprouvoit de rendre la présidence à Bustamente, pour rentrer dans la vie privée. La haute cour de justice de Mexico avoit condamné à mort, le 13 juillet, le colonel don Juan Yanez et ses complices. Ils s'étoient rendus coupables de divers brigandages et assassinats qui remontoient à des époques déjà éloignées. Le consul de Suisse avoit été une de leurs victimes, et les assassins avoient été transportés, sur le lieu du crime, dans la voiture même du colonel. En apprenant sa condamnation à mort, don Juan Yanez s'est coupé la gorge dans sa prison, avec un rasoir; son corps a été porté sur l'échafaud sur lequel ont été exécutés ses complices.

— Le général don Antonio Gaona, qui commandoit la forteresse d'Ulloa lorsqu'elle fut attaquée et prise par l'amiral Baudin, a enfin passé devant un conseil de guerre : il a été acquitté le 13 juillet et réintégré dans ses honneurs et fonctions.

— Le général Urréa, l'ancien chef du parti fédéraliste, qui d'abord avoit été compris dans l'amnistie générale, a reçu l'ordre de s'embarquer à Véra-Cruz et de ne pas rentrer au Mexique avant six ans.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 2 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 110 fr. 90 c
TROIS p. 0/0. 81 fr. 45 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2797 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1220 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 782 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1247 fr. 50 c.
Rentes de Naples 101 fr. 65 c.
Emprunt romain. 103 fr. 0 0
Emprunt Belge 103 fr. 1/2
Emprunt d'Haiti. 500 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 31 fr. 7/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

LA RELIGION
Mardi, Jeudi
•
ls'abonner des
chaque mois.

N° 3185.

SAMEDI 5 OCTOBRE 1839.

PRIX DE L'ABONN.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

*tes d's conseils-généraux re-
it à la religion et au clergé.*

(Suite du N° 3175.)

vicomte de Bouillé a com-
au conseil-général des Bou-
Rhône la délibération prise
seil d'arrondissement d'Arles
l'un hospice d'orphelins et
trouvés que M. l'abbé Char-
e en ce moment sur les pro-
la société agricole de la
margue et avec le concours
société. M. de Bouillé de-
n secours de 2,500 fr. pour
de pareille somme pour
quels ne seroient payés que
hospice seroit en pleine acti-
is le conseil a déclaré que
avantages que promît l'éta-
it annoncé, il devoit, pour
èle à ses précédens, n'accor-
ecours qu'à une œuvre déjà
té, et il a ajourné son vote à
ine session.
e même conseil, il a été ques-
l'œuvre de la Providence
i répand les plus grands bien-
s la classe indigente ; le con-
té à 600 f. le secours de 300
ordoit à cette maison, et a
e la somme appartînt à l'œu-
re, sans égard à la distinc-
lie entre les dames et les de-
de la Providence.
il a décidé qu'une somme de
oit accordée pour aider à la
tion de l'église de Fos, mo-
historique, dont l'existence
à quatorze siècles, et pour
lequel la commune s'est imposé des sacrifices excessifs.

Le conseil-général de la Loire-Inférieure s'est élevé avec force contre la création d'économes rendue obligatoire pour tous les hospices. En admettant que cette institution fût avantageuse pour les grands établissemens, elle est loin d'être profitable aux hospices du second ordre. Au lieu d'être pour eux une source d'économie, les économes constitueroient une nouvelle charge d'autant plus difficile à supporter, que les revenus de ces hospices sont en général fort au-dessous des dépenses de première nécessité. Le conseil a aussi demandé la suppression de la rétribution universitaire.

Une discussion singulière s'est élevée dans le conseil-général de Maine-et Loire à l'occasion d'une dénonciation adressée à tous les membres du conseil par un sieur Bordillon, contre les manœuvres dans ce département de ce qu'il appelle le *jésuitisme* pour *éluder la loi qui protége le patrimoine des familles, spolier d'immenses capitaux, s'emparer de l'éducation, corrompre les intelligences, exploiter enfin toutes les foiblesses du cœur et de l'esprit.* C'est avec de pareilles déclamations qu'il y a dix ou douze ans, M. de Montlosier et les journaux qui les appuyoient parvinrent à exalter les têtes, à échauffer les passions, à provoquer des mesures de rigueur contre un corps estimable, et plus tard des troubles, des bouleversemens et une révolution tout entière. Des magistrats, des législateurs

eurent le tort de discuter gravement des dénonciations qu'il n'eût fallu accueillir que par le mépris. Le conseil-général de Maine-et-Loire a donné dans le même piége. La dénonciation du sieur Bordillon a été renvoyée à une commission qui a fait là-dessus un rapport sérieux. Cet objet étoit-il de la compétence du conseil ? Nous ne le pensons pas. Toutefois la commission a jugé, dit-on, que quelques-uns des faits signalés dans le mémoire étoient d'une haute gravité et de nature à porter le trouble dans la société, s'ils étoient vrais. Ils mériteroient donc d'être vérifiés ; mais ce n'étoit point à elle à ouvrir une enquête, et elle a proposé de prier le préfet de transmettre au ministre des cultes le mémoire et les pièces à l'appui.

Un membre a fait observer que le conseil ne devoit pas s'occuper de ces plaintes, qu'il n'avoit pas mission pour cela, et que le dénonciateur devoit s'adresser à l'administration ou aux tribunaux ; d'ailleurs son mémoire sembloit impliquer une critique de l'administration. Le préfet a combattu les conclusions de la commission, et a soutenu qu'on n'avoit à reprocher à son administration aucun acte de négligence ou de foiblesse. S'il y a eu quelques abus, ce n'étoient pas de ceux que les lois pussent atteindre. Le préfet a engagé le conseil à se tenir en garde contre des plaintes qui en paroissant n'en vouloir qu'à l'abus d'une liberté, pourroient attaquer la liberté elle-même.

Diverses propositions ont été faites, une dernière a été accueillie. L'auteur laisse de côté le mémoire, mais il est effrayé de faits récens qui se *sont passés* dans le département et dans la Loire-Inférieure ; des co[...] gations religieuses s'y établisse[...] grand nombre, elles ont de l'ar[...] elles font des dépenses. Il seroi[...] en conséquence que le conseil d[...] rât que vivement préoccupé de[...] grès de certaines corporations e[...] troubles qu'elles peuvent ca[...] tout en respectant la liberté de[...] tes et la liberté individuelle, [...] pelle le gouvernement à exerce[...] surveillance active et à faire ex[...] les lois. Cette proposition a été [...] tée par le conseil.

Voilà bien du bruit, des pl[...] et des frayeurs. Que s'est-il [...] passé ? Qui a pu donner lieu [...] vives alarmes ? C'est absolu[...] comme du temps de M. de Mo[...] sier. Quatre ou cinq prêtres [...] sont venus dernièrement, di[...] dans le département pour trav[...] au salut des ames ; un pieux [...] siastique a favorisé leur établiss[...] par un don généreux ; qu'y [...] donc là de si désastreux et de [...] frayant ? N'est-il plus permis d[...] poser de sa propre fortune ? Il n'[...] ici ni captation, ni séduction [...] homme libre, dans la force de [...] jouissant de toutes ses facult[...] peut-il faire de ses biens l'empl[...] lui convient ? N'y a-t-il pas de[...] rire un peu de ces plaintes exa[...] qui feroient croire que le feu e[...] quatre coins du pays, et qu'o[...] menacé de quelque grand mal [...] Ou plutôt les alarmistes ne j[...] ils pas un peu la comédie, c[...] ils l'ont fait sous la restauratio[...]

Le conseil d'arrondisseme[...] Segré, Maine-et-Loire, avoit [...] mé le vœu que la comptabili[...] fabriques fut placée sous l'a[...] administrative ; le conseil-gén[...] réitéré seulement son vœu po[...]

la législation sur les fabriques fût révisée. Le conseil de Segré s'étoit plaint, en outre, que les fêtes supprimées par le concordat fussent encore célébrées dans les campagnes, et que des missionnaires parcourussent en tout sens l'arrondissement. Le conseil-général n'a point partagé cette sollicitude, et a passé à l'ordre du jour sur l'un et l'autre objet. Il est assez ridicule en effet de voir des gens qui, parce qu'ils ne célèbrent pas les fêtes, ne veulent pas que d'autres les célèbrent. Quant aux missionnaires, ils sont un peu moins dangereux que ces colporteurs de mauvais livres qui circulent partout et cherchent à répandre la corruption et l'impiété. Le conseil de Segré auroit mieux fait de réclamer contre ces derniers, ainsi qu'avoit fait si sagement celui de Commercy.

Le conseil-général de la Meurthe a exprimé le vœu que l'hospice de Maréville, où sont renfermés les aliénés du département, restât sous l'administration des Sœurs de Saint-Charles, et ne passât point sous le régime des économes imposés par les dernières ordonnances. C'est encore-là une réclamation contre les innovations où on a entraîné le ministère.

Dans le conseil-général du Nord, le préfet a déclaré que le but constant de ses efforts sera de *moraliser* les classes pauvres par l'éducation religieuse; mais ce but, a-t-il dit, ne peut être atteint que par la distribution de livres exempts de tout reproche sous le rapport des dogmes religieux, et il est malheureusement constaté qu'à cet égard les précautions nécessaires n'ont pas toujours été prises. On a cité le *Catéchisme historique* de Fleury, qui a éprouvé, dit-on, des altérations fort répréhensibles.

Nous sommes édifiés du zèle de M. le préfet pour *moraliser* les classes pauvres, mais nous ne croyons point que ce but ne puisse être atteint que par des distributions de livres. Les instructions des curés, les catéchismes, l'assiduité aux prières de l'Eglise, les soins des pieuses Sœurs qui se vouent à l'enseignement, sont les principaux moyens pour propager les bonnes mœurs parmi la génération naissante. Cependant les bons livres peuvent aussi être utiles, mais là-dessus c'est surtout aux pasteurs qu'il faut s'en rapporter. Nous ne savons quelles sont les altérations dont on se plaint pour le *Catéchisme historique* de Fleury, mais il nous semble que ce n'est ni à M. le préfet ni au conseil-général à en juger.

Parmi les vœux relatifs aux écoles, le même conseil a demandé que des mesures efficaces fussent prises pour remédier aux inconvéniens graves qui résultent de la réunion des deux sexes dans les écoles, et qu'une séparation complète fût opérée le plus tôt possible. Nous ne pouvons que nous associer entièrement à ce vœu.

Le conseil-général du Puy-de-Dôme a réitéré son vœu pour l'augmentation de l'allocation annuelle faite à la cathédrale de Clermont dans l'intérêt du bas chœur, et à l'église d'Issoire comme monument historique. Il demande que la sainte chapelle de Riom soit rendue à son ancienne destination, et comprise dans les monumens historiques.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.—La déclaration de M. Auzou a édifié tous ceux qui avoient gémi de ses écarts. On s'est réjoui de le voir

rentrer dans le bercail, reconnoître ses torts et faire amende honorable pour ses actes et ses discours qui avoient pu être une pierre d'achoppement pour plusieurs. Car quoiqu'il n'eût pas poussé l'impiété aussi loin que celui qu'on appelle le *primat de l'église française*, il avoit avancé bien des erreurs et les avoit soutenues avec une hardiesse peu commune. Son retour et son repentir sont donc aussi consolans pour l'Eglise qu'heureux pour lui-même. Toutefois il se trouve que sa démarche a contrarié celui qui l'avoit imité dans ses égaremens. Le sieur Laverdet, cet ancien libraire de Clichy, prêtre improvisé de la façon de Chatel, ce qui fait très-légitimement douter qu'il soit prêtre, Laverdet, l'acolythe de M. Auzou, n'a pas eu le courage de le suivre dans ses nouvelles voies. Cet homme, que nous consentions à oublier, vient protester contre la rétractation de M. Auzou. Il veut aussi être chef de secte, et se croit à la tête de l'*église évangélique française*. Mais où est cette pauvre église? Hélas! nous l'ignorons, et M. Laverdet lui-même seroit fort embarrassé de nous l'apprendre. Il n'a point de lieu de réunion ni peut-être de troupeau, quoiqu'il ait adressé sa protestation *aux fidèles de l'église évangélique française*. Il se récrie contre la teneur de la rétractation, qu'il a le front d'appeler *un grand scandale*. C'est ainsi qu'on abuse des mots, à l'exemple de ceux dont parloit le prophète, qui donnent au mal le nom de bien et au bien le nom de mal. La protestation du sieur Laverdet, qui est datée du 10 septembre, et qu'on nous a adressée, n'est qu'une déclamation avec laquelle on auroit voulu faire un peu de bruit, mais où tous les gens sensés ne verront que le cri impuissant de l'amour-propre piqué et de l'esprit de discorde et de schisme.

Le dimanche 29 septembre, don Carlos et sa famille ont assisté à la messe dans la cathédrale de Bourges. M. l'archevêque leur a rendu les honneurs dûs à leur naissance. Le prélat est allé avec le clergé les recevoir à l'entrée de l'église, leur a présenté l'eau bénite et les a encensés. Des places leur avoient été préparées dans le sanctuaire. Après la messe, les princes ont été reconduits à la porte avec le même cérémonial. Le soir, M. l'archevêque et plusieurs ecclésiastiques ont été admis à saluer la famille royale. Plusieurs messes sont dites tous les jours à l'hôtel de M. de Panette par les ecclésiastiques espagnols venus avec les princes. Don Carlos entend toujours la première, qui se dit de très-bonne heure.

M. l'évêque de Saint-Flour a voulu faire transporter les restes de M. de Belmont, son prédécesseur, dans les caveaux de la cathédrale. M. Jean-Eléonore Montanier-Belmont étoit né à Seyssel le 10 mars 1756, il étoit à l'époque de la révolution grand-vicaire et chanoine de Nîmes. Nommé à l'évêché de Saint-Flour après le concordat, il fut sacré le 18 juillet 1802. Il conquit tous les cœurs dans son diocèse par sa douceur et sa piété. Il fut enlevé de bonne heure à son diocèse, et mourut à Paris le 1er mai 1808; son successeur a pris soin de faire transporter sa dépouille mortelle au milieu de son troupeau. Le prélat a publié sous la date du 20 septembre un mandement pour annoncer la cérémonie. Il fait à cette occasion un juste éloge de M. de Belmont:

« Il étoit éminemment, dit-il, l'homme de la droite du Très-Haut. Les besoins de son vaste diocèse qui comprenoit, à cette époque, avec celui de Saint-Flour, le diocèse actuel du Puy, étoient immenses; mais son zèle ne l'étoit pas moins, et les rares qualités de son esprit et de son cœur le rendoient à la fois capable des desseins les plus vastes et les plus diffici-

les, et supérieur à tous les obstacles. Son premier soin fut de ramener à l'unité catholique ceux de ses prêtres qui avoient eu le malheur de s'en séparer. L'entreprise étoit délicate; il l'accomplit avec une prudence consommée. Il prit en même temps toutes les mesures que peut suggérer le zèle le plus éclairé, pour connoître parfaitement le personnel de son nombreux clergé. L'organisation des deux diocèses suivit immédiatement ces premiers travaux. Le choix des curés de canton lui parut mériter une attention toute particulière. Il le fit avec une sagesse qui mérita les suffrages les plus unanimes, et le bon esprit qu'a toujours conservé notre clergé, même pendant la longue vacance qui suivit le décès de ce grand évêque, est encore, nous aimons à le dire, le plus bel éloge de ce choix. Le grand travail de l'organisation de son diocèse et de ses visites pastorales assez nombreuses pour qu'en deux ans il l'eût parcouru tout entier, n'absorboit pas tous ses soins. Les paroisses avoient des pasteurs; mais il y avoit des vides à remplir, et des successeurs à préparer aux anciens du sanctuaire. Or, pour cela il ne suffisoit pas de réunir des élèves et de leur donner des maîtres. Son séminaire avoit été entièrement dévasté par la révolution ; le bâtiment seul lui restoit. Quels sacrifices dès lors ne devenoient-ils pas nécessaires! Il les fit à force d'épargnes et de privations. Et pour augmenter les ressources de cet établissement naissant, et lui abandonner une partie de ses revenus, il fut se loger au séminaire, et partagea la table frugale des directeurs.

» Tel est le tableau trop succinct des œuvres admirables accomplies en très-peu d'années par M. de Belmont. Il n'a fait que passer, pour ainsi dire, sur le siége de Saint-Flour; mais il est passé en faisant le bien, et ses œuvres honoreroient un long épiscopat. Que n'eût-il point fait, s'il avoit vécu de longs jours parmi vous! Il est et sera long-temps béni par son peuple. La gloire qu'il évitoit pendant sa vie s'est attachée à son nom; et ne doutons pas que la seule qu'il ambitionnât ne lui soit abondamment accordée dans les cieux. En recevant parmi nous ses précieux restes, ouvrons nos cœurs à une sainte joie; mais surtout que le souvenir de ses vertus excite notre foiblesse : c'est le plus beau et le plus pur hommage que nous puissions rendre à sa mémoire. »

La translation a été fixée au 1er octobre, jour de la clôture de la retraite pastorale. Tout le clergé devoit se réunir dans la chapelle du grand séminaire, et de là se rendre processionnellement à la cathédrale où un catafalque étoit préparé. M. l'évêque régloit dans son mandement l'ordre de la cérémonie. Après la messe et l'absoute, le corps a dû être déposé dans le caveau du chœur.

M. l'évêque de Dijon a voulu aussi procurer une retraite à son clergé, qui ne jouissoit pas de cet avantage depuis plusieurs années. Il a obtenu que M. l'abbé Bénoin, qui se livre avec succès à ce genre de ministère, et qui cette année même a donné plusieurs retraites, vînt diriger celle-ci. Elle s'est ouverte le mercredi 11 septembre et a fini huit jours après. M. Bénoin parloit cinq fois par jour. M. l'évêque a vécu au séminaire avec ses prêtres, et a présidé à tous les exercices. Dans ses rapports avec son clergé, il a montré autant de bonté que de sagesse, et a justifié la réputation qu'il avoit acquise. La clôture de la retraite s'est faite dans l'église Saint-Bénigne. M. Bénoin a parlé sur la dignité et les bienfaits du sacerdoce. La cérémonie avoit attiré grand nombre de fidèles.

Nous avons reçu les discours prononcés pour la distribution des prix des colléges de Caen et de Coutances les 20 et 21 août dernier par M. l'abbé Daniel, recteur de l'Académie, ancien proviseur du collége de Caen.

Dans le premier, l'orateur adresse à la jeunesse des conseils dignes de son caractère et de son expérience. Il signale l'état moral de notre époque si malade à tant d'égards :

« Au milieu des trésors de la civilisation, du progrès des sciences et des conquêtes de la liberté, on s'effraie à bon droit de cette inquiétude qui tourmente les esprits, de cet égoïsme qui affoiblit et neutralise toutes les forces sociales, de ce scepticisme qui a tout envahi et tout dévasté, et qui, si l'on n'arrête son cours, détruira, jusque dans leur germe, tous les élémens d'ordre, tous les principes de vie. Dans beaucoup d'ames, sans doute, se sont conservées ou se réveillent ces convictions morales et religieuses, qui seules possèdent la puissance nécessaire à la conservation et au perfectionnement de l'édifice social que seules elles ont pu fonder. Nous le voyons avec bonheur, et c'est là ce qui fait renaître et soutient nos espérances et notre courage; mais combien d'hommes nous apparoissent encore, tristement dépouillés de toute croyance, de toute conviction, errant misérablement dans la vie, sans règle, sans guide et sans but, flottant au gré de mille impulsions contraires, semblables à des vaisseaux sans lest et sans pilote, ballottés par la tempête sous un ciel sans étoiles et sur les abîmes d'une mer sans rivages! Nous voyons avec bonheur une lumière plus vive et plus pure briller sur les hauteurs et nous y dévoiler de nobles passions et des vertus consolantes dont l'influence sauvera tout, si elle continue de se fortifier et de s'étendre; mais les régions inférieures sont encore assises dans des ténèbres épaisses que percent à peine quelques rayons de lumières, souvent fausses et trompeuses. Là, s'agitent des êtres qui n'ont de passions et d'énergie que pour abattre et détruire ce qui est, et qui bientôt abattroient et détruiroient ce qu'ils auroient élevé, si toutefois ils leur étoit donné d'élever quelque chose. »

Dans le discours prononcé au collége de Coutances, M. l'abbé Daniel rappelle le souvenir des hommes estimables qui ont honoré le collége et la province par leurs vertus et leurs services. Il nomme entr'autres trois ecclésiastiques dont nous aimons à consigner les noms :

« Qui pourroit oublier la douce et paternelle direction de ce bon abbé Doyère(1), si aimé, si respecté de ses nombreux élèves qu'il édifioit, en leur montrant, en action, dans sa vie, la charité, le zèle, toutes les vertus d'un prêtre selon Dieu, en même temps qu'il brilloit dans le monde par la facilité de son esprit, l'aménité de son caractère et les charmes de sa conversation?

» Qui n'a admiré, dans l'abbé Gambier (2), cette urbanité, cette politesse exquise, cette rare modestie, cette belle simplicité et cette piété vive, unies à des talens auxquels il n'a manqué, pour acquérir une vaste renommée, que l'occasion de se déployer sur un vaste théâtre ?

(1) L'abbé Doyère (Pierre), né à Saint-Jean-des-Essartiers, le 18 mars 1756, mort chanoine de la cathédrale de Coutances, le 16 novembre 1833. Il fut un des élèves les plus distingués de l'ancienne université de Caen. Appelé très-jeune encore à la chaire de philosophie du collége de Saint-Lô, il s'y fit remarquer par son talent pour l'enseignement et par les succès qu'il y obtint. Au bout de quelques années il fut nommé à la cure de Contrières. Il passa en Angleterre le temps de la révolution; rentré dans sa cure, à l'époque du concordat, il l'échangea, en 1807, contre les fonctions de principal du collége de Coutances, qu'il conserva jusqu'en 1825.

C'est sans doute le même qui est auteur du *Memento des vivans et des morts*, in-8°, qui parut à Caen en 1817, et dont il a été rendu compte dans l'*Ami de la Religion*, numéro du 20 septembre 1817, tome XIII.

(2) L'abbé Gambier (Thomas), né à Granville, le 14 mai 1762, mort le 7 septembre 1829, chanoine de la cathédrale, après avoir été quelque temps curé de

« Qui montra jamais une ame plus pure, plus candide, plus sincèrement pieuse, plus profondément dévouée à tous ses devoirs, que cet excellent abbé Mauger (1), qui méritoit si bien, à tous égards, d'être le collègue et l'ami des Doyère et des Gambier? »

La ville de Langon, diocèse de Bordeaux, vient d'être contristée par la mort de son ancien curé, M. Laroche, âgé de soixante-dix-neuf ans.

M. Laroche étoit un de ces membres du vieux clergé, qui ont été en butte aux persécutions révolutionnaires. A Langon, seulement, il avoit exercé pendant trente-cinq ans le saint ministère, et par son zèle et ses vertus, il s'y étoit fait respecter et chérir de tous ses paroissiens.

Comme il s'aperçut, il y a quelque temps, que ses forces diminuoient, il se décida, non sans un vif regret, à donner sa démission et à se séparer de ceux qu'il aimoit comme des enfans. Mais M. l'archevêque, voulant récompenser une vie si utile à la religion, s'empressa de le nommer chanoine de la cathédrale.

Les obsèques de M. Laroche ont été célébrées avec une grande pompe. Le clergé des communes environnantes s'y étoit rendu. Le curé de Cadillac officioit. La population de Langon a assisté avec recueillement à cette sainte cérémonie.

Le 30 septembre a eu lieu, au monument des Broteaux, à Lyon, le service solennel institué en mémoire des Lyonnais victimes de la fureur révolutionnaire de 93. Une messe de *Requiem*, suivie de l'absoute, a été chantée dans l'église où reposent les ossemens de ces honorables victimes. La cérémonie s'est faite au milieu du plus profond recueillement. On remarquoit parmi les assistans quelques-uns des débris de l'armée de Précy, échappés aux fusillades de Collot-d'Herbois.

Beaucoup de promeneurs s'arrêtoient le 26 septembre, à Marseille, devant le piédestal élevé sur la place Saint-Ferréol, pour y recevoir la colonne consacrée à M. de Belzunce et aux généreux compagnons de son dévoûment pendant la peste de 1720. Ce monument a été élevé à la gloire de M. de Belzunce, des échevins, du clergé et des citoyens qui se sacrifièrent pour le salut commun. C'est au dessus de ces noms glorieux que le génie qui surmonte la colonne doit étendre la couronne civique. Eh bien! à moins que ce génie ne doive tourner le dos à la rue Saint-Ferréol, ce qui est peu vraisemblable, la couronne seroit étendue sur les noms de MM. de La Coste, Consolat et autres, et les Belzunce, les Estelle, les chevaliers Rose seroient derrière la statue. L'erreur peut être réparée aisément : il suffit de faire tourner le piédestal sur lui-même, et tout le monde sera mis à sa place.

Le mercredi 25 septembre, la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville d'Amiens a fait célébrer une messe solennelle à l'église Saint-Jacques, à l'occasion de la fête de saint Firmin, son patron, cérémonie à laquelle elle avoit convié l'état-major de la garde nationale et celui de la garnison. Pour la première fois, on a pu embrasser dans toute son étendue, le monument que la munificence éclairée du conseil municipal et les pieuses largesses d'un grand nombre de citoyens ont consacré à la religion. Quelqu'importante qu'ait été la somme destinée à une construction si vaste, on s'étonne qu'elle y puisse

Saint-Nicolas de Coutances. Il professa la rhétorique, pendant 10 ans, avec un brillant succès.

(1) L'abbé Mauger (Jacques), né à Sainte-Marie-du-Mont, le 15 avril 1772, mort professeur de seconde au collége de Coutances, le 25 mai 1826.

suffire ; on admire la majestueuse simplicité d'un édifice qui fait le plus grand honneur à l'architecte habile qui en a donné les dessins et à l'entrepreneur qui s'est chargé de son exécution.

L'une des dames les plus respectables de la Picardie, Mme Lefort du Quesnel, née Dufresne, vient de terminer par une sainte mort une vie toute remplie de bonnes œuvres. Issue de la famille de Dufresne Ducange, l'une des célébrités de la Picardie et même de la France, elle s'est constamment montrée digne de sa naissance. A la piété la plus sincère et la plus éclairée elle joignoit une grande élévation d'ame, un caractère plein de fermeté, et une capacité pour les affaires au-dessus de son sexe. Elle eut à supporter tous les malheurs de la révolution, et la perte la plus cruelle pour le cœur d'une mère ; mais jamais son courage n'en fut abattu. Empressée dans tous les temps de venir au secours des pauvres, sa charité s'accrut en proportion des misères qu'elle avoit tous les jours sous les yeux. Elle s'imposa, pour les alléger, les plus généreux sacrifices. Près de son château, elle fit construire, à ses frais, un hospice pour y recueillir les infirmes qui manquoient de ressources. Après la mort d'un époux digne d'elle, et qui la secondoit dans tout le bien qu'elle vouloit faire, elle vint elle-même s'établir dans cet hospice, renonçant ainsi volontairement à tous les agrémens d'une des plus belles habitations de la province. C'est dans ce modeste asile, que, pendant près de trente années, sans cesser d'étendre sa sollicitude sur les besoins du dehors, elle se consacra plus particulièrement au soulagement et à l'instruction de ceux qui y étoient admis, et qu'elle y donna à la fois les leçons et l'exemple de toutes les vertus. Ce fut au milieu de ces pieux exercices qu'elle fut frappée de la maladie contre laquelle tous les soins et tous les secours de l'art furent vainement prodigués. Elle y succomba le quinzième jour, dans les sentimens de la foi la plus vive et de la plus édifiante résignation, emportant avec elle les justes regrets d'une famille désolée, et la vénération de toute une contrée. (*Gaz. de Picardie.*)

Voici quel est le personnel du collége Notre-Dame, à Tournay, fondé en dernier lieu par les Jésuites. Il paroît que la compagnie a fait un choix tout particulier d'hommes distingués et capables pour diriger le nouvel établissement. Le collége Notre-Dame, par sa situation dans une ville voisine de la France, ne peut manquer d'attirer beaucoup d'élèves de ce pays ; aussi les Jésuites belges se sont-ils associé plusieurs français. Le supérieur est le Père Staercks, Jésuite belge, qui a enseigné la physique et les mathématiques, successivement dans les colléges de Fribourg et d'Alost ; il a été ensuite professeur de droit naturel et préfet des études au collége d'Alost, depuis 1833 jusqu'à 1838. Le préfet des études et du collége est le Père Latour, qui a professé tous les cours d'humanités jusqu'en rhétorique inclusivement. Il a en outre déjà rempli avec beaucoup de distinction la place de préfet, à laquelle il est destiné, à Tournay. Les professeurs sont MM. de Gardin, Chervaux, Lauras et Rose. En outre, font partie de l'établissement les RR. PP. Lainez, de Sarragosse, et Julliot, Liégeois, ancien chef de l'établissement que dirigent en ce moment à Liége les Jésuites.

Un journal anglais annonce qu'il est question d'augmenter le nombre des évêques catholiques en Angleterre. Les comtés de Cumberland, de Northumberland, de Westmore-

e Durham formeroient un t l'Yorkshire un autre. Les e Lancastre et celui de eroient aussi un district sé- sent que ce ne sont là que s que nous ne prétendons .ir. Mais il est très-vrai que shire et l'Yorkshire sont l y a le plus de catholiques. er compte 90 congrégations es et le second 56.

IQUE, MÉLANGES, ETC.

lution de juillet nous explique ix de ses principaux organes elle est joyeuse de la ruine des don Carlos. Elle est joyeuse, parce que cet événement fait a cause de l'ancien droit euro- abandonnée par ceux qui au- plus d'intérêt à la défendre s'ils Elle est joyeuse parce que la des gouvernemens monarchi- ard de Charles V donne la me- que la révolution de juillet est l'entreprendre et d'accomplir circonstances lui permettront e sa marche et son essor. Elle parce que tout ce qui se passe t de s'écrier : *Que seroit-ce donc cet ancien droit européen avoit la démocratie française triom- armée des justes ressentimens des*

fait que confirmer, du reste, s journaux du même parti ont aré à l'occasion de l'inscription our la colonne de la Bastille. rt bien expliqué ce qu'ils atten- la révolution de juillet lorsque ramme recevra les développe- 'ils ont toujours entendu lui Vous croyez, disent-ils, que nous mbattu pour les *libertés publi- i*, mais ne vous y trompez pas, ssi *contre la monarchie*; c'étoit nt le mot de *Bourbon*, le mot de ot de *royauté;* enfin c'étoit sous ion du *principe républicain*, que le soulèvement des glorieuses journées s'est opéré.

L'assurance de ces messieurs redouble en voyant combien la chute de don Carlos semble causer peu d'émotion aux défenseurs naturels de l'ancien droit européen. Ils attribuent cette indifférence à la peur qu'on a de réveiller la révolution de juillet, et de venir se briser contre son *principe républicain*. Nous ne saurions dire s'ils ont tort ou raison de s'imaginer que personne n'ose les regarder en face; mais il est certain qu'il y a de quoi s'y tromper, et que le principe républicain paroît mieux s'entendre que le principe monarchique à protéger ce qu'il protége.

M. l'abbé Mirguet, qui ouvrit, il y a trois ans, à Nancy une école secondaire connue sous le nom de pensionnat Saint-Pierre, vient de la transporter au château de Malgrange, ancienne maison de plaisance des ducs de Lorraine et du roi Stanislas. Ce local est magnifique et à peu de distance du faubourg de Saint-Pierre de Nancy. Les bâtimens sont vastes et la situation à la campagne sera plus favorable au recueillement des études. C'est là que va se faire la rentrée.

A la distribution des prix, qui a eu lieu le 28 août, M. l'abbé Mirguet a prononcé un discours pour exposer son plan d'éducation. Ce plan n'est pas sans doute chez lui, comme chez beaucoup d'autres, une théorie vague qui ne descend point à la pratique. M. l'abbé Mirguet parle du devoir des maîtres en homme qui les comprend et qui les applique. Son établissement, qui compte 80 élèves, paroît dirigé dans un très-bon esprit.

PARIS, 4 OCTOBRE.

Le duc d'Orléans est arrivé à Alger le 27 septembre, à sept heures du matin, sur le *Phare*.

— Sont convoqués pour le 26 octobre les colléges électoraux de Condom (Gers), Brives (Corrèze), Dijon (Côte-d'Or), Saint-Etienne (Loire), Apt (Vaucluse), à

l'effet d'élire chacun un député, par suite des ordonnances du 20 septembre qui ont nommé : Président de la commission des monnoies et médailles, M. Persil, député du Gers; et conseillers d'état en service ordinaire, MM. Rivet, Tournoner, Lanyer et Mottet, députés de la Corrèze, de la Côte-d'Or, de la Loire et de Vaucluse.

— Avant de nommer les maîtres des requêtes, dont le choix lui est dévolu par l'ordonnance du 18 septembre, le garde des sceaux veut, dit-on, soumettre la liste des candidatures aux présidens des sections du conseil d'état. Les nominations à faire se réduisent à cinq maîtres des requêtes.

— Le ministre de la marine vient d'envoyer à Toulon tous les jeunes gens de l'école navale qui, sortis cette année, étoient venus recevoir à Paris leurs brevets d'enseignes de vaisseau.

— Le ministre de l'intérieur vient, à la demande du ministre de la guerre, d'adresser une circulaire aux préfets pour les engager à rappeler de la manière la plus formelle aux maires qu'ils doivent, lors du mariage des militaires, y compris les hommes de la réserve, se faire représenter l'autorisation du ministre de la guerre, comme aussi notifier exactement les lettres de convocation qu'ils reçoivent pour les hommes de la réserve.

— M. Du Bois, sous-préfet de Vitré, est appelé à la sous-préfecture de Châteaulin. Il est remplacé à Vitré par M. Lemercier, avocat, frère de M. Lemercier, préfet de la Manche, près duquel il remplissoit les fonctions de secrétaire particulier.

— M. Pons, récemment nommé député à Espalion (Aveyron), a quitté la magistrature en 1830 pour refus de serment.

— M. Alquier, médecin en chef et premier professeur à l'hôpital d'instruction de Metz, a été, par ordonnance du 25 septembre, nommé médecin en chef de l'hôpital du Gros Caillou, à *Paris.*

— Le comte Jaubert, dep[...] temps de retour de son voyag[...] est en ce moment à Paris.

— La commission form[...] garde des sceaux pour la révis[...] et réglemens sur la transmissi[...] ces, s'est réunie aujourd'hui p[...] mière fois.

— M. Ad. Barrot, consu[...] Manille et dans les Grandes-I[...] retour à Paris de son voyage[...] au Havre.

— Le journal la *France* pu[...] mière liste des souscriptions[...] ses bureaux, en faveur des Es[...] ont suivi Charles V en France[...] mière liste s'élève à 2,842 fr.

— Une souscription pour[...] ment à élever à la mémoire[...] chaud, est ouverte dans les bu[...] *Quotidienne*, qui s'inscrit pour[...] de 500 fr.

—M. Eustache, inspecteur-[...] ponts-et-chaussées, officier de[...] d'Honneur, est mort à Aix-les-[...] septembre à la suite d'une[...] maladie, muni des sacremens[...] Ses dépouilles mortelles ont[...] tées à Paris.

— Le ministre de l'intérie[...] pagné de M. A. Passy, direct[...] ministration départementale[...] nale, et de M. Dejean, dire[...] police générale, a été visiter[...] centrale de Melun (Seine-et-M[...]

— M. Odilon-Barrot, au n[...] mité de l'extrême-gauche, vi[...] blier un long manifeste en f[...] réforme électorale. Après ur[...] questions, arrive un projet de[...] à 600 le *minimum* des électeur[...] arrondissement. Toutes les [...] de la liste du jury entreront[...] électorale, et de plus, les[...] y compris les auditeurs et su[...] clus des listes du jury pour i[...] lité, les juges de paix, les of[...] garde nationale, les membre[...] seils municipaux des villes ch[...] canton, et de celles présentan[...]

...n de plus de 2,000 hommes, les ...mbres des chambres de commerce, ... conseils de manufactures et des con...s des prud'hommes, les élèves de l'é...e polytechnique, admis ou déclarés ...missibles dans les services publics, ...rès deux ans de domicile dans l'arron...ssement électoral. Avec le projet en ...sation, la chambre des députés se ...mposera de 509 membres, qui rece...vront chacun par séance une somme de vingt francs. Tout électeur sera éligible; mais il y aura incompatibilité entre les fonctions de député et celles de préfet, sous-préfet, receveurs-généraux, payeurs, et tout comptable de deniers publics; des procureurs-généraux, procureurs du roi et leurs substituts; des ingénieurs des ponts-et-chaussées et des mines, et enfin des fonctions salariées par la liste civile.

— Le bureau du comité de l'extrême-gauche se compose de MM. Laffitte, président; Dupont (de l'Eure), vice-président; Arago et Martin (de Strasbourg), secrétaires.

— Un élève en médecine, nommé Alphonse Brayer, avoit été condamné à 16 fr. d'amende et un mois de prison, par suite d'une perquisition faite à son domicile, près la barrière Saint-Jacques, et pendant laquelle la police avoit saisi une balle de calibre, des chevrotines fraîchement fondues, l'*Almanach Populaire*, la *déclaration des droits de l'homme*, et des vers manuscrits contre le roi des Français. Le procureur du roi s'étant pourvu à *minimâ*, l'affaire est venue devant la cour royale, qui a élevé à six mois la durée de l'emprisonnement.

— Le génie des inventeurs marche bon train. 163 brevets d'invention ont été délivrés pendant le 2ᵉ trimestre de 1839.

— On frappe en ce moment, à la Monnaie, 60,000 pièces de 10 centimes destinées aux colonies.

— Nous avons donné dans notre dernier numéro, aux nouvelles de Paris, un aperçu des forces militaires de la France depuis 1791 jusqu'à l'année 1838 inclusivement. Nous avons dit que le total de l'armée pendant les seize années de la restauration, s'étoit élevé à 622,000 hommes, et que depuis 1830 jusqu'à 1838 compris, on avoit appelé 640,000 hommes; ce qui établit pour la restauration une différence en moins de 18,000 hommes, et non pas de 180,000, comme il a été imprimé dans notre dernier numéro.

— A la dernière halle de Paris, le prix de la farine a baissé d'environ 2 fr. par sac.

— Des nouvelles récentes des départemens annoncent une baisse dans le prix des blés sur 38 marchés, et une hausse sur 15 marchés.

— La route de Paris à Nantes est desservie par des malles-postes du nouveau système, depuis le 1ᵉʳ de ce mois.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On lit dans la *Gazette du Berry* que Charles V vient d'entrer dans sa 52ᵉ année. Sa taille est ordinaire, son nez est aquilin. Le roi porte de fortes moustaches. Sa physionomie est empreinte d'une douceur qu'on ne peut exprimer. La reine n'est pas grande, mais elle a dans le port une grande majesté. Il y a du génie dans sa physionomie et beaucoup de bienveillance. Le prince des Asturies est âgé de 19 ans. Sans être très-grand, il a néanmoins beaucoup de dignité. Sa figure est pleine de calme et de candeur. On reconnoît dans les traits de l'infant don Sébastien le héros qui a déjà remporté bien des victoires. Il n'est pas très-grand et paroît avoir beaucoup souffert. Quelque chose de doux et de mélancolique est répandu sur sa physionomie.

— La souscription ouverte récemment dans les bureaux du *Réparateur* de Lyon pour les Espagnols qui ont suivi don Carlos en France, s'élevoit le 1ᵉʳ octobre à 1,045 fr. Le *Réparateur* s'étoit inscrit pour 100 fr.

— Tous les autres journaux royalistes de province ont également ouvert des souscriptions pour les soldats de Charles V.

— Pendant l'une des dernieres nuits, une diligence appartenant à MM. Bosquet, rue Coq-Héron, qui se rendoit de Paris à Rouen, a été en partie dévalisée à petite distance de Saint-Germain. Il paroît qu'un voleur a pu monter sur l'impériale ; une fois installé au milieu des bagages des voyageurs, il aura jeté sur la route les malles et autres paquets que ses complices auront pris soin de mettre vite à l'écart.

— M. le vicomte d'Osmond, lieutenant-général, vient de mourir dans sa 84ᵉ année, au château de Pontchartrain (Seine-et-Oise).

— Il y a eu mercredi grande manœuvre au camp de Fontainebleau. Le lieu choisi pour les évolutions étoit la plaine qui s'étend du camp aux versans sud-ouest de la forêt, et qui est bornée au sud par Arbonne, au nord par Saint-Martin et Macherin. Un pavillon avoit été dressé pour le roi des Français et sa famille sur un des degrés de l'amphithéâtre de rochers et de verdure qui fait face au camp, et d'où la vue embrasse un espace immense. Les manœuvres commencées à midi et demi ont été terminées vers cinq heures.

— M. de Tinan, aide-de-camp du maréchal Soult, qui vient de conduire le roi et la reine d'Espagne à Bourges, est en ce moment au château de Fontainebleau.

— Les deux bataillons du 10ᵉ léger qui sont au camp de Fontainebleau ne retourneront pas à Orléans, ils viendront à Paris.

— Le 17 septembre, les cantonniers de Noyon (Oise), étant occupés à répandre dans l'ancien jeu de Paume des décombres provenant d'un puits qu'on venoit de creuser, parvis Notre-Dame, ont trouvé deux pièces d'or espagnoles au millésime de 1619. Plusieurs habitans, instruits de ce fait, s'empressèrent de faire des recherches qui amenèrent la découverte de 25 autres pièces qui, toutes, sont de forme carrée et du poids de 18 à 20 fr.

— *Le conseil-général* de la Somme a voté 47,490 fr. pour les mois de nourri[…] et pension des enfans trouvés, et de pl[…] 2,000 fr. pour l'inspecteur des enfa[…] trouvés ou abandonnés, ensemb[…] 49,490 fr.

— Le maire d'Amiens vient d'arrê[…] que les marchands forains ne pourroie[…] procéder dans cette ville à aucune ven[…] publique, sans vérification des marcha[…]dises faite par des experts nommés adm[…]nistrativement, et sans l'indication en c[…]ractères lisibles sur les objets exposés e[…] vente, des défectuosités qui auroient é[…] constatées par les experts.

— La caisse d'épargne d'Amiens [...] reçu pendant le mois de septemb[…] 49,192 fr., et remboursé 24,342 f[…] 87 c.

— Un incendie a éclaté à Long-[…] Somme, dans la nuit de samedi à d[…]manche. On a eu à regretter la perte [...] deux maisons. Les pompiers de Long, [...] Longpré et de Villers-sous-Ailly, ont [...]valisé de zèle. C'est le cinquième in[…]die qui a eu lieu dans cette commune d[…]puis 4 à 5 ans !

— Le *Nord*, journal ministériel [...] Lille, a cessé de paroître.

— Une enquête va être ouverte da[…] département du Nord sur les projets p[…]sentés simultanément pour la jonction [...] la Sambre à l'Escaut, soit par la v[…] de la Selle, soit par la vallée de l'[…]caillon.

— Le général Noury vient de mo[…] dans son château de Croconville (Sei[…] Inférieure.)

— Un incendie a détruit en part[…] dans la nuit du 30 septembre au 1ᵉʳ [...]tobre, la manufacture d'indiennes [...] MM. Leverque, à Lillebonne (Seine-[…]férieure).

— M. Dufaure, ministre des tra[…] publics, se propose, dit le *Journal* [...] *Havre*, de faire sous peu un voyage d[…] cette ville, sans doute pour s'éclairer [...] la question de l'agrandissement [...] Havre.

— Le tribunal correctionnel de To[…] vient de condamner à un mois et à [...]

ison deux femmes qui avoient
n marchand de blé.

ːvin, commandant de la garde
lu Mans, a donné sa démis-
e que, dit-on, il avoit été ap-
nouveau préfet en conseil de
pour rendre compte de sa con-
ınt les troubles.

›rité paroît n'avoir plus d'in-
ır la situation du département
e. L'*Auxiliaire breton* annonce
ꝫ vient d'être donné de rame-
ıes les deux pièces d'artillerie
. été envoyées au Mans.

rand nombre d'Anglais, qui
is du service dans l'armée de
ı, sont passés ces jours-ci à
ı retournent en Angleterre par
et Jersey.

ı septembre dernier, il y a eu
ı-l'Archambault, diocèse de
une cérémonie en l'honneur
\llier, jeune auteur et artiste,
836. Cette cérémonie avoit at-
rbon une réunion nombreuse
M. Edmond Méchin, préfet
ɛment, y assistoit. A deux heu-
ꝫ dirigea vers l'église, où des
exécutèrent le *Requiem* de Mo-
s les vêpres des morts, le clergé
ɔrtége se rendit au cimetière,
rit le buste d'Allier, fait par
monument est simple, mais
effet. M. Henry, grand-vicaire
ꝫ, le bénit et prononça quel-
es pleines d'à-propos sur l'al-
arts et des sciences avec la re-
Batissier, ami d'Allier, pro-
ıite l'éloge d'Allier. Achille Al-
ıé à Montluçon le 2 juillet
ıit ses études à Paris, et fit son
ꝫ son goût le ramenoit vers la
et les arts. De retour à Mont-
onda l'*Album de l'Allier*, pu-
ꝫ3 les *Esquisses bourbonnaises*,
tre les premières livraisons de
ourbonnais. Depuis, il créa
ovince. On lui dut la restaura-
chapelle de l'église de Bour-
ort vint l'arrêter au milieu de
sa carrière. Il succomba le 4 avril 1836
à quelques jours de maladie. Ses amis en
parlent comme d'un esprit supérieur, et
passionné pour les arts.

— Madame Allier, qui étoit venue à
Bourbon-l'Archambault pour assister à
l'inauguration du monument élevé à la
mémoire de son fils, est morte le 14
septembre, la veille de la cérémonie.
Madame Allier étoit allée prier sur le
tombeau de son fils. Accablée par de trop
vives émotions, elle est tombée malade, et
peu de jours après, la dépouille mortelle
d'une mère reposoit près de la tombe
d'un fils.

— Le comte de Casa Eguia, général
espagnol qui a quelque temps commandé
les armées carlistes dans la Navarre, est
arrivé à Clermont-Ferrend.

— La foudre a frappé, le 26 septem-
bre, la cathédrale de Rodez. Après avoir
laissé extérieurement quelques légères
traces sur les murs, la foudre s'est perdue
dans la cour de l'*Hôtel des Voyageurs*.

— Jean-François Ehrmann, représen-
tant du Bas-Rhin à la convention na-
tionale, est mort à Strasbourg, le 24
septembre, à l'âge de 82 ans. Plusieurs
fois commissaire de la convention aux
armées, lors du procès de Louis XVI,
Ehrmann fut empêché par une maladie
d'assister aux débats. Il envoya son opi-
nion par écrit, et il vota pour la mort
du roi. Appelé plus tard au conseil des
cinq-cents, il fut zélé partisan du direc-
toire, et le défendit contre ceux qui l'at-
taquoient. Il termina sa carrière législa-
tive au mois de mai 1799. Nommé juge
à la cour d'appel de Colmar, après la ré-
volution du 18 brumaire, il remplit les
fonctions de cette place jusqu'en 1816.
A la restauration, Ehrmann devoit s'at-
tendre à être banni comme régicide ;
mais, par une interprétation généreuse
de la loi, quoiqu'il eût rempli des fonc-
tions publiques dans les cent jours, il
put rester en France, sans doute parce
qu'ayant été désigné comme absent pour
maladie à l'appel de son nom, on n'avoit
pas constaté son vote par écrit, envoyé

plus tard au président de la convention. Il revint à Strasbourg, où il fut nommé *professeur de morale* au séminaire protestant et doyen du chapitre de Saint-Thomas.

— C'est le 13 de ce mois, anniversaire de la prise de Constantine, que sera inaugurée à Feurs (Loire) la statue du colonel Combes.

— Le prix du pain a subi à Lyon la bien foible diminution d'un demi-liard par livre.

— M. Legrand, sous-secrétaire d'état au ministère des travaux publics, après avoir inspecté les ports de l'arrondissement de Toulon, est parti le 30 septembre pour Antibes et Cannes, aussi du département du Var.

— Le maréchal Clausel, arrivé à Toulon le 28 septembre, s'est embarqué le lendemain pour Alger.

— Le brick le *Cygne*, venant des Antilles, et en dernier lieu de la Martinique, d'où il est parti le 9 août dernier, est arrivé à Toulon. Ce bâtiment vient de faire une campagne très-pénible, et il a perdu une notable partie de son équipage.

— Il arrive continuellement à Toulon des émigrans qui s'embarquent pour l'Algérie.

— M. René-Pugin, professeur de rhétorique au collége royal de Toulouse, entraîné, dit-on, par un vif désir de voir et de s'instruire, s'est égaré, le 26 septembre, dans une des plus hautes montagnes de l'Arriége. Surpris par le brouillard et par une nuit pluvieuse et froide, au milieu de profonds ravins, il est tombé d'un escarpement de plus de 158 mètres. Son corps n'a pu être retrouvé que trois jours après, par les soins de M. François, ingénieur en chef des mines de l'Arriége, aidé des autorités du canton de Videssos.

— La régente d'Espagne vient de nommer M. Achille Bégé, préfet de l'Hérault, commandeur de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique, ordre auquel M. Bégé appartenoit déjà comme chevalier.

— Les généraux Villaréal et Gom[illegible] sont arrivés à Bordeaux.

— Dans la commune de Labets, pr[illegible] de Saint-Palais, il y a, dit la *Sentinelle* [illegible] *Pyrénées*, un chêne d'une grandeur pr[illegible] digieuse. Le tronc de cet arbre a 58 pi[illegible] de circonférence. Il est creux et form[illegible] l'intérieur une espèce de salle de 21 pi[illegible] de circonférence, dont la voûte a 20 pi[illegible] de hauteur. L'ouverture qui sert de po[illegible] a 4 pieds et demi de haut et 2 pieds [illegible] demi environ de large.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Maroto paroît comprendre que sa co[illegible] duite a besoin de justification. Il publi[illegible] des explications très-étendues, et il pr[illegible] met des révélations encore plus intére[illegible] santes. Ce qui résulte jusqu'à présent [illegible] ses mémoires apologétiques, c'est qu'[illegible] n'est pas le seul qui ait abandonné [illegible] cause de don Carlos, et que 50 généra[illegible] et officiers supérieurs de son armée so[illegible] entrés dans les mêmes vues.

— La commission des fuéros a dû fai[illegible] son rapport à l'assemblée des cortès d[illegible] la séance du 25 septembre. On conno[illegible] soit d'avance à Madrid les dispositions [illegible] décret qu'elle devoit proposer. Il cons[illegible] toit en deux articles fort laconiques, [illegible] ainsi conçus :

Art. 1er : Les fuéros sont confirmés. [illegible] est bien entendu qu'il ne s'agit ici q[illegible] des fuéros compatibles avec la constitu[illegible] tion.

Art. 2. Le gouvernement est autorisé [illegible] décréter ces fuéros, sans perdre de vu[illegible] l'esprit et la lettre de la constitution.

On croyoit généralement à Madrid q[illegible] cette rédaction seroit adoptée. Elle pa[illegible] pour être l'œuvre du parti exalté, q[illegible] veut se ménager le moyen de tout laiss[illegible] à la charge du gouvernement.

— On mande de Bayonne que de[illegible] rixes et des provocations ont souvent li[illegible] entre les carlistes fidèles et les carlistes [illegible] fectionnaires qui se rencontrent. Il fa[illegible] espérer qu'on sentira la nécessité de leu[illegible] assigner des lieux de dépôt différens.

— On ne pense pas que Cabrera puiss[illegible]

long-temps à la masse de forces
a réunir contre lui. Mais on pé-
éralement persuadé qu'il tiendra
a mort.

---

ent d'y avoir à Gand une ré-
opulaire, dirigée par MM. Jof-
Bartels et Kats, de l'opposition
On s'est beaucoup plaint de la
les ouvriers.

y a eu à Gand, le 1er, quelques
lemens qui se sont mis à arracher
le la liberté, en chantant la *Mar-*

après le *Times*, la reine d'Angle-
ouseroit prochainement le prince

30 septembre, un incendie a
i Londres dans les bureaux du
-*Chronicle*, mais on a été promp-
maître du feu.

Globe dit que M. Rowland-Hill
ndre à Paris, sous les auspices
ésorerie. Il examinera les divers
ns de la direction des postes
es, dans le but d'obtenir les ren-
ens les plus complets à ce sujet.

vient d'y avoir à Londres une
lans le prix des grains.

paquebot *Roscoa* est arrivé à Li-
, avec des nouvelles de New-York
ptembre. La banque des Etats-
ant cessé de fournir des traites sur
, le change est monté graduelle-
9 1/4. 9 1/2 de prime. La gêne
ire duroit toujours, et les fonds
baissé.

n écrit de Charleston que l'état
ires commerciales n'a jamais été
uvais dans cette ville.

u 20 au 30 août il est mort 236
es de la fièvre jaune, à la Nou-
rléans.

e gouvernement anglais et celui
tugal continuent à se faire la
au sujet de la traite des nègres.
rement, les journaux anglais
publié des lettres d'un ministre
ais. A son tour, le *Diario do Go-*
ublie des lettres confidentielles de
lord Howard de Walden. Le *Courier* an-
glais regarde cette publication comme
une infraction à toutes les règles reçues
en diplomatie.

— Le *Standard* annonce qu'il est
question d'un changement de ministère en
Portugal. M. de Palmella est, dit-on, à
la tête du nouveau cabinet.

— D'après les nouvelles de Lisbonne du
23 septembre, on n'avoit pas encore
découvert les chefs de la dernière cons-
piration miguéliste.

— La vallée d'Altorf, dans le canton
d'Uri, vient d'être inondée par la Reuss,
que les dernières pluies avoient considé-
rablement grossie. Entre Amsteg et
Flueleu, les prairies sont dévastées. La
récolte des pommes de terre se trouve
perdue. La route du Saint-Gothard a été
rompue en plusieurs endroits.

— Le gouvernement sarde a conclu
un traité de commerce avec la Tur-
quie.

— Le bateau à vapeur l'*Etrusque*, qui
a fait pendant long-temps les voyages
d'Italie à Marseille, a été mis en vente à
Livourne.

— M. le duc de Bordeaux est attendu
prochainement à Milan, où il assistera à
de grandes manœuvres de l'armée autri-
chienne.

— La diète fédérale germanique a pris
des vacances, et s'est ajournée pour un
temps indéfini. Le président, comte de
Munch-Bellinghausen, qui habituelle-
ment pendant les vacances se rend à
Vienne, n'en fera le voyage cette année
qu'après que le prince de Metternich
aura quitté le Johannisberg.

— Le journal *Sruska-Minerva* an-
nonce qu'un traité a été conclu entre la
Russie, la Suède et l'Angleterre, par le-
quel la neutralité auroit été accordée, en
cas de guerre, à la Suède et à la Norwége,
par la Russie et l'Angleterre.

— On écrit de Sulinah que, dans le
courant de l'année 1838, 1,481 vais-
seaux, parmi lesquels 140 chargés,
sont entrés dans le Danube, et 1,341 en
sont sortis. Parmi ceux qui sont entrés,

on ne comptoit que neuf vaisseaux français.

— L'empereur de Russie est revenu du camp de Borodino à Moscou le 3 septembre.

— Un incendie a mis en cendres la moitié de Salonique. Les hôtels des consuls européens ont été en partie détruits.

— Mustapha, pacha de Salonique, passe pour un des partisans du vice-roi d'Egypte.

— D'après des correspondances de la *Gazette d'Augsbourg*, en date de Constantinople, le 12 septembre, deux vaisseaux français et deux vaisseaux anglais avoient mis à la voile pour aller prendre position devant Alexandrie.

— On a des nouvelles de Valparaiso du 13 juin. La tranquillité y régnoit, et les affaires reprenoient un meilleur aspect. A Lima tout étoit tranquille, et l'on croyoit que les Chiliens évacueroient le Pérou avant un mois. Le général Santa-Cruz et ses partisans étoient à Guayaquil.

L'ouvrage de M. le vicomte Walsh, dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro, formera 4 volumes in-8°, et se trouve chez M. Poussielgue-Rusand, rue Hautefeuille, 9. Prix, 15 fr. les deux volumes parus.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 4 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 110 fr. 75 c
TROIS p. 0/0. 81 fr. 45 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque 2805 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1220 fr 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 785 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Rentes de Naples 102 fr. 40 c.
Emprunt romain. 103 fr. 1/4
Emprunt Belge 000 fr. 0,0
Emprunt d'Haïti. 502 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 30 fr. 3 8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

'AMI DE LA RELIGION
aroît les Mardi, Jeudi
t Samedi.

On peut s'abonner des
"et 15 de chaque mois.

N° 3186.

MARDI 8 OCTOBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

De l'état actuel du clergé en France, et en particulier des curés ruraux appelés desservans, par MM. Allignol frères, prêtres desservans.—In-8°.

Ce titre a piqué notre curiosité, et nous avons lu avec empressement un livre qui s'annonçoit pour traiter une matière aussi importante. Nous allons rendre compte des impressions qu'a produites en nous une lecture attentive et impartiale.

MM. Allignol parlent d'abord dans une instruction de l'état de la société; ils applaudissent au mouvement religieux qu'ils croient exister :

« Ce mouvement de retour vers le catholicisme, qui commence par les grands écrivains de notre époque, les Châteaubriand, les de Bonald, les de Maistre, les La Mennais, est devenu général dans les hautes régions de l'intelligence ; il a même pénétré dans les classes moyennes de la société, et il agite déjà le peuple des villes... L'impiété n'a quitté les grands que pour descendre dans le peuple, elle n'a abandonné les villes que pour envahir les villages; chassée du château, la philosophie anti-chrétienne s'est réfugiée dans la chaumière comme dans son dernier asile. »

Est-il bien sûr que le mouvement religieux soit aussi *général* que le pensent MM. Allignol, que l'*impiété ait quitté les grands*, qu'elle ait *abandonné les villes*, qu'elle ait été *chassée du château*? Cela ne nous paroît pas aussi certain à nous qui vivons à Paris, qu'à MM. Allignol qui en sont à 200 lieues. Nous voyons des journaux attaquer fréquemment la religion et le clergé, et ces journaux trouvent des lecteurs. C'est qu'apparemment l'impiété n'a pas encore entièrement *abandonné* les villes. Ailleurs les deux auteurs disent que *les protestans, les jansénistes et les voltairiens ont fait leur temps;* ce qui n'empêche pas les protestans de se remuer en tout sens, de publier des écrits et de tâcher de pervertir les catholiques; ce qui n'empêche pas qu'on ne réimprime encore Voltaire, qu'on ne célèbre encore ses talens et sa gloire, et qu'une jeunesse avide de tout lire ne recherche et ne dévore ses plus pernicieux écrits.

« Qu'on le remarque bien, continuent MM. Allignol; ce n'est pas proprement par le clergé que la foi se restaure aujourd'hui chez les classes intelligentes et parmi le peuple des villes; c'est par la presse, ce nouveau moteur des intelligences devenu tout puissant. Elle seule a imprimé aux esprits ce mouvement de retour vers les idées religieuses, destiné à sauver la société, en la rasseyant sur sa véritable base. Le clergé ne travaille, pour ainsi dire, qu'en sous-ordre. »

Ce langage nous étonne beaucoup dans des ecclésiastiques qui devroient connoître l'histoire de leur temps. Quoi ! ne savent-ils pas quels services le clergé a rendus depuis 40 ans? A cette époque M. Frayssinous commença ses conférences qui eurent un si grand éclat et un si consolant succès. Après lui sont venus des hommes d'un beau talent, M. l'abbé de Maccarthy qui se fit entendre à Paris et dans les plus grandes villes, M. l'abbé de Ravignan qui soutient si bien l'honneur de la chaire chrétienne; sans parler de beaucoup

d'autres prédicateurs qui, pour avoir plus ou moins de renommée, se sont montrés dignes de leur mission, et ont vengé la religion des attaques de l'impiété. Le clergé n'a-t-il pas produit aussi des écrivains de mérite à qui l'on doit d'excellens ouvrages de doctrine, de morale, de controverse, et est-il juste de faire honneur à la presse *seule* d'un mouvement que trop souvent au contraire une partie des journaux a contribué à contrarier et à affoiblir?

Dans la suite de leur introduction, MM. Allignol exposent leur plan. Leur livre est divisé en deux parties. Dans la première, ils examinent quelle étoit en France la constitution de l'Eglise avant 1802, et quelle elle est encore dans les autres états catholiques. Ils traitent ce sujet en 6 chapitres qui ont pour but de montrer que les prêtres à charge d'ames ont toujours été inamovibles, qu'on ne pouvoit les destituer que par jugement canonique, ni les transférer qu'avec leur consentement.

MM. Allignol déclarent qu'ils n'ont écrit que *pour soutenir et fortifier l'autorité des évêques;* ils protestent de leur respect pour cette autorité, de leur parfaite soumission, et ils désavouent tout ce qui dans leur ouvrage paroîtroit inexact ou répréhensible sous ce rapport. Ces protestations sont honorables, mais vraiment on ne se seroit pas douté que les deux auteurs ne se fussent proposé que de *fortifier* l'autorité des évêques; car en bien des endroits ils paroîtroient plutôt chercher à l'affoiblir. Ainsi ils décident que c'est aux curés et non à l'évêque à choisir leurs vicaires, quoique ce soit un point controversé entre les canonistes; voyez entr'autres les *Conférences d'Angers sur la hiérarchie.* loin, après avoir dit que l'évêqu rigoureusement obligé à fourn l'entretien de tous ceux qu'il ordo s'il ne les nomme pas à un béné ils se demandent si cette obligati cessé pour les évêques de France puis la perte de leurs menses épi pales, et ils répondent sans hés que non; décision qui nous pa bien tranchante de la part d'écriv qui connoissent très-bien la n cité du traitement des évêques. MM. Allignol ne sont nuller embarrassés de cette objection ils veulent que l'obligation qu'il posent à l'évêque porte même son patrimoine; ce qui assuré est fort sévère.

Ces messieurs rapportent anecdote qui nous paroît tout apocryphe. Ils racontent qu évêques ayant demandé à Loui de rendre amovibles les prêtre servans des annexes, le prince dit qu'il le vouloit bien, pour les évêques le fussent aussi. L teurs ne disent point où ils on cette historiette qui a tout l'air fable. Il supposent aussi que M tellier, archevêque de Reims, projet de rendre tous ses curés vibles, mais que Louis XIV lui de dit de donner suite à cette idé là-dessus ils font un fort vilain trait de l'archevêque, dont ils ra tent des anecdotes fort ridic Mais il est bon de remarquer qu qu'ils donnent comme un pr formel du prélat, n'étoit tout au qu'un bruit. Le Père d'Avrigny ses *Mémoires* n'en parle que com d'un *ouï-dire.*

Dans la deuxième partie de l livre, MM. Allignol traitent du ch gement opéré en 1802 dans la di



pline de l'Eglise. Ils s'élèvent contre la distinction établie par les articles organiques entre les curés et les desservans, se plaignent de l'avilissement des desservans, et trouvent dans leur amovibilité les résultats les plus funestes pour la religion et même pour la société. Il est très-vrai que l'amovibilité des desservans date des articles organiques, et qu'elle fut dans le principe une mesure prise par l'autorité civile. Mais nous ne voyons point que ni Rome ni l'épiscopat aient réclamé nommément contre cette disposition. En 1810, une commission d'évêques réclama contre quatre ou cinq des articles organiques; celui sur les desservans n'y étoit pas compris. Nous n'avons jamais ouï dire qu'il y ait eu sur ce point quelque réclamation isolée de quelque prélat, soit avant, soit depuis la restauration. M. Artaud, dans son *Histoire de Pie VII*, parle des représentations faites par la cour de Rome contre les articles organiques, il ne dit point qu'il y en ait eu spécialement sur l'art. 31, relatif aux desservans.

Le concordat de 1817 dit bien que les articles organiques sont abrogés en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Eglise, mais il ne spécifie point les articles, et l'inamovibilité des desservans tient plus sans doute à la discipline qu'à la doctrine. Les évêques de France, dans une lettre adressée au pape, en 1819, se plaignent vivement des maux de l'Eglise de France. MM. Allignol veulent trouver dans cette lettre une réclamation qui appuie la leur. Il est très-vrai qu'il n'y est aucunement parlé des desservans.

Nous devons ajouter que les deux desservans mêlent à leurs plaintes des assertions qui portent un caractère d'exagération et d'amertume. Ainsi, à les entendre, les curés et les desservans *forment deux partis opposés, deux camps rivaux et profondément séparés;* ce qui certainement n'est pas vrai. Ils disent qu'en 1802 la moitié des nouveaux prélats étoit tirée de l'église constitutionnelle; cela est encore entièrement faux, puisqu'il n'y eut que douze constitutionnels nommés sur 60 siéges. Ils assurent que les articles organiques ont *singulièrement diminué* les rapports de l'épiscopat français avec le Saint-Siége; c'est encore une assertion toute gratuite. L'épiscopat sous l'ancien régime n'avoit pas plus de rapports avec le Saint-Siége qu'il n'en a eus depuis, et il en avoit bien moins qu'il n'en a actuellement. Comment MM. Allignol ont-ils pu dire encore que *la suppression des visites pastorales dans les campagnes a ôté à l'évêque un des principaux moyens de connoître ses prêtres*? Ces visites pastorales n'ont jamais été supprimées que dans les cas d'infirmités de l'évêque ou de troubles.

N'est-ce point encore une exagération de dire que dans l'état actuel des choses *le vrai mérite doit nécessairement être écarté?* Les deux auteurs plaisantent d'une manière fort déplacée sur les curés de canton, qu'ils appellent *de petits prélats, ayant une petite cour où s'agitent des ambitions et des intrigues.* Ils prétendent, sans aucun fondement, que le changement ou la translation d'un desservant a pour effet immédiat de le rendre suspect, et presque toujours de le déshonorer. Il y a dans leur livre des exagérations plus fortes encore sur l'avilissement des desservans; les auteurs avancent sur ce point des choses des-

tituées de fondement, et qui n'existent que dans leur imagination.

Mais ce qui revient souvent dans cette seconde partie, ce sont les plaintes sur l'administration épiscopale, sur l'esprit qui la dirige, sur l'arbitraire et le despotisme qui y règnent. On se plaint des destitutions de desservans en masse, par 20, 30 40 d'un seul coup ; ce que nous parierions bien n'être pas vrai. On se plaint de la foiblesse des évêques, des intrigues qui les entourent, de la domination des grands-vicaires. On prétend que l'autorité épiscopale *en vient jusqu'à inspirer la crainte et l'aversion.* On fait des suppositions chimériques de cas éventuels, *où l'épiscopat tout entier seroit composé d'hérétiques ou de schismatiques déguisés.* Le tout est entremêlé de belles protestations de respect, qui ne semblent placées là que pour rendre l'injure plus poignante et la dérision plus amère.

Et pourquoi tout ce bruit, ces exagérations et ces déclamations? Seroit-il vrai, comme on nous l'a dit, que c'est parce qu'un des deux auteurs a été transféré malgré lui d'une paroisse à une autre? Trop sensible à ce changement inattendu, sa tête s'est échauffée, et il a cru voir dans une simple contrariété un abus énorme de pouvoir, un désordre effroyable, un renversement de la constitution de l'Eglise. Ainsi un intérêt privé se cache sous l'apparence du zèle, et des hommes que nous croyons d'ailleurs estimables et bien intentionnés se sont fait complétement illusion sur leur position, sur les droits de leur évêque, et sur l'intérêt de l'Eglise. Aussi nous entendons dire qu'ils sont désavoués par le clergé de leur diocèse.

En terminant leur ouvrage, MM. Allignol proposent leur plan de réforme ; c'est d'abord d'établir l'inamovibilité des desservans. C'est là le plus pressé, sans quoi tout est perdu. Ensuite on supprimera le casuel, on réformera l'enseignement dans les grands et petits séminaires. Il faut refondre tous les traités de théologie, mettre les conférences ecclésiastiques sur un meilleur pied, établir le concours pour toutes les places ecclésiastiques, etc. Si on fait cela, tout changera de face, et nous entrerons de nouveau dans l'âge d'or.

Puisque MM. Allignol ont cru pouvoir donner des conseils à tout le clergé, et même aux évêques, ils nous permettront bien de leur rappeler l'avis de saint Paul : *Non plus sapere quàm oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem.*

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La clôture de la retraite a eu lieu samedi matin dans l'église Saint-Sulpice. M. l'Archevêque n'a pu s'y rendre, comme il se l'étoit proposé. Une crise survenue deux jours auparavant a nécessité de nouvelles précautions, et les médecins ont ordonné une saignée. En l'absence du prélat, les exercices de la retraite ont été présidés par M. l'abbé Augé ; ils ont été fort suivis, et l'exercice du soir surtout étoit fort nombreux. M. l'abbé Debussy a été fort goûté. Une composition solide, des avis pleins de sagesse, des détails tout pratiques, ont montré en lui autant d'expérience que d'instruction. Son discours de clôture samedi étoit excellent. Il a retracé rapidement les bienfaits du sacerdoce, et a fait sentir quelle estime et quelle reconnoissance les peuples devoient au prêtre. Il a également rappelé ce que les prêtres devoient être pour leurs troupeaux. La cérémonie de la clô-

ture a été présidée par M. l'abbé Augé, qui a célébré la messe, donné la communion à tout le clergé et à bon nombre de fidèles, et reçu les promesses cléricales. Le nombre des ecclésiastiques présens étoit fort considérable, et cette réunion avoit quelque chose d'imposant et de touchant à la fois. Il n'y manquoit que celui que l'on eût été heureux d'y voir. M. l'abbé Jammes, qui avoit vu M. l'Archevêque la veille, a été chargé par lui d'exprimer à son clergé combien il regrettoit d'avoir été privé de prendre part aux exercices de la retraite, et combien il étoit satisfait d'apprendre avec quel empressement on s'y étoit porté, et avec quel recueillement on les avoit suivis. Il a même témoigné être tout-à-fait reconnoissant de ces exemples d'édification.

Les grands-vicaires de M. le cardinal de Latil, archevêque de Reims, MM. Gros, Maquart et Talhouet de Brignac, ont, en son absence, publié le 29 septembre un mandement à l'occasion de la mort de M. l'archevêque-coadjuteur. Ils annoncent en ces termes la mort du respectable coadjuteur :

« Dieu nous avoit envoyé dans sa miséricorde un prélat selon son cœur, chargé en l'absence de notre premier pasteur de nous diriger dans les voies du salut et de nous consoler au milieu de nos travaux et de nos peines. Nous trouvions dans le vénérable pontife, coadjuteur de Son Eminence monseigneur le cardinal de Latil, archevêque de Reims, un ministre du Seigneur distingué par la sagesse de ses vues, par son zèle et sa piété, par ces qualités douces et insinuantes qui gagnent les ames à Jésus-Christ. C'étoit pour monseigneur le cardinal, c'étoit pour son clergé et tous les fidèles de son vaste diocèse, le gage d'un heureux avenir et le sujet d'une grande joie. Mais, ô mon Dieu, que vos desseins sont impénétrables ! A peine l'Eglise de Reims se relevoit-elle de ses longs malheurs, que la main du Seigneur s'est encore étendue sur elle et l'a frappée d'un nouveau coup. Il n'est plus, celui dont l'arrivée parmi nous avoit naguère essuyé nos larmes, et qui nous promettoit la sécurité et le bonheur. Les douleurs de la mort l'ont environné ; après une pénible maladie, muni des secours de l'Eglise et mûr sans doute pour le ciel, il a rendu sa belle ame à Dieu. Nous venons vous l'annoncer, l'ame remplie d'amertume : vous avez à pleurer la perte douloureuse de Sa Grandeur monseigneur Romain-Frédéric Gallard, archevêque d'Anazarbe et coadjuteur de Reims.

» Est-ce une de ces épreuves que la divine providence ménage à ses enfans pour les former à la patience et donner à leur vie plus de perfection ? Est-ce l'effet de cette menace terrible dont parle le prophète, lorsqu'il nous présente la mort d'un bon pasteur comme le plus rigoureux châtiment que Dieu puisse infliger à un peuple infidèle ? Sans sonder les décrets du Très-Haut, adorons-les humblement et gémissons de ce que nos fautes ont pu nous attirer le malheur que nous pleurons. Mais en même temps, que nos larmes ne soient pas perdues pour le pasteur et le père que nous avons tant de motifs de regretter. Payons un juste tribut de reconnoissance à celui qui nous avoit donné place dans son cœur et qui déjà souvent avoit levé des mains pures au ciel pour notre salut. Si, trop tôt privés de sa présence, nous n'avons pu faire selon nos vœux le bonheur de son épiscopat et sa joie sur la terre de l'exil, obtenons lui du moins par nos prières, de jouir bientôt dans le sein de Dieu du rafraîchissement et de la paix. »

La retraite ouverte au grand séminaire d'Agen le mardi 24 septembre, par les soins de M. l'abbé Goudelin, de Bordeaux, s'est terminée le 1er octobre à la cathédrale, où M. l'évêque et les ecclésiastiques se sont rendus processionnelle-

-ment, à neuf heures du matin. Là tous les prêtres ont renouvelé entre les mains du vénérable chef du diocèse leurs engagemens cléricaux; touchante cérémonie, qui avoit été précédée d'un sermon prononcé par M. Goudelin. Ce prédicateur ne pouvoit mieux clorre ses travaux qu'en parlant du sacerdoce; il l'a fait avec une connoissance parfaite des devoirs réciproques du prêtre et de la société, surtout avec un accent de conviction digne de ce savant et zélé ecclésiastique.

Deux familles protestantes composées de sept personnes et habitant la paroisse de Saint-Jacques à Gand, ont embrassé ces jours derniers la religion catholique.

Le prince Notger, évêque de Liége, fut le principal fondateur de cette ville, et l'un des grands évêques du moyen âge. Allemand de naissance, il fut d'abord prévôt de Saint-Gall, et ordonné évêque de Liége en 972. Il entoura sa ville épiscopale de fossés et de murailles, rebâtit celle de Malines que les Normands avoient ruinée, fit plusieurs belles fondations, répara sa cathédrale, et mourut en 1007. Ses restes furent d'abord déposés dans un oratoire de l'église Saint-Jean, qu'il avoit fondée. Ensuite on les plaça dans un monument érigé sous la tour de la même église. Ce monument fut successivement embelli. En 1570, les chanoines l'enrichirent de marbres précieux, et en 1725, le chapitre le restaura avec plus de magnificence. Vers 1760, on reconstruisit l'église de Saint-Jean; la tour fut conservée, mais le monument disparut. Les os du prince furent suspendus au plafond de la nouvelle sacristie par des chaînes de fer dans un coffre de bois. Lors de l'entrée des Français dans le pays, on força ce coffre dans la pensée *qu'il renfermoit* un trésor. A partir de cette époque, les restes du pr[...] furent transportés chez M. le b[...] de Steinbier de Wideux, et ce [...] qu'alors qu'on rendit au culte [...] glise de Saint-Jean, qu'ils fu[...] replacés d'abord dans la sacri[...] ensuite au grenier, et enfin da[...] presbytère. Aujourd'hui ces rest[...] trouvent dans la sacristie, re[...] més dans un coffre en bois, su[...] quel on lit la simple inscript[...] *Notger.*

Un ordre du cabinet pruss[...] daté du 22 juillet 1839, et p[...] ces jours-ci, prescrit que dan[...] parties des provinces rhénane[...] le Vendredi saint n'est pas e[...] une fête légalement établie, l[...] réglant les actes officiels à fai[...] jours fériés seront étendues au[...] dredi saint pour les actes des [...] trats et des employés.

Le *Courrier de Franconie* p[...] la réponse suivante, que le go[...] nement prussien a faite aux [...] tions que des catholiques de [...] gne avoient adressées au ro[...] Prusse, pour le prier de mettre [...] chevêque Clément-Auguste e[...] berté et de le rendre à son dioc[...]

« S. M. le roi de Prusse a daign[...] voyer aux ministres du culte, de l[...] rieur, de la police et des affaires é[...] gères, afin qu'ils y répondissent, l[...] titions adressées, sous la date des [...] 18 septembre de l'année passée, pa[...] sieurs ecclésiastiques et habitans d[...] logne, pour demander la réintég[...] de Mgr l'archevêque Clément-Au[...] Les autorités suprêmes ont transm[...] pétitions, par l'intermédiaire de [...] président supérieur de la provinc[...] président de régence soussigné, a[...] dre de communiquer à MM. les [...] tionnaires ce qui suit, selon la v[...] expresse de S. M. le roi :

» Que S. M. le roi a daigné rec[...] tre l'expression de sentimens de fi[...]

dans les demandes de MM. les pétitionnaires pour la cessation de l'interdit lancé contre Mgr l'archevêque Clément-Auguste, en tant qu'ils ont demandé la grâce royale pour Mgr l'archevêque et ont eu en vue de tranquilliser les esprits, ce qui est tant désiré; mais qu'il étoit généralement connu que S. M. n'a eu recours à cette mesure de rigueur que malgré elle, et alors seulement qu'on avoit fait vainement et avec beaucoup de lenteur toutes les démarches pour retenir Mgr l'archevêque dans les limites de l'ordre légal et en usage; que les raisons de l'interdit imposé à Mgr l'archevêque existant encore, S. M. regrettoit de ne pouvoir agréer les demandes qui lui avoient été adressées; que l'administration de l'archidiocèse étant établie de la manière ordinaire, S. M. le roi s'attend à ce que MM. les ecclésiastiques vivent, conformément à leurs devoirs pastoraux, dans l'obéissance due au souverain aussi bien qu'aux préposés ecclésiastiques, qu'ils exhortent leurs ouailles à tenir une conduite tranquille, et que MM. les pétitionnaires se reposent pour la fin de ces affaires sur les soins paternels de S. M. *le roi*, d'autant plus qu'ils pouvoient être assurés que S. M. le roi ne permettroit point qu'un préjudice fût porté à la religion catholique.

» Cologne, le 2 juillet 1839.

» *Le président de la régence*,

» Signé : GERLACH. »

Dans l'une des dernières séances de la chambre des lords en Angleterre, un prélat de l'église établie, l'évêque de Londres, s'éleva contre les encouragemens qu'on donnoit dans l'Inde au culte des idoles. Nous avons cité à cet égard dans notre Journal, numéro du 20 novembre 1833, t. LXXVIII, des faits déplorables, et dont les protestans eux-mêmes étoient indignés. On assure que le revenu annuel que la compagnie des Indes retire de l'idôlatrie est de 455,859 l. sterl., et les dépenses pour les frais du culte et le salaire des prêtres et des danseuses de 418,309 liv. sterl., ce qui laisse un profit de 37,550 liv. sterl. Ce bénéfice se partage entre les employés de la colonie. La taxe des pélerins à l'aide de laquelle ces grosses sommes sont obtenues, n'a pas seulement été flétrie en Angleterre; des comités se sont formés à Calcutta, à Madras et à Bombay pour publier des documens contre cette taxe, et en réclamer l'abolition. On a vu le commandant en chef des troupes anglaises dans la province de Madras, sir Peregrine Maitland, donner sa démission plutôt que d'obliger ses soldats à assister aux fêtes des païens. Les missionnaires protestans envoyés dans l'Inde par les diverses sociétés britanniques, ont réclamé contre ces scandales. On paroît s'occuper enfin de mettre un terme à ces monstrueux abus. On dit que M. Mille, commissaire du gouvernement anglais, a reçu dernièrement l'ordre de supprimer immédiatement et en entier la taxe des pélerins. Cette taxe ne seroit plus levée ni par le gouvernement, ni par le rajah, ni par qui que ce soit; le gouvernement ne se mêleroit plus en rien de ce qui concerne le temple, et ne prendroit aucun arrangement relatif aux chars des idoles, aux cérémonies et à ceux qui y servent. On prendroit seulement des mesures de police pour maintenir l'ordre et empêcher les violences. Seulement, la compagnie des Indes donneroit annuellement 5,000 l. st. à l'établissement de Juggernaut; c'est déjà une grande diminution, 5,000 l. au lieu de 418,309 l. On prétend que la compagnie ne peut se dispenser de contribuer en quelque chose, en raison des engagemens pris en 1803, quand la province d'Orissa et le temple furent cédés à l'Angleterre; mais il paroît que ces engagemens ne sont pas aussi obligatoires qu'on avoit pu le croire d'abord, et que la compa-

gnie pourra, si elle le veut bien, s'en affranchir.

Le dernier concile provincial des Etats-Unis avoit demandé l'érection d'un siége épiscopal à Natchez; ce diocèse devoit comprendre l'état du Mississipi. Il est à regretter que le pieux ecclésiastique nommé à ce siége n'ait pu se résoudre à l'accepter. Les catholiques de cet état ont un grand besoin de secours religieux, et M. l'évêque de la Nouvelle-Orléans ne peut leur procurer à cet égard tout ce qui leur manque. Il y a beaucoup de catholiques dispersés dans cet état, et leur nombre s'accroîtroit encore s'ils avoient des pasteurs résidant parmi eux. Malheureusement, il n'y a point d'église à Natchez; l'ancienne a été brûlée; elle étoit située entre la salle des Maçons et le théâtre. L'emplacement étoit d'ailleurs très-favorable. Tous les habitans souhaitent également que l'église soit rebâtie, et les journaux de Natchez, *Free Trader* et *Daily Courier*, se joignent à cet égard au vœu général. Ils remarquent que la nouvelle église est nécessaire pour les catholiques, qu'elle en attireroit d'autres à Natchez, qu'elle seroit un ornement pour la ville. Ils excitent à contribuer pour cette bonne œuvre. Les *trustees* de l'église catholique se disposent à hâter l'exécution de ce projet, et réclament les secours de leurs concitoyens.

L'église catholique a été longtemps la seule à Natchez. Les missionnaires catholiques furent les premiers qui parurent dans le pays. On sait de quel désastre ce lieu fut le théâtre. En 1702, près de vingt ans avant la destruction du fort Rosalie, Foucault et d'autres missionnaires furent massacrés par les Chickasaws et les *Coroas*, excités par les Anglais de la *Caroline*. Les Pères Davion et Limoges s'échappèrent et portèrent à *Mobile* la nouvelle de la mort de leurs confrères. La France t
geance de cette atrocité, et f
nouvel établissement dans
c'est alors que l'église fut é
l'office divin y fut célébré
l'incendie.

Nous puisons ces détails
journal américain; le massa
il parle seroit-il différent de
eut lieu à Natchez le 28 n
1729, et où plus de 200 Fran
dirent la vie? Deux Jésuites
tres, les Pères du Poisson e
furent immolés; et un autre
Doutreleau, fut blessé et
avec peine. Voyez dans le re
Lettres édifiantes une lettre
Le Petit, datée de la Nouv
léans le 12 juillet 1830; elle
toute l'affaire de Natchez.

POLITIQUE, MÉLANGES

Chez les anciens Egyptiens il
sage d'attendre que les rois fuss
pour dire comment on les auro
Mais de leur vivant, on les l
moins tranquilles, et on les pr
qu'ils étoient.

On est plus sévère que cela e
dans notre pays. On exige a
qu'ils soient faits de telle et
nière pour les admettre à régne
qu'on peut remarquer en ce
surtout à l'égard de don Carlos
que les journaux de juillet ont e
examinateurs auprès de lui, p
jusqu'à quel point il peut êtr
vouloir être roi. Or, d'après l
qui leur a été fait, c'est un pri
convient pas pour occuper un
n'a pas la taille avantageuse;
sont trop petits, son visage tro
ses cheveux et sa barbe sont d'
vaise couleur. Enfin il ne sait p
mer en bon français; à tout ce
dit, il se contente de répondre
c'est bien; et encore prononce-t-i

En conséquence, ces messie
jettent et le déclarent déchu d
droits au trône, en disant déd

ment : *C'est à dégoûter de la légitimité.* Telle est leur sentence définitive, et leur dernier mot là-dessus. Du reste, la princesse, son épouse, est plus à leur gré. Ils la trouvent bien de sa personne; ses grandes manières, sa façon de porter la tête et son air de dignité, leur conviennent beaucoup. En lisant ce qu'ils publient d'avantageux à son sujet, nous avons vu le moment où ils alloient se montrer conséquens, et dire franchement : Eh bien, puisque la loi salique est abolie en Espagne, et que les femmes y sont maintenant reconnues aptes à régner, en voilà une qui fera bien l'affaire; autant elle qu'une autre. Mais leur logique n'est point allée jusque là; et la femme demeure comprise dans la déchéance du mari.

Puisque ces messieurs disent en parlant de ce qui leur déplaît dans la personne de don Carlos : *C'est à dégoûter de la légitimité*, nous croyons qu'on ne seroit pas moins bien fondé à dire en parlant de leur manière de peser les titres et les droits des princes : C'est à dégoûter des idées d'une génération comme la nôtre. A-t-on jamais vu, en effet, l'absurdité poussée plus loin en matière de raisonnement? Quoi! il faut absolument pour être l'héritier légitime d'un trône, avoir telle taille, tel degré d'embonpoint, telle couleur de barbe et de cheveux, telle manière de s'exprimer en français ou dans tout autre langue! Mais vraiment *c'est à dégoûter* de la logique de ce temps-ci encore plus que de la légitimité. C'est dire que le fils qui aura le malheur d'être borgne, bossu ou manchot, perdra ses droits à la succession de son père. C'est dire que la propriété d'un champ, d'une maison ou d'une boutique de marchand, ne sera transmissible des ascendans aux descendans qu'autant que ceux-ci seront d'une taille convenable, d'un physique avantageux, d'une élocution facile, et d'une chevelure agréable. En un mot, c'est à renverser toutes les notions de l'équité naturelle et tous les fondemens de la société.

Vous parlez de ce qui vous dégoûte de la légitimité. Mais songez que par là vous faites le procès à tous les pouvoirs, en les rendant incertains, éventuels et précaires; en les forçant de dépendre de vos goûts et de vos dégoûts. Car faites bien attention que tous les pouvoirs ont la prétention d'être légitimes; les uns par droit de naissance, les autres par droit de conquête, les autres par droit de suffrage et d'élection. Ils ne peuvent vivre qu'à la condition d'être reconnus et acceptés comme légitimes à un titre quelconque. Et voulez-vous faire dépendre de vos dégoûts le sort de la légitimité? Mais alors vous voyez bien que c'est la célèbre *répugnance* du député Manuel qui se reproduit; avec cette différence qu'elle atteint maintenant tous les pouvoirs, puisqu'il n'en est aucun probablement qui veuille chercher à s'y soustraire en alléguant son illégitimité pour excuse.

PARIS, 7 OCTOBRE.

Le duc d'Orléans est arrivé le 27 septembre à Alger.

— M. Baudesson est nommé directeur des contributions directes des Deux-Sèvres, en remplacement de M. Jamar, qui passe dans Maine-et-Loire avec un grade supérieur.

— D'après un journal, le ministère auroit l'intention de présenter aux chambres dès l'ouverture de la session un projet de conversion de la rente 5 pour cent.

— M. Fèvre, inspecteur divisionnaire au corps des ponts-et-chaussées, est nommé inspecteur-général au même corps, en remplacement de M. Eustache, décédé. M. Defontaine, inspecteur divisionnaire adjoint, remplace M. Fèvre comme inspecteur divisionnaire.

— La commission que M. Dufaure a chargée d'examiner encore une fois et sous toutes les faces l'affaire des chemins de fer, a commencé ses travaux. Avant que l'expérience eût démontré que les compagnies ne se formoient pas aussi vite en dehors de la chambre que dans la pensée

de MM. les députés, et que la France, beaucoup moins riche que l'Angleterre, ne pouvoit compter sur des compagnies assez nombreuses et assez puissantes pour l'exécution de ses chemins de fer, on rêvoit presque la réalisation immédiate de routes formant ensemble environ 1.023 lieues; c'étoient les routes de Paris à la Méditerranée par Lyon et Marseille, 220 lieues; de Paris vers l'Angleterre, la Belgique et les provinces Rhénanes, 109 lieues; de Paris aux frontières d'Espagne par Bordeaux et Bayonne, avec embranchement sur Nantes, 247 lieues; de Paris vers l'Allemagne centrale par Strasbourg, 116 lieues; de Paris à la mer, par Rouen et le Havre, 49 lieues; de la Méditerranée à la mer du Nord, ou de Marseille à Lauterbourg (Bas-Rhin), par Lyon, Bâle et Strasbourg, avec déduction de l'espace compris entre Lyon et Marseille, déjà calculé dans la ligne de Paris à Marseille, 148 lieues; du golfe de Gascogne à la Méditerranée, ou de Bordeaux à Marseille, 134 lieues. On ne sait encore rien des travaux de la commission, qui probablement n'adoptera pas un aussi vaste réseau, et laissera au gouvernement les plus longues des lignes qu'elle croira utile d'entreprendre.

— Une feuille du matin annonce la formation d'un troisième comité électoral qui se composeroit de MM. Larabit, Carnot, de Cormenin, de Thiars et Garnier-Pagès.

— Le préfet de la Seine est de retour à Paris.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a élu pour son dessinateur M. Ramey, de l'Académie des Beaux-Arts.

— L'académie des Beaux-Arts a tenu samedi sa séance annuelle. Il y avoit beaucoup de membres de toutes les classes de l'institut, et un grand concours de monde. A deux heures, le président, M. Nanteuil, a ouvert la séance. Après l'exécution d'une ouverture de la composition de *M. Boulanger*, pensionnaire à l'école de Rome depuis 1835, M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, a lu le rapport sur les envois de peinture, de sculpture, d'architecture et de musique, des élèves de Rome. M. Raoul-Rochette a procédé ensuite à la distribution des prix. Les noms des lauréats, que nous avons déjà donnés, ont été proclamés dans l'ordre suivant : Peinture, 1er grand prix, M. Hébert, de Grenoble, élève de M. Paul Delaroche; 2e grand prix, M. Roux, de Paris, aussi élève de M. Delaroche. Sculpture, 1er grand prix, M. Gruyère, de Paris, élève de M. Ramey; 2e grand prix, M. Calmels, de Paris, âgé de seize ans, élève de MM. Bosio et Blondel; 2e second grand prix, M. Petit, de Besançon, élève de M. David. Architecture, 1er grand prix, M. Lefuel, de Versailles, élève de son père et de M. Huyot; 2e grand prix, M. Péron, de Paris, élève de M. Baltard. Gravure en médaille et pierre fine, 1er grand prix, M. Vauthier, de Paris, élève de MM. Galle, Petitot et Blondel. Composition musicale, 1er grand prix, M. Gounod, de Paris, élève de MM. Lesueur, Reicha, Paër et Halevy; 2e grand prix, M. Bazin, de Marseille, (Bouches-du-Rhône), élève de MM. Berton et Halevy.

Après la distribution, M. Raoul-Rochette a lu une notice sur la vie et les ouvrages de Lesueur.

— Les dernières séances du congrès historique auront lieu rue Saint-Guillaume, 9, les 9, 11 et 13. Un des membres prononcera l'éloge funèbre de M. Michaud, l'historien des croisades, président honoraire perpétuel de l'institut historique.

— Plusieurs journaux ont annoncé avec assez de détails que M. Horace Vernet alloit, à la demande du vice-roi d'Egypte, partir pour Alexandrie avec une caravane d'artistes, pour s'y occuper du tableau de la bataille de Nezib. M. Horace Vernet va seulement se reposer en Egypte de ses nombreux travaux. Il part avec un jeune artiste et un Daguerréotype.

— La Société générale des Naufrages vient d'envoyer au chef Denis, dans le golfe de Guinée, une médaille d'honneur en vermeil avec un brevet de sauveteur.

— La session du conseil-général du département de la Seine commencera le 15.

— Dans la nuit de vendredi à samedi, un grand nombre d'inscriptions contenant des menaces contre le roi des Français ont été tracées au pinceau sur les murs des maisons dans le faubourg Saint-Antoine. La police s'est empressée dès le matin de les faire effacer.

— M. Auguet de Saint-Sylvain, baron de Los-Valles, a été arrêté vendredi dernier à son domicile, rue de Vaugirard, sur un ordre du préfet de police.

— Les quatre grandes statues qui viennent d'être posées sur la fontaine qu'on élève place Richelieu, représentent, l'une la Seine, l'autre la Garonne, la troisième la Loire, et la quatrième la Saône.

— La demande de concession des deux passerelles devant et derrière le Palais-de-Justice est faite pour cinquante années de péage, sans concurrence, par MM. Nancey (de Melun) et Bouland (de Paris.) La passerelle du nord auroit 422 mètres de longueur et seroit jetée vis-à-vis la rue des Quenouilles; la deuxième, vis-à-vis la rue de Jérusalem, n'auroit que cinquante mètres de longueur.

— Il a été consommé pendant le mois de septembre, à Paris, 5,276 bœufs, 1,622 vaches, 6,071 veaux et 33,834 moutons; 4 bœufs, 617 vaches, 194 veaux et 1,507 moutons de plus qu'en septembre 1838.

— La fourniture de viande nécessaire à la consommation des hôpitaux et hospices civils de Paris pendant l'année 1840 s'élève à 1,280,125 kilog.

— La ville de Paris a accueilli depuis quelque temps le projet d'établir une communication directe de l'Hôtel de Ville à la Sorbonne. Cette entreprise nécessitera la démolition et la reconstruction des ponts d'Arcole et Saint-Charles. Pour ce dernier pont, ainsi que pour ceux de l'Archevêché, au Change, Hôtel-Dieu et Saint-Michel, on adoptera un système approprié au service de la navigation qu'on veut établir sur le côté gauche du fleuve au moyen de la canalisation projetée depuis le pont de l'Archevêché jusqu'au terre-plain du Pont-Neuf. Tous ces ponts une fois reconstruits dans le même but, il résulteroit que la navigation de la Seine, si importante à conserver en toute saison, ne seroit plus entravée, et la hauteur des eaux se trouvant maintenue en tout temps, permettroit le parcours de la Seine sans aucune interruption. Ces travaux commenceront probablement au printemps.

— Un nouveau système de balayage mécanique a été essayé avant-hier à la barrière des Fourneaux, en présence d'une commission nommée par le conseil municipal de Paris. M. Arago étoit un des commissaires. On dit que l'expérience a réussi.

— Le préfet de police vient de publier le tarif définitif du prix des places sur le chemin de fer de Paris à Versailles; le voici : coupés, 2 fr.; diligences, 1 fr. 75; wagons, 1 fr. 25.

NOUVELLES DES PROVINCES.

D'après plusieurs feuilles, le roi Charles V et sa famille pourroient prochainement se retirer à Salzbourg. M. Hyde de Neuville, la duchesse de Rivière et son fils, ont été reçus dernièrement par don Carlos.

— Le gouvernement vient d'assigner pour résidence aux généraux de l'armée de don Carlos les villes de Vendôme et de Bourges.

— Le total général des souscriptions ouvertes par les journaux royalistes de Paris et des provinces en faveur des Espagnols qui ont suivi le roi Charles V en France, s'élevoit hier, d'après les listes connues, à environ 15,000 fr.

-- La ville de Clermont-Ferrand compte en ce moment 115 réfugiés espagnols, parmi lesquels le lieutenant-général comte de Casa Eguia, 2 colonels, 6 lieutenans-colonels. La *Gazette d'Auvergne* dit qu'il y a aussi 7 ecclésiastiques espagnols à Clefmont.

— La dernière revue, dite d'honneur, a eu lieu le 5 au camp de Fontainebleau. La pluie n'a point cessé de tomber ce jour-là, ce qui n'a pas dispersé la foule des curieux. Le duc de Nemours, commandant supérieur, a reçu les adieux des officiers, et leur a adressé un discours pour les remercier de leur zèle, ainsi que de la bonne tenue et de l'instruction des troupes.

— Le camp de Fontainebleau a été levé samedi matin. Les ministres de la guerre et des travaux publics ont quitté ce jour-là le château pour retourner à Paris.

— Une division de cavalerie est rassemblée à Lunéville pour s'y exercer aux évolutions de ligne.

— Il y a peu de jours, des ouvriers employés au curage de l'ancien lit de la Scarpe, à Saint-Amand, trouvèrent dans la vase dix-neuf pièces de 5 fr. au millésime de 1828, à l'effigie de Charles X et portant la lettre indicative W. Quatre de ces pièces furent mises en circulation, et l'on ne tarda pas à reconnoître qu'elles étoient fausses.

— M. Cazeau, sous-préfet de Rocroy, est appelé à la sous-préfecture de Barbezieux (Charente).

— Un comice agricole vient d'être formé à Fauquembergues (Pas-de-Calais).

— La diligence qui va de Paris à Argentan (Orne), a versé le 3 près du haras du Pin. Plusieurs voyageurs ont été gravement blessés.

— Sur les marchés de Loir-et-Cher, le blé a éprouvé une légère baisse.

— Une partie de la garnison de Blois, qui avoit été dirigée sur le Mans, vient *de rentrer* à Blois.

— Le congrès scientifique, rassemblé cette année au Mans, a décidé qu'il se réuniroit en septembre 1840 dans la ville de Besançon.

— Le ministre des travaux publics vient de transmettre aux préfets de la Nièvre et du Cher les instructions nécessaires à l'effet de procéder sans délai aux enquêtes prescrites par la loi du 7 juillet 1833, pour les projets d'embranchemens destinés à mettre sur plusieurs points le canal latéral à la Loire en communication avec ce fleuve.

— Le général Hensh, commandant la subdivision militaire de la Loire, dont le siége est à Saint-Etienne, passe en la même qualité dans le département de la Nièvre.

— Nous avons dit que le *Nord*, journal ministériel de Lille, avoit cessé ses publications. Le *Drapeau tricolore*, journal ministériel de Châlons-sur-Saône, a également cessé de paroître.

— C'est le 19 septembre que madame Allier, qui étoit venue à Bourbon-l'Archambault pour assister à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de son fils, est morte, et non le 14.

— Deux femmes, nées l'une le 13 juillet 1734, et l'autre le 14 janvier 1739, sont mortes il y a quelque temps à Saint-Poncy (Cantal).

— Pendant le mois de septembre, il y a eu à Nantes 177 décès et 175 naissances. Parmi les naissances, on compte 14 enfans exposés et 16 enfans naturels.

— L'*Auxiliaire Breton* annonce que M. Mangin d'Oins, député de Rennes *extra muros*, est décidé à donné sa démission à l'ouverture de la session prochaine.

— La banque de Lyon a restreint ses opérations par suite des faillites qui viennent d'éclater dans le département de l'Isère.

— Il existe dans un régiment de cavalerie, en garnison à Lyon, un jeune homme, fils adoptif du général Allard et de Runjeet-Sing. Ce jeune homme a été

n France pour y faire ses études,
passer une année dans un régi-
chaque arme, afin d'apprendre à
actique européenne, avant de re-
aux Indes.

1er octobre, il y avoit au dépôt
licité de Lyon 82 hommes et 115

horrible accident vient d'avoir
le Rhône, à la Voûte. Un batelet,
el se trouvoit une mère avec son
s'avançoit vers un bateau à va-
ır y prendre place; le capitaine
pas fait arrêter à temps, une va-
nversé le batelet. La mère, son
t l'homme qui les conduisoit,
engloutis.

Boissat, ex-notaire et en dernier
iquier à Vienne, qui, en cette
s'est vu forcé de déposer son bi-
nt, en vertu d'un mandat d'ex-
ı, d'être arrêté dans les proprié-
possède en Suisse.

Mermet, maire de Vienne (Isère),
donner sa démission.

conseil municipal de Saint-
(Loire), a récemment voté
fr. pour la construction d'un
oyal dans cette ville.

de Montullé, récemment nom-
nel du 31e régiment de ligne,
t à Briançon (Hautes-Alpes), le 18
re dernier, avant même qu'il ait
ndre son nouveau régiment.

Reynard, député des Bouches-
ie, est arrivé à Marseille.

ı violent incendie a dévoré,
nuit du 29 au 30 septembre,
ie de la vaste raffinerie de sucre
Granval et Girard, à Mar-

maréchal de camp baron Simon-
ommandant du département des
-du-Rhône, vient d'être mis à la
par suite de la nouvelle loi sur
ijor de l'armée.

nq lieutenans de vaisseau du port
on sont désignés pour aller sui-
rmemens que l'on fait à Roche-

— L'exposition des produits de l'industrie, qui commencera le 15 à Montpellier (Hérault), sera, dit-on, fort brillante.

—Le baron Bernadotte, neveu du roi de Suède et commandant de la garde nationale à cheval de Pau, vient d'être nommé membre de la Légion-d'Honneur.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le télégraphe de Bayonne vient de transmettre à Paris une dépêche de l'ambassadeur de France à Madrid, laquelle est datée du 1er octobre, et ainsi conçue : « Le gouvernement espagnol a fait présenter hier (30 septembre) au sénat un projet de loi d'amnistie générale et complète pour tous les délits politiques commis pendant la présente guerre. »

— Les journaux donnoient à entendre depuis quelques jours qu'on étoit en voie de négocier avec le comte d'Espagne et avec Cabrera, pour les amener à traiter de la paix, et à opérer leur désarmement. Aujourd'hui, on dément ces bruits, et les feuilles de Madrid qui les avoient propagés sont les premières à revenir sur ce qu'elles avoient annoncé à ce sujet; cependant, on ne paroît pas désespérer autant des dispositions du comte d'Espagne que de celles de Cabrera. Jusqu'à présent, ce dernier manifeste la ferme résolution de faire tête à tous les événemens, et de pousser la guerre jusqu'à la dernière extrémité.

— Ainsi qu'on avoit dû s'y attendre, tous les partis ne sont pas désarmés dans les provinces basques. Il s'y forme des bandes de guérillas, qui infesteront peut-être long-temps le pays, sans être en état d'y former des entreprises sérieuses.

— On écrit de Saragosse que les communications entre cette ville et la capitale sont toujours fort gênées et fort irrégulières par suite des mouvemens de Cabrera, dont les troupes occupent plusieurs points de cette ligne.

— La question des fuéros agite forte-

ment les esprits à Madrid et dans les provinces. Le parti exalté se sert de ce brandon pour entretenir la chaleur révolutionnaire, et passer aux mesures violentes dans l'espérance d'embarrasser le gouvernement, et d'en profiter pour avancer les affaires du jacobinisme.

Les troubles qui ont eu lieu à Gand, le 1er, se sont reproduits les 2 et 3 avec plus de gravité. Le 2, à la brune, des enfans de 10 à 15 ans, en grand nombre, ont parcouru la ville en criant : *Vive la république ! Vive Napoléon ! Vive Guillaume ! Vive le roi de Hollande !* Des groupes d'ouvriers formés çà et là, les regardèrent d'abord passer sans rien dire, sans paroître vouloir se joindre à eux. Mais, à huit heures, les enfans renforcés par des ouvriers et des hommes de mauvaise mine, se portèrent au Marché-Vendredi, et ne pouvant arracher l'arbre de la liberté, ils y mirent le feu. Les attroupemens durèrent en cet endroit jusqu'à une heure du matin, et se retirèrent en chantant et en proférant beaucoup de cris. Il y eût deux coups de fusil tirés dans une rue voisine. Le 3, à sept heures du matin, les attroupemens recommencèrent au Marché-Vendredi. Les troupes arrivèrent et furent reçues à coups de pierres. Alors la cavalerie fit une décharge qui blessa quatre ouvriers. Le Marché-Vendredi se trouva en un instant évacué par la foule. On fit des prisonniers. De nouvelles troupes arrivées par le chemin de fer en imposèrent aux perturbateurs, et vers onze heures du soir, tout étoit tranquille. La journée du 3 s'est passée sans nouveaux désordres.

On attribue cette agitation à la crise manufacturière qui a surtout atteint, à Gand, l'industrie du coton. La journée du 2 étoit celle que le *meeting* avoit désignée pour rassembler les fileurs de coton et porter une pétition au gouvernement provincial. Cette pétition demandoit l'exclusion du marché intérieur des étoffes de coton étrangères.

L'*Indépendant de Bruxelles* annonce que les ministres se sont réunis merc sous la présidence du roi. Des ordres été envoyés aux troupes en garnis Malines, Anvers, Termonde et Bru de faire marcher des bataillons Gand.

— Beaucoup de fileurs n'étoient p rentrés le 4 dans les ateliers, et la de Gand n'avoit encore que les a rences de la tranquillité. Parmi les i vidus arrêtés se trouve un nommé Dos. Le *Messager de Gand* et des feuilles c leurs ont blâmé son arrestation qui roit eu lieu, d'après leur version, qu ruse et surprise employées par le bou mestre et les échevins. L'*Orga Flandres*, journal de Gand, d Dosche a été arrêté sur mandat jud par le major de place Boone, et bourguemestre et les échevins n'ont l'existence du mandat qu'après l'a tion. La même feuille ajoute que la t n'a fait usage de ses armes qu'à la nière extrémité ; et après avoir e sieurs blessés dans ses rangs.

— Le prince Joseph de Chima parti jeudi dernier de Bruxelles po Haye, où il va prendre possessio poste d'envoyé extraordinaire et mi plénipotentiaire de Belgique près la de Hollande.

— MM. Lherbette et Chaix-d'Est-A députés, sont en Hollande en ce ment.

— La *Gazette de Londres* publi ordre du conseil qui déclare les por Windsor, Parobo, Cumberland, bura et Lunenburg, dans la provinc la Nouvelle-Ecosse, ports libres.

— En 1838, le nombre des prév qui ont été traduits en Angleterre de 20,764 hommes et 4,836 femme

— L'exportation des métaux préc du port de Londres, pendant l'avant-d nière semaine, a été de 2,000 onces d' pèces d'or expédiées à Saint-Pétersbou 8,320 onces d'espèces d'argent pour Ha bourg et 3,526 onces d'or en barre dont 96 pour Saint-Pétersbourg et reste pour Hambourg.

— Le célèbre banquier italien duc de Torlonia est arrivé à Londres ainsi que le prince russe Soltykoff.

— Le *Blenheim*, de 72 canons, la *Belle-Isle*, de 64, et le *Revenge*, se rendent dans les eaux du Tage, pour y renforcer l'escadre anglaise.

— La mort du shah de Perse, annoncée par plusieurs journaux anglais, ne s'est pas confirmée.

— La diète fédérale réunie à Zurich a tenu sa dernière séance le 30 septembre.

— Le conseil d'état de Zurich a soumis, le 1er, au grand conseil une résolution tendant à détruire pour le canton de Zurich le concordat signé le 17 mars 1832 avec Berne, Lucerne, Soleure, Saint-Gall, Argovie, Thurgovie, pour la garantie de leurs constitutions respectives.

— Le chevalier de Kakostchkine, conseiller d'état de Russie, a été nommé ministre plénipotentiaire à Turin, et a présenté le 26 septembre ses lettres de créance.

— C'est à tort qu'un journal annonce que M. Lucien Murat a été arrêté en Toscane par ordre de la police autrichienne.

— Une commission mixte, réunie à Bade, s'occupe en ce moment de la rectification de la frontière du Rhin entre le grand-duché et la France.

— S. M. le roi de Naples a conféré à son fils dernier-né le titre de comte de Castrogiovanni, et lui a constitué en majorat sa terre de Carditello avec les dépendances.

— Les inscriptions qui se trouvent sur le monument de Borodino apprennent que la Russie avoit sur le champ de bataille 85,000 hommes d'infanterie, 18,000 de cavalerie, 7,000 cosaques, 1,000 hommes de milice, 640 canons. Les forces ennemies étoient de 554,000 hommes; 445,000 hommes d'infanterie, 40,000 de cavalerie et mille canons se trouvoient sur le champ de bataille. 15,000 Russes tombèrent morts, 30,000 furent blessés. Sur les 554,000 hommes dont se composoit l'armée française, 79,000 seulement sont sortis de Russie.

— C'est dans la nuit du 7 au 8 septembre que le feu s'est déclaré à Salonique, dans la boutique d'un barbier. Cet incendie, dont les progrès se trouvoient favorisés par le vent, dura dix-sept heures et dévora plus de mille maisons. Trente des principales habitations des négocians francs, l'église catholique, l'église grecque de Saint-Mina, la douane impériale, etc., ont été la proie des flammes.

— Une tranquillité parfaite règne aujourd'hui, tant à Salonique que dans toute la Macédoine; l'ordre et la sécurité publique se raffermissent aussi dans les provinces voisines de la Russie et de l'Albanie.

— Une lettre d'Alexandrie, en date du 8 septembre, publiée par la *Gazette universelle* de Leipsick, dit que Méhémet-Ali tient toujours secrète la défection de Hafiz-Pacha et de Atchi-Ali-Pacha, avec 30,000 hommes, et continue à répondre aux consuls qu'il ne sait rien à ce sujet.

— Les journaux de Marseille, du 3, donnent des nouvelles de Constantinople du 17 septembre et d'Alexandrie du 16. Ces nouvelles n'ont encore que peu d'intérêt. Reschid-Pacha a repris son poste de ministre des affaires étrangères, et Hafiz-Pacha, dont les feuilles allemandes annonçoient la défection, se rendoit tranquillement à Constantinople, pendant qu'on faisoit arriver à Alexandrie le général malheureux à Nézib.

— Méhémet-Ali, qui avoit été gravement indisposé, est entièrement rétabli.

— Les Etats-Unis sont absorbés maintenant par deux grandes questions : celle de leur situation commerciale qui s'aggrave de jour en jour, et celle de l'élection du président qui aura lieu en 1840 et pour laquelle on s'agite déjà de tous côtés. Le président actuel, M. Van-Buren, est soutenu par les hommes à opinions avancées. Ce parti est connu sous le nom de *loco-focos*, parti compact, uni comme un seul homme, et inexorable contre

[illegible] Deux [illegible] de con- [illegible] de whigs (dé- [illegible] Anglais) sont [illegible] dernier porte à [illegible] sénateur pour [illegible] M. Clay étoit prési- [illegible] représentans, en [illegible] la guerre fut déclarée à [illegible]

[illegible] *Havre* annonce qu'un [illegible] insurrectionnel a éclaté à [illegible], toujours bloqué par l'es- [illegible]

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 7 OCTOB[RE]

CINQ p. 0/0. 110 fr. 75 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr. 55 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 60 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 0[0 c.]
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1230 fr. 0[0 c.]
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 [c.]
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1251 fr. 25 c.
Rentes de Naples 102 fr. 30 c.
Emprunt romain 103 fr. 1/8
Emprunt Belge 101 fr. 3/4
Emprunt d'Haïti. 530 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 31 fr. 3/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE E[T COMP.], rue Cassette, 29.

LA RELIGION
Mardi, Jeudi
i.

ts'abonne: des
chaque mois.

N° 3187.

JEUDI 10 OCTOBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
fr. c.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

sur M. Mohler, théologien allemand.

———

devons faire connoître un
n catholique d'Allemagne,
une grande réputation dans
ers temps et sur lequel nous
une notice dans les *An-*
iaines de M. de Luca; c'est
er, auteur de la *Symboli-*
nous avons rendu compte
Journal, numéros des 15
e, 5 et 17 novembre 1836,
XXVII et LXXXVIII.

6 mai 1796 à Igersheim,
gentheim, dans le royaume
emberg, Jean-Adam Mohler
emières études à Tubingen,
stitution catholique de cette
être au mois de septembre
exerça d'abord le saint mi-
ans une campagne. Il fut
'année suivante à Tubingen,
igna les belles-lettres dans la
où il avoit été élevé, jusqu'en
'est pendant cet intervalle
des anciens auteurs classi-
tte étude approfondie qui,
ée plus tard à la théologie,
ui acquérir une si grande cé-
Résolu de se consacrer en-
nt à ce genre d'érudition, le
rofesseur alloit adresser à ses
urs un mémoire dans le but
ir une chaire dans la faculté
res, lorsque l'université ca-
e de Tubingen vint au-de-
ses vœux en lui offrant une
le professeur privé qu'il ac-
vec empressement. Il com-
a carrière littéraire, en 1825, par la publication d'un ouvrage intitulé : *L'Unité dans l'Eglise, ou le Principe du Catholicisme*, ouvrage qui sous plus d'un point de vue laissoit quelque chose à désirer, mais qui pouvoit dès lors donner une idée de la hauteur à laquelle l'auteur devoit s'élever un jour dans les sciences théologiques. L'année suivante, l'université de Tubingen le nomma professeur extraordinaire; ses leçons roulèrent sur l'histoire ecclésiastique et le droit canon. En 1827, Mohler publia un nouvel ouvrage intitulé *Athanase-le-Grand et son siècle*. Si la profondeur de la science ne brilloit pas encore de tout son éclat dans cet ouvrage, il attestoit du moins l'ardeur de son zèle pour le bien de l'Eglise.

A cette même époque, le jeune auteur commença à donner sur la différence entre les doctrines catholiques et les doctrines protestantes des leçons qui furent accueillies par ses élèves avec un vif intérêt et publiées en 1831 sous le titre de *Symbolique*, ou *Exposition des doctrines contraires des catholiques et des protestans, d'après leurs confessions de foi publiques*.

Cette importante publication fixa tout d'abord l'attention des plus graves théologiens; quelques-uns la considérant sous un faux point de vue s'écrièrent que l'auteur vouloit fonder un catholicisme nouveau. Mais ces reproches malveillans tombèrent bientôt devant l'acclamation universelle qui accueillit la *Symbolique*. Les réimpressions qui s'en firent chaque année, et les nombreux ou-

vrages qui furent publiés pour la réfuter, attestèrent que les questions qu'elle avoit soulevées remuoient profondément les esprits. Le professeur Bauer, en répandant dans Tubingen une réfutation de la *Symbolique*, ne fit que donner à Mohler l'occasion de venger la vérité par un nouveau triomphe. Attaqué par un confrère, Mohler prit la plume, et composa un nouvel ouvrage qu'il publia en 1834, et qui fut réimprimé en 1835, sous le titre de *Nouvelles recherches sur la contrariété de doctrines entre les catholiques et les protestans pour la défense de ma* Symbolique, *contre la critique de M. le docteur Bauer, professeur à Tubingen.*

Cependant le roi de Prusse fut jaloux d'attirer dans ses états un homme dont la réputation étoit devenue européenne. Il lui fit offrir, en 1832, une chaire dans l'université de Bonn. Mais Hermès et ses prosélytes s'alarmèrent; un professeur si sincèrement attaché au dogme de l'Eglise catholique eût été au milieu d'eux un docteur incommode, un témoin dangereux. Il falloit l'éloigner à tout prix, et ils y parvinrent en élevant des doutes injurieux sur son orthodoxie. Mais ces soupçons sans consistance se dissipèrent d'eux-mêmes, et la cour de Prusse, pressée par Schmedding, conseiller intime du roi et rapporteur du ministère des cultes, offrit de nouveau à Mohler une chaire à son choix dans les universités de Bonn, de Munster, de Breslau. Fidèles aux anciennes appréhensions de leur maître, les disciples d'Hermès nouèrent de nouvelles intrigues, et usant à propos du crédit du comte de Spiegel, ils réussirent une seconde fois à rendre inutile la bienveillance du gouve ment prussien.

Vers cette même époque, chaire de théologie se trouva cante dans l'université de Mu Le roi de Bavière, toujours p procurer le bien de l'Eglise, posa un homme dont il esti la science et les talens. Mohler cepta la proposition qui lui lui f et il se rendit dans l'universit Munich au commencement du temps de 1835. Il enseigna d'a l'exégèse, et dans les années s quentes, depuis 1835 jusqu'en il embrassa dans ses leçons l'h ecclésiastique et la doctrine des Pères. Mais en 1837, le profe attaqué du choléra, se vit fo suspendre son cours. A peine voit-il de cette maladie, qu'il grippe; depuis, sa santé fut tou délabrée. Pendant l'été de 18 fit un voyage à Méran, dans le pour essayer de se rétablir. Mais retour il retomba malade. La nou de l'arrestation de l'archevêqu Cologne l'affecta péniblement, disposa peu sans doute à accepte chaire qui lui fut proposée M. Bruggemann, de la part du vernement prussien, dans l'u sité de Bonn, avec un canonicat la cathédrale de Cologne. M refusa des titres et une charg auroient doublé son reven donna un démenti solennel à qui le soupçonnoient de fav l'hermésianisme, parce qu'il n' point élevé la voix contre ce sys dangereux.

Cependant le roi de Bavière lut donner au célèbre professeu témoignage éclatant de son esti il lui fit dire qu'il désiroit le vo sa cour; et comme il apprit

Mohler se trouvoit dans l'impossibilité d'entreprendre aucun voyage, il lui envoya la croix et le titre de chevalier de Saint-Michel. Les amis et les élèves de Mohler eurent le plaisir de voir sa santé se rétablir de jour en jour. Elle lui permit de rouvrir ses cours, le 8 février 1838. Mais trois semaines après, ses forces défaillantes l'obligèrent de renoncer de nouveau à paroître dans sa chaire.

La déportation de l'archevêque de Cologne fixoit alors l'attention de toute l'Europe. Mohler crut devoir élever une voix courageuse et amie en faveur de l'auguste exilé. Il plaida sa cause dans deux articles insérés, l'un dans la *Gazette universelle*, et l'autre dans la *Gazette politique* de Munich. Il conçut le projet d'insérer ces deux articles dans un ouvrage plus étendu, et il se mit à l'œuvre avec une ardeur qui acheva de ruiner sa santé. Il renonça à sa chaire de Munich. A cette nouvelle, le roi de Bavière se hâta d'assurer un repos à ses infirmités, en le nommant de son propre mouvement doyen du chapitre de la cathédrale de Wurtzbourg. Mais il ne devoit point jouir de sa nouvelle dignité. Sa maladie prit tout à coup, au mois d'avril, un caractère alarmant. Résigné à la volonté divine, Mohler vit approcher sa dernière heure avec calme. Il reçut avec ferveur les sacremens de l'Eglise, et il expira le 12 avril 1838.

Mohler étoit d'une complexion délicate. Ami de la solitude, il alloit souvent en goûter les douceurs dans une cellule du couvent des Bénédictins. Plein d'indulgence pour les autres, il ne composoit jamais avec l'injustice. A l'humilité, à la bienveillance et à une modestie qui lui gagnoit les cœurs, même de ceux qui ne pratiquoient pas la même religion que lui, il joignoit une science profonde et variée; à ses études théologiques et historiques, il allioit l'accomplissement de tous ses devoirs comme prêtre. Il veilloit avec tendresse sur la conduite des jeunes gens qui étudioient sous lui, et les excitoit à la piété par ses exemples encore plus que par ses paroles.

Outre les ouvrages dont nous avons fait mention, Mohler publia d'excellens mémoires dans le *Journal théologique* de Tubingen, et dans le *Catholique de Spire*. Ses leçons publiques sur l'histoire ecclésiastique étoient méditées profondement et puisées dans les meilleures sources. Mohler avoit composé un commentaire sur l'épître de saint Paul aux Romains; il vouloit le faire passer par l'épreuve de la leçon publique avant de le faire imprimer; mais la mort prématurée qui l'enleva ne lui permit pas d'accomplir son dessein. Il en faut dire autant d'une *Histoire du monachisme en Occident*, à laquelle il avoit déjà consacré des veilles nombreuses.

A. D. B.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Une maladie de peu de jours a enlevé à l'Eglise M. le cardinal d'Isoard, archevêque d'Auch, nommé à l'archevêché de Lyon. M. Joachim-Jean-Xaxier d'Isoard étoit né à Aix, le 23 octobre 1766, d'une famille honorable de Provence. Il se destina à l'état ecclésiastique, et fit son séminaire à Aix, où il eut pour condisciple le jeune abbé Fesch, un peu plus agé que lui. M. d'Isoard n'étoit point dans les ordres quand la révolution éclata, ce qui explique peut-être comment il échappa à la persécution. On dit que pendant la terreur il trouva un asile dans la fa-

mille Bonaparte. M. Fesch, devenu archevêque de Lyon, puis cardinal, le fit nommer en juin 1804 auditeur de Rote pour la France. M. d'Isoard se fit aimer à Rome par sa douceur, son esprit conciliant et sa piété. Il eut sa part des persécutions, lors des brouilleries de l'empereur avec le pape, et fut obligé de venir en France avec les cardinaux et les prélats romains. Le prélat, on sait que les auditeurs de Rote ont rang dans la prélature, demeuroit à Paris chez M. le cardinal Fesch, et nous eûmes alors l'honneur de l'y voir.

Au commencement de la restauration, la France nomma un autre auditeur de Rote, qui étoit M. de Salamon, évêque d'Orthosie. Mais la cour de Rome refusa de le reconnoître, et soutint que M. d'Isoard, qui étoit en fonctions depuis plus de dix ans, ne pouvoit être dépossédé. On ne trouva d'autre moyen de finir cette discussion, qu'en nommant M. de Salamon à l'évêché de Saint-Flour. M. d'Isoard continua donc d'occuper sa place à la Rote. Il devint en 1824 doyen de ce tribunal ; ce qui dans les usages de la cour de Rome devoit le conduire au cardinalat. C'est vers ce temps-là qu'il prit les ordres sacrés ; il étoit resté jusque là simple tonsuré, sans cesser d'édifier par sa piété.

Le 25 juin 1827, M. d'Isoard fut fait cardinal par Léon XII, et reçut le titre presbytéral de la Trinité au mont Pincius. Il vint en France l'année suivante, fut nommé à l'archevêché d'Auch, et sacré à Paris par M. le cardinal de Latil, le 11 janvier 1829. Le 24 du même mois, le roi le nomma pair. Le cardinal se rendit dans son diocèse, où il montra, comme à Rome, cette douceur et cette affabilité qui lui avoient gagné les cœurs. Il fit deux fois le voyage de Rome pour assister aux conclaves qui suivirent la mort de Léon XII et de Pie VIII. En 1832, il fit la visite de plusieurs cantons de son diocèse ; il sembla que dans cette visite les autorités comme les fidèles s'empressèrent de dédommager le vénérable cardinal des désagrémens et des chagrins que des mesures odieuses pour son clergé, et des procédés fort déplacés lui avoient fait essuyer après la révolution de 1830.

Peu après, sa santé s'affoiblit. Le climat d'Auch lui étoit contraire pendant l'hiver, et il passoit presque toujours cette saison en Provence. C'est peut-être cette raison qui lui fit accepter sa translation à Lyon. Il avoit refusé l'archevêché de Bordeaux après la mort du cardinal de Cheverus. Il crut sans doute que le climat de Lyon lui seroit plus favorable. Arrivé à Paris au mois d'août, on remarqua avec peine l'affoiblissement de ses forces. Sa voix étoit éteinte ; mais sa bonté et sa piété étoient les mêmes. Il sortoit tous les jours et entroit dans quelque église pour y prier. C'est au sortir d'une de ces visites dans l'église Saint-Laurent, qu'il se sentit indisposé le mardi 1er octobre. On crut que ce n'étoit qu'un rhume, mais la fièvre survint et la maladie prit un caractère de gravité. Son Eminence demanda [illegible] reçut les sacremens qui lui fu[illegible] administrés par M. l'abbé Jamm[illegible] archidiacre et vicaire-général de Pa[illegible] Elle rendit le dernier soupir le lund[illegible] à quatre heures et demie du s[illegible] Elle devoit terminer quinze jo[illegible] plus tard sa 73e année.

Cette mort laissera de vifs re[illegible] parmi tous ceux qui ont pu ap[illegible] cier les belles qualités du card[illegible] sa piété tendre, sa bienveill[illegible] constante, sa politesse exquise[illegible] sacré collége perd un de ses m[illegible] bres les plus dévoués à la relig[illegible] deux siéges deviennent en quel[illegible] sorte vacans à la fois. Une fami[illegible] honorable perd un protecteur et [illegible] père. Elle a demandé, dit-on, [illegible] le corps fût porté à Auch, où so[illegible]

Eminence avoit encore la juridiction, et fût inhumé dans les caveaux de la cathédrale.

Un jeune prêtre attaché à l'église métropolitaine de Notre-Dame, M. l'abbé Renaud, après avoir entendu la confession de plusieurs pénitentes, s'apprêtoit, dimanche dernier, vers sept heures du soir, à sortir de son confessionnal, lorsqu'une jeune fille vint se mettre à genoux sur le prie-dieu placé devant la grille du confessionnal. Cette jeune fille adressa quelques paroles au jeune ecclésiastique, mais celui-ci, sans lui répondre, se leva de son siége et sortit. En ce moment la jeune fille, se levant avec précipitation, se jeta sur lui, le saisit au collet, et lui porta un coup de couteau, qu'il eut le bonheur de parer en partie, et qui ne le blessa qu'à la main.

On s'empara de cette jeune fille, dont l'exaltation étoit extrême; mais sur les instances mêmes de M. l'abbé Renaud, dont la blessure étoit légère, on la relâcha lorsque son esprit parut avoir repris plus de calme. Le premier usage que fit cette insensée de sa liberté fut de se mettre à la poursuite du généreux prêtre, et de lui reprocher de l'avoir fait rendre à la liberté. Nous ne rapporterons pas les termes mêmes des reproches qu'elle osoit faire à M. l'abbé Renaud, et qui sans doute n'étoient que le résultat de son effervescence furieuse. Toutefois, son insistance et ses menaces avoient un tel caractère, que des agens de l'administration de la police qui en furent témoins durent la mettre en état d'arrestation.

Cette fille, nommée Adèle Leroux, âgée de 22 ans, fabricante de cols, a été écrouée sous prévention de tentative d'assassinat.

(*Gaz. des Tribunaux.*)

Le *Journal de Reims* ayant inséré un article aussi injuste que désobligeant pour MM. les vicaires-généraux de Reims, et le *Journal des Débats* ayant reproduit cet article, MM. les grands-vicaires ont adressé au *Journal des Débats* la réclamation suivante :

« Reims, le 6 octobre 1839.

» Monsieur, vous avez admis dans vos colonnes un article du *Journal de Reims*, dirigé contre les vicaires-généraux du diocèse, à l'occasion des obsèques de M. le coadjuteur; j'ai la confiance que vous voudrez bien y insérer leur réponse. Je vous l'adresse textuellement. La vérité, la justice, le soin qu'ils doivent prendre de leur réputation la leur ont dictée, et vous engageront sans doute à faire droit à leur demande.

» Gros, vicaire-général. »

Réponse des vicaires-généraux du diocèse de Reims au rédacteur du journal de cette ville.

« Monsieur le rédacteur, nous n'avons pu lire sans surprise et sans peine l'article inséré hier dans votre journal, où l'on rend compte des obsèques de M. l'archevêque coadjuteur. L'auteur de cet article a été mal informé.

» Il se plaint de la précipitation et de la négligence que nous aurions mises dans les derniers devoirs rendus à Sa Grandeur; l'inhumation cependant n'a eu lieu que le quatrième jour du décès, d'après le désir de la famille et l'avis des médecins, lorsque tout indiquoit aux pieux fidèles qui, avec nous, entouroient jour et nuit le cercueil, qu'il étoit impossible de tarder davantage. Il se plaint qu'on n'ait pas attendu l'arrivée d'un évêque pour présider à la cérémonie. Trois prélats, amis de l'illustre défunt, avoient été invités le jour même de l'accident. Peut-on nous faire un crime de ce qu'un concours de circonstances, fâcheuses pour nous, les ont empêchés de se rendre à nos instantes prières, et de venir donner à leur collègue dans l'épiscopat des témoignages de leurs regrets? M. l'évêque de Soissons se trouvoit alors dans le département de

la Somme; M. de Châlons dans une paroisse reculée de son diocèse; M. de Meaux auprès du roi, où son devoir l'avoit appelé.

»Il se plaint de ce que nous aurions donné à cette solennité funèbre moins de soin et moins d'appareil qu'aux obsèques de M. l'évêque de Numidie; l'appareil, loin d'avoir été diminué, a été augmenté; un membre du conseil a été chargé de payer à la mémoire du défunt le tribut de notre reconnoissance et de notre douleur, et nous nous sommes empressés de prescrire un service à toutes les églises du diocèse, ce que nous n'avions pas fait pour M. de Numidie.

»Quant aux insinuations qui suivent ces reproches, nous pouvons y opposer, non-seulement le témoignage de nos consciences, mais encore tous nos actes officiels et l'ensemble de notre conduite. Nous avons salué avec de trop sincères acclamations l'arrivée de Monseigneur parmi nous, félicité trop franchement le diocèse d'avoir à sa tête un prélat honoré de la confiance du roi, pour qu'on puisse de bonne foi partager les soupçons aussi injurieux que malveillans par lesquels on essaie de nous flétrir. Comment aurions-nous pu d'ailleurs nourrir des préventions contre notre vénérable archevêque coadjuteur pour avoir prêté son ministère à des actes que la religion autorise et que tous les jours nous autorisons nous-mêmes dans le diocèse? C'eût été aussi contraire à nos principes qu'à la vérité.

»Veuillez, s'il vous plaît, monsieur le rédacteur, insérer cette réponse dans votre prochain numéro, et agréer l'assurance des sentimens distingués avec lesquels nous avons l'honneur d'être, etc.

» Ont signé : GROS, vicaire-général; MAQUART, vicaire-général; TALHOUET DE BRIGNAC, vicaire général. »

Nous remarquions il y a quelques années le zèle qui s'étoit manifesté dans le diocèse de Belley pour la reconstruction, l'agrandissement ou la réparation des églises abattues ou dégradées par suite de la révolution ou du temps. Un autre diocèse à une autre extrémité du royaume offre un nouvel exemple de ce zèle à relever ou à réparer les églises. On sera étonné du nombre de paroisses du diocèse de Saint-Brieuc qui se sont signalées à cet égard par leur dévoûment et leurs sacrifices. Voici la liste qu'on a bien voulu nous communiquer, et qui comprend les églises bâties ou réparées depuis le concordat de 1802.

Les églises bâties en entier sont, dans l'arrondissement de Saint-Brieuc, celles de Binic, de Pléguen, de Pléhédel, de Quessoy, de Saint-Michel et de Plaine-Haute; dans l'arrondissement de Loudéac, celles de Merdrignac, de Goarec, de Ploguenast et de Saint-Mayeux; dans l'arrondissement de Dinan, celles de Trelivan, de Quevert, de Pleslin, de Corseul, de Vildé-Guingalam, de Lescoet et de Tredias; dans l'arrondissement de Lannion, celles de Trébeurden, de Penvenan, de Tredarzec, de Pleubian, de Plonaret et de Tonquedec, et dans l'arrondissement de Guingamp, celle de Pontrieux.

Les églises rebâties en partie, réparées ou augmentées sont plus nombreuses encore. Ce sont dans l'arrondissement de Saint-Brieuc, celles de Saint-Julien, de Langueux, d'Illiniac, de Plerin, de Pordic, de Trégomeur, de Ploubazlanec, de Pleneuf, de Lamballe et de Plouézec; dans l'arrondissement de Loudéac, celles de Gausson, de Saint-Caradec, de Saint-Véran, de Tremorel, de Saint-Launeuc, de Lescoet et de Saint-Gouéno; dans l'arrondissement de Dinan, celles de Pleudihen, de la Bouillie, de Plancoet, de Calorguen, d'Evran, de Crehen et de Lanrelas; dans l'arrondissement de Lannion, celles de Lannion et de Minchi-Treguier; enfin dans l'arrondissement de Guingamp, celles de Goudelin,

de Saint-Jean Kerdaniel, de Maël-Carhaix, de Langoat, de Querrieu, de Sainte-Triphine et de Plounez.

C'est donc dans ce seul diocèse 24 églises rebâties en totalité, et 33 agrandies et restaurées. Encore nous marque-t-on qu'on ne doute pas qu'il n'y ait dans cette liste bien des omissions, la personne n'ayant pas encore visité tout le diocèse, comme elle se propose de le faire.

Nous n'avons pas besoin d'insister beaucoup sur ce qu'il y a d'honorable dans cette ardeur des fidèles à relever et réparer leurs églises. Ce zèle fait un contraste avec l'insouciance et l'indifférence de tant de populations, qui, principalement dans les environs de la capitale, négligent leurs églises, les fréquentent même très-peu, et les laissent dépérir et se dégrader.

On vient de rebâtir sur un des points les plus élevés des montagnes du Revermont, diocèse de Belley, la chapelle de Notre-Dame-des-Conches, qui avoit été détruite pendant la première révolution. Le mardi 8, a dû avoir lieu la bénédiction de la chapelle. La statue de la sainte Vierge, la même qui existoit autrefois et qui est fort vénérée des habitans de Ramasse, paroisse du canton de Ceyzeriat, devoit être rapportée en triomphe dans son nouveau sanctuaire.

La retraite ecclésiastique de Moulins, ouverte le 19 septembre, s'est terminée le 26. Elle a été suivie par cent quarante prêtres, et constamment présidée par M. l'évêque, malgré ses quatre-vingts ans. M. l'abbé Debussy parloit cinq fois par jour. Le dernier jour tous les prêtres se sont rendus processionnellement à la cathédrale avec M. l'évêque qui a dit la messe. M. Debussy a prononcé un discours où il a rappelé au peuple ce qu'étoient pour lui les prêtres, des instituteurs, des bienfaiteurs, des pères; il a ensuite rappelé aux prêtres ce qu'étoient pour eux leurs troupeaux, le prix du sang de Jésus-Christ, et des enfans bien chers. Après la communion générale, et le renouvellement des promesses cléricales, on a chanté le *Te Deum*, et le clergé a reconduit M. l'évêque à son palais, où des remercîmens lui ont été adressés au nom de tous par M. le curé de Montluçon.

L'église de la populeuse et riche commune de Raismes, près Saint-Amand, diocèse de Cambrai, s'embellit et se pare tous les jours de nouveaux ornemens. Nous pourrions citer le *Saint-Hubert*, de Dévéria; l'*Assomption*, par Smith, et le *Christ au jardin des Oliviers*, par Wanselaere de Gand, dus à la munificence du prince d'Arenberg. Depuis, M. de la Borde, artiste-amateur, a fait cadeau à la même église de son tableau de *Saint-Augustin aux pieds de Saint-Ambroise*, exposé à Valenciennes l'an dernier, après avoir mérité une médaille d'or à Paris. L'église doit cette nouvelle richesse aux actives démarches de M. Baudrin, maire de Raismes, et au zèle de M. le curé de la commune, qui s'engage à fournir 500 fr., montant présumé des frais et déboursés du propriétaire du tableau. Depuis quatre années, outre sa décoration artistique, l'église de Raismes a été pavée et plafonnée; elle a acheté trois tabernacles, son clocher s'est enrichi d'une horloge, don de M. Dumont, député, et son portail d'une fontaine publique.

M. Cyrille Alameda, archevêque de Saint-Jacques de Cuba, qui s'est réfugié en France après les derniers désastres des carlistes, est arrivé à Montpellier où il doit résider. Il est accompagné de trois ecclésiastiques. On sait que ce prélat est de l'ordre

des Franciscains et qu'il étoit allé joindre don Carlos en Espagne.

Le gouvernement de Bâle-Ville a pris une décision, le 14 septembre, sur la demande de la paroisse catholique ; il a autorisé celle-ci à établir une école de jeunes filles, et à cet effet il lui permet d'en confier l'instruction à deux Sœurs de la Providence, désignées dans la demande, sous la réserve que ces institutrices demeureront sous la surveillance de l'autorité et sous le costume de personnes privées. Une société de dames à Paris donne pour sa part d'entretien de cet établissement les intérêts annuels d'un capital de 12,000 fr.

Qui est-ce qui s'est occupé des persécutions et des injustices de tout genre exercées à Schwytz, à Glaris et dans le Jura? Les premières victimes n'étoient que des catholiques, dès lors il n'y avoit point à y songer : des catholiques, en effet, sont créés pour souffrir. Ecouter leurs plaintes seroit inutile : ils doivent toujours avoir eu tort. Exclus de la protection des pamphlétaires et des meneurs de l'opinion publique, ils sont mis hors des lois communes, hors de la loi du genre humain.

Mais le système ne pouvoit pas s'en tenir là. En se développant et s'avançant, il trouva bientôt sur son chemin d'autres classes de gens à blesser. Or, moins patiens que les catholiques, et moins habitués à vivre en martyrs sur la croix, les réformés n'étoient pas gens à supporter si long-temps qu'eux une tyrannie antichrétienne. Aussi, le canton protestant de Zurich a levé l'étendard de l'insurrection. En un jour il sut abattre le despotisme de l'incrédulité.

On avoit suffisamment poussé à bout les Zuricois par une série de mesures empreintes du philosophisme le plus brutal, et dernièrement par un acte d'immoralité poussée jusqu'à la démence : la nomination du trop fameux docteur Strauss au poste de *professeur de théologie*! Nommer professeur de théologie un homme qui nie la divinité de Jésus-Christ, et qui enseigne publiquement que l'Evangile n'est qu'un tissu de fables! Etoit-il possible d'outrager l'opinion publique d'une manière plus sanglante, et d'accabler le peuple d'un mépris plus manifeste? Prendre l'homme qui publiquement, hautement, avec bravade, se constitue adversaire de toute espèce de religion, et le charger au nom de l'état, de l'enseignement religieux, choisir pour maître officiel de la science chrétienne, l'auteur du livre récent et si connu, où toute espèce de doctrine chrétienne est sapée par sa base, il y avoit là un incroyable degré d'audace. Jamais plus audacieux soufflet n'avoit été donné à Dieu même, sur la face auguste de son Christ.

« C'en est trop, et nous ne laisserons point aller l'abomination jusque là. » Tel fut le cri universel du canton de Zurich. Effrayé, le pouvoir s'arrêta, il promit d'écarter doucement sa créature scandaleuse. Mais plus entêté que poltron, il ne renonçoit point franchement à réaliser l'ignoble fantaisie qui lui avoit si long-temps souri. Il voulut donc y revenir ; et cette fois, pour se mettre en mesure de narguer impunément l'opinion, il manda 4,000 hommes de troupes ; il alloit mettre le peuple à la raison. Alors un mouvement subit, imposant, irrésistible, fit lever les populations.

(*Observateur du Jura.*)

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Nos lecteurs savent que dans les hautes questions de politique spéculative, nous avons pour habitude de ne nous mêler aux discussions que pour en faire ressortir les contradictions ou les puérilités. Quoique

le système électoral donne lieu depuis quelque temps à des débats très-animés entre les journaux qui représentent les diverses nuances de partis, nous continuerons à suivre la même méthode en ne prenant à ces conflits qu'une part très-accessoire, et seulement pour relever les inconséquences qui nous frappent dans la logique des passions et de l'esprit de parti.

Voici pour le moment ce que nous trouvons singulier de la part des journaux qui se donnent pour les organes du système de M. Thiers et de M. Odilon-Barrot, en matière de réforme électorale : ils veulent qu'on leur choisisse les électeurs, qu'on ne leur donne que la fleur des citoyens éclairés, et qu'on n'admette à participer aux opérations de l'élection que les intelligences du premier degré, dont ils fixent le nombre à environ 400,000. Ils en donnent pour raison que les gens illettrés, les esprits épais et grossiers, le gros de la population enfin, qui n'entend rien aux affaires publiques, ne sont point des capacités auxquelles on puisse se fier pour des opérations semblables.

Voilà qui est bien, voilà qui est sage et raisonnable ; mais voilà aussi ce qui pèche gravement contre les antécédens de la révolution de juillet. Quand ces mêmes messieurs qui maintenant y regardent de si près, ont voulu la faire éclore, cette révolution, ils n'ont pas demandé à ceux qu'ils y ont employés s'ils avoient une bonne judiciaire, s'ils avoient été au collége, s'ils étoient assez intelligens pour prononcer avec connoissance de cause sur les affaires de la religion et de la monarchie. Ils les ont pris tels qu'ils étoient, et ils ont trouvé que toutes les voix étoient bonnes à compter. En un mot, tout leur a paru doué de l'intelligence et de la capacité requises pour résoudre les plus hautes questions, pour décider des plus grands intérêts de l'Eglise et de l'état. Ils y mettent plus de précaution aujourd'hui ; voilà ce que nous approuvons. Mais ce qui nous étonne de leur part, c'est que ne voulant pas revenir sur le compte du peuple de juillet, et le trouvant toujours sublime d'intelligence et de capacité comme le premier jour, ils ne sachent lui dire que des injures quand il s'agit d'examiner s'il est aussi propre à donner son avis dans une affaire d'élection de député, qu'à prononcer sur l'existence de la monarchie et de la religion.

S'il faut en croire les journaux, l'esprit d'alliance se refroidit depuis quelque temps entre la France et l'Angleterre. Nous n'avons pas la prétention d'être mieux informés qu'eux sur ces choses-là, qui sont toujours d'ailleurs assez difficiles à éclaircir, mais nous oserions parier qu'ils se trompent, en nous fondant sur un signe plus apparent et plus certain. Ce signe consiste à observer ce qui se passe entre les gros capitalistes des deux pays. Quand les capitalistes ne se boudent pas, c'est l'indice que les gouvernemens ne sont pas brouillés ; et tant qu'on voit, les uns fraterniser ensemble, se prêter de l'argent, s'entr'aider et s'entendre comme de bons amis, on peut être assuré que les autres vivent aussi mutuellement dans les meilleurs termes. Or, voyez les hommes de finance de France et d'Angleterre. Ils sympathisent et s'aiment entre eux jusqu'à faire pour ainsi dire bourse commune. Ne vous informez pas du reste. Si leurs gouvernemens étoient brouillés ensemble, ils le seroient aussi, et c'est par là que vous apprendriez ce qu'il en seroit.

PARIS, 9 OCTOBRE.

M. Noguès, procureur-général près la cour royale de la Martinique, est nommé conseiller à la cour royale de Metz, en remplacement de M. de Virvaux, décédé.

— M. Combemale, substitut à Avignon, est nommé procureur du roi à Marvejols ; M. Lavendès, substitut

à Uzès, est nommé juge au même siége.

— D'après les dernières nouvelles d'Alger, il n'y auroit plus d'expédition de cette ville à Constantine. Le duc d'Orléans, qui a déjà visité Oran, se seroit embarqué le 2 à Alger pour Stora. Le prince iroit ensuite à Constantine par la route de Philippeville, et reviendroit à Bone, où il s'embarqueroit pour la France.

—Le journal de la préfecture des Bouches-du-Rhône annonce que le duc d'Orléans arrivera à Marseille du 20 au 23.

— Une ordonnance porte que la cavalerie régulière d'Afrique se composera de quatre régimens de cavalerie légère, sous la dénomination de chasseurs d'Afrique. Une autre ordonnance détermine la composition du corps de la gendarmerie d'Afrique, qui prendra la dénomination de *légion de gendarmerie d'Afrique*. Elle sera formée de quatre compagnies qui auront leurs chefs-lieux à Alger, à Bouffaric, à Constantine et à Oran.

— D'après un journal, des dépêches arrivées hier du Levant au ministère des affaires étrangères, ont nécessité la convocation immédiate du conseil des ministres.

— Le conseil d'état n'a pas encore fait sa rentrée, à cause des difficultés que présente la répartition des membres du conseil entre les divers comités. Ce travail doit être terminé le 15, époque fixée pour la rentrée définitive.

M. Cauchois-Lemaire, rédacteur du *Bon Sens* et du *Siècle*, vient d'être nommé par le ministre de l'intérieur chef de la section législative aux archives du royaume, en remplacement de M. Coru-[illegible].

M. Jaubert, député, récemment arrivé à Paris de son voyage dans l'Asie-Mineure, vient d'être nommé par le ministre des travaux publics, membre de la commission des chemins de fer.

Un journal dit que M. de Pontois, nouvel ambassadeur à Constantinople, a reçu, avant son départ, le titre de comte.

— Mademoiselle Pasquier, sœu[r de] M. Pasquier, président de la cha[mbre] des pairs, vient de mourir.

— Le *Moniteur* annonce que c'[est à] tort qu'un journal a dit que le préf[et de] police étant arrivé à Fontainebleau[,] roi avoit quitté la table pour aller [s'en]tretenir particulièrement avec M. D[...] sert, qui seroit revenu à son poste [sans] prendre le temps de dîner. M. Del[essert] n'a point quitté Paris.

— Par arrêté du ministre des tra[vaux] publics, M. Mary, ingénieur en ch[ef de] 2e classe, a été chargé en chef du se[rvice] municipal de Paris, en remplacem[ent de] M. Emmery, nommé inspecteur div[isionnaire] naire adjoint. M. Lefort, ingénieu[r ordi]naire de 2e classe, a été chargé d[u ser]vice des eaux, en remplacemen[t de] M. Mary. M. de Fourcy, aspiran[t in]génieur, a été chargé du service [des] égoûts, en remplacement de M. Le[...]

— Il est entré dans les ports fra[nçais] pendant les huit premiers mois de l[...] 63 millions 036,410 kil. de sucres p[rove]nant de nos colonies, qui ont produ[it au] trésor public 16 millions 532,060 [...] 35 millions 110,031 kilog. ont été [livrés] en consommation, et il restoit, le [...] septembre, dans les entrepôts de [Bor]deaux, Bayonne, Marseille, Nan[tes,] Rouen, le Havre, Dunkerque, P[...] Lyon, etc., y compris les quan[tités] antérieurement existantes, 39 mil[lions] 613,695 kilog. de sucres.

Le café présente à l'entrée, penda[nt le] même temps, 14 millions 53,667 ki[log.] et 7 millions 337,599 fr. de droits [per]çus; 8 millions 721,903 kilog. rest[oient] le 1er septembre dans les entrepôt[s. Le] cacao figure pour 1 million 430,66[...] à l'entrée, avec 473,361 fr. de [droits] perçus; 814,955 kilog. ont été m[is en] consommation, et 782,093 kilog. [sont] restés dans les entrepôts.

— La société générale des naufr[ages a] nommé M. Cagé, professeur de na[tation,] sauveteur de 1re classe de la sociét[é, et] son agent général sur les rives d[e la] Seine.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 6 et 7 la somme de 624,838 fr., et remboursé celle de 545,000 fr.

— Un huissier n'ayant pas fait lui-même la signification d'un jugement, ainsi qu'il en étoit chargé, a été pour cette infraction au décret du 13 juin 1813, condamné par le tribunal correctionnel à 200 fr. d'amende, et suspendu de ses fonctions pendant trois mois.

— Pendant l'une des dernières nuits, des voleurs se sont introduits dans l'hôtel Montesquiou, rue de Monsieur, et ont enlevé des bijoux et autres objets d'une valeur d'environ 25,000 fr., appartenant à madame la comtesse Alfred de Montesquiou, depuis quelque temps à la campagne.

— Le Mont-de-Piété fait ordinairement par an un million de prêts, pouvant monter à 20 millions de francs.

— Les dernières nouvelles reçues des départemens continuent d'être satisfaisantes sous le rapport de la baisse du prix des blés.

— La France a une superficie de 52 millions 768,600 hectares ou 26,713 lieues carrées, dont 25 millions 559,152 *hectares* ou 12,939 lieues carrées en terres labourables. En 1815, le nombre d'hectares ensemencés en céréales étoit de 13 millions 279,301 hectares; vingt ans après, en 1835, ce nombre s'élevoit à 14 millions 888,385 hectares. A la première de ces deux époques, on cultivoit environ 500,000 hectares en pommes de terre; à la seconde, on en cultivoit 803,855. En 1815, on a récolté 132 millions 094,470 hectolitres de tous grains et légumes secs, et en 1835, 204 millions 265,.91. Le froment a figuré dans le premier chiffre pour 39 millions 460,971 hectolitres, et pour 71 millions 697,484 dans le dernier chiffre. La moyenne de la consommation est pour chaque année de 107 millions d'hectolitres pour la nourriture des habitans, de 42 millions pour celle des animaux; 29 millions sont employés en semences, et 2 millions aux brasseries, ce qui donne un total de 180 millions d'hectolitres.

— On délivre un grand nombre de congés définitifs et temporaires dans les régimens qui forment la garnison de la capitale.

— Le quai de l'Horloge est depuis quelques jours interdit à la circulation du Pont-au-Change à la rue du Harlay. On refait la chaussée qui doit recevoir un pavage avec du bitume.

—Dans les fouilles assez profondes que l'on fait actuellement rue Dauphine, pour établir des conduites allant au grand réservoir de la rue Neuve-Racine, qui recevra les eaux d'Arcueil, de la Seine et du canal de l'Ourcq, on a retrouvé en bon état de conservation, vers la rue Christine, aux n°s 52, 54 et 56, les grandes et larges voûtes construites de 1606 à 1607, lors du percement et de l'ouverture de la rue Dauphine à travers le jardin des Grands-Augustins, pour réunir les fractions de ce jardin au moyen d'un passage souterrain. On a pareillement reconnu, vis-à-vis le n° 50, les restes de l'ancienne porte Dauphine qui fut démolie en 1673, sous le règne de Louis XIV, ainsi que le constate l'inscription gravée sur un marbre noir qui est scellé dans le mur de cette maison. Les voûtes reconnues sont conservées, et l'on a seulement élevé des piles en maçonnerie pour supporter les gros tuyaux servant à la conduite des eaux.

— Aujourd'hui la température a été très-chaude. La pluie a commencé à tomber vers neuf heures du soir, et l'on a entendu de forts coups de tonnerre.

— Le forage du puits de Grenelle est arrivé à la profondeur de 1,494 pieds. M. Mulot s'est engagé à creuser jusqu'à 1,500 pieds; mais il est prêt à poursuivre les travaux si la ville de Paris, pour le compte de laquelle ils s'exécutent, en témoigne le désir.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. le marquis de Dreux-Brézé a

mis par lettre son beau château de Brézé à la disposition du roi Charles V et de sa famille. M. de Dreux-Brézé, au moment de se rendre à Bourges afin de faire verbalement son offre, s'est trouvé retenu chez lui par une indisposition.

— MM. de Fitz-James et de Sepmanville sont arrivés le 5 à Bourges pour faire leur cour au roi.

— L'infant don Sébastien, neveu du roi Charles V, vient de quitter Bourges pour se rendre en Italie, avec des passeports délivrés, sur sa demande, par le gouvernement.

— La souscription ouverte à Bordeaux par *la Guienne* en faveur des Espagnols qui ont suivi Charles V en France, s'élevoit, le 5, à 1,360 fr. 90 c.

— On dit que le roi des Français quittera demain le château de Fontainebleau pour se rendre à Saint-Cloud. Du 15 au 18, il ira à Trianon, d'où il reviendra à Paris le 23.

— Le roi des Français, né le 6 octobre 1773, est entré dimanche dans sa 67e année.

— Le départ des troupes du camp de Fontainebleau continue. Il ne sera pas terminé avant le 12. Les tirailleurs de Vincennes et la compagnie du génie resteront les derniers.

— M. Degove, sous-préfet de Senlis (Oise), qui présidoit la dernière distribution du collége de cette ville, attaqua l'ancien directeur dans son discours d'ouverture. Le frère de ce dernier, encore professeur dans l'établissement, appela le sous-préfet un saltimbanque, un imbécile. Traduit pour ce fait en police correctionnelle, M. Jacquel a été condamné à 25 fr. d'amende et aux frais.

— Deux forçats libérés, qui venoient d'être condamnés de nouveau par la cour d'assises du Nord à 20 et à 5 années de fers, amenés à Cambrai pour une instruction judiciaire, sont parvenus à s'évader ensemble, samedi dernier, de la prison de cette ville. L'un d'eux a été arrêté le même jour.

— Quinze Anglais de Jersey étoient venus à la foire de Lessay (Manche), et s'en retournoient, lorsqu'un coup de vent a fait chavirer leur petite embarcation ; tous ont péri, ainsi que les hommes chargés de la manœuvre.

— Sur la demande du préfet du Pas-de-Calais, le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'accorder un secours de 50,000 fr. aux habitans de ce département qui ont été victimes d'orages et de grêle en 1839.

— Les magistrats de la cour royale de Caen, chargés d'informer à l'occasion des troubles de l'Orne, sont de retour à Caen depuis plusieurs jours. Des arrestations assez nombreuses ont eu lieu à Mortagne et à Bellesme.

— Le préfet de la Sarthe vient de nommer M. Vallée maire provisoire de la ville du Mans, et MM. Gougeon et Leprince adjoints provisoires.

— Une terreur panique s'est répandue parmi les populations de la Nièvre, qui sont persuadées que des malfaiteurs cachés dans les bois en sortent la nuit pour commettre des vols et incendier les habitations. Dans beaucoup de villages, les nuits se passent sans sommeil, et femmes et hommes veillent autour des moisons. Ce qui révèle ici la présence cachée de fauteurs de troubles, c'est qu'on cherche à faire croire sur certains points du département de la Nièvre, que les incendiaires sont protégés par des personnes notables du pays. D'après les nouvelles venues aujourd'hui de la Nièvre, le préfet seroit parvenu à calmer un peu la terreur ridicule des habitans.

— Le conseil-général de l'Aube a voté une somme de 5,000 fr., qui avec les 16,000 fr. accordés par le gouvernement, serviront à l'établissement d'une ferme modèle.

— Les progrès que la navigation à vapeur sur le Rhin a faits depuis quelques années sont loin de toucher à leur terme. On assure qu'au printemps prochain, quatre entreprises différentes de bateaux à vapeur exploiteront le cours du Rhin

depuis Rotterdam jusqu'à Strasbourg, et que le nombre des bateaux s'élèvera à trente.

— Le prix du pain, pendant le mois d'octobre, est fixé, à Limoges, à 15 sous 2 liards les quatre livres, pur froment.

— Il y a eu à Limoges, pendant le mois de septembre, 23 mariages, 104 naissances et 126 décès.

— Le pont de la Roche-Bernard (Morbihan) sera prochainement livré à la circulation. Son élévation au-dessus des plus hautes mers est de 100 pieds, et de 125 pieds au-dessus des basses mers. La hauteur des portiques qui soutiennent les câbles est d'environ 175 pieds. La distance entre les points d'appui des câbles est de 700 pieds. Il n'y a pas en France de pont aussi grand d'une seule portée. Le pont de Fribourg, construit par Chaley, chargé de la construction du pont de la Roche-Bernard, a environ 843 pieds. Le pont de Bangor, en Angleterre, est moins espacé que celui de Fribourg. On sait que le pont de Bangor a été le premier pont construit assez haut pour que les navires pussent passer sans démâter.

— La pluie qui tomboit avec violence, depuis plusieurs jours, a produit, dans la nuit du 4 au 5, une inondation dans les quartiers bas de la ville de Bourg (Ain). Les caves et les magasins ont été remplis d'eau. Beaucoup de marchandises se trouvent avariées. Des ponts ont été en outre enlevés dans le département.

— Le pont suspendu construit sur la Loire, entre les villes de Monistrol et de Bas, sur la route départementale de Saint-Didier à Saint-Pol-en-Chalancon, est livré au public. Ce pont, qui a 100 mètres de débouché entre les culées, est d'une seule travée.

— Madame la duchesse de Caderousse-Grammont, née de Vassé, vient de mourir en sa terre de Caderousse, en Provence.

— L'état civil de Marseille a enregistré pendant le mois de septembre 336 naissances, 288 décès et 89 mariages.

— M. Victor Hugo étoit le 4 à Marseille.

— Le comité agricole d'Aubagne (Bouches-du-Rhône) a distribué des prix aux cultivateurs appelés à un concours de charrues.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

L'affaire des fuéros est la chose qui occupe le plus l'attention publique pour le moment. On croit généralement qu'elle sera très-difficile à arranger, et que de quelque manière qu'on s'y prenne, on ne pourra la régler selon toutes les exigences. Une pétition revêtue de 1,000 signatures est partie de Bilbao pour appuyer les prétentions de ceux qui demandent la plus large concession de fuéros.

Rien n'avance sur cette importante question, parce que personne ne sait comment l'entamer, ni du côté du gouvernement, ni du côté des cortès; c'est à qui n'en prendra pas l'initiative et la responsabilité. On ne pourroit pas même la mettre encore en délibération dans l'assemblée des cortès, à cause que la chambre des députés ne peut se réunir qu'avec une extrême lenteur, et que six semaines n'ont pas suffi pour en réunir la moitié.

— Le général O'Donnell, qui commande l'armée du centre, manœuvre de manière à éviter tout engagement avec Cabrera. Il tâche de s'arranger pour attendre les quatre divisions qu'Espartero fait avancer vers la Catalogne et l'Aragon. Tout le monde a les yeux ouverts sur ce dernier théâtre de la guerre, où des événemens décisifs sont au moment de se passer. On parle peu aujourd'hui des projets de transaction qu'on prêtoit au comte d'Espagne et à Cabrera. On assure au contraire qu'ils sont plus décidés que jamais à tout hasarder, et à vendre cher ce qui reste de forces à la cause qu'ils soutiennent.

— A la date du 1er octobre, on parloit toujours à Madrid du projet de dissoudre ou au moins de proroger les cortès. Il n'est guère probable qu'on en vienne à

une pareille mesure, et qu'on se donne un tel surcroît d'embarras, tant qu'on ne sera pas délivré de la guerre d'Aragon, et qu'on n'aura pas l'armée d'Espartero à opposer aux troubles dont on se voit menacé par le parti avancé de la révolution.

Le 6, tous les ouvriers étoient rentrés dans les ateliers, et la tranquillité de la ville de Gand paroissoit tout-à-fait rétablie.

— La tranquillité étant entièrement rétablie à Gand, le service de bivouac des troupes a dû cesser le 8.

— On écrit de Liége, le 6, que des individus sont venus dans cette ville, après avoir dirigé les troubles de Gand, et que leurs tentatives sont heureusement restées sans succès.

— L'inauguration du chemin de fer de Saint-Trond, moitié chemin de Bruxelles à Liége, vient d'avoir lieu. Le roi Léopold y assistoit.

— Une légère baisse dans le prix des grains a lieu en ce moment sur plusieurs marchés de la Belgique.

— La clôture de l'exposition de Bruxelles qui devoit avoir lieu lundi dernier, est reculée au 31 de ce mois.

— Les bateaux à vapeur qui font le service entre Ostende et Londres ont amené, pendant le mois de septembre, dans la première ville 530 voyageurs et ont conduit en Angleterre durant ledit temps 550 passagers. Il y a eu 22 arrivées et 25 départs.

— Des négociations sont ouvertes entre la Prusse et la Hollande pour l'adjonction aux douanes allemandes de la partie du grand duché de Luxembourg, qui appartient maintenant à la Hollande.

— M. Georges Lloyd Hodges, ancien consul-général d'Angleterre en Egypte, y retourne en qualité de consul-général.

— On lit dans un journal de Londres, qu'une expérience a été faite récemment en Angleterre sur le chemin de fer Grand-Occidental. L'un des conducteurs, voulant essayer la vitesse de la locomotive, a choisi l'un des instans où aucun tran[illegible] n'est engagé sur les rails. Il avoit fait [illegible]rer à sa femme et à ses enfans une [illegible]sion dans le cas où cette expérienc[illegible] seroit fatale. Il a franchi les 28 m[illegible] avec une vitesse de 38 lieues de Fr[illegible] à l'heure.

— Il est arrivé à Londres, le 5, des f[illegible] expédiés par la banque des Etats-U[illegible] environ trois millions de francs.

— La proposition faite par Glaris [illegible] tenter en Valais une nouvelle médiat[illegible] a obtenu, le 26 septembre, en di[illegible] une majorité définitive par l'adh[illegible] d'Appenzell-Extérieur. L'amendement [illegible] Genève est resté en minorité. A la s[illegible] de ces décisions, les députations [illegible] Berne, Lucerne, Soleure, Argo[illegible] Thurgovie, Saint-Gall et Bâle-Cam[illegible]gne ont déclaré qu'elles s'abstiendro[illegible] de toute participation aux délibéra[illegible] de la diète aussi long temps qu'elle [illegible]teroit la base de l'arrêté du 11 ju[illegible] Vaud et Genève ont fini par se joi[illegible] à la majorité des douze états qui [illegible] voté la médiation. On a procédé im[illegible]diatement au choix des nouveaux r[illegible]sentans, qui ont été nommés pa[illegible] états en la personne de MM. Fre[illegible] Bâle-Ville; de Maillardoz, de Frib[illegible] de Meyenbourg, de Schaffhouse.

M. Druey a obtenu 5 voix concu[illegible]ment avec M. Meyenbourg. M. [illegible] qui avoit obtenu le même nomb[illegible] voix que M. Schmidt, a été élu [illegible] voie du sort. Il a demandé un [illegible] jusqu'au lendemain pour se décider. [illegible] Meyenbourg a fait la même demand[illegible]

— Le grand conseil de Zurich a ac[illegible] le 2 la proposition du conseil d'état [illegible]cernant l'abandon, par le canton [illegible] Zurich, du concordat connu sous le [illegible] de *concordat des sept cantons*.

— Le roi de Sardaigne est arrivé à Chambéry.

— La nouvelle communication qui [illegible] s'ouvrir entre la France et l'Italie, pa[illegible] chemin de fer qui lie la ville de Cha[illegible]béry au lac du Bourget, par ce lac, pa[illegible] canal de Savière, et ensuite par le Rhô[illegible]

va être livrée au public. Le chemin de fer vient d'être achevé. Jamais construction de ce genre n'a été terminée avec autant de rapidité. La gare placée au bord du lac, à l'issue du chemin de fer, destinée à recevoir les bateaux à vapeur, est sur le point d'être finie, et les bateaux eux-mêmes n'attendent plus pour arriver que l'instant où les canaux de France seront ouverts à la navigation.

— La première branche du chemin de fer de Naples à Nocera et Castellamare est terminée, sur une étendue de quatre milles et demi, des murs de la ville à Granatello.

— Le mariage de la princesse Caroline de Hesse, fille aînée du prince Gustave de Hesse-Hombourg, avec le prince Henri XX de la ligne aînée de Reuss-Greitz, a eu lieu le 2.

— Le roi de Bavière, dont le retour à Munich étoit annoncé pour les premiers jours de ce mois, est retenu à Berchtergaden par un nouvel accès de grippe.

— Il y a eu le 1er à Hanovre une réunion de négocians, à l'effet de savoir si le Hanovre doit accéder à l'union des douanes prussiennes.

— On lit dans le *Correspondant de Nuremberg*, qui donne des nouvelles de Presbourg (Hongrie), du 25 septembre : « Les magnats ne sont pas d'accord avec la seconde chambre des Etats sur la question de la liberté de la presse ; ils proposent seulement d'établir un journal de la diète non censuré, dont le rédacteur fourniroit un cautionnement et seroit responsable en justice. »

— Huit mille hommes de troupes ont fait, le 28 septembre, le trajet de Potsdam à Berlin, par le chemin de fer. Beaucoup d'habitans de Berlin assistoient à l'arrivée de ces troupes qui étoient divisées en dix convois, dont chacun avoit en tête un corps de musiciens qui, pendant le rapide trajet, n'ont cessé d'exécuter des marches militaires.

— Les négociations entamées à Copenhague, par le cabinet prussien, sur les droits du Sund, y rencontrent, dit-on, une vive résistance, et l'on croit que le gouvernement de Danemarck ne consentira pas à réduire d'un tiers le droit qu'il perçoit.

— Les correspondances de Tripoli de Barbarie, du 10 septembre, portent que tout est en agitation dans la régence. Des Arabes sont venus enlever des bestiaux aux portes de la ville, et la plupart des tribus refusent l'impôt.

— Un correspondant de la *Gazette de Carlsruhe* attribue l'incendie de Salonique aux émissaires du vice-roi.

— Cette année, disent les lettres d'Alexandrie, le Nil est magnifique, et l'année prochaine sera extrêmement abondante.

— On écrit de la baie de Besika, entrée des Dardanelles, le 18 septembre, que la frégate la *Belle-Poule* a rallié la flotte du contre-amiral Lalande. Le prince de Joinville a pris le commandement de la *Belle-Poule*.

— Les importations des Etats-Unis se sont élevées pour l'année 1838 à la somme de 113.737,486 dollars (environ 600 millions de francs); les exportations ont atteint le chiffre de 108 millions de dollars.

— En neuf jours, la fièvre jaune à enlevé près de 150 personnes à Mobile (Amérique).

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 9 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 110 fr. 60 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr 60 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 45 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 104 fr. 50 c.
Act. de la Banque. 2810 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1225 fr 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 782 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Rentes de Naples 102 fr. 50 c.
Emprunt romain. 103 fr. 3 8
Emprunt Belge 101 fr. 3 4
Emprunt d'Haïti. 545 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 31 fr. 1 2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3188.

SAMEDI 12 OCTOBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

Extraits de lettres sur M. l'évêque d'Alger.

Nous avons parlé d'après d'autres journaux des visites pastorales de M. l'évêque d'Alger, tant dans l'est que dans l'ouest de son diocèse. On nous a communiqué des lettres écrites de ce pays par des ecclésiastiques qui y exercent le ministère ; la première est de M. l'abbé Bourgade, prêtre du diocèse d'Auch. Nous en extrairons les détails que nous n'avons pas encore publiés.

Pendant le séjour du prélat à Oran, les chefs de quelques tribus voisines vinrent le saluer, appeler les bénédictions du Très-Haut sur sa tête, et réclamer sa bénédiction pour eux et pour leurs tribus. M. l'évêque fut même invité à un festin dans une des tribus. Il s'y rendit avec quelques officiers de la garnison. Le repas eut lieu sous une tente et suivant les usages arabes. Au retour, on fit escorte au prélat, et on se sépara avec de grandes démonstrations d'amitié.

D'Oran à Mostaganem la navigation est pénible. M. l'évêque prit un bateau de pilote. A son arrivée, il reçut la visite d'un officier d'Abd-el-Kader, qui se trouvoit dans les environs. Il s'étonnoit de ce que *le grand marabout* n'étoit pas venu par terre à la tête d'une armée, et de ce qu'ayant pris la route de mer, il avoit choisi un si petit bâtiment. M. l'évêque répondit sur le premier point que les troupes étoient destinées à défendre le pays, et qu'il n'avoit pas voulu les fatiguer pour lui seul, et quant au second point, que désirant voir ses enfans, et le temps ne lui permettant pas de prendre un autre bâtiment, il avoit mieux aimé consulter son cœur que son rang. Le prélat célébra la messe à Mostaganem en présence de la garnison et des Arabes, et leur adressa un discours plein de chaleur. Ne pouvant laisser de prêtre à Mostaganem, il ne voulut pas que cette population n'eût rien qui lui rappelât la religion. Il bénit une mosquée destinée à servir d'église, et engagea les chrétiens à y aller prier de temps en temps.

Depuis son arrivée en Afrique, M. Dupuch a béni deux autres églises, l'une à Alger, l'autre à Constantine. La première est dédiée à la sainte Croix, et est située au quartier de la Casbah, tout au haut de la ville. C'est encore une ancienne mosquée ; la croix aujourd'hui y domine tout le pays. C'est à côté de cette église que se trouvoit un figuier où l'ancien gouvernement suspendoit les têtes des victimes de sa barbarie. Lors de l'entrée de nos troupes, elles trouvèrent cet arbre encore garni d'affreux trophées. Il a été arraché comme un figuier maudit, et M. l'évêque se propose d'en faire une croix.

L'église de Constantine est dédiée à Notre-Dame des Sept-Douleurs ; ce titre convenoit à un sol encore fumant de carnage. Le prélat y célébra un service funèbre pour les victimes du siége. On a déjà vu les détails de cette cérémonie. Les Sœurs de Saint-

Joseph continuent à être révérées à Constantine. Une d'elles étant atteinte d'une fièvre pernicieuse, les indigènes étoient tout émus, et prioient Jésus-Christ et la sainte Vierge de la guérir. Elle guérit en effet.

Dans le reste de la colonie, des populations entières sont encore privées de prêtres. Il faut demander des ouvriers au maître de la moisson. L'exercice du ministère obtient des succès partout où il peut se montrer. Les militaires donnent des consolations. Depuis son arrivée, M. l'évêque a fait faire la première communion à une centaine d'entre eux. Eloignés de leur pays et de leurs familles, courant tous les jours des dangers, c'est pour eux une consolation de recevoir les secours de la religion qui les fortifient.

Les bienfaits de cette religion divine se sont fait sentir à quelques protestans. Une vingtaine ont demandé à rentrer dans le sein de l'Eglise. Ce qui les touche, ce sont les consolations que la foi nous procure à l'heure de la mort. Les bibles qu'on leur distribue ne valent pas pour un homme souffrant et malade les douceurs du ministère sacerdotal.

Quant aux Musulmans, on est loin de la fusion sans doute, mais il y a plus d'élémens de rapprochement qu'on ne pourroit le croire. Les vrais obstacles sont peut-être moins dans la différence réelle des deux religions que dans la difficulté de se faire comprendre, dans une foule de préjugés et dans l'influence des chefs indigènes, qui emploient tour à tour l'argent, les menaces et les châtimens pour détourner de tout commerce avec les Français, qui vont jusqu'à arracher les enfans des écoles françaises. On laisse à ces chefs une autorité démesurée dont ils abusent, on leur donne même beaucoup d'argent. Outre cela, Abd-el-Kader entretient dans tout le pays une propagande active et puissante.

Une autre lettre de M. l'abbé Pelletan, grand-vicaire d'Alger, contient les détails du voyage que M. l'évêque a fait à Hippone à la fin d'août. Le prélat s'arrêta d'abord à Bougie, petite ville très-agréablement située au pied du mont Gouraya. Le prélat, dans son court passage, y célébra la messe, et visita l'hôpital, où sa présence et ses paroles consolèrent les malades. De Bougie, il se rendit à Djigelly, nouvellement conquise par nos armes. Le génie y avoit subitement dressé un autel à l'ombre d'un frais oasis de caroubiers. La garnison se pressoit autour de cet autel, où alloit s'offrir pour la première fois après tant de siècles le saint sacrifice. M. l'évêque adressa pendant la messe quelques paroles d'édification aux assistans; il les entretint de Dieu, de la religion, de leurs devoirs, et pria pour tous, pour ceux qui souffrent et combattent, pour ceux qui sont morts en combattant. Il dit à cet égard des choses fort touchantes.

De là, M. l'évêque et son grand-vicaire allèrent à Philippeville. Le mouvement et l'activité qui y règnent sont incroyables. La mine perce les montagnes, les routes s'ouvrent, les puits se creusent, les constructions s'élèvent. Il n'y a que quelques mois que ce point est occupé, et déjà on y compte de 8 à 900 ames; 40 maisons sont en pierre, et 140 en bois. Dieu n'y sera point oublié, sa demeure aussi se prépare. En attendant, on dit la messe dans une

grange. Autour des frêles constructions françaises, gisent éparses les ruines imposantes de Russicada, ancienne colonie romaine; des murs, des arceaux, des restes d'aqueducs, de temples, de théâtres, restes et témoins d'une antique opulence.

A Bone, M. Bauvois, curé, fait beaucoup de bien. Il y a là une population chrétienne. Les Sœurs de Saint-Joseph s'y dévouent au soin des malades et à l'éducation des enfans pauvres. C'est de là que M. l'évêque partit le 28 août de grand matin pour aller à Hippone en côtoyant la mer. Chemin faisant, il trouva une ruine, un pan de mur encore debout; ce sont les débris d'une chapelle ouverte autrefois par saint Augustin, et où les marins, en arrivant au port, alloient remercier Dieu, et implorer encore son secours pour de nouveaux voyages.

Le prélat avoit franchi le pont jeté par les Romains sur la Boudjima, quand des cavaliers accoururent à sa rencontre; c'étoit une escorte d'honneur que lui envoyoit le brave général de Guingret. Le chemin étoit bordé de citronniers, de myrtes et d'orangers, qui y répandoient leur parfum et leur ombrage. Mais le sol est jonché de débris; c'étoit l'enceinte d'Hippone. Les pensées, les sentimens, les émotions, se succédoient dans ces lieux pleins de souvenirs. Tout parle ici à des cœurs animés de la foi. Les voyageurs se rappeloient les lamentations de Jérémie sur les ruines de Jérusalem. Les expressions énergiques du prophète s'appliquoient naturellement à la désolation d'Hippone.

Les rois de Numidie avoient autrefois élevé un palais sur un mamelon qui domine la plaine, et saint Augustin y avoit établi un hospice, e creusé de vastes réservoirs, dont les restes subsistent encore. Sur le versant est de ce mamelon, un autel champêtre avoit été dressé. Le général de Guingret, commandant la province de Bone, des officiers de toute arme, un piquet de chasseurs, cent hommes d'élite avec la musique en tête, y attendoient l'arrivée du prélat. Des chrétiens venus en ces derniers temps en Afrique des divers pays, les Arabes du désert, les pieuses Sœurs, se pressoient autour de l'autel. M. l'évêque se revêtit de ses ornemens, et commença la messe au milieu d'un recueillement solennel. Son ame étoit pleine, et ses paroles, animées par tant de souvenirs et tant d'espérances, avoient une expression extraordinaire. D'ardentes prières s'échappèrent de son cœur et montèrent vers le ciel. La messe terminée, on chanta le *Domine salvum*. La musique militaire mêloit ses accords aux paroles du psaume. M. l'évêque bénit et posa la première pierre du monument qu'au nom de l'épiscopat français il élevoit à la mémoire de saint Augustin.

Quelles seront les destinées religieuses de l'Afrique? Dieu le sait; l'avenir est son trésor. Mais les apôtres avant de commencer leur mission ne savoient pas non plus que les résultats en dussent être si rapides, et le christianisme s'est répandu par tout le monde.

Cette lettre, que nous avons été forcé d'abréger, est datée du 18 septembre, et écrite avec chaleur et talent.

Ceci étoit imprimé quand nous avons vu dans la *Gazette du Midi* des fragmens de discours prêchés dans la cathédrale d'Alger, par

M. l'abbé G. Stalter, administrateur de l'église. Cet ecclésiastique, qui est alsacien, prêche en allemand et en français avec une égale facilité. Il a autant de talent que de zèle, et a donné sur l'établissement du christianisme, sur la charité comparée à la philanthropie, sur les devoirs de la charité en présence des misères de la colonie, et sur d'autres sujets, des conférences dont le correspondant de la *Gazette* fait un grand éloge.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le corps de M. le cardinal d'Isoard a été embaumé le surlendemain de sa mort. Il a été revêtu des marques de ses dignités et placé dans un cercueil avec des aromates. Ce cercueil est renfermé dans un cercueil en plomb, qui lui-même est dans un cercueil en chêne. Des médailles des papes et une inscription en l'honneur de Son Eminence ont été placées sous la tête.

On croit que les obsèques auront lieu le samedi 12. Elles se feront probablement à la paroisse de l'Assomption sur laquelle le cardinal est mort. C'est ainsi qu'on en usa en 1811 pour les cardinaux Erskine et Vincenti-Mareri, morts à Paris. Leurs obsèques eurent lieu à Saint-Thomas-d'Aquin. Celles du cardinal Caprara se firent à Notre-Dame, parce que l'empereur l'avoit ainsi ordonné, en considération sans doute de ce qu'il avoit été légat.

On lit dans un journal du gouvernement de mercredi soir :

« Plusieurs journaux ont hasardé des conjectures sur l'esprit et la portée de la création d'un conseil d'administration au ministère des cultes.

»Depuis long-temps une institution semblable existe au ministère de la justice, et l'administration en a ressenti les plus heureux effets. M. le garde des sceaux a voulu que les affaires ecclésiastiques fussent instruites de la même manière, et c'est pour cela qu'il a décidé qu'avant de lui être soumises, elles seroient examinées par le conseil composé de M. le directeur des cultes et de MM. les chefs de division.

»Quant aux rapports qui existent entre le ministre, le directeur des cultes et les chefs de division, ils ont été réglés par l'arrêté ministériel qui a créé la direction des cultes, et, depuis, aucun changement n'a été apporté à cette organisation.»

M. Abel de Pujol termine en ce moment la coupole du sanctuaire de la nouvelle église de Saint-Denis du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis au Marais. L'église Sainte-Elisabeth va aussi avoir sa demi-coupole peinte à fresque. A Saint-Séverin, des sculpteurs terminent la nouvelle porte qui ouvre sur la petite rue des Prêtres. Les ornemens sont en harmonie avec la vieille architecture de l'église.

Aux obsèques de M. le coadjuteur de Reims, M. l'abbé Herblot, grand-vicaire, chanoine et théologal, a prononcé un court éloge du prélat; cet éloge a été imprimé, et nous en reproduisons un fragment :

« Dans une circonstance délicate, où l'Eglise de France eut à subir une pénible épreuve, et où la pureté des intentions, l'identité même des intérêts, n'excluoit point l'opposition des actes, au milieu d'honorables amis qu'avoit divisés un moment une différente manière de voir, il avoit su conserver la confiance des uns sans perdre l'estime des autres, et s'étoit ménagé les moyens de devenir pour tous un point de rapprochement. Il recueilloit en paix les fruits de sa prudence lorsqu'il fut élevé au périlleux honneur de l'épiscopat. Des événemens sur la nature desquels ne sont point appelés à se prononcer les ministres d'un Dieu qui nous déclare que son royaume n'est point de ce monde, créèrent à M. l'évêque de Meaux

une position toute particulière, position enviée par les uns, redoutée par les autres, et peut-être mal appréciée par un grand nombre; mais où le zélé pontife n'a cessé d'exercer une influence et de rendre des services dont l'Eglise de France sentira encore long-temps les heureux effets, et dont nous étions destinés à jouir nous-mêmes. En attendant, le nouvel évêque remplissoit avec ardeur tous les devoirs de la sollicitude épiscopale, dotoit son diocèse de nouveaux élémens de la doctrine chrétienne, affermissoit la discipline ecclésiastique, fixoit la liturgie en adressant à son clergé un nouveau réglement, un nouveau missel, un nouveau bréviaire et un nouveau rituel, et donnoit tous les jours de nouvelles preuves de son talent et de son zèle. Là, comme ailleurs, l'aimable prélat avoit gagné le cœur des simples fidèles comme de ses collaborateurs, lorsque la mort prématurée du pieux évêque qui nous consoloit de l'absence de son illustre ami et nous en retraçoit les vertus, fit songer à créer pour ce diocèse un coadjuteur, et que le choix éclairé du monarque, et les instances réitérées de Son Eminence, amenèrent au milieu de nous M. l'archevêque d'Anazarbe.

» Quelque irréprochable, quelque louable même que pût être et que fût en effet l'administration des hommes distingués investis de la confiance du pasteur absent, et dont le premier même étoit honoré du titre de son ami; malgré les lumières, le zèle, la modération et la douceur que tout le monde leur connoissoit, on désiroit généralement, et ils étoient les premiers à appeler de tous leurs vœux la présence d'un premier pasteur qui, par l'autorité de son titre, imprimât aux actes de l'administration un caractère de suite, de fixité et d'ensemble que la diversité inévitable des vues et la timidité naturelle d'une autorité secondaire et partagée ne permettent presque jamais d'atteindre. Aussi l'arrivée de M. le coadjuteur fut-elle saluée par une acclamation générale. Qui eût cru que nos cris de joie seroient sitôt remplacés par les accens de la douleur! Déjà empressé de faire connoissance avec les portions principales de son nouveau troupeau, et de les faire participer aux bienfaits de sa présence, consultant plus son zèle que ses forces, le vénérable prélat s'élançoit aux frontières de son diocèse, donnant partout des preuves de son affabilité, lorsqu'il fut subitement arrêté dans sa course, et forcé par les premières atteintes de sa longue et douloureuse maladie, à revenir dans sa ville archiépiscopale. La main de Dieu l'y ramenoit, pour l'y purifier dans le creuset des souffrances, et pour nous donner dans cette paisible victime d'une lente décomposition, le modèle de la patience la plus inaltérable et de la résignation la plus absolue. »

Le 9 octobre, un service a été célébré dans l'église paroissiale de Fontainebleau pour M. le coadjuteur de Reims, ancien évêque de Meaux. La reine et la princesse Clémentine y ont assisté. On sait que le prélat étoit leur directeur, et sa perte les a vivement affligées.

Dans les églises que madame la duchesse d'Orléans a visitées sans le prince dans son voyage du Midi, aucun cérémonial religieux n'a été observé. Ainsi, nous savons qu'à Bordeaux M. l'archevêque n'étoit point en habit de chœur quand la princesse visita la métropole; l'encens et l'eau bénite ne lui furent point offerts. Il en fut de même à Langon et à Saint-Macaire, où la princesse visita l'église pendant que le prince passoit la garde nationale en revue (1).

(1) A cette occasion, nous rectifierons une citation peu exacte de l'allocution que M. l'évêque de Perpignan adressa, à la porte de la cathédrale, à M. le duc d'Orléans et à madame la duchesse; nous avions mis, page 597: *et par l'éclatant témoignage de leurs vertus, leur faire espé-*

Le *Journal du Bourbonnais* s'élève avec force contre la délibération du conseil-général de l'Allier, qui, dans sa dernière session, a renouvelé son vote de 1838, pour la suppression de l'évêché de Moulins. Cette tenacité hostile est réellement inconcevable. Au surplus le vote n'a passé qu'à une voix, ce qui fait espérer que l'année prochaine la majorité sera en sens contraire. Le conseil d'arrondissement de Montluçon s'est associé au vœu du conseil-général, et a demandé le retour au concordat de 1801. Le prétexte est l'économie. La vérité est que l'évêque et le chapitre reçoivent 27,000 fr. de traitement. Cette somme n'est pas énorme, et ce n'est pas le département qui la paie. Le *Journal du Bourbonnais* montre les avantages même matériels de l'érection du siége et les inconvéniens d'une suppression qui n'est provoquée que dans un esprit d'opposition à la religion et au clergé, et qui est repoussée par les vœux de la majorité de la population.

Un vol sacrilége a eu lieu à Pomas, près Limoux, diocèse de Carcassonne. Un garçon boulanger a volé dans l'église le saint ciboire, après en avoir répandu les hosties. Il a été surpris en possession du ciboire, qui a été porté à Limoux, déposé d'abord au greffe du tribunal, puis reçu par un ecclésiastique de la paroisse, qui l'a reporté avec honneur dans le tabernacle. Des prières d'expiation ont eu lieu pour ce sacrilége, qui avoit ému les catholiques du pays.

Quelques jours après, M. l'évêque de Carcassonne a donné la confirmation dans la paroisse de Pieusse, canton de Limoux. On lui a fait une brillante réception. Une garde à cheval est allée au-devant de lui, le maire l'a complimenté à l'entrée de la commune, les rues étoient sablées et les maisons tendues. Le prélat a été harangué par le curé à la porte de l'église, a célébré la messe, et a administré la confirmation.

M. l'abbé Loir-Mongazon, chanoine de la cathédrale d'Angers, ancien supérieur du petit séminaire de Beaupréau, est mort à la suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Cet ecclésiastique étoit âgé de soixante-dix-sept ans, et estimé dans tout le clergé pour ses vertus et ses services. L'école ecclésiastique avoit fleuri long-temps sous sa sage direction, elle comptoit près de deux cents élèves, et rendoit de grands services dans le pays; elle avoit fourni des prêtres vertueux au diocèse, quand une ordonnance du 8 septembre 1831 envahit les bâtimens et transféra le petit séminaire à Angers. Le 26 septembre, on signifia au supérieur que la maison alloit être convertie en caserne. Il demanda qu'on lui laissât au moins une portion des bâtimens, et ne put rien obtenir. Il avoit fait cependant de grandes dépenses pour agrandir la maison. Toutes les représentations furent inutiles. Le maire et le conseil municipal de Beaupréau protestèrent et ne furent point écoutés. Voyez ce que nous avons dit de cet envahissement dans le numéro du 18 octobre 1831. M. l'abbé Loir-Mongazon fut extrêmement sensible à ce coup. M. l'évêque le fit chanoine en 1834. Nous regrettons de n'avoir pas reçu de plus amples renseignemens sur ce vertueux ecclésiastique.

On a lieu d'espérer que Théobald Frenzel ne fera plus de dupes, au moins de quelque temps. Il se présenta le 4 octobre au presbytère de

rer le bien des peuples qui sont soumis à leur puissance. Il faut lire : *et par l'éclatant témoignage de leurs vertus, leur faire opérer le bien des peuples qui sont soumis à leur puissance.*

Haguenau, diocèse de Strasbourg, et s'annonça comme venant de Rome, et comme étant séminariste du diocèse de Metz. On voulut bien lui donner l'hospitalité. Le lendemain, il alla au pélerinage de Marienthall, et osa se présenter à la sainte table. De retour à Haguenau, il se disposoit à partir pour Niederbroune, lorsqu'on reçut notre numéro du 3 octobre, qui signaloit un escroc portant l'habit ecclésiastique. On lui demanda son nom, et sur sa réponse, on le conduisit chez le commissaire, qui le fit mettre en prison. Le signalement de son passeport étoit conforme à celui que nous avons donné. Frenzel essaya de s'échapper de la prison après avoir fait quelque effraction. Il avoit produit pour se justifier un certificat d'un estimable ecclésiastique qu'il avoit trompé, M. l'abbé G., aumônier de la Salpétrière, à Paris. On a trouvé sur lui 700 fr, en or, et près de 300 fr. en argent; c'est tout juste ce qu'il avoit volé au séminaire d'Evreux. Son sac de nuit contenoit des clefs, beaucoup de médailles de Saint-Joseph, des images, du beau linge, deux montres en or, une vieille soutane, une blouse, etc. Il s'étoit fait faire une soutane neuve à Strasbourg, et disoit avoir laissé ses malles à Marseille.

Nous nous félicitons d'avoir, par la publicité de notre avis, procuré la découverte et l'arrestation de ce malheureux.

Le fait suivant, arrivé la semaine dernière à Arras, et sur lequel on a pris des renseignemens sûrs, est, depuis quelques jours, le sujet de bien des conversations.

Depuis environ neuf ans, une religieuse de Sainte-Agnès, sœur Augustine, se trouvoit dans un état alarmant; elle éprouvoit des douleurs aiguës de poitrine; elle étoit réduite à un tel état de foiblesse depuis long-temps, qu'elle ne pouvoit plus marcher qu'à l'aide d'un bras et d'un bâton; depuis trois ans aussi, elle avoit entièrement perdu l'usage de la parole et ne pouvoit plus transmettre ses idées que par le moyen d'une ardoise. Tous les remèdes avoient été inutiles; deux médecins qui la soignoient l'avoient abandonnée depuis deux ans.

Il y a un mois, elle forma le projet de recourir aux bontés divines pour obtenir une guérison que l'art humain lui refusoit; et enfin le mardi 24 septembre dernier, elle se mit en route pour faire un pélerinage au Calvaire de la cathédrale, soutenue par le bras d'une Sœur et aidée d'un bâton : il ne lui fallut pas moins d'une demi-heure de marche lente et pénible pour le court trajet qu'elle avoit à faire. Arrivée à la cathédrale, elle y communia suivant son vœu, et elle se releva de la sainte table avec beaucoup moins de peine; elle ressentit même un bien-être qui lui fit verser des larmes de reconnoissance et de foi. Le mieux augmenta, et sa prière au Calvaire étant finie, toute douleur disparut; elle recouvra à l'instant la parole et retourna à sa communauté sans aucun aide.

Depuis cet instant, cette bonne Sœur a repris tous les exercices de la maison auxquels elle avoit dû renoncer depuis plusieurs années; l'enflure de ses pieds a disparu; et le rétablissement de sa santé paroît devoir être complet et solide.

(*Gaz. de Flandre.*)

La lettre suivante, écrite de Marvejols par M. l'abbé Brassac, ancien missionnaire aux Etats-Unis, vicaire-général de Cincinnati, donne des nouvelles du voyage des deux évêques américains partis au mois de juillet dernier

« M. Purcell, évêque de Cincinnati, m'écrit, le 21 août, et me dit : *Nous venons de prendre à bord un pilote; le Staten Island est à l'ouest de nous et à six lieues de*

distance. Le navire la *Silvie* de Grasse, a donc dû entrer à New-York le même jour, après quarante-deux jours de traversée. M. Purcell avoit avec lui six prêtres; l'un, M. Lamy, très-souffrant et à peine convalescent d'une maladie qu'il venoit d'essuyer à Paris au moment de l'embarquement, étoit tout-à-fait rétabli dix ou douze jours après le départ du Havre, le 9 juillet. La bonne santé des autres missionnaires ne s'est point ressentie de la traversée.

« M. Flaget, évêque de Bardstown, étoit à bord du même navire, et sa traversée s'est aussi heureusement faite. Un accident léger en lui-même, arrivé à ce prélat, avoit donné quelques inquiétudes à son collègue et à ses autres compagnons de voyage. Etant monté sur le pont avant le jour, afin de prendre l'air, le vénérable évêque se heurta la jambe contre une des poulies du gouvernail; mais pour ne donner de la peine à personne, il n'en dit rien, et se contenta d'y appliquer du papier mouillé. Quelques jours après une inflammation considérable s'étant manifestée, le docteur Bolton fit aussitôt appliquer des cataplasmes, et le prélat ne tarda pas à se trouver bien. Il a continué d'édifier tout le monde par sa piété et sa douce gaîté. »

M. le cardinal-archevêque de Malines et les autres évêques de la Belgique, réunis dernièrement en conférence à Malines, ont témoigné le désir qu'il fût fait pour la Belgique une édition spéciale du *Journal des conseils de Fabrique*, et ont décidé qu'en s'y abonnant, eux et leurs séminaires, ils engageroient les curés-doyens à se procurer également ce journal, afin qu'il en existât au moins un exemplaire dans chaque canton.

M. l'évêque de Bâle a fait la demande par écrit, au gouvernement de Lucerne, d'éloigner le professeur de théologie Fischer qui occupe cette chaire [illegible] de cette ville. On attend l'effet que cette réclamation pastorale va produire.

Le collége catholique du grand conseil de Saint-Gall s'est réuni le septembre pour délibérer sur les propositions de sa commission relatives au rétablissement de l'évêché. La majorité de la commission demandoit l'établissement d'un évêché Saint-Gallois particulier; la minorité, au contraire, proposoit l'adjonction du diocèse de Saint-Gall à celui de Bâle et Soleure. Après une discussion qui a duré depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir, le principe de l'établissement d'un évêché particulier a été adopté par voix contre 30.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

C'est un spectacle des plus tristes, en même temps des plus propres à déconsidérer la royauté dans l'esprit des peuples, que de voir l'état actuel de division de la famille royale d'Espagne, surtout d'en examiner les causes. Ce n'est pas seulement la faute des évènemens, c'est aussi la faute des personnes, l'ouvrage des ambitions. Ce sont des intérêts ennemis qui s'attaquent entre eux, qui se poursuivent et se délogent mutuellement de leurs positions et de leurs droits.

Le démembrement est complet entre les princes de cette maison. L'un s'est réduit à fuir comme représentant le parti avancé de la révolution; un abîme d'antipathies le sépare de la cause de Marie-Christine, sa belle-sœur, comme de celle de don Carlos, son frère. On sait que la désunion n'est pas moins profonde entre la princesse qui occupe le trône d'Espagne, et le prince qui devroit l'occuper. Madrid, Bourges, Paris et Naples, voilà les villes qui se partagent les quatre résidences des membres les plus proches de la même famille. Il en est trois parmi eux qui ne pourroient se rencontrer, nous ne dirons pas sous le même toit et à la même table, mais dans le même pays

. Que peut-on penser dans ce siècle raisonneur d'une pareille division d'intérêts, d'opinions et de sentimens politiques entre des princes qui s'appartiennent de si près par les liens du sang? A coup sûr il ne faut pas un grand effort de jugement pour comprendre que la raison, le bon droit et l'équité ne sont pas avec chacun d'eux, et ne peuvent se trouver que d'un seul côté. Ainsi donc, c'est ici la majorité qui a tort; c'est elle que l'ambition, l'entêtement et la passion soulèvent contre le droit et la justice. Voilà pourquoi ce triste tableau de famille n'est pas bon à mettre sous les yeux des peuples, dans un temps surtout où ils ne sont déjà que trop disposés à méconnoître la dignité souveraine, et à se réjouir de ce que *les rois s'en vont*.

M. le comte de Marcellus a adressé à la *Quotidienne*, sous la date du 20 septembre, quelques lignes d'éloge sur le marquis de Scorraille, d'une famille originaire d'Auvergne, mort dernièrement à Villeneuve d'Agen. Les regrets que lui donne M. de Marcellus et ce qu'un homme si religieux et un si bon juge dit des vertus et de la piété du défunt, sont trop honorables pour n'être pas consignés ici.

« Le marquis de Scorraille, chevalier de Malte et de Saint-Louis, ancien page du roi et officier de cavalerie, a, dans une assez longue carrière, éprouvé et soutenu avec constance et courage et les revers de l'émigration, et des infirmités qui ne laissoient aucun de ses jours sans souffrance. Les dignes héritiers de son nom le sont aussi de sa foi si fervente, de sa charité inépuisable, et de ces nobles sentimens qui ont guidé tous ses pas et inspiré toutes les actions de sa vie. Fils, gendre, on peut presque ajouter petits-fils, toute sa postérité est déjà sa rivale en vertus.

» Ces grands principes du chrétien et du Français qu'il leur a transmis, il les avoit sucés avec le lait, et puisés lui-même dans des exemples pareils à ceux qu'il laisse à ses enfans. Le vieux sang qui coule dans leurs veines est un sang voué à toutes les fidélités. Les bénédictions héréditaires du pauvre sont le plus beau patrimoine de cette patriarcale famille. Je m'arrête, monsieur, j'oublie que je parle d'un frère; et j'écoute trop peu peut-être cette modestie qui m'avoit en quelque sorte condamné au silence.

» Le marquis de Scoraille est mort comme il a toujours vécu, en fervent chrétien. Ses longues et douloureuses infirmités, souffertes avec tant de résignation et de patience, auront achevé de purifier une si belle ame. Cette douce et haute espérance, si bien fondée, doit essuyer les larmes d'une veuve digne d'un tel époux. On peut en trois mots peindre la vie de ce noble chrétien : donner aux pauvres, souffrir et prier. »

Il est d'usage parmi les journaux de s'emprunter réciproquement des nouvelles; et quand ces emprunts sont rares et les articles courts ou moins importans, on peut se croire dispensé d'en indiquer la source. Mais quand les emprunts sont nombreux, est ce qu'il ne seroit pas loyal de dire de quel journal ils sont tirés? Or, un journal religieux hebdomadaire ne donne presque de nouvelles ecclésiastiques que les nôtres, et il s'abstient souvent de dire où il les a prises. Ainsi, dans son dernier numéro, il a un article nécrologique sur un prélat mort récemment, et quatre pages de nouvelles; le tout est tiré de l'*Ami de la Religion*, mais rien n'en prévient le lecteur. Dans le numéro précédent, le rédacteur du journal a bien voulu dire qu'un résumé des votes des conseils-généraux étoit emprunté à l'*Ami;* mais le même numéro contenoit une notice et des faits provenant de la même source, sans en avertir aucunement. Quelquefois on nous cite pour un article de quatre lignes, tandis que trois ou quatre pages qui suivent proviennent également de notre Journal, sans qu'on prenne la peine de le dire. Si c'est omission ou distrac-

tion, elle est un peu fréquente; si c'étoit de dessein prémédité et par un petit artifice, le procédé nous sembleroit peu digne d'un éditeur consciencieux.

PARIS, 11 OCTOBRE.

On lit dans le *Moniteur* : « Le roi, la reine, les princes et princesses sont arrivés cette nuit au palais de Saint-Cloud. »

— M. de Plazanet, lieutenant-colonel à l'école de Saint-Cyr, vient d'être nommé colonel du 31e de ligne.

— Le contre-amiral Dupotet va, dit-on, partir de Brest avec des renforts et remplacer le contre-amiral Leblanc en qualité de commandant du blocus des côtes de la république Argentine.

— Le gouverneur de la Guadeloupe, par un arrêté en date du 21 août 1839, a rapporté celui du 27 mai qui autorisoit l'exportation des sucres de cette colonie par tous pavillons et pour toutes destinations.

— M. Peloso, consul de Sardaigne à Alger, est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, en récompense de son honorable conduite lors du naufrage des bricks de guerre français le *Silène* et l'*Aventure*.

—Le *Toulonnais*, donnant des nouvelles d'Afrique du 24 septembre, dit que Philippeville s'embellit et s'agrandit chaque jour. Il y a une grande activité dans le port, et beaucoup de barques venant de Stora y arrivent continuellement avec des marchandises et des matériaux de construction expédiés de France. Un puits a été creusé par le génie militaire dans l'intérieur de Philippeville, à peu de distance de la mer, et l'eau qu'on en retire est fort abondante et fort bonne. Le duc d'Orléans a dû arriver à Philippeville dans les premiers jours de ce mois. La fièvre continue à sévir contre la population.

— M. Marseilhan, sous-aide major à l'hôpital militaire de Philippeville, a été assassiné par les Arabes à un quart de lieue des postes avancés. Son cadavre n'a pu être retrouvé.

— Par un arrêté du 18 septem[bre], M. de Saint-Félix, ex-lieutenant de [vais]seau, est nommé capitaine de port à [Bou]gelly.

— M. Virla, ingénieur des pont[s et] chaussées, qui avoit quitté la direc[tion] des travaux de la digue de Cherb[ourg] pour s'occuper du chemin de fer pr[ojeté] de Paris à la mer, vient d'être nomm[é in]génieur en chef en Corse.

— Le *Courrier de Bordeaux* ann[once] que le gouvernement espagnol a en[voyé] l'ordre de la Toison-d'Or au mar[échal] Soult, et le grand-cordon de Charl[es III] à M. Duchâtel.

— D'après une feuille judiciair[e, la] chambre des pairs s'assembleroit l[e ...] novembre en cour de justice pour j[uger] la 2e série des accusés des 12 et 13 m[ai].

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi du condamné Peytel. Le p[our]voi, soutenu par Me Lanvin, a été [com]battu par l'avocat-général Pascalis.

— Le tribunal de police correc[tion]nelle étoit appelé à prononcer mer[credi] dernier sur une prévention de mais[on de] jeu, dirigée contre le sieur Laviel[leuse], tenant un hôtel garni, rue Lou[is-le-]Grand, 35 *bis*, et une demoiselle [Des]tape, désignée comme caissière, ch[argée] de prélever 10 ou 20 sous par c[haque] partie. Le dîner se payoit 4 fr. pa[r tête] et les rafraîchissemens ainsi que l[e sou]per étoient servis gratis aux joueu[rs. On] a entendu plusieurs des personn[es qui] étoient chez le sieur Lavielleuse, a[u mo]ment de l'arrivée du commissaire [de po]lice. Parmi ces personnes se trou[voit un] ancien notaire. L'avocat du roi, e[n sou]tenant l'accusation, a rappelé q[ue] dame Guimbaud s'étoit suicidée [après] avoir perdu sa fortune au jeu, que [cette] dame avoit fréquenté particulière[ment] l'hôtel du sieur Lavielleuse; qu['une] dame italienne avoit aussi perdu 18,0[00 fr.] dans la même maison. Le tribunal [a] admis des circonstances atténuant[es et] condamné le sieur Lavielleuse à 20[0 fr.] d'amende, et la demoiselle Desti[ape à] 100 fr. Les objets saisis dans l'int[...]

du salon par le commissaire de police, sont confisqués.

— Le nombre toujours croissant des affaires criminelles, dit la *Gazette des Tribunaux*, a rendu nécessaire l'installation de deux sections d'assises pour le département de la Seine.

— Le nommé Couchon, déclaré coupable de divers attentats à la pudeur, par le jury de la Seine, a été condamné par la cour à six années de travaux forcés et à l'exposition. « La peine de l'exposition étoit facultative, dit la *Gazette des Tribunaux*, et si la cour dans sa juste sévérité a cru devoir l'appliquer, c'est qu'elle a pensé qu'il importoit de donner un salutaire exemple au moment où les attentats contre de jeunes enfans se multiplient et se renouvellent presque chaque jour. »

— Un journal de Londres, le *Globe*, a été mal informé en annonçant que madame Lytton Bulwer, femme du chargé d'affaires d'Angleterre, passera l'hiver à Paris, où elle doit s'occuper d'ouvrages littéraires, et que M. Lytton Bulwer prépare un drame pour Hay-Market. M. Henry Lytton Bulwer n'est pas marié, et n'écrit pas de drame.

— Le préfet de la Seine a demandé au conseil municipal un crédit éventuel de 100,000 fr., afin de pourvoir à des distributions extraordinaires de secours, si le prix du pain venoit à s'élever encore, ou même s'il n'éprouvoit pas une baisse prochaine.

— Dimanche, vers sept heures du soir, un individu né à Bruxelles, et nommé Dordoir, est entré dans une boutique, rue du 29 juillet, tenue par deux sœurs, les demoiselles Decaux. Il leur a donné plusieurs coups de poignard, avec l'intention de les assassiner, et de s'emparer ensuite de leur argent; heureusement un pistolet dirigé sur l'une d'elles n'a pas fait feu. A leurs cris le portier de la maison est accouru, et au risque de sa vie, est parvenu à s'emparer de l'assassin.

— Un journal dit que l'affaire de l'audacieux Dordoir sera prochainement présentée au jury, en vue d'en imposer aux malfaiteurs par un éclatant exemple, dans un temps où les attentats contre les personnes se multiplient d'une manière effrayante.

— Deux femmes ont été arrêtées, dit-on, comme impliquées dans l'assassinat des demoiselles Decaux.

— Le *Journal de l'instruction publique* contient un arrêté portant réglement intérieur de la bibliothèque Royale.

— Depuis le 1er, un concours est ouvert pour la fabrication des papiers du timbre. Une prime de 36,000 fr. sera donnée à celui qui aura fourni le moyen qui sera jugé le plus efficace pour empêcher la fraude.

— Une ordonnance porte autorisation de la société anonyme formée à Paris sous la dénomination de *Société de la papeterie d'Essonne* (Seine-et-Oise.)

— Un orage a encore éclaté hier sur Paris, mais, comme celui de la veille, sans occasionner heureusement de dégâts. Ce soir, le tonnerre se fait encore entendre.

— On remplace le pavage en bitume de la cour de la Banque par un pavé de grès ordinaire.

— Des malfaiteurs ont enlevé pendant l'une des dernières nuits tous les réverbères de la Chapelle-Saint-Denis.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On écrit de Mantes (Seine-et-Oise) que le 1er, vers une heure du matin, un incendie, que jusqu'à présent toutes les présomptions portent à regarder comme le résultat d'un crime, a réduit en cendres presque toutes les récoltes et une partie des bâtimens de la ferme du Bois-l'Epicier, située sur la commune de Maulette, appartenant à M. Bastard, et occupée par M. Boisson, cultivateur. On évalue la perte en grains à 25,000 fr., et celle des bâtimens à 10,000 fr. Les récoltes étoient assurées avec une partie des bâtimens. Les pompiers et les autorités de Houdan ont

[illegible] auteur présumé de l'incen-[illegible] a arrêté un jeune [illegible] ancien garçon de [illegible] qui étoit venu demander à cou-[illegible] du Bois-l'Épicier le soir [illegible] de l'incendie.

— Une explosion de gaz a eu lieu dimanche à Elbeuf (Seine-Inférieure) dans un établissement public.

— Le 6, à Bernay (Eure) un moulin à blé et une filature de coton ont été en partie incendiés.

— La chambre d'accusation de la cour royale de Caen a renvoyé devant les assises de l'Orne neuf individus, comme accusés de rébellion et d'atteinte à la circulation des grains à Alençon, Mortagne et Bellesme.

— Une ordonnance autorise la société anonyme établie à Alençon, sous la dénomination de *Compagnie pour la filature du chanvre*.

— Le *Courrier du Bas-Rhin* du 8, dit qu'en moins de quinze jours deux incendies considérables ont eu lieu à Strasbourg. Le dernier a éclaté dimanche dans les bâtimens occupés par un marchand de bois, vis-à-vis de l'hôpital militaire. Les pertes sont considérables, et plusieurs personnes ont été assez grièvement blessées.

— L'infant don Sébastien a traversé Moulins dimanche soir, se rendant en Italie. Il étoit dans une berline attelée de quatre chevaux, et avoit avec lui l'un de ses aides-de-camp et son valet de chambre.

— La *Gazette d'Auvergne* dit que l'autorité procède au désarmement de la garde nationale de Clermont.

— Le ministre de l'intérieur vient d'accorder un nouveau secours au sieur Delpuech, de Saint-Cernin, arrondissement d'Aurillac, qui est entré, le 6 de ce mois, dans sa 120e année.

— L'inondation qui a eu lieu à Bourg (Ain), et dans le département, a aussi causé des ravages dans le département du Rhône. La pluie, qui ne cessoit de tomber, avoit changé en torrent la petite rivière d'Yzeron, ordinairement à sec. E[illegible] a emporté en débordant beaucoup [illegible] murs de clôture. Les eaux du Rhône f[illegible] élevées, ont envahi par un conduit so[illegible] terrain, à Lyon, l'entrée de l'église de [illegible] Charité; les eaux se sont retirées heur[illegible]sement au bout de quelques heures.

— Des caisses d'épargne sont auto[illegible]sées à Paimbœuf (Loire-Inférieure), Montagnac (Hérault), et à Cavaill[illegible] (Vaucluse).

— Le bâtiment à vapeur le *Ram*[illegible], capitaine Fournier, lieutenant de va[illegible]seau, est arrivé le 5 à Toulon, du L[illegible]vant.

— On lit dans l'*Eclaireur de la Mé*[illegible]*terranée* que le ministère vient de tra[illegible]mettre à la chambre de commerce [illegible] Toulon l'avis officiel que le servi[illegible] des paquebots de la Corse seroit tra[illegible]féré à Marseille, à l'expiration du mar[illegible] actuel.

— Le comte de Sercey, envoyé ex[illegible]ordinaire de France auprès du shah [illegible] Perse, est arrivé à Marseille, où [illegible] s'embarquer sur un bâtiment de l'éta[illegible]

— Le conseil municipal de Marse[illegible] voté un crédit de 25,000 fr. pour [illegible]ception du duc d'Orléans.

— A Marseille, la température est douce (20 degrés de Réaumur) que l'[illegible] voit des cerisiers et des amandiers [illegible] pleine floraison, et dans beaucoup [illegible] jardins les lilas laissent pendre le[illegible] grappes comme en avril.

— Le *Mercure Aptésien* annonce qu[illegible] est question d'établir un pont suspen[illegible] sur la Durance à Mérindol (Vaucluse).

— Un orage effroyable vient d'écla[illegible] dans le département de l'Aude et da[illegible] une grande partie des Pyrénées-Orient[illegible]les. Pendant six heures la pluie n'a ce[illegible] de tomber avec une violence inouie. [illegible] submersion a été complète, les plus p[illegible]tites rivières et des ruisseaux sans no[illegible] se sont brusquement transformés en [illegible] véritables torrens. On cite des maisons [illegible] des usines balayées par la violence [illegible] eaux. Dans quelques endroits, l'e[illegible] s'est élevée jusqu'au premier étage. Pl[illegible]

...leurs propriétaires ont perdu leurs troupeaux; des arbres et des vignes ont été arrachés, et il ne reste à leur place que la roche nue.

— La veuve du général don Santos Ladron est arrivée à Bordeaux.

— La statue du général Damrémont, promise au musée de la ville de Libourne, vient d'arriver à sa destination.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Voici le contenu d'une dépêche télégraphique transmise de Madrid à Bayonne par l'ambassadeur de France, sous la date du 10 : « La question des *fueros* vient d'être décidée à l'unanimité par les cortès, dans les termes suivans :

« Art. 1er. Sont confirmés les *fueros* des provinces basques et de la Navarre.

» Art. 2. Le gouvernement, aussitôt qu'il le pourra, présentera aux cortès, après avoir entendu les provinces basques et la Navarre, un projet de loi relatif à la modification des *fueros*, en conciliant l'intérêt de ces provinces avec celui de la nation et la constitution de la monarchie. Le gouvernement est autorisé à résoudre provisoirement les difficultés qui pourroient s'élever, à la charge d'en rendre compte aux cortès. »

— M. Calatrava a été élevé à la présidence des cortès à une forte majorité.

— Des courriers extraordinaires de Paris sont arrivés à Madrid dans les premiers jours de ce mois. Le bruit s'est répandu tout à coup qu'ils apportoient au gouvernement de Marie-Christine des dépêches où la position de don Carlos en France est discutée dans les formes diplomatiques.

— Un emprunt ayant été ouvert à Barcelone pour faire face aux besoins urgens de la ville et de la province, des propriétaires et des négocians ont cru devoir refuser la part à laquelle ils étoient taxés. Ils ont été mis en état d'arrestation et conduits à la citadelle. Une protestation énergique de leur part a suivi cette mesure; mais ils n'en sont pas moins restés prisonniers.

— Des ménétriers français qui furent pris par les carlistes au sac de Campredon, le 21 du mois dernier, viennent d'être délivrés et renvoyés en France. Le comte d'Espagne les a graciés de la peine de mort à laquelle ils avoient été condamnés.

— On s'accorde à dire, dans les journaux que Cabrera pousse les préparatifs de défense aussi loin que peuvent le permettre les ressources matérielles dont il dispose en Aragon. Cependant, on ne croit pas qu'il soit en état de résister efficacement à la masse de forces dirigée contre lui par Espartero. Il se forme bien en Navarre et dans les provinces basques quelques guérillas qui ne permettront pas de dégarnir entièrement de troupes ce théâtre d'action et de guerre civile : mais quelques troupes mobiles qu'on y laissera, suffiront pour tenir ces bandes en respect. La plus importante que l'on connoisse en ce moment est celle qui s'est formée dans les Amescoas sous les ordres et la direction d'Oroquieta, ancien commandant du fort de Monteru.

Le ministère anglais pourra compter sur l'appui de M. O'Connell et des autres représentans de l'Irlande au parlement. Dans un banquet récemment donné à MM. Barry et Roche, les collègues du grand agitateur, et auquel celui-ci a assisté, M. Roche a dit qu'il soutenoit le gouvernement, attendu que dans les circonstances actuelles, il étoit impossible de mettre à la tête de l'administration un homme plus radical que lord Melbourne. M. O'Connell a parlé également pour les ministres et la reine, et a réservé toute son amertume pour la chambre des lords.

— On lit dans le *Watchman*, au sujet du mariage de la reine d'Angleterre : «La famille de Cobourg est repartie pour le continent, et l'on croit généralement que tous les arrangemens sont faits pour

la conclusion d'un mariage entre le prince Albert de cette maison et la reine Victoria.»

— D'après le *Morning-Hérald*, la banque d'Angleterre n'a point l'intention d'émettre en ce moment des billets de 1 et 2 liv. ster.

— L'ordre a été transmis au chantier de Chatham de construire sur-le-champ deux vaisseaux de guerre de 80 canons, qui recevront le nom de *Majesty* et de *Mars*.

— La compagnie des Indes-Orientales fait aussi construire trois gros vaisseaux, le *Président*, le *Sésostris* et la *Cléopâtre*, qui sont destinés à protéger le commerce dans les mers indiennes.

— On admiroit les deux bâtimens à vapeur, le *Syrius* et le *Great-Western*, pour le service d'Angleterre aux Etats-Unis. Tous deux, du port de 1,800 à 2,000 tonneaux, sont d'immenses hôtelleries avec leurs appartemens, leurs salons publics, leurs salons de dames, et 150 lits. Ils ont quatre mâts, et font régulièrement cinq lieues à l'heure. Mais voici un autre bâtiment aussi à vapeur, plus colossal encore; la *Victoria*, destinée à faire le voyage du Brésil, du Chili, des îles Sandwich et de la Chine, a 275 pieds de la poupe à la proue, c'est-à-dire 33 pieds de plus que le plus fort vaisseau de la marine royale.

— Une lettre de Lisbonne, parvenue à Londres, annonce que le roi des Français a conféré la grand'croix de la Légion-d'Honneur au duc de Terceira.

— La conspiration miguéliste récemment découverte à Lisbonne, a motivé quelques arrestations.

— On apprend de Saint-Vincent (colonie anglaise), à la date du 26 août, que les nègres émancipés continuoient à ne pas vouloir travailler.

— Un tremblement de terre a été ressenti à la Barbade et à Saint-Vincent, le 2 août.

— Le *Times* et le *Standard* publient des correspondances de Montévideo, annonçant que lors même qu'on débarqueroit 60,000 hommes, les Buénos-Ay[illegible] ne succomberoient pas.

— On lit dans la *Nouvelle Gazett*[illegible] *Zurich*, du 7 : «On signe dans le [illegible] Valais et à Sion des pétitions pou[illegible] maintien de la constitution et dans l[illegible] de neutraliser l'influence des nouv[illegible] représentans.»

— D'après l'*Helvétie*, le Bas-Valais [illegible] roit unanime pour repousser la médi[illegible] fédérale, et décidé à en venir aux [illegible] nières extrémités.

—Le roi de Sardaigne, arrivé à Ch[illegible] béry, le 3, avec le duc de Savoie, [illegible] fils aîné, a passé le lendemain les [illegible] pes de la garnison en revue, et a [illegible] le 5, à l'essai du chemin de fer de la [illegible] de Chambéry au lac du Bourget. [illegible] foule, depuis l'arrivée du roi, n'a [illegible] de se précipiter sur ses pas. Le jou[illegible] son entrée à Chambéry, elle étoit si c[illegible] pacte que trois personnes ont été ble[illegible] par l'une des voitures du cortége. L[illegible] a vite envoyé son médecin pour soig[illegible] les blessés.

— Les pluies abondantes qui [illegible] lieu dans la Savoie et la Haute[illegible] après la sécheresse de l'été dernier, [illegible] produit vers la mi-septembre un [illegible] abaissement de température, et mê[illegible] montagnes autour de Chambéry, [illegible] que le Grenier et le Margieraz, [illegible] leurs sommets couverts de neige. La [illegible] leur a ensuite repris, la neige a dispa[illegible] et les dernières journées de septem[illegible] ont été magnifiques.

— Les visites diplomatiques se su[illegible] dent sans interruption au château [illegible] Johannisberg, où le prince de Metter[illegible] doit encore séjourner.

— La *Gazette universelle de Leip*[illegible] donnant des nouvelles de Berlin du [illegible] que le roi de Prusse seroit au mome[illegible] reconnoître la reine Isabelle II, et [illegible] voyer M. Raczynski à Madrid comme [illegible] bassadeur.

— L'empereur d'Autriche vient [illegible] nommer huit généraux felds-maréch[illegible] lieutenans, et neuf colonels, génér[illegible]

— L'empereur Nicolas et le grand-[illegible]

ont revenus le 28 septembre, absence de cinq semaines, au Zarskojéselo.

pereur de Russie a accordé à Kischineff, chef-lieu de la province de Bessarabie, en considération des circonstances malheureuses fait éprouver à cette province, lles immunités avec une exemption divers impôts, qui s'étendra jusqu'en 1850.

Observateur autrichien annonce de l'archiduc Frédéric d'Autriche, et d'un envoyé du bey de Constantinople, chargé de porter au sultan les hommages de son

correspondance d'Orient donne navales de France et d'Angleterre 15 septembre. Escadre française: vaisseaux : l'amiral Lalande, *a*, de 90 canons; l'amiral la le *Montebello*, de 120 canons; autres vaisseaux sont l'*Hercule*, de ns; le *Santi-Petri*, le *Jupiter*, le ces trois derniers chacun de 86 *Triton* et le *Trident*, de 80 canons; deux frégates, la *Belle-Poule*, ons, et l'*Amazone*, de 52 canons; corvettes, la *Favorite* et la trois bricks, l'*Argus*, le *Bou*- la *Comète*; une goëlette, la cinq bateaux à vapeur, l'*Etna*, le *Ramier*, le *Lavoisier*, le *Cor*- s Français attendoient encore eaux de Brest, l'*Océan*, le *Suf*-*ptune*, et de Toulon, l'*Alger* et o.

e anglaise étoit ainsi composée, mbre : L'amiral Stopford, sur *Charlotte*, trois ponts, 104 *Rodney*, 92; l'*Asia*, 92; le 80; le *Gange*, 80; le *Belléro*- le *Minden*, 74; l'*Implacable*, *werfull*, 74; le *Pembroke*, 74. vaisseaux, 824 canons.

te le *Castor*, 86 canons; cinq le *Tyne*, le *Carysfort*, la *Didon*, le *Hasard*; deux *Zèbre* et le *Faucon*; quatre bateaux à vapeur, la *Gorgone*, l'*Hydra*, le *Rhadamante*, la *Confiance*.

— Le *Sun*, journal de Londres, dit que la France et l'Angleterre ne sont pas entièrement d'accord sur la question d'Orient, et que la Russie fait tous ses efforts pour rompre une alliance fatale à ses vues. D'après le *Courier* anglais, le bruit a couru à Londres que le gouvernement français s'étoit formellement déclaré en faveur de Méhémet-Ali, et avoit abandonné la conférence qui a pour objet le réglement des affaires d'Orient.

— Une correspondance de Constantinople du 18 septembre, publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, dit que le pacha de Koniah a invité Ibrahim à prendre possession de son pachalik.

— En quatre jours, il est arrivé à New-York 2,100 passagers, venant d'Europe.

Aux approches de la Toussaint et de la fête des Morts, nous croyons devoir rappeler aux fidèles le *Pieux souvenir des ames du purgatoire*, etc., par Mgr l'évêque de Belley. Rien n'est plus propre à ranimer la piété envers les morts que cet ouvrage d'un savant et pieux prélat. Il renferme des prières, des méditations, en un mot tout ce qui peut parler au cœur en faveur des ames du purgatoire.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 11 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 110 fr. 45 c
TROIS p. 0/0. 81 fr. 40 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 40 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 104 fr. 50 c.
Act. de la Banque. 2820 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1230 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 785 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Rentes de Naples 102 fr. 50 c.
Emprunt romain 108 fr. 3/8
Emprunt Belge 000 fr. 0 0
Emprunt d'Haïti. 485 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 32 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3189.

MARDI 15 OCTOBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

Tableaux analytiques de la Doctrine chrétienne, par M. l'abbé Nutein. Orléans, grand format oblong.

L'auteur, qui s'étoit d'abord livré à l'enseignement, s'étoit chargé il y a bientôt 40 ans de faire suivre un cours de religion à des jeunes gens distingués. Ce cours étoit dans une forme particulière, et étoit une sorte de catéchisme développé, où l'esprit de méthode et d'analyse faisoit sentir les rapports des sujets entre eux. Les jeunes gens goûtèrent ce cours d'instructions, et c'est pour que d'autres puissent jouir des avantages de ce plan, que M. l'abbé Nutein a livré son travail à l'impression.

L'ouvrage se compose de 123 tableaux rangés sous cinq divisions différentes. La première et la plus étendue est sur le symbole à croire, et renferme 61 tableaux. L'auteur y montre d'abord les perfections de Dieu et la grandeur de Jésus Christ. Il recueille ce que l'Ecriture nous apprend sur les anges, et présente le contraste entre l'homme, tel qu'il étoit avant le péché originel, et tel qu'il est après. Il fait connoître l'ordre, le nombre et le sujet de tous les livres de l'Ecriture sainte. Il a même là-dessus une suite de vers techniques qui sont d'une grande précision, et qui peuvent soulager la mémoire. Les prophéties occupent plusieurs tableaux; tantôt ce sont les prophéties de l'ancien Testament vérifiées dans le nouveau, tantôt les prophéties du Sauveur accomplies, les rapports de David avec Notre-Seigneur, la prophétie de Daniel sur la venue du Messie, et les personnages de l'ancienne loi qui ont figuré Jésus-Christ. L'incarnation, la divinité du Sauveur, ses apparitions à ses disciples, la mission qu'il donne à ses apôtres sont le sujet d'autant de tableaux. De là, l'auteur arrive naturellement à l'Eglise, à sa constitution, aux paraboles qui l'ont figurée, et suivant toujours les articles du symbole, il traite de l'Esprit saint, de la communion des saints, du jugement général et de la résurrection de la chair. Il offre le contraste entre le sort des justes et celui des pécheurs à la fin du monde, comme entre les joies du paradis et les tourmens de l'enfer. Il termine cette première partie par un tableau assez étendu des persécutions contre la religion et l'Eglise, par la liste des conciles-généraux et par quelques détails sur ces grandes assemblées, et sur les erreurs qui y furent condamnées.

La deuxième partie des tableaux est sur les commandemens à pratiquer. Elle renferme 36 tableaux. Les premiers offrent une explication détaillée des commandemens de Dieu et de l'Eglise. L'auteur ajoute partout des exemples aux préceptes. Ces exemples sont pris dans l'histoire sainte et dans l'histoire ecclésiastique. Ils confirment la doctrine et en sont l'application naturelle. M. l'abbé Nutein traite ensuite des principales vertus et des vices qui leur sont opposés. Il y a un ta-

... y
... on y
... la médi-

... traite des sa-
... elle renferme
... auteur indique d'a-
... entre les besoins
... naturel, et ceux de
... il fait voir que les
... destinés à nous secou-
... nos besoins. Il passe
... en revue tous les sacremens,
... sur chacun la doctrine de l'E-
glise, et enseigne les moyens de pro-
fiter de ces sources de salut. Tout
cela est accompagné d'exemples pris
dans l'Ecriture ou la tradition. Cette
partie est terminée par un tableau sur
la vie chrétienne, son but, ses voies
et ses moyens.

Cet ouvrage annonce à la fois une connoissance profonde de la religion et l'habitude de l'enseigner. L'auteur, livré depuis long-temps à l'exercice du ministère, et curé à Orléans, a mis dans son travail un esprit d'ordre et d'analyse, une clarté, une précision, qui doivent recommander ses tableaux. Peut-être la forme n'en est-elle pas très-commode dans l'usage; mais M. l'abbé Nutein a voulu présenter chaque sujet dans son ensemble. Il a cru qu'un tableau que l'on pourroit embrasser d'un coup d'œil feroit beaucoup mieux sentir le rapport et la liaison de ses différentes parties, que s'il étoit éparpillé en plusieurs pages. Nous ne doutons pas que son travail ne fût utile, surtout aux ecclésiastiques, aux institu-
...eurs, et à tous ceux c
...gés d'initier la jeuness
...sance de la religion.

Le protestantisme confo
rité du catholicisme ...
M. l'abbé Chauliac
in-12.

L'auteur, dans une
qui est un peu dans u
toire, rappelle somm
victoires de l'Eglise su
depuis dix-huit siècles.
suite son plan, qui es
que l'Eglise véritable d
jours été visible, et qu
ne convient qu'à l'Egli
se flatte d'enfermer par
tans dans un cercle don
ront sortir.

L'ouvrage comprend
tres. Dans le premier, l
tre que l'Eglise doit êtr
lement visible ; il le pr
criture, par la raison,
les confessions de foi de
Dans le second, il rép
jections des protestans
que ni les Vaudois, ni l
ni Jérôme de Prague,
ne formoient une vérit
recherche les causes d
contre les Albigeois et le
conclut que ce sont eux
voqué la guerre par l
leurs violences. Dans
chapitre, il répond enco
objections, notamment
de la Saint-Barthélemi,
affaire de politique don
n'étoit que le prétexte ; i
principe fondamental d
tisme sur l'interprétatio
ture par la seule raiso
trième chapitre a pour
blir la nécessité du cul

et d'expliquer pourquoi l'Eglise a conservé dans ses offices une langue que le plus grand nombre n'entend pas. Enfin le quatrième chapitre expose les caractères de la véritable Eglise, et cite des passages du mandement de Carême de M. l'archevêque d'Avignon pour cette année, passages qui vont directement au sujet.

Le livre est en forme de dialogues entre un ami de la vérité et un ministre. Celui-ci présente les difficultés et l'auteur les résout. Il le fait en homme qui a étudié la matière, et qui se sert à propos, tantôt de l'Ecriture, tantôt de l'histoire, tantôt du raisonnement, pour établir le dogme catholique, et répondre aux objections. Il y auroit eu plusieurs bons passages à citer, mais nous sommes dans l'obligation de nous restreindre.

L'auteur annonce que son travail a été soumis au jugement de M. l'archevêque d'Avignon, et que le prélat en a autorisé la publication. Le *suffrage d'un si bon juge est une garantie pour le lecteur.*

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La princesse Marie-Auguste de Saxe est arrivée à Rome, venant de Florence. Le 28 septembre, elle a fait visite à Sa Sainteté au palais Quirinal.

Le 17 septembre, le Saint-Père fit appeler M. Metaxa, professeur d'histoire naturelle à l'Université romaine, et lui remit une belle et riche collection de coquillages de la mer Rouge pour augmenter celle du musée zoologique de l'Université. Il y a dans cette nouvelle collection beaucoup d'objets rares et précieux qui ajouteront à tout ce que le professeur a réuni depuis trente ans.

Le 22 août dernier, l'Académie de la Religion catholique tint une séance dans laquelle le Père Hyacinthe Gualerni, définiteur-général des Frères mineurs conventuels, et régent du collége de Saint-Bonaventure, lut une dissertation sur l'ouvrage du juif Salvador, qui a travesti *Jésus-Christ et sa doctrine*, et qui a prétendu donner l'*histoire de l'Eglise*. Salvador, dit-il, ne fait que répéter les anciens outrages des hérétiques ; il trouve dans l'Evangile des invraisemblances et des contradictions qui n'existent que dans son imagination prévenue. Le Père Gualerni réfuta les plus malignes interprétations de son adversaire, et fit ressortir la témérité de cet écrivain dans ce qu'il dit des plus augustes mystères. Enfin, il vengea l'Eglise des reproches et des insultes d'un homme passionné, et mit à même d'apprécier sa lourde et indigeste composition.

PARIS. — Le samedi 12, avant sept heures du matin, le corps de M. le cardinal d'Isoard a été transporté sans pompe à l'église de l'Assomption. Les deux neveux de Son Eminence, MM. le marquis et le comte d'Isoard, M. l'abbé Mongin, son aumônier, et quelques amis, suivoient dans des voitures de deuil. M. le garde des sceaux s'étoit rendu à l'église. D'ailleurs il n'avoit point été envoyé de billets de part. Le corps a été placé sur un catafalque; une messe basse a été célébrée et suivie de l'absoute. Le cercueil drapé en velours cramoisi, garni de clous à tête d'argent, et portant une plaque en argent, avec les noms et les titres du cardinal, a été renfermé dans un grand cercueil en bois blanc et déposé dans une berline qui le trans-

porte à Auch. La famille a suivi jusqu'à la barrière. M. l'abbé Mondin, ancien supérieur du petit séminaire d'Auch, accompagne le corps. Il avoit quitté la direction de son séminaire par attachement pour le cardinal, et devoit le suivre à Lyon. C'est à Auch que les cérémonies funèbres auront lieu avec toute la solennité requise.

C'est par erreur que dans notre compte-rendu de la clôture de la retraite à Saint-Sulpice, nous avons dit que M. l'abbé Augé, archidiacre et vicaire-général, avoit reçu les promesses cléricales des ecclésiastiques présens. Chacun d'eux a renouvelé ses promesses au pied de l'autel, devant le saint Sacrement exposé.

M. le comte de Sercey, que notre Journal annonçoit être arrivé à Marseille, est parti seulement samedi de Paris, pour se rendre à Toulon, où aura lieu sur un bateau à vapeur de l'état frêté tout exprès, l'embarquement de l'ambassade extraordinaire qui se rend auprès du shah de Perse.

Mais ce que nous ignorions, et ce qu'il importe de faire connoître, c'est que le gouvernement a décidé qu'un aumônier seroit attaché à cette ambassade, et que cet aumônier seroit pris parmi les missionnaires Lazaristes de Constantinople, comme il se pratiqua lorsque Bonaparte envoya une ambassade extraordinaire en Perse.

Deux missionnaires, MM. Pascal et Maller, et un frère de la même congrégation viennent de partir pour le Havre, où ils doivent s'embarquer le 15 pour la mission d'Amérique.

Le lundi 7 octobre, une jeune dame protestante, veuve d'un artiste, a fait abjuration dans l'église des Missions-Etrangères, entre les mains de M. l'abbé Denys qui l'avoit instruite ; elle a édifié les assistans par toutes les marques d'une foi vive et d'une joie sincère. C'est la troisième abjuration qui depuis peu de temps a lieu dans la même église.

Des services funèbres ont été célébrés la semaine dernière à Paris pour M. Gallard, l'un le lundi, à Notre-Dame, où le prélat avoit été membre du chapitre, l'autre le samedi, dans l'église de l'Assomption, où il avoit été curé. Beaucoup d'ecclésiastiques assistoient à ces services.

L'*Orléanais* du dimanche 5 octobre contenoit l'article nécrologique qui suit sur M. le coadjuteur de Reims :

« L'Eglise vient de faire une perte irréparable dans la personne de M. Gallard, archevêque coadjuteur de Reims, mort le 28 septembre dernier, à l'âge de cinquante-quatre ans, des suites d'une longue et pénible maladie.

» La carrière de ce vertueux prélat a été toute remplie par de bonnes œuvres et par des services éminens rendus à la religion. Une prudence consommée, jointe à un zèle aussi ardent qu'éclairé, lui permirent d'accomplir, avec un plein succès et à la satisfaction générale, toutes les missions délicates qui lui furent confiées à différentes époques de sa vie et dans des temps toujours difficiles.

» Après avoir rempli plusieurs fonctions ecclésiastiques importantes et honorables, et laissé partout les regrets de sa sollicitude pastorale, il fut appelé à l'évêché de Meaux. Son affabilité extrême, son accueil toujours plein de bienveillance et d'aménité, et ce penchant à rendre service qui n'étoit arrêté par aucun obstacle, lui gagnèrent bientôt tous les suffrages.

» Sa vigilance, qui s'étendit à tout ce qui pouvoit intéresser la religion, laissera dans ce diocèse des traces ineffaçables de son passage, et le souvenir de ses bienfaits et de son ardente charité restera gravé dans le cœur de tous.

» Le peu de temps qu'il a passé à Reims

été perdu. Son nouveau diocèse
t les plus sages institutions. Les
universels ont suffisamment té-
à quel point déjà on avoit su ap-
ce digne et charitable pasteur.
précieuses qualités qui distin-
ce vertueux prélat, lui conqui-
time et l'étroite amitié de toutes
mités sociales de la capitale : il
profit cette position élevée pour
iprès des pauvres et des familles
euses, le dispensateur d'abon-
ibéralités.
ne nous est-il permis de descen-
s les actes de sa vie privée ! Com-
traits nobles et touchans nous au-
révéler! Qui n'a pas connu cette
iale qui l'a tant de fois arraché
ctions les plus attachantes et les
ives du ministère pour s'acquitter
a mère des devoirs du plus tendre
nent!
existence si pure et si féconde
les œuvres devoit avoir une fin
ostolique. Sa maladie n'a été,
sa vie entière, qu'une longue
pensées et de paroles édifiantes
profondément ému les personnes
de ses derniers momens.
, nous qui l'avons connu si
nt, si dévoué, si bon, qu'il nous
nis de terminer par une amère
; c'est avec douleur que nous
assurer que la maladie qui a en-
digne prélat dans la tombe, à
prématuré, n'est due qu'au dé-
sans bornes et au zèle infatiga-
nimoient toujours pour rem-
voirs de son ministère, et ceux
touchante et la plus active hu-

copat perd, en M. l'abbé Gal-
le ses membres les plus distin-
pauvres un puissant soutien.
reux amis ont à regretter la
de leurs affections, et sa fa-
ère, plongée dans la douleur,
claire du père le plus tendre et
ctueux. »

Un journal du gouvernement annonce le prochain voyage de M. le garde des sceaux à Chartres, pour visiter la cathédrale et aviser aux moyens d'exécuter enfin les réparations promises depuis si long-temps. L'entreprise de la couverture en cuivre de l'édifice n'ayant pu être adjugée le 13 septembre, faute de soumissions convenables, a été remise en adjudication pour le 26 du présent mois. Au milieu de ces lenteurs, il est fort heureux que M. l'évêque ait eu la prévoyance de faire établir une calotte provisoire qui protége la voûte.

On vient de rétablir dans la salle de la cour d'assises de Rouen, le Christ qui s'y trouvoit avant les journées de juillet.

Les Frères des Ecoles chrétiennes d'Orléans ont obtenu de Rome un corps saint qui est arrivé dernièrement, et qu'ils ont placé dans leur chapelle. Il y a eu à ce sujet une cérémonie à laquelle M. l'évêque a présidé. La relique est restée exposée dans la chapelle des Frères, et les fidèles ont été invités à concourir à la décoration. Des personnes pieuses ont répondu avec empressement à cet appel.

Qui croiroit que dans un pays chrétien, dans une ville religieuse, il y ait là matière à raillerie? Toutefois le *Journal du Loiret* a fait là-dessus un article de mauvais goût où il essaie de faire rire sur le saint nouvellement arrivé, sur les miracles qu'il fera, sur les *ignorantins* et sur leur dévotion. Le journaliste appelle tout cela des *momeries*, et s'étonne que le clergé y prenne part au XVIIIe siècle; comme si le culte des saints et les pratiques pieuses étoient trop au-dessous des lumières de notre époque. Il va même jusqu'à s'étonner que l'autorité souffre *des spéculations qui dépouillent et abrutissent*

le peuple; expressions outrageantes et grossières qui n'appartiennent qu'à une philosophie de bas étage, digne héritière de l'impiété moqueuse et brutale de la révolution.

La croix d'un calvaire érigé autrefois à Laignes, chef-lieu de canton dans le diocèse de Dijon, avoit été renversée par le laps du temps. Elle a été restaurée par les soins d'une personne pieuse, et bénite le dimanche 6 octobre par le curé de la paroisse, M. Faivre, assisté de plusieurs curés de ce canton, qui a prêché dans cette occasion.

Dans l'espace d'un mois, deux vols ont été commis dans les églises de Brebotte et de Grosmagny, arrondissement de Belfort. Dans la première de ces églises, les voleurs ont enlevé les vases sacrés, après avoir répandu les saintes hosties sur le cimetière. Dans la seconde, outre les vases sacrés, ils ont emporté le linge et tous les ornemens qui s'y trouvoient. Quelques jours après, on est venu à bout d'arrêter deux de ces voleurs, qui, après s'être introduits dans l'église de Besyre, s'efforçoient d'enfoncer le tabernacle, au moment où l'on a fait main-basse sur eux. Ils ont été conduits aussitôt dans les prisons de Belfort. Ces vols sacriléges ont jeté la consternation dans le pays, et font désirer des lois plus rigoureuses contre ces sortes de crimes si multipliés aujourd'hui.

Il existe dans presque tous les villages de la Flandre des *recordeuses*. Ce sont des filles pieuses qui, sous la direction du curé, réunissent chez elles les enfans qui se préparent à la première communion pour leur apprendre le catéchisme. Elles sont du plus grand secours pour le ministre du culte, qui, s'il étoit obligé d'enseigner toujours par lui-même la lettre du catéchisme, se verroit privé du temps nécessaire à son explication. Jusqu'à présent, personne n'avoit songé à considérer les *recordeuses* comme des institutrices primaires, ni à voir dans la réunion d'enfans auxquels elles montrent le catéchisme, une école primaire. Il n'étoit point venu à l'esprit de leur appliquer l'article 4 de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, c'est-à-dire d'exiger d'elles *un brevet de capacité obtenu après examen*.

Cependant la cour royale de Douai, dans son audience du 28 juin dernier, a décidé qu'on ne pouvoit enseigner la lettre du catéchisme aux enfans sans être muni d'un pareil brevet. Voici les faits sur lesquels est intervenu cet arrêt.

Deux pauvres femmes infirmes, de la commune de Verlinghem, arrondissement de Lille, réunissoient chez elles des enfans auxquels leur jeune âge ne permet pas de suivre les écoles. Elles en avoient soin pendant que leurs parens se livroient à leurs occupations, et elles leur apprenoient la prière et l'alphabet. Elles recevoient en outre des enfans de dix à douze ans qui se disposent à la première communion, et qui travaillant dans les fabriques et les fermes, ne peuvent fréquenter les écoles. A ceux-ci, elles n'enseignoient que la simple lettre du catéchisme. Elles faisoient aussi répéter le catéchisme aux enfans qui vont à l'école primaire pendant le jour, et que leurs parens envoyoient le soir chez elles pour qu'ils fussent mieux préparés à la première communion.

Depuis nombre d'années, ces deux femmes étoient *recordeuses* à Verlinghem sans la moindre opposition de la part des instituteurs de cette commune, lorsque le sieur Peaux, instituteur privé, établi depuis peu de temps dans ce village, porta plainte contre elles, prétendant qu'elles tenoient une école clandes-

e. Il s'adressa d'abord au comité d'instruction local et à celui d'arrondissement qui, après examen, rejetèrent sa réclamation. En désespoir de cause, le sieur Peaux eut recours au procureur du roi de Lille, qui s'empressa d'écrire au maire de Verlinghem de faire fermer ce qu'il appeloit des écoles clandestines. Le maire, homme honorable, refusa de se conformer à de pareilles injonctions, et motiva son refus dans une lettre très-forte. Citation fut aussitôt lancée contre Pauline Carpentier et la veuve Vincé comme prévenues d'avoir établi et tenu une école, sans avoir rempli les formalités préalables exigées par l'article 4 de la loi du 28 juin 1833. Mais le tribunal correctionnel de Lille déclara que cet article étoit inappliquable dans la cause.

Le procureur du roi appela de ce jugement. Sur ces entrefaites, l'inspecteur des écoles primaires, d'après l'invitation de M. le procureur-général, se rendit sur les lieux, et dans son rapport il déclara n'avoir trouvé à Verlinghem que de pauvres femmes faisant apprendre par cœur le catéchisme à de pauvres enfans.

M. Lagarde, substitut du procureur-général, soutint devant la cour qu'enseigner le catéchisme sans être muni du brevet de l'Université, est un délit qui doit être puni par l'article 6 de la loi du 28 juin 1833. Cependant, il a bien voulu reconnoître que le curé a le droit d'enseigner et même d'expliquer le catéchisme sans un brevet, pourvu que ce soit dans l'intérieur de l'église. On seroit curieux de connoître dans quel texte de la loi M. l'avocat-général a découvert qu'un prêtre ne peut se livrer à l'enseignement religieux hors de son église, de sorte que s'il réunissoit les enfans chez lui pour leur apprendre le catéchisme, il pourroit être poursuivi comme tenant une école clandestine

M. Laloux a présenté la défense des deux prévenues. Il a fait remarquer que le comité local et le comité d'arrondissement, les meilleurs juges en cette matière, ont repoussé la réclamation du sieur Peaux comme étant mal fondée. L'instituteur communal de Verlinghem n'a élevé aucune plainte; le sieur Peaux, qui n'est qu'instituteur privé, auroit-il le privilége, sous le vain prétexte d'un intérêt qui n'est pas compromis, d'enlever à la commune, contre le vœu de tous les habitans, une ressource si précieuse pour l'enseignement religieux des enfans?

Passant à l'examen de la loi du 28 juin, l'avocat établit qu'elle n'est pas applicable dans la cause actuelle. D'après l'article 1er de cette loi, l'instruction primaire comprend l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les élémens de la langue française et du calcul, la géométrie, le dessin linéaire, l'arpentage, des notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle, le chant, etc. Quand on n'enseignera qu'un des élémens indiqués dans cet article, se rendra-t-on coupable? Celui qui montreroit le dessin seroit-il en contravention, parce qu'il n'auroit pas de brevet? Celui qui, sans satisfaire à cette condition, ouvriroit une école de chant, de piano, de violon, ou d'autres instrumens, devroit-il être poursuivi? Il faudroit ordonner la fermeture des académies de musique et de dessin de cette ville, car les maîtres qui y enseignent n'ont pas le brevet qu'exige l'article 4. En admettant un pareil système, il faudroit décider que la couture étant un des élémens de l'instruction primaire des filles, les couturières qui réunissent chez elles de jeunes personnes pour leur montrer les travaux d'aiguille, seront tenues de subir l'examen, et de se trouver munies du brevet de capacité, sous peine de se voir poursuivies comme tenant une école clandestine.

Si tel est le véritable sens de la loi, le ministre du culte qui enseigne la religion se rend passible des peines portées en l'article 4; la loi n'établit nulle part une exception en sa faveur; et cependant le ministère public est obligé de reconnoître qu'il peut se livrer à l'enseignement religieux sans brevet: pourquoi d'autres personnes ne le pourroient-elles pas sous sa conduite? La loi ne lui défend en aucune manière de se faire aider dans l'enseignement du catéchisme.

On reproche aux deux *recordeuses* de Verlinghem d'avoir montré les lettres aux très-jeunes enfans qui ne peuvent encore suivre l'école primaire. Elles n'ont fait que ce que l'ordonnance du 22 décembre 1836, dans son article 1er, permet de faire dans les salles d'asile. Dira-t-on qu'elles n'ont pas rempli les conditions exigées pour pouvoir tenir une salle d'asile? Mais personne ne se présente pour en établir au village, parce qu'on impose aussi le brevet de capacité. Faudra-t-il que ces exigences ravissent à l'enfant du pauvre un secours qui lui est si nécessaire? Les lois, qui devoient avoir pour but d'améliorer le sort des classes ouvrières, n'auront-elles que le triste résultat de le rendre plus affreux, en créant à la charité et au dévoûment des impossibilités de faire le bien? D'ailleurs l'article 30 de l'ordonnance précitée, dispose que les personnes qui dirigent actuellement des salles d'asile publiques ou privées, en vertu d'autorisations régulièrement obtenues, pourront continuer à tenir leurs établissemens sans avoir besoin d'un nouveau titre. Or, Pauline Carpentier et la veuve Vincé avoient l'autorisation des autorités légales, elles peuvent donc invoquer cet article en leur faveur.

Malgré cette plaidoirie, la cour a condamné les prévenues à 50 fr. d'amende, et a ordonné la fermetur[e de] leur école. (*Emancipateur.*)

La construction de la grande [ba]silique de Munich, qui a comm[encé] en 1833, vient d'être terminée. [Cet] édifice a été reconnu par les con[nais]seurs pour être le plus beau [de] cette capitale, qui cependant [pos]sède un grand nombre de c[hefs] d'œuvre d'architecture de tout ge[nre]. La nef de la basilique a 160 p[ieds] de longueur, et est ornée de 6[?] [co]lonnes en granit noir, qui sont [d'u]cune de toute pièce, à l'exce[ption] des chapitaux qui sont en ma[rbre] blanc. Les cartons des fresques [dont] les murs seront décorés sont la plupart terminés. Les pein[tures] seront exécutées à partir du [mois] d'avril prochain. Au-dessous [de la] basilique se trouvent cent vin[gt ca]veaux et une chapelle fun[éraire]. Dans les murs latéraux du c[loître] qui conduit de celle-ci aux ca[veaux] sont pratiquées des niches d[estinées] à recevoir des statues. Le c[ouvent] des Bénédictins, qui communi[que] à cette église, est en pleine [cons]truction. Déjà les terrains où [seront] établis les jardins de cet établ[isse]ment sont entourés de murs.

On admire aussi à Munich la [cha]pelle de Tous les Saints, bâtie ré[cem]ment près du palais. L'architec[te est] M. de Kleine, élève de l'école [poly]technique de Paris. Cette chapel[le est] le plus petit de tous les monu[mens] de Munich, mais c'est aussi le [plus] achevé; c'est une jolie petite é[glise] byzantine dans le style du XIe si[ècle], sans flèche, sans tour et sans [cou]pole. Sa largeur est de 100 pie[ds], sa longueur de 165. La form[e du] bâtiment est celle des ancienne[s ba]siliques, un carré long. Huit c[olon]nes de marbre de couleur part[agent] l'église en trois nefs; les chap[iteaux] sont dorés et la sculpture est [...] Les ornemens sont nombreux [et de] bon goût. La partie supérieu[re]

l'édifice et la voûte tout entière sont couvertes de peintures ; mais là du moins il y a de l'unité. Tout a été exécuté par M. Hess ou sur ses dessins. Les fresques sont expliquées sur un fond d'or ; une Trinité colossale occupe le fond de l'autel. Du reste, le jour est habilement ménagé dans l'édifice.

Le général Espartero trouveroit-il par hasard qu'il n'y a pas en Espagne assez de causes de divisions et de troubles? Le voilà qui se met à suivre l'exemple de don Pédro. On sait que celui-ci n'a pas voulu reconnoître les évêques portugais nommés sous don Miguel, et qu'il les a brutalement expulsés de leurs siéges ; ce qui a donné lieu à un schisme dans leurs diocèses. A son imitation, Espartero a lancé un interdit contre les prêtres ordonnés par l'évêque de Léon. Que diroit-on si un évêque prétendoit casser des officiers? L'ordre d'Espartero est tout aussi ridicule. Il enjoint aux autorités ecclésiastiques de Pampelune et de Calahorra d'interdire les pasteurs mis en place par M. l'évêque de Léon.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

M. L. M. Fontan, homme de lettres, est mort le vendredi 11 au matin, à Thiais, près Choisy-le-Roi, diocèse de Paris. Il étoit né à Saint-Malo et étoit l'aîné d'une famille nombreuse. Ayant perdu son père de bonne heure, il seconda sa mère dans les soins de sa famille. Jeune encore il travailla pour les théâtres, composa un drame, *Perkins-Warbeck*, qui eut, dit-on, quelque succès, puis des vaudevilles et des mélodrames. Il céda aussi à cette manie d'opposition, qui, sur la fin de la restauration, égaroit tant de têtes. Il rédigea l'*Album-Magalon* et fut condamné par la cour royale de Paris à cinq ans de prison et 10,000 fr. d'amende, pour outrages au roi, dans un article intitulé *le mouton enragé*. L'arrêt fut rendu par défaut, et Fontan s'enfuit en Belgique. Mais étant revenu secrètement à Paris, il fut arrêté par les soins de la police. Le 4 mars 1830, la cour royale confirma son arrêt par défaut. Fontan fut transféré de Sainte-Pélagie à la maison de détention de Poissy; toute l'opposition, si l'on s'en souvient, jeta les hauts cris de voir traiter ainsi un écrivain, *un homme d'honneur* qui venoit de présenter une pièce à l'Odéon, et auquel *on n'avoit à reprocher qu'un délit politique dont presque personne n'étoit exempt alors*. Telles étoient les plaintes de la presse, qui regardoit comme une peccadille d'outrager un roi qu'on vouloit à toute force avilir pour le mieux renverser. Au surplus, la révolution de juillet qui survint peu après tira Fontan de sa prison. Il avoit refusé de signer une requête à Charles X pour demander sa grâce.

Cet été, M. Fontan étoit allé passer la belle saison à Thiais. Il y fut atteint d'une maladie grave, dont les progrès devinrent inquiétans. Son médecin l'avertit du danger. Le malade avoit été élevé chrétiennement, et au milieu de sa vie tumultueuse, il n'avoit point perdu la foi. Il annonça lui-même à ses amis qu'il vouloit appeler les secours de la religion. Comme on cherchoit à le distraire par d'autres pensées : Laissez-moi, dit-il, je m'occupe de Dieu. Il manda M. le curé de Thiais, eut avec lui une longue conférence, se confessa et reçut l'extrême-onction. La nature de sa maladie ne permit pas de lui donner le viatique. Il conserva jusqu'à la fin sa présence d'esprit et montra les sentimens les plus chrétiens. Puisse cet exemple être utile à d'autres! Les obsèques ont eu lieu à Paris le dimanche 13. M. Jules Janin dit aujourd'hui dans les *Débats* que Fontan est *mort au hasard, comme il faisoit toutes choses*. M. Jules Janin se trompe. M. Fontan n'a point voulu abandonner son avenir *au hasard*. Il s'est jeté dans les bras de la religion, et a imploré la miséricorde de Dieu sur ses erreurs et ses fautes.

La religion et ses ministres sont trop

peu accoutumés aux bons témoignages des écrivains libéraux, pour qu'on n'aime pas à en faire mention quand par hasard le cas se présente. Hâtons-nous donc de dire que c'est à eux que nous empruntons le récit qu'on va lire.

Un sieur Chevalier, appartenant à la classe aisée des habitans de Marseille, faisoit un enfer de l'intérieur de son ménage par la violence de son caractère et par de continuels emportemens de brutalité envers sa femme. Celle ci, malgré une patience inaltérable, que la religion fortifioit et soutenoit au-delà des bornes ordinaires, en étoit venue à ne plus pouvoir habiter avec son mari.

Qui entreprit leur réconciliation? qui opéra entr'eux un rapprochement que l'incompatibilité rendoit si difficile du côté du sieur Chevalier, si pénible et si plein de danger pour sa malheureuse victime? Ce fut *un missionnaire*. Oui un missionnaire, un de ces terribles *prêtres nomades* que les libéraux signalent comme traînant après eux la discorde et la guerre. Celui dont il s'agit ne fut pas heureux, toutefois, dans son œuvre de paix et de réconciliation. Le naturel violent du mari n'ayant pu être vaincu ni désarmé, il résolut peu de temps après d'arracher la vie à sa femme par un meurtre, et à lui-même par un suicide.

Deux pistolets d'arçon furent d'abord déchargés sur sa victime. Le premier coup lui fit à l'épaule une fracture qui n'a pas été jugée très-dangereuse; l'autre, dirigé contre sa poitrine, y rencontra un obstacle qui, au témoignage des libéraux eux-mêmes, offre quelque chose de bien remarquable, et qui semble tenir du miracle : c'étoit un fort crucifix de cuivre que la dame Chevalier portoit en dessous de ses vêtemens par dévotion, et dont le *missionnaire* ne savoit pas probablement l'avoir armée comme d'un bouclier impénétrable. Ce bouclier est cependant ce qui lui a sauvé la vie en supportant la décharge du pistolet, et en la réduisant à une balle morte, qui n'a fait qu'enfoncer et imprimer fortement la marque du crucifix dans les chairs.

Quant au malheureux mari, qui vouloit s'ôter la vie après avoir cru l'ôter à sa femme, il n'avoit pas, comme on le pense bien, la même espèce d'armure, et il n'a que trop réussi dans la seconde partie de son dessein. Mais ce qui demeure constaté par le recit des journaux les moins suspects de partialité pour la religion, c'est qu'à quelque chose les missionnaires et les crucifix sont bons; et que ces sortes de miracles de conservation ne s'opèrent point en faveur de ceux qui les méprisent.

PARIS, 14 OCTOBRE.

M. Camille Paganel, maître des requêtes au conseil d'état, membre de la chambre des députés, est nommé secrétaire-général du ministère de l'agriculture et du commerce, en remplacement de M. J. Boulay (de la Meurthe), nommé conseiller d'état en service ordinaire.

— M. Girod (de l'Ain), président du contentieux du conseil d'état, est nommé vice-président du conseil d'état.

— MM. Legrand, sous-secrétaire d'état au ministère des travaux publics; Tarbé de Vauxclairs, inspecteur-général des ponts et chaussées; Calmon, directeur-général de l'enregistrement et des domaines; Delaire, directeur du contentieux au ministère des finances; Mignet, garde des archives du ministère des affaires étrangères; Charles Dupin, membre du conseil d'amirauté; Tupinier, directeur des ports; Martineau des Chesnez, directeur de la comptabilité au ministère de la guerre; Vincens, directeur du commerce intérieur et des manufactures au ministère du commerce; Genty de Bussy, membre du comité de l'infanterie au ministère de la guerre; Filleau-Saint-Hilaire, directeur des colonies; Dejean, directeur-général de la police du royaume; Quesnault, secrétaire-général du ministère de l'intérieur; Saint-Marc-Girardin, membre du conseil de l'instruction

publique; Bourgy, directeur de l'administration des contributions indirectes; Gréterin, directeur de l'administration des douanes; Cordier, inspecteur-général des mines; Baumes, membre du conseil supérieur de santé au ministère du commerce; conseillers d'état en service extraordinaire, sont appelés à participer aux travaux des comités et aux délibérations du conseil d'état.

— MM. Antoine Passy, directeur de l'administration départementale et communale, et Boudet, secrétaire-général au ministère de la justice, sont nommés conseillers d'état en service extraordinaire, avec autorisation de participer aux travaux des comités et aux délibérations du conseil d'état.

— Le préfet de la Seine et le préfet de police seront appelés aux divers comités, et pourront prendre part aux travaux du conseil d'état, mais seulement pour les affaires concernant la ville de Paris et le département de la Seine.

— Sont nommés maîtres des requêtes en service ordinaire au conseil d'état, MM. Zédé, maître des requêtes en service extraordinaire, ingénieur de la marine; François, *id.*; Montaud, *id.*; Victor Masson, ancien maître des requêtes en service ordinaire; Redon de Beaupréau, ancien sous-préfet; Boulatignier, chef de bureau à l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur.

— La séance de rentrée du conseil d'état aura lieu mercredi.

— Le duc d'Orléans s'est embarqué le 6 à Alger pour Philippeville.

— Le duc d'Orléans a passé, le 28 septembre à Alger, une grande revue des troupes, et a remis lui-même au lieutenant-général Rullières, sa nomination au grade de grand-officier de la Légion-d'Honneur; au colonel Duviver, du 24e de ligne, sa nomination au grade de maréchal-de-camp. Le prince a ensuite reçu chevaliers de la Légion-d'Honneur MM. Pralas de Rosières, capitaine à l'état-major-général, et de Luzy, chef de bataillon au 2e léger.

— M. Barbé, maréchal de camp, inspecteur-général du matériel d'artillerie de marine, a été mis dans la position de réserve, conformément à la loi du 4 août 1839. M. de Coisy, colonel d'artillerie, est nommé maréchal-de-camp et inspecteur-général du matériel d'artillerie de marine.

— M. Legrand, sous-secrétaire d'état au ministère des travaux publics, est de retour à Paris, de sa tournée d'inspection des ports de la Méditerranée et des canaux du centre de la France.

— On annonce que M. de Mesgrigny, membre de la chambre des députés, est nommé inspecteur-général des haras.

— M. Doutremont, colonel, chef de la 7e légion de gendarmerie (Tours), vient, dit-on, d'être promu au grade de maréchal-de-camp.

— Un journal du matin assure que les chambres ne seront pas convoquées avant le 20 décembre.

— M. de Saligny, secrétaire de la légation française à Washington, est nommé ambassadeur auprès de la république du Texas.

— L'Académie des Beaux-Arts a reçu treize caisses qui lui ont été envoyées par les maîtres sculpteurs de la ville de Florence. Ces caisses renferment des bas-reliefs et des bustes de différentes dimensions pour servir de modèles aux élèves de l'école des Beaux-Arts.

— Après six semaines de vacances, la bibliothèque Sainte-Geneviève et celle de la Ville seront rendues aux études mercredi prochain.

— M. Auguet de Saint-Silvain, baron de Los Valles, dont nous avons annoncé l'arrestation, a été mis en liberté.

— Plusieurs feuilles ont annoncé l'arrestation de deux femmes impliquées dans l'assassinat des demoiselles Decaux. Cette nouvelle est controuvée, et le crime de l'audacieux Dordoir paroît entièrement isolé.

— L'état des deux victimes de Dordoir n'inspire plus de crainte aux médecins.

—Louis Gagey, naturaliste-empailleur, déjà deux fois repris de justice pour vol, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition par la cour d'assises de la Seine, pour s'être porté à d'horribles violences envers deux jeunes filles de 11 à 14 ans, qu'il avoit chez lui comme élèves.

— Par ordonnance du 4, le nombre des intendans militaires appartenant au cadre d'activité demeure fixé à 25.

— L'ambassadeur de Prusse à Turin, le comte de Wadburg-Truchsess, est arrivé à Paris.

— L'exequatur du roi vient d'être accordé à M. Paul Delessert, nommé consul de Belgique au Havre.

— M. le chevalier de Febvrel, ancien colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis et du Phénix d'Hohenlohe, ancien secrétaire des commandemens, et aide-de-camp de S. A. R. M. le prince de Condé, vient de mourir dans sa 90e année. M. Febvrel a demandé et reçu les secours de la religion.

— L'ambassadeur de la régente d'Espagne à Paris a donné jeudi une fête à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine Isabelle II, qui atteignoit sa neuvième année.

— Le nommé Péquet, conducteur de la voiture-omnibus n° 47, qui fait le service de Neuilly au boulevard de la Madeleine, a trouvé un sac de 255 fr. dans sa voiture, et s'est empressé de le porter au bureau de son administration.

— Du 1er janvier au 1er septembre, il a été importé en France 42,932,738 kilogrammes de coton qui ont payé pour droits d'entrée 5,432,729 fr.

— La houille importée en France pendant les neuf premiers mois de 1839, présente 821 millions 616,784 kilogrammes à l'entrée, et 1 million 795,556 francs de droits perçus.

— Pendant le même temps, la fonte brute présente à l'entrée 13 millions 518,678 kilogrammes, et 825,350 fr. de droits perçus.

— Le mont-de-piété qui a déjà une succursale rue des Petits-Augustins (Faubourg Saint-Germain), vient d'en établir une autre rue de la Pépinière (Faubourg Saint-Honoré).

— La mairie du 7e arrondissement, actuellement placée dans un local étroit, rue des Francs-Bourgeois, au Marais, sera transférée rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.

— C'est dans la rue de la Ferronnerie que doit s'ouvrir la première des salles de secours où les personnes blessées par accident recevront les premiers soins.

— Pour le passage d'un égout de la rue Saint-Florentin à la rue Royale, on fait en ce moment de grandes excavations dans les cours de l'hôtel du ministère de la marine.

— On construit un nouveau port sur la Seine (rive droite), en amont du pont Louis-Philippe, vers l'extrémité du quai de la Grève. Le batardeau est déjà formé et l'on commence le pilotage. Les deux premières arches du pont resteront à sec pour le service du port.

— Trente et une faillites ont encore été déclarées dans les dix premiers jours de ce mois. Quatre présentent des passifs qui dépassent cent mille francs.

— Le prix de la farine semble vouloir se tenir à la halle de Paris. Néanmoins, dit l'*Echo des Halles*, le prix du pain sera diminué de 2 liards pour la 2e quinzaine d'octobre.

— Une machine locomotive est sortie vendredi de la voie, à Saint-Cloud, sur le chemin de fer de Versailles. Elle a été renversée. Les six voitures qu'elle remorquoit n'ont point été renversées; mais la plupart des voyageurs ont reçu de fortes contusions. La compagnie a suspendu sur-le-champ le service, et écrit au ministre des travaux publics et aux préfets de police et de Seine-et-Oise, que la circulation ne seroit reprise qu'après la réparation d'une partie du chemin que les pluies continuelles de ces jours derniers ont endommagée.

— Pendant l'orage de vendredi dernier un incendie, qu'on pense avoir été

occasionné par la foudre, a éclaté dans une fabrique d'allumettes située au centre de Belleville. Les bâtimens ont été détruits, ainsi que les tonneaux de soufre et le bois qui se trouvoient dans la fabrique.

NOUVELLES DES PROVINCES

D'après une feuille du matin, qui cite une lettre de Bourges, du 9, la police exerceroit une grande surveillance dans cette ville (en particulier autour de l'hôtel de Panette), et il faudroit une autorisation spéciale pour arriver jusqu'au roi. Ces mesures auroient été prises sur le bruit que des légitimistes tramoient des projets d'évasion.

— La souscription ouverte par la *Guienne*, à Bordeaux, en faveur des malheureux Espagnols réfugiés en France, s'élevoit, le 11, à 2,821 fr.

— La souscription ouverte à Lyon par le *Réparateur* pour les Espagnols réfugiés s'élevoit, le 12, à 2,978 fr. 25 c.

— On comptoit l'année dernière dans le département de Seine-et-Oise 194 classes d'adultes réunissant ensemble 4.344 élèves.

— Le colonel Evain, admis à la retraite, vient de quitter la direction de l'artillerie à Douai.

— Une ordonnance du 5 fait remise de toutes les condamnations prononcées par les conseils de discipline contre les gardes nationaux de Lille (Nord), antérieurement à la date du 21 septembre dernier. Aucune poursuite ne sera exercée contre les gardes nationaux à raison des faits commis avant le 21 septembre. Cette ordonnance est motivée sur le zèle que la garde nationale à mont-é pour la répression des tentatives de troubles qui ont eu lieu à Lille les 20 et 21 septembre.

— Une malle-poste, dit le *Journal de Calais*, va bientôt partir régulièrement de cette ville chaque mois pour le transport à Marseille des dépêches d'Angleterre destinées pour les Indes.

— Le *Journal du Cher* annonce que M. Laylavoix, ancien sous-préfet de Sancerre, et remplacé dans la sous-préfecture d'Etampes, est nommé sous-préfet de Vouziers.

— Pendant le mois de septembre, le tribunal de simple police de Nantes a prononcé 97 condamnations, dont 14 à l'emprisonnement.

— La bibliothèque publique de Nantes a été fondée en 1753.

— Le collége Joinville, récemment fondé à Brest, a été inauguré le 8.

— L'*Armoricain* du 8 annonce que le contre-amiral Dupotet, qui va prendre le commandement de la station de Buenos-Ayres, est à Brest depuis quelques jours.

— Les eaux de la Saône, écrit-on de Mâcon, le 9, continuent à s'élever.

— A Auxonne (Côte-d'Or) quatre officiers invités à une noce se promenoient dans une barque sur la Saône, dont les eaux sont débordées, lorsque, arrivés à la levée, la force du courant les entraîna et la barque chavira. Trois d'entre eux ont pu se sauver, mais le quatrième, lieutenant dans le 32ᵉ, a péri.

— Le docteur Clot, de Marseille, directeur de l'école de médecine à Alexandrie, et élevé à la dignité de bey par le pacha d'Egypte, est maintenant à Lyon.

— La colossale dimension du groupe en marbre de Caïn, par Etex, dont le gouvernement a disposé en faveur du Musée de Lyon, n'avoit pas permis jusqu'ici de l'introduire dans la galerie à laquelle il étoit destiné. L'administration du Musée vient de faire abattre un pan de mur afin d'élargir la porte, et le groupe a pris place dans la galerie.

— Le *Mercure Ségusien*, journal de Saint-Etienne, annonce que deux femmes qui se promenoient sur le chemin de fer, au-dessus de Givors, ont été renversées et tuées par une locomotive.

— M. de Pontois, nommé ambassadeur à Constantinople, est arrivé le 8 à Marseille, et s'y est embarqué le 9 pour se rendre à son poste.

— Les recettes de la douane de Mar-

seille ont produit pendant le mois de septembre 2,190,618 fr. 18 c. Comparées avec les recettes de septembre 1838, elles offrent une diminution de 631,812 f. 98 c. Pendant les neuf premiers mois de 1839, la douane de Marseille a reçu 23,892,139 fr. 86 c., 884,835 fr. 82 c. de plus que pendant les neuf premiers mois de 1838.

— En septembre dernier, il est entré dans le port de Marseille 732 navires jaugeant 68,033 tonneaux, et 656 en sont sortis avec 58,136 tonneaux. En septembre 1838, il étoit entré dans ce port 642 navires avec 62,110 tonneaux, et il en étoit sorti 691 avec 62,101 tonneaux. Pendant les neuf premiers mois de 1839, le nombre des navires arrivés à Marseille s'élève à 6,048 avec 587,117 tonneaux, et durant ledit temps, il en est parti 5,999 avec 576,240 tonneaux. Pendant les mêmes mois de 1838, on trouve à l'arrivée 5,629 bâtimens avec 534,480 tonneaux, et à la sortie 5,466 avec 524,875 tonneaux.

— Dans la soirée du 6, un orage épouvantable a éclaté à Marseille. La foudre est tombée rue Sainte-Philomène, près la caserne des douanes, sur la maison de M. de P., négociant, au cours Bonaparte, et dans la rue Grignan; personne heureusement n'a été atteint. La pluie étoit si abondante, que les pavés des rues en pente ont été déchaussés. Des magasins ont été envahis par les eaux. Au hameau des Cayols, le tonnerre à mis le feu à une grange, dans la propriété du marquis de Candolle. Au premier bruit de cet accident, M. l'abbé Taurel, curé de la paroisse, est accouru avec le Père Léon, religieux capucin, et tous deux ont dirigé les secours avec autant d'habileté que de courage.

— Des orages ont aussi frappé le département du Gers. Plusieurs communes ont horriblement souffert; les vignobles sont dévastés et les vendanges totalement perdues. On dit même que plusieurs personnes, entraînées par les eaux, ont perdu la vie.

— Le maréchal-de-camp
gas, chambellan de l'infa
tien, est arrivé le 11 à B
rend à Naples, où il doit
fant.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESP

Deux journaux espagnol
National et le *Messager de*
octobre, publient les nouvel
« Espartero vient de faire u
trée de triomphateur à Tud
d'un grand concours de s
étoit précédé d'une com
peurs et entouré d'une esco
valiers. Les batteries d'artil
précédé à Tudela. Voici l'e
mée d'opération qui se réu
brera : Officiers supérieu
ciers simples, 2,021; sol
chevaux, 2,800; mules, 1

» On assure que Cabre
grand conseil de guerre où
que son armée seroit dirigé
Malgré la nouvelle répand
que la cause du prétendant
née, aucun factieux ne f
sion. On leur persuade
Aragon et en Catalogne de
santes pour battre l'armée

— Comme on annonce
que Cabrera ne veut ente
proposition, et qu'il est dé
risquer, on est dans la p
sur les suites de cette résol
mée partage son exaltati
fiance, quoiqu'elle connois
forces prête à tomber su
sauroit se défendre d'admi
me, et de quelque manière
tout le monde sent qu'il n
gloire.

Les membres de la
l'industrie cotonnière de
puis quelques jours à Brux

— Les recettes totales d
fer de la Belgique ont été,

à541,178 fr. 26 c., dont 67,584 fr. pour les marchandises, et le reste pour les voyageurs, qui ont été au nombre de 223,868.

— L'*Emancipation* de Bruxelles annonce que la fabrique de fer et les usines de Sering, appartenant à M. Cockerill, viennent d'être achetées quatorze millions par la Russie.

— La chasse aux faucons, long-temps oubliée, semble vouloir renaître en Belgique. Un essai de ce genre vient d'être fait avec succès par une réunion d'amateurs, chez le comte de Hompesch, au château de Wisbecq.

— A un dîner-gala qui a eu lieu le 10 à la cour de La Haye se trouvoit l'ambassadeur belge près la cour de Hollande.

— L'archiduc Maximilien d'Este, grand-maître de l'ordre Teutonique, et le prince héréditaire de Modène sont arrivés, le 8, à La Haye.

— M. Jaudon, dit le *Courier* de Londres, a contracté, pour le compte des Etats-Unis, un nouvel emprunt de 800 mille liv. ster. pour trois années, garanti sur le 6 o/o de Pensylvanie, à 94.

— Malgré la grande quantité de blés étrangers que les négocians anglais viennent de faire arriver à Londres, on n'espère pas de baisse de long-temps.

— Le *Royal-Georges*, dont on retire les débris de la mer, a sombré le 30 août 1782. En moins de 15 minutes, dit le *Morning-Hérald*, 600 hommes et 100 femmes, qui étoient à bord, ont péri.

— Le *Sun* ne croit aucunement à la vérité du bruit répandu à Londres que Méhémet-Ali auroit consenti à restituer la flotte turque.

— Quelques journaux accusent le Haut-Valais de s'opposer opiniâtrément à un rapprochement. La vérité est qu'il a fait toutes les concessions possibles. On se rappelle que les conditions stipulées dans le comité de Viège étoient au nombre de 8; on les a réduites à cinq ainsi rédigées :

1° Nous demandons que l'évêque soit nommé membre de la constituante avec ses quatre voix; le clergé se trouvera ainsi représenté dans le pouvoir législatif; ou bien que, selon le manifeste du clergé, en date du 4 janvier dernier, l'on accorde à celui-ci séance dans le grand-conseil.

Notez que le clergé se seroit contenté de trois représentans, l'un du Haut, l'autre du Centre et le troisième du Bas-Valais (c'est entendu que monseigneur est représentant né de la partie dont il est originaire), si un arrangement n'avoit tenu qu'à cela.

2° Que le *referendum* de toutes les lois, des capitulations militaires, des finances, et des décrets de naturalisation soit garanti aux conseils des dizains et aux assemblées communales, comme aussi le *referendum* des affaires fédérales appartenant aux décisions ou confirmations cantonnales.

3° Que les droits du clergé et des corporations religieuses, ainsi que leurs immunités, soient maintenus comme ils l'ont été jusqu'à présent suivant l'usage du pays.

4° Que les droits d'entrée sur les denrées de première nécessité ne soient pas élevés, que ceux sur les vins soient maintenus sur le pied actuel. Aucun impôt direct ne peut être établi sans qu'il soit voté par les deux tiers des membres du corps législatif, et aussi long-temps qu'il n'est pas agréé par la majorité des citoyens habiles à voter.

5° Que les dizains présentent un ou deux citoyens pour candidats aux places de conseillers d'état, parmi lesquels le grand-conseil choisira les membres nécessaires pour organiser et composer le conseil d'état.

— Dans le courant de l'année 1838, un certain nombre d'habitans de la ville d'Arbourg, canton d'Argovie, a fondé une société de la paix, qui compte maintenant parmi ses membres plus de cent pères de famille. Cette association a pour but de faire juger les contestations qui s'élèvent entre ses membres, et qui régulièrement devroient être traitées par les tribunaux ordinaires, par un tribunal

d'arbitres spécial, qui leur évite ainsi des frais considérables et maintienne entr'eux la bonne harmonie.

— Le gouvernement de Zurich a cessé toute correspondance avec les cantons qui ont refusé de le reconnoître.

— Le roi de Sardaigne a visité, le 7, le pont de la Caille, et est retourné à à Chambéry.

— Le roi de Sardaigne étoit de retour le 8 à Turin de son voyage à Chambéry.

— Un orage épouvantable a éclaté à Rome et dans ses environs le 29 septembre : il a duré depuis cinq heures du matin jusqu'à deux du soir : le tonnerre a continuellement grondé, et la foudre est tombée en plusieurs endroits. Différens lieux ont été inondés, et entr'autres le Panthéon et les caves des quartiers les moins élevés de la ville. Plusieurs ponts sur les torrens de la campagne de Rome se sont rompus.

— M. de Salvandy, ancien ministre de l'instruction publique, est retenu à Venise par l'indisposition de l'un de ses enfans.

— A la date du 4, l'auguste famille exilée jouissoit à Goritz de la meilleure santé. M. le duc de Bordeaux étoit parti le 3 pour le camp, à quelques lieues de Vérone, où il va assister à de grandes manœuvres.

— Les dernières nouvelles de M. le duc de Blacas sont meilleures. On pense qu'il pourra bientôt quitter Vienne pour se rendre à Goritz.

— M[me] la duchesse de Leuchtemberg et la princesse Théodolinde, sa fille, sont revenues, le 1[er], à Munich, de leur voyage à Dieppe et à Paris.

— Le corps municipal et le président de la bourgeoisie de Hanovre ont présenté le 2 une pétition au roi pour demander la dissolution de l'assemblée actuelle. Les pétitionnaires se fondent sur ce que certains députés ont été élus par la minorité des électeurs.

— Le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, qui a accompagné le prince de Metternich à Coblentz, a fait une excursion à Cologne.

— Le prince de Metternich sera de retour à Vienne à la fin du mois.

— Le sénat de Hambourg a reçu le 4 des mains de M. Auguste de Tallenay, les lettres qui l'accréditent en qualité de ministre résident du roi des Français en cette ville libre, où il vient remplacer le baron de Varenne.

— On écrit de Presbourg (Hongrie), que les magnats ont rejeté le projet de la seconde chambre des états, tendant à créer un journal non sujet à la censure et destiné à rendre compte des séances de la diète.

— On écrit de Berlin que l'administration des postes fera un emprunt de dix millions de thalers pour construire un chemin de Hall (où les chemins de fer de Berlin à Hothen, de Leipsick à Dresde, et de Magdebourg se réunissent) à Cassel; ainsi tout l'est et l'ouest de l'Allemagne seroient joints par une grande ligne de communication.

— M. Levett Harris, ancien chargé d'affaires des Etats-Unis à Saint-Pétersbourg, est mort récemment dans cette capitale, où il étoit venu visiter d'anciens amis.

— Une lettre de Constantinople, du 24, assure que la nouvelle du rappel de l'amiral Roussin a vivement étonné toute la diplomatie.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 14 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 110 fr. 55 c
TROIS p. 0/0. 81 fr. 55 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 45 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2820 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1230 fr 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Caisse hypothecaire. 785 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Rentes de Naples 102 fr. 55 c.
Emprunt romain. 103 fr. 3 8.
Emprunt Belge 101 fr. 3 4
Emprunt d'Haïti. 495 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 32 fr. 0,0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C[e], rue Cassette, 29.

DE LA RELIGION
es Mardi, Jeudi
edi.

ient s'abonner des
5 de chaque mois.

N° 3190.

JEUDI 17 OCTOBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

Sur les Templiers.

...rgueil, l'ambition, l'impiété et ...olies de feu Fabré-Palaprat sem... ...ent avoir porté un coup mortel ...rdre du Temple. On a cependant ...yé de le faire revivre, et le zèle ...me a été tel que nous aurons ...obablement deux ordres au lieu ...n.

Une proclamation a paru sous la ...te du 16 février dernier. Elle an...nce que le *convent général*, que ...esque tous *les frères qu'une scission ...neste avoit séparés de feu Bernard-...aymond, ont compris que devant son ...mbeau tous les motifs de dissension ...vanouissoient, et que six chevaliers ...ulement, non contens de briser l'unité ...Temple, ont osé, sans titres, sans ...oits, sans mission, créer de prétendus ...aliers; mais la Providence ne per...ttra pas*, dit-on, *qu'un schisme sa...ilège prospère et que cet autel sans ...puisse se maintenir.*

...oilà certes de grands motifs; ...*ité du Temple*, le *schisme sacri-...* l'*autel sans base*, tout cela est ...peux, mais tout cela est un peu ...ule. Les six chevaliers ont autant ...*res*, de *droits* et de *mission* que les ...urs de la proclamation. Et com...n'y a-t-il dans cette proclama...aucun désaveu des impiétés de ...rd-Raymond? C'étoit le cas ou ...., de s'élever contre la religion ...lle qu'il avoit voulu introduire ...est morte même avant lui; ...ion, la proclamation garde le ...sur les parades scandaleuses ...isoires dont Fabré-Palaprat avoit donné le spectacle à la capitale il y a quelques années. Les Templiers étoient cependant d'autant plus obligés de les désavouer, que beaucoup y avoient pris part.

La proclamation ne parle que de la nécessité de réformer les statuts de 1810 et de 1813, *empreints d'un despotisme devenu intolérable*. On a ajourné la nomination du grand-maître, on a créé en sa place un magistère ou conseil suprême. La cour préceptoriale et les comices statutaires ont reçu des modifications, et les titres surannés ont disparu. La proclamation est signée Guillaume Sidney Smith, Jean-Marie Raoul, Narcisse Valleray et Eugène de Branville, membres du *magistère*, et Albert de la *Préceptorerie*, premier *grand-précepteur*.

Suivent les statuts généraux votés et décrétés par le convent général en 1838 et 1839. Ces statuts sont en 27 chapitres qui roulent sur la hiérarchie de l'ordre, sur le convent général, sur le magistère, sur la cour préceptoriale, les comices statutaires, les grands prieurés, les bailliages, les commanderies, etc. On entre sur tout cela dans des détails très-longs et très-minutieux. Nous passons ces détails et nous ne parlerons que du vœu prescrit. Il est ainsi conçu, p. 38:

« Au nom de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, moi, me consacrant dès à présent et pour toujours, à la sainte milice de l'ordre du Temple, je déclare librement et solennellement, faire vœu d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, comme aussi de fraternité, d'hospitalité et de prélation.

« Par ce vœu, j'émets la volonté ferme et irrévocable de consacrer mon épée, mes forces et ma vie, et tous mes moyens, à la cause, à la défense et à l'honneur de la religion chrétienne, de l'ordre du Temple et de mes frères d'armes, à la plus grande illustration du Temple, à la récupération du Sépulcre de N. S. J. C., de la terre de Palestine et d'Orient, et des domaines de nos pères; de me soumettre à la règle de saint Bernard et aux statuts de l'ordre... de protéger les pieux pèlerins, de secourir et de soulager les captifs pour la cause de la croix, les malades, les infirmes et les pauvres; de combattre les infidèles et les incrédules par l'exemple, les vertus, les bonnes œuvres et les discours persuasifs; mais de combattre par le glaive en faveur de la croix les infidèles et les incrédules qui attaqueroient la croix par le glaive; d'avoir en horreur toute impudicité... »

Le vœu se termine par ces mots : *Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.* Chaque chevalier doit faire ce vœu à haute voix et signer de son sang.

On sera sans doute étonné de plusieurs clauses de ce vœu, surtout de *se soumettre à la règle de saint Bernard*, qui seroit assurément fort surpris lui-même d'avoir de tels disciples. Au surplus, si on s'effraie pour les chevaliers du Temple de ces obligations sévères qu'ils s'imposent et qu'ils promettent d'observer, qu'on lise le commentaire qui suit immédiatement le vœu, et qui le réduit à rien :

« Ce vœu renfermant plusieurs dispositions qui, mal interprétées, pourroient paroître incompatibles avec le progrès des lumières et les mœurs du siècle, je déclare que je ne le signe de mon sang qu'après avoir pris connoissance du décret magistral interprétatif rendu le 14 septembre 1826, par lequel il est déclaré :

« 1° Que, par le vœu de *pauvreté*, [l'or]dre n'entend pas soumettre les chev[aliers] à une pauvreté absolue; mais leur r[appe]ler qu'ils doivent être toujours p[rêts à] partager leur fortune avec les mal[heu]reux, et à la sacrifier pour le soutie[n de] l'ordre.

« 2° Que le vœu d'être *chaste* et d'[avoir] l'*impudicité* en horreur, n'est que l'e[nga]gement solennel de remplir l'oblig[ation] que la société impose à tout homm[e de] travailler à vaincre ses penchans vic[ieux] afin de n'outrager ni la décence n[i les] mœurs.

« 3° Que l'obédience due au g[rand] maître et aux dignitaires de l'ordre [n'ex]clut point le devoir imposé à c[haque] chevalier de se conformer, comme [hom]me, au droit naturel, et d'obéir, c[omme] citoyen, au gouvernement de son [pays].

« 4° Enfin, que les Templiers n[e sont] point dominés par le désir des conq[uêtes] matérielles; que leur but principal [n'est] pas de recouvrer les domaines [dont] l'ordre fut dépouillé, ou la terre qui [re]çut le corps de Jésus-Christ, mais de conquérir à la doctrine qui préc[ipita] dans la tombe ce divin précepteur [des] hommes (doctrine qu'ils ont reçue [et] conservée intacte), l'empire qu'elle [eut] toujours sur les peuples, quand elle le[ur] fut révélée dans toute sa pureté; en [un] mot, que les Templiers ambitionnent de conquérir, non l'univers phy[sique] à leur domination, mais les peuples [qui] le couvrent, à la morale chrétienne. »

Il est sûr qu'avec ce comment[aire] commode le vœu des Templiers [n'a] plus rien de bien difficile ni de [du]r. Il est impossible de se jo[uer] plus hautement d'un vœu qu['on] disoit être *solennel* et qu'on signe [de] son sang. Il n'y a plus dans ce[t enga]gement rien de religieux et de ch[ré]tien; ce n'est plus qu'une mis[éra]ble momerie.

Que dire aussi du choix de Sidney Smith pour premier lie[utenant]



magistral et régent de l'ordre ? t évident qu'on n'a pas osé nom- grand-maître un protestant, et effet, un anglican figure assez mal a tête d'un ordre autrefois reli- ux et catholique.

Il y a neuf membres de la cour *écptoriale*; le premier est M. Al- ert Montémont, homme de lettres. es autres nous sont inconnus. Sir Sidney Smith a nommé ministres de l'ordre les chevaliers Théodore O..., Grenier de Saint-Martin, Amé- dée Raoul et Félix Guillard.

Voilà pour la première fraction de l'ordre des Templiers; outre celle- , il y en a une seconde qui n'a voulu se réunir à la première et i s'est organisée à part. Nous ons reçu un décret du *convent gé- ral*, rendu dans la séance du 26 si- 721, qui répond au 8 juin der- . L'article 1er de ce décret porte l'ordre du *Temple est une institu- chrétienne, chevaleresque, reli- se, hospitalière et tolérante*; que *sa ale est celle des saints évangiles, de toutes vérités*; que *le grand- maître et le primat de l'ordre du Tem- ne peuvent être choisis que parmi les valiers qui professent la religion ca- lique, apostolique romaine*. Ainsi à cette église *joannite*, dont on it fait tant de bruit, entièrement tée. C'est encore un fantôme de gion nouvelle évanoui. *Le der- grand-maître*, est-il dit à la suite décret, *avoit voulu modifier les uts et fausser l'institution*, *mais les ifestes de* 718 (1835) *n'ont pas tardé placer l'ordre sur ses antiques s*.

On doit féliciter les chefs de cette tion de l'ordre, d'avoir du moins voué les absurdes prétentions de ien grand-maître; mais sans reve- nir sur le passé, pourquoi, si on veut ressusciter l'ordre du Temple, n'en pas suivre la règle fondamentale qui étoit que tous les membres fussent catholiques ? On dit bien dans le décret du 8 juin que le grand-maître et le primat seront de cette religion, mais cela même indique que les autres chefs, et même la plus grande partie des chevaliers, pourront n'en pas être. Et en effet il paroît qu'il y a parmi eux des étrangers qui ne sont pas catholiques, sans parler des français qui ne sont peut-être d'aucune religion.

La proclamation imprimée que nous avons reçue, est datée de *Magistropolis*, le 28 de *sivan* 721; elle est signée du ministre de l'ordre, grand-précepteur, chargé *ad interim* du portefeuille de la secrétairerie magistrale; il prend le nom de *F. Jean de Nord Amérique*; nous ne savons quel est son nom véritable.

Nous ajouterons que le décret porte que l'ordre est étranger à la politique, et qu'il a pour but de propager la civilisation, l'instruction, les lumières et les saines doctrines.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Les journaux annonçoient hier que l'état de M. l'Archevêque s'étoit aggravé la nuit précédente, et que les médecins ne quittoient plus son chevet. Il y a exagération dans cette annonce. M. l'Archevêque n'est pas plus mal depuis deux jours qu'auparavant. Il y a eu à la vérité une crise la semaine dernière, mais des remèdes plus actifs ont été appliqués et on en attend de bons résultats. Le prélat sort en voiture quand le temps le permet, et il paroît qu'il va quitter Conflans et revenir à Paris, où il sera plus à portée des secours de l'art et aura

toujours la possibilité de faire quelques promenades.

On a dit dans quelques journaux qu'il y avoit trois chapeaux de cardinaux français qui se trouvoient vacans. Nous croyons que c'est une erreur. Il n'y a de vacans, ce semble, que les chapeaux du cardinal de Cheverus et du cardinal Fesch. Quant au cardinal Isoard, il faut remarquer qu'il n'avoit point obtenu le chapeau sur la présentation du roi de France, comme c'est l'usage, mais comme étant devenu doyen de la Rote, place qui mène au cardinalat. Sa mort ne donne donc pas droit de présentation à un chapeau.

Le cardinal de Bayanne, qui étoit auditeur de Rote avant M. d'Isoard, étoit aussi devenu doyen du tribunal, et c'est ainsi qu'il arriva au cardinalat.

Nous avons dit dans notre notice sur le cardinal Isoard, qu'il fut nommé auditeur de Rote le 5 juin 1804; c'est le *Cracas* qui porte cette date. D'un autre côté, M. Artaud, dans son *Histoire de Pie VII*, met la nomination de M. d'Isoard au 1er janvier 1803. Mais ces deux dates se concilient peut-être, l'une annonçant la nomination faite en France, et l'autre l'installation du nouvel auditeur dans son poste à Rome.

Le mardi 8, M. le garde des sceaux, accompagné du préfet de la Seine, du directeur de l'administration des cultes et du chef de la division, a visité dans tous leurs détails le séminaire de Saint-Sulpice et l'église métropolitaine.

L'état d'abandon et de dénûment dans lequel a été laissée durant tant d'années la magnifique basilique de Maurice de Sully et de Philippe-Auguste, et les mutilations de toutes sortes qu'elle a éprouvées depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, ont vivement frappé l'attention du ministre. La rel les arts et l'intérêt matériel d tat, s'accordent pour sollicite prompte et complète restaur Des mesures vont être prises t cessamment par l'administratio nicipale pour l'établissement promenade qui doit enclorre et ger l'édifice au sud et à l'est donne lieu d'espérer que le g nement, de son côté, s'occup tivement des travaux d'art et d servation, autant que le perm les ressources d'un budget réd tre mesure, il y a sept ans, l'insuffisance compromet le so nombre infini de chefs-d'œu moyen âge.

Ce qu'on vient de lire sur l de M. le garde des sceaux à la drale et sur l'état de cette bell est tiré d'un journal du go ment. Nous voyons avec plaisi s'occupe d'une prompte resta de ce monument. On parle d blissement d'une promena n'est pas là sans doute ce qu' de plus urgent. Il seroit bie pressé d'établir autour de l la grille dont la nécessité est r nue depuis long-temps, et q demandée à la fois par les amis religion et des arts.

Mademoiselle Sophie Pa sœur de M. le président de la bre des pairs, est morte le sa à la suite d'une douloureuse die. C'étoit une femme égalem marquable par son esprit et vertus. Le monde admiroit l tion de son caractère, son a ment pour un frère qu'elle n jamais, et les agrémens de so merce. Mais ceux qui la voy plus près savent quelle étoit s sa charité, sa modestie, sa fi toutes les pratiques de la r Mademoiselle Pasquier étoit aux bonnes œuvres. On ne l roit jamais en vain. Elle vis

ux, les assistoit avec géné-
: entroit dans tous les détails
osition. On ne sauroit dire
de personnes elle a obligées.
roit pas assez de dire qu'elle
tiente dans ses maux. Elle
courage qui alloit jusqu'à
les souffrances avec joie.
vive animoit toutes ses ac-
mort a été sainte comme sa
a trouvé dans son secrétaire
contenant une somme d'ar-
nsidérable avec cette éti-
Réserve pour mes pauvres. La
entière a été distribuée aux
. Mademoiselle Pasquier étoit
plus de 60 ans. Ses obsè-
t eu lieu le 6 à Saint-Sul-

———

ulouse, la retraite ecclésias-
ommencée le 3, s'est terminée
lle a été prêchée par M. l'ab-
tre, vicaire-général de Tours.
tation de l'orateur avoit attiré
d concours de prêtres du dio-
même des diocèses voisins.
être s'est montré, dans cette
nce, toujours égal à lui-mê-
archevêque de Toulouse s'est
ment trouvé, pendant la re-
u milieu de son clergé. Le
a clôture, le prélat a adressé
tres une touchante allocu-
s laquelle il s'est félicité de
ien à envier à aucun évêque
e, sous le rapport de la ré-
parfaite du clergé de son
Cette allocution a été suivie
um qui a terminé la re-

———

nous étions plaints l'année
des obstacles apportés à la
e Pérouse, près Belfort, et
luite tenue en cette occa-
n administrateur civil. De-
choses se sont un peu ra-
Une retraite a eu lieu dans
e du Puix, près Belfort, et
été contrariée. Le sous-préfet laisse les curés plus tranquilles, soit qu'il se soit calmé de lui-même, soit qu'il obtienne moins de crédit dans ses allégations et ses plaintes. Mais il paroît des écrits propres à susciter des troubles. Dans ce genre est un pamphlet contre la dernière retraite ecclésiastique de Strasbourg. Cette triste production est pleine de fiel contre Rome, contre l'évêque diocésain, contre des chanoines, etc. On l'attribue généralement à un curé mécontent d'avoir été appelé à la retraite, M. W., curé de C., et on suppose qu'il a été aidé par un magistrat son ami. Ce sont vraisemblablement les mêmes qui ont inondé l'Alsace d'autres pamphlets dirigés tantôt contre d'estimables ecclésiastiques, tantôt contre les retraites données sur la fin de l'année dans les environs de Belfort. Ces sourdes attaques font gémir les gens de bien.

On vient de distribuer une seconde brochure dont nous avons parlé. Cette brochure est annoncée publiquement dans un journal de Colmar. On prétend que les protestans se prévalent de ce discours, et que les ministres le lisent dans leurs temples. On parle même d'une troisième brochure sur ce sujet.

———

Le comité historique des arts et monumens institué à Paris s'est occupé de l'église de Brou. M. le ministre de l'intérieur a annoncé à M. le ministre de l'instruction publique que, dans le but d'encourager la publication archéologique de l'ouvrage de M. L. Dupasquier sur l'église de Brou, il a souscrit pour quarante exemplaires ; il désire que M. le ministre de l'instruction concoure à la publication de cet important travail entrepris sous les auspices du comité des arts et monumens.

M. Didron annonce que l'ouvrage dont M. Dupasquier, architecte à Lyon, correspondant du comité et

professeur à l'école de la Martinière, prépare la publication, se composera de 64 planches et d'un texte de 350 pages. Le texte historique et descriptif formera un volume in-4° ; les planches seront gravées sur cuivre par MM. Hibbon, Ollivier et Normand fils. Ces planches, exécutées sur des dessins de M. Dupasquier, qui en a exposé plusieurs au salon de cette année, donneront les plans, les coupes et les élévations de l'édifice ; les détails de la sculpture, en marbre, des tombeaux, et en bois, des stalles, des *fac simile* des vitraux et du pavement en briques émaillées qui décorent les chapelles de l'abside. Le comité, dans une de ses réunions, a examiné avec attention le portefeuille de M. Dupasquier ; il a loué l'exactitude et la fidélité de ses nombreux dessins.

Cette église de Brou jouit à bon droit d'une grande réputation ; c'est le plus complet et le plus pur modèle de l'architecture gothique du seizième siècle.

M. l'abbé Flajolet, fondateur et supérieur du collége de Saint-Joseph à Mouscron, sur les frontières de Belgique, est mort le 13 septembre, après une longue maladie. M. Louis-Constantin-Joseph Flajolet étoit né à Béthune le 9 octobre 1764 ; il connut Feller dans sa jeunesse, fut ordonné prêtre en 1790, et nommé préfet d'un séminaire à Douai ; mais il dut occuper peu de temps cette place, la révolution ayant frappé tous les établissemens de cette sorte. L'abbé Flajolet exerça son ministère comme missionnaire en Artois. Au concordat, on le nomma curé de l'Atre-Saint-Quentin, puis professeur de philosophie au séminaire d'Arras. Il occupa ensuite pendant douze ans la cure de Calonne sur la Lys. Appelé à la direction du collége de Tourcoing, il la perdit à la révolution de juillet pour quelques discussions avec les autorités, et fonda le collége de Mouscron, qui n'est en Artois, comme l'a cru un [...]nal, mais en Belgique. L'abbé [...]jolet a dirigé ce collége jusqu'[...] mort, et a sacrifié presque t[...] sa fortune pour l'agrandisse[...] de sa maison. Il a désigné, dit[...] pour lui succéder, MM. Tor[...]lier et Leclerc, qui resteront [...] tête du collége. M. Flajolet a [...]mandé à être enterré dans son [...]cienne paroisse de Calonne, a[...] de sa mère. C'étoit un prêtre [...]mable qui méritoit d'autant [...] de nous un souvenir, qu'il ét[...] nos abonnés dès l'origine. On [...] fait espérer une notice plus ét[...] sur lui, et nous nous empres[...] de la communiquer à nos lec[...] le présent article, emprunté [...] journal du pays, étant loin [...] complet.

Il y a eu dans ce Journal un[...] cussion entre le Père Perron[...] Rome, et un théologien de S[...]bourg, concernant l'orthodoxie [...]gétique de M. le docteur Schol[...] Bonn. Le Père Perrone a critiq[...] docteur Scholz; le théologien de S[...]bourg a cherché à le justifier o[...] moins à l'excuser. Un ecclésiast[...] sage et instruit qui a lu les ouv[...] du savant professeur de Bonn, a [...] franchement qu'il se rangeroit [...]tôt du côté du théologien ro[...] sans cependant mettre en que[...] l'instruction de M. Scholz ni cel[...] son apologiste de Strasbourg, [...] a émis son opinion sur M. Sc[...] simplement d'après quelques [...] que ce dernier lui avoit re[...] On remarque dans tous les ouv[...] de M. Scholz qu'il n'a jamais a[...]fondi le dogme catholique, et q[...] trompe quelquefois sur les [...]tions les plus simples ; il a co[...] toutes ses veilles à la *partie ma[...]* de l'exégèse, si je puis m'exp[...] ainsi, à l'interprétation littérale[...] grammaire, à la syntaxe, à

sans entrer dans l'esprit des saintes et dans leur immense ır. Un commentateur ca- devroit, par exemple, en nt les psaumes, faire res- *messianité* de beaucoup de mes;' or, c'est ce que z n'a pas fait, et s'il l'a fait ɔis, ce n'a été qu'en passant, 'il s'agissoit d'une question ıtielle. Il en est de même hétics de Jérémie et d'Ezé- cependant leurs rapports au :n constituent en quelque ssence; il faut croire qu'il pas l'Eglise d'avoir mis ces dans le texte de l'Ecriture, il s'exprime quelque part. ral le docte professeur con- went le sens *mystique* avec le ccommodatitius; sous ce rap- vrage d'Opstraet qui traite estion d'une manière lucide u rectifi·r son jugement. Ce- il faut avouer que les der- rages de M. Scholz prêtent p moins à la critique, et rche à se dégager de plus en :ette exégèse purement lit- ninutieuse, sans esprit et qui est trop à la mode en ie.

:tobre est arrivé à Anvers dinal-archevêque de Mali- ıt descendu chez le curé de ale. Le 8, Son Eminence a é la confirmation aux jeu- ıs de toutes les paroisses, é chez M. le bourguemes- que les curés des diffé- roisses, et un grand nom- sonnes notables de la ville. filles devoient être con- e lendemain, également ise de Notre-Dame.

.is Legrelle, fils du bour- : d'Anvers, qui a fait sa ie au petit séminaire de et qui se voue à l'état ecclé- est parti pour Rome afin d'y achever ses études. M. Visscher, curé à Heyst-op-den-Berg, ancien professeur du grand séminaire, accompagne ce jeune homme, et séjournera à Rome pendant tout le temps qu'y restera M. L. Legrelle.

On raconte qu'un jeune théologien du Jura catholique se transporta, il n'y a pas long-temps, à Soleure, pour y recevoir l'ordination. M. l'évêque lui ayant demandé dans quelle ville il avoit étudié et fait sa théologie, le jeune homme répondit que c'étoit à Fribourg, chez les Pères Jésuites. A cette réponse, le prélat parut surpris, et ne dissimula pas à l'étudiant que le gouvernement de Berne n'aimoit pas les Jésuites, et que cette circonstance seroit pour lui une mauvaise recommandation auprès du conseil exécutif. Mais où faut-il donc aller, reprit le jeune ecclésiastique, maintenant qu'on a supprimé, dans l'évêché de Bâle, les cours de théologie et le séminaire? Cette réplique n'étoit malheureusement que trop juste, et le séminariste reçut l'ordination. A Soleure, comme à Porrentruy, il n'existe plus de cours de théologie, ni de séminaire, et lorsqu'un jeune ecclésiastique se rend en cette première ville, il est obligé de loger à l'auberge. Autrefois, le séminaire étoit un asile toujours ouvert pour lui; il y trouvoit toujours quelques modèles de piété, de science et de vertu.

Plusieurs journaux viennent encore de reproduire un article d'un recueil protestant sur les progrès de la religion en Angleterre. Cet article avoit paru il y a plus d'un an; il est tiré du *Blackwood's Edimbourg Magazine*, et porte pour titre dans l'original: *Des progrès du papisme*. Il fut répété au mois de novembre de l'année dernière dans différens journaux qui ne s'aperçurent pas que c'étoit une manœuvre du parti protestant

qui en Angleterre crie contre *les progrès du papisme* pour échauffer le peuple et réveiller sa haine. C'est une espèce de tocsin qu'il est d'usage dans ce pays de sonner de temps en temps pour exciter les passions. Nous fîmes là-dessus quelques réflexions dans nos numéros du 27 novembre, du 25 et du 27 décembre de l'année dernière. Nous montrâmes les exagérations et les faussetés de l'écrivain écossais, et nous sommes surpris qu'on vienne encore donner ce document comme digne de quelque confiance. L'article est rempli d'erreurs; on y nomme une centaine de riches catholiques; qu'est-ce que cela prouve? Il y a des milliers de protestans plus riches, et qui ont une tout autre influence; car on sait qu'en Angleterre les catholiques n'occupent aucune place importante dans le gouvernement. L'article de l'*Edimbourg Magazine* enfle outre mesure le nombre des catholiques anglais; il compte en Angleterre 60 séminaires, du moins les extraits de nos journaux portent ce chiffre, qui est d'une absurdité manifeste; car il n'y a en Angleterre que sept ou huit colléges qui sont en même temps des séminaires. Enfin on répète une assertion dont nous pouvons dire que nous avons démontré la fausseté, savoir qu'en 1792 il n'y avoit dans toute l'Angleterre que trente chapelles catholiques; voyez notre numéro du 30 juillet 1836. Nous ne concevons pas que des journaux consciencieux reproduisent un article qu'ils avoient déjà publié il y a un an, et surtout qu'ils ne tiennent aucun compte d'observations faites dans le seul intérêt de la vérité. Il faut croire que c'est une surprise faite à leur bonne foi.

Nous n'avons point parlé dans notre dernier numéro d'une nouvelle donnée par les journaux d'Allemagne, parce qu'elle nous parut avoir besoin de confirmation. Ils on souvent répandu sur les deux arc vêques de Cologne et de Gnesne bruits qui ne se sont pas véri qu'il nous étoit permis d'être en g contre leurs rapports. Mais aujo d'hui la nouvelle en question pa bien confirmée.

M. Dunin, archevêque de Gne a quitté Berlin, le 3 octobre, sar prévenir le gouvernement. Il rendu par le chemin de fer à dam, où il a, dit-on, changé bits. Son chapelain, M. Walk est retourné seul à Berlin. Le a trouvé des relais préparés sur sa route. Cette conduite de l'a vêque *est d'autant plus incom sible*, dit une lettre écrite de B la *Gazette d'Augsbourg*, *que, tout le monde le savoit, le gouvern avoit l'intention de publier une a tie générale pour toutes les pers comprises dans les dernières que politiques et religieuses*.

Cette *intention* du gouvernem bien l'air d'avoir été imaginée coup pour faire paroître la cond de l'archevêque plus extraordin Assurément si cette *intention* ét connue de tout le monde, comm le prétend, le prélat n'eût pas é sez imprudent pour ne pas atte ce moment. Mais voyant qu'o retenoit toujours à Berlin, qu' berçoit de belles paroles ou qu'c lui répondoit rien, il a voulu trer son désir de se réunir troupeau et de reprendre ses tions. Nous ne voyons dans s marche rien qui soit indigne d caractère; c'est une protestation tre l'abus de la force et contr interdiction arbitraire.

Quoi qu'il en soit, le prélat e rivé à Posen, le 4 octobre au m et s'est rendu à son église mét litaine pour y faire sa prière. I dit la messe pendant deux jour être inquiété. On crut dans son cèse qu'il avoit fait sa paix av

ouvernement. Mais bientôt des ordres arrivèrent de Berlin. Le gouverneur, M. de Flotwell, qui étoit absent, revint, et l'archevêque fut arrêté et conduit à Colberg en Poméranie. Il y est arrivé le 9, a été écroué à la forteresse, et néanmoins il loge en ville, mais il est soumis à une surveillance très-sévère. On a arrêté à Berlin des personnes soupçonnées d'avoir favorisé le départ du prélat.

Tout cela n'eût pas mérité de faire tant de bruit, si on avoit eu réellement l'*intention* de publier une amnistie; mais qui peut croire à cette *intention* si tardivement annoncée?

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les journaux qui par leur indulgence révolutionnaire et leur extrême facilité de *principes* ont le plus contribué au désordre moral qui afflige la société depuis dix ans, commencent enfin à sentir que leur œuvre n'est pas bonne, et qu'il est temps de chercher quelque remède au progrès du mal. Ce sont eux qui demandent aujourd'hui avec le plus d'instance qu'on avise aux moyens de renforcer la législation pénale, surtout à l'égard des repris de justice et des forçats libérés, qu'on ne cesse de rencontrer dans les entreprises audacieuses et les récidives de crimes.

C'est encore à cette classe d'individus qu'appartiennent deux attentats récens du caractère le plus grave et le plus alarmant pour la sûreté de Paris; et c'est aussi à ce sujet qu'on s'étonne dans les journaux dont nous parlons, de la facilité avec laquelle les réglemens de police sont journellement enfreints par les libérés des bagnes et les autres repris de justice, à qui le séjour de la capitale est interdit. Les inconvéniens qu'on signale sont principalement attribués à ce que les malfaiteurs émérites qui ont fait leur temps dans les maisons de détention et dans les bagnes, ont la permission de choisir leur résidence partout où il leur plaît, à l'exception du département de la Seine, qui leur est fermé, mais dont le rayon si court leur permet de venir s'entasser sur la limite, et de s'introduire ensuite de là sans obstacle dans l'intérieur de Paris.

Il semble qu'un remède à cet abus ne doit pas être impossible à découvrir. Quand on se borneroit à exiger que chaque département garde ses malfaiteurs après leur libération, ce seroit déjà un grand point, assurément, pour celui de la Seine, que de n'être plus le réceptacle et l'égoût des quatre-vingt-cinq autres.

On s'étonne toujours de la quantité de forçats libérés et de repris de justice qui affluent et s'entassent dans la capitale. Mais souvent ils expliquent eux-mêmes aux tribunaux, quand ils reparoissent devant eux pour quelques nouveaux méfaits; ils expliquent pourquoi c'est Paris qu'ils préfèrent à toutes les autres résidences. Ils conviennent que la facilité d'exercer leur coupable métier et de se soustraire aux recherches, est ce qui les y attire. Et encore ne disent-ils pas tout; s'ils vouloient y mettre une franchise entière, ils ajouteroient que c'est la ville des émeutes; la ville des bonnes occasions et des chances heureuses; la ville où d'un moment à l'autre les prisons s'ouvrent à la voix de l'anarchie, pour renvoyer les malfaiteurs en triomphe au milieu de la société. Par là on apprendroit tout-à-fait à quoi ils rêvent, et à quoi les temps révolutionnaires permettent raisonnablement de rêver.

La matière dont il s'agit ici est d'autant plus sérieuse et plus digne de fixer l'attention de l'autorité, que nous touchons à une saison qui menace d'être rigoureuse, au moins sous le rapport de la cherté des subsistances; et que dans une ville telle que Paris, encore toute chaude de ses fermentations précédentes, les mauvaises passions politiques ne doivent pas être difficiles à rallumer. Aussi, pour ce qui concerne la sécurité de la capitale, ne croyons-nous pas exagérer les justes motifs d'appréhension en

nous contentant de dire que ses repris de justice et ses forçats libérés sont de trop.

PARIS, 16 OCTOBRE.

M. Vivien, conseiller d'état en service ordinaire, est nommé vice-président du comité de législation.

— M. Cousin, qui n'étoit plus admis à participer aux travaux du conseil d'état, vient de donner sa démission du titre de conseiller d'état en service extraordinaire.

— M. Dufour d'Antist, colonel en non activité, est nommé colonel au 3e régiment de chasseurs, en remplacement de M. de Lafresnaye, maintenu dans la position de non activité.

— Le maréchal-de-camp, placé à la tête de l'école de Metz, prendra désormais le titre de commandant, au lieu de celui de commandant en chef qui lui étoit attribué.

— M. Périer, député de Trévoux, est parti pour l'Algérie.

— Le corps de la gendarmerie d'Afrique est porté à 708 hommes, y compris l'état-major, et à 448 chevaux. Cette légion est formée de quatre compagnies placées, comme nous l'avons dit, à Alger, Bouffarick, Constantine et Oran.

— La milice africaine a été réorganisée. Le recensement de cette milice, que l'on vient de terminer pour la ville d'Alger, divisée en trois bataillons, donne un total de 2.586 hommes. On s'occupe du recensement de la milice du massif divisée en quatre bataillons.

— Abd-el-Kader est toujours à Tlemcen.

— Arrivé le 13 juin à la Guadeloupe, M. Bourrousse de la Force, chef de bataillon, directeur d'artillerie dans cette colonie, est mort, le 9 août, de la fièvre jaune.

— Le ministère doit, dit-on, publier sous peu de jours une ordonnance pour affranchir des droits d'importation les machines à vapeur employées sur les bateaux à vapeur qui font la navigation internationale.

—Le général Hurel, chef d'état-m[illegible] général de l'armée belge, a quitté [illegible] pour retourner à Bruxelles.

— M. Horace Vernet est parti de [illegible] pour l'Egypte.

— Auguste Blanqui, l'un des co[illegible] maces de l'affaire des 12 et 13 mai, [illegible] d'être arrêté. Avant-hier lundi, à 6 he[illegible] et demie du soir, la voiture publique [illegible] Bourgogne qui part de l'hôtel Daumo[illegible] rue de l'Hôtel-de-Ville, étoit retardée [illegible] un voyageur. Ce dernier, survenant [illegible] cinq personnes, leur fit ses adieux [illegible] hâte, et s'élança sur l'impériale. Le [illegible] tillon mettoit la voiture en mouve[illegible] lorsque quatre agens de police, dé[illegible] en voyageurs, le sommèrent d'a[illegible] Les agens s'emparèrent du voyage[illegible] s'étoit trouvé en retard. Auguste B[illegible] ayant vainement crié : *Au secours* [illegible] *cours ! patriotes !* il chercha à port[illegible] bouche un corps étranger qu'il [illegible] caché dans sa main, et qu'on pa[illegible] lui arracher. Pendant que les agen[illegible] geurs descendoient de l'impériale [illegible] Blanqui, d'autres agens s'emparoie[illegible] cinq personnes qui étoient venues re[illegible] ses adieux. Ce sont les sieurs H[illegible] Breton, imprimeur; Winturon, [illegible] graphe; Ariste Bouvet, médecin; [illegible] bois, rentier, et Costis, graveur. [illegible] ont été conduits à la Conciergerie.

— Blanqui avoit l'intention, dit la [illegible] *zette des Tribunaux*, de se rendre en S[illegible] mais informée de son départ, la p[illegible] avoit envoyé des agens à toutes les e[illegible] prises de diligences et aux bateaux [illegible] peur. Des médecins appelés pour ex[illegible] ner si quelques symptômes annonç[illegible] chez Blanqui une tentative d'empoi[illegible] nement, n'ont rien constaté à cet é[illegible]

— Hier matin, le chancelier et M. [illegible] rilhou, rapporteur de la commi[illegible] d'instruction près la cour des pairs [illegible] procédé au premier interrogatoir[illegible] Blanqui. On dit que cette arresta[illegible] hâtera la convocation de la cour des [illegible] pour statuer sur la seconde catégori[illegible] accusés des 12 et 13 mai.

— D'après les feuilles belges, le

nement français s'occuperoit prochainement du chemin de fer de Paris à Bruxelles.

— On lit dans une feuille du gouvernement : « Au nombre des personnes qui ont souscrit en faveur des soldats de don Carlos, figure M. le comte de Caux. C'est par erreur que plusieurs journaux ont attribué cette souscription à M. le vicomte de Caux, lieutenant général et ancien ministre de la guerre. »

— Les allocations générales votées en 1837 et 1838 pour les travaux publics s'élèvent à 280.314.000 fr.

— Le ministre de la marine prépare, dit-on, un projet de code pénal maritime.

— Le *Moniteur Parisien* assure que M. de Mesgrigny, député, n'est pas nommé inspecteur-général des haras, comme on l'avoit annoncé.

— C'est le 20 que seront publiées les listes électorales, définitivement arrêtées, dans les 86 départemens.

— A partir d'aujourd'hui, la bibliothèque du Conservatoire des arts et métiers sera ouverte au public tous les lundis, mercredis, jeudis, samedis et dimanches, de dix heures à deux heures.

— Le pain est un peu diminué. Le prix de la première qualité est fixé, pour la deuxième quinzaine d'octobre, à 17 sous 2 liards les quatre livres, au lieu de 18 sous. La deuxième qualité est fixée à 14 sous 2 liards les quatre livres.

— Il paroît que l'assassin des demoiselles Decaux, qui avoit dit s'appeler Bordoir et être né à Bruxelles, a été reconnu pour le nommé Laubert, forçat libéré, né à Valenciennes.

— Un blanchisseur nommé Marion et sa femme, partis lundi matin pour faire leur tournée dans Paris, rentroient, dans l'après-midi, chez eux, cloître Saint-Marcel, où ils avoient laissé leurs deux enfans; ils n'en retrouvèrent qu'un. Leur fils, âgé de douze ans, avoit tué son plus jeune frère, en jouant avec un fusil que le malheureux Marion avoit laissé chargé à leur portée.

— M. de Rosny, ancien député et maire de Boulogne sous la restauration, vient de mourir.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 13 et 14 la somme de 547,403 fr., et remboursé celle de 518,500 fr.

— Hier, la circulation a été interdite pour cinq jours aux voitures sur le Pont-Royal.

NOUVELLES DES PROVINCES

Il circule à Compiègne de fausses pièces de cinq francs.

— L'administration du domaine fera vendre le mois prochain la belle manufacture de glaces de Saint-Quirin, dans le département de la Meurthe.

— Le conseil-général du département du Nord ayant demandé que 1,181 hectares destinés à la culture du tabac dans ce département fussent répartis de manière que l'arrondissement de Valenciennes en obtînt une part, l'administration des contributions indirectes vient de repousser ce vote, l'arrondissement de Valenciennes ayant cessé dès 1820 de fournir du tabac à la régie, par la raison que son tabac étoit souvent de mauvaise qualité.

— Le chemin de fer d'Abscon à Douai a été livré le 14 au public.

— Le camp de Lunéville est dissous. Les escadrons de manœuvres du 1er et du 2e de carabiniers sont rentrés dans leurs quartiers.

— On croit que la navigation à vapeur entre Metz et Trèves sera ouverte cette année.

— On lit dans le *Journal de l'Eure*, du 12, qu'au dernier marché de Beuzeville, une centaine de personnes rassemblées à la halle ont voulu fixer le prix du blé. Déjà plusieurs mesures avoient été prises par des femmes au prix de 12 fr., au lieu de 14, lorsque la gendarmerie est venue rétablir l'ordre. Le procureur du roi et le juge d'instruction de Pont-Audemer étant survenus, ont fait arrêter deux individus.

— On a découvert, en creusant le canal d'Eu au Tréport, auprès des murs du parc du château, à six pieds du sol, plusieurs objets d'antiquités romaines.

— Les élections municipales du Mans ont commencé le 12. La 5° section a nommé cinq candidats de l'opposition.

— Le *Courrier de la Sarthe* du 13 dit que l'instruction commencée sur les troubles du Mans ne contient des charges sérieuses que contre le plus petit nombre des individus incarcérés, et qu'on en relâchera prochainement un certain nombre.

— Un orage épouvantable a éclaté, la nuit du 10 au 11, sur diverses communes de Seine-et-Marne. La grêle a détruit presque entièrement la récolte des chasselas dans les communes de Thomery et de Champagne. Une partie de la récolte des vignes non encore vendangées, sur le territoire de Coulommiers et autres localités environnantes, a aussi été détruite. A Nemours, toutes les maisons exposées au couchant ont eu leurs tuiles et leurs vitres brisées par des grêlons d'une grosseur extraordinaire.

— Le 6, un orage a éclaté, dit une feuille d'Orléans, dans une partie de la Sologne. Cet orage, qui avoit fait peu de dégâts, s'est renouvelé le lendemain avec un vent impétueux et une grêle très-forte. Dans les communes de Ménestreau, Tigny, Jargeau, Chateauneuf, des toitures ont été enlevées. Les blés noirs (sarrasin), ont été hâchés.

— Dans la soirée du 11, un orage des plus violens a éclaté sur la ville de Limoges. Les éclairs se multiplioient avec tant de rapidité, les coups de tonnerre se succédoient avec un roulement si continu, que le ciel paroissoit être tout en feu. Des grêlons gros comme des noix, chassés par un vent impétueux, ont brisé les vitres des croisées et des devantures des magasins. Les alentours de la ville n'ont pas non plus été épargnés. Les jardins ont été saccagés et les blés *noirs* détruits.

— On lit dans l'*Hermine* de N[illegible] que la presque totalité des per[illegible] blessées pendant le malheureux in[illegible] de l'entrepôt, sont aujourd'hui da[illegible] état qui ne laisse rien d'alarma[illegible] souscription ouverte à la mairie d[illegible] tes, en faveur des victimes de l'in[illegible] de l'entrepôt, s'élevoit, le 14, à 5,[illegible] 35 c.

— M. de La Rochette, colonel d[illegible] exerçoit le 12 son régiment dar[illegible] prairie à côté de Nantes, lorsque, [illegible] un étourdissement ou une attaque [illegible]plexie lui fit abandonner la bride [illegible] cheval. Ne sentant plus la main [illegible] guidoit, le cheval prit le galop, [illegible] versa son cavalier; mais un pied [illegible] resté engagé dans son étrier, M. [illegible] Rochette fut traîné par le cheval pe[illegible] environ 50 pas. Le 14, l'état de M. [illegible] Rochette ne laissoit que fort peu [illegible]poir.

— Au château de Carheil (Loire-[illegible]rieure), appartenant au marquis de [illegible]lin, une barge (monceau) contenant [illegible] de 200 milliers de foin s'est tout à [illegible] embrasée pendant la nuit. Tout le f[illegible] été perdu. On ignore à quelle caus[illegible] peut attribuer cet accident.

— Le nombre des Espagnols réfu[illegible] de l'armée de don Carlos va touj[illegible] croissant à Périgueux. Le 11, ils av[illegible] presque tous été réunis dans la cou[illegible] l'hôtel de la préfecture, où ils on[illegible] harangués par un certain Martel de [illegible]lina, transfuge de leur camp. Il ve[illegible] au nom de la reine Christine, [illegible] amnistie à tous ceux qui servoient [illegible] l'armée du prétendant avec un gra[illegible] férieur à celui de capitaine, à la [illegible] condition d'une soumission écrite. [illegible]sieurs ont accepté, prévoyant l[illegible] prochain d'une suppression de subsi[illegible] France. Beaucoup ont repoussé une [illegible] proposition comme injurieuse. Que[illegible] huées ont même accueilli les paro[illegible] l'envoyé de la régente.

— Un cultivateur nommé Favie[illegible] bitant la commune de Viriat, près [illegible] (Ain), mordu à la fin de septemb[illegible]

nragé, employa, au lieu d'ap-
nédecin, de ces moyens qui,
et, n'en sont pas moins accré-
s les campagnes. Atteint d'hy-
, le malheureux Favier est
de ce mois.
is la nuit du 5 au 6, la dili-
Grenoble à Marseille a versé, à
lieues de Sisteron. Deux per-
ır vingt ont été assez grièves-
ssées.
Rhône est sorti de son lit à Avi-
envahi la ville pendant qua-
it heures.
service du chemin de fer de
lier à Cette a été provisoirement
u, à cause des dégradations
ccasionnées les pluies violentes de
iers jours.
ns la nuit du 7 au 8, un incen-
dévoré presque en totalité l'abat-
Toulon.
général Buget vient de mourir
jnan.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

épêche télégraphique de Bayonne
du 14 annonce qu'Espartero,
Saragosse le 8, s'est arrêté à
le 9; que ses cinq divisions sont
ées à Muel; et que Cabrera l'at-
antavieja.
écrit de Segorbe (royaume
nce) qu'à la date du 30 septem-
route de Morella à Cantavieja
uverte de troupes carlistes et de
militaires dirigés sur l'une et
e ces deux places. Tout annon-
ces deux positions alloient être
es à outrance par l'armée de Ca-

journaux de Madrid s'étonnent
tero, entré dans l'Aragon avec
hommes, n'ait pas encore pu ré-
s communications entre Sara-
la capitale, et que les courriers
ujours en retard sur cette route.
junte royaliste de Catalogne,
comte d'Espagne est président, a publié une des plus vives proclamations, pour annoncer la résolution de l'armée et du peuple, de défendre la cause de don Carlos jusqu'à la dernière extrémité.

— En apprenant la marche d'Espartero sur l'Aragon, le comte d'Espagne s'est hâté de détacher de son armée une division de 6,000 hommes pour l'envoyer comme renfort à Cabrera.

Le roi des Belges devoit quitter Bruxelles mardi dernier pour se rendre en Allemagne.

— Le gouvernement hollandais vient de convoquer le conseil d'état, pour des changemens à faire, dit-on, à la loi fondamentale.

— Les états généraux de Hollande se réuniront le 21.

— Le prince Ernest et le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha sont arrivés le 10 à Londres.

— D'après un état qui vient d'être publié à Londres, l'augmentation du revenu pendant l'année finissant au 10 octobre, est de 1,713,971 liv. st. Elle porte principalement sur les douanes.

— Le *Times* prétend que M. Jaudon n'a pas encore terminé son emprunt pour le compte des Etats-Unis.

—La nouvelle *Gazette de Zurich* assure que le canton de Zurich n'a pas rompu toute relation comme vorort avec Argovie et Soleure.

—On médite en Suisse, en ce moment, l'abaissement du niveau des lacs de Neufchâtel, de Bienne et de Morat, au moyen du redressement des rivières de la Thielle et l'Aar. Le projet remonte à 1816, et des études complètes avoient été faites à cette époque; elles n'ont été reprises que tout récemment. Cette fois, il faut l'espérer, le projet se réalisera; on gagnera plus de 50,000 arpens de terre sur les trois lacs que nous venons de nommer, et on sera à l'abri des inondations qui désolent périodiquement les cantons voisins des trois bassins.

— La route du Simplon, qu'un vio-

lent orage avoit endommagée, a été réparée et rendue à la circulation le 7.

—Le journal officiel (*Bulletin des Lois*) du gouvernement de Bavière, du 28 septembre, contient la notification qui autorise le duc Maximilien de Leuchtenberg à remplacer dans ses armes de famille l'aigle impérial par le double aigle russe.

— Le congrès des négocians hanovriens qui devoit se réunir à Hanovre, n'a pas eu lieu.

— La diète de Francfort s'est réunie le 7 pour recevoir les lettres de créance du nouvel ambassadeur français, M. Deffaudis. Le lendemain, M. de Munch-Bellinghausen a donné un grand dîner diplomatique en son honneur.

— On dit que la diète de Francfort ne reprendra ses séances que l'année prochaine.

—Un journal annonce que le fils aîné du prince de Polignac vient de prendre du service dans l'armée bavaroise.

— Le marquis de Lansdowne, président du conseil privé d'Angleterre, est arrivé à Vienne.

—Le *Mercure de Souabe* dit que jamais il n'y a eu à Vienne de conférences sur les affaires d'Orient, et que le siége des négociations est à Londres; cette feuille ajoute que le meilleur accord règne entre la Russie et l'Autriche.

— Par une décision récente, l'avancement dans l'armée prussienne, des capitaines et des premiers lieutenans, ne sera plus, à l'avenir, déterminé par l'ancienneté; mais par les capacités, le zèle et la moralité.

— Le grand-duc héritier de Russie étoit attendu vers le 15 à Varsovie.

— La garde impériale qui a pris part aux manœuvres de Borodino, est repartie pour Saint-Pétersbourg; les autres troupes retournent à leurs cantonnemens.

— Le journal russe d'Odessa annonce que l'armée du Midi se compose de 40,000 fantassins et 10.000 Cosaques avec 184 bouches à feu. Elle occupe la Bessarabie et la ligne du Pruth et du D

— La *Gazette d'Augsbourg* ann
d'après une lettre de Galatz (Mo
du 23 septembre, que l'activité aug
chaque jour dans les ports russes de
Noire. Ceux de Sébastopol et d'
fourmillent de vaisseaux de guerr
bâtimens de transport. Les armem
font avec une rapidité extraordina
l'on croit que l'escadre pourra b
mettre à la voile.

— La ville de Giummurlina, d
Bulgarie, a été la proie d'un inc
on accuse des émissaires de Méhém
d'être les auteurs de ce méfait.

— Les journaux de Smyrne jusq
septembre donnent des nouvelles d
tantinople du 27. et d'Alexandrie
Les premières sont de peu d'impo
Celles d'Alexandrie offrent de l'in
cause de la maladie du vice-roi,
Journal de Smyrne exagère peut-
gravité, mais qui, annoncée au
les correspondances allemandes et
de Malte, ne peut laisser aucun do

— Le sultan a reçu en audience
culière l'envoyé du shah de Perse.
chid-Pacha et le grand-visir assistoi
cette audience.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, il y a vingt ans, lorsq
commençai à écrire, et que je p
les *Lettres Vendéennes*, un article
que comme celui que vous avez i
dans l'*Ami de la Religion* du 3 o
dernier, auroit froissé ma suscept
d'auteur. Aujourd'hui, je suis bie
froid à cet égard; le temps qui en
tant de choses m'a appris la ré
tion. Aussi, je ne réclamerois p
dans l'article qui me fait vous écri
n'attaquoit *ma véracité*; mon tale
crivain j'en ferois bon marché, et j'
raison; mais ma véracité j'y tiens.
que je me suis mis à écrire l'histoire

L'article que contient votre ex
Journal sur les *Journées mémorable
révolution française racontées par un
ses fils*, reconnoît, et j'en remerci

it l'auteur, *que d'un bout à l'au-livre, on me trouve dévoué à la déplorant les fautes qui la per-levant avec une vertueuse indi-itre les coupables manœuvres ré-res, et flétrissant leurs succès n'exprimant partout comme un icère et comme un zélé défenseur es, dont l'oubli nous a coûté si*

quand j'ai pris la plume pour *Journées mémorables*, je ne n'attendre à une meilleure part mais je pouvois peut-être, dans assages de la critique, espérer istice. Après avoir vanté l'*esprit t royaliste, et les excellens prin-*lenus dans mon livre, l'auteur le me demande où j'ai pris deux s concernant Philippe-Egalité; ui se passe dans la forêt de Vil-erets, et l'autre dans une loge de açons. Où M. Walsh, s'écrie larque, a-t-il pris *ces fables*?

question faite peut-être avec pen isie, je réponds : La première ecdotes est dans le septième vo-Lacretelle; la seconde, dans la *onnerie révélée*, et dans un des e l'abbé Barruel.

esse donc, monsieur, à votre our obtenir l'insertion de ma s votre prochain numéro de *l Religion*. Toutes les paroles ouve dans le journal que vous du poids, et le mot *fables* s'y eut-être à votre insu.

s *Journées mémorables* avec dix rts sur ma table, Lacretelle, iers, Bertrand de Molleville, l'abbé Proyart, madame de é Papon, Toulongeon, Fer-udhomme. Pour chaque jour-sulte chacun de ces écrivains, rs différens récits, je pèse nens divers, et dans ma con-dans mon impartialité, je *a journée*.

e, dans aucun des historiens it pour ainsi dire mon con-seil, je ne trouve à Philippe-Egalité de défenseur aussi chaud que mon critique. Si tant d'indulgence pour un si grand et si ignoble criminel provient de charité, c'est une vertu dont je ne me sens pas le courage.

Oubliant le titre de mon ouvrage, mon critique me reproche, de *parler de moi, de mon père, de mes frères*. Mais racontant à *mes enfans*, il est naturel, que demeurant dans le cadre que j'ai pris, je leur montre leur famille, leurs devanciers, au milieu des événemens que je leur redis sous le toit paternel.

Quand je peins une émeute, une révolte, un crime, je prends dans les différens livres qui m'entourent, les cris, les vociférations, les menaces de chaque parti, et je les mêle au tumulte de la multitude. Bertrand de Molleville, l'abbé Papon et Prudhomme sont ceux qui me fournissent le plus de détails pour ces grands et terribles tableaux.

Les discours que *je mets dans la bouche* des personnages de l'époque, c'est l'histoire qui me les a *mis* sous les yeux. Il n'y a point là d'imitation de *Tite-Live* et de *Tacite*.

Voilà, monsieur, comment je crois devoir répondre à la personne qui a critiqué les *Journées mémorables*. Comme je tiens à être bien jugé par vous et par vos lecteurs, j'ai pris la liberté de vous écrire cette trop longue lettre. L'auteur de l'article inséré dans l'*Ami de la Religion* feroit tort à mon ouvrage, si je ne m'élevois pas contre le mot de *fables*. Je l'ai écrit pour la jeunesse, et ce ne sont pas des *fables* que l'on doit lui donner.

Quand j'ai entrepris les *Journées mémorables de la révolution*, j'avois par-devers moi déjà bien des souvenirs recueillis depuis long-temps. Jeté de bonne heure hors de France, j'ai vécu dans l'émigration avec des hommes historiques, chez mon oncle le marquis de Choiseul, ancien menin de Louis XVI, et qui me tenoit lieu de père; là je voyois presque chaque jour M. le marquis de Bouillé, l'abbé de Lille, Rivarol, M. de Calonne,

le comte de Vaudreuil, le marquis de Vaudreuil, M. d'Hervilly, M. de Barentin, M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, le Père Beauregard, le prophète de Notre-Dame, et M. Malouet. Jeune et ayant déjà le goût d'écrire, j'écoutois la conversation si pleine d'intérêt de tous ces hommes qui avoient été mêlés aux événemens du temps, et je puis assurer mon critique que pas un seul d'entr'eux ne diminuoit par ses récits la profonde horreur que m'avoit inspirée, dès le collége, le duc d'Orléans, par sa lâcheté dans les journées des 5 et 6 octobre, et par son vote régicide.

L'avantage de vieillir, c'est d'avoir eu le temps de beaucoup écouter. J'ai écouté, je me suis souvenu; j'ai lu et j'ai redit. Et le tout à la plus grande gloire de Dieu et à la plus grande haine de

Agréez, etc. . VICOMT

12 octobre.

Le Gérant, Adrien

BOURSE DE PARIS DU 1

CINQ p. 0/0. 110 fr. 60 c

TROIS p. 0/0. 81 fr 6c c.

QUATRE p. 0/0, j. de sept. 10

Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept.

Act. de la Banque 2810 fr. 0

Oblig. de la Ville de Paris 1

Caisse hypothécaire. 785 fr. 0

Rentes de Naples 103 fr. 05 c

Emprunt romain 103 fr. 1 2

Emprunt Belge 101 fr. 3 4

Emprunt d'Haïti. 500 fr. 00 c

Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 32

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE
rue Cassette, 29

'AMI DE LA RELIGION
paroît les Mardi, Jeudi
et Samedi.

On peut s'abonner des
1er et 15 de chaque mois.

N° 3191.

SAMEDI 19 OCTOBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive, par M. le chevalier Artaud (1).

(Suite du N° 3183.)

Le ministère français avoit reculé devant l'exécution du concordat de 1817; il s'étoit préoccupé de quelques clameurs, exagérées peut-être par un esprit d'opposition qui déjà s'essayoit à affoiblir la religion et la monarchie. Il résolut de négocier un nouveau concordat, et M. Portalis fut envoyé à Rome à cet effet. On ne pouvoit comprendre à Rome qu'un traité débattu pendant deux ans, souscrit de part et d'autre, ratifié par les deux puissances, pût rester sans exécution. Cependant Pie VII consentit à des modifications, mais il voulut avoir l'avis des évêques de France. Il adressa le 10 octobre 1818 au cardinal de Périgord un bref où il lui parloit des propositions du gouvernement français, et le prioit de consulter ses collègues, ne voulant rien décider sans leur avis. Ce bref choqua d'abord Louis XVIII; le pape, disoit-il, a l'air de décliner les déterminations de mon conseil, et fait entrer les évêques dans une discussion à laquelle ils n'avoient pas pris part jusqu'ici. Le prince fit appeler d'Hauterive, qui lui parla en ces termes :

« Il me semble que le roi peut regarder ce débat comme fini. Je ne l'examine pas, de Paris : je me suppose à Rome, et comme je me suis beaucoup occupé de ces questions dans des temps que la délicatesse de Votre Majesté ne rappelle jamais, je me constitue, à moi, une sorte d'intuition politique, et j'examine ce que pensent, ce que doivent penser le pape, le cardinal Consalvi et ceux qui les entourent. Ici on veut abattre tout ce qui a été fait pour réédifier le sacerdoce; là on veut, autant que possible, ne pas désunir ce qui a été fait de ce qui se prépare. Quelle est la situation de la cour romaine? Elle me paroît, cette cour, environnée d'une auréole de gloire. Que d'habileté à propos, puisqu'on a esquivé Venise, Gratz, Vienne ou toute autre réclusion en 1800? En écoutant les paroles du consulat en 1801, on a échappé pendant plusieurs années à un danger certain. Lorsque les périls de la position nouvelle se sont étendus, de quel courage n'a-t-on pas été animé pour supporter la persécution, pour l'enchaîner au point d'exiger d'elle-même et d'obtenir le retour dans les états de l'Eglise? Tout cela est incontestable. Il y a des circonstances où un seul négociateur fait convenablement le devoir des deux parties. Rome, dans cette question, manifeste un sentiment raisonnable auquel nous devons nous rendre.

» L'Europe n'a pas vu sans applaudissement, ni sans admiration, de tels calculs. D'ailleurs Rome est plus puissante qu'on ne croit. L'Europe protestante, tout en la surveillant, respecte le chef du culte catholique. L'Europe catholique veut, en général, des concordats libéraux. Les deux Europes soutiendroient les résistances qui contrarieroient le nôtre, auquel nous imprimons plus ou moins la couleur du moyen âge. Que peut faire le roi contre l'Europe ainsi déguisée? De Rome on s'adresse, pour cette fois, aux évêques : ce n'est pas là une pensée humaine, c'est

(1) Un gros volume in-8°, deuxième édition. Prix : 7 fr. 50 c., et 9 fr. 50 c. franc de port. Au bureau de ce Journal.

une pensée divine qui cicatrise toutes les blessures. Il y a là une nuance d'égards que les hommes long-temps maltraités peuvent, en se méprenant, si l'on veut, appeler d'un nom plus flatteur : l'orgueil blessé est si prompt à se consoler! Le roi fait très-bien d'attendre M. de Richelieu, ce grand ministre si intègre, dont la parole est un traité. Avec cela, tenons-nous prêts à agir le lendemain de son arrivée; je le répète au roi, l'affaire est finie, et bientôt, si on le veut à Paris. Comme on apporte, à la remise du bref, des délais qui se prolongeront peut-être, l'affaire pourra ne se terminer que dans trois mois, dans huit mois; mais je pense qu'elle se terminera uniquement sur les bases proposées aujourd'hui. Je suis un ancien ami des doctrines du duc de Choiseul, qui avoit été ambassadeur à Rome; il disoit : *Rome est si habile, si clairvoyante, si forte; dans cette ville, les partis sont si prompts à se réconcilier, qu'en vérité, c'est toujours elle, au milieu du dédale des négociations, qui indique unanimement du doigt l'issue que beaucoup d'autres cherchent sans la trouver.* Ce système d'unité qu'on y suit, commence à faire sa part d'autorité, qu'elle établit sur un petit nombre de paroles significatives; ensuite, une fois *l'unité sauve*, cette cour, essentiellement modératrice, entre dans les intérêts de celles avec lesquelles elle traite, ne chicane pas sur des complaisances de mère tendre. De là, sire, ce phénomène d'une puissance long-temps contendante qui prend tout à coup le parti d'un adversaire; de là ce bref qui apaise nos évêques que vous avez un intérêt d'honneur à apaiser, qui rend hommage à leur fidélité, et qui perpétue, dans le clergé français, des traditions de dévoûment pour votre éternelle maison de Bourbon. »

Louis XVIII fut frappé de tout ce qu'il y avoit de raison et de sagesse dans ce langage, et ne congédia le diplomate qu'après lui avoir témoigné sa satisfaction de la mani[...] plus bienveillante.

Nous ne parlons pas de qu[...] mémoires d'Hauterive sur des[...] tions de diplomatie. En 18[...] composa, mais pour lui seul, [...] vrage intitulé *Théodicée ;* c'es[...] M. Artaud, une explication de[...] trines qui établissent la puissa[...] Dieu en réfutant le panthéisme[...] teur prouve que l'homme est [...] il définit l'homme, les organ[...] nature de l'ame; il rappelle les[...] ses écoles de métaphysique; [...] mande si l'homme est capa[...] trouver la vérité, et il mont[...] lorsqu'il la cherche de bonne[...] la trouve. A la même époque[...] tiennent *Quelques conseils à u[...] voyageur*, et *Conseils à des su[...] raires*. Dans le premier, l'a[...] cite les belles instructions de C[...] à son fils.

Le passage suivant d'un t[...] adressé par d'Hauterive à M. P[...] lis, alors chargé du portefeuill[...] affaires étrangères, peut, dit M[...] taud, être regardé comme un[...] ment religieux :

« J'aime à observer ici, comme c[...] lique et français, que les idées sub[...] ves qui, à l'époque de la révolution[...] toient en quelque sorte acharnées c[...] les principes d'ordre, pour les affoib[...] pour les détruire, avoient été, de[...] toutes successivement discréditées[...] leur audace même et par leur excès, [...] bord en France, et ensuite partout [...] langue française est entendue et [...] prise. Les avantages comparatifs que[...] catholicisme présente dans son organi[...] tion, dans le mécanisme de sa hié[...] chie, dans l'*unité*, dans l'uniformité e[...] constance de sa direction, dans l'inv[...] bilité de ses pratiques et de ses point[...] croyance, ont, peu à peu, fait péné[...] jusqu'au sein même des communion[...]

lus opposantes, le regret d'une séparation plus fatale pour elles que pour nous; séparation que certainement les mêmes causes seroient aujourd'hui bien loin de pouvoir produire, s'il avoit plu à la providence de reculer, jusqu'à l'époque actuelle, le temps où ces causes ont été mises en action par des jalousies et des haines maintenant assoupies, et pour des motifs qui sont devenus sans objet. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il soit résulté ou qu'il doive résulter, de ce changement heureux dans les sentimens et dans les opinions des dissidens, aucune démarche prochaine pour un retour vers le centre commun; mais je crois *que le vœu est caché au fond des cœurs*, et si les causes puissantes et toujours pressantes qui ont produit ce vœu, n'ont pas eu assez de force pour enhardir sa manifestation et pour le généraliser, je ne crains pas d'être contredit en affirmant que ces causes ont assez d'efficacité pour affoiblir partout une animosité, une aigreur et des ressentimens qui tendent tous les jours à s'éteindre. J'aurois à présenter sur ce sujet plusieurs considérations, je me contente d'ajouter ces mots : « Les malheurs sans exemple que dans ces derniers temps le *Saint-Siége* a eu à subir, et la courageuse patience avec laquelle ils ont été supportés par le pontife et par le clergé vertueux qui a partagé ses souffrances, ont mérité à l'un et à l'autre l'estime, l'admiration et la vénération de toutes les communions. Aussi, dans cette tempête où le monde a vu le naufrage de tant de grandeurs, aucune n'a lutté avec une plus honorable persévérance, aucune encore n'a succombé, ne s'est relevée avec une plus noble et une plus modeste dignité; et l'on peut dire, sans crainte de se voir démenti, que de toutes les puissances morales du temps, le Saint-Siége est aujourd'hui la plus généralement et la plus sincèrement respectée. »

Il y a dans ce passage, et surtout dans la conclusion, la sagacité d'un observateur éclairé et profondément religieux. M. Artaud remarque avec raison que ce langage montre que d'Hauterive ne partageoit point les idées des membres de l'Oratoire accusés de peu de déférence pour le Saint-Siége. L'historien raconte ainsi les derniers momens de la vie de son ami :

« Le terme de la vie d'Hauterive approchoit. Il pensoit depuis long-temps, comme tous les catholiques, aux obligations qu'il avoit à remplir. Le 25 juillet 1830, il se sentit plus affoibli, une douloureuse insomnie avoit diminué ses forces. Il fit appeler M. l'abbé Desjardins, son ancien ami, qui étoit alors au château de Conflans, avec M. l'Archevêque de Paris. M. Desjardins, l'une des lumières du conseil du diocèse, accourut à la voix d'un homme qu'il révéroit depuis beaucoup d'années. Mais les premières attaques de la révolution de juillet avoient entouré les barrières de dangers pour un prêtre. M. Desjardins, insulté, n'échappa qu'à peine à ces dangers. Les enfans adoptifs d'Hauterive, Auguste de Lanautte, et sa femme, voyant, contre toutes les prévisions des médecins, le mal empirer, envoyèrent chercher M. Gallard, curé de l'Assomption. Celui-ci se présente, trouve dans le malade un catholique fervent, qui sollicite avec tendresse son assistance, et les secours que la religion administre aux mourans. Peu d'instans après, des salves de mousqueterie et d'artillerie se faisoient entendre. Hauterive en demande la cause. Sa fille lui répond, pour ne pas l'affliger, qu'on célèbre des fêtes en l'honneur de la prise d'Alger. Le malade relève un instant la tête, et dit : « C'est un grand fait d'armes qui couvrira de gloire la maison de Bourbon. » Le mourant prenoit, malgré sa modestie, quelque part à ce triomphe. Il avoit composé plusieurs mémoires pour conseiller l'expédition. Ce fut peu de temps après avoir prononcé ces mots, et dans la matinée du 28 juillet 1830, qu'Hauterive ex-

pîra. Les barricades ne permirent pas pendant plusieurs jours qu'on osât penser à l'inhumation. Sa famille et ses amis ne purent lui rendre les derniers devoirs que le 2 août. » .

Cette analyse donnera une foible idée de l'onvrage de M. Artaud. Il n'y peint pas seulement d'Hauterive, il fait passer en revue les personnages les plus distingués de l'époque; il raconte sur eux des anecdotes peu connues. On y trouvera mentionné entre autres le projet de Napoléon de se proclamer empereur d'Occident. On y apprendra à quel danger le duc d'Angoulême échappa après sa capitulation dans le Midi, en 1815, et quels conseils empêchèrent l'empereur de se porter à un nouvel excès semblable à celui dont le duc d'Enghien avoit été victime. Il y a d'autres particularités curieuses sur l'empereur Alexandre, sur Louis XVIII, sur Charles X. Dans tout cela, on reconnoît le diplomate bien instruit de l'histoire de son temps, l'écrivain plein de tact et de goût, et le Français dévoué à l'honneur de son pays.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La pieuse société formée pour secourir les orphelins du choléra, a tenu le 6 août sa première réunion générale. M. Camille di Pietro, archevêque de Beryte, lut un discours sur l'origine et les progrès de l'œuvre. Il résulte du rapport que le prince Pompée Gabrielli a publié sur l'état de l'œuvre en 1838, que cette année-là 441 orphelins ont été secourus, savoir 231 filles et 210 garçons. La dépense a été de 8,982 écus romains. 792 personnes sont inscrites parmi les souscripteurs. On a pu faire des économies pour les années suivantes. Le Saint-Père, qui avoit *d'abord* envoyé 1,000 écus comme don extraordinaire, a renouvel puis cette largesse. Rome s'est montrée, dans cette circonstan gne d'être le centre de la c comme de la religion.

Dans la séance de l'Académie Religion catholique du 5 septe M. Pigliacelli, professeur de n et de droit canon à la Propaga lu une dissertation pour m combien l'esprit d'innovatio notre siècle est travaillé peut neste à la religion et aux mœu

---

Le prélat Secondien B attaché à la secrétairerie est mort le 28 septembre, m secours de la religion. Il éto Corneto en 1801, étudia au sé de Montefiascone, et ayant donné prêtre, vint à Rome, et vra à l'étude des lois. Il occ des premiers postes à la secrét de la congrégation du conc 1832 on l'envoya à Vienne c auditeur de la nonciature; il tra dans cet emploi autant de dence que de lumières. App 1838 à la secrétairerie d'état c rédacteur, il y fit preuve égal de capacité et laisse de vif parmi ses collègues et ses ami

---

PARIS. — Quelques person larment des lenteurs du ré ment de M. l'Archevêque; m lenteurs sont inévitables d'a nature de la maladie du prélat, die déjà ancienne et comp Depuis les derniers moyens p tat de la santé du prélat s'a sensiblement, et il y a tout lie pérer que ce mieux ira en cro

M. l'Archevêque est de re Paris depuis mercredi.

M. l'abbé Paysant, grand- de Bayeux, nommé à l'évêché gers, est arrivé samedi dernie

ris, et les informations d'usage ont eu lieu les premiers jours de cette semaine. On se rappelle que l'hiver dernier, il avoit été question de lui pour l'évêché de Digne ; sa nomination paroissoit même arrêtée, mais les incertitudes qui survinrent peu après sur la situation du ministère et les changemens de ministres qui suivirent, firent perdre de vue les besoins du diocèse de Digne. M. l'abbé Paysant continua d'exercer ses fonctions à Caen où il est grand-vicaire depuis 21 ans, d'abord avec le titre de pro-vicaire-général, et comme grand-vicaire officiel depuis 1831. Ce fut M. Brault, évêque de Bayeux, mort depuis archevêque d'Alby, qui fit entrer M. l'abbé Paysant dans l'administration. Le choix d'un prélat si bon appréciateur du mérite a été parfaitement justifié par le zèle, l'activité et les talens du respectable grand-vicaire. M. l'abbé Paysant a toujours résidé à Caen, ville plus importante, plus centrale, et siége de l'administration civile ; c'est là que pour la plus grande commodité d'une bonne partie du clergé se traitent beaucoup d'affaires du diocèse. Seulement M. l'abbé Paysant alloit une fois par semaine à Bayeux rendre compte à M. l'évêque et prendre ses ordres. Tous les prélats qui se sont succédé à Bayeux lui ont accordé leur confiance, et M. l'évêque actuel lui témoigne la même estime. M. l'abbé Paysant a rendu bien des services au diocèse. Il a beaucoup contribué à pourvoir les communes de presbytères qui manquoient en beaucoup d'endroits. Il a toujours vécu en bonne intelligence avec les préfets de son département qui ont apprécié son expérience et son tact pour les affaires. De plus, les soins de l'administration ne l'empêchent pas d'exercer le ministère et de diriger plusieurs communautés. Le diocèse d'Angers se félicitera donc de la nomination d'un ecclésiastique si propre à le consoler de la perte qu'il a faite.

Il paroît bien certain que M. l'évêque du Puy, auquel l'archevêché d'Auch avoit été proposé, a refusé. On assure aussi que M. l'évêque d'Arras, auquel on avoit offert l'archevêché de Lyon, après la mort de M. le cardinal d'Isoard, a témoigné sa ferme résolution de ne pas changer de siége. C'est au moins le troisième archevêché que ce respectable prélat refuse.

Nous avons déjà prévenu qu'il ne falloit pas confondre un écrivain nommé M. A. F. James, auteur d'un *Dictionnaire de la Bible*, d'une *Histoire de l'ancien et du nouveau Testament*, et d'autres ouvrages historiques, avec M. l'abbé Jammes, archidiacre et grand-vicaire de Paris. Cependant celui-ci reçoit journellement des lettres et des réclamations au sujet des ouvrages publiés par son homonyme. Il prie de nouveau que l'on veuille bien se souvenir qu'il est totalement étranger aux travaux et aux spéculations de M. A. F. James. Nous espérons que ce dernier ne nous saura pas mauvais gré de cette annonce, et que sa loyauté travaillera à prévenir une confusion de noms que le titre d'abbé qu'il prend, tend à favoriser.

M. l'évêque d'Orléans, après la retraite pastorale et les soins à donner à l'administration générale du diocèse, a voulu visiter les principales villes de son diocèse. Le lundi 7, le prélat arriva à Sully-sur-Loire ; la gendarmerie avoit été à sa rencontre à quelque distance de la ville. A l'entrée du faubourg Saint-Germain, M. Boullet, adjoint, accompagné du conseil municipal et escorté des pompiers, complimenta le prélat, qui répondit avec beaucoup d'à-propos et d'affabilité. Le clergé arriva peu après ; M. le curé de Sully étoit assisté des curés du canton. On se rendit en procession à l'é-

glise paroissiale de Saint-Ythier. La population se pressoit pour voir le prélat et recevoir sa bénédiction. A la porte de l'église, M. le curé présenta à M. l'évêque l'eau bénite et l'encens, et lui exprima la joie de ses paroissiens; M. Morlot répondit avec bienveillance, et fut conduit sous le dais jusqu'au sanctuaire. Après avoir fait sa prière, il monta en chaire, et adressa aux fidèles qui remplissoient l'église une allocution toute empreinte d'affection, de sagesse et de piété, et propre à ranimer la foi de quelques chrétiens un peu endormis quant à la pratique de la religion. Il donna ensuite la bénédiction du saint Sacrement. Le lendemain matin, le prélat dit la messe pour les paroissiens de Saint-Ythier, et plusieurs personnes y communièrent. Il félicita M. le curé et les marguilliers sur les travaux faits pour la restauration de l'église, qui a été dallée en asphalte; les compartimens du chœur forment surtout un bon effet. Le même jour, le prélat visita Saint-Paul et Saint-Benoît, où existent encore des restes précieux d'antiquités. Le mercredi matin, il continua sa tournée épiscopale, et se dirigea vers Gien, visitant les paroisses qui se trouvoient sur la route.

Une somme de 2,000 fr. vient d'être accordée par le gouvernement pour la restauration d'une jolie église, celle de Sainte-Gertrude, près Caudebec, laquelle étoit depuis long-temps abandonnée. Les habitans ont de leur côté ouvert une souscription pour contribuer aux dépenses de réparations.

Deux forçats libérés, en résidence à Reims, s'étoient absentés momentanément de la ville, sous prétexte d'aller prendre part aux travaux des vendanges. Ils se sont introduits la nuit dans l'église de Sommepy, arrondissement de Sainte-Menehould, en brisant une fenêtre, ont : les cierges pour distinguer leur pouvoit être une proie pr et facile, et ont enlevé les sacrés, des burettes, des beaux, etc. Revenus à Rei ont voulu échanger leur buti tre des espèces sonnantes; ma noncés par le revendeur auq s'étoient adressés, ils ont é rêtés.

Dans la nuit du 14 au 15, audacieux a été commis dans l de Beaufort, près Maubeuge. l leurs se sont introduits en quelques vitres d'une fenêtr ouvert le tabernacle, et en trait l'ostensoir et le ciboire ont cependant laissés sur l'au toucher aux espèces consacr renfermoient ces deux obje croix en or qui décoroient saints, ont seules été enlev ne connoît point les auteur vol.

L'adroit escroc Frenzel, q parvenu à s'échapper après ar arrêté à Paris et à Evreux, a également à tromper ses gard Strasbourg. Nous avons racont ment il avoit été arrêté à Hag d'après les indications donné notre Journal. Les feuilles pu rapportent le fait sans dire q le journal qui servit à détrou clergé de Haguenau, dont la avoit accordé l'hospitalité à l'i teur. Transféré à Strasbourg, zel sortoit le mercredi 9, du du juge d'instruction, lorsqu' texta un besoin, entra dans u loir, et ferma la porte après l soldats ignoroient que ce avoit une autre issue par la l'alerte fripon est parvenu à s' per. On a couru après lui, et qu'il avoit encore réussi à tr quelques personnes; mais on encore se saisir de lui. Il faut

au moins qu'il n'aura pas emporté les 1,000 fr. volés par lui à Evreux, et qu'on lui a trouvés à Haguenau. On doit donc engager les curés et les supérieurs de communautés à se tenir en garde contre les belles paroles de cet insinuant et hardi personnage.

Le village de Guin, en allemand Dudingen, près Fribourg en Suisse, n'est guère visité par les voyageurs. Il s'y est passé cependant des choses qui mériteroient l'attention et l'intérêt des hommes religieux. La paroisse compte environ quatre mille ames. Elle avoit il y a quelque temps beaucoup de pauvres, et l'église menaçoit ruines. Le curé souhaitoit extrêmement soulager ses pauvres, et mettre son église en bon état. Il commença par les pauvres, assembla ses paroissiens, leur représenta la détresse des malheureux, et proposa de se les partager, particulièrement les enfans. D'abord cette proposition étonna. Le curé laissa le temps de la réflexion, et revint là-dessus le dimanche suivant en chaire. Il dit à cet égard des choses fort touchantes. Il n'y eut qu'une voix pour adhérer à sa proposition. Sur-le-champ, on se partagea les orphelins, et il n'y en eut pas assez pour tous ceux qui en demandoient. Ces enfans sont restés aux foyers qui les ont reçus; quelques-uns ont été définitivement adoptés; partout les protecteurs sont devenus des pères.

Après cela, on a songé à l'église; elle est actuellement belle et spacieuse; elle a coûté plus de 100,000 f. suisses, et la paroisse n'a que 4,000 ames. Il y existe une confrérie de tous les habitans qui ont fait le pélerinage de Rome. Quand l'un d'eux arrive ou part, on se réunit à l'église pour remercier Dieu ou pour implorer son secours. Les parens et les amis prient de tout leur cœur. Ces prières soutiennent le pélerin pendant son voyage. Il s'acquittera de son pélerinage avec joie et zèle, et reviendra bientôt goûter le repos au milieu des siens.

Les deux journaux de Gand, dont nous avons parlé, continuent à harceler leur respectable évêque, et à essayer de jeter la division dans le clergé. M. Sonneville, vicaire-général de Gand et archiprêtre, autorise l'*Organe de Flandres* à donner un démenti à un article du 10 octobre, rapporté dans le *Journal des Flandres* et dans le *Vaderlander*, relatifs à la réunion ordinaire des curés de la ville de Gand. Il est faux que les propositions formulées dans le *Journal des Flandres* aient été discutées ou mises en avant; il est faux qu'un curé de la ville ait été en désaccord avec ses collègues à ce sujet; il est encore faux qu'on ait songé à faire la déclaration dont le *Journal des Flandres* entretient ses lecteurs. M. l'archiprêtre regarde lesdits articles des deux journaux comme injurieux à son évêque et aux dignes curés de la ville, et il déclare ne pouvoir assez exprimer son indignation contre la dernière phrase de l'article du *Journal des Flandres*, conçue en ces termes : « MM. les curés ont cru devoir faire cette déclaration, parce que l'*Organe des Flandres*, étant recommandé par M. Delebecque, pourroit sur ce point induire quelques personnes en erreur. »

Une cérémonie pieuse a eu lieu le jeudi 10 au couvent des Sœurs de la Charité à Saffelaere, en Belgique. Une jeune personne, anglaise de naissance et âgée de vingt ans, y a fait abjuration des erreurs de l'église anglicane, dans laquelle elle avoit été élevée, et a reçu le baptême. Née hors du sein de l'Eglise catholique, elle avoit résisté aux exhortations de ses dignes maîtresses, pendant les six mois qu'elle avoit passés dans ce cou-

vent, où elle s'étoit rendue de Bruxelles pour apprendre la langue française, qui lui étoit totalement étrangère. Mais à peine eut-elle quitté cette maison, que, livrée à elle-même, ses réflexions, le souvenir des vertus qu'elle avoit vu pratiquer par ces saintes filles, et les conseils d'un sage ecclésiastique de Namur, M. le chanoine Collard, ont achevé sa conversion.

La jeune néophyte a montré pendant toute la cérémonie du 10 la plus profonde conviction. Des larmes d'attendrissement coulèrent de tous les yeux, quand le vertueux successeur de M. Triest, M. le chanoine de Decker, prononça de l'autel une exhortation analogue à la fête. La jeune Anglaise étoit assistée par M. Lacroix, ancien missionnaire aux Etats-Unis, qui a reçu son abjuration faite en anglais. C'est M. de Decker, supérieur des Frères et Sœurs de la Charité, qui lui a administré le baptême; il lui servoit en même temps de parrain. Mademoiselle Augusta avoit choisi pour marraine madame Fr. Vergauwen, de cette ville.

Le chanoine Stark est mort à Augsbourg, le 8 mars dernier, après avoir reçu tous les secours de la religion. Il étoit né dans cette ville le 22 février 1771, fut élevé dans la piété, et montra de bonne heure du goût pour les études où il s'est distingué. Mais, quel que fût son attrait pour les sciences naturelles, il fit sa principale occupation de l'étude de la théologie, persuadé que quand on veut bien lire dans le livre de la nature, il faut avoir bien étudié la révélation. Tel étoit aussi le sentiment de Roger Bacon, pieux disciple de Saint-François, et célèbre par ses recherches sur les sciences naturelles. Stark sut s'aider des découvertes déjà faites, et en fit des applications nombreuses et variées. Ses observations astronomiques le mirent en grande réputation dans les pays étrangers. L'Académie des sciences de Munich le nomma un de ses membres, et d'autres sociétés savantes se l'adjoignirent. Le roi de Bavière lui donna la croix de l'ordre de Saint-Michel, et le grand-duc de Hesse le nomma commandeur de l'ordre du Mérite. D'autres princes lui accordèrent des distinctions honorables. Stark, en mourant, a laissé ses instrumens astronomiques et sa bibliothèque au couvent des Bénédictins de Saint-Etienne.

Cet article est tiré d'une notice qui a paru dans la *Sion* d'Augsbourg, et qui a été reproduit par les *Annales* de M. de Luca.

Les protestans se vantent d'avoir établi pour la propagation du christianisme une imprimerie en Chine, à Macao; une à Singapore, dans la presqu'île de Malaca; une fonderie de caractères dans l'île de Java; une imprimerie à Bankok dans le royaume de Siam; une dans le pays d'Assam; une imprimerie considérable et une fonderie dans le pays des Birmans; une imprimerie à Tavoy, chez les Karens; une à Lodiana, dans l'Inde septentrionale; une à Allahabad; une à Cuttack; une imprimerie composée de huit presses, avec fonderie, à Madras; une imprimerie et une fonderie dans l'île de Ceylan; de même à Bombay; une imprimerie dans les îles Sandwich; une imprimerie ou plusieurs dans l'Afrique du sud; une imprimerie au cap des Palmes; une à Beyruth, en Syrie; une à Ooroomiah, en Perse; une imprimerie et une fonderie à Smyrne; une imprimerie et une fonderie dans l'île de Syra, en Grèce; une imprimerie à Athènes; une imprimerie chez les Chiroquois, dans l'Amérique septentrionale; de même chez d'autres Indiens de l'Amérique septentrionale.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les journaux de l'opposition exploitent l'affaire de M. Cousin. Voici en abrégé ce qui s'est passé. M. Cousin a été rayé du tableau des conseillers d'état en service extraordinaire. Piqué, il a envoyé sa démission au ministre, et en même temps il a adressé aux journaux une lettre pour se plaindre de la radiation comme d'une insulte. C'est-là qu'il dit qu'*un titre vain ne pouvoit lui convenir*. Le *Moniteur parisien* a répondu par une note qui nous apprend que depuis 1833 M. Cousin n'avoit assisté qu'une fois au conseil, et il demande s'il y a *un titre plus vain que celui qu'on a porté pendant six ans sans en remplir les fonctions*. M. Cousin a répliqué par une bien longue lettre qui ne nie pas le fait, et qui cherche à l'excuser comme il peut. A dire vrai, nous qui ne sommes point les amis de M. Cousin, et qui n'avons non plus contre lui aucun ressentiment, nous trouvons que sa réplique n'est ni concluante ni modeste. Il paroît que sa philosophie ne lui a pas appris à supporter avec sang-froid sa disgrace, dont cependant d'autres places avec de bons appointemens devroient le consoler.

A la manière dont les écrivains libéraux expliquent et comprennent la position de don Carlos, il est aisé de voir que les peuples souverains n'ont nullement renoncé à leur prétention de décider du sort des rois, et de les juger selon le droit commun, sans aucune distinction de rang ni de naissance; comme les moindres particuliers, enfin. Il y a longtemps que nous prévoyons les suites naturelles de ces abaissemens de la royauté. A force de la montrer aux yeux du vulgaire dans cet état d'avilissement et de dégradation, il est impossible que toute grandeur ne descende pas, que toute dignité ne disparoisse pas des idées, jusqu'à ce qu'enfin il n'y ait plus moyen de rien relever qui soit assez imposant pour pouvoir rester à la tête de l'ordre social.

Quand il n'y auroit que cette considération, les pouvoirs qui conservent encore quelque force, ne sauroient trop se hâter de l'employer à combattre cette tendance des esprits, et à soutenir la souveraineté royale contre la souveraineté populaire. Il y va de leur propre vie, puisqu'il n'existe réellement entre les royautés qui tombent et les royautés qui restent debout, que la différence d'un revers et d'une mauvaise heure; et que le mépris qu'on tolère dans le peuple envers les unes, le conduit nécessairement au mépris envers les autres.

Une scène qui est restée célèbre dans les annales de nos premières assemblées révolutionnaires est celle du *baiser Lamourette*. On sait à quoi se rapporte ce fait historique : Saturne commençoit à dévorer ses enfans, et les philantropes de l'époque ne comprenoient rien à ce mode de régénération. A la vue de cet état de choses, le député Lamourette se sentit pris d'un beau mouvement de sensibilité fraternelle; et à force de remontrances *sur la paix et l'union suivies de la concorde et de la tranquillité*, il provoqua cette scène d'attendrissement dont nous parlons, et où tous les partis jurèrent en s'embrassant avec effusion, de ne plus former qu'un cœur et une ame, qu'une famille de frères et amis; ce qui n'empêcha pas l'édifiante famille de se prendre aux cheveux dès le lendemain; ce qui n'empêcha pas le 10 août d'arriver un mois après, et les journées de septembre de le suivre à peu distance.

Une parade tout-à-fait semblable à celle du *baiser-Lamourette* vient d'avoir lieu à Madrid dans l'assemblée des cortès. Un des ministres de Marie-Christine n'a eu besoin, pour conjurer un orage parlementaire, que d'ouvrir les bras aux plus fougueux et aux plus emportés de ses ennemis. Ils s'y sont précipités en foule comme par un mouvement électrique; c'étoit à qui le presseroit le plus fort sur son cœur, à qui jureroit de vivre le plus sincèrement en paix et en bonne union,

non seulement avec ses confrères, mais avec le gouvernement de l'innocente Isabelle, mais avec la cour, mais avec tout le monde.

Cette cordiale effusion, cette bouffée de fraternité sentimentale a passé plus vite encore que le *baiser-Lamourette*. A dater de ce moment, on n'a plus entendu parler que d'intrigues et de cabales pour faire tomber et mourir de mort violente les malheureux ministres de Marie-Christine, à commencer par celui qui avoit failli être étouffé quelques heures auparavant de caresses et d'accolades fraternelles. Que Dieu les préserve seulement de finir comme le pauvre Lamourette, comme l'auteur de la grande scène d'union et de paix que nous venons de rappeler! Car, en révolution, il n'y a pas loin de ces sortes de baisers à la roche tarpéienne; et en fait de choses sur la durée desquelles on peut compter, on ne connoît guère que les passions et les haines.

M. Charles Beslay, ancien député de Saint-Malo, est mort le 12 octobre à Dinan, diocèse de Saint-Brieuc. *Le Dinannois*, journal de la localité, en annonçant cette mort, rappelle que M. Beslay étoit l'auteur de l'association bretonne pour le refus de l'impôt, association qui, ajoute-t-il, *força Charles X à entrer dans la voie où l'attendoit la révolution de* 1830. La *France*, qui rapporte ce trait, fait remarquer tout ce que cet *attendoit* a de curieux. Il est clair en effet qu'on avoit exprès poussé Charles X au pied du mur, afin de le forcer à quelque coup d'éclat pour sa propre conservation. On a écrit à la *France* (1) que M. Beslay fut pendant la révolution un des plus ardens à déclamer contre la religion et à dévaster les églises. Cependant avant de mourir il a fait appeler un prêtre, et a voulu se réconcilier avec Dieu et avec lui-m[ême]. Oublions ses erreurs pour ne nous [sou]venir que de son repentir.

Charles-Hélen-(2) Bernard Besla[y] réélu en juin 1809 par le sénat, c[omme] membre du corps législatif pour le[s Cô]tes-du-Nord. Il adhéra en 1814 à [la dé]chéance de Bonaparte et fut élu me[mbre] de la chambre des représentans pe[ndant] les cent jours. Depuis il fut très-so[uvent] réélu à la chambre et se jeta dans l'[oppo]sition.

(1) Le correspondant qui écrit à la *France* assure qu'il a refusé de signer un procès-verbal rédigé par M. Beslay, pour constater qu'il avoit brisé une pierre sacrée.

(2) C'est le nom d'un saint patro[n de] plusieurs paroisses de Bretagne.

PARIS, 18 OCTOBRE.

On lit dans le journal ministé[riel du] soir : « A cinq heures et demie, a[u mo]ment où le roi et la reine sorto[ient en] voiture des Tuileries pour ret[ourner à] Saint-Cloud, une femme a jeté un[e pierre] dans l'intérieur. La pierre a c[assé une] glace dont les éclats ont légèrem[ent blessé] la reine à la tête; le roi n'a pas ét[é atteint.] LL. MM. ont continué leur ro[ute pour] Saint-Cloud. La femme, arrêtée [sur-le-]champ, se nomme Stéphanie G[...] domestique sans place. Elle est a[tteinte] d'aliénation mentale. »

— M. de Bonnefont, capitaine d[e vais]seau, est nommé au commandem[ent de] l'école navale de Brest.

— M. Prosper Bourée vient d['être] nommé consul français à Beyrout.

— M. Cologne, major au 15e d[e li]gne, qui avoit été fait chevalier [de la] Légion-d'Honneur sur le champ d[e ba]taille de Bautzen, en 1813, a été pr[omu] officier.

— M. d'Arnaud, qui a fait la cam[pa]gne de Constantine avec les fonct[ions] d'intendant militaire du corps d'ex[pédi]tion, vient d'être nommé intendant [de la] 13e division militaire.

— Le conseil d'état a tenu mercredi [sa] séance d'installation, sous la préside[nce] du garde des sceaux. Il a été donné [lec]ture des nouvelles ordonnances de [pro]motion.

— Le garde des sceaux, dit le *Moniteur*, écrit à M. Cousin pour lui annoncer qu'il acceptoit sa renonciation au titre de conseiller d'état en service extraordinaire.

— La *Quotidienne* du 16 a été saisie à la poste et dans ses bureaux, pour un article sur le prix des grains, à l'occasion des troubles du Mans.

— Plusieurs journaux ont annoncé le départ pour Londres de M. d'Appony, ambassadeur d'Autriche. Cette nouvelle est erronée; ce n'est pas M. d'Appony, ambassadeur, qui est actuellement en Angleterre, mais bien M. d'Appony, son neveu, qui n'est investi d'aucune mission politique.

— L'état sanitaire de la division d'Alger ne s'est pas encore amélioré d'une manière sensible. Le chiffre des malades est d'environ 3,000, y compris les convalescens, au nombre de 200 à 300. L'état sanitaire des autres points de la division est à peu près le même que celui d'Alger.

— On peut évaluer à environ deux mille le nombre des Suisses qui se trouvent maintenant dans les possessions françaises en Afrique. Ils se classent de la manière suivante : 300 Tessinois et Grisons, exerçant la profession de maçons, quincailliers et confiseurs; 200 ouvriers divers, tels que menuisiers, charpentiers, forgerons; 200 négocians et commis négocians; 300 employés et surveillans aux travaux du gouvernement; 1,000 agriculteurs, manœuvres et domestiques. Ce sont les cantons méridionaux qui dominent, et il doit y avoir à peu près le même nombre de catholiques que de protestans.

— Le ministre des travaux publics vient de nommer une commission pour préparer un projet de loi sur les dessèchemens.

— Le maréchal Soult a reçu de la reine d'Espagne la décoration de la Toison d'Or, et le brevet de grand d'Espagne de première classe.

— D'après un journal, les enfans de Maroto seroient arrivés à Paris. La même feuille annonce qu'on va éloigner de Bordeaux tous les réfugiés carlistes, afin que Maroto y puisse venir en sûreté. On ne voit pas pourquoi Maroto n'iroit point à Madrid, au milieu de ceux que la trahison a rendus ses amis.

— Le conseil-général de la Seine a élu mardi pour son président M. Besson, et pour secrétaire M. Lanquetin.

— Pour accélérer les travaux de sa session, le conseil-général de la Seine s'est partagé en six commissions.

— Auguste Blanqui a été interrogé par le procureur-général et par M. Mérilhou, qui étoient assistés de MM. Cauchy, greffier en chef de la cour des pairs, et Zangiacomi, juge d'instruction. Après avoir reconnu son identité, Blanqui a, comme Barbès et Martin-Bernard, déclaré qu'il garderoit le silence sur les autres questions. Lorsque Blanqui a reçu la visite des magistrats, il étoit dans son lit. Il avoit, en apprenant cette visite, déclaré qu'il ne se vêtiroit pas tant qu'on ne lui rendroit pas ses bretelles et sa cravate, qu'on avoit cru devoir lui retirer, dans la crainte qu'elles ne pussent servir à un projet de suicide.

Le lendemain mercredi, on a rendu à Blanqui sa cravate et ses bretelles. On lui a également remis une partie des 400 fr. trouvés sur lui au moment de son arrestation.

— Un nommé Henri Jacob, impliqué dans les poursuites dirigées contre les auteurs des attentats des 12 et 13 mai, alloit être mis en liberté, lorsqu'on reconnut en lui le nommé Jacob, porteur de journaux chez le sieur Delahaye, tenant cabinet de lecture rue du Faubourg-Montmartre, et condamné par contumace, en 1832, comme s'étant enfui avec une montre d'or et des effets d'habillement appartenant à son maître. Amené devant la cour d'assises. Henri Jacob a protesté de son innocence, et assuré qu'il n'avoit rien de commun avec le Jacob, porteur de journaux. Comme il avoit beaucoup parlé sans preuves, et que d'un autre

côté il étoit reconnu par madame Delahaye, Jacob a été condamné, avec des circonstances atténuantes, à trois ans de prison.

— Le conseil municipal de Paris, appelé à réviser les évaluations foncières faites par la direction des contributions directes, a décidé que les améliorations intérieures sans constructions nouvelles ne donneroient lieu, pour l'avenir, à aucune augmentation des cotes, et que les chiffres des évaluations seroient diminués de 15 pour cent pour les produits bruts inférieurs à 1,000 fr. et de 10 pour cent pour ceux au-dessous de 2,000 fr. Le but de cette mesure est de compenser la défaveur que présentent les propriétés de peu d'importance.

— Le tableau du produit des contributions indirectes présente un accroissement de 19 millions 320,000 fr. par comparaison avec les neuf premiers mois de 1837, et un accroissement de 5 millions 752,000 fr. sur 1838.

— Une demande en commutation de peine a été formée en faveur de Peytel, dont la cour de cassation a dernièrement rejeté le pourvoi.

— Par ordonnance du 1er, les lieutenans d'infanterie de l'armée qui n'ont pas servi dans un corps de troupe à cheval, mais qui satisfont aux autres conditions déterminées par l'article 374 de l'ordonnance du 16 mars 1838, pourront être nommés à des emplois de leur grade dans la garde municipale de Paris.

— Une ordonnance du 27 septembre a affecté au service du ministère de la guerre, l'emplacement et les bâtimens de l'entrepôt de douane du Gros-Caillou, et a déclaré d'utilité publique l'expropriation de cet immeuble qui est destiné à recevoir le dépôt des objets d'équipement militaire pour le service de la place de Paris.

— Le préfet de police vient de faire placarder un arrêté concernant les objets faisant saillie sur la voie publique, les devantures de boutiques et les étalages *extérieurs*. Cet arrêté est conçu dans le double intérêt de la circulation e[illegible] marchands.

— Depuis long-temps une én[illegible] chèvre étoit dressée, rue de la Cité, [illegible] nouvelles constructions des bâtimen[illegible] l'administration centrale des hospice[illegible] pluie à la longue avoit endommag[illegible] câbles qui la retenoient aux échafa[illegible]ges. Hier, ils se sont rompus sous le[illegible] forts des ouvriers, et la chèvre est [illegible]bée en travers de la rue. Deux fen[illegible] qui passoient en ce moment on[illegible] broyées sur le pavé. Une autre per[illegible] a été grièvement blessée. Une en[illegible] est commencée sur ce triste événe[illegible]

— Les plans d'alignement de l[illegible] Vieille-du-Temple sont déposés aux[illegible]ries des 7e et 8e arrondissemens pou[illegible]quête.

— On construit en ce momen[illegible] grand port de déchargement deva[illegible] Jardin-des-Plantes, depuis le pont d'[illegible]terlitz jusqu'à l'entrepôt général des [illegible]

— On travaille activement aux r[illegible]rations du chemin de fer de Vers[illegible] (rive droite). Les dégradations occasi[illegible]nées par les pluies proviennent de l'[illegible]ploi fait, dans quelques tranchées, [illegible] sable argileux que l'humidité a [illegible] trempé. Ce sable est enlevé et remp[illegible] par du sable mêlé de gravier.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le conseil municipal de Vers[illegible] a voté une médaille d'or qui sera off[illegible] à M. Hector Lefuel, de cette ville, à l[illegible]casion du grand prix d'architecture q[illegible] vient de remporter au concours de l'I[illegible]titut.

— Le maire et les adjoints de St-Germain-en-Laye avoient donné leur [illegible]mission à la suite d'une perquisi[illegible] faite, il y a quelque temps, sans leur c[illegible]cours, dans cette ville, et qui devoit a[illegible] pour résultat l'arrestation d'Aug[illegible] Blanqui. Une administration provi[illegible] fut formée, mais il paroît qu'elle ne [illegible] pas à la majorité des membres du co[illegible] municipal. Par ordonnance du 7, le[illegible]

[...]l municipal de Saint-Germain est dis[...]s, et les électeurs municipaux auront [...] se réunir le 25.

— On lit dans le *Journal de l'Aisne* du [...]6, que des désordres ont éclaté la veille dans les ateliers des travaux du canal de l'Aisne, à Beaurieux, à l'occasion des salaires que les ouvriers ne trouvent pas assez élevés. Le procureur du roi de Laon, et le juge d'instruction, accompagnés de cinquante artilleurs de la garnison et des gendarmes, se sont rendus sur les lieux.

— M. S..., ancien greffier du tribunal civil de Montdidier, va paroître devant les assises de la Somme, sous la prévention de tentative d'assassinat, à l'occasion du duel qui a eu lieu entre l'accusé et M. G...., négociant, demeurant aussi à Montdidier.

— Les bateaux à vapeur de Saint-Valery ont cessé le 1[er] octobre leur service pour Londres, qu'ils reprendront au 1[er] avril.

— On vient de saisir à Cambrai des ballots de cigares introduits en fraude et pouvant valoir 35,000 fr.

— Vingt-et-un ouvriers, traduits devant le tribunal de police correctionnelle de Lille, comme prévenus des troubles qui eurent lieu dans cette ville les 20 et 21 septembre, viennent d'être condamnés, savoir : deux à trois jours d'emprisonnement, sept à huit jours d'emprisonnement, onze à dix jours, et un à vingt jours de la même peine.

— Un violent orage a éclaté sur Avesnes dans la nuit du 10 au 11. Le tonnerre est tombé à Marbaix (à petite distance de la ville) sur une petite maison qui a été réduite en cendres.

— Le cours du blé reste à peu près stationnaire sur le marché d'Abbeville et des environs.

— Le *Journal de l'Aube* (feuille ministérielle) a cessé de paroître.

— Le receveur-général de la Nièvre vient de permuter avec un receveur particulier d'un autre département.

— Le général carliste Villaréal est à Vendôme (Loir-et-Cher).

— Les plus grands criminels cèdent souvent à l'empire de la religion, quand la mort leur apporte ses salutaires enseignemens. Romain, condamné à mort aux dernières assises de Tours, pour l'assassinat de la famille Boileau, et qui jusque là avoit montré tant d'endurcissement, a ouvert son cœur aux sentimens de la foi. Il a chargé son confesseur de dire au procureur du roi qu'il étoit véritablement l'assassin de la famille Boileau, et que les époux Mirbeau étoient ses complices. Ceux-ci ont été arrêtés le 11 octobre. Les aveux de Romain sont d'autant plus remarquables, qu'ils ont précédé la décision que la cour de cassation est appelée à rendre sur son pourvoi.

— Le général de Cubières fait en ce moment l'inspection de la garnison de Nantes.

— On écrit de Brest que la corvette l'*Alcmène* doit être préparée le plus promptement possible pour se rendre dans la Plata, où elle doit concourir au blocus de Buénos-Ayres.

— M. Loubat de Bohan, maréchal-de-camp en retraite, est mort à Bourg (Ain).

— Le duc d'Orléans qui est attendu à Marseille, à son retour d'Afrique, s'arrêtera aussi à Lyon.

— La crue subite du Rhône, produite par les dernières pluies, a causé de grands dégâts dans le département du Gard. Le pont de Roquemaure a été emporté et quatorze bateaux chargés de charbon ont coulé à fond. Les terres voisines du pont de Roquemaure ont été complètement inondées et ont beaucoup souffert.

— Le 13, la chaleur a été très-forte à Marseille ; le thermomètre marquoit plus de 20 degrés.

— La souscription ouverte à Bordeaux en faveur des Espagnols réfugiés, s'élevoit le 15 à 3,607 fr. 50 c. La souscription ouverte à Lyon s'élevoit, le 16, à 3,757 fr. 25 c.

— On rapporte un accident bien triste arrivé à Libourne le 10 de ce mois.

M. Rabion fils, âgé de 16 ans, étant à la chasse et voulant sauter un fossé, eut l'imprudence de s'appuyer sur son fusil, dont le canon étoit dirigé vers sa poitrine. Le coup partit; le malheureux jeune homme reçut toute la charge dans le corps, et expira au bout de quelques instans.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Il est fort heureux pour Marie-Christine et pour sa cassette, que les titres, les décorations et les ordres de chevalerie ne lui coûtent point d'argent; elle s'y seroit ruinée depuis quelque temps. Jamais on n'a autant décoré et anobli de monde qu'elle en décore et anoblit; c'est une véritable profusion. Elle vient d'accorder à M. de Miraflores le titre de duc; à M. de Casa Alava et au général Alava le titre de marquis; à M. Perez de Castro, celui de comte, etc., etc. Les ordres de chevalerie sont à l'avénant; *elle en a mis* partout. Toutefois cette grande averse de faveurs et de dignités n'est point encore arrivée jusqu'à Maroto. On attend apparemment une distribution de crachats pour cela.

— On ferme presque partout les couvens dans les provinces basques. Une foule de religieux, hommes et femmes, se trouvent réduits au dénûment le plus déplorable. Le désarmement général s'opère aussi en Navarre avec la plus grande rigueur. Les armes de chasse s'y trouvent comprises.

— La position difficile de Cabrera en présence des forces immenses qui menacent de l'accabler, n'effraie pas encore tous les partisans de la cause royale. Il lui arrive des volontaires et des déserteurs; des guérillas se forment aussi pour le soutenir. De son côté, le comte d'Espagne a ordonné une levée en masse dans la Catalogne; et tout ce qui est en état de porter les armes, est mis en réquisition.

— A Madrid, tous les partis se disputent Espartero, et se flattent de l'avoir dans leur intérêt. On fait courir le b[illegible] qu'il appartient de cœur et d'affectio[illegible] la cause des exaltés. Cela n'en a guère [illegible] mine, cependant; et s'il n'est pas ch[illegible] tino sincère, on peut dire qu'il ca[illegible] bien son jeu.

M. de Falck, ministre plénipo[illegible] tiaire et envoyé extraorninaire du roi [illegible] Hollande près la cour de Belgique, [illegible] arrivé à Bruxelles dans la soirée du [illegible] accompagné de sa famille.

— Le prince de Chimay, ambas[illegible] belge auprès du roi de Hollande, [illegible] déjà depuis quelque temps à La H[illegible]

— Une feuille de Londres dit q[illegible] parlement anglais ne sera convoqué [illegible] dans le mois de février.

—Dans la nuit de mercredi, plusi[illegible] glaces des fenêtres du palais de W[illegible] sor ont été brisées à coups de pierre[illegible] sentinelle avoit d'abord été soupçon[illegible] mais bientôt on a appris qu'un fou [illegible] arrêté une fois pour avoir voulu f[illegible] l'entrée du palais de Buckingham s[illegible] caché le soir dans le parc de W[illegible] et avoit profité de l'éloignement [illegible] sentinelle pour lancer des pierres [illegible] les croisées de l'appartement voisin [illegible] celui de la reine.

— Un journal anglais dit que le [illegible] ment des dettes du feu duc de Kent [illegible] la reine Victoire, sa fille, a coûté à [illegible] cassette royale 1,250,000 fr.

— Le *Globe* annonce que l'Anglet[illegible] va reconnoître le Texas, comme l'a [illegible] fait le gouvernement français.

— Le chef noir Denis (le même [illegible] vient d'être accordée la décoration [illegible] Légion-d'Honneur), a encore m[illegible] dans les premiers jours d'août, la r[illegible] noissance des Européens, en pré[illegible] du massacre l'équipage d'un can[illegible] guerre anglais, remonté très-avant [illegible] la rivière du Gabon, à la recherche [illegible] négrier, et fait prisonnier par les hab[illegible] sauvages de ces rives.

— D'après une correspondance de l[illegible] bonne du 7, le gouvernement fran[illegible] deviendroit médiateur entre le Port[illegible]

re, au sujet de leur différend
a traite des noirs.
ıse que les cortès portugaises
ont pas avant le mois de jan-

artistes s'agitent toujours à
n dit aussi qu'un chef mi-
guel Nunès, a été fusillé.
tie de Zurich du concordat
été votée à l'unanimité et sans

uvelle Gazette de Zurich an-
e petit conseil de Lucerne
e gouvernement de Zurich,
s débats.
ton de Zurich vient d'adres-
e au canton de Saint-Gall,
ıtation, tout en reconnois-
sion de la députation de Zu-
te fédérale, avoit blâmé les
emens. Dans la note, le
Zurich demande que Saint-
llement s'il admet ses autori-
res, afin qu'il règle sa con-
Saint-Gall, en connoissance

énomène des tremblemens
s'est manifesté dans le cou-
année en Savoie se renou-
nt environ deux mois, plus
secousses se sont fait sentir
-de-Maurienne. Plus tard, la
cy est devenue le point cen-
uvemens, qui se sont renou-
nanière inquiétante. Aujour-
ıse de ces perturbations pa-
le nouveau passé sous les
le la Maurienne. Trois se-
fortes ont eu lieu à Saint-
e 4 de ce mois, et les deux
t 8.
t don Sébastien est arrivé à
9; il a reçu quelques visi-
cé un poste d'honneur à la
ôtel de la Poste où il étoit
t le lendemain il a conti-
pour l'Italie.
énius, président du conseil
du grand-duché de Bade,
évoqué.

— On écrit de Munich (Bavière) que le *Bulletin des lois* du 10 contient une ordonnance du roi qui convoque les colléges électoraux pour la nomination des députés. Les élections seront terminées le 20.

— La *Gazette des Postes* dit que le nombre des familles dans le royaume de Bavière s'élève à 925,416, et que par conséquent le nombre des députés, en comptant un député sur 7,000 familles, est de 135, compris les députés des trois universités.

— On fortifie toujours la ville de Posen, qui sera bientôt une forteresse du premier ordre.

— Le feld-maréchal lieutenant comte de Zichyferaris, beau-père de M. de Metternich, est mort le 6 octobre.

— D'après les nouvelles d'Orient publiées le 14 par le *Sud*, journal de Marseille, la nomination de M. de Pontois n'étoit pas connue à Constantinople le 27 septembre.

— On écrit du Caire que les céréales encombrent tous les marchés, et qu'il y a un grand nombre d'années que le peuple n'a pu se nourrir à aussi bas prix.

— Un incendie a détruit le 23 septembre à New-York plusieurs monumens publics et un grand nombre de maisons.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 18 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 110 fr. 75 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr. 65 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 45 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2825 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1235 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 792 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1262 fr. 50 c.
Rentes de Naples 103 fr. 10 c.
Emprunt romain. 103 fr. 1/2
Emprunt Belge 000 fr. 0 0
Emprunt d'Haïti. 505 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 31 fr. 5/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ,
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3192.

MARDI 22 OCTOBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Pouvoir du pape sur les souverains au moyen âge, ou Recherches historiques sur le droit public de cette époque relativement à la déposition des souverains, par M. ***, directeur au séminaire Saint-Sulpice. — In-8°.

Nous avons déjà recommandé cet ouvrage aux amis de la religion et de la bonne critique; nous allons tâcher aujourd'hui de le faire connoître plus en détail, et d'en présenter une analyse aussi étendue que le permettent les bornes de ce Journal. Un passage de Fénelon, dans le chapitre 39e de sa *Dissertation sur l'autorité du souverain pontife*, a mis l'auteur sur la voie de ces *Recherches historiques*. Fénelon dit, que depuis la déposition de Louis le Débonnaire par les évêques de France en 833, « on vit peu à peu s'imprimer profondément, dans l'esprit des peuples catholiques, cette opinion, que la puissance suprême ne pouvoit être confiée qu'à un prince orthodoxe, qu'une des conditions apposées au contrat tacitement passé entre le peuple et le prince, étoit que les peuples obéiroient fidèlement au prince, pourvu que celui-ci fût lui-même soumis à la religion catholique. »

L'auteur commence d'abord par faire observer, que c'est un principe universellement reconnu des théologiens et des jurisconsultes, que le *droit public*, aussi bien que le droit privé d'une société quelconque, en tout ce qu'ils ont d'humain et d'arbitraire, se manifeste, non-seulement par ses lois écrites, mais encore par ses coutumes, pourvu qu'elles soient autorisées par un long usage et par la persuasion universelle. Après avoir cité les textes de grand nombre d'auteurs qui ont adopté ou supposé le sentiment de l'archevêque de Cambrai d'une manière plus ou moins expresse (1), l'auteur des *Recherches historiques* arrive aux faits qui établissent la même thèse, à savoir, qu'en vertu d'un ancien *droit public*, la puissance temporelle, au moyen âge, étoit subordonnée, en certains cas, à la puissance spirituelle. Ces faits sont principalement : la législation autrefois en vigueur dans tous les états catholiques de l'Europe sur les effets temporels de l'excommunication et de l'hérésie ; la législation particulière de certains états sur la subordination de la puissance temporelle envers la spirituelle ; les droits de suzeraineté du Saint-Siége sur plusieurs états, et ses droits particuliers sur l'empire d'Occident.

Quant à l'excommunication, des dispositions législatives de différens peuples nous montrent les peines temporelles qui y furent attachées, du consentement même des princes. Ces peines étoient en particulier la *privation des droits civils*, et la perte de toute autorité. Le droit de France et d'Angleterre, celui de Saxe et de

(1) Nous avons surtout remarqué un passage curieux d'une lettre de M. Van-Gils, membre de l'ancienne faculté de Louvain, *sur les sentimens de l'ancienne faculté de Théologie de Louvain, par rapport à la déclaration gallicane* de 1682. La citation est trop étendue pour que nous puissions la rapporter ici.

Souabe, compilés au XIIIe siècle d'après les anciennes coutumes de l'empire, consacrent cette discipline. On sent que dans une analyse rapide nous ne pouvons reproduire les citations. Nous sommes obligés de renvoyer à l'ouvrage même. Ces lois dans leur généralité comprenoient les inférieurs comme les supérieurs. Les souverains qui encouroient l'excommunication et refusoient de satisfaire à l'Eglise, s'exposoient donc aux conséquences qui résultoient naturellement de la sentence portée contre eux. Leur déchéance n'étoit qu'une application de la jurisprudence alors universelle sur les effets temporels de l'excommunication, jurisprudence autorisée, non-seulement *par la persuasion générale des hommes les plus pieux et les plus éclairés,* mais par le consentement même des souverains. Il est à remarquer que cette persuasion universelle et cette discipline existoient bien avant Grégoire VII.

Pour résoudre l'objection que l'on peut tirer de la conduite de quelques princes, qui ne laissèrent pas après l'excommunication de gouverner leurs états et d'être reconnus comme souverains légitimes, l'auteur fait remarquer : 1° que, d'après le droit public en vigueur, la sentence d'excommunication n'entraînoit point par elle-même la perte des droits temporels, qu'elle n'avoit cet effet qu'au bout d'un certain temps, beaucoup plus long par rapport aux souverains que par rapport aux simples particuliers ; 2° qu'indépendamment de ce délai, les excommuniés en obtenoien quelquefois un plus considérable, soit par des appels, soit par des promesses de soumission, soit par des négociations qu'ils prolongeoient adroitem[ent] pour éluder une sentence définiti[ve] ; 3° que le pape, auquel il appa[rte]noit de prononcer cette senten[ce,] différoit souvent, soit par ména[ge]ment pour les princes, soit par l'[es]pérance de leur amendement, [ou] dans la crainte des funestes eff[ets] qui pouvoient résulter de la s[en]tence ; 4° enfin, que les souvera[ins,] comme les particuliers ont pu q[uel]quefois s'attribuer malgré les c[en]sures de l'Eglise, les droits spiri[tuels] ou temporels dont ils étoient ré[elle]ment dépouillés.

L'hérésie, par laquelle on se sép[are] de l'Eglise en renonçant à sa croy[an]ce ; le schisme, l'apostasie devoi[ent] être naturellement suivis des mê[mes] effets temporels. On voit aussi q[u']d'après la constitution ou le droit p[u]blic de tous les états catholiques [de] l'Europe, les souverains, aussi bi[en] que les seigneurs particuliers, enco[u]roient par l'hérésie la peine de d[é]position, et pouvoient en effet ê[tre] déposés par une sentence émanée [de] la puissance ecclésiastique. Ainsi u[ne] loi de saint Edouard, en Angleterr[e] décidoit que le roi rebelle env[ers] Dieu et envers l'Eglise, seroit pr[ivé] de son titre de roi. Les seigne[urs] français sous saint Louis, dans [une] lettre adressée au pape Grégoire I[X] qui avoit excommunié et déposé F[ré]déric II, reconnoissoient que l'em[pe]reur pouvoit être dépouillé de [ses] droits temporels, s'il étoit convai[ncu] d'erreurs volontaires contre la [foi] catholique. L'empereur Henri [IV] au milieu de ses plus vifs dém[êlés] avec Grégoire VII, avouoit lui-m[ême] que, *suivant la tradition des Pères* [un] *souverain peut être déposé s'il a*[ban]*donne la foi.* Les députés envoy[és au] pontife par le même empereur,

enir son absolution, insistèrent ticulièrement sur ce que le délai ordé à leur maître alloit expirer, que s'il n'étoit absous avant ce nne, il seroit jugé indigne de sa dité impériale, *selon les lois de l'empire*. Enfin les conciles III et IV de Latran prononcent, du consentement des souverains, la peine de déposition contre les princes ou seigneurs hérétiques.

Un autre fait qui ne paroît pas non plus pouvoir être contesté, c'est que le Saint-Siége, long-temps même avant Grégoire VII, avoit acquis des droits de suzeraineté sur plusieurs états de l'Europe. Ce pontife les indique comme fondés sur *une ancienne coutume, reconnue des souverains eux-mêmes*. Il falloit bien que ces droits existassent, pour qu'il pût en parler avec cette assurance. Mais le Saint-Siége avoit surtout des droits particuliers sur l'empire d'Occident. Charlemagne ne dut qu'à l'élection du pape le *titre d'empereur*. Ce titre ne *fut point* un fruit de la conquête. Par-*outre que* Charlemagne ne s'empara point de Rome, il ne prétendit, ainsi que son prédécesseur, s'attribuer aucun droit de souveraineté sur les provinces envahies par les Lombards, mais simplement les *restituer* au Saint-Siége, comme le disent formellement Eginhard et Anastase le bibliothécaire. Le pape, en conférant à Charlemagne le titre d'empereur, ne renonça point à son droit d'élection. Un monument même historique de la plus haute importance prouve qu'il le conserva. Charlemagne, dans le testament où il fait à ses enfans le partage de ses états *pour prévenir tout sujet de contestation* après sa mort, ne dit pas un mot du duché de Rome, des provinces de l'Exarchat alors soumises au Saint-Siége, ni du *titre d'empereur*. Or, il est évident, par le but même qu'il se proposoit, qu'il n'eût pas manqué d'en parler, s'il eût cru pouvoir disposer de ce titre et de ces provinces.

La suite de l'histoire nous montre encore que les empereurs ne prenoient le titre et les insignes de leur dignité qu'après avoir été reconnus et couronnés par le pape. De plus ils prêtoient au pontife un serment de fidélité, qui exprimoit, sinon une dépendance féodale, comme le supposent plusieurs auteurs, du moins un dévoûment particulier aux intérêts du Saint-Siége. Dans la querelle de Grégoire VII avec l'empereur Henri IV, les seigneurs allemands, écrivant au même pontife, lui représentoient, « qu'il appartenoit au pape et à la ville de Rome, de concert avec les princes, de choisir un homme digne, par sa conduite et sa prudence, d'un rang si élevé. » En outre l'ancien droit germanique statuoit expressément que l'empereur tient son pouvoir temporel du pape, et qu'il doit, aussi bien que tous les autres princes et magistrats séculiers, employer ce pouvoir à faire rendre au pape l'obéissance qui lui est due. Il étoit d'autant plus important de prouver les droits particuliers du Saint-Siége sur l'empire, que les plus grands démêlés des papes furent, comme on sait, avec les empereurs d'Allemagne. Aussi le judicieux auteur a-t-il établi d'une manière solide cette partie de sa thèse. Il blâme avec raison le peu d'équité de plusieurs écrivains, qui, après avoir reconnu la légitimité des droits acquis par le Saint-Siége sur plusieurs états de l'Europe, par une contradiction manifeste, adressent aux papes leurs

reproches ordinaires d'*ambition*, d'*avidité* et d'*usurpation*, lorsqu'ils veulent faire de ces droits l'usage le plus juste et le plus raisonnable. La France ne fut jamais suzeraine du Saint-Siége ; mais cela n'empêchoit pas qu'elle ne fût soumise au droit commun, relativement aux effets temporels attachés à l'hérésie et à l'excommunication. Il faut avouer que dans l'exercice de ce droit public du moyen âge, on a quelquefois invoqué des principes et des maximes qu'il est difficile de justifier ; mais ce ne sont pas ces principes et ces maximes qui ont établi le droit, il existoit bien auparavant, et on n'a jamais cessé d'y avoir recours. E.

(*La suite à un numéro prochain.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La circulaire suivante de M. le ministre de la justice et des cultes, a été adressée à MM. les archevêques et évêques, relative à l'érection de 150 nouvelles succursales :

« Paris, le 19 août 1839.

» Monseigneur, les chambres ont voté, sur la proposition du gouvernement, le crédit nécessaire pour ériger 150 succursales en 1840. Ainsi, dans l'espace de quatre années, 525 églises, supprimées depuis 1808, auront été rendues au culte paroissial. Cette marche persévérante du gouvernement est un témoignage incontestable de sa sollicitude pour les besoins religieux qui se font si vivement sentir.

» Maintenant, monseigneur, il s'agit de répartir les 150 nouvelles succursales dans chaque diocèse ; je vous engage donc à me transmettre, s'il y a lieu, de concert avec M. le préfet et par son intermédiaire, un état de propositions, dans la même forme et accompagné des mêmes pièces et des mêmes renseignemens que ceux que vous avez eu à produire pour *l'année dernière*. Je vous envoie ci-joints, dans ce but, deux cadres imprimés
devront être exactement remplis. I
ront signés par vous, monseigneur,
M. le préfet. Vous garderez l'un d
états qui vous servira de minute.

» Ces propositions *ne pourront dép*
le nombre de cinq par département. I
essentiel que les communes soient
sées par ordre d'urgence et d'intérêt.

» Une église en bon état, un presby
convenable ou la réalisation de ress
ces pour s'en procurer un dès que l'é
tion aura été accordée, l'assurance
vous me donnerez, monseigneur, qu
prêtre pourra être immédiatement en
dans la localité pour y résider et
les fonctions de desservant, *telles son*
trois conditions indispensables,
qu'une commune puisse être com
dans vos propositions. L'omission
l'une d'elles seroit un obstacle abso
l'obtention du titre de succursale.

» Il est très-important de clair
déterminer la circonscription du ter
toire de la nouvelle succursale, et
de joindre un plan toutes les fois qu
ne devra pas embrasser une comm
entière, ou une section de comm
bien délimitée.

» L'intention du gouvernement
provoquer au budget de 1841 la créa
de succursales de seconde classe,
vies seulement au moyen du binage
faveur des communes dont la popul
est trop foible pour exiger la résid
d'un prêtre, et pour supporter les
penses qui en sont la conséquence
gée.

» Il convient donc, monseigneur,
journer les propositions à faire pour
petites localités à l'année prochaine
de ne comprendre dans l'état que
allez présenter, que les communes do
population et les ressources sont en
portion avec les sacrifices que l'érec
d'une succursale pourvue de tous ses
blissemens entraîne avec elle.

» Je désire au reste, monseigneur,
cevoir votre travail avant le 1er oct
prochain. Je vous prie donc de ne

[ob]liger de ce qui dépendra de vous pour [vous] entendre promptement avec M. le [pré]fet de votre département, qui, de son [cô]té, a besoin d'un délai assez long pour [fa]ire remplir les formalités exigées.

« Agréez, monseigneur, l'assurance de [m]a haute considération.

« Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'état de la justice et des cultes,

« J.-B. TESTE. »

Un journal déploroit il y a deux jours *les humbles avances et les concessions* du pouvoir à l'égard du [cl]ergé, et il annonçoit qu'il avoit à [ré]véler à cet égard des faits nouveaux [et] inquiétans. On va voir à quoi se [bo]rnent les faits qui alarment l'ombrageux rédacteur.

On négocie, dit-il, le rétablissement sur le siége de Reims de M. le cardinal de Latil, *ex-confesseur de Charles X, si célèbre dans les fastes de la restauration par l'influence qu'il a exercée sur les ordonnances du 25 juillet 1830.* Le journaliste a été bien mal informé dans ce qu'il dit ici. M. le cardinal de Latil n'étoit plus depuis long-temps confesseur de Charles X; il avoit renoncé à cette fonction vers le temps où il devint évêque de Chartres. Ensuite le prélat ne peut pas être *célèbre par l'influence qu'il a exercée sur les ordonnances de 1830*; car il est notoire qu'il étoit dans son diocèse à l'époque des ordonnances, et que sans rien savoir, il arriva à Paris tout au travers de l'émeute, le 27 juillet.

Le *Constitutionnel* s'étonne qu'on ait rendu des honneurs à Son Eminence, à Apt, et que deux prélats soient allés l'y visiter. Il nomme ces deux prélats qui ne sont, dit-il, devenus archevêques qu'en 1834 et 1835. Quoi! parce qu'ils ont été nommés en 1834 et 1835, ils ne pourront aller saluer un prince de l'église! Vraiment, c'est-là une inquisition bien rigoureuse.

Notez qu'il n'y a dans tout cela ni *humbles avances* ni *concessions* du pouvoir.

Mais il y a, dit toujours le même journal, la difficulté du serment. En cela, il se trompe beaucoup. M. le cardinal de Latil n'auroit point de serment à prêter en retournant à Reims; il est archevêque depuis 15 ans, il n'a point perdu son titre. En 1814, on n'a point demandé de serment aux évêques qui se trouvoient en place, et on a fait de même en 1830.

La congrégation, continue le *Constitutionnel, s'agite beaucoup* pour faire nommer M. de Pins à Lyon. C'est encore là un conte. Le *Constitutionnel* sait bien que la *congrégation* qu'il a tant poursuivie autrefois n'existe plus. Elle n'a jamais eu l'influence qu'on lui a supposée; mais aujourd'hui qu'elle est dissoute, il est ridicule de la présenter encore comme *s'agitant* pour faire nommer un évêque. Le journaliste ajoute que M. de Pins s'est retiré de dépit à la grande Chartreuse, mais qu'il *n'y a pas encore prononcé de vœux;* comme s'il avoit jamais été question que le prélat dût faire des vœux. M. l'archevêque d'Amasie a passé un mois à la grande Chartreuse, mais il est revenu à Lyon depuis plus de deux mois; il habite l'archevêché, il gouverne le diocèse. Comment le rédacteur ignore-t-il tout cela?

Voilà ces faits qu'on nous annonçoit comme étant *de nature à préoccuper l'opinion publique.* On ne voit là ni *humbles avances*, ni *concessions sans dignité* de la part du pouvoir. Ce ne sont que des conjectures, des déclamations, des rêves, qui ne devroient faire impression sur personne.

Mais ce qui doit en faire sur toutes les ames honnêtes, ce qui est vraiment incroyable, c'est une barbare insinuation qui termine l'article du même journal: *On est très-préoccupé*

à la cour, dit-il, *d'un autr· siége qui doit bientôt devenir vacant*. Comment afficher ainsi la haine? comment ne pas rougir de cette annonce homicide! Le faux prophète, nous l'espérons, en sera pour la honte de sa méchante action.

Entre les pieuses associations établies dans les diverses provinces de France, on distingue celle qui est depuis long-temps connue sous le titre de Tiers-Ordre du Mont-Carmel. Ce Tiers-Ordre a pour but d'offrir aux filles chrétiennes qui l'embrassent les principaux avantages de la vie religieuse, sans qu'elles soient obligées de quitter leurs familles. Il est assez répandu en Bretagne. Un prêtre de ce pays, M. l'abbé Urvoy, professeur à l'école ecclésiastique de Tréguier, chargé par son évêque de préparer une nouvelle édition de la règle du Tiers-Ordre du Mont-Carmel, s'est livré avec zèle à ce travail, et s'est acquitté de sa tâche avec succès. Nous avons la certitude que les supérieurs de l'ordre des Carmes qui résident à Rome ont approuvé son ouvrage. C'est un volume petit in-12, imprimé à Saint-Brieuc, chez Prudhomme, en 1838. Outre la règle, on y trouve le cérémonial de la vêture et de la profession, ainsi qu'une instruction étendue sur la confrérie du Scapulaire.

On a présenté d'une manière louche et fâcheuse, dans un journal, l'affaire de M. l'abbé Renaut, vicaire de chœur à Notre-Dame, si indignement outragé et maltraité par la fille Leroux. Le fait est que cet ecclésiastique, d'un caractère timide, a été tellement bouleversé par l'odieuse accusation dont il étoit l'objet, que ses facultés intellectuelles en ont paru altérées. Il a fallu le mettre dans une maison de santé. Du reste, il ne paroît pas qu'il y ait aucune charge contre lui, e[illegible] faut espérer que la vive impres[illegible] qu'a faite sur lui la confronta[illegible] avec sa dénonciatrice s'effacera p[illegible] peu.

Nous avons déjà remarqué qu[illegible] prosélytisme protestant s'agite s[illegible] tout dans le département de Saô[illegible] et-Loire. Les ministres et les colp[illegible] teurs parcourent les campagnes, ch[illegible] chant à séduire les catholiques, et [illegible] félicitant d'attirer à eux des hom[illegible] simples et peu instruits. Le 15 [illegible] on a encore ouvert un nouveau te[illegible] ple à Sorney près Louhans; cinq p[illegible] teurs de la société *évangéliq[illegible]* Genève y assistoient, car Genève j[illegible] un grand rôle dans ces efforts p[illegible] répandre l'erreur. Le temple de S[illegible] ney peut contenir deux à trois ce[illegible] personnes. On y a joint une salle d[illegible] cole et un logement pour l'insti[illegible] teur.

Le temple de Sorney est le tro[illegible] sième bâti dans le département. [illegible] premier est celui de Branges, [illegible] commune rurale des environ[illegible] Louhans; il fut ouvert le 15 [illegible] l'année dernière. Le second est c[illegible] de Châlons-sur-Saône, ouvert le [illegible] juin dernier. Celui-ci contien[illegible] bien quatre cents personnes; [illegible] surmonté d'une salle d'école et [illegible] logement pour l'instituteur. M[illegible] dépense n'est pas encore payé[illegible] avoit invité pour le jour de l'o[illegible] ture les pasteurs des stations de [illegible] ciété évangélique et les pasteur[illegible] testans les plus voisins.

Ces églises protestantes se so[illegible] mées depuis six à sept ans, et [illegible] composées d'anciens catholiq[illegible] rés; ce sont des cultivateurs, d[illegible] mestiques, des ouvriers qui n'ét[illegible] pas assez instruits, et qu'il n'a p[illegible] difficile de gagner. Il y a au[illegible] d'hui cinq églises dans le dé[illegible] ment, Mâcon, Tournus, Châ[illegible] Sorney et Branges, et une d[illegible] Jura, à Lons-le-Saulnier, où le c[illegible]

municipal a donné gratuitement un ...al qu'on lui demandoit à louer. ...s églises sont desservies par six jeunes pasteurs secondés par des instituteurs que l'on décore du nom d'*évangélistes*. Il y a huit écoles protestantes fréquentées par près de deux ...ts enfans. On a aussi établi des bibliothèques et des dépôts de livres. ...s pasteurs de la société *évangélique* de Genève ont de deux en deux mois des conférences, tantôt dans une station, tantôt dans une autre; ...r on laisse ces étrangers exploiter ...s campagnes.

Il est bon d'avertir que ces nouvelles églises sont en dehors du culte protestant reconnu et salarié par l'état. Elles ne sont soutenues que par ...s quêtes que l'on fait en France, à Genève et en Suisse. On doit encore 8,000 fr. pour les temples de Châlons et de Sorney, et une souscription est proposée pour les payer.

Pendant le semestre d'hiver, les cours de théologie dans l'université catholique de Louvain seront ainsi qu'il suit. M. Beelen expliquera le quatrième livre des Rois et le second des Paralipomènes, et montrera leur autorité contre de modernes écrivains bibliques; il donnera là-dessus trois leçons par semaine. Dans trois autres leçons, il enseignera la grammaire hébraïque, expliquera des passages choisis de la Bible, et pour les élèves plus avancés montrera le syriaque en expliquant des passages choisis de la chrestomathie d'Oberleitner; le chaldaïque, en expliquant des passages du Targum, et l'arabe, en expliquant les choses mémorables d'Abdullatifi. M. Wouters, doyen de la faculté, suivra l'histoire ecclésiastique du XIII au XVI[e] siècle. M. Verhoeven, secrétaire de la faculté, expliquera les premiers livres des institutions canoniques de Devoti. M. A.-J. Verhoeven exposera la démonstration catholique. M. Malou expliquera le traité du culte des saints et de la grâce. M. Verkest, président du collége du Saint-Esprit, commentera le second de la seconde de la Somme de saint Thomas.

Dans les autres facultés, M. Ubaghs traitera de l'introduction à la philosophie; M. de Cock, de la philosophie morale; M. N. Moeller, de l'histoire de la philosophie; et M. J. Moeller, de la première partie de l'histoire du moyen âge jusqu'à Grégoire VII.

Il y a cinquante ans, Léopold, grand duc de Toscane, égaré par de perfides conseils, marchoit d'innovations en innovations sur les matières ecclésiastiques, inquiétoit le Saint-Siége et fatiguoit les évêques par des décrets imprudens et hostiles sur le culte divin, sur la discipline et sur une foule de points relatifs à la religion. Il sembloit prendre plaisir à jeter dans son petit état des semences de troubles et d'erreurs, quand il fut appelé à l'empire par la mort de Joseph II. Son successeur, plus sage, abandonna un système funeste; alors tout rentra dans l'ordre, et les innovations provoquées par le pétulant évêque de Pistoie, tombèrent à plat. Le petit-fils de Léopold voudroit-il reprendre les erremens de son grand-père? C'est ce que nous donnent lieu de craindre les journaux qui annoncent que ce prince, par une ordonnance du 17 septembre, a fait affermer les terres appartenant à l'archevêché de Pise et à l'évêché de Grosseto, terres qu'il avoit précédemment réunies aux domaines de l'état. Les journaux révolutionnaires applaudissent, comme de raison, à cette mesure, et ils espèrent bien qu'en dépit *des rumeurs du clergé et des réclamations de la cour de Rome, la fermeté bien connue du duc maintiendra sa résolution*. Quoi qu'ils en disent, Léopold II donne là un mauvais exemple. Ce n'est point aux

princes à donner le signal des spoliations. Un premier pas dans cette voie peut mener loin, et l'histoire des derniers temps le prouve assez.

Le chapelain de M. l'archevêque de Gnesne et Posen a été mandé à Berlin devant le ministre de la police et sévèrement interrogé. On lui a fait un crime de sa coopération au départ du prélat. Il n'a pas hésité à déclarer qu'il avoit eu connoissance du projet de départ de l'archevêque, et qu'il n'avoit fait que ce que lui commandoient ses devoirs, sa position et sa conscience. On lui a proposé de rejoindre le prélat à Colberg, mais à condition de promettre qu'il ne favoriseroit point de semblables tentatives, et qu'il en instruiroit l'autorité. Il a répondu que quelque désir qu'il eût de se réunir à son évêque, il ne pouvoit prendre un tel engagement sans l'autorisation de M. Dunin, et on lui a accordé du temps pour se décider.

Il est à remarquer que Colberg est une ville toute protestante, et qu'il y auroit de l'inhumanité à laisser le prélat tout seul au milieu d'une telle population.

M. l'abbé Castelli, préfet apostolique de la Martinique, a publié, le 6 août, un mandement à l'occasion des désastres de la colonie. Il ordonne d'abord une messe d'actions de grâces pour remercier Dieu de ce qu'il a préservé les populations de tout malheur lors du tremblement de terre du 2 août, et indique ensuite des prières pour demander à Dieu de délivrer la colonie des maux qui l'affligent. M. le préfet rappelle la catastrophe du 11 janvier; on respiroit à peine de la terreur qu'elle avoit causée, lorsqu'un nouveau tremblement de terre vint renouveler les alarmes. Ce tremblement de terre survint la nuit; heureusement il ne fut pas violent. Il semble, dit M. Castelli, que Dieu eut égard à n[os] prières, et qu'il commanda au flé[au] de s'apaiser; il faut donc lui adress[er] des remercîmens et des prières, [car il] seul peut sauver; lui seul peut gu[é]rir des maladies meurtrières, fai[re] cesser une misère accablante, calm[er] une nature en désordre. Une me[sse] solennelle d'actions de grâces dev[oit] donc être célébrée dans toutes [les] églises de la colonie pour remerc[ier] Dieu d'avoir préservé la colonie [le] 2 août. Ensuite il devoit y avo[ir] trois jours de prières pour implor[er] les secours du ciel pour l'avenir. C[es] prières étoient le chemin de la croix, les litanies de la sainte Vierge, l'a[-] mende honorable au Sacré-Cœur, et le chapelet là où le chemin de [la] croix n'étoit pas érigé.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

L'audience de la cour d'assises du 15 octobre nous a révélé ce qu'on peut attendre du jury pour la répression des outrages aux mœurs. Un sieur Terry, libraire au Palais-Royal, étoit traduit aux assises, parce qu'on avoit saisi chez lui, et même sur lui, les livres les *plus* abominables. Malgré les efforts de M. *Parisot*, avocat-général, le jury l'a déclaré non-coupable sur toutes les questions, et on l'a acquitté. Ainsi il est décidé que l'on peut vendre les livres les plus détestables et les plus propres à corrompre la jeunesse. Telle est la protection que notre législation accorde à la religion et aux mœurs!

Au surplus, il y a eu dans cette même audience un autre incident non moins remarquable. Le prévenu Terry a allégué que les mauvais livres qu'on lui reprochoit de vendre avoient été reçus sans difficulté en nantissement des prêts faits en 1830 au commerce de la librairie, et qu'ils avoient été ensuite mis en vente par l'administration, à défaut de paiement des sommes prêtées. Il est sûr que ce précédent est peu honorable pour l'administration qui donnoit un tel exempl[e]

immoralité, et qui auroit mérité d'être traduite elle-même en justice.

Terry a allégué encore qu'une saisie de ces mêmes ouvrages ayant été faite en 1825 chez plusieurs libraires, et notamment chez lui, de vives réclamations avoient eu lieu *de la part de tous les organes de la presse sans exception*, et que les livres avoient été restitués au bout de quelques jours, de sorte qu'il étoit bien établi qu'on pouvoit les réimprimer et les vendre publiquement. Ce que le prévenu a dit ici pour le besoin de sa cause, est évidemment faux. *Tous les organes de la presse* n'ont pas réclamé contre la saisie, nous en sommes sûrs. Néanmoins, tout cela a paru apparemment concluant au jury, et l'acquittement du sieur Terry va encore encourager les réimpressions et la distribution des plus détestables productions.

On annonce que parmi les projets de lois qui doivent être soumis à la délibération des chambres dans le cours de la session prochaine, il s'en trouve un *sur la responsabilité civile des communes*. Il est à désirer que cette fois il soit combiné de façon à ce que les dispositions qui régissent actuellement la matière deviennent moins favorables à l'émeute et à ceux qui éprouvent en apparence du dommage de sa part.

On sait en effet de quelle manière les choses se passent à l'égard des auteurs de pillages, et ensuite à l'égard de leurs victimes. Les uns gardent communément les profits qu'ils peuvent y faire; les autres en sont quittes pour présenter sommairement des états de pertes, qui entraînent d'autant moins d'embarras et d'inconvénient qu'ils sont le plus souvent très-difficiles à vérifier. Toujours résulte-t-il du mode établi par ce genre de réparation, que l'intérêt privé n'a point à s'inquiéter des suites, et que c'est l'intérêt général qui en souffre. L'émeute pille, dévaste et s'approprie à la faveur du désordre ce qui tombe dans son fossé. Voilà ce qui est pour elle un stimulant et un appât dangereux, qui n'est malheureusement préjudiciable que pour la cité.

Quant à la partie dont la propriété se trouve atteinte et endommagée, nous ne voulons pas dire assurément qu'elle soit capable d'abuser des circonstances pour se faire attribuer plus d'indemnités qu'il ne lui en appartient. Mais ce n'est pas assez; il faut tâcher de régler les choses de manière à ce qu'elle ait un intérêt direct et véritable à se protéger elle-même contre l'émeute et à n'être point pillée. *La responsabilité civile de la commune* ne doit venir qu'ensuite, après que tous les recours du pillé contre le pillard ont été convenablement exercés.

Ces observations n'ont point pour but de demander une petite place dans les dispositions de la loi nouvelle, en faveur de la propriété de l'Eglise et de ses ministres. Nous ne savons que trop qu'il y a toujours exception par rapport à celle-là, et qu'elle est abandonnée au bras séculier de l'émeute sans dédommagement ni indemnité. Ainsi nous ne voulons parler ici que de ce qu'il conviendroit de statuer à l'égard des autres natures de préjudice, de pillage et de dévastation. Car pour ce qui regarde les excès et les violences qui s'exercent contre la religion et les prêtres, on sait qu'ils sont faits pour cela, et que l'impunité est acquise aux gens qui ne dévastent que des églises, des palais épiscopaux et des calvaires.

PARIS, 21 OCTOBRE.

M. de Pelet, préfet de la Charente-Inférieure, est nommé préfet de la Vienne, en remplacement de M. Mancel, appelé à la préfecture de la Sarthe. M. Gabriel, préfet de l'Aube, passe à la préfecture de la Charente-Inférieure. M. Darcy, préfet de Tarn-et-Garonne, est nommé préfet de l'Aube. M. Menard, préfet de la Creuse, est nommé préfet de Tarn-et-Garonne.

— M. Fleury, ancien préfet, membre du conseil de préfecture de la Seine, est nommé préfet de la Creuse, et M. Hénaut, sous-préfet de Bayonne, préfet de

la Haute-Loire, en remplacement de M. Legoux.

— M. Leroy, sous-préfet de Saint-Sever, passe à la sous-préfecture de Bayonne, et est remplacé à Saint-Sever par M. d'Astaing d'Estampes, ancien sous-préfet d'Argelès.

— M. Molin, député, conseiller de préfecture, secrétaire-général du Puy-de-Dôme, est nommé membre du conseil-général de la Seine, en remplacement de M. Fleury, nommé préfet.

— Le 5ᵉ collége électoral de Lot-et-Garonne est convoqué à Villeneuve-d'Agen pour le 16 novembre, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. Paganel aux fonctions de secrétaire-général du ministère de l'agriculture et du commerce.

— M. David, qui, ainsi que M. Cousin, ne faisoit plus partie du service ordinaire du conseil d'état, a, dit-on, donné sa démission du titre de conseiller d'état en service extraordinaire, et de la place de directeur du commerce extérieur, qu'il occupoit au ministère du commerce.

— Une modification a eu lieu dans l'organisation de l'administration des postes. Le nombre des sous-directeurs a été porté à quatre. Ce sont MM. Piron, Lavollée, Mahou et Mollard.

— Un journal dit que M. Molé écrit en ce moment des mémoires sur l'empire.

— Plusieurs journaux persistent à faire voyager M. d'Appony, ambassadeur d'Autriche; après l'avoir fait aller à Londres, ils l'ont envoyé à Johannisberg, chez le prince de Metternich. M. d'Appony n'a pas quitté Paris.

— M. Firmin Rogier, conseiller et premier secrétaire de la légation de Belgique à Paris, va épouser la fille du feu comte de Frias.

— Le comte de Lowenhielm, ministre de Suède et de Norvége à Paris, a été appelé à Stockholm. On le dit destiné aux fonctions de maréchal de l'ordre de la noblesse pendant la diète qui s'assemblera [illegible] janvier.

— M. Giacobbi, président d
correctionnel à Alger, vient d'
mé chevalier de la Légion-d'H

— La femme qui a jeté une p
la voiture du roi des Français,
Girondelle, et non Girodet. El
de 31 ans, née à Brauvillier
Elle demeuroit à Paris, rue de
et se trouvoit sans place depuis
juin. Les docteurs Chomel
donne, appelés par le préfet
pour s'assurer de l'état de la G
rondelle, ont constaté qu'elle
teinte d'aliénation mentale. Q
par eux, elle a répondu comm
noit de répondre aux magistrat
en vouloit au roi parce que s'étar
à lui, il n'avoit pas empêché
fût sans cesse assaillie par des c
M. Gilles, commissaire de poli
légations judiciaires, qui a c
malheureuse Girondelle, rue
dans le garni qu'elle occupoit,
un rapport dans le même sens.
le trajet, elle lui a fait les ré
plus incohérentes. M. Gilles n'
son domicile rien de suspect. «
dit son rapport, pratiquoit ses d
religion. Les seuls livres qu'elle
sont : l'Imitation de Jésus-Ch
pensées chrétiennes, un parois
épitres et évangiles. »

— Auguste Blanqui persiste
solution de ne répondre à au
questions qui lui sont faites pa
gistrats instructeurs.

— Les sieurs Breton, co
d'imprimerie; Winturon, lith
Dubois, rentier, arrêtés en mê
que Blanqui, ont été mis en li
sieurs Bouvet, médecin, et C
veur, aussi arrêtés avec les dé
ont été transférés, dit-on, à la

— Le gérant du *Corsaire* a a
dredi en police correctionnell
jarrier, gérant de la *Presse*, so
vention de diffamation. Ce der
fait défaut, a été condamné à
de prison, 100 fr. d'amende et
de dommages-intérêts, attendu

numéro de la *Presse* du 30 septembre, Dujarrier a diffamé Belmossière, en annonçant mensongèrement qu'il étoit repris de justice, et qu'il avoit été condamné pour vol en 1836 par la cour d'assises de la Seine. M. Dujarrier ayant formé samedi opposition au jugement par défaut, la cause sera de nouveau appelée le 25.

— Un journal belge annonce que le gouvernement français va envoyer à Bruxelles un haut fonctionnaire de l'administration des postes, chargé de s'entendre avec le gouvernement belge sur les mesures à prendre pour le départ de Paris (matin et soir), de deux courriers à destination de Bruxelles.

— L'état et le département de la Seine vouloient mettre à la charge du département de Seine-et-Oise la moitié des réparations fort considérables à faire au pont de Saint-Cloud. Par suite du refus constant de l'administration de Seine-et-Oise, le différend a été soumis au conseil d'état. Le conseiller rapporteur avoit conclu à la répartition par égales portions entre les parties litigantes, mais le conseil a déchargé le département de *Seine-et-Oise* de toute participation aux *travaux*. Ce procès duroit depuis dix ans.

— Madame la comtesse Christine de Fontanes vient d'écrire au *Courrier Français* que c'est à tort qu'il a annoncé que M. de Salvandy (alors ministre) avoit *commandé* les œuvres de M. de Fontanes, son père. C'est madame la comtesse Christine de Fontanes qui s'est chargée de leur publication.

— La commission établie dans le département de la Seine pour examiner les aspirans aux brevets de capacité, pour l'instruction primaire tant supérieure qu'élémentaire, ouvrira sa seconde session le 4 novembre à la Sorbonne.

— Le conseil-général de la Seine, effrayé du nombre d'abandons et d'infanticides qui se succèdent depuis la suppression des tours, va, dit-on, les rétablir à l'hospice des Enfans-Trouvés.

— Le quatrième et dernier tableau de rectification des listes électorales de la Seine, présente 487 additions nouvelles ou réintégrations, 60 rectifications. Il y a en tout 22,040 jurés, dont 489 ne sont pas électeurs; 18,940 sont électeurs censitaires, et 2,611 électeurs départementaux.

— Le manufacturier Richard Lenoir, créateur de l'industrie cotonnière en France, et qui fut, il y a deux ans, l'objet d'une souscription votée par les fabricans, vient de mourir à Paris.

— Si le prix des blés, dans le rayon d'approvisionnement de la ville de Paris, est resté stationnaire aux derniers marchés, on a pu néanmoins remarquer une légère tendance à la hausse.

— Les travaux des Champs-Elysées se poursuivent avec activité. On place en ce moment des bornes-fontaines et des candélabres. La grande allée sera prochainement éclairée au gaz.

— La fontaine de la place Richelieu est terminée; il reste maintenant à enlever la palissade qui l'entoure, et à garnir cette place d'un dallage semblable à celui de la place Louis XV.

— Les ouvriers viennent de commencer au palais des Beaux-Arts les travaux pour dresser un portique provenant du château de Gaillon.

— Le chiffre total des souscriptions ouvertes en faveur des réfugiés espagnols étoit, il y a quelques jours, de 36,000 fr. On évalue le nombre des réfugiés à 6,000.

— M. Edmond de Breuilly, avocat, vient d'être nommé consul-général du gouvernement persan à Paris, en remplacement de M. Dolfus, démissionnaire.

— Le ministère doit présenter, dit-on, à l'ouverture des chambres, un projet de loi pour autoriser la prolongation du chemin de fer de Saint-Germain jusqu'à Poissy.

— Les travaux de réparation du chemin de fer de Versailles (rive droite) touchent à leur fin.

— Il est question d'*Omnibus-Drowski*. à un cheval et à un seul cocher conducteur. Ces voitures ne porteroient que sept voyageurs, et leurs services seroient réglés par un mode tout-à-fait nouveau.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le 13, vers sept heures du soir, un incendie attribué à la malveillance a éclaté dans la ferme du sieur Robinc, cultivateur et marchand de bois, demeurant à Corbeil (Seine-et-Oise). Le feu, qui a fait de grands ravages, n'a pu être éteint que dans la soirée du 14. On signale un trait de courage remarquable de la part du gendarme Violette, commandant le poste d'Essonne, qui s'est précipité, au péril de ses jours, dans le foyer pour en arracher un pompier de Corbeil entraîné par la chute de quelques matériaux. Il a été assez heureux pour lui sauver la vie.

— Les troubles qui avoient éclaté parmi les ouvriers du canal de l'Aisne, à la hauteur de Concevreux, sont entièrement terminés. Onze ouvriers terrassiers ont été enfermés dans la prison de Laon.

— On a commencé à Valenciennes une enquête sur le chemin de fer qui de cette ville ira joindre à Quievrain les chemins de fer belges.

— La chambre du commerce de Lille vient de recevoir l'avis officiel de la ratification du traité qui autorise la jonction de la Deûle à l'Escaut par le canal de Roubaix.

— Le 15 a eu lieu, à la préfecture de la Meurthe, l'adjudication des travaux du canal de la Marne au Rhin, dans la partie comprise entre la limite de la Meuse et Toul. Le chiffre de l'estimation étoit de 1,200,000 fr. MM. Stomphx, de Monceaux, et Dumas, de Paris, se sont rendus adjudicataires, moyennant un rabais de 5 pour cent.

— L'école d'application de l'artillerie et du génie de Metz ne compte cette année que 74 élèves; il y a long-temps q[...] ne l'avoit vue aussi peu nombreuse.

— A Arras, plusieurs dames se[...] chargées de confectionner le linge q[...] doit donner aux malheureux réfugié[...] pagnols qui sont dans cette ville.

— Le département de l'Eure co[...] cette année 3,916 électeurs. Il y en [...] 3,738 en 1838, et 2,851 lors d[...] première exécution de la loi, en 18[...]

— Des ateliers de charité vien[...] d'être ouverts sur les chemins de gr[...] communication dans le départemen[...] l'Eure.

— Deux escrocs qui étoient parve[...] en se faisant passer pour bons négoci[...] à se procurer beaucoup de marchand[...] ont été arrêtés au Havre, comme il[...] loient partir pour la Nouvelle-Orléa[...]

— Le colonel de la Rochette, [...] nous avons annoncé l'accident pen[...] un exercice de son régiment (le 4[...] ligne), est mort dans la nuit du [...] 17. On lit dans l'*Hermine* de Na[...] « Plusieurs ecclésiastiques se son[...] un pieux devoir de l'assister pend[...] maladie, lui ont administré les der[...] sacremens de l'Eglise, qu'il a reçu[...] pleine connoissance, et ne l'ont q[...] qu'après son dernier soupir. »

— Un accident qui auroit pu av[...] des suites funestes est arrivé le 17[...] Nantes, aux travaux de l'église Sain[...] Croix. Un échafaudage volant avoit [...] placé mardi au chevet de l'église p[...] vérifier quelques mesures; cette vér[...] cation étoit faite, mais l'échafaudage [...] voit pu encore être retiré, lorsque [...] la fin de la journée trois personnes [...] placèrent dessus imprudemment et to[...] bèrent d'environ onze mètres de h[...] teur. Deux ont été blessées fort lég[...] ment et la troisième a une blessure [...] ne présente pas non plus beaucoup [...] gravité.

— Le brick le *Laurier* est parti le 1[...] Brest pour les Antilles.

— La canonnière la *Malouine* est p[...] de Brest, le même jour, pour le Séné[...]

— L'*Auxiliaire breton* dit que M. [...]

préfet de Loudéac, a reçu son
t pour Montluçon et sera
Loudéac par le marquis de

à tort qu'on a annoncé le dé-
de la garde nationale de Cler-
nd. On s'est borné tout sim-
vérifier les fusils.
uguration de la statue du co-
bes vient d'avoir lieu à Feurs
statue est en bronze et a sept
ant. Avant que le cortége se
ndroit où la statue alloit être
général, le préfet et le maire
au service funèbre qui a eu
l'église de Feurs.
avoit le 15, au dépôt de men-
Lyon, 81 hommes et 118 fem-

nonce que la chaudière d'un
vapeur faisant le service sur
éclaté près de Trévoux. On ne
il y a eu des personnes blessées.
eaux du Rhône et de la Saône
urs fort élevées.
lit dans la *Gazette du Bas-Lan-*
mes) : « Le débordement du
nt sans doute dérangé les ha-
es castors, un jeune individu a
près de son embouchure, sur
et pris par un paysan qui l'a
ez M. Crespon, auteur de l'*Or-*
u midi de la France, où on peut
e montre doux et familier; il
t curieux de voir avec quelle
épouille les branches d'arbres
rce. Depuis plus de vingt ans,
pu se procurer un de ces ani-
t, quoiqu'on eût la certitude
ient pas cessé de vivre dans
age. »
ral Duperré vient de donner
Cherbourg, pour que le ba-
eur de sauvetage, construit
ice de la société générale des
à Bone (Afrique), fût dirigé
ent à Toulon. Des bateaux à
l'état le conduiront ensuite à
on.
rvette la *Diligente* va partir de Toulon pour le Levant, où elle rempla-
cera la *Favorite*.

— La température, si douce, il y a peu de jours, à Marseille, a tout à coup changé. La pluie est arrivée après la journée si chaude du 13, et n'a cessé de tomber les 14, 15 et 16. Sans doute que ces pluies seront suivies de l'inévitable mistral et du froid qui l'accompagne.

— L'incendie qui a eu lieu dans la nuit du 11 au 12, au faubourg Saint-Etienne à Toulouse, a été entouré de circonstances telles, que l'autorité a cru devoir faire arrêter le propriétaire de la maison incendiée.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Au 1er janvier 1834, le total général de la dette publique espagnole s'élevoit, en capital, à près de sept milliards, sur lesquels deux milliards et demi représentent des intérêts échus et non payés. A cette somme effrayante, il faut ajouter le produit de l'emprunt souscrit par les maisons Ardoin et Riccardo, en 1835, au capital de 166 millions de francs; plus les arrérages dus depuis cinq ans, tant de cet emprunt que de la dette active; plus, les sommes dues aux armées, aux fournisseurs, etc., pendant les cinq années de guerre, qui viennent de s'écouler. Le capital de la dette actuelle peut bien être porté, comme on voit, à la somme ronde de huit milliards.

—Des guérillas continuent à se former de tous côtés. Elles occupent et incommodent beaucoup les gardes nationaux, les détachemens et les convois militaires des christinos.

—Espartero ne se hâte pas de commencer ses opérations contre Cabrera. Outre qu'il veut probablement laisser reposer ses troupes, il paroît vouloir attendre qu'elles soient toutes remises sous sa main. On dit que le gouvernement de Madrid vient de lui faire passer des sommes considérables. On présume qu'il travaille à détacher les officiers et les soldats de l'armée carliste qui peuvent lui paroî-

[illegible] servi [illegible] être [illegible] seuls en- [illegible] carlistes. [illegible] se préparent à démo- [illegible] qui est d'une [illegible] de la pro- [illegible] représenta- [illegible] soit conservée. [illegible] frontière de Catalo- [illegible] d'Espagne a fait brûler [illegible] de Tora et de Castel- [illegible] une déclaration pour [illegible] tout individu qui sera [illegible] communiqué par cor- [illegible] autrement des nouvelles [illegible] et ses opérations, sera puni [illegible] mesure est cause qu'on a [illegible] communications sur les mou- [illegible] son armée. Le bruit court [illegible] qu'il veut entreprendre de s'em- [illegible] de Vich et de Manresa.

D'après le *Mémorial des Pyrénées*, [illegible] se prépare à une rude défense dans la place de Cantavieja, qu'il a forti- [illegible] et approvisionnée de la manière la plus complète. 2,000 paysans sont em- ployés jour et nuit par ses ordres à mettre Morella (dont il porte le nom) sur un [illegible] de défense formidable. Tous les pri- sonniers christinos tombés en son pou- voir, au nombre de 2,500, sont renfer- més dans le Maestrazgo, avec plus de 500 [illegible] dont il s'est aussi assuré.

On apprend de Talavera, dit une [illegible] christine, qu'un corps de partisans [illegible], commandé par Philippe Mu- [illegible] d'affreux ravages.

Le *Journal des Pyrénées Orientales* [illegible] que trois jeunes ecclésiastiques [illegible], qui étaient venus se faire or- donner prêtres en France, ont été fusillés [illegible] dans leur pays par une ronde [illegible] qui les a rencontrés. Le *Cour-* [illegible], feuille espagnole, publie [illegible] de la province de la Manche, par laquelle on lui apprend [illegible] non-seulement les carlistes

dont on s'empare, mais leurs leurs enfans.

— En attendant que les *fu* dans les provinces basques, l vile et militaire ne se con mettre la main sur toutes les des communautés religieuse pouille de leurs emplois tous teurs des écoles primaires nc le régime précédent; et on k par des christinos renforcés, l'autorité militaire.

Le roi Léopold est parti d le 16, pour Wiesbaden, et le nom de comte d'Ardenne.

— M. Ouvrard, le célèbre l entrepreneur, est en Belgi plusieurs jours.

— Les états provinciaux du viennent de mettre un imp chiens.

— Après la conclusion du t avril, la majeure partie de l hollandaise étoit restée canto le Brabant septentrional. Les hollandais annoncent que la pl escadrons vont s'éloigner des et tenir garnison à l'intérieur.

— Du 11 janvier 1838 au 1 1839, le nombre des banquer élevé à 306 pour Londres et 78 comtés, ensemble 1,087. Ma Birmingham, Leeds et Liverpo villes qui figurent en tête des désastres financiers.

— M. Rowland-Hill est arrivé revenant de Paris où il a étu rangemens de la direction des p

— La force de la vapeur en Birmingham est de 3,436 ch nombre des locomotives est de

— Le nombre des lettres port gleterre à New-York par le *Great* dans son dernier voyage, n' moindre de 10,000; le port de s'est élevé à la somme de 13,000

— La reconnoissance du no rectoire fédéral et du gouvern canton de Zurich, a eu lieu de l

totalité du corps diplomatique accrédité auprès de la confédération.

— Les nouveaux représentans ont reçu dans le Haut-Valais un accueil plus amical que celui qu'ils ont trouvé dans le Bas. « Les habitans du Haut-Valais, dit l'*Observateur du Jura*, leur manifestent dans chaque occasion le plaisir qu'ils ont de les voir. Les représentans visiteront toutes les communes du Haut-Valais, écouteront les vœux du peuple et feront une enquête exacte sur la votation du 18 août. On se rappelle que la validité de cette votation avoit été contestée par le parti révolutionnaire, comme faite en opposition à la forme prescrite par la diète, et que sans même l'avoir examinée, il l'avoit déclarée fausse et mensongère. En vain les autorités du Haut-Valais avoient-elles offert de la soumettre à une enquête sévère, le radicalisme ne voulut rien entendre.

— Aux nouvelles du canton de Fribourg, l'*Observateur du Jura* avoit parlé le 7, d'un suicide qui auroit eu lieu à Belfaux, par suite de mauvaise conduite. L'*Observateur*, du 17, dit qu'il a été mal informé. La vérité est que le 22 septembre un jeune homme lucernois, de conduite régulière, s'est tué en tombant accidentellement du haut d'une galerie, à la Corbaz. . . .

— On écrit de Turin que l'infant don Sébastien a quitté cette capitale le 15 au matin pour continuer son voyage.

— Deux mécaniciens de l'université royale de Turin, MM. Jert père et fils, ont construit sans modèle un daguerréotype à l'aide duquel ils ont retracé avec la plus grande perfection une de ces belles perspectives si communes dans la capitale du Piémont.

— La solennité de l'inauguration royale du chemin de fer de Naples à Castellamare, qui avoit attiré un concours immense de peuple, a eu lieu le 3 octobre, en présence du roi et de toute la famille royale.

— L'inauguration de la statue équestre de Maximilien I[er], premier électeur de Bavière, a eu lieu le 12 octobre à Munich.

— Le roi de Hanovre ayant reçu deux pétitions dont le but étoit d'obtenir la dissolution de l'assemblée des états, a fait répondre que cette question étant uniquement du ressort de la couronne, il ne pouvoit soumettre sa détermination à aucune influence.

— M. de Tallenay, ministre résident accrédité par le roi des Français près des villes libres anséatiques, a présenté le 8 octobre ses lettres de créance au sénat de la ville de Lubeck.

— La *Gazette d'Augsbourg* dit qu'il y a eu trente ans, le 8, que le prince de Metternich a pris le portefeuille des affaires étrangères. M. de Metternich, qui jouit maintenant d'une parfaite santé, va retourner à Vienne.

— M. de Metternich a reculé de quelques jours son départ de Johannisberg, pour y recevoir le roi Léopold.

— Le 29 août au matin, par un temps magnifique, la ville d'Irkoutske (Russie d'Asie) a éprouvé de violentes secousses de tremblement de terre. Onze maisons en briques se sont écroulées et huit personnes ont, dit-on, péri; trente-quatre autres personnes ont été grièvement blessées.

— Le Danemark possède aujourd'hui trente-trois manufactures mues par la vapeur.

— Le vaisseau le *Brutus* a apporté à Londres des nouvelles de Montévideo du 5 août. Le port de Buénos-Ayres étoit bloqué et toutes les communications étoient interceptées, à l'exception de celles réservées pour le paquebot anglais. Rien ne peut faire penser que le blocus sera levé de long-temps.

— La population du Mexique est de 7,014,140 ames, celle du Texas, de plus de 100,000 ames.

— Des lettres de M. Laplace, commandant de la frégate française l'*Artémise*, datées d'Otaïti les 12 et 13 mai, parlent de l'échouement de ce navire. Les avaries de l'*Artémise*, d'après ces let-

tre susceptibles de se laisser ...
Le colonel Cabanero, qui apr... la cause de don Carlos, est ... nemi mortel de Cabrera ... un des agens d'intrigne ... ployés à débaucher les ...

— Les christinos ... lir la forteresse de ... haute antiquité ... vince d'Alava ... tions pour obt...

— On éc... gne que le ... les deux ... Tersol ... anno... con... res... su... d...

... près en même temps que le ... ne pourra donc voir la comète ... le cas où elle s'écarteroit beau... Jupiter par une déclinaison de l'... à l'est, ou par une ascension droit... réale.

... après le ... le a trou... ...nment ... de Jupi... toutes les ... présent. » Il ... comète n'ait ... à Paris. A la fin ... avoit sur notre ... jour, de sept ... heures du soir. Au... se lève encore à

Le Gérant, **Adrien Le Cl...**

BOURSE DE PARIS DU 21 OCTOB...

CINQ p. 0/0.	110 fr. 85 c
TROIS p. 0/0.	81 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept.	101 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept.	000 fr. 00
Act. de la Banque.	2840 fr. 00 c
Oblig. de la Ville de Paris.	1240 fr. 00 c
Rente de la Ville de Paris.	000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire.	792 fr. 50 c.
Quatre canaux.	1250 fr. 00 c.
Rentes de Naples	103 fr. 10 c.
Emprunt romain.	103 fr. 5 8
Emprunt Belge	101 fr. 3 4
Emprunt d'Haïti.	507 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0.	30 fr. 1 4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C... rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3193.

JEUDI 24 OCTOBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUR LES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS.

Quelques personnes se sont étonnées peut-être que nous n'ayons pas annoncé dans ce Journal une souscription en faveur des ecclésiastiques, des religieux et autres personnes de toutes les classes, que les derniers événemens ont fait sortir d'Espagne. Ce n'est pas, assurément, que leur sort ne nous parût digne d'un vif intérêt. Mais notre souscription n'eût pas été tout-à-fait celle qui est annoncée dans presque tous les journaux de Paris et de province; ceux-ci avoient spécialement en vue d'assister les militaires, au lieu qu'il nous sembloit que dans notre Journal nous devions mettre en première ligne les besoins du clergé espagnol, tant séculier que régulier. Nous pensions d'ailleurs que le clergé *français n'auroit* que trop d'occasions de montrer sa charité pour les malheureux réfugiés espagnols dispersés dans tant de villes, et en effet nous avons appris qu'ils avoient été assistés en beaucoup d'endroits par le zèle et le concours des pasteurs et autres ecclésiastiques. A dire vrai, la précipitation de leur départ, leur dénûment, la cause pour laquelle ils souffroient, tout devoit appeler l'intérêt sur ces honorables victimes des troubles de leur pays. De plus, un autre motif devoit disposer des Français en leur faveur. Car cette révolution, dont ces infortunés étrangers sont victimes, c'est nous qui l'avons portée en Espagne. Ce sont nos livres, nos journaux, nos principes, nos émissaires, qui ont introduit dans ce pays la manie des innovations religieuses et politiques. C'est donc pour nous une obligation de conscience d'expier autant qu'il est en nous le mal que nos compatriotes ont fait à l'Espagne. Enfin le clergé français a encore une autre raison de se montrer généreux envers le clergé espagnol; c'est qu'il a été lui-même généreusement assisté il y a bientôt 50 ans, lorsque la révolution força nos prêtres, surtout du Midi, de se réfugier en Espagne. Plusieurs de nos évêques s'étoient réfugiés dans le Midi, entre autres l'archevêque d'Auch, M. de la Tour du Pin, et les évêques de Dax, d'Aire, de Bayonne, de Tarbes, de Blois, de La Rochelle, de Castres, de Lavaur, d'Aleth, de Rieux, etc.

On a récemment parlé dans divers journaux de ce que firent des évêques d'Espagne en faveur de nos prêtres proscrits. Plusieurs de ces prélats donnèrent en effet de grands exemples de charité. Nous demandons la permission de reproduire ici ce que nous écrivions en 1818, en annonçant la mort du cardinal de Quevedo, évêque d'Orense en Galice, prélat si illustre par ses vertus et ses largesses, qui refusa deux fois le riche archevêché de Séville, et mourut la nuit du 27 au 28 mars 1818; cette citation aura de l'à-propos dans la circonstance actuelle :

« Tous les malheureux trouvoient en lui un appui, et tous les affligés un consolateur. On en vit un illustre exemple dans sa conduite admirable envers les ec-

[illegible] pays. [illegible] sa [illegible] son iu- [illegible] quelques [illegible] années [illegible] dans [illegible] [illegible] auxquels les [illegible] encore con- [illegible] par boute de [illegible] déjà si malheu- [illegible] pour ces coura- [illegible] qu'on les laissât [illegible] qu'il leur avoit [illegible]. Il disoit hautement que plus il en arriveroit chez lui, plus il s'esti[illegible] heureux de les avoir. Ses maisons, [illegible] il agréablement, étoient bien aussi [illegible] que des communautés, et sa supé[illegible] en valoit bien une autre. On a c[illegible] que la dépense qu'il faisoit pour no[illegible] tres s'élevoit à plus de 80,000 fr. [illegible] compter ses aumônes ordinaires, d[illegible] ne diminua rien pour cela ; et cepe[illegible] le revenu de son évêché n'alloit [illegible] 60.000 fr. Il semble que la provi[illegible] multipliât ses biens entre les mains [illegible] lui qui ne se regardoit que comme l[illegible] tributeur de ses dons.

« Parlerai-je de quelques faits par[illegible]liers qui feroient ressortir l'ardente [illegible]rité du prélat? Un prêtre qui avoit [illegible] lui présenter quelques demandes [illegible] ses collègues, tomba malade, et [illegible] plus de cent lieues de la capitale, d'[illegible] avoit écrit à M. de Quevedo. Celui-ci [illegible] vint néanmoins à découvrir le lieu [illegible] retraite. *Pourquoi, Monsieur,* lui [illegible] t-il, *vous qui avez eu la charité de* [illegible] *ser quelquefois les besoins des autres,* [illegible] *cachez-vous les vôtres? Je vous* [illegible] *lettre de change de 3,000 réaux;* [illegible] *commencement de ce que je désire faire* [illegible] *vous.* Des religieux de son diocèse [illegible] avoient fait présent d'une mitre par[illegible]ment travaillée en feuilles de palmier; [illegible] l'envoya à M. l'évêque de L. R., qui [illegible] conserve encore, et accompagna [illegible] présent d'une délicatesse qui en aug[illegible]toit le prix, il lui écrivoit : *J'ai re*[illegible] *mitre de palme; j'ai voulu l'essayer* [illegible] *tête, et elle n'y va pas du tout. Q*[illegible] *[illegible] j'ai pris les dimensions de la* [illegible] *[illegible] vu que ma mitre étoit à sa juste* [illegible] Tous ceux qui ont approché l'évêqu[illegible] rense auroient à citer quelque tr[illegible] reil. Il suffisoit d'avoir quelque [illegible] avec lui pour avoir bien des occ[illegible] d'admirer l'étendue de ses lumièr[illegible] solidité de son esprit, l'ardeur de [illegible] rité, de sa foi, de sa piété.

« Un prélat français, qui a passé plu[illegible] années auprès de lui, écrivoit à un [illegible]siastique distingué de qui nous le te[illegible] *Nous sommes ici plusieurs maîtres,* [illegible]

digne d'être le disciple de ce savant évêque. Telle est l'idée qu'a laissée M. de Quevedo. Les bannis qu'il a secourus avec tant de générosité aiment à publier l'estime profonde qu'ils avoient conçue pour leur bienfaiteur. Ils firent graver dans le temps son portrait, à Madrid. Cette gravure eut beaucoup de débit, grâce à la réputation de sainteté du prélat, et le produit de la vente fut consacré au soulagement des Français malheureux de toutes les classes. M. de Quevedo se montra fort attendri de cette marque de sensibilité et de respect, et il écrivit à cette occasion une lettre touchante au prélat français qui avoit dirigé l'exécution de la gravure. Celui-ci en envoya des copies à ses collègues, réfugiés en Angleterre, ainsi qu'à nos princes retirés dans la même île, et il leur fit connoître les vertus et les services de l'évêque d'Orense. Monsieur, comte d'Artois, chargea expressément le prélat dont nous parlons de remercier en son nom le bienfaiteur du clergé français, et cette bonté de l'excellent prince émut sensiblement M. de Quevedo, attaché, comme il l'a prouvé depuis, au sang des Bourbons.

« Depuis le retour de nos prêtres déportés, nous avons reçu des lettres qui nous transmettoient quelques détails sur la vie de M. l'évêque d'Orense. En 1814, ayant eu occasion de parler de lui dans un de nos premiers numéros, deux de nos abonnés se firent un plaisir de nous communiquer ce qu'ils savoient à son égard, et récemment encore d'autres de nos lecteurs nous ont invités à rédiger la présente notice, et nous en ont envoyé les matériaux. C'est sur leurs notes que nous écrivons ceci. Ils désirent qu'on sache, et nous aimons à publier, qu'ils n'oublieront jamais tout ce qu'ils doivent au saint prélat, moins peut-être encore pour sa générosité à leur égard, que pour les grands exemples de piété qu'il leur a laissés. Tous n'en parlent que comme d'un homme d'un mérite éminent, d'une vertu héroïque, l'ornement et l'édification de l'Eglise. »

Nous avons nommé aussi dans ce Journal un autre prélat qui se montra le bienfaiteur généreux de notre clergé proscrit; c'est le cardinal Lorenzana, archevêque de Tolède, mort en 1804. Ce savant et pieux prélat le disputoit à l'évêque d'Orense en procédés et en largesses; on assure qu'il défrayoit jusqu'à 500 de nos prêtres. Il est vrai qu'il avoit un immense revenu; l'archevêché de Tolède rapportoit quatre millions de francs, mais le cardinal en faisoit le plus noble usage. Voyez ce que nous avons dit de lui, N° 627 de ce Journal, tome XXV.

D'autres historiens confirment les détails que nous venons de donner. M. l'abbé d'Auribeau, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française*, 4 vol. in-8°, imprimés à Rome en 1794 et 1795, cite trois lettres admirables de l'évêque d'Orense à l'abbé de Villeneuve, grand-vicaire d'Angers, et à l'abbé de Hureau, grand-icaire du Mans. Ces lettres qui sont en latin et datées de la fin de 1792, époque de la déportation du clergé français, sont pleines de charité et de piété. Il demandoit formellement qu'on lui envoyât autant de prêtres qu'on voudroit : *Huc ergo*, disoit-il, *quotquot volueritis, advolate*. M. l'abbé d'Auribeau cite également une lettre de l'abbé L., professeur de théologie à l'université d'Angers, lettre écrite le 23 novembre 1792, et où, en faisant l'éloge de l'évêque d'Orense, il annonce qu'ils étoient alors chez lui 52 prêtres, dont 25 du diocèse d'Angers. Le prélat avoit écrit au capitaine-général de la Galice de les lui envoyer, disposé à vendre ses meubles s'il le falloit, pour les nourrir, et à partager son dernier morceau de pain avec eux.

Des historiens plus récens ont rendu la même justice aux deux prélats que nous avons nommés :

« L'évêque d'Orense, dit M. de Laborde, avoit fait de son palais épiscopal un hospice où logeoient trois cents ecclésiastiques français condamnés à la déportation dans le temps de la révolution. Ce prélat mangeoit avec eux et se refusoit tout genre de commodités qu'il n'auroit pu procurer à ces infortunés. » (*Itinéraire de l'Espagne, t. V, p.* 39.)

« Presque tous les évêques d'Espagne exercèrent cette sainte hospitalité. Le cardinal Lorenzana, archevêque de Tolède, entretint constamment cinq cents prêtres français. On compte qu'il y en a eu en Espagne environ dix mille, depuis 1792 jusqu'en 1801.

» Le Portugal en a nourri environ deux mille.

» Si l'on estimoit à 500 fr. la nourriture et les habits de ces douze mille prêtres français pendant neuf ans, ce seroit une dépense de 54 millions pour l'Espagne et le Portugal. Et comme il y eut des temps où il y eut en Espagne jusqu'à quatorze mille prêtres, et que l'hospitalité y fut aussi accordée à des religieuses et à des familles émigrées, on peut compter la dépense des deux royaumes en faveur des Français à 80 millions. Ajoutez que Charles IV pendant la révolution, et Ferdinand VII pendant les cent jours, se sont conduits envers leurs augustes parens, en dignes fils de Louis XIV. » (*Quelques considérations sur la révolution d'Espagne et sur l'intervention de la France*, par M. Clausel de Coussergues.)

Nous empruntons encore au même ouvrage ce fragment d'une lettre adressée à l'auteur, le 20 avril 1823, par M. B..., desservant la succursale de B..., diocèse de Rodez.

« ... Mais je dois revenir sur mes pas, pour vous entretenir un moment des bienfaits que mes compagnons et moi avons reçus du cardinal Lorenzana, archevêque de Tolède. Il recevoit tous les
prêtres français avec la bonté du
des pères; il nous encourageoi
louoit, nous félicitoit d'avoir do
si éclatantes preuves de notre f
sembloit envier notre sort qu
croyions si malheureux. Le gran
cours de prêtres qu'on lui envo
toutes les parties de l'Espagne
ralentir sa charité : il nous plaç
les auberges, n'ayant pas assez
pour entretenir tant de monde,
voyoit, chaque soir, son maître
pour payer toute notre dépense. J'
quinze jours avec quatre cents
prêtres français, pour attendre q
Em. eût reçu la réponse des évêq
devoient partager sa charité envers
A mesure que nous recevions not
tination, nous étions remplacés pa
tres, et aucun ne partoit de Tolè
être habillé, qu'il en eût besoin o
Tous devoient, en partant, recevo
munificence de M. l'archevêque d
et un habit complet, jusqu'aux s
Nous comptions que chaque v
valoit plus de 200 francs. Il m'e
Jaen avec vingt-trois autres. J'ai
reçu vingt sous du gouvernemen
évêques, et par conséquent 3,65
dans dix ans que je suis resté en Es
à quoi il faut ajouter les offrandes
les messes. de quarante sous pe
sept ans, et vingt sous pendant trois
appris du secrétaire de l'archev
qu'indépendamment des dépenses
traordinaires, aux passages des pr
Son Em. dépensoit mille francs par
en leur faveur, ou en faveur des fa
émigrées auxquelles elle envoyoit d
cours, lorsqu'on les lui faisoit conn
Si on multiplioit cette somme par l
rée de notre exil, on trouveroit q
nation française doit plusieurs milli
un seul prélat espagnol !... »

En présence de tels faits, nous
vons pas besoin de recommande
prêtres, les religieux et autres E
gnols réfugiés en France. Tous
par leurs malheurs des droits à

lic, mais le sort des deux
classes doit toucher spécia-
clergé français. Nous rece-
lontiers les dons qu'on vou-
r faire passer ; mais comme
que l'on a séparé les prêtres
eligieux des militaires et
et comme nous ne savons
les sont les villes où on
en résidence les prêtres
ligieux exilés, il vaudroit
mieux adresser directe-
offrandes aux évêques du
la France, qui ont dû en
un plus grand nombre.

LLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Le Saint-Père, informé
soins de l'Eglise naissante
, a envoyé à M. l'évêque
1,000 écus romains par l'in-
aire de M. l'ambassadeur de
à Rome. L'écu romain est de
c. et demi. Ce don généreux
sans doute à propos, car les
de lettres que nous avons
montrent quels étoient les
des églises et des malheu-
lger et dans le diocèse.

---

abbé Sibour, chanoine de
nommé à l'évêché de Di-
arrivé la semaine dernière
Ses informations viennent
lieu. Avant son départ de
deux grands-vicaires capitu-
Digne, MM. Bondil et Jor-
ient venus le saluer et con-
c lui.

---

che prochain, 27 octobre,
la fête patronale de l'église
me-des-Victoires. Les of-
nnels seront célébrés aux
rdinaires ; la grand'messe à
es; à deux heures, vêpres,
ar M. l'abbé Deveze, vicaire
Germain-l'Auxerrois, proces-
rès-saint Sacrement et salut; à sept heures du soir, vêpres de l'archi-confrérie du Saint-Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, sermon et salut.

Tous les confrères du Saint-Cœur de Marie, répandus dans la France, sont invités à solenniser et à sanctifier ce jour par tous les actes de la piété chrétienne, surtout par une fervente communion, si cela leur est possible. Ce sera le moyen de rendre ce jour un jour de grâce et de miséricorde pour les pauvres pécheurs. Les confrères de Paris sont exhortés à visiter dans ce jour l'église de Notre-Dame-des-Victoires, à y assister aux saints offices, à y faire la sainte communion, et à prier avec ferveur pour la conversion des pécheurs au pied de cet autel d'où ont déjà coulé tant de grâces et de bénédictions.

Pour consoler les journaux qui se plaignent des complaisances du pouvoir pour le clergé, il suffira peut-être de faire connoître deux décisions récentes du conseil royal d'instruction publique. L'une porte que le conseil royal ayant été saisi de réclamations relatives aux ordonnances du 16 juin 1828, en ce qui concerne les petits séminaires, a décidé que les infractions ne pourroient être tolérées, et qu'il y avoit lieu à poursuivre près de M. le garde des sceaux l'exécution complète des ordonnances. Nous avons entendu bien des fois certains journaux réclamer contre le régime des ordonnances ; mais il est reçu parmi eux que les ordonnances défavorables au clergé ont force de lois. Ainsi, comptez qu'ils applaudiront à la décision ci-dessus.

L'autre décision est du 16 septembre dernier, et regarde les manécanteries. On sait que ce sont des écoles en usage, surtout dans le diocèse de Lyon, et destinées à former les enfans pour le service du chœur dans les églises. Il y eut, il y a quelques années, divers jugemens et arrêts

rendus sur cette matière. Aujourd'hui, le conseil royal déclare qu'il est impossible de tolérer sous ce titre de manécanterie l'établissement d'écoles latines en dehors de la juridiction universitaire ; qu'on ne peut tolérer en ce genre que les manécanteries auprès des églises épiscopales, mais que le nombre des enfans doit être restreint aux besoins du chœur, et que l'admission d'élèves internes y est sévèrement interdite.

C'est ainsi qu'on prélude à la liberté d'enseignement promise et garantie par la charte. L'exécution de cette promesse est renvoyée aux *calendes grecques*. En attendant, on multiplie les restrictions et les entraves, et cela s'appelle au besoin le régime légal.

M. l'évêque d'Orléans, après avoir visité Sully et Gien, a continué sa tournée jusqu'à Montargis, autre chef-lieu d'arrondissement. Le prélat y a été accueilli avec de vives démonstrations d'intérêt et de respect. Le concours spontané et général de toutes les classes montroit que malgré la différence des opinions un sentiment plus fort que tous les autres animoit la population. Le dimanche 13, à la grand'messe, le prélat adressa aux fidèles des paroles tout-à-fait dignes de son ministère. Il falloit voir cet immense auditoire sous l'impression de ces paroles. Le soir, au salut, l'église étoit trop étroite et le recueillement n'en fut pas troublé. M. l'évêque félicita le curé, M. l'abbé Franchet, de la décoration de son église. Le lundi, avant son départ, il célébra encore la messe, où nombre de fidèles communièrent. En se retirant, beaucoup d'entre eux demandèrent à baiser son anneau, et le prélat se prêta à ce pieux désir. M. l'évêque visita le collége, l'hospice, la salle d'asile pour l'enfance, et partout parla avec autant d'à-propos qu[e de]
bonté.

M. l'évêque d'Autun a env[oyé]
2,000 fr., résultat des quêtes f[aites]
dans son diocèse pour les victime[s du]
tremblement de terre de la Mart[ini]
que. On a fait pour le même o[bjet]
une quête à la Nouvelle-Orlé[ans,]
quête à laquelle M. l'évêque de c[ette]
ville a concouru, et qui a proc[uré]
2,845 fr.

La retraite pastorale vient d'a[voir]
lieu à Nancy; il s'y est trouvé
prêtres. M. l'abbé Chaignon a prê[ché]
et a rempli là comme ailleurs
tente du clergé. M. le coadjut[eur a]
suivi tous les exercices, et ses
ports avec son clergé ont été
nature la plus satisfaisante.

La retraite pour le diocèse d[e]
s'est faite dans le grand sémi[naire]
qui est à Dax. Elle a été prêchée
M. l'abbé Debussy, qui avoit
rendu le même service à ce dio[cèse]
les deux années précédentes. M
coadjuteur, nouvellement arrivé
ce diocèse, y a commencé l'exe[rcice]
de son ministère, en recevant le
nouvellement des promesses clé[rica]
les dans l'ancienne cathédrale, et
adressant au clergé des avis plein[s de]
bienveillance et d'affection qui
été reçus avec respect.

Plusieurs journaux ont enregi[stré]
une délibération du conseil-gé[néral]
du Jura qui demande avec insist[ance]
la suppression de l'évêché de S[aint-]
Claude. Ce vote a été emporté
15 voix sur 25, et il n'a été l'o[bjet]
d'aucune observation de la par[t des]
feuilles du Jura.

Nous doutons qu'il en ait é[té de]
même de la part des habitans
tel vote est évidemment contrair[e aux]
intérêts du département du Jura
intérêts matériels comme aux in[térêts]
religieux.

Quand tous les départemens

tent aujourd'hui quelque établissement ou avantage, celui-ci un général pour le commander, celui-là une direction quelconque, on est étonné de voir le conseil-général du Jura venir demander la suppression de son évêché, oubliant apparemment qu'un évêché rehausse en quelque sorte l'importance d'une ville, y attire des étrangers, et devient un centre de relations toujours profitables aux intérêts du pays. Avec un évêque se trouvent des grands-vicaires, des chanoines, puis une certaine représentation qui oblige à des dépenses dont profite la ville où est le chef diocésain.

On voit que nous ne parlons encore que des intérêts matériels toujours mis en avant partout. Eh bien! nous disons qu'en cela le conseil-général du Jura a méconnu les intérêts de son département pour satisfaire à quelque rancune anti-religieuse qui probablement le préoccupoit beaucoup plus que la question de légalité.

Que coûte d'ailleurs au département du Jura le siége épiscopal de *Saint-Claude*; il ne lui coûte que sa cote part avec les 85 autres départemens; il lui coûte un 86e de la dépense qu'entraîne l'évêché de Saint-Claude. Ainsi pour 3 ou 400 fr. d'économies, le Jura seroit privé d'un établissement qui répand autour de lui plus de 30 ou 40,000 fr. par an, et ajoute à l'importance de la petite ville de Saint-Claude. Est-ce là entendre les intérêts du pays qu'on est appelé à représenter? quand tous les départemens veulent s'élever, grandir et monter d'un degré, on voudroit faire descendre celui du Jura? Est-ce là le vœu des habitans?

Mais que seroit-ce donc si nous voulions envisager maintenant les intérêts religieux, qui devroient être pourtant les premiers? Il est facile de comprendre que la surveillance d'un évêque retient le clergé dans la limite de ses devoirs; un évêque réprime les écarts de conduite, et souvent il les prévient par d'utiles avertissemens; on redoute ses observations, ses remontrances; enfin, une impulsion utile est donnée à toute la hiérarchie ecclésiastique, et tous les devoirs sont plus strictement observés.

Sans vouloir parler des fondations de bienfaisance, qui marquent ordinairement le passage d'un évêque, nous dirons encore que lorsqu'il s'agit de solliciter des secours pour relever une église ou un presbytère en ruines, la voix du prélat vient se joindre aux sollicitations des autorités, du préfet lui-même : son influence, enfin, profite au pays dans toutes les circonstances où elle est justement invoquée.

Ce sont ces réflexions qui nous ont rendu inexplicable le vote du conseil-général du Jura.

(*Journal de l'Ain.*)

Nous avions annoncé la mort de M. de La Rochette, colonel du 45e régiment de ligne, à Nantes. Transporté chez lui après l'accident dont il avoit été atteint sur la prairie de Mauves, on s'est empressé de réclamer pour lui les secours de la religion. Sur l'invitation de plusieurs officiers, M. l'abbé Dandé, vicaire-général du diocèse, se rendit près de lui, et l'entoura de tous les soins et des consolations que, seule, la religion peut offrir au chrétien mourant. Les obsèques de M. de La Rochette ont eu lieu le 18, dans la cathédrale, où un service solennel, présidé par MM. les vicaires-généraux, à la tête du chapitre, a été célébré par M. l'abbé Dandé, vicaire-général, au nom de M. l'évêque de Nantes, absent. Toute la garnison, l'état-major, les autorités civiles assistoient à cette cérémonie. Dans cette circonstance pénible, le clergé s'étoit fait un devoir de montrer au 45e régiment

combien il prenoit part au funeste événement qui lui enlevoit un chef digne de son estime et de son affection. Après la cérémonie, le clergé, suivi du régiment et de tout le cortège, a accompagné le cercueil jusqu'à l'entrée des Ponts.

Il paroit à Nancy un journal intitulé l'*Ami des sourds-muets*, rédigé par M. Piroux, directeur de l'institut des sourds-muets de cette ville. Ce journal, qui est rédigé dans des principes religieux, et qui contient de bons articles, paroît à la fin de chaque mois de l'année scolaire ; ce qui fait dix numéros par an. Le numéro d'août termine la première année. M. Piroux a beaucoup de zèle pour l'instruction des sourds-muets et pour le perfectionnement des méthodes relatives à cette intruction. Aussi les autorités à Nancy favorisent son école. Il nous apprend dans son numéro d'août, que le 25 de ce mois, huit de ses élèves, trois jeunes gens et cinq filles, dont trois externes, ont fait leur première communion, après avoir été instruits par M. le vicaire de la paroisse avec beaucoup de charité.

Dans ce même numéro il y a un tableau statistique du nombre des sourds-muets dans les divers pays. L'auteur estime qu'il y en a 22,000 en France, 12,000 dans le royaume britannique, 2,000 en Belgique et Hollande, plus de 12,000 en Italie, 4,000 en Suisse, 7,000 en Espagne, 2,000 en Portugal, plus de 8,000 en Prusse, le double en Autriche, 9 à 10,000 dans le reste de l'Allemagne, 8,000 en Suède et Danemark, près de 28,000 en Russie ; en tout pour l'Europe 130,000 ; 6,000 aux Etats-Unis ; enfin dans tout le monde, 546,000.

Le nombre des écoles est fort restreint. L'auteur n'en compte en Europe que 131, dont 34 en France, 19 en Prusse, 14 dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, 9 en Italie, 6 dans

les états d'Autriche, autant e
8 en Bavière. Beaucoup d'é
ont qu'une. Les Etats-Unis
Il y en a une au Bengale. T
écoles d'Europe ne renferm
3,313 élèves, et celles d'A
411.

Un autre tableau est celu
stitutions de sourds-muets e
Il y en a 34, comme nous v
le dire. La plus ancienne
fondée par l'abbé de l'Epé
en 1760 ; la deuxième en
celle d'Angers en 1780, dir
core par mademoiselle Blou
de l'abbé de l'Epée, et qui
joint en 1818 une congrég
filles pieuses. La troisième
de Bordeaux, établie en 1
la direction de l'abbé Sicar
les autres sont de ce siècle.
mière est celle d'Auray, é
1807, par M. l'abbé Desha
de cette ville, et dirigée par
de la Sagesse. Cette pieuse con
en dirige d'autres à Poitiers, à
à la Chartreuse dans la Ven
Sœurs sont aussi à la tête d
de Saint-Etienne, de Besan
Clermont. Neuf écoles sont
par des ecclésiastiques, M
Plasson à Lyon, M. l'abbé
Caen, secondé par les Sœu
congrégation du Bon-S
M. l'abbé Chazotte à T
M. l'abbé Martin à B
M. l'abbé Lavau à Orléans,
Beulé à Nogent-le-Rotrou
bé Chaillet à Goux, diocèse
Claude, M. l'abbé de Sain
à Vernoux, diocèse de
M. l'abbé Dessaigne à C
près Ambert, diocèse de
De ces écoles, 18 sont entre
les départemens, 3 sont de
nats, 4 sont des écoles privé
externats. Il y a 11 éco
M. Piroux ne connoît pas
des élèves. Les 23 autres c
Les plus considérables son
Paris, entretenues l'une

..is du gouvernement, et qui première, 175 élèves, et la se- 70. Celle de Nancy en a 67, de Lyon 65, celle de Caen 60, le Toulouse 54, etc. Il y a de ..oles qui ne font que commen- ..elle est celle des garçons, diri- ..Orléans par M. l'abbé Lavau, ..qui prospère déjà. Outre l'école ..e par M. Guès à Marseille, ..abbé Fissiaux en a établi ré- ..ent une autre pour les filles ..s dans la maison dite de la ..dence; il y est secondé par des ..M. Piroux n'a pas connu cet ..ement. Trois des institutions ..tés sont dirigées par des sourds- .., celle de Lille par M. Mas- .., élève distingué de l'abbé Si- .., celle du Puy par M. Plantin, .. celle de Limoges par M. Ber- ..d.

..voit par ce tableau que la reli- ..a eu beaucoup de part à la fon- .. des écoles de sourds-muets. ..porté des prêtres zélés et de .. filles à se dévouer à cette ..de charité, et de bons fidèles ..ecourir par leurs aumônes.

..10 octobre, après la messe so- ..elle du Saint-Esprit, les écoles ..ques de Fribourg, en Suisse, .. été ouvertes pour la jeunesse ..résence du Père Galicet, provin- ..des Jésuites en Suisse et en Alle- ..e. Les hautes écoles sont sous ..irection, comme autrefois, du ..Broccard, valaisan, et les secon- .. sous celle du Père Simmen, ..

..e nombre des étudians arrivés ..divers points de la Suisse, de ..rope et des contrées d'outre-mer, ..plus considérable que l'année ..nière, tant est grande la con- ..ce des parens, nonobstant le ..d'alarme des journaux révolu- ..aires de France et de Suisse. ..Les Frères de Marie ont aussi ou- .. leur nouvelle école, et, pour étrennes, 100 écoliers y assistent. Or, il n'est pas difficile de remarquer de quel côté tourne la haute estime et la confiance publiques.

Tandis qu'on se livroit à l'espérance que la persécution qui, en Suisse, afflige la religion, ses ministres et les établissemens religieux, touchoit à sa fin, le gouvernement de Thurgovie, sourd à la voix de tous les cœurs, continue d'opprimer les couvens du canton par des entreprises dirigées vers la spoliation de leurs biens. Ce gouvernement protestant vient de prendre une nouvelle décision pour la vente de la belle propriété du monastère de Fischingen, sise à Lommis. Cette vente illicite est annoncée pour le printemps prochain.

Le 16 octobre, M. l'évêque de Liége a consacré une nouvelle église à Pepinster, près Verviers.

On assure que le gouvernement prussien a dépensé jusqu'à présent 180,000 thalers pour l'achèvement et la réparation de la cathédrale de Cologne, ce beau monument gothique. Le thaler est de 3 fr. 71 cent. En outre, le gouvernement provoque des collectes pour le même objet dans les provinces rhénanes, et il applique, dit-on, à la cathédrale une petite somme prélevée sur les baptêmes, mariages et enterremens.

La question religieuse qui a soulevé tant de débats en Prusse, entre le gouvernement et le clergé catholique, se représente en Pologne, où l'évêque d'Augustowo se refuse, comme les archevêques de Cologne et de Posen, à bénir tout mariage mixte. Ce prélat se fonde, pour ce refus, sur un ukase de l'empereur qui ordonne d'élever les enfans issus de ces mariages dans la religion grecque, tandis que les lois de son église prescrivent le contraire. Le czar est

vivement irrité contre l'évêque; il l'a suspendu de l'exercice de ses fonctions et privé de son traitement. Là se bornent, du reste, jusqu'à présent, les mesures de rigueur. L'évêque d'Augustowo est libre, et trouve dans les dons de ses fidèles une indemnité suffisante pour les pertes qu'il éprouve d'autre part. Mais la lutte peut s'envenimer et entraîner des résultats non moins embarrassans que les difficultés subies dernièrement par la Prusse. (*Temps.*)

Un journal irlandais, *Cork southern reporter*, annonce que la femme du prince de Capoue, Pénélope Smith, s'est faite catholique. Il est étonnant que cette nouvelle nous vienne d'Irlande, le prince et sa femme habitant l'Angleterre.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

La manière dont il convient de traiter Charles V en France est le sujet d'une assez vive discussion entre les journaux de juillet qui représentent les diverses nuances des opinions et des partis. Les uns veulent qu'on en use envers lui avec l'ancien sans-façon révolutionnaire, sur le pied de l'égalité des conditions, et qu'il soit retenu prisonnier selon toute la rigueur du droit du plus fort, jusqu'à ce qu'on n'ait plus besoin de lui pour répondre des événemens et de l'entière pacification de l'Espagne. Les autres, sans contester ce droit en aucune manière, et sans rien invoquer en sa faveur qui ait rapport à son caractère sacré, se contentent d'alléguer qu'on n'a plus que faire de lui, et qu'on peut l'abandonner sans inconvénient à son sort de vaincu exilé, pour le laisser aller où bon lui semblera.

Il y a dans tout cela quelque chose qui rappelle les grands airs de l'ancien peuple romain, lorsqu'il disposoit aussi à son gré de la personne des rois, et qu'il les faisoit marcher à pied derrière les chars de triomphe de ses consuls. Mais *dans les temps modernes*, on a changé là-dessus de manière de voir. Ce avec quelques ménagemens et formes d'hospitalité qu'on em[p] pinion publique et l'histoire de rer comme de vrais prisonniers ces qu'on arrête et qu'on retient sous un prétexte quelconque, et toute liberté n'est pas laissée dans externes de leur volonté. Malg[r] litesse de langage et toutes les b[e] nières d'interprétation qu'on y p[...] tre, cela finit toujours par s'ap[p] prisonniers. Et dans ces sortes d[e] est généralement convenu que qu'on pourroit leur faire faire c[e] que tout ce qu'on pourroit obten[ir] en matière de déclarations, de [p...] ses, d'engagemens, est nul de soi[...] sidéré comme non avenu.

Quand donc il y auroit quelque [...] vénient à se dessaisir de leurs pe[rsonnes] les journaux du parti modéré de [...] qui donnent au gouvernement le [...] de laisser en pleine liberté Cha[rles et] sa famille, sont ceux qui ont rai[son] autres sont des révolutionnaires p[...] nés et aveugles qui ne consultent [que le] désir de ravaler la dignité royale faisant subir une humiliation de [...] auxquels ce besoin fait oublier q[ue don] Carlos prisonnier ne leur serai[t] rien absolument pour ce qu'ils [veu]lent faire, puisque c'est à la pa[ix] de l'Espagne qu'ils entendent l'e[...] et que les défenseurs de sa cause se croire tenus à ne reconnoîtr[e] voix de don Carlos libre.

PARIS, 23 OCTOBR[E]

Le duc d'Orléans a quitté Al[ger] pour se rendre à Constantine. [...]lation entière de la ville, dit le *Algérien* du 12, s'est portée sur [le passage] du prince au moment où il se r[endit au] port.

— Le duc d'Orléans a voul[u] visiter Bougie et Gigelli. Dans [la journée] du 7, il a parcouru Bougie, dans l'après-midi. Le 8, à sept [heures du] matin, le prince a débarqué à

res d'artillerie des bâtimens
s batteries de Philippeville.
albois, commandant le bey-
partie des grands de la pro-
stantine, étoient venus au-
rince. Parmi eux on voyoit
nds chefs des quatre subdi-
province : Mohammed-Ben-
n-Ganah ; proche parent
y, il a demandé, il y a neuf
nt, l'investiture du désert. Ve-
li-Ben-Aïssa, chef du Sahel,
bravement deux fois Cons-
e les troupes françaises. Le
it Ben-el-Hamelaoui, khali-
ouah, et le quatrième Caïd-
Haractas, qui se trouve dé-
gion-d'Honneur.
quitter Philippeville, le ma-
e a accordé aux colons qui
concession définitive des ter-
quels s'élèvent les construc-

duc d'Orléans et le maréchal
pour Constantine, escortés
drons du 3e chasseurs. Jus-
h, le pays est pittoresque,
ont couverts de chêne-liége.
s Kabyles de Menana, qui
ais fait acte de soumission à
sance, vinrent au-devant du
lui offrir du miel, des vases
ait et du couscous. En cet
ays se dépouille de sa ver-
rare de voir des arbres.
eures de marche, la colonne
mp de l'Arrouch. Le duc
uacs français et arabes.
prince continua son voyage.
e journée, le nombre des
se joindre au cortége aug-
ns momens ; on remarqua
fs qui n'avoient point encore
mission.
duc d'Orléans se mit en
r entrer dans Constantine.
rriva dans la vallée du Rum-
rives sont couvertes de bois
de cyprès, d'orangers et d'o-
une lieue à travers cet oasis délicieux, la route tourne brusquement à gauche, et la vue de la Casbah de Constantine et de ses escarpemens effrayans vient frapper d'étonnement celui-là même qui est le plus préparé à ce site extraordinaire. Au pied des roches immenses sur lesquelles s'élève Constantine, on passe le Rummel à gué, et on monte à la ville par une belle et large rampe. Toute la population et les autorités étoient sorties de la ville pour venir au-devant du prince.

Le 13, jour anniversaire de la prise de Constantine, le prince est allé à Notre-Dame pour entendre la messe, à la suite de laquelle on a chanté un *Te Deum*.

— Le *Moniteur Algérien* publie un arrêté, en date du 30 septembre, par lequel le maréchal Valée, gouverneur de l'Algérie, nomme les membres qui doivent composer le tribunal de commerce d'Alger.

— M. Boyer, juge auditeur au tribunal civil de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), est mort, dans le mois d'août, de la fièvre jaune. La même maladie a enlevé M. Dalican, procureur du roi de Marie-Galande.

— Une ordonnance du 5 a promu au grade de maréchal-de-camp, MM. d'Outremont de Minières, colonel de la 7e légion de gendarmerie ; de Niceville, colonel du 2e régiment de cuirassiers.

— Par ordonnance du 20, le baron Dufour, intendant militaire de la troisième division à Metz, récemment classé à raison de son âge dans le cadre de non-activité, est nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur.

— Le gérant de la *Quotidienne* a comparu hier matin devant un juge d'instruction, par suite de la saisie de mercredi dernier. L'article incriminé est, comme nous l'avons dit, celui qui traite des troubles occasionnés au Mans par la cherté des grains. Le délit est qualifié d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

— Après la mise en liberté des sieurs

Breton, Winturon et Dubois, les sieurs Bouvet et Costis ont été transférés à la Force, et restent, dit la *Gazette des Tribunaux*, sous la prévention de recel d'un criminel. On se rappelle qu'ils ont été arrêtés tous les cinq comme ils venoient de faire leurs adieux à Blanqui, dans la cour des messageries de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

— Le sieur Dubouchet, se disant médecin, a été arrêté dans son domicile, rue de Chabanais, 8, sous la prévention de coups et blessures commis avec préméditation, et d'exercice illégal de la médecine.

— Le *Journal de Paris* annonçoit dernièrement que M. Petit, mort économe de la Salpêtrière, avoit fait un boni de plus de 700 livres de viande par semaine sur la quantité accordée par le réglement. Cette fraude auroit été découverte par le duc de Liancourt, qui a été chargé de la vérification des comptes de M. Petit. M. de Liancourt écrit au *Journal de Paris* qu'il a trouvé au contraire la comptabilité de l'économe décédé exacte, et que celui qui auroit volé plus de 300,000 fr., d'après les calculs du *Journal de Paris*, a laissé si peu de fortune qu'il a été enterré avec le corbillard des pauvres, et que sa sœur a sollicité de finir ses jours à l'hospice.

— La rentrée des vacances des cours et des tribunaux aura lieu le 4 novembre.

— Lord Granville est attendu à Paris.

— Le comte de Toreno est parti de Paris pour retourner à Madrid.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 20 et 21, la somme de 571,759 fr., et remboursé celle de 467,000 fr.

—La caisse d'épargne de Paris, qui ne se chargeoit, comme les autres caisses d'épargne, que de simples placemens, annonce qu'elle recevra désormais les sommes qu'on lui versera en faveur d'enfans, avec condition de remboursement du capital et des intérêts accumulés aux donataires à leur majorité.

— Le nombre des notaires en France est de 10,098.

—M. Defontaine, inspecteur divi
naire des ponts-et-chaussées, est c
du 5ᵉ arrondissement d'inspection,
le département du Jura fait parti
remplace M. Faivre, appelé à d'a
fonctions.

— Depuis fort long-temps, que
journaux sont chaque jour remplis
taques nocturnes qui se trouvent
tôt répétées par les autres feuill
Moniteur donne le relevé des attaqu
noncées à la préfecture de police
dant les neuf premiers mois de
janvier, 5; février, 5; mars, 5;
mai, 4; juin, 6; juillet, 11;
septembre, 2; en tout, pour neuf
et dans tout Paris, 47.

—Un journal annonce que M. L
a donné sa démission de memb
conseil-général de la Seine.

— M. Eulriot avoit depuis long-
annoncé qu'il s'éleveroit dans un ball
et en dirigeroit la course. L'expérie
eu lieu dimanche au Champ-de-M
ballon, parvenu à une hauteur de
pieds environ, est resté long-temps
tionnaire. On crut remarquer que la
santeur de la nacelle retardoit l'as
sion, et quelques personnes crièr
l'aéronaute de jeter du lest; ce qu'il
cuta comme un homme qui n'a
connoissance de la navigation aéri
Le ballon s'éleva alors avec une tell
pidité que la foule fut effrayée, et
gnit un malheur. Cependant on vit
tôt M. Eulriot qui cherchoit à tirer
de roues semblables à des ailes de
lin-à-vent, et fixées à chaque extré
la nacelle. Le brouillard ne tarda
dérober le ballon aux regards. L'
nante, à la nuit tombée, alla pr
terre à six lieues de Paris. Sans dout
si M. Eulriot eût été maître des m
mens de son ballon, il se seroit ép
une route aussi longue, qu'il a dû
par de mauvais chemins avant de re
ver son gîte.

— Hier soir, une magnifique a
boréale a apparu sur l'horizon;
commencé vers les huit heures,

elle occupoit vers le nord-
rande partie du ciel qu'elle
ie couleur rouge et enflam-

it en ce moment quelques
prison du Luxembourg.
ollége Charlemagne compte
près de 780 élèves; le collége
950; le collége Louis-le-
1,070 à 1,080, et le collége
e 700 à 710.
des Halles annonce qu'aux
irchés des environs de Paris,
maintenu leur prix avec fer-

ntinue toujours la ligne des
our la pose des doubles con-
oivent aller aboutir au grand
'eau de la rue Racine. La rue
long-temps obstruée, est ren-
ulation.

ELLES DES PROVINCES.

Charles V, la reine et le
Asturies continuent à jouir
ure santé.
Tinan, aide-de-camp du ma-
, est arrivé de nouveau à

quanais, nouveau journal
re publié à Besançon, sous
du comte Brunet de la Re-
rient d'ouvrir une souscrip-
ur des Espagnols réfugiés en

scription ouverte à Bordeaux
s Espagnols réfugiés s'élevoit
o fr.
a nuit du 10 au 11, un ou-
ıx a dévasté le village du
isne). Les couvertures en
le et ardoise ont été presque
uites.
e cent cinquante-neuf trois-
, sloops, dogres, goëlettes,
asse-marées, ont fait nau-
s côtes maritimes du 1er ar-
t (Cherbourg, Dunkerque et
ans l'espace de quatorze ans,
de 1822 à 1835. La société générale des naufrages nous apprend que les pertes énormes que le commerce a eu à supporter par suite de ces sinistres, sont partagées de la manière suivante entre les différentes puissances : France 291, Angleterre 76, Suède-Norwége 30, Hollande 12, Amérique 8, Prusse 8, Danemarck 7, Russie 4, Hanovre 4, Hambourg 30, Belgique 3, Sicile 2, Lubeck 2, et Finlande perdus sans nouvelles 12.

— L'*Echo de la frontière* dit que la mendicité est abolie à Valenciennes. Une autre feuille de Valenciennes blâme la mesure qu'on vient de prendre, comme n'étant utile qu'à une dizaine de malheureux reçus à l'hospice, et laissant beaucoup de familles sans secours suffisans.

— Du 8 octobre au 18, quatre faillites ont été déclarées à Nancy.

— Le bateau à vapeur *la Ville de Tours*, qui venoit d'Orléans, a éprouvé un choc aux arches du pont de Beaugency. Au pont d'Amboise, un choc plus violent a brisé le tambour, les vitrages et causé un dommage considérable.

— La rentrée de la cour royale de Limoges aura lieu le 6 novembre.

— Le violent orage qui a éclaté le 11 sur la ville de Limoges, donne lieu à de nombreux conflits entre les propriétaires des maisons et les locataires. On évalue à plus de 30,000 fr. la valeur des vitres brisées par la grêle.

— A la maison centrale de Limoges, il y a eu 2,534 carreaux cassés par la grêle.

— Une femme surprise par l'orage, près de Sainte-Claire, se réfugia sous un peuplier. Cet arbre, brisé par le vent, tomba sur elle et lui cassa la cuisse. La malheureuse femme fut immédiatement portée à l'hospice dans un état presque désespéré.

— Une nouvelle forteresse française, dit un journal suisse, va s'élever, sur la route de Dijon à Genève, à l'entrée d'un embranchement qui débouche sur la ville de Nyon.

— Le conseil municipal de Lyon a voté une somme de 25,000 fr. à l'occasion du séjour que le duc d'Orléans doit faire dans cette ville.

— Les travaux de restauration du pont de la Guillotière touchent à leur terme ; il ne reste plus qu'une arche au-dessus de laquelle les trottoirs ne soient pas encore en place.

— La navigation du Rhône, un instant reprise, est de nouveau interrompue par la force des eaux.

— On écrit de Saint-Maximin (Var), qu'un jeune polonais, distingué par ses manières et une excellente éducation, exerçoit depuis quelque temps la médecine avec succès, dans la commune de Tourves. Dernièrement, ce jeune homme, qui avoit déjà donné plusieurs signes d'aliénation mentale, venoit à la ville, lorsqu'il fut pris tout à coup d'un accès de folie furieuse. Il avoit blessé un voyageur et un cantonnier, et il parcouroit, un long couteau à la main, les rues de Saint-Maximin, lorsque un homme du peuple et un gendarme se jetèrent sur lui. La lutte ne cessa que lorsque le malheureux polonais couvert de blessures tomba sans connoissance. On dit que les deux hommes blessés sur la route de Saint-Maximin ne sont pas atteints mortellement, et que le polonais a été réclamé par un de ses compatriotes, médecin à Draguignan, qui veut entreprendre sa guérison. L'état de cet infortuné jeune homme est, dit-on, l'effet de la nostalgie (mal du pays).

— A Toulon, le vaisseau le *Marengo* continue ses armemens.

— La frégate la *Thétis* a quitté Toulon, le 17, pour les mers du Sud.

— Le pont récemment détruit à Aubagne (Bouches-du-Rhône) par la violence des eaux n'est pas le pont de pierre situé à l'entrée de la ville, sur l'ancien lit de l'Huveaune, c'est un pont de bois provisoirement construit sur le nouveau lit de la rivière.

— Deux paquebots étrangers sont entrés, le 17, dans le port de Marseille; ce sont, le bateau-poste anglais l'*Hermès*, parti de Malte le 13 avec les dépêches de l'Ind[e] gypte; et le paquebot de g[...] *Gulnara*, commandé par M[...] sano, lieutenant de vaisseau [...] Gênes.

—Clot-Bey est parti de M[...] se rendre à Pise et de là à Fl[...]

— M. Bento-José Vieira [...] nommé vice-consul du Brésil [...]

— Une feuille de Bordea[...] MM. Persil père et fils ont [...] par cette ville pour se rend[...]

— Un jeune artiste bordel[...] let, vient de perfectionner [...] sur nature à ce point, dit-on [...] l'empreinte de la vie elle-mê[me] coloration et la puissance [...] L'opération se fait sans dange[r] tigue, à ce qu'assure un des ré[...] *Courrier de Bordeaux*, qui s'y [...] M. Pellet a donné à son proc[édé] de *typoface*.

— Un des bateaux à vape[ur] sibles, venant de Nantes à B[...] été surpris, entre les Sables [...] chelle, par un coup de vent [...] qu'il a été submergé ; onze pe[rsonnes] étoient à bord ont pu heureu[sement] gner la côte.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAG[NE]

Les révolutionnaires exaltés [...] fecté de répandre le bruit q[...] étoit un homme à eux, qui [...] q'un moment favorable pou[r] au pouvoir. Il paroît qu'il n'a[...] ces insinuations de son goû[t] s'est hâté d'écrire au gouvern[ement] un sens fort opposé. A la récep[tion] dernières lettres, les minist[res] transportés auprès de la régen[te] déclarer que si elle agréoit leu[r] ils étoient résolus à conserv[er] tion des affaires. Elle s'est en[...] leur témoigner le plus vif c[...] maintenir dans leurs foncti[ons] démarche a fait tomber les

:puis quelque temps sur la
nistère.
:tend que les dispositions de
été sondées, et que des ten-
duction ont été faites auprès
:s agens du gouvernement de
ır l'amener à quelques pro-
ccommodement. On ajoute
yés ou les émissaires qui ont
s à cette mission, n'ont pas
: de la manière dont Cabrera

res de Madrid en date du 15,
que le ministère a surpris et
é au sénat le programme
té, dite des *fédérés*, qui a or-
propagande à l'effet d'obtenir
le assemblée des cortès, qui
it constituante, et qui com-
ar l'abolition de la chambre
'après les mêmes nouvelles, la
é de Madrid se montreroit
: en faveur du parti des clubs.
squ'à donner les mains à des
s occultes pour soudoyer l'é-
d le moment opportun sera
ter un mouvement révolu-

tème de *conciliation* ne se dé-
vile. On en cite pour preuve
usse dans la province de la
Palillos vient de faire brûler
lages, et entre autres celui
ula, dans lequel Espartero a
:e. Les carlistes se sont achar-
contre les habitations des
s parens de ce général. Le
t d'Almagre, usant de re-
fait donner 50 coups de bâ-
ace publique aux deux filles
L'une d'elles a été mise en
ır être fusillée s'il ne rend pas
isonniers qu'on réclame de
mère a été passée par les ar-
:ésailles des pertes d'hommes
éprouver dans une rencontre
ationale d'Almagre.
iteur Parisien publie une let-
gnan en date du 17 octobre,
:s détails suivans :

« Les dernières nouvelles de Barcelone sont très-affligeantes. Les exaltés sont maîtres de la ville. Le 15 de ce mois, le gouverneur de la place, à la tête d'un détachement de force armée, est allé à l'entrée de la nuit, par ordre du général Seoane, chez le chef politique de la province. Malgré ses protestations et sa résistance, cet administrateur a été enlevé et conduit à bord de la frégate *Cortès*. Cet acte de violence a répandu la terreur dans toute la population. Les élections pour le renouvellement de la moitié de la municipalité se sont faites au profit du parti anarchique. On craint des désordres populaires semblables à ceux qui ont déjà effrayé plusieurs fois la capitale de la Catalogne. »

M. Kinson, le célèbre peintre de portraits, vient de mourir à Bruges, sa ville natale, à l'âge de 69 ans. Son véritable nom étoit Kinsoen. Il avoit été peintre de Louis XVIII et de Charles X, et dans les derniers temps de l'empire, attaché à la maison de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie.

— Deux militaires qui voyageoient sur le chemin de fer ayant eu l'imprudence, entre Tirlemont et Louvain, de s'élancer hors des wagons, ont été tués par le convoi.

— Le roi de Hollande a ouvert en personne, le 21, la session ordinaire des deux chambres des états-généraux.

— Le roi de Hollande vient de reconnoître le gouvernement de la régente d'Espagne.

— Un journal hollandais, l'*Avondebode*, annonce que les séances extraordinaires du conseil d'état vont être levées, et que le projet de révision de la loi fondamentale a été définitivement arrêté.

— On lit dans le *Morning-Post* : « Un vaisseau, nommé le *Mor*, va partir de Portsmouth pour Canton, avec des instructions concernant les difficultés qui ont eu lieu entre le capitaine Elliot et les autorités chinoises. Lord Palmerston a

déclaré, dit-on, qu'à l'avenir les relations entre les deux pays seroient soumises à des principes fixes. Les autorités chinoises sont tellement dans leur droit relativement à l'affaire de l'opium, qui étoit marchandise de contrebande, qu'elles ne feront probablement aucune concession, et le commerce pense que l'interruption des affaires durera encore plusieurs mois.»

— L'amiral Fleeming a été nommé gouverneur de Greenwich ; l'amiral Codrington le remplace comme gouverneur de Portsmouth.

— Un journal dit que pendant l'avant-dernière semaine il y a eu à Londres 40 enquêtes pour cause de suicide.

— D'après les nouvelles de mer parvenues à Liverpool, plusieurs bâtimens ont péri pendant les derniers ouragans.

— D'après un journal anglais, le shah de Perse auroit demandé au roi des Français un certain nombre de bons officiers pour remplacer les officiers anglais qui ont quitté le service de Perse, il y a quelques mois.

— Plusieurs officiers français, dit la feuille anglaise, ont passé dernièrement à Malte, se rendant en Perse avec Hussein Khan, ex-ambassadeur en France et en Angleterre.

— Le gouvernement de Zurich a écrit à celui de Bâle pour lui demander une reconnoissance immédiate.

— M. Koller, premier secrétaire de l'ambassade russe près la confédération suisse, remplace par intérim l'ambassadeur, M. de Krüdener, qui a été rappelé à Saint-Pétersbourg.

— On écrit de Turin que les 16 et 17, les eaux du Pô se sont élevées d'une manière prodigieuse. Des ponts ont été entraînés et des maisons détruites.

— La *Gazette de Cassel*, donnant des nouvelles de Hanovre du 11, dit que la commission chargée de rédiger un nouveau projet de constitution a achevé son travail.

— Les grandes manœuvres du camp de Vérone ont été terminées le 11.

— *Les dernières correspond*
Trieste (Illyrie) annoncent que
cription ouverte pour la con
d'un chemin de fer de cette
Vienne, se trouve déjà complété

— Les travaux du chemin d
Vienne à Raab, en Hongrie, sont
avec la plus grande activité. Sa l
sera d'environ 25 lieues.

— On vient de commencer
truction d'un chemin de fer de Pr
à Tirnau (ville appelée aussi Nag
bath), qui aura cinq milles d'All
(environ dix lieues de France)
gueur, et qui est le premier
qu'on ait cherché à établir dans l'in
du royaume de Hongrie.

— Le paquebot anglais l'*Hermès*,
le 17 à Marseille, avec la malle de
a apporté des nouvelles d'Alexand
date du 7 octobre. La question po
est stationnaire. Le vice-roi paroît
ser des négociations et voyage p
soustraire. Peut-être pourroit-on
à ce motif la récente indisposition
il est maintenant parfaitement rét

— La correspondance d'Alex
adressée au *Sud* de Marseille,
Méhémet-Ali rendroit immédiate
flotte turque si le gouvernement
taire de la Syrie lui étoit accordé.

Le Gérant, Adrien Le C

BOURSE DE PARIS DU 23 OCT

CINQ p. 0/0. 110 fr. 85 c
TROIS p. 0/0. 81 fr. 65 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 5
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr
Act. de la Banque. 2835 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1250 fr
Rente de la Ville de Paris. 000 fr.
Caisse hypothécaire. 790 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1255 fr. 00 c.
Rentes de Naples 103 fr. 00 c.
Emprunt romain. 103 fr. 3 4
Emprunt Belge 101 fr. 5 8
Emprunt d'Haïti. 500 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 29 fr. 1

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE
rue Cassette, 29.

DE LA RELIGION
les Mardi, Jeudi
nedi.
peut s'abonner des
15 de chaque mois.

N° 3194.

SAMEDI 26 OCTOBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
fr. c.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

l'institut catholique en Angleterre.

---

l'institut catholique de la Grande-tagne, dont nous avons annoncé mation le 29 septembre de l'an-dernière, a tenu le 5 juin dernier première réunion annuelle. Cet a pour patrons tous les évê-catholiques d'Angleterre et e. Le comte de Shrewsbury est président. Tous les membres clergé et du parlement sont de membres du comité. M. Jac-Smith est secrétaire.

a lu dans l'assemblée un rap-de ce qui avoit été fait depuis née. Le comité s'est adjoint de eaux membres, outre les mem-de droit. Il y en a maintenant qui se sont partagés en trois sous-, un des finances, un des pu-ions, et un pour divers objets. comité général se tient une fois mois. Le sous-comité des finances mé en différens lieux des bran-ou affiliations auxiliaires; d'au-ont en train de se former. Des riptions importantes ont été re-de personnes résidant dans des its où d'après le petit nombre atholiques on n'auroit pas cru ible de former des affiliations. le cours de la première année, souscriptions se sont élevées à liv. sterling, sur lesquels on n'a que 629 liv., à raison de la dif-é d'envoyer de petites sommes ès-loin.

dépenses se tont élevées à iv. sterl., dont 226 liv. pour la ication de livres de prières et autres. Suivant le désir des vicaires apostoliques, un théologien distingué du district de Londres a été nommé par l'évêque du district pour examiner les livres à publier. Avec son concours, on a donné de nouvelles éditions de livres approuvés et populaires, entre autres le *livre de prières des soldats et des matelots*. On prépare aussi d'autres éditions.

L'affaire de la femme Woolfrey a fait trop de sensation parmi les catholiques pour que l'institut ne dût pas intervenir. Une pauvre veuve qui avoit fait placer une pierre avec une inscription sur la tombe de son mari pour le recommander aux prières des fidèles, fut poursuivie, et eût succombé si elle n'eût pas été soutenue; mais à l'aide de l'institut, elle a gagné son affaire. Ce n'est pas une chose indifférente qu'une décision judiciaire d'un chef de justice ecclésiastique de l'église d'Angleterre portant que *c'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts*. La controverse qui a eu lieu à ce sujet dans l'église établie même, où la plupart avoient appris dès leur enfance à regarder la prière pour les morts comme une superstition, a donné lieu à une impulsion qui est un premier pas pour sortir de la voie de l'erreur.

Le comité a été également appelé à intervenir dans une autre affaire. Des femmes respectables, de pieuses religieuses de Scorton, ont été accusées de choses scandaleuses par un ministre, le sieur Gathercole. Son

[illegible] les ames [illegible] qu'il a [illegible] leur atta- [illegible] heureuse- [illegible] généreuses ont [illegible] le far- [illegible]

[illegible] de la sympa- [illegible] dans toutes [illegible] cause catholique a [illegible] occasion comme [illegible] appuis dans la [illegible] Les classes moyennes, [illegible] même ont apporté leur [illegible] cette œuvre n'avoit plus [illegible] première année.

[illegible] du rapport, est la liste [illegible] auxiliaires établies en [illegible] lieux. Les unes sont à Lon- [illegible] Lincoln's-Inn-Fields, [illegible] Street, Moorfields, War- [illegible] Street, Spanish-Place, Chelsea, [illegible] et Hammersmith; les [illegible] sont dans les comtés, dans [illegible]-Shire, Leicester-Shire, à [illegible], Weymouth, North and [illegible] Shields, Bath, Liverpool, [illegible], West Norfolk, Bilston, [illegible], York. Presque partout [illegible] des ecclésiastiques qui sont [illegible] A Bath et à Aberdeen, ce [illegible] les évêques Baines et Kyle.

[illegible] publications ont été faites par [illegible] jusqu'au 5 juin dernier, [illegible] la déclaration des évêques, [illegible] d'un sermon du docteur [illegible]; *la veuve Woolfrey contre le [illegible] de Carisbrooke, ou la prière pour les morts; lettres sur la règle de* [illegible], par l'évêque Milner (ces lettres [illegible] partagées en trois publica- [illegible]); *le catéchisme d'après l'Ecriture*, par Milner; *la pierre de* [illegible] *de la nouvelle religion, ou 60 as-* [illegible] *des protestans examinées seule-* [illegible] *d'après leur règle de l'Ecriture*, par Challoner; *les vrais p*[illegible] *catholique*, par le même [illegible] *instructions pour les sold*[illegible] *lots*, par le docteur Poynt[illegible] distribué plus de 10,00[illegible] res de la déclaration de [illegible] 7,000 du sermon du do[illegible] nes, etc. En tout, 37,18[illegible] res. Beaucoup ont été dist[illegible] des ecclésiastiques.

Peut-être est-ce ici le li[illegible] dre compte avec un peu p[illegible] due de l'affaire de la femme [illegible] dont nous n'avions parlé q[illegible] vement d'après les journa[illegible] Woolfrey, dame catholiq[illegible] de Wight, perdit l'anné[illegible] son mari, catholique co[illegible] Elle voulut lui élever u[illegible] sépulcral avec une inscript[illegible] mais pieuse. Cette inscri[illegible] ainsi conçue :

Spes mea Christu[illegible]
Priez pour l'ame de Joseph [illegible]
(e[illegible]
C'est une sainte et salutair[illegible]
prier pour les morts

Mais comme le cimetiè[illegible] la juridiction du pasteur [illegible] ou, comme on l'appelle, le [illegible] Carisbrooke, la veuve fut [illegible] s'adresser à lui pour av[illegible] mission de placer cette pie[illegible] caire ne répondit point. [illegible] s'adressa à l'évêque prot[illegible] Winchester, qui répond[illegible] manière ambiguë. Elle [illegible] cette ambiguité même lui [illegible] droit d'user de sa liberté, [illegible] ériger sa pierre sépulcra[illegible] donc au milieu d'un cime[illegible] testant un monument mod[illegible] catholique, surmonté d'u[illegible] croix, avec une inscriptio[illegible] gageoit à prier pour le dé[illegible] fit rumeur parmi les prot[illegible]

sèrent des reproches au vicaire, ièrent à la superstition et au *pa-* ie. Le vicaire poursuivit la veuve nt le tribunal ecclésiastique. Que oit une pauvre femme contre e l'église établie ? On dit qu'elle oit à s'exiler, quand l'institut lique eut connoissance de l'af- e.

lors la scène changea, tout le des catholiques prit fait et cause r la veuve. Les deux parties se ent devant le juge, sir Hu- enner. Les avocats du vicaire oient les principes de l'église e. Les catholiques faisoient va- antique et universelle pratique rier pour les morts, ils citoient e à cet égard des témoignages teurs protestans, d'évêques et de teurs anglicans. Sir Robert Jen- dut se trouver fort embarrassé r décider sur une question de gie. Il ne pouvoit heurter la ine de son église. Que fit-il ? Il a la question de la prière pour orts d'avec le dogme du purga- , et tâcha de prouver que la ière n'étoit point réprouvée par e anglicane, et conséquemment a veuve avoit raison, et que c'é- le vicaire qui avoit tort. Il dé- a donc entièrement la pre- , et rejeta la demande du pas- protestant. Les protestans ne doient sans doute pas à cette ion.

e docteur Lingard intervint dans controverse, et publia un petit é où il rappeloit des faits de toire ecclésiastique et des passa- les Pères sur la prière pour les s. Sainte Monique demandoit n se souvînt d'elle après sa mort t l'autel du Seigneur, et saint stin prioit en effet pour elle. Saint Ambroise prioit pour les em- pereurs Valentinien, Gratien et Théodose, et demandoit à Dieu de leur accorder le repos éternel. Saint Cyrille, dans ses Catéchèses, les litur- gies orientales, parlent de la prière pour les morts. Dans la première édition du *Livre de prières*, rédigé sous les yeux de l'archevêque Cran- mer, on trouve encore la prière pour les morts. Le court opuscule du doc- teur Lingard contient sur ce sujet des raisonnemens et des témoignages égalemens concluans.

Cet opuscule a été reproduit dans le 25e n° des *Annales des sciences religieuses* de M. de Luça. L'auteur de l'article, G. Mazio, Jésuite, y a joint de nouveaux développemens qui mettent dans tout son jour l'an- cienne et consolante doctrine de l'E- glise sur un point si important.

Enfin, nous devons donner une idée de l'affaire du sieur Gathercole, dont il est parlé plus haut ; c'est un exemple remarquable de l'esprit de haine qui règne encore parmi des protestans contre le clergé catholi- que. Un membre du clergé anglican, M. Gathercole, a publié un pam- phlet sous ce titre : *Pétitions pour faire une enquête sur le nombre et la si- tuation des maisons de débauche pour les prêtres, savoir des couvens de reli- gieuses papistes.* Encore nous affoi- blissons dans la traduction la gros- sièreté de l'accusation, car l'anglais se sert ici d'une expression honteuse que nous n'oserions reproduire. Le pamphlet parut en février 1837 et faisoit partie d'un recueil intitulé *The churchman, l'homme d'église.* L'auteur flétrissoit en particulier les religieuses de Scorton, dans l'Yorks- hire et celles de Darlington, dans le comté de Durham. Ces religieuses

s'étoient retirées en Angleterre il y a plus de quarante ans à cause des troubles du continent. Un charitable anglais, sir Carnaby Haggerstone, leur céda la jouissance de son château, jusqu'à ce qu'elles eussent trouvé un local convenable, et elles s'établirent ensuite à Scorton et à Darlington. Elles y élevèrent des pensionnats pour les jeunes personnes, et n'avoient donné lieu à aucun soupçon sur leur conduite, quand il plut à M. Gathercole de leur jeter à la tête une accusation odieuse. On sent la portée d'une telle accusation. M. Gathercole fut traduit pour diffamation aux assises d'Yorkshire, le 14 juillet 1838, et il fut convaincu d'avoir fait un libelle. Il présenta requête pour réclamer un adoucissement de peine, et son affaire fut jugée à la Cour du Banc de la reine, le 24 novembre de la même année.

Son avocat dit tout ce qu'il put imaginer pour l'excuser. Il dit que M. Gathercole étoit du clergé anglican, mais qu'il n'avoit point de bénéfice, qu'il écrivoit pour vivre, qu'il n'avoit pas le moyen de payer une amende, et qu'un long séjour en prison lui causeroit un grand préjudice. Du reste, il ne connoissoit point les religieuses de Scorton ; mais alors pourquoi les diffamoit-il ? L'avocat convint que son client s'étoit laissé prévenir par les histoires que les protestans débitent sur les communautés religieuses. Il prétendit que le pamphlet n'étoit pas destiné à passer dans les mains du peuple, et donna diverses excuses tout aussi fausses ou tout aussi peu plausibles.

L'avocat des religieuses n'eut pas de peine à réfuter ces allégations, et
il fit sentir tout ce que le lib
avoit d'outrageant. La forme d
publication et le bas prix auquel
le vendoit annonçoient assez qu'on
destinoit aux plus basses classes. N
ne donnons point ici la substance
plaidoyer, il suffira de présent
extrait de la sentence du
M. Patteson.

Le magistrat, s'adressant au
M. A. Gathercole, caractéris
rement son libelle, et justifi
cision du jury du comté
Tout autre jury, dit-il, aurai
doute prononcé de même. C'
moquerie de dire que parc
M. Gathercole a mis ses accu
sous la forme d'interrogation,
n'ont rien d'offensant. Les éta
mens de Scorton et de Darlin
sont point contraires aux lois
tat. Les femmes qui l'habi
droit à la protection du gou
ment. Le pamphlet est sur
violent et fanatique. Ce n'
ainsi qu'on discute. Quand il
roit eu des abus dans quelq
vent, il faut avoir bien pe
et de charité pour suppo
doit y en avoir de graves d
Le magistrat s'affligeoit qu'un
bre du clergé de l'église étab
mérité de tels reproches.

Toutefois, la cour, considér
déclaration de M Gathercole
n'avoit point l'intention d'i
aux religieuses les crimes d
parle, et qu'il ne vouloit que
la doctrine catholique, ay
leurs égard à sa position perso
a bien voulu se borner à ce q
absolument nécessaire pour
faire la justice. Elle a prononc
le coupable seroit enfermé
trois mois dans la prison du
chal de Marchalsea.

grettons de n'avoir pu
par extrait le jugement
son.

ES ECCLÉSIASTIQUES.

On a célébré la fête de
el dans le vaste hospice
A cette occasion, le pu-
lnis dans l'établissement,
lmiré les embellissemens
é faits, et les travaux qui
it. Il y a des ateliers pour
, pour la gravure, l'ar-
la tapisserie, l'ébéniste-
landerie, etc. Les ouvra-
ie occupent seuls 500 ou-
travaillent tous les jours,
des produits fort remar-

:e Marc-Antoine Borghèse
de ne pouvoir donner au
iain les fêtes accoutumées
lla, à l'exemple de son
:ette année, a voulu do-
de chacune des paroisses
:t en a laissé le choix aux
:ctifs. Le 4 octobre, fête
ınçois d'Assise, qui étoit
son père, il a fait réunir
nombre de 44, et toutes
: noir à ses frais, pour as-
la chapelle de la famille,
arie-Majeure, à un service
:re. M. le cardinal Patrizi
sse, et a donné la commu-
ont toutes reçu leur bil-
oucher leur dot, et ont
r bienfaiteur de bénédic-

Un journal annonce que
7êque est en danger. Le
25 ne porte rien de sem-
ı nuit avoit été moins
ıis la respiration est tou-
, et l'état général s'amé-
prélat sort en voiture;
ades lui font du bien.

Le corps de M. le cardinal d'Isoard est arrivé à Auch le 16 octobre, à dix heures du soir. Transporté au palais archiépiscopal, il a été exposé dans une chapelle ardente, et visité pendant plusieurs jours par une foule considérable. De solennelles funérailles ont dû être célébrées, le 23, en l'honneur de l'illustre prélat.

Lundi dernier, M. l'évêque de Versailles est venu presque à l'improviste visiter la maison d'arrêt de cette ville, qui a déjà reçu depuis quelque temps de si avantageuses modifications; le prélat est arrivé à trois heures et demie. Après s'être entretenu pendant quelque temps avec M. Bourroul, directeur, il s'est rendu à la chapelle, qui avoit été décorée avec tout le soin que permettoient le peu de temps dont on pouvoit disposer et l'espace trop restreint dans lequel elle a été pratiquée. Il a été reçu par M. l'abbé Pétigny, aumônier de la maison, qui, dans un discours simple et touchant, a exprimé toute l'espérance que faisoit naître dans son cœur et dans celui des prisonniers cette visite d'un si bon augure pour leur avenir. « En ce moment, a dit M. l'abbé Pétigny, une heureuse et sociale conjuration se porte vers nos maisons de détention pour arracher les malheureuses victimes qu'elles renferment à l'état de dégradation où les a plongées souvent l'oubli de tous les devoirs. Comité de surveillance, recherches, visites, constructions, écoles d'adultes, bons exemples, avis salutaires, encouragemens de tout genre, tout a été mis en œuvre, et par l'autorité supérieure, et par le zélé directeur de cette maison, pour cicatriser cette grande plaie de la société. »

M. l'évêque a adressé après ce discours quelques paroles bienveillantes aux prisonniers, qui avoient tous été admis à assister à la cérémonie;

il leur a rappelé qu'on peut dans tous les états et dans toutes les conditions s'attirer les bénédictions du ciel et obtenir de Dieu le pardon de ses fautes. Les prisonniers ont écouté ce discours d'une manière très-convenable, ont reçu la bénédiction de M. l'évêque, et ont eux-mêmes chanté des cantiques.

Ensuite, M. l'évêque a visité toute la maison dans les plus grands détails; il a paru très-satisfait de l'ordre qui y règne et de la résignation qui anime les prisonniers; il a vu avec plaisir que la plupart se livrent à un travail qui leur procure quelques douceurs pendant leur captivité et leur assure des moyens d'existence pour l'époque de leur sortie de prison. Pour les encourager dans ces louables dispositions, il a lui-même distribué des aumônes à presque tous les détenus.

Il s'est surtout occupé de la classe élémentaire fondée depuis peu de temps par M. Girard, pour l'instruction des détenus; il les a vus travailler, les a lui-même interrogés, et a témoigné sa satisfaction de leurs progrès, du mode d'enseignement et du zèle désintéressé de l'instituteur.

M. l'évêque s'est entretenu particulièrement avec Prevost, condamné aux travaux forcés à perpétuité, et dont les révélations ont été la principale cause de l'acquittement des frères Harault, dans l'affaire de l'assassinat de la veuve Gautier.

M. l'évêque a témoigné, avant de se retirer, à M. Bourroul toute la satisfaction que lui causoient l'amélioration morale du sort des prisonniers, et l'ordre introduit dans toutes les parties du service de cet établissement.

Quelques personnes qui étoient présentes à cette visite, et parmi lesquelles se trouvoient M. Mahou, substitut du procureur du roi, et M. le juge d'instruction, ont été vivement touchées de tout ce
visite a présenté d'intéressa
porte à croire qu'elle ne se
fruit pour l'avenir des dét

M. l'évêque d'Autun a bé
ment dans le département
et-Loire une chapelle él
l'invocation de la sainte Vi
Ferté-sur-Grosne. Cette f
due à M. Humblot-Conté
France, est un bienfait pou
breux habitans de ce hame
éloignés de plus d'une lieu
paroisse, étoient souvent,
de la crue des eaux de la
du mauvais état des rou
l'impossibilité d'assister a
divins. La charité du fonda
souvenue de cette parole
bliée par les riches de notr
que l'*homme ne vit pas seu*
pain. Désormais les habita
Ferté auront la messe tou
manches. La chapelle, suffi
spacieuse, a été décorée av
généreusement pourvue de
vases sacrés, de tous les
sacerdotaux nécessaires à l
tion des divers offices de
une rente perpétuelle a été
l'entretien et au service d
pelle; grâce à la sollic
M. Humblot-Conté, le cur
roisse dont le hameau de
dépend trouvera, même da
timens de la chapelle, une
parfaitement convenable
jours où l'accomplissement
voirs de pasteur le retienc
de cette partie de son trou

Une circonstance particul
à l'intérêt qui s'attache à
dation. La chapelle est
l'emplacement même occ
fois par l'une des deux
l'abbaye des Bernardins,
toient à La Ferté avant la r
M. l'évêque d'Autun, qui
premier célébrer la sainte
cette terre long-temps san

des enfans de saint Ber-
pas négligé de rappeler
ns ce précieux souvenir.
s de M. l'évêque a causé
ssion durable dans l'ame
ux qui ont eu le bonheur
lre. C'étoit le cas, assuré-
'étoit le lieu de parler du
e et de ses effets. M. l'é-
traitant ce sujet tout de
e, a su mêler avec onction
les plus pieux préceptes
s de grâces que méritoit la
n du fondateur.

nple de piété n'est pas le
t été donné depuis quel-
dans le département de
oire. Peu de jours avant la
n de la chapelle de La
l'évêque d'Autun avoit
Chauffailles une église
exclusivement aux frais
ns de la commune, et cette
ité plus de 200,000 fr.!

(*L'Univers.*)

---

essif de Limoges a repro-
urdes insinuations d'un de
ondans contre la mémoire
ctable ecclésiastique du
Cette feuille s'indigne du
onné aux faits dont elle
e l'organe, et confirme
de ses premiers rensei-
En vérité, on ne comprend
nsistance à l'égard d'un
i n'a laissé après lui que
norables souvenirs. D'où
cette haine qui se produit
ur sous mille prétextes,
nembres du clergé, et qui
t même sous le couvercle
?

intenons donc tout ce que
dit dans notre première
Aucun vicaire n'a été
Magnac depuis plus de 15
ortie récente d'une reli-
ou être la cause du chan-

gement du prédécesseur du vicaire actuel, puisque ce changement a eu lieu il y a au moins quinze mois, et que d'ailleurs, nous sommes autorisés à le dire, la religieuse y a été étrangère.

Un seul homme a pu croire à un suicide, c'est le correspondant anonyme du *Progressif*. Nous préférons l'autorité de toute la ville de Magnac et de l'opinion publique, unanimes pour repousser des calomnies qui n'ont même pas respecté une tombe dignement et saintement fermée. L'autorité ecclésiastique devoit à sa dignité d'intervenir dans cette discussion, elle l'a fait avec autant de convenances que de modération. Voici la lettre que M. Hervy, vicaire-général, a adressée au *Progressif* :

« Limoges, le 16 octobre 1839.

» Monsieur le rédacteur, on me communique à l'instant un article de votre journal dont je suis profondément affligé, parce qu'il attaque la mémoire d'un des membres les plus estimables du clergé du diocèse de Limoges.

» Etranger à toute polémique et à toute lecture de journaux, je regrette d'avoir à faire paroître mon nom dans une feuille publique ; mais en l'absence de monseigneur et de plusieurs membres de son conseil, je croirois manquer à mon devoir, si je gardois le silence sur les imputations calomnieuses faites contre M. l'abbé Fillias, ancien curé de Magnac-Laval, mort curé de Felletin.

» Pour aller droit au but et répondre positivement à la question qui se rapporte plus directement à l'administration diocésaine, j'ai l'honneur de vous certifier que la translation de M. l'abbé Fillias, de Magnac-Laval à Felletin, ne fut pas une disgrâce, qu'elle fut au contraire un acte de haute confiance dans la bonté de son esprit, dans la pureté de son zèle et dans sa vertu irréprochable. Je vous certifie que notre vénérable prélat ne conçut ja-

notre numéro du 3 octobre,
e volume.

mais contre M. Fillias aucun soupçon offensant pour ce bon prêtre.

» M. le curé de Magnac-Laval n'avoit pas besoin de faire signer une pétition pour éviter sa translation ; il lui suffisoit de ne pas se démettre. Monseigneur n'auroit pas pressé M. Fillias d'accepter la cure de Felletin s'il avoit aperçu de sa part une répugnance qui n'auroit pas eu pour cause la modestie de cet excellent ecclésiastique.

» Cette déclaration suffira, j'espère, pour vous faire apprécier les autres faits que votre correspondant a mis en avant.

» Je suis persuadé, monsieur, que vous aurez autant de satisfaction à publier ma lettre, que j'ai ressenti de peine en me trouvant dans la nécessité de l'écrire.

» Agréez, etc.

» HERVY, *vicaire-général.* »

(*Gazette du Centre.*)

M. Adolphe Martin, pasteur suffragant de l'église protestante de Gensac, ayant écrit à la *Guienne* pour démentir l'article que nous avions publié dans notre numéro du 1er octobre sur la paroisse de Flaujaque, et que la *Guienne* avoit reproduit, la lettre suivante a été adressée à ce journal :

« Monsieur, les faits rapportés par l'*Ami de la Religion*, et insérés dans votre numéro du 4 de ce mois, au sujet des prédications de M. l'abbé Laffranchi, dans la commune de Flaujaque, ont produit dans certains esprits une irritation bien vive, puisque M. le *pasteur suffragant de l'église réformée de Gensac* a osé vous donner un démenti éclatant. M. Martin s'est persuadé sans doute que vous vous contenteriez d'insérer sa réclamation, pour prouver à ses co-réligionnaires ce qu'il avoit cherché à leur prouver lui-même le 6 de ce mois dans un sermon *ad hoc*, savoir qu'il n'y avoit rien de vrai dans le récit de l'*Ami de la Religion*, et que la dispute se bornoit là. M. Martin a compté sans son hôte ; la vérité a des droits qu'une négation ne sauroit détruire, et les faits rapportés par le journal pari[...] sont de la plus scrupuleuse exactit[...] Oui, il y a eu des *abjurations* et des [...] *riages réhabilités* dans la commune [...] Flaujaque ; oui, un membre du co[...] sistoire est rentré dans le sein de l'Eg[...] catholique ; et vouloir nier ce fait de [...] toriété publique, c'est se plaire à déb[...] des *calomnies inventées par le mensong[...]* comme le dit élégamment le ministre [...] M. le *pasteur suffragant de l'église ré[...] mée de Gensac* revient à la charge p[...] chercher à détruire ce que nous avanç[...] *sur preuves*, nous prendrons la peine [...] lui répliquer, en lui faisant connoître les noms des personnes qui ont fait abjura[...] tion, y compris celui du membre du co[...] sistoire de Flaujaque.

» Je vous prie, monsieur le rédacte[...] de vouloir bien insérer cette lettre d[...] votre plus prochain numéro, afin que [...] public sache de quel côté se trouve [...] *mensonge et la calcmnie.*

» L'ERMITE DE FLOIRAC. »

Ce 18 octobre 1839.

M. Contin, curé de Seignelégier, dans le Jura, en Suisse, vient d'être nommé par le conseil exécutif de Berne chanoine de la cathédrale de Soleure, en remplacement de feu M. Cuttat, curé de Porrentruy, dont il avoit été le condisciple en théologie et au séminaire, à Rome.

En France, on a trouvé moyen d'arrêter tout don pour les églises, en décidant que les églises appartenoient au gouvernement ; c'étoit le moyen d'étouffer le zèle des ames pieuses. En Belgique, où on n'a pas adopté ce système, qui veut tout envahir, les fidèles continuent à faire aux églises des dons généreux. M. G. A. J. de Bruges, propriétaire à Branchon, province de Namur, a fait une donation entre-vifs à l'église de Gerpinnes, en Hainaut, d'une rente de 1,600 fr. au capital de 40,000 fr. dont les intérêts annuels seront répartis ainsi qu'il suit ; 600 fr. pou

ions et le service de l'é-
fr. pour le desservant, à la
élébrer annuellement qua-
rsaires ; 100 fr. au vicaire,
ge de dire annuellement
esses basses ; 300 fr. pour
e école de filles, desservie
ligieuses de la Providence
ion, et 200 fr. pour les be-
malades indigens de la pa-
arrêté de Léopold du 16
itorise le conseil de fabri-
rpinnes à accepter la dona-

---

nuit du 15 au 16, une ten-
vol avec escalade a eu lieu
de Berlaer, près Anvers ; à
e de quelques ouvriers qui
par là, les coupables ont
uite, abandonnant sur les
e échelle et le soc d'une

t suivante un vol avec ef-
t escalade a eu lieu dans
Heust-op-den-Berg. Deux
squ'ici inconnus ont enlevé
e de 50 fr. destinée aux

IQUE, MÉLANGES, ETC.

juger par la nature des faits
qui révoltent les libéraux, de
ce doivent être les idées et les
eur paroitre dans l'ordre. Or,
e ces choses qui les étonnent
point : il leur a été rapporté
e, épouse de Charles V, au-
ns un entretien intime à une
ui la visitoit à Bourges : *Nous*
ns sur les desseins de la provi-
notre fidèle Cabrera.
naux qui racontent cette anec-
viennent pas de la surprise
r cause, et ils s'écrient avec
d'admiration : *Eh bien,* EST-
Ainsi voilà une chose qui les
eur paroît énorme et incroya-
poser sur les desseins de la
, et sur la fidélité d'un brave
C'est vraiment inouï et révol-
tant, et ces messieurs trouvent qu'il faut être d'un autre siècle pour avoir des idées comme celle-là. Quoiqu'ils ne disent pas précisément quelles sont les leurs, à eux, on voit cependant que les desseins de la providence en sont rayés, ainsi que les règles de l'honneur, de la conscience et des devoirs ; et que par conséquent ce ne sont plus des choses de notre temps qu'on puisse faire entrer en ligne de compte dans les affaires.

Par induction, on arriveroit donc très-facilement à présumer que, d'après la manière de voir de nos écrivains libéraux, ce n'est plus rien que d'avoir les desseins de la providence pour soi ; et que c'est sur des fidélités comme celle de Maroto qu'il faut maintenant se reposer. A la bonne heure ! Mais ils ont bien fait d'avertir que le langage attribué par eux à l'épouse de Charles V est révoltant et scandaleux à l'excès ; sans cela, on ne se seroit jamais douté qu'elle avoit dit une sottise, et qu'il étoit défendu désormais de se reposer sur les desseins de la providence.

PARIS, 25 OCTOBRE.

Il paroît que les chambres, dont la session devoit être avancée, ne seront pas convoquées avant le 15 décembre.

— Il est toujours question d'une promotion de pairs.

— Un journal se plaint d'une décision qu'il dit avoir été rendue par le ministre de la guerre, à l'effet d'interdire l'entrée des bureaux du ministère à toute personne, à l'exception des pairs et députés. « L'administration de la guerre vient en effet, répond le *Moniteur*, de renouveler une mesure suivie dans la plupart des ministères, et qu'un réglement déjà fort ancien prescrit d'une manière formelle dans le ministère de la guerre ; mais il n'est pas exact que l'entrée des bureaux soit interdite à toute personne ; on exige seulement que les personnes à qui leurs affaires rendent indispensable une communication avec les chefs de service, soient munies d'une lettre indiquant le

jour et l'heure de l'audience qui leur est accordée. »

— C'est le 8 novembre, que le procès en diffamation, intenté par le gérant du *Corsaire* au gérant de la *Presse*, sera de nouveau appelé devant la police correctionnelle.

— La *Gazette des Tribunaux* annonce que le pourvoi en grâce formé par le condamné Peytel n'a pas été admis, et que les pièces du procès ont été expédiées au parquet de Bourg.

— La mise en liberté de 57 des prévenus au sujet de la révolte des 12 et 13 mai, a été ordonnée hier. Il reste, dit-on, 117 prévenus dont les dossiers ne sont pas encore examinés.

— Le sieur Malapeyre, prévenu de banqueroute frauduleuse à Rochefort, où il exerçoit le commerce de quincaillerie, et contre qui un mandat d'amener avoit été décerné, a été arrêté hier à Paris.

— Lewkowietz, âgé de 30 ans, journalier, né à Paris, et Aimée Guimaut, sa femme, ont comparu, le 23, devant la cour d'assises de la Seine, sous l'accusation de fausse monnoie. Ils avoient recueilli un enfant en bas âge, et habitoient Grenelle, lorsqu'un incendie détruisit leur mobilier. Blessés assez grièvement par les flammes, Lewkowietz et sa femme furent obligés d'entrer à l'hospice et d'abandonner la jeune Adrienne Mettin, fille d'un invalide, aux soins d'une voisine. Sortis de l'hospice, ils reprirent Adrienne avec eux, et bientôt Lewkowietz se mit à fabriquer de fausses pièces de six liards. La jeune Mettin étoit chargée d'entrer dans les boutiques et de faire des achats ne s'élevant pas à plus de deux sous, de manière qu'en donnant 2 pièces de 6 liards, on lui rendit un sou. L'enfant, ayant apporté le sou et l'objet acheté à Lewkowietz et à sa femme qui se tenoient à petite distance, entroit dans une autre boutique avec deux nouvelles pièces de six liards. Un jour, des agens ayant remarqué la manœuvre de la petite Mettin, alors âgée de 9 ans, l'arrêtèrent [illegible] Lewkowietz et sa femme.

Une perquisition à leur domicile am[...] la découverte d'outils et de feuilles [...] cuivre servant à la fabrication. Devan[...] cour, les accusés n'ont rien nié, rejet[...] ce qu'ils avoient fait sur l'état de mi[...] où ils se trouvoient. La femme a [...] qu'elle avoit tourmenté son mari pou[...] faire abandonner sa coupable indus[...] et l'enfant a tout expliqué avec beau[...] de précision. Adrienne a aussi par[...] l'incendie de Grenelle et de contre[...] que faisoient alors Lewkowietz [...] femme. Tous les deux n'ont jama[...] pour elle que de bons procédés [...] femme Lewkowietz a été acquittée [...] mari, déclaré coupable avec des ci[...] tances atténuantes, a été condam[...] cinq ans de prison et 100 fr. d'amen[...]

— Le *Moniteur* publie la liste des [...] didats admis cette année à l'école [...] taire de Saint-Cyr. Leur nombre s'él[...] 159.

— Le docteur Gautier de Claubr[...] été élu membre de l'Académie de mé[...] cine, par 89 votes sur 118.

— Le roi Othon vient de nom[...] chevalier de la Croix-d'Or de l'o[...] hellénique du Sauveur, M. de Ségur D[...] peyron, qui a été chargé dans ces dern[...] temps d'une mission en Orient.

— M. Auguste Fabvre, qui fut l'un [...] des rédacteurs de la *Tribune*, vient [...] mourir.

— Plusieurs journaux ayant anno[...] que le ministre de l'intérieur n'avoi[...] cordé le rétablissement d'un brevet d[...] primeur à Blois (Loir-et-Cher) qu'[...] condition d'un paiement de 2,000 fr. [...] caisse des fonds secrets, la feuille mi[...] térielle du soir déclare cette asser[...] complétement fausse, et ajoute qu[...] rétablissement du brevet n'a eu lieu [...] la condition que le nouveau titu[...] paieroit une somme de 7,000 fr. des [...] anciens propriétaires.

— Les électeurs censitaires et dép[...] mentaux inscrits sur la liste élector[...] 2ᵉ arrondissement municipal de [...] sont convoqués pour le 15 nov[...]

...dain, à l'effet d'élire un membre du ...il-général faisant fonctions de con...il municipal de la ville de Paris, en ...placement de M. Laffitte, démission...re.

— Des épreuves de la nouvelle mon... de cuivre qui ne peut tarder d'être ...ppée, sont déposées depuis quelque ... dans les casiers du musée moné... à l'Hôtel-des-Monnoies. Voici quels ... le poids et la dimension des nou... pièces frappées avec les coins et ... de M. Domart : Pièces de 10 ..., 16 grammes, 31 millimètres ... diamètre; pièces de 5 centimes, 8 ..., 27 millimètres de diamètre; ... de 3 centimes, 5 grammes, 24 ...mètres de diamètre; pièces de 2 ...times, 2 grammes, 20 millimètres de ...mètre.

— Les deux jeunes filles du feu géné... Allard, amenées de l'Inde, sont en... à la maison royale de Saint-Denis.

— La rue *Dauphine*, qui avoit reçu son ... en 1607, à son ouverture, lorsque ... XIII n'étoit encore que dauphin, et ... arrêté révolutionnaire du 27 oc... 1792, avoit appelée rue de *Thion*..., va reprendre cette dernière déno...tion par suite d'un récent arrêté du ...il municipal.

— Les rixes entre ouvriers se multi... à Paris. La *Gazette des Tribunaux* ... à cette occasion : «C'est une remarque ...blement déplorable à faire, que la ...té avec laquelle depuis quelque ... dans leurs rixes les gens du peuple ... usage du couteau. Espérons que la ...vérité des magistrats et la publi...donnée à ces malheureux procès en ...ront le nombre.»

— Le côté du Pont-Royal qui vient ... réparé et abaissé pour la commo... des voitures a été rendu aux pié... Les ouvriers se sont emparés sur-... champ de l'autre côté qui a été inter... et dont les travaux vont être poussés ... activité.

— Une ordonnance a récemment au... la ville de Paris à établir dans la plaine des Vertus, commune d'Aubervilliers, un abattoir destiné à remplacer les clos d'équarrissage de Montfaucon. En exécution de cette ordonnance, le préfet de police vient, par un arrêté du 19, de prononcer la suppression définitive des ateliers d'équarrissage existant à Montfaucon.

— M. Mulot, chargé du forage du puits artésien des abattoirs de Grenelle, a poussé son énorme sonde à la profondeur de 505 mètres ou 1,555 pieds. Il doit forer jusqu'à 600 mètres, d'après son nouveau marché avec la ville. La sonde traverse en ce moment une couche d'argile verte remplie de pyrites de fer, très-facile à percer, et M. Arago ainsi que M. Mulot croient que l'eau doit jaillir très-prochainement. Les expériences thermométriques que l'on renouvelle fort souvent, dans l'intérêt de la science, constatent que la température augmente d'un degré tous les 30 mètres, si bien que l'eau jaillissant à 2,000 pieds on aura de l'eau thermale naturelle à Paris.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le journal le *Commerce* avoit annoncé que des passeports pour Charles V venoient d'être visés pour Salzbourg; le *Moniteur* dément aujourd'hui cette nouvelle.

— La souscription ouverte à Moulins en faveur des Espagnols réfugiés, s'élevoit le 23 à 1,781 fr. 50 c. Celle ouverte à Nantes s'élevoit le même jour à 1,004 fr. 20 c., et celle de Bordeaux, à 4,620 fr. 50 c.

— L'artilleur qui a été si horriblement mutilé pendant l'un des exercices du camp de Fontainebleau, et qu'on avoit dit mort, est aujourd'hui hors de tout danger. Transporté à l'hospice de la charité de Fontainebleau, il y a subi l'amputation de l'avant-bras droit.

— Le 16, vers quatre heures du matin, un nouvel incendie a éclaté au Grand-Fresnoy (Aisne); c'est le quatrième depuis dix mois. Cet incendie, qui a détruit

une écurie, est attribué à la malveillance.

— La liste générale des électeurs et du jury du département de la Somme se compose, pour 1840, de 4,419 membres.

— Quelques désordres ont éclaté à la dernière halle de Pont-Audemer; mais la tranquillité a bientôt été rétablie.

—La chambre de commerce de Rouen vient d'adresser au ministre des travaux publics une lettre dans le but de hâter la solution du chemin de fer de Paris à Rouen.

— Le gérant du *Mémorial de Rouen* a été condamné à 100 fr. d'amende et 600 fr. de dommages-intérêts envers la Société des gens de lettres, pour avoir reproduit des feuilletons insérés dans des journaux de Paris.

— Le baron de Krudener, ambassadeur de Russie en Suisse, vient de s'embarquer au Havre pour Saint-Pétersbourg.

— La *Gazette de Cherbourg* annonce que le prix du blé, qui s'étoit de nouveau élevé sans motif connu, a éprouvé une baisse sensible sur les derniers marchés.

— L'*Ami des Lois*, journal ministériel du Mans, du 22, annonce que les élections municipales du Mans sont terminées, et dit, sans indiquer aucun chiffre, que l'opposition a obtenu la majorité.

— Le *Courrier de la Sarthe* annonce que sur les vingt-sept membres du nouveau conseil municipal du Mans, vingt appartiennent à l'opposition.

— Un journal du département de l'Aube annonce que M. Darcy, nommé récemment à la préfecture de l'Aube, en remplacement de M. Gabriel, appelé à la préfecture de la Charente-Inférieure, est gendre de M. Vaitry, député de l'Yonne.

— Les récoltes du Cher, quoique médiocres, présentent néanmoins un excédant de 126,900 hectolitres sur la quantité nécessaire à la consommation du département.

— Le canal de Berri, q
gable qu'entre Montluçon
étendu au moyen des der
de six lieues à l'aval de
ville jusqu'à Villefranche.

— Dans la soirée du 1
vapeur le *Nivernais*, alla
Orléans, arrivoit en plei
pont de la Charité, lorsque
on, ne connoissant pas
vouloit passer par une a
Le courant, qui se trouve d
d'une rapidité extrême, j
qui n'alloit qu'avec une ro
d'une des piles du pont. L
néral, mais heureusement c
pour la peur, et le bate
avarié fut remorqué par
jusqu'au rivage.

—M. de Morny, délégué
de sucre du département
Dôme, et président du c
Paris, est en ce moment
Ferrand.

— La bibliothèque de C
de-Dôme), dont Massillon
teur, ne comptoit encore
lumes en 1800, et 13,000
possède aujourd'hui en i
manuscrits un peu plus
vrages complets, forman
mes, sans y comprendre
volumes d'ouvrages doubl

— Bernard Leprince
étoient détenus dans la
trale d'Ensisheim, et enf
même cachot. Leprince ay
assassiné son compagnon
pour ce nouveau crime
d'assises du Haut-Rhin, qu
à la peine de mort. L'écha
à Colmar le 19 de ce moi
de douze ans, aucune ex
eu lieu dans le départen
Rhin. La *Gazette des Tr*
avoir dit que Leprince avoi
coup de repentir et de rés
et après son jugement,
damné regardoit sa mo

…ple nécessaire, continue ainsi : « Une …ture l'attendoit à la porte de la prison, …n'en a point voulu, et a préféré aller à …ed. Pendant tout le trajet, il n'a cessé …e s'entretenir avec M. le curé Maimbourg, baisant de temps à autre avec effusion, l'image du Christ. Arrivé au pied …e l'échafaud, Leprince a embrassé M. Maimbourg… »

— De Lyon à Châlons (30 lieues environ), seize ponts de fer ont été lancés, depuis dix ans, sur la Saône. Ce sont les ponts de Saint-Jean, de la Feuillée, de Saint-Vincent, de la Gare, de l'île Barbe (à une lieue de Lyon), de Couson (en construction), de Neuville, de Saint-Bernard de France, de Beauregard, de Montmerlé, de Belleville, de Thoissé, de Saint-Romain, de Fleurville et de Tournus, à cinq lieues de Mâcon et de Châlons.

— La liste générale des électeurs et du jury dans le département du Rhône, pour 1840, est définitivement arrêtée au nombre de 4,851 personnes.

— Sur la proposition du maire, le conseil municipal de Lyon vient d'élever de …à 150, y compris 30 surnuméraires, le personnel du corps des surveillans au service de la ville, et de porter la dépense à 59,150 fr. au lieu de 34,090 fr.

— On a été informé, à Valence (Drôme), que le ministère de la guerre souscrivoit pour 3,000 francs à l'érection de la statue du général Championnet.

— Des expériences faites à Bordeaux, par M. de Livernais, ont prouvé qu'on pouvoit tirer une certaine quantité de …du marc de raisin desséché, et que le …de raisin non desséché ne produit pas des résultats aussi avantageux. …Maisonneuve, d'Alais, a répété les expériences qui ont eu les mêmes résultats. Dans une première expérience, dit Maisonneuve, deux onces de marc de …in desséché, mises dans un vase de … chauffé par degrés jusqu'au rouge…c, m'ont fourni *quinze* litres de gaz …rogène carboné, sans couleur, d'une odeur forte et désagréable, contenant une huile empyreumatique différente de celle que contient le gaz obtenu par la distillation de la houille. Un mélange de *deux* volumes de ce gaz avec *un* volume d'oxigène ont donné lieu à une foible détonation. Ce gaz brûle avec une grande flamme blanche, sans aucune fumée. » L'expérience sur le marc de raisin non desséché a produit un gaz à flamme bleue et de foible clarté.

— La gabarre *la Pintade*, de retour à Toulon de sa mission hydrographique sur les côtes de la Provence, va être désarmée.

— L'épreuve du pont en fil de fer de Cubzac a eu lieu le 21, avec succès.

—Une voiture partie, le 20, de Camarsac (Gironde), revenoit à La Bastide. La pluie commençant à tomber, l'un des voyageurs demanda son fusil qui étoit sur l'impériale, et le conducteur, prenant l'arme malheureusement chargée, et l'attirant à lui par le canon, fit éclater la capsule; le coup lui emporta une partie du bras. Un médecin appelé sur les lieux, a fait sur-le-champ l'amputation.

— M. de Collegno, professeur de géologie à la faculté des sciences de Bordeaux, vient d'en être nommé doyen, en remplacement de M. Geoffroy-Saint-Hilaire.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On s'attendoit à voir Espartero entreprendre des opérations plus promptes et plus vives contre Cabrera. Toutefois, on explique maintenant ces lenteurs, en faisant observer que ce dernier a tellement épuisé le pays qu'il occupe par ses enlèvemens de subsistances, de bétail et d'approvisionnemens de toute espèce, que l'armée de son adversaire ne peut s'y établir sans recevoir des vivres du dehors. On arrive ainsi tout doucement à la mauvaise saison, et on croit que la campagne va ainsi traîner en longueur sans rien amener de décisif entre les deux armées. Celle de Cabrera fait bonne conte-

nance, et paroît attendre l'ennemi de pied ferme dans des positions bien fortifiées et bien approvisionnées.

Cela commence à faire crier le parti des exaltés contre Espartero. Ils montrent d'autant plus d'humeur qu'il n'a pas répondu à ce qu'ils attendoient de sa part de bonnes dispositions en leur faveur. On va jusqu'à dire qu'il a été découvert une conspiration sérieuse contre lui, laquelle auroit beaucoup d'étendue, et des ramifications qui s'étendroient des sociétés secrètes de la capitale et des provinces jusque dans son armée et surtout parmi ses officiers. L'association dite des *enfans d'Alibaud* inspire des inquiétudes sérieuses pour la sûreté du généralissime. On prend toutes sortes de précautions qui sembleroient indiquer en effet qu'il est en butte à quelques machinations. Il se fait beaucoup d'arrestations de gens suspects.

— On écrit de Saragosse en date du 14, qu'un engagement sérieux venoit d'avoir lieu à Armillas entre les troupes du général défectionnaire Léon, et une division de Cabrera. On préparoit des lits à Saragosse pour recevoir 500 blessés chrétiens provenant de cette défaite. Ces nouvelles sont authentiques. On ajoute que les royalistes se sont emparés de deux bataillons de miliciens provinciaux, d'un escadron de cavalerie et de trois pièces d'artillerie légère. Ce dernier point ne paroît pas aussi bien constaté que l'autre.

On mande des frontières de la Catalogne que les troupes du comte d'Espagne sont entrées d'assaut à Molla. La garnison s'est retirée dans les deux forts. L'un a été enlevé de vive force, et sa garnison de 160 hommes a été passée au fil de l'épée. L'autre s'est rendue à discrétion.

L'inventaire des biens des communautés religieuses continue à se faire. Tout ce qui s'est trouvé dans la maison des Jésuites de Loyola a été saisi et enlevé. Ce n'est pas là ce qui enrichira le fisc.

Dans notre dernier numéro, avons dit que le roi de Hollande ouvert, le 21, les états-généraux Haye. Dans le discours prononcé p roi, il y a un paragraphe qui annc un projet de modification de la loi damentale, par suite de la séparation finitive de la Hollande et de la Belg Il est aussi question de demandes à la confédération germanique par relativement à une indemnité po partie cédée du grand-duché de L bourg, lesquelles ont été agréées. Le cours royal annonce également la clusion d'un traité de commerce et navigation avec les Etats-Unis, et autre traité de commerce avec l' des douanes allemandes. Il est en question de la réduction prochaine troupes au pied de paix; de l'état sant du commerce à l'intérieur dans les possessions des Indes-Orie de l'asséchement du Zuidplas de land bientôt terminé, et de l' ment du lac de Harlem dont on mencer les travaux.

— Le roi de Hollande a nommé ministre d'état A. Van Gennep de la première chambre des états-raux.

— Le prince et la princesse Fréd des Pays-Bas, ainsi que la princesse bert de Prusse, sont arrivés à La Hay 20, venant de Berlin.

— Le retour à La Haye du prince déric dément la nouvelle donnée quelques journaux de l'intention par exprimée de vivre éloigné des états son père.

— Le général Chassé, qui comm à Anvers, vient d'être nommé par le Guillaume membre de la première bre des états-généraux.

— On lit dans le *Morning-Hérald*, le parlement anglais sera prorogé à époque voisine des fêtes de Noël, et lors de sa réunion il aura à s'occuper affaires courantes et recevra communi tion du mariage de la reine avec le pri Albert de Cobourg, dont la célébra

oit lieu à la fin de mars ou au commencement d'avril.

— La *Gazette de Londres* annonce que la reine en son conseil a ordonné que le parlement, prorogé au 24 de ce mois, soit ultérieurement prorogé au 12 décembre.

— Le duc de Bedford, chef de la maison des Russell, vient de mourir. Le marquis de Tavistock, son fils aîné, prend le titre de duc de Bedford.

— Vendredi soir, au moment où S. A. R. le duc de Brunswick passoit dans Oxford-Street, dans son cabriolet, accompagné d'un ami, son cheval s'emporta tout à coup, et alla frapper avec force contre une borne, au coin de Orchard-Street. Le cabriolet fut brisé, et le duc et son compagnon, lancés avec violence sur le pavé, en ont été quittes heureusement pour de légères contusions.

— Les feuilles de Londres de lundi dernier annoncèrent la mort de lord Brougham. Accompagné de M. Leader, député de Westminster, et de M. Shafto, il avoit quitté son château pour aller visiter des ruines dans le Westmorland. L'essieu de sa voiture s'étant rompu, les trois voyageurs avoient été jetés sur la route, et bientôt l'une des roues avoit passé sur la tête de lord Brougham. M. Leader n'étoit pas comme son compagnon resté sur la place, mais on l'avoit enlevé dans un état désespéré. Le lendemain les mêmes feuilles ont annoncé que lord Brougham se trouvoit en bonne santé. Sa voiture a bien été renversée, mais personne n'a reçu de blessure grave, et lord Brougham a pu faire 13 milles à pied, immédiatement après sa chute.

— Le chemin de fer de Londres à Birmingham a 45 lieues de développement; celui de Birmingham qui s'embranche sur le chemin de fer de Liverpool à Manchester, dit *Grand-Junction*, a 34 lieues de développement, et celui de Liverpool à Manchester 12 lieues et demie; ce qui fait pour les trois chemins 91 lieues et demie. Leur établissement a coûté 220 millions 718,000 fr., savoir : celui de Londres à Birmingham, 137 millions 866,000 fr. ou 3 millions 63,688 fr. 88 c. par lieue; celui de *Grand-Junction*, 47 millions 430,000 fr. ou un million 395 mille francs par lieue; celui de Liverpool à Manchester, 35 millions 420,00 fr. ou 2 millions 833,600 fr. par lieue.

— Suivant le *Standard*, il existoit des chemins de fer dans le Northumberland dès 1633. « Lord Keeper North, dit ce journal, en parle dans la relation du voyage qu'il fit dans ce comté en 1671. »

— Le *Standard* donne les nouvelles suivantes de Montévideo, en date du 1er août : « L'amiral Leblanc est toujours en vue de Buénos-Ayres. Il n'est pas douteux qu'il n'ait l'intention d'opérer un débarquement sur quelque point de la côte. Personne ne peut aller à Buénos-Ayres. Le paquebot anglais même ne peut emmener un passager ou emporter une lettre. »

— Une escadre sarde de trois frégates est arrivée à Gibraltar. On dit qu'elle va faire des réclamations au gouvernement de Tunis.

— Un nouveau phare, élevé de 26 mètres au-dessus du niveau de la mer, et pouvant être aperçu à une distance d'environ 10 milles, vient d'être érigé sur l'îlot qui se trouve à un demi-mille au sud du cap Passaro, à l'extrémité méridionale de la Sicile.

— Les nouvelles de Lisbonne du 14 annoncent que le colonel Fontura a pris dans les Algarves l'agent ou le fournisseur des guérillas miguélistes.

— Les troupes du gouvernement brésilien, au nombre de 1,200 hommes, ont été forcées de se retirer devant 1,000 insurgés, à 5 lieues de Maranham, après avoir perdu 18 hommes et eu 70 blessés. Les meneurs paroissent désirer l'établissement d'une république, et ils voudroient l'expulsion du Brésil de tous les sujets portugais.

— Le roi des Belges est arrivé, le 18, à Cologne et a continué le lendemain sa route pour Wiesbade.

— Le lieutenant maréchal Bentheim,

[illegible] mort, le [illegible] Arménie, [illegible] Russie, [illegible] tombé [illegible] voyage [illegible] bourg. [illegible] conféré le [illegible] par la mort [illegible] à l'archi- [illegible] activité dans les [illegible] par suite de [illegible] vers l'Angleterre. [illegible] le 30 septem- [illegible] française et an- [illegible] ancre dans la baie [illegible] du 20 de [illegible] de lettres des [illegible] Constantinople et

d'Alexandrie, qui ne contiennent que des redites des nouvelles publiées par les feuilles de Marseille.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 25 OCTOBRE.

CINQ p. [illegible] 70 c.
TROIS p. [illegible] 65 c.
QUATRE [illegible] de sept. 101 fr 50 c.
Quatre [illegible] de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la [illegible] 2540 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris 1250 fr 00 c.
Rente de la Ville de Paris 000 fr 00 c.
Caisse hypothécaire. 790 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Rentes de Naples [illegible] fr. 05 c.
Emprunt romain [illegible] fr. 3 4
Emprunt Belge [illegible] fr. 1 2
Emprunt d'Haïti. 500 fr. 25 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 30 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, rue Cassette, 29.

DE LA RELIGION
... Mardi, Jeudi
... edi.
... peut s'abonner des
... de chaque mois.

N° 3195.

MARDI 29 OCTOBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

... DU MAGNÉTISME ANIMAL, *considéré sous le rapport de l'hygiène, de la médecine legale et de la thérapeutique*, par M. Lafont-Gouzi, professeur à l'Ecole de Médecine de Toulouse (1). — RECHERCHES PSYCHOLOGIQUES *sur la cause des phénomènes extraordinaires observés chez les modernes voyans, improprement dits somnambules magnétiques*, par M. Billot, docteur en médecine (2).

...ci deux ouvrages qui se neu... naturellement par l'opposi... la plus complète des idées. Cette ... est d'autant plus remar... que les auteurs appartien... l'un et l'autre au même genre ..., au même état et au même ... croyances catholiques. Tous ... professent un égal respect pour ... une égale orthodoxie sur les ... et les principes qui intéres... religion. Et cependant ils dif... tout au tout, comme le jour ... uit, dans leur manière d'en... la question qui fait le sujet ... s traités.

...magnétisme animal, ou vital, ... d'autres l'appellent, est une ... encore si obscure, qu'il est ... permis assurément d'en pren... d'en laisser, et peut-être d'en ... plus que d'en prendre. Les ... prudens sont ceux qui mar... timidement dans cette voie. Ils paroissent d'autant plus excusables, que ceux qui s'y engagent hardiment se font remarquer par une sorte d'engouement et d'exaltation qui approchent de l'enthousiasme passionné, pour ne pas dire du fanatisme.

Dans tous les temps la nature de l'homme a offert des mystères et des phénomènes surprenans, qui ont pu fixer l'attention des savans, mais qui n'ont jamais été bien réglés dans leurs effets que par la sagesse de la religion. La religion, la foi, la prière, la confiance en Dieu, ont toujours produit plus d'effets merveilleux qu'il n'est permis d'en attendre du magnétisme, et ont guéri plus de malades qu'il ne lui sera jamais donné d'en guérir.

Cependant nous ne voulons pas le proscrire d'une manière absolue. La science a le droit de chercher à faire des progrès dans cette partie, comme dans toutes les autres, et de vouloir éclaircir les secrets que le magnétisme peut renfermer. Parmi ceux qui s'en occupent, beaucoup de noms se recommandent à l'estime publique et à la confiance sous le rapport de la religion et de la moralité. Nous serions fâchés d'affoiblir aux yeux de personne les garanties qu'ils offrent; et nous saurons rester sur la réserve autant qu'il conviendra, comme simples spectateurs des luttes qui pourront avoir lieu entre les partisans et les adversaires du magnétisme.

Voici une belle occasion de les voir en présence, puisqu'il s'agit,

(1) ...rochure de 180 pages, à Tou... ...brairie de Senac.

(2) ... vol. in-8°, à Paris, chez Albanel ..., éditeurs, rue Saint-André-des-...

comme nous l'avons fait observer en commençant, de deux antagonistes de même profession et présumés d'égale force, lesquels exposent chacun par écrit un système diamétralement opposé.

Le premier, M. Lafont-Gouzi, ne nie pas précisément les effets du magnétisme, dont le seul qui soit bien connu et bien caractérisé est le somnambulisme artificiel. Mais il attribue ces effets à des causes qui ne peuvent que dégrader l'homme moral et la nature physique. « Dans un court espace de temps, dit-il, la personne magnétisée tombe dans une situation monstrueuse, dans un mal appelé extase, qui tient de l'épilepsie et de la folie; ce n'est qu'une variété de ces deux affections. Cette situation suspend l'exercice naturel des sens. On parle pendant le sommeil; on reconnoît les objets extérieurs par des moyens insolites; enfin les magnétisés deviennent capables de produire des phénomènes qui paroissent être une exception aux règles ordinaires de la nature. Ils ne sentent pas la douleur physique; ils voient et entendent sans le secours des sens; ils devinent, prédisent l'avenir; il leur est donné d'indiquer les moyens et les remèdes nécessaires à la guérison des malades qu'on leur présente. J'observerai en passant, ajoute-t-il, que le paganisme avoit aussi une grande confiance dans les visions médicatrices des personnes endormies dans le temple d'Esculape; on en attendoit des songes indicateurs des moyens thérapeutiques. »

Le magnétiseur exerce le plus grand empire sur ses magnétisés; il les endort bon gré mal gré, paralyse leurs sens, leurs membres, dispose absolument de leur volonté, le
pêche de parler et d'agir; il dé
leur rend leurs facultés suspend
et pour tout dire en deux mot
magnétiseurs se donnent comm
successeurs des sybilles, des m
ciens, des sorciers; ils préten
réaliser les sorts et les charmes
le xviiie siècle s'est tant moqué.

« Il faut, dit encore l'auteur,
magnétiseur n'ait rien de rep
qu'il soit bien portant, dans la
l'âge, ou l'âge mûr; qu'il soit
fectueux et supérieur au magné
est possible. Les personnes vives,
tes, enthousiastes, sont les meilleu
plus puissans magnétiseurs. Qu
êtres passifs, aux magnétisés, on r
che de préférence les personnes
ses, affoiblies, malades, crédules,
coliques. »

M. le docteur Lafont-Gou
en fait dans son traité, que
gnétisme animal n'est autre
qu'une reproduction de l'
magie sous un nouveau nom.
de se voir poursuivre par l'
les condamnations et les siffle
ancienne magie se releva
nouvelle forme sur la fin
siècle. Mesmer, méprisé, tr
visionnaire par les savans de l'
magne, se réfugie en France.
ment les savans de Paris le r
sent; il en appelle au public
rant et crédule. Delon, profe
la faculté, et médecin du com
tois, le célèbre Bergasse et d'
mesnil, conseiller au parle
déclarent pour le magnétism
une chaleur et un enthousi
croyables; et réunis avec le
général Lafayette, ils proc
Mesmer une souscription d
mille francs. Des ministres
tels que le baron de Breteuil,
nés comme tant d'autres par la

charlatan, lui offrirent au nom roi, 20,000 fr. de revenu et 000 fr. pour établir une clinique gnétique. Le magnétisme devint affaire de mode et de bon ton ; femmes les plus coquettes cou- nt après les baquets, lorsque le port des commissaires vint re- dir les imaginations, et réduire à vivre hors de France, des fr. de rentes dont la légèreté l'avoit muni. Louis XVI, par le rapport des commis- du charlatanisme, de l'immo- et des pratiques attentatoires mœurs que le magnétisme traî- à sa suite, dessilla les yeux aux çais abusés.

M. le docteur Lafont-Gouzi n'a oublié, comme on voit, de qui magnétisme descend, et de quoi il savoir se méfier avec lui. Après considéré comme une simple morphose de l'ancienne magie, les effets qu'il lui attribue, et plus grands partisans parmi médecins eux-mêmes ne contes- pas : « Il dispose à la céphalal- à des paralysies passagères, à des nes et à des névralgies doulou- s, à une fatigue excessive, à la reur extrême, à la suffocation, sphyxie, à la mélancolie, aux ations mentales, et la mort même en être le résultat. »

après le relevé que l'auteur fait des magnétiseurs et des ma- isés, on ne rencontre d'un côté des jongleurs, et de l'autre des s. Les personnes frêles, nerveu- mpressionnables, malingres, mé- liques, hypocondriaques, les es et les filles crédules et mala- ; tels sont les sujets propres aux iences magnétiques. Par où l'on dit-il, que c'est la partie in- firme du genre humain qui est livrée aux magnétiseurs. Il demande en- suite s'il y a moyen de croire que la sagesse humaine trouve précisément sa lumière et ses règles parmi les rê- veurs, les visionnaires, les fous et les charlatans.

Autant M. le docteur Lafont-Gouzi voit les choses en noir dans le magnétisme, autant M. le docteur Billot les voit en beau et en rose. Les faits magnétiques, selon lui, ont beaucoup contribué à ramener des incrédules à la religion, et il se donne lui-même pour un exemple de ces heureux retours. Tous les effets mer- veilleux du magnétisme, il les rap- porte à une cause divine, à des in- fluences célestes, à des communica- tions de la partie spirituelle de l'hom- me avec les intelligences supérieu- res et les esprits angéliques. Cette pensée, dont le développement est fort long et répandu dans vingt en- droits de son ouvrage, se trouve comme résumée dans le passage sui- vant : Ce n'est pas à ce que l'on ap- pelle un mouvement instinctif que le physiologiste doit rapporter ces subi- tes et secrètes inspirations d'un mal- heur qui nous menace, ou bien le pressentiment d'un événement heu- reux ou malheureux, dont la nou- velle va bientôt nous parvenir ; mais il doit bien mieux reconnoître que ce sont-là des monitions, des avis se- crets de ce guide particulier, de ce compagnon fidèle, que Dieu, dans sa miséricorde, donne à chaque hom- me venant au monde, pour le sou- tenir dans sa foiblesse, veiller à sa conservation, le porter au bien et lui inspirer l'horreur du mal.

« Pour prouver l'existence de ce guide spirituel, dit l'auteur dans un autre cha- pitre de son traité, nous n'avons pas be-

soin de l'autorité des livres saints. En effet, si l'accord unanime des peuples, de toutes les nations, même les plus sauvages, suffit pour établir la certitude d'une chose, rien ne seroit plus certain que l'existence des esprits, anges ou génies. Les anciens croyoient à l'existence d'un génie, ou guide spirituel accompagnant l'homme dans tous les actes de sa vie. Ces génies étoient, selon eux, des êtres intermédiaires entre les dieux et les hommes, et communiquant avec les uns comme avec les autres. Telle est encore la croyance des modernes à des guides spirituels, messagers de la divinité. Attachés à l'homme pendant le cours de sa fugitive existence sur ce globe terrestre, ils veillent sans cesse à sa conservation, prient l'Eternel pour lui, et lui inspirent l'amour du Créateur, la charité pour ses semblables, la pratique du bien et l'horreur du mal. »

D'après la manière dont l'auteur conçoit le magnétisme, il n'est que l'instrument matériel qui sert, pour ainsi dire, à dégager la partie spirituelle de l'homme de son enveloppe physique, pour lui faciliter ses rapides communications avec l'ordre immatériel. Tout son système roule à peu près sur cette idée que l'auteur développe avec une incroyable confiance et appuie de petits faits où l'imagination paroît jouer un grand rôle.

Il resteroit toujours à expliquer pourquoi c'est *la partie infirme du genre humain*, *les rêveurs*, *les visionnaires*, *les fous*, *les hypocondriaques* et les autres malades de corps et d'esprit, comme le fait observer M. le docteur Lafont-Gouzi ; il resteroit toujours, disons-nous, à demander pourquoi ce sont ceux-là exclusivement que le magnétisme choisit pour ses privilégiés, qu'il appelle en *témoignage* de ses merveilles. Est-ce qu'il ne pourroit pas ac[...] quelques autres, comme à [...] bons génies et des anges g[...] Voilà ce que nous voudri[...] expliqué d'une manière qu[...] dans l'ouvrage de M. le [...] Billot.

Enfin, il est une autre obs[...] critique que son ouvrage n[...] gère ; c'est qu'il y a dans l[...] de ses expériences magnéti[...] dans le choix des sujets qu'i[...] met, quelque chose de rebut[...] excite encore plus le ridic[...] la compassion. Il est difficile [...] imaginer qui approche plus d[...] thodes du charlatanisme, [...] exercices qu'il fait faire au p[...] au petit doigt de ses malades, [...] les interrogatoires qu'il fait [...] *à la petite voix*, qu'une pauv[...] magnétisée par lui prétend [...] dans la gorge. Cette *petite voix* [...] entend et qui lui dicte des ré[...] scientifiques, nous paroît bea[...] plus propre à faire naître le d[...] l'incrédulité qu'à produire la [...] fiance. Nous ne voulons pas [...] cher, cette malheureuse *peti*[...] n'a pas peu contribué à nou[...] incliner vers l'opinion de [...] docteur, qui fait jouer un s[...] rôle à la déception et à la fol[...] les opérations du magnétism[...] pendant nous voulons bien a[...] d'autres expériences pour no[...] noncer plus nettement sur le[...] systèmes contraires, dont n[...] nons d'offrir l'aperçu.

NOUVELLES ECCLÉSIASTI[...]

PARIS. — On abat en ce [...] tout le grand bâtiment de [...] Dieu sur la rive gauche de la [...] C'est avec peine que nous [...] détruire ce qui sans dout[...]

coûté. Cette partie de l'Hô- Dieu occupoit une grande lue de terrain le long de la ri- . Elle étoit construite en belles es de taille et avec beaucoup de lité; c'étoit le résultat de longs aux et de grandes dépenses. C'é- le fruit des largesses de nos pè- On renverse ce bâtiment, non- lement sans nécessité, mais sans texte plausible ; c'est, dit-on, ur faire un quai sur la rive gau- e. Eh! qu'a-t-on besoin de ce ai? Est-ce que l'intérêt des mal- ureux et des malades ne doit pas sser avant l'envie de prolonger un ai? On se plaint qu'il n'y a pas s d'hôpitaux, que l'on manque place pour les malades, et l'on it une grande portion d'un hôpi- l qui, par sa position centrale, éritoit mieux d'être conservé! us ne pouvons nous expliquer te manie de destruction. Déjà l'on le de construire de nouveaux hô- ux. Qui a donc pu donner l'idée battre ce qui existoit? Les archi- s et les entrepreneurs y gagne- t seuls. Mais comment l'admi- ation des hospices, comment la ont-elles pu souscrire à cette olition, qui va entraîner dans mes dépenses pour remplacer la abattue?

---

le garde des sceaux est allé le 24 à Chartres et a visité la ca- ale, accompagné de M. Schmitt, de division au ministère des s. En admirant ce beau monu- t, le ministre a remarqué tout i restoit à faire. Par l'intérêt a mis à tout examiner, on a d'espérer qu'il sera pris des res pour la restauration com- de cet imposant édifice. Le mi- a visité aussi l'évêché et a ap- avec surprise les petites vexa- suscitées à un respectable pré- t dont le conseil-général a fini ire justice. M. Teste a visité également l'église de Saint-Pierre, celle de Saint-Aignan, les tribunaux et les prisons. Le ministre a été toujours accompagné de M. Schmitt qui porte un intérêt tout particulier aux monumens des arts. Ils ont examiné les constructions du nouveau palais de justice, pour lequel on se rappelle qu'on a pris, il y a quelques années, en dépit de toutes les réclamations, une portion de terrain d'une respectable communauté. Nous avons parlé dans le temps de ces misérables tracasseries dont le provocateur étoit bien connu.

On a dit qu'il y avoit des hommes que l'on réfutoit assez par le simple exposé de l'exagération de leurs opinions et de la violence de leurs plaintes. Ne seroit-il pas permis de ranger dans cette catégorie celui qui a tous les trois mois un redoublement d'accès, tantôt contre les prêtres et leur influence envahissante, tantôt contre les communautés religieuses et leurs effrayans progrès? C'étoit aujourd'hui le tour des religieuses, et le grave magistrat a déposé ses alarmes bouffonnes dans le *Courrier Français* de vendredi dernier. Voici l'article signé de lui :

« L'attention publique est fixée depuis quelque temps sur l'accroissement rapide qu'ont pris les congrégations enseignantes.

» L'université, après avoir cherché son appui dans ces congrégations et avoir donné spontanément sa sanction, par ordonnance, à plusieurs de ces instituts; après les avoir autorisés à recevoir, comme établissemens de main-morte, des dons et legs pour des sommes considérables, et les avoir mis illégalement en possession de biens domaniaux, en est venue, tant le danger est grand, à ne plus oser formuler sa loi sur la liberté de l'enseignement. Elle craint, avec grande apparence de raison, que, comme en Belgique, il

ne se forme à côté d'elle une université catholique.

» Tous les petits séminaires, au lieu de se borner à faire des élèves pour le sacerdoce, se sont changés en pensionnats. A l'aide des priviléges dont ils jouissent et des 5 ou 6 millons de biens que l'état leur a concédés, ils font une concurrence aux colléges communaux, et même aux colléges royaux. Presque toutes les institutions privées sont ruinées.

» Dirigées par des pères de famille, elles succombent sous le poids des charges publiques, et réclament en vain contre leurs rivaux l'exécution de la rétribution universitaire ; si le bienfait de l'éducation est tel qu'on doive affranchir les petits séminaires et les pensionnats tenus par des congréganistes, de la contribution personnelle, mobilière, et autre, les directeurs d'établissemens non religieux demandent pourquoi on ne les fait pas jouir de la même faveur. Ils font un appel à l'égalité proportionnelle, ils invoquent la charte et les sympathies de l'opinion publique.

» Les membres du dernier ministère ont naguère encore contresigné des ordonnances pour établir de nouvelles fondations, afin de se donner un renom d'hommes monarchiques et religieux. Nous sommes quasi revenus au droit divin de la restauration.

» Si de l'éducation de la jeunesse de nos écoles, nous passons aux couvens de femmes, le mal est plus grand encore et appelle toute la sollicitude publique. On sait que les respectables institutrices qui ont formé les plus anciennes maisons dans les grandes comme dans les petites villes, où l'on donne aux jeunes personnes l'instruction la plus religieuse, et la plus libérale à la fois, sont incessamment menacées de ruine, par la concurrence de ces communautés de femmes qu'un roi bigot nous a rendues.

» Ces communautés, après avoir fondé dans la capitale à l'aide de leur nombreux personnel, de leurs biens acquis et

de l'engouement des familles légitin
de magnifiques pensionnats, ont e
dans les départemens des détach
de religieuses qui achètent tous l
blissemens à vendre, ou ruinent
ceux qui veulent lutter contre elle
les des communautés qui n'avoie
autorisées qu'à se livrer à l'éducatio
tuite du pauvre, ont tourné leurs p
vers la spéculation ; elles foule
pieds leurs statuts, et refusent les
lins qui leur sont présentés, si on
joute une subvention. Ces violati
vœux et de statuts ont été plusieu
dénoncées aux préfets et au gou
ment, qui se sont tus et semblent
renoncé même au petit nombre d
ranties que la législation de la resta
tion, grâce à la vigilance de la cha
des pairs, a laissé subsister. Bien p
elles se refusent à laisser visiter l
établissemens par les magistrats et l
ministrateurs, et quand il se trouv
fonctionnaires, rarement il est vrai
veulent faire respecter leur droit,
disent cloîtrées, et ne cèdent qu'à l
nace de la force publique.

» L'université, repoussée dédaign
ment d'un patronage qui est au prem
rang de ses devoirs, a adressé d'inut
plaintes au ministre des cultes. C'est
affaire d'état ; on n'ose y toucher. Mai
qui est plus incroyable, ce que n
n'aurions pu croire nous-mêmes, si n
n'en avions les preuves dans les ma
c'est qu'au moment où l'on taxe si ri
reusement les institutrices et les in
teurs, où on lève sur eux la rétrib
universitaire, le foncier et les port
fenêtres, la patente et la contrib
personnelle et mobilière, sans oubli
centimes facultatifs, il y a des com
nautés enseignantes qui puisent des
ventions annuelles au budget et qui
la concurrence aux institutions pri
à l'aide des biens déclarés inaliénabl
les lois de l'état, que des ordonnan
crètes ont aliénés, et *qui ne paie*
l'impôt établi sur tous.

» Nous affirmons qu'il en existe

is vingt-cinq ans, jouissent de pa- privilèges sans qu'aucune voix se soit pour les faire cesser. Et c'est en par- our faire cesser ces privilèges en ma- d'impôt et ceux de main-morte, que nde révolution 1789 s'est accomplie; pour rétablir l'égalité au profit de que la révolution de 1830 s'est ac- plie également! Il y a plus; alors que les communautés enseignantes sur les rôles, il y a des préfets qui déchargent d'office, sans les astrein- à aucune justification, par cela seul elles sont congrégations; on les dé- des contributions quand elles ont posées au taux le plus modique; là elles sont trente, quarante, on en cinq ou dix à peine, et on affran- les autres. A Paris, même, sous les du gouvernement, les supérieures établissemens les plus riches, de ceux le revenu foncier annuel est évalué 40,000 fr. et qui doivent au nom- personnel de leurs dames assis- et enseignantes le succès de leurs ons, figurent seules sur les rôles de ntribution.

croiroit du moins qu'elles sont im- au taux le plus élevé, puisque par on les fait représenter à elles seu- prospérité de l'entreprise : non; sont taxées presque comme indigen- elles ne sont imposées qu'à 6 fr. 75 c., is que de modestes institutrices avec familles et supportant toutes les ges publiques paient dix fois, trente plus.

i je croyois que les hommes publics dirigent les affaires de mon pays eus- la puissance, sans le secours de l'o- n publique, de faire cesser des abus odieux, une inégalité aussi révol- , et si je ne voyois ces abus s'accroî- mesure, malgré quelques efforts et irrésolus, j'aurois gardé le si-

ais ce silence m'est-il permis à moi les faits ont été révélés, à moi que concitoyens ont honoré d'un man- blic, à moi dont la conscience se révolte contre l'inexécution de la charte et des lois de mon pays !

» ISAMBERT, député de la Vendée.

» Paris, 24 octobre 1839. »

Est ce que véritablement il est nécessaire de répondre à ce torrent de reproches et de doléances? Est-ce que personne croit aux *cinq ou six millions de biens des petits séminaires*, à la ruine de *presque toutes les institutions privées*, à la ruine également des maisons d'institutrices, à ces détachemens de religieuses qui vont dans les départemens, *achetant tous les établissemens à vendre*? Quel homme assez prévenu peut croire que l'université a peur des congrégations, que le ministère n'ose les réprimer, que les préfets et les magistrats reculent à leur égard devant l'observation des lois? Ne seroit-il pas possible que ces abus énormes n'existassent que dans une imagination fortement préoccupée par une vieille et profonde antipathie? Cette antipathie ne se trahit-elle pas elle-même par l'exagération de ses assertions et par la fausseté des faits qu'elle invoque? Ce ne sont pas des raisons qu'il faut opposer à ce flot de déclamations, ce seroit peut-être des bains froids.

Deux questions ont été adressées au *Journal des conseils de fabrique* par un évêque, savoir : si les fabriques étoient tenues de fournir tous les jours, ou seulement les jours de fêtes, les ornemens, le pain et le vin; et en second lieu, quels étoient les prêtres auxquels ces objets devoient être fournis. Le conseil du journal a été d'avis que les fabriques étoient tenues de fournir tout ce qui est nécessaire à l'exercice du culte divin, non-seulement les jours de fêtes, mais tous les jours. Quant à la deuxième question, l'obligation de fournir au curé et aux vicaires ne sauroit être douteuse, puisqu'ils sont chargés du culte paroissial. Le conseil estime que les fabriques sont

ne se forme [illegible]
catholique.

» Tous les [illegible]
se borner à [illegible]
doce, se [illegible]
l'aide de [illegible]
des 5 [illegible]
leur a [illegible]
aux [illegible]
coll[illegible]

— —

[illegible] vient de [illegible], de Thèse [illegible] les habi- [illegible] a joui du [illegible] de leur piété. [illegible] accueilli avec joie [illegible] des gardes d'hon- [illegible] Souvent les mai- [illegible] ont harangué. Les [illegible] à sa rencontre, et [illegible] sa bénédiction à genoux. [illegible] la messe, faisoit [illegible] instruction, interrogeoit les [illegible] idiome sur la doc- [illegible] et administroit la [illegible] Plus d'une fois, il s'est [illegible] pour bénir un [illegible] ou pour consoler un [illegible] pour visi- [illegible] une jeune fille [illegible] dix ans sur son lit. Le [illegible] observe avec intérêt [illegible] églises. A Morlaune, à Ar- [illegible] Thèse, à Sevignac, à Lescar [illegible] il y avoit autrefois un [illegible] il a retrouvé des [illegible] antiquités, et a recom- [illegible] de les conserver avec soin. A [illegible] visité en détail l'ancien [illegible] Barnabites, et a regretté [illegible] l'acheter pour le sau- [illegible] la destruction qui le menace. [illegible] est rentré à Bayonne, [illegible] encore à Pau, à [illegible]

— —

[illegible] ville de Cork, la seconde de [illegible] d'avoir une nom- [illegible] de catholiques à l'oc- [illegible] de la nou- [illegible]velle chapelle des Dominicains, di[illegible] Sainte-Marie. L'archevêque d'A[illegible]magh, primat de toute l'Irlande, [illegible]sistoit avec neuf évêques et [illegible] nombreux clergé. Ces sortes de ré[illegible]nions sont fréquentes en Irlande, on sait que tous les ans les prélats [illegible] l'île s'assemblent à Dublin pour dé[illegible]bérer sur les intérêts de la relig[illegible] et de leurs églises A Cork, la béné[illegible]diction de la chapelle a été mar[illegible]quée par une grande pompe. La cé[illegible]rémonie commença par une proces[illegible]sion fort imposante, composée d'u[illegible] grand nombre d'ecclésiastiques, e[illegible] des dix évêques en habits pontifi[illegible]caux. L'archevêque primat précédoi[illegible] l'évêque de Cork, M. Murphy, qu[illegible] étoit officiant. La procession fit l[illegible] tour de l'église. L'évêque officia pon[illegible]tificalement; l'archevêque, M. Guil[illegible]laume Crolly, prêcha. Il justifia plu[illegible]sieurs points de la doctrine catholi[illegible]que contre les objections des pro[illegible]testans, notammen sur le salut [illegible] ceux qui sont hors de l'Eglise, sur le[illegible] mérites de Jesus-Christ, sur le cult[illegible] des saints, etc. Le discours rouloi[illegible] sur ce que l'homme doit Dieu, e[illegible] sur ce qu'il doit au prochain: c'é[illegible]toient les deux parties du discours.

Le lendemain lundi, il y eut un[illegible] nombreuse réunion des évêques [illegible] des catholiques dans les salons de l[illegible] chambre du commerce Une adres[illegible] des catholiques fut présentée [illegible] prélats, pour protester contre les [illegible]taques dont ceux-ci ont été l'ob[illegible] de la part de quelques prédica[illegible] M. O'Connell présidoit, assisté [illegible] 'archevêque, des neuf autres év[illegible]ques, et de beaucoup d'ecclésiasti[illegible]ques du second ordre. Le préside[illegible] a porté un toast à la reine, et a pro[illegible]noncé un discours moitié politique[illegible] moitié religieux. Il a fait l'éloge d[illegible] clergé irlandais, de sa fidélité à [illegible] devoirs, de sa parfaite indépendan[illegible] à l'égard du gouvernement, dont [illegible] ne reçoit rien L'archevêque a [illegible]mercié le président de ces éloges

elé le zèle des fidèles, qui de toutes parts élèvent des églises, s'est félicité de l'esprit de modération et d'impartialité de l'administration actuelle ...lande, et a fini par de grandes ...ges données au président. Ce... a annoncé qu'il voteroit avec ...inistère. On nous dispensera de ... les *toast* qui ont eu lieu au ...

... *Courrier Français*, si porté à ... tout ce qui se fait contre ... de l'Eglise catholique, ... s'empêcher néanmoins de ... les dernières mesures prises ... l'empereur de Russie contre les ...unis. La manière dont il ra... les faits dans son numéro du ... 25 octobre, est remarquable ... un journal d'une couleur ...-catholique.

... lettres de Rome parlent de difficultés ...euses qui auroient éclaté entre ... Siége et le cabinet de Saint-Pétersbourg. Depuis long-temps les prétentions ... montre le czar d'étendre, en sa ... de chef de la religion de son empire, ... autorité jusque sur les membres ... polonais, le droit qu'il veut ... d'intervenir dans leurs rapports ..., avoient vivement affecté le ...ement papal et jeté du froid dans ...ions qu'il entretient avec la cour ... Le grand duc héritier, lors de ...age en Italie, avoit reçu la mission ... rétablir ces relations sur un pied ...ical; mais il paroît qu'il a com... échoué et qu'il n'a pu réussir ... le Saint-Siége sur le retour, prétendu spontané, des grecs-unis au giron ... gréco-russe.

... grecs-unis, qui résident en grande ... les gouvernemens de Kief et ..., sont au nombre d'un million ... de sujets. Séparés de l'Eglise ... d'Orient, depuis 1439, un an ... concile de Florence, ils s'étoient à l'Eglise latine, sans en adopter ... tous les rits et les diverses pratiques. Les patriarches d'Orient et le gouvernement russe ont, il est vrai, protesté dès le principe contre cette séparation; mais malgré ces protestations, malgré surtout les efforts et les menées, tantôt doucereuses et tantôt brutales, des successeurs de Pierre-le-Grand, pour amener les grecs-unis à reconnoître la puissance spirituelle de l'autocrate, ces derniers n'en étoient pas moins demeurés jusqu'à nos jours fidèles et soumis au Saint-Siége.

« Les tentatives de l'autorité n'avoient abouti qu'à faire quelques conversions isolées et sans importance. Le gouvernement russe, voyant qu'avec sa propagande sourde il ne pouvoit rien pour la soumission des grecs-unis, jugea convenable de l'opérer au moyen de la force.

« En conséquence, le czar, un beau matin, il y avoit juste, années, mois et jours bien comptés, quatre siècles révolus que s'étoit effectuée la séparation des dissidens, le czar assembla le saint synode, et séance tenante, il fit proclamer le retour *spontané* de ces mêmes dissidens dans le sein de l'Eglise dite grecque-orthodoxe. Ce fut l'affaire d'un instant; on n'avoit pas même daigné prendre l'avis des consistoires ou vicariats des provinces habitées par les grecs-unis, non plus que celui des archevêques ou évêques placés à la tête des diocèses de cette communion. Le général comte Protassof, aide-de-camp de l'empereur, et qui, en sa qualité de procureur impérial, délégué de S. M. pour diriger toutes les affaires ecclésiastiques, se trouve de fait président du saint synode, lut un rapport très-bref où il établissoit la nécessité politique et religieuse de la mesure ordonnée, et sur la lecture duquel la réunion fut décrétée, incontinent, à l'unanimité. Il n'y eut que le métropolitain du consistoire catholique romain qui essaya de faire quelques observations; mais un geste impératif du général Protassof lui ayant tout aussitôt fermé la bouche, il donna, comme les autres membres, son approbation à un,

acte qu'il ne pouvoit empêcher. Et c'est cet acte même que les journaux allemands à la dévotion du czar, ont osé nous présenter comme le résultat d'une adhésion spontanée!

« Il paroît que cette mesure brutale a produit parmi les grecs unis une grande fermentation. Plusieurs évêques et ecclésiastiques de cette communion en ont référé à la cour de Rome, protestant fortement contre le nouvel état de choses auquel on les a soumis sans les consulter. Il est à craindre cependant que leurs justes réclamations ne rencontrent pas l'appui énergique dont elles auroient besoin, et qu'elles ne tombent devant l'attitude menaçante du cabinet de Saint-Pétersbourg. Déjà celui-ci, usant de sa politique habituelle, affecte des prétentions qu'au fond il ne peut pas avoir; il menace le Saint-Siége de changer les rapports religieux des catholiques-romains qui habitent l'empire russe, et il parle d'interdire au clergé polonais toute communication avec le souverain pontife. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il n'y a qu'un aveu qui coûte aux écrivains du progrès; c'est de convenir que la plupart des choses dont ils sont témoins, et qu'ils déplorent comme les autres, doivent être attribuées à la corruption des idées du peuple, à son ignorance de toute morale, et à l'esprit d'irréligion où ils l'entretiennent eux-mêmes par leur exemple comme par leurs leçons. A cela près, ils avouent assez franchement que la multiplicité des crimes et délits rend l'état de la société fort alarmant. Seulement ils s'en prennent à toutes les causes qui ne sont pas celles que nous venons d'indiquer.

Ainsi, par exemple, ils disent que c'est la répression qui manque, et qu'indépendamment de ce que la législation criminelle n'est point assez énergique pour un temps comme le nôtre, la *funeste indulgence* [illegible] une autre source de [illegible] d'aggraver le mal.

Il n'est pas jusqu'aux a
phoriques dont l'inventi
roisse un malheur de plus
servent à diriger les malfa
foule d'opérations qui ser
moins praticables sans
parce qu'elles leur font v
d'incendies par la facilité
rent de mettre ces mauvai
cution.

Ce n'est point là-dessus
à disputer. Nous conve
que l'indulgence du jur
neste, comme on l'allègu
offre encore plus de cha
lumettes phosphoriques,
l'impunité aux conséquen
coupables; et en ce qu'il
qu'elle produise la tentati
proportion de ces même
que nous posons en fait,
tachant à faire rentrer
dans le cœur du peuple le
principes de religion et
les idées révolutionnaires
doctrines en ont fait so
beaucoup moins à prendr
aux suites de l'indulgence
danger des allumettes ph

PARIS, 25 OCT

Par suite de la démissi
vid, M. Magnier de Ma
cien directeur des financ
ment administrateur de
nommé à la direction
extérieur, au ministère d

— M. Genty de Bussy,
en service extraordinai
avons annoncé l'adjonct
d'infanterie et de cavaler
intendant militaire.

— M. Guislain, lieuten
est nommé chevalier de l
neur.

— M. Sonnini de Fa
en premier au corps roy
marine, est admis à faire
à la retraite.

— Madame la duch

ls que des ouragans avoient environs de Perpignan, de et plusieurs parties du dé- du Gers, vient d'envoyer au préfet des Pyrénées-Orienta- o fr. au sous-préfet de Nar- 1,000 fr. au préfet du Gers, urir les plus malheureuses vic- es désastres.

rès la feuille ministérielle du expédition a commencé le 16 ir des communications de Sétif et le duc d'Orléans a pris, sous du maréchal Valée, le com- nt d'une partie des troupes.

de Nerciat, capitaine de vais- nommé commandant de l'école Brest.

renouvellement triennal d'un membres des conseils-généraux moitié des membres des conseils issement aura lieu, en 1839, du mbre au 10 décembre. Les pré- oqueront les assemblées d'élec- artementaux dans l'intervalle ntre les limites ci-dessus.

le garde des sceaux est revenu es, où il étoit allé visiter les la cathédrale.

cour de cassation tiendra son de rentrée le lundi 4 no-

cour royale de Paris tiendra udience de rentrée le 4 novem- e discours d'usage sera pro- M. Delapalme, avocat-géné-

entrée du tribunal de première fera le mardi 5 novembre.

ombre des prévenus des 12 et s en liberté s'élève à 65, et non ame on l'a annoncé par er-

hanie Girondelle, qui depuis le folle tentative étoit demeurée le la préfecture de police, a été non pas à l'hôpital de la Sal- ainsi qu'on l'avoit annoncé, maison de détention de Saint- *Gazette des Tribunaux* annonce que les médecins continueront à la visiter plusieurs fois par jour, afin d'arriver à la connoissance exacte du degré d'aliénation de ses facultés intellectuelles.

— La commission nommée pour diriger l'érection du monument à élever par souscription à la mémoire de M. Michaud se compose du baron Hyde de Neuville, président; du chevalier Artaud de Montor, de l'académie des Inscriptions; du duc de Valmy, du vicomte de Blosseville, de M. Dupaty, de l'Académie française; et de MM. Roger, Laurentie, Bazin et Poujolat, ce dernier secrétaire.

— C'est jeudi prochain que l'Académie française formera la liste des candidats à la place vacante par suite de la mort de M. Michaud; l'élection aura lieu le jeudi suivant. M. Michaud laisse aussi une place vacante à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— La *Pensée*, recueil royaliste publié par l'éditeur Philippe, vient d'être saisie.

— Le général Piquet de Boisguy vient de mourir à Paris.

— Sur 80 boulangers cités aux dernières audiences du tribunal de simple police de Paris, pour avoir fabriqué des pains en déficit au poids légal, il a été reconnu des circonstances atténuantes en faveur de 21, qui n'ont été condamnés qu'à une peine légère; mais il n'en a pas été de même à l'égard des 59 autres, contre lesquels le tribunal a prononcé le *maximum* de l'amende. Dans ce dernier nombre, il y a 13 condamnations à l'emprisonnement pour récidive. La demoiselle Ségoffin, rue Vieille-du-Temple, 98, se trouve condamnée trois fois au double *maximum* des deux peines en moins de 25 jours. Le sieur Petit, rue du Four Saint-Honoré, 7, se trouve condamné deux fois dans le mois au *maximum* de la double peine.

— Ont été condamnés pour vente et débit de chandelles en déficit au poids légal, les sieurs Peullier, fabricant, rue de l'Eglise, 8, au Gros-Caillou; Mallot, épicier, rue du Bac, 76.

— M. Persil fils a été élu député à Condom. MM. Lanyer et Mottet ont été réélus par les colléges de Saint-Etienne et d'Apt.

— M. Muteau, candidat de l'opposition de gauche, a été élu député par le 2e collége de Dijon, en remplacement de M. Tournouer, récemment nommé conseiller d'état.

— Suivant le dernier inventaire qui a été fait du matériel de la marine, son importance étoit de 509,170,000 fr.

— Le ministre de la guerre rappelle, au moyen d'une circulaire, l'ordonnance du 10 juillet 1816, qui porte qu'aucun témoignage de la reconnoissance publique ne peut être offert sans l'autorisation du roi. L'autorisation sera proposée au roi par le ministre de la guerre, s'il s'agit d'un militaire.

— On s'occupe, dit-on, au ministère de l'instruction publique d'un projet de loi sur la liberté de l'enseignement secondaire.

— 135 candidats ont été admis cette année à l'école Polytechnique, ce qui portera le nombre des élèves pour 1839-1840 à 270. Mais, ainsi que l'a déjà fait connoître l'instruction ministérielle du 15 mars 1839, il n'est pris aucun engagement pour le placement à la sortie de l'école, qui reste subordonné au nombre d'emplois alors vacans.

— L'école d'artillerie vient d'être close au polygone de Vincennes.

— Le quartier des Célestins, où étoit caserné le 2e régiment de hussards parti pour Saint-Cloud et Sèvres, a été occupé hier par la garde municipale.

— Le maréchal Moncey, qu'on disoit malade, jouit d'une excellente santé.

— Les cours du premier semestre de l'année scolaire 1839-1840, ouvriront, le 4 novembre, à l'Ecole de Droit, à l'Ecole de Médecine et à la Sorbonne, faculté des sciences le 11, à l'Ecole de pharmacie, et du 20 au 30 au collége de France. Une partie des cours sont commencés au Conservatoire des arts et métiers.

[illegible] maintiennent toujours leurs prix sur les marchés d[illegible] provisionnement de Paris.

— L'aurore boréale, qu[illegible] admirée à Paris dans la soiré[illegible] remarquée dans tous les [illegible] Elle est mentionnée dans le[illegible] Cambrai, Laon, Bourges, Nantes, Marseille, Toulouse[illegible]

— M. Eusèbe de Salvert[illegible] 5e arrondissement de Pa[illegible] hier matin.

— Les comités qui, l'anr[illegible] s'étoient formés dans les do[illegible] semens de Paris et dans [illegible] pour faire signer des pétit[illegible] dant l'admission de tout g[illegible] sur la liste des électeurs, vi[illegible] constituer de nouveau.

— D'après un travail du[illegible] l'intérieur sur les chemin[illegible] nombre total des chemin[illegible] communication est actu[illegible] 2,082, ayant ensemble u[illegible] ment de plus de onze mille l[illegible] aux chemins de petite vi[illegible] longueur totale n'est pas de [illegible] soixante mille lieues.

— Une enquête est ouv[illegible] largissement immédiat de [illegible] la rue Saint-André-des-Ar[illegible] entre la place de ce nom [illegible] Pont-Saint-Michel.

— Les rues, les avenues[illegible] vards qui environnent l'h[illegible] lides et l'Ecole-Militaire, vi[illegible] cevoir des plaques indicativ[illegible] vard qui longe les Invalides[illegible] chant, porte le nom de boul[illegible] Maubourg. M. de Latour-M[illegible] gouverneur des Invalides, [illegible] la révolution de juillet.

NOUVELLES DES PRO[illegible]

La souscription ouverte [illegible] Ferrand, en faveur des Es[illegible] giés, s'élevoit le 25 à 1,688 [illegible]

— La souscription ou[illegible] en faveur des réfugiés Es[illegible] voit le 24 à 4,792 fr. 25 c.

— Le nombre des réfug[illegible]

... résident dans le département des [Ariè]ges s'élève à trente-deux, savoir : onze [Po]lonais, dix-neuf Espagnols et deux [Ita]liens.

— Lord Palmerston, président du [con]seil des ministres d'Angleterre, a tra[ver]sé Lille, le 24, venant de Bruxelles, [et] allant à Calais.

— 68 bâtimens sont sortis cette année [de] Dunkerque pour la pêche de la morue sur les côtes d'Islande; 27 ont fait deux voyages, et 2 en ont fait trois. A la fin de septembre, 69 étoient de retour. Des 19 autres, 5 ont fait naufrage en Islande, et leurs équipages, en partie sauvés, sont rentrés en France sur divers navires. Quant aux 14 derniers, on a presque la certitude qu'ils se sont perdus corps et biens.

— Le conseil municipal de Rouen a voté cinq centimes additionnels aux contributions directes pour former un fonds de secours pour les malheureux.

— On écrit du Havre qu'une goëlette de la marine suédoise est arrivée avec des vases en porphyre et d'autres objets destinés au roi des Français.

— D'après le *Mémorial Dieppois*, un Polonais récemment arrivé à Eu auroit été arrêté comme ayant eu des relations avec Auguste Blanqui. Une autre feuille, qui se dit mieux informée, assure que cette arrestation se rattache à un crime.

— Minor Lecomte, second mari de la veuve Pepin, Fombertaut et Guillemin, condamnés à raison de la publication du *Moniteur républicain*, sont arrivés dernièrement dans une voiture cellulaire au Mont-Saint-Michel (Manche).

— M. Vrac, président du tribunal civil de Cherbourg, est mort le 25 à l'âge de 80 ans.

— L'*Ami des Lois*, feuille ministérielle du Mans, annonce que le préfet n'est point parti pour Paris, ainsi que l'avoit dit le *Courrier de la Sarthe*. M. Mancel est seulement allé chercher sa famille à Poitiers.

— Le tribunal correctionnel d'Angers a condamné, le 19, Etienne Pamard et René David, des Ponts-de-Cé, à deux années d'emprisonnement et 900 fr. d'amende, pour avoir, le 25 septembre, veille du marché de Brissac, arrêté pendant une heure et demie, près d'une auberge qui avoisine la butte d'Erigné, deux voitures de grains appartenant au sieur Brouillet, des Pont-de-Cé. C'est le seul délit de ce genre jusqu'ici commis dans l'arrondissement d'Angers.

— Le conseil municipal de Beaune a été dissous par ordonnance du 5.

— Pour la première fois, il y a en ce moment une exposition d'objets d'art à Mulhouse. On y voit 700 ouvrages provenant de 320 artistes, dont 150 de Paris, 25 de l'Alsace, 30 des autres départemens, 15 de la Suisse et 100 de l'Allemagne.

— Une ordonnance du 8 autorise l'acceptation du legs de 10,000 fr. fait aux salles d'asile de Lyon par mademoiselle Bontoux.

— Le journal ministériel de Lyon annonce que des appartemens ont été retenus pour le duc d'Orléans, à l'hôtel de l'Europe, à dater du 26.

— Un pauvre enfant âgé de dix-huit mois au plus a été trouvé, dans la soirée du dimanche 20 octobre, exposé, à Lyon, à la porte de l'église de la Charité. Jusqu'à présent, on n'a pu savoir quels sont les auteurs d'un acte d'aussi barbare inhumanité.

— Le jeune fils de l'un des principaux fabricans de rubans de Saint-Etienne, M. Micolon, vient d'être victime d'une imprudence. Etant à la chasse avec un de ses amis, celui-ci fit jouer les batteries de son fusil dont le canon se trouvoit par hasard dirigé vers lui. Le coup partit et la décharge porta toute entière dans le bas-ventre du malheureux qui tomba mort sur le coup.

— La ville de Marseille a voté 25,000 f. pour la réception qui sera faite au duc d'Orléans à son retour d'Afrique. Le maire a soumis au conseil municipal le programme des fêtes : illuminations, 6,000 fr.; feu d'artifice, 3,000; distribu-

tions de bons de pain, 4.000; bal, 14.000; ce qui fait 2,000 fr. en sus de la somme votée.

— M. Horace Vernet s'est embarqué le 21, à Marseille, pour Alexandrie, sur le paquebot du Levant.

— La corvette de guerre américaine la *Cyanne* est entrée, le 23, dans le port de Marseille, venant de Mahon.

— On lit dans la *Gazette du Midi*, de Marseille, le 19 : « Mercredi soir, un jeune homme de quinze ans qui faisoit tourner la grosse cloche de l'église Saint-Martin, a été accroché et lancé violemment au milieu de la place. Au bruit de sa chute, les voisins sont accourus ; mais ils n'ont plus relevé qu'un corps tout brisé et ne donnant plus aucun signe de vie. L'année dernière, le frère de ce jeune homme s'étoit noyé en se baignant au Roucas-Blanc. »

— Une commission composée de personnes notables des Landes s'occupe en ce moment d'un projet de chemin de fer devant aller de Bordeaux à Bayonne par les Grandes-Landes.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique de Bayonne transmet à Paris les deux notes suivantes adressées au ministre des affaires étrangères par l'ambassadeur de France :

Madrid, 22 octobre.

« Les ministres de l'intérieur et de la marine ont donné leur démission à S. M. qui l'a acceptée. L'intérim de ces départemens est confié provisoirement au ministre de la justice et au ministre de la guerre. La reine a assisté le 20, à une revue de toute la garde nationale. Madrid jouit de la plus parfaite tranquillité qui n'a pas été altérée. »

Madrid, 23 octobre.

« Le projet de loi sur les *fueros* a été adopté hier par la chambre des sénateurs à la majorité de 73 voix contre 6. »

—La grande croix de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique a été accordée à Maroto par la reine régente.

— Le *Courrier National* 20 octobre annonce que d de Cabrera ayant fait une e les districts de Pastrana et en ont enlevé 25,000 têtes compter les contributions qu'ils ont perçues. Ils ont des otages.

— Tous les soldats ca trouvoient absens de l'armé ont reçu l'ordre de rejoindr ment. Le bruit se répand vient de dissoudre toutes le réunir dans ses mains les leur a ainsi retirés.

— Une des filles du gé Palillos vient encore d'être la troisième victime du systè sailles dans cette famille. T proches sont en prison et même sort.

— Cabrera a publié un adressé à ses troupes, et q ainsi : «Confiance, compagn Votre chef vous prédit la b ciel, et avec elle le triomp notre sainte cause. Vive le r ligion ! »

On travaille activemen struction des tours pour l' d'une ligne télégraphique la frontière de France. Le est à Forest et le dernier à

— La section du chem Courtrai à Gand rapporte p moyen, 1,000 fr.

— Le gouvernement b border tous ses chemins d d'acacias.

— Le duc héréditaire pendant son séjour à La nommé chevalier grand'cro du Lion néerlandais.

— Le roi de Hollande a d Swinderen pour président d bre des états.

— Le duc d'Argyll, lord in maison de la reine d'Anglete d'une attaque d'apoplexie fo

— Le comte de Clarendon doit, dit-on, recevoir un siége dans le cabinet et être nommé lord du sceau privé.

— Les feuilles de Londres publient l'ordonnance qui proroge le parlement au 12 décembre.

— Un jeune lord, le comte d'Orsay, accusé par le *Morning-Hérald* d'avoir fait la mauvaise plaisanterie de fire dans un des clubs de West-End, une prétendue lettre de M. Shafto, annonçant la mort de lord Brougham, écrit à divers journaux de Londres, pour repousser cette calomnie, et annoncer que M. Montgommery, ami de lord Brougham, lui avoit montré lundi soir, une lettre de M. Shafto, où la fausse nouvelle de la mort de l'ex-chancelier étoit rapportée à peu près de la manière dont la racontent les journaux. La mauvaise plaisanterie appartient donc à M. Shafto qui voyageoit avec lord Brougham, et reste à savoir si ce dernier n'y a pas été pour quelque chose.

— Les 7, 8, 12, 13 et 14 de ce mois, on a ressenti, à Tully-Banocher, en Ecosse, plusieurs secousses assez violentes de tremblement de terre.

— Un arc-en-ciel lunaire vient d'apparoître dans le nord de l'Ecosse. On lit à ce sujet dans le *Caledonian-Mercury* : «Dimanche 20, entre sept et huit heures du soir, nous avons eu le magnifique spectacle de ce phénomène atmosphérique assez rare dans nos climats. On voyoit un brillant arc-en-ciel blanc à côté d'un autre d'un noir foncé, formant environ trois quarts d'un cercle immense dans le firmament.»

— On mande de Tunis, que le dey, devenu méfiant à cause de la présence du duc d'Orléans sur les côtes d'Afrique et de la concentration d'une colonne de troupes françaises près des frontières de Tunis, a quitté la capitale pour se rendre à la Goulette, afin de veiller lui-même à l'exécution de ses ordres. Ses troupes régulières et irrégulières s'élèvent à 20,000 hommes.

— Des lettres de Montevideo du 20 août apportent une proclamation adressée par le général Lavalle aux mécontens de Buénos-Ayres. Cette pièce, qui ne donne pas le plan de campagne adopté par ce chef contre Rosas, a fort accru l'exaltation de ce dernier qui, dit-on, a fait arrêter presque tous les Français qui sont encore à Buénos-Ayres.

— Le système monétaire français est maintenant réintégré à Genève, où il avoit été abrogé en 1814. Le gouvernement genevois a déjà fait frapper une quantité assez considérable de centimes et de pièces de 5, de 10 et de 25 centimes en billon.

— Le Piémont continue à être infesté par des bandes nombreuses de brigands qui occupent toutes les grandes routes. La gendarmerie, la cavalerie et la troupe de ligne font de fréquentes patrouilles.

— L'impératrice de Russie vient d'envoyer à la reine de Sardaigne les insignes de l'ordre de Sainte-Catherine.

— La *Gazette piémontaise* annonce que M. le duc de Bordeaux et le duc de Cambridge, oncle de la reine d'Angleterre, ont assisté aux grandes évolutions, dans le voisinage de Vérone, d'une partie des troupes du royaume Lombardo-Vénitien.

— L'infant don Sébastien, arrivé à Lucques le 18, a continué le lendemain son voyage pour Naples.

— Le *Journal des Deux-Siciles*, du 10, annonce que le roi de Naples a nommé son ambassadeur extraordinaire près le roi des Français M. le duc de Serracapriola D. Nicolas Maresca, à la place du comte Constantin de Ludolf, décédé.

— Un décret du 13 octobre, rendu par le grand-duc de Hesse, incorpore dans l'état-major-général de son armée, le sous-lieutenant prince Napoléon de Montfort, élève sortant de l'école militaire.

— Les états-généraux de la Hesse électorale sont convoqués par le prince co-régent pour le 25 novembre.

— Le prince de Metternich est parti du château de Johannisberg le 22 de ce mois dans la matinée. En passant à Wies-



bade, il a rendu visite au roi des Belges, qui étoit arrivé depuis quelques jours en cette ville, et qui voyage sous le nom de comte d'Ardenne.

— On va, dit-on, construire un pont sur le Rhin, près de Knielingen. Ce pont, qui seroit établi par le gouvernement de Bade et celui de Bavière, ouvriroit à la ville de Carlsruhe une communication directe avec Paris.

— La reine de Suède (née Clary, à Marseille) se prépare à faire un voyage en Italie, où elle se propose de passer une partie de l'hiver, l'état de sa santé exigeant un climat plus doux que celui de Stockholm.

— Les nouvelles de Constantinople, du 7, n'annoncent rien de nouveau dans la situation politique. D'après le *Sud*, journal de Marseille, l'amiral Lalande comptoit, si l'inaction se prolongeoit, hiverner à Métélin, et l'escadre anglaise à Lemnos ou quelqu'autre point rapproché. L'influence de Reschid-Pacha se consolidoit de plus en plus.

— Un incendie, attribué à la malveillance, a détruit à Constantinople la fabrique de fessis (calottes rouges) appartenant au sultan.

— Les quatre vaisseaux anglais qui se trouvoient en rade de Smyrne sont partis le 5 pour rejoindre le reste de la flotte de l'amiral Stopford dans son mouillage de Besica.

— L'*Echo d'Orient* dit que la frégate la *Belle-Poule*, commandée par le prince de Joinville, doit aller à Constantinople.

— La division navale autrichienne, sous les ordres du contre-amiral baron Bandiera, a quitté Smyrne le 7, sans qu'on connût sa destination. On pe[…] que son absence ne seroit que de q[…] ques jours.

— On a aussi des nouvelles d'Ale[…] drie du 7. La correspondance du Sé[…] *phore*, journal de Marseille, dit que p[…] se remettre de sa dernière indisposit[…] Méhémet-Ali voyageoit dernièrement[…] le Nil, avec l'intention de se rendr[…] Caire, lorsque sa cange (petite emb[…] tion), et une autre qui la suivoit, […] brusquement chaviré, en vue de Ch[…] ket. Tout le monde ayant été […] le vice-roi a continué gaîment sa […] dans une autre cange.

Nous avons reçu une réclamation […] MM. Allignol contre l'article du Jo[…] nal où il a été rendu compte de leur […] vre. Comme elle est un peu long[…] nous sommes obligés de la renvoyer […] un numéro prochain.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 28 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 110 fr. 70 c
TROIS p. 0/0. 81 fr. 70 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr 00 c.
Act. de la Banque. 2850 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1255 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 790 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Rentes de Naples 103 fr. 00 c.
Emprunt romain. 103 fr. 7 8
Emprunt Belge 101 fr. 3 4
Emprunt d'Haïti. 505 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 30 fr. 1/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

LA RELIGION Mardi, Jeudi

s'abonner des chaque mois.

N° 3196.

JEUDI 31 OCTOBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

ES PUBLICATIONS IMPIES.

ine revue de l'Europe qui a y a quelques jours dans le ent d'un journal estimé, ù renfermoit beaucoup d'ob- s remarquables et d'aperçus x, il étoit dit entre autres : *ce ne publie pas un seul livre ; et elle publie beaucoup de li- oliques*. Nous permettra-t-on s observations à ce sujet? ùqu'il paroît des livres sur la en assez grand nombre, et ils ne soient pas tous de la orce, et qu'à côté de très- rages il y en ait d'autres nt prise à la critique sous rapports, cependant on liciter en général de la dis- ui règne dans une certaine 'écrivains pour rendre à la religion et proclamer its. Mais est-il bien vrai *ance ne publie pas un seul ule?* Hélas! c'est une con- urance qu'il nous est dif- artager dans le moment oyons paroître le livre de et la traduction de l'ou- locteur Strauss, deux pro- galement hostiles à la reli- jurieuses à son divin au- roductions sont annoncées urnaux, et recommandées : éloge par quelques-uns. : ni en contester l'existence er qu'elles ont des partisans ieurs. Qui ne sait qu'il y a un parti qui applaudit à se fait contre la religion? Ce parti non-seulement poursuit constamment les prêtres, mais tourne en ridicule les pratiques du christia- nisme, attaque ses dogmes, parle avec dédain de ses mystères. Des ar- ticles de ce genre se retrouvent tous les jours dans certains journaux.

Combien, depuis quelques années, n'avons-nous pas vu paroître de pro- ductions de l'incrédulité! En 1833, l'*Examen du mosaïsme et du christia- nisme*, par M. Reghellini de Scio, ouvrage qui respire une haine vio- lente; en 1834, la *Critique du christia- nisme*, et une nouvelle édition de l'*O- rigine des cultes*, de Dupuis. A la même époque, plusieurs de nos dog- mes ou l'histoire du christianisme étoient attaqués ou défigurés dans l'*Histoire des progrès de la civilisation*, par M. Roux-Ferrand; dans diffé- rens articles du *Dictionnaire de la conversation*, dans le *Traité d'éduca- tion morale*, de M. Droz; dans les *Nouveaux élémens d'histoire générale*, de M. Lévi. En 1836, M. de Potter, si connu par son zèle irréligieux, fit reparoître sous le titre d'*Histoire du christianisme*, son ouvrage anti-chré- tien, de l'*Esprit de l'Eglise*. On ré- pandoit jusque dans les pensions le *Catéchisme véritable des Croyans*, qui étoit du même auteur que le *Croyant détrompé*, et que *Gustave et la reli- gieuse*; toutes productions d'une im- piété audacieuse.

Nous avons parlé plusieurs fois dans ce Journal des séances de la *So- ciété de civilisation*, de l'esprit qui y présidoit, des discours qui y étoient prononcés, des questions qu'on y

proposoit ; tout cela étoit dirigé contre la religion. Nous avons signalé les erreurs et les impiétés qui se débitoient dans des cours publics devant une jeunesse avide de nouveautés, et trop disposée peut-être à se laisser prendre à l'appât d'un certain appareil d'érudition ou d'une déclamation imposante.

En 1837, parut la *Vie de Grégoire VII*, par M. de Vidaillan ; ouvrage qui est une hostilité perpétuelle contre le catholicisme. Le recueil intitulé la *Science populaire de Claudius*, recueil qui se continue, offre dans plusieurs de ses livraisons des objections et des chicanes présentées avec un sérieux où la dérision est mal déguisée. Dans le même temps, le docteur Broussais professoit le matérialisme dans ses leçons publiques et dans ses ouvrages imprimés.

Que seroit-ce, si nous voulions parler des saint-simoniens, de leurs prédications et de leurs missions impies, du journal qu'ils rédigeoient sous le nom du *Globe*, et où ils annonçoient la mort du catholicisme ? Et les templiers, et leurs insultes à la religion, et leur culte dérisoire et sacrilége ; et Châtel, et ses profanations quotidiennes, et ses prédications pleines d'outrages et cependant toujours suivies par un peuple aveugle ; ces scandales ne prouvent pas que l'incrédulité soit morte parmi nous.

Et si nous remontions à quelques années plus haut, à une époque dont les funestes égaremens ne peuvent être sitôt effacés, qui ne sait avec quel redoublement de zèle on se mit il y a vingt ans et depuis, à réimprimer les plus mauvaises productions de la philosophie irréligieuse du siè-

cle dernier ?
douze nouv
de Voltaire
faisant 1 mi
et depuis il
moins autan
pour tous les
fortunes, éd
pour la cl
compactes,
mières. On
temps quelq
Voltaire, to
gion. Il a pa
1825 treize
complètes
24,000 exem
éditions diff
neuf du *Cont*
tit format po
les principes.

On n'a eu
tres écrivains
que du derni
Diderot, Rayn
Condorcet, d'Ho
ney, de Tracy,
donné tantôt de
tantôt des écrits
tème de la nature
eu coup sur coup
quatre éditions. I
ney, dans le mêm
dix. On avoit soin
sions de s'attacher
livres les plus in
mauvais romans d
de nouveau mis a
1822, il a été fait
l'*Abrégé de l'origi*
une en espagnol.
avec profusion, et
époque, les rom
gault-Lebrun ; il y
1825 24 réimpres
mans, toutes chez

tans et infidèles, non compris les Juifs. D'une Pâque à l'autre 1,596 mariages ont été bénis, 4,333 enfans ont été baptisés, le nombre des morts a été de 3,633.

PARIS. — Les nouvelles de la santé de M. l'Archevêque sont bien meilleures. La dernière nuit a été très-bonne, et la journée du 30 paroissoit devoir se passer très-bien, comme celle de la veille. L'oppression ne se fait point sentir. Le prélat cause sans se fatiguer. Il s'occupe des affaires de son diocèse, et il n'est point vrai qu'il ait été obligé de renoncer aux détails de l'administration, comme un journal l'avoit fait entendre.

Lundi dernier, jour de la fête de saint Simon et de saint Jude, étoit l'anniversaire du sacre de M. l'Archevêque. Ce jour-là, de pieux fidèles se sont unis pour offrir à Dieu des prières pour le parfait rétablissement d'une santé si précieuse.

A peine M. le coadjuteur de Reims et M. le cardinal d'Isoard ont-ils été morts, que le *Constitutionnel* s'est hâté d'examiner ce qu'il convenoit de faire, et surtout de ne pas faire, pour pourvoir à leur remplacement.

La congrégation lui est apparue tout d'abord en songe, menaçant de s'emparer de ces deux affaires pour ramener M. le cardinal de Latil sur le siége de Reims, et M. de Pins sur le siége de Lyon, qu'il occupe depuis 16 ans comme administrateur du diocèse. Nous ne voulons ici mettre en doute ni les intentions du *Constitutionnel* et de ses dévots confrères, ni leur haute capacité comme juges en ces matières. Mais enfin, tout en se mêlant de diriger les affaires de l'Eglise, ce n'est pas pour leur compte qu'ils travaillent; et chacun d'eux peut dire, comme frère Audry-de-Puyraveau : *Je n'en use pas*. Cela étant, pourquoi ne laisseroient-ils pas à ceux *qui en usent* l[...] tervenir et de dema[...] prenne aussi un peu le[...] considération?

La congrégation, dit[...] sire qu'on lui rende M.[...] Reims, et M. de Pins à Ly[...] puisqu'il s'agit d'une ch[...] téresse et qui ne vous int[...] ment; d'une chose *dont*[...] dont *vous n'usez pas*, que[...] vous faire? De quel droit[...] qu'elle ait des évêque[...] choix plutôt que des évêq[...] et que les catholiques à [...] beaucoup, soient moins c[...] vous, à qui cela ne fait r[...]

(*Fr*[...]

La lettre suivante a ét[...] M. le directeur de la[...] *France* :

« Monsieur, les autorité[...] avoient appelé, pour l'e[...] philosophique et moral de l[...] le professeur Strauss, qui[...] nité de Jésus-Christ. L'auto[...] sitaire de France a placé d[...] grades de l'enseignement le[...] l'Académie de Grenoble, M.[...] roque, qui nie l'éternité des[...] sont de grands philosophes [...] messieurs; mais le premier n[...] il pas qu'en niant la divini[...] Christ il renverse de fond[...] l'entier édifice de la société [...] et l'autre, admettant l'imm[...] l'ame, si toutefois il l'adme[...] l'éternité des peines, ne voit[...] donne à l'homme qui vit et m[...] désordre la sécurité dans ce [...] les crimes qu'il veut comm[...] bonheur dans l'autre pour[...] qu'il a commis?

» Un franc athéisme seroit[...] quent.

» Le vicomte DE B[...]

Le chapitre métropolita[...] a nommé des grands-vica[...]

gouverner le diocèse pendant la vacance du siége. Son choix s'est fixé sur MM. Fenasse, de Belloc, Dupin, de Morlhon, Abeilhé et Carrère. MM. Fenasse, de Belloc et de Morlhon étoient grands-vicaires du cardinal. M. Dupin est curé de la cathédrale. M. Abeilhé est supérieur du séminaire, et étoit membre du conseil de l'archevêque. M. Carrère est doyen du chapitre. MM. les grands-vicaires capitulaires ont publié un mandement où ils font un juste éloge de M. le cardinal :

« Il n'est pas nécessaire que nous essayions ici de faire de M. le cardinal d'Isoard un éloge qui demeureroit bien au-dessous de la vérité : les actions et la vie toute entière de l'illustre prélat, et les éminentes dignités que Rome et la France lui ont successivement conférées, parleront plus haut et plus éloquemment que nous ne saurions le faire. Auditeur de Rote pour la France au début de sa carrière ecclésiastique, puis doyen de ce tribunal, et enfin revêtu de la pourpre romaine par Léon XII, il fut honoré de l'estime et de l'affection de quatre souverains pontifes et de tous les membres du sacré collége. Ceux-ci, plus d'une fois, surtout dans les deux conclaves où il assista, lui donnèrent des preuves de la confiance que leur inspiroient sa haute sagesse et sa prudence. Vénéré du clergé et du peuple romain pour ses vertus, tant qu'il habita la ville sainte, il emporta les regrets et les bénédictions de tous, lorsqu'il dut quitter l'Italie pour rentrer dans le royaume auquel il se devoit. Ce fut à cette époque que la divine providence le donna pour pasteur à ce diocèse : il y parut comme un ange de paix; il retraça aux yeux de son peuple l'image du *bon pasteur*. Inutile par conséquent de vous dire les exemples qu'il nous a toujours donnés, et qui lui ont attiré l'amour, le respect et la vénération de ceux mêmes qui n'avoient pas le courage de suivre les préceptes évangéliques.

» Parlerons-nous de sa douceur et de sa bonté, qui lui avoient donné le secret et la puissance de s'attacher tous ses diocésains; de l'aménité de son caractère, et de ses manières à la fois si prévenantes et si distinguées, qui charmoient ceux qui l'abordoient, lui méritoient la confiance, et lui gagnoient l'affection des grands et des petits?

» Si nous entreprenions de relever sa charité et son amour pour les pauvres, des milliers de voix se joindroient à l'envi à la nôtre pour proclamer bien haut ses libéralités envers les malheureux. Son cœur ne fut jamais insensible aux cris de la détresse et de l'infortune. Qu'on se rappelle ce qu'il fit durant le long et rigoureux hiver de 1830, et avec quelle générosité il s'empressa de venir au secours des victimes du désastre de 1836, qui remplit la ville d'Auch de désolation et de deuil.

» Son zèle pour le salut de son peuple étoit des plus ardens; mais sa santé presque toujours foible ne lui permit pas de suivre les inclinations de son ame; il y suppléoit par de continuelles et ferventes prières; il portoit sans cesse au pied du trône de la miséricorde divine, les nécessités de son troupeau, pour en faire descendre les dons les plus précieux. Il étoit embrasé de l'amour le plus tendre et le plus affectueux envers l'*auteur de nôtre salut et le consommateur de notre foi*; aussi, qui a pu le contempler à l'autel, offrant la victime trois fois sainte, sans être frappé de l'air séraphique qui animoit alors tous ses traits? Qui a pu le voir prosterné devant les autels, sans se représenter en même temps un de ces anges adorateurs qui sont devant le Très-Haut?

» Cependant, malgré ces incontestables qualités de l'esprit et du cœur qui firent l'ornement de M. le cardinal d'Isoard, le monde, dont les pensées sont toutes terrestres, et dont les jugemens ne sont fondés que sur les apparences, auroit pu interpréter contre son attachement religieux pour son diocèse, l'acceptation qu'il fit, il y a quelques mois, du siége de

Lyon. Mais il y auroit injustice, nous ne craignons pas de le dire, à lui attribuer dans cette circonstance d'autres motifs que ceux qui lui servirent toujours de règle dans ses démarches. »

Les funérailles de Son Eminence le cardinal d'Isoard ont eu lieu, ainsi que nous l'avons dit, le 23 octobre, dans la cathédrale d'Auch. M. l'évêque d'Agathopolis, coadjuteur de M. l'évêque d'Aire, présidoit à la cérémonie.

Après les prières faites dans la chapelle ardente, à l'archevêché, le cortége s'est mis en mouvement. Un détachement de chasseurs ouvroit la marche ; les diverses congrégations religieuses de la ville, marchant sous leurs bannières respectives recouvertes de crêpes, suivoient immédiatement ; après les congrégations, on remarquoit les notabilités de la ville, ayant à leur tête M. l'abbé Mondin, secrétaire de Son Eminence. Venoit ensuite le clergé, dont le personnel se trouvoit considérablement augmenté par la présence spontanée d'un grand nombre de curés, desservans et vicaires, accourus de tous les points du diocèse pour rendre hommage à la mémoire de leur archevêque.

Le cercueil étoit porté, découvert, par dix prêtres, revêtus de surplis et d'étoles, et environné de vingt-quatre autres ecclésiastiques, portant des cierges et des torches ; la gendarmerie formoit la haie à droite et à gauche ; les coins du drap mortuaire étoient sontenus par M. le préfet du Gers, M. le président des assises, M. le maire et M. l'abbé Fenasse, premier vicaire-général. A la suite, marchoient le conseil de préfecture, les tribunaux, l'état-major de la place et les différentes administrations financières et autres. Un second détachement de chasseurs fermoit la marche.

Le cortége a parcouru la place Sainte-Marie et la place Royale milieu d'une foule immense qui, son attitude respectueuse, témoig des sentimens dont elle étoit anir Les chants funèbres étoient en mêlés aux roulemens des tamb voilés et à des morceaux de symp nie adaptés à la circonstance, et cutés de distance en distance pa musique du 9e chasseurs ; des co de canon étoient tirés par in valle.

Après la messe de *requiem*, qui été célébrée pontificalement p M. le coadjuteur d'Aire, M. l'ab Chevalier, directeur du grand sé naire d'Auch, a prononcé l'éloge f nèbre de M. le cardinal. Les a absoutes prescrites ont eu lieu im diatement après, et le cortége s'est nouveau mis en mouvement po transporter la dépouille mortelle cardinal dans un des caveaux pré rés dans l'église métropolitaine.

M, l'évêque d'Orléans a v visiter avant l'hiver les prin les villes de son diocèse et q ques paroisses qui se trouvoient sa route. Le prélat est parti le pour Pithiviers. Il s'est arrêt Chilleurs et est entré à l'église. Be coup de fidèles y étoient réu M. l'évêque leur a adressé les c seils que lui a inspirés son zèle, à donné la bénédiction, et a voulu ensuite recevoir quelques sonnes, a béni des enfans et a m tré partout cette bienveillance lui est naturelle.

Dans l'après-midi, le prélat arrivé à Pithiviers ; la popul s'étoit portée sur son pa Une discussion qui existe dep long-temps entre les autorités a empêché le conseil municipal e compagnie des pompiers d'aller cevoir M. l'évêque à la porte d ville. A cinq heures, le prélat cendit à l'église et fut complim par M. le curé, qui a vieilli

du ministère. Une courte
n de Monseigneur fut en-
ivec une vive satisfaction.
e prélat visita les principaux
naires, qui s'empressèrent
endre sa visite, accompa-
membres du conseil muni-
du tribunal. Le dimanche
fficia toute la journée à l'é-
qui étoit pleine. Plusieurs
naires étoient présens. M. l'é-
rêcha sur la nécessité de
à Dieu ce qui lui appartient
montrer fidèle à la religion
pratique. Le lundi, le prélat
messe à l'Hôtel-Dieu, et y
a communion à plusieurs
s. Il visita ensuite l'établis-
et adressa des paroles de
on aux malades et des avis
us des classes. Il témoigna
res des Ecoles chrétiennes
et l'estime qu'ils méritent,
à une heure, satisfait sans
l'empressement qu'on avoit
recevoir sa bénédiction.

me jour, M. l'évêque se
Villereau, donna le salut
lise, et coucha au châ-
ieu. Le mardi 22, Mon-
visita Neuville, chef-lieu de
tre Orléans et Pithiviers. Il
menté à l'entrée de la ville
maire, accompagné de ses
t de tous les membres du
la commune et de la fa-
[. le curé et plusieurs prê-
nton étoient allés au-de-
prélat. On se rendit pro-
lement à l'église, à l'en-
aquelle le curé harangua
eur. Il se félicita de le re-
ns son église, et mani-
érance que cette visite se-
à plusieurs. M. l'évêque
qu'il étoit venu avec joie
partie de son troupeau,
yoit avec satisfaction le bon
glise. Il ajouta quelques
ectueuses et pleines d'onc-
vança ensuite sous le dais jusqu'au pied de l'autel. Etant monté en chaire, il prêcha pendant environ quarante minutes, et dit les choses les mieux senties et les plus appropriées à l'auditoire. L'église, qui est grande, étoit presque pleine, et un profond recueillement y régnoit. Beaucoup ont été touchés, et les instructions du premier pasteur ne seront sans doute pas perdues. Après la messe, M. l'évêque fut conduit processionnellement au presbytère, en chantant le *Te Deum*. Il alla de suite visiter l'hospice de la paroisse, à Saint-Germain, et repartit à deux heures et demie pour Orléans, en passant par Saint-Lyé, où il descendit à l'église et donna la bénédiction.

Le calvaire d'Hasnon, près Saint-Amand, vient d'être restauré et inauguré: une cérémonie touchante et très-remarquable a eu lieu à cette occasion; toute la population et la musique du lieu y a pris une part active et a donné à cette fête religieuse une pompe inusitée. M. le grand doyen Piquet avoit été délégué par M. l'évêque de Cambrai pour assister à cette bénédiction, qui eut lieu le 22 au matin, et à laquelle se trouvoient 24 curés des environs. M. le doyen de Saint-Amand a prêché à la messe, et M. Piquet a porté la parole au pied de la croix. Des arcs de triomphe, des guirlandes ornoient les rues, de l'église au calvaire; chacun avoit décoré sa demeure, et il n'est pas jusqu'aux malades qui ne se soient fait transporter sur leur porte pour voir la procession. Le christ étoit placé sous un magnifique dais et suivi par plus de six mille personnes de la paroisse et des environs.

Tandis qu'un journal de Marseille, fidèle aux rancunes libérales, annonce la prochaine expulsion des religieux Franciscains, ceux-ci repren-

nent l'œuvre de dévoûment que la dispersion de leur ordre avoit seule interrompue en France. Trois religieux viennent de partir pour les missions du Levant. Deux d'entr'eux, les Pères Michel et François, sont revêtus de la prêtrise, et le troisième est un simple Frère, nommé Félix. De tout temps, l'hôpital des pestiférés à Smyrne a été desservi par des Franciscains. L'un d'eux y étoit demeuré cinquante ans, et n'avoit eu la peste qu'une seule fois. En France, ces religieux se dévouoient au service des prisons et accompagnoient les condamnés sur l'échafaud ; la règle de leur ordre les obligeoit à se rendre en masse sur les lieux où éclatoit un incendie, et ils rivalisoient alors d'audace et d'habileté même avec l'intrépide corps des pompiers de Paris. Auxiliaires du clergé séculier, ils le remplaçoient dans les pays les plus écartés et les plus pauvres, alloient dans les missions étrangères, et ne trouvoient aucun péril ni aucune fatigue au-dessus de leur courage et de leur bonne volonté. Voilà les hommes que le *Messager* veut absolument proscrire et contre lesquels il lance chaque jour des sarcasmes neufs comme la philosophie de l'autre siècle. (*Gaz. du Midi.*)

Une nouvelle église vient d'être ouverte dans le canton de Vaud ; c'est à Nyon, ville anciennement catholique, comme tout le pays, et où la réforme ne s'étoit établie, dans le XVI[e] siècle, que par la violence. Depuis ce temps, le culte catholique étoit aboli. Pendant la première révolution, des familles françaises réfugiées à Nyon y attirèrent un prêtre, qu'elles soutenoient, mais qui fut obligé de se retirer lorsqu'elles rentrèrent en France sous la restauration. Les catholiques étoient obligés depuis ce temps de traverser le lac de Genève pour aller entendre la messe à Divon Le canton de Vaud étant deve plus tolérant, les catholiques Nyon firent des sacrifices pour av un prêtre. M. Rossiad fut cha de ce petit troupeau. Bientôt nombre des fidèles augmenta, l'on chercha les moyens de bâ une église. Mais la population tholique étoit pauvre. Elle solli des secours en France, en Savoi en Italie. Des dons généreux fure faits. M. Guyot, des Rousses, sou crivit pour 6,000 fr. et donna d vases sacrés. Un peintre suisse f présent d'un beau tableau. Madam la comtesse de Divonne recueil 2,000 fr. à Paris. Les départeme français avoisinant la Suisse cont buèrent aussi à la bonne œuvre. L 29 septembre, l'église a pu être o verte. Elle fut consacrée par M. l' vêque de Lausanne, sous l'invoc tion de la Conception immaculé Le prélat étoit assisté de plusieu prêtres. Les autorités et un peup nombreux assistoient à la cérémo nie. M. l'évêque prononça un dis cours sur la consécration des églis et sur les rits prescrits ; il adres des remercîmens aux bienfaiteu généreux qui avoient concouru à élever cette maison de prières. L lendemain, une messe pontificale fu célébrée pour eux ; il y eut u communion nombreuse. La cons truction de l'église est un événeme heureux pour les catholiques d Nyon, privés depuis long-temps d' local convenable pour l'exercice d culte divin.

La situation du canton de Saint Gall paroît meilleure depuis quel que temps. Indépendamment de décision prise pour solliciter un év ché dans ce canton, deux événeme annoncent un retour à une politiq plus sage. Le gouvernement vie d'éliminer les deux professeurs r dicaux, Vorberg et Kurz ; ce qu

les catholiques. On com-
mprendre qu'il ne faut
l'instruction publique à
;es étrangers et aux pros-
iiversités allemandes. Le
iement est le retour du
lans sa paroisse de Kirch-
voit été cruellement per-
es radicaux. Il a été reçu
:s démonstrations de joie,
lui a donné à l'envi des
s d'attachement et d'es-

UE, MÉLANGES, ETC.

Joseph-Eusèbe Baconnier de
ont nous avons annoncé la
né à Paris le 18 juillet 1771,
'un administrateur des doua-
levé au collége de Juilly, où
t pas apparemment à lui in-
principes de religion. Dès
-huit ans, il étoit avocat du
:elet. Ce tribunal ayant été
commencement de la révo-
alverte fut employé au mi-
:lations extérieures et au bu-
lastre. Son premier écrit pa-
*ttre à une femme raisonnable,
ce qu'on doit croire* ; c'est un
pages qui parut en 1793,
élire et de vertige. Ses amis
d'avoir été fidèle aux idées de
de progrès; cependant le
el ne veut pas *rechercher si
critiques qu'il avoit puisées d
phique du* XVIIIe *siècle ne l'ont
is entraîné hors des limites du
possible.* M. Salverte, qui
convention et le directoire,
oint accepter de place, sous
écrivit dans des journaux,
romans, des pièces de théâ-
velles, des chansons. Il avoit
lle une tragédie de la mort de
dont il faisoit volontiers des
s les salons.
te a été constamment dans
sous la restauration, et il as-
e à être le chef de l'opposi-
tion. Il occupoit souvent la tribune, et nous nous rappelons qu'un jour dans une discussion sur les communautés religieuses, il en parla de la manière la plus outrageante, et les flétrit comme des asiles de corruption; c'est qu'il ne connoissoit les couvens que par les calomnies, les déclamations et les railleries révolutionnaires. Député de Paris à la chambre pendant les douze dernières années, M. de Salverte étoit depuis plus d'un an éloigné de la tribune. Il est mort le dimanche 27 au matin. Son convoi a eu lieu mercredi. Les billets de part portoient qu'on se rendroit directement de la maison mortuaire au cimetière. Un journal engageoit tous les électeurs *patriotes* à ne pas manquer de rendre honneur au *député modèle*. Il est clair qu'on vouloit faire de cet enterrement la manifestation d'une double opposition irréligieuse et politique.

On avoit espéré que la révolution de juillet mettroit fin aux alarmes de l'honorable M. Isambert sur les envahissemens du parti-prêtre et sur le rétablissement de la domination sacerdotale. Il n'en est rien; Mont-Rouge, Saint-Acheul et la congrégation lui apparoissent de nouveau en songe, plus terribles et plus menaçans que jamais. Le voilà donc qui reprend sa robe de deuil pour annoncer la ruine de l'Université et de toutes les institutions privées qui en dépendent, parce qu'il se forme, dit-il, à côté d'elles une *université catholique*, dirigée par des congrégations enseignantes, dont la concurrence menace de les accabler et de les anéantir.

Ce qu'il faut d'abord conclure de là, c'est que M. Isambert ne considère pas l'Université et les institutions privées qui en dépendent, comme très-bonnes catholiques, puisqu'il avoue ingénûment que ce qui les expose à périr, c'est l'*université catholique* qu'il croit voir s'élever à côté d'elles. La seconde conséquence à tirer de son aveu, c'est que cette autre

université, cette *université catholique* n'étant pas soutenue, protégée, rentée et richement dotée par l'état comme sa rivale, il faut qu'il y ait en elle quelque chose qui inspire plus de confiance et de sécurité aux familles; car les familles ne font pas ordinairement de l'opposition au prix de la vie morale et de l'avenir de leurs enfans. Si donc elles préfèrent *l'université catholique* avec toutes ses entraves, avec son manque de protection et d'encouragement, c'est qu'apparemment elles trouvent encore quelque chose à gagner au change, et qu'elles y voient un bénéfice d'inventaire.

L'honorable M. Isambert dit qu'il regarde comme un devoir de conscience pour lui de jeter ce nouveau cri d'alarme, et de signaler l'apparition de la funeste *université catholique*. Ce qui lui en fait une obligation, dit-il, c'est que ses concitoyens l'ont honoré d'un mandat public, et qu'il doit répondre à leur confiance. Qu'il se rassure! Il peut aller visiter toutes les salles d'étude, tous les dortoirs et tous les réfectoires de l'*université catholique* qui lui fait tant de peur, il n'y trouvera pas un seul enfant qui appartienne à ceux *qui l'ont honoré d'un mandat public*. Ce n'est point là qu'ils les placent; et sans y aller voir, nous osons répondre sur ce point à M. Isambert que *son mandat public* ne met rien à la charge de sa conscience. Car, bien certainement, *l'université catholique* et ses commettans font deux.

Il a été adressé à des évêques, et peut-être à tous, une circulaire pour leur recommander un journal dont on fait un grand éloge, mais qui, dit-on, *n'a pas assez d'abonnés pour atteindre son but*. On ajoute que ce journal *est le seul qui ait imposé la sanctification du dimanche aux personnes attachées à son exploitation*. Nous croyons qu'en cela l'auteur de la circulaire a été mal informé. Pour notre compte, nous pouvons assurer qu'il y a [illegible] journal qui ne fait pas travailler le dimanche. Ce qu'il y a encore de [illegible]gulier dans la circulaire, c'est qu'o[illegible] fait signer d'un duc, et même il paroi[t] qu'on a voulu faire croire qu'elle [illegible] signée de deux. Car il y a deux nom[s de] ducs, l'un au-dessous de l'autre. [illegible] deux ducs sont les noms les plus ro[illegible] du calendrier de l'ancienne noblesse[illegible] ne sait pas trop à quel titre le sig[illegible] prend le nom de familles éteintes.

PARIS, 30 OCTOBRE.

On lit dans le *Moniteur* que le [illegible] d'Orléans, en quittant Constantine, [illegible] 16, à neuf heures et demie du [illegible] a retrouvé la foule qui l'avoit [illegible] à son arrivée. Le prince étoit le 17 [illegible]lah, où il a reçu une grande dé[illegible]tion de tout le Ferjoniah, présent[illegible] Ben-Amelaoul-Kalifa. Ben-Azedyn, [illegible] kabyle, faisoit partie de la députa[tion]. Il amenoit un troupeau et des provi[sions] pour le prince. On considère sa dé[marche] comme devant avoir pour ré[sultat] l'entière soumission des Kabyles. [illegible] pour la première fois que Ben-A[illegible] qui n'avoit jamais reconnu le p[illegible] des Turcs, paroissoit devant des [illegible]tiens.

C'étoit à Milah, en avant [illegible] ville et sur la route de M[illegible] point indiqué pour la réunion de[s trou]pes destinées à l'expédition de [illegible] Bougie. Le corps d'armée une fo[is or]ganisé est parti, l'arme sur l'épa[ule], pioche à la main, tout prêt à dé[illegible] les travaux qu'il alloit exécuter s[illegible] ordres du maréchal Valée et du p[illegible]

— L'état-major général du corps [illegible]pédition se compose du colonel de[illegible]les, comme chef d'état-major, [illegible] sence du maréchal de camp Au[illegible] capitaines Puislon-Boblaye, de [illegible] de Saint-Sauveur, Mesnil, Sagrt, [illegible] ciers d'état-major; du chef d'escadro[n illegible]pinoy, commandant le quartier gén[éral]; du chef d'escadron Thiry, comman[dant] l'artillerie; du chef de bataillon Si[illegible] commandant le génie; de M. H[illegible]man, sous-intendant de première cl[asse]

...ant militaire; du docteur Anto-... médecin en chef; du docteur ...n, chirurgien en chef; du capi-... Hagy, vaguemestre.

— La première division est comman-... par le duc d'Orléans; le prince a ... lui les lieutenans-généraux Bau-... et Marbot; ses aides-de-camp. La ...de division est commandée par le ...ral Galbois.

— Pendant l'absence du général Gal-...is, le colonel Levasseur, du 22e de ..., a pris le commandement supé-... de Constantine et des camps.

— Le roi des Français a donné 500 fr. ...ille de Nemours, pour l'établisse-... d'une salle d'asile.

— La police vient de découvrir une ...que de poudre clandestine, et a saisi ... des Lombards, 22, rue du Faubourg-...martin, 30, et rue de Reuilly, de ...breux paquets de poudre, de balles, ...touches et 20 bombes avec des bal-... Plusieurs personnes ont été arrêtées.

— Des feuilles étrangères ont annon-... il y a quelque temps, que M. Persil ... être nommé pair. Ce bruit a aussi ...crédité par des journaux de Paris. ...mination aux fonctions de député ... M. Persil fils, à Condom, en rempla-...ment de M. Persil, semble ne plus ... de doute sur la prochaine entrée de ...mier dans la chambre des pairs.

— M. Rivet a été réélu député par le ...ge électoral de Brives.

— Le *Temps* fait remarquer que ...mmoner est, avec MM. de Salvandy ...chard, le troisième député promu ... fonctions publiques, dont les élec-... n'ont pas renouvelé le mandat.

— La commission relative à la véna-... des offices n'a pas encore tenu sa se-... séance, par suite de l'absence du ... Mounier.

— M. Lacave-Laplagne est de retour à ... d'un voyage dans le département ... Gers.

— M. Evrard de Saint-Jean, intendant ...taire, est nommé directeur de l'ad-...istration au ministère de la guerre.

— D'après un journal, le préfet de police et différens chefs du ministère de l'intérieur se réunissent presque chaque jour chez le commandant supérieur des Tuileries. Cette assertion est déclarée fausse par le *Moniteur*.

— Nous avons dit que la cour de cassation tiendroit sa première audience le 4 novembre. C'est le procureur-général Dupin qui prononcera le discours de rentrée. La cour s'occupera ensuite d'une question importante d'usure.

— Le sieur Costis, graveur, arrêté en même temps que Blanqui, a été mis en liberté sous caution.

— Pendant les 25 premiers jours d'octobre il a été déclaré à Paris 84 faillites.

— Par décision du ministre des travaux publics du 25, M. Bernard, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de première classe, précédemment chargé de la direction des travaux hydrauliques du port de Toulon, est nommé inspecteur de l'Ecole des ponts-et-chaussées, en remplacement de M. Desfontaine, appelé aux fonctions d'inspecteur divisionnaire.

— Le roi des Français vient de donner une bourse à l'Ecole Polytechnique, au jeune Bertrand, admis le premier cette année à l'Ecole, et qui, à l'âge de dix-sept ans, a déjà été reçu docteur ès-sciences.

— Sur les 135 candidats admis à l'Ecole Polytechnique cette année pour toute la France, le collége Saint-Louis en a fait recevoir 34.

— Au mois de novembre 1838, le nombre des élèves des colléges royaux étoit de 16,440; celui des colléges communaux étoit de 26,643.

— M. Poisson est autorisé à se faire suppléer dans sa chaire de mécanique à la Faculté des sciences de Paris, pendant l'année scolaire 1839-1840, par M. Sturm, membre de l'Institut.

— Les travaux de la nouvelle salle de la pairie sont poussés avec activité.

— L'effectif de l'armée est de 317,826 hommes, 64,197 chevaux. Les dépenses

s'élèvent, tant pour cet effectif que pour les positions de non activité et de réforme, à 242,188.800 fr. Les dépenses relatives à l'Algérie sont de 35,493,909 fr.

— Le tableau de l'importation et de l'exportation des céréales pendant le mois de septembre donne à l'importation, 20,664 hectolitres de froment, 6,945 hectolitres de grains autres, 1782 sacs de farines. On a exporté 3,832 hectolitres de froment, 6,564 d'autres grains et 1,772 sacs de farines.

— Le plus fort imposé du département de la Seine est M. Merault, propriétaire, rue de Rivoli, qui paie 21,996 fr. Viennent en suite M. Adam, rue des Petits-Champs, 13,614 fr.; le duc de Trévise, 9,542 fr.; M. Guenin, administrateur d'une compagnie d'assurance, 8,964 fr.; M. Cambacérès, 8,600 fr.; M. Tripier, avocat et pair, 8,025 fr.

— L'administration municipale a décidé que la douane, actuellement rue d'Enghien, où elle cause de fréquens encombremens, seroit transportée rue Samson, près du Château-d'Eau, sur un terrain attenant à l'entrepôt des Marais.

— La commission chargée d'examiner les moyens de prévenir les entreprises des faussaires pour le blanchiment du papier timbré, a reçu 14 essais différens, savoir 12 pour la confection des papiers, et 2 pour celle des encres.

— A partir du 1er janvier 1840, les frais d'administration des préfectures sont fixés, par une ordonnance du 25, à 3,465,000 fr., répartis ainsi qu'il suit: Ain, 31,000 fr.; Aisne, 44,000; Allier, 31,000; Alpes (Basses), 23,000; Alpes (Hautes), 25,000; Ardèche, 29,000; Ardennes, 33,000; Ariége, 28,000; Aube, 35,000; Aude, 32,000; Aveyron, 33,000; Bouches-du-Rhône, 59,000; Calvados, 51,000; Cantal, 26,000; Charente, 33 mille; Charente-Inférieure, 44,000; Cher, 31,000; Corrèze, 26,000; Corse, 39,000; Côte-d'Or, 48,000; Côtes-du-Nord, 36 mille; Creuse, 26,000; Dordogne, 35,000; Doubs, 40,000; Drôme, 30,000; Eure, 44,000; Eure-et-Loir, 38,000; Finistère, 36,000; Gard, 43,000; (Haute), 49,000; Gers, 33,000, 63,000; Hérault, 41,000; Ille-e 45,000; Indre, 29,000; Indre- 35,000; Isère, 45,000; Jura, Landes, 27,000; Loir-et-Cher, Loire, 35,000; Loire (Haute) Loire-Inférieure, 55,000; Loiret Lot, 32,000; Lot-et-Garonne, Lozère, 25,000; Maine-et-Loire, Manche, 45,000; Marne, 38,00 (Haute), 32,000; Mayenne, Meurthe, 46,000; Meuse 33,0 bihan, 53,000; Moselle, 46,000 31,000; Nord, 64,000; Oise, Orne, 39,000; Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, 45,000; Pyrénées 42,000; Pyrénées (Hautes), 29 rénées-Orientales, 31,000; Rh 61,000; Rhin (Haut), 43,000; 56,000; Saône (Haute), 32,00 et-Loire, 43,000; Sarthe, 40,00 210,000; Seine-Inférieure, 64,0 et-Marne, 40,000; Seine-et-Oise Sèvres (Deux), 31,000; Somme, Tarn, 32,000; Tarn-et-Garonne, Var, 33,000; Vaucluse, 31,000; 34,000; Vienne, 35,000; Vienne 33,000; Vosges, 33,000; Yonne,

La portion des frais d'admi de chaque préfecture, destinée les traitemens des employés e service dont se composent les sera des sept dixièmes de l'a la portion affectée aux dépen rielles sera des trois dixièmes rien changé à la proportion cinquièmes pour les frais de b d'un cinquième pour les dépen térielles, établie par l'ordonnan mai 1822, pour la préfecture de

— Pendant les neuf premier 1839, la poste en France a di millions de lettres.

— Le comte de Pahlen, am de Russie, est attendu à Pari mois de décembre.

— On dore les inscriptions q tracées sur la base de l'obél Luxor.

sse d'épargne de Paris a reçu
, la somme de 503,947 fr., et
celle de 436.500 fr.
ilte d'une statistique récente
M. Héricart de Thury, qu'aux
: Paris les terres qui sont cul-
ırdins potagers rapportent 30
francs.
·on 200 jardiniers fleuristes
ıris et aux environs. Ils four-
marchés de la capitale. La
ères leur vente est considéra-
ricart de Thury assure que le
ernier, il s'est vendu à Paris
o fr. de fleurs, et que pen-
, certaines soirées somptuen-
ccasion de ventes qui varient
oo fr.
l'éclairage au gaz des Champs-
gaz sera fourni d'un côté par
Grenelle, de l'autre par l'usine
Le public pourra juger ainsi
é du gaz fabriqué par les deux

ent de démolir, à la barrière
, les maisons qui obstruoient
ılique et causoient fréquem-
:cidens.
ravaux pour la construction
cadère du chemin de fer de
ıint-Germain et à Versailles
its avec activité. Un déblaie-
plusieurs millions de mètres
rre a été fait entre les rues de
et Saint-Lazare. où étoit l'an-
le Tivoli. Cet embarcadère
à l'angle formé par la rue
e et le prolongement de la rue
-des-Mathurins, et sera, assure-
: au commencement de la belle

ELLES DES PROVINCES.

V, la reine et le prince des
ntinuent à jouir d'une parfaite

arquis de Vergennes, petit-ne-
ıistre de Louis XVI, a été reçu
s V.

— Les réfugiés espagnols que le gouvernement a dirigés sur la Haute-Saône sont arrivés, le 24, à Vesoul, au nombre de 108. On compte parmi eux plusieurs ecclésiastiques, plusieurs officiers supérieurs et le brigadier Caraza.

— Aux nouvelles élections de Saint-Germain-en-Laye, le maire et les deux adjoints démissionnaires ont été réélus.

— Une femme vient de mourir à Montmorency, à l'âge de 104 ans.

— On écrit de Rhétel (Marne), le 23, que la crise commerciale qui désoloit cette ville, commence à se calmer.

— Deux navires chargés de blés sont arrivés le 27 à Rouen, où d'autres sont encore attendus.

— La *Revue du Havre* annonce que le ministre des travaux publics est attendu d'un jour à l'autre dans cette ville.

—Du 15 de ce mois au 27, il est entré dans le port de Calais 39 paquebots avec 586 passagers ; il en est sorti 38 avec 574 voyageurs.

— Le tribunal de Mortagne (Orne) a statué, dans son audience du 19, sur le sort d'une première catégorie des prévenus que la cour royale de Caen a renvoyés devant lui sous la prévention de rébellion et d'entraves à la libre circulation des grains. Deux très-jeunes gens et une vieille femme ont seulement été acquittés ; les autres prévenus ont été condamnés de six mois à un an d'emprisonnement.

— Le 26, au marché du Mans, le prix du blé a éprouvé une hausse assez forte.

— Le maire de Blois (Loir-et-Cher), vient de prendre un arrêté qui astreint les marchands colporteurs à certaines formalités déjà prises, dans l'intérêt des acheteurs trop crédules, par les autorités d'Amiens, de Cambrai, d'Arras et de beaucoup d'autres villes.

— Depuis long-temps, une épizootie exerce ses ravages aux environs de Limoges, de Saint-Leonard et d'Ile. Beaucoup de bœufs, de vaches, de porcs en sont morts.

— Un nouveau journal paroîtra de

deux jours l'un, à Nantes, à partir du 2 décembre. Ce journal qui aura pour titre : *l'Ouest monarchique, religieux, littéraire et artistique*, sera sous la direction de M. C. Merson, ancien rédacteur-gérant de l'*Ami de l'Ordre*.

— Il y a à bord de la *Bonite*, qui vient de mouiller en rade de Brest, un tapir adressé au prince de Joinville par l'empereur du Brésil.

— Une corvette sarde, l'*Aquila*, commandée par le chevalier de Milteri, est entrée le 22 dans le port de Brest.

— Il y a en France trois bagnes, à Toulon, Brest et Rochefort. Leur dépense générale, calculée sur un effectif de 6,250 condamnés, s'élève à 1 million 971,500 fr. Administration et divers agens, 57,800 fr. ; sous-officiers et gardes, 501,100 fr. ; salaire des condamnés employés dans les ateliers des ports, 204,000 fr. ; hôpitaux, 131,300 fr. ; vivres, 854,500 fr. ; habillement, couchage, chaussure, etc., 222,800 fr. La dépense par chaque condamné est donc de 315 fr. 44 cent. par année. Ces 6,250 forçats se répartissent de la manière suivante : A Brest, 3,100 ; à Rochefort, 900 ; à Toulon, 2,250.

— On continue avec activité les travaux de fortifications de Verdun (Meuse).

— Les fragmens d'une statue équestre viennent d'être découverts par des ouvriers occupés à un défrichement, à Jouhe, près Dôle (Jura).

— M. Louis Dupouy, inspecteur des ports du département du Cantal, est mort à Auch.

— Le maire et les adjoints de Périgueux ont donné leur démission, à la suite de discussions avec le conseil municipal.

— L'exposition de la société des amis des Arts, à Lyon, commencera le 1er décembre, et durera jusqu'au 1er février.

— De nombreux vols se commettent en ce moment à Lyon.

— M. J. Suchet, négociant, maire de Thisy depuis vingt-deux ans, membre [illegible] -général du Rhône, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d' neur.

— Le comte de Saint-Leu, ancie de Hollande, vient d'adresser au m de Valence (Drôme) une somm 300 fr. pour le monument du gé Championnet. Sa lettre, datée de rence le 1er octobre, donneroit à dre que M. le maire de Valence s' adressé à lui. «Je vous remercie de l' casion que vous me présentez de po m'associer à un acte essentiellem norable et patriotique.....»

— Le nouveau tribunal de comm Nîmes a été installé le 17. Il résulte tableau dressé par le président que pendant les deux dernières le tribunal a eu 2,375 causes. Un nombre ont été retirées, 1,910 jugées contradictoirement ou par et 290 ont été envoyées devant de tres. Toutes ces causes ont prés les années précédentes une augm notable. Pendant le même temps lites ont été déclarées. Leurs réunis n'ont point dépassé trois lions.

— La cour martiale de Toulon a damné, le 21, à la peine de mort, le çat Lamy qui avoit donné plusieurs de couteau à un maître de la di port de Brest.

— Le bâtiment à vapeur le *V* parti le 27 de Toulon pour Bougie (que).

— M. Desfongères, père de l' député de Tarascon, inspecteur-g des ponts-et-chaussées, et membre cadémie de Marseille, vient de m Aix, à l'âge de 81 ans.

— M. le comte de Sercey, dernièrement ambassadeur en Perse, arrivé le 24 à Marseille.

— Le fils du maréchal Gérard ac pagne M. de Sercey.

— Madame d'Outremont qui, plusieurs feuilles, devoit épouser le Hollande, a passé récemment à seille, se rendant à Naples.

— Voici l'inscription du pont

ont le duc d'Orléans a posé la
pierre avant son départ pour

Canal
latéral à la Garonne,
pont-canal d'Agen.
Le 25 août 1839,
mière pierre de ce monument
a été posée
nseigneur le duc d'Orléans,
Louis-Philippe régnant,
grand, sous-secrétaire d'état,
n, préfet de Lot-et-Garonne,
udre, inspecteur divisionnaire,
I. Job, ingénieur en chef
dirigeant les travaux.

25, le feu a pris à Bordeaux, au garde de la poudrière, rue de la e. L'alarme devenoit générale à les désastres que cet incendie occasionner, lorsque grâce à la lode des secours portés par un qui passoit dans ce moment, le bientôt disparu.

entrée de la cour et des tribu- Bordeaux aura lieu le lundi 4 e.

ant-projet d'un chemin de fer deaux et Bayonne est déposé au t-général de la préfecture de la

EXTÉRIEUR.

OUVELLES D'ESPAGNE.

ne halte qui a duré huit jours, du les colonnes d'Espartero se sont ises en mouvement pour avancer on de Segura et de Montalban. d'abord attribué la suspension rche à des négociations secrètes tentatives pratiquées parmi les les officiers de l'armée carliste yer de produire des défections. démarches n'ont eu aucun suc- paroît qu'on a cessé de compter ésultats qu'on avoit pu s'en pro- L'armée de Cabrera se montre pleine de confiance et d'ardeur. ement son intrépide chef s'est constitué une forte défensive dans les huit places de guerre qu'il occupe, mais il a organisé plusieurs divisions mobiles qui se portent rapidement de tous côtés, jusqu'à 20 lieues de Cantavieja. Ces diversions incommodent la marche et les mouvemens de l'armée d'Espartero.

— Malgré les échanges qui ont eu lieu, le nombre des prisonniers de guerre christinos réunis dans les seuls dépôts de Horcal et de Cantavieja, s'élève au-delà de 4,000.

— Le commandant carliste Bosque vient d'enlever une colonne de peceteres qui exerçoit de grands ravages du côté d'Alcagniz.

— Des lettres de Morella, en date du 12, annoncent que la veille on y avoit fusillé un espion, envoyé par les christinos pour pratiquer des intelligences et nouer des intrigues dans cette place, à l'effet d'opérer des embauchemens et des défections.

— On prétend que Balmaseda est sur le point de quitter l'Aragon avec plusieurs bataillons d'élite, et qu'il a reçu de Cabrera la mission d'aller rallumer la guerre civile dans les provinces du Nord. Malgré l'avantage qu'il y auroit pour l'armée carliste à produire une telle diversion, il est douteux que la situation de Cabrera lui permette de détacher des corps dont l'emploi lui est si nécessaire en Aragon contre la masse des forces d'Espartero.

Le chiffre du budget de 1840 présenté aux états-généraux de Hollande s'élève à 56,378,000 florins, et celui du projet d'emprunt est de 56,000,000 de florins, qui sera à la charge des possessions d'outre-mer.

— Le jeune prince Louis Bonaparte est de nouveau à Londres.

— Le duc de Cambridge est de retour à Londres de son long voyage sur le continent.

— Les journaux d'Halifax (Nouvelle-Écosse), du 1er octobre, annoncent la clôture de la chambre d'assemblée.

— On écrit de Tunis, le 10, au Sé-

naphoré de *Marseille* que les amateurs d'antiquités s'étoient rendus la veille chez M. Honegger, savant numismate allemand, pour voir une superbe collection de médailles de Carthage, puniques, romaines et vandales, destinée au prince de Furstemberg. Cette collection a coûté six années de travail et de voyages pénibles à M. Honegger.

— Le 1er novembre commencera un service régulier et direct de correspondance des états sardes avec l'île de Malte et les deux régences de Tunis et de Tripoli; les lettres de ces états seront dirigées sur Livourne, où elles seront reçues par les bateaux à vapeur français du Levant, les 3, 13 et 23 de chaque mois. Les réponses arriveront par la même voie. On affranchira jusqu'à Malte.

— Plusieurs des premières maisons de commerce de Venise se sont réunies pour former une société fondée par actions, avec un capital de cinq millions de florins; le but de cette société est de procurer au commerce de nouvelles voies d'importation et d'exportation.

— La marquise d'Alorna vient de mourir à Lisbonne à l'âge de 96 ans; elle possédoit la plus belle galerie de tableaux du Portugal. Le marquis Fontoura hérite de ses domaines. Dans sa jeunesse, la marquise a passé dix-huit ans en prison par ordre du marquis de Pombal, et elle s'est trouvée à Paris pendant les jours les plus tristes de la révolution.

— On dit que comme la Hollande, Hambourg va faire un traité avec l'union des douanes allemandes.

— En vertu d'une ordonnance du roi de Hanovre, toutes assemblées sont défendues dans les villes comme à la campagne, à moins de raisons plausibles ou de nécessité constitutionnelle.

— Le prince de Metternich a dû arriver le 28 à Vienne.

— L'archiduc palatin est parti le 21 de Vienne pour retourner en Hongrie.

— La nouvelle de la maladie du grand-duc héréditaire de Russie, que nous avons annoncée, est aujourd'hui confirmée par la *Gazette d'Etat* [...] S. A. I. étant tombée malade à [...] se rendant à Varsovie, est rep[...] Saint-Pétersbourg.

— Selon la *Gazette du comm[...]* il a été jusqu'ici frappé à la [...] russe, en métaux d'or et d'[...] cueillis dans l'empire, pour [...] de 537 millions de francs. Il [...] culation aujourd'hui des mo[...] cuivre pour une valeur de 62 [...] roubles papier, ou de 18 m[...] roubles argent.

— Le paquebot anglais le *B*[...] rivé de Malte à Marseille, le [...] porté la correspondance de l'[...] Anglais se sont emparés de Cab[...] Mohamed avoit fui, et le shah [...] fait son entrée dans cette ville [...] avec l'agent anglais.

— Les nouvelles d'Alexandrie [...] 13 octobre. Le vice-roi étoit bi[...] au Caire.

— La flotte égyptienne et [...] turque sont toujours dans le [...] lexandrie.

— On assure que le sultan [...] de son Ordre MM. Edouard Ca[...] connu par ses travaux sur l'Ori[...] selme, aide-de-camp de l'amir[...] sin; Bérard, son secrétaire pa[...] et Lejeune, commandant de l'A[...]

Le Gérant, Adrien Le[...]

BOURSE DE PARIS DU 30 OC[...]

CINQ p. 0/0. 111 fr. 00 c
TROIS p. 0/0. 81 fr. 85 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 [...]
Act. de la Banque. 2870 fr. 00 c
Oblig. de la Ville de Paris. 1255 f[...]
Rente de la Ville de Paris. 000 fr.
Caisse hypothécaire. 787 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Rentes de Naples 103 fr. 20 c.
Emprunt romain. 103 fr. 3 4
Emprunt Belge 101 fr. 1 2
Emprunt d'Haiti. 507 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 30 fr. 1[...]

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLER[...]
rue Cassette, 29.

DE LA RELIGION
les Mardi, Jeudi
nedi.
peut s'abonner des
15 de chaque mois.

N° 3197.

SAMEDI 2 NOVEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
fr. c.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

une œuvre de charité établie à Brusque, diocèse de Rodez.

———

Nous avons fait connoître, numéro 8 mars dernier, une très-belle instruction pastorale de M. l'évêque de Rodez, où le prélat traitoit du principe d'association dans son application à la charité, et où il indiquoit les moyens de faire mieux l'aumône. Il y développoit un plan remarquable, répondoit aux objections, et entroit dans des détails pleins d'intérêt sur l'exécution de son projet. Nous apprenons avec peine que ce projet a rencontré des obstacles en plusieurs lieux où on n'a pas apprécié les vues élevées et la prévoyante sollicitude d'un évêque si distingué. Du moins elles ont été comprises dans d'autres localités. A Brusque entr'autres, canton de Camarès, arrondissement de Saint-Affrique, on a mis à exécution le plan du prélat. Le curé, M. Alvernhe, invita dans un de ses prônes, les habitans de la paroisse à se réunir au presbytère le 1er septembre, et là on prit une délibération portant que pour s'associer aux pieuses intentions du vénérable évêque, et mettre à exécution son mandement du 1er janvier, on formeroit un fonds commun des aumônes individuelles, qui serviroit au plus grand soulagement des pauvres, et remédieroit aux graves inconvéniens de leur vie errante.

Le curé étoit donc prié de recueillir les offrandes, et il étoit nommé distributeur des aumônes, sans qu'on pût lui en demander compte, et sans que l'autorité civile pût y intervenir. Mais le sage pasteur ne voulut pas prendre sur lui toute la responsabilité, et demanda qu'on lui adjoignît une commission. Il fit observer même que puisque les protestans qui habitoient dans la commune vouloient aussi faire partie de l'association, il convenoit qu'ils fussent représentés dans la distribution qui auroit lieu ; ce qui, pour le dire en passant, montre dans cet estimable ecclésiastique autant de modération que d'impartialité. Les paroissiens autorisèrent donc M. Alvernhe à s'adjoindre pour les distributions ceux qu'il voudroit, de manière qu'il y eût toujours un membre des deux sexes pris parmi les protestans. Il étoit prié en outre de dresser un réglement de l'œuvre qui seroit soumis à l'assemblée générale, et aussi à l'approbation de M. l'évêque.

Telle fut la délibération du 1er septembre. En conséquence le curé rédigea des statuts qui nous ont paru si sages que nous croyons devoir les faire connoître. Ils pourroient être utiles dans les paroisses où l'on voudroit réaliser la bonne œuvre qu'on vient d'établir à Brusque.

« Sous la protection de saint Vincent-de-Paul.

» Statuts ou réglemens de la fondation de l'œuvre de l'aumône mise en commun, dressés par Jean-Antoine-Marie Alvernhe des Alvernhes, curé de Brusque, présentés à ses paroissiens réunis dans son presbytère, et par eux sanctionnés, conformément à la délibération du 1er septembre 1839.

» Art. 1er. Il sera établi un conseil composé de trois membres, dont l'un protestant, d'un président et d'un secrétaire : tous les ans, par la voie du sort, un membre sortira de droit, il pourra être réélu par le conseil.

» Art. 2. Le curé de la paroisse sera président de droit, et son vicaire vice-président.

» Art. 3. Six personnes, y comprise la supérieure du couvent, et dont l'une protestante, seront choisies parmi les femmes honorables de la paroisse pour distribuer les aumônes, réglées par le conseil. Tous les ans, l'une d'elles sortira de droit, par la voie du sort, et pourra être réélue.

» Art. 4. Trois autres personnes seront désignées par le conseil pour connoître les pauvres honteux, et lui révéler les secrets de leurs besoins.

» Art. 5. Il sera libre aux personnes mentionnées dans l'art. 4 de s'adjoindre quelques personnes de chaque localité, pour en connoître les besoins et y subvenir; ces dernières porteront le nom de zélateurs ou zélatrices.

» Art. 6. Le bureau de bienfaisance légalement établi dans la commune ne doit pas être confondu avec l'association dont les revenus peuvent varier tous les ans, puisqu'ils sont le produit d'offres volontaires; néanmoins, l'un et l'autre tendant au même but, le soulagement des pauvres, les membres du bureau de bienfaisance seront membres honoraires de l'œuvre.

» Art. 7. Il sera dressé par le conseil, de six mois en six mois, une liste des pauvres de la commune sur laquelle ne seront point inscrits les pauvres honteux ; ils en auront une de particulière.

» Art. 8. Aucun pauvre ne pourra être porté sur la liste, sans, au préalable, avoir été reconnu comme tel, au moins par deux personnes recommandables de sa localité.

» Art. 9. Ne pourront figurer sur la liste, 1° les fainéans ; 2° les ivrognes; 3° les concubinaires publics qui auroient *résisté à des* avertissemens charitables.

» Art. 10. Les personnes soup[...] des vices sus-énoncés, auront à se[...] par une attestation signée, au m[...] trois personnes de leur voisinag[...] n'est de leur localité.

» Art. 11. Selon les ressources [...]vre, et sur un billet ou obligat[...] sentis à une personne étrangère [...]ciation qui ne veut avoir rien à [...] avec qui que ce soit, il sera[...] 1° aux personnes ayant des imme[...] meubles, mais ne pouvant les [...] ou se suffire avec leur produit; [...]nu, à cause de leur âge, infirmit[...]tres accidens que ce soit ;

» 2° Aux pères et mères, célib[...] autres à qui des enfans mal nés [...] parens sans sentiment refuseroi[...] appui, le secours de leur bras, [...] néanmoins, au décès de leurs [...] seroient là pour recueillir la min[...]cession que leur auroit conservée [...] fait de l'aumône.

» Art. 12. Une partie du travail [...] pourront se livrer les pauvres p[...] liste, servira à dédommager de s[...] l'œuvre de l'association.

» Art. 13. Pour le succès de l[...] les chefs de famille sont invité[...]voyer aux ressources de l'associ[...] pauvres de la commune qui vie[...] réclamer leurs secours.

» Art. 14. En cas que l'œuvre [...] suffire aux besoins des pauvr[...] commune, ils ne pourront sorti[...] ses limites sans un certificat déli[...] président du conseil et légalis[...] maire.

» Art. 15. Le président, acc[...] d'un membre titulaire ou honor[...] tous les ans, quatre quêtes; [...] grains, des légumes ou pommes [...] des châtaignes et du salé, au[...] convenables à ces divers produi[...]

» Dans chaque localité, il i[...] quantité et la qualité de chaque [...]dividuelle, sur un registre à ce[...] il signera avec celui qui l'aura [...]gné et une personne du lieu, [...] total de la localité.

Un local sera désigné pour
produit des diverses quêtes.
les registres de l'œuvre reste-
sposition d'un membre dési-
onseil.

Les réunions du conseil au-
aque deux mois, à moins de
extraordinaire par le prési-

Les distributions sur mandat
t se feront chaque semaine,
uit heures du matin, et neuf
oir; sauf les distributions des
deux.

. Il sera tenu note des man-
s, ils serviront à la reddition

Il y aura, chaque six mois,
le compte; et si à la fin de
besoins des pauvres n'avoient
é les ressources de l'œuvre,
eroit plus spécialement affecté
un local pour recevoir les pau-
s ou infirmes, qui y seroient
nos bonnes Sœurs.

Toutes les personnes em-
œuvre doivent être de bonnes
-s; et jamais deux membres
is dans la même maison.

Pour fondement durable
si belle pour la religion, si
our le vénérable prélat qui
pu en concevoir la possibi-
vaste diocèse, les membres
désirent que les présens sta-
is approuvés par l'ordinaire,
tre changés sans une décision
supérieure.

es signatures des habitans de
e Brusque, dans l'arrondisse-
nt-Affrique (Aveyron), ainsi
bation de M. l'évêque de Ro-
opie conforme à l'original,
ente copie a été littéralement

le 14 septembre 1839.

J. BELLUGOU, secrétaire de
l'œuvre.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La solennité de l'Immaculée Conception, fixée désormais, dans le diocèse de Paris, au deuxième dimanche de l'Avent, l'autorisation accordée par N. S. P. le pape Grégoire XVI de proclamer au saint sacrifice la Conception Immaculée de Marie, et d'invoquer, dans les prières particulières, la sainte Vierge sous le même titre d'Immaculée dans sa Conception, les mandemens de M. l'Archevêque, des 1er janvier et 24 juin 1839, à ce sujet, tout annonce que dès cette année cette fête sera célébrée avec plus de pompe et plus d'empressement que jamais, et donne l'espérance qu'elle procurera d'abondantes bénédictions. Pour les recueillir, et les rendre de plus en plus profitables à l'Eglise de Paris, et en particulier à son vénérable pontife, il est convenable d'apporter à cette fête une plus longue et plus parfaite préparation.

Une quarantaine de prières est proposée à cette fin. Elle commencera le 6 novembre, et se terminera le 15 décembre, troisième dimanche de l'Avent, jour de l'octave de l'Immaculée Conception (1). Nous joignons un exemplaire de cette Quarantaine au numéro de ce jour.

(1) Cette Quarantaine sera distribuée *gratis* dans toutes les sacristies des paroisses, et chez A. Le Clere et comp., imprimeurs de l'archevêché, rue Cassette, 29, près Saint-Sulpice, chez qui on trouvera également une Neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception, à laquelle sont attachées, en vertu de divers rescrits du souverain pontife Pie VII, en date des 4 août et 24 novembre 1808, et du 11 janvier 1809, trois cents jours d'indulgence plénière pour tous ceux qui, en ayant rempli les exercices, se seront confessés, auront reçu la sainte communion soit le jour de la fête soit un des jours de l'octave, et auront prié Notre-Seigneur et la sainte Vierge aux intentions du souverain pontife. Cette indulgence est applicable par manière de suffrage aux ames du purgatoire.

Presque tous les journaux ont parlé de la visite que M. le garde-des-sceaux a faite dernièrement à l'église de Notre-Dame de Paris, avec M. le directeur des cultes et M. le chef de la division du culte catholique. On a dû en tirer la conséquence que cette visite produiroit d'heureux résultats pour la conservation de la superbe basilique transformée en église moderne dans l'une de ses parties les plus importantes, par les architectes de Louis XIV, mutilée de nouveau par ceux de Louis XV, enfin convertie en temple de la Raison par la convention, en 1793. Mais il n'entre certainement pas dans les intentions du gouvernement d'affecter à cette restauration plusieurs millions, lorsque de tous côtés tant d'autres édifices, également consacrés aux cultes, sont parvenus à un état de ruine beaucoup plus avancé que la cathédrale de Paris, et réclament leur part des crédits infiniment trop foibles qui sont alloués chaque année par les chambres.

Dans un pareil état de choses, les restaurations artistiques n'arrivent qu'en seconde ligne, et si quelques projets se préparent pour l'église Notre-Dame, ils se réduiront nécessairement aux besoins urgens, sans que l'administration des cultes se croie dispensée pour cela de les faire étudier de manière à établir une harmonie convenable entre ces premiers travaux et ceux que des circonstances peut-être plus favorables pourront permettre par la suite.

Il n'y a donc pas, comme on le prétend, d'entrepreneurs qui se ruent sur une opération colossale préparée en secret; surtout il n'y a pas d'administration qui ait un entrepreneur protégé, dont elle cherche à faire prévaloir les intérêts dans cette circonstance.

(*Moniteur Parisien.*)

M. l'évêque de Dijon vie
terminer sa tournée pastorale
l'arrondissement de Dijon. Le
lat y a été accueilli avec d
ves démonstrations d'intérêt e
respect. Il faut le dire, l'indiffé
eût été impossible; le digne év
a montré dans toutes les parois
son zèle et son attachement pour
diocésains dans des instructions
ples, mais vives et pressantes,
la nécessité de servir Dieu, de ten
à lui par la pratique des devoirs q
la religion nous prescrit. Tout ce
étoit exposé d'une manière si cl
qu'on étoit de suite porté à dép
l'aveuglement des hommes qui
donnent tout entiers aux choses p
sentes, en oubliant les étern
Des cœurs droits et dociles tr
roient dans ces paternelles ex
tions de puissans motifs pour
nir à Dieu, source unique de
heur et de consolations ine
Le clergé de l'arrondissemen
Dijon n'oubliera jamais les
exemples qui lui ont été donn
le premier pasteur; il a admir
particulier son profond respect
les choses saintes, et sa sollicit
pour la bonne tenue des églises.

M. l'évêque d'Orléans a conti
sa tournée dans les principales v
de son diocèse. Il est allé, le j
24, à Beaugency. Les cloches
donné le signal de son arrivée,
que toute la ville se porta à sa
contre. Le prélat fut reçu à l'é
par tous les ecclésiastiques du
ton, qui le conduisirent processio
lement à l'église. Là, l'attend
le maire, les adjoints et conseil
municipaux, le juge de paix, le c
des pompiers et la gendarmerie.
curé, M. Desbois, exprima en
de mots à M. l'évêque la joie
causoit sa présence. M. Morlot m
en chaire et adressa à l'auditoire
paroles de piété. Après la bén
tion du saint Sacrement, il fu

compagné jusqu'au presbytère par les autorités auxquelles il témoigna beaucoup d'affabilité. Il visita le couvent des Ursulines et l'hospice, et porta partout des encouragemens et des consolations. Le soir, il visita les autorités qui se louent unanimement de ses manières bienveillantes. Le vendredi, il célébra la messe à l'église, au milieu d'un nombreux concours qui ne nuisit point au recueillement. Enfin le prélat voulut voir, avant de partir, les écoles primaires et y donna de salutaires conseils. Il se rendit de là au château de Fontpertuis, qu'habite Mme la duchesse douairière de Lorges. Il devoit visiter Clery le même jour.

L'Eglise de France vient de perdre un vertueux missionnaire. M. Matthieu Hérard, né en 1764 à Ampuis, diocèse de Lyon, se destina de bonne heure aux fonctions du ministère apostolique. Il fit ses études au séminaire du Saint-Esprit. Comme aujourd'hui, cet établissement étoit chargé d'envoyer des missionnaires dans nos possessions d'outre-mer. Il est sorti de cette maison un grand nombre d'ecclésiastiques qui ont rendu d'importans services à la religion et même au gouvernement. Plusieurs ont été vicaires apostoliques dans les missions de la Chine et des Indes, et c'est par leur zèle et leur prudence que l'établissement du Sénégal redevint propriété française en 1778. Après avoir terminé ses études et constamment édifié par ses vertus ceux avec qui il vivoit, M. Hérard s'embarqua à Brest, le 16 mars 1788, pour se rendre à la Guiane. C'est dans cette contrée lointaine, sur la plage brûlante d'Iracoubo, que cet homme apostolique exerça son ministère avec autant de zèle que de succès.

Lors de la tourmente révolutionnaire, il prouva combien sa foi étoit vive. Insensible aux promesses, méprisant les menaces et les tourmens, il refusa de faire le serment exigé. Aussi le 3 mai 1793, il fut embarqué pour être déposé sur les côtes des Etats-Unis. Mais, pris par un corsaire anglais entre Guadeloupe et Montserat, on le conduisit à Saint-Christophe. Après un assez long séjour dans cette colonie, il fut envoyé à celle de Sainte-Croix, île Danoise, où il fit un grand bien parmi les catholiques et les protestans; tous l'aimoient, tous le vénéroient. Les succès de son zèle déterminèrent, en 1814, M. Carroll, évêque de Baltimore, à le nommer vice-préfet apostolique des îles danoises Sainte-Croix, Saint-Thomas, Saint-Jean. Plus tard, en 1816, M. Neale, archevêque de Baltimore, le fit son vicaire-général. Jusqu'en 1830 il exerça le saint ministère dans les colonies françaises. Combien de fois ne l'a-t-on pas vu épuiser sa bourse et répandre tout ce qu'il possédoit dans le sein des pauvres qui, connoissant son ardente charité, venoient à lui avec confiance. Les maîtres lui envoyoient leurs esclaves; il avoit le talent de leur inspirer les sentimens de la religion, la soumission et l'amour du travail. Par son esprit conciliant, il rapprochoit ceux qu'on regardoit comme les plus irréconciliables; par sa rare prudence et ses touchantes exhortations, il faisoit renaître au sein des familles la paix et la joie.

Après 1830, M. Hérard s'embarqua pour les Etats-Unis. Son nom est toujours cher au clergé de Baltimore, qu'il édifia par sa piété et qu'il aida par ses conseils pleins de sagesse. Les Carmélites de Baltimore se trouvoient dans une grande indigence, elles n'avoient pas le pain du lendemain assuré. M. Hérard se dévoua à les soutenir, et ne cessa d'en être le père et le bienfaiteur. En 1837, il entreprit, malgré son âge, un voyage en France, pour solliciter de la charité des fidè-

les, des secours en faveur de ces pieuses filles de Sainte-Thérèse. De retour au sein de sa famille, M. Hérard se disposoit à se rendre au séminaire du Saint-Esprit, lorsqu'il fut atteint de la maladie qui l'enleva. Depuis long-temps il écrivoit à M. l'abbé Fourdinier, supérieur de cet établissement, pour lui faire connoître sa résolution de finir ses jours dans le lieu même où il s'étoit formé aux connoissances et aux vertus de son état. Son affection pour le séminaire du Saint-Esprit ne se démentit jamais ; à l'époque du rétablissement de ce séminaire, il offrit une somme considérable pour le rachat de la maison (1).

Après cinquante-un ans d'apostolat tant aux colonies françaises qu'aux Etats-Unis, M. l'abbé Hérard vit son heure approcher avec ce calme qu'inspire la religion. Il donnoit à tous ceux qui l'entouroient l'exemple de ce courage qui, au moment suprême, fortifie l'âme vraiment chrétienne, et l'élève au-dessus d'elle-même. Animé d'une foi aussi vive que généreuse, plein de cette espérance qui ne périt point, il consoloit ses parens et ses amis qui s'empressoient autour de son lit. Il reçut les derniers sacremens avec piété et même avec joie. Les yeux fixés sur le crucifix, son visage exprimoit la paix et le bonheur. Il rendit doucement son ame à Dieu le 17 octobre dernier. J. H.

(1) Chargé d'envoyer des missionnaires aux colonies françaises, le séminaire du Saint-Esprit continue l'œuvre à laquelle il s'est si constamment dévoué. Les prêtres pieux et zélés qui voudroient travailler à la gloire de Dieu et au salut de leurs frères dans nos possessions d'outre-mer, peuvent s'adresser directement à M. le supérieur, qui reçoit aussi les élèves en théologie s'ils ont des vertus et des talens. La maison pourvoit à l'entretien de ceux qui seroient dans l'impossibilité de se le fournir.

M. Felletin, curé de Saint-Vinc
près Castillon, diocèse de Borde
écrit à la *Guienne* que son on
chanoine de l'église Saint-Seurin
Bordeaux, et son père, lieuten
particulier au présidial et séné
de Guienne, ayant émigré en Es
gne avec plusieurs de ses parens
l'époque de la première révolutio
et n'ayant eu qu'à se louer de
généreuse hospitalité que leur a
accordée les Espagnols, il croir
manquer à la reconnoissance s'
laissoit passer l'heureuse occasi
de soulager de grandes infortun
La foible offrande de 15 fr., di
que je vous envoie pour les pauvr
Espagnols réfugiés, ne doit ê
considérée que comme une d
sacrée que je m'estime heureux
pouvoir acquitter. Il regrette qu
grêle, qui a ravagé sa paroisse
deux dernières années, et qu
beaucoup augmenté ses char
ne lui permette pas d'envoyer
plus forte somme.

Un journal, en citant une sou
tion de 80 fr. de la part de M.
vêque de Vannes, et de 103 fr. d
part du clergé de Vannes, sup
qu'elle est pour les soldats carl
Nous sommes persuadés que l'in
tion du prélat et de son clergé
pas été de soulager exclusivem
les militaires, et que les autres
ses de réfugiés devoient aussi
part à leurs dons.

Nous disons la même chose
don de 50 fr. fait par plusieur
clésiastiques *reconnoissans de l'a*
qu'ils ont reçu dans la catholiqu
pagne ; c'est ce que porte une
de dons venant d'Estaires, dioc
Cambrai, et il est assez clair
que ces généreux ecclésiastique
pas songé à soulager seulem
militaires. Voilà pourquoi il
bon peut-être que les dons du
fussent adressés aux évêques ;
roit plus sûr qu'ils seroient en

oulagement des prêtres et religieux espagnols réfugiés.

Le *Journal du Loiret* avoit publié sur la destruction et la reconstruction du clocher de Tavers, près Beaugency, un article plein de reproches et d'insinuations malignes contre le curé de cette paroisse. Une lettre insérée dans l'*Orléanais* rectifie les faits. Le curé n'a point usé de ruse, comme on le prétend, pour obtenir les fonds; il n'a jamais été question d'une dépense de 12 à 14,000 fr. Le devis d'agrandissement de l'église ne montoit qu'à 3,200 fr.; les fonds en ont été faits par la fabrique, et les deux tiers en sont déjà payés aux ouvriers. La reconstruction du clocher ne s'est pas élevée à plus de 4,700 fr., qui avec 3,200 fr., font en tout 7,900 fr. Ce n'est donc pas 12 ou 14,000 fr., comme le disoit le *Loiret*. Le double devis a été approuvé dans sa totalité par le conseil de fabrique, qui a promis de satisfaire à tous les engagemens. Le conseil municipal s'est engagé à fournir [illegible] fr. Il n'est donc point vrai que la dépense se soit élevée à une somme triple de celle que le curé avoit fixée, et qu'il ait eu besoin *de s'ingénier pour battre monnoie*. Les habitans de Tavers ont eu connoissance du devis dès le principe. Les offres de la commune ont été spontanées, et la fabrique est en mesure de faire face à tout.

Le *Loiret* paroît regretter beaucoup la destruction de l'ancien clocher, qui, dit-il, étoit *monumental*. On répond que ce clocher étoit ancien, mais d'assez mauvais goût; que les énormes piliers qui le soutenoient rétrécissoient le chœur, et nuisoient aux cérémonies. Derrière un de ces piliers étoit un caveau sombre d'où sortoit beaucoup d'humidité. Devoit-on sacrifier à un intérêt archéologique douteux la salubrité de l'église, et la commodité de l'exercice du culte divin? Les habitans ne le crurent pas. Un architecte fut consulté; la diminution de l'épaisseur des piliers lui parut possible, mais elle auroit entraîné beaucoup de dépenses. On y renonça. Du reste ce n'est qu'après avoir constaté l'utilité et l'urgence des travaux, que l'autorité les a permis.

M. l'évêque d'Ajaccio, qui avoit été si long-temps attaché à M. le cardinal Isoard, et qui l'avoit secondé dans l'administration du diocèse d'Auch, n'a pu qu'être infiniment sensible à la perte du vertueux cardinal. Le prélat a donné, le 15 octobre, une lettre pastorale où il épanche sa douleur :

« A nous seul il appartient, nos chers coopérateurs, de mesurer toute l'étendue de la perte que nous avons faite. Appelé auprès de Son Eminence le cardinal d'Isoard par sa confiance dont il daigna nous honorer, nous avons passé les plus précieuses années de notre vie dans le commerce intime de ses pensées. Il nous fut donné de voir à découvert cet ame si belle, et d'y contempler chaque jour les traits de sa piété tendre, de sa vive foi, de son inépuisable charité, de sa constance inébranlable dans les épreuves; et s'il y a dans nous aujourd'hui, malgré tant d'infirmités, quelque zèle pour la religion et un désir sincère de servir l'Eglise, c'est à cette source pure que nous les avons puisés. Quel père eut plus de tendresse pour nous! Quel ami nous porta un plus vif intérêt! Quel maître nous donna jamais de plus sages et de plus utiles conseils! Ah! si quelqu'un pouvoit trouver nos regrets excessifs, nous le conjurerions de se souvenir des larmes du saint évêque d'Hyppone sur la mort d'une mère à qui il devoit plus que la vie...

» Rome, qui l'avoit vu pendant de longues années rendre la justice dans le tribunal suprême de la Rote avec une si scrupuleuse exactitude et une inviolable intégrité, l'avoit adopté comme un de ses

enfant. Elle se félicitoit de le compter parmi ses princes, lorsqu'il fut appelé à faire le bonheur de l'une de nos plus célèbres églises de France. Il n'eut plus alors d'autre soin que celui de son troupeau. Sur le siége métropolitain d'Auch, qu'il occupa pendant dix ans, il offrit le modèle des vrais pasteurs par la douceur le zèle et la prudence qu'il apporta dans le gouvernement de ce vaste diocèse. C'est à nous qui avons partagé sa sollicitude, à rendre ici témoignage de l'amour dont il brûloit pour ses ouailles : il ne vivoit et ne respiroit que pour elles. Oui il laissera au milieu de vous troupeau cher à son cœur, de vifs et éternels regrets. Son désir le plus constan fu toujours de vous être uni usqu'au dernier soupir et la Providence a voulu que ce vœu sincère de son ame fût plus fort qu'une auguste et royale volonté qui pour honorer son mérite l'appeloit à un siége plus éminent...

»La Corse, elle aussi chers coopérateurs doit son tribut de regrets à la mémoire du vénérable prélat. Il s'intéressoit au bonheur de notre diocèse comme au bonheur de ses propres ouailles, depuis surtout que la divine Providence nous avoit appelé à le gouverner, nous qu'il aimoit et regardoit comme son fils adoptif. Le sentimen de la plus vive joie se peignoit visiblement sur son visage toutes les fois qu'il entendoit quelque récit consolant sur l'état de notre église. Il nourrissoit dans son cœur, comme une douce espérance, la pensée de nous visiter un jour, et de passer quelque temps au milieu de nous. Ce jour eû été trop beau! Dieu n'a pas voulu le faire luire sur nous. Que j'eusse volontiers rendu au saint vieillard la houlette qu'il me mit dans la main au jour de ma consécration, pour le saluer avec vous comme notre commun pasteur et père »

Le prélat a célébré dans sa cathédrale, le 19 octobre, un service solennel pour le cardinal. Il a officié, assisté d'un nombreux clergé. Dans sa pastorale, il a invité tous les prêtres de son diocèse à dire chacun une messe pour l'illust funt.

Les Carmélites de Baltim été soumises dernièrement rude épreuve. Une pauvre Isabella Neal, étoit folle depu ans ; c'est un mal de famille ; sonnes de cette famille ont p tête, et un frère d'Isabella es pital des fous. Le dimancl l'octave de l'Assomption, 18 Sœur s'échappa le matin fenêtre, et arrivée dans la r clama la protection des passa entra dans une maison occu des presbytériens de la cong du ministre Breckenridge, q lui-même pour lui parler. Bi foule s'amassa devant la po couvent. Le maire s'y rendit tôt. On débitoit les contes les dicules. On ôta à la sœur s tume religieux. Le maire vou conduire à l'hôpital du Mar qui est tenu par des Sœurs Charité ; mais le peuple sou craignit qu'elle n'y fût sou fluence des prêtres et des relig Il fallut la mener au *Was Medical-College*, bâti il y a qu années près de l'autre. Là, on, elle seroit en parfaite sûre tant entourée que de protesta

Elle y resta enfermée trois trois nuits dans une chambre n'avoit qu'un homme pour la Le maire, qui en fut instruit des reproches au directeu maison. Au bout de trois jour lonel Brent beau-frère d'I arriva de Washington, réc Sœur, et la fit conduire au land-Hospital, où elle est deme puis. Elle n'a point recouvré son, mais dans sa folie elle d à retourner au couvent. Pend les protestans la tenoient e privée, on essaya de tirer d'el que chose contre les prêtre *nonnes ;* c'est le mot des pro

le se plaignit seulement qu'on vouloit la faire manger, parce qu'en effet sa folie étoit de ne rien prendre.

» Cependant la foule alloit grossissant devant le couvent; on parloit de le raser, attendu qu'il s'y commettoit des atrocités. Le soir, il se trouva jusqu'à 10,000 personnes dans Asquith-Street, et si la troupe ne fût pas arrivée, les malveillans alloient commencer leur œuvre de destruction. Fort heureusement, 800 hommes de garde nationale armée arrêtèrent l'émeute. Il y avoit tout près bon nombre de catholiques armés aussi, et disposés à défendre les Sœurs. Les esprits s'exaspéroient de plus en plus, et le lundi 19, il fallut avoir sur pied 1,500 hommes de troupes. Le troisième jour, la force armée se tint à portée, mais les *constables* et les *bailifs* suffirent pour contenir la multitude. Depuis, il n'y eut presque plus rien. On veilla encore pendant une quinzaine de jours. Les dernières nouvelles annoncent que tout étoit fini. Le ministre Breckenridge a fait tout ce qu'il a pu pour souffler le feu, mais ses pamphlets ont échoué.

Le maire de la ville s'est parfaitement conduit. Il n'a pas abandonné un instant le couvent, et il consoloit et rassuroit les religieuses. C'est à son courage et à sa prudence qu'elles doivent d'avoir échappé au danger. Aussi M. l'archevêque de Baltimore lui a écrit une lettre honorable de remercîmens au nom de tous les catholiques; le maire s'est montré sensible à cette démarche, et a fait une réponse très-convenable. Cette correspondance a été publiée dans les journaux. Cet événement a redoublé l'intérêt pour les Carmélites, et leur école a augmenté; mais sans le maire on eût eu encore un triste exemple d'intolérance.

Le *Journal des Débats* cite d'après le *Times*, journal anglais, une correspondance d'Alexandrie en date du 6 octobre. Quoique cette correspondance ne soit pas exacte en tout, nous la rapportons néanmoins. On verra aisément qu'elle est relative à l'affranchissement des Arméniens; seulement, il est bon de remarquer que cet affranchissement fut obtenu sous la restauration. Il faut remarquer encore que dans cette correspondance on appelle *orthodoxes*, suivant l'usage de l'église grecque, les chrétiens non unis à l'Eglise romaine :

« Une ordonnance (*bérat*) du sultan Mahmoud, relative aux catholiques, a été récemment publiée. On se rappellera qu'un firman, publié à Constantinople en 1828, mettoit hors la loi les malheureux chrétiens. Ils furent exilés au milieu de l'hiver, et par suite de cette persécution injuste et violente plusieurs milliers d'innocentes victimes périrent misérablement. Le sultan ne fit aucune attention aux souffrances des chrétiens jusqu'au moment où il s'instruisit dans les usages de la civilisation moderne, et où il se détermina à les adopter. Il voulut imiter les autres puissances de l'Europe, dans le cas où ses sujets catholiques reconnoîtroient un chef spirituel à Rome. En conséquence, un patriarche arménien fut établi à Constantinople, et il lui fut accordé des priviléges contenus dans le *bérat* ci-après. (Suit une copie du *bérat* du sultan Mahmoud en faveur des catholiques arméniens, grecs et autres, résidant en Turquie. Il est en trente-sept articles, et daté de Constantinople dans le commencement du mois de shaban, année 1253 de l'hégire.) Ces priviléges furent ensuite étendus à tous les états du sultan.

» En 1253 (de l'hégire), Maximos Mazloum fut nommé patriarche des Grecs melkites, catholiques des diocèses d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem. Comme Antioche se trouvoit alors en ruines, Maximos se rendit à Damas, où résident les patriarches de cette ville an-

cienne et célèbre, et où Méthodios, patriarche orthodoxe, étoit alors établi. Maximos fut reçu avec les plus grands honneurs, et Hama-Bey, melkite, l'un des officiers d'Ibrahim-Pacha, agit en cette circonstance en qualité de maître des cérémonies. La plupart des melkites qui résidoient à Damas ou dans les environs abandonnèrent Methodios, et 1,500 familles se joignirent à Maximos. Methodios ne conserva plus sa suprématie que sur 20 familles orthodoxes. Avant l'arrivée de Maximos, les chrétiens de Damas obéissoient tous à Methodios, et les melkites ne pouvoient, sans la permission du patriarche orthodoxe, faire ni baptêmes, ni mariages, ni enterremens.

» Les deux prélats ne purent, comme on peut le penser, vivre long-temps en bon accord. Methodios présenta un mémoire au vice-roi, lequel lui accorda satisfaction; Maximos et tout son clergé furent obligés de se soumettre; mais la diplomatie française eut alors pitié de l'humiliation du catholicisme; un nouveau firman fut obtenu du sultan par l'amiral Roussin et présenté par M. Cochelet, à Méhémet-Ali. La France étant intervenue dans cette affaire, la Russie voulut obtenir aussi un firman et des priviléges en faveur de l'église orientale. Il fut enfin ordonné par Kosrew-Pacha de mettre un terme aux dissensions existant entre les patriarches grec et catholique, au moyen d'une différence dans le costume. Le vice-roi, qui est disposé à être favorable aux Français, a fait exécuter cet ordre du visir, bien qu'il ne laisse passer aucune occasion de jeter du ridicule sur les affaires et les firmans de la Porte. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Au milieu de toutes les pétitions et de toutes les controverses dont la réforme électorale est le sujet, c'est bien peu de chose assurément qu'une voix de plus ou de moins dans un tel débat. Rien ne doit donc paroître plus étonnant que le bruit qui se fait depuis quinze jours, non-seulement dans tous les journ[aux de] Paris, mais de la province, au suj[et d'une] lettre d'un *contribuable* de Toulou[se qui] est venu se mêler à la question p[our] dire son avis comme les autres, et avec beaucoup plus de réserve qu'[...]

En voyant l'émotion que cette [goutte] d'eau a produite parmi les écriva[ins du] parti ministériel, nous avons ex[aminé] avec beaucoup d'attention ce qui p[eut] leur paroître si alarmant dans la [lettre] dont il s'agit. Nous n'y avons rien [remar]qué qui aille plus au fait par rappo[rt à la] réforme électorale, que tout ce [qu'on] connoissoit déjà sur le même sujet[; au] contraire, cette partie est traitée p[ar le] *contribuable* de Toulouse avec un[e ex]trême circonspection et une parfait[e me]sure. Mais par occasion le *contribua[ble a]* fait entrer dans sa lettre beaucou[p de] chiffres sur la matière des finances [et des] budgets. Ces chiffres sont d'autan[t plus] inexorables qu'ils se trouvent pos[és par] un homme qui s'y connoît, et qui [n'est] rien moins que M. de Villèle, ancie[n mi]nistre de la restauration.

Ceci aide un peu à deviner la ca[use de] l'émotion dont nous parlons. Nous [som]mes persuadés que si le *contribuabl[e eût]* su faire grâce de ce point, pour s'en [tenir] à ce qu'il a dit de la réforme électo[rale,] les journaux qu'il a mis de si mau[vaise] humeur auroient laissé passer sa [lettre] sans mot dire, parce que c'est vér[itable]ment tout ce que l'on connoît de [plus] modéré sur l'autre question. Ma[is des] chiffres! des chiffres de M. de V[illèle!] des chiffres sur le désordre to[ujours] croissant de nos finances! des c[hiffres] qui mettent à nu la plus large plai[e d'ar]gent qu'on ait jamais vue en Fran[ce! Ou] nous sommes bien trompés, ou [voilà le] côté de la lettre du *contribuable* q[ui a le] plus fait monter le sang à certain[s visa]ges. Toutefois, ce n'est qu'un soup[çon de] notre part, puisque les journaux [qui at]taquent si vivement M. de Villèle [sur le] point qui concerne la réforme [électo]rale, ont fait semblant de ne poin[t aper]cevoir ces détestables chiffres qui s[...]

tout à côté sur notre état pécuniaire.

M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, a lu le 4 octobre dernier, dans une séance publique, une notice historique sur le célèbre musicien Lesueur, ou plutôt Sueur, mort le 6 octobre 1837, et sur lequel nous avons donné une très-courte notice, numéro du 14 octobre 1837, page xcv. M. Raoul-Rochette a non-seulement raconté la vie du musicien, il énumère ses diverses compositions et apprécie son talent. On sait que Sueur s'est beaucoup occupé de la musique d'église. Il étoit directeur de la chapelle impériale, et il continua sous la restauration à diriger la chapelle des Tuileries, avec le titre de surintendant de la musique sacrée. Voici ce que dit M. Raoul-Rochette de ses compositions pour la chapelle :

« Le grand nombre de messes, d'oratorios, de psaumes, de motets qu'il composa pour la chapelle des Tuileries jusqu'en 1830 seroit trop long à énumérer, même quand ce seroit une lecture plus agréable que celle d'une si longue liste. *Bornons-nous* donc à citer les principaux de ces ouvrages sacrés : trois *messes solennelles*; une *messe de Noël*; trois *oratorios de la Passion*; trois *Te Deum*; deux *cantates religieuses* pour le mariage de Napoléon et de Marie-Louise, et pour celui du duc de Berry; trois *oratorios* pour le sacre de princes étrangers; *l'oratorio du sacre de Charles X*, en trois parties, ce qui en fait un opéra sacré en trois actes; et cinq *oratorios bibliques*, *Debora*, *Super flumina Babylonis*, *Ruth et Noëmi*, *Booz et Ruth*, et *Rachel*, le dernier desquels, remarquable par son final, composé deux ans avant la mort de l'auteur, est regardé comme un chef-d'œuvre. Trente morceaux de musique sacrée, dont chacun a l'ampleur et l'étendue d'un acte de grand opéra, composent l'œuvre de Lesueur, et le placent parmi les maîtres de l'art.

» La musique sacrée de Lesueur est empreinte d'une couleur biblique, dont il posséda mieux que personne le secret. L'inspiration s'y fait sentir par une mélodie simple et touchante qui va droit à l'ame, en même temps que par une unité d'invention, de plan et de dessein, qui fait concourir chaque morceau à l'effet de l'ensemble. Il fut le premier qui sut tirer un grand parti des *crescendo*, et il en a produit d'admirables modèles dans son *Sanctus*, dans son *oratorio du Sacre*, et surtout dans le magnifique *Credo* de sa *première messe solennelle*. La manière heureuse et originale dont il introduisit dans la *messe de Noël* plusieurs de nos petits *Noëls* populaires, sans que le style sévère et le caractère grave en fût altéré, témoigne des ressources de son esprit; et c'est un de ces exemples rares où l'emprunt d'une mélodie équivaut presque à de l'invention. Les formes de sa musique sont généralement larges et grandioses, comme celles du temple même qui leur sert de cadre. Lesueur n'étoit jamais plus à son aise que lorsqu'il avoit à faire mouvoir de grandes masses de chœurs dans une grande enceinte ; et plus le temple où on exécutoit sa musique étoit vaste, plus elle acquéroit de puissance, plus elle s'agrandissoit à l'esprit comme dans l'espace, plus elle saisissoit par son caractère majestueux de simplicité et de force. »

L'habile académicien termine sa notice par ce brillant résumé :

« C'est dans l'église que sont les titres impérissables de la renommée de Lesueur. L'église garde plus fidèlement les talens qui se vouent à son culte, que le monde ne fait de ceux qui travaillent pour ses plaisirs. Il y a toujours dans les travaux que la religion inspire quelque chose de sa puissance et de sa durée; et c'est ce qui a lieu surtout pour la musique. Cet art, qui n'est nulle part plus divin que là où il s'exerce sur les louanges de la divinité, n'a trouvé que dans le sanctuaire la fixité qui lui échappe dans

le monde ; et, avec la fixité, ce calme auguste et solennel où respire la foi de l'artiste, autant que celle du chrétien. On peut dire, en toute vérité, des chants de l'Eglise, qu'ils participent à ce qu'elle a elle-même d'immuable et de sacré. Ainsi, à Rome, en face de ce théâtre renouvelé tout entier par le génie de Rossini, l'école de Palestrina se soutient et se perpétue à l'ombre du sanctuaire ; et, tandis que la musique profane poursuit le cours de ses révolutions triomphantes, les chants sacrés de la chapelle Sixtine se succèdent sans s'altérer, comme s'ils passoient par la voix de ces prophètes dont les images sont suspendues à sa voûte, et comme si ces ombres sublimes avoient été placées là, de la main de Michel-Ange, pour prêter aux accens du génie les échos de l'éternité. »

Ces éloquentes réflexions ont été fort applaudies à l'Académie, où il n'est pas très-commun d'entendre un langage si religieux.

Nous rappelons ici que Sueur, qui est mort à Chaillot, fit appeler son curé et reçut tous les sacremens. C'est une circonstance que l'on ne devroit pas, ce semble, oublier dans les notices.

M. l'abbé Lalanne et M. l'abbé Bize, dirigeant chacun, avec succès, depuis plusieurs années, une institution, dans deux diocèses limitrophes, viennent de se réunir à Layrac, diocèse d'Agen, dans un vaste et beau local. Les gens de bien et les amis de la religion doivent applaudir à cette démarche, qui révèle dans les deux directeurs un zèle pur et vrai, et assure au midi de la France un établissement d'éducation chrétienne, dont l'importance soutiendra toute comparaison avec les maisons les plus considérables de Bordeaux, de Toulouse et des autres villes environnantes. Le genre d'éducation qu'on donne dans l'école Sainte-Marie de Layrac est celui qui convient aux jeunes gens destinés à vivre dans le monde ; l'esprit chrétien qui en est l'ame, les fortes études qui en constituent le corps, laissent toutefois une place suffisante aux arts, moins importans, mais qu'il ne faut pas omettre, qui ajoutent de l'agrément à la forme.

PARIS, 1er NOVEMBRE.

M. Merveilleux, avocat-général à la cour royale de Poitiers, est nommé conseiller à ladite cour, et remplacé comme avocat-général par M. Bera, procureur du roi à Poitiers. M. Chaubard, procureur du roi à Auch, est nommé conseiller à la cour royale d'Agen. M. Jourdan, procureur du roi à Grasse, est nommé conseiller à la cour royale d'Amiens.

— M. Lanusse, procureur du roi à Compiègne, est nommé président du tribunal de ladite ville.

— Sont nommés procureurs du roi, à Auch, M. Pellefigue, bâtonnier de l'ordre des avocats d'Auch ; à Grasse, M. Gregori, conseiller-auditeur à la cour royale de Bastia.

— Depuis environ six semaines la police trouvoit presque chaque matin dans différens quartiers, des placards contenant des provocations séditieuses, à l'occasion de la cherté du pain. Ces placards, composés en caractères d'imprimerie, et tirés à la brosse, avoient été remis au préfet de police qui donna les ordres les plus précis, dit la *Gazette des Tribunaux*, pour que rien ne fût négligé, afin d'arriver à la découverte des auteurs de ces provocations. Les investigations de la police ont enfin amené la découverte d'une association qui se livroit à une fabrication considérable de poudre et de munitions de guerre.

Mardi, vers 4 heures du soir et simultanément dans plusieurs quartiers de Paris et sur différens points de la banlieue, des commissaires de police, porteurs de mandats decernés directement par le préfet, ont procédé à des arrestations, ainsi qu'à de nombreuses saisies. Chez un sieur Seigneuser, fabricant de bonneterie, rue de Reuilly, 23, faubourg Saint-Antoine, la police a trouvé un dépôt de cartouches, une forte partie de poudre de

ure, un moule à balles pouvant fondre huit balles à la fois, des fusils, une aine de pistolets, des mèches incendiaires, et la recette écrite de sa main d'un mode de fabrication économique de poudre.

A Créteil, près Alfort, chez un sieur Boulanger, cartonnier, un commissaire de police a saisi des balles en voie de fabrication, de la poudre, des mèches incendiaires, des mèches de fusées, une quantité d'ammoniac et d'autres matières propres à la confection de projectiles inflammables. A la même heure un autre commissaire de police saisissoit chez la mère de Boulanger, dans le quartier de la Sorbonne, de nombreux paquets de cartouches, de la poudre et des balles. Pendant qu'on arrêtoit cette femme, on disoit dans la maison que sa belle-fille, la femme du sieur Boulanger, morte brûlée quelques mois avant, n'avoit péri que parce qu'elle se livroit elle-même à la fabrication de la poudre. La police avoit ignoré cette circonstance.

Dans une chambre, rue des Lombards, 22, on a saisi une malle contenant 95 paquets de poudre, d'une livre chacun, et un autre paquet contenant plus de 12 *livres de poudre*, plusieurs ustensiles propres à la fabrication de la poudre et des cartouches. Trois individus qui étoient là ont été arrêtés. Dans une maison rue du Faubourg-Montmartre, 30, on a trouvé vingt bombes ou projectiles en toile goudronnée et fortement ficelée. Chacune d'elles contenoit une livre de poudre dans une première enveloppe entourée d'un grand nombre de balles et de biscayens, et formoit un volume d'un poids de 6 à 7 livres. Chacun de ces projectiles étoit armé d'une lance avec mèche. Les deux locataires de la pièce où se trouvoient ces bombes ont été arrêtés.

Onze individus ont été arrêtés tant à Paris que dans la banlieue. Parmi eux figurent les sieurs Bouton et Mathieu ; ce dernier, avocat, condamné par suite des événemens de juin 1832, s'est trouvé au nombre des amnistiés. Chez ces deux individus qui occupoient un logement commun, on a saisi entre autres objets 160 livres de poudre.

— D'après le *Moniteur Parisien*, les individus arrêtés seroient au nombre de douze, et appartiendroient tous aux sociétés secrètes.

— Conduits au dépôt de la préfecture de police et interrogés sur l'origine et le but de cet amas de munitions de guerre, les prévenus se sont renfermés jusqu'à ce moment dans un système uniforme de défense. C'est depuis long-temps, disent-ils, qu'ils sont détenteurs des objets trouvés en leur possession, et s'ils ont omis d'en faire la déclaration, ainsi que le prescrivoit la loi, c'est par oubli et par négligence. Ils repoussent le reproche de faire partie d'une association dont le but seroit de renouveler les odieuses tentatives des 12 et 13 mai.

— Le ministre de l'intérieur, par une circulaire du 28 octobre, vient d'adresser aux préfets des instructions relatives au renouvellement triennal des conseils-généraux et des conseils d'arrondissement.

— Vu le mouvement qui s'est opéré dans la population du royaume, on est occupé, au ministère de l'intérieur, à dresser le grand tableau officiel des cantons du royaume, avec la répartition du nombre de conseillers-généraux et d'arrondissement qu'il y aura à élire en vertu de l'ordonnance du 26 octobre dernier. On sait que le nombre des conseillers à élire est dans une proportion d'accord avec la population. On compte en France 2,826 cantons.

— Le but de l'expédition de Sétif est d'établir les Français sur tous les points intermédiaires de Constantine à Bougie ; d'ouvrir une quatrième voie militaire et commerciale entre le littoral et le centre des possessions françaises dans cette partie de la régence, et de montrer pour la première fois aux tribus Kabyles des forces imposantes. De Milah, point de départ, l'expédition descendant vers le sud-ouest jusqu'à Sétif, à 22 lieues, a dû re-

monter au nord vers Bougie, situé à peu près à la même distance de Sétif. Dans sa marche irrégulière de près de 50 lieues, l'armée française décrivant une espèce de delta compris entre Milah, Sétif, Bougie et Djijelli, aura à traverser en plusieurs sens le territoire occupé par les Kabyles qui échappèrent à la domination romaine, et dans tous les temps opposèrent une barrière insurmontable au flot des envahisseurs.

— D'après une correspondance d'Alger, le duc d'Orléans visiteroit la Corse, avant de rentrer en France.

— Le ministre du commerce et de l'agriculture vient d'adresser une circulaire aux préfets pour leur demander de nouveaux documens relativement aux comices agricoles.

— Il résulte du compte des opérations de la caisse d'amortissement, pendant le troisième trimestre de 1839, publié par le *Moniteur*, que du 1[er] juillet au 30 septembre derniers, cette caisse a racheté pour 196,850 fr. de rentes 3 pour 100, qui, au taux moyen de 80 fr. 35 c., ont coûté 5,271,132 fr. 50 c.

— La session du conseil-général de la Seine a été close mardi.

— Un journal dit que beaucoup d'électeurs du 2e arrondissement ont proposé à M. Thiers la place laissée vacante dans le conseil-général par suite de la démission de M. Laffitte. M. Thiers auroit refusé, à cause de sa position politique.

— Le nommé Springer a été amené devant la police correctionnelle, comme ayant été trouvé possesseur de quinze cartouches de guerre, et d'un sac contenant 120 balles. Il a allégué pour sa défense qu'il avoit ces munitions depuis la révolution de 1830. Le tribunal, en considération de la détention déjà subie par le prévenu, a prononcé contre lui un emprisonnement de quinze jours.

— Nous avons dit que le nombre toujours croissant des crimes avoit rendu nécessaire la convocation d'une session *extraordinaire* d'assises. Une ordonnance rendue en ce sens nomme dens MM. Poultier et de session extraordinaire ne que le 15 de ce mois.

— Le *Journal des Déb* vain à s'expliquer pourquo but le conseil municipal *Dauphine* son ancien nom dre celui de *Thionville*, dc se souvient plus. Cette fe si l'on changera aussi le place Dauphine et de l'im phin, et si de changeme ment, la rue de Richelieu r nomination de *rue de la Lo* Petits-Pères son inscripti naire de *section de Guilla* fin, dit encore le *Journal* rons-nous de nouveau la *rue Denis*, la *rue Martin*? » le *Journal des Débats* den conserve soigneusement l consacrés par les siècles et afin que Paris, si l'on veut b tre, n'ait pas l'air d'une

— A partir du 15 nov procédé dans le cimetière martre), à la reprise des dés temporairement depui 1832 jusques et y compri bre de la même année.

NOUVELLES DES PR

La souscription ouve faveur des réfugiés espagn 29, à 5,456 fr. 75 c.

— La *Gazette de Metz* dans la caisse de la Q somme de 1,000 fr., c versement des souscriptio ses bureaux.

— Parmi les réfugiés e sidence à Clermont-Ferra 163 officiers de tous grad

— Il y a Périgueux env gnols, presque tous officie

— Le baron de Los Va de Saint-Silvain), maréc service de Charles V, est dres. Il a reçu la significa

...ance, et de ne pas rentrer sans l'au-...sation du gouvernement.

L'*Album de la Creuse* dit que ... Meynard, préfet de la Creuse, derniè-...ment nommé à la préfecture de Tarn-et-...onne, n'accepte pas son changement.

Le 24 octobre, vers 7 heures du ..., un attroupement en grande partie ...posé de femmes et d'enfans, s'est ...mé à Dol (Ille-et-Vilaine), pour em-...cher le départ d'une voiture de grains ...ée pour Saint-Malo. La charrette a ... arrêtée et conduite à la halle par le ...semblement. Des gendarmes et des ...des nationaux ont reçu des coups de ...rres, et les plus mutins de l'attroupe-...ment ont fait violemment des perquisi-...tions dans les maisons de plusieurs habi-tans soupçonnés de garder du grain chez eux. Des forces ont été dirigées le lende-main sur Dol, de Saint-Malo et de Ren-nes. Le préfet du département et le pre-mier avocat-général près la cour royale de Rennes, ainsi que le procureur du roi de Saint-Malo, sont arrivés le 25 à Dol. Dans cette journée et celle du 26, il y a eu 45 arrestations.

— Un arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine suspend la garde nationale de Dol. 18 gardes nationaux et 7 officiers seulement avoient pris les armes dans la soirée de l'émeute.

— M. Fleury Réchand, directeur de la monnoie de Lyon, est mort le 26 octo-bre, à un âge encore peu avancé, et lais-sant onze enfans. Aucun d'eux n'est assez âgé pour le remplacer.

— Le condamné Peytel qui, d'après les correspondances de Bourg, paroissoit ne pas douter du succès de son pourvoi en cassation, se montra fort triste lorsqu'on voulut lui faire entrevoir la possibilité d'une commutation. Depuis quelques jours, il cherchoit avec plus d'instance qu'à l'or-dinaire à deviner ce qui pouvoit avoir été décidé. Le 27 octobre, son anxiété étoit au comble; il écrivit au procureur du roi pour le prier de faire venir à la prison, Me Margerand, son avocat : « Je vou-drois, disoit-il au magistrat, m'entrete-nir avec lui, et le charger de régler mes affaires avant de..... » Il ne put tracer le mot fatal. Le soir, le condamné demanda avec instance qu'on lui donnât un peu de bougie, afin d'achever d'écrire, parce que le temps pouvoit lui manquer. C'é-toit, dit-on, pour connoître son sort qu'il parloit ainsi. On s'étoit toujours re-fusé à lui accorder de la lumière, et comme une concession insolite auroit éveillé ses soupçons, il n'obtint point ce qu'il désiroit.

Le 28, à neuf heures du matin, le greffier de la cour d'assises s'est rendu auprès du condamné pour lui dé-clarer, en présence de M. le curé de Bourg, qui lui faisoit de puis quel-que temps de fréquentes visites, qu'il n'avoit plus que quelques heures à vi-vre. Peytel tressaillit, puis reprenant son apparence de calme, il dit : « J'aurois voulu qu'on me prévînt au moins vingt-quatre heures d'avance....... mais je suis prêt. » Pendant une heure, Peytel est resté enfermé avec son confesseur. Ayant ensuite déjeûné, il a quitté la prison, à midi, appuyé sur le bras de M. le curé de Bourg. Voyant la voiture découverte qui alloit le recevoir pour le conduire au lieu du supplice : « Non, dit-il, cela ne se peut, j'irai à pied. » Arrivé aux mar-ches de l'échafaud, Peytel reçut à deux reprises le baiser d'adieu de M. le curé, et franchit le court espace qui le retenoit encore à la vie.

— On écrit que les trois vaisseaux en armement à Brest, partiront prochaine-ment de ce port pour se rendre à Toulon.

— M. de Rancé, aide-de-camp du ma-réchal Clausel, vient de s'embarquer pour Alger à Toulon.

— L'*Indicateur* de Bordeaux annonce qu'une frêle embarcation, chargée d'ha-bitans des environs de Camblannes, qui étoient venus à la foire de Bordeaux, a chaviré en s'en retournant, par suite du remont d'un bateau à vapeur venant du haut de la rivière. Sur quinze personnes, douze ont péri.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La démission des ministres de la justice et de la marine ne suffit point à l'apaisement des partis. Les exaltés veulent le pouvoir, et ils l'auront. Alaix, ministre de la guerre, qu'on croyoit être l'*alter ego* d'Espartero, pousse à une recomposition du cabinet dans le sens du parti avancé de la révolution. Ses collègues poussent à la dissolution des cortès. L'ambassadeur d'Angleterre soutient Alaix et les exaltés. L'ambassadeur de France conseille de laisser les choses comme elles sont, et de ne pas céder au parti révolutionnaire. La régente ne sait à qui s'en rapporter, ni que faire. Tel étoit le caractère de la crise ministérielle à la date du 22 octobre.

Les nouvelles qu'on recevoit à Madrid sur l'état de l'Aragon n'étoient pas bonnes non plus. On annonçoit que Saragosse étoit remplie de malades, et que les habitans aisés étoient obligés d'en prendre deux ou trois par maison. Cette triste mesure les contrarioit d'autant plus que la maladie passoit pour être contagieuse. On voyoit aussi un certain nombre de soldats parcourir les rues en demandant l'aumône.

La province de Madrid elle-même se trouve fort incommodée par des bandes de carlistes, qui ont à leur tête des chefs entreprenans. Une colonne de cette espèce s'est approchée jusqu'à la distance de quatre lieues d'Alcala de Lenarès, et a brûlé les archives du tribunal de Loranca.

— Le fameux Munagorri s'est rendu à Madrid auprès du gouvernement. Il paroît qu'il recevra aussi une décoration, pour que tout le monde en ait.

— On parle beaucoup des dangers que court la personne de Cabrera, au milieu de toutes les tentatives et de toutes les machinations dont il est le point de mire. Personne ne s'étonneroit qu'il lui arrivât malheur.

Le 26 octobre, le professeur [illegible] chimie à l'Athénée de Bruges, ex[illegible] tant une expérience en présence de [illegible] élèves, une bouteille fit explosion; [illegible] fragmens ont blessé huit élèves et le pr[illegible] fesseur.

— On annonce la prochaine [illegible] en Suisse du nouvel ambassadeur [illegible] Prusse, M. de Bunsen.

— Un affreux incendie a éclaté, [illegible] 12 octobre, à neuf heures du soir, da[illegible] le village de Bouchs, près Werd[illegible] sur la route de Saint-Gall à Coire. [illegible] maisons et 30 écuries et granges ont [illegible] la proie des flammes, et plus de [illegible] milles sont maintenant sans asile et [illegible] pain. Le gouvernement de Saint-G[illegible] envoyé aux victimes de ce sinistre [illegible] cours provisoire de 2,000 florins.

— Le *Diario di Roma*, du 19 octo[illegible] annonce l'arrivée de madame la duch[illegible] de Berry à Rome, venant de Naples.

— La diète germanique fait pub[illegible] un document à l'effet d'exposer les [illegible] cipaux résultats obtenus par les enq[illegible] relatives aux complots révolution[illegible] de ces derniers temps en Allem[illegible] Cette pièce ne paroissant que par fr[illegible] mens, nous attendrons sa publication com[illegible] plète pour en donner quelques extrai[illegible]

— D'après le *Mercure de Souabe*, qui donne des nouvelles de Vienne, du [illegible] octobre, il seroit question, depuis [illegible] retour de Russie de l'archiduc Alb[illegible] de son mariage avec la grande duch[illegible] Olga.

— La perte d'un bâtiment de la [illegible] rine royale française sur l'île Lobos, [illegible] l'entrée de la Plata, annoncée par pl[illegible] sieurs journaux, se trouve confirm[illegible] par la correspondance adressée à l'am[illegible] ral Duperré; mais ce n'est point *la C[illegible] mille*, comme on l'a dit, c'est la gabar[illegible] *l'Active*, commandée par M. Barbot [illegible] la Trésorerie, lieutenant de vaisseau. L'é[illegible] quipage a été sauvé.

Le Gérant, Adrien Le Clere

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

.A RELIGION
lardi, Jeudi

'abonner des
:haque mois.

N° 3198.

MARDI 5 NOVEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

s de théologie, à l'occasion de discours prononcés à la des députés, dans la séance illet 1839 (1).

t que l'attention des cae fixe avec un intérêt mêlé e et d'anxiété sur les comoutiennent pour la foi les atholiques en Prusse, sur s tentatives du roi Frédéume pour s'emparer peu à nseignement des écoles ca, sur les incroyables succès t obtenus en si peu d'années dation de la faculté de théo Bonn, qui avoit mission r au nom de l'état la clésiastique; nous croyons peler aussi les méditations s graves sur une question : au milieu de nous sovrnais qui a de l'analogie gine des malheurs de l'Eusse. Nous voulons parler és de théologie telles que é nous les a faites, ou veut re.

us d'une fois, les journaux nt indiqué le danger des : théologie qu'on s'efforce d'imposer à l'Eglise de France. Les évêques ont manifesté leurs répugnances et leurs craintes. Ils ont signalé le vice radical de la constitution de ces facultés où le pouvoir temporel crée des docteurs en théologie catholique, nomme, institue des professeurs de cette science divine dont le dépôt sacré a été confié à l'Eglise; ils ont dit que nul, hors le souverain pontife et les évêques, n'avoit le droit de donner mission pour l'enseignement catholique, et que l'Université usurpoit des droits sacrés en voulant nommer et instituer, de par le roi, les prêtres qui doivent monter dans les chaires des facultés de théologie.

On s'est efforcé de calmer de si légitimes inquiétudes en protestant des intentions toutes bienveillantes de l'Université; on a assuré qu'elle ne prétendoit nullement conférer la mission; qu'elle savoit bien qu'il ne lui appartenoit pas de donner l'enseignement ecclésiastique, qu'il ne falloit pas s'arrêter à la lettre des décrets universitaires, et qu'au fond, par le droit de présentation laissé à l'évêque, la nomination étoit censée lui revenir et émaner de lui.

Nos évêques ne s'endormoient pas sur ces flatteuses paroles, et si elles avoient pu un instant diminuer leurs craintes, la séance de la chambre des députés du 12 juillet dernier, auroit suffi pour les renouveler et les rendre plus vives. Les paroles de M. le garde des sceaux et de M. le ministre de l'instruction publique étoient propres à dissiper les illusions.

devons des excuses à l'auteur e pour ne pas l'avoir inséré us l'avions reçu il y a plus de et la publication, il faut l'aût paru plus opportune alors. s réflexions de l'auteur n'ont de leur force, puisque la si- s choses est la même. Nous onc qu'on nous pardonnera qui a tenu à diverses circon- il seroit assez inutile d'expli-

L'état, avoit-on dit, n'a ni le pouvoir ni la prétention de donner l'enseignement ecclésiastique qui ne peut émaner que de l'Eglise. Ecoutez M. le garde des sceaux et mesurez la portée de ses paroles :

« J'ai dit que la création des facultés de théologie étoit le résultat d'une idée éminemment politique. Il n'est point ici question d'attirer l'enseignement de la théologie dans les mains du gouvernement et de priver l'épiscopat des secours qu'il retire des grands séminaires ; mais il s'agit de laisser au gouvernement le droit qui ne sauroit lui être contesté, de faire enseigner dans un certain nombre d'écoles la théologie. Il n'y a rien à perdre à cela, et il y a tout à gagner. » (Séance de la chambre des députés du 12 juillet. — *Moniteur* du 13 juillet 1839.)

Ces paroles sont claires : M. Teste croit avoir le droit de donner ou de faire donner au nom de l'état l'enseignement théologique. Et qu'on le remarque bien ; quand Frédéric-Guillaume créoit la faculté de théologie de Bonn, résultat aussi *d'une idée éminemment politique*, quand il y nommoit des docteurs de son choix, qu'il la déclaroit établissement du gouvernement, il n'annonçoit pas non plus l'intention de priver l'épiscopat de ses grands séminaires, et il ne vouloit qu'une école de théologie catholique dont il fût, lui, souverain protestant, le suprême modérateur. M. Teste ajoute :

« Les cours des facultés de théologie sont peu fréquentés, pourquoi ? parce que les professeurs étant nommés par la puissance temporelle, par le ministre de l'instruction publique, bien que ce soit le plus souvent sur la présentation ou la désignation des évêques, *les évêques ne prennent pas une très-grande confiance dans les doctrines professées dans ces cours, et ce n'est peut-être pas une r*
la chambre s'en méfie. » (
13 juillet.)

Ainsi l'on doit savoir
tenir sur les pensées du 1
relativement aux facultés d
Elles lui inspirent d'aut
confiance qu'elles en insp
aux évêques, et sans dou
conséquence facile à dé
iront méritant de plus
affection et ses faveurs,
qu'elles exciteront davan
licitudes et les craintes de
Faut-il en conclure qu'el
viendroient tout-à-fait ch
lisant l'*idée éminemment p*
les a créées, elles plaçoi
en Prusse, leur chaire sc
en hostilité ouverte contre
pastorales ?

Et voyez comme M. l
sceaux aime à comparer 1
de théologie à ce collége 1
que de Louvain, que le
tant des Pays-Bas aimoit
soit aussi en raison invers
fiance des évêques de
comme il compte sur ces
théologie du gouvernen
redresser les idées, pour
science. Nous nous hâtons

« Je crois que les défiances
qui ont séparé le pouvoir sp
pouvoir temporel finiront pa
plétement effacées. Laissez d
vernement le droit d'avoir
de théologie et quelques cha
ecclésiastique qui sont atta
facultés. Ne renoncez pas p
étroite d'économie à ce qui
portant, j'en conviens, a
mais à ce qui peut le deven
dans l'avenir, à ce qu'il y a de
à *redresser les idées, à purifie*
(*Moniteur* du 13 juillet 1839.

Purifier la science! Est-c

tholique telle que les évêques la font enseigner dans leurs séminaires, et de là dans toute l'étendue de leurs diocèses? *Purifier la science* catholique! Que M. le garde des sceaux le dise donc nettement, qu'il fasse connoître l'alliage impur qui s'est glissé dans l'enseignement catholique! Les évêques de France lui en sauront sans doute gré.

Purifier la science catholique! En effet, au milieu du mouvement des esprits, de la progression des idées, cette vieille Eglise catholique demeure immuable dans ses dogmes. Elle a vu changer cent fois les systèmes divers de la philosophie et des sciences humaines, sans permettre qu'on changeât un point, un iota à sa doctrine; ne seroit-il pas temps de lui enlever quelques-uns de ses dogmes incommodes qui contrarient nos hautes intelligences? L'Université l'avoit tenté par le catéchisme de M. Cousin qui avoit écarté le dogme de l'éternité des peines et quelques autres. Malheureusement les évêques veilloient, ils signalèrent le catéchisme à leurs diocèses, comme il devoit l'être; ils dirent hautement: qu'eux seuls avoient le droit de donner à leurs catholiques le livre élémentaire de la foi, et l'on dut s'empresser de retirer le catéchisme de M. Cousin.

Aujourd'hui voudroit-on se servir des facultés de théologie pour obtenir le même résultat? On ne s'en cache pas. Et tout pleins des prévisions de l'avenir, il n'est point de faveurs que les ministres ne soient disposés à leur accorder.

Tandis que M. Teste, ministre des cultes dans un pays presque tout catholique, manifestoit ainsi des tendances et proclamoit des principes si peu favorables à l'Eglise, c'est un député protestant, M. Stourm, qui soutenoit les véritables principes :

« Si vous voulez avoir des élèves dans les facultés, disoit M. Stourm, il faut nécessairement obtenir l'autorisation des évêques; et vous n'obtiendrez jamais cette autorisation, tant que les professeurs de théologie seront nommés par le pouvoir séculier..... Je suis bien loin de vouloir encourager la résistance des évêques; cependant je ne puis m'empêcher de faire observer qu'il est tout au moins extraordinaire que le pouvoir séculier, que l'autorité civile ait la prétention de se faire professeur de dogme..... Les facultés de théologie, M. le ministre de l'instruction publique peut le savoir, ont été la cause d'une lutte très-vive, d'une lutte déplorable entre le gouvernement et l'autorité ecclésiastique. La lutte est loin encore d'être terminée. Il est bien certain que l'origine des collisions qui ont existé se trouve dans l'institution elle-même, et que tant qu'elle existera nous verrons se reproduire les mêmes embarras. Voici, en effet, le raisonnement de l'autorité ecclésiastique, raisonnement que je ne juge pas, mais que je cite : Le dogme est ce qu'il y a de plus intime, ce qui touche le plus à la conscience. Nous ne pouvons recevoir des leçons de dogme de professeurs nommés par le pouvoir séculier. Nous astreindre à recevoir une instruction religieuse que nous n'avons pas choisie, c'est une atteinte portée à la liberté de conscience. » (*Moniteur* du 13 juillet.)

Et qu'on ne pense pas que le danger des facultés de théologie, dont on ne peut s'empêcher de reconnoître la réalité, soit si peu considérable ou si éloigné qu'on puisse le négliger. L'Université s'est préparée à elle-même dans les textes divers de la législation, et spécialement dans l'ordonnance du 25 décembre 1830, des moyens bien puissans de se ren-

dre maîtresse de l'enseignement ecclésiastique. Et si le malheur du temps amenoit, au chef-lieu d'une des facultés de théologie, un évêque, je ne dis pas prévaricateur, mais incapable par son âge ou ses infirmités de lutter contre les obsessions du pouvoir, on verroit bientôt la profondeur du mal; au nom de la légalité les écoles de l'état seroient forcément substituées aux écoles de l'Eglise. C'est en 1818 que le roi de Prusse fondoit la faculté de théologie catholique de Bonn, et avant 1825, les disciples et les erreurs d'Hermès, ce docteur si cher à Frédéric-Guillaume, occupoient la plupart des chaires d'Allemagne.

Avant de terminer cet article, qu'il nous soit permis de dire combien nous paroît difficile la position des ecclésiastiques que l'Université a enrôlés dans ses rangs sous le nom de professeurs de théologie. Nous en connoissons plusieurs sous les rapports les plus honorables, et nous sommes convaincus qu'ils auront souffert cruellement, comme nous, en lisant le compte-rendu de la séance du 12 juillet. Leur ame de prêtre catholique, qu'aura-t-elle éprouvé en entendant M. Villemain, ministre de l'instruction publique, demander pour eux de riches allocations, mais ajoutant en même temps cette parole trop significative dans sa bouche: « Ils ne deviendront pas étrangers au sacerdoce, mais ils appartiendront de plus près à l'état. »

Au moment où la lutte dont parle M. Stourm va peut-être devenir plus vive, ils n'attendront pas que les pontifes qui leur ont imposé les mains, leur demandent avec inquiétude, comme autrefois le chef de l'armée d'Israël : *Noster es an adversariorum*? On a mis en doute leur fidéli[té] [à] l'avenir; on a annoncé l'intent[ion] [de] se servir d'eux comme d'instr[umens] dociles pour *purifier la science* [de l'E]glise et tenir en quelque so[rte] [en] échec l'enseignement des évê[ques]. Cette intention sera trompée[;] [ces] doctes et zélés personnages saur[ont se] mettre en garde contre les p[iéges] qu'on leur tendroit, et ne se f[eront] pas les instrumens d'une fauss[e po]litique qui voudroit créer une é[glise] nationale. N.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQ[UES].

PARIS. — Plusieurs personnes s'[éton]noient que depuis près de six mo[is que] M. l'Archevêque est malade, on [n'ait] pas songé à demander des p[rières] pour lui. Mais d'abord il paro[ît que] le prélat ne vouloit pas occu[per le] public de lui; ensuite on cra[ignoit] peut-être qu'annoncer des p[rières] ce ne fût accroître les alarm[es qui] s'étoient plus d'une fois répa[ndues] sur son état. Aujourd'hui ces [alar]mes doivent être calmées. M. [l'Ar]chevêque éprouve depuis qu[elque] temps un mieux marqué et sout[enu] et des moyens plus actifs ont fait [ces]ser les accidens qui avoient pu [don]ner quelques inquiétudes. Cepen[dant] le prélat ne pouvoit encore se l[ivrer] à toute l'ardeur de son zèle, r[e]prendre ces fonctions extéri[eures] qu'on le voyoit précédemment [rem]plir dans les églises avec une si[gni]fiante assiduité.

D'un autre côté, il s'offroi[t une] occasion toute naturelle d'ind[iquer] des prieres extraordinaires. Le [8 dé]cembre prochain on célébrera pour la [pre]mière fois la fête de la Conc[eption] immaculée de la sainte Vierge[, que] M. l'Archevêque a établie da[ns son] diocèse. Il importoit de prépa[rer les] fidèles à cette solennité, et de l[es ex]citer à une dévotion dont il[s peu]voient tirer de grands avantage[s. Tel] est l'objet de la quarantaine a

l'on priera pour les besoins
: de Paris et pour son véné-
. Nous ne doutons point que
ment dans le diocèse, mais
-dehors, on ne s'unisse à ces
itentions, et que des vœux
nt de tous côtés en faveur
qui a si bien montré sa dé-
vers Marie, et qui a tant à
voir le culte de cette puis-
otectrice de la France se
et s'étendre.

---

inistre de l'intérieur, dans
d'établir l'uniformité dési-
ns une partie importante
ice hospitalier, avoit de-
ux préfets, par une circu-
25 septembre 1838, de lui
des traités et projets de trai-
és entre des communautés
es et des administrations
les des départemens. L'exa-
ces documens a fait recon-
s difficultés, et même l'im-
é de faire subir à chacun
s modifications convenables
mettre en harmonie avec
nens en vigueur. Le minis-
t déterminé, par ces consi-
, à faire préparer pour les
et bureaux de bienfaisance
les généraux des traités qui
servir de base à de nouvel-
ntions, lorsque la congré-
s filles de la Charité de
icent-de-Paul lui a soumis
ment deux projets conçus
ième but. Ces modèles ont
itivement approuvés après
modifications de détail, et
inistre, par une circulaire
lu 26 septembre 1839, en
des exemplaires aux pré-
qu'ils invitent les adminis-
les hospices et des bureaux
isance, dans leurs départe-
passer de nouveaux traités
es aux dispositions adoptées.
ositions, en assurant aux ad-
teurs charitables l'autorité qui leur appartient sous le rapport temporel, en soumettant les Sœurs à l'observation des lois, ordonnances et instructions, réservent à ces personnes respectables la juste part d'attributions et d'égards qu'exigent leur caractère religieux et leur mission de bienfaisance. Le ministre a exprimé dans cette circulaire l'espoir que les autres communautés hospitalières suivront cet exemple, et il a recommandé aux préfets de lui faire parvenir le plus tôt possible les nouveaux projets qui seront passés, afin qu'il puisse régulariser sans délai une partie aussi importante des services de charité.

La lettre suivante a été adressée au rédacteur du *Journal des Débats* :

Paris, le 1er novembre.

« Monsieur le rédacteur, C'est avec la plus grande surprise que je viens de lire dans le numéro de votre journal, qui a paru aujourd'hui, un article ainsi conçu :

« Le jeune Ferrand, qui a acquis une » si triste célébrité par la catastrophe de » Chars, et plus récemment par une ten- » tative de suicide, s'étoit retiré, comme » on sait, aux Missions-Etrangères, rue » du Bac. Après un séjour de trois mois » dans cette maison de retraite, il vient » de s'embarquer au Hâvre sur un bâti- » ment faisant voile pour la Chine. Là » seulement il fera ses études spéciales et » son noviciat. »

» Ce jeune homme n'a jamais demeuré dans le séminaire des Missions-Etrangères, et n'a point été envoyé dans les missions de la Chine par les supérieurs de cet établissement, qui n'envoient que des prêtres dans les missions qui leur sont confiées.

» Je vous prie d'insérer ma réclamation dans un de vos prochains numéros.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» C. LANGLOIS,

» Supérieur du séminaire des Missions-Etrangères. »

Dimanche 27 octobre, un magui-

fique vitrail peint a été inauguré dans l'église de Sèvres. C'est un don de la liste civile. Plusieurs autres vitraux peints accordés par le roi à l'église et à la paroisse de Sèvres vont être successivement posés. Ce premier vitrail est d'une richesse et d'un effet merveilleux ; il est regardé comme un des plus beaux qui soient sortis de la célèbre manufacture de Sèvres. L'église étoit remplie comme un jour de fête, et en témoignage de reconnoissance un *Exaudiat* solennel a été chanté.

Les habitans de Boulogne, dont le zèle pour la restauration de leur ancienne cathédrale s'est manifesté d'une manière si éclatante, il y a six mois, viennent de recevoir de la part de leur évêque des marques de satisfaction bien flatteuses et bien propres à les encourager dans leurs nobles et généreux sacrifices. Ce vénérable prélat que son âge, ses 37 ans d'épiscopat et surtout les services éminens qu'il a rendus à son diocèse, recommandent au respect et à l'affection du troupeau confié à ses soins, est venu à Boulogne pour y donner la confirmation, vers la fin du mois de septembre. Il avoit été précédé dans cette ville par M. l'abbé Deguerry, qui voulut bien accorder encore aux Boulonnais le plaisir d'entendre sa voix dans cette même église, où l'année précédente il avoit vu une foule si nombreuse se presser autour de lui pour écouter la parole sainte. Pendant son court séjour dans notre ville, M. l'évêque d'Arras ne manqua point de visiter les travaux de la nouvelle église, et ce ne fut pas sans un sentiment d'étonnement et celui de la plus vive satisfaction, qu'il fut témoin du zèle et de l'activité prodigieuse avec lesquels on les avoit poussés. Car à peine cinq mois se sont-ils écoulés depuis la pose de la première pierre, que déjà l'un des murs de la nef, en pierres de ta[ille] de la plus grande beauté, s'élève plus de 30 pieds au-dessus du [sol,] avec cinq chapelles latérales en[tiè]rement achevées, et les colonnes [qui] doivent soutenir l'édifice élevées [au] niveau avec le mur, de sorte qu['on] peut déjà se faire une idée suffisa[nte] de ce que sera l'ensemble de c[ette] magnifique construction. Aussi [le] prélat ne put-il s'empêcher d'ad[res]ser des félicitations aux habitans [de] Boulogne, et en particulier à ce[lui] qui avoit été l'ame et le mobile [de] cette grande entreprise ; et p[our] prouver toute la part qu'il pre[nd] à un si généreux dévoûment, i[l a] rendu à ce sujet une ordonna[nce] que nous nous empressons d'im[pri]rer :

« Nous, Hugues-Robert-Jean-Char[les] de la Tour d'Auvergne Lauraguais, év[ê]que d'Arras, grand-officier de la Légi[on] d'Honneur.

» A nos diocésains de la ville de Bou[]logne, salut et bénédiction en notre Sei[]gneur Jésus-Christ.

» Nous sommes très-édifié, nos trè[s] chers frères, des sacrifices énormes q[ue] vous vous imposez pour procurer u[ne] église convenable à la population de l[a] paroisse de la haute ville.

» Votre zèle et votre devoûment à ce[tte] œuvre si sainte et si digne de votre pi[été] ne doivent point rester sans encoura[ge]ment de notre part.

» Nous avons donc résolu et nous [or]donnons que les quêtes quadragésim[ales] de votre ville, pendant les années 18[40,] 1841 et 1842, seront consacrées à [sub]venir à la dépense de construction [de] cette église.

» Nous serons heureux d'appre[ndre] que ce don de notre part a été agré[é,] et que la destination que nous lui [don]nons a rendu cette quête plus [abon]dante.

» Puissiez-vous du reste, nos

ı, y voir une nouvelle preuve
llicitude pour vous.
›ente sera lue et publiée au
;glises de Boulogne, le pre-
ınche après sa réception, et
ur les registres des fabriques
es : elle sera consignée dans
s de notre évêché.
au château de Bellebrune le
re 1839.
»CH., évêque d'Arras.»

ɔbé de Ravignan vient de
Bayonne une suite de con-
Son premier discours a eu
nanche 20 octobre, à la ca-
, il avoit attiré une grande
.. de Ravignan est né à
, et cette circonstance ajou-
ɪre au désir d'entendre un
ŭ distingué. Il a prêché sur
'ence et a caractérisé avec
p de force cette maladie de
ɔque. Un journal de Bayonne
que M. de Ravignan de-
ɪer une suite de discours de-
24 octobre jusqu'à la Tous-

---

septembre on a béni l'é-
Flers, près Douai, qui ve-
re complétement restaurée
u zèle de M. le curé et au
oir de ses paroissiens. Sans
ssource que son modique
ɑt, et les pauvres offran-
habitans de la commu-
uré, confiant dans le se-
la providence, n'a pas hé-
treprendre une restauration
le 6,000 fr., qui devenoit
s indispensable. Son zèle
maison du Seigneur a été
é du plus heureux succès. A
ıonie qui a eu lieu le jour
nédiction de l'église, M. l'ar-
e de la cathédrale de Cam-
célébré la messe, et un dis-
ıté prononcé par M. le supé-
ı grand séminaire.

Dans la nuit du 24 au 25 octobre, des voleurs se sont introduits dans l'église de Bouzel, diocèse de Clermont, et après avoir forcé le tabernacle, en ont enlevé le ciboire et l'ostensoir avec les saintes espèces. Voilà un grand nombre de vols semblables commis dans ce département, dans un très-court espace de temps, et pas un des auteurs n'a été découvert!

L'archevêque de Cologne est toujours à Darfeld. En vain le président supérieur de la province, de Vinke, a-t-il été d'avis de le mettre en liberté. En vain les trois ministres, d'Altenstein, de Rochow et de Walker ont-ils fait un rapport au roi de Prusse dans le même sens. Ce prince a refusé opiniâtrément. Il a répondu à ses ministres qu'il ne croyoit pas le moment opportun pour rendre le prélat à la liberté, et il ajoute que la conduite de la noblesse de Munster dans ces derniers temps n'a pas été de nature à le décider à user d'indulgence pour l'archevêque. Mais ce n'est pas de la noblesse de Munster qu'il s'agissoit, c'est de l'archevêque. Si la noblesse de Munster a eu quelques torts, l'archevêque doit-il en être puni? Si sa mise en liberté est juste, faut-il la refuser parce que la noblesse de Munster la demande avec trop de chaleur? Il y a dans tout cela une dureté toute protestante. La noblesse de Munster a été sensible, comme elle le devoit, aux rigueurs imméritées exercées envers un de ses membres. Elle a fait entendre des plaintes qu'il étoit d'une bonne politique de calmer. C'étoit l'avis des ministres même qui avoient pris part aux premières mesures prises contre l'archevêque. L'intolérance du vieux roi résiste seule aux vœux des ministres, de la noblesse et du reste de la population.

S. M. a donné un autre exemple de longanimité. Mademoiselle de

Dunin, sœur de l'archevêque de Posen, avoit suivi son frère à Colberg; elle n'a pu le voir qu'un instant. On l'a fait repartir. Elle est actuellement à Berlin, sollicitant la permission de rejoindre le prélat, et on la lui refuse. Cet excès de rigueur est inexplicable. Que craint-on d'une femme?

Les journaux d'Allemagne annoncent que l'archevêque de Gnesne et Posen a lancé un interdit sur ces deux diocèses. Cet interdit n'est pas absolu, et défend principalement les offices solennels, le son des cloches, les orgues, la musique dans les églises. On ne pourra dire que des messes basses. La confession est permise, mais la communion ne sera donnée qu'aux mourans. On ajoute que la célébration des mariages est suspendue ainsi que la pompe des funérailles. Nous avouons que ce bruit, surtout sur le premier point, nous paroît mériter confirmation. Il est probable que l'archevêque s'est borné à recommander d'éviter les réjouissances des noces. On assure qu'en même temps l'archevêque a déclaré suspens les chapitres de Gnesne et de Posen, non sans doute que le prélat se défie d'eux, mais pour mieux montrer qu'ils n'ont pas de pouvoirs, et que le gouvernement ne peut espérer de se servir d'eux pour suppléer à l'exercice de la juridiction de l'archevêque. Ces mesures ont fait une grande sensation dans les deux diocèses et ailleurs. Il faut, pour en apprécier les effets, attendre des détails ultérieurs.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Dans sa dernière session, le conseil-général du département de la Seine a exprimé le vœu : *que la législation pénale et celle relative à la surveillance des repris de justice soit modifiée de manière à préserver la société des crimes nombreux qui la désolent.*

Ces sortes de vœux sont toujours bons à prendre; et ce n'est pas nous qui ch[erchero]ns à en affoiblir le mérite. [...] malheureusement ils sont plus propre[s à] constater le désordre de la société qu['à y] remédier. Il y a long-temps que l'ex[pé]rience donne des démentis aux phi[loso]phes du XVIIIe siècle qui raisonn[oient à] leur manière comme le conseil-gé[néral] de la Seine, en disant que l'influe[nce de] la religion et de la morale pouvo[it être] avantageusement remplacée par l'in[]fluence de la maréchaussée. C'étoit [...] de leur part une façon de demander [que] la législation pénale fût renforcée, [...] qu'on pût se reposer sur elle du soin [de] réprimer les crimes publics.

Ce genre de répression, cette res[source] de la maréchaussée n'est pas ce [qui a] manqué en France depuis cinquante [ans]. La force matérielle, et les moyens [d'or]dre qui en découlent, n'ont cessé d'[aller] en augmentant; le royaume s'est co[uvert] de gendarmerie; et le département [de la] police est devenu, à lui seul, une sorte [de] gouvernement dont le personnel est [in]nombrable et la dépense excessive[ment] onéreuse. Cependant l'ordre public, [la] sûreté des personnes et des propr[iétés] n'en sont point sortis. Au contraire, [on a] vu les crimes et délits se multiplier d[ans] une effrayante progression, non pa[r] cause de cela, mais malgré cela. C['est] qu'apparemment la maréchaussée [des] philosophes ne peut pas grand'ch[ose] contre la corruption et l'immoralité [des] peuples, quand on n'a que cette dig[ue à] opposer au torrent du mal, quand [elle] devient la ressource dernière des gou[ver]nemens qui ont eu le malheur de lai[sser] périr tout le reste de leurs garanties, [de] ce qui constitue la force morale [des] états.

Est-ce à dire pour cela qu'il fail[le dé]daigner ou négliger le vœu exprim[é par] le conseil-général de la Seine? No[n] surément. Plus tous les autres re[ssorts] manquent, plus on est heureux d[e] voir recourir à ceux qui restent, [de] même qu'ils sont insuffisans et san[s pro]portion avec la force du mal con

nploie. Ce seroit un grand
ute que d'arriver a ce que
pénale fût modifiée de ma-
er la société des crimes nom-
ésolent. Mais cela est plus
e sur le papier qu'à réali-
a législation pénale seroit
ant qu'elle a besoin de l'é-
'e jamais assez forte contre
on toute pétrie de matéria-
ue avec le suicide, avec tous
et toutes les corruptions
ncrédulité? Quelque chose
science du législateur, elle
surpassée par la science des
dont les archives de la jus-
it chaque jour les effrayans

qui confiera-t-on le soin
une législation pénale ren-
que déjà on ne trouve pres-
jurés qui veuillent appliquer
ons répressives des lois ac-
es foibles et toute molles
? Dans ce moment même,
font connoître une circon-
empêché que la sentence ca-
taire Peytel ne fût pronon-
mité : c'est qu'il s'est trouvé
, disent-ils, un membre qui
our règle de conscience et
e de ne condamner jamais
soit à la peine de mort.
avec ces idées et avec mille
cles qu'il faut marcher au-
non-seulement vous avez à
i pourra, mais qui voudra
société des crimes nombreux
it.

ns parlé dans uotre numéro
rnier, page 208, d'une lettre
recommander un journal,
toit signée de deux ducs, et
émis quelques doutes sur les
oit le signataire à prendre le
illes éteintes.
amation qui nous est adressée
ge à rectifier ce qu'il peut y
avoir d'inexact dans quelques lignes de notre article. Nous n'avions pas l'intention de porter atteinte à l'honneur d'un noble personnage. La loyauté de ses sentimens nous est attestée par des personnes honorables, et nous ne pouvons les suspecter.

Quant à ses noms et titres, on nous assure qu'ils lui appartiennent bien légitimement, et nous ne prétendons pas les lui contester.

PARIS, 4 NOVEMBRE.

Le roi des Français, arrivé à Fontainebleau le 30 octobre à neuf heures du soir, en est reparti le 31 dans l'après-midi, après avoir visité les travaux qui s'exécutent au château. Vers onze heures du soir, une roue de devant de sa voiture s'étant brisée sur les boulevards, près la rue de Sèvres, le roi est monté dans la voiture de suite, et a continué sa route vers Saint-Cloud.

— Le roi des Français et sa famille sont revenus au château des Tuileries.

— M. Leyraud, député, est nommé directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice.

— M. Brun de Villeret, président du tribunal de Florac, est nommé président du tribunal de Saint-Etienne, en remplacement de M. Teyter, décédé, et remplacé à Florac par M. Gauger, procureur du roi dans ladite ville.

— Sont nommés juges, à Mortain (Manche), M. Alais, juge-suppléant au même tribunal, en remplacement de M. Paris, nommé juge à Saint-Malo; au Puy (Haute-Loire), M. Lobeyrac, substitut au même siege ; à Orthez (Basses-Pyrénées), M. Lescun, substitut à Dax.

— Par suite de nouveaux interrogatoires des prévenus à l'occasion de la découverte des poudres et munitions, trois personnes, les sieurs Kraveski, Langlois, tous deux ouvriers menuisiers, et la femme Françoise Diavant, veuve Marielle, ont été rendus à la liberté. Les mandats d'amener en vertu desquels

avoient eu lieu les arrestations, ont été convertis en mandat de dépôt pour les huit autres, qui sont les nommés :

Mathieu (Joseph), avocat; Bouton (Victor), sans profession; Laurent (Joseph), ouvrier sellier; Voiturier (Jean-Baptiste), ouvrier sellier; Voiturier (Ferdinand), frère du précédent, tailleur; May (Jean-Joseph); Seigneuret (Nicolas-Auguste), fabricant de bonneterie; et Boulanger (Antoine-Alexandre), cartonnier.

— La cour de cassation, la cour royale et la cour des comptes ont fait aujourd'hui leur rentrée.

— Le ministre de l'instruction publique n'a pu assister au dernier conseil des ministres par suite d'une légère indisposition.

— Le garde des sceaux vient de nommer une commission chargée de préparer définitivement un projet de loi sur les sociétés par actions.

— Le ministre de l'intérieur vient de rédiger un travail sur les traits de courage et de dévoûmens pendant les dernières années. Le nombre de ceux qui ont exposé leur vie pour sauver des personnes qui se noyoient, s'élève à 77. Parmi eux, il y a 2 anciens militaires, 17 militaires, 6 gendarmes, 5 douaniers, 3 pompiers, 4 enfans, dont 2 de 12 ans, 1 de 13, et le dernier de 14. Le reste, au nombre de 40, appartient à diverses professions. 34 personnes se sont fait en outre remarquer par leur intrépidité dans les incendies. Parmi ces personnes, on compte 11 militaires et 9 pompiers. Le reste appartient à différentes professions. Il y a enfin sur la liste ministérielle huit autres noms pour traits de courage non classés dans les deux catégories ci-dessus. Ce dernier nombre se compose de deux douaniers, un pompier, une cantinière au 2e régiment de chasseurs d'Afrique, et de quatre personnes de professions diverses.

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, des médailles d'honneur vont être décernées à 119 personnes la totalité des catégories ci-dess

— L'Académie française ne s'occuper du remplacement c chaud avant le mois de décemb

— La bibliothèque de l'Ars rendue aujourd'hui aux études.

— Le général Bernard, aide du roi, ancien ministre de la est dangereusement malade, Royal.

— Le ministre des travau vient d'adresser aux préfets culaire concernant les mesure lice relatives à la navigation à l

— Le prix du pain reste fi première quinzaine de novem sous 2 liards les quatre livres de qualité, et à 14 sous 2 liards la qualité.

— Le lieutenant-général Bouchu est mort le 31 octobre près Sceaux.

— M. Collombel, lieutena d'artillerie de marine, directe d'artillerie à Lorient, officier gion-d'Honneur, est mort a Grâce, à la suite d'une mala rapportée du Mexique, où il fort de Saint-Jean-d'Ulloa.

— Le préfet de police vient une nouvelle ordonnance sur et chanteurs publics. Cette or entre autres dispositions, r compter du 1er décembre pro tes les permissions accordées jour, et détermine les form suite desquelles elles pourro nouvelées.

— On vient de mettre à ex projet déjà plusieurs fois ann blir à Paris des maisons de se tre les accidens. Une premiè est ouverte rue de la Ferronne y a réuni tout ce qui peut être aux premiers soins à donner à et un médecin y est de gar comme le jour.

— La caisse d'épargne de P

et 4 la somme de 568,157 fr., et boursé celle de 423,000 fr.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La souscription ouverte à Lyon en faveur des Espagnols réfugiés s'élevoit, le 1er novembre, à 8,320 fr. 75 c., et celle ouverte à Bordeaux, à 5,152 fr. 50 c. La souscription d'Agen montoit, le 31 octobre, à 843 fr. 70 c., et celle de Moulins, à 1,949 fr. 50 c.

— Les sommes distribuées aux malheureux Espagnols, par le comité, s'élevoient, le 31 octobre, à 21,739 fr.

— La cour d'assises de l'Orne a consacré les audiences des 25 et 26 octobre au jugement des individus de Bellesme, accusés d'entraves à la circulation des grains, et d'émeutes. Deux ont été condamnés, l'un à dix-huit mois de prison, l'autre à un an. Sept accusés ont été acquittés, mais le procureur du roi a fait des réserves contre eux à l'occasion du délit d'entraves à la circulation des grains.

— Le tribunal correctionnel de Pont-Audemer (Eure) a condamné, le 26 octobre, à quinze et six jours de prison trois individus qui avoient pris part aux troubles de la halle de Beuzeville.

— *L'Ami des Lois* du Mans annonce qu'au dernier marché de Beaumont-le-Vicomte (29 octobre) le prix du grain a subi une diminution sensible.

— M. le marquis Doria, ancien officier de marine, ancien député, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, chevalier de Malte, est mort à Mâcon, le octobre, à l'âge de 67 ans.

— Le préfet des Vosges a obtenu du gouvernement un secours de 18,000 fr. pour les communes de son département dont les récoltes ont été ravagées par la grêle.

— La chambre de commerce de Lyon a arrêté, à l'occasion du prochain passage du duc d'Orléans dans cette ville, la distribution aux enfans pauvres fréquentant les écoles, de 500 livrets de la caisse d'épargne, à raison de 50 fr. chaque; ce qui forme un capital de 25,000 fr.

— La liste des électeurs s'élève pour 1839-1840, dans le département du Gard, à 2,867 membres. Il y a en outre 188 jurés non électeurs.

— La réélection de M. Mottet par le collége électoral d'Apt a eu lieu à l'unanimité des suffrages.

— Le célèbre peintre de marine Gudin est à Marseille où il va s'embarquer pour le Levant.

— Le *Mémorial Agenais*, en annonçant la mort de M. de Galz-de-Malvirade, chef d'escadron en retraite, décoré de la croix de Saint-Louis et de l'ordre de la Légion-d'Honneur, dit que ses derniers instans ont été ceux d'un bon chrétien. M. de Galz-de-Malvirade étoit frère du maréchal-de-camp de ce nom, qui commande le département de Lot-et-Garonne.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Tous les yeux sont fixés sur Cabrera. Amis comme ennemis attachent la plus grande importance à tout ce qu'il fait. Son activité est prodigieuse; rien n'échappe à son attention et à ses précautions. Il se tient surtout en garde contre les trahisons, et il montre là-dessus une méfiance excessive. Il est debout nuit et jour. La plupart de ses mesures se ressentent de l'état de méfiance où il vit. Pendant les huit jours qu'il a récemment passés à Morella, il a destitué tous les officiers qui lui étoient suspects. Ayant réuni une junte d'officiers supérieurs, il leur a fait part des machinations de Cabanero dont il avoit saisi le fil et les preuves écrites. Quiconque est soupçonné d'avoir la moindre intelligence avec ce chef de défection, est puni au moins par la disgrâce et la destitution. Il a mis sous les ordres de Balmaseda 500 hommes de cavalerie d'élite dont l'emploi particulier est de s'attacher à la personne d'Espartero pour l'enlever vif ou mort. Un sergent christino, prévenu d'avoir cherché à pratiquer des intelligences avec les

troupes carlistes, a eu la tête tranchée sur la place publique de Morella.

Cabrera n'a laissé que 11 bataillons dans les garnisons de ses places; il a gardé seulement dix à douze mille hommes pour tenir la campagne, et faire face aux masses d'Espartero. On annonce, toutefois, que le comte d'Espagne a détaché cinq ou six mille hommes de ses meilleures troupes pour les lui envoyer comme renforts. Ses troupes sont approvisionnées, et bien pourvues de tout pour plusieurs mois.

— Une colonne de troupes carlistes est entière à Arganda, qui n'est éloigné que de cinq lieues de Madrid. Dans la séance des cortès du 26, plusieurs députés ont interpellé les ministres au sujet de cette invasion. Le ministre de la guerre a répondu qu'il n'y avoit pas un soldat dont il pût disposer dans la capitale pour les envoyer au dehors.

— La province de la Manche est sillonnée plus que jamais de bandes carlistes. Palillos, Sanchez et autres chefs de partisans, parcourent tout le pays de Villaréal.

— A la date du 27, l'armée d'Espartero n'avoit pas encore quitté les positions qu'elle a prises au pied des montagnes de Monroyo.

— Espartero a fait demander à Saragosse toutes les torches qu'il sera possible de lui procurer. On ignore ce qu'il en veut faire; à moins que ce ne soit pour justifier le nom de *Bohémien* (el gitano) que Cabrera lui a donné.

— D'après ce qu'on mande de Pampelune, l'état de la Navarre offre de graves symptômes d'agitation. Le vice-roi fait occuper les points les plus importans par des détachemens de christinos indisciplinés, qui sont loin de contribuer à rétablir l'ordre et à faire taire le mécontentement des habitans.

— Dans la séance des cortès du 27, un député a proposé de réchauffer le zèle de l'armée par une répartition des biens nationaux entre les soldats.

———

Le roi Léopold sera proc
de retour à Bruxelles de son
Allemagne.

— On lit dans une corr
d'Amsterdam que la résoluti
Guillaume de reconnoître le
ment de Madrid, a été prise à l'
de l'Angleterre et du gouverne
çais.

— La première chambre d
néraux de Hollande a adopt
d'adresse au roi qui lui a été t
la part de la deuxième cham
adresse est la répétition du d
trône.

— On dit que la banque d'
a épuisé le crédit de 50 millions
qui lui a été ouvert à Paris.

— Le *Globe* annonce que la
des paiemens de la banque im
Manchester a entraîné 40 faillit

— Les vaisseaux de ligne an
bourg, *Belle-Isle* et *Bombay* s
à Malte, se rendant auprès
Stopford, qu'ils vont renforcer

— Tout étoit tranquille da
Canadas, à la date du 4 octobr

— D'après les nouvelles de
du 20 octobre, les finances d
nement portugais sont toujours
fort mauvais état.

— Don Miguel est arrivé, l
bre, à Florence, venant de Ro

— On lit dans la *Gazette de*
« Le lendemain de l'arrivée d
ville de S. A. R. l'infant don
S. A. I. et R. le grand-duc lui
visite et l'a invité à se rendre a
palais de Poggio à Caiano, rés
tuelle de la famille I. et R. L'
Sébastien restera à Florence ju
rivée de son auguste épouse, s
grande-duchesse. »

— M. le duc de Bordeaux
le 20 octobre à Rome. Après
été deux jours, le prince dev
dre à Naples.

— L'aurore boréale du 22
été observée en Corse, à Vall
Milan.

rcure de Souabe dit qu'une
ient d'éclater dans le royau-
lo-Vénitien, par suite de l'au-
onnée par l'empereur d'Au-
foule d'individus résidant à
e rentrer dans leur pays.

a nuit du 17 au 18 octobre,
secousse de tremblement de
ssenti à Gratz (Styrie.)

de Bavière a autorisé l'intro-
fusils à percussion dans son

s la *Gazette universelle de Leip-*
nbres de Bavière auroient à
rs de leur prochaine réunion,
de loi tendant à garantir un
ur la Grèce.

nbre des étrangers qui ont vi-
tte année s'élève à 19,893.

rvice de bateaux à vapeur va
entre Hambourg et le port de
terre).

nd-duc héréditaire de Russie
our à Saint-Pétersbourg le 17

e Pontois a dû arriver vers le
à Constantinople.

OTICE PUBLIÉE DANS QUEL-
JRNAUX SUR M. LE CARDI-
ARD.

le de la mort de M. le cardi-
nous publiâmes sur lui une
ce, où nous louâmes, comme
ions, sa piété et ses qualités ex-
Nous fîmes connoître les prin-
onstances de sa vie, mais nous
mes de tout ce qui eût senti
n, d'abord parce que nous cher-
tout la vérité, ensuite parce
mal servir les intentions d'un
odeste, que de lui attribuer
ance qu'il n'affecta jamais.
us avons saisi toutes les occa-
ndre hommage à ses vertus.
cité des extraits du mande-
ands-vicaires d'Auch et d'une
rale de M. l'évêque d'Ajaccio,
de la mort de M. le cardi-
nal : mais en même temps nous avons vu avec une véritable peine dans un autre journal une notice fort longue sur lui, notice où il s'est glissé beaucoup d'inexactitude. Nous hésitions à les relever, quand la même notice a paru dans des journaux de province. Alors nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de signaler plusieurs choses hasardées ou outrées dans cette notice. Nous le faisons, non dans un esprit de critique, non assurément pour rabaisser le mérite du vénérable cardinal, mais nous osons le dire, par respect pour sa mémoire et dans l'intérêt de la vérité. Il ne faut pas laisser fausser l'histoire par des exagérations et des inventions que rien n'autorise.

La notice dont nous parlons s'étend sur l'ancienneté et la noblesse de la famille Isoard, qui étoit du Dauphiné. Le cardinal naquit à Aix, où son père s'étoit fixé. Il étoit l'aîné de trois frères venus d'un second mariage. Il perdit son père de bonne heure, et fut élevé par sa mère, femme de mérite. La notice l'appelle *Joachim-Jules-Xavier;* c'est sans doute une erreur. Le cardinal avoit pour noms de baptême Joachim-Jean-Xavier. On nous apprend qu'il fit sa première communion au petit séminaire, mais qu'il y resta peu de temps. Sa famille le destinoit à la magistrature. Il n'étoit donc pas prêtre avant la révolution, comme quelques journaux l'avoient dit d'abord.

Suivant la notice, M. Isoard sortit de France en 1793, et étoit, dit-on, en 1794 à Vérone auprès de MONSIEUR, depuis Louis XVIII, qui ne paroît pas s'en être souvenu depuis. Il revint à Aix après la Terreur pour prendre part, dit la notice, *au soulèvement de la Provence,* et fut élu membre du conseil des sections. Nous ne savons quel est ce *soulèvement* de la Provence. N'auroit-on pas confondu cette époque avec 1793, où il y eut en effet un soulèvement à Marseille et à Toulon? Quoi qu'il en soit, on dit que M. Isoard sauva Lucien Bonaparte de la mort à laquelle on alloit le condamner.

M. Isoard se réfugia après le 18 fructidor à Milan, et ne revint que sous le consulat. La notice veut qu'il ait pris une *grande part* au concordat de 1801, ce dont personne ne s'étoit douté jusqu'ici, et ce qui est tout-à-fait invraisemblable. M. Isoard ignoré, étranger aux affaires ecclésiastiques, n'ayant jusque-là fait aucune étude en ce genre, ne pouvoit avoir aucune influence. M. Fesch, qui n'avoit pas encore repris son état, fut lui-même entièrement étranger à la grande affaire du concordat.

Le cardinal Fesch ayant été nommé ambassadeur à Rome, non en 1802, comme le dit la notice, mais en 1803, M. Isoard l'y suivit pour remplir la charge d'auditeur de Rote, mais il n'entra en fonctions, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'en juin 1804. La notice nous assure qu'*il devint bientôt la lumière de ce haut tribunal*; nous pouvons dire que le prélat n'en eut jamais la réputation ni la prétention.

Le prélat fut obligé de venir à Paris en 1809 avec les cardinaux et prélats romains. L'empereur qui l'affectionnoit, dit la notice, *lui offrit des charges de premier rang dans l'ordre civil, et insista surtout pour le faire entrer au sénat*. mais M. Isoard voulut partager la mauvaise fortune du chef de l'Eglise. Nous avouons que nous ne croyons ni à l'*offre*, ni à l'*insistance*, ni au refus.

On nous apprend qu'alors M. Isoard composa son joli poème des *Premiers jours du monde*, dont on fait un grand éloge; nous ne connoissons point cette production.

Après la campagne de Moscou, s'il faut en croire la notice, les cardinaux et évêques présens à Paris rédigèrent une supplique au pape pour l'encourager à la résistance; M. Isoard *consentit à affronter la colère de l'empereur pour porter cette supplique à Fontainebleau, et remplit courageusement cette difficile mission au péril de sa vie.* Cette anecdote, il faut le dire, est démentie par toute l'histoire du temps. Il n'y eut point alors de supplique des cardi-
naux et évêques au pape pour l'en
ger à la résistance; une telle sup
eût conduit les signataires à Vin
ou à Fenestrelle. Le cardinal Pacca
dans ses *Mémoires* raconte avec
coup de détails tout ce qui se p
Fontainebleau, ne parle ni de la s
que ni du voyage de M. Isoard. Q
on se rappelle quel despotisme ré
alors, les deux démarches sont égal
invraisemblables.

En 1814, dit la notice, M. Isoard
qu'il alloit reprendre ses fonctions à
Rote, mais une *intrigue* se forma con
lui à la cour. On répète ce mot d'in
gue, et on en accuse M. de Salamon,
eut le malheur de ne pas édifier l'Eg
on ajoute que Pie VII *indigné* fit sig
à ce dernier *de ne point entrer à la*
de Rome. Il y auroit encore beaucoup
dire sur ce récit. D'abord, il faut co
nir qu'il n'est pas très-étonnant qu
gouvernement de la restauration eût
préventions contre M. Isoard, dont
relations étroites avec la famille B
parte étoient connues. Il étoit asse
ple encore que le roi fût bien aise d'a
à Rome un auditeur de Rote de
choix. D'un autre côté, le pape soutel
le privilége des auditeurs d'être inamo
bles. Mais Pie VII ne fut point indig
comme on le prétend, et ne défendi
point à M. de Salamon *d'entrer en*
Rome; ce qui n'a pas de sens. On au
pu s'abstenir aussi de dire que ce p
eut le malheur de ne pas édifier l'Eg
M. Isoard n'eût certainement pas
prouvé ce trait peu *édifiant*.

On s'est fait un système dans la n
de mettre toujours M. Isoard en av
En 1821, dit-on, *il eut la plus grande*
à la conclusion du concordat, dont les
mières propositions avoient été fait
1817. Cette rédaction indique p
connoissance des faits. On ne s'ét
borné en 1817 à des *propositions* d
cordat. Il avoit été conclu, signé et
dans toutes les formes; mais il y e
difficultés pour l'exécution. Le mi
recula. Il fallut de nouvelles négoci

pape modifia par une bulle en 1822 circonscription arrêtée en 1817. Isoard fut aussi étranger aux négociations de ce concordat qu'à celles du concordat de 1801.

Il fut en 1823 un des exécuteurs testamentaires de Pie VII, et dut cette marque confiance à sa place plus qu'à sa personne. Le pape, par son testament, avoit nommé pour exécuteurs trois cardinaux, le doyen de la Rote *pro tempore*, c'est-à-dire celui qui seroit en place au moment sa mort. Il est vrai d'ailleurs que le pontife témoigna toujours beaucoup d'affection à M. Isoard qui, comme nous l'avons dit, s'étoit fait généralement aimer Rome par son esprit de modération et son caractère de douceur.

Devenu cardinal, il assista aux deux conclaves qui suivirent la mort de Léon XII et de Pie VIII. Ces conclaves s'ouvrirent en février 1829, et en décembre 1830. La notice met celui-ci en 1838, c'est évidemment une faute d'impression. Elle assure que le cardinal *eut part la plus décisive* à l'élection de Grégoire XVI. Nous en serions surpris, car tout le monde sait que les cardinaux étrangers n'ont pas en général une grande influence dans les conclaves, et le cardinal Isoard avoit par caractère trop de réserve pour chercher à obtenir cette influence. On dit qu'il avoit été chargé par le gouvernement de *l'exclusive* pour la France.

On voit donc que cette notice est d'un bout à l'autre en opposition avec les goûts et les habitudes du pieux cardinal. Elle le fait prendre part à tout, et lui, au contraire, aimoit à se tenir à l'écart. Il se trouva porté aux dignités par les circonstances, et n'ambitionna point d'entrer dans de grandes affaires.

La notice, d'ailleurs, célèbre avec raison la piété et les vertus du cardinal :

« En 1831, dit-elle, il retourna de Rome à son siége, et dès ce moment, il ne pensa qu'à se dévouer aux travaux de l'épiscopat. Ses sentimens politiques étoient connus de tous ceux qui l'approchoient; tous savent son attachement sincère, sa vénération profonde pour le malheureux roi que la tourmente révolutionnaire venoit de faire descendre du trône; mais sa bonté naturelle, cet esprit de conciliation qui étoit la base de son caractère, attiroient indistinctement les hommes de toutes les opinions autour de lui, et dans les momens même où les luttes politiques étoient le plus envenimées, le fonctionnaire public, le champion de l'opposition et l'indifférent le plus glacé oublioient leurs ressentimens en se rencontrant dans ses salons. En 1835, les ravages du choléra dans le midi de la France fournirent à S. E. l'occasion de faire éclater sa charité sans réserve. En 1838, lors de l'épouvantable ouragan qui éclata sur la ville d'Auch, et qui ravagea en trois quarts d'heure la campagne, entraîna les bestiaux, abattit nombre de maisons et donna la mort à plusieurs personnes, le charitable pasteur fournit des preuves nouvelles de la bonté de son cœur et de son amour pour son troupeau. Il étoit le père de son peuple, et particulièrement des pauvres. »

La notice nous apprend que M. le cardinal refusa deux fois l'archevêché d'Aix, quoique le désir de se rapprocher de sa famille eût pu lui faire voir cette translation avec plaisir. Il refusa de même Bordeaux en 1836. Comment après cela accepta-t-il Lyon récemment, quand il étoit plus âgé et plus abattu, c'est ce que nous n'expliquerons pas. Il faut avouer que cette nomination étonna généralement ceux qui connoissoient l'état de Son Eminence. La notice dit qu'un changement sensible s'étoit opéré dans la santé du cardinal, et qu'il *sembloit reverdir*. On publia dans un journal que son *rétablissement étoit complet*. Le fait est que l'on fut effrayé de son état quand il arriva à Paris il y a deux mois. Sa tête penchée sur la poitrine, sa voix éteinte indiquoient un extrême affaissement. On ne pouvoit entendre ses paroles; qu'auroit-il pu faire dans un si grand diocèse dont l'administration présente tant de détails? Avec

toutes ses vertus et son désir de faire le bien, il n'eût pu gouverner par lui-même. C'est ce que tout le monde reconnut unanimement. On ne sait comment on a pu dire que sa nomination fut *accueillie par acclamation* à Lyon. Son Eminence n'y étoit pas assez connue pour exciter cet élan de joie, et ce qu'on apprit bientôt de son affoiblissement physique désola également le clergé et les fidèles. Des ecclésiastiques de Lyon qui étoient venus à Paris, ayant été admis à le saluer, sortoient consternés. On dit même que le ministre qui l'avoit nommé ne put dissimuler qu'il avoit été induit en erreur.

Nous regrettons sincèrement qu'on ait mêlé à l'éloge d'un si pieux et si respectable cardinal des faits très-douteux, ou même controuvés. C'est mal comprendre la vertu que de prétendre l'honorer par des fictions. M. le cardinal eût repoussé un tel encens.

Le Gérant, Adrien Le Cl[illegible]

BOURSE DE PARIS DU 4 NOVE[illegible]

CINQ p. 0/0. 110 fr. 80 c
TROIS p. 0/0. 81 fr. 70 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 50 [illegible]
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. [illegible]
Act. de la Banque. 2870 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1260 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 792 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1255 fr. 00 c.
Rentes de Naples 103 fr. 00 c.
Emprunt romain 103 fr. 1 2
Emprunt Belge 101 fr. 1 2
Emprunt d'Haïti. 512 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 28 fr. 1 8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET [illegible] rue Cassette, 29.

1 DE LA RELIGION
it les Mardi, Jeudi
imedi.

s peut s'abonner des
15 de chaque mois.

N° 3199.

JEUDI 7 NOVEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

voir du pape sur les souverains au oyen âge, ou *Recherches histori-ues sur le droit public de cette épo-e relativement à la déposition des ouverains*, par M. ***, directeur au éminaire Saint-Sulpice (1).

(Suite du N° 3192.)

Une chose remarquable, c'est que s des circonstances qui tendoient êler et à confondre l'autorité spi-uelle et l'autorité temporelle, la stinction des deux puissances a tou-urs été reconnue et professée. Cette ctrine, dit l'auteur, est formelle-ment admise par les plus célèbres rivains du moyen âge, clairement noncée dans les actes de la législa-on des principaux états de l'Eu- à cette époque, et professée par les souverains pontifes uels on a reproché d'avoir porté loin leurs prétentions en matière mporelle. On croyoit que la puis-nce temporelle étoit subordonnée spirituelle, mais qu'elles étoient inctes par leur nature et par leur t.

L'auteur des *Recherches historiques du pouvoir du pape au moyen âge* donc avoir prouvé que la su-rdination de la puissance tempo-le à cette époque envers la puis-nce spirituelle étoit un point de *public clairement établi, principa-ent depuis le x° siècle* (2), *par l'usage par la persuasion universelle des princes et des peuples*, et même par le *droit écrit* de plusieurs états. Il est donc fondé à protester contre les dé-clamations de tant d'auteurs moder-nes à l'égard des pontifes qui ont au-trefois déposé des princes temporels. On eût, dit-il, évité ces déclamations, si l'on avoit mieux étudié l'histoire, et surtout la jurisprudence des na-tions de l'Europe au moyen âge.

On a beaucoup exagéré les incon-véniens des maximes qui régissoient alors la société, et on n'a pas assez remarqué que ces inconvéniens de-voient surtout être imputés à la puis-sance temporelle. « On peut assurer, dit un célèbre jurisconsulte protes-tant du dernier siècle (Senckenberg), qu'il n'y a pas dans l'histoire *un seul exemple* d'un pape qui ait procédé contre les souverains qui, se conte-nant dans leurs droits, ne songeoient point à les outrepasser. » On doit ob-server d'ailleurs que les prétendus in-convéniens du droit public dont il s'agit ont été bien compensés par les avantages qui en sont résultés. Nous ne pouvons nous empêcher de citer encore ici le témoignage non suspect d'un auteur également protestant, M. Ancillon, dans son *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe* :

« Dans le moyen âge, dit-il, où il n'y avoit point d'ordre social, la papauté sauva peut-être l'Europe d'une entière barbarie. Elle créa des rapports entre les nations les plus éloignées; elle fut un cen-tre commun, un point de ralliement pour les états isolés..... Ce fut un tribu-nal suprême, élevé au milieu de l'anar-chie universelle, et dont les arrêts furent

(1) In-8°. Chez Périsse Frères, rue du -Fer, 8.

(2) A une époque par conséquent an-ure à celle de Grégoire VII.

toutes ses vertus et son désir de faire
bien, il n'eût pu gouverner par l...
C'est ce que tout le mond...
nimement. On ne ...
dire que sa nomi...
acclamation à l...
étoit pas asse...
élan de joie, ... *analyse*
son affoib... *les plus*
lement l... *historiques*
clésiasti... *au pape au moyen*
Paris, ... une idée des ques-
toien... dans cet ouvrage, et
min... solide dont elles y sont
m... On ne peut mettre dans la
... plus de méthode, de clarté
... modération. L'auteur ne s'é-
... jamais de son sujet. Il cite avec
une exactitude scrupuleuse tous les
écrivains qu'il a consultés, et repro-
duit leurs propres paroles. Jamais
ouvrage, à notre avis, n'a mieux mé-
rité la louange de *travail conscien-
cieux*, qui se décerne aujourd'hui si
facilement, mais que le public n'est
pas toujours disposé à ratifier.

Un journal très-répandu, mais plus politique que religieux, a donné un article assez étendu sur cet ouvrage. Nous l'avouerons, les observations de M. de Sacy nous ont paru en général un peu superficielles. Il est plus d'une fois hors de la question, et il fait plutôt connoître ses propres opinions, qu'il n'expose et ne discute les preuves sur lesquelles s'appuie l'auteur des *Recherches historiques*; mais, puisqu'il « est convaincu que la papauté est la pierre fondamentale du catholicisme, » comment peut-il faire à cet auteur une espèce de reproche «de croire un peu trop peut-être la cause de la religion confondue avec celle des papes? » L'intérêt de la religion peut-il être séparé de celui des pontifes, que Dieu lui-même en a établis le fondement?

... les papes seroient-ils plus ju... demande M. S. de S., quan... tournant la religion de son b... l'auroient employée à se cré... droit de souveraineté que l'in... tion divine ne leur donnoit... Mais l'auteur des *Recherches h... ques* ne suppose pas que les pa... soient créé un tel droit de sou... neté; ce n'est pas ainsi qu'il pr... les justifier. Bien au contrair... montre que ce droit a été *créé* p... législation des diverses nations c... tiennes de cette époque, et c... firmé par l'usage et par la persua... universelle. Les papes n'ont p... créé ces législations et cette pe... sion universelle; ils s'en sont pr... lus pour le salut de la soci... Etoient-ce les papes qui obligeoi... tant de souverains à reconnoître l... suzeraineté? Non, sans doute. Les p... tifes romains crurent que ces dr... de suzeraineté qui leur étoient lib... ment déférés, pouvoient alors s... vir au bien de la religion et de l'... dre public. N'étoient-ils pas en ét... de juger aussi bien que M. de Sac... des besoins de leur époque?

Assurément, Jésus-Christ, qui r... fusa pour lui-même tous les roya... mes de la terre, ne les avoit pas tr... mis comme un héritage à ses d... ples; aussi les papes ne s'empar... ils pas de tous les royaumes; i... contentèrent d'un très-petit état... demeura tel que la providence l'... fait.

« Si les papes, dit l'auteur de l'*H... des Croisades*, avoient eu le génie et l'... bition qu'on leur suppose, on doit c... qu'ils se seroient d'abord occupés ... grandir leurs états, et d'accroître l... autorité comme souverains; cepen... ils n'y ont point réussi, ou ne l'ont p... tenté..... »

« Pour établir ce droit public, ...

il, sur lequel est fondé tout le système de l'auteur du *Pouvoir du pape au moyen âge*, ne seroit-ce pas précisément, dit on, le silence et l'acquiescement des intéressés qu'il faudroit alléguer en preuve? »

Et c'est précisément ce que fait l'auteur: il fait même plus, il allègue les aveux formels des empereurs Henri IV et Frédéric II. M. de Sacy aura sans doute passé légèrement sur cette partie de l'ouvrage. En vertu de quel droit, demande-t-il encore, Adrien V a-t-il fait don de l'Irlande au roi d'Angleterre Henri? Et quand au temps d'Adrien V on se seroit trompé sur la valeur de la prétendue donation de Constantin, qui attribuoit à l'Eglise romaine toutes les îles de la mer, qu'est-ce que cela fait à la thèse soutenue par l'auteur du *Pouvoir du pape au moyen âge*? Il est à remarquer que ce fut le roi d'Angleterre qui s'adressa au pontife pour en obtenir l'investiture de l'Irlande, qu'il prétendoit conquérir au profit de la civilisation et du christianisme.

Une objection sur laquelle insiste M. de Sacy, et qui paroît en effet plus plausible, c'est qu'on ne voit pas assez que les papes, lorsqu'ils ont procédé contre les rois, se soient appuyés sur ce *droit public*. Il est vrai, et l'auteur des *Recherches historiques* l'avoue, que dans ces anciens temps on a voulu établir l'autorité temporelle de l'Eglise par le *droit divin* et par le *droit naturel*; mais cela n'empêche pas qu'il n'existât un droit public généralement admis, qui étoit le premier et légitime fondement du pouvoir exercé par les papes. Des pontifes excommunièrent au nom des apôtres saint Pierre et saint Paul, au nom de Dieu, et les conséquences temporelles de l'excommunication, dont ils faisoient en même temps l'application aux coupables, dérivoient du droit public de l'Europe chrétienne. Mais quoi! les papes du moyen âge ne seroient donc plus entachés d'ambition et d'usurpations aussi criantes qu'on l'a cru jusqu'à présent? Voilà par-dessus tout ce que M. de Sacy ne peut se résoudre à admettre.

« J'ai, dit-il, peine à croire, *je le confesse*, qu'un peu d'orgueil et d'ambition n'ait pas poussé le zèle de ces fiers pontifes..... Il seroit trop miraculeux peut-être, que parmi tant de papes qui ont foulé aux pieds les couronnes, pas un seul n'eût été poussé par un principe d'orgueil et de domination. »

Comment en effet s'imaginer que des papes contre lesquels on a tant et si long-temps déclamé, aient pu agir par des motifs un peu plus relevés que ceux qu'on s'est plu à leur supposer? M. de Sacy déclare *qu'il ne se sent aucun préjugé philosophique ni religieux envers les papes*. Il nous semble que c'est bien peu pour un catholique; et l'on peut ajouter que des écrivains protestans, que l'indifférence religieuse peut-être avoit comme amenés au même point, se sont montrés plus équitables et plus favorablement disposés que M. de Sacy envers les papes du moyen âge.

L'auteur du *Pouvoir du pape sur les souverains au moyen âge*, a adressé au rédacteur du *Journal des Débats* une lettre où il se plaint que M. de Sacy n'ait donné qu'une idée incomplète, et même à quelques égards peu exacte, de l'importante matière qu'il a traitée, et qu'il se soit même refusé à des conséquences qui paroissent découler assez naturellement des aveux qui lui sont échappés. Cette lettre a été insérée dans le numéro des *Débats* du 12 octobre. E.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le dimanche 13 octobre, le Saint-Père a visité les travaux de reconstruction de la basilique de Saint-Paul, sur le chemin d'Ostie. Sa Sainteté a remarqué que ces travaux étoient déjà à plus de moitié. Ceux de la nef transversale sont presque finis, et on pourra bientôt la rendre au culte divin. Le pape étoit accompagné dans cette visite de M. le cardinal Tosti, pro-trésorier; de membres de la commission, et d'architectes. Il est remarquable que le tabernacle qui est au-dessus du tombeau du saint apôtre, a échappé à l'incendie du 15 juillet 1823. Sa Sainteté fit sa prière dans la chapelle du saint Sacrement, dans celle du Crucifix et devant le tombeau de saint Paul. Elle se fit rendre compte de tous les travaux, et admira les marbres rares et précieux qu'on a réunis pour la décoration de l'église. Elle examina les deux chapelles qui compléteront le nombre des sept autels à visiter dans la basilique; l'une sera consacrée à saint Benoît et l'autre à saint Etienne. Toutes les colonnes du péristyle du milieu de la grande nef sont en place, ainsi que dix-huit des petites colonnes. Le Saint-Père visita également les ateliers où se préparent les fûts de colonnes, les marbres, les statues et autres ornemens. Cette visite dura trois heures, et parut faire grand plaisir à Sa Sainteté qui se félicita de voir ce bel édifice sortir de ses cendres.

Après le décret qui portoit qu'on pouvoit procéder sûrement à la canonisation du bienheureux Alphonse-Marie de Liguori (1), le Saint-Père, à la prière des cardinaux Pedicini, préfet de la con[gré]gation des rits, et Odescalchi, porteur de la cause, permit q[ue les] évêques qui le demanderoient [em]brassent un office et la messe en l'[hon]neur du bienheureux. Depuis, le [P.] Mautone, procureur-général [de la] congrégation du Rédempteur e[t pos]tulateur de la cause, sachant qu[e plu]sieurs des évêques et presque to[us les] ordres religieux avoient obte[nu cet] indult, et que d'autres en s[ollici]toient au moment même [de]manda à la congrégation des rit[s que] l'office et la messe fussent éten[dus à] toute l'Eglise, l'office étant du [com]mun des pontifes, avec des le[çons,] une oraison et la messe propre[s. La] congrégation émit le vœu le 31 [août] qu'il en fût fait rapport à Sa[in]teté, et en effet le Saint-Père [a] donné, le 10 septembre, que l'[office] et la messe, revus par M. le ca[rdinal] Pedicini et par M. Pescetelli, [pro]moteur de la foi, seroient récit[és et] célébrés tous les ans, le 2 août, [sous] le rit double-mineur, par tou[s les] ecclésiastiques et religieux ob[ligés] aux heures canoniales.

PARIS. — A aucune époque pe[ut-]être depuis 1830, l'épiscopat fran[çais] n'a été menacé de plus de cha[nge]mens dans son personnel. Deux [ar]chevêchés et la coadjutorerie [de] Reims sont vacans. La nominati[on à] ces trois postes importans fera [pro]bablement vaquer trois évêchés [de] plus, il paroît que deux év[êques] âgés demandent des coadjuteurs [; un] autre a manifesté depuis un an [l'en]vie de donner sa démission. C[e se]roit donc neuf nominations à [faire] coup sur coup, sans parler des [sié]ges qu'il est à craindre que la [mort] ne fasse à l'entrée de cette [saison] parmi tant de prélats avancés e[n âge].

(1) Un journal qui a vu ce décret de la congrégation en latin, a cru que parce que le saint y étoit appelé *de Ligorio*, c'étoit son nom italien, et il demande pourquoi nous disons *Liguori* qui, suivant lui, n'est ni latin ni italien. Il est consta[nt que] le nom du saint est *Liguori*, que l'o[n rend] en latin par *Liguorius*, comme l'o[n rend] saint *François de Sales* par *Salesius*

›it s'effrayer de la nécessité
: remplacemens à la fois,
permis d'espérer que la
e veillera comme par le
ien de son Eglise. Dans ces
années, elle s'est manifes-
l heureux choix, dont les
doivent des actions de grâ-
ecclésiastiques fort distin-
été appelés à remplir les sié-
. Plusieurs diocèses se féli-
ce moment de leur sagesse.
:u qu'il éclaire ceux qui par
ion peuvent influer beau-
es nouveaux choix à faire, et
inspire le discernement qui
distinguer le mérite qui se
à repousser l'esprit d'intri-
enteroit de pénétrer dans le
e. Ils mériteront, comme
édécesseurs, la reconnois-
l'Eglise et du clergé.

ivons vu avec peine, il faut
qu'un journal qui a publié
derniers un acticle violent
hypocrisie du pouvoir, parle
:emcnt du choix des évê-
*nomme de bons évêques, dit-
crois bien; c'est qu'il lui se-
le d'en nommer de mauvais,
aut les prendre dans un clergé
clergé de France, le modèle
es clergés de la catholicité.*
urément un pauvre raison-
comme si on ne savoit pas
ce clergé de France, qui
de vertus, il y a beaucoup
es différentes, et comme
bien difficile à un gouver-
ui seroit décidément hostile
ion, de trouver des hom-
médiocres, ou ambitieux,
élever aux dignités.

us annonce en ce moment
ns côtés que M. le cardinal
archevêque Reims, donne
ion de son siége.

———

:ux premiers volumes du
justitiâ et jure, de M. l'abbé
ont paru chez Méquignon junior (1). Ce traité est rédigé dans le même genre que le traité du mariage, du même auteur, publié en 1837. C'est le recueil des leçons données au séminaire Saint-Sulpice sur ces matières, mais l'auteur a revu son travail, et a été obligé de l'étendre pour ne rien omettre de ce qui regarde les lois civiles en rapport avec son sujet. Il a fallu emprunter beaucoup de choses aux jurisconsultes modernes et mettre de l'harmonie entre la théologie et la législation actuelle sur une foule de points. C'est ce qui fait que ce traité *de la justice et du droit* aura trois volumes. Peut-être convient-il d'attendre pour en parler que l'ouvrage soit terminé; nous en saisirons mieux alors l'ensemble. Nous nous contenterons seulement de dire aujourd'hui que l'on trouvera dans le nouveau traité le savoir, la méthode, la précision et la clarté que nous avons déjà remarqués dans le traité du mariage. Le troisième volume ne tardera pas à paroître.

———

Les protestans viennent d'obtenir deux nouvelles places de pasteurs à Paris, l'une pour l'église calviniste, l'autre pour l'église luthérienne. On dit pourtant que si on consultoit, soit le nombre des protestans qui fréquentent les temples de la capitale, soit le peu qu'ont à faire les ministres pour les fonctions de leur culte, il n'y avoit pas lieu d'augmenter le nombre de ces derniers. On peut dire qu'en général le clergé protestant a depuis 25 ans doublé son personnel.

———

M. Morlot, évêque d'Orléans, avoit voulu, comme nous l'avons dit, commencer sa tournée pastorale dans son diocèse en visitant les chefs-lieux d'arrondissement et d'autres petites villes. D'après son itinéraire, la ville de Gien devoit jouir une des pre-

(1) Prix, 6 fr. le volume.

mières du bonheur de le posséder. Nous recevons un peu tard une relation de cette première visite; nous ne croyons pas devoir l'omettre. Le prélat, parti d'Orléans le 7 octobre, consacra ce même jour et le suivant à visiter les villes de Jargeau et de Sully qui se trouvoient sur sa route, ainsi que l'antique et curieuse église de l'ancienne abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Il devoit arriver à Gien, le mercredi 9, à cinq heures du soir. Cette heure n'étoit pas encore sonnée, lorsqu'on aperçut la voiture du prélat, qui, escortée de M. le sous-préfet, de M. le lieutenant de gendarmerie et d'un détachement de gendarmes qui étoient allés à sa rencontre, approchoit de la ville. M. le maire et ses adjoints, auxquels s'étoient joints plusieurs fonctionnaires publics et notables de la ville, avoient presqu'atteint l'extrémité de la commune lorsqu'ils se rencontrèrent avec le prélat. M. Le Ber, curé de Gien, arrivoit au même instant à la tête de son clergé. Le prélat ne tarda pas à descendre de voiture, et fut immédiatement complimenté par M. le maire qui reçut une réponse des plus gracieuses. M. l'évêque s'avança alors à pied au milieu de ce cortége d'honneur pour se rendre au presbytère, en suivant les quartiers les plus populeux de la ville, entre une haie formée par les habitans que la circonstance d'une foire qui se tenoit ce jour-là à Gien, n'avoit pu retenir chez eux; ils s'étoient empressés de quitter leurs affaires pour voir les traits et recevoir les bénédictions de leur nouvel évêque, qui fut reçu au presbytère par les membres du conseil de fabrique qui l'y attendoient.

La cérémonie de l'entrée solennelle du prélat dans l'église paroissiale, qui avoit été remise au lendemain à cause de l'encombrement des *rues la* veille, fut bientôt connue *de tous les* fidèles de la paroisse; ils se rendirent en foule à l' prélat parut à l'heure dit pontificaux, sous le dais et clergé de la paroisse, ai curés de toutes les par ronnantes. A l'entrée d M. le curé complimenta M et par sa réponse où se pe douce piété et sa tendre pour son troupeau, le p firma ce que venoit de lui curé, qu'il étoit un paste cœur de Dieu. Il étoit ié mier pasteur du diocèse d mier aussi qui fit entendr de Dieu du haut d'une ch ment suspendue entre de élégamment contournés, talent bien connu du sie maître menuisier à Orléa

Le discours du prélat, près de trois quarts d'heure avec une religieuse attenti roles pleines d'onction cœur de tous ses audite commanda par-dessus tou et la confraternité en Jé il combattit avec un tal quable et avec infiniment tesse cette vaine et froid qu'il signala comme une de la société actuelle, conduisant nécessairemen siblement à l'oubli des plus essentiels de la religi plusieurs même, à la p de la foi. Tous applaud rieurement à l'éloge que du zèle et des vertus de curé. Un assez grand n fidèles eurent ensuite le communier à la messe.

Rentré au presbytère, l consacra exclusivement du jour au clergé de l' ment, que M. le curé av cet effet. Le soir le prélat pice, la salle d'asile, église de la paroisse et les ques estimables qui dirig lége des jeunes gens; il

ez les principales autorités.
iée se termina par un repas
le sous-préfet qui avoit ré-
; préfet du département alors
pour le conseil de révision,
iré de Gien et les principaux
naires.
idemain de très-bon matin,
que continua sa tournée en
nt d'abord à Chatillon-sur-
ais à Briare, où il coucha.
dans l'après-midi, il reçut
l Gien tous les hommages dus
ng, et il sut aussi s'y conci-
les cœurs.

---

s près de six siècles, on cé-
19 octobre à Biville, près
urg, la mémoire de la pré-
nort du vénérable Thomas
prêtre de cette paroisse, curé
nt-Maurice, aumônier de
ouis, roi de France. C'est à
enrit ; que l'on voit le plus
ns au tombeau du serviteur
que tout le pays appelle le
eux : l'église y est de beau-
op petite pour contenir la
e des fidèles.
année ne l'a cédé à aucune
qui l'ont précédée, soit
ombre, soit pour le recueil-
la piété des pélerins. Le
s cantiques, des instructions
es, des prières fréquentes,
de ce jour une véritable

ıbé Regnet, curé du Roule,
honoraire de Saint-Denis
tances, a prêché à la grand-
orateur, après avoir retracé
ment les vertus de Thomas
son zèle à annoncer la pa-
ie, s'est attaché à dévelop-
enfaits de la religion, et a
ue seule, elle rend l'homme
et vertueux.
ıbé le Carpentier, curé de
t, a célébré la grand'messe,
la chasuble et avec le ca-
e bienheureux Thomas re-
çut des mains de saint Louis, comme un gage de l'affection et de la reconnoissance de ce monarque. Il n'est peut-être rien de plus antique et de plus vénérable en ce genre.

La chasuble est fort ample : elle est battue à fils d'or et d'argent, et sur un fond de soie semé d'écussons chargés chacun ou d'un aigle, ou d'un lion, ou d'une fleur de lis, ou d'une tour. L'étole est à carreaux de fils d'or, d'argent et de soie. La bourse, qui se voyoit encore au siècle dernier, étoit aussi de soie et chargée d'écussons comme la chasuble. Le calice est en vermeil : la coupe en est large et la tige fort basse ; le pied est d'une grande circonférence, et tout autour est répété six fois en lettres gothiques : *Suis donné par amour*. Au milieu de la patène est gravée une main donnant la bénédiction. Ces ornemens et vases sacrés ne servent qu'une fois l'année, à la messe solennelle du vénérable Thomas Hélye. On travaille en ce moment à les lithographier pour les mettre au commencement de la vie du serviteur de Dieu, qui doit paroître prochainement. A. C.

Dans le mois de septembre, le nombre des souscripteurs pour la construction de l'église Saint-Nicolas à Moulins, a été de 150, et les sommes qui ont été données ou promises se montent à *vingt-trois mille cent dix francs*.

Il y a des souscriptions de mille francs, plusieurs ont souscrit pour 800 fr., d'autres pour 600, 500, 400, 200 fr.; trois personnes ont souscrit pour 1,500 et 1,600 fr., et une autre pour 6,000 fr.; les autres souscriptions sont depuis 8 fr. jusqu'à 100 fr. On doit surtout citer avec éloge les offrandes de plusieurs domestiques qui ont souscrit pour 60, 80, 90, 160 fr. payables en 8 ans. De simples ouvriers et ouvrières ont sous-

crit pour 8, 16, 24, 32, 40, et 50 fr.; et tous ont déjà acquitté une partie de leurs souscriptions. Ces excellens chrétiens comprennent toute l'urgence d'un nouveau temple dans cette ville, et ils ont la ferme confiance que Dieu leur paiera au centuple tous ces sacrifices qu'ils ont faits de bon cœur, et les privations qu'ils se sont imposées avec joie.

Plusieurs souscripteurs ont annoncé que plus tard ils augmenteroient la somme pour laquelle ils ont souscrit.

Outre ces 150 souscriptions, il y en a d'autres qui ont été faites chez les membres de la commission, dont on ne connoît pas exactement la quantité et la somme; plus tard on en rendra compte.

Quelques-uns demandent s'il est certain qu'on rebâtira l'église de Saint-Nicolas; on répond avec assurance qu'elle se rebâtira; car le conseil municipal a arrêté à l'unanimité qu'on ne feroit à l'église qui existe, que les réparations indispensables, et qu'on en construiroit une nouvelle le plus tôt possible. Le ministre de son côté a promis de suppléer aux ressources locales. C'est donc pour accélérer cette reconstruction que l'on a ouvert une souscription. La prompte exécution de cette entreprise dépend de la quotité des offrandes, et si les souscriptions montent à une somme élevée, bientôt on commencera cet édifice, l'objet de tant de vœux.

(*Journal du Bourbonnais.*)

M. l'abbé Boucarut, grand-vicaire de Nîmes, vient d'établir une maîtrise ou manécanterie pour initier les enfans de chœur de la cathédrale à la connoissance du chant et de la langue de l'Eglise. Le rétablissement de cette ancienne institution qui existoit autrefois dans toutes les cathédrales, et même dans beaucoup d'églises et de paroisses, peut contribuer à la dignité du culte div apprenant aux enfans le sens qu'ils chantent, et en leur d le goût et les règles de la m religieuse.

M. l'abbé Davin, curé de bons, près Digne, a fondé d paroisse une bibliothèque pop Le ministre de l'instruction que, instruit des sacrifices qu pour cela le zélé pasteur, lui a u un secours en livres pour l'a soutenir une œuvre si utile.

Un journal de la Suisse alle annonce qu'il existe un proje certé, avec l'approbation du apostolique, projet spécialeme rigé par M. le doyen Schlum soustraire le canton de Zug à ché de Bâle pour le placer da lui de Coire. Il n'est pas in pourquoi Zug désire ce chang de diocèse.

Nous n'avions répété qu'av fiance la nouvelle d'un interdit sur les diocèses de Gnesne et de par l'archevêque exilé, et nous remarqué entre autres que n croyions pas à la défense de c les mariages. Ce qui a pu donn au bruit de l'interdit, c'est u culaire du consistoire archiép de Posen, qui défend la mus les orgues dans les offices. O se borner au simple chant, même temps éviter tout ce qu roit porter la moindre ir dans les esprits. Cette circul datée de Posen le 18 octobre gnée au nom du consistoire ar copal par M. Kilinski.

Un journal irlandais anno a quelque temps, que peu ap rivée de M. Clancy, vicaire a que de la Guyane anglaise, l tans du pays lui avoient f d'une belle voiture, d'un att

vaux et d'une somme d'argent. Le prélat n'a pas cru pouvoir se dispenser de démentir un bruit répandu peut-être à mauvaise intention. Il a écrit de Georgetown, le 4 mai, à l'éditeur du *Freeman*. Il a été très-bien reçu, dit-il, dans le pays; mais la congrégation de Georgetown est si peu nombreuse et si pauvre, que le don annoncé seroit tout-à-fait impossible de sa part, et conviendroit mal d'ailleurs à un évêque missionnaire dans cette colonie naissante. Seulement, comme les missionnaires sont obligés de visiter les malades à toutes les heures du jour dans ce climat brûlant et malsain, l'évêque a été obligé d'acheter un moyen de transport, qu'un catholique irlandais lui a vendu à un an de crédit. Voilà à quoi se réduit ce don magnifique. Le prélat ajoute que sans la générosité du clergé et des catholiques d'Irlande, ainsi que de l'œuvre de la Propagation de la Foi, il auroit été hors d'état de payer son passage depuis Liverpool, et d'entretenir les ecclésiastiques qui l'ont accompagné. Telle est la prospérité temporelle de l'évêque, à Demerary. Cependant, il n'est pas sans consolation. Le clergé est zélé, et les laïques sont dociles. Plusieurs Indiens ont reçu les sacremens de baptême et de mariage. Quelques protestans sont rentrés dans le sein de l'Eglise. La visite épiscopale à travers 400 milles de forêts, de plantations et de villages, est presque terminée. La santé du prélat est soutenue dans ces courses laborieuses.

On a reçu à une date postérieure des détails consolans sur la situation de la colonie. Une assemblée de catholiques, convoquée par M. l'évêque dans l'église de Georgetown, le août dernier, a pris des résolutions remarquables. On a reconnu avec plaisir que l'administration des sacremens avoit fait de grands progrès depuis l'arrivée de M. Clancy et de ses missionnaires. L'assemblée a voté des remercîmens aux bienfaiteurs de la mission en Irlande, en Angleterre, et à l'œuvre française de la Propagation de la Foi. Elle a déclaré que l'accroissement de la population catholique dans la Guyane anglaise par les émigrations d'Europe et de diverses îles et pays, demandoit un clergé plus nombreux et la construction de nouvelles églises, outre les trois déjà bâties à Georgetown, à New-Amsterdam et à la Plantation de Bestendigheit. M. le juge Norton sera prié de présenter une pétition à ce sujet; on voudroit spécialement des églises dans les comtés de Demerary, d'Essequibo et de Berbice. L'assemblée a voulu témoigner publiquement sa gratitude pour les habitans protestans des diverses communions qui ont contribué à l'érection de trois chapelles, et qui ont promis à M. l'évêque de concourir à l'établissement de salles d'école. Il y a deux écoles catholiques récemment ouvertes à Georgetown, mais les salles sont trop étroites, et des constructions nouvelles bien entendues seront bientôt établies sur les terrains donnés aux catholiques.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

On remarque le paragraphe suivant dans le discours de rentrée de la cour de cassation, prononcé par M. le procureur-général Dupin : « De nos jours les travaux de l'Allemagne, combinés avec l'esprit philosophique, et même, il faut le dire, avec l'esprit révolutionnaire, annoncent une école plus portée que toutes celles qui l'ont précédée, à soumettre au doute, à l'examen, à la critique les actes des gouvernemens et des législateurs. On est moins que jamais disposé à déférer à l'autorité. Loin de là, chacun se montre enclin à s'insurger contre tout ce qui n'est pas conforme à ses opinions individuelles. Avenir que les uns disent plein de progrès, et que d'autres considèrent

comme rempli de périls, si, en innovant, on commet des méprises. »

A dire vrai, nous ne voyons pas trop pourquoi c'est l'Allemagne qui a été choisie par M. Dupin pour faire les frais de cette partie de sa mercuriale. Il nous semble qu'il auroit pu se dispenser d'aller si loin chercher une de ces écoles philosophiques et révolutionnaires qui font le sujet de ses alarmes par leur esprit de doute, d'examen, de critique contre les gouvernemens et les législateurs. Certainement, sans se déranger autant, il lui auroit été facile de trouver un pays où l'on n'est pas disposé non plus à déférer à l'autorité, et où chacun est fort enclin aussi à s'insurger contre tout ce qui n'est pas conforme à ses opinions individuelles. Si c'est par ménagement pour notre école révolutionnaire que ce n'est point elle qu'il a désignée, cela est très-honnête de sa part; mais enfin l'Allemagne se seroit bien passée de la préférence.

Il n'y a pas seulement de l'injustice à l'avoir signalée ainsi pour son esprit philosophique et révolutionnaire; il y a aussi un inconvénient : c'est que l'école révolutionnaire va s'imaginer qu'elle a plus d'appui qu'elle n'en a au-delà du Rhin, et que, dans cette idée, elle peut se sentir tentée d'imprimer de nouveaux mouvemens de désordre au pays qu'on lui montre comme plus philosophique et plus révolutionnaire qu'elle-même. Or, M. Dupin doit savoir que c'est égarer les opinions et les tromper, que de ne pas placer la France en tête de toute l'anarchie de l'Europe. Personne n'ignore en effet que ce n'est point elle qui reçoit l'impulsion, mais qu'au contraire c'est elle qui la donne et met tout en branle dans les autres états quand elle remue. Témoins l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, l'Italie, la Pologne et une partie de l'Allemagne, où de si violentes commotions ont été produites par les secousses de notre révolution de 1830. Voilà ce que M. Dupin auroit dû faire observer *dans sa mercuriale* pour être historien
véridique et publiciste exact; et s
afin d'éviter que nos révolutionnai
s'emparent de ce qu'il a dit pour tro
sumer des dispositions incendiai
l'Allemagne, et de la facilité d'y al
le feu.

Ce n'est pas que nous ne soyons
disposés, assurément, à partager le
tes appréhensions de l'orateur de la
de cassation, à la vue de cet état de
ses où tout est miné *par l'esprit de*
d'examen, de critique contre les gou
mens et les législateurs; où toute
rence est refusée à l'autorité; où cha
s'insurge, comme il le dit, contre tou
qui n'est pas conforme à ses opinions
dividuelles. Mais sans vouloir mêler
récriminations trop amères aux doléa
que le sentiment du péril arrach
M. Dupin, les gouvernemens et les l
lateurs qui se trouvent si malheure
ment aux prises avec l'école philoso
que et révolutionnaire, avec les sou
mens et la licence de l'esprit du tem
ces gouvernemens et ces législat
n'ont-ils rien à se reprocher? Cette m
licence, cette même insurrection de
cole philosophique dont ils sentent
vement les atteintes par rapport à eu
les regarde, ne les auroient-ils pas t
rées, permises, autorisées par rapport
liens et aux pouvoirs moraux de la
ciété? N'auroient-ils pas laissé attein
entamer et dissoudre ce qu'il y av
meilleur, de plus sûr, de plus solide
eux-mêmes, et osons le leur dire
qu'il y avoit de meilleur dans le pri
de l'autorité? Si c'est pour avoir dé
la cause de la religion et de la m
que l'irréligion et l'immoralité re
bent sur eux, de quoi ont-ils le dro
se plaindre?

On a publié à Bruxelles une liste
francs-maçons de la *royale loge des*
des amis philantropes. Ils sont en tou
nombre de 289. Ils sont rangés sui
les dignités et les degrés. Le degr
plus élevé est le 33°. Les noms les
connus sont ceux de MM. Verhaeg

le Stassart, Gendebien, Ba-
ır la liste totale il y a 28 mu-
peintres, 42 négocians, 36
24 avocats et avoués, un mi-
testant, M. Evan Jenkins,
u roi Léopold.

lot, professeur au Conserva-
ruxelles, a écrit au *Journal
e Liége*, que c'étoit par erreur
m s'étoit trouvé sur la liste,
le président de la société d'ef-
om. Un autre artiste a écrit au
rnal qu'il y a déjà quelque
l s'est séparé de la loge du 33e
u'il a renoncé à la franc-ma-

ARIS, 6 NOVEMBRE.

donnance du 5 convoque la
des pairs et la chambre des dé-
r le 25 décembre.

ordonnance du 2, M. Bryon,
résident de la cour royale de
nommé conseiller à la cour de
en remplacement de M. Voy-
rtempe, décédé. M. Lavielle,
emplacé comme directeur des
viles et du sceau au ministère de
par M. Leyraud, est nommé
résident de la cour royale de

leveu, conseiller de préfecture à
ir-et Cher), est nommé sous-
hateaulin (Finistère), en rem-
de M. de Villemenard, appelé
fonctions.

ieutenant-général Bernard, pair
, ancien ministre de la guerre,
ier, à l'âge de 60 ans, au Pa-
, dont il étoit commandant-su-
Le journal ministériel du soir
que le lieutenant-général Ber-
it été administré lundi à deux
l'après-midi.

de Saint-Georges, préfet des
res, apprenant la maladie du gé-
nard, son beau-père, partit ven-
nier avec madame de Saint-
pour Paris. En quittant la poste
ne, les chevaux, mal attelés et mal dirigés, dit-on, ont été entraînés hors de la route, et la voiture a versé avec violence. Heureusement les deux voyageurs, qui n'avoient reçu que des contusions assez foibles, ont pu continuer leur route.

— Le baron Mounier et le comte Molé sont de retour à Paris.

— Une ordonnance du 31 octobre divise les perceptions des contributions directes en quatre classes. La première comprend les perceptions d'un produit au-dessus de 3,600 fr.; la deuxième celles de 2,500 fr. à 3,600 fr.; la troisième, celles de 1,500 fr. à 2,500; la quatrième, celles au-dessous de 1,500 fr. Pour les perceptions où la recette des communes et des établissemens de bienfaisance est réunie de droit à celle des contributions directes, la classe sera déterminée à raison du produit total des émolumens résultant de ces différens services. Il sera créé dans chaque département, celui de la Seine excepté, des percepteurs surnuméraires, dont le nombre total ne pourra excéder 500. Pour être percepteur surnuméraire, il faudra avoir 21 ans et pas plus de 30 ans. Nul ne sera percepteur de quatrième classe, s'il n'a exercé pendant deux ans comme percepteur-surnuméraire. Il y a trois exceptions, 1° pour ceux qui comptent plus de sept années de services militaires ou civils; 2° pour ceux qui ont reçu des blessures dans un service commandé, et qui se trouvent hors d'état de continuer leur carrière; 3° pour les employés qui ont perdu leur place par suite de suppression d'emplois; toutefois les admissions prises dans ces trois catégories ne peuvent excéder le tiers des vacances dans les diverses classes. Afin de passer dans une classe supérieure, il faudra trois années d'exercice dans la classe immédiatement inférieure.

— Du 15 mai au 20 août, la Martinique a exporté par pavillon français pour la France 8,674,674 kilogrammes de sucre, et 1,469,076 kilogrammes par pavillon étranger pour l'étranger. A la date

du 17 septembre, les affaires étoient déplorables dans la colonie, et l'on y attendoit avec une vive impatience la mesure du dégrèvement.

— Le général du génie Lamy, ancien député, vient de mourir à Paris.

— La cour des comptes a tenu, le 4, son audience de rentrée sous la présidence de M. Barthe. M. de Schonen, procureur-général, a prononcé un discours sur les résultats des travaux de la cour pendant la dernière année. Il y a eu 1,735 arrêts. Ce nombre est inférieur à celui de l'année précédente, qui s'élevoit à 1,917. Mais on peut assigner pour cause de cette différence la simplification des distributions, dont la conséquence a été de faire juger par un seul arrêt une série de gestions.

— M. Blanqui aîné, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole du commerce, est arrivé à Paris, venant de Constantine et d'Alger.

— Le nombre des faillites s'est élevé à Paris, pendant le mois d'octobre, à 103.

— Depuis le 1er janvier 1839, jusqu'au 1er novembre suivant (10 mois), la caisse d'épargne de Paris a reçu 24,628,981 fr., et remboursé 21,791,500 fr. L'excédant des dépôts sur les remboursemens est donc de 2 millions 837,481 fr. Les remboursemens ont dépassé les dépôts pendant les seuls mois de février, mars et avril.

— Le nombre des agens-voyers qui, en 1837, n'étoit que de 786, a été porté en 1838, à 1,026. Les traitemens de ces agens, qui avoient formé en 1837 un total de 987,000 fr., s'élèvent actuellement à 1,321,000 fr.

— Des travaux considérables sont commencés depuis quelques semaines pour établir un grand réservoir rue de Vaugirard, entre la rue de Bagneux et le boulevard, à l'instar de celui de la rue Racine.

NOUVELLES DES PROVIN[...]

D'après la *Gazette du Berry*, [...] d'Espagne seroit en ce moment [...]sée. Charles V continue à jouir [...] cellente santé.

— La liste des souscriptions [...] Limoges pour les réfugiés espa[...] levoit, le 2, à 1,835 fr.

— La *Recherche*, en quittant [...] s'étoit dirigée sur les îles Fero[...] est repartie le 1er juillet; elle e[...] le 12 à Hamerfest; puis elle s'e[...] sur le Spitzberg, et elle a pu v[...] Cherry. De là elle a fait route [...] des ports du nord du Spitzber[...] juillet, elle put atteindre le 80e [...] latitude et mouiller à la baie de [...]leine. La *Recherche* quitta le Spi[...] 13 août, et le 23 elle étoit de [...] Hamerfest. Le 30 août, les me[...] la commission scientifique se s[...]rés de la *Recherche* pour faire le [...] par la Laponie. En revenant en [...] ce bâtiment a visité Berghen, [...] Christiania. La santé de l'équip[...] parfaite, malgré l'humidité [...] qui a régné dans ces latitudes. [...] est entré au Havre le 30 octobr[...]

— M. Hervo, lieutenant-colo[...]mandant de la place du Havre, [...] à la retraite.

— Du 29 octobre au 2 novem[...] jours), la malle de Douvres, ne [...] atteindre Calais, à cause du [...]traire, est arrivée à Boulogne.

— M. Picot, ingénieur ordi[...] ponts-et-chaussées de premiè[...] précédemment employé dans l[...]ment de l'Isère, est appelé [...] provisoirement les fonctions d'[...] en chef du département de la [...] en remplacement de M. Epaill[...]

— D'après la correspondance [...]*reur* de Toulon, le maréchal V[...] dans un état de santé qui le f[...] rentrer bientôt en France.

— Le bâtiment à vapeur le [...] apporté à Toulon trois grandes [...] et quatre gazelles, que le duc [...] envoie d'Afrique à Paris.

ngueur totale du pont de Cub-les axes des obélisques des cu-545 mètres. Les cinq travées compose ont une ouverture hauteur des piles, jusqu'à la olonnes en fonte, mesurée de-ne d'étiage, est de 13 mètres. nes en fonte ont 26 mètres de les balanciers sur lesquels re-stème de suspension ont 2 mè-timètres; la hauteur totale d'une onc de 41 mètres. La largeur ntre les garde-corps est de 6 mè-ntimètres; celle de la chaussée es 70 centimètres. Le plancher st supporté par 12 câbles en fil 19, ayant 4 millimètres de dia-acun de ces fils peut supporter ompre un poids de 600 kilogram-nombre des fils est de 292 pour câble de suspension.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

cussion de l'adresse s'est enfin dans la séance des députés du st sorti des longs débats dont le sujet, que de la tracasserie, ion envieuse et de la guerre de les. Les ministres ont été fort sur leur incapacité; voilà tout. ranquillité publique a été grave-mpromise à Grenade par les agi-lutionnaires. Il a fallu recourir res les plus vigoureuses pour er ces troubles.

avoit fait courir le bruit que était réfugié incognito à Paris m supposé de sa femme, qu'il t donner dans ses passeports. aux de la frontière des Pyré-oncent qu'il a quitté, il est première retraite, qui étoit ais que c'est pour aller rejoin-tero. Les mêmes feuilles ajou-prend de grandes précautions reté de sa personne, qu'il croit

st formé entre Oarzun et Her-ns la Navarre, une guerilla de 100 hommes, qui est dirigée par un chef entreprenant. On annonce qu'elle a dé-buté par enlever un détachement de *pe-ceteros*.

— 500 carlistes de l'armée du comte d'Espagne, envoyés en expédition dans la vallée d'Aran pour y lever des contri-butions, n'y ont point trouvé l'argent qu'ils cherchoient. Ils se sont bornés à ramener des otages, et à rapporter tout le fer dont ils ont pu s'emparer. Ils ont aussi fait des recrues dans les paroisses où ils ont passé.

— D'après les dernières nouvelles de l'Aragon, Cabrera s'est établi dans les montagnes après avoir bien assuré les fortifications et les moyens de défense de Morella et de Cantavieja. On dit qu'il n'est pas hors de vraisemblance que ses troupes vont prendre leurs quartiers d'hi-ver dans les cantonnemens qu'il leur a choisis.

— Voici ce qu'on lit dans le *Courrier National* de Madrid, sous la date du 27 : « La faction domine les villages de Trillo, de Lacedon, d'Alcocer, en un mot toute la plaine d'Infantado. Si le gou-vernement ne se hâte d'y porter remède, les carlistes seront maîtres de la province de Guadalajara et de celle de Madrid. La situation de cette contrée est plus triste que jamais. »

— Une autre correspondance adressée d'Alcala aux journaux de Madrid, con-tient les nouvelles suivantes : « Une cen-taine de carlistes divisés en pelotons de 25 hommes, sème l'alarme parmi les po-pulations des bords du Tage. Il est im-possible de dire tout ce que les habitans souffrent de ces incursions. Toute la pro-vince est sur le qui vive. »

La reine d'Angleterre a passé en re-vue le 1er, à Windsor, les trois régimens de la garde. Le prince Albert de Saxe-Cobourg assistoit à cette revue.

— Une feuille de Londres qui continue de parler du mariage de la reine Victoire avec le prince Albert, dit que jamais au-cune famille n'a été plus heureuse en al-

liances que celle des Cobourg. Le duc actuel, chef de la maison, a dû le duché de Gotha en 1826 à sa femme; son frère, le duc Ferdinand, a épousé la princesse de Kohary, et il lui a dû d'immenses domaines. Léopold, le plus jeune frère, a épousé l'héritière de la couronne d'Angleterre, la princesse Charlotte; la princesse Victoria de Cobourg, duchesse de Kent, est devenue la mère du prince régnant de Leininger et de la reine d'Angleterre. La nouvelle génération des Cobourg est établie à Lisbonne, et bientôt le sera à Londres, en attendant qu'un troisième Cobourg arrive à Madrid.

— La principauté de Cobourg-Gotha est très-exiguë ; sa population est égale à celle du comté de Dorset (Angleterre), et son armée ne dépasse point 1,400 hommes.

— Suivant un tableau publié par le *Times*, 7,413,282 livres de café ont été importées par le cap de Bonne-Espérance en Angleterre, depuis le 5 janvier 1838, jusqu'au 5 juillet 1839.

— D'après une correspondance de Parme, publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, l'archiduchesse Marie-Louise seroit dangereusement malade.

— Le cabinet de Hanovre paroît divisé sur la question de la dissolution des états.

— Le grand-duc régnant de Saxe-Weimars, est arrivé à Francfort, le 30 octobre.

— Pendant l'absence du président de la diète de Francfort, comte de Munch-Belliughausen, parti de cette ville pour se rendre à Vienne, c'est M. Mieg, ministre de Bavière, qui remplira les fonctions de président.

— Le conseiller d'état du grand-duché de Bade, M. de Rudt, a pris la direction du ministère de l'intérieur, où il remplace M. de Nebenius.

— Le prince et la princesse de Metternich sont de retour à Vienne.

— La *Gazette d'état de Prusse* annonce la mort, à Breslau, de l'orientaliste Tobie Habicht.

— Les états-généraux d[...] voqués pour le 14 janvie[...] assemblés qu'il y a cinq an[...]

— Les journaux de Smy[...] tobre, et ceux de Marseill[...] bre, donnent des nouvelle[...] tinople du 17 octobre, et d'[...] 16. On ne parle de la ques[...] que pour se plaindre de so[...] grès. Pendant cette inactio[...] de Constantinople devient [...] jour plus inquiétante et [...] Les incendies se multiplient [...] tribue au mécontentement [...] tions. La ville, en outre men[...] sette, se verra réduite à re[...] vale et ancienne vassale [...] pour s'approvisionner.

— Le 9 octobre, l'amiral [...] pris congé du sultan, et de[...] quer pour la France, sur le [...] peur l'*Etna*. Le comte de L[...] rer l'ambassade jusqu'à l'arr[...] Pontois.

— Les correspondances [...] annoncent que Méhémet-A[...] envoyer des grains à Cons[...] que le vice-roi est en rela[...] avec la sultane-mère, et l[...] Kosrew.

— Le vice-roi étoit de ret[...] drie le 16 octobre.

Le Port du salut, dédié à la [...] écoles, in-8°. — *Le petit Ja[...] dédié aux quatre âges*, in-[...]

L'auteur de ces deux ouvr[...] cherché sans doute qu'à [...] s'est point nommé. *Le Port* [...] des éclaircissemens sur la d[...] sus-Christ, et sur les conséq[...] découlent. Après une introd[...] compose tout entière du *ch*[...] cal *contre les indifférens*, l'[...] mence par établir la divi[...] Christ, et il la prouve par [...] ties du Sauveur même dont [...] sement, dit-il, nous présent[...] cles qui se perpétuent à la [...] vers depuis dix-huit siècles.

ties sont : 1° la dispersion des Juifs parmi toutes les nations; 2° l'établissement de l'Eglise et les vains efforts de ses ennemis pour la renverser; 3° la prédication successive de l'Evangile dans toutes les parties du monde.

De cette première vérité ainsi démontrée, on déduit comme conséquences la divinité de la religion juive; l'abrogation du culte mosaïque remplacé par celui de l'Evangile; l'obligation où nous sommes de croire aux mystères, et enfin l'obéissance que tous les chrétiens doivent à l'Eglise romaine. On voit que l'auteur a voulu se réduire à un certain nombre de preuves pour établir la vérité de la religion, et qu'il ne les a pas disposées dans l'ordre qu'on leur donne ordinairement. Mais il est vrai qu'il y a une telle connexion entre ces preuves, qu'elles peuvent servir l'une à l'autre de conséquences ou de principes, et que Moïse et le Messie, l'ancien et le nouveau Testament se rendent mutuellement témoignage; *sibi invicem adstipulantur*, dit un Père. La première thèse de l'auteur seroit peut-être susceptible d'une observation. L'accomplissement des trois prophéties du Sauveur prouve bien la divinité de sa mission, mais suffisent-elles pour démontrer la divinité de sa personne, c'est-à-dire *qu'il est Dieu*? Il faudroit, ce nous semble, quelque chose de plus. Ce sont là deux vérités distinctes, dont l'une ne découle pas nécessairement de l'autre, au moins d'une manière directe. L'auteur avertit en tête de son livre qu'il a recueilli ses matériaux des écrits de Bullet, Bergier, Duguet, Barruel, Duclot, etc., etc.

Le *Petit Jardin spirituel* renferme différens sujets d'instruction. On paroît s'y être proposé la variété. Car il faut avouer qu'il n'y a pas toujours une grande liaison entre les sujets divers qui remplissent ce volume. La variété fait l'agrément des jardins; mais faut-il encore un certain ordre dans cette variété, et je ne sais d'ailleurs si les règles qui président à la composition des livres ne sont pas un peu plus exigeantes que celles qui président à l'arrangement des jardins. Le premier chapitre du *Petit Jardin spirituel* offre la mort d'une ame juste, le second présente des considérations sur le précepte de l'aumône, le cinquième parle du duel, ensuite viennent quelques considérations sur le vice de la paresse, sur la petite maison de Nazareth, puis sur l'amour requis dans le sacrement de pénitence; et le neuvième chapitre traite de la foi des enfans. On trouve aussi des chapitres assez singulièrement remplis. Ainsi dans la troisième partie, après des réflexions sur le péché originel, on arrive à un chapitre intitulé : Une institution de l'Eglise romaine.

Ce chapitre n'est autre chose que le programme de la séance académique tenue le 6 janvier 1837 au collége de la Propagande à Rome, ou l'indication pure et simple des noms des élèves qui ont lu des compositions en différentes langues. De quel intérêt peut être pour le lecteur cette kyrielle de noms inconnus, et cela peut-il faire la matière d'un chapitre dans un ouvrage où l'on s'est proposé de réunir l'agréable à l'utile? Le septième chapitre a pour titre : *L'Avenir, Paroles d'un croyant. Affaires de Rome; Encyclique de Sa Sainteté Grégoire XVI.* On est assez surpris de ces divers énoncés dans un ouvrage de spiritualité; mais on l'est encore plus, quand on voit que le chapitre qui sembloit devoir comprendre tant de matière, se reduit aux neuf premiers versets du chapitre XI de la Genèse. Heureusement tous les chapitres du *Petit Jardin spirituel* ne sont point ainsi composés. Ceux qui contiennent des réflexions sur l'aumône, tirées des *Conférences d'Angers*, des considérations sur les danses; et sur les spectacles, sur le vice de la paresse, recueillies de saint François de Sales, de sainte Thérèse, de Bourdaloue, du père La Neuville, etc., etc., offrent plus d'intérêt et d'instruction.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 6 NOVEMBRE.	Oblig. de la Ville de Paris. 12
CINQ p. 0/0. 110 fr. 95 c	Emprunt romain 101 fr. 0 0
TROIS p. 0/0. 82 fr. 00 c	Emprunt Belge 101 fr. 3 4
Act. de la Banque. 2925 fr. 00 c.	Rente d'Espagne 5 p. 0/0 28 f

Mise en vente ce jour, chez A. VATON, 46, *rue du B*

HISTOIRE DU PAPE INNOCENT III ET DE SON SIÈCLE, par Fr. Hurter. Traduction nouvelle, augmentée d'une introduction, de notes historiques et de pièces justificatives, par MM. l'abbé Jager et Th. Vial. 2 vol. in-8° de 850 pages chaque, ornés d'un portrait (édition complète, imprimée par MM. Didot), brochés, 15 fr.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à MM. les ecclésiastiques et directeurs de séminaires la mise en vente de ce nouveau travail de M. l'abbé Jager. Nous espérons qu'il sera reçu avec la même faveur que son *Histoire de Grégoire VII*, dont l'édition touche à sa fin. MM. les ecclésiastiques jouiront de la bonification d'usage.

MÉLANGES DE DROIT PUBLIC ET DE HAUTE POLITIQUE, par Ch. de Haller, auteur de l'*Histoire de la réforme*, etc. 2 vol. in-8°, brochés, 12 fr.

GÉRALDINE, OU HISTOIRE D'UNE CONSCIENCE, traduite de l'anglais, par madame la marquise de M***. 2 volumes in-12, brochés, 5 fr.

Nous avons fait connoître dans un de nos précédens numéros le but de cette utile publication; aussi un grand nombre de maisons d'éducation se sont-elles empressées de le mettre au nombre des ouvrages donnés en prix. *Géraldine* a pris place dans les bibliothèques de paroisses, et bientôt, nous l'espérons, il se trouvera dans les bibliothèques des familles chrétiennes. L'auteur, miss Agnew, vient d'être élevée à la dignité de supérieure des Sœurs de la Miséricorde, à Bath.

SOUVENIRS DE CONFÉRENCES, PRONES ET INSTRUCTIONS ENTENDUS A SAINTE-VALÈRE, de 1830 à 1835. 2e édition, revue, corrigée, augmentée des stations au calvaire. 2 vol. in-12, br., 5 fr.

Peu de livres ont obtenu un si rapide succès. Cette utile publication doit se trouver entre les mains de tous les bons catholiques, et servir pour la lecture du soir.

NOUVEAU MANUEL DES CATÉ PREMIÈRE COMMUNION ET VÉRANCE; contenant : priè et du soir, ordinaire de la m explications, exercices pou sion, la communion et l tion; réglement de vie av la première communion; prières et instructions sur tes de l'année; vêpres, c luts du saint Sacrement, recueillis et mis en ordre *union de catéchistes du diocè* avec l'approbation de Mgr que. 1 vol. in-18 de 500 p ché ou cartonné,

Nous espérons que ce nouv *des catéchismes* sera reçu avec un grand nombre de parois se sont empressées de l'adc ferons tenir, franc de port, plaire à MM. les ecclésiastiq feront la demande. La remis sera accordée sur cet article tain nombre remis gratis pour

OEUVRES CHOISIES DE M. L CET, contenant : sermons instructions faites à la priè instructions sur la sainte V vant servir de mois de Mari 3 vol. in-18, brochés,

N. B. Chaque volume se v ment; le 4e et dernier volu nant des prônes et des instr milières, sera mis en vente fin Nous rendrons compte pro des deux derniers volumes de M. Doucet.

ESPRIT DU R. P. AVRILLON, saintement les temps de l' *rême, Pentecôte, Assomptio* en ordre par l'abbé Oudc tion. 1 vol. in-18, broché relié,

Cet excellent recueil disper *duites* du P. Avrillon, et en substance. Ce livre est appel le manuel des personnes pieu

...MI DE LA RELIGION
...oît les Mardi. Jeudi
...amedi.

On peut s'abonner des
...et 15 de chaque mois.

N° 3200.

SAMEDI 9 NOVEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

...*tres d'un catholique à un protestant* ...*de l'église anglicane*, par M. l'abbé ...jeul, in-8°, 1839.

...Nous avons plus d'une fois dé-...cé à nos lecteurs les sourdes me-... par lesquelles le protestantisme ...ible vouloir, depuis quelques an-...s, échapper à la chute dont il est ...nacé; car cette dernière hérésie a ...couru le cercle d'erreurs dans le-...el elle devoit se mouvoir et trou-...er un simulacre de vie; tout sem-...le annoncer que nous touchons au ...mps où, comme l'avoit si bien pré-...t Bossuet, elle va expirer dans l'in-...fférence et l'incrédulité. Nous ne ...mmes pas de ceux qui voient dans ...avenir prochain renaître l'âge d'or ...l'Eglise; alors même qu'il y au-...oit en plusieurs lieux quelque re-...our aux vrais principes et aux ...oyances catholiques, nous pen-...ns que ce retour ne seroit ni ...néral, ni durable; il y a trop ...élémens de dissolution, trop de ...mes d'impiété déposés dans les gé-...ations naissantes, pour que nous ...ns saluer aussi cette régénération ...ale et religieuse devant laquelle ...utres aiment à s'incliner d'avance: ...s ce que nous regardons comme ...s probable et plus prochain, c'est ...chute de cette Babel élevée par ...ther et Calvin, soutenue long-...mps par la puissance des rois et par ...puissance plus grande encore des ...sions; et aujourd'hui minée jus-...ue dans ses fondemens, divisée, dé-...hirée, et n'offrant plus en beaucoup ...d'endroits que le déisme déguisé sous des noms chrétiens. Il y a pour l'erreur comme pour la vérité, une logique plus forte que les hommes; l'erreur n'ayant qu'une vie apparente et mensongère, se détruit par son propre développement, par sa propre durée, et ses dernières conséquences sont forcément l'absence de toute croyance, ou la mort.

En substituant au principe d'autorité dans les matières de foi, le principe du *jugement privé*, le protestantisme s'étoit placé sur une base tellement ruineuse, qu'il y auroit même lieu à s'étonner qu'il ait vécu jusqu'à nos jours, si d'autres raisons n'expliquoient comment il a pu résister. Parmi ses sectateurs, il peut y avoir encore des hommes de bonne foi; nous ne le nions pas; mais en dehors du protestantisme, qui songe de nos jours à mettre en parallèle le catholicisme avec l'église de Luther ou de Calvin? Quand on a le malheur de rechercher la vérité hors de la foi catholique, on ne s'arrête plus dans l'hérésie; on la traverse rapidement, ou du moins on n'y demeure qu'un instant, comme sous une tente qu'on ne peut prendre pour le terme de sa course; et plus une intelligence a de justesse et de force, plus elle est puissamment portée, ou bien vers la foi pure et entière de l'Eglise romaine, ou bien vers la négation de tout culte et de tout dogme religieux: catholique ou incrédule, voilà de nos jours la question à résoudre.

Il a paru cette année plusieurs ouvrages de polémique contre le protestantisme : Les *Conférences de M. Wi-*

seman, si remarquables dans lé premier volume surtout où est discuté le principe général de l'autorité de l'Eglise; l'*Histoire de la vie et des écrits de Luther*, par M. Audin: ouvrage curieux, plein de science, écrit avec une rare vigueur de style, mais dont on voudroit voir disparoître quelques citations trop libres; les *Lettres sur le protestantisme*, par M. l'abbé Thibaut, dont avons rendu compte; la controverse de Grenoble, dont nous avons aussi parlé; *Mes doutes*, opuscule qui a obtenu déjà deux éditions, et a produit d'heureux résultats; les *Lettres d'un catholique à un protestant*.

Ce dernier livre est l'ouvrage d'un prêtre zélé qui a eu le bonheur de ramener plus d'un protestant dans le sein de l'Eglise. Il seroit difficile d'apporter dans la discussion plus de clarté, de précision et de bonne foi qu'on n'en trouve dans ces *Lettres* qui se recommandent par une doctrine constamment sûre, par des pages fortes de logique, et par une étude consciencieuse des matières traitées. L'auteur, dédaignant les voies nouvelles, a préféré s'en tenir aux démonstrations connues, et nous l'en félicitons; car si son ouvrage en a moins d'éclat, il en aura plus de solidité, et il nous paroît impossible de résister, sans mauvaise foi, à ses raisonnemens qu'il a su rendre sensibles aux plus simples intelligences. Voici, en peu de mots, le plan de l'ouvrage:

« Je pose en commençant, dit l'auteur, un principe également reconnu par le protestant et le catholique. Je pars de là, et je prouve, l'Evangile à la main, qu'il faut absolument être catholique, ou cesser de dire que l'on croit à l'Evangile; cesser de dire que l'on regarde l'Evangile comme la parole de Dieu.

« Cette tâche une fois remplie, to
fait. Après avoir prouvé que l'Eglis
blie par Jésus-Christ, pour exister ju
la fin du monde, est l'Eglise cathol
et qu'aucune autre ne peut offrir le
ranties désirables, on n'a plus d'ol
tions à résoudre. A toutes les diffic
qui sont présentées, l'on peut répon
L'Eglise de Rome, qui est l'Eglise de
sus-Christ, l'a dit: soumettez-vous
décisions infaillibles. »

Ce plan se développe ainsi. Ap
deux premières lettres consacrées
l'examen de cette question: *Hors*
l'Eglise point de salut, l'auteur mo
tre qu'en révélant des dogmes in
cessibles à la raison humaine, le
de Dieu n'a pu les abandonn
cette raison débile, à ses passions
ses caprices... Il devoit donc éta
une règle de croyance; il l'a fait.
tribunal devoit être visible et in
lible; mais où est-il? En prou
qu'il n'est pas hors de l'Eglise ca
lique, la sixième lettre offre un
pide et intéressant tableau des hé
sies qui se sont succédé jusqu'
temps de Luther.

Après une réfutation victorieu
et parfois éloquente de l'obj
tion tirée de la conduite de quel
pontifes scandaleux, le lecteur
siste à la naissance du protestanti
Il le voit naître de l'orgueil bl
d'un moine, caressé par les pri
dont il flatte les désordres, cher
grands auxquels il livre les bien
l'Eglise. Luther, Calvin, Henri V
tous les chefs de la réforme pa
ici sous les yeux, et assurément
protestant n'a le droit de se plain
car l'auteur a été réservé et m
généreux jusqu'à l'excès enver
réformateurs. Cependant, malg
manteau jeté sur de nombreuse
famies, c'est encore un déplo
spectacle que celui de l'hérésie

tante prêchant la tolérance et allumant les bûchers, prétendant réformer l'Eglise et permettant la polygamie, corrompant les vierges des autels, etc. Mais ici laissons parler l'auteur. Son livre est un de ceux qu'on loue en les citant :

« Il falloit une réforme. Oui, monsieur, nous en convenons, il falloit une réforme. Je l'ai dit, de grands abus s'étoient introduits dans l'Eglise de Rome, et dans ces temps malheureux tous les vrais fidèles demandoient à grands cris une réforme, non pas une reforme à la manière de Luther, de Calvin et de Henri VIII, une réforme qui confond tout, bouleverse tout, et met partout le plus affreux désordre. Ne les avez-vous pas vus secouer le joug de Rome, et en mettre un de fer à la place? ne les avez-vous pas vus se revêtir de l'infaillibilité qu'ils refusoient à l'Eglise de Rome? ne les avez-vous pas entendus crier : *Crois ce que je te commande de croire : pas de réplique ; car voilà le fagot ou le feu!* Ils se plaignent des excommunications de l'Eglise de Rome! et le moindre châtiment qu'on avoit à redouter de leur part, c'étoit l'excommunication et l'anathème. L'on ne pouvoit supporter la suprématie du pontife de Rome, et une femme devenue pontife de l'Eglise anglicane, parle avec un ton de suprématie, que jamais *Pape n'a surpassé*. Le clergé de l'Eglise romaine avoit des biens; il en abusoit : on les donnoit aux ducs, aux princes, aux rois pour les gagner, pour s'en faire des protecteurs. Les grands avoient des passions : on se gardoit bien de les combattre, on tranquillisoit leur conscience, on leur fournissoit les moyens de les assouvir. Et cependant, l'on crioit bien haut que l'Eglise de Rome étoit la nouvelle *Babylone*. On favorisoit la révolte, l'on autorisoit le pillage : l'on prêchoit la licence. Des vœux faits librement au pied de l'autel, étoient déclarés nuls : l'on ouvroit les monastères, l'on se marioit avec des religieuses que l'on avoit *séduites*, *et en* voyant les progrès de l'hérésie, l'on crioit au miracle!

» Il y avoit, en effet, de si grands obstacles à vaincre! il y avoit eu tant de difficultés à faire perdre la foi à ceux qui n'en avoient plus! on avoit éprouvé tant de résistance à déchaîner des passions qui ne pouvoient souffrir de frein! il avoit été si difficile de flatter l'orgueil si sensible a la flatterie, que tout cela vraiment devoit passer pour des miracles! »

Nous voudrions pouvoir citer aussi la treizième lettre, dans laquelle un Juif cherchant la vérité s'adresse successivement à un ministre anglican, à un disciple de Luther, etc., qui tous le renvoient, pour y formuler sa croyance, à l'Evangile où tous ils ont trouvé un symbole différent. On ne pouvoit mieux réfuter cette réponse du protestantisme : «*Lisez l'Evangile*, il est clair et facile à comprendre. »

Nous finirons en exprimant le désir de voir ces lettres traduites en anglais. L'auteur a poussé la condescendance jusqu'à se servir d'une Bible anglicane, et son livre semble devoir être plus spécialement utile aux protestans de cette nation. C'est sur des anglicans que le zèle de M. l'abbé Brajeul s'est particulièrement exercé, soit lorsqu'il étoit professeur au petit séminaire de Dinan, soit depuis qu'il est curé de Saint-Sauveur de Dinan. Il déclare que cette correspondance a eu lieu telle qu'elle est présentée ici, et qu'il ne s'est pas fait lui-même d'objections pour les combattre. B.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME.—Le 7 octobre, le Saint-Père partit du palais Quirinal pour aller dîner chez les Camaldules, et se rendre de là à Castel-Gandolfo. En traversant Frascati, Sa Sainteté descendit à la cathédrale, où elle fut reçue

au milieu des acclamations du peuple par l'évêque, le clergé et les magistrats, et où fut donnée la bénédiction du saint Sacrement. Le pape visita M. le cardinal Pacca qui se trouvoit en cette ville, et donna de la galerie de sa résidence la bénédiction au peuple. Sa Sainteté alla à Rufinella faire visite à la reine douairière de Sardaigne, qui reçut le pontife avec de grandes marques de respect, et l'invita à examiner ensemble les fouilles que cette princesse fait faire sur le mont Tusculum. Divers objets curieux qui ont été trouvés dans ces fouilles étoient disposés dans un pavillon. Le Saint-Père poursuivit sa route vers les Camaldules, visita leur église, et après y avoir fait sa prière, admit la communauté au baisement des pieds. Le soir, Sa Sainteté arriva à Castel-Gandolfo. Les populations étoient accourues de tous côtés pour voir leur souverain, et lui témoigner leur respect et leur joie. Les habitans de Marino surtout avoient préparé des illuminations, des feux d'artifice, des arcs-de-triomphe et des aérostats. Le peuple de Castel-Gandolfo étoit allé au-devant du pape, faisant retentir l'air d'acclamations. Des illuminations, des décharges d'artillerie, la musique annonçoient assez sa joie.

Le 8 au matin, Sa Sainteté alla à Albano, où elle fut reçue par le cardinal-évêque, le clergé et les magistrats. Elle visita la cathédrale, et y reçut la bénédiction. Elle visita le séminaire et le collége nazaréen. Après le dîner, elle alla à Marino, entra dans l'église collégiale et au couvent des Dominicains; le peuple renouvela ses démonstrations d'allégresse de la veille. Le soir, il y eut encore à Castel-Gandolfo illumination et feu d'artifice. La reine de Sardaigne y vint saluer le Saint-Père.

Le 9, le pontife rentra dans Rome, *où le peuple* célébra son retour.

PARIS.—Il va s'opérer sous pe[u] [dans] le Levant un grand bien par l'ét[ablisse]ment de deux maisons de Fill[es de] la Charité, l'une à Constantin[ople,] l'autre à Smyrne. Depuis long-[temps] on désiroit que les Filles de S[aint-]Vincent-de-Paul allassent par[tager] les travaux des missionnaires e[t ma]nifester aux yeux des infidèle[s les] œuvres admirables que la re[ligion] sait produire par leur ministère [pour] la gloire de Dieu et la consol[ation] des pauvres. Un pays où l'instru[ction] des jeunes personnes est rega[rdée] comme inutile, où il est ad[mis] comme règle générale qu'une fem[me] ne doit rien savoir, où les pau[vres] sont en proie à toute sorte de m[isè]res, plus qu'en aucun autre lieu [du] monde, sans qu'ils puissent ren[con]trer nulle part des entrailles de [mi]séricorde, où on ne voit ni hô[pital] pour les malades, ni hospice [pour] la vieillesse, ni asile pour l'enf[ance] abandonnée, ni secours, ni é[cole] pour les indigens; un tel pays [ré]clamoit l'industrieuse charité des [Fil]les de Saint-Vincent, et leur off[roit] un vaste champ pour déployer t[ou]tes les ressources de leur zèle. M[ais] les préjugés du pays, la diffic[ulté] d'exécution, mille circonstances s'[op]posèrent toujours à ce qu'elles p[us]sent pénétrer dans la Turquie.

Aujourd'hui tous ces obstacles [sont] applanis. Les changemens surv[enus] dans le pays depuis quelques an[nées] ont dissipé les préjugés et sembl[ent] ouvrir la porte à la charité [des] Sœurs. Deux Filles de la Charité [fu]rent donc envoyées à Constantin[ople] en juillet dernier; elles ouvri[rent] une école de filles le 16 août. [Le] succès ne s'est pas fait attendre lo[ng]temps; elles ont vu aussitôt affl[uer à] leur école un grand nombre d'[en]fans. Elles en ont admis 50 se[ule]ment, afin de rendre leur en[tre]prise plus facile et la réussite [plus] assurée. Elles ont de plus admi[s des] orphelines à demeure, et la di[...]

es enfans leur donne toute satisfaction. Cet heureux essai suffit pour montrer que le est venu d'organiser en des maisons de Filles de la comme en France, et d'en moyens puissans d'opérer

colonie de sept Filles de la doit s'embarquer sous peu pour se rendre dans le Leux sont destinées pour Constantinople, où elles se réuniront parties cet été. Les cinq vont s'établir à Smyrne. Parmi ci sont deux jeunes smyrd'origine persane, qui furenées à Paris, il y a près d'un faire leur noviciat. La su destinée pour la maison de tinople est la Sœur Sivirago l, nent supérieure de la mai Saint-Méen, diocèse de Renlle qui est destinée pour la de Smyrne, est la Sœur, précédemment supérieure ice des Enfans trouvés, à

urs sont attendues avec imdans ces deux villes, où tout qu'elles feront beaucoup de les n'auront d'autres admirs que les missionnaires, et nt sans avoir aucune forremplir. Déjà à Constantinégocians français se sont pour organiser un bureau e, qui sera présidé et dirigé éfet apostolique de la mis

udi, les sept Sœurs sont alevoir la bénédiction de levêque de Paris, auquel été présentées par la supénérale.

'avons pu refuser l'insertlettre suivante, qui est re'article de commencement Journal de mardi. Cette d'un ecclésiastique distingué, et nous est en outre fortement recommandée par une personne dont nous honorons le caractère :

« Paris, le 7 novembre 1839.

» Monsieur, vous avez inséré dans votre numéro du 5 novembre, quelques réflexions sur les facultés de théologie, qui contrastent avec l'impartialité et la modération ordinaire de vos jugemens. Aussi est-il facile de s'apercevoir qu'elles sont d'une main étrangère, et qu'elles n'ont pas opéré une conviction bien prompte dans votre esprit, puisque ce n'est qu'après un délai de deux mois que vous les avez livrées à la publicité.

» Si l'auteur de ces réflexions s'étoit borné à dire qu'il étoit à désirer que l'institution des professeurs fût donnée par l'autorité ecclésiastique, qu'il étoit même sans exemple, jusqu'au décret de 1808, qu'elle fût émanée du pouvoir civil, il n'auroit avancé qu'une chose parfaitement exacte. Mais il suppose constamment, sans l'affirmer d'une manière explicite, que nous sommes menacés d'une innovation inconnue sous l'empire et la restauration, et c'est ici que l'auteur manque évidemment de mémoire. Rien dans ce genre n'a été changé, ou s'il y a eu un changement, il a été au profit de l'indépendance des évêques. Sous l'empire et la restauration l'évêque présentoit; et, comme cette présentation assuroit des choix orthodoxes, les évêques les plus pieux ne pensèrent pas alors à réclamer contre une forme irrégulière, à la vérité, mais qui n'altéroit point essentiellement le droit de l'évêque de conférer la mission. Depuis dix-huit mois les ministres ont fait avec les évêques un arrangement plus avantageux, puisqu'ils leur ont abandonné le choix des professeurs et dispensé ceux-ci des grades. Ils ont retenu, il est vrai, l'institution, mais le plus grand nombre des évêques, tout en désirant qu'elle fût abandonnée, ont profité de la latitude qui leur étoit donnée. Ils se sont décidés, en considérant qu'un vice de forme ne pouvoit

pas les arrêter, lorsqu'ils obtenoient la substance même de la chose, et qu'ils étoient plus maîtres des facultés qu'ils ne l'avoient été. La mission donnée aux professeurs n'est certainement pas plus respectable que celle des évêques. Eh bien, qu'on subtilise tant qu'on voudra, le pouvoir civil exerce sur la seconde, et cela en vertu du concordat, une autorité plus grande que sur la première.

» On critique avec une grande sévérité le discours de M. le garde des sceaux. Il a dit qu'il falloit purifier la science, on lui fait dire la science *catholique*; est-on bien sûr que ce soit là sa pensée? On lui prête les projets du roi de Prusse, auxquels personne ne pense moins que lui. Le roi de Prusse a aggravé le joug légal, les ministres l'ont adouci par l'abandon qu'ils ont fait aux évêques d'un choix parfaitement libre.

» Il y a bien dans le discours de M. Teste, que vous avez cité, des paroles qu'il regrette sans doute d'avoir prononcées; nous l'affirmons avec d'autant plus de confiance qu'il a accueilli avec empressement les observations que quelques personnes ont bien voulu lui faire. De bonnes actions valent bien de bonnes paroles, et l'on sera porté à juger les siennes moins sévèrement, lorsque l'on pensera à quels préjugés il s'adressoit et quels adversaires il avoit à combattre.

» Ma réclamation est inconnue à M. le garde des sceaux, et l'amour de la vérité me l'ayant seul inspirée, je ne doute pas que vous ne soyez assez bon pour l'insérer dans votre estimable journal.

» Agréez, etc. »

Une ordonnance, insérée au n° 448 de la partie supplémentaire du *Bulletin des Lois*, autorise l'acceptation du legs universel, évalué à 110,633 f., fait à la ville de la Croix-Rousse, par M. Perrod, pour la fondation d'un hospice dans cette ville.

Nous croyons devoir recommander de nouveau la maison de refuge établie dans le pays de Gex p[...] jeunes personnes qui veulent [...] à la religion catholique. L[...] saint François de Sales trava[...] la conversion des protestans [...] diocèse, il fonda à Gex une [...] de religieuses dites de la Pr[...] tion de la Foi. C'étoit un asil[...] les femmes protestantes qui vou[...] se convertir ; elles étoient à l'a[...] persécutions et du besoin. Cett[...] son subsista jusqu'en 1792 ; a[...] révolution chassa les religieu[...] dissipa les biens.

Aujourd'hui que le protestanti[...] se divise en une foule de se[...] qu'on y nie les principaux do[...] et jusqu'à la divinité de Jésus-Ch[...] des ames droites se tournent ve[...] religion catholique. C'est su[...] parmi les femmes que se mani[...] ce retour. Mais elles sont expos[...] de mauvais traitemens, et il est d[...] de la charité des fidèles de les pr[...] ger. C'est pour cela qu'un ref[...] été ouvert près de Genève et [...] Suisse. On y reçoit de jeunes [...] sonnes qui sont instruites et for[...] à la piété, en même temps qu'on [...] apprend un état. Mais cette m[...] est pauvre et ne peut suffire à se[...] soins. L'abandonnera-t-on da[...] détresse?

On sait que le Saint-Père a fa[...] cette œuvre d'une manière tout[...] ciale. Sa Sainteté a donné po[...] maison 500 écus romains, a a[...] à ce sujet un bref très-flatt[...] M. l'évêque de Belley, et a a[...] des indulgences aux fidèles qu[...] tribueront à l'œuvre. C'est do[...] nom du souverain pontife qu[...] sollicite les fidèles en faveur d[...] d'ames qui gémissent dans l'e[...]

On peut adresser les dons di[...] ment à M. Depéry, chanoine, [...] re-général à Belley (Ain), ou [...] à M. Dupanloup, vicaire-géné[...] périeur du petit séminaire de [...] Nicolas-du-Chardonnet, rue [...] toise, n° 18; ou à M. Dubois,

du séminaire des Missions-
s, rue du Bac; ou enfin,
Rosalie, supérieure des
Saint-Vincent-de-Paul du
lissement, rue de l'Epée-
n° 3, faubourg Saint-Mar-

en, la cour royale a fait sa
undi 4. On a remarqué
nage du Christ, enlevée lors
mens de 1830, avoit été re-
pendant les vacances, au-
fauteuil du président. Ce
d'après une inscription gra-
pieds du Christ, est celui
donné par Louis XII, en
l'échiquier, lorsqu'il le ren-
ment. C'est le seul de tous
ens du palais de justice de
ui ait échappé aux ravages
olution.
été conservé, dit l'inscrip-
e du 15 janvier 1816, par
e M. Gouël, graveur, et
mis à la cour royale de
ui l'a fait placer ici comme
nent de la piété d'un roi à
ité mérita le surnom de
uple, et dont les vertus se
nt aujourd'hui dans la per-
M. T. C. Louis XVIII. »

ard Buller Lamont, fils
man Lamont, membre du
anglais, a fait son abjura-
octobre, et a reçu la com-
ns la chapelle catholique
ood, près de Bath. Avant
ie, le révérend J. Laskin
néophyte une exhortation
tance du devoir qu'il al-
r, et sur le bonheur dont
ux qui, revêtant le nou-
, marchent dans la justice
sainteté de la vérité,
fidèles disciples de notre
mpteur. M. Lamont mon-
la cérémonie une ferveur
otion qui marquoient de
ferme conviction.

Le 2 octobre, la première pierre du nouveau collége de la maison des Jésuites a été posée et solennellement bénite à Lemberg, en Gallicie. Les archiducs François-Charles, Albert, Ferdinand d'Est, gouverneur civil et militaire de Gallicie, et Ferdinand de Modène, ont assisté à cette cérémonie. Il s'y trouvoit encore les trois archevêques résidant à Lemberg, savoir : l'archevêque latin primat de Gallicie, qui officioit pontificalement, l'archevêque du rit grec-uni, et celui du rit arménien catholique; puis tous les prélats, chanoines, et tout le clergé séculier et régulier; les membres des états de Gallicie et de Lodomérie, les généraux impériaux avec les officiers de leur état-major; le président de la régence avec les conseillers de cour et de régence; le sénat académique de l'université et tous les autres dignitaires de la ville.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

A l'audience de rentrée de la cour de cassation, lundi dernier, M. Dupin, procureur-général, a prononcé un discours sur les études et les mœurs de l'ancienne magistrature. A cette occasion il a parlé de Merlin, de Douai, qui se rattache, a-t-il dit, à l'ancien régime par ses études, à la révolution par la part qu'il y a prise, et à la nouvelle législation par ses travaux. Merlin étoit né le 30 octobre 1754 à Arleux dans le Cambrésis. On dit qu'il fut élevé par les soins des Bénédictins de l'abbaye d'Anchin, circonstance dont M. Dupin n'a pas cru devoir faire mention. Merlin, d'abord avocat au parlement de Flandre, fut député à l'assemblée constituante et à la convention. M. Dupin a évité de prononcer ce dernier nom, et n'a pas dit le mot du rôle qu'y joua Merlin. Ainsi il n'a parlé ni de ses votes dans le procès de Louis XVI, ni de son rapport sur la loi des suspects le 17 septembre 1793, ni de sa proposition pour partager le tribunal révolutionnaire en quatre sec-

ns, afin d'aller plus vite. Merlin fut inistre de la justice sous le directoire, is directeur, puis procureur-général à cour de cassation. M. Dupin s'étonne e Bonaparte ne l'ait pas choisi pour l'un s rédacteurs de ses codes. Il avoue que erlin fut toute sa vie dans l'impossibié de rien improviser; ce qui, à vrai dire, t bien extraordinaire pour un avocat. . Dupin considère surtout Merlin à la ur de cassation, et apprécie le genre de n talent et le mérite de ses ouvrages. On it que Merlin est mort le 26 décembre 338, à 84 ans.

Le procureur-général dans son discours payé un court tribut d'éloges à deux aues membres de la cour de cassation, M. Olivier et Borel de Bretizel, morts à u de distance l'un de l'autre. Il semble e celui-ci surtout eût mérité quelque ose de plus; c'étoit un magistrat recomandable par ses sentimens de religion, r sa modestie et par son esprit de moération et de sagesse.

M. Dupin s'est étendu sur l'éloge de . Proudhon, ancien avocat et doyen de faculté de droit de Dijon. M. Proudhon oit en effet un jurisconsulte fort estiable. Né en 1758 à Chanant, en Frane-Comté, il fut destiné à l'état ecclésiasque, et fit sa théologie au séminaire de esançon. Il quitta ensuite cette carrière, ais sans se départir des sentimens de eligion qu'il y avoit puisés. Il fut reçu octeur en droit en 1789, et fut pendant ente ans professeur de code civil à ijon. On lui doit plusieurs ouvrages de urisprudence. C'étoit un jurisconsulte ussi estimé pour sa vertu que pour son avoir. Il est mort le 20 novembre 1838. I. Dupin dans son discours le félicite urtout d'avoir étudié la théologie.

« M. Proudhon fondoit surtout le droit ur la morale. En cela, il ressembloit aux urisconsultes romains, qui tous donoient pour base à leurs études les maxines d'une des sectes de philosophie en onneur de leur temps, principalement elle des Stoïciens. Plus heureux qu'eux, M. Proudhon possédoit la philosophie du christianisme; et, comme le sage Domat s'en servoit constamment dans ses leçons et dans ses livres, pour remonter aux principes des lois et assigner à chacune son véritable caractère.

» J'ai dit que M. Proudhon avoit étudié la théologie et le droit canonique : et il avouoit qu'il en avoit tiré de grandes lumières pour ses travaux.

» Son ami, M. Toullier, avec lequel il entretenoit une correspondance, [illegible] plusieurs fragmens intéressans ont été publiés, convenoit aussi qu'il avoit [illegible] abondamment à cette source. Et naguère n'avons-nous pas entendu un [illegible] d'état célèbre proclamer au sein de [illegible] stitut combien cette étude étoit profi[illegible] aux publicistes, et disposoit l'esprit [illegible] maniement des plus grandes affaires [illegible]

» En effet, messieurs, n'en déplaise [illegible] ceux qui voudroient, dans un intérê[illegible] paresse, resserrer le cercle des étud[illegible] tuelles, et, par un esprit de dénig[illegible] trop commun de nos jours, [illegible] les excursions de la science [illegible] tout ce qui l'avoisine, je [illegible] l'affirmer devant vous, ou plutôt je [illegible] dire parce que je suis en votre [illegible] on ne sera jamais un [illegible] vraiment digne de ce nom, [illegible] étudié toutes les branches du droit. [illegible]

Nous avons saisi d'autant plus [illegible] liers l'occasion de payer un tribu[illegible] mémoire du savant professeur [illegible] que nous avions reçu son éloge pro[illegible] le 26 janvier dernier, par M. [illegible] avocat à Dijon. L'auteur proc[illegible] sentimens religieux de M. Proudho[illegible]

Il fait connoître une circonst[illegible] honorable pour lui. M. Proudho[illegible] pendant la révolution profess[illegible] centrale du Doubs. Une comm[illegible] litaire venoit de s'établir en per[illegible] à Besançon pour juger et fusiller [illegible] grés et les prêtres. M. Proudhon fit [illegible] moire pour montrer l'iniquité de c[illegible] damnations, et il le porta lui-mê[illegible] juges. Il envoya son mémoire au [illegible] toire et à des membres du corps [illegible] tif. On assure que ce fut d'après c[illegible]

...cret qui livroit les prêtres à des commissions militaires fut rapporté. Mais ...me temps M. Proudhon devint odieux ...révolutionnaires. On voulut l'arracher de sa chaire, on saisit tous ses papiers, on l'accusa de professer publiquement la religion. Il répondit qu'il *étoit* chrétien, et dans son mémoire justificatif commence par déclarer *que si pour être professeur il falloit être athée, il n'en auroit jamais accepté les fonctions*. Il conserva sa place. La mort du docte professeur ... chrétienne comme sa vie.

La cour royale, sous la présidence de M. Séguier, a également fait sa rentrée le même jour. M. Delapalme, avocat-général, a prononcé un discours dans lequel il s'est efforcé de rechercher les diverses causes qui énervent l'action de la justice en présence des crimes et des attentats, tous les jours plus nombreux dont la société s'afflige. M. l'avocat-général a exprimé l'opinion que la littérature légère, soit sur les théâtres, soit dans les romans, tendoit à familiariser les imaginations avec l'idée du crime, en donnant trop souvent aux criminels des formes séduisantes. M. Delapalme a blâmé aussi les journaux judiciaires, qui, dans leurs comptes-rendus des audiences criminelles, s'efforcent d'attirer l'intérêt sur l'accusé, et lui font perdre ainsi le rôle que la loi lui assigne. L'orateur a déploré chez le jury l'abus des circonstances atténuantes. Il a blâmé la tendance des avocats à oublier les intérêts de la société pour ceux de leur amour-propre, à rechercher les émotions de l'audience, à s'écarter des lois de la discussion en ramenant les causes criminelles aux formes d'un roman ou d'un drame. Enfin, M. l'avocat général a parlé du système pénitentiaire. Il ne désapprouve pas tout-à-fait le système de l'isolement; mais il croit qu'on ne devroit en user qu'avec modération, et seulement pour empêcher le détenu de corrompre davantage. Ce discours a présenté des réflexions morales fort justes sur les dés-

ordres de la société, sur l'
littérature, et sur les caus
et de décadence qui soui
sent et menacent notre av
il nous semble que M.
auroit pu faire sentir qu
surtout de l'oubli de la re

La souveraineté du pe
passée, comme on aur
Jamais les écrivains de j
tant travaillé que depuis
remettre en honneur. Il
un jour sans qu'on souti
sujet dans vingt journ
est souverain ; il n'y a de
mandataires du peuple
l'établissement de 1830,
ses, est fondé sur la souv
ple, et le peuple enten
soumis à sa souveraineté,
vie pour ceux qui viend
qu'il est leur seigneur et
Voilà ce qu'on ne c
professer par les princip
la nouvelle école. Ce r
faute, assurément, si le
point entretenus dans
frayeur, et préparés à
mier jour sous la juridi
du peuple souverain. Ils
répéter assez souvent, l
c'est toujours à lui qu
faire, et qu'il n'a point
sion, comme on l'a
tendu par erreur.

PARIS, 8 NOV

Par ordonnance du
pairs : M. Aubert, an
comte Octave de Bois
conseil-général du Che
député, conseiller à la c
le vicomte Borelli, lie
le vicomte Cavaignac, lie
M. Cordier, membr
M. Daunou, ancien dép
l'Institut ; M. Despans-
ministre, lieutenant-gén
député, membre de l'

brun, membre de l'Institut; le marquis de Lusignan, député; le baron Malaret, ancien député; le comte Eugène Merlin, ancien député, lieutenant-général; M. Persil, ancien député, ancien ministre; le comte Jules de Larochefoucault, ancien député, membre du conseil-général du Loiret; M. Rossi, membre de l'Institut; le comte de Sainte-Hermine, ancien député; le baron Teste, lieutenant-général; M. de Vaudeul, député; M. Viennet, ancien député, membre de l'Institut.

— D'après un journal, le général Schneider abandonneroit prochainement le ministère de la guerre. Cette feuille lui donne pour successeur le comte Molitor ou le général Cubières.

— Le ministre de l'instruction publique, qu'une indisposition avoit empêché d'assister à deux conseils des ministres, a repris hier ses travaux.

— Le *Moniteur* annonce que M. Siau, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées de 1re classe, et M. Mazet, aspirant-ingénieur, ont été mis à la disposition du ministre de la marine, pour être envoyés à l'île Bourbon, où ils auront à s'occuper d'études relatives à l'établissement d'un port.

— Le ministre de la marine a reçu de M. Dumont d'Urville, capitaine de vaisseau, commandant les corvettes l'*Astrolabe* et la *Zélée*, un rapport du 1er juillet, daté de Singapour. En quittant Batavia, le 19 juin, l'expédition avoit visité les détroits de Banka, Durlou et Singapour, et après avoir fixé avec précision les positions des îles et des dangers épars sur cette route, M. d'Urville étoit venu jeter l'ancre, le 27 du même mois, sur la rade de Singapour. L'*Astrolabe* et la *Zélée* devoient appareiller le 2 juillet, se diriger sur Borneo, et, si le vent étoit favorable, aller visiter les îles Sooloo. Il n'y avoit aucun malade à bord des deux corvettes. Pendant sa relâche à Singapour, M. d'Urville y avoit appris que le capitaine Van Yseghen, de la barque française l'*Aglaé*, avoit été massacré sur la côte occidentale de Sumatra. On avoit dit d'abord q toit le capitaine Thibaud, du brick çais la *Denise*.

— Auguste Blanqui a choisi po fenseurs Me Dupont et Me Marti Strasbourg).

— M. Lanyer, nommé récem conseiller d'état, a été réélu dépu le collége de Saint-Etienne.

— M. Letrône, député de M (Sarthe), membre de l'opposition de mourir.

— Les obsèques du lieutenant-g Bernard ont eu lieu aujourd'hui à Saint-Roch. On s'est réuni au Royal.

— Les bureaux du ministère guerre ont été fermés aujourd'hui a permettre aux employés d'assister au sèques du lieutenant-général Bern ancien ministre de la guerre.

— D'après une correspondance de lippeville (Afrique) du 29 octobre routes étoient devenues presque im cables par suite de pluies abondant continuelles, et l'on étoit depuis quel jours sans nouvelles certaines de l'e dition.

— Le *Moniteur Parisien* dit que le teau à vapeur chargé de la corres dance entre la France et l'Afrique, es retard. On pense que la violence vents du nord, qui n'ont cessé de so depuis quelque temps dans la Médit née, l'auront forcé de relâcher à Ma

— Le capitaine d'état-major Ca aide-de-camp du maréchal Soult, es rivé à Paris, de retour de la mission a remplie auprès de Mehemet-Ali et brahim-Pacha.

— Le duc de Wurtemberg est all aux Tuileries. Il passera, dit-on, l'h à Paris.

— Les trois facultés de médecin reçu 614 docteurs en 1838-1839, sa 429 à Paris, 162 à Montpellier, e Strasbourg.

— Le baron Lamagdelaine, a préfet de l'empire, vient de mourir ris à l'âge de 75 ans.

ıénard, professeur de chimie à la
·s sciences de Paris, est autorisé
suppléer pendant la présente
ıssique par M. Dumas, profes-
ınt à ladite Faculté.

Musée du Louvre sera fermé sans
xception le 30 janvier prochain
ravaux relatifs à l'exposition des
de 1840. Les opérations du jury
ommencer le 1er février, les ar-
invités à faire déposer leurs ou-
u Louvre pour cette époque.

conseil-général de la Seine a
somme de 9,732 fr. pour l'éta-
nt d'une horloge avec cadran
endant la nuit, et qui doit être
ıns l'attique de la façade princi-
Palais-de-Justice.

ésulte d'une lettre du maire, et
e lettre du commandant de place
vy (Moselle), provoquées par le
ment et publiées par le *Moniteur*,
s'est pas présenté aux portes de
le onze officiers russes, et qu'il
nséquent faux que l'entrée de la
r ait été refusée, comme l'ont
ıes journaux. Le préfet des Ar-
donné la même assurance quant
le Sédan.

s la soirée d'hier, une explosion
u lieu dans une boutique, rue
en face du passage Colbert. La
a volé en éclats, et les objets
ıle ont été retrouvés sur la voie
Une dame qui étoit dans la
a été grièvement blessée. On
t accident à l'imprudence des
ui réparoient les conduits du

ace des Victoires va être éclai-
; on place en ce moment les

ELLES DES PROVINCES

s journaux annonçent que
n et comp., fabricans de sucre
e à Pontoise, refusent de payer
quel la loi de 1837 a assujéti le
ène. Le motif qu'ils allèguent,
ordonnance qui a dégrevé le sucre des colonies est illégale, et que cette ordonnance constitue d'une façon indirecte un nouvel impôt au détriment des fabricans de sucre de betterave. En conséquence, arbitrant de leur propre autorité le préjudice qu'ils supposent que le dégrèvement leur a causé, ils proposent de payer 3 fr. au lieu de 15 fr., qui forment le montant de la taxe établie par la loi de 1837.

— Le général d'artillerie Tugny, qui fut ministre de la guerre à Naples sous le règne de Joachim Murat, vient de mourir dans sa terre près de Laon.

— On lit dans l'*Echo de la Nièvre* : « Joly, ancien acteur du Vaudeville, vient de mourir à Lormes (Nièvre), à l'âge de 66 ans. M. le curé Joannot, qui l'avoit souvent visité pendant sa maladie, lui a administré les derniers sacremens.

» Joly appartenoit à une bonne famille. Dans sa jeunesse, il embrassa la carrière des armes; mais ayant été blessé à une des premières campagnes de la révolution, il quitta le service avec une pension de retraite et se fit acteur. A son talent d'artiste, il joignoit des connoissances en tous genres; dessinateur remarquable, mécanicien habile, il monta, en quittant le Vaudeville, un théâtre pour l'amusement des enfans. Un pauvre vieux soldat, nommé Rousseau, qui a fait, sous les ordres du bailli de Suffren, les belles campagnes d'Italie, suivoit le convoi en pleurant amèrement. On a su alors que Joly lui faisoit une pension. Ce trait révélé au moment de sa mort est le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui. »

— Le *Courrier de la Sarthe* annonce que le prix du froment a baissé le 4e jour de foire, sur le marché du Mans.

— Le bâtiment à vapeur l'*Acheron* est parti le 3 de Toulon pour Stora. Le même jour, la frégate l'*Amazone* est arrivée du Levant.

— Le maréchal Clausel et plusieurs autres députés, sont arrivés sur la *Chimère* à Marseille, venant d'Alger.

— L'une des deux bibliothèques pu-

bliques de Toulouse aura désormais des séances du soir.

— M. Decazes, grand référendaire de la chambre des pairs, étoit le 3 à Bordeaux.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les journaux de Bordeaux publient une dépêche télégraphique adressée par le commandant de la 21e division militaire à celui de la 11e. Elle est datée de Perpignan le 2 novembre au soir, et transmise le lendemain matin de Narbonne. En voici le contenu :

« Le 28, la communication de Valence avec le général O'Donnell étoit difficile ; le général Aspiroz étoit dans les environs de Xerica ; le général Hoyos occupoit Lina ; le chef carliste Arevallo étoit toujours à Chelva. On écrit de Barcelone le 31, que le général Valdès étoit encore à Manreza. M. de la Gondie, ayant eu ses deux chevaux empoisonnés, n'a pas pu le joindre. Quatre bataillons carlistes étoient, le 29, dans les environs de Manreza, et huit autres dans la direction de Saint-Jean-de-las-Abadessas. »

— Tout ce qu'on trouve cité dans les feuilles publiques comme émanant de la correspondance, ou des actes et des discours de Cabrera, annonce toujours de la part de ce chef une confiance et une résolution que rien n'ébranle.

— D'après ce que rapporte la *Gazette du Languedoc*, les employés de l'administration, capables de porter les armes, se sont enrôlés volontairement dans l'armée royale. Les membres de la junte suprême de Mirembel ont donné l'impulsion sur ce point. Les alcades, les membres des municipalités, les habitans riches et pauvres, sont également devenus autant de soldats. Mais les fusils manquent pour armer le nombre de volontaires qui demandent à marcher contre les christinos.

— La *Gazette de Madrid* du 31 octobre publie deux décrets de Marie-Christine par lesquels la démission du général Alaix, ministre de la guerre, est [...]tée, et don Francisco Narvaez, ca[...] général de la province de Madrid, [...] en remplacement du démissio[...] Rien n'est encore statué par rapp[...] autres départemens ministériels. L[...] modéré se donne beaucoup de [...]ment pour amener la dissolution d[...]tès. Provisoirement, elles sont pro[...] au 20 novembre. Avant de se sépa[...] chambre des députés a prononcé [...]solution suivante à la majorité [...] voix contre 3 : Le congrès décla[...] les Espagnols ne sont pas tenus d[...] les contributions ni aucune espèce [...]pôts, d'emprunts et d'anticipat[...] sans que les derniers impôts aien[...] préalablement votés et autorisés pa[...] cortès.

— La dépêche suivante, datée de [...]bonne le 6 novembre, et adressée [...]nistre de la guerre à Paris, est p[...] par les journaux du gouvernement [...] 26 octobre, le comte d'Espagne [...] renvoyé par la junte, ainsi que les [...]bres Orter, Ferrer et Sanpons. On [...] qu'ils sont entrés en France par le [...]tement de l'Arriége. Segara a p[...] commandement, et a fait mettre [...]berté les prisonniers civils à Berga.

Le *Messager de Gand* annonce [...] la ville a été menacée un instant de [...]ques troubles, et que plusieurs ou[...] s'étoient réunis dimanche à l'effet [...]mer une coalition.

— Les chartistes ont troublé, le [...] tranquillité, à Newport (comt[...] Monmouth). D'après les correspo[...]ces de Londres, ils sont desce[...] au nombre de 7 à 8,000 des [...]teurs qui entourent la ville, et fo[...] deux divisions armées de fusils, de [...]lets, de piques, commandées l'u[...] un ex-magistrat nommé John [...] l'autre par le fils de ce dernier, [...] âgé de 15 ans, les chartistes ont [...] l'hôtel de Westgate, où étoient les [...]rités. Une partie du 45e régiment, [...] garnison à Newport, et d'autres tr[...]

poussés avec vigueur, et après
heures, les chartistes ont pris la
toutes les directions. Le maire
rt, M. Th. Philips, a, dit-on,
balle dans le bras, et une autre
e. Plusieurs chartistes ont été
beaucoup ont reçu des blessures.
chartistes avoient commencé
rement dès le 3, et ayant fait
es feux dans tous les hauts four-
rges et fonderies des environs,
ment à Blackwod, Pont-y-Pool
ly, et emmenant de gré ou de
les ouvriers, ils avoient formé
mblement considérable. On
le projet des insurgés étoit de
de Newport, de le piller, et de
ensuite sur Monmouth pour dé-
chartistes qui y sont en prison.
Globe dit que les chartistes de
avoient deux petites pièces de

ont-y-Pool, les chartistes ont
dit-on, une démonstration.
lit dans un journal anglais
aison de Glascow a reçu une
e du pacha d'Egypte pour l'en-
liat de 200 tonneaux de bou-
près de 40,000 boulets du cali-

violente tempête a causé de
astres aux Bermudes les 11 et
re.

ncesse Amélie, femme de l'in-
bastien, est partie pour Na-
bourg, on croit toujours que
arrivera sous peu.

ttre de Mayence annonce que
nds français y ont fait de forts
ains pour le compte du gou-
français.

des Belges ne quittera, dit-
de que vers le 15 de ce mois,
cette ville lui ayant été favo-

èbre sculpteur danois Thor-
cupe de fonder à Copenha-
ée national.

rnaux de New-York du 8 oc-
ncent que des incendies considérables viennent encore d'éclater à New-York et à Philadelphie.

Réponse de MM. Allignol à l'article de l'Ami de la Religion *du* 8 *octobre*.

Monsieur le rédacteur, il vous est sans doute bien permis de penser et de dire de notre ouvrage tout ce qu'il vous plaira. En le livrant au public, nous présumions bien qu'il ne seroit pas du goût de tout le monde; nous nous sommes résignés d'avance à toutes les critiques qu'on voudra en faire, et lorsqu'elles seront décentes et nous paroîtront justes, nous nous empresserons de les mettre à profit.

Nous reconnoissons ingénument que bien des choses inexactes ont pu, contre notre intention, s'échapper de notre plume. Très-occupés de nos fonctions, connoissant fort peu le monde, écrivant au milieu des bois, privés du secours des livres et des conseils des gens instruits sur la matière, obligés souvent à nous appuyer de nos seuls souvenirs, il ne seroit pas étonnant que quelques méprises et certaines inexactitudes se fussent glissées dans notre travail. N'ayant pas d'ailleurs l'habitude d'écrire, nous ne pouvons qu'avoir fait un ouvrage défectueux, au moins pour la forme. En écrivant, nous n'avons pas cessé un instant d'avoir le sentiment de notre foiblesse; mais aussi une espérance nous a constamment soutenus, celle d'exciter l'attention et de provoquer l'examen des esprits élevés et des gens instruits, sur une question d'une importance extrême, qui étoit restée, selon nous, trop long-temps en oubli, au grand détriment de l'Eglise de France. Si nous avons réussi, nous sommes contens, notre but est atteint, et quelles que soient les critiques que l'on fera de notre ouvrage, nous nous en consolerons aisément. Après ces aveux, que nous faisons sans peine, il nous sera bien permis aussi de faire nos réflexions sur votre critique. Elles seront courtes :

1° L'attaque que vous dirigez contre notre ouvrage ne porte que sur de foibles incidens et sur des points d'une mince

importance; elle ne touche pas au fond. Il faut donc qu'après *votre lecture attentive et impartiale*, vous l'ayez trouvé inattaquable sous ce rapport. C'est déjà une grande concession.

2° Vous supposez que l'inamovibilité des desservans est l'unique sujet de l'ouvrage, tandis qu'elle n'en est qu'une partie, importante à la vérité, mais enfin une partie seulement, un épisode.

3° Vous nous accusez d'exagérer les maux produits par la loi organique dans les rangs du clergé du second ordre. Nous croyons être, monsieur, plus à portée de les connoître que vous ne l'êtes vous-même, et loin de les avoir tous découverts, nous avons jeté un voile sur une grande partie, et la plus douloureuse.

4° Vous nous adressez des démentis sans donner les preuves indispensables en ce cas; il eût été cependant essentiel, ce nous semble, de les fournir. Vous dites entre autres choses que vous parieriez bien qu'il n'est pas vrai que 20 et 30 desservans aient été changés d'un seul coup. Nous ne parierons pas, monsieur, car nous serions assurés de gagner; nous avons dans la main la preuve de ce que nous avons avancé, et si nous ne la donnons pas, c'est par un sentiment de haute convenance.

5° Vous nous attribuez des intentions qui ne sont pas les nôtres; vous nous adressez des personnalités que nous n'avons pas provoquées; vous cherchez à insinuer que nous n'avons écrit que par des motifs d'intérêt personnel. Cela ne nous paroît ni juste, ni honnête, ni charitable. Nous ne récriminerons pas; nous nous bornons à protester contre ces insinuations, et à déclarer que nos intentions sont pures, qu'aucune vue d'intérêt personnel ne nous a fait agir, et que nous n'avons eu d'autres motifs en écrivant que de servir la cause de l'Eglise et du clergé.

6° Vous dites que nous sommes désavoués par le clergé de notre diocèse. Il est vrai que nous avons écrit notre livre dans la solitude, sans chercher à lui faire ni protecteur ni partisan. Nous l'a[illegible] vré au public avec candeur. et c'est [illegible] confiance que nous le soumettons [illegible] gement du clergé. Rien n'est plus é[illegible] de nos principes et de notre ca[illegible] que l'esprit d'intrigue. Plût à Di[illegible] nos sentimens fussent ceux de no[illegible] saires! Un avenir qui n'est pas é[illegible] décidera entre eux et nous.

7° Vous nous reprochez *de nous* [illegible] complètement illusion sur notre [illegible] tion. Si quelqu'un se fait compl[illegible] illusion, monsieur, ce ne sont [illegible] prêtres qui s'occupent des études [illegible] état, et émettent leur sentiment [illegible] matières dans lesquelles l'Eglise la[illegible] berté entière d'opinion, mais bi[illegible] simple laïque, qui se permet de [illegible] des prêtres, et qui, du sein de la ca[illegible] prétend connoître mieux qu'eux l'ét[illegible] clergé rural, et se croit en droit de [illegible] duire le sacerdoce.

8° Vous terminez votre critique, [illegible] *d'une lecture attentive et impartiale*, [illegible] nous accusant de vouloir donner des [illegible] seils au clergé et même aux évêq[illegible] Non, monsieur, nous ne donnons pa[illegible] conseils; nous exprimons notre senti[illegible] sur des matières libres; nous *formu*[illegible] des vœux pour le bonheur de l'Eglise, *et* [illegible] ne faisons pas autre chose. Loin de prétendre donner des conseils à qui que ce soit, nous en demandons à nos prélats, à tous nos confrères, à la presse, à tout le monde, à vous-même, monsieur, quoique vous ayez été à notre égard moins bienveillant que ne sembloit le promettre l'accueil fait à l'un de nous à Paris, et l'obligeance que vous aviez mise à lui prêter plusieurs pièces. Cependant, monsieur, nous n'avons oublié ni ce service, ni tous les autres, que, pendant une longue carrière, vous avez rendus à la sainte cause de la religion, et nous sommes heureux de consigner ici le témoignage de notre gratitude personnelle, et de la reconnoissance de tout le clergé.

Agréez, etc.

ALLIGNOL frères.

MM. Allignol nous ont envoyé leur li-

endre compte. Dès lors, ils trouver mauvais que nous en e avis. Est-ce qu'ils ne vou-es éloges? Est ce que toute déplaît? La nôtre, quoi qu'ils t consciencieuse et mesurée. ons nous dispenser d'insérer tion, et des personnes fort le conseilloient; mais nous leur ôter tout prétexte de

urs conviennent qu'il a pu se eur livre des *méprises* et des ; ils parlent de leur *foiblesse.* u'ils *connoissent fort peu le s écrivent au milieu des bois, rivés de livres et des conseils ruits.* C'est parce que nous avis, que nous avons cru été plus sage à eux de garder

eprochent dans leur lettre de t touché au fond de la ques-n concluent que nous l'avons *iquable.* C'est déjà, disent-ils, *concession.* Cette conclusion logique. Nous n'avons point estion au fond, parce qu'elle t difficile, et parce que nous pas la trancher légèrement. royons leur système très-*at*-t leurs raisonnemens très-

oint vrai que l'inamovibilité ns ne soit qu'un *épisode* dans es trois quarts de l'ouvrage ontraire là-dessus.

is reproché aux deux auteurs éré les maux produits par la ie; ces messieurs répondent ieux que nous en position de e. Ils oublient donc ce qu'ils ommencement de leur lettre, *issent fort peu le monde,* qu'ils *u des bois,* qu'ils sont *privés de nseils.*

nol déclarent qu'*un sentiment venance leur défend de donner* n fait qu'ils avoient avancé. ous nous permettrons de leur dire que la même *convenance* auroit dû leur interdire l'énonciation du fait en question. Mais ils ont beau vouloir le dissimuler, tout leur ouvrage a un air d'opposition. Comment peuvent-ils dire qu'ils ne prétendent pas donner des conseils aux évêques, quand ils se plaignent si souvent de l'arbitraire du gouvernement épiscopal, de la foiblesse des évêques, de leur despotisme, de leur entourage, des grands-vicaires révocables, etc.? N'y a-t-il rien de si injurieux que la supposition qu'ils font à la page 266. que l'épiscopat *tout entier* pourroit être *composé d'hérétiques ou de schismatiques déguisés*? A la page suivante, nous trouvons une anecdote fort apocryphe; on *attribue* à l'un de nos prélats, disent les deux auteurs, le propos suivant : *Je n'ai qu'à lever la main, et tous mes prêtres sont à mes pieds.* Comment dans un ouvrage grave des prêtres peuvent-ils répéter de pareils propos dont on voit bien qu'ils ne sont pas sûrs, puisqu'ils se servent d'une expression de doute : *On attribue*?

Une des illusions de MM. Allignol est de supposer qu'avant la révolution tout alloit au mieux, qu'on ne se plaignoit pas des évêques, qu'ils n'interdisoient jamais qu'après un jugement en forme qui n'est pas toujours possible. Ce n'est pas d'aujourd'hui cependant qu'on crie contre le despotisme des évêques et contre les interdits appelés arbitraires. Dans le temps des querelles du jansénisme, les évêques furent souvent obligés de recourir à des interdits envers des prêtres dont la doctrine étoit suspecte. Nous voyons en 1765 le parlement faire une enquête sur ces interdits. En 1769, il parut des *Réflexions sur le despotisme des évêques et les interdits arbitraires;* c'est une brochure in-12 de 76 pages, dont l'auteur étoit un abbé Guidi, janséniste fort connu dans ce temps-là. Il déclame aussi beaucoup contre l'administration épiscopale, et fait sur le choix des évêques une supposition analogue à celle de MM. Allignol.

Nous avons jugé l'ouvrage de ces derniers sans passion aucune. Nous avons as-

sez prouvé que nous l'avions lu. Nous avons cité plusieurs exemples d'exagérations et d'inexactitudes. Ces messieurs n'y répondent pas dans leur lettre. Nous aimons à croire qu'avec leurs bonnes intentions ils finiront par reconnoître qu'ils sont allés trop loin.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 8 NOVE[illegible]

CINQ p. 0/0. 110 fr. 80 c
TROIS p. 0/0. 81 fr. 95 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 00 [illegible]
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. [illegible]
Act. de la Banque. 2940 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 790 fr. 00 c.
Emprunt romain. 102 fr. 0 0
Emprunt Belge. 102 fr. 0.0
Rentes de Naples 103 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 29 fr. 0,0

LA RELIGION
Mardi, Jeudi
i.
it s'abonner des
e chaque mois.

N° 3201.

MARDI 12 NOVEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
fr. c.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

le France, divisée par époques les origines gauloises jus- : temps présens, par M. Lau- . In-8°. Tome 1. — Première (1).

oire de France, la plus impor- onoître entre toutes les histoires , est peut-être la moins connue ns appréciée. Des hommes d'un avoir lui ont ôté de son intérêt; nes d'une philosophie frivole lui e sa vérité. D'un côté de l'ennui, e de l'erreur! Voilà ce qu'on a souvenirs de la patrie. Et pour- stoire de France est animée, elle , elle est grande et pleine de haque page a ses drames, chaque n est une épopée. Les histoires n'approchent point de cette D'où vient l'ennui? C'est appa- de ce que l'histoire est racontée, pas sans esprit et sans génie, un génie ou un esprit qui n'est des vieux temps. D'où vient l'er- it apparemment de ce que l'his- lant des mœurs, des pensées, ades de chaque époque, n'est le théorie sans réalité, un sys- application, une philosophie s ressemblance. Sous ce double ue, rien n'a manqué aux mu- le notre histoire nationale. Et la dans les livres modernes, ir étudiée dans ses monumens, ouverez méconnoissable. Les rs ne lui ont épargné aucune n, aucune souillure. »

it de M. Laurentie indique le couleur il a donnée à son e France. Pour écrire son histoire, on le sent en la lisant, M. Laurentie a interrogé les vieilles mœurs, les vieilles idées, les vieilles lois, la vieille foi, le vieux langage, tout ce qui exprime la vie morale et politique d'un peuple, avec ses besoins, avec ses penchans, avec ses préjugés. Et l'histoire de France ainsi vue dans les monumens de chaque siècle, devient aussitôt d'un intérêt qui vous domine; les grandes figures des temps primitifs, jusque là enveloppées d'ombres, jaillissent à la lumière; les institutions se découvrent, les événemens se simplifient, et les temps les plus décriés eux-mêmes ne manquent plus d'un certain charme, parce qu'au lieu d'être jugés avec la pensée d'un temps postérieur, ils sont connus avec leur propre pensée. C'est ainsi que M. Laurentie a su restituer aux premiers temps de notre histoire leur véritable caractère, faisant apparoître les monumens historiques dans leur simplicité primitive, et laissant à la poussière des temps ce qu'elle a de vénérable.

La pensée qui domine dans les récits de M. Laurentie est éminemment chrétienne et monarchique. Dans ces grands événemens qui changent la face des siècles, et font marcher les nations dans des voies nouvelles, l'auteur a toujours soin de montrer l'action providentielle de Dieu qui veille sur les empires. Aussi son histoire n'est point, comme tant d'autres, une composition matérialiste ou fataliste, ou simplement dramatique et pittoresque : elle est une composition

Lagny frères, rue Bourbon- n° 1, et au bureau de ce

morale de laquelle partent les rayons qui vont éclairer l'humanité. M. Laurentie n'a point voulu faire non plus un ouvrage exclusif d'érudition ou de chronologie, ou de philosophie, ou de législation, ou de politique; il a tout embrassé à la fois, les vues morales et les vues techniques, les recherches de la science et les impressions de la poésie. Sa marche est rapide, ses réflexions justes et courtes, son récit toujours simple, vif et précis. Point d'exagérations, point de déclamations, point de traits amers contre les historiens qui l'ont précédé. Il expose simplement sa manière de penser sur un siècle, sans attaquer ceux qui ont été avant lui d'un avis contraire. Cette sagesse, cette modération vis-à-vis des écoles rivales, relève encore le mérite de l'ouvrage, et elle sera sans doute appréciée par ceux sur lesquels auroit pu tomber le blâme d'un auteur aussi grave. Le nouvel historien de France ne perd point son temps à décrire les siéges et les batailles. Mais lorsqu'il a à raconter quelque grand événement, son style prend de la chaleur et de l'éclat, et s'élève à la hauteur du sujet. Voici, par exemple, en quels termes la bataille de Poitiers est décrite :

« Des deux côtés marchèrent les deux grandes forces de la destruction et de la conservation, l'islamisme avec sa barbarie, le christianisme avec sa liberté..... Abdérame s'étoit avancé par-delà Bordeaux, pillant et saccageant tout ce qui se rencontroit sous ses pas, incendiant surtout les églises, menaçant les Gaules chrétiennes d'une immense destruction... L'épouvante étoit partout. A l'opposé, marchoit avec une précaution imposante, Charles, préoccupé de la plus haute mission qui eût été donnée à un génie *d'homme depuis* l'apparition du christianisme. Francs et Gaulois se trouv[...] alors confondus pour défendre [...] même cause, la civilisation et la lib[...] Tout annonçoit un vaste choc, et les [peu]ples s'amonceloient pour voir en si[...] ce grand spectacle. Charles avoit [...] Tours. Il vint s'établir non loin de [Poi]tiers. Les deux armées semblèrent s'[arrê]ter d'étonnement en face l'une de l'[...] Celle des Sarrasins ressembloit à un [peu]ple tout entier, qui s'étoit déplacé [...] aller s'établir en d'autres de[...] Charles n'avoit que des combatt[ants d'é]lite, armés pour défendre les foyers [sa]crés, les temples, la patrie. »

Le reste du récit est digne d[u] début. Le plus souvent, à la place [des] éternelles descriptions de batail[les et] de siéges, l'auteur présente le tab[leau le] plus intéressant des vieilles mœ[urs et] des croyances publiques, et il sai[t les] montrer dans toute leur simpli[cité] naïve. Il écrit presque continu[elle]ment son histoire, toutefois ave[c le] discernement d'une critique just[e et] éclairée, il écrit, dis-je, sur la[...] des chroniqueurs contemporain[s;] souvent au lieu de les citer, il le[s co]pie, ordinairement dans la trad[uc]tion de M. Guizot.

M. Laurentie divise son histo[ire] en trois époques distinctes qui [se]ront comprises en six gros vol[u]mes. I. Les origines gauloises j[us]qu'à saint Louis. II. Saint Louis j[us]qu'à Henri IV. III. Henri IV j[us]qu'aux temps présens. Les deux p[re]miers volumes viennent de paroît[re.]

Ce n'est point par esprit de sy[s]tème que M. Laurentie fait par[tir] son histoire de France du sein [des] Gaules. C'est un ordre natur[el,] comme le montre la suite de ses [ré]cits; les Gaulois sont nos vérita[bles] ancêtres. La Gaule a bien été va[in]cue, mais elle n'a pas disparu s[ous] les armes de ses vainqueurs; au c[...]

re, elle a fini par vaincre ses maî-
, et leur a imposé en partie ses
urs, ses lois et ses croyances. Les
ancs sont venus se fondre dans la
ule, et la Gaule est restée debout,
plantée en elle-même. Dans les
erres sanglantes que se firent les
ls de Clovis, la plupart des his-
iens n'ont vu que des rivalités de
ille : il eût été plus juste d'y re-
nnaître la réaction puissante des
ulois contre l'invasion étrangère,
les efforts des Francs pour assurer
ur conquête. Car la Gaule, cou-
rte de cités florissantes, ne peut
paroître ainsi tout-à-coup de l'his-
ire. Même sous la domination des
rancs, son nom subsistoit avec
loire, elle le garda jusqu'au temps
e Charlemagne, qui contribua plus
u'aucun autre à mêler les deux ra-
s, et à ne former qu'un seul peuple
us le nom de Français. Le nom de
Gaule fut changé, mais elle changea
habitudes et les croyances de ses
ainqueurs, et n'a subi de lois
angères qu'en les modifiant.
Laurentie, dans le cours de son
rage, montre cette vérité histori-
e, et la rend sensible par les faits.
n'est jamais plus attachant que
qu'il décrit la vie gauloise sous la
mination franque. Il fait apparoî-
avec un éclat tout nouveau et
un prestige de gloire cette
de figure de Vercingétorix,
il fait admirer le patriotis-
, le courage et le dévoûment,
glorieux qui n'est point resté
populaire dans les souvenirs de
rie. Puis viennent à leur rang
rancs et Clovis, dont il dessine à
s traits le caractère et les ex-
, sans dissimuler les atrocités qui
ent le règne de ses enfans;
ebaut, et Frédégonde, qui s'en-
vironne de terreur et de crimes, et enfin la domination des maires du palais, ces rois, dépouillés de leur puissance, que l'histoire a flétris du nom de *fainéans*, et ce Charles-Martel, qui par sa modération, l'éclat de ses victoires et la grandeur de ses services, fixe l'autorité souveraine dans sa famille.

M. Laurentie a traité avec talent toute cette période de notre histoire. Elle est ordinairement la plus ennuyeuse, ici elle se lit avec quelque intérêt : tant l'auteur a su y répandre de variété et de lumière! Il n'a point défiguré les noms, comme le font les écoles modernes; il les laisse tels que nous sommes accoutumés à les prononcer dans notre langue simple et vulgaire, tels que les a faits le patriotisme en France. Ainsi il ne dit point *Hlug-IVig* pour Clovis, ni *Karl-le-Grand* pour Charlemagne. En effet, on ne voit pas ce que l'exactitude historique gagne à cette réforme des noms consacrés par les siècles et par la gloire, et qu'elle soit suffisamment autorisée par le goût et par l'euphonie.

M. Laurentie a décrit avec habileté les règnes de Pépin, de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire. Il n'est pas possible à l'analyse de le suivre dans sa marche; mais on en peut juger par ce début du règne de Charlemagne :

« Enfin commence ce règne extraordinaire, qui va être si long et si plein de grandes choses. La fsion ufranque et gauloise va se consommer sous l'action de cette souveraineté unique et toute-puissante. L'idée morale d'un état et d'un empire va donner lieu à un patriotisme nouveau, où se mêleront tous les vieux souvenirs et toutes les ambitions nouvelles. Les dominations partielles iront mourir au pied du trône. La conquête

disparoîtra devant une législation commune, et ce grand nom de France, expression radieuse de ce nouvel état de choses, se montrera enfin dans l'histoire..... Au-dehors, tout va changer d'aspect. L'Espagne, l'Italie au midi, toute la Germanie au nord, vont tomber sous un même sceptre. Ce sceptre ira toucher les nations barbares jusqu'à la Vistule. Les Sarrasins refoulés d'un côté, les Saxons domptés de l'autre; le christianisme enraciné profondément dans l'Europe, la législation fécondée à cette source, l'empire d'Occident relevé avec splendeur, le monde romain refait en quelque sorte, et puis après la disparition de ce génie, la monarchie universelle formant des débris des monarchies vivaces, voilà le spectacle qui s'offre dès ce moment à l'histoire. Le roi qui a fait ces choses a reçu du monde le titre de Grand; mais tel a été son privilége entre tous les rois qui ont eu le même honneur, c'est que son titre même est devenu une partie de son nom. Charles-le-Grand est, dans toutes les langues modernes, Charlemagne; et c'est ce nom admirable qu'il nous faut désormais conserver dans nos récits. »

M. Laurentie montre très-bien, dans le cours de son histoire, combien salutaire et bienfaisante a été l'autorité du clergé dans les Gaules; cette autorité n'étoit ni usurpée ni injuste, mais reconnue et bénie par le peuple et par les grands. « Le clergé, dit-il quelque part, sauva les nations sociales dans cette guerre d'assassinats, où la force étoit tout le droit, et où devoient s'éteindre et s'anéantir toutes les idées d'équité. Seul il protestoit contre les atrocités publiques. Ou bien s'il étoit forcé de céder à ces grands orages, on le voyoit se renfermer en lui-même, tenir des conciles, et là proclamer des principes de liberté, qui, lorsque *l'ordre* renaissoit, devenoient un frein contre les méchancetés des dom[illegible] teurs. »

Ailleurs, il réfute victorieu[illegible] ceux qui font des évêques les s[illegible] seurs des Druides. « Car, dit-il, [illegible] druidisme étoit mort lorsque le [illegible] tianisme vint dans les Gaules, [illegible] d'ailleurs, il n'y a point de [illegible] sion, là où il n'y a ni lien, ni [illegible] ni tradition. »

Assurément M. Laurentie [illegible] fesse pas le fatalisme. Toutefois [illegible] avouons que le sens de cette [illegible] ne nous a pas paru très-clair : [illegible] heur aux princes qui subissent l[illegible] cessité du crime! Ils peuvent êtr[illegible] instrument social, mais la post[illegible] les maudit. »

M. Laurentie termine à la mo[illegible] Louis-le-Débonnaire son pre[illegible] volume, et le quatrième livre de [illegible] histoire.

Autant qu'on a pu juger par [illegible] deux premiers volumes, l'Histoir[illegible] France de M. Laurentie sera un [illegible] nument élevé à la gloire de [illegible] pays. C'est un ouvrage entièr[illegible] neuf : il sera, nous l'espérons [illegible] cueilli avec faveur par la partie [illegible] rée du public; mais le plus [illegible] profit sera pour la jeunesse. [illegible] entre ses mains surtout qu'[illegible] remettre cette histoire. A. [illegible]

NOUVELLES ECCLÉSIASTI[illegible]

ROME. — Le 12 septembre [illegible] l'académie de la Religion cath[illegible] a tenu sa dernière séance de [illegible] dans la grande salle de l'arch[illegible] nase romain. Le prélat Cagia[illegible] Azevedo, secrétaire de la co[illegible] a lu une dissertation dans la[illegible] après avoir rappelé par une [illegible] rapide que les dissertations [illegible] miques lues cette année avoie[illegible] tes eu pour objet la rectificat[illegible] quelque point d'histoire, il s'e[illegible]

... sé de montrer que l'intérêt et les rapports que la religion a avec l'histoire véritable et loyale, prouvent la nécessité de refaire ou au moins de corriger les histoires modernes pleines d'infidélités. Après avoir posé en principe que la vérité est l'ame de l'histoire, il en fit voir le modèle dans les livres saints. L'histoire est pour la religion le témoignage de son caractère, le code de ses enseignemens, l'apologie de ses triomphes. Aussi les ennemis de l'Eglise se sont dans les temps modernes principalement servis de l'histoire au détriment de la vérité et de la foi. Ici le prélat fit ressortir tous leurs artifices pour dénaturer les faits les plus éclatans, obscurcir les actions des personnages les plus vertueux, altérer les documens les plus authentiques, dénigrer les intentions les plus pures. Il cita des exemples tirés de Hume, de Michelet, de Millot, de Lamartine, de Ranke (1) et de tant d'autres historiens de même sorte qui ont mis tous leurs soins à falsifier les événemens et à parer le mensonge. Il finit en exhortant les académiciens à venger de plus en plus la vérité de l'histoire, et en donnant des éloges aux deux écrivains protestans Hurter et Voigt, qui de nos jours se sont faits les apologistes des papes Innocent III et Grégoire VII si indignement maltraités par les ennemis du Saint-Siége. Cette dissertation fut fort applaudie par une assemblée nombreuse et choisie, où étoient MM. les cardinaux Giustiniani et Polidori.

PARIS. — Un grave débat s'étoit élevé sur le point de savoir si la propriété des anciennes églises et des anciens presbytères confisqués dans la révolution, puis restitués au culte par la loi du 18 germinal an x, devoit être réputée appartenir aux fabri[ques ou aux] communes. Toutes les c[...] tribunaux s'étoient i[...] déclarés compétens po[...] de la question; mais, con[...] elle offroit de véritable[...] les magistrats et les j[...] étoient partagés. La co[...] tion se prononce le 6 d[...] en faveur des fabriques [...] cision semble devoir am[...] une jurisprudence unif[...] le 31 janvier 1838, le [...] juge en faveur des comm[...] tue en même temps q[...] naux sont incompétens [...] tre de la matière; que, s'i[...] les préfets doivent s'emp[...] dessaisir en élevant le co[...] vernement transmet dan[...] partemens des ordres e[...]

Un nouveau débat s'élè[...] de savoir si l'indemnité [...] payer aux curés ou desse[...] rectement à la charge d[...] ou, au contraire, à la c[...] briques : une cour roya[...] de cassation se prononce [...] faveur des fabriques. Au [...] vernement fait de nou[...] par le conseil d'état, qu[...] doit être décidée en sen[...] que les tribunaux sont [...] pour en connoître, et qu[...] sance leur en doit être [...] ordres conformes sero[...] bientôt transmis aux p[...] il pas fâcheux de voir le [...] tat, corps administrat[...] plus que judiciaire, se [...] cesse ainsi en opposition [...] bunaux et la cour de ca[...]

Dans l'avis qui précè[...] d'état déclare que c'est a[...] qu'est imposée la cha[...] ment des curés et desse[...] les fabriques sont cons[...] premières obligées pour [...] penses du culte, quelle [...] nature. Dans l'avis du [...] 1836, le conseil d'état s'[...]

(1) Avis à ceux qui ont beaucoup trop loué cet historien très-superficiel et très-peu sûr.

pour attribuer la propriété des presbytères aux communes, sur ce que l'obligation de loger les curés et desservans est à la charge des communes, et non à la charge des fabriques : il déclaroit formellement que la propriété des presbytères et l'obligation de loger les curés et desservans étoient corrélatives, et que le droit de propriété des communes sur ces presbytères se fondoit sur l'obligation imposée aux communes par l'article 92 du décret du 30 décembre 1809, de fournil de logement aux curés et desservans. Ces réflexions, ces rapprochemens ont-ils été présentés au conseil d'état par M. le ministre des cultes? Nous l'ignorons.

Nous nous abstenons de toutes autres observations.

(*Journal des conseils de Fabrique.*)

Ces réflexions ont paru dans la livraison d'octobre du *Journal des conseils de Fabrique.* Elles suivent immédiatement l'avis du conseil d'état du 21 août dernier, dont ce journal donne le texte. Le conseil d'état avoit été consulté par le ministre de l'intérieur sur la question de savoir si l'indemnité de logement des curés et desservans étoit à la charge des communes ou des fabriques, et devant qui le curé ou desservant devoient porter leur réclamation à cet égard. Le conseil d'état, après un très-long considérant, est d'avis que les fabriques doivent appliquer l'excédant de leurs revenus à l'indemnité de logement du curé ou desservant, et que ce n'est que dans le cas d'insuffisance de leurs revenus que les communes doivent en être chargées. Il est d'avis en outre que dans le cas où la commune doit payer l'indemnité, et où le conseil municipal refuse d'allouer les fonds, le recours du curé ou desservant ne peut être porté que devant l'autorité administrative, et qu'en conséquence lorsque ce recours est exercé devant les tribunaux, le conflit doit être immédiatement [élevé] par le préfet.

Les réflexions du *Journal des* [con]*seils de Fabrique* ont d'autant [plus] de poids que l'on connoît la mo[déra]tion et la réserve de ce journa[l. Le] rapprochement qu'il fait entre [l'avis] du conseil d'état du 21 août d[ernier] et celui du 3 novembre 1836, [est un] argument *ad hominem*, qui [paroît] fort concluant. Le conseil d'éta[t a] probablement oublié l'un de c[es avis] quand il a rendu l'autre.

La livraison du *Journal des con*[*seils*] *de Fabrique* avoit paru il y a quel[ques] jours, quand le ministère a fait [in]sérer dans le *Moniteur parisien* [de] vendredi dernier un article pour [an]noncer l'avis du conseil d'état. [Le] ministre de l'intérieur, par une [cir]culaire du 4 novembre, a envoyé [cette] décision aux préfets et les a invi[tés à] élever les conflits en cas de récla[ma]tion. Presque tous les journaux [ont] répété l'article du *Moniteur pari*[*sien*], mais ils n'en ont pas sans [doute] aperçu de suite la portée, car i[ls ne] font là-dessus aucune réflexion.

Il faut convenir que la recom[man]dation d'élever un conflit sur le[s ré]clamations des curés favorisera [sin]gulièrement la mauvaise volont[é de] quelques conseils municipaux, q[ui] refusent obstinément à toute dé[pense] en faveur de l'église et du cl[ergé]. Dans le cas où la commune [doit] payer l'indemnité de logem[ent], pourquoi le conseil municipal [ne] seroit-il d'allouer les fonds né[ces]saires? pourquoi ne l'y contr[ain]droit-on pas par les voies de d[roit?] On met donc les curés hors d[e la] voie commune, et il y a contre [eux] une législation exceptionnelle.

Et qu'on ne dise pas que le c[as du] refus du conseil municipal est [chi]mérique. On en pourroit citer des exemples. Nous en connoi[ssons] un tout récent, ou plutôt qui [dure] depuis quatre ans. Un ecclésias[tique] du diocèse de Viviers est charg[é]

desservir une paroisse où il y a beaucoup moins de catholiques que de protestans. Le presbytère a besoin de beaucoup de réparations pour être habitable, et l'église commence à tomber en ruines. Le desservant sollicite depuis quatre ans des secours; mais le conseil municipal, qui est tout protestant, a refusé unanimement, attendu, dit-il, le petit nombre de catholiques. L'autorité supérieure refuse de son côté pour la même raison d'imposer d'office la commune. Le desservant avoit précédemment sollicité une indemnité de logement, dans la vue d'obliger la commune de s'occuper des réparations nécessaires. Il n'a pas été plus heureux dans cette demande, et toutes ses démarches ont été inutiles. On l'a même menacé de demander la suppression de son traitement.

Dans ce cas et dans bien d'autres semblables, le conflit sera dérisoire, et les pauvres curés n'auront aucun moyen de se faire rendre justice. Ce n'est sans doute pas l'intention du conseil d'état, mais ce sera le résultat de son avis.

Tous nos lecteurs ont ouï parler de la statue de Notre-Dame de Paix, vénérée dans la chapelle des Sœurs de la congrégation de Picpus. M. Hilarion, de la maison des prêtres de Picpus, a donné une notice historique sur cette statue. Nous en avons rendu compte, numéro du 26 août 1837. Nous y renvoyons, ou plutôt nous renvoyons à la notice même, qui se trouve chez l'éditeur, rue Picpus, n° 15.

Le même éditeur publie une suite de gravures pieuses, entre autres une galerie des Pères de l'église latine et grecque, qui comprend, pour l'église latine, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme et saint Grégoire, papes; et pour l'église grecque, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze et saint Jean-Chrysostôme. Ces gravures sont bien exécutées sur demi-jésus. La collection est de 8 fr. en noir et de 16 fr. coloriée. Elle est dédiée à M. l'Archevêque.

L'éditeur publie également un Christ d'après Vandick, un portrait de saint Vincent de Paul, un de saint Liguori, un de saint Hyacinthe, la statue de Notre-Dame de Paix toutes ces gravures sont en grand format et sont de 1 fr. sur papier blanc et de 2 fr. sur papier de Chine. La statue n'est que de 60 c. Tout cela se trouve chez l'éditeur, rue de Picpus, 15, et chez A. Boblet, quai des Augustins. Ces différentes gravures sont propres à satisfaire la piété des fidèles.

Le jeudi 7 de ce mois a été pour les habitans de Mondétour, petit village non loin de Magny-en-Vexin, un véritable jour de fête, à l'occasion de l'inauguration de sa nouvelle église.

M. l'évêque de Versailles, après avoir visité, la veille, dans tous ses détails, cet édifice religieux, aussi remarquable par l'élégance et la régularité du plan que par la solidité de la construction, en a fait la bénédiction solennelle au milieu d'un concours nombreux de fidèles attirés des paroisses voisines pour assister à cette touchante cérémonie. Ensuite le prélat ayant, du haut de la chaire, adressé la parole sainte à l'assemblée, dans laquelle se trouvoit confondue la pieuse fondatrice de cette église, a officié pontificalement, accompagné de ses grands-vicaires et de plusieurs ecclésiastiques du voisinage.

Ce monument de la piété chrétienne est dû tout entier au zèle ardent et à la charité sans bornes d'une personne qui ne veut pas être nommée, mais que depuis longtemps les habitans de Mondétour

sont accoutumés à bénir, et que ses nombreux bienfaits font regarder à juste titre comme la seconde providence de cet heureux village.

Puisse cet exemple d'une noble générosité, inspirée par une foi vive, trouver des imitateurs, sinon pour fonder, ce qui n'est heureusement pas partout nécessaire, du moins pour conserver et embellir les temples consacrés au Seigneur !

Le conseil-général de la Somme a, sur la demande de M. l'évêque d'Amiens, voté 2,000 fr. pour secours aux prêtres âgés et infirmes. Il a de plus accordé 550 fr. pour placer des barres d'appui au devant des bas-reliefs de la clôture du chœur de la cathédrale, et 2,000 fr. pour le mobilier de l'évêché.

Le conseil s'est montré très-généreux pour l'instruction primaire. Il a voté 105,576 fr. 52 c. pour les dépenses de cette partie en 1840. Puissent les résultats être en proportion de cette munificence!

La communauté du *Bon Sauveur* de Caen vient d'offrir aux amis de la religion un spectacle intéressant, dans la célébration du cinquantième anniversaire de la profession religieuse de madame Caroline Le Chasseur, supérieure générale de la congrégation de ce nom (1). On sait que l'établissement du *Bon Sauveur* embrasse presque toutes les œuvres pies qui ont pour objet le soulagement des besoins et des misères de l'humanité. Il renferme, en effet, en autant de maisons séparées, dans une enceinte commune, un pensionnat pour l'éducation des jeunes demoiselles, une école gratuite d'externes pour les filles de la paroisse, une i stitution spéciale pour les sourd muets des deux sexes, un double asi d'aliénés tant hommes que femme et un dispensaire ouvert aux mal des pauvres de la ville et des envi rons; le tout composant, avec les re ligieuses qui se partagent des tra vaux si variés, et les divers employ de l'établissement, une population d plus de mille personnes. Tous le membres de cette nombreuse fa mille ont rivalisé de zèle et d'em pressement pour témoigner à leur mère justement vénérée les senti mens dont chacun est pénétré pour elle.

On a donc vu d'abord plus de 1 religieuses venir saluer dans leur d gne supérieure le modèle de l charité chrétienne, embelli par l plus heureux ensemble de talens et de qualités aimables; les élè ves du pensionnat ont célébré dans des chants simples et purs comm leurs jeunes cœurs, les vertus d la piété indulgente de l'institutri qui a vu naître et a formé, encor plus par ses exemples que par ses le çons, plusieurs générations succes sives. A leur tour, plus de 100 sourds-muets des deux sexes qui re çoivent gratuitement, pour la plu part, le bienfait d'une éducation so lide, complétée par l'apprentissag d'un métier, ont fait éclater toute l vivacité de leur tendresse filiale, e primée avec cette expansion franch naïve et originale qui caractérise le style écrit comme leur langage m mique. D'un autre côté, environ 9 personnes de tout âge et de tou condition, atteintes de diverses m ladies mentales, et formant à p près le tiers du nombre total des m lades, avoient été réunies, dans maisons respectivement destinée chaque sexe, pour fêter aussi la pensatrice suprême des soins que de mains leur prodiguent cha jour. Ayant oublié, comme par

(1) La congrégation du *Bon Sauveur*, dont la communauté de Caen est la maison mère, en possède en France deux autres, fondées, l'une en 1832 à Alby, l'autre à Pont-l'Abbé, diocèse de Coutances, en 1837.

ment, leurs cruelles douleurs, sombres pensées et leurs tris-errations, ces infortunés sem-at renaître à la vie sociale, et eurs d'entr'eux, dans des com-ions en prose ou en vers, qui ne entent nullement du séjour où ont été élaborées, venoient of-l'hommage vraiment attendris-d'une ame revenue à la raison connoissance, et rendue à l'in-ce par la religion.

Une messe solennelle dont la mu-e étoit chantée par les religieuses sieurs pensionnaires a été célé-par M. Paysant, vicaire-général yeux, nommé à l'évêché d'An-tre les mains de qui madame eur a fait la rénovation de r. Pour perpétuer la mé-cette sainte solennité, une la sainte Vierge a été éle-les jardins de la commu-face de celle du Sauveur y a deux ans, au milieu nonie semblable, pour cé-nquantième année de prê-l'abbé Jamet, supérieur ne congrégation et fonda-institution de sourds-muets puis plus de vingt ans aux *Bon Sauveur*. Une cloche of-ommunauté par tous les pen-s de la maison, et qui sera us le nom de *Caroline*, doit aussi le souvenir de cette celle qui en a été l'objet.

oyant ces témoignages de t de gratitude, on apprenoit à e nom des deux vénérables une congrégation éminem-tile, restaurée par leurs ef-atigables, et devenue si floris-ous leur sage gouvernement. ire surtout l'influence vivi-e la religion, qui, pénétrant rs d'une active charité, leur le désir ardent et insatiable de ujours et à tous, tout le bien afin de ressembler et de à l'Homme-Dieu dont le passage sur la terre a été marqué par tant de bienfaits. Z. G.

La nouvelle de l'érection de 150 succursales a dû nécessairement faire naître des prétentions dans beaucoup de localités non encore érigées, et amener un grand nombre de demandes ; mais il faut remarquer que les propositions de chaque évêque ne doivent pas s'élever à plus de cinq, et que la répartition de 150 succursales n'en donne pas même *deux* par diocèse. Ainsi donc les demandes doivent être de beaucoup restreintes; Il est probable même qu'il est inutile d'en adresser de nouvelles, attendu qu'on a sans doute depuis long-temps à l'évêché tous les documens nécessaires pour les propositions à soumettre au ministère.

Le diocèse de Belley a obtenu deux succursales en 1837, une en 1838, trois en 1839, et nous savons qu'il y a en outre *cinquante-une* paroisses à faire ériger en succursales, dont 28 chapelles vicariales et 22 communes *n'ayant encore aucun titre*. Il nous paroît rationnel que les communes figurant en tête de l'état précédent, passent en première ligne dans les propositions à soumettre pour 1840. Il est donc à peu près inutile que de nouvelles demandes soient adressées pour le moment. Comme on le voit aussi, le service religieux est loin de suffire complétement aux besoins actuels de la population de notre département.

(*Journal de l'Ain.*)

Le 23 septembre dernier, plusieurs pasteurs protestans s'étant réunis à l'occasion de l'ouverture du temple de Tornac, dépendant de l'église consistoriale d'Anduze, dans le Gard, manifestèrent le désir d'établir des conférences dans des localités qui jusque là n'avoient pas eu de pareilles réunions. On convint qu'elles auroient lieu à Anduze, à

Alais, à Saint-Jean-du-Gard, à la Salle, à Saint-Hippolyte, à Sauve et à Vanezobre. La première conférence fut convoquée les 2 et 3 octobre dernier ; quatorze pasteurs répondirent à l'appel. L'un d'eux expliqua comme quoi on pouvoit profiter des cérémonies des sépultures pour insinuer les doctrines protestantes. Un autre se plaignit d'un fait *qui ne se renouvelle*, dit-il, *que trop ; c'est qu'on approche de la cène sans préparation, et qu'on se hâte ensuite de reprendre ses habitudes de péché et d'intempérance.* Il fut arrêté qu'à la prochaine conférence on s'en occuperoit. On convint de consacrer un temps dans les conférences à l'étude biblique. Il fut ensuite question de l'établissement de bibliothèques populaires consistoriales ; on en dressa les réglemens et on fit une quête pour cet objet. On en traitera plus amplement dans la prochaine conférence, qui aura lieu à Alais en janvier prochain.

En outre, il y aura une conférence pastorale à Montauban, le 13 novembre, d'après la résolution prise par la conférence de Toulouse. Tous les pasteurs et ministres de l'église calviniste en France y sont invités.

On s'occupe beaucoup en Belgique de la réparation et de la construction d'églises. Le 9 septembre dernier, M. l'évêque de Gand consacra la nouvelle église de Herzele. La cérémonie commença à huit heures et finit par un discours sur l'objet de la fête. Le lendemain, le prélat se rendit à Steenhuyse pour y consacrer de même une église nouvellement bâtie.

On travaille avec activité à la charpente de la cathédrale de Bruges ; jusqu'ici, les voûtes restent exposées à toutes les intempéries de la saison. A M[illegible], on va faire de grandes [illegible] la métropole ; l'adju- [illegible] lieu pour 89,750 fr. L'agrandissement de l'églis[e] veren, au pays de Waes, vi[ent d'être] achevé ; les deux nouvelles [nefs ajou]tées aux trois autres au[gmentent] beaucoup l'édifice et sont [en har]monie avec son architect[ure. L'é]glise du fort Lillo réuni [à la Bel]gique par l'exécution des 2[4 articles] exige des réparations pour [être ap]propriée aux besoins de la [paroisse;] le conseil provincial d'An[vers vote] les frais de la dépense, e[stimés à] 2,400 fr. On espère que l[e gouver]nement fera le reste.

En Hollande, M. l'évêq[ue de Cu]rium consacra, le 20 août [la nou]velle église construite à [...]berg, archiprêtré d'Utrecht. [Le pré]lat étoit assisté de l'archipr[être ...]meulen et d'un clergé n[ombreux.] Le nouvel édifice est dan[s le style] gothique, et a été construi[t par l'ar]chitecte Krans, d'Utrecht.

Le 25 septembre, on [a adjugé] pour 30,000 florins la con[struction] d'une autre nouvelle égli[se catho]lique pour la commune d[e ...] et de Nieuwe-Diep.

POLITIQUE, MÉLANGES[.]

L'année judiciaire qui vi[ent d'être] close par la rentrée des tribun[aux a été] remarquablement féconde en [suicides; le] nombre s'en est élevé à 942 [dans le dé]partement de la Seine ; tandi[s qu'il n'a]voit été que de 437 dans le co[urs de l'an]née précédente, déjà si charg[ée de dé]tres de la même espèce.

Une partie de cet état de c[hoses peut] être justement attribuée sans [doute aux] divers genres de misères nés d[es circon]stances politiques et de la sit[uation tou]jours un peu révolutionna[ire de la] France ; mais la tendance gé[nérale des] mœurs peut aussi aider à ex[pliquer ce] qui arrive. Les fortunes dues à [l'ordre] et au travail sont ce que l'on [voit au]jourd'hui de plus rare. Toute[s les indus]tries semblent vouloir se pr[... à] Paris. A mesure qu'elles y c[...]

ore, elles y décroissent en moyens uccès et en élémens de prospérité; s'étouffent et s'écrasent les unes par utres.

Aussi remarque-t-on qu'elles cherchent s à éblouir et à tromper par un faux [illegible], qu'à se diriger, d'après les ancienes règles, dans les voies de la prudence la sagesse. Vous n'entendez parler de petits établissemens et de petites [illegible] qui veulent luire avant tout, se montant sur un pied de luxe qui commence par absorber et emporter une grande partie de ce qui devoit être destiné à former le fonds. Si les poursuites ont souvent lieu devant les justices paix et la police municipale, vous apprenent que deux carreaux ont été cassés à la devanture d'une boutique de [illegible], par le brancard d'un cabriolet par le crochet d'un portefaix, vous confondu d'entendre réclamer pour des dommages exorbitans qui ne néanmoins que la vraie estimation pertes causées par ces sortes d'accidents. Tout récemment encore, les journaux vous ont parlé d'une glace brisée coup de bouteille dans un restaurant où tout le monde peut dîner pour sous; laquelle glace n'étoit évaluée à moins qu'à 6,000 fr.

Quand on songe à tout ce que ce luxe industries absorbe d'intérêts, d'argent de contributions, on se figure aisément en quoi il aide à les dévorer et à constituer en état de faillite. Cependant c'est une émulation générale, c'est rivalité de magnificence qui est entrée dans les mœurs du commerce, surtout du petit commerce, qui aujourd'hui ses succès sur les belles apparences, sur un éclat d'emprunt, allions presque dire sur la poudre jette aux yeux. Ajoutez qu'il veut vite, brusquer la fortune, et faire en années par des coups de hardiesse, qui n'étoit autrefois que la récompense une vie d'ordre, de sagesse et de [illegible].

De là toutes ces déceptions, toutes ces confiances trompées, tous ces crédits et ces placemens d'argent qu'on ne veut accorder qu'à la bonne mine, au grand étalage et au luxe calculé des habiles pipeurs d'emprunts. Et il faut bien que la spéculation soit bonne, pour que ceux-ci s'attachent comme ils le font à fasciner par l'éblouissement leurs dupes et leurs victimes. Dire qu'il s'est rencontré cette année à Paris assez d'actionnaires ainsi éblouis, pour alimenter de leurs capitaux au-delà de cent grandes entreprises qui ont échoué et fait faillite, c'est expliquer suffisamment sur quoi les fripons peuvent compter dans ce temps-ci avec les bonnes gens qui se laissent prendre aux riches décors, à la beauté des glaces, des pendules et des carreaux de vitres des moindres boutiques.

Les trois départemens du Cher, de l'Indre et de la Nièvre s'étant cotisés pour faire une grande démonstration patriotique, sont parvenus à réunir dans la petite ville de La Châtre de quoi former un banquet de 90 couverts. C'est M. l'avocat Michel (de Bourges) qui a porté la parole dans cette réunion. On s'étonnera peut-être qu'il ait trouvé le moyen d'alonger les anciennes allocutions que M. Lafayette avoit coutume de prononcer dans ces sortes d'occasions. Rien n'est plus vrai, cependant; M. Michel (de Bourges) en donne double mesure à ses convives; et ses lauriers empêcheroient M. Lafayette de dormir, s'il vivoit encore.

Il seroit infiniment trop long et trop ennuyeux pour nos lecteurs d'avoir seulement à parcourir la table des matières qu'il a traitées. Nous nous bornerons donc à citer un des points de sa harangue. « Voyez, s'est-il écrié; voyez autour de vous! Le clergé ne reprend-il pas son influence temporelle? Il l'a conquise sans combat; ou l'a lui a offerte; il l'a acceptée, et il s'en servira bientôt contre les imprudens qui ont cru acheter ainsi son adhésion, ses sympathies et son concours. »

Au moins ces messieurs conviendront que voilà une domination sacerdotale bien peu terrible, et un parti-prêtre bien raisonnable! Car vous le voyez, et ce sont eux-mêmes qui en font la remarque, il faut aller le chercher pour lui faire *accepter* l'influence temporelle; il faut la lui *offrir*; il faut que cela lui vienne *sans combat*.

Vraiment on n'a jamais vu d'ambitions moins tourmentantes et un esprit de domination comme celui-là. On avoue que le parti-prêtre ne daigne pas seulement se déranger ni faire un pas pour aller au-devant des avantages temporels de ce monde, et qu'on est obligé de les lui mettre de force dans la main. C'est un bel exemple de retenue et de sobriété, qu'on ne peut trop recommander à ces messieurs de juillet. Quand ils consentiront à en faire autant; quand il faudra aussi les prier et les tourmenter pour qu'ils acceptent l'influence et les biens temporels qui font le sujet des contestations et des procès de notre époque, nous serons beaucoup plus près que nous le sommes, assurément, de rentrer dans l'ordre et la paix.

PARIS, 11 NOVEMBRE.

Une dépêche télégraphique datée de Toulon, le 9, à neuf heures et demie du matin, annonce que le duc d'Orléans est arrivé, le 2, en très-bonne santé à Alger, avec le maréchal Valée et la colonne partie de Constantine avec le prince.

— Une autre dépêche télégraphique aussi de Toulon, le 9, porte que le *Phare*, ayant à bord M. le duc d'Orléans, est arrivé à dix heures du soir. Le prince a débarqué sur-le-champ pour entrer au lazaret.

— Plusieurs journaux ont donné des correspondances d'Afrique, d'après lesquelles les maladies auroient fait et feroient encore d'immenses ravages dans les troupes. Le *Moniteur* dit que le pays n'a point à déplorer, comme on l'a prétendu, la perte du cinquième de l'armée. Du 1er janvier 1838 j 1er août 1839, la perte est restée sous du quatorzième. « Si l'on c continue la feuille du gouvern que s'arrêter au 1er août, époqu recrudescence des maladies, c'est le mal présent, il est possible de dre que les situations des hôpit Constantine, les seules qui soient nues, témoignent que la mortalit dans le mois d'août de moins de 1 la moyenne de l'effectif des malade le mois de septembre de 1/18, et d quatorze premiers jours d'octob 1/24. Or ces hôpitaux sont jusq sent dans les conditions les plus rables. » Le *Moniteur* ayant recon de nouveaux besoins se sont révélé la colonie, et qu'ils tiennent au n sur certains points de casernes et mens pour les malades, annon l'administration va faire construir lippeville, Constantine et ailleu abris nécessaires, pour que les m malades et bien portans se trouve tout traités comme à Alger, O Bone.

— Un élève de l'Ecole des Chart chargé par le ministre de la gu rechercher dans les archives des p la Méditerranée les documens qui p jeter quelque jour sur leurs an relations commerciales avec Alge autres états barbaresques.

— On lit dans le *Moniteur Pa* « Plusieurs journaux ont répa bruit, d'après une gazette de New qu'un débarquement avoit été op les Français à Secouris, à trente li Buénos-Ayres, le 17 août, qu'ils été repoussés, et étoient revenus à Martin-Garcia. Le gouvernement reçu du commandant du blocus nos-Ayres sous une date postérie derniers jours de juillet. On ne p conséquent tirer aucune inducti nouvelle rapportée par le jou New-York. »

— Le 5e collége électoral de l est convoqué à Paris pour le 4 dé

:lire un député en remplace-M. de Salverte, décédé. Les le Guéret (Creuse) et de Pau 'yrénées), sont convoqués, le pour le 4 décembre et le second 7 du même mois, à l'effet d'é-acun un député, par suite des no-ions de MM. Leyraud et Lavielle, mier aux fonctions de directeur aires civiles au ministère de la jus-l'autre à celles de premier prési-la cour royale de Riom.

Le comte de Bresson, ministre du ernement français en Prusse, est en ment à Paris.

Nous avons donné dans notre der-numéro les noms de 20 nouveaux Depuis la promotion du 3 octobre jusqu'à celle du 7 novembre présent le gouvernement avoit nommé 11 le baron Rohault de Fleury, le vi-de Jessaint, le baron de Saint-, l'amiral Rosamel, le vicomte , le baron Dupont-Delporte, le baron N de Champlouis, le duc de La Force, et MM. Gay-Lussac, de la Pinson-nière et Maillart. Du 3 octobre 1837 au 7 novembre 1839, le gouvernement a donc nommé 31 pairs.

Dans le même espace de temps il est mort 29 pairs, savoir : le général Borde-oulle, le général Mathieu Dumas, le général Danrémont, le comte Clément de Ris, le comte Reinhart, le baron Silvestre de Sacy, le marquis d'Os-mond, le marquis de Catelan, le prince de Talleyrand, le général Haxo, le président Cassaignoles, le comte d'An-, le comte d'Hunolstein, le duc de La Force, le maréchal de Lobau, le duc de Choiseul, le comte de Montlosier, le comte Christian de Nicolaï, le comte de arfort, le général Lallemand, le marquis de Sémonville, le duc de Bassano, le comte de Vogué, le baron Alex. de Tal-leyrand, le comte de Vautbois, M. de ony, le comte de la Briffe, M. Deforest de Quartdeville, le général Bernard. M. Laurens de Choisy, capitaine de isseau, ex-gouverneur de la Guiane française, vient de mourir à Paris.

— La *Quotidienne* du 9 a été saisie pour un article contenant des réflexions sur l'expédition de Constantine à Alger. Le gérant de cette feuille a reçu une cita-tion directe pour comparoître mercredi prochain devant la cour d'assises, sous l'accusation d'offenses envers la personne de M. le duc d'Orléans.

— Pendant le cours de l'année judi-ciaire qui vient de finir, la *Gazette des Tri-bunaux* a signalé 942 faillites, parmi les-quelles les marchands de vins, les limo-nadiers et les traiteurs figurent pour 156, les imprimeurs et les libraires pour 43, et les tailleurs pour 32. Les sociétés qui ont déposé bilan sont au nombre de 101. pendant le même laps de temps. Dans le cours de cette même année judiciaire, le tribunal de commerce de Paris a aussi prononcé la clôture d'office de 501 failli-tes arriérées, et ce en vertu de la faculté qui lui est accordée à ce sujet par la loi du 28 mai 1838. L'année judiciaire pré-cédente n'avoit compté que 437 faillites. Cette année en compte donc en plus 505.

— Le nombre des repris de justice, ar-rêtés pour rupture de ban, s'est élevé pendant le mois d'octobre à 28, 8 fem-mes et 20 hommes. Presque tous sont dans le cas de récidive, et un individu en est à sa sixième arrestation.

— Il y a eu, le 8, sept déclarations de faillites.

— Le garde des sceaux vient de former une commission qu'il a chargée de prépa-rer la nouvelle statistique des travaux du conseil d'état. Cette commission qui se compose de dix membres est présidée par M. Vivien.

— Par suite des nominations à la pai-rie, la chambre des députés aura quatre de ses membres à remplacer : MM. de Lusignan, Bérenger, Etienne et de Van-deul.

— Voici les différentes époques d'ou-verture des sessions qui se sont succédé depuis juillet 1830. La session de 183 ouvrit le 3 août; 1831, 23 juillet; 183

19 décembre; 1833, le 23 décembre; 1834, le 31 juillet, puis par prorogation, le 1er décembre; 1835, le 29 décembre; 1836, le 27 décembre; 1837, 1838, le 17 décembre; 1839, le 23 décembre.

— L'ordonnance de police du 1er juin qui prescrit aux armuriers de ne laisser dans leurs magasins que des fusils sans batteries, vient d'être affichée de nouveau dans tous les quartiers de Paris.

— Pendant les six premiers mois de 1839, le chemin de fer de Paris à Saint-Germain a transporté 1,174,306 voyageurs qui ont produit une recette brute de 1,089,995 fr. 25 c.

NOUVELLES DES PROVINCES

La souscription ouverte à Nantes en faveur des réfugiés espagnols s'élevoit, le 8, à 1,798 fr. 45 c. La souscription d'Agen s'élevoit, le 6, à 1,001 fr. 45 c.

— 184 réfugiés espagnols, envoyés dans la Haute-Saône, se trouvent ainsi répartis : 77 à Vesoul, 40 à Gray, 30 à Luxeuil, 20 à Lure et 27 à Jussey.

— Le *Messager* annonçoit vendredi soir que le coche d'Auxerre, venant à Paris, s'étoit brisé la veille contre le pilier de gauche de la grande arche du pont de Montereau, et que 62 voyageurs sur 70 avoient péri. Cette feuille, mieux informée, a annoncé le lendemain que c'étoit le bateau-coche de Montereau, le *Saint-Victor*, qui s'étoit brisé contre le pont de Montereau, et que sur 23 voyageurs qui s'y trouvoient, 5 ont péri.

— Le nouveau conseil municipal du Mans a été installé le 7.

— M. Cambon, ancien sous-préfet de Saint-Girons, et qui avoit été appelé, il y a quelques années, à la sous-préfecture de Civray (Vienne), vient d'être nommé à celle de Jonzac (Charente-Inférieure).

— Le ministre de l'instruction publique vient d'accorder un secours de 6,000 f. à quatre communes du département du Doubs, en considération des sacrifices que s'imposent ces communes pour la construction de leurs maisons d'école.

— M. le comte de Toulong[e] officier de la garde royale, vi[ent de mou]rir à Eclans (Franche-Comté).

— Les incendies multipli[és qui ont] éclaté à Strasbourg ont donn[é lieu à une] information judiciaire, par [suite de la]quelle les sieurs Diert et so[n] seurs, les époux Hügel et P[...]derich, leur domestique, ont [été mis en] état d'arrestation.

— On écrit de Lyon, le 7 [...] pluies continuelles ont de nou[veau amené] le débordement des rivières.

— Un accident survenu à [...]ment du gaz, à Nîmes, a rédu[it de moi]tié, pendant quelques soirs, la [...] réverbères de cette ville.

— Le vicomte Walsh, di[recteur du] journal la *Mode*, arrivé la se[maine der]nière à Marseille, s'apprêto[it à partir] pour Naples, lorsqu'un com[missaire de] police est venu visiter ses baga[ges ; on assu]roit que la police n'a saisi qu'[...] insignifiante.

— M. d'Urbin-Gautier, pre[mier prési]dent honoraire à la cour roya[le de ...,] vient de mourir.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGN[E.]

La dépêche télégraphique [suivante a] été adressée à Paris, au mini[stre de la] guerre, par le général com[mandant la] 20e division militaire.

« Bayonne, 9 nove[mbre.]

» Le 30, le quartier-général d[...] étoit à Lasparra ; les autres di[visions de] l'armée du nord à Bordou et [...] celles de l'armée du centre à Fo[...] Mosqueruela. »

D'après cette disposition [...] qui marchent contre Cabrera, [...] qui commande l'armée du [...] trouvoit à deux lieues de Can[...] le *duc de la Victoire* s'avançoit [...]mée du nord dans la directio[n de Mo]rella, dont il n'étoit plus éloig[né que de] quatre lieues. Ainsi un choc f[...] plus ou moins décisif, ne pou[voit man]quer d'être prochain.

alue les forces actives de Ca-
·oo hommes d'infanterie et à
nes de cavalerie.

rapport officiel publié par
Iragon, et venant de l'état-
énéral O'Donnell, sous la date
re, parle d'une rencontre qui
ir lieu entre deux divisions
nes et quatre bataillons car-
oit que ces derniers ont vi-
nt disputé le passage aux
car le général O'Donnell an-
es deux divisions ont éprouvé
portants, et qu'elles se sont
ortanes, qui est le lieu d'où il

urrier de Bordeaux, rédigé par
le, qui est grand ami, comme
la cause d'Isabelle II et des
s constitutionnelles, donne
venant de bonne source les
ens ci-après : « Le général
etiré du ministère de la guerre
a été abandonné par Espar-
orogation des cortès est due
luence d'Espartero, qui a pris
solution de combattre le parti
ous les moyens. Le duc de la
-t-il jusqu'au bout? Espérons-
seulement est le salut de l'Es-
trône d'Isabelle. Ce que nous
ssurer, c'est que c'est là *au*
pensée d'Espartero.»

ce qu'on vient de lire ci-dessus
er que dans les derniers jours
t au commencement de no-
graves événemens militaires
ir eu lieu. Cependant le télé-
e hâte pas d'en parler. La re-
lus prompte que lui cette fois,
Bayonne, le 6 de ce mois, que
le l'armée d'Espartero en Ara-
nt pas été heureux.

nouvelles de Madrid vont jus-
es membres des cortès ne pa-
pas vouloir profiter de leur
nt pour s'absenter de la capi-
toient pour voir venir les évé-
peut-être la dissolution de la
les députés. Le brandon qu'ils avoient jeté dans leur dernière séance commençoit à s'allumer; c'est-à-dire que dans les assemblées populaires, on se disposoit au refus des impôts qui ne seroient pas votés selon les règles.

Le 6, vers sept heures du matin, il a régné à Londres un brouillard épais qui n'a cessé qu'à midi. Les boutiques ont allumé.

— A la date du 7, la tranquillité de Newport n'avoit pas été de nouveau troublée. Le chef de l'insurrection du 4, le nommé Frost, est arrêté.

— Le roi et la reine de Sardaigne, ainsi que leur fils aîné, ont quitté Turin le 4 pour se rendre à Gènes.

—Le comte d'Oultremont de Warfusée, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges, vient remplacer à Florence le vicomte de Vilain XIV; il a été reçu en audience par le grand-duc, le 22 octobre.

— On écrit d'Odessa qu'une force navale imposante est arrivée dans ce port et dans celui de Sebastopol, sous les ordres de l'amiral Lazareff.

— D'après les nouvelles publiées par le journal le *Toulonnais* du 6, les flottes française et anglaise n'avoient pas encore quitté Besika le 21 octobre.

— On a fait un calcul des incendies qui ont éclaté aux Etats-Unis depuis le commencement d'octobre jusqu'au 9 novembre. On compte 24 incendies qui ont détruit 600 maisons. La perte est de 20,200,000 fr.

— La banque des Etats-Unis a suspendu ses paiemens en espèces le 9 octobre. Toutes les banques de Philadelphie ont suivi cet exemple, bien que neuf de ces établissemens eussent d'abord protesté à Baltimore, à Charleston, à Richmond, à Washington ; le signal donné par la mère-banque a été promptement obéi, et l'opinion générale est que toutes les banques du sud seront enveloppées dans la catastrophe, à l'exception des banques de la Nouvelle-Orléans, dont la solidité paroît être bien établie.

M. l'abbé Bigot, curé de Dol, a fait imprimer cette année un *Alphabet raisonné*, ou *Méthode pour montrer et apprendre à lire en peu de temps*, in-12 de 92 pages. Le respectable pasteur a voulu épargner du temps et de l'ennui aux maîtres et aux enfans. Il propose une règle unique pour épeler les mots dans toutes les langues, et indique la manière de lire le latin. Il a cru que ce n'étoit pas une chose étrangère à son ministère que de faciliter ce commencement de l'éducation de la jeunesse, et il a su rattacher son *Alphabet* à l'exercice de son ministère en y joignant des prières, des avis et un abrégé d'histoire sainte. M. le curé de Dol a eu encore un autre but en publiant ce petit ouvrage, c'est de se procurer quelques fonds qui lui aideront à acheter un terrain propre à bâtir un presbytère. Ainsi on s'associera à une bonne œuvre en même tem[ps] procurera une méthode util[e] tuteurs et aux enfans. Le [...] Rennes, chez Jausions.

Le Gérant, Adrien [...]

BOURSE DE PARIS DU 11 N[...]

CINQ p. 0/0. 111 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr. 85 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 f[...]
Quatre 1/2 p. 0/0, j. d. e sept. 0[...]
Oblig. de la Ville de Paris. 1280
Rente de la Ville de Paris. 000 [...]
Act. de la Banque. 2925 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 790 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Emprunt romain 101 fr. 1/2
Emprunt Belge 102 fr. 0 0
Rentes de Naples 103 fr. 00 c.
Emprunt d'Haïti. 522 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 28 fr.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CL[ERE] rue Cassette, 29.

E LA RELIGION
:s Mardi, Jeudi
di.

:nt s'abonner des
de chaque mois.

N° 3202.

JEUDI 14 NOVEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

SUR
SYNODE AUX ÉTATS-UNIS.

'étoit tenu jusqu'ici quelques
:s dans les Etats-Unis; mais au-
avoit été aussi nombreux et
: eu autant d'éclat que celui
:nu ce printemps M. Rosati,
: de Saint-Louis. Aucun n'a-
offert une suite aussi complète
tuts, et leur résultat étoit pres-
toujours secret. M. Rosati, au
aire, a donné la plus grande pu-
té à son synode. Les journaux
liques des Etats-Unis en offrent
elation dont nous croyons qu'on
avec plaisir un extrait. C'est
chose curieuse qu'un synode
un pays où il y a quarante ans,
voit un seul prêtre. Il y a là de
admirer les bénédictions que
i répandues sur ces vastes con-

première annonce du synode
te le jour de l'Epiphanie dans
:hédrale de Saint-Louis, où
vêque officioit solennellement;
t qu'il est d'usage d'indiquer
l'évangile l'époque de la pâ-
Le 26 janvier, M. Rosati convo-
tous les prêtres ayant charge d'a-
pour le synode qui auroit lieu
l avril, troisième dimanche
Pâque. Il ordonnoit en même
des prières pour attirer les
ictions de Dieu sur cette ré-

limanche 21 avril, le clergé sé-
et régulier du diocèse se trouva
dans la cathédrale de Saint-Louis. M. l'évêque célébra une messe pontificale du Saint-Esprit. Après l'évangile il fit un discours au peuple, d'abord en français, puis en anglais, sur l'objet du synode. Après la messe, ayant quitté sa chasuble, il prit la chape et ouvrit le synode. Le clergé fit la profession de foi; on suivit fidèlement tout ce qui est prescrit en pareils cas par le Pontifical. M. l'évêque donna la bénédiction, et l'on se sépara. Après les vêpres on reprit la session, on fit l'appel des prêtres, et la seconde session fut indiquée pour le vendredi 26 au matin, où l'on célébreroit une messe pour les prêtres décédés. Après la méditation et la prière, l'évêque donna de nouveau sa bénédiction, et le clergé se retira. Le clergé et la congrégation se réunirent encore à huit heures, et le Père Verhaegen prêcha sur l'unité de l'Eglise.

Les quatre jours suivans, l'évêque et le clergé se livrèrent aux pieux exercices d'une retraite, sous la direction du Père Verhaegen, supérieur des missions des Jésuites dans le Missouri. Les exercices avoient lieu à la demeure de l'évêque et dans le chœur de la cathédrale, et tout se passa avec beaucoup de recueillement et de dévotion.

Le vendredi 26, l'évêque et le clergé s'assemblèrent dans la cathédrale. Le prélat célébra un service solennel pour les prêtres morts, et après l'absoute, la seconde session fut ouverte suivant le rit du Pontifical. On élut les examinateurs. Les décrets du concile de Trente sur la résidence

furent lus en chaire. Ceux du premier concile de Baltimore furent promulgués, et la session fut ajournée à trois heures après midi. Elle fut reprise après vêpres et complies; on lut les statuts du synode diocésain, et la session fut ajournée au samedi 27, à neuf heures du matin. Ce jour-là en effet, l'évêque et le clergé étant réunis à la cathédrale, et les prières ordinaires ayant été récitées, le synode se remit à traiter ce qui étoit l'objet de la seconde session. On lut les décrets du deuxième et du troisième concile provincial de Baltimore, et quelques rescrits du Saint-Siége. Cette session fut close par M. l'évêque comme la précédente. La troisième et dernière session avoit été indiquée pour le lendemain.

Le quatrième dimanche après Pâque, 28 avril, M. l'évêque et son clergé se réunirent à la cathédrale à dix heures. M. Dahmen, de la congrégation de la Mission, célébra une messe solennelle de la Trinité en actions de grâces. Le clergé y assistoit en habits de chœur. La troisième session fut ouverte. On lut une lettre pastorale de M. l'évêque, et le prélat fit publier les noms des ecclésiastiques qu'il avoit appelés à le seconder dans l'exercice de son ministère.

M. Jean Timon, visiteur de la congrégation de la Mission, a été nommé vicaire-général, et M. Jean-Marie Odin, de la même congrégation, pro-vicaire-général. Le conseil épiscopal se rassemblera tous les mois, et extraordinairement sur la convocation de l'évêque. En seront membres, outre les deux grands-vicaires ci-dessus, les Pères Verhaegen et Elet, Jésuites, et MM. Lutz, Cellini, [illegible] et Loisel. Les examinateurs [illegible] clergé sont les deux

grands-vicaires, les Père[s] [...] et Elet, M. Tornatore, d[e la congré]gation de la Mission, e[t ...] bonne.

Ces actes terminés, le [...] la clôture du Synode [...] chanta le *Te Deum*. Le [...] le baiser de paix de l[...] donna la bénédiction p[...] tous les membres se reti[...]

Le même jour à trois h[eures après] midi, tous se rendirent a[...] de Soulard, près de tran[...] avoit faites pour la nouv[elle église de] la Trinité et le séminair[e ...] L'évêque et ceux qui l'as[sistoient] vêtirent leurs ornemens [...] étoit en surplis. M. Ti[mon ...] devant une nombreuse c[...] qui se trouvoit réunie l[à ...] bénit et posa la premièr[e pierre des] fondations de l'édifice pr[...]

Les officiers du synode, [...] ceux qui y ont rempli de[s ...] plus ou moins import[...] MM. Timon et Odin, déj[à ...] les Pères Verhaegen, Ele[t ...] Jésuites; MM. Lutz, C[...] naud, Fontbonne, Raho, [...] Tucker, Loisel, Paris, Os[t ...] et Domenech; celui-ci de [la congré]gation de la Mission.

Le autres prêtres qui [...] en chasubles étoient MM [...] Doutreluingue, Brands, d[e la congré]gation de la Mission; Sa[...] chard Bole, Meinkman, M[...] Cloostere, Lefèvre, Lou[...] Saint-Cyr, Heim, Kenn[...] Conway, et les Pères Jésui[tes ...] Van Assche, Shoenmake[r ...] Verheyden et Emig. Il [...] plus quatre diacres et d[...]

Bon nombre de prêtre[s ...] pu se rendre au synod[e ...] retenus par les besoins d[...]

la direction des séminai-
e soin des missions chez
. Tels étoient MM. Tor-
ıdolfi, Rolando, Parodi,
ıin, Mignard, Escoffier,
ɔs, Estany et Burlando,
de la congrégation de la
mieson, Wiseman, Maz-
rickweddle, Fortmann,
livers lieux, et les Jésui-
s, Gleizal, Walters; Des-
ydt et Eisvogels, mis-
hez les Potowatomies;
lelen, missionnaires chez
oos; Vrynen, Van de
n Sweevelt.

donc en tout au synode,
que, trente-sept prêtres,
es et deux clercs; vingt-
s étoient absens. C'est en
e-six prêtres dans le dio-
marque dans le nombre
, des Italiens, des Belges,
s. Quarante-deux étoient
our les missions, vingt-
nt dans divers établisse-
ıvoit en outre trente-huit
ur l'état ecclésiastique.
dans le diocèse quarante
ıapelles, soixante autres
ux institutions ecclésias-
; colléges pour la jeu-
ommunautés de femmes,
onnats de jeunes per-
eufs instituts de charité.
ts portés dans le synode
ıbre de vingt-cinq, et ont
ı moins d'importance.

ier déclare que tous les
rois conciles provinciaux
e seront observés dans le
aint-Louis, et que chaque
paroisse doit en avoir un
et chaque prêtre le lire
e fois par an. Le deuxième
tatut du premier concile qui porte que le rituel romain doit être suivi par toute la province, et que chaque prêtre doit en avoir un exemplaire, et en suivre exactement les prescriptions. Le troisième reproduit le réglement des premier et troisième conciles de Baltimore sur le *Manuel des cérémonies*. Le quatrième ordonne de placer dans les églises des confessionnaux et des fonts baptismaux.

Le cinquième est sur la décence de l'habillement ecclésiastique dans l'église. Le sixième est sur l'administration du baptême, le septième est sur la célébration de la messe, le huitième sur la conservation de l'eucharistie, sur le soin de préparer les enfans pour la première communion et d'exhorter les fidèles à remplir le devoir pascal. Le neuvième règle le temps et le mode de la bénédiction du saint Sacrement; le dixième traite de l'administration du sacrement de pénitence dans les communautés de femmes et dans les écoles; le onzième de la préparation de la jeunesse pour le même sacrement; le douzième de l'échange de soins entre les pasteurs pour l'administration de ce sacrement à leurs troupeaux.

Le treizième est sur les saintes huiles, le quatorzième sur les mariages et sur les décisions du Saint-Siége à cet égard, le quinzième sur les reconstructions et réparations d'églises qui ne doivent point être faites sans le concours de l'évêque, le seizième sur les fondations et consécrations des églises, le dix-septième sur l'introduction de nouvelles communautés ou confréries qui ne doit point avoir lieu sans l'autorisation de l'évêque. Le dix-huitième défend aux prêtres de s'immiscer dans l'exercice de la juridiction dans un autre dio-

trict que le leur, si ce n'est en cas d'absence ou d'une nécessité soudaine. Le dix-neuvième règle les devoirs des pasteurs les dimanches et fêtes, et promet de publier un livre de prières et d'offices pour tout le diocèse. Le vingtième distingue les fêtes d'obligation et de dévotion, et la manière de les observer; les fêtes d'obligation sont les quatre conservées en France par le concordat de 1801. Le vingt-unième règle la manière d'observer les fêtes de patron. Le vingt-deuxième pourvoit à la formation des écoles du dimanche, des classes du catéchisme, des associations pieuses, le tout sur le plan de saint Charles à Milan. Le vingt-troisième porte que le catéchisme sera enseigné en anglais, en français et en allemand. Le vingt-quatrième traite de l'érection d'un séminaire à Saint-Louis, et de la formation d'une société pour le soutenir. Le vingt-cinquième insiste sur l'obligation de soutenir leurs pasteurs.

Ces statuts montrent assez le zèle du respectable évêque pour le maintien de la discipline, pour l'instruction de la jeunesse et pour l'administration des sacremens.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le jour de la Toussaint, le Saint-Père a assisté dans la chapelle du palais Quirinal à la messe solennelle célébrée par M. le cardinal Falzacappa, évêque d'Albano. Après l'évangile, un élève du collége Germanique, M. Pierre Sauerborn, a prononcé un discours latin.

Le lendemain, S. S. a également assisté, ainsi que les cardinaux et prélats, à la messe de *Requiem* célébrée par M. le cardinal Polidori. Le Saint-Père a fait l'absoute.

M. le cardinal François [illegible] titre de Saint-Etienne au [illegible] lio, préfet de la signature est mort dans la nuit du [illegible] octobre, après avoir reçu [illegible] secours de la religion. [illegible] vie de ce cardinal avoit [illegible] exemples de vertus : né à [illegible] 4 janvier 1775, il avoit été [illegible] dinal par le pape régnant l[illegible] tembre 1831, et déclaré seu[illegible] 2 juillet 1832.

PARIS. — MM. Adrien L[illegible] compagnie ont publié un[illegible] in-12 de l'*Histoire de Pie* [illegible] Il y a eu quatre éditions [illegible] de cet ouvrage, une édit[illegible] mande, et l'édition ordin[illegible] contrefaçon de Belgique. [illegible] vons encore mentionner [illegible] tions espagnoles faites à [illegible] Celle de ces deux derniè[illegible] doit à M. Borrego, renf[illegible] introduction composée par [illegible] nuel Lopez Santaella, arch[illegible] la sainte église cathédrale d[illegible] L'auteur jette un coup-d'œi[illegible] sur diverses circonstances [illegible] précédé la révolution françai[illegible] tes les pensées de l'archidia[illegible] exprimées avec une force [illegible] quable. Nous espérons pou[illegible] ner quelque jour plusieur[illegible] de cette introduction, qui [illegible] hautement les droits du pr[illegible] tholique.

Le *Bulletin des lois* p[illegible] ordonnance, en date du [illegible] bre, dont voici le texte :

« Le nombre des élèves ecc[illegible] de chacun des quatre-vingts [illegible] royaume est demeuré fixé con[illegible] au tableau suivant :

(1) 3 vol. in-12, prix 9 fr. [illegible] in-8°, prix 15 fr., au bureau [illegible] nal.

ÈSES.	NOMBRE des élèves.	DIOCÈSES.	NOMBRE des élèves.	DIOCÈSES.	NOMBRE des élèves.
		Report....	6,400	*Report....*	12,885
.....	200	Digne	120	Poitiers	300
.....	150	Dijon	220	Le Puy	320
.....	120	Evreux......	160	Quimper.....	300
.....	200	Fréjus......	180	Reims	280
.....	300	Gap	160	Rennes......	500
.....	350	Grenoble....	350	La Rochelle ...	200
.....	400	Langres	220	Rodez	250
ıne....	100	Limoges.....	400	Rouen	270
.....	240	Luçon	260	Saint-Brieuc ...	480
.....	210	Lyon.......	600	Saint-Claude. ..	260
.....	360	Le Mans	300	Saint-Dié.....	200
ı.....	200	Marseille.....	150	Saint-Flour....	200
.....	300	Meaux......	250	Séez	200
e.....	160	Metz	260	Sens	200
is.....	340	Mende......	140	Soissons	340
......	300	Montauban....	200	Strasbourg....	330
en	400	Montpellier....	240	Tarbes......	220
......	140	Moulins	250	Toulouse.....	450
ix	350	Nancy	250	Tours	200
i.....	260	Nantes......	400	Troyes......	200
.....	220	Nevers	185	Tulle.......	250
i.....	150	Nîmes	200	Valence	200
ınne ...	260	Orléans	200	Vannes......	180
.....	170	Pamiers	160	Verdun......	190
ı.....	p. d'E.	Paris.......	250	Versailles.....	180
ıt	200	Périgueux	250	Viviers......	210
es	320	Perpignan	120		
reporter...	6,400	*A reporter...*	12,885	TOTAL....	19,685

croyons que cet état offre le nombre des élèves de droit, et non
ımbre des élèves de fait.

ıois de juillet dernier, é Georget, collaborateur de ıé Poiloup, rapporta de our le collége de Vaugirard, ı d'un jeune martyr de ans, nommé Sosin (*nomine* qu'il avoit obtenu de no- t-Père le pape. Vivement 'un don si précieux, M. l'ab- ıup invita M. l'internonce r sa distribution des prix, I. les archevêques de Chal- t d'Irénopolis, et profita de onstance solennelle pour exprimer au souverain pontife dans la personne de son représentant sa respectueuse et profonde reconnoissance. La cérémonie de la translation n'ayant pu avoir lieu à cette époque, elle fut remise au 8 novembre, jour où l'Eglise célèbre la fête des saintes reliques. Quelques jours auparavant, M. l'abbé Affre, vicaire-général de M. l'Archevêque de Paris, alla reconnoître la relique, et permit de l'exposer à la vénération des fidèles.

La veille de la cérémonie, M. l'abbé Poiloup, accompagné des ecclé-

siastiques de sa maison, des professeurs et de tous ses élèves, se rendit à la grande salle de distribution des prix, où la châsse étoit déposée; là, on chanta un cantique composé en l'honneur du saint confesseur de la foi. Le lendemain, jour de l'octave de la Toussaint, eut lieu la translation. On alla prendre la précieuse relique, et on la porta processionnellement à la chapelle. Quatre prêtres, en aube et en étole, portant la châsse, traversèrent la terrasse de la maison, à travers une double haie formée par les professeurs et les élèves. Plusieurs de ces derniers, revêtus d'aubes et de ceintures blanches, tenoient des rubans à franges d'or suspendus à la châsse et aux bannières de la sainte Vierge et de saint Sosin; d'autres jetoient des fleurs devant la relique.

Lorsque le corps fut entré dans la chapelle ornée de fleurs et de guirlandes, et décorée avec un goût exquis, on le déposa sous un baldaquin, accompagné de quatre magnifiques candélabres, auprès desquels quatre jeunes enfans en aube tenoient leurs palmes à la main. Ceux qui jetoient des fleurs, et un grand nombre portant des palmes, furent rangés sur deux lignes dans la nef, dans le sanctuaire, et autour même de l'autel. C'est au milieu de cette pompe, des accords de l'orgue et du chant des cantiques, que M. l'abbé Poiloup célébra les saints mystères, et donna la communion générale, qui fut extrêmement édifiante. A dix heures, M. l'abbé Georget chanta la grand'messe. L'après-midi, M. l'abbé Combalot, qui huit jours auparavant avoit donné la retraite dans cette maison, fit un discours de circonstance dans lequel, avec sa brillante et chaleureuse élocution, il exalta la gloire des martyrs, et montra dans leur triomphe un reflet et une émanation de la gloire même de *Jésus-Christ*. Ensuite, on chanta les vêpres, et M. l'abbé Affre donna salut, pendant lequel les élèves e cutèrent, avec une précision rem quable, différens morceaux de mu que sacrée.

Pendant neuf jours, la châsse re exposée à la vénération des élèves chaque matin une messe est céléb à neuf heures en faveur de leurs rens, et des amis de la maison désireroient faire ce pieux pèle nage.

Outre la solennité de la Dédica célébrée à l'hôpital Necker, com toutes les autres fêtes, il y a eu jour-là une circonstance remarq ble dans l'abjuration et le bapt sous condition d'un jeune prote tant. Après le salut, et un disco sur la présence réelle par M. l'ab Simonnet, on a chanté des can ques et on a commencé les cé monies préparatoires du baptê Après les questions prescrites p rituel, le jeune protestant a p noncé la profession de foi. M. l' mônier a adressé quelques par paternelles à sa nouvelle brebi aux malades, et a répandu l'eau baptême sur le front du néoph Celui-ci, qui n'a que dix-sept a étoit depuis quelques mois à l'hô tal par suite d'une chute dans carrières des environs de Paris, o travailloit. Sa contenance pi et modeste a touché les assist M. le comte de Beaufond et m moiselle de Montagu ont bien vo lui servir de parrain et de marr Puissent sa fidélité et sa cons consoler l'Eglise affligée de l'in rence ou de l'endurcissement trop grand nombre de ses enf

---

Les cours royales de Douai, Toulouse, d'Agen, de Limoges de Caen ont inauguré leur re trée en assistant solennellement en robes rouges à une messe Saint-Esprit.

. a dit dernièrement que quel- . réfugiés espagnols s'étoient . entés à M. l'évêque d'Arras pour offrir leurs hommages à l'occa- . de sa fete. Le 4 novembre, tous . Espagnols fixés à Arras ont en- . dans la cathédrale une messe . l'honneur de saint Charles, et se . rendus ensuite, en uniforme, . palais épiscopal, pour renouveler . corps au digne prélat les hom- . que plusieurs lui avoient . offerts en particulier. Don Vi- . Batanero, chanoine, a porté la . parole au nom de tous ses compa- . d'infortune, et a témoigné à . la vive reconnoissance dont ils . animés pour l'intérêt qu'il . bien leur porter.

Le prélat a répondu d'une manière . gracieuse, et, après avoir ex- . de nouveau tout l'intérêt que . position lui inspiroit, il s'est en- . à renouveler chaque mois l'of- . qu'il leur avoit déjà fait pas- . leur témoignant le regret de ne . voir la faire aussi considérable . le désiroit. Ces braves, dont . que tous ont la poitrine chargée . croix, se sont retirés après avoir . mandé et reçu la bénédiction du . lat.

. nouveaux réfugiés espagnols . envoyés encore de temps en . à Arras; deux prêtres sont . avant-hier pour résider dans . même ville.

Par décision du 12 octobre, M. le . des cultes a accordé à 19 . du département de la . Vienne, diocèse de Limoges, . 200 fr. pour les aider dans . réparations de leurs églises ou de . presbytères.

Le conseil municipal d'Olivet, près . , avoit voté les fonds néces- . pour la construction d'un mur . à enclorre le cimetière. A la demande du curé, conforme en cela aux prescriptions de la loi, M. le maire fit faire un mur de clôture intérieur destiné à séparer les morts des différentes communions. La question a été soumise au conseil municipal de la commune, qui reconnut sans difficulté que M. le maire n'avoit fait qu'obéir au texte précis de la loi, et vota, à l'unanimité moins trois voix, la dépense nécessitée par cette construction.

Nous n'avons encore aucun détail sur cette affaire; le récit que nous en présentons à nos lecteurs, nous le puisons seulement dans l'article du *Loiret*. Comprendra-t-on maintenant la colère et les anathèmes de ce journal contre l'*intolérance religieuse* du curé d'Olivet, et l'*odieux abus de pouvoir* de M. le maire!

Nous pourrions sans doute laisser pour ce qu'elles valent toutes ces criailleries, encore plus niaises que méchantes; mais la persistance des rédacteurs du *Loiret* à calomnier et à diffamer les hommes les plus honorables, et les choses les plus sacrées, est un scandale public, et contre lequel nous nous devons de protester hautement toutes les fois qu'il se représentera. (*Orléanais.*)

Une cérémonie religieuse a eu lieu le 3 novembre à Aire, diocèse d'Arras. C'est le transport, de l'église au cimetière, d'un Christ d'une dimension extraordinaire, destiné pour le calvaire. Arrivé de Paris il y a environ deux mois, ce Christ a été exposé dans une chapelle, couché sur un matelas fait exprès et couvert d'un drap noir. Quinze à vingt pompiers en uniforme l'ont transporté au cimetière à l'aide d'une civière. La suite du convoi étoit nombreuse; on y voyoit le corps de musique du 8e cuirassiers, précédé d'un groupe de 40 chanteurs; enfin, le clergé, et dix ou douze bannières représentant différens saints. Le con-

voi étoit fermé par un détachement d'infanterie du 42e de ligne.

Un beau pont vient d'être construit près d'Annecy, en Savoie, sur la route de Genève en Italie. Ce pont est établi sur deux rochers à pic qui ont plus de 500 pieds d'élévation et au bas desquels coule la rivière des Usses. Il y a 60 ans, le gouvernement sarde en avoit fait construire un en pierres, mais il s'écroula en 1813. Le nouveau pont est en fils de fer, et porte le nom de Charles-Albert. Il a été fini en moins de dix-huit mois sous la direction de M. le Haitre, ingénieur français. L'adjudication des travaux avoit été donnée en février 1838 à MM. Blanc, Bonnardet et Bertin, d'Annecy, de Lyon et de Paris. Le gouvernement a fourni 90,000 fr. Le surplus de la dépense étoit au compte des entrepreneurs qui se rembourseront au moyen d'un péage.

Après les épreuves nécessaires, l'inauguration du pont fut fixée au 11 juillet dernier. L'intendant de la province y avoit invité M. l'évêque d'Annecy, M. le gouverneur de la Savoie, M. le chargé d'affaires du pape à Turin, et beaucoup de personnes de distinction. Un nombreux concours s'étoit porté sur les lieux. Un des entrepreneurs adressa un discours à l'intendant en lui livrant le pont, et celui-ci répondit. M. l'évêque, monté sur une estrade, et entouré d'un grand nombre d'ecclésiastiques, prononça un discours sur ce texte si bien adapté à la circonstance : *Mirabilis in altis Dominus*. En rendant hommage aux travaux du génie, il montra qu'il falloit en faire remonter la gloire à celui qui a donné à l'homme l'intelligence, l'activité, le courage pour surmonter les difficultés :

« Lorsque Moïse, dit-il, fit passer à pied sec les Israélites à travers la Mer Rouge, lorsque Josué leur fit traverser le Jourdain de la même manière, q[...] ne dut pas être l'étonnement des sp[...] tateurs contemporains? Eh bien! al[...] la puissance de Dieu conduisit les h[...] mes à travers les eaux; ici sa sagesse [...] conduit à travers les airs. Alors ce f[...] miracle de la toute-puissance de D[...] ici c'est le chef-d'œuvre du géni[...] l'homme; mais ici comme alors [...] comme partout, Dieu est le premi[...] teur de tout ce qui est parfait, de to[...] qui est grand, de tout ce qui est [...] *Mirabilis in altis Dominus*. »

C'est par ces hautes pensées q[...] l'éloquent évêque ramenoit à la [...] ligion cette création audacieuse [...] jetoit un pont à une immense h[...] teur sur un abîme. Le prélat [...] nonça son allocution aux deux ex[...] mités du pont, pour être entendu [...] la foule qui couvroit les deux [...] chers. Il revint ensuite au milieu [...] pont, où un autel avoit été dre[...] Il étoit suivi d'un nombreux cl[...] On entonna les chants de l'Églis[...] M. l'évêque, après quelques [...] sons, bénit le monument.

Après la cérémonie religieuse [...] se dirigea vers un des pavillons [...] route de Genève. Un grand rep[...] eut lieu et fut terminé par des [...] de *vive le roi*! et par la lecture [...] quelques pièces de vers. La relati[...] les discours et les vers ont été r[...] dans une *notice sur le pont Cha[...] Albert*, 24 pages in-8° avec une [...] vure.

L'autorité civile vient d'ordo[...] la fermeture de l'église paroissial[...] Bouillon, dont l'état de vétusté [...] naçoit à chaque instant la vi[...] fidèles qui se rendoient aux offi[...] ne reste plus à Bouillon, pour l'e[...] cice du culte, qu'une simple [...] pelle complètement insuffisante [...] a lieu de penser que bientôt [...] église, digne des ressources de la [...] calité et de la piété de ses habit[...] remplacera celle que la sûreté [...] blique a forcé d'interdire.

lit dans la *Chronicle* de Cour-
e 7 novembre : «On s'est aperçu
l'image de la sainte Notre-Dame
alle a été dépouillée d'une chaîne
r et d'une croix en diamans dont
étoit parée. Le voleur a dû mon-
sur la tombe de l'autel pour exé-
er cet enlèvement audacieux.
est probable que cet acte d'im-
été sacrilége date déjà de plusieurs
urs.»

Le 15 octobre, les cours du lycée
Lucerne ont été ouverts, mais
sieur Fischer ne s'y est pas pré-
té, et on ne sait ni où il est, ni
nd il reviendra. Ne pourroit-on
présumer qu'à l'instar de son
ître et émule Strauss, il attend,
ché dans quelque coin de la terre,
promesse d'une pension de 1,000
ncs de Suisse?

Le docteur Troxler est aussi dé-
du de sa chaire de professeur
toire au lycée de Lucerne, at-
ndu que le petit conseil a provisoi-
ent joint cette branche d'instruc-
à celle de la philosophie.

Le sieur Féderer, nommé recteur
écoles catholiques du canton de
nt-Gall, au bon vieux temps du
icalisme, vient de donner sa dé-
ssion. Il a sans doute compris
une démission opportune vaut
ux qu'une invitation officielle de
donner.

Les journaux ont parlé d'une dif-
iculté qui se seroit élevée entre M. le
é Beckers de Cologne et M. l'avo-
Bauerband, le défenseur de cet
ecclésiastique dans le procès politi-
qui lui a été intenté; le point de
difficulté se rapportoit, disoit-on,
honoraires du défenseur. Dans
lettre adressée à un journal al-
nd, M. Bauerband fait remar-
que ce bruit n'a pas été répété
dans de bonnes intentions, et qu'il
peut donner lieu à ce qu'on révoque
en doute le sentiment d'honneur et
de devoir de l'un des deux; il déclare
en conséquence que la prétendue
difficulté entre lui et M. le curé Bec-
kers n'existe nullement.

La *Gazette universelle d'Augsbourg* publie la lettre que M. de Dunin a écrite au roi de Prusse avant son départ pour Posen. En lui transmettant ce document, le correspondant berlinois de ce journal dit qu'il n'a aucun doute sur la conformité de la copie avec l'original. Dans la traduction de la lettre que voici, le *Courrier de la Meuse* déclare qu'il s'est attaché plutôt à l'exactitude qu'au style :

«En mettant une confiance illimitée dans les paroles royales de V. M., exprimées *dans de gracieuses et bienveillantes intentions*, par lesquelles j'ai été mandé à Berlin le 14 mars de cette année, je suis arrivé ici le 5 avril. Dans les négociations avec le secrétaire d'état Duesberg, ainsi que dans mes lettres des 9, 16, 19 et 25 avril et du 1er juin, j'ai proposé tous les moyens possibles et conformes à mes droits, et j'ai fait toutes les déclarations que j'étois en état de faire sans offenser ma conscience et les préceptes de la religion catholique, afin d'arranger l'affaire des mariages mixtes pour le bien de mon église et partant à la satisfaction de V. M., et afin de retourner bientôt dans mes diocèses abandonnés. Malheureusement, je n'ai pas eu le bonheur de voir mes efforts les plus zélés, ma confiance illimitée et ma ferme espérance couronnés du succès désiré. Au contraire, le 10 de ce mois, j'ai reçu à ma plus grande affliction, par un ordre du cabinet de V. M., l'avis qu'il ne peut m'être permis de retourner à Posen, parce que je ne me suis pas conformé aux propositions qu'on m'avoit faites.

»La grâce de V. M. daignera me pardonner si je ne reproduis pas les déclara-

tions que j'ai faites dans ma lettre du 1er juin : que je ne sais ni ne peux faire d'autres projets que ceux qui sont contenus dans mes lettres ci-dessus mentionnées, sans offenser ma conscience, mon église et mon ministère, et sans apostasier. Comme V. M., en attendant de nouvelles propositions de ma part, a mis des conditions moralement impossibles à mon retour dans mes diocèses, et que ce retour est par là éloigné indéfiniment, et comme je ne saurois nullement regarder avec indifférence le désordre qui existe dans l'administration ecclésiastique de mes diocèses, lequel augmentera en rapport avec sa durée, j'ai été forcé d'après ma conscience de quitter Berlin hier et de me rendre à Posen, pour veiller à la garde de mes ouailles suivant ma mission pastorale.

» En prenant la liberté de faire part à V. M. de cette démarche, que j'ai faite à l'exemple de saint Pierre, le prince des apôtres, de saint Paul, l'apôtre des Gentils, et de beaucoup de saints évêques des premiers siècles du christianisme, j'ai la plus grande espérance, maintenant que je retourne à Posen par pur zèle et pour l'acquit de ma conscience, de jouir de l'auguste œuvre royale *des gracieuses et bienveillantes intentions* qui m'a mandé à Berlin, et de la justice si renommée de V. M.; et qu'il ne sera pas permis que rien nous entrave de quelque manière que ce soit, ni moi dans mes fonctions pastorales, ni l'Eglise catholique de mes diocèses dans la liberté et l'exercice de la doctrine et des préceptes de la religion, garantis par V. M.

» Je reste dans le respect le plus profond pour V. M., etc.

» Donné le 4 octobre 1839. »

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

En rendant compte de l'*Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive* (1), par M. Artaud, nous avons dit que cet ouvrage étoit rempli d'anecdotes intéressantes sur d'illustres personnages de notre temps. Il y en a sur Napol Alexandre, sur Louis XVIII, sur de Talleyrand, sur M. de court, etc. Il y en a surtout un poléon pendant les cent jours. frissonner. Le récit de M. A trop long pour être inséré ici. à quel point l'empereur flottoit résolutions les plus contraires. le général Grouchy combattr d'Angoulême dans le Midi. Il donner ordre de fusiller le duc lême, et le lendemain il lui rec de prendre garde qu'il ne tomb veu de la tête du duc. Quand capitulation du prince, une joie parut sur sa figure. Il dit au du sano d'écrire qu'on eût à fusill champ le prince qui venoit de Les représentations de M. de B résistance de l'empereur, le dé eux, les ordres envoyés au télég incertitudes de Napoléon à me recevoit de nouvelles dépêches, à l'intérêt d'un drame. A la fi reur comprit le service que lui av son ministre, et lui dit en lui s fectueusement la main : *Vous fait*. C'est dans l'ouvrage même taud qu'il faut lire le détail d d'Hauterive sur ce terrible ép détail est terminé par la lettre q d'Angoulême écrivit à Louis Pont-Saint-Esprit le 10 avril; plète le tableau.

« Me voilà ici résigné à tou occupé de ceux qui me sont ch je demande et j'exige même ne cède sur rien pour me délivr crains ni la mort ni la prison, que Dieu m'enverra sera bien

» Louis-An

Cette dépêche forme un co quant avec celle que Napolé envoyer.

L'an 40, dont on ne faisoit à voix basse depuis long-tem mence à fournir aux journaux de dissertation qui, comme di

(1) 1 vol. in-8°, prix 7 fr. 50 c. Au bureau de ce journal.

ique, font toujours *passer une* *deux*. Les préoccupations que le présent amène chaque jour sont ffisantes, à notre avis, sans qu'on s charger encore de soucis antici y mêlant les terreurs de l'avenir. it ce que nous pouvons dire des is bruits qui courent sur *l'an 40*, n'ils ne font pas honneur aux au- nées dont on est censé impatient la fin. Ces choses-là n'arrivent et créditent que dans les mauvais ps, quand on ne sait plus à quoi ni à recommander, pour changer de ion. Alors on fait des rêves qui se ntent de l'état de malaise qu'on ; les pronostics sont noirs les idées; et les esprits n'adop- facilement les choses tristes qu'on annonce, qu'à force d'en voir dans nt, ou d'en avoir vu dans le passé. marques bien en effet que ce ne jamais de bons rêves qu'on fait on souffre. Aux époques heureu- présages se taisent, et on a grand garder ce qu'on a. C'est lorsqu'on pris de lassitude, et que l'on com- n'y plus pouvoir tenir, qu on in- pour ainsi dire le vol des oiseaux, les mauvais pressentimens qu'on ramasser dans la circulation. On y précisément parce qu'ils ne sont pas et parce que les esprits sont dispo- n'admettre que des tristesses et des eurs. Si l'on prédisoit pour *l'an 40* ation de l'émeute et de l'anarchie, des misères publiques et des gros , le retour du peuple aux princi- la morale et de la religion, per- voudroit croire à rien de sem- . Voilà pourquoi les pronostics ont de succès en prenant les imagina- par leur côté noir; et pourquoi disons qu'en s'adressant à *l'an 40* lui demander une solution à tous et périls, on donne l'idée la plus des autres années.

---

les vingt journaux politiques que voit naître chaque matin, il y en a quinze ou seize de bon compte qu'on ne peut lire sans douter qu'il y ait un gouvernement en France. Il y a cinquante ans que cela dure tant bien que mal, mais à la vérité plutôt mal que bien. Les médecins connoissent aussi des maladies de langueur avec lesquelles on traîne quelquefois long-temps entre la vie et la mort. Mais à la fin il ne manque jamais d'arriver un jour qui emporte les malades. Ainsi de ce qu'un gouvernement ne meurt pas toujours aussi vite que les journaux le font mourir, il ne faut pas conclure pour cela qu'il n'y ait point à prendre garde à sa maladie de langueur, et que sa mauvaise heure ne viendra pas.

PARIS, 13 NOVEMBRE.

Le *Moniteur* publie un long rapport du maréchal Valée, contenant la relation de l'expédition de Constantine. Le duc d'Orléans avoit quitté cette ville le 16 octobre pour se rendre au point fixé pour la réunion des troupes, près de Milah, ancienne ville romaine qui n'eut jamais une grande importance, et sur la route de Ma-Allah. On parloit d'ouvrir une communication entre Sétif et Bougie. L'armée fut à Sétif le 21 octobre; elle y séjourna jusqu'au 25. Le matin de ce jour, la colonne se mit en marche dans la direction d'Ain-Turco. Le camp fut établi sur les bords de l'Oued-Bousselann, près de l'endroit où il pénètre entre les montagnes de Summa et d'Annini pour aller former le principal affluent de la rivière de Bougie. Le lendemain, disoit-on, l'armée devoit se rendre à Zamourah, petite ville occupée par les Turcs, et ensuite à Bougie. Mais le 26, à six heures du matin, l'expédition quitta l'Oued-Bousselann et ne marcha point vers Zamourah. On sut alors que l'expédition, dont le maréchal Valée avoit voulu dérober le but à la connoissance des Arabes, n'étant plus destinée pour Bougie, alloit se rendre à Alger par les Portes de-Fer, après un trajet de 100 lieues depuis Constantine jusqu'à la dernière ville. Le corps

expéditionnaire se porta rapidement vers Sidi-Embarek, sur la route directe de Sétif au Biban. et une partie alla prendre position sur l'Oued-Medjana, tandis que la gauche de l'expédition s'appuyoit sur le fort de la Medjana.

Le 27, les deux divisions se rapprochèrent des montagnes du Dra-el-Amar qui touchent au Biban. La marche eut lieu ce jour-là par un brouillard épais et à travers un pays d'un accès très-difficile. La colonne prit position dans la soirée auprès de la rivière Salée, qui coule dans les Portes-de-Fer, sur le territoire de la tribu kabyle du Boni-Bouketon. On étoit à petite distance de la ville de Callâa, chef-lieu de la puissante tribu des Boni-Albess. Mais comme les Boni-Albess et toutes les tribus kabyles habitant le chaînon de l'Atlas, traversé par l'armée, reconnoissoient l'autorité du kalifa de la Mejana, le maréchal Valée, pour diminuer la fatigue des troupes, ne visita ni Callâa ni la ville de Slissah.

Le 28, un ordre du jour annonça que la division du duc d'Orléans passeroit les Portes-de-Fer pour se porter sur Alger par les vallées de l'Ouad-Beni-Mansoure et de son affluent l'Ouad-Hamza, et que la division Galbois retourneroit dans la Mejana, pour continuer les travaux que la colonne avoit entrepris pour assurer la position de Sétif que le maréchal avoit résolu d'occuper définitivement.

A dix heures, le duc d'Orléans, après avoir reçu des chefs Kabyles le tribut qu'ils paient au souverain lorsqu'il se rend auprès d'eux, se dirigea vers le Biban. La tête de colonne, précédée par les chefs connus sous le nom de Cheiks des Portes-de-Fer, y arriva à midi. Le passage commença immédiatement, mais ne put être terminé qu'à quatre heures. Le chaînon de l'Atlas, qui porte le nom de Portes-de-Fer, est formé par un immense soulèvement qui a relevé verticalement les couches de roches, horizontales à l'origine. L'action des siècles a successivement enlevé les portions de terrain

qui réunissoient autrefois les ban
roches, de telle sorte qu'elles prése
aujourd'hui une suite de murailles d
élévation extraordinaire (de 800 à
pieds, dit-on,) qu'il est presque imp
ble de franchir, et qui se prolongen
loin en se rattachant à des sommets
accès plus difficile encore. Au milie
cette chaîne coule l'Ouad-Biban (O
Bouketon), ruisseau salé qui s'est ou
passage à travers un lit de calcaire
dont les faces verticales s'élèvent à
de cent pieds de haut et se rattache
par des déchiremens inaccessibles, à
murailles qui couronnent les montag
Le passage, dans trois endroits, n'a q
quatre pieds de large; il suit consta
ment le lit de la rivière torrentueuse
l'a ouvert et qui y amène sans ce
des cailloux roulés, qui rendent très-
nible la marche des hommes et des c
vaux. Dès que les pluies augmenten
volume des eaux, le passage devient
praticable; le courant, arrêté par les
trécissemens auxquels on a donné
nom de Portes, élève quelquefois le
veau de la rivière jusqu'à trente pied
dessus du sol; la rivière s'échappe
suite avec violence par une étroite val
qu'elle couvre entièrement.

Telle étoit la route dont les Tu
se servoient pour leurs communicat
entre Alger et Constantine. Au
trace n'indique que les Romain
aient fait usage.

Après avoir franchi le Biban, la tr
retardée dans sa marche par un v
orage, ne put arriver le soir à Beni
sour, et fut obligée de bivouaq
une lieue et demie du Biban, sur
gauche de la rivière Salée, dans la
qui porte le nom d'Ouad-Mellel
colonne arriva, le 29, à dix heu
matin, à Beni-Mansour. Depuis
jours les soldats avoient beaucou
fert par la privation d'eau potabl
chevaux aussi n'avoient point bu
cinquante-deux heures; les Arabes
lent la route qu'on venoit de pa
le chemin de la soif. A une heure

archie par la rive gauche de i-Mansour, se dirigeant sur ix heures du soir, on s'établit droite de l'Ouad-Rudjella (la re que l'Ouad-Hamza).

: duc d'Orléans se porta vive-Iamza. Au moment où sa tête débouchoit dans la vallée de kalifa Ben-Salem, après avoir ad-Nougah (nom que porte partie de son cours l'Ouad-our), se prolongeoit sur la sée à celle que suivoit la co-içaise. Un mouvement de la ngagea les Arabes et leur chef er. Le duc d'Orléans occupa eux heures le fort Hamza, qui donné et dans un très-mauvais endemain on se rapprocha de la Beni-Djaad, de tout temps fort 'ers dix heures du matin, quel-s de fusil furent tirés sur l'ar-e. Le duc d'Orléans ordonna décharges sans interrompre la a colonne vint faire une grande la rive droite de l'Ouad-Beni-uelques cavaliers ne tardèrent montrer de nouveau derrière arde formée par le 2e léger; bre augmentant, le duc d'Or-fit charger par le colonel Mill-déjà avec les chasseurs et les oit éloigné les Arabes, conduits ifa Ben-Salem.

novembre, la colonne pénétra nassif de l'Atlas qui touche au mal : une arrière-garde, for-le 17e léger, resta dans le camp ini, pour donner le temps au e gravir la pente difficile sur la-: développe la route des Turcs. el Corbin ne tarda pas à être at-il se retira en bon ordre, et it qu'à de rares intervalles. Le rléans fit successivement couron-l'infanterie toutes les crêtes qui nt la route. La cavalerie se tenoit ire de le soutenir au besoin, et s obus tirés, lorsque les Arabes se ient, ne tardèrent pas à les décou-rager. Les coups de fusil cessèrent entiè-rement lorsque l'arrière-garde eut dé-passé Aïn-Sultan, et la colonne continua sa marche sans accident. A quatre heu-res, elle passa l'Ouad-Kaddara, se mit en communication avec le corps commandé par le général Dampierre, et vint s'établir à six heures du soir sous le canon du camp de Fondouck.

— Le duc d'Orléans est rentré le 2 à Alger. Sa colonne étant parvenue à la hauteur de la Maison-Carrée, le prince a adressé un discours aux officiers pour leur faire ses adieux, et les complimenter ainsi que les soldats sur le dévoûment qui les anime tous. Le duc d'Orléans a été ensuite reçu par les autorités de la ville. Le 4, il a assisté à un banquet que la colonie lui avoit préparé, et le 5, il a offert un dîner aux troupes de la divi-sion.

— Le collége de Commercy (Meuse) est convoqué pour le 7 décembre, à l'ef-fet d'élire un député en remplacement de M. Etienne, nommé pair.

— En décomposant la liste des 20 nou-veaux pairs, dont quelques-uns ont été nommés à plusieurs titres, on trouve qu'elle est formée des élémens suivans : anciens députés, 8; membres de l'Institut, 6; généraux, 5; députés, 4; anciens minis-tres 2; membres de conseils-généraux, 2; ancien ministre plénipotentiaire, 1; ma-gistrat, 1; ancien préfet, 1.

— Le prince Esterhazy, ambassadeur d'Autriche à Londres, est en ce moment à Paris.

— Le maire de Besançon et deux mem-bres du conseil municipal de cette ville sont en ce moment à Paris, afin d'obte-nir du ministère l'établissement d'une faculté des sciences à Besançon.

— On prépare à l'imprimerie royale les documens relatifs à la seconde série des accusés des 12 et 13 mai.

— M. de Lostanges, gérant de la *Quotidienne*, a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, en vertu d'une citation directe, et sous la prévention d'offense envers la personne du duc d'Or-

léans, par suite d'un article sur l'expédition de Constantine publié dans la *Quotidienne* du 9. M. Berryer a défendu M. de Lostanges, qui a été acquitté par le jury, après un quart-d'heure de délibération.

— Deux jeunes gens, dont un n'est âgé que de vingt ans, les frères Thomassin, viennent d'être condamnés par la cour d'assises de la Seine aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition, pour avoir fabriqué et mis en circulation des pièces de 30 sous fausses.

— Les auteurs du *Moniteur républicain* venoient d'être condamnés par la cour d'assises de la Seine, lorsqu'un nouveau numéro de cette feuille clandestine parut. La police recommença ses investigations, et bientôt elle découvrit dans la cave d'un ébéniste, rue du Faubourg du Temple, des caractères et autres objets d'imprimerie ayant servi à cette publication. M. Allard, maître de l'établissement d'ébénisterie, ne fut point inquiété, mais son frère qui a[illegible] tout et déclara avoir agi à l'insu de M. Allard, fut arrêté avec les nommés Villecocq et Bechet. Tous trois comparoîtront devant les assises, à la fin de ce mois, comme prévenus d'attentat contre la sûreté de l'état.

— La statistique des travaux du tribunal de première instance du département de la Seine, pour l'année judiciaire du 1er novembre 1838 au 1er novembre 1839, offre les résultats suivans : Il restoit à juger de l'année précédente, 2,498 causes; il en a été porté aux chambres civiles, pendant l'année, 7,894; sur ce nombre, 1,394 causes ont été supprimées ou arrangées, et 2,732 restent à juger au 1er novembre 1839. Il a été porté aux chambres civiles 971 causes de plus que l'année précédente. Il reste à juger 223 causes de plus qu'en 1838, et 1,287 causes de plus qu'en 1837; et cependant il a été rendu 1,31[illegible] jugemens de plus qu'en 1838. Le nombre des expropriations pour cause d'utilité publique a été de 166, prononcées en 13 audiences.

— M. le duc d'Havré, capitaine des gardes sous les rois Louis XVIII [illegible] les X, vient de mourir.

— M. Camille Nugues, caissier-[illegible] adjoint de la caisse des dépôts et [illegible]gnations, frère du lieutenant-[illegible] Nugues, est mort lundi à Paris.

— La caisse d'épargne de Paris [illegible] les 10 et 11 la somme de 595,325 [illegible] remboursé celle de 390,000 fr.

— Le déblai de la gare du che[min de] fer de Saint-Germain, entre le [illegible] de Tivoli et la rue Saint-Lazare, [illegible] d'être terminé; on prépare les [illegible] pour commencer les travaux de ma[çon]nerie. La gare des chemins de Saint-[Ger]main et de Versailles, aboutissant [rue] Saint-Lazare, aura 24.600 mètres [illegible] celle des Batignoles, pour les ateliers [et] les marchandises, 102,000 mètres.

— Il a été consommé à Paris, pen[dant] le mois d'octobre, 5,594 bœufs, [illegible] vaches, 6,066 veaux et 35,170 mout[ons]. C'est 439 bœufs, 115 veaux et [illegible] moutons de moins qu'en octobre [illegible] et 65 vaches de plus.

NOUVELLES DES PROVINCES

16 paquebots sont entrés, du [illegible] 9, à Boulogne avec 479 passagers; [illegible] en sont sortis avec 566 voyageurs.

— Les recettes de la douane de Bo[u]logne se sont élevées pendant le m[ois] d'octobre à 170,000 fr. C'est une [des] plus fortes recettes mensuelles qui [aient] encore été faites.

— La cour royale d'Angers (cham[bre] des mises en accusation) vient de sta[tuer] sur l'affaire relative aux troubles [de la] Sarthe. Ayant à délibérer sur le sort [de] 173 prévenus, elle a renvoyé devant [la] cour d'assises de la Sarthe, par deux [ar]rêts différens, 56 accusés, dont [illegible] partiennent à la première affaire et [illegible] la seconde. 52 prévenus ont été renv[oyés] devant les tribunaux de police co[rrec]tionnelle du Mans et de Mamers. La [cour] a déclaré qu'il n'y avoit lieu à s[uivre] contre 65 inculpés.

— Le contre-amiral Raymond Co[illegible] vient de mourir à Cholet.

aux de la Saône ont crû de 7
uarante-huit heures; la Saône
e nouveau les propriétés rive-

ouscription ouverte à Lyon en
réfugiés espagnols s'élevoit, le
19 fr. 25 c.

Pinot, maire de Toulon, a
ns cette ville un cours gratuit
seignement du système de
mesures qui sera obligatoire à
1.er janvier 1840.

EXTÉRIEUR.

UVELLES D'ESPAGNE.

naux de Madrid du 5 disent
dans un grand embarras pour
s remplaçans aux ministres dé-
ires. Ces arrangemens sont
ifficiles, il est vrai; mais cela
e que rien ne se fait à Madrid
n se soit entendu et mis d'ac-
Espartero. Il est comme le
du gouvernement de Marie-

que les deux armées ennemies
lus qu'à quelques portées de
e de l'autre en Aragon, rien
ans les opérations. Tout le
corde à représenter l'état de
le Cabrera comme combiné
gence. Sa confiance et sa har-
issent se communiquer à ses
n convient d'ailleurs de l'échec
éprouver à deux divisions du
mée d'O'Donnell dans leur
r Morella. Dans un rapport
on état-major, on étoit con-
e *perte importante* étoit résul-
e rencontre pour les christinos.
un autre rapport émané d'Es-
publié à Madrid, annonce que
ment a été *insignifiant*. Tou-
arrivé en dernière analyse que
visions d'O'Donnell se sont ar-
leur marche à la suite de cette
que les journaux du parti
eprochent à O'Donnell de s'ê-
tre deux fois par trop de pré-
et de confiance dans la supériorité numérique de ses troupes.

— On avoit publié d'abord que le comte d'Espagne étoit disposé à traiter et à faire sa soumission au gouvernement de Madrid. On le louoit fort à ce sujet, et peu s'en falloit qu'on ne le comparât à Maroto pour la sagesse et le patriotisme. Maintenant que la junte de Catalogne lui a retiré le commandement de son armée, les mêmes journaux qui avoient paru si contens de lui, disent que sa destitution est un événement bien heureux pour la cause des christinos, parce que *ce vieillard barbare et entêté* étoit parvenu à tout soumettre autour de lui, et qu'avec une armée de 10,000 hommes fanatisée comme la sienne, il étoit capable de faire une puissante diversion sur l'Ebre, et de donner beaucoup d'embarras à Espartero. Comme c'est le parti royaliste qui lui a retiré son commandement, il devient assez difficile d'expliquer ce que le parti royaliste veut, ou ce que le *vieillard barbare et entêté* étoit censé vouloir.

— Espartero se fait remarquer par un redoublement de rigueur dans les mesures qu'il ordonne contre les partisans de Charles V. Une circulaire par lui adressée à tous les généraux et commandans d'armes de l'Aragon, de Valence et de Murcie, leur enjoint de chasser toutes les familles qui ont quelqu'un des leurs dans les rangs de l'armée royaliste, ou qui sont suspects à d'autres titres de favoriser la cause de la légitimité. La même mesure comprend la saisie et la confiscation de leurs biens, pour être appliqués aux frais de la guerre.

— Le désarmement de la Navarre donne lieu à des mesures sévères. En vertu d'un arrêté du chef politique de la province, tout détenteur d'armes est passible des peines les plus graves, même de celle de la mort selon les cas. Des visites domiciliaires sont ordonnées et exécutées par la force militaire. Elles seront renouvelées jusqu'à ce qu'il se soit retrouvé un nombre d'armes au moins égal à celui des individus qui se trouvoient inscrits sur les contrôles de l'armée carliste. Une amende

Après un chapitre préliminaire emprunté à Léopold Ranke sur l'état politique et religieux du Ier au IVe siècle, l'auteur apprécie tour à tour et met en regard les poètes, les historiens, les philosophes, les rhéteurs, les grammairiens, les orateurs, les légistes, les théologiens, les polygraphes chrétiens et profanes de ces deux siècles. Cette liste est complète, on y voit figurer jusqu'à des médecins et des géographes, plus sans doute pour l'impulsion donnée à la science que pour la beauté de leurs productions.

Quelques vers d'Ausone, deux ou trois strophes de Prudence, voilà tout ce que nous offre la poésie religieuse et profane du IVe siècle. Au siècle suivant paroît Claudien, qui employa avec une ridicule profusion les images et les formes usées de l'antique mythologie. On peut citer aussi Rutilius, dont l'*Itinéraire*, écrit avec assez de goût et plein de détails agréables, rappelle quelquefois le Childe-Harold de lord Byron dans ses dures invectives contre le christianisme romain; Sidoine, orateur bel-esprit, poète courtisan comme Claudien, et comme lui, quoique chrétien, s'inspirant aux sources païennes. A la même époque saint Prosper d'Aquitaine écrivoit son *Poème contre les ingrats*, c'est-à-dire, contre les semi-pélagiens qui se montroient ingrats envers la grâce de Jésus-Christ. Cet ouvrage, traduit en prose et en vers français par Lemaistre de Sacy, est, selon M. Guizot, l'un des plus heureux essais de poésie philosophique qui aient été tentés dans le sein du christianisme. « Les jansénistes, dit M. Collombet, s'en vinrent au XVIIe siècle, revendi-[illegible] opinions de saint Prosper sur la grâce, comme leurs opini eux, et il ne seroit pas diffici trouver plus d'un rapprochemen tre Pascal et le poète d'Aquitai Nous croyons, au contraire, qu'i roit impossible de trouver un rapprochement. La doctrine de s Prosper, dans son poème, est or doxe; M. Collombet pense-t-il qu puisse appliquer le même éloge *Provinciales* de Pascal?

L'endroit le plus intére l'ouvrage de M. Collomb l'histoire de l'éloquence reli aux IVe et Ve siècles. On y trouv notices écrites avec beaucoup de et assez développées, sur saint A broise, saint Jérôme, saint Aug saint Eucher, Salvien, saint Lé des jugemens nourris de pensé génieuses, et de vues littéraire leur caractère et sur leurs pr tions. Toutefois, il nous sembl l'auteur se montre bien sévère saint Jérôme, quand il dit q docteur de l'Eglise « tâche de ner le sens caché ou mystique attribue aux paroles de l'Ecriture que dans cette partie surtout i abusé de son imagination, et qu' tombé dans des rêveries qui fo à son jugement. » Ailleurs, M. lombet juge les ouvrages polém que saint Jérôme a compos dant qu'il habitoit le mona Bethléem, *fort inférieurs à ses ouvrages;* il l'accuse *de s'y a ner à sa passion, qui aveugle gement, et d'opposer aux erreur antagonistes des déclamations, tilités sophistiques, l'ironie, d'une dialectique fallacieuse, portemens de la colère.* M. Co auroit-il pris au sérieux ces forgées par Maury, quoiqu'il tende les avoir tirées de la lettr

saint Jérome : *Multùm peccavi*
ı *Dalmata fui?*
ous convenons que, passionné
ır tout ce qui lui offre l'image
la vérité, l'illustre solitaire de
hléem, tout en poursuivant
reur, ne ménage pas assez ses ad-
raires, et qu'il s'abandonne
ıelquefois à des représailles qui le
ttent dans des préventions impla-
bles. Mais croire que Ruffin, Pé-
ge, Jovinien, Vigilance ont été ré-
tés *avec les armes d'une dialectique*
llacieuse, des déclamations et des
tilités sophistiques, c'est nous sup-
ser bien étrangers à la connois-
nce des écrits de saint Jérôme. Mais
re que saint Jérôme *tâche de devi-*
ner le sens caché ou mystique qu'il at-
che aux paroles de l'Ecriture, et
dans cette partie surtout il a abusé
son imagination, et qu'il est tombé
des rêveries qui font tort à son ju-
ment, c'est étendre à tous les com-
ntaires de saint Jérôme sur les li-
s sacrés l'anathème qu'il avoit
noncé lui-même contre un com-
ntaire purement allégorique du
phète Abdias, ouvrage de sa jeu-
sse, dont il disoit agréablement
 quelque mal qu'un homme écri-
, il trouvoit un lecteur qui avoit
i mauvais goût que lui, ce qui
t pas moins vrai de nos jours que
 temps de saint Jérôme ; c'est sur-
t trop oublier que les meilleurs
iques ont reconnu qu'il est im-
sible de parcourir un seul livre
 ce Père, sans admirer en lui un
ie vaste, élevé et plein de feu,
i bien qu'un esprit vif et péné-
t, qui, entrant jusqu'au fond
 difficultés, les sonde dans toute
 profondeur, et les jugé avec le
 d'œil du critique le plus habile
 plus consommé dans son art.

Ce ton, il faut l'avouer, n'est guère convenable en parlant du plus savant interprète des Ecritures, dont Bossuet a dit que l'ancienne Eglise latine n'a jamais eu de Père plus savant que lui, ni de meilleur interprète *critique et littéral* de la sainte Ecriture.

Ces observations que nous soumettons à M. Collombet, et dont son excellent esprit appréciera l'importance, n'ont pour but que de l'engager à perfectionner son ouvrage, si intéressant sous d'autres rapports, si agréable par divers extraits des auteurs latins, traduits avec beaucoup de charmes. Il nous permettra aussi de trouver un peu d'affectation dans toutes ces terminaisons en *us*, qu'il conserve aux auteurs dont il parle ou qu'il traduit, Arnobius, Symmachus, Paulinus, Vigilantius, Lactantius, Remigius.

Pour bien approfondir le génie des Pères, il faudroit puiser aux sources antiques, et au lieu de vanter *le lumineux coup d'œil d'un Ampère, la savante et pittoresque analyse d'un Philarète Chasles, l'aventurière et pittoresque imagination d'un Michelet, la contemplative finesse d'un Sainte-Beuve,* il seroit plus utile de lire les Pères dans les Pères eux-mêmes, et de les juger d'après les grands écrivains du XVII[e] siècle, par exemple d'après Bossuet, dont le jugement sur saint Augustin, qu'on lit dans la *Défense de la tradition et des saints Pères,* et qui auroit embelli les pages de M. Collombet, efface à notre avis les plus élégantes pages de nos académiciens modernes. Le siècle actuel, il est vrai, se vante d'avoir découvert le premier dans les Pères les mœurs et le génie des peuples, la trace d'un monde qui n'est

plus avec sa parole toujours active et passionnée; il nous sera permis de croire que le grand siècle les apprécioit un peu mieux, surtout sous le rapport littéraire et moral, en reconnoissant «qu'ils étoient nourris de ce froment des élus, de cette pure substance de la religion, et qu'ils étoient pleins de cet esprit primitif qu'ils avoient reçu de plus près et avec plus d'abondance de la source même (1). »

M. Collombet nous paroît aussi trop s'appuyer de l'autorité de M. Beugnot, dont l'*Histoire de la décadence du paganisme en Occident* renferme de graves erreurs, et qui est trop écrite sous l'influence des opinions modernes; il a tort de croire que M. Beugnot *a envisagé d'une manière savante et impartiale l'empereur Julien, si mal étudié jusque là.* C'est un des chapitres les plus inexacts de l'histoire de M. Beugnot, qui disculpe assez mal Julien du reproche d'intolérance, et de plusieurs autres genres de persécution. Tous ces auteurs modernes que M. Collombet paroît affectionner beaucoup et qu'il aime à citer de préférence, ne doivent être employés qu'avec une extrême défiance. On seroit tenté de leur appliquer cette réflexion d'un écrivain ingénieux : « C'est avoir beaucoup d'esprit que d'en avoir trop, mais c'est n'en avoir pas encore assez. »

L'abbé DASSANCE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — On vient d'imprimer une *Neuvaine pour se disposer à célébrer la fête de l'Immaculée Conception de Marie* (2). Cette neuvaine comprend les prières communes à tous et celles qui sont propres à jour. Ces prières sont en la français.

La neuvaine commence novembre ; des indulgence attachées. On les explique d primé, qui porte une app de l'autorité ecclésiastique.

A la fin se trouve la prose maculée Conception de l Vierge, qui ne se trouve p les livres d'office ordinaires.

Les prières qui composen vaine sont toutes relatives à reté de la sainte Vierge et à ception Immaculée. Elles propres à satisfaire et à n piété des fidèles.

(1) Bossuet.

(2) 24 pages in-12. Prix, 10 c. et 15 c. de port. Au bureau de ce Journal.

Le *Constitutionnel*, qui mieux connoître les bes diocèses que les évêques, comme ceux qui *n'usent pa tres* (ainsi que le disoit si élég M. Audry de Puyraveau) toujours qu'il y en a trop, l *tutionnel*, dis-je, a fort blâ bleau de répartition des él petits séminaires, que no reproduit dans notre dern méro. Il voudroit qu'on réd nombre de ces élèves de n revient sur le texte si ret envahissemens du clergé. *teur* de jeudi lui répond q petits séminaires :

«Suivant le *Constitutionnel*, des élèves des petits séminaires considérablement augmenté, t étoit au contraire du devoir d nement de le restreindre, le n ministres du culte catholique jourd'hui trop considérable.

» Ces deux assertions sont in

» La mesure attaquée n'a pas de créer un état de choses L'ordonnance du 16 juin 18 20,000 le nombre des élèves q être admis dans les écoles seco

astiques, et cette limite est depuis
-temps atteinte. Il ne s'agissoit aujour-
i que de faire une répartition nou-
e, meilleure que celle de 1828, dont
expérience de onze ans avoit démon-
les défauts.

Il est d'ailleurs de notoriété publique
le nombre des curés et des desser-
s est loin d'être en rapport avec les
des populations. La quantité
able de paroisses vacantes, faute
jets pour les remplir, et l'impossibi-
té où se trouvent les évêques de satis-
re aux nombreuses demandes de vi-
es qui leur sont adressées par les
munes, en sont une preuve incon-
able.

« Cette influence s'accroît en outre
chaque année par l'augmentation pro-
ssive du nombre des succursales, et
pendant 10,000 communes se trouvent
core aujourd'hui privées de l'exercice
culte, et ne peuvent, tant qu'elles sont
cet état de suppression légale, ap-
r l'excédant de leurs ressources à
ration et à l'entretien de leurs édi-
religieux. Assurément, le moment
mal choisi pour forcer les évêques
uer le nombre des élèves de leurs
séminaires.

Quant au diocèse de Chartres, qu'on
ne de ne pas voir figurer dans le ta-
de répartition, son omission tient
circonstance qui sans doute n'ex-
pas les critiques du *Constitutionnel*.
1828, l'évêque a placé l'école secon-
ecclésiastique de ce diocèse sous le
universitaire, et elle n'est plus
yeux de la loi et de l'Université
institution ordinaire. »

Constitutionnel de vendredi re-
sur ses assertions et sur ses
tes. Il prétend qu'on avoit exa-
les besoins du sacerdoce. Il
tend pas apparemment les vœux
campagnes qui n'ont pas de
s, et qui en demandent. Il ne
apporte même pas à cet égard
bleaux dressés par les évêques.
e à ses plaintes des déclamations accessoires sur les missionnaires, sur les religieux, sur les confréries, sur les priviléges. Nous ne croyons pas véritablement bien nécessaire de répondre à tout cela. Nous ne pourrions que répéter ce que nous avons déjà dit bien des fois, et nous n'empêcherions pas le *Constitutionnel* de reproduire ses assertions malveillantes et ses doléances sans fondement.

Un journal avoit annoncé qu'un individu en état d'ivresse avoit été arrêté à la fin d'octobre, et conduit au poste du Palais-Royal, où il avoit déclaré être Frère des Ecoles chrétiennes. Le supérieur-général de la congrégation a écrit à ce journal que suivant une lettre de M. le général commandant la place de Paris, cet individu a déclaré se nommer Pierre Etienne, être instituteur, et suivre à Paris les cours des Frères pour les ouvriers adultes. Mais cet homme n'appartient en aucune manière à l'institut, et même le Frère supérieur déclare que son nom n'est pas connu dans les écoles de Paris, qu'il prétend avoir fréquentées.

Nous avons parlé de la lettre adressée au clergé catholique par un protestant qui se cache sous la lettre X, et qui veut convertir les prêtres au protestantisme. Ce M. X. est la douceur même, il n'a que des paroles de tendresse pour les catholiques, mais il est profondément affligé de leur illusion. Il veut prouver à nos prêtres qu'ils ne connoissent point la Bible, parce qu'ils l'entendent comme les Pères et les docteurs de l'Eglise. Il s'est persuadé que les catholiques attribuent la justification aux mérites de l'homme, et il en est indigné. Il n'admet même pas le mérite des bonnes œuvres faites ensuite de la justification. Il finit par des exhortations fort touchantes : Votre conscience n'est pas tranquille,

dit-il aux prêtres; vous avez peur de la mort, tandis que moi j'ai la certitude d'être sauvé. Ce brave homme qui est si sûr de son fait donne son adresse pour ceux qui voudront lui répondre; on peut lui écrire à la librairie protestante, rue Basse-du-Rempart.

Un ecclésiastique du diocèse d'Evreux, M. Le Meilleur, curé de Bazincourt, n'a pas voulu laisser cette lettre sans réponse; mais cette réponse n'est pas tout-à-fait celle qu'attendoit sans doute M. X. M. le curé de Bazincourt ne se laisse pas prendre à des paroles doucereuses. Il sait défendre sa foi. Il déclare que loin de défendre aux prêtres la lecture de la Bible, on leur recommande de l'étudier et de la méditer. Il explique, d'après le concile de Trente, la doctrine de la justification et des bonnes œuvres. Il dit ensuite à M. X :

« Je ne doute pas que vous n'ayez bien approfondi vos confessions de foi, vos liturgies, quoique ce soit une tâche rude et difficile; en effet, vous en avez tant et de si contradictoires! Toutefois, vous seriez encore fort excusable à mes yeux, quand vous n'auriez pas présens à l'esprit tous les enseignemens, toutes les décisions de vos docteurs; aussi, je vous passe volontiers de ne pas vous rappeler bien précisément ce que dit sur la question présente une de vos confessions de foi, celle d'Augsbourg, par exemple; autrement, j'aurois lieu de m'étonner que vous me fassiez un crime, à moi, de croire au mérite des bonnes œuvres, quand sans doute vous y croyez vous-même. Voici en effet ce qu'on lit dans cette confession (édition de Genève, imprimée sur celle de Wittemberg, faite à la vue de Luther et de Mélancthon) : *La nouvelle obéissance est réputée une justice et* MÉRITE *des récompenses.* Un peu après : *Les bonnes œuvres sont dignes de grandes louanges; elles sont né*[illegible] *elles* méritent *des récompen*[illegible]ayant Gen. 12). Ensuite : *Notre action doit être jointe aux* [...] *Dieu; elle nous les conserve et e*[...] *l'accroissement.* Puis elle loue cett[e] [...] de saint Augustin : que la charité [...] on l'exerce, *mérite* l'accroissemen[t] [...] charité (*Ibid.* p. 22).

» Je m'arrête à ces citations; c[...] assez claires et assez concluantes p[...] blir votre croyance en ce point [...] peut-être n'êtes-vous point de l[a com]munion d'Augsbourg; peut-être a[na]thématisez-vous les dogmes qu'elle en[seigne]. Il falloit m'en avertir; en effet, co[mment] voulez-vous que je devine qui vou[s êtes] et quel est votre symbole?

» Convenez, monsieur, que n[ous ne] sommes pas si à plaindre que vou[s sem]blez le croire. Nous n'avons, nous [qu'un] symbole, qui fut celui de nos père[s, com]me il sera celui de nos descend[ans]; nous ne rougissons point de l[e dire] hautement. Loin de là, nous le c[hantons] tous les jours dans nos saintes [assem]blées et le proclamons à la face [du ciel] et de la terre. Notre foi ne vari[e point] selon les temps et les lieux; elle [est im]muable comme son divin auteur, [l'au]torité qui nous couvre de son s[...] nous met à l'abri de ces éternelle[s fluc]tuations qui sont le partage de ce[ux qui] ont secoué son joug. »

Il finit par quelques obj[ections] très-fortes contre la certitude [du sa]lut, que M. X. croit avoir [...] Paul n'étoit pas si rassuré. Il [trem]bloit qu'*après avoir prêché aux* [...] *il ne fût reprouvé lui-même.* Il [exhor]toit les Philippiens à *opérer* [...] *lut avec crainte et tremblem[ent].* [Ces] textes sont clairs et précis, et [se con]cilient mal avec la certitude [...]tante.

Cette lettre de M. l'abbé L[e Meil]leur est courte mais solide [...] regrettons de n'en pouvoir c[iter da]vantage. Elle est datée du [...]tembre dernier, et impri[mée à] Evreux chez Ancelle. On a [...] suite la lettre de M. X., dont [...] une bonne réfutation.

bntenelle se faisoit gloire de n'a- jamais jeté un ridicule sur la petite vertu. Chez le *National* *Ouest*, c'est tout le contraire : la tu la plus humble ne peut passer orée dans le monde ; il faut qu'elle tribut à sa malignité, il faut 'elle subisse l'épreuve de la diffa- tion. Mais aussi, quel mérite y it-il à la pratique de la vertu, si *National de l'Ouest* n'avoit le privi- de l'outrager ?

Nous ne parlerons pas du venin tillé chaque jour dans ce journal contre le clergé catholique, contre Jésuites et les Frères des éco- chrétiennes, qui rendent de si importans services à la société : tous ent assez ses outrages quoti- pour dédaigner d'y répondre.

Mais le clergé, les Jésuites et les res ne peuvent suffire à sa haine cable ; il lui faut encore d'au- victimes à déchirer. Il existe des ieuses institutrices qui consa- t leur vie entière à l'éducation jeunes filles de toutes les classes la société, en commençant par les pauvres. Malheureusement, au de la *charte et des institutions li- ales*, les pieuses institutrices ap- nnent le catéchisme aux pe- s filles, et, dès lors, tout est du ; le *clergé reprend son influence*, le *National de l'Ouest* ne sera pas dans les écoles... partant, plus de *bières*.

Après les Sœurs de l'Instruction tienne, il lui reste encore à dif- er les *Sœurs de l'Espérance*. Ces -là, mues par la seule charité étienne, se dévouent au soin des lades, pansent leurs plaies, ne re- nt devant aucune des plus dé- tantes infirmités humaines.

Les Sœurs de l'Espérance sont honorées de deux articles diffa- oires. Dans son numéro du 17 te mois, le *National de l'Ouest* donne un, intitulé : *Avis aux fa- milles que de bons héritages pourroient gêner*. Vous comprenez que par ce ti- tre d'une si délicate ironie, il veut dire que les Sœurs de l'Espérance «se consacrent au soin des malades, *dans l'espérance de profiter de leurs derniers momens pour détourner, au profit du parti-prêtre, tout ou partie des succes- sions*. »

Pour donner couleur à cette ca- lomnie, il faut bien l'appuyer d'une petite historiette. C'est une «*femme âgée et malade* que les Sœurs attirent dans leur *monastère*, *moyennant le paiement d'une assez forte pension*. » On lui donne, bon gré mal gré, le con- fesseur de la maison ; celui-ci, comme de raison, engage la malade «*à don- ner à la communauté une partie de son bien, afin de gagner le ciel*.» (Ici vien- nent les plaisanteries sur le chemin du paradis, et sur les directeurs qui vendent les places *comme celles des théâtres et des diligences*.) Bref, la malade, ennuyée de toutes ces obses- sions, en parle à ses enfans, qui la tirent heureusement de ce guet- apens.

Nos lecteurs, et le *National de l'Ouest* lui-même, n'ont peut-être pas encore oublié la petite affaire qui a amusé le public à ses dépens devant le tribunal de police correc- tionnelle, pour délit de diffamation. L'issue de ce procès a été on ne peut plus désagréable au *National de l'Ouest* : d'une part, il a été assez plaisamment mystifié par un pré- tendu correspondant, et, de l'autre, il a été battu par le *parti-prêtre* : c'é- toit pour lui trop de moitié. Cette fois-ci, le *National de l'Ouest* ne s'y laisse pas prendre. Il place les acteurs et le lieu de la scène dans le vague : *la femme âgée et malade*, il se donne bien de garde de la nommer, moins encore le *directeur* et le *monastère* ; le lieu de la scène, c'est tout bonne- ment *une ville pas trop éloignée de Nantes*, d'où *on lui écrit* cette jolie historiette, digne en tout de figurer

dans ses colonnes. Avec de telles précautions, le *National de l'Ouest* peut, sans craindre la police correctionnelle, nous débiter chaque jour un nouveau conte diffamatoire.

(*L'Hermine de Nantes.*)

M. Laurent, curé de Gimmenich, diocèse de Liége, a reçu les bulles du pape en vertu desquelles il est nommé évêque *in partibus* de Chersonèse. Il aura sa résidence à Hambourg, et sa juridiction s'étendra sur les catholiques des villes libres de Hambourg, Brême, Lubeck et de tout le royaume de Danemarck. M. Laurent sera sacré évêque à Liége, avant son départ.

M. Wallop, ancien aumônier de la prison de Vilvorde, qui avoit embrassé un état incompatible avec son caractère de prêtre en ouvrant un estaminet à Bruxelles, vient d'adresser la lettre suivante à un journal de la capitale :

« Monsieur l'éditeur du *Belge*, plusieurs journaux annoncent mon départ pour Rome; d'autres prétendent qu'un couvent m'a reçu dans ses cloîtres; les uns et les autres sont dans l'erreur.

» Depuis long-temps j'avois formé le projet d'abandonner le commerce de bierre. Si ce commerce n'est pas de sa nature méprisable, il l'étoit exercé par moi, ministre de l'autel, sujet de désolation pour l'Eglise et de scandale pour les fidèles.

» J'ai renoncé au cabaret que j'avois ouvert à Bruxelles, pour me retirer à Malines sous la surveillance de l'autorité ecclésiastique, et donner par là une preuve irrécusable du repentir où je suis de mes erreurs.

» Touché d'admiration pour la religion catholique, apostolique et romaine, pénétré du plus ardent désir de réparer, autant qu'il est en mon pouvoir, les maux que ma conduite a pu causer à l'Eglise, je souhaite que la plus grande publicité accompagne mon retour au bon et toujours vénérable pasteur, S. E. le cardin[al]... [é]vêque de Malines, dont j'ai trop lo[ngtemps] méconnu l'autorité, et qui, [malgré le] scandale que je donnois, avoit v[ainement] essayé de persuader mon cœur p[ar des in]vitations réitérées et pleines de [...]

» Puissé-je par un véritable [repentir] de mes fautes passées, en me so[umettant] sans restriction aux ordres que [...]dra m'imposer, regagner sa fave[ur].

» Agréez, etc.

» BERNARD WALLOP, pr[être]. »

L'état déplorable de l'E[glise en] Portugal et le schisme que les [desseins] insensés de don Pedro y on[t intro]duit, nous avoient fait crain[dre qu'il] n'en fût de même en Espagn[e, où la] religion a reçu aussi tant d[e rudes] atteintes. Un ecclésiastique [espagnol] retiré en France, auquel nou[s avons] demandé des renseignemen[ts à cet] égard, a bien voulu nous fa[ire con]noître la situation des choses, [sa] position et ses relations le m[ettant à] même d'être parfaitement i[nstruit]. Il nous assure qu'il n'y a en [Espagne] de schisme dans aucun [diocèse]. L'exemple de ce qui arriva en [France] il y a bientôt cinquante an[s a fait] sentir la nécessité de se rés[oudre à] tous les sacrifices dictés par [la pru]dence et permis par les canon[s, plutôt] que d'éprouver les effets dé[sastreux] du schisme. C'est ce que le s[ouverain pon]tife qui gouverne l'Eglise a [recom]mandé instamment aux pr[élats es]pagnols qui l'ont consulté [dans les] circonstances difficiles où ils [se trou]vent depuis six ans. Ils s'adr[essèrent] d'abord au Saint-Siége sur [le ser]ment, et il leur fut répond[u que le] serment au gouvernement d[e fait] étoit licite. Sur ce point il [n'y a ja]mais eu de difficulté parmi [les pré]lats.

Un cas plus difficile pou[voit s'of]frir et s'est offert en effet, [plusieurs] des évêques étoient forcés [de sortir] de leurs diocèses pour éviter [les per]sécutions et la mort dont le[...]

t des factieux qui veulent tout ire, et dont les excès ont déjà d'une fois ensanglanté l'Espa- Dans ce cas, les évêques, avant artir pour l'étranger ou pour retraite éloignée, nomment un siastique de confiance pour gou- er le diocèse. Si le gouverne- t de fait n'agrée point ce choix qu'il nomme un autre ecclésiasti- sans consulter l'évêque, alors il péril de schisme. Jusqu'ici les ont pu l'éviter en donnant pouvoirs aux ecclésiastiques més par l'autorité civile pour erner les diocèses, et contre les- apparemment il ne s'élevoit de très-grave. C'est ce qu'a fait autres le vénérable archevêque Sarragosse réfugié en France. son départ il avoit nommé un verneur du diocèse. Le gouver- ent n'agréa point son choix, et it un autre. L'archevêque aima x céder que de donner lieu à un me. Il envoya des pouvoirs au désigné par le gouvernement, et ans doute n'étoit point indigne nfiance.

oilà d'après le témoignage de no- estimable correspondant, quelle la situation de l'Espagne relative- t à l'administration des diocèses. oute qu'il y avoit à Rome, lors a dernière canonisation, cinq pré- espagnols, entr'autres l'arche- e de Tarragone et l'évêque de la, et l'on croyoit que ces prélats ferroient avec les cardinaux sur ffaires ecclésiastiques de leur pa-

---

LITIQUE, MÉLANGES, ETC.

sorte de problême a été jeté dans ournaux pour les amuser pendant jours : c'est la question de sa- si les choses vont mieux, si la société calme et plus tranquille dans l'in- le des sessions que pendant les ses- législatives. La meilleure manière résoudre seroit peut-être de poser en fait que le temps n'est bon ni dans le premier cas, ni dans le dernier. Mais s'il falloit absolument préciser celle des deux époques où il est le plus mauvais, nous croirions pouvoir affirmer que c'est pendant les sessions des chambres, plutôt que pendant leurs vacances.

Au moins nous paroît-il que quand les ambitions sont à la campagne, les affaires n'en vont pas plus mal, et que le repos, tout incertain et tout éventuel qu'il est, ne se trouve cependant pas aussi mêlé de crises, d'agitation et d'insomnies que dans les jours où les sessions législatives ramènent avec elles les guerres de portefeuilles, les passions rivales, les cupidités jalouses et affamées. Dans l'intervalle qui les sépare, il se rencontre du moins quelques bons momens, quelques veines de calme et de sommeil tranquille; au lieu que depuis le jour où les chambres s'ouvrent jusqu'à celui où elles se ferment, c'est à peine si l'on a le temps de se reconnoître et de respirer. Tout devient difficile, et se hérisse d'obstacles. Il faut d'abord cinq semaines de querelles et de batailles pour répondre à un discours de quarante lignes, qui ne demanderoit pas plus de deux heures de travail à un rhétoricien médiocre pour y trouver une réplique convenable. Ensuite dix jours pour chercher un président et organiser un bureau. Et puis souvent des mois entiers pour demonter le ministère, et en remonter un autre qui vaut quelquefois moins.

Toujours est-il qu'aux époques des sessions, tout s'arrange pour faire durer le plaisir, et donner le temps aux ambitions de remuer, aux cupidités avides de traiter avec leurs acquéreurs, et de faire bonne récolte. Puisque tel est le sort de la France, il faut bien en passer par là sans doute. Mais ne pourroit-on pas nous y faire passer plus vite, et trouver moyen de faire souffrir les patiens un peu moins long-temps ?

En demandant si la France est plus à son aise pendant les sessions législatives que dans l'intervalle des sessions, les

journaux posent un problème oiseux qui ne mène à rien, puisque sa solution laisseroit les choses dans l'état où elles sont, et ne pourroit servir qu'à indiquer quel est pour nous le temps de l'année le plus critique et le plus malheureux. Un problème plus intéressant, à notre avis, seroit celui où l'on proposeroit de chercher un moyen d'abréger ce temps, et de réduire, par exemple, les sessions des chambres à la moitié de leur durée ordinaire. Voilà ce qui seroit un vrai progrès dans l'ordre, et un très-bon acheminement vers la tranquillité.

La plupart des journaux prétendent que les promotions à la pairie vont toujours en diminuant de qualité. Nous ne saurions dire jusqu'à que point leur remarque est fondée. Mais si le fait est vrai, c'est donc comme l'histoire du panier de cerises de Mme de Sévigné, où l'on voit aussi les meilleures cerises partir les premières, et toutes celles qui restent disparoître successivement dans l'ordre de leur qualité, jusqu'à ce qu'on arrive aux plus inférieures.

Il est certain qu'à force de prendre également dans les sommités de juillet tout ce qu'il y a de plus beau et de meilleur pour la consommation de la pairie, on doit arriver de même aux cerises de la seconde qualité, puis à celles de la troisième, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que de l'inférieur au fond du panier. Mais ce n'est pas à dire qu'on en soit là dès à présent; et il faut espérer que les cerises passables dureront encore long temps, avant qu'on arrive à celles que les journaux ont l'air de vouloir donner déjà comme les dernières et les moins bonnes. Le temps leur fera voir qu'en fait de médiocre ils ne sont pas au bout, et que le panier est plus inépuisable qu'ils ne l'imaginent.

PARIS, 15 NOVEMBRE.

C'est au [illegible]ret de Marseille et non [illegible], que le duc d'Or[illegible]é, à neuf heures du soir. Le *Phare*, qui a amené le prin[...] Marseille, étoit accompagné du paque[...] le *Crocodile*. Le 10 à six heures du ma[...] les canons des forts ont annoncé l'arr[...] du duc d'Orléans. Les autorités n'ont [...] tardé à se rendre auprès de lui, et l'o[...] entretenu à travers la grille. Peu [...] temps après, le maire a fait afficher u[...] proclamation.

— On dit que la duchesse d'Orléans [...] le duc de Nemours ont quitté aujourd'h[...] Paris pour aller au-devant du duc d'O[r]léans.

— Le duc d'Orléans avoit quitté Alger le 6 octobre. Après avoir visité Bougie, Gigelli, Stora Philippeville, le prince étoit parti le 10 de ce dernier endroit, avec des troupes destinées à l'expédition depuis quelque temps projetée. De Philippeville à Constantine, et de cette ville à Alger, où le duc d'Orléans est rentré [le] 2 novembre avec la colonne sous ses ordres, il y a 120 lieues et demie :

	Kilom.
De Philippeville à Constantine,	82
De Constantine à Milah,	36
De Milah au camp de Béni-Kecha,	25
Du camp de Béni Kecha à Djimila,	32
De Djimila à Sétif,	34
De Sétif au camp de la Bousellann,	27
Du camp de la Bousellann au camp de Medjana	34
Du camp de Medjana au camp de Bouketen,	34
Du camp de Bouketen au camp d'oued Mellelou,	17
Du camp d'oued Mellelou à Kef Radjila,	29
De Kef Radjila à l'oued Erroukhan,	33
De l'oued Erroukhan à Benhini,	30
De Benhini au Fondouck,	32
De Fondouck à Alger,	34
Total,	482

(120 lieues [...]

e-amiral Ducampe de Rosa-
de France, est nommé au
nent de l'escadre de réserve
e à Toulon. Dans le cas de la
l'escadre de réserve et de celle
le vice-amiral Rosamel seroit
ı prendre le commandement

zette des Tribunaux contient
méros des 12 et 13 la relation
s criminel qui a occupé la
ies de la Basse-Terre (Guade-
mois d'août dernier, et dont le
té la condamnation à une sim-
:, du sieur Noël, habitant de
, lequel étoit accusé d'avoir
. de ses esclaves des châtimens
qui auroient causé sa mort.
une juste indignation, dit le
nistériel du soir, que la *Gazette*
ux a relevé les étranges doctri-
défenseurs ont cru pouvoir pro-
jet des droits du maître sur la
e son esclave. Les lois colonia-
ent ces doctrines, et le prési-
sises ainsi que le ministère pu-
: repoussées avec une énergie
meilleur résultat. » La feuille
le ayant dit que les trois ma-
mposant la cour d'assises et
roi étoient des métropolitains,
. n'avoit été négligé pour une
ion, ajoute : « De nouveaux
nnent au surplus d'être don-
uvernement pour prévenir et
e pareils actes de violence, par
ce royale du 11 juin 1839,
ecensemens, qui consacre le
site des habitations par le mi-
olic, par les agens du service
eur, et par les maires et ad-

ronage spécial va être organisé
des esclaves, au moyen d'un
a été obtenu au budget de l'é-
340. D'autres dispositions qui
nt, et dont il sera donné con-
aux chambres, fourniront en-
gouvernement des moyens
tion sur tout ce qui concerne l'esclavage dans nos colonies. »

— Le maréchal-de-camp baron d'André est nommé au commandement militaire du département des Ardennes.

— Le lieutenant-colonel Lemonier de la Fosse, commandant de la place de Mézières, a est nommé au commandement de celle du Havre, en remplacement de M. Hervo, admis à la retraite.

— M. Lucot, capitaine de la garde nationale de Joinville-le-Pont, avoit reçu, le 13 mai dernier, lorsque l'émeute qui avoit la veille ensanglanté la capitale pouvoit encore se renouveler, l'ordre de se rendre avec sa compagnie au rond-point de la barrière du Trône. Sous divers prétextes, et notamment parce que les gardes nationaux qui se présentoient n'étoient pas assez nombreux, M. Lucot refusa de marcher, ou du moins déclara qu'il ne dépasseroit pas la grille du parc de Vincennes. M. Lucot, appelé en police correctionnelle pour refus volontaire d'un service obligatoire, se trouva condamné à six jours de prison et à la privation de son grade. Cet arrêt vient d'être confirmé par la cour royale, après deux audiences.

— La commission des offices a tenu, il y a peu de jours, sa première séance sous la présidence du garde des sceaux. La question du droit de transmission a tout d'abord été l'objet de la discussion. Le baron Mounier, dans un discours étendu, a soutenu que le droit de transmission des offices ministériels, bien qu'il fût sanctionné par l'usage, n'étoit pas dans la loi, et que fût-il reconnu d'ailleurs par la loi de 1816, il y auroit nécessité de modifier un état qui lui sembloit préjudiciable à l'intérêt privé aussi bien qu'à l'intérêt public. M. Nicod a combattu les argumens de M. Mounier, qui ont été ensuite appuyés par M. Delair. M. Glandaz, président de la chambre des avoués, a attaqué le système de MM. Mounier et Delair. La séance a été renvoyée à samedi prochain.

— Par arrêté du ministre de l'instruc-

tion publique, du 5, M. Herbet a repris ses fonctions de chef de bureau des travaux historiques.

NOUVELLES DES PROVINCES

La ville de Versailles est maintenant éclairée en partie au gaz. Le même éclairage sera bientôt en usage dans toute la ville.

— La souscription ouverte dans les bureaux de la *Gazette de Picardie* (Amiens), en faveur des malheureux réfugiés espagnols, s'élevoit, le 13, à 1,998 fr. 50 c.

— Pendant la nuit du 10 au 11, la digue gauche de la Scarpe s'est subitement rompue dans la partie où elle est cotoyée par le nouveau lit du canal de dessèchement. Les eaux de la rivière ont inondé une partie du village d'Anthières-les-Douai et du marais des Six-Villes. Des habitans d'Anthières ont été obligés de se réfugier dans leurs greniers. Cet événement est attribué au défaut de solidité de la digue.

— Le baron de Los Vallès, qui s'étoit arrêté à Boulogne pour passer quelques jours auprès de son fils, a reçu la semaine dernière du commissaire de police de cette ville l'ordre de s'embarquer sur-le-champ pour Londres.

— La première chambre de la cour royale de Rouen, présidée par M. Fercoq, s'est occupée le 12 de l'ancienne affaire de duel (30 août 1838) concernant MM. de Lorois, préfet du Morbihan, et de Sivry, député du même département. Il n'y a eu aucun débat. La cour a déclaré M. de Lorois coupable d'avoir fait, avec préméditation, des blessures à M. de Sivry, et M. de Sivry coupable d'en avoir fait à son tour à M. de Lorois; et, reconnoissant des circonstances atténuantes en leur faveur, elle les a condamnés chacun à 100 fr. d'amende.

— Le maréchal Oudinot, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, a donné sa démission de membre du conseil-général de la Meuse.

— M. Juin, substitut à Chateau-Gontier (Mayenne), est nommé procureur du roi dans ladite ville.

— La chambre de commerce Carcassonne, réunie sous la présid de M. Roulleaux-Dugage, préfe l'Aude, a remis le 10, aux ouvriers fabriques de draps qu'elle avoit même désignés, les 25 livrets de la d'épargne que le duc d'Orléans avoit nés pour eux à son passage dans ville.

— Le bateau à vapeur la Chi est parti, le .o, de Toulon pour Alg

— Les recettes de la douane de seille, pendant le mois d'octobre nier, ont été de 2,479,817 fr. 51 c. comparant cette somme à la recette d' tobre 1838, on trouve une diminution 263,180 fr. en 1839.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le parti des clubs fomente et tient tant qu'il peut l'idée du refu l'impôt, dont le germe a été déposé le dernier acte de la chambre des tés avant l'ajournement de cette blée. Il est certain qu'elle renferme même dans son sein des élémens de ble et d'agitation révolutionnaire qui demandent qu'à se faire jour. Aussi dessein qu'on prête au gouvernement la dissoudre, acquiert-il beaucoup consistance.

— Les journaux de Madrid du 7 dent compte d'un événement auquel circonstances donnent une certaine vité. Ils racontent que, la veille, au ment où l'on relevoit les corps-de du palais, les voltigeurs du régime la reine régente ont refusé de leur service, et ont fait entendre ques cris de mécontentement au sujet la solde qui est arriérée. Les offic pour les apaiser, ont été obligés de promettre le paiement des arrérages.

— Le *Courrier National* de Madrid prime la crainte de voir la campagne ragon faire long feu et manquer par des dispositions de Cabrera, et des p tions qu'il a su prendre tout autour lui, en se hérissant de fortifications,

ıt l'avantage des lieux. Il pa-
mée constitutionnelle hésite et
'ant les obstacles qu'elle ren-
ont devant elle.

o *de l'Aragon* parle d'une ren-
auroit eu lieu le 7 ou le 8 près
le Borschina, entre quelques
:hristinos et carlistes. Selon sa
s derniers auroient commencé
l'ennemi, et auroient fini par
ssés. Le journal qui donne
elle est très-ardent pour la
ı révolution.

———

des Belges, qui étoit encore à
n'a pu assister à l'ouverture
bres. On dit qu'il doit arriver
ment à Bruxelles.

verture des chambres belges a
›nformément à l'article 70 de la
on, qui porte que les chambres
ont chaque année le second
novembre. Le total du budget
ses de 1840, est de 101 millions
:.

›udget des dépenses de 1840
Hollande à 132,229,852 fr.

écrit de Londres que le nou-
maire, après la cérémonie du
a donné un banquet à Guild-
emarquoit parmi les nombreux
le duc de Cambridge, le lord
:, lord Melbourne, lord Nor-
rd Palmerston, etc. D'après un
ord Melbourne auroit été sifflé
on tour il auroit voulu prendre

:omte d'Errol, grand-veneur de
Victoire, vient d'être nommé
le la maison de S. M.

Times pense que la révolte de
étoit préparée depuis long-
donne pour preuves la quantité
le toutes sortes qui étoient aux
›s hommes des montagnes, et
d'insurgés venant de 30 à 40
distance.

Camille Amici, délégué aposto-
›olète, dans l'état romain, ayant
passage de Suétone qu'il y avoit
sur une montagne en allant de Norcia à Spolète, des monumens de la famille Vespasien, a voulu gravir la montagne près Norcia, et a trouvé dans une masure et précisément sur le terrain encore appelé aujourd'hui *Vespa*, un bel escalier à deux rampes tout en marbre, et à droite un arceau soutenu par des pilastres d'une belle architecture. On espère que des fouilles faites en cet endroit amèneront des découvertes précieuses. La mère de Vespasien habitoit dans ce lieu.

— Le prince royal de Hanovre vient de publier en langue allemande une brochure qui a pour titre : *Réflexions sur les effets et les propriétés de la musique.*

— C'est le 6 que les chambres de Dresde ont tenu leur première séance. Le roi a nommé le président de chacune d'elles.

— La flotte anglaise, qui a quitté le mouillage de Besika, par suite d'une dépêche de lord Ponsomby, est partie le 23 pour Ourlac, où elle étoit encore le 29. Il est probable que cette flotte hivernera à Malte. La flotte française est encore à Besika : on dit qu'elle doit passer l'hiver à Smyrne.

— L'amiral Roussin est à Smyrne.

— Le comte de Pontois, nommé dernièrement ambassadeur français à Constantinople, est arrivé le 23 octobre dans cette capitale, et a été complimenté le 26 de la part du grand-visir et du ministre des affaires étrangères Reschid-Pacha. Un nouvel incendie a éclaté à Constantinople le 25.

— Plusieurs journaux ont annoncé dernièrement que la frégate la *Belle-Poule*, commandée par le prince de Joinville, se trouvant à la remorque du bateau à vapeur de l'état le *Papin*, étoit restée échouée pendant quelques heures, à l'entrée des Dardanelles. Ce fait est aujourd'hui confirmé. On écrit de la Pointe-des-Barbiers (canal des Dardanelles), le 16 octobre, que la frégate la *Belle-Poule*, échouée la veille dans la soirée, sur un fond de sable très-doux, par un très-beau temps, n'a pu être remise à

flot que le matin du 16. Le fond sur lequel la *Belle-Poule* a échoué n'est guère distant de la côte de plus de cent toises.

— La frégate la *Belle-Poule* est arrivée à Therapia, le 27 octobre.

La diète germanique vient de publier à Francfort un document en 38 paragraphes, renfermant les principaux résultats obtenus par les enquêtes relatives aux complots révolutionnaires de ces derniers temps en Allemagne. Les 38 paragraphes sont précédés d'une exposition qui, ayant fait remonter l'existence des associations allemandes à 1813, établit que dans l'origine les princes et les peuples qui en faisoient partie n'avoient en vue que la destruction de l'étranger, maître du pays. A la paix de Paris, en 1814, ces associations, dont le but avoit été rempli, durent se disperser. Mais il arriva que de nombreux débris formèrent de nouvelles associations, cette fois malfaisantes au lieu d'être protectrices. Beaucoup d'individus en firent partie sans en connoître le danger, tandis qu'une foule d'autres qui n'en ignoroient point le motif, le dissimuloient autant que possible. Deux sociétés, une dite *Société de la Wotteraau*, à Usingen, l'autre sous le nom d'*Union allemande*, avoient pour base le renversement par la force de l'ordre de choses existant, et l'établissement d'une république. Pour y parvenir, il falloit avant réclamer des constitutions dans le sens étranger, à la manière anglaise ou française. De nouvelles sociétés surgirent avec les mêmes intentions et se recrutèrent dans les universités.

L'assemblée de la Wartbourg, (fête pour la réforme) qui eut lieu en 1817, et qu'une description spéciale appeloit : «Le lever d'une aurore couleur de sang et d'or dans la nuit d'hiver de l'esclavage» dévoila tout à tous les yeux. Le meurtre commis le 23 mars 1819 par le nommé Sand, et l'attentat de Lœning le 1er juillet suivant, sur le président de régence du gouvernement de Nassau, Ibell, détachèrent les esprits réfléchis des associa-

tions ; mais les autres devinrent dacieux. Les révoltes en Esp Naples, en 1820, et les trouble porains en France, excitant er deur des factieux, les firent se les turbulens français. L'*Asso Jeunes-Gens*, qui avoit envahi e temps quinze états de la confé avoit comme la plupart des as ciations le caractère de haute Les membres se trouvoient liés par serment, et les dénonciateur être punis de mort.

La sévérité des instructions e gemens, après les découverte 1824, rendit les associations conspectes, de sorte que de cet à 1830, on n'a pu signaler auc ces extérieures de leurs menées.

Chacun des paragraphes du cument de la diète porte un ti ne donnerons que celui du pren graphe : «Agitation par suite d lution de juillet.»

La révolution de juillet qui f quelques semaines après, de la r belge, réveilla l'ardeur des so crètes. Dans la première quinzai tembre 1830, des émeutes de la éclatèrent à Dresde, Cassel, l Brunswick. A Dresde, l'hôtel-de pris d'assaut; à Brunswick, on m au château. L'effervescence de augmenta encore avec la révo Pologne, qui éclata le 29 novem et débuta par le meurtre. Des mens séditieux eurent lieu dans Supérieure et dans le duché de tenbourg.

La chute de Varsovie fut su l'hiver de 1831 et au comm de 1832 du passage des insurgé rigeant vers la France. Ils fu cueillis avec enthousiasme dan magne méridionale, particuliè Wurtzbourg, Francfort, et dans de la Bavière rhénane. La press à exploiter cet enthousiasme. L Wirth, rédacteur en chef de l *allemande*, disoit dans son nu

32 ; « Si l'on veut mettre un misères de l'Europe, il faut 'onde, avec le secours d'une lémocratiquement organisée, d'Allemagne avec une consti- ocratique, et que l'on prépare, lliance des peuples français, et polonais, une société d'états e. » D'autres journaux agis- le même sens, tels l'*Allemagne*, *r de l'Ouest* de Siebenpfeiffer, *le du Rhin* de Strohmeyer, *des Deux-Ponts*, la *Sentinelle* hter), publiée à Stuttgard par Rœdinger et Tafel, membres l'*Association de la Jeunesse*.

de janvier 1832, des troubles até dans le Hanovre, notam- Osterode et Gœttingue. Des armés et des étudians com- ir quelques avocats et des pro- articuliers (prival docenten), quels se trouvoit le docteur latt, d'Alfed (Hanovre), s'é- és avec violence de l'hôtel-de- ttingue, et y ayant installé de utorités, n'avoient pris la fuite arrivée de forces militaires im-

nai 1832 eut lieu la fête de sur les ruines du vieux châ- nom, près de Neustadt, dans rhénane. L'invitation envoyée es à l'avance, rédigée par Sie- et signée par 34 bourgeois de r-la-Hard, portoit ces mots : non de ce qui est acquis (la bavaroise), mais de ce qui quérir, non de la victoire glo- ; de la lutte virile entreprise pher de la force intérieure et

Les mesures prises pour em- le célébration furent inefficaces. eurs jours avant l'ouverture, 'encombrèrent de voyageurs Bavière, du Wurtemberg, de deux Hesses, de Nassau, de et de l'Alsace française. Des arrivèrent de divers points t du Hanovre. Heidelberg fut représenté par 300 étudians, et des mem- bres de la *Burschenschaft* vinrent de tous côtés, entr'autres de Wurzbourg et d'Iéna. Chacun portoit une cocarde tricolore, noir, rouge et or. C'étoient les couleurs adoptées dès le commencement par la *Burschenschaft*, société d'étudians formée en 1815. Siebenpfeiffer, dans son *Messager de l'Ouest*, porta le nombre des assistans à 60,000, et le chef de la garde de sûreté ne l'éleva qu'à environ moitié. La plupart de ceux qui étoient venus croyoient qu'on alloit en finir au moyen de la force. Des discours révolutionnaires furent prononcés par Wirth, Siebenpfeiffer, Widmann et les rédacteurs de la *Sentinelle du Rhin* et de l'*Ami du Peuple*, le littérateur Cornélius, de Stralsund (Prusse), le docteur Pistor et des étudians. On planta des arbres de liberté, on proclama la liberté et l'égalité, on provoqua au refus d'impôt. Il fut aussi question de prochains détrônemens, de poignards...

L'assemblée de la Wartbourg, en 1817, avoit nécessité le congrès de Carlsbad, et la fête de Hambach amena les décrets de 1832, à l'effet de défendre les associations, la célébration sans autorisation des fêtes populaires, et dans tous les cas les discours politiques. La diète se réserva le droit de prononcer souverainement en matière de presse, et consacra le principe de l'extradition politique.

Après avoir dépeint les suites de la fête de Hambach, la diète y rattache un complot, avant-coureur d'une révolution, dans l'été de 1832, à Griesheim, et la conspiration militaire de Xœscrith ; elle publie ensuite la relation de l'émeute du mois d'avril 1833, à Francfort, dont la répression amena de part et d'autre l'effusion du sang. Combattue avec mollesse, la révolte auroit pu s'établir tout d'abord dans les deux Hesses, la Bavière rhénane, le Wurtemberg et le duché de Bade. D'autres menées eurent lieu ; on en découvrit les principales traces dans le grand-duché de Hesse. La *Jeune Europe*, qui avoit pris naissance en Suisse et se composoit de fractions de la *Jeune France*,

de la *Jeune Italie*, de la *Jeune Pologne*, étoit arrivée dans la confédération germanique avec la dénomination de la *Jeune Allemagne*. Cette dernière association se composoit de sections, dont chacune embrassoit tout au plus douze membres avec un président ou un orateur; douze sections formoient une série, et douze séries une union.

Le but de l'association étoit la république. Les sections avoient chacune un numéro. Ceux qui formoient de nouvelles sections en étoient de droit présidens et prenoient des surnoms, tels ceux de Brutus et de Louvel. Un des moyens d'action recommandés aux membres étoit la propagation des écrits sortis des presses clandestines, notamment les *Droits de l'Homme*, le *Dictionnaire de conversation à l'usage des paysans*, la *Profession de foi d'un Exilé*. L'audace de la société allant croissant, on assembla des armes, de la poudre, on se réunit, on fit des promenades militaires. Les littérateurs Freyelsen et Funk adressèrent des discours incendiaires aux ouvriers.

La diète, que nous ne pouvons suivre dans tous ses développemens, parle maintenant des poursuites qui eure des saisies de pièces criminelles condamnations.

Le Gérant, **Adrien Le C**

BOURSE DE PARIS DU 15 NOVE

CINQ p. 0/0. 111 fr. 10 c
TROIS p. 0/0. 82 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Quatre 1/2 p. 0/0, j. d. e sept. 000 f
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 0
Act. de la Banque. 2930 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 792 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt romain 101 fr. 1/2
Emprunt Belge 102 fr. 1/4
Rentes de Naples 103 fr. 15 c.
Emprunt d'Haiti. 520 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 28 fr. 3/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLER
rue C-sette, 29

.A RELIGION
Iardi, Jeudi

'abonner des
:haque mois.

N° 3204.

MARDI 19 NOVEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

le l'Eglise traduits en fran-
ıvrage publié par M. de
:., et dédié à M. l'Arche-
: Paris (1).

des Pères a paru se réveil-
s derniers temps, et d'im-
.vrages ont paru. M. l'ab-
a ouvert la voie par sa
e choisie des Pères, en
s. Depuis, la *Collectio se-*
m a commencé à repro-
ıne grande échelle tout ce
este de ces grands hommes
éternel honneur du chris-
Des éditions séparées de
Chrysostôme, de saint Au-
s leurs langues naturelles,
:rminées en assez peu de
lles de saint Basile et de
ıard se poursuivent. Les
uvre des Pères de l'Eglise,
lumes, font partie d'une
'e ecclésiastique déjà fort
ı ces publications, M. de
/ient en joindre une nou-
se rattache au même ob-
proposé de faire connoître
les Pères des premiers siè-
'avoient été jusqu'ici tra-
ıar fragmens. Sa collection
a d'abord les œuvres des
s et latins des trois pre-
ɔs. Il rend compte de son
ıne préface, dont nous ne
'un morceau :
:iens auteurs classiques ont
été souvent traduits; quelques-uns ont eu pour traducteurs des écrivains très-habiles; plusieurs ouvrages des Pères du IVe siècle ont eu en partie cet avantage; mais saint Justin, Tatien, Athénagore, Théophile, saint Irénée, etc., vont parler français pour la première fois : ils n'ont pas eu pour les initier à notre langue d'interprètes qui pussent nous servir de guides à nous-mêmes et ébaucher pour nous le travail. Nous trouvons bien quelques extraits, quelques fragmens traduits, mais aucun fond, aucun ensemble de traduction qui du moins nous soit connu.

»Et cependant quels auteurs méritoient autant que ceux-ci de fixer l'attention? Après les apôtres, ils sont les premiers anneaux de la tradition. Je ne sais quel sentiment d'admiration vous transporte quand vous les lisez. Ils touchent au berceau de la religion, et ils en parlent, ils la prouvent, ils en établissent la vérité, ils en développent tout l'ensemble et toute la belle économie, comme nous le ferions aujourd'hui. Vous ne pouvez vous empêcher de vous écrier : Il n'en est donc pas de cette religion comme des sciences humaines, qui ont besoin du temps pour s'élaborer, pour se faire; elle naît toute faite! Et voilà ce que ne savent pas tant d'hommes qui, faute de l'avoir étudiée dès ses commencemens, s'imaginent que l'origine du christianisme est enveloppé de ténèbres comme le berceau des nations; qu'il s'est arrangé et a grandi avec le temps. Vous trouverez ce soleil des intelligences aussi brillant à son aurore qu'à son midi; ainsi que le Dieu dont il émane, il ne connoît ni progrès, ni déclin. »

Un discours préliminaire de quelque étendue suit cette préface. L'auteur y présente d'abord deux consi-

'ères des deux premiers siè-
in-8°, sont en vente. Prix,
A Paris, chez Sapia, rues
:, 12, et de Sèvres, 16; et
ɔ ce Journal.

dérations principales; l'une que l'esprit humain est arrivé à un degré de développement inconnu aux âges précédens, l'autre qu'il a parcouru le cercle de toutes les erreurs imaginables. Il montre les inconséquences des anciens et des nouveaux hérétiques, et conclut qu'il n'y a pas de milieu entre le catholicisme et l'incrédulité. Il le prouve par l'exemple de tant de docteurs et de ministres protestans, qui sont tombés dans le déisme et le scepticisme. Qui ne sait les ravages que le rationalisme a faits parmi eux, surtout en Allemagne? L'auteur croit voir aujourd'hui des signes d'amélioration, et c'est pour favoriser cette disposition des esprits, qu'il a entrepris son recueil. Ici il fait encore un bel éloge des Pères, que nous aimerions à reproduire, si nous ne devions plutôt insister sur les différentes parties de cette collection. L'auteur finit par montrer quelle est l'autorité des Pères, et combien leurs écrits sont un éloquent témoignage en faveur de la doctrine catholique.

Chaque siècle est précédé d'un tableau historique. C'est une sorte d'introduction qui fait connoître les principaux événemens de chaque époque, les progrès du christianisme, les luttes qu'il a eu à soutenir, les grands exemples de vertu et de courage qu'ont donnés les martyrs et les autres saints. Le tableau historique du Ier siècle oppose l'effroyable corruption de Rome païenne à la pureté des mœurs des premiers chrétiens. Il raconte sommairement les travaux des apôtres, la destruction de Jérusalem, la dispersion des Juifs, et les premières persécutions exercées contre les chrétiens. A la suite est un *tableau* chronologique des princi-paux événemens de ce sièc[le] une liste des papes.

Il y a peu d'auteurs dans c[e] ou du moins il nous en est re[sté] L'épître aux Corinthiens par saint Clément, l'épître cat[holique] attribuée à saint Barnabé, le [Pasteur] d'Hermas, la deuxième épî[tre aux] Corinthiens, que quelques[-uns] croient pas de saint Clément[,] tout ce que nous offre la [première] collection. Chaque ouvrage [est pré]cédé d'une petite notice.

Le tableau historique du [second] siècle montre l'Eglise gran[dissant] sous le glaive. Il présente l[es pro]grès de la religion malgré le[s persé]cutions des empereurs. On ad[mire le] courage des martyrs. De [savantes] apologies défendent la cause d[u chris]tianisme. Ce tableau, qui e[st de ...] pages, comme le précédent, [est une] histoire abrégée de l'Eglise [pendant] le second siècle. Il est suivi [de quel]ques notes qui sont bonnes [à consul]ter, puis d'un tableau chron[ologique] des événemens principaux q[ui se sont] passés dans le même interv[alle, et] d'une liste des conciles.

Les monumens sont bien p[lus nom]breux dans le second siècle [...] se présentent saint Ignace, s[aint Po]lycarpe et saint Justin. Sain[t Ignace,] évêque d'Antioche, souffrit [le mar]tyre l'an 107, sous Trajan[; il fut] conduit à Rome pour y êtr[e exposé] aux bêtes féroces. Il adressa [pendant] son voyage sept épîtres a[ux chré]tiens d'Ephèse, de Magn[ésie, de] Tralles, de Rome, de Phila[delphie,] de Smyrne, et à saint P[olycarpe.] C'est ce dernier qui recueilli[t ces let]tres, que l'on a toujours [regardées] comme un des plus précieu[x monu]mens de l'antiquité chrétien[ne. On y] admire le généreux courage

n ardeur pour le martyre. L'é-
r annonce que sa traduction est
nouvelle.
int Polycarpe, évêque de Smyr-
voit été disciple de l'apôtre saint
, et étoit l'ami de saint Ignace.
it martyrisé l'an 166 de notre
Il reste de lui une épître aux
ppiens, qui étoit fort esti-

Justin, né en Palestine, fut
dans le paganisme, cultiva en-
la philosophie, et fut converti
un vieillard chrétien qui lui
tra l'absurdité de l'idolâtrie, et
anité des écoles philosophiques.
in, quoique laïque, devint lui-
e un apôtre. Il ouvrit à Rome
école de philosophie chrétienne,
rma plusieurs disciples. Il souf-
le martyre l'an 167, sous Marc-
èle. De ses écrits, qui étoient
breux, il ne nous en est parvenu
quelques-uns. Son premier dis-
adressé aux Grecs peu après
version, expose les motifs de
démarche. Le second discours,
lé *Exhortation aux Grecs*, passe
revue les systèmes des anciens
sophes, et les compare avec les
es du christianisme. L'écrit qui
r titre le *Livre de la monarchie*,
r objet de prouver l'unité de
par le témoignage même des
et des philosophes. Mais les
es les plus célèbres de Justin,
sont ses deux *Apologies* des chré-
adressées à Antonin et à Marc-
e. Il y venge les chrétiens des
ations portées contre eux. Ces
écrits sont, l'un de l'an 150,
e de l'an 167, peu avant le mar-
e l'auteur.
s sont les écrits qui remplissent
mier volume; la plupart sont
pagnés de notes destinées à éclaircir quelques difficultés et à
confirmer quelques preuves.

Le second volume de la collection des Pères commence par une préface où l'on répond à une attaque d'un journal protestant, le *Semeur*, contre l'introduction de l'ouvrage. Cette discussion est courte mais solide. A la suite, l'éditeur a joint une dissertation de M. Granier de Cassagnac en réponse à quelques modernes qui prétendent que le christianisme a fait des emprunts à la philosophie de Platon.

Une partie du second volume est encore consacrée à saint Justin. Le *Dialogue avec le Juif Tryphon* compare et discute les dogmes et les pratiques des Juifs et des chrétiens, et prouve la divinité du Messie par les prophéties révérées des Juifs. L'*Epître à Diognète* fait connoître en quoi consiste la religion chrétienne. Cet écrit qui est assez court est suivi en note d'un extrait du *Dictionnaire théologique de Bergier* sur saint Justin, sur sa doctrine, sur les reproches que lui font les protestans, et sur les différentes éditions que l'on a de ce Père.

Les autres auteurs qui remplissent ce volume sont Tatien, Athénagore, saint Théophile d'Antioche et Hermias.

Tatien, Assyrien d'origine et disciple de saint Justin, n'est plus connu que par un *Discours contre les Grecs* ou les païens. Il donna à la fin dans diverses erreurs. Brucker a cru trouver aussi des erreurs dans le *Discours*, mais les plus habiles critiques n'en ont point porté ce jugement. On répond ici aux objections de Brucker.

Un morceau *sur le polythéisme dans les premiers siècles* est emprunté en grande partie aux *mélanges* de M. Vil-

lemain ; l'éditeur l'a inséré pour compléter, dit-il, ce qu'il avoit déjà rapporté sur le polythéisme, et pour établir l'impuissance de l'esprit humain pour la régénération du monde.

On sait peu de chose d'Athénagore, qui étoit athénien et vivoit sous Marc-Aurèle. Né païen, il s'étoit fait chrétien, et Baronius croit qu'il fut martyr. On n'a de lui que deux ouvrages, l'*Apologie des chrétiens*, adressée à Marc-Aurèle, et le *Traité de la résurrection des morts*. L'*Apologie* fait autant d'honneur au talent qu'au courage de l'auteur. Le *Traité* a pour but de montrer que la résurrection des morts n'est point au-dessus du pouvoir et de la volonté de Dieu.

Théophile, évêque d'Antioche, élu l'an 168, et mort l'an 181, avoit réfuté les hérétiques de son temps. Il ne reste que ses trois livres à Autolyque, qui ont pour objet principal de faire connoître Dieu, l'absurdité du paganisme et l'antiquité des livres saints. On trouvera ici une bonne notice sur saint Théophile et sur ses écrits.

Hermias étoit un philosophe, comme Justin, Tatien et Athénagore. Il appartient comme eux au second siècle. Il n'est connu que par son écrit des *Philosophes raillés*, écrit court, mais piquant.

Le tome III des *Pères de l'Eglise* est rempli en entier par saint Irénée, évêque de Lyon, un des prélats les plus illustres de l'Eglise des Gaules. Irénée étoit disciple de saint Polycarpe, et on croit qu'il fut envoyé par lui en Occident. Il fut ordonné prêtre à Lyon, par saint Pothin, et lui succéda en 177. Lui-même souffrit le martyre en 202 dans la persécution de Sévère. Son principal ouvrage est

celui qui a pour titre : *Les cin*
vres contre l'hérésie; c'est un t
fort estimé, et qui réfute tout
hérésies des premiers temps. L'
teur l'a fait précéder d'une intro
tion sur les gnostiques, qu'il a j
nécessaire pour bien faire comp
dre tout ce que dit saint Irénée.
a joint un morceau sur la tradi
catholique d'après saint Irén
un extrait d'un ouvrage réc
Thomas Moore qui va bien
c'est le *Voyage d'un Irlanda*
recherche de la vérité, dont il a
rendu compte dans ce Journal.

Le tome IV commence par un
sertation sur la tradition, emp
à l'abbé Bergier. A la suite
morceau est le dialogue sur la
gion, intitulé *Octavius*, et dont
teur est Minutius Félix, juri
sulte distingué à Rome, sous
time-Sévère. Il y a trois inte
teurs, Minutius, Octavius et C
celui encore païen finit par s
vertir. Il existoit plusieurs tra
tions françaises de ce dialogue ; l'
teur a voulu en essayer une nouv
et ne parle d'ailleurs de son tra
qu'avec beaucoup de modestie.

Clément d'Alexandrie diri
dans cette ville une école chréti
et eut Origène pour disciple. Il
roît avoir vécu sous l'empereur
mode. On met sa mort sous S
C'est de tous les Pères qui so
qu'ici entrés dans la collectio
lui qui a le plus écrit. Il nous
de lui l'*Exhortation aux genti*
Pédagogue, un écrit sous ce
Quel riche peut être sauvé, et les
mates. Les premiers écrits
réunis dans ce tome IV. L'édit
donne une analyse qui est bon
consulter. Il regarde l'*Exhort*
comme le traité le plus complet

Pères aient publié contre l'idole. Le *Pédagogue* est divisé en livres, et paroît destiné aux catéchumènes de l'école à laquelle présidoit Clément. L'écrit sur le *riche sauvé* est tout moral, et le fragment des *Hypotyposes* est sur la méthode à suivre dans les recherches philosophiques. D'autres faisoient de ce fragment le huitième livre des *Stromates*; l'éditeur a jugé avec quelques commentateurs qu'il n'avoit point de rapport avec le sujet des *Stromates*.

Ce dernier ouvrage remplit en entier le tome v. Il est partagé en sept livres. Le mot de *stromates* signifie *tapisseries*; l'auteur a voulu montrer apparemment qu'il mettroit de la variété dans son sujet. Nous regrettons de ne pouvoir insérer ici l'analyse qu'en donne l'éditeur. Il regarde l'ouvrage comme parfaitement coordonné dans son ensemble, et y trouve avec raison beaucoup de savoir et d'érudition. Il y a beaucoup de traits historiques sur les hérésies. Partout l'éditeur donne à Clément le titre de saint. Son nom se trouve en effet dans le martyrologe d'Usuard qu'a suivi l'Eglise de Paris. Benoît XIV n'a pas voulu l'insérer dans son édition du martyrologe romain en 1749, et il en donne la raison dans un bref au roi de Portugal. Les Bollandistes s'étonnent de cette exclusion. Butler et Godescard mettent la vie de Clément sous le 4 décembre, déterminés, disent-ils, par l'autorité de plusieurs calendriers et par l'exemple des hagiographes.

Il est aisé de voir par cette analyse tout ce qu'embrassent les cinq volumes de la collection publiée par M. de Genoude. Plusieurs des écrits admis ici n'étoient connus que par des fragmens, ou bien il n'en existoit que des traductions anciennes et oubliées. Rassemblés ici, ils acquièrent une nouvelle force; ils montrent la tradition constante de l'Eglise, ils confirment notre foi, ils sont une réfutation anticipée des erreurs des hérétiques modernes. Enfin, les tableaux, les dissertations et les notes dont les écrits des Pères sont accompagnés, ajoutent aux preuves, éclaircissent les difficultés et forment un ensemble recommandable, tantôt sous le rapport de l'édification, tantôt sous celui de la critique.

On annonce que le IIIe siècle doit bientôt paroître.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. l'évêque de Châlons n'a pu apprendre la détresse des réfugiés espagnols sans désirer de soulager ces malheureux exilés. Le prélat nous a fait passer une somme de 750 fr. Son intention étoit que 450 fr. fussent employés à secourir les pauvres prêtres que les derniers événemens ont forcés à sortir de l'Espagne. Cette somme vient d'être adressée à un respectable archevêque du Midi, qui a sans doute dans son diocèse beaucoup de ces honorables réfugiés, et qui peut mieux que personne apprécier leurs besoins. M. l'évêque destinoit une autre somme pour soulager les prêtres espagnols réfugiés dans le diocèse de Bordeaux. Il acquittoit ainsi, autant qu'il étoit en lui, la dette de la reconnoissance pour les bienfaits du clergé espagnol envers nos prêtres déportés il y a bientôt 50 ans. Le prélat nous a chargé de remettre 300 fr. au comité central des souscriptions, pour les militaires et autres Espagnols malheureux.

Nous avons fait connoître les dons de M. l'évêque de Vannes et de son

clergé pour le même objet. Depuis, les journaux ont annoncé que le clergé de Clermont s'étoit cotisé pour faire une somme de 300 fr., destinée aussi aux réfugiés espagnols. Plus récemment, 50 fr. ont été envoyés pour eux par un vieux prêtre, qui, dit-il, long-temps exilé sur une terre étrangère, n'avoit pas oublié la généreuse hospitalité qu'il y avoit reçue. Enfin, les journaux mentionnent fréquemment des dons et souscriptions de la part d'ecclésiastiques de divers pays.

On a reçu des nouvelles de M. l'évêque de Nancy. Le prélat étoit arrivé à New-York après 35 jours de traversée. Il devoit prêcher dans l'église Saint-Pierre le 24 octobre. Le nombre des catholiques est assez grand à New-York. Parmi eux, il y a beaucoup de Français, sans parler des Irlandais et des Américains qui entendent notre langue. On croyoit que la foule se porteroit pour entendre le respectable évêque. Il devoit se mettre en route peu après, et se proposoit d'aller à Philadelphie et à Baltimore, et de visiter les évêques de Bardstown, de Cincinnati, de Vincennes et de Saint-Louis. De là, il s'embarqueroit sur le Mississipi, et devoit prêcher l'Avent à la Nouvelle-Orléans. On sait que dans cette ville presque tout le monde parle français. Après l'Avent, l'infatigable évêque devoit prendre sa route par Mobile et le diocèse de Charleston, et revenir à New-York, où il avoit promis de prêcher le Carême. Ainsi son séjour aux États-Unis ne sera pas oisif. Le prélat doit visiter ensuite le Canada.

M. Hughes, coadjuteur de New-York, a dû partir pour faire un voyage en Europe. Il est attendu d'un jour à l'autre en France. Il est aujourd'hui investi de la juridiction, à cause de l'âge et des infirmités de M. Dubois, évêque de New-York. M. Hughes, qui étoit préc[illegible] dans le diocèse de Philade[illegible] connu par ses succès dans [illegible]cation et dans la controv[illegible] soutenu une brillante discu[illegible] un ministre presbytérien, M[illegible] ridge.

Le vendredi 22 novem[illegible] réunion de charité au[illegible] l'église de Notre-Dame-[illegible] Nouvelle, en faveur de l'a[illegible] des Dames de la Providenc[illegible] depuis 15 ans dans cette p[illegible] sermon sera prêché à une [illegible] M. l'abbé Duguerry, et ser[illegible] d'une messe basse à midi La quête sera faite par de[illegible] de l'association. Les offra[illegible] vent être remises à M. le [illegible] sacristie, ou à Mme Bonn[illegible] dente de l'association, rue [illegible]tier, 14.

Nous nous empressons [illegible]duire la plus grande pa[illegible]tice que nous trouvons d[illegible] *zette du Midi*, sur un prê[illegible]table mort à Marseille le [illegible]bre dernier.

Pierre Franc, prêtre, ch[illegible]noraire de la cathédrale de [illegible] et ancien recteur de No[illegible] du-Mont-Carmel, naqui[illegible] seille le 3 janvier 176[illegible] plus tendre enfance, il [illegible]gua par son obéissance envers ses parens, auta[illegible] une piété au dessus de [illegible] fit sa première commu[illegible] l'œuvre de la Jeunesse, c[illegible] sous le nom du Bon-Past[illegible] quentation habituelle d[illegible] asile ne pouvoit que fort[illegible] les germes de vertus qu'il [illegible] ainsi dire sucées avec le[illegible] sa vocation ecclésiastique [illegible]t-elle bientôt; il la suivit [illegible]tion; dès l'âge de quinze [illegible] la soutane au Bon-Paste[illegible] successivement tous les [illegible]

ra sa première messe le 7 juin
, à l'âge de vingt-quatre ans.

e jeune Franc s'étoit ainsi voué acerdoce à la veille de ces temps eux, où il suffisoit d'être prêtre ır être réduit à opter entre la rt et l'apostasie. La famille de bbé Franc, ayant appris que le b avoit résolu sa mort, l'obligea quitter la France et d'aller au attendre des jours plus heu-. Mais son zèle ne put s'habi-à vivre loin de son pays, loin concitoyens qu'il auroit voulu ler et soutenir au milieu des gers ; au risque d'être pris et con-né à mort comme prêtre émi-il revint à Marseille en 1797, et dant trois années, il lui fallut er- de la ville à la campagne, et de ison en maison, portant les se-rs de son ministère partout où ils voient être utiles.

Quand le gouvernement de Bona-rendit enfin la liberté religieuse, bé Franc fut placé comme vicaire lise de Saint-Martin, où il resta 'en 1812. Le vénérable abbé n, recteur de Notre-Dame-du--Carmel, étoit mort à cette épo-; on voulut lui donner un suc-ur digne de lui; l'abbé Franc signé ; mais le devoir d'obéis-e put seul lui faire accepter sa no-tion; il ne pouvoit se faire à l'i-de quitter des paroissiens aux- il étoit attaché du fond de son . Cette bonté, ce naturel affec-, que tout le monde a pu ap-, ont été pour lui la source de amères dans tout le cours de . Placé à la tête de la paroisse pauvre, à combien d'angois-'a-t-il pas été livré surtout pen-les calamités publiques !

zèle et la charité d'une part, ur et la reconnoissance de l'au-avoient en quelque sorte iden- le pasteur et le troupeau, à tel t que dans ses quêtes annuelles bé Franc montoit jusque dans les greniers, et y trouvoit des aumônes. Celui-là même qui avoit le plus besoin de secours, auroit plutôt retranché de son nécessaire que de ne pas donner sa modeste offrande à ce pasteur vénéré. Une visite de l'abbé Franc étoit une fête pour les familles, et ses moindres paroles y étoient rappelées avec bonheur.

D'une humeur toujours égale, si le bon curé félicitoit ses paroissiens, c'étoit avec un épanchement de cœur qui montroit dans ses paroles la naïve et franche satisfaction de son ame. S'il avoit quelque reproche à faire, on y reconnoissoit toujours cette bonté du père et du pasteur qui ne châtie que par amour. Esclave de ses devoirs, jamais il ne consentit à se laisser remplacer en chaire quand c'étoit à lui d'y monter; ses homélies étoient écoutées avec un empressement filial.

Au rétablissement de l'évêché de Marseille, en 1823, M. de Mazenod pria l'abbé Franc d'accepter un canonicat titulaire; mais son attachement pour ses paroissiens ne lui permit pas d'accepter une position qui lui offroit une existence assurée et un repos qui bientôt alloit lui devenir nécessaire.

La moindre disgrâce qui affligeoit son troupeau plongeoit le vénérable prêtre dans un chagrin d'autant plus amer que, toujours expansif pour ce qui contentoit son cœur, il s'étoit fait une loi de ne se plaindre jamais. Il avoit une dévotion toute particulière pour les ames du purgatoire, et s'étoit réservé la prédication pendant l'octave des morts.

Mais la carrière du bon curé étoit remplie. En 1834, quelques chutes qu'il fit successivement annoncèrent un état apoplectique qui ne fit que s'aggraver.

L'abbé Franc ne s'en dévoua pas moins au secours des malades dont l'invasion du choléra vint remplir sa

paroisse; mais les forces physiques lui manquèrent, son moral s'affoiblissoit chaque jour, et M. l'évêque crut devoir le faire remplacer en lui conservant le droit de préséance dans son église. Sa santé devint de jour en jour plus mauvaise, il finit par tomber dans un état d'enfance qui s'est prolongé jusqu'à sa mort, arrivée le 4 novembre 1839.

Ses funérailles, qui ont eu lieu sous une forte pluie le 5 novembre, étoient pourtant suivies par de nombreux assistans qui ont dû braver l'inondation des rues changées en rivière, pour accompagner ce saint prêtre au cimetière.

Le ministre des cultes a fait don à la cathédrale de Tulle, d'un bel orgue qui a été reçu dernièrement en présence de M. l'évêque, du préfet et des autorités locales, par M. Simon, organiste de l'église des Petits-Pères, à Paris, envoyé à cet effet sur les lieux.

La paroisse de Guyonvelle, canton de La Ferté-sur-Amance, diocèse de Langres, n'avoit point de pasteur résident et manquoit de presbytère. Un jeune prêtre nouvellement chargé de desservir cette paroisse, a conçu l'idée d'une souscription, et a su réunir environ 3,000 fr. pour acquérir un presbytère. Son zèle a donné un élan qui s'est communiqué des habitans aisés à ceux même qui l'étoient moins.

Il est arrivé à Toulon dix Sœurs de la congrégation de Saint-Joseph, qui doivent se réunir à leurs compagnes employées dans les hôpitaux d'Afrique. Elles doivent s'embarquer sur le bateau à vapeur le *Ramier*.

On sait que cette congrégation à pris naissance à Gaillac, diocèse d'Alby, par les soins de mademoiselle de Vialart; nous en avons parlé numéro du 16 septembre 1834. Ces Sœurs ont fait depuis un
ment à Alger. Elles ont r
grands services dans la colo
a vu par les lettres de M.
d'Alger combien il se louo
zèle et de leur dévoûment.

Les cours de théologie
minaires sont la source où s'
l'ordre sacerdotal. Suppri
un diocèse, et sous les ye
vêque, ces sortes d'établi
c'est faire un grand pas ve
testantisme. On en est là ce
Porrentruy, dans le Jura
n'y a plus, ni dans cette
dans aucune autre du dioc
titutions religieuses, de sé
de cours de théologie.

L'ancien évêché de Bâle
depuis huit siècles, quand il
primé en 1791, époque où
lution française envahit
C'est au commencement d
forme que l'évêque vint é
siége à Porrentruy.

C'est aujourd'hui le m
rappeler à la mémoire du
tholique, et au gouverneme
que feu M. de Neveu, pri
que de Bâle, a légué, par
ment, au séminaire de l'é
intérêts d'un capital de 30,0
qui sont déposés à la b
Vienne. Aux termes de ce t
les intérêts doivent être
ment employés au soutien
naire de l'évêché. Le capit
être exigible, mais il es
que les intérêts seront
nuellement sur le pied d
cent en numéraire. Le sém
Porrentruy, seul usufruit
intérêts, a le droit, à la te
même testament, d'en di
ordre de succession, ou pa
donation. Telle fut la l
tention du vénérable préd
l'évêque actuel.

La question de savoir si
devoit pas être uniquemen

minaire de Porrentruy, fut dis-
il y a quelques années. A l'épo-
de son décès, survenu en 1817,
stateur ne connoissoit dans son
hé aucun autre séminaire que
i de Porrentruy. Depuis long-
ps le pays s'occupoit des disposi-
s de ce testament, lorsque plu-
rs cantons formèrent entr'eux un
ordat pour le rétablissement de
hé de Bâle, dont Soleure est de-
le siége. M. le pro-vicaire de
x et tout le clergé du Jura
t unanimes à déclarer que
s *l'intention formelle du tes-*
, ce legs appartenoit de droit
séminaire de Porrentruy. Cette
re étoit en pleine discussion
nd la mort de M. le pro-vicaire de
lieux arriva. Les événemens qui
uis se sont succédé dans le Jura
olique ont suspendu l'examen de
te réclamation.

Puisque dans l'évêché de Bâle, et
emment à Porrentruy, il n'existe
ni cours de théologie, ni sémi-
re, malgré les ressources dont ces
établissemens étoient environ-
, que sont devenus du moins les
êts de trente mille florins que
banque de Vienne en Autriche ac-
ite annuellement depuis 1817
r le compte du séminaire de Por-
truy?

N'est-il pas affligeant de voir la
ieuse jeunesse du Jura qui se
e à l'état ecclésiastique, forcée
ortir de l'évêché de Bâle, pour
 faire ailleurs et à grands frais,
tudes de théologie et son sémi-
? Espérons que les intentions du
rable défunt seront un jour ac-
plies, et que, dans l'intérêt du
 public, soit le gouvernement,
 les autorités de Porrentruy, sau-
nt exiger qu'il leur soit rendu
mpte de ce revenu. La première
marche à faire est de s'infor-
r auprès de la banque de
nne si, depuis 1817, les intérêts
capital de 30,000 florins apparte-
nant à M. de Neveu, ont été payés, de quelle manière et à qui?

La pétition des catholiques qui réclament contre la décision du grand conseil de Saint-Gall, qui a attribué à l'état les biens des couvens sécularisés, est, dit-on, déjà couverte de plus de 11,000 signatures, parmi lesquelles un assez grand nombre de protestans.

Le professeur Fischer est de retour à Lucerne. Il lui a été donné connoissance des dispositions de l'autorité supérieure ecclésiastique et civile qui le révoquent de sa chaire de professeur de théologie; mais on assure que M. Fischer se propose d'intenter un procès au gouvernement pour obtenir des dommages-intérêts.

M. Louis Blancis de Cirié, évêque de Syra et délégué apostolique dans le nouveau royaume de Grèce, prélat né dans le diocèse de Turin, a donné des nouvelles de la Grèce dans une lettre datée d'Athènes le 20 juin dernier, et adressée au Père Innocent de Vinovo, professeur de théologie et provincial des Mineurs réformés de l'Observance, qui réside au couvent de Notre-Dame des Anges, à Turin. Le prélat, qui est du même ordre, lui rend compte d'une excursion qu'il a faite sur le continent de la Grèce. Il étoit parti de Nauplie de Romanie pour prendre possession d'une mosquée que sur ses représentations le roi avoit accordée aux catholiques. Arrivé sur les lieux, il visita le local avec un architecte qui lui fit un devis de 10 ou 12,000 fr. pour changer la mosquée en église, construire un logement pour deux missionnaires, et élever un mur d'enceinte. Le jour de la Pentecôte, l'évêque recommanda cette œuvre à la charité de la population, composée d'environ 300 ames. On nomma une commission

de cinq personnes, dont un missionnaire qui réside là depuis quelque temps, et qui y occupe une maison à loyer. Cette commission dirigera les travaux. L'évêque laissa une petite somme pour commencer les travaux de l'enceinte, et partit après avoir passé quinze jours dans cette ville, où il reçut des témoignages d'estime et de respect de toutes les autorités civiles et militaires.

De Nauplie, le prélat se rendit à Athènes, qu'il visitoit pour la troisième fois. Il y avoit cherché vainement jusque là une pierre que les Pères du tiers-ordre de Saint-François avoient placée autrefois sur leur porte. Il la trouva enfin, et reconnut que l'église sur la porte de laquelle étoit cette pierre étoit dédiée à Saint-Antoine, et desservie par les Pères du tiers-ordre, du temps des empereurs grecs et sous la république de Venise. La ville étant tombée au pouvoir des Turcs, ils changèrent l'église Saint-Antoine en mosquée, et ne s'occupèrent point de faire disparoître la pierre. Ce furent les Grecs, qui ayant en dernier lieu converti l'église en école, enlevèrent la pierre, de peur qu'elle ne servît à faire réclamer l'église.

L'évêque de Syra passa la Fête-Dieu au port du Pirée. Il y dit la messe dans un magasin qui sert en ce moment d'église. Il visita une nouvelle église qui est en construction, et dont les travaux sont assez avancés pour qu'on puisse espérer de l'ouvrir dans quatre mois. Elle sera dédiée à saint Paul.

A Athènes, on n'a encore qu'une petite église, et un logement très-étroit au-dessus de la sacristie, qui sert pour trois missionnaires, n'y ayant pas pour le moment de moyen d'en bâtir un autre. Quelque étroite que soit l'église, qui ne peut contenir guère plus du tiers de la population, estimée à environ 2,000 ames, toutefois c'est beaucoup que d'avoir tant de choses en quatre ans da veau royaume, et on espè l'aide de la providence on quatre ou cinq ans form établissemens nécessaires soutien de la mission. Il y coie à pourvoir à l'entretie sionnaires. On compte à sur la providence.

A Patras, où saint A somma son martyre, il y a en construction; elle sera saint apôtre.

POLITIQUE, MÉLANGE

La plupart des journaux de vent pas à pas depuis quelque jeune prince qui voyage dans en Italie. Ses moindres déma promenades, les visites qu'il f reçoit, sont enregistrées par une sorte d'affectation et un so minutieux. Ils assurent, du re ne trouvent dans tout cela ri digne d'attention; et qu'ils n' que pour constater la parfai rence qui s'y rattache, l'inatten lue du public, et le peu d tion de ces petites excursions homme.

Si les journaux veulent réell suader qu'ils n'y voient aucu tance, et que le prince dont ainsi tous les mouvemens heure et minute par minute, attention, ni intérêt, ni curi part de personne, ils ont gra s'occuper de lui comme ils et d'attirer tous les regards sonne. Ce n'est point de cet qu'il faut s'y prendre quand on tater l'indifférence publique o propre; car on donne positive tendre que c'est tout le contra se supposer.

Un jeune voyageur qui r mouvoir sans que tous les yeux de ville en ville et de gîte en que tous les journaux reter bruit de ses pas, est nécessai

...age de quelque importance. S'il ...oit pas un, il deviendroit tel au ...nt de tout le monde par le seul des peines qu'on se donne pour le ...r comme quelque chose dont per- ... ne s'occupe, et qui ne mérite au- ...attention. Ce n'est point sous cette ... que l'indifférence a coutume de se ...ter. Il y a en France des milliers ...nnes marquantes et de célébrités, ...ent on ne remarque pas plus ... que la présence, et qu'on s'ac- ...rfaitement à laisser pour ce qu'el- ... sans s'inquiéter de ce qu'elles ... de ce qu'elles deviennent. Si l'on ...loit un exemple frappant, M. Vien- ...oit-là pour en servir, lui qui a écrit ...cemment aux journaux que son ... de Pair a failli ne pouvoir le ren- ...nulle part, et que, sans son por- ... n'y auroit pas eu moyen de lui ... nouvelle dignité, faute de sa- ...prendre. Quand on veut pein- ...férence et l'inattention publi- ...ard d'un homme, qu'on cite ...le comme celui-ci, à la bonne ...ais ne confondez pas, s'il vous

---

...ar M. Arago que le public a su ...ment de quoi l'honorable M. Sal- ... mort. En prononçant le panégy- ...sage au bord de la fosse du dé- ... a dit que ce zélé député s'étoit ...né pendant les onze dernières an- ... sa vie, à lire tous les procès-ver- ...es séances de la chambre des dé- ... ainsi que tous les rapports, dis- ...et imprimés que chaque session lé- ...ve voyoit naître pour la récréation ...honorables habitués du Palais-Bour- ... Ceci explique d'une manière bien ...ante, assurément, à quoi ce mal- ...reux M. Salverte a succombé, et si quelque chose doit étonner, c'est que sa ...bonne constitution physique ait pu y ré- ...ister aussi long-temps. Onze années de lectures comme celles-là! Réellement il n'y a qu'un corps de fer qui soit en état ... y tenir.

Que ceci serve d'avertissement aux lecteurs du *Constitutionnel*. Si, à l'exemple de M. Salverte qui, selon les expressions de son honorable ami M. Arago, *s'étoit condamné* à lire tout le fatras de la chambre des députés, ils ont le malheur de se condamner aussi à lire tout ce que leur journal exhume encore du répertoire de la comédie de quinze ans, contre le parti-prêtre, les Jésuites, les missionnaires, les plantations de croix, etc.; s'ils osent risquer de digérer tout cela, tel qu'il le sert réchauffé chaque matin; nous les en prévenons, c'est comme s'ils étoient morts. Et qu'ils ne se flattent pas d'aller aussi loin que M. Salverte. Il n'y a personne au monde d'assez solidement constitué pour pouvoir avaler des drogues comme celles-là pendant onze ans. Ainsi, bien certainement, ils ne verront pas les jours de M. Salverte. S'ils ne veulent pas mourir d'une mort plus prompte, c'est à eux à y faire bien attention.

PARIS, 18 NOVEMBRE.

Nous nous sommes contenté d'annoncer l'arrivée de M. le duc de Bordeaux à Rome, et nous n'avons point reproduit les diverses versions des journaux sur ce voyage. Il nous a semblé qu'il y avoit beaucoup d'incertitude dans tout ce qu'on en racontoit. On avoit dit que le prince avoit été reçu en audience particulière par le Saint Père, et on avoit même fixé le jour où cette audience avoit eu lieu. Aujourd'hui le *Moniteur Parisien* assure que le prince n'a point eu d'audience. Le *Diario* n'a point parlé de son arrivée à Rome, ni de son séjour dans cette ville. Le prince visite les monumens. On dit qu'il a assisté à l'office du jour de la Toussaint dans la chapelle Sixtine.

— Les colléges électoraux de Langres (Haute-Marne), et de Nérac (Lot-et-Garonne), sont convoqués pour le 14 décembre à l'effet d'élire chacun un député en remplacement de M. de Vandeul et du marquis de Lusignan, nommés pairs.

— Une dépêche télégraphique annonce que le duc d'Orléans ayant terminé sa

quarantaine a fait son entrée à Marseille, dans la matinée du 15, au milieu d'une immense population. D'après la dépêche télégraphique, le prince a dû quitter Marseille le 17.

— On lit dans le *Moniteur algérien* du 10 : « S. A. R. le duc d'Orléans, avant de quitter Alger, a fait remettre 12,000 fr. aux différens établissemens de charité. Cette somme, suivant les intentions du prince, servira, pendant l'hiver, à donner des secours aux malheureux de toutes les religions : elle sera distribuée dans les proportions fixées par S. A. R., sous la haute surveillance de M. le comte Guyot, directeur de l'intérieur. »

— Le *Moniteur algérien* dit que les dernières nouvelles de Constantine sont très-satisfaisantes. Après le passage du Biban par la division du duc d'Orléans, la seconde division, sous les ordres du lieutenant-général Galbois, s'est portée dans le sud de la plaine de la Mejana, et le 30 octobre, elle a occupé la petite ville de Sidi-Moussa; les chefs de toutes les tribus environnantes sont venus avec des denrées auprès du commandant supérieur de la province. Le général Galbois a dû arriver le 2 ou le 3 à Sétif.

— Sont nommés juges, à Laon (Aisne), M. Destré-Degove., juge d'instruction à Doullens, en remplacement de Caumartin, nommé juge à Amiens; à Charleville (Ardennes), M. Collardeau, juge-suppléant dans ladite ville, en remplacement de M. Clairon, décédé; à Doullens (Somme). M. Miltgen, juge-suppléant au même siége; à Orange (Vaucluse), M. Sabatier, ancien substitut à Tournon, en remplacement de M. Reyne, mis à la retraite.

— La chambre des pairs se réunira le 16 décembre en conr de justice pour entendre le rapport définitif de la procédure concernant la révolte des 12 et 13 mai, et statuer sur les mises en accusation.

— Des feuilles annoncèrent, il y a peu de jours, qu'un individu arrêté au guichet du Louvre, au moment de la sortie du roi, ayant été reconnu e[...] vresse, avoit été mis bientôt [...] Le *Moniteur* annonce que ce f[...] tièrement controuvé.

— Les électeurs censitaires [...] mentaux inscrits au nombre d[...] la liste électorale du 2ᵉ arro[...] municipal de Paris, avoient [...] pués pour vendredi, à l'effet [...] membre du conseil général en [...] ment de M. Laffitte, démissio[...] nombre des votes n'ayant é[...] 1,519, sur lesquels 1,405 po[...] son-Davilliers, les opératio[...] trouvées sans résultat. Le pr[...] Seine assignera un autre jour.

— M. Vial, ancien consul [...] en Grèce, est mort à Paris.

— M. Dujarrier, gérant du [...] *Presse*, seul poursuivi en diffa[...] M. Balmossière, gérant du j[...] *Corsaire*, avoit été condamné [...] à un mois de prison et 10,[...] de dommages-intérêts. Il s'e[...] vendredi devant le tribunal co[...] par suite de son opposition à [...] du jugement. M. Emile de G[...] tant déclaré auteur de l'article [...] le président l'a invité à passe[...] des prévenus, et le tribunal, [...] entendu les avocats, a condar[...] rier et Emile de Girardin cha[...] d'amende, et ensemble à 2 [...] dommages-intérêts : « attend[...] cle de la *Presse* du 30 septen[...] che sans fondement et sans [...] seulement avec l'intention d[...] Balmossière d'avoir été cond[...] vol en 1836. »

— On lit dans le *Journal d*[...] que le caissier de M. Bru[...] 500,000 fr. à cet agent de ch[...] le syndicat a décidé qu'il [...] aide à M. Brun.

— Un ordre du ministre d[...] appelle à l'activité 40,000 h[...] la classe de 1838.

— Vingt régimens d'infa[...] recevoir des fusils à percus[...]

des épreuves en grand sur ce nou- système.

Le pain, pendant la seconde quin- de novembre, continuera d'être 17 sous 2 liards les quatre livres pre- re qualité, et 14 sous 2 liards la se- de qualité.

— Le préfet de police a obligé tous les priétaires de bateaux à vapeur qui t de Paris à se pourvoir d'une fumigatoire pour porter secours aux qui, pendant le trajet, vien- à tomber dans la rivière.

— Les bassins des cinq fontaines en struction dans les Champs-Elysées nent d'être terminés.

— D'après le *Journal des Débats*, le mi- présentera cette année aux cham- un projet de loi pour le remplace- des monnoies de cuivre et des pièces 15 et 30 sous, par de nouvelles mon- en harmonie avec le système déci- et les exigences actuelles du com- merce.

Il y a en circulation vingt millions à près de pièces de 15 et de 30 sous. habile manufacturier, M. Frichot, publié un écrit sur cette matière, que leur démonétisation coûtera million 300,000 fr., par suite de dé- et des frais de nouvelle fabrica-

démonétisation du billon, dont il en circulation 10 millions suivant Frichot, et 7 millions seulement d'a- la commission des monnoies, coû- dans la première hypothèse 3 mil- 100,000 fr., et un million de moins la seconde.

renouvellement de la monnoie de formeroit un article de dépense ment lourd. Les sous fabriqués sous ien régime et pendant la république sentoient en 1799, époque à laquelle cessa d'en émettre, 53 millions de s. M. Frichot pense qu'il n'y en a en circulation que pour 50 millions, commission des monnoies réduit en- ce dernier chiffre de 10 millions; rouve généralement que la commis- sion a exagéré les pertes qu'une monnoie sans cesse en mouvement a pu subir. Mais il faut reconnoître que l'usage con- tinuel des pièces de cuivre a dû les dimi- nuer de poids, et leur enlever, par consé- quent, une portion de leur valeur intrin- sèque. On porte ce déchet à environ 754,400 kilogrammes sur les 11 millions 160,000 kilogrammes, poids primitif des 53 millions de francs en sous.

Le *Journal des Débats* parle d'une émis- sion de 70 millions de francs, par moitié en pièces de 5 et de 10 centimes. Comme on auroit à fabriquer un milliard 50 mil- lions de pièces, il faudroit, dit-il, une dé- pense de 25 à 30 millions de francs, afin d'obtenir des pièces aussi bien frappées que les *pence* d'Angleterre, qu'on pren- droit pour des médailles. Pour diminuer cette masse de frais en pure perte, et peut-être la faire disparoître en entier du budget, le *Journal des Débats* ajoute qu'on pourroit réduire la valeur intrin- sèque.

Le poids de vingt grammes au décime (500 grammes équivalent à une livre) qui est dépassé par les sous tournois et par ceux de métal de cloches, est excessif, dès qu'on le compare aux poids des mon- noies de cuivre des autres pays. Partout on a reconnu que, pour les pièces de cui- vre, il n'étoit pas nécessaire, comme pour celles d'or et d'argent, qu'elles eussent une valeur intrinsèque égale à la valeur nominale, et qu'il n'y avoit aucun danger de contrefaçon si on employoit de beaux coins, et qu'on les frappât avec une ma- chine plus puissante que le balancier, de manière à obtenir une empreinte nette et profonde. La valeur intrinsèque des *pence* anglais est de 44 centièmes de la va- leur nominale; il en est de même pour les kopeck russes, à l'effigie d'Alexandre; pour les kreuzter autrichiens, à l'effigie de François Ier, elle n'est que de 20 cen- tièmes; pour les cents des Pays-Bas, elle est de 45 centièmes; et pour les pfennings prussiens, de 40.

Ayant dit que la moyenne de la valeur

intrinsèque des monnoies de cuivre des principaux états est de 30 centièmes, et que dans les vieux sous français la proportion est de 64 centièmes, et de 53 dans ceux à tête de liberté, le *Journal des Débats* ajoute qu'en adoptant pour la nouvelle monnoie le chiffre de 40 centièmes, soit 15 grammes au lieu de 20 par décime, on pourroit fabriquer avec la matière des sous actuels une valeur plus considérable, et couvrir les frais de la refonte des pièces de 15 et de 30 sous et de la démonétisation du billon.

NOUVELLES DES PROVINCES

La souscription ouverte à Bordeaux en faveur des réfugiés espagnols s'élevoit le 15 à 5,493 fr. 50 c. La souscription ouverte à Nîmes s'élevoit le 13 à 828 fr.

— A Port-Sainte Marie, diocèse d'Agen, où plusieurs réfugiés espagnols ont été envoyés, une collecte a eu lieu par les soins de M. Louis Tacconi, capitaine italien réfugié des états du pape, en résidence dans cette ville. M. Tacconi est le même dont nous avons annoncé précédemment une déclaration et rétractation des plus honorables. Sa conduite en cette dernière circonstance est une preuve que ce n'est pas en paroles seulement qu'il est revenu aux principes d'ordre et de fidélité.

— Les princes Albert et Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha sont débarqués le 15 à Calais, venant d'Angleterre, avec une suite de neuf personnes. Ils se rendent en Belgique.

— Viennent d'être nommés maires : de Rocroy (Ardennes), M. Petit-Prisse ; de Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure), M. de Gaalon.

— 18 individus ont comparu le 14, devant le tribunal correctionnel de Mortagne (Orne), par suite des désordres qui avoient éclaté à Bellesme, les 19 et 20 septembre, à l'occasion de la circulation des grains. Le jugement n'a été rendu qu'à trois heures du matin. 9 prévenus ont été acquittés, et les 9 autres condamnés en 600 fr. d'amende, et faute de paiement à six [...] prisonnement.

— M. Boucro de Kercara[...] cédé, le 10, à Vannes, à l'[...] ans. *L'Hermine* de Nantes an[...] est mort en chrétien. En 18[...] Kercaradec avoit été arrêté e[...] comme impliqué dans un [...] légitimiste, et conduit à P[...] gendarmerie, ayant pour com[...] voyage un galérien qui avoit [...] pour vol. Peu de temps aprè[...] vée à Paris, M. de Kercarade[...] mis en liberté. Il laisse une ve[...] fils.

— La corvette de guerre [...] et la corvette de charge *la Fa*[...] parties de Brest le 12 pour M[...]

— La frégate la *Junon* est [...] 12, de Lisbonne à Brest.

— Un placard affiché à Poli[...] contenoit des menaces contre [...] rités de cette ville, pour le cas [...] laisseroient pas aux cultivateur[...] de couper à leur gré des échal[...] bois ; aucun désordre n'a suiv[...] naces. L'autorité a pris néa[...] mesures de prudence indiq[...] cette circonstance.

— Le duc d'Orléans est a[...] main à Lyon, où il doit rester j[...]

— On écrit de Toulon que [...] teau de la correspondance d'A[...] échoué dans le Goulet, en a[...] pour Alger. Toutes les emba[...] la rade lui ont été expédiées [...] tement par ordre de l'amiral [...] ritime. *La Chimère* a pu par[...] soirée.

— Des ordres ont été don[...] lon pour préparer des trans[...] 1,200 hommes, qui vont aller [...] en Algérie un nombre pareil [...] ayant fait leur temps de servic[...]

— On lit dans un journal [...] pellier que dans la nuit du 8 [...] ouragan terrible a eu lieu da[...] du Lyon. Au port de Cette, [...] tons du nombre de ceux qui [...] tivité à l'entrée de la passe

t, un quatrième a été en-
:isé. Le brick *le Constant*,
ıx (Côtes-du-Nord), a été jeté
hers du môle Saint-Louis ;
ver l'équipage. Le bateau à
ant de Marseille n'est par-
ır à Cette qu'en jetant à la
'tie de sa cargaison. Enfin,
ant à une hauteur inaccou-
venue battre et saper le
fer près de l'entrée de l'éta-
et telle étoit la force du vent
:e de la vague, qu'après avoir
ie sur une longueur de 75
a l'a déplacée en faisant dé-
ıils de nombreux zigzags.
ınt un violent orage qui a
la soirée du 11 sur Bordeaux
ons, la foudre est tombée à
une grange appartenant au
ıx de ce canton, et l'a incen-

EXTÉRIEUR.

'VELLES D'ESPAGNE.

ition du comte d'Espagne est
veloppée de silence et de mys-
: ses dernières mesures, pen-
avoit encore le commande-
: été de prononcer les plus
s pour empêcher que rien de
assoit en Catalogne pût péné-
ıors. On diroit que c'étoit
ème qu'il avoit songé à tra-
fait est qu'il a disparu comme
de nouveau Mahomet, et que
ıe sait rien de positif sur ce
devenir. Cependant voici ce
à son sujet dans un journal
la frontière :
novembre, le comte d'Espa-
t sur les montagnes, reconnu
ıyant aux approches de quel-
ıgnies de Beptel-Oli, fut bien-
. lié et garrotté, impitoyable-
ardé, et précipité des hauteurs
u Col-de-Nargo, entre les ha-
riane et d'Orgacia. Son corps
retrouvé au fond du ravin. »
ette assertion si affirmative, il
semble que le doute est encore permis.
Un tel événement auroit valu la peine d'être constaté; et il devroit faire plus de bruit. A la date du 10, on ne savoit rien d'officiel à Madrid sur la personne du comte d'Espagne.

— Une gazette du nord prétend que ni la cour d'Autriche ni celle de Russie ne sont nullement disposées à reconnoître le gouvernement de Marie-Christine.

— Le parti exalté de Madrid devient de plus en plus actif et remuant. Il paroît qu'il travaille l'esprit de la troupe, et qu'il s'adresse avec quelque succès aux *baionnettes intelligentes*. Le refus de l'impôt est un autre ferment qui s'allume dans les têtes révolutionnaires. On est très embarrassé à Madrid du parti à prendre à l'égard des cortès. On cherche quelque moyen de les satisfaire sans les dissoudre, en leur donnant un ministère demi-chien et demi-loup. Mais on aura beaucoup de peine à concilier les exigences révolutionnaires avec le besoin de paix et de repos. Les radicaux ont expédié des circulaires dans les provinces pour préparer les esprits à pousser le cri d'indépendance, s'il arrive que l'assemblée des cortès soit dissoute.

— On parle peu de l'armée d'Espartero. Tout ce qu'on apprend sur sa situation ne donne pas une grande idée de ce qu'elle peut entreprendre pour le moment contre Cabrera.

— La junte de Catalogne continue de gouverner avec autant d'énergie que quand c'étoit le comte d'Espagne qui la dirigeoit.

Le grand-duc régnant de Saxe-Weimar, le frère aîné du lieutenant général de ce nom au service de la Hollande, est à La Haye.

— Le prince Georges de Cambridge arrivé le 10 à La Haye, étoit à Londres le 14.

— L'acte du parlement anglais, pour la réduction des droits de poste à un penny (10 centimes) pour toute la Grande-Bretagne, sera mis prochainement à exé-

cution. Une première réduction aura lieu à partir du 5 décembre, et chaque lettre du poids d'une demi-once ne paiera que 4 pence (40 centimes).

— On lit dans le *Morning-Post*, que des groupes de chartistes se sont promenés, le 14, dans divers quartiers de Londres, distribuant à profusion de petites circulaires, rédigées par l'*Association de la Charte*, établie à Londres. L'écrit des chartistes, dont les termes sont passablement violens, engage néanmoins à se servir des moyens *légaux et constitutionnels* pour l'obtention de la *charte du peuple*.

— A la fin de 1838, d'après le *Sun*, le nombre des bateaux à vapeur anglais et irlandais étoit de 1,766.

— La commission spéciale qui doit être envoyée à Newport pour juger les accusés qui sont détenus par suite des derniers troubles de cette ville et de ses environs, se composera de sir N. Tindal, de sir James Park et de sir J. Williams.

— Le nouveau gouverneur-général du Canada, M. Poulett-Thompson, est arrivé à Québec le 17 octobre.

— Une légère secousse de tremblement de terre a été sentie à Genève, le 2, vers quatre heures de l'après-midi. La même secousse, mais plus forte, a été sentie à Sion presque à la même heure, et s'est renouvelée dans la nuit du 2 au 3, à deux heures du matin.

— Environ 5,000 personnes parcourent chaque jour le chemin de fer de Naples à Castellamare.

— La population des états allemands qui font partie de l'union allemande, se monte à plus de 26 millions d'ames, ainsi réparties : La Prusse, 4,319,709; la Bavière, 4,319,887; la Saxe, 1,652,114; le Wurtemberg, 1,667,901; Bade, 1 million 264,614; Hesse-Cassel, 652,751; Hesse-Darmstadt, 791,756; l'union de Thuringe, 931,580; Nassau, 383,730; Francfort, 63,936. Total, 26,047,968.

— On écrit de Hongrie que les travaux de la forteresse de Komorn avancent rapidement.

— Un bateau à vapeur n[...] *ronsof*, confectionné en Ang[...] arrivé à Odessa; il est desti[...] trajet sur le Dniester, entre[...] et Ovidjopol.

— On écrit d'Athènes, le [...] que le roi a accepté la démiss[...] nistre des finances.

— Plusieurs feuilles avoie[...] que le comte de Pontois, ar[...] tantinople le 23 octobre, n'av[...] se louer de l'accueil de l'amba[...] glais, lord Ponsomby. Les [...] gouvernement français ann[...] contraire, que M. de Pontois [...] bien accueilli par le corps dipl[...] et principalement par lord P[...] qu'il avoit connu au Brésil.

— Les dernières nouvelles [...] York sont du 24 octobre. Le[...] continuoient à payer. Il en es[...] à Boston et à la Nouvelle-[...] commerce de New-York éprou[...] tinuelles faillites.

Le Gérant, Adrien L[...]

BOURSE DE PARIS DU 18 N[...]

CINQ p. 0/0. 111 fr. 05 c
TROIS p. 0/0. 81 fr. 90 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 f[...]
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. [...]
Oblig. de la Ville de Paris. 127[...]
Rente de la Ville de Paris. 000 [...]
Act. de la Banque. 2930 fr. 00 c
Caisse hypothécaire. 795 fr. 00 [...]
Quatre canaux. 1265 fr 00 c.
Emprunt romain 101 fr. 3/8
Emprunt Belge 102 fr. 1/4
Rentes de Naples 102 fr. 85 c.
Emprunt d'Haïti. 520 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 27 fr [...]

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CL[...]
rue Cassette, 29.

DE LA RELIGION
.. les Mardi, Jeudi
nedi.

peut s'abonner des
15 de chaque mois.

N° 3205.

JEUDI 21 NOVEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
fr. c.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

R UNE HISTOIRE DES PAYS-BAS.

M. de Gerlache, président de la [illegible] de cassation en Belgique, vient [illegible] publier à Bruxelles une *Histoire [illegible] royaume des Pays-Bas depuis [illegible] jusqu'en* 1830. Dans sa préface, [illegible] présente une sorte de résumé de [illegible] sujet. Ce résumé, assez court, [illegible] a paru apprécier fort bien la [illegible] politique suivie pendant quinze ans [illegible] le gouvernement hollandais. [illegible] confirme tout ce que nous avons [illegible] plusieurs fois sur ce sujet, et [illegible] sera, nous l'espérons, le jugement de la postérité :

« Lorsque Guillaume monta sur le [illegible] des Pays-Bas, les Belges ne demandoient pas mieux, que de s'abriter sous [illegible] d'un gouvernement national. Le [illegible] de repos, l'espérance qu'un peuple conçoit toujours à l'avénement d'un [illegible] prince, surtout après une longue suite de guerres et de malheurs, [illegible] tellement fasciné les esprits, qu'il [illegible] fallut bien des mécomptes avant de [illegible] cevoir qu'ils s'étoient trompés. La [illegible] jetoit un regard douloureux sur [illegible], et elle se reportoit avec amour [illegible] l'avenir. En effet, jadis bloquée, [illegible] deux siècles, dans ses étroites [illegible] par la jalousie mercantile de ses [illegible], et par le machiavélisme de la di[illegible] tie, à quoi lui avoient servi, disoit-[illegible] le sol le plus riche, le peuple le plus [illegible] trieux et le plus beau port du [illegible]? Réunie ensuite par la conquête [illegible] grand empire, sa voix s'étoit per[illegible] milieu de cinquante millions de [illegible] soumises comme elle à la volonté [illegible] despote. Une nation calme, posi[illegible] religieuse, attachée à ses vieilles habitudes domestiques, peu faite encore à la vie constitutionnelle, ne se met guère en mouvement pour des théories, à moins qu'on ne vienne heurter violemment ses intérêts ou ses croyances. Les Belges attendoient beaucoup de la sagesse et de l'expérience d'un souverain parvenu à l'âge mur, et qui avoit été long-temps aux prises avec la mauvaise fortune. Les circonstances et la disposition des esprits lui furent d'abord si favorables, que nous oubliâmes que les puissances nous avoient associés à la Hollande sans notre aveu, et que la constitution, rejetée par les notables comme offrant trop peu de garanties, nous avoit été imposée par un indigne subterfuge. Le gouvernement néerlandais, pendant les six ou sept premières années de la réunion, se permit, peu à peu, beaucoup d'entreprises arbitraires et vexatoires, qui sembloient dictées par un esprit de haine ou d'intolérance religieuse; mais, comme on les attribuoit aux passions et aux erreurs de quelques hommes qui trompoient le roi, et comme elles ne frappoient que quelques particuliers, la nation ne parut point s'en apercevoir. Il falloit des mesures qui atteignissent la généralité, pour qu'elle sortît de son état de profonde léthargie.

» Comme nous distinguons deux époques dans le règne de Guillaume, nous distinguons aussi deux oppositions. Jusque vers 1825, ce qui saisissoit le plus les esprits, c'étoit l'énorme disproportion des charges et des ressources financières, le défaut d'économie dans les dépenses; les impôts excessifs ou odieux par le mode de perception; ce détestable système d'emprunts, qui ne laissoit que la banqueroute en perspective; ce personnage mystérieux et fictif du syndicat, créé par le prince, et qui ne se révéloit qu'à lui; tous ces arcanes financiers, in-

dices certains d'embarras et de ruine prochaine; un passif toujours croissant à chaque budget, et en pleine paix; une dette de près de 4 milliards de francs : l'agiotage généralement favorisé, et auquel le roi, disoit-on, prenoit part directement, ou par son syndicat.

» L'opposition libérale, d'abord foible et incertaine dans les états généraux, et nulle au dehors jusqu'en 1821, trouva de l'écho dans le pays en attaquant la mouture, loi impopulaire. qui réveilloit l'odieux souvenir de ces impôts qui firent éclater l'insurrection belge sous le duc d'Albe. Cependant on parvint à calmer, jusqu'à certain point, les alarmes de la nation, en promettant qu'on sauroit tempérer, dans l'exécution, ce qu'il y avoit d'excessif et d'arbitraire dans le nouveau système.

» Sous le rapport matériel, on ne peut le dissimuler toutefois, si l'état s'obéroit, la Belgique prospéroit. Les sept à huit premières années avoient été difficiles, et même calamiteuses; mais à la fin, l'industrie se ranima; Verviers, Liége et Gand se relevèrent; Bruxelles, jadis triste chef-lieu de département français, avoit repris son air de capitale; et Anvers commençoit à rivaliser avec Amsterdam et Rotterdam. Mais les arrêtés de 1825, suivis de quelques autres mesures qui attaquoient les intérêts les plus chers au cœur de l'homme, éveillèrent entre les deux peuples des causes nouvelles de dissension. C'étoit comme une exhumation des fameux édits de Joseph II, prince philosophe et despote, qui prétendoit anéantir, aussi par ordonnances, les vieilles lois fondamentales du pays. La liberté de l'instruction, mère et fille de toutes les libertés politiques et religieuses, dans un royaume où le prince et la plupart de ses agens étoient réformés, devenoit pour le catholicisme une question d'existence : question qui n'a été comprise, sous aucun gouvernement constitutionnel, comme en Belgique, depuis 1825; nulle part aussi solennellement *débattue*, nulle part aussi nettement résolue; question immense, l'une d[...] vastes dont puissent s'inquiéter le pl[...] phe et le chrétien. Lorsque le gou[...] ment néerlandais osa pénétrer jusqu[...] les foyers domestiques, il eut con[...] non-seulement tous les pères, mai[...] tes les mères; et certes, leur instin[...] les trompoit pas. Plus de fortune[...] été détruites, plus de beaux noms[...] nés dans la boue, plus de races [...] éteintes par la mauvaise éducati[...] enfans, que par tous les malh[...] semble qui peuvent accabler [...] Il n'est point de doctrine, so[...] soit morale, soit religieuse, [...] jours n'ait été remuée dans [...] par la presse; l'on a si bien [...] pour et le contre sur toute ch[...] l'on n'a plus foi à rien. C'est [...] du siècle, tout le monde en est [...] tout le monde s'effraie de l'aveni[...] société sceptique et matérialiste, [...] savante, quelque riche, quelque [...] lante qu'on la suppose. Quel est [...] remède, le seul contrepoids [...] dans l'ordre actuel, à ce mouve[...] nous séduit et nous entraîne [...] pente irrésistible? C'est l'instructio[...] gieuse, à laquelle nous sommes re[...] nous, par le chemin de la liberté.

» Des catholiques belges (c'est-[...] la grande majorité de la nation) avoient montré d'abord une si fo[...] pugnance pour les allures turbule[...] querelleuses du régime représent[...] qui auroient volontiers laissé la [...] puissance au prince, pourvu qu'il [...] modérément, se virent contrai[...] les arrêtés de 1825, de sortir de [...] turel respectueux et modeste, et [...] principes de résignation et de so[...] passives, pour s'enhardir aux lib[...] la tribune et de la presse, aux [...] tions, aux pétitions, à toute cett[...] de langues et de plumes, qui tr[...] fort le sommeil des rois, et qu[...] toujours à leur détriment.

» Pendant trois années, toute [...] Belgique demeura paisible enco[...] telle fut sa longanimité, qu'elle [...]

:hefs, qui eussent été moins entrepre-
is, si elle se fût montrée moins pa-
ite. Mais comme le prince continuoit
ı système d'envahissement, et qu'il
rtoit tour à tour la main sur chaque
rtie de la constitution, l'opposition,
abord timide, s'enhardit et devint for-
midable, parce qu'elle se sentit appuyée
r une multitude qui commençoit à la
mprendre. Le pouvoir, qui n'avoit ja-
mais conseil que de lui-même, vou-
lut; et les Belges, dont l'orgueil na-
nal étoit peut-être autant blessé que
s intérêts, s'irritèrent. Ni les voix de la
ume et de la presse, ni les pétitions
u peuple, ni les députations des nota-
les, ni l'échec terrible que venoit de re-
voir la monarchie en France par la ré-
lution de juillet, ni enfin la dernière
courageuse démarche des députés bel-
s de la seconde chambre, ne purent
ire rétrograder le roi, qui ne proposoit
e des mesures inopérantes ou frustra-
es. Alors la révolution se trouva faite
les esprits, pour ainsi dire, à l'insu
t le monde, et quoique au fond
le monde la redoutât. Un conflit de-
t inévitable, et il eut lieu. »

ous citerons encore le passage où
teur rapporte l'exécution de l'ar-
judiciaire rendu contre M. de
glie, évêque de Gand :

« Il y avoit alors dans les prisons de
deux criminels condamnés *aux
x forcés à perpétuité, à la flétrissure
l'exposition publique*, comme con-
s *de vol avec effraction*. Ces hommes
ppeloient, l'un Joseph Vervaet, et l'au-
oseph Schietecat, et c'étoient deux
s libérés. L'un des deux voleurs
été condamné le 11 novembre et
re le 18. Or, en vertu de l'art. 375
code d'instruction criminelle, le pre-
auroit dû être exposé et flétri sur l'é-
aud trois jours après sa condamna-
, c'est-à-dire le 15 novembre, et le
nd, suivant le même article, ne pou-
l'être avant le 22. Aux termes de
470 du même code, l'extrait du ju-
gement rendu contre Mgr de Broglie,
contumace, devoit *s'afficher à un poteau*
sur la place publique dans les trois jours,
c'est-à-dire du 7 au 11. Et d'ailleurs, que
pouvoit-il y avoir de commun entre *la
simple affiche à un poteau* de l'extrait du
jugement rendu contre Mgr de Broglie,
simple contumace, et *l'exposition publi-
que sur un échafaud* de deux criminels, de
deux insignes voleurs qui devoient y pa-
roître en personne? Mais on vouloit ab-
solument assortir l'évêque aux malfai-
teurs; et comme on ne jugea pas suffisant
de faire figurer celui-ci à côté d'un seul
larron, on retarda de quatre jours l'ex-
position du premier larron, et on devança
de trois jours l'exposition du deuxième
larron; et on choisit le 19 novembre,
parce que ce jour-là il y avoit marché et
grand concours de monde à Gand; et
tous ceux qui se trouvèrent là virent avec
un étonnement indicible le nom d'un
prélat respecté pour ses hautes vertus,
pour son courage apostolique, pour les
injustes persécutions qu'il avoit déjà es-
suyées, le nom de M. le prince de Bro-
glie, évêque de Gand, affiché en très-
grosses lettres sur un énorme poteau
exhaussé sur un échafaud, entre deux in-
fâmes scélérats! On avoit sans doute
pensé qu'une représentation de cette na-
ture produiroit sur les Flamands le même
effet que sur cette populace aux risées de
laquelle, en Hollande, on livre volontiers
les ministres et les cérémonies du culte
catholique, vulgairement qualifiées de
superstitions papistes; mais on se trompa.
L'effet de ce spectacle ne fut pas tel qu'on
s'y attendoit. Cette insulte publique au
catholicisme, cette profanation d'un ca-
ractère vénérable et sacré ne fit qu'exci-
ter un sentiment général d'indignation
et de dégoût pour ses auteurs. Quant à
l'évêque de Gand, il dut se trouver trop
honoré d'une flétrissure qui rappeloit in-
volontairement à chacun le supplice de
son divin maître. Nous n'avons pas be-
soin de dire à qui l'on comparoit ses per-
sécuteurs. »

Ces jugemens de M. de Gerlache

ont d'autant plus de poids qu'on connoît la haute position de l'écrivain, qui jouit en Belgique d'une réputation méritée de capacité et de sagesse.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 4 novembre, jour de la fête de saint Charles, le Saint-Père est allé tenir chapelle (1) dans l'église des Lombards, dédiée à ce saint. M. le cardinal Spinola célébra la messe.

Le 2 ont eu lieu à Saint-Laurent *in Damaso* les obsèques de M. le cardinal Tiberi, en présence des cardinaux et prélats. M. le cardinal Falzacappa a célébré la messe. Le corps a ensuite été porté dans l'église de Saint-Etienne au Mont-Celio, pour y être inhumé selon les dispositions de Son Eminence.

PARIS. — M. l'Archevêque dont la santé s'améliore sensiblement a présidé cette semaine, et pour la première fois depuis long-temps, une réunion du conseil de l'œuvre pour les orphelins du choléra. Le conseil a revu avec joie le prélat à sa tête, et lui-même n'a pas appris sans émotion combien sa maladie avoit excité d'intérêt dans le clergé et parmi les fidèles.

Le mercredi 13, jour de la fête de saint Stanislas Kotska, il y a eu dans la chapelle des Dames de Port-Royal une cérémonie intéressante pour la piété. Une jeune personne d'une illustre famille étrangère, a fait profession dans cette communauté qu'elle habitoit depuis plus d'un an. Sa famille, qui porte un grand

(1) Ceci servira à démentir le bruit répandu par quelques journaux que Sa Sainteté étoit indisposée. Une lettre de Rome nous confirme que le Saint-Père *se porte* parfaitement bien.

nom, a mieux aimé perdre tie de sa fortune que de péril sa religion et celle d fans. Elle est venue s'ét France pour être libre de sa foi. La jeune personne elle-même de riches partis, à dix-huit ans la résoluti vouer à la vie religieuse. que d'Orléans, ami de la f reçu les vœux de la jeune n étoit entourée de son pè mère, de ses frères. Tous dans cette occasion de bea ples de piété, en s'unissant à fice pénible à la nature, religion seule pouvoit inspi

Au milieu de l'affoibliss la foi, la providence nous mé toutes les classes des exem pans de vertu et de piété. dernier, ont eu lieu dans de la capitale, les obsèq jeune femme de dix-neuf succombé à une maladie d après un peu plus d'un a riage. Elevée par une m tienne, elle avoit été toute modèle de douceur et de b fit sa première communio sentimens de ferveur qu n'avoit point affoiblis. Son me et ouvert sembloit ê roir où se réfléchissoit to reté de son ame. Quand posa de se marier, elle n décider qu'après avoir co dans la prière, et avoir p d'un sage directeur. M resta la même pour la c délicatesse de conscience Son union sembloit d heureuse ; un mari exce famille dont elle étoit t aimée, de l'aisance, des ples, tout en apparen çoit un avenir riant. survint, et c'est de là qu maladie dont les progrès trèrent toute la résignati

… nourrie des pensées de la foi. … dant cette maladie de plus de trois …, on ne l'a pas entendue proférer une seule plainte. Pas un mouvement d'impatience n'a paru sur ce … toujours serein. Elle remer… affectueusement des moindres … qu'on lui rendoit. On ne doute … elle n'eût fait de bonne heure … son sacrifice, mais pour ne … affliger ceux qui l'entouroient, … évitoit de parler d'une issue … pouvoit prévoir. Ses médecins, … gardes, tous ceux qui l'ap…choient ne pouvoient assez s'étonner de ce calme inaltérable au milieu de ses souffrances et du dépérissement de la nature. Elle aimoit … lui parlât de la religion et de … et indiquoit par de petits … combien sa foi étoit vive et … elle désiroit que tous les … partageassent. Toute sa ma… … pour les plus indifférens … … ation touchante et per… … mère, femme forte, lui … l'exemple du courage, et s'a… … même temps par le spec… … vertu de sa fille.

… ans ces dispositions que la … reçut les derniers sacremens. … sa une nouvelle force pour … ses souffrances. Elle les of… … ent à Dieu. Une seule fois il … pa de dire qu'elle craignoit … er de patience, mais le ton … elle exprimoit cette crainte … qu'elle conservoit sa paix … résignation. Une autre fois, en … sa foiblesse s'accroître, elle … une pieuse garde : *Cela s'avance.* … directeur vint la voir encore la … de sa mort et lui donna l'ab… solution *in articulo mortis*; elle témoi… … être très-reconnoissante de ce … dernier service. Jusqu'aux approches … la mort, elle sourioit encore à … qui l'approchoient. C'est ainsi … elle a rendu son ame à son créa… … le mercredi 13 novembre au … jour de la fête de saint Stanislas Kotska, avec lequel elle avoit quelques rapports pour sa modestie et sa candeur ; belle ame qui, nous n'en doutons point, laisse après elle une odeur de vertus dont les impressions ne s'effaceront pas chez ceux qui ont vu de près de si touchans exemples.

Nous nous abstenons de prononcer ici aucun nom ; nous n'avons voulu que raconter des faits propres à édifier nos lecteurs.

M. le duc d'Orléans a adressé du lazaret de Marseille différens dons à des ecclésiastiques et à des établissemens de charité de cette ville ; à M. l'abbé Bonafoux, ancien curé de Saint-Laurent, 2,500 fr., pour distribuer des secours par sommes de 20 et 40 fr., principalement à des familles de pêcheurs ; à M. l'abbé Lautier, curé des Grands-Carmes, 1,500 fr. pour distribuer à des familles indigentes ; à la maison des orphelins du choléra, 1,000 fr. ; aux œuvres de la maternité, du refuge, de la préservation, et des orphelins de père et de mère, chacune 500 fr. ; enfin à deux familles de pêcheurs, qui ont perdu leurs chefs dans la nuit du 10 au 11 novembre 600 fr ; en tout, 7,600 fr.

Nous applaudissons à ces dons généreux ; nous louons surtout le prince de les avoir adressés à des ecclésiastiques et à des établissemens dignes de tout intérêt. Nous avions vu avec étonnement que le prince, qui en quittant Alger a laissé 12,000 fr. pour différens établissemens, eût chargé un fonctionnaire public, M. Guyot, de la distribution des fonds, au lieu de la confier à M. l'évêque d'Alger. C'est toujours le prêtre et le pasteur qui connoît le mieux les besoins des pauvres, c'est lui qui est le moins exposé à être trompé. Mais, dira-t-on, le prince vouloit que ses dons fussent pour les malheureux de toutes les religions.

On doit connoître assez M. l'évêque d'Alger pour être persuadé qu'il auroit rempli parfaitement à cet égard les intentions du prince. Le prélat a assez montré que sa charité s'étendoit à tous.

Le dimanche 10 novembre, M. l'archevêque de Bordeaux a visité Sallebeuf, canton de Créon. A huit heures du matin, le maire, accompagné des adjoints et des membres du conseil municipal, s'est trouvé à l'embranchement du chemin départemental avec la grande route de Bordeaux à Brannes. On y avoit élevé un arc-de-triomphe. Une cavalcade, composée de jeunes gens, étoit allée plus loin encore au-devant du prélat, qui arriva à l'heure annoncée, et fit arrêter sa voiture à l'endroit où se trouvoient réunies les autorités locales. Le maire le harangua; M. l'archevêque vouloit descendre pour aller à pied avec les autorités, mais elles n'y consentirent point. La garde nationale salua le prélat d'une décharge de mousqueterie. Il entra à l'église, où M. le curé le complimenta. L'office commença à neuf heures. M. l'archevêque monta en chaire, et prononça une allocution à la portée de tous, et dont on fut fort touché. L'affluence fut aussi très-grande aux vêpres, qui ne furent terminées qu'à quatre heures et demie. Le soir, le prélat est reparti pour Bordeaux, escorté par la plus grande partie de la population, et salué d'acclamations.

Le 6 novembre, M. l'évêque d'Amiens visita Belloy-Saint-Léonard, où l'on célébroit la fête du saint protecteur de la paroisse. Le prélat officia toute la journée, et donna la communion à un grand nombre de fidèles, parmi lesquels étoit la pieuse famille Morgan de Belloy. Il rappela aux habitans les vertus dont saint *Léonard* avoit offert le modèle. La journée se termina par la distril des prix, que la famille Morg corde aux jeunes gens et aux j personnes qui se sont disti par leur bonne conduite.

Le zèle pour les églises se r par de nombreuses restauratio même par des constructions fort dirigées. Les populations pauvr montrent les premières dans cet religieux, et s'imposent de gr sacrifices. On doit citer dans le sinage de Clermont, les villages posant la commune de Saint-Ge Champanelle. Le chef-lieu de commune a vu s'élancer un clo d'un effet pittoresque. Les habi de Nadaillat se réjouissent de charmante église, construite de l sueurs et de leurs privations. bons paroissiens de Manson n rien à envier à leurs voisins. Ils aussi voulu agrandir, élargir la son du Seigneur, élevée au m de leurs modestes habitations. lors, cotisations, corvées, d rois, etc., rien n'a coûté ni vieillards, ni aux femmes, ni enfans. Bientôt leurs effort été couronnés d'un plein succè mardi 12 de ce mois, M. l'évê Clermont s'est transporté à Ma malgré le mauvais temps, pour la nouvelle église. Le plus b nement de la fête étoit la piét vente de ce peuple, et la satis sensiblement peinte sur la fig prélat, qui sembloit dire à tous jour semblable console de bi contradictions le cœur d'un é

L'église de Maretz, dioc Cambrai, qui avoit été abattu la bande noire de 93, vient réédifiée, grâces au zèle pi son curé, M. Hilst, secon M. le maire et les habitans

Les vols se multiplient d'u nière effrayante dans les e

int-Pol, diocèse d'Arras. Ces derniers, à Dieval, des voont brisé, pendant la nuit, nêtre de l'église, s'y sont ints, ont forcé les troncs et enlevé ce qu'ils ont pu trouver.

---

prêtre vertueux, le doyen du tre de Nîmes, vient de terminer gue carrière. M. l'abbé Mitier est le mercredi 6 novembre, à heures du matin. La populacatholique de Nîmes s'afflige rement en voyant disparoître iblement les derniers vestil'ancien clergé, qui avoit si noré son ministère en confesfoi, et qui avoit fait admirtu dans toutes les parties e, pendant les orages de la .

ri-Barthélemi Mitier, né à 24 août 1758, appartenoit le respectable. Son père, stingué, avoit de bonne ré à ses enfans les sentiété qui font notre force onsolation dans les moles de la vie. M. Mitier jeune dans la carrière ec. Il exerça d'abord le tère dans la paroisse Saintis M. Bragouze, qui y a précieux souvenirs. Biennommé prieur de Gajan, rpris par la tempête révolu, et obligé de s'expatrier. ésir de remplir les fonctions ministère ne le quitta jassi profita-t-il des premiers de calme pour rentrer dans s. Il croyoit pouvoir se livrer spirations de son zèle, mais ordre étoit loin d'être revenu notre pays. De nouvelles tribus l'y attendoient. Il eut le bonde souffrir persécution pour la e de Dieu. Calme et résigné ant les jours qu'il resta en pril continuoit à s'occuper de Dieu la prière.

Nommé vicaire à la cathédrale après le concordat, il en remplit les fonctions avec zèle, et se fit remarquer par sa sagesse dans la direction des consciences, qui fut une des principales occupations de sa vie. Ce fut alors qu'il se montra si recommandable par le soin qu'il prit des prisonniers. A cette époque, où toutes les institutions pieuses avoient été détruites, il sut réunir quelques personnes respectables de la ville qui alloient porter à ces infortunés des paroles de consolation et quelques secours; et lorsqu'un criminel devoit expier sur l'échafaud son crime, on voyoit M. Mitier aller assister ce malheureux, et lui rappeler que si la justice des hommes étoit inexorable, il pouvoit encore mériter par son repentir de trouver un père dans celui qui doit juger tous les hommes. Ce ne fut qu'avec regret qu'il quitta cette fonction touchante, lorsque ses infirmités et son âge avancé lui en firent un devoir.

Nommé chanoine par M. de Chaffoy qui réorganisa l'église de Nîmes en 1822, M. Mitier continua toujours à se montrer zélé pour remplir les fonctions du saint ministère; il vouloit, disoit-il, mourir les armes à la main. Dieu a exaucé son vœu; il fut atteint de la maladie qui l'a enlevé le jour de la Nativité de la sainte Vierge, à la suite de la fatigue qu'il avoit endurée la veille en confessant les nombreuses personnes qui venoient encore le trouver chez lui. Presque privé de la vue pendant les dernières années de sa vie, il n'en conserva pas moins cette douceur de caractère que ses amis admiroient en lui; une seule chose l'inquiétoit dans cette pénible situation, c'étoit d'être obligé de prier quelqu'un de ses amis de le diriger dans ses bonnes œuvres; ce n'est que par ce moyen qu'on a pu avoir connoissance des aumônes

abondantes qu'il distribuoit. Plein d'attachement pour la religion, qu'il faisoit si bien aimer par ses vertus, il a exprimé dans ses dernières volontés son dévoûment inviolable à l'Église romaine, dont il admiroit et défendit la croyance, les usages et les cérémonies.

Les religieuses des diverses communautés de la ville, si souvent l'instrument de ses charités, les Frères des Ecoles chrétiennes, qu'il dirigea pendant plusieurs années, se sont fait une obligation de s'adjoindre au clergé de la ville pour rendre les derniers devoirs à ce saint prêtre. En mourant, il a laissé aux pauvres des marques du tendre intérêt qu'il leur avoit toujours porté.

(*Gazette du Bas-Languedoc.*)

M. Joachim-Joseph Pacheco e Souza, évêque de Guarda en Portugal, a passé dernièrement par Marseille, se rendant à Rome. Ce prélat, né en 1769 et évêque en 1832, a été obligé de quitter son diocèse et le Portugal depuis l'invasion de don Pedro. Il a résidé quelque temps auprès de don Carlos, et a été forcé de le quitter par les derniers événemens de l'Espagne. Accueilli à l'évêché de Marseille, il s'est fait remarquer dans les rues et dans les églises par son costume étranger, par la noble simplicité de ses manières, et par sa modestie.

Le sacre de M. Laurent comme évêque de Chersonèse *in partibus*, qui avoit d'abord été fixé au 30 de ce mois, n'aura lieu que le 27 décembre, jour de la fête de saint Jean. M. l'évêque de Liége fera le sacre; il sera assisté de M. le comte d'Argenteau, archevêque de Tyr, et de M. l'évêque de Namur.

La pièce suivante est émanée du consistoire de l'archevêché de Gnesne et Posen; nous conservons la traduction un peu étrange qu'on en a faite :

« Parmi le grand nombre d' des mariages mixtes qui ont par derniers temps, en dehors de chevêché, et qui attaquent le notre sainte église de différentes se distingue principalement cel pour titre : *Le baron de Sandeau.* quelque temps on voit un grand d'exemplaires de cet écrit dan cèse. En discutant sur les diffé de la vie humaine, il scrute les de notre église et tâche partout présenter sous un faux jour par mens du style, afin de rendre se indifférens (si pas plus) à une aff importante que les liens sacrés riage et les devoirs qui en décou la partie catholique.

» Tous ceux qui connoissent le des catholiques oublieux de leurs et qui, en vivant eux-mêmes principes de la religion catholiq rent les voir prospérer et s'afferm les fidèles, ne peuvent mécon regarder avec indifférence les suites de la lecture de pareils é conséquences paroissent d'au graves aux yeux de l'administ l'archidiocèse, qu'elle a le devoi à la pureté de ces principes fidèles, et d'éloigner tout ce q affoiblir ou les offenser de qu nière que ce soit.

» En conséquence d'un resc notre vénérable archevêque, c 14 septembre de cette année, n gnons à MM. les curés et au siastiques, quelque fonction q plissent, de ne pas lire eux-r ouvrage qui attaque les princi religion catholique, mais au tourner leurs paroissiens de cet et d'empêcher au besoin par d et des instructions convenabl mal ne se répande parmi les ir

» Cette circulaire sera comm tous les ecclésiastiques du di

sera renvoyée dans les quatre se-
es, avec les pièces constatant qu'il y
donné suite.

Le Consistoire archiépiscopal,

KILINSKI.

M. Antoine d'Abadie, qu'on a vu
ver dernier à Paris, a repassé au
is d'octobre par Alexandrie, retour-
nt en Abyssinie, où il avoit laissé
frère. Il étoit accompagné d'un des
unes Abyssiniens qu'il avoit emme-
s. L'autre est resté à Rome, où il
e projet de se faire ecclésiastique
missionnaire. M. de Jacobis,
mmé préfet apostolique en Abyssi-
, avoit précédé M. d'Abadie il y
eux mois; on craint que les mé-
distes anglais ne lui suscitent des
verses, car ils se remuent beau-
p, et ils ont de l'argent.

M. Perpétue de Solère, ancien
dien des religieux de Terre-
nte, aujourd'hui nommé vicaire
stolique en Egypte, est arrivé à
andrie, et a été présenté à Mé-
ïet-Ali par le consul de France.
obtenu de reconstruire le cou-
et l'église des Franciscains, qui
avoit ruine. Il faut espérer que
idèles l'aideront dans son des-
, car il n'a pas d'autre ressource
leurs aumônes.

ne église en briques construite à
nesburg en Pensylvanie, a été
acrée le 28 juillet sous l'invoca-
de Sainte-Anne, par M. Kenrick,
djuteur de Philadelphie, assisté
M. O'Reilly, qui prêcha; douze
nes communièrent, et douze
rent confirmées. L'église avoit été
mencée il y a quelques années
un terrain acheté par M. Loner-
, Franciscain; mais les fonds
ient manqué pour la finir. Les
holiques du voisinage ne sont pas
mbreux, et sont dispersés.

M. Purcell, évêque de Cincinnati,
arrivé dans cette ville le 17 sep-
tembre, de retour du long voyage
qu'il avoit fait en Europe pour les
intérêts de son diocèse.

M. l'abbé de Bruyn, ecclésiasti-
que belge, grand-vicaire du Détroit,
est mort dans cette ville le 11 août,
à son retour d'un voyage qu'il avoit
fait à Rome et dans son pays. L'évê-
que se trouvant absent, parce qu'il a
été appelé à Rome, ce sont MM. Ba-
din frères qui administrent comme
grands-vicaires. MM. Etienne et
Vincent Badin sont deux ecclésiasti-
ques français, qui exercent depuis
long-temps le ministère aux Etats-
Unis.

Le 15 août, jour de la fête de
l'Assomption, a été un jour heureux
pour les catholiques de Dubuque.
Ils ont aujourd'hui une église ca-
thédrale qu'ils doivent à l'activité et
au zèle de M. Mazzuchelli, aux of-
frandes généreuses des habitans de
toutes les croyances, et surtout aux
dons de M. l'évêque. On avoit es-
péré que M. Rosati, évêque de Saint-
Louis, viendroit faire la consécration
de l'église; mais le prélat en ayant
sans doute été empêché, c'est M. Lo-
ras, évêque de Dubuque, qui a pré-
sidé à la cérémonie. Tous les habi-
tans de Dubuque, catholiques et
protestans, et beaucoup de person-
nes des environs étoient venues pren-
dre part à une solennité toute nou-
velle dans cette contrée. Toutes les
cérémonies du pontifical furent ob-
servées; M. l'évêque célébra ensuite
la messe. Après l'Evangile, M. Cons-
tantin Lee, qui faisoit diacre, monta
en chaire et prêcha sur la perpétuité
de l'Eglise. Après les vêpres, M. Jo-
seph Cretin prononça un discours en
français sur les avantages que le peu-
ple chrétien est appelé à retirer des
bienfaits que Dieu aime à prodi-
guer dans son temple. M. l'évê-
que donna la bénédiction du saint
Sacrement, et adressa à la con-

grégation quelques mots d'édification. Il se félicita de l'heureux avenir qui s'offroit pour la religion dans ce diocèse. Le jour suivant, une grand'messe fut célébrée pour tous les bienfaiteurs de l'église et du diocèse. M. l'évêque precha dans cette circonstance et fit connoître l'œuvre de la Propagation de la Foi établie en France. Il recommanda les membres vivans de cette œuvre aux prières des fidèles, et annonça qu'un service seroit célébré prochainement pour les membres décédés. Le samedi, un service fut célébré pour le pieux et excellent évêque de Vincennes, M. Bruté, dont C. Lee prononça l'oraison funèbre.

On a bâti en même temps derrière l'église une maison pour l'évêque et les missionnaires. Au rez-de-chaussée seront des salles pour les écoles. Le clergé occupera les étages supérieurs. On dit que l'on doit élever encore sur les terrains autour de la cathédrale un bâtiment pour un collége ou séminaire.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les libéraux sont toujours tels qu'on les a connus à toutes les époques, avec leurs deux poids et leurs deux mesures, avec leurs préférences et leurs prédilections fraternelles pour tout ce qui porte le cachet de l'insurrection, pour tout ce qui se recommande aux sympathies révolutionnaires.

Plus que jamais le malheur des temps réunit et entasse dans ce moment en France des réfugiés de toute langue et de toute tribu : des Polonais, des Italiens, des Suisses, des Grecs, des Espagnols et des Portugais, en attendant que la Turquie et l'Egypte nous envoient les leurs.

Parmi ce grand nombre de réfugiés, il y a un choix pour les libéraux. Ceux qui proviennent de l'anarchie et de la révolte contre leurs gouvernemens, sont reçus à bras ouverts, et mis sous la protection de l'hospitalité la plus bienveillante et la plus attentive. On les suit de l'œil de [illegible] en gîte, d'étape en étape. On veille [illegible] que rien ne leur manque, à ce que [illegible] paie soit faite exactement, à ce q[illegible] échéances de leurs pensions n'éprou[illegible] point de retards. S'ils ont à se plain[illegible] la moindre mesure de police, d'un[illegible] tation de séjour qui les gêne, d'un[illegible] de passeport pour se rendre où b[illegible] semble, toutes leurs petites réc[illegible] sont accueillies et appuyées avec [illegible] vive sollicitude par les frères aux[illegible] les adressent. En un mot, on se [illegible] pieux devoir de redresser tous l[illegible] à leur égard, et de faire valoir l[illegible] qu'ils ont aux sympathies de la Fr[illegible] juillet. Leur cause est plaidée [illegible] plus chaudement que celle des na[illegible] des compatriotes, et surtout des [illegible] naires de l'ancienne liste civile, [illegible] le malheur de n'avoir pas le fr[illegible] qué du signe des révolutions. [illegible] que pour les habitans des bord[illegible] Seine, il y a souvent de quoi êtr[illegible] des petits soins et des attentions de[illegible] dont ceux des bords de la Vistule[illegible] l'objet de la part des cœurs sensibles [illegible] nus sous le nom de libéraux.

A présent, voici venir une autre [illegible] de réfugiés. Ceux-là sont mou[illegible] faim, exténués de fatigues et [illegible] nus. La manière dont on leur [illegible] vie et la liberté est tout ce qu'[illegible] imaginer de plus strict et de [illegible] pour porter ombrage à perso[illegible] moins d'être lié, enchaîné, ga[illegible] pieds et des mains, il est diffici[illegible] rément, d'être plus à l'étroit; et [illegible] de vivre de l'air du temps, il est [illegible] ble de se voir réduit à un luxe d[illegible] plus digne de pitié.

Eh bien, ces nouveaux mal[illegible] qui nous arrivent ne sont point c[illegible] pris en sympathie comme les au[illegible] les libéraux de juillet. La seule cho[illegible] ceux-ci recommandent à leur é[illegible] c'est de leur tenir la longe courte, [illegible] écraser de surveillance et de gêne[illegible] toute espèce. Ils ne disent pas pré[illegible] ment qu'il faille les faire mourir de [illegible]

de mauvais traitemens et d'op-
as. Mais ils avertissent l'autorité
elle se relâche sur les mesures de
envers eux, elle encourt la plus
responsabilité.
n'est pas difficile d'expliquer cette
ence de sentimens et de procédés
des étrangers que le même besoin
hospitalité jette au milieu de nous. Les
se recommandent aux hommes de
par leurs sympathies révolution-
; les autres sont marqués du sceau
la fidélité monarchique. Voilà ce qui
cide.

En se laissant nommer *duc de la Vic-
toire*, et en acceptant sérieusement ce
le général Espartero a pris un rude
engagement vis-à-vis de Marie-Christine
l'Espagne révolutionnaire. Sous
se rendre beaucoup plus ridicule
autre, le voilà obligé de vain-
bien ajuster ses coups. C'est un
calcul qu'on a fait en lui impo-
telle nécessité. Cela est cause
mois, qu'il ne marche qu'en
et en tremblant, à la manière
qui n'ose hasarder aucune
incertaine. Comme le pro-
que qui ne risque rien n'a rien,
de là qu'il n'a eu rien jusqu'à
est qu'il a usé la dernière moitié
pagne à prendre le vent et à â-
affermir le pied.
vrai, comme les journaux s'ac-
le faire pressentir, qu'il aime
aller passer une partie de l'hiver
que de rester en présence de
ceci seroit doublement de bon
en annonçant de sa part la ré-
d'abattre l'anarchie, et en in-
qu'il voit plus de facilité à fer-
clubs qu'à pénétrer dans le camp
brera.

PARIS, 20 NOVEMBRE.

duc d'Orléans a posé, le 15, la
pière pierre du Château-d'Eau de
seille. Le 16, le prince a passé la revue des troupes de la garnison. Il a visité ensuite le Prado, les principales casernes et l'hôpital. Le soir, il a assisté à une fête donnée par la ville. Le duc d'Orléans a quitté Marseille, le 17, à une heure.

— Le chiffre de la population européenne en Afrique étoit, au 30 septembre, de 22,880, savoir : 11,900 hommes, 4,620 femmes, 6,360 enfans. Cette population se compose de 9,708 Français, 6,999 Espagnols, 2,533 Anglais, 2,304 Italiens, 1,070 Allemands, 5 Grecs et Russes, etc. L'augmentation sur l'effectif du dernier recensement est de 273. Mais dans les 22,880 Européens ci-dessus ne sont pas compris ceux qui se trouvent à Philippeville, Constantine et Gigelli.

— Ce n'est pas seulement douze cents hommes qui doivent être embarqués pour l'Algérie, mais six à sept mille, tant pour remplir les vides que pour remplacer les corps qui reviennent en France après avoir accompli leur temps de service en Afrique.

— M. Rivet, conseiller d'état en service ordinaire, vient d'être attaché au comité de l'intérieur et de l'instruction publique. M. Delebecque, maître des requêtes en service extraordinaire, a été attaché au même comité et doit participer à ses travaux.

— La commission des offices, dans sa réunion de samedi, a continué la discussion sur le droit de transmission. Après plusieurs discours, la question a été résolue, et il paroît qu'aucune opposition ne s'est élevée sur le maintien de l'état actuel des choses.

— Une ordonnance du 9 ouvre au ministre de l'intérieur, sur l'exercice de 1839, un crédit extraordinaire de 150,000 francs pour secours aux étrangers réfugiés en France. La régularisation de ce crédit sera proposée aux chambres dans la prochaine session.

— Plusieurs journaux disent qu'il est question d'une prochaine modification dans le ministère.

— Il y a maintenant à Paris une réu-

nion, d'historiens allemands plus ou moins distingués, qui se proposent, dit-on, d'y passer l'hiver, pour rechercher dans les bibliothèques des matériaux pour de grands et importans travaux. Ce sont M. Pertz, membre de la direction des archives du royaume de Hanovre, auteur de plusieurs ouvrages sur les antiquités germaniques; M. le directeur G. Wartz, de Flensbourg (Danemarck), professeur à l'Université de Kiel, dans le duché de Holstein, à qui on doit un grand travail sur les monumens antiques de la Germanie; M. Stuhr, de Flensbourg, professeur à l'Université de Berlin, connu par son *Histoire du Déclin et de la Ruine des Etats primitifs (Naturstaaten)*; Ranke, professeur à la même Université, auteur d'une *Histoire des Papes*, qui a été traduite en français; M. Voegeli, professeur au Gymnase de Zurich, un des éditeurs de la *Chronique de la Réformation*, de Bullinger.

M. Pertz et M. Wartz travaillent à une *Histoire spéciale de divers Etats d'Allemagne;* M. Stuhr à une *Mythologie*, et à une *Archéologie de l'Égypte;* MM. Ranke et Voegeli à une *Histoire générale de la Réformation.*

Puissent ces savans apporter dans leurs recherches et dans leur rédaction l'exactitude, l'impartialité et la sagesse que trop d'historiens laissent désirer aujourd'hui dans leurs productions!

— D'après la statistique de l'instruction primaire, sur 35,280 communes, on en compte, cette année, 28,913 qui sont pourvues d'écoles; c'est 4,171 de plus qu'en 1834. Si l'on compare ensuite ce chiffre à celui de 1830, on trouve que 8,868 communes, depuis cette époque, ont compris les avantages qui résultent de l'enseignement populaire, et se sont empressées d'en profiter. Les élèves, garçons et filles, admis dans les écoles primaires dirigées par des instituteurs et des institutrices, étoient, en 1829, au nombre de 969,340; en 1832, il s'élevoit à un million 200,715; en 1835, à 1,544,628, et en 1839, à 2,029,830, c'est-à-dire 1,600,000 environ de plus q[...]
Voici, en outre, comment so[...]
les écoles communales : 2[...]
spécialement affectées aux ca[...]
563 aux protestans, 28 aux is[...]
2,352 reçoivent des élèves de c[...]
rens.

— La mesure qui, le 20 [...]
dernier, a levé les prohibit[...]
frontière des Basses-Pyrénées, [...]
étendue à la frontière des H[...]
nées et au littoral entre les em[...]
de l'Adour et de la Gironde.

— M. Paganel, secrétaire-g[...]
ministère du commerce, a été [...]
puté à Villeneuve-d'Agen ([...]
ronne).

— M. Paul Richard a été [...]
recteur de la monnaie, à Lyo[...]
placement de M. Fleury Ri[...]
frère, décédé, il y a près d'u[...]
avec lequel il travailloit de[...]
temps.

— Le garde-des-sceaux [...]
une commission qui sera cha[...]
parer un projet de loi sur [...]
individuelle.

— Les électeurs du 2ᵉ arr[...]
municipal de Paris se réunir[...]
veau le 28 pour nommer u[...]
du conseil-général de la Sein[...]
placement de M. Laffitte, [...]
naire.

— M. Emile de Girardin a p[...]
en diffamation contre le *Corsai*[...]
est indiquée au 6 décembre. [...]
le *Corsaire* a porté une plainte [...]
fins à raison des paroles qu'[...]
noncées M. de Girardin, le 15 [...]
dans l'enceinte de la 6ᵉ ch[...]
dant la délibération du trib[...]
plainte précédente dirigée con[...]

— La cour royale de Pari[...]
nommer expert-interprète M. [...]
déjà attaché en cette qualité au [...]
du département de la Seine.

— 3,143 jeunes gens se so[...]
crire pour le premier trimestr[...]
scolaire 1839-1840 à la facul[...]

e nombre des personnes ins-
oit, l'année dernière, à 3,154.
èves ont pris leur inscription
e année; 97 candidats se sont
: pour le doctorat.

e élèves ont été admis cette
cole Forestière.

revets d'invention ont été dé-
ant le deuxième trimestre de

isse d'épargne de Paris a reçu
8 la somme de 557,469 fr.
sé celle de 379,000 fr.

, un accident a eu lieu sur le
fer de Versailles, depuis quel-
en réparation. Une locomo-
t au transport des matériaux,
tie située près du château de
, derrière Saint-Cloud,
lancée par négligence sur
se parcouroit une charrette
ar quatre chevaux, est venue
la voiture. Les chevaux ont
is le charretier a pu heureu-
oigner assez à temps.

ELLES DES PROVINCES.

es viennent, dit-on, de pren-
grant délit de chasse, dans
: l'état, M. Jules Degove, sous-
Senlis, avec plusieurs de ses
s-verbal auroit été dressé.

ravaux du canal de jonction
e à l'Oise, commencés il y a
s, sont aujourd'hui terminés,
tion est ouverte sur toute la

nquête va être ouverte dans le
it du Nord sur les projets pré-
ultanément pour la jonction
re à l'Escaut, soit par la vallée
soit par la vallée de l'Ecaillon.

Dewick, conseiller à la cour
Douai, vient de mourir. Un
: que des 41 magistrats com-
e cour au moment de l'éta-
de la cour impériale en 1811,
plus que huit.

— On lit dans le *Journal de l'Eure* :
« Le roi vient d'accorder sur les fonds
de la liste civile, une somme de 11,600 fr.
pour être répartie entre les habitans des
communes du département de l'Eure,
qui ont été victimes des orages et de la
grêle en 1839. »

— M. Emile Blanquet, trésorier de la
marine à Rouen, est nommé trésorier des
invalides de la marine à Dieppe, en rem-
placement de M. Hédon, nommé au
Havre.

— La statue en bronze de Kléber a été
érigée, le 5, sur la place d'Armes de
Strasbourg.

— Le conseil municipal de Lons-le-
Saulnier vient de décider qu'il seroit con-
sacré une somme de 260,000 fr. à la
construction d'un collége royal, dans le
cas où le gouvernement consentiroit à
accorder cet établissement à cette ville.

— Le 12, les flammes ont dévoré sept
maisons, à Arley (Jura). Cinq apparte-
noient à de très-pauvres cultivateurs.

— Le préfet de la Dordogne a dé-
finitivement accepté les démissions réité-
rées de MM. de Marcillac, Latreille-La-
doux et Gaillard, maire et adjoints de
Périgueux.

— Les lettres des départemens des
Bouches-du-Rhône, de Vaucluse et du
Var ne parlent que des ravages causés
par les pluies. Aux environs de Toulon,
le 12, la plaine de Lagarde ne formoit
plus qu'un grand lac; un enfant de douze
ans, entraîné par les eaux, a été noyé.

— MM. Achille et Lucien Murat, et la
comtesse de Rasponi, leur sœur, sont de-
puis plusieurs jours à Marseille. Le fils
aîné de l'ancien roi de Naples prend, dit-
on, le titre d'*avocat, citoyen des Etats-
Unis*.

— En octobre dernier, 541 navires
jaugeant 58,809 tonneaux sont entrés
dans le port de Marseille. Il en est sorti
568 avec 55,337 tonneaux.

— M. Billaudel, député, vient d'être élu
membre du conseil-général de la Gi-
ronde.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le gouvernement de Madrid n'est pas moins embarrassé de ses jacobins qu'il ne l'étoit des carlistes de la Navarre. Il semble que le parti des exaltés et des clubs croie que c'est pour lui qu'on a travaillé en délivrant les provinces du nord de la guerre civile. Depuis lors il n'a fait que devenir plus remuant et plus entreprenant. Voilà que pour le contenir on est obligé d'employer une partie des troupes qui étoient précédemment occupées contre don Carlos. Encore est-on obligé de les choisir dans ce qu'il y a de moins révolutionnaire et de moins accessible aux manœuvres de l'anarchie et à la séduction, parce qu'on les travaille de toutes les manières pour les engager dans le parti de la sédition et de la révolte.

La garnison de Madrid et les environs se remplissent de troupes de renfort. On croit qu'Espartero ne tardera pas à se rendre de sa personne auprès du gouvernement, pour aviser à des mesures d'énergie et de sûreté. La guerre d'Aragon se trouve plus ou moins négligée et différée par suite du mouvement qui agite les esprits. Les cortès paroissent souffler le feu, et servir de point d'appui aux exaltés. On parle toujours de les dissoudre pour tâcher de recomposer une chambre moins hostile. Mais on hésite à en venir là, de peur d'achever d'indisposer et d'aigrir les membres de l'assemblée actuelle, qui ne veulent pas désemparer et quitter le terrain brûlant de la capitale. Il est question de prendre un terme moyen en se bornant à prolonger l'ajournement des cortès jusque vers la mi-janvier, et à retarder ainsi leur réunion de deux mois.

La pomme de discorde est toujours le refus d'impôts. C'est le plus grand embarras du moment, et le germe d'anarchie le plus redoutable. La reine régente a recommandé à l'intendant des finances de Madrid, de poursuivre les opposans avec la plus grande rigueur, et de faire des exemples qui puissent [illegible] aux malveillans qui entretie[nnent l'es]prit de résistance et de sédi[tion sur ce] point. Mais ce sont des ess[ais] qui peuvent être malheureux, [et amener] de graves évènemens. Les [...] journaux signalent les menée[s de l'anar]chie pour soulever les provin[ces ...] blie des programmes jacobin[s ... et fait] frémir en annonçant les disp[ositions les] plus révolutionnaires et les pl[us ...]nées.

— On est toujours sans no[uvelles po]sitives sur ce que le comte [...] a pu devenir. Cependant tout [semble se] réunir pour faire présumer qu'i[l a péri] d'une manière tragique dans un [combat] ou un guet-apens.

— Cabrera vient d'adresser [dans] l'étendue des districts de son [comman]dement une circulaire par l[aquelle il] prescrit des prières publiques p[our appe]ler la protection de Dieu sur l[a cause et] les armes du roi.

M. Fallon, a été nommé [président] de la chambre des représenta[ns de Belgique.] Il a eu 47 voix et M. Dubus 28.

— Le roi de Bavière a conc[lu avec le] gouvernement belge un ma[rché pour] une fourniture considérable [de ...] qui seront fournis par la fonde[rie] de Liége.

— Une correspondance d'A[msterdam] annonce que M. Rochussen, d[irecteur de] l'entrepôt, est envoyé à Paris p[our négo]cier un traité de commerce a[vec le gou]vernement français.

— M. C. J. Willet, consul [général du] Danemarck dans les Pays-Ba[s, est dé]cédé, le 8, à Amsterdam, [âgé de] 52 ans.

— On avoit dit que la banque [de] de Java avoit été forcée de sus[pendre ses] opérations. D'après le *Handels[blad ... la] banque a suspendu provisoir[ement ses] paiemens en espèces, afin d['empêcher] une exportation trop considéra[ble de nu]méraire.

ournaux torys de Londres pré-
ıe lord Melbourne va se reti-
aires.

it dans le *Globe* que la vaisselle
Windsor vaut environ 42 mil-
ɔoo fr. Il y a un service en or,
de Georges IV, assez considé-
un banquet de 130 personnes.
ınes des pièces ont été enlevées
a espagnole; d'autres ont été
des Indes, de Birma, de la
remarque un plat qui a ap-
Charles XII, roi de Suède, et un
ient du roi d'Ava.

rrestations et les interrogatoi-
uent à Newport et à Mon-

'owlett Thompson, nouveau
-général du Canada, a adressé,
ɔre, aux Canadiens une pro-
pour leur déclarer que si de
troubles venoient à éclater, il
roit avec autant d'énergie qu'il
ı soulager les embarras, et à
bien-être de la population

azette de Milan parle d'une
ondation du Pô, du Tessin,
de l'Olone, et d'autres riviè-
ombardie. Les eaux du Tessin
rgé la partie basse du Bargo-
près de Pavie, et la route pos-
es au Gravellone. Le pont de
ıi sert de communication à la
ɔdi, celui de Roggione, les
'anengo et de Crémone, et
ıtres ont été enlevés par les
'Adda, de Lambro, de Serio.
désastres ont eu lieu dans la
Brescia, par suite du débor-
Mella. Les trois lacs de Man-
ıtourent cette ville, ne pré-
ı qu'une seule grande nappe
route de poste qui va le long
es Moulins sur la digue du
tadelle, est toute envahie par
ıi ont aussi couvert les autres
ıtes. Le service des courriers
ettes est fait maintenant au
ırques et de ponts volans.

— La princesse Marie-Auguste de Saxe est arrivée le 5 à Florence, venant de Rome. Madame la duchesse de Berry étoit arrivée la veille à Florence.

— On écrit de Hanovre, le 12, à la *Gazette universelle de Leipsick* que le général Hackel venoit de partir pour Osnabruck, où, dit-on, une conspiration avoit été découverte.

— On croit que les états de Darmstadt ne seront pas convoqués avant le 15 janvier.

— Les feuilles allemandes annoncent comme prochain le mariage de la princesse Marie de Wurtemberg avec le comte de Neipperg, qui sert dans l'armée autrichienne. Elles ajoutent que le comte sera probablement décoré du titre de prince.

— La société des amis de la musique des états autrichiens a célébré, le 9, à Vienne, le premier jour de sa grande fête musicale annuelle, dans le manège impérial d'hiver. Plus de 1000 musiciens étoient réunis, et 700 voix et 306 instrumens ont exécuté l'*Oratorio de Saint-Paul*, de M. Félix Mendelsohn-Bartholdi. Il y avoit environ 6,000 auditeurs, et au premier rang l'empereur avec toute sa famille.

— Le projet d'un chemin de fer entre Kostendsche et Czernadowa, pour rattacher le bas Danube à la mer Noire par la voie la plus abrégée, touche à sa réalisation.

— Des journaux de New-York avoient parlé d'un échec essuyé par l'escadre française qui fait le blocus de Buénos-Ayres. Cette nouvelle est démentie par le *Courrier des Etats-Unis*. «On a reçu, dit cette feuille, des lettres de Montevidéo jusqu'au 22 août. L'escadre française, forte de 43 bâtimens de tous rangs, continuoit à maintenir rigoureusement le blocus; cette circonstance contrarie les capitaines américains qui s'efforcent par tous les moyens de tromper la surveillance de l'escadre. Il y a plus, dans leur mauvaise humeur, ils accueillent sans examen tous les rapports défavorables aux Français. C'est ainsi qu'ils ont pro-

pagé le bruit que 900 hommes, portés par 30 embarcations, avoient été repoussés avec une grande perte, à la suite d'une tentative de débarquement faite à 30 milles de Buénos-Ayres, dans le but d'effectuer une diversion en faveur du gouvernement actuel de Montévideo. Or, nous ne croyons pas qu'il y ait un seul mot de vrai dans tout ce qu'on a dit à ce sujet.

LEÇONS ÉLÉMENTAIRES DE PHYSIQUE, par MM. Baume et Poirrier, professeurs de sciences naturelles. In-12.

La physique ne doit pas seulement servir à perfectionner les arts et les travaux de l'industrie, elle doit encore nous apprendre à admirer la sagesse et la puissance du créateur, et sous ce rapport elle peut faire partie de l'éducation des jeunes personnes; mais il faut alors qu'elle soit réduite à ses notions les plus élémentaires, et dégagée de tous les calculs et de toutes les démonstrations tirées de la géométrie. Tel est le but qu'on s'est proposé dans cet ouvrage. On a voulu surtout aider les aspirantes aux diplômes de maîtresses de pension ou d'institution de demoiselles, qui sont tenues de présenter à leur examen *des notions de physique applicables aux principaux usages de la vie.* C'est pourquoi on les a rédigées d'après le nouveau programme d'examen suivi à l'Hôtel-de-Ville de Paris. On y a ajouté les premières notions de la chimie et l'explication des termes les plus usuels de cette sci[ence]. Les deux auteurs nous paroissent m[éri]ter que leur travail soit favorablem[ent] accueilli. On trouvera dans leur [livre] toute la clarté et la simplicité qu'on [peut] désirer dans ces sortes d'ouvrages.

Le Gérant, Adrien Le Cl[ere].

BOURSE DE PARIS DU 20 NOVE[MBRE]

CINQ p. 0/0. 111 fr. 15 c
TROIS p. 0/0. 81 fr. 95 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr [illegible]
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 00 fr [illegible]
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr [illegible]
Rente de la Ville de Paris. 104 fr. [illegible]
Act. de la Banque. 2930 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1265 fr. 00 c.
Emprunt romain 101 fr. 1/2
Emprunt Belge 000 fr. 0.0
Rentes de Naples 102 fr. 85 c.
Emprunt d'Haïti. 520 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 28 fr. 1/4

Les Vrais principes sur la P[...] ou Manière d'annoncer avec fruit [la pa]role de Dieu, par M. l'abbé J[...] Vêtu, que nous avons annoncé [dans] de notre numéro du 5 novembre, [for]ment deux volumes in-8°, prix, 1[...] et 11 fr. pour les souscripteurs [...] avant le 31 décembre prochain.

On souscrit à Paris, chez Po[...] Rusand, et à Dijon, chez Popelain.

Le premier volume est en vente.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET [C^e], rue Cassette, 29.

DE LA RELIGION
les Mardi, Jeudi
edi.

peut s'abonner des
5 de chaque mois.

N° 3206.

SAMEDI 23 NOVEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
	f.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

sur les causes du succès du protantisme au XVI*e siècle*, par l'ab- Poisson. In-8°.

—

l'auteur ne veut point qu'on fasse neur du succès de la réforme déclamations et à la fougue de her. Il rabaisse beaucoup ce réateur :

Luther, » dit-il, s'étonnoit lui-même a réussite, il regardoit comme un acle qu'un petit moine eût osé attar le pape. Quoique d'un génie impé..., il avoit des vues étroites et borm; aussi ne tira-t-il pas des circonces tout le parti qu'il auroit pu en Esprit brouillon, indépendant, petit, il compromit plus d'une fois uvre. Ses saillies bouffonnes et res ne pouvoient certainement qu'à des gens sans lettres ou proent corrompus. Ses injures au d'un bon raisonnement, ses traits ns à la place d'une dialectique et forte, ne devoient avoir d'atque pour la multitude peu capable tir la justesse d'un argument solide, rès en état de goûter le sel d'un mot t. »

c'est précisément ce qui expliles succès de Luther. C'est par jures et ses *traits mordans* qu'il la multitude; c'est par ses *bouffonnes* qu'il plut aux ignoet aux hommes corrompus. Il it son siècle, il vit des princes eigneurs jaloux des richesses lise et avides de s'en enrichir. ita habilement des préventions s, des passions des autres. Bosui avoit étudié le caractère du mateur, en avoit une autre idée que M. Poisson. Il ne le peint pas, dans son *Histoire des variations*, comme un homme *petit* et ayant *des vues étroites et bornées*. Il lui reconnoît de l'habileté, du génie, un grand ascendant sur son siècle, le talent de remuer la multitude par ses discours et par ses écrits. M. Poisson trouve que Luther ne tira pas tout le parti qu'il auroit pu des circonstances. Vraiment M. Poisson est difficile. Est-ce qu'il lui semble que ce n'étoit pas assez d'avoir soulevé près de la moitié de l'Europe et d'avoir causé un ébranlement et un schisme qui subsistent encore au bout de trois siècles?

Mais si M. Poisson ne veut pas attribuer les succès du protestantisme à l'influence et aux talens de Luther, à qui aime-t-il mieux en faire honneur? On ne le croiroit pas ; c'est à l'Eglise, aux papes, au clergé qu'il reproche d'être cause des progrès de la réforme. Il énonce ses griefs ; presque tous sont des accusations contre Rome et contre les évêques. C'est, il faut le dire, un soin bien singulier pour un ecclésiastique, de faire retomber sur l'Eglise et sur les pasteurs le tort d'avoir favorisé la réforme. Voyons quelles sont les causes qu'il a imaginées.

« Ces causes sont, dit-il, les prétentions téméraires de la cour de Rome sur le temporel des rois, l'issue fâcheuse du grand schisme d'Occident, l'imprudente conduite des évêques assemblés à Bâle, les désordres introduits dans la cour de Rome, l'établissement des décimes, la multiplicité des ordres religieux, l'abus des indulgences, les rigueurs de l'inqui-

sition, la négligence à corriger les abus, l'ignorance des populations, l'amour des subtilités, le peu de soins à arrêter les premiers progrès de la réforme, la mauvaise politique de Charles-Quint, la persécution employée contre le protestantisme.»

Il est clair que dans cette énumération, c'est l'autorité ecclésiastique qui a les principaux torts. L'auteur développe ses accusations dans des articles séparés où il ne s'exprime pas toujours avec la mesure convenable. Je le crois bien intentionné; il fait sa profession de foi sur la suprématie qu'a le pape de droit divin, il reconnoît que l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, n'erre pas. Après cela est-il vrai que l'*Eglise romaine perdit un peu du charme de la simplicité primitive en devenant indépendante de tout pouvoir humain?* Que fût-elle devenue au contraire dans des temps de troubles, d'ébranlement et de persécution, si elle eût été dépendante? L'auteur reproche aux papes *des vues courtes, un zèle mal entendu, de l'ignorance*, etc. Je suis trop poli pour lui adresser ces reproches à lui-même, mais je l'engagerai à lire l'ouvrage que vient de publier M. l'abbé Gosselin, *Du pouvoir des papes sur le temporel des rois*. Il y verra avec quel tact il faut savoir traiter ces questions délicates. Cette réflexion s'applique à beaucoup de passages de l'*Essai*. Sur les croisades, sur les décimes, l'auteur ne sait pas se défendre d'exagérations, de réflexions vagues, de jugemens hasardés.

L'article sur la multiplication des ordres religieux est surtout répréhensible. On sait, dit l'auteur, qu'avec beaucoup de zèle et peu de jugement, on fait ordinairement plus de

mal que de bien. Bien
roient tentés d'adresser
vation à M. l'abbé Poisson
Il ne rend pas assez de
vertus des premiers fonda
dres, aux services de leur
à ces grands exemples d
ment, de zèle, de mépris
ses qu'ils ont donnés. Il
quelques abus, et ne tient
du grand mouvement im
deux hommes tels que sai
que et saint François d'A
suet en jugeoit autrement
roit ces deux grands caract
ne leur a pas reproché d'a
leurs deux ordres. Ce n'
qui eût dit que *la vue d'ag*
prisables (les religieux men
mentoit dans les cœurs la h
la papauté. Cette idée
M. Poisson semble prend
la reproduire : *Envisagé*
point de vue, Rome ne devoi
dieuse..... Rome qui avoit a
divers instituts, qui les so
s'en servoit, devoit avoir
mépris. Ces étranges ass
présentent plus d'une foi
plume de l'auteur.

Il y auroit des réflexi
près du même genre à fai
que M. Poisson dit des abu
gnorance dans le clergé, du
goût et des subtilités de l'
Partout il veut se donner un
partialité, et distribue le
droite et à gauche. Il tient
des torts des deux côtés ; e
faire mieux goûter des prot
adresse aux catholiques, et
lièrement au clergé, des repr
ne sont pas toujours justes.
cessions, je le crois, ne
grand profit ni à son livre n
ligion. Les protestans pre

ai tout ce qui leur sera favo-
se soucieront peu du reste.
éliciteront de voir un prêtre
ire ce qu'ils ont dit tant de
abus de l'Eglise romaine et
sordres introduits dans le
et ils regarderont cela comme
mphe pour leur cause. Ce
s sans doute ce que M. l'abbé
vouloit.

avoir énuméré les causes
pelle extrinsèques, et qui fu-
tôt des prétextes que des cau-
tables, l'auteur en vient aux
intrinsèques qu'il auroit dû
en première ligne. « Les cau-
progrès du protestantisme
t-il, les passions humaines dé-
ées de toute contrainte, l'in-
lance absolue en matière de
mpunité, la sécurité même ac-
aux clercs incontinens, l'oc-
tentante de faire du bruit
monde en s'établissant chef
velles doctrines, enfin le
de satisfaire sans trop de
cupidité en s'emparant des
clésiastiques. »

est assez clair que ce furent-
ritables causes des succès de
ne. C'étoit donc par là qu'il
ommencer, au lieu que l'au-
éveloppe ces causes que passé
tiers de son livre. Du reste, il
lire, cette partie de l'ouvrage
mal frappée. L'auteur carac-
en les principales erreurs des
ns et leurs funestes conséquen-
ontre les passions qui animè-
premiers réformateurs, le dé-
ecouer le joug du célibat,
on, l'envie de faire du bruit,
ité. L'histoire du protestan-
it assez voir quelle fut l'in-
le ces motifs si peu honora-
ır des gens qui parloient de leur zèle pour la morale et de leurs soins pour l'épurer.

Il y auroit eu d'assez bonnes choses à citer de cette dernière partie de l'*Essai*. L'auteur la termine en s'adressant aux protestans et en les engageant à réfléchir sur l'origine de la réforme, à revenir à l'unité, à faire cesser une scission funeste. Je souhaite que ses exhortations aient quelque fruit, mais je crains qu'il n'en ait amorti l'effet par les assertions et les réflexions imprudentes et déplacées que nous avons signalées au commencement de cet article.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Les 5 et 6 novembre, il a été célébré dans le palais Quirinal des services, le premier jour pour les papes morts, et le second jour pour les cardinaux décédés. Le 5, c'est M. le cardinal Barberini qui a célébré la messe, et le 6, M. le cardinal Falzacappa. Le Saint-Père a assisté à l'un et à l'autre service avec les cardinaux et prélats.

Le sacré collége vient de faire une nouvelle perte. M. le cardinal de Gregorio, évêque de Porto et Sainte-Rufine, et sous-doyen du sacré collége, est mort le 7 novembre au matin, à la suite d'une longue maladie qui a résisté à tous les soins de l'art. Il étoit né à Naples, le 18 décembre 1758, et occupa diverses places à Rome. Il étoit en 1808 secrétaire de la congrégation du concile et de celle de la résidence des évêques. Il eut sa part des tribulations lors de la persécution impériale contre le Saint-Siége. Amené en France en 1809, il fut enfermé à Vincennes et n'en sortit qu'en 1814. De retour à Rome, il fut fait cardinal par Pie VII, le 8 mars 1816, et reçut le titre presbytéral de Saint-Alexis. Il entra depuis dans l'ordre des évêques. Le

cardinal étoit en dernier lieu grand pénitencier, secrétaire des brefs pontificaux, archimandrite de Messine, et grand chancelier de l'ordre de Saint-Grégoire. C'étoit un prélat distingué par ses vertus et par son attachement au Saint-Siége. Il est mort après avoir reçu avec édification tous les secours de la religion (1).

PARIS. — Le jeudi 21, jour de la fête de la Présentation de la sainte Vierge, a eu lieu au séminaire Saint-Sulpice la rénovation des promesses cléricales. Elle a été présidée par M. l'ancien évêque de Beauvais. Plusieurs de MM. les grands-vicaires, curés et autres ecclésiastiques de la capitale y ont pris part.

Le dimanche 10, M. l'abbe Pététot, curé de Saint-Louis d'Antin, a recommencé ses conférences pour les jeunes gens. Ces conférences ont lieu le dimanche matin dans la nouvelle chapelle. M. l'abbé Pététot les avoit établies dès l'année dernière. Elles promettent d'être encore plus nombreuses cette année. La messe, la conférence, le chant des cantiques, forment le fond de ces exercices. M. le curé se propose de développer les fondemens de la religion et de la morale, et de traiter les hautes questions de philosophie religieuse. Le premier discours n'a été en quelque sorte que le programme des conférences. Dans la conférence du dimanche 17, le sage pasteur a montré que c'étoit à la jeunesse surtout qu'il falloit s'adresser pour ranimer la foi. Il l'a partagée en trois classes, la jeunesse du commerce et de l'industrie, celle du monde et des salons, et celle des écoles. C'est sur celle-ci que l'orateur a paru prin ment compter, et il en a les raisons. L'empressemen jeunes gens à se rendre à c férences, et leur recueill sont d'heureux présages du su ces pieuses réunions.

(1) Nous avons eu l'honneur de connoître ce cardinal, qui nous honoroit de quelque bienveillance, et qui nous adressa, en 1821, une réclamation que nous avons insérée dans ce Journal, numéro 761, tome XXX.

Il y a en ce moment à Pa prêtre Maronite, nommé M. M Mourad, né dans le Mont-Lib qui est procureur-général du pa che d'Antioche pour les Ma auprès du Saint-Siége. Il 'e Rome depuis quatre ans, et e en France, à ce qu'on supp les intérêts de son église ou tion. Il est arrivé à Paris bre, et est descendu au des Missions-Etrangères. teur des lettres de recom les plus honorables et a ét par des personnages disting novembre, il a eu une au la reine, et le 11 une du les deux l'ont fait asseoi causé avec lui. Il parle l'i entend un peu le français.

Cet ecclésiastique porte oriental. Il est d'une bell d'une figure imposante. bre la messe en syriaque. tenue, sa conversation, s tout annonce en lui l'esprit état et une capacité peu com On ne connoît pas bien l'objet mission.

On lisoit il y a quelques jour le *Journal du Commerce*, et le C *tutionnel* a répété après lui :

« Les faits nombreux que la p gnale tous les jours démontrent s damment le retour des influence dotales dans le gouvernement. fluences se sentent maintenant as santes pour reprendre l'orga qu'elles avoient avant les jour 1830. La *congrégation* refleurit agens avoués commencent à re dans les bureaux des divers mini

: sont-là, comme à l'ordinaire, pures déclamations. *Les faits breux que la presse signale tous jours* ne *démontrent* rien, parce ils sont tous faux ou exagérés. *us les jours* ces faits sont démen-, mais la *presse* qui les avoit mis avant, ne tient aucun compte des mentis et des réclamations. *Les in-ces sacerdotales dans le gouverne-, la congrégation qui refleurit, ses avoués qui reparoissent dans les ux*, tout cela est de la moque-. Il est triste de voir recommen-une guerre qu'on croyoit devoir e finie à jamais. Cette guerre tre le clergé n'a plus aujourd'hui prétextes. Déjà sous la restaura-, il avoit fallu pour la rendre ins ridicule supposer au clergé un dit qu'il n'avoit pas. Mais au-rd'hui qu'il est abattu, qu'on ne oit point à la cour, qu'il n'a pas eul membre dans les deux cham-, qu'il est tout-à-fait en dehors administration, se plaindre de influence, c'est le rêve d'un cer-malade ou d'une haine pas-sée. Il est peu généreux de pour-re ainsi des mêmes injures des à terre. Les plus vulgaires sen-ns d'humanité devroient inter-jusqu'à l'idée de ces attaques ntes, qui ne reposent sur rien éel. Un clergé riche et puissant voit porter ombrage, un clergé re et dépouillé devroit au moins nir les égards que l'on doit au heur.

ais il y a des faits, dit-on; les sions reparoissent, une retraite a prêchée à Oullins, près Lyon, M. l'abbé Guyon. En vérité, e que M. l'abbé Guyon a prêché llins, cela *démontre*-t-il *l'influence dotale?* Des fidèles ne peuvent-ller au sermon sans soulever des eurs? La liberté n'est-elle que r les ennemis de la religion et prêtres?

t les envahissemens des communautés, et la multiplication des écoles de Frères! Hélas! ce sont encore là des doléances ridicules. Les communautés n'ont qu'une existence précaire, et les envahissemens d'une Sœur hospitalière ou d'une pauvre institutrice, n'ont rien de bien redoutable.

Quant aux Frères, on se plaint donc de leur zèle, de leur dévoûment, des services qu'ils rendent. La société seroit trop heureuse si elle trouvoit dans toutes les personnes investies de fonctions publiques ce désintéressement, cette abnégation de soi-même, cette ardeur pour le travail, ce désir d'être utile, qui distinguent les bons Frères. Ce sont donc leurs vertus même qu'on leur reproche. En vérité, notre siècle est bien absurde dans ses préventions.

M. Adolphe Barrot, consul français pour l'Indo-Chine, part dans quelques jours pour retourner à Manille, lieu de sa résidence. Il étoit venu en France en congé, et prend sa route par l'Italie, l'Egypte et la mer Rouge. M. A. Barrot est un homme d'une conversation attachante et instructive, qui a étudié le pays où il a vécu, et qui a des vues remarquables sur le commerce, et sur tout ce qui se rattache à sa mission. Il a surtout compris de quel avantage peut être pour la France le zèle des missionnaires qui se vouent à planter ou à soutenir la foi dans ces contrées lointaines. Il est dans les meilleurs rapports avec le respectable archevêque de Manille, M. Segui(1), qui a été lui-même missionnaire en Chine, et qui accueille les mission-

(1) On ne sait pourquoi le nom de ce prélat est omis depuis plusieurs années dans le *Cracas* romain. M. Joseph Segui, de l'ordre des Augustins, a été préconisé archevêque de Manille dans le consistoire du 5 juillet 1830. Il avoit été nommé le 27 juillet 1829 évêque d'Hiero-Césarée, et évêque auxiliaire de l'archevêque de

naires avec tant d'intérêt. Le prélat veut que les missionnaires qui passent par Manille logent chez lui, et a pour eux toute sorte d'attentions. Nous avons sous les yeux une lettre d'un deux, M. Danicourt, écrite de Manille le 30 septembre 1838, et qui est pleine de témoignages de respect et de gratitude pour les bontés du pieux et généreux archevêque. Le même missionnaire parle avec beaucoup d'estime de M. A. Barrot :

« Un autre bienfaiteur que nous avons à Manille, dit-il, est M. A. Barrot. Ce monsieur nous aime et nous porte le plus vif intérêt. Il est venu plusieurs fois me voir chez M. l'évêque. J'ai été aussi différentes fois chez lui. Il m'a donné lecture d'un article qu'il a envoyé au ministère en France, pour l'engager à faire des démarches auprès de la cour de Lisbonne, afin d'obtenir aux missionnaires français une résidence fixe à Macao. Cet article est parfaitement rédigé. Ce n'est pas tout, me dit-il ; attendez que je sois en France, et vous verrez comme je plaiderai votre cause. »

On ne doute pas que M. A. Barrot n'ait rempli sa promesse dans le voyage qu'il vient de faire en France. Son retour à Manille ne pourra qu'être avantageux aux missionnaires. Cependant, M. Danicourt se loue beaucoup aussi de M. Chaigneau, chancelier du consulat à Manille, et qui a remplacé M. Barrot pendant son absence. M. Chaigneau est très-bien disposé pour les missionnaires. M. Lannoy, consul belge à Manille, est aussi leur ami. Un homme très-riche et très-religieux de Manille, M. Balthazar Miel, leur

Manille. Mais celui-ci, qui s'appeloit Hilarion Diaz, mourut le 7 mai 1829. M. Ségui, né dans le diocèse de Girone, en Espagne, étoit avant son épiscopat défi[...] et procureur-général de son o[...] Philippines. Il continue de [...]e diocèse de Manille avec [...]e que de sagesse.

rend toute sorte de servi[...] sommes bien aises de pouvo[...] sant nommer honorablem[...] hommes estimables.

M. l'abbé de Lamotte, [...] de Saint-Denis, vient de [...] l'âge de 81 ans. Il étoit né à [...] en 1758. On dit qu'il étoit [...] caire de Tulle avant la ré[...] cependant son nom ne s[...] point dans la *France ecclésia[...]* 1790. Nous regrettons de [...] point de renseignemens sur [...] mable ecclésiastique, qui av[...] temps exercé le ministère da[...] pitale. Nous croyons qu'il a[...] partenu au clergé de l'Abb[...] Bois. Il fut nommé membre [...] pitre de Saint-Denis, dès la [...] tion, et avoit en dernier lie[...] de chantre. On lui donne [...] titre de camérier secret du p[...] qu'il avoit obtenu, à ce q[...] croyons, en récompense des [...] qu'il avoit rendus aux c[...] dans le temps de leur exil en [...]

M. l'archevêque de Bourg[...] licité le même indult qu'on[...] M. l'archevêque de Séville e[...] chevêque de Paris relativem[...] conception immaculée de [...] Vierge. Le prélat a obtenu [...] préface de la Conception o[...] *immaculatâ*. L'indult est d[...] dernier. M. l'archevêque l'a[...] son diocèse par un mande[...] 8 novembre :

« Un des devoirs les plus che[...] cœur, et les plus consolans [...] ministère, est de propager pa[...] moyens qui sont en notre [...] culte de Marie, et d'attirer sur [...] que la divine providence nous [...] toutes les grâces dont cette Vi[...] est la source inépuisable. La c[...] des fêtes que l'Eglise a institué[...] honneur, en ranimant notre p[...] Marie, est un moyen puissant [...] cette dévotion et d'en multiplie[...]

...s bientôt la fête de la Con-
...bienheureuse vierge Marie.
...rts de joie, d'admiration,
...sance doit exciter en nous
...solennité! La terre s'unit au
...concert de louanges et d'ac-
...ces pour publier que Marie a
...sans péché. Tous les cœurs cé-
...l'envi les faveurs signalées,
...ons miraculeuses, les grâces de
...n que Dieu a daigné accorder
...i ont invoqué Marie sous le titre
...ulée dans sa conception.
...it-elle être souillée par la conta-
...érale de notre nature, et partici-
...malédiction portée contre tous
...nes, depuis le péché de notre
...père, celle que Dieu destinoit
...re à son fils unique? Le titre de
...Dieu, si glorieux pour Marie,
...it-il pas que cette Vierge sainte
...mpte de toute souillure au mo-
... sa conception? C'est ce qu'ont
...é un grand nombre de saints Pè-
...e docteurs célèbres dans l'Eglise,
...loui de procurer la gloire de Ma-
...ont élevée au-dessus de toutes les
...ures par un privilége qui ne peut
...rtenir qu'à elle. Le saint concile de
...te déclare que, « dans le décret où
...git du péché originel, son intention
...pas été d'y comprendre la bienheu-
...se et immaculée vierge Marie, mère
...Dieu. » Aussi, l'Eglise dans ses divins
...fices, se plaît à lui adresser ces paroles:
...*Vous êtes toute belle, ô Marie! et votre*
...*n'a jamais été souillée par la tache du*
...*péché.* »

En conséquence, le prélat ordonne que le mot *immaculatâ* soit ajouté dans la préface de la messe et dans les oraisons du jour au mot de *conceptione*.

Le 16 novembre a eu lieu à Bordeaux l'ouverture des cours des facultés de théologie, des sciences et des lettres, en présence d'un auditoire nombreux et choisi. M. l'archevêque, M. le préfet, M. le maire, M. le premier président et d'autres fonctionnaires et notabilités, assistoient à la séance. Trois discours ont été prononcés par le recteur, par le doyen de la faculté des lettres, et par le maire. Le discours du doyen, M. Rabanis, a paru remarquable par le style et par la sagesse des vues de l'orateur sur le goût de l'instruction, et sur les avantages d'un enseignement large, solide et moral. Nous citerons ce qu'il a dit des facultés de théologie :

« A notre tête vous reconnoissez, messieurs, cette faculté de théologie, seul débris de votre ancienne université, seul souvenir des fondations d'un saint archevêque auquel remonte cette suite de prélats, également vénérables par la science et la vertu, que nous voyons se continuer sur le siége de Bordeaux. Renfermées jusqu'à ce jour dans un cercle restreint d'auditeurs, les études théologiques recevront de la publicité à laquelle elles sont appelées un nouvel éclat et une nouvelle autorité.

» Dans un moment où toutes les croyances chancellent, et où la société flotte, inquiète et indécise, entre les doctrines les plus opposées, cherchant de tous côtés des motifs d'espérance et de certitude, les esprits sérieux sont ramenés à l'examen de ces imposantes traditions du christianisme, qui, de saint Paul à saint Bernard, de Tertullien à Bossuet, résument les travaux et les veilles de tant de hautes intelligences, et représentent la pensée de tant de siècles. Qui ne voudroit, messieurs, sonder dans toutes ses profondeurs, contempler sous toutes ses faces ce gigantesque édifice de l'église, assis sur la base immuable de la révélation, et dans lequel l'humanité entière s'est abritée si long-temps? »

M. l'évêque d'Orléans, pour consacrer le souvenir de l'antique privilége de ses prédécesseurs, vient d'obtenir du roi, pour le nommé B..., la remise de six mois qu'il avoit encore

à subir. On l'a mis en liberté mardi dernier.

Le 15, M. le duc d'Orléans est sorti du lazaret, et a fait son entrée à Marseille. Le prince a reçu les diverses autorités. M. l'évêque de Marseille lui a adressé le discours suivant :

« Monseigneur, l'évêque de Marseille a l'honneur de présenter à V. A. R. le chapitre de sa cathédrale et les curés de sa ville épiscopale. Ainsi que les autres membres de son clergé, ils partagent avec lui les sentimens d'un profond respect pour V. A. R. Dévoués à l'ordre, ils continuent à le faire régner au milieu d'une population religieuse par une influence toute de paix et de charité.

» L'esprit qui les anime est un sûr garant que les bienfaits du gouvernement envers la cité qu'ils évangélisent, et surtout que le zèle du roi, votre auguste père, pour le bien de la religion, trouvent en eux des cœurs reconnoissans.

» Ils se feront toujours un devoir d'acquitter, de concert avec leur évêque, leur pieuse reconnoissance, en formant les vœux les plus ardens pour attirer sur le roi, sur la reine, sur votre personne, sur celle de votre auguste épouse, et sur toute la famille royale, les bénédictions divines qui procurent les consolations de la terre, et amènent le bonheur du ciel. »

Le prince a répondu :

« Je vous remercie, monsieur l'évêque, des vœux que vous venez d'exprimer; le roi et la reine en seront reconnoissans, et vous demanderont de leur continuer vos prières. Je n'ai rien au reste à ajouter à vos sages paroles; elles contiennent une si juste appréciation des préceptes de l'Evangile, que je ne puis que vous remercier des soins consciencieux et si bien entendus que vous donnez aux fidèles de ce diocèse. »

La ville de Saint-Malo compte au nombre de ses plus saints évêques le bienheureux Jean, natif Blois, d'abord chanoine régulier l'abbaye de Bourgmoyen dans pays natal, puis abbé de Saint Croix de Guingamp, et enfin é que d'Alet, ancienne ville de B tagne, dont il transporta le s épiscopal à Saint-Malo. Ce d serviteur de Dieu fut éprouvé de grandes tribulations, et eut défenseur l'illustre saint Bern abbé de Clairvaux. Il mourut 1163, et le peuple conçut haute opinion de sa sainteté, lui rendit un culte public, approuvé par le pape Léon X diocèse et les chanoines régu de la congrégation de France broient sa fête le 1er février. corps avoit été inhumé dans thédrale, et son tombeau étoit touré d'une balustrade, ce qui voit fait surnommer *Jean de la Gr* M. de Saint-Laurent, évêque Saint-Malo, fit ouvrir ce tom en 1785, et en retira les reli de l'état desquelles il dressa verbal. On avoit cru ce trésor dans la révolution; mais on de le retrouver avec tous les qui peuvent servir à le faire re noître. M. l'évêque de Rennes, a maintenant dans son diocès ville de Saint-Malo, a voulu co ter touchant ce corps saint la grégation des Rits. Cette cong tion, après un mûr examen, a d le 10 septembre dernier, une sion par laquelle elle déclare est constant que c'est bien le c du bienheureux Jean de la Grille, qu'elle juge qu'on peut l'expose la vénération publique des fidè Cette nouvelle, parvenue de peu de temps à Saint-Malo, a re pli de joie ses pieux habitans.

On se rappelle que trois Frère Marie-de-l'Hermitage, près Sa Chamont, arrivèrent à Saint-Pol Ternoise l'année dernière. Ils

...ent leurs classes le 14 novembre, ...urent ce jour-là 30 élèves, la ...rt fort jeunes. Bientôt leur ...bre s'accrut de ceux qui aban-...oient chaque jour les autres éco-... la ville, en sorte qu'avant la ... janvier on en comptoit plus de ... Quoique les humbles institu-... de l'enfance eussent été accueil-... bienveillance par la plupart ...bitans, et que leur réputation ...leté commençât à se répandre, ...it beaucoup de préjugés en-... chez plusieurs personnes qui ...ient facilement d'un nom ou ... habit de religion. Le moment ... distribution des prix arriva. ... cérémonie fut solennelle. Le ... préfet, le maire, grand nom-... de conseillers municipaux, et ... foule considérable, composée ...ut des premières familles, y as-...ent. Les enfans qui avoient été ...rés avec soin, se livrèrent à ... exercices sur toutes les par-... l'enseignement primaire, la ...maire, la géographie, le sys-...métrique, la géométrie, la ... et le dessin linéaire. Ils s'ac-...tèrent de leur tâche avec une fa-... et une assurance qui étonnè-... le nombreux auditoire, et exci-...nt souvent ses applaudissemens. ... travaux exposés à l'examen des ... faisoient demander com-... dans huit mois à peine, on ... pu leur faire faire tant de pro-...ès. Ce jour fut pour les Frères un ...itable triomphe. Le succès de leur ...uvre ne parut plus désormais dou-...ux.

Aussi à l'ouverture de leurs clas-...s, cette année, on fut obligé de ne ... recevoir tous les élèves qui se ...ésentoient. Jusque là néanmoins, ...euvre ne subsistoit qu'à l'aide de ...ns volontaires. Le conseil munici-...l y étoit demeuré étranger. Pressé ...r la nécessité d'avoir une troisième ...asse, on s'adressa à lui dernière-...ent pour obtenir une allocation suffisante au traitement d'un qua-trième Frère. Le conseil, prenant en considération le bien immense déjà opéré par les Frères, et les vœux unanimes de la ville, accorda cette allocation à la majorité de 13 voix sur 14. Ce vote devenoit d'autant plus urgent, que le nombre des en-fans croît tous les jours. Ils sont en-viron 200. L'instituteur privé a fermé son école, et l'instituteur communal compte à peine 20 élèves.

Un besoin pressant se faisoit en-core sentir. Les ouvriers adultes qui, pour la plupart, ignorent les premiè-res notions, dont la connoissance est néanmoins si utile à leur art, ne pouvoient recevoir aucune instruc-tion, parce que leurs travaux absor-bent entièrement toutes les heures destinées aux classes. L'administra-tion de l'œuvre des Frères, que la providence bénit d'une manière spé-ciale, vient de demander un cin-quième Frère dont elle se charge, et qui fera tous les soirs, les dimanches même, la classe aux adultes. Déjà plus de 40 élèves de tout âge sont ve-nus se faire inscrire. L'établissement recevra ainsi son complément, et promettra pour l'avenir les résultats les plus heureux et les plus conso-lans.

L'organisation du diocèse d'Alger avance lentement, et les sollicitations de M. l'évêque d'Alger pour obtenir ce qui lui manque, n'ont pas eu en-core tout le résultat qu'il désire. Il n'a pu que récemment installer le chapi-tre de sa cathédrale. Cette installation a eu lieu le 28 octobre. Il n'y a encore que trois chanoines, MM. Pelletan, grand-vicaire; Montera, curé, et Su-chet, curé de Constantine. MM. Ger-vais, Bourgade et G. Stalter, sont chanoines honoraires. Le personnel du clergé n'est toujours point en rap-port avec les besoins de la population chrétienne, qui va en croissant.

On espère que le voyage de M. le

duc d'Orléans aura quelques résultats pour le bien de la religion en Afrique. A Alger, il a fait donner une nouvelle mosquée pour la convertir en église, et a voulu fournir les ornemens. A Oran et à Philippeville, il a donné quelques secours pour les églises, et a promis de s'intéresser pour leur faire obtenir davantage. Il a assisté plusieurs fois à la messe, tant à Alger qu'à Constantine, et a témoigné de la bienveillance et des égards à M. l'évêque.

L'*Univers*, qui donne là-dessus quelques détails, s'étonne avec raison que le *Moniteur Algérien* ne daigne pas dire un mot de la religion et du clergé; qu'il n'ait pas même annoncé dans le temps l'arrivée de M. l'évêque, et que, récemment, il n'ait pas parlé des marques d'intérêt que le prince a données aux églises du pays.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Comment voudroit-on qu'il n'entrât point de confusion et d'anarchie dans les idées! Voici des points qui sont posés en manière d'aphorisme par les écrivains auxquels le gouvernement accorde toute sa confiance, comme étant à ses yeux, apparemment, les plus exacts et les plus rigides : « Les races royales descendent du trône quand le temps a emporté les idées qui y étoient montées avec elles. Aucune loi, ni divine, ni naturelle, ni politique, ne commande aux peuples d'arrêter le mouvement de leur civisation, plutôt que de briser un vieux pouvoir. Il en est des dynasties comme des mœurs antiques : lorsque la loi éternelle du progrès le veut, on en change. »

Si tout cela est vrai et admis en principe, à quoi bon les chartes constitutionnelles, celle de 1830 comme les autres, prennent-elles la précaution d'enchaîner le devoir et l'obéissance des peuples à une dynastie? A quoi sert-il de les déclarer héréditaires par ordre de progéniture, sans qu'il puisse jamais être permis de rompre cette chaîne, et de n'en p... vre les anneaux jusqu'au bout? D'... les principes reconnus et le droit ... gueur, tels qu'ils ont été procla... consacrés par la loi qui a fondé la ... velle dynastie, cet ordre de cho... peut cesser autrement qu'à défaut ... ritiers, et par l'extinction naturelle ... race régnante. Et voilà qu'au bout de ... ques années, lorsque le second ... de la chaîne n'est pas encore ... s'en vient poser en fait et en droit ... durée du nouvel établissement ... que dépendra du *changement des* ... *mouvement de la civilisation*, et ... nière dont *la loi éternelle du* ... pourra l'exiger.

Sérieusement, est-ce là une ... nastie et une règle de stabilité ... tôt n'est-ce pas donner ... raison aux esprits avancés, ... du progrès révolutionnaire? ... vous êtes parfaitement d'ac... eux, et ils ne vous demanden... chose. Seulement ils vous dis... *mouvement de civilisation* est ... que le vôtre; et que quand ... dès qu'ils ne marchent pas ... *éternelle du progrès*, c'est ... trompez. Toujours est-il que ... donnez le droit de remettre ... ment les dynasties au scrutin, ... texte que la parque a filé vite, et ... *races royales doivent descendre* ... *quand le temps a emporté les* ... *étoient montées avec elles.*

Sans doute, les écrivains du ... ont le droit de chercher des exc... qui s'est passé en 1830. Mais ils de... tâcher de les choisir meilleures, ... tout moins favorables à la logique ... narchie.

Nous avons reçu de Plaisance ... éloge funèbre de la marquise L... née Grimaldi-Granata. Cet élog... italien et imprimé avec luxe, ... pour titre : *Alla memoria di Ang... Maria, marchese Landi, nata Gri... Granata*, *Ferdinando Landi*, Plais...

, in-folio de 66 pages, avec un por-
de la marquise. Cet éloge est de
marquis Landi lui-même, qui n'a
laisser à personne le soin de payer
ibut à la mémoire de sa vertueuse
e. Ce volume nous a été envoyé avec
ettre fort polie de M. l'abbé Rossi,
nous apprend que madame la mar-
Landi lisoit habituellement notre
al, et qu'elle en retenoit fidèlement
elle y trouvoit de plus saillant.
abbé Rossi ajoute beaucoup de choses
que nous n'osons répéter, et
le désir que ce journal, que la
apprécioit tant, consacre à son
quelques lignes à la mémoire de
noble dame.

étoit née à Gênes, le 3 juin 1782,
fille du marquis Grimaldi et d'une
du même nom. Les Grimaldi sont
des plus illustres familles de Gênes.
cation d'Angèle fut très-soignée;
randit au milieu des troubles de sa
. Des esprits turbulens excitèrent
révolution à Gênes, en 1797. On
une république démocratique.
arquis Grimaldi fut obligé de s'exi-
avec sa famille. Il parcourut diffé-
parties de l'Italie, et finit par se
à Florence. Sa fille l'avoit suivi
ses courses. Elle étoit instruite,
it très-bien le français, et avoit hé-
la piété de sa mère. Elle épousa le
quis Landi, de Plaisance : cette union
heureuse, et donna le jour à plu-
enfans. Le marquis Grimaldi mou-
en 1805, et la marquise en 1819.
ci s'étoit montrée la bienfaitrice des
proscrits pendant la révolution.
VII, à son retour à Rome, lui adressa,
juin 1814, un bref de félicitation et
reconnoissance.

le marquis Landi se plaît à raconter
de sa vertueuse épouse, à peindre
, sa douceur, sa force d'ame, sa
ité, sa compassion pour les malheu-
, son empressement à les assister en
manières. Partout où elle résida,
jouissoit de cette considération qu'on
refuser à un mérite rare. Sa ré-
putation s'étendit au loin. M. l'Arche-vêque de Paris, qui ne la connoissoit point personnellement, lui envoya son portrait avec des assurances d'estime. La marquise fut très-sensible à ce témoignage d'intérêt de la part d'un prélat si distingué. Elle fit successivement des pertes dans sa famille : trois filles lui furent enlevées; elle-même tomba malade au mois d'août 1836, et mourut d'une manière tout-à-fait imprévue, le 28 du même mois. Le marquis épanche sa douleur sur cette fin prématurée. Depuis, il perdit encore le plus jeune de ses fils, Hubertin Landi, qui mourut le 4 janvier 1838, à vingt ans et quelques mois. Le malheureux père jette des fleurs sur la tombe de ce fils, qui montroit d'heureuses dispositions, et dont la mort fut très-édifiante. Il finit en citant une lettre de condoléance que la duchesse de Parme, Marie-Louise, lui écrivit sur la mort de sa femme.

Cet écrit du marquis Landi ne prouve pas seulement sa sensibilité, il annonce un esprit orné par la lecture des bons auteurs. Des citations d'historiens et de poètes, jettent de temps en temps de la variété dans la narration. C'est un ouvrage à la fois plein d'ame et d'imagination.

PARIS, 22 NOVEMBRE.

Le collége électoral de Mamers (Sarthe) est convoqué pour le 15 décembre, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Letrône, décédé.

—Le colonel Delarue, qui étoit en mission auprès du duc d'Orléans pendant le voyage que le prince vient de faire en Afrique, est arrivé à Paris le 19.

— Les maréchaux-de-camp du génie Marion et Paulin viennent d'être appelés au comité des fortifications, en remplacement des généraux Lamy et Bernard, décédés.

—Le *Moniteur Parisien*, en annonçant que M. Sauveur-Lachapelle, ancien député, vient d'être nommé consul à Tiflis, fait remarquer que c'est un consulat de seconde classe. M. Lachapelle, appelé

précédemment au consulat-général de Guatimala, n'avoit pas pris possession de son poste.

— La commission chargée par le garde des sceaux de préparer la révision des dispositions du code d'instruction criminelle, relatives à l'arrestation et à la mise en liberté provisoire, se compose de MM. Odilon-Barrot, Nicod, Hébert, baron Roger (du Loiret), Rossi professeur au collége de France et à l'école de droit; Bérenger, conseiller à la cour de cassation; Frank-Carré, procureur-général, etc. La commission sera présidée par M. Bérenger, en l'absence du garde des sceaux.

— La commission de la cour des pairs ne s'est pas réunie samedi dernier, comme plusieurs feuilles l'ont annoncé à tort.

— M. Bérenger, député de la Drôme, nommé pair sans avoir été consulté, a écrit au président du conseil pour lui faire connoître, dit un journal, qu'il ne sauroit devoir au ministère du 12 mai, un titre qu'il se fût empressé d'accepter du ministère du 15 avril, qui le lui avoit offert, s'il n'avoit préféré continuer de faire partie de la chambre des députés.

— L'ordonnance qui dégrève les droits sur les sucres des colonies françaises, a été connue à Saint-Pierre (Martinique), le 3 octobre, et a été accueillie avec le plus vif enthousiasme. L'état de la colonie, à la date du 3 octobre, étoit toujours fort triste; le commerce se trouvoit nul, et une légère secousse de tremblement de terre, encore sentie dans la nuit du 20 au 21 septembre, tenoit les habitans dans une crainte continuelle.

— Le procureur-général Dupin, portant hier la parole devant la cour de cassation (chambre criminelle), a annoncé dans son réquisitoire qu'un pourvoi en cassation alloit être formé contre l'arrêt rendu par la cour d'assises de la Basse-Terre (Guadeloupe), dans l'affaire d'Amé Noël.

— Le *Moniteur* indique les moyens *d'hôpitaux* que l'administration de la guerre a réunis, dès le mois d'août, sur les divers points de l'Algérie occupés par les troupes françaises : « Il existe, dit-il, en Algérie des hôpitaux organisés pour 5,966 malades. Ces hôpitaux sont installés dans des bâtimens en maçonnerie et dans des barraques provisoires construites en bois et couvertes en tuiles. Le mobilier des hôpitaux comporte 6,500 lits, 9,000 paillasses, 6,000 matelas en laine et crin en bon état, et 12,700 couvertures de laine. En vue des besoins éventuels, et pour faciliter les rechanges, l'administration a cru devoir affecter en outre 1,250 lits de l'entreprise Vallée au couchage des malades.

» Le personnel comporte : 1° 219 officiers de santé de divers grades, offrant toutes les garanties de capacité, de talent et de dévoûment dans l'intérêt des malades; 2° 79 officiers d'administration du service des hôpitaux; 3° 826 infirmiers, dont 706 infirmiers militaires et 120 infirmiers civils de remplacement, choisis et faisant depuis long-temps le service comme auxiliaires dans les hôpitaux de l'Algérie.

» Les denrées, les médicamens, le sulfate de quinine, les moyens de pansement, les fioles même dont on a parlé, ont été réunis en Algérie dans des proportions calculées sur la plus large échelle. S'il y a eu quelques plaintes sur le service des hôpitaux, elles ont été le résultat d'un encombrement momentané à Constantine et à Philippeville, point récemment occupé, et sur lequel on n'avoit pu construire aussi rapidement qu'on l'auroit voulu des moyens d'abri suffisans, en présence d'une agglomération de troupes qui n'avoit pu être prévue assez à l'avance. Mais des bâtimens de transport, réunis à la hâte, ont permis de diriger sur Alger des évacuations qui ont mis promptement un terme à une position difficile.

» Un grand nombre de malades a donc momentanément existé dans les provinces de Constantine et d'Alger; mais la mortalité n'a point heureusement atteint

...tre désespérant qu'on lui assigne. ...t des documens officiels en four... la preuve incontestable. Qu'on se ...e : les soldats de l'armée d'Afrique ...ns doute des dangers à courir, des ...es à supporter; ils sont soumis aux ...nces d'un climat qui les éprouve; ...a, comme en France, la sollicitude ...urs chefs et une administration pré... veillent à tous leurs besoins.

...oi qu'on en ait dit, les services ad...atifs en Algérie laissent peu à dé... Les approvisionnemens réalisés ...es vivres, les fourrages et le chauf...uffisent aux besoins de plus d'une ... Par suite d'un nouveau marché, ...est, depuis un an, d'une qualité su...ure, et n'a pas donné lieu à une ... plainte fondée. »

— Le candidat ministériel du 5e ar...ndissement de Paris est M. Plougoulm, ...est déjà présenté dans le 10e. ...d'Hubert, maire du 5e arrondisse...ent, se met aussi sur les rangs, mais ...me appartenant à l'opinion de gau..., pour remplacer M. de Salverte à la ...mbre des députés.

— C'est le 20 novembre qu'ont com...ncé dans les 85 départemens les élec...ns pour le renouvellement de la moitié ...s conseillers d'arrondissement et d'un ...s des conseillers-généraux. Les mé... élections pour le département de la ...ne n'auront lieu qu'en 1840.

— Neuf conseils-généraux ont exprimé, ...ns la session de 1839, le vœu de l'abo...tion de l'esclavage dans les colonies fran...çaises; ce sont ceux de l'Ariége, de la Charente, du Cher, des Côtes du-Nord, ...d'Eure-et-Loir, du Loiret, du Nord, de Seine-et-Marne et de la Vendée.

— Le conseil de l'ordre des avocats ...du barreau de Paris a décidé que les ...noms de M. Teste, garde des sceaux, et ...de M. Boudet, secrétaire-général du mi...nistère de la justice, seroient maintenus ...au tableau des avocats.

— Le nommé Faure Beyon, compa...roissant devant la 2e section de la cour d'assises, comme accusé d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs, par la mise en vente de gravures obscènes et de fausses cartes transparentes, représentant aussi des images obscènes, a été condamné à une année d'emprisonnement et 16 fr. d'amende. La cour a ordonné la destruction des objets saisis. Les débats ont appris que le malheureux Beyon employoit à la fabrication de ses ignobles cartes ses deux fils, seulement âgés, l'un de 14 et l'autre de 15 ans.

— La nommée Marie-Reine Pillet, âgée de 55 ans, vient d'être condamnée en police correctionnelle à cinq années d'emprisonnement pour avoir dévalisé la poche d'une cuisinière, pendant que cette femme faisoit des achats à la halle. C'étoit pour la douzième fois que Marie-Reine Pillet comparoissoit devant la justice. A l'expiration de sa peine, cette femme aura atteint sa 60e année, après avoir passé vingt-six ans de sa vie en prison.

— Plus de cent ventes par autorité de justice ont eu lieu dans la première quinzaine de novembre, tant à domicile que dans la salle des commissaires-priseurs.

— Les membres du bureau de bienfaisance du 12e arrondissement viennent de faire un appel aux ames charitables de Paris. Le nombre des pauvres ménages de ce quartier populeux, inscrits au bureau de bienfaisance, est de 6,180, représentant 14,368 indigens. Le 12e arrondissement est celui qui a le moins de ressources personnelles.

— L'horloge qui a été placée, il y a quelque temps, à la Sorbonne, vient de recevoir un foyer lumineux qui éclaire les heures pendant la nuit.

— On construit en ce moment sur le bassin de la Bastille un immense bateau à vapeur, dont la coque est tout en cuivre laminé.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Levavasseur, conservateur des hypothèques à Beauvais, vient de mourir subitement.

— M. H. Dusevel, d'Amiens, a été nommé par le ministre de l'intérieur, inspecteur des monumens historiques du département de la Somme.

— La souscription ouverte dans les bureaux de la *Gazette de Picardie* en faveur des malheureux réfugiés espagnols s'élevoit le 20 à 2,015 fr. 50 c.

— Le budget du bureau de bienfaisance d'Amiens, pour l'exercice 1840, a été arrêté par le conseil municipal de cette ville à 87,451 fr. Les rapporteurs ont renouvelé le vœu par eux souvent exprimé de voir distribuer des secours en pommes de terre.

— On signe à Péronne une pétition pour la réforme électorale.

— M. de Mieulle, receveur particulier à Saumur, vient d'être nommé receveur-général des finances du département de la Nièvre.

— Il y a quelques jours, un immense bloc de rocher s'est détaché des carrières exploitées à Lussaut (Indre-et-Loire) par MM. Maglin et Guizon, et a englouti neuf personnes dans sa chute. A force de travail, on est parvenu à retrouver ces malheureux, mais trois étoient morts et les six autres horriblement blessés.

— Madame la marquise de Langle, fille du général comte de Bourmont, vient de mourir à Rennes, des suites d'une couche.

— On lit dans la *Vigie de l'Ouest* que le prince de Joinville, se trouvant à bord du vaisseau l'*Iena*, lorsqu'un accident imprévu y causa récemment la mort du nommé Lebris, matelot de ce vaisseau, avoit ordonné qu'une somme de 500 fr. seroit remise au préfet maritime de Brest pour venir au secours de la famille de cet infortuné. Le commissaire de l'inscription maritime de Douarnenez, petit port à quatre lieues de Quimper, a été chargé de la remise des fonds.

— Le tribunal de Saint-Malo, saisi de l'affaire des troubles de Dol, a mis 30 prévenus en accusation sur 53.

— Le 16, il y avoit 199 in[...] dépôt de mendicité de Lyon : 8[...] et 119 femmes.

— La corvette la *Sabine* est [...] 16 de Toulon pour se rendre au [...]

— Le *Toulonnais* annonce qu[...] les Guyet, chef d'état-major d[...] Lalande, est nommé au comm[...] de la corvette la *Favorite*.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGN[E]

Les communications avec le [...] la guerre sont tout ce qu'il y [...] difficile et de moins libre. Les [...] n'arrivent de là que par des rum[...]

— D'après les bruits qui cour[...] frontière, tout le pays occupé [...] mée d'Espartero gémit sous de[...] pesantes. Ce général a requis u[...] et demi de rations, 1,000 c[...] 5,000 bêtes de somme et de t[...] contributions en argent, et une [...] d'eau considérable pour son [...] sionnement. Il n'est accordé q[...] très-court aux populations p[...] tous ces objets.

— La division de christinos [...] surprise le 6 à Barrachina par [...] carliste Llangostera, étoit forte [...] hommes. Cet engagement a [...] meurtrier. Mirambel et Alcariz[...] combrés de blessés. Le nombre [...] a été en proportion.

— Toutes les provinces son[...] moins agitées, par suite du d[...] cortès, qui autorise le refus d[...] non votés régulièrement. En [...] c'est du parti des cortès qu'on [...] et contre le gouvernement qu'o[...] nonce. On cite l'Andalousie, [...] Malaga et Saragosse comme les [...] dont les dispositions paroissen[...] menaçantes. On croit que la [...] gente aura beaucoup de peine à [...] là sans des coups-d'état. L'ajou[...] et les bruits qui courent sur la d[...] des cortès sont toujours la gran[...] la grande difficulté du mome[...] question de recourir aux moye[...]

re la liberté de la presse et contre la lé individuelle.

On regarde comme une chose ar- que le portefeuille de la guerre va donné au général Francisco Narvaez, aux de l'intérieur et de la marine à Benavidès et Vilerma. On désigne le général La Hera pour le poste de taine-général de Madrid. Les troupes nuent à s'entasser autour de la capi- Les journaux de Madrid, en date du annoncent que trois nouveaux esca- de la garde venoient d'arriver pour cer la garnison.

La *Gazette de Madrid* de la même publie un rapport officiel envoyé de lone, et qui remonte au 30 octobre, rend compte de l'arrestation du d'Espagne, sans dire ce qu'il est ensuite. Seulement, on fait ob- dans ce rapport qu'il a été décidé l'assemblée de la junte que le plus secret seroit observé sur cet événe- t, si bien que plusieurs jours après blic n'en avoit pas la moindre con- ance dans la ville même (à Berga) où ène s'étoit passée. Mais quoique le ère ne soit point encore éclairci, l'o- n commune est que le comte d'Es- est mort d'une manière tragique.

— Une dépêche télégraphique de onne, le 20, donnant des nouvelles adrid, le 18, est ainsi conçue : « Un ret de la reine régente ordonne la dis- tion des cortès. (Interrompue par le illard.) »

La tranquillité de Courtrai (Belgi-) a été troublée le 19. Un *meeting* été annoncé pour ce jour-là, et vers heures M. Kats, arrivé en ville la matinée, en avoit fait l'ouverture un local pouvant à peine contenir personnes. Ce républicain, que la ce à Courtrai, à cause du marché, aucoup d'habitans des campagnes, étoit, crut devoir abréger la séance. avoir prononcé un discours peu du et assez froidement accueilli, il an- a donc une seconde réunion pour le anche 24. Comme il se rendoit au chemin de fer avec ses amis, pour quit- ter la ville, M. Kats fut poursuivi par un rassemblement, et contraint de chercher un asile dans une maison dont la porte étoit ouverte. Le tumulte parut bientôt apaisé; mais dans la soirée, un autre attroupement se forma devant le cabaret le *Tivoli*, où le *meeting* avoit eu lieu. Les carreaux furent brisés, et la force armée fut requise de nouveau. Comme la pre- mière fois, l'ordre ne tarda point à être rétabli.

— M. O'Connell vient d'adresser une très-longue lettre aux membres de l'union politique des arts et métiers. Après s'ê- tre plaint avec amertume du langage des torys vis-à-vis de la reine, M. O'Con- nell dit quelques mots favorables aux chartistes. « Pour moi, je n'hésite pas à déclarer que la conduite des chartistes n'est pas plus criminelle, et à coup sûr elle est moins honteuse que celle des traî- tres torys. Les chartistes ont fait preuve d'énergie dans leur révolte ; ils ont com- battu au grand jour. Chez eux du moins il n'y a eu ni perfidie ni duplicité.» M. O'Connell oublie que les chartistes devoient fondre sur Newport pendant la nuit, et qu'une forte pluie a retardé leur marche.

— La reine a accordé le titre de cheva- lier au maire de Newport. On se rappelle que pendant l'attaque des chartistes, M. Th. Philips reçut deux coups de feu qui lui firent de graves blessures.

— Le *Morning-Chronicle*, en donnant des nouvelles du Canada, annonce qu'un grand *meeting* a eu lieu à Toronto, que quelques troubles y ont éclaté, et que deux personnes ont été tuées.

— D'après des nouvelles de Lisbonne, du 12, arrivées à Londres, la position financière du Portugal ne s'amélioroit point, et le gouvernement, de plus en plus foible, sembloit incapable d'entre- prendre aucune mesure importante.

— On signe en ce moment dans le canton de Bâle-Campagne, une pétition adressée au président et aux membres du grand-conseil, à l'effet d'obtenir l'expul-

sion du territoire de Bâle-Campagne de tous les individus dépourvus de papiers d'origine, qui y séjournent sous le nom de réfugiés politiques. « Tous ces étrangers, disent les pétitionnaires, sont des gens, sans en excepter un seul, qui ne conviennent nullement au peuple Suisse. Poursuivis plutôt pour les mauvaises actions qu'ils ont commises dans leur patrie qu'à cause de leur prétendu amour pour la liberté, ils sont venus chez nous pour se moquer des mœurs suisses, et pour abuser de notre bonhomie. Où est-il possible de croire que c'est par amour pour la liberté et pour l'humanité que ces gens ont eu l'audace de vouloir renverser les trônes des rois, tandis qu'ici nous les voyons rendre les services les plus avilissans à des individus qui ne valent pas plus qu'eux? »

— Le sthorting de la Norwège a aboli les corporations des métiers, qu'il regardoit comme des obstacles aux progrès de l'industrie; mais il ne permet à aucun ouvrier de s'établir maître s'il ne prouve sa capacité par un chef-d'œuvre.

— On écrit du Texas, le 9 octobre, qu'il y a beaucoup de malades à Houston et à Galveston.

Nous annonçons aujourd'hui l'H[illegible] *de France* de M. Laurentie. Nou[illegible] pellerons à nos lecteurs le comp[illegible] nous en avons rendu dans le n[illegible] du 12 de ce mois.

ERRATUM.

Dans le dernier numéro, pag[illegible] au bas de la page, au lieu d'[illegible] lisez *fidèles*.

Le Gérant, Adrien Le C[illegible]

BOURSE DE PARIS DU 22 NO[illegible]

CINQ p. 0/0. 111 fr. 65 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr. 85 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. [illegible]
Quatre 1/2 p. 0/0, j. d. e sept. 000 [illegible]
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. [illegible]
Act. de la Banque. 2940 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 792 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt romain 101 fr. 5/8
Emprunt Belge 101 fr. 3 4
Rentes de Naples 102 fr. 85 c.
Emprunt d'Haïti. 517 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 26 fr. 0[illegible]

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLER[illegible]
rue Cassette, 29

I DE LA RELIGION
It les Mardi, Jeudi
medi.

i peut s'abonner des
15 de chaque mois.

N° 3207.

MARDI 26 NOVEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

oire de France depuis les origines auloises jusqu'à nos jours, par médée Gabourd. — In-12, me Ier.

———

Nous avons beaucoup d'abrégés istoire de France, et nous n'en point dont on ait lieu d'être ement satisfait. Ils sont trop ent maigres et incomplets; quel-uns sont passionnés et déclama-. Tels sont ces prétendus résu-que nous avons vu éclore dans derniers temps, et qui ne peu-t avoir d'autre résultat que de er les esprits et de dénaturer oire dans l'intérêt d'un parti. eur de la nouvelle histoire dé-avoir étudié avant tout la vé-Il a profité des recherches an-es et nouvelles, et il a essayé re ressortir dans un cadre na-lement étroit tout ce que nos les offrent de plus digne d'at-n. Il a écrit principalement la jeunesse, et a voulu lui of-un livre au niveau des idées ac-, en même temps qu'exact point de vue religieux. Il fait ître franchement ses sentimens e dernier rapport :

« ne seule pensée a dominé l'auteur livre : la pensée religieuse et catho-Fermement convaincu que toutes és se tiennent dans l'ordre naturel les se rattachent ainsi nécessaire-la grande vérité chrétienne, qui et immuable, c'est cette dernière prise pour règle de ses jugemens, mbeau de sa marche. La foi qui pe pas ne peut conduire à des ap-tions erronées. Cette idée est bien simple, beaucoup la trouveront d'une simplicité extrême; mais nous les engageons à lire, et ils verront si l'auteur s'est beaucoup trompé en la prenant pour base. On reconnoîtra, nous l'espérons, que la charité peut être introduite dans l'histoire aussi bien que l'espérance, et que nulle opinion consciencieuse n'est froissée par celui qui parle sous l'inspiration chrétienne. Notre sainte religion n'est-elle pas aussi ennemie de la tyrannie que de la révolte? ne commande-t-elle pas la justice et la miséricorde aux puissances, l'obéissance et la paix aux foibles, et n'intervient-elle pas (c'est là son plus beau rôle) au milieu des misères humaines pour les consoler et les adoucir? On ne s'égare jamais en la prenant pour guide.»

L'auteur ne commence pas comme la plupart des autres historiens, à l'établissement de la monarchie française dans les Gaules. Dans un précis historique sur les Gaulois, il parle de leurs diverses races, de leurs migrations et de leurs invasions, de leurs mœurs et coutumes, de leur religion, et de la domination romaine des Gaules. Viennent ensuite des notions historiques sur les Francs, sur leurs mœurs, sur leurs guerres, sur leurs premiers chefs. Ces préludes remplissent plus de 100 pages, et ne sont point un hors-d'œuvre. Ils lient l'histoire de la monarchie avec celle des peuplades qui couvrirent autrefois notre sol. L'auteur donne quelques notions sur le premier établissement du christianisme dans les Gaules; on sait que cette partie de notre histoire offre beaucoup d'incertitudes. Mais dès le second siècle,

sous Photin et saint Irénée à Lyon, tous célèbres par leur martyre. La mission de saint Denis, de saint Saturnin, de saint Trophime, etc., dans les Gaules, ne date probablement que du IIIe siècle.

M. Gabourd regarde Clovis comme le fondateur de la monarchie française dans les Gaules. Il s'étend un peu plus sur son règne, et peint son caractère :

« La conversion de Clovis étoit pour la foi catholique le sujet des plus vives espérances ; elle s'opéra à une époque où cette religion sainte sembloit abandonnée des rois et des peuples. Les Bourguignons, les Visigoths, les Ostrogoths, les Vandales, les Gépides et les Suèves, qui s'étoient disputé en Europe et en Afrique les débris de la puissance romaine, étoient sectateurs ardens de l'hérésie d'Arius ; Anastase, empereur d'Orient, suivoit les erreurs d'Eutichès ; la plupart des autres nations et de leurs princes pratiquoient encore l'idolâtrie. Mais sous le joug de ces conquérans ou de ces maîtres hérétiques, l'ancienne population catholique, persécutée et humiliée, attendoit avec empressement qu'il plût à Dieu de faire triompher son Eglise ; les évêques, au mépris des souffrances et du martyre, encourageoient ces dispositions et ces espérances, et tous ensemble s'unissoient pour appeler un vengeur. »

Nous ne nous arrêterons pas aux règnes des fils de Clovis et de Clotaire, aux régences de Brunehaut et de Frédégonde, et à l'ère des rois fainéans et des maires du palais. Cependant il faut distinguer dans cette période Charles-Martel et Pépin, qui préparèrent un meilleur ordre de choses. Un morceau de l'historien sur les mœurs et les institutions des Gaulois sous la première race, fait connoître l'état et l'esprit de la société à cette époque. L'auteur n'oublie point de signaler les s[...] que rendoient l'Eglise et le cl[...]

« Il y eut sans doute dans l'his[...] la première race de nos rois u[...] large part donnée aux crimes, a[...] liations et aux violences. Nous a[...] sisté à la lutte des grands contre [...] voir royal et à l'usurpation pro[...] des maires. Ces faits sociaux ne [...] point accomplis sans donner lie[...] abus et à des meurtres dont la [...] clature seroit trop longue ; mais, [...] lieu de cette confusion, l'Eglise [...] conserver la société, et pendant q[...] tes les forces étrangères à elle s[...] par leurs propres excès, elle seule [...] noit et prévaloit. Une histoire p[...] gue que celle des attentats commi[...] celle des attentats qu'elle a empê[...] milieu d'une domination sauvag[...] travers mille conflits anarchiq[...] clergé se présenta appuyé sur u[...] intelligente, proclamant la sainte[...] l'Evangile, parlant seul des foi[...] forts, des pauvres aux riches, s[...] seul, dit l'écrivain que je cite [...] l'heure, le pouvoir ou l'obéis[...] vertu d'un devoir, d'une idée, p[...] seul enfin, par sa mission et son [...] contre l'invasion universelle du [...] plus fort. Là fut le secret de sa p[...] Nous ne nous étonnerons don[...] dans le cours de cette histoir[...] voyons le clergé jouissant d'u[...] suprématie politique, assistant [...] semblées nationales, puissant [...] palais des rois et présidant plus [...] à la paix ou à la guerre. »

Le règne de Charlemagne [...] des belles époques de notre [...] M. Gabourd l'a traité avec [...] développement. Il peint le [...] de ce grand homme, qui fit [...] la majesté de l'empire rom[...] génie ne passa point à son su[...] La foiblesse de Louis-le-Dé[...] replongea la France dans de[...] les discordes et de nouvea[...]

rs. Cependant l'auteur rend jus-aux vertus de ce prince ; il mon-sa résignation et sa piété au lit de nort :

Avouons-le ; après la lecture de ces , toute gloire n'est pas dans l'éléva-, toute dignité dans la puissance et le phe. Il y a aussi dans l'abaissement mort chrétienne une grandeur que ne remarque pas assez parce lui semble importune, et la fin de le-Débonnaire est là pour attester in tout ce qu'il y a de consolation la foi, et de sublimité dans la rési-on religieuse. »

le morceau sur les institutions et mœurs de la France sous la dy-tie carlovingienne, donnera une e de l'ère féodale. L'auteur consi-e l'avènement de Hugues Capet me un accident du régime féo-. Il combat sur ce point le sys-e de M. Augustin Thierry. Le mier volume offre l'histoire des sseurs de Hugues Capet jusqu'à ppe Ier. L'auteur le termine par réflexions sur l'état de l'Eglise, le pouvoir des papes et sur les ades. Là, il suppose que ce fu-les papes qui conçurent le pro-s'élever au-dessus des rois dans es civilisatrices, tandis que les rches et les actes d'autorité firent en ce genre furent plu-ut-être le résultat d'une opi-déjà établie, et d'un droit pu-istant. C'est ce que vient de er, ce semble, M. l'abbé Gos-dans son savant et judicieux e : *Du pouvoir du pape sur les ains au moyen âge.* Nous enga-M. Gabourd à le lire ; nous s que ce livre plein de recher-de citations, modifiera ses ur ce point. Car quoiqu'il ne point un crime aux papes de s'ê-tre élevés au-dessus des souverains, et qu'il ne leur attribue que le désir de sauver le monde politique par leur autorité, cependant la manière dont M. Gosselin explique leurs entreprises nous paroît à la fois et plus honorable pour eux, et plus conforme à la vérité historique et à la physionomie de cette époque.

C'est la seule remarque critique que nous nous permettrons sur l'*Histoire de France*, de M. Gabourd, qui est rédigée dans un excellent esprit, et que nous voudrions voir entre les mains de la jeunesse, au lieu de tant d'abrégés maigres et secs, ou bien, ce qui est pis encore, pleins de préventions hostiles pour la religion et le clergé.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le Saint-Père a nommé secrétaire des brefs M. le cardinal Lambruschini ; grand pénitencier M. le cardinal Castracane, et secrétaire des mémoriaux ou pétitions M. le cardinal del Drago. M. le cardinal Mai est nommé membre de la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

La dépouille mortelle de M. le cardinal de Gregorio a été exposée pendant trois jours dans sa résidence. Des messes y étoient célébrées toute la matinée, et les religieux des ordres mendians y venoient réciter l'office des morts. Le dimanche 10 au soir, le corps fut porté à l'église paroissiale de Saint-André *della Valle*, où se tint le lendemain la chapelle papale. M. le cardinal Falzacappa célébra la messe solennelle, et Sa Sainteté fit l'absoute. Dans la soirée, le corps fut porté sans pompe dans l'église de Saint-Joseph, des Carmélites, pour y être inhumé suivant les intentions du cardinal.

PARIS. — Tout le monde sait que les orages de la première révolution arrachèrent les statues des rois de leurs piédestaux, et qu'on enleva particulièrement de leurs niches celles qui décoroient le portail de Notre-Dame. Qu'étoient devenues ces royales effigies? On l'ignoroit, quand tout récemment on vient de les retrouver dans le 12e arrondissement de Paris. Par une étrange vicissitude, ces statues, débris pieux et monarchiques, servoient de bornes au marché de la Santé, dans le lieu même où l'on vend le charbon. M. le préfet de la Seine, instruit de cette découverte, a donné des ordres pour que ces statues restaurées avec soin vinssent reprendre leur ancienne place à Notre-Dame. (*J. des Débats.*)

Le comité central des souscriptions pour les victimes du tremblement de terre de la Martinique a reçu la semaine dernière de M. l'évêque de Poitiers 1,745 fr., indépendamment d'un premier envoi de 3,560 fr.; et de M. l'évêque de Clermont 630 fr., indépendamment d'un premier envoi de 6,300 fr. Ces sommes sont le résultat des quêtes ordonnées par les prélats dans leurs diocèses.

La station de l'Avent, selon l'usage, commence, dans les églises de Paris, à la solennité de la Toussaint. Il y a même quelques paroisses dans lesquelles le même prédicateur donne une suite non interrompue de *dominicales*, depuis le 1er novembre jusqu'au dimanche où l'on célèbre la solennité de l'Epiphanie. Cette année, les fidèles trouveront entre autres cet avantage à Saint-Thomas-d'Aquin. La station y est prêchée par M. l'abbé Marquet; à peine commencée, elle s'annonce sous des auspices bien consolans. Déjà l'empressement des auditeurs in[...] le genre et le talent du jeu[...] sont appréciés; on a lieu [...] qu'ils amèneront d'heureu[...] résultats. Le jour de la T[...] M. Marquet prêcha sur le [...] et la gloire des saints sur la [...] discours, que la foule emp[...] sieurs des auditeurs d'ente[...] toute sa suite, parut renf[...] grandes beautés, principa[...] l'endroit où l'orateur parloi[...] mages rendus aux saintes re[...] jour de la Dédicace, le se[...] pour sujet l'*autel catholique* [...] ce texte de saint Paul : *Ha[...] tare, etc.*, avec cette divisio[...] *source de vérité et d'ense[...] l'autel source de dévoûment.* [...] nier développement, qui [...] d'un seul jet et d'une in[...] tout oratoire, annonçoit pa[...] comme par la forme brill[...] prédicateur véritablement d[...] Nous reviendrons sur cette [...] discours.

On sait que le siége épi[...] Toul fut supprimé en 18[...] église si ancienne et illu[...] tant d'évêques, perdit son [...] juridiction; et Nancy, é[...] création récente, puisqu'i[...] été établi qu'en 1777, aux d[...] diocèse de Toul, fut substi[...] dernier siége; ce qui fit di[...] fille avoit tué la mère. M. [...] son, quand il fut nommé é[...] Nancy, voulut conserver d[...] quelque vestige de l'antiqu[...] et il obtint du Saint-Siége d[...] à son titre d'évêque de Na[...] d'évêque de Toul. En ef[...] tous ses mandemens et acte[...] lat s'intitule évêque de Na[...] Toul. M. l'évêque de Joppé [...] adjuteur, suit cet exemple. [...] a voulu faire une installati[...] nelle dans l'ancienne cath[...] Toul, veuve aujourd'hui de [...] neurs et de son chapitre. Il [...] 16 à Toul, et reçut imméd[...]

clergé et les autorités. Le lendemain matin, il se rendit à l'église, à l'entrée de laquelle M. l'abbé De...le, curé archiprêtre, le complimenta. Il rappela l'ancienne gloire de cette église, qui avoit eu 92 évêques, dont 14 sont dans le catalogue des saints. Il félicita M. le coadjuteur de faire revivre, autant qu'il est en lui, les anciennes traditions, fit en peu de mots l'éloge du prélat qui a apparu dans le diocèse comme un gage de paix et d'union, dont la présence à Toul combloit les vœux. M. l'évêque de Joppé répondit :

« M. le curé, en prenant possession de cette antique et vénérable église, à la tête de tant d'illustres pontifes, nous sentons plus que jamais peser sur nos foibles épaules le fardeau de l'épiscopat, en sorte que nous aurions lieu de nous décourager si nous ne savions que Dieu se plaît à soutenir la foiblesse qui l'invoque. Et nous n'avions pas dans nos prédécesseurs une foule nombreuse d'avocats auprès de Dieu, veillant sans cesse sur les besoins des pasteurs et du troupeau. Allons donc ensemble invoquer ce Dieu de miséricorde dans le sanctuaire sacré où il réside depuis tant de siècles. »

Le prélat entonna le *Veni Creator* et fut conduit processionnellement sous le dais jusqu'au maître-autel où il fit sa prière ; de là il se rendit à la chapelle des évêques où il prit possession du siége de saint Gérard, formé d'une seule pierre, et où s'asseyoient tous les évêques de Toul. Il monta ensuite en chaire et adressa à un peuple nombreux une instruction, où en lui souhaitant la foi, il exposa les conditions pour l'obtenir et la conserver. Il exprima en finissant son vif désir de voir restaurer la basilique, monument vénérable de la foi des anciens temps. L'office pontifical suivit et rappela quelque chose de la splendeur de la magnifique cathédrale.

Dans l'après-midi, M. le coadjuteur alla officier à vêpres dans la paroisse de Saint-Gengoult qui étoit autrefois une collégiale. L'affluence des fidèles y fut la même. M. l'abbé Poirot, grand-vicaire, prêcha, et un salut solennel termina la journée. Le prélat n'a recueilli pendant son séjour à Toul que des témoignages de respect.

Le dimanche 10, on a fait au Pont-Saint-Esprit l'ouverture d'un nouveau cimetière. Après les vêpres, le curé de la ville se dirigea vers une porte de l'église donnant sur l'ancien cimetière, et là il fit une absoute générale sur ces tombeaux qui alloient être abandonnés. Ensuite il se rendit, accompagné du peuple, vers le nouveau cimetière. Les confréries, les pénitens et le clergé formoient la procession. On récita à genoux les litanies des saints. Le curé bénit le terrain en prononçant les prières, et adressa au peuple quelques paroles relatives à la circonstance. Tout se passa avec recueillement.

Les professeurs de la nouvelle faculté de théologie de Bordeaux sont, pour la morale, M. l'abbé Roux, doyen; pour le dogme, M. l'abbé Carney; pour l'histoire et la discipline ecclésiastique, M. l'abbé J. Blatairou ; et pour l'éloquence sacrée, M. G. Sabatier.

L'église de Maretz, diocèse de Cambrai, après avoir été rebâtie à la suite de la catastrophe de 1712, se vit abattue et rasée complètement, à l'exception du clocher, par les révolutionnaires de 93. La religion étoit donc tombée dans un déplorable état; l'action du prêtre étoit paralysée ; et tous les efforts tentés à plusieurs reprises, pour relever le temple du Seigneur, avoient été superflus. De grands malheurs qui venoient de temps en temps encore dé-

soler la commune, tels que le passage des alliés, et un incendie qui dévora les 70 plus riches maisons, paralysoient la bonne volonté et ruinoient toutes les ressources.

En 1833, M. Hilst fut nommé à la cure de Maretz. Il conçut le projet de relever l'église. La commune s'impose pour la moitié des frais de réédification; le reste de la somme nécessaire fut trouvé dans la vente des biens de la fabrique. Grâce à M. le baron Méchin, dont la conduite en cette circonstance fut digne d'éloges, toutes les difficultés administratives furent promptement applanies. Enfin le jour de la bénédiction fut fixé au 11 novembre de cette année. Cinquante ecclésiastiques environ vinrent assister à cette cérémonie. M. le supérieur du grand séminaire chanta la messe, et prêcha sur l'utilité des églises et sur la signification des cérémonies de leur bénédiction. M. Direz, natif de Maretz, et aujourd'hui curé de Mouchin, vint exprès de l'extrémité du diocèse, pour se réjouir avec ses compatriotes de cet heureux événement, et il leur adressa, aux vêpres, une touchante allocution. Toute la population des villages environnans étoit accourue, et remplissoit la nouvelle église et ses abords. MM. le maire, l'adjoint, et la garde nationale de la commune, maintinrent l'ordre le plus parfait, et méritèrent, pour leur vigilance et leur excellente tenue, les félicitations de tous les assistans.

A ces détails sur la bénédiction de l'église, l'*Emancipateur* en ajoute d'autres sur l'incendie du village en 1712. Une armée anglaise étoit campée au Cateau, quoique la paix fût signée entre l'Angleterre et la France. Le 14 juillet, les soldats pillèrent et brûlèrent le village, et mirent le feu à l'église, qui s'écroula avec le clocher. Un grand nombre d'habitans qui s'y étoient réfugiés, périrent. [illegible] officiers anglais eux-mêmes gé-
mirent de ces horreurs, qu'il
rent empêcher, et s'efforc
soulager la misère des habitan
pés aux désastres. Ces dét
tirés d'une requête présent
nelon, alors archevêque de C
par Claude de Berlaimont,
Maretz, pour obtenir quel
mônes dans le diocèse, ai
d'une adresse au roi par l
curé, pour obtenir la remise
pôts. Cette adresse est con
les termes les plus touchans.
sonnes avoient péri dans le
et de 161 familles, il n'en re
31 entières; 148 bâtimens
été brûlés. Louis XIV, à l
de Fénelon, accorda la rem
le passé et une exemption
jusqu'en 1716.

Le bon curé ne borna p
zèle. A force de sollicitation
tint 500 pistoles du duc d'O
général de l'armée anglais
employa à rebâtir l'église,
pots-de-vin des terres de la F
Les premières pierres fure
le 30 avril 1715, au nom d
de Saint-André du Cateau,
Le curé et des curés voisins
aussi leurs premières pie
chœur fut bâti par les reli
Saint-André du Cateau, q
collateurs de la cure. Depu
die, le curé célébroit tous l
service solennel pour les vi
l'incendie.

Un vieux registre trouvé
a fourni ces détails.

Le diocèse de Saint-Flou
une église célèbre dans le
du Cantal; aussi vient-elle
clarée monumentale, ou
elle a obtenu tout récemn
fonds du gouvernement;
glise de Bredon. Elle éto
la révolution, la paroi
Murat, et comptoit plus
mille personnes. Chaque
les personnages les plus

encore admirer cette église Durand, évêque de Clermont, sacra sur la fin du onzième siècle son magnifique retable, son ur si majestueux, ses belles boiseries, son pavé sous lequel se trouvent les caveaux où furent déposés, des cercueils de plomb, les des jeunes comtes d'Ar-; sa chaire, d'où le docte chaud avoit si solidement ins- troupeau, et d'où il ne des-que pour aller confesser sa foi les prisons et sur les terres de; les restes de cet antique clo-, dont les anciens se rappellent l'imposante sonnerie, les ruines du riche prieuré de Bredon, et maisons souterraines de ce lieu si vre en biens de ce monde, mais par la foi de ses habitans et la piété de son pasteur. (*Echo du Cantal.*)

diocèse de Grenoble vient de un vétéran du sanctuaire, un eur de la foi, M. Fleury Bou-t, chanoine honoraire, ancien de Roybon, décédé le 13 de ce à l'âge de 78 ans. Envoyé vi-à Roybon, en décembre 1786, il cinq ans Vint ensuite la tour- révolutionnaire, et, comme les bons prêtres, il fut obligé expatrier. Il passa en Italie, où meura cinq ans. Lorsque les furent un peu meilleurs, il en France. Après le concordat, mé par M. l'évêque de Grenoble curé de Roybon, il en prit pos- le 17 juillet 1803, et l'occupa 14 octobre 1838, époque premier vicaire fut nommé, mande, son successeur.

dant un demi-siècle d'exercice al dans la même paroisse, il modèle de toutes les vertus sa-tales; il brilla surtout par sa douceur et son humilité. -quatre prêtres de son canton cantons environnans, la population entière de Roybon et un grand nombre de personnes des paroisses voisines qu'il avoit évangélisées pendant les jours mauvais, ont assisté à ses funérailles; c'étoit un véritable triomphe pour le bon pasteur; tous se disputoient à l'envi et demandoient avec empressement quelques restes de ses vêtemens; hommes, femmes, enfans, faisoient toucher à sa figure leurs chapelets, croix et médailles, et la baisoient avec respect. Sa mémoire sera toujours en vénération dans la paroisse qu'il a édifiée, et dont il fut, pendant si long-temps, le modèle et le père.

Le samedi 16, M. le duc d'Orléans a visité en détail l'Hôtel-Dieu de Marseille; le lendemain dimanche, avant de quitter la ville, le prince est allé à la cathédrale et y a entendu la messe, célébrée par M. l'évêque. Tous les corps constitués s'étoient rendus dans l'église.

C'est par erreur qu'on avoit dit que M. l'abbé Bonnafoux avoit été chargé de la distribution des aumônes du prince dans la paroisse Saint-Laurent; c'est à M. l'abbé Gay, recteur de la paroisse, que cette distribution est confiée, seulement il est assisté de M. Bonnafoux.

Le baron de Vincy de la Balis est mort à Genève le 31 août dernier dans sa 89e année. Il avoit servi autrefois dans l'armée de Condé, et étoit dévoué à cette cause. Elevé dans la religion protestante, il étoit catholique de cœur et avoit fait élever dans cette religion sa fille unique, qu'il avoit eue de son mariage avec une demoiselle Tilly-Blaru. Aussi, dans ses derniers momens, il s'est déclaré catholique, et est mort dans des sentimens de piété. Il avoit demandé à être enterré dans le cimetière de la paroisse catholique de Colles Boissy, où se trouve une de ses terres. Mais, au mépris de

ses dernières volontés, les protestans l'ont fait inhumer à Genève dans leur cimetière. C'est un nouvel échantillon de leur tolérance accoutumée et de leur respect pour la liberté de conscience.

Le dimanche 12 octobre dernier a été pour la vallée de Lauffon, dans le Jura suisse, un jour de fête. M. le doyen Fleury, curé de Lauffon, a fait restaurer l'antique chapelle dite *des Champs*, dédiée autrefois aux stations de la mort et passion du Sauveur. Ce jour fut choisi pour la bénir solennellement. De toutes parts les fidèles se réunirent devant l'église paroissiale, pour se rendre en procession à la sainte chapelle placée près de la Brise. 2,000 personnes au moins assistoient à cette cérémonie, ainsi que tout le clergé des diverses localités de cette vallée ; on y voyoit avec plaisir aussi un grand nombre de magistats. Le Père gardien du couvent des Capucins de Dornach a prononcé en rase campagne un discours analogue à la circonstance. Les prières de la cérémonie terminées, le peuple est retourné processionnellement en ville avec le même ordre et avec les mêmes sentimens de foi, de recueillement et de piété.

Le *Courrier de Franconie* se fait écrire de Trèves, en date du 7 novembre, que les chanoines nommés par le gouvernement prussien, MM. Stanger de Kreuznach, Sébastiani de Linz et Willmosky de Saarbourg, n'ont pas obtenu l'approbation du Saint-Siége. La nomination de M. le suffragant Gunther, comme prévôt, n'a pas été approuvée non plus, non pas que M. Gunther soit *persona ingrata*, mais parce que les troubles ecclésiastiques qui existent en Prusse, empêchent le Saint Père de nommer à ces dignités.

Un correspondant de Be
à la *Gazette universelle d'A*
sous la date du 9 novembr
quatre nobles de Posen q
rendus à Berlin, il y a
temps, ont présenté une req
laquelle ils dépeignent la p
grand-duché, et les suites
teroient de sa prolongatio
terminent en demandant
de M. de Dunin à Posen. A
licité d'être reçus en audi
M. le ministre de Rochow
les a reçus, mais chacun
culier.

On disoit que le gouv
étoit disposé à ne plus en
clergé catholique dans l'a
des préceptes ecclésiastiques
des mariages mixtes. On
aussi que les négociations av
vêque auroient été reprises
lettre du cabinet auroit été
à M. de Dunin pour lui
qu'il pourroit retourner dan
cèse, pourvu qu'il fît des
tions qui pussent amener
modement. Mais l'archevê
refusé de nommer un a
teur du diocèse, et aur
pour obtenir de retourne
Il est inutile d'ajouter qu'il
ces bruits, comme de l'an
l'interdit et de tant d'autr
les propagées par les jour
lemagne sur cette affaire.
que prussienne ne paroît
sée à changer.

Par une circulaire du 2
bre adressée au clergé du
Gnesne, M. Brodzizewski
général, annonce que l'a
avoit sollicité à plusieurs
pouvoir retourner dans so
et que le roi lui en refus
ment la permission par un
10 septembre. Il exho
prier pour le prélat. On
cela des prières publiqu

dimanches et fêtes ; mais en me temps on se rappellera qu'il ordonné de rendre à César ce qui à César, on observera les lois de at quant au temporel, et on priera ur le roi. Ces dispositions sont puées de l'ordre de l'archevêque et ivent être communiquées par les yens à tous les ecclésiastiques.

Une autre circulaire du même ..-vicaire, en date du 21 sep..bre, est relative au livre du *ba-..de Sandau*, et défend de le lire et le retenir. Les ecclésiastiques en éviendront les fidèles. Cette circure est semblable à celle de M. Ki..ki, que nous avons publiée dans numéro de jeudi dernier.

Le vaisseau l'*Asie*, qui partit de ..rdeaux dans les premiers jours de ..i pour l'Inde et la Chine, ayant bord sept missionnaires du séminaire des Missions-Etrangères, ar..a à Pondichéry le 18 août der..r; et après y avoir déposé trois de missionnaires destinés pour la ..sion française de l'Inde, il en re..tit le 21, et arriva en six jours à ..cutta. Les quatre missionnaires i étoient encore à bord, destinés, ..x pour la mission de Siam, et ..x pour la Chine, furent très-bien ..ueillis par M. Taberd, évêque ..auropolis, vicaire apostolique de ..hinchine, et aussi vicaire aposto..e par *interim* du Bengale, et par ..RR. PP. Jésuites de Calcutta. Le ..iment devoit repartir de cette ville 30 septembre pour se rendre à ..apore et à Canton. Les mission..s ont eu à se louer de la conduite ..apitaine envers eux. Il leur per.. de parler de religion aux per..es de l'équipage. Une douzaine matelots profitèrent de leurs in..ctions, et reçurent la sainte com..nion en public, devant le reste l'équipage.

Il y a maintenant dans les colonies anglaises vingt-trois évêques catholiques ou supérieurs de missions; ce sont, dans le Bas-Canada, M. Joseph Signay, évêque de Québec, et M. P. Turgeon, évêque de Sidney, son coadjuteur; M. J. J. Lartigue, évêque de Montréal, et M. Antoine Tabeau, son coadjuteur; dans le Haut-Canada, M. Alexandre Mac-Donald, évêque de Kingston, et M. Henri Gaulin, son coadjuteur; à la rivière Rouge, M. J. N. Provencher, évêque de Juliopolis et vicaire apostolique; dans le Nouveau-Brunswick, M. Enée Mac-Eachern évêque de Charlotte-Town, vicaire apostolique pour le Nouveau-Brunswick et l'île Saint-Jean; à Terre-neuve, M. Michel Fleming, évêque de Carpathie et vicaire apostolique pour toute l'île; dans la Nouvelle-Ecosse, M. Guillaume Fraser, évêque de Tane, vicaire apostolique; à la Trinité, M. Daniel Mac-Donell, évêque d'Olympus et vicaire apostolique pour les Antilles anglaises, et M. R. P. Smith, évêque d'Agna, son coadjuteur; dans la Guiane anglaise, M. Guillaume Clancy, évêque d'Oriense et vicaire apostolique; à Malte, M. François-Xavier Caruana, archevêque de Rhodes, dont le titre est uni au siége de Malte; à Zante, M. Ignace Lestaria, évêque de Zante et Céphalonie, et M. Jean Hynes, dominicain, évêque de Leros, son coadjuteur; à Gibraltar, M. Henri Hughes, en dernier lieu provincial des Français en Irlande, qui a été récemment sacré à Rome. Au cap de Bonne-Espérance, M. Griffith, dominicain, évêque de Paléopolis, vicaire apostolique; à l'île Maurice, M. Guillaume Morris, évêque de Troye, vicaire apostolique; en Australasie, M. Jean Bede Polding, évêque d'Hiéro-Césarée, vicaire apostolique; à Madras, M. Daniel O'Connor, évêque de...... vicaire apostolique, installé le 2 sep- tembre dernier, et M. P. J. ..

évêque de Philadelphie, son coadjuteur.

Deux autres supérieurs de missions n'ont point le caractère épiscopal, et sont simplement préfets apostoliques; ce sont MM. Robert Saint-Léger, à Calcutta, et Benoît Fernandès, à la Jamaïque. Le premier n'est plus à ce poste et est revenu en Europe.

Le parlement anglais a voté en 1838 une somme de 368,089 fr. pour l'entretien de ces différentes missions catholiques. Cette somme n'est pas à beaucoup près en proportion avec les besoins, et on espère qu'elle sera successivement augmentée (1).

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

On parle beaucoup de légalité et on fait souvent de l'arbitraire. Un journal en cite un exemple remarquable. M. l'abbé Deschizelles, vicaire à Saint-Pierre de Châlons-sur-Saône, voulut se consacrer à l'enseignement, et demanda l'autorisation d'élever un pensionnat dans cette ville. Il fournit toutes les pièces nécessaires. Le conseil royal d'instruction publique exigea qu'il renonçât à son vicariat; M. Deschizelles donna sa démission de cette place. Le 13 décembre de l'année dernière, le conseil royal lui accorda l'autorisation, à condition que ses élèves âgés de plus de 10 ans seroient conduits au collége, et que ses classes n'iroient pas au-delà de la quatrième. La décision fut insérée dans le *Journal de l'instruction publique* et dans le *Drapeau*, journal de Châlons. Le principal du collége de Châlons craignoit beaucoup la concurr[ence] et le député de Châlons étoit dans s[es in]térêts. Celui-ci se plaignit au ministre [qui] étoit alors M. Salvandy. Le 11 ja[nvier] suivant, le recteur de l'académie de I[...] écrivit à M. Deschizelles que sa dem[ande] étoit rejetée. Ce dernier demande les [mo]tifs du refus; pas de réponse. Arri[ve le] changement de ministère. M. Desch[izelles] se flatta que M. Villemain, qui av[oit ac]cueilli sa demande dans le conseil r[oyal,] lui seroit favorable étant ministre. Il [fit de] nouvelles démarches. Il présente [une pé]tition revêtue de 65 signatures d'[habitans] très-recommandables de Châlon[s,] membres des tribunaux, de 4 no[taires,] de 50 électeurs. M. de Broglie et [M. de] Lamartine appuient la pétition. On [n'en] a tenu compte; et après force sol[licita]tions, les bureaux ont déclaré à M. [Des]chizelles qu'il n'obtiendroit rien. A[insi, en] dépit des lois, un homme qui a r[empli] toutes les formalités prescrites est re[fusé;] oui, mais c'est un prêtre.

Depuis que la révolution d'Es[pagne] s'est annoncée comme finie par la [dé]*fection* de Maroto, et par les deux [...] qui devoient, disoit-on, la suivre i[mmé]diatement, le cours des effets publ[ics de] ce malheureux pays n'a cessé d'al[ler en] déclinant à la Bourse de Paris et d[e Lon]dres comme à celle de Madrid.

C'est qu'avec les révolutions il c[onvient] de ne pas compter sans son hôte[; elles] ont un développement et une d[urée] qu'il faut subir jusqu'au bout. Le[s révo]lutionnaires d'Espagne, ceux qui é[piaient] la marche des événemens pour le[s faire] servir à leur avancement, s'étoie[nt d'a]bord sentis plus gênés par deux ob[stacles] que par un seul. Tant qu'ils ont v[u d'un] côté Marie-Christine, et de l'aut[re don] Carlos à renverser, il leur a nat[urelle]ment paru plus difficile de marc[her en]tre ces deux embarras. Ils ont hési[té, pa]tienté, attendu que l'une de ces d[eux for]ces fût détruite par l'autre.

Aussitôt qu'ils ont cru n'avoir [plus à] faire qu'au parti de Marie-Christin[e ...]

(1) Le parlement anglais a voté en même temps pour les autres communions dans les colonies; savoir pour l'église anglicane 3,361,250 fr.; pour l'église presbytérienne d'Ecosse, 231,675 fr. pour les Luthériens 172,156 fr.; pour un ministre Wesleyen au cap de Bonne-Espérance, 1,875 fr.; pour les églises Wesleyennes à la Jamaïque, 12,500 fr.; pour les églises des Baptistes dans la même île, 15,000 fr.; enfin pour une synagogue de cette île 25,000 fr.

...es les a pris de mettre la main à ...uvre, et de démasquer l'entreprise ...avoient plus ou moins cachée jus...rs. Les voilà en mouvement sans at... qu'ils soient délivrés de ce qui de force à la cause de Charles V. ...ndant elle les gêne encore plus ou ...s, cette cause; et elle les gêne assez ... les empêcher de se livrer à toute ...ie de leurs desseins. Hélas! c'est ...à tort qu'il tarde aussi au gouverne... de Madrid de se voir débarrassé de ...re d'Aragon. Si Cabrera vient ... de la lice, et à laisser Marie-Chris... ...seule aux prises avec le parti des ... de la-Granja, elle verra, la pau...rincesse, ce qu'elle aura gagné à ... des embarras de sa guerre contre ...itimité.

...s révolutions ont un cours inévita... Une fois en mouvement, il faut ... parcourent toutes leurs périodes, que le tour de la roue s'achève. On n'est point encore là en Espagne, et ... sait quand on y sera. A mesure ... avancera dans cette carrière, et le jacobinisme prendra la place de Carlos. Marie-Christine, son gouver...ent et ses adhérens seront certaine...amenés par la force à regretter le ...où le parti royaliste leur aidoit à ...asser et à contenir le parti révo...ire.

...s la révolution de juillet, toutes ... de Paris cherchent à se mettre ... patronage de quelque grand ... Après la rue *Lafayette* et la ...te, en voici deux autres qui re... les noms, l'une de *Martignac*, ... de *Casimir Périer*. Ces dernières ...ntent de leur bon voisinage, qui ... ministère de l'intérieur. Comme ... qui est le parrain, il songe na...ellement aux siens; et c'est pour ... sans doute qu'il s'entoure de ... dont les noms rappellent ses célé...ités. Les ministres qui se trouvent en ...ion de décider là-dessus espèrent pro...blement qu'on leur rendra la pareille dans l'occasion, quand leur tour viendra.

Toujours est-il qu'il règne sur ce point beaucoup d'émulation parmi les grands hommes, et que c'est à qui d'entr'eux obtiendra l'honneur de devenir patron de quelque rue de Paris. Les saints ont bien fait d'en prendre leur part dans le temps où les croyances religieuses portoient les peuples à se mettre sous leur protection. Si les choses étoient à recommencer, ce ne seroit certainement pas à eux qu'on penseroit sous l'empire des idées actuelles.

PARIS, 25 NOVEMBRE.

Les journaux de Marseille parlent d'un accident arrivé pendant le voyage du duc d'Orléans à Aix. Le cheval d'un postillon s'est abattu et a renversé son cavalier, qui a eu la tête écrasée par une des roues de la voiture, et est mort sur-le-champ. D'après une feuille, le prince, vivement affecté de cet événement, a donné 300 fr. pour la veuve du postillon, et a promis de se charger de son sort et de celui de ses enfans.

Le duc d'Orléans est arrivé à Lyon le 19, et a été reçu par le lieutenant-général commandant la division, et par le préfet, à l'extrémité du faubourg de la Guillotière, et ensuite par le maire, les membres du conseil municipal et les autres autorités. Le prince étoit à cheval, à la tête d'un nombreux état-major. Il s'est rendu à l'hôtel de l'Europe. Le 20, le prince a visité l'hôpital militaire, l'Hôtel-Dieu, la caserne de cavalerie de la place Louis XVIII, et plusieurs ateliers de fabrication d'étoffes de soie. Le duc d'Orléans a ensuite assisté à un banquet offert par la ville. Le 21, il y a eu une grande revue sur la place Bellecour.

— M. le duc d'Orléans est arrivé aujourd'hui à deux heures de l'après-midi aux Tuileries avec le duc de Nemours qui étoit allé à sa rencontre.

— M. de Hell, capitaine de vaisseau de première classe et gouverneur de Bourbon, est nommé contre-amiral, en remplacement de M. Hamelin, décédé.

— M. Lalande, contre-amiral, commandeur de la Légion-d'Honneur, est nommé au grade de grand-officier dudit ordre.

— Le *Journal du Havre* donnant des nouvelles de Bourbon du 10 août annonce que la récolte des sucres se présente bien, et qu'on l'évalue de 30 à 40 millions de livres.

— Sont nommés, président du tribunal de première instance de Cherbourg (Manche), M. Asselin, président à Valognes, en remplacement de M. Vrac, décédé; président à Valognes (Manche), M. Heurtevent-Premer, juge au même siége; juge à Valognes, M. Prémont, substitut du procureur du roi dans ladite ville; juge à Mortagne (Orne), M. Bardet, juge-suppléant au siége de Baugé.

— M. Perrot, substitut à Mende (Lozère), est nommé procureur du roi à Florac, en remplacement de M. Gauger, appelé à d'autres fonctions.

— Le marquis de Labrador a été considéré comme réfugié espagnol, et envoyé de Paris en résidence à Rouen.

— Des journaux ont parlé à diverses époques de 2 ou 3,000 prisonniers français qui auroient été retenus en Sibérie. Une feuille a même adressé récemment une demande d'explications au ministère, touchant la vérité des bruits qui ont couru. Le *Moniteur* répond que les démarches faites à plusieurs reprises, depuis 1816 jusqu'à 1830, par l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, ont provovoqué de la part du gouvernement russe l'assurance formelle qu'il n'existoit pas un seul Français qui fût retenu contre son gré dans les états de l'empereur. Le maréchal Maison, en 1834, et le baron de Barante, en 1836, ont fait aussi des démarches dont le résultat a été d'apprendre qu'il ne se trouvoit en Sibérie que quelques Français condamnés aux travaux forcés, pour assassinat.

— Le bureau de bienfaisance du 8ᵉ arrondissement adresse la lettre suivante aux habitans des autres quartiers :

« Nous venons vous exposer la situation critique de la population si [...]breuse des ouvriers du faubourg [...] Antoine. Déjà, dans la saison d[...] les besoins sont moins pressans [...] faciles à apaiser par le salaire d'u[...] gue journée, le prix élevé du pain [...] les ressources des pauvres famill[...] entrons dans la saison rigoure[...] *quatorze mille indigens inscrits*, i[...] damment de ceux qui souffrent [...] sans le dire, d'une multitude d'o[...] que les fabriques ne peuvent p[...] ployer, de douze écoles municipa[...] plies d'enfans, pour lesquels un v[...] est de première nécessité, vont [...] proie à la faim et à l'intempéri[...] ver.

» Comment subvenir à des n[...] aussi graves dans un quartier qui [...] ferme pas de population aisée, [...] néralité de nos concitoyens de l[...] vient nous aider à soulager cette [...] misère ? »

— Le collége électoral de [...] (Drôme) est convoqué pour le [...] cembre, à l'effet d'élire un d[...] remplacement de M. Bérenger, [...] pair. Il paroît que M. Bére[...] avoit refusé d'abord la pairie, a[...] accepter.

— Le gouvernement vient d[...] une médaille d'or au nommé [...] nateur Daire, contre-maître de l[...] natation du quai de Béthune, [...] pour avoir sauvé au péril de sa v[...] sonnes qui se noyoient.

— La division des beaux-ar[...] nistère de l'intérieur devient u[...] tion, dont M. Cavé reste le ch[...]

— On lit dans le *Journal d*[...] que le roi a envoyé, il y a peu [...] un secours au sieur Degand et à [...] portiers, rue de la Cerisaie, n° [...] tier de l'Arsenal, qui ont vu n[...] naître, après 27 ans de ma[...] 26ᵉ enfant.

— Le tableau des percepti[...] douane pendant les dix prem[...] de 1839, qui vient d'être pu[...] *Moniteur*, présente les résulta[...]

s a payé plus de 23 millions de … vient ensuite le café pour 9 mil… es huiles pour 9 millions, le coton … millions, la laine pour 6 millions, …ouille pour 2 millions.

— Les nommés Allard, Wilcoq et Be… comparoîtront, le 29, devant la …assises, pour avoir publié un nu… du *Moniteur républicain*.

— Les conseils municipaux, dit le …, doivent toujours être appelés à … leur avis sur les budgets des éta…mens de bienfaisance. Cette dispo…s'applique aux crédits supplémen… demandés pendant le cours des …, et qui n'étant eux-mêmes que …odifications des budgets, doivent …alement soumis à l'examen des ad…trations municipales. L'omission de … de ces avis mettroit le ministre … la nécessité d'ajourner l'ouverture …rédits, quelquefois très-urgens. Le …tre de l'intérieur, par une circulaire …, a recommandé aux préfets de … à l'accomplissement de cette for…

— On disoit hier que la paix avoit été … entre le pacha d'Egypte et le …, d'accord avec les cinq puissances. …feuilles du gouvernement gardant …d'hui le silence, on doit considérer … nouvelle comme de pure invention.

— Les souscriptions ouvertes à Paris … les départemens en faveur des …reux Espagnols réfugiés s'éle…, il y a peu de jours, à 111,211 fr. …times.

— Tous les présidens de la convention …, à une ou deux exceptions … la *Revue britannique*, ont été …ttes. Sur 63 présidens, 16 ont été …nés, 3 se sont donné la mort, 8 … déportés, 6 emprisonnés à perpé… 4 devinrent fous et moururent à …, 22 ont été mis hors la loi; 2 seu… échappèrent à toute espèce de …nation. La *Revue britannique* … que de 1789 à 1797 il périt de mort … la moitié au moins des écrivains …ques résidant à Paris.

— Un deuxième cours d'agriculture vient d'être ouvert au Conservatoire des arts et métiers.

— Les cours éprouvent à la Halle aux Blés de Paris une baisse assez sensible pour qu'on puisse espérer de voir le prix du pain à Paris à 17 sous au 1er décembre, au lieu de 17 sous 2 liards.

— Les ouvriers construisent en ce moment sur le boulevard de l'Hôpital, près la maison d'arrêt de la garde nationale, le débarcadère du chemin de fer de Paris à Orléans. On dit que l'embranchement qui doit aller de Juvisy à Corbeil, sera livré au public vers le mois de mai prochain. D'après la dernière situation de la compagnie vis-à-vis du gouvernement, elle pourroit en rester là, et on ne connoît pas encore la détermination qu'elle a prise à ce sujet.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 24 et 25 la somme de 510,964 fr., et remboursé celle de 459,000 fr.

NOUVELLES DES PROVINCES

M. de Gove, sous-préfet de Senlis, écrit à un journal qu'il n'a pas été, comme on l'a annoncé, surpris en flagrant délit de chasse.

— Le prix du pain a un peu baissé, le 22, à Lille.

— Les attaques nocturnes, dit le *Courrier du Bas-Rhin*, se succèdent à Strasbourg d'une manière effrayante.

— La cour royale de Riom vient d'infirmer encore un arrêté du préfet de l'Allier qui avoit refusé d'admettre un électeur sur les listes de l'arrondissement de Moulins.

— Mardi dernier, à l'occasion de l'arrivée à Lyon de M. le duc d'Orléans, la majeure partie des prisonniers pour dettes, détenus à la maison de Perrache, ont été rendus à la liberté par M. le maire, au moyen des fonds provenant de la dotation du major-général Martin.

— MM. Achille et Lucien Murat et leur sœur, la comtesse de Rasponi, sont

arrivés, le 17, à Lyon, venant de Marseille.

— Le 18, a eu lieu à Villeurbanne (Isère), l'inauguration d'une statue de Napoléon.

— M. Teste, garde des sceaux, vient d'être élu membre du conseil-général du Gard, pour le canton de Saint-Hippolyte.

— Les républicains arrêtés au commencement de juillet à Marseille, ont été transférés dans la prison d'Aix. Leur procès viendra aux prochaines assises.

— Le bâtiment à vapeur l'*Etna*, venant de Constantinople, et la corvette de charge la *Marne*, venant du Levant, sont arrivés le 22 à Toulon.

— Un petit décrotteur de Bordeaux ayant trouvé une chaîne d'or s'est empressé de la porter au commissaire de police de son quartier.

— Dans la nuit du 11 au 12, un violent orage a éclaté sur la ville de Perpignan et ses environs; c'étoit le 40e jour depuis celui qui fit de si grands ravages et fut notamment funeste aux vignobles. Le tonnerre a brisé un arbre vers la citadelle. La foudre est aussi tombée à Bages et a incendié un bâtiment rempli de fourrages.

— Le 14, entre huit et neuf heures du soir, un magnifique météore a tout à coup illuminé les Pyrénées. Semblable à une immense gerbe de feu, il s'est dirigé du nord au sud. A sa vive lueur, qui dura environ trente secondes, a succédé une obscurité épaisse, et en même temps on entendit une forte explosion qui ressembloit à une salve d'artillerie.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La dépêche suivante, datée du 18 et adressée au ministre des affaires étrangères par l'ambassadeur de France à Madrid, a été transmise par le télégraphe de Bayonne :

« Un décret de la reine régente ordonne la dissolution des cortès. On réunit en ce moment des troupes entre Ocana et Aranjuez, sous les ordres du *général* Balboa. On a renforcé la garnison de Madrid. Cette ville e
ment tranquille. »

Les nouvelles cortès ne se
qu'au mois de février.

— La *Gazette de Madrid* d
les nominations des trois no
nistres, qui sont : don Manuel
Oca, pour le département de
du commerce et des affaires d'
don Saturnino Calderon-Coll
le département de l'intérieur,
vaez, pour la guerre.

— Deux nouveaux chefs d
viennent de paroître en Galice
Asturies. Ils ont proclamé Ch

— Le besoin de faire face
res de la capitale, paroît fair
ner pour un temps la guerre
L'incendie q... s'allume de
pour les refu... impôts et l'eff
gestions des dernières cortès,
juge le plus grave dans la situati

— On s'attend à voir Espart
à Madrid. On va même jusqu'
est disposé à se démettre du c
ment de l'armée. Si c'est pou
exposer aux hasards son nom
Victoire, on trouve que cela n
trop bête.

— Les commandans des
basques viennent de recevoir
nement l'ordre de faire partir
gos tous les officiers civils et m
pays qui avoient fait leur sou
paroîtroit par là qu'on se méfi
solidité de la paix que le traité
a procurée. Du reste, tous le
de Madrid s'accordent à rep
situation actuelle de l'Espag
plus mauvaise qu'elle ne l'étoi
événemens de la Navarre.

— Des feuilles très-attachée
de Marie-Christine publient
pondance où ils font dire à un
périeur de l'armée de Cabre
royalistes s'attendent à revoir
à leur tête le printemps proch
sinuations pourroient très-b
qu'une perfidie dont le but ser
timer l'état de captivité de ce

nt des partisans qui cherchent à accréditer de tels bruits, on ne sauroit trop prendre garde à ces amis-là.

On ne sait encore à quoi s'en tenir sur le sort du comte d'Espagne. Tandis qu'on publie qu'il a été garrotté et jeté dans la Sègre par l'escorte chargée de le conduire en France, d'autres prétendent qu'il est caché et errant on ne sait où. ... comme une nouvelle histoire du ... *de fer*; mais le plus probable est que le comte d'Espagne a péri par un guet-apens.

———

En Belgique, les blés ont éprouvé en moins d'un mois une baisse de plus de ... francs sur la mercuriale générale.

— Le tombeau du comte de Horne (Philippe de Montmorency), décapité à Bruxelles le 5 juin 1568, vient d'être découvert le 5 de ce mois, dans l'église de Saint-Martin, à Weert (Belgique). On a trouvé le caveau contenant les dépouilles mortelles du comte. Le cercueil construit en planches, étoit délabré par vétusté. Le squelette étoit intact; le crâne se trouvoit sur la poitrine. A gauche du squelette et à côté du cercueil étoit déposée une urne en étain hermétiquement fermée. Sur le couvercle on lisoit ces mots : ... Grave van Horne..., 26 juny 1568. Le reste de l'inscription étoit indéchiffrable. Le couvercle de l'urne a été, en présence de quelques notabilités de la ville de Weert, scié à l'effet de s'assurer de son contenu : un sable aromatique, exhalant une forte odeur, s'est offert aux yeux des assistans. Après en avoir ôté les premières couches, on a découvert le cœur du comte, intact, avec sa forme et sa couleur primitive, mais se réduisant en poudre au toucher. Un demi-siècle avant nous, la pierre sépulcrale existoit encore devant le maître-autel de ladite église; mais par suite de changemens ... ladite pierre a disparu. C'est à la sollicitation et sur les instances des commissaires hollandais que ces recherches ont eu lieu. Le roi Guillaume est dans l'intention de faire élever un monument au compagnon du Taciturne; il en a donné une assurance formelle à la ville de Weert.

— Tout le conseil privé a été convoqué le 23, pour recevoir communication du mariage de la reine Victoire. Les journaux ministériels de Londres annoncent formellement que le mariage de la reine avec le prince Albert de Saxe-Cobourg aura lieu au mois d'avril.

— On avoit annoncé la mort du duc de Wellington, qui a été seulement indisposé momentanément. On a aussi parlé de la mort du prince de Metternich, qui n'a pas même été malade.

— On sait que, par suite des différends survenus entre l'Angleterre et la Perse, le résident anglais, M. Mac Neil, avoit été rappelé, et que l'ambassadeur persan, Hussein-Khan, le même qui a séjourné récemment à Paris, n'avoit pas été reçu à Londres comme ambassadeur. Le *Morning-Chronicle* annonce aujourd'hui qu'on a reçu de Saint-Pétersbourg la nouvelle que le Shah de Perse avoit accédé à *toutes* les demandes de l'Angleterre, que les relations diplomatiques vont être reprises, et confirmées par la conclusion d'un traité de commerce. Le *Morning-Chronicle* annonce en même temps que le gouvernement anglais ne peut hésiter à évacuer l'île de Karak, qu'il n'avoit occupée qu'en raison de l'attitude menaçante prise par le gouvernement persan. L'île de Karak est dans le golfe Persique, vis-à-vis Busbire.

— Le bey de Tunis, à la date du 4, étoit tout-à-fait rassuré au sujet de l'expédition du duc d'Orléans en Afrique. Il avoit craint un instant que cette expédition ne fût dirigée contre Keff.

— La Sicile est depuis long-temps en possession de fournir le soufre nécessaire aux manipulations de l'industrie. La France et l'Angleterre se partagent en grande partie la consommation du soufre extrait des mines de la Sicile. On en évalue la production annuelle à 900,000 cantari, 69,999 tonneaux, puisque 13 cantari font un tonneau. L'Angleterre achète

500,000 cantari, la France 300,000, l'Allemagne avec l'Italie 100,000. Le cantaro coûte, année commune, 9 fr. 76 c., ce qui fixe le prix du tonneau à 126 fr. 88 c., et le produit annuel du soufre, en Sicile, à 8,881,473 fr. 12 c. Le gouvernement napolitain a frappé l'exportation du soufre d'un droit de 20 carlins par cantaro. Le carlin représente environ 42 centimes et demi. La perception de ce droit est abandonnée à une compagnie qui ne paie annuellement que 1,800,000 francs.

— Le *Journal des Deux-Siciles*, du 9, contient un décret dont l'objet est de régler la législation pénale contre la traite des nègres, par suite de l'adhésion du roi de Naples aux traités du 30 novembre 1831 et du 22 mars 1833, entre le roi des Français et le feu roi de la Grande-Bretagne. Le décret punit jusqu'à la fabrication de divers objets qui peuvent servir à la traite.

— L'ancienne impératrice Marie-Louise étoit tombée très-gravement malade à son retour dans son duché de Parme; elle est aujourd'hui hors de danger.

— On lit dans un journal de New-York, que le nommé James Patten se chargera, moyennant une prime de 5,000 dollars (environ 26,500 fr.), du transport, en quinze heures, des dépêches entre New-York et la Nouvelle-Orléans. La distance à vol d'oiseau est de 300 lieues. Il ne s'agit que d'établir un un ballon se dirigeant à volonté, et le sieur Patten annonce que, non-seulement il y est parvenu après de longues ét[udes pro]fondes études, mais que son ballon pourra porter un poids de 500 li[vres et] voyagera au besoin à raison de 100 m[illes] à l'heure.

— Le général Jakson, que M[.] Buren avoit remplacé à la présiden[ce des] Etats-Unis, vient, dit-on, de mou[rir].

— La bourse de Valparaiso a [été dé]truite, le 24 juillet, par un incen[die].

Le Gérant, Adrien Le C[lere].

BOURSE DE PARIS DU 25 NO[VEMBRE].

CINQ p. 0/0. 111 fr. 20 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr. 90 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr 40 [...]
Quatre 1/2 p. 0/0, j. d. e sept. 105 [...]
Oblig. de la Ville de Paris. 1275 fr. [...]
Act. de la Banque. 2980 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1262 fr. 50 c.
Emprunt romain 101 fr. 1 4
Emprunt Belge 101 fr. 3 4
Rentes de Naples 102 fr. 95 c.
Emprunt d'Haïti. 515 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr. [...]

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE[...] rue Cassette, 29.

LA RELIGION
Mardi, Jeudi

s'abonner des
chaque mois.

N° 3208.

JEUDI 28 NOVEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
fr. c.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

SUR L'ABBÉ FLAJOLET.

bé Salembier, de Roubaix, ne notice biographique sur Flajolet, dont nous avons la mort, numéro du e. Cette notice est fort, et nous regrettons de r la reproduire en entier; devons nous borner à un

onstantin-Joseph Flajolet, une le 9 octobre 1764, fut chrétiennement. Il fit ses ns le collége de la ville, des Récollets qui avoient ux Jésuites, et qui peu ent eux-mêmes remplacés atoriens. On ne remarqua ses progrès dans la piété es études. Il fut tonsuré à ize ans, par M. de Conzié, Arras. On l'envoya à Douai e sa philosophie et sa théo-séminaire Monlart, fondé ieu Monlart, évêque d'Ar-en 1600, établissement nt destiné aux jeunes gens d'Arras. Il y obtint des i le mirent en état de n'ê-charge à sa famille. Il passa Douai, et y fut reçu maître bachelier en théologie. On avoit dans cette ville une

voir terminé son cours de le jeune Flajolet fut ad-inaire d'Arras en octobre resta un an. Il reçut les ieurs et le soudiaconat ême de 1789, et le diaco-nat trois mois après. Au mois d'octobre M. de Conzié l'envoya comme maître de quartier au collége de Valenciennes. Le prélat l'ordonna prêtre à la Pentecôte de 1790. L'abbé Flajolet s'y étoit préparé par un redoublement de ferveur, et prit dès lors la résolution de dire la messe tous les jours. Ses supérieurs le rappelèrent à Douai pour le faire préfet ou sous-président du séminaire provincial des évêques, dit vulgairement le séminaire brûlé, à cause d'un incendie qui y avoit éclaté. Ce séminaire avoit eu pour président dans le dernier siècle un très-pieux prêtre, M. de Villers, dont la vie a été écrite. L'abbé Flajolet se proposa de le prendre pour modèle, et de remplir avec exactitude tous les devoirs de sa place. Il étoit particulièrement lié avec l'abbé Somain, vice-président du séminaire du roi, dont nous avons parlé dans ce Journal, numéro du 24 juillet 1832, tome LXXII.

La révolution suivoit son cours. En septembre 1791, l'assemblée constituante fit fermer les séminaires de l'Université. Jusque là on n'avoit pas exigé des supérieurs le serment de la constitution civile du clergé, parce qu'on ne les considéroit pas comme fonctionnaires. Ce ne fut que plus tard et en vertu des décrets des 29 novembre 1791 et 26 mai 1792, que tous les prêtres furent assujétis au serment, sous peine d'abord de privation de pension ou traitement, et ensuite sous peine de déportation.

L'abbé Flajolet se retira à Bé-

thune, et sur la demande du curé de Verchin, se chargea de desservir l'annexe de Verquignolles. Il s'y efforçoit de prémunir les fidèles contre le schisme et remplissoit avec zèle toutes les fonctions d'un pasteur; mais ayant refusé de lire un mandement de Porion, évêque du Pas-de-Calais, pour le Carême de 1792, il fut dénoncé et eut ordre de quitter sur-le-champ Verquignolles. Il se retira en Belgique, puis à Maestricht. L'abbé Feller y demeuroit alors, ayant quitté les états autrichiens où il ne croyoit pas sa vie en sûreté à cause de ses écrits sur les affaires de Belgique. Le Jésuite accueillit l'abbé Flajolet et le fit son commensal et son secrétaire. Le jeune prêtre le secondoit dans ses travaux et aimoit à raconter des particularités sur l'infatigable écrivain. Nous citerons cet endroit de la notice :

« Feller vivoit à Maestricht éloigné de toute société, dormoit peu et travailloit sans relâche. Il étoit très sobre dans ses repas qu'il prenoit debout ou en marchant, tenant son assiette d'une main et mangeant avec l'autre, sans jamais se servir de fourchette. La crainte d'être empoisonné par la méchanceté des émissaires du philosophisme, lui faisoit aller chercher lui-même à la marmite son bouillon et sa viande. Son café, qu'il préparoit aussi lui-même, étoit excessivement fort. Il portoit une redingotte de drap gris et une toque. Il récitoit le bréviaire et s'acquittoit de ses autres exercices spirituels dans le plus grand recueillement. Il travailloit souvent à genoux par esprit de pénitence, et élevoit fréquemment les yeux et les mains vers le ciel, en disant avec effusion de cœur le *Gloria Patri*. Quand quelque difficulté l'arrêtoit, il alloit en demander à Dieu l'éclaircissement et la solution au pied des saints autels dans l'église des Franciscains, et s'imposoit en outre un jeûne ou quelque privation dans ses repas. La pensée d[...] l'occupoit continuellement; tou[...] avant de se coucher il récitoit l[...] de l'église pour les agonisans, a[...] commandation de l'ame et les [...] tes par lesquels on prépare le[...] aller paroître devant le souverai[...] ne disoit la messe qu'une ou de[...] semaine, mais il le faisoit de la [...] la plus édifiante; dès la veille i[...] ses livres et passoit un temps co[...] ble en méditations saintes. »

Les armées républicaine[...] venues mettre le siége devant [...] tricht, l'abbé Flajolet fut ob[...] se retirer en Westphalie. Il y [...] plusieurs prêtres français, et [...] blirent ensemble des conféren[...] glées sur divers points de théol[...] sur les fonctions pastorales. [...] Flajolet s'occupoit en outre de [...] cation de la jeunesse, et plusie[...] milles lui confièrent le soin d[...] enfans. Il apprit la mort de so[...] condamné par le tribunal r[...] tionnaire d'Arras le 29 prairia[...] ou 17 juin 1794, pour avoir p[...] faveur des prêtres (1). Sa mèr[...] alors en prison pour la même [...]

La persécution s'étant ra[...] l'abbé Flajolet rentra en Fr[...] veille de l'Ascension 1800. Il [...] nom de Constantin, et fit d[...] sions dans l'arrondissement [...] thune, visitant les fidèles, a[...] les malades et allant partou[...] réclamoit son ministère. Souv[...] noncé, il échappa toujours. [...] cordat ayant rendu le libre e[...] de la religion, M. Flajolet fu[...] mé le 11 mars 1803 desserv[...] l'Atre-Saint-Quentin. Il rép[...] glise, la fournit de meubles [...]

(1) La notice met la mort de [...] jolet père au 6 juillet, qui éto[...] messidor; c'est sans doute une e[...] le jugement est du 29 prairial.

instruisit les paroissiens et
leur attachement par son
charité. Il établit une con-
a sainte Vierge, et procura
ise une relique de saint
qui en étoit le patron. Il
cela un voyage à Saint-
ù la relique du saint avoit
rée.

t de quatre ans, M. l'évê-
as appela l'abbé Flajolet au
ninaire pour y professer la
ie. Celui-ci justifia ce choix
le pour l'instruction de ses
eut occasion de rendre des
l'abbé Proyart, arrêté sous
, et enfermé à Bicêtre pour
le *Louis XVI et ses vertus*
... puis conduit à Arras où
ie sœur. Ce fut l'abbé Fla-
lui ferma les yeux le 22
.

ant M. l'évêque d'Arras
lu d'envoyer ses jeunes phi-
uivre le cours du collége de
omma le 10 février 1812
ajolet à la cure de Calonne-
, arrondissement de Bé-
a même année, l'abbé Fla-
it son frère cadet, Louis-
oseph. Celui-ci avoit été or-
tre dans le pays de Muns-
it l'émigration ; il s'associa
de la Foi à la Wolshau,
Dillingen, et alla ensuite
ésuites de Polocz. Lors de
n française en Russie, il
nission à Opotchka, chef-
istrict dans le gouverne-
skof. Il y avoit dans l'hô-
tte ville beaucoup de sol-
nis atteints d'une épidémie.
lajolet se dévoua pour les
fut victime de son courage
harité. Il fut atteint de la
t mourut à l'âge de qua-
rante-deux ans, ayant eu le bonheur d'administrer les sacremens à cinquante malades, dont douze le précédèrent dans la tombe.

L'abbé Flajolet fut sensible à cette perte et aussi à sa retraite du séminaire, où il comptoit finir ses jours. D'ailleurs il fut très-bien reçu à Calonne, et s'y appliqua tout entier à son ministère. Il se livra à la prédication et à l'instruction des enfans. Par ses soins, sa paroisse changea bientôt de face. Il y établit des pratiques de piété, et bannit les vices qui dominent le plus dans les campagnes. Il fit reconstruire quatre chapelles de la sainte Vierge dans le cimetière, et d'autres sur divers points du village. C'étoit un plaisir pour lui de former à la piété et à la science des jeunes gens en qui il voyoit des dispositions pour l'état ecclésiastique. Soit à l'Atre-Saint-Quentin, soit à Calonne, il en avoit toujours trois ou quatre chez lui. Plusieurs d'entre eux occupent aujourd'hui des places dans les diocèses d'Arras et de Cambrai.

En 1819, on offrit à M. Flajolet la place d'aumônier au collége royal de Douai ; mais il la refusa. En 1823, l'administration du collége de Tourcoing lui proposa le poste de principal. Il avoit refusé d'abord ; mais, sur de nouvelles instances, après avoir beaucoup hésité, il accepta enfin d'après l'avis de personnes sages. Le collége de Tourcoing n'existoit plus que de nom. L'abbé Flajolet mit tous ses soins à le relever. Son activité, son zèle, sa douceur, aplanirent les obstacles ; il sut se faire aimer et respecter. Il refusa la place de proviseur à Caen, qui lui fut offerte sous M. d'Hermopolis. Il prêchoit et confessoit en ville ; il dirigeoit les Frères

des Ecoles chrétiennes et les Carmélites de Roubaix.

En juillet 1831, l'université le destitua brusquement ; il ne connut sa disgrâce que par l'arrivée de son successeur. Il songea à transporter son établissement en Belgique, et trouva à Mouscron, près la frontière, un bâtiment convenable. Tous ses élèves de Tourcoing, moins un, le suivirent. Les cours s'ouvrirent au mois d'août. Le collége de Mouscron devint bientôt très-prospère. M. Flajolet acheta les bâtimens, et fit commencer deux grandes ailes et une chapelle, auxquelles on travaille en ce moment.

Le dimanche 18 août dernier, M. Flajolet s'évanouit à l'autel. Le lendemain, il eut une violente hémorragie, demanda les sacremens et se prépara à la mort. On ne vit jamais plus de calme et de tranquillité dans un mourant. Le 12 septembre, une nouvelle hémorragie annonça sa fin prochaine ; il expira le lendemain dans les bras de ses coopérateurs. Le 14, ses obsèques ont eu lieu à Mouscron. Il avoit demandé à être porté à Calonne-sur-la-Lys, pour y être enterré à côté de sa mère, morte en ce lieu le 22 mars 1822. Ses intentions ont été remplies. Partout où le corps passa, il fut porté à l'église, où l'on fit des prières. Le convoi arriva à Calonne le 15 au soir, et l'inhumation eut lieu le lendemain au milieu d'un grand concours ; des services furent célébrés en beaucoup de paroisses du pays.

La notice finit par un tableau des principales vertus de M. Flajolet. C'étoit un homme droit, franc, sincère ; un prêtre pieux, humble, détaché des choses de la terre. Il pratiquoit l'oraison et faisoit ses délices de l'Eucharistie ; il avoit [...] tion particulière à la sainte [...] à saint Joseph. Sa bienfais[...] inépuisable ; il donnoit l'[...] gratuite à beaucoup de je[...] Etranger à la politique, [...] soit d'autre journal que [...] auquel il étoit abonné de[...] gine, et dont il a légué à [...] thèque de son collége une [...] complète.

Telle est la substance de [...] tice, rédigée avec autant de [...] de piété ; c'est un in-8° de [...] imprimé à Roubaix, chez [...]

NOUVELLES ECCLÉSIAS[...]

ROME. — Le 12 nove[...] Saint-Père a nommé M[...] Massi, évêque de Gubbi[...] apostolique près la cour de [...]

Les Théatins ont célé[...] dans leur église de Saint-A[...] *Valle*, la fête de saint A[...] lino, de leur ordre. La m[...] ficale a été célébrée par M[...] évêque de Babylone et a[...] teur d'Ispahan. Le pané[...] saint a été prononcé par [...] rino, du même ordre. L[...] salut, la bénédiction fut d[...] M. l'archevêque d'Evora.

Le jeudi 7 novembre, [...] deur de France, M. le co[...] tour-Maubourg, accompa[...] sieurs personnes de sa fa[...] sité la Propagande, et [...] plusieurs heures dans le m[...] il a admiré les précieux [...] manuscrits et objets de c[...] nus de tous les pays [...] M. l'ambassadeur a été [...] compagné pendant tout[...] par les chefs de l'établis[...] quel son gouvernement e[...] rendent souvent de gran[...]

---

us. —Nous avons donné, N° du ptembre, la substance du rescrit fical du 7 avril, qui accorde des lgences en faveur de ceux qui t pour les missions d'Asie si viomment persécutées ; mais on a é, qu'il étoit à propos d'insérer texte de la supplique qui fait tre d'une manière bien plus les grâces accordées par le in pontife, à la requête de du séminaire des Missions-ngères :

« Beatissime Pater,

[illegible]ovit Sanctitas Vestra quanto furore [illegible] qui regna Tunkini et Cocincinæ [illegible], christianæ fidei prædicatores [illegible] ab aliquot annis persequatur [illegible] illam religionem è suo regno [illegible] evellere conetur.

[illegible] et misericors S. V. animus è procul dubio dellet innumera quæ hactenus florentes illas Tunet Cocincinæ missiones opprimunt ricula quæ iisdem impendent. Misriis etiam et christianis sævissimâ npestate jactatis tenerè compatitur. co superior et directores seminarii onum ad exteros maxima cum fidu. V. exorant, ut ad Catholicos in nostris regionibus existentes, et eos cipuè, qui piæ societati pro fidei proatione institutæ nomen dederunt, exndos et alliciendos, ut missionibus fatis divinam pro iis misericordiam lorando subveniant, sacrum indulgenum thesaurum aperire non dedigne, in gratiam eorum Christi fidelium piis precationibus aliisve bonis opes à Deo obtinere satagent ut à desoTunkini et Cocincinæ necnon Sina missionibus iram suam avertat et iani nominis persecutorum furori m mittat, easque idcirco divinis cordi Salvatoris nostri Jesu Christi maculatæ Virginis Mariæ cordi simo, necnon sancto Josepho misn illarum speciali patrono et proi, commendabunt.

« Quapropter prædicti oratores optant et reverenter à S. V. postulant.

1° Ut partialem indulgentiam tercentum dierum iis largiri dignetur qui miseratione erga ecclesias orientales procellâ persecutionis exagitatas commoti, pro iis oraverint toties lucrandam quoties id præstiterint, sive eas divinæ misericordiæ commendando in consuetis suis precibus aut pietatis vel mortificationis exercitiis; sive quædam specialia et extraordinaria pia opera peragendo ad obtinendam præfatarum ecclesiarum pacem et tranquillitatem.

2° Ut etiam partialem indulgentiam impertiatur centum dierum iis qui, eâdem mente et intentione, saltem semel singulis diebus has pias invocationes recitaverint : *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis : Cor Mariæ sanctissimum, ora pro nobis : Sancte Joseph, sponse Mariæ Virginis, ora pro nobis.*

3° Ut indulgentiam plenariam concedere dignetur iis qui illas invocationes assiduè quotidie recitaverint, aut saltem singulis diebus ecclesias persecutione vexatas Deo in suis solitis pietatis exercitiis commendaverint; quam quater in anno lucrari valeant, nimirum semel in unoquoque mensium martii, maii, septembris, et decembris; modò rite contriti et confessi, ac sacrâ communione refecti, devotè oraverint pro finibus præscribi consuetis,

4° Ut indulgentiæ, quas concedere dignabitur S. V. per modum suffragii animabus defunctorum applicari valeant,

5° Tandem ut dictæ indulgentiæ valeant toto tempore quo durabit persecutio quæ sinicas et annamiticas missiones divexat, cessent verò quando prædictis ecclesiis pax reddita fuerit. Quare,

» Ex audientiâ Sanctissimi habitâ die 7 aprilis 1839,

» Sanctissimus Dominus noster Gregorius divinâ providentiâ P.P. XVI. referente me infrascripto sacræ congregationis de propagandâ fide secretario, perpensis expositis, benignè annuit in omnibus pro

gratia juxta petita, contrariis quibuscumque non obstantibus.

» Datum Romæ, ex ædibus dictæ sacræ congregationis, die et anno quibus suprà.

» Gratis sine ulla omnino solutione quocumque titulo.

» *Locus sigilli.*

» J. ARCHIEPISCOPUS EDESSENSIS.

» Pour copie conforme :

» C. LANGLOIS,

» Supérieur du séminaire des

» Missions-Etrangères.

» Paris, le 29 septembre 1839. »

Nous reçûmes il y a bientôt trois mois d'un ecclésiastique espagnol réfugié en France depuis quelques années, et que nous avions lieu de croire bien informé, nous reçûmes, dis-je, des renseignemens sur l'état de l'église d'Espagne sous le gouvernement actuel. Il y avoit dans ces renseignemens différens détails qui nous surprirent, et dont nous hésitâmes long-temps à faire usage. Mais comme les principes de l'ecclésiastique en question nous paroissoient sûrs, et que nous n'avions pas lieu de suspecter son exactitude et sa bonne foi, nous nous décidâmes enfin à insérer dans le numéro du 16 de ce mois la substance de sa note, en adoucissant cependant certaines choses qui nous avoient plus choqué, et où nous supposions que l'auteur, ne connoissant pas parfaitement notre langue, avoit pu être induit en erreur. Il citoit entre autres M. l'archevêque de Saragosse comme ayant fait des concessions aux exigences du gouvernement de Madrid. Aujourd'hui, ce vénérable prélat nous fait l'honneur de nous écrire à ce sujet. Il proteste avec énergie contre la conduite qu'on lui attribuoit. Nous nous empressons d'insérer sa réclamation, et de lui témoigner notre déplaisir d'avoir été induit en erreur sur son compte. Il y a lieu même de [illegible] que le reste de l'article de no-[illegible]méro du 16, article qui se lit aux pages 328 et 329 du pré[...]lume, n'est point exact, [...] prions qu'on le regarde comm[...] avenu. Etre trompé, est un [...] qui peut arriver à tout le [...] Nous n'avons pas, Dieu m[...] sotte vanité de soutenir op[...]ment ce qui a pu nous ê[...] d'erroné. Voici la lettre de M[...] chevêque de Saragosse q[...] comme on sait, M. Bernard-F[...] Caballero ; ce prélat né à Ma[...] 1774, transféré d'Urgel en [...] a été obligé de se retirer en F[...] et réside à Bordeaux depuis [...]ques années :

Bordeaux, le 21 novembr[...]

« Monsieur le rédacteur, le num[...] votre Journal du samedi 16 co[...] renferme sur l'état de l'Eglise en E[...] des renseignemens que je n'ai [...] sans surprise et même sans un[...] peine. Je ne dirai rien sur un gran[...]bre d'inexactitudes que renferm[...] article ; mais je ne vous dissimul[...] que tout ce que vous avez [...] l'état de l'administration eccl[...] dans mon diocèse, est entièrem[...]traire à la vérité, et dénué de t[...]dement. J'ai nommé, il est v[...] grand-vicaire, pour exercer légi[...] ma juridiction pendant mon abs[...] il l'a exercée jusqu'à l'ordre du g[...]ment civil, qui l'a obligé de se[...] sous peine d'être exilé à une éno[...]tance. Mais il n'est pas vrai, et [...] n'y a pas le moindre fondemen[...] quel on puisse assurer que le dé[...] chapitre, en conformité du com[...]ment royal, ait obtenu mon auto[...] il ne s'est nullement mis en pe[...] demander, et même il l'a rejet[...] elle lui a été offerte par mon [...] vicaire-général. Telle est la véri[...] et je ne permettrai jamais qu[...] obscurcie, ni dissimulée.

» J'espère, monsieur le rédac[...] dans une affaire où l'intérêt de l[...] est engagé, et mon honneur [...] intéressé, vous voudrez bien d[...]

ie cet éclaircissement, et à l'épiscopagnol ce témoignage qu'il est bien droit d'exiger de moi; et en le publiant dans le premier numéro de votre [journ]al, réparer toute la mauvaise im[pressi]on que pourroient avoir causée sur [l'espr]it de vos lecteurs, les renseignemens inexacts de votre correspondant.

[J'a]i l'honneur de vous demander de [faire c]onnoître que l'archevêque de Sa[ragosse], connoissant les limites de la ju[ridictio]n civile, est toujours disposé à les [respect]er; mais que, n'ignorant point les [limites] de la juridiction spirituelle, il ne [perme]ttra pas qu'on empiète sur elle; [qu'e]n rendant hommage à César, il sou[tiendra] l'honneur de la maison du Dieu; [qu'il] obéira à la puissance temporelle, [mai]s qu'il n'aura jamais la foiblesse de la [trahi]r.

J'ai l'honneur d'être, etc.

» BERNARD,

» Archevêque de Saragosse. »

[Un] jeune homme de vingt-quatre [ans], appartenant à l'une des plus [honor]ables familles du faubourg [Saint]-Antoine, éprouvoit depuis plu[sieurs] mois un profond dégoût de la [vie, p]ar suite de quelques contra[riétés] domestiques. Enfin hier, entre [dix et] onze heures du soir, après avoir [écrit] à sa famille une lettre dans la[quelle] il exposoit les motifs qui le [détermi]noient à se donner la mort, [il se r]endit sur la place de la Bastille, [et, f]ranchissant le parapet du ca[nal, i]l alloit se précipiter dans l'eau, [lorsq]u'un prêtre qui passoit près de [ce m]alheureux, le saisit à bras-le-[corps], et par des paroles pleines à la [fois] de douceur et de fermeté, ouvrit [son] ame au repentir. L'infortuné [fond]ant en larmes tomba aux pieds [du v]énérable ecclésiastique en lui [dem]andant sa bénédiction et en lui [prom]ettant de vivre. Le digne pas[teur] voulut achever son œuvre en [reco]nduisant dans sa famille le jeune [hom]me qu'il venoit de sauver, et auquel il promit sa bienveillante intervention pour faire cesser les chagrins qui l'avoient déterminé à quitter la vie.

Ce récit ne sera pas suspect, nous le trouvons dans la *Gazette des Tribunaux* du mercredi 27.

M. le duc d'Orléans, avant de quitter Lyon, s'est rendu à l'église métropolitaine de Saint-Jean. Il a été reçu à la porte de l'église par M. l'archevêque d'Amasie et par le chapitre. On lui a offert le dais, qu'il a refusé, et il est allé se placer dans le chœur, où un fauteuil et un prie-dieu avoient été disposés pour lui. On a chanté l'*Exaudiat*, à la suite duquel il y a eu salut et bénédiction du saint Sacrement. Après l'office, le prince a visité l'église et la chaire de marbre qui y a été placée récemment. Le prince a donné pour les bureaux de bienfaisance, 5,000 fr.; pour retirer les effets des pauvres du Mont-de-Piété, 3,000 fr.; pour les bureaux de bienfaisance de la Croix-Rousse, 1,500 fr.; pour ceux de la Guillotière, 1,500 fr.; pour ceux de Vaise, 1,000 fr.; pour ceux de Caluire, 1,000 fr.; pour les salles d'asile, 1,000 fr.; pour la maison de refuge, 500 fr.; pour la société de patronage des jeunes libérés, 500 fr. Total, 15,000 fr.

Le prince a donné encore d'autres sommes, dont le chiffre n'est pas encore connu, pour les prisons et pour différens établissemens de bienfaisance, outre des dons particuliers dont il n'a pas été tenu note.

Un respectable évêque qui administre son diocèse depuis seize ans, et qui sait par expérience quelles sont les sollicitudes du gouvernement épiscopal, nous fait l'honneur de nous écrire au sujet du livre de MM. Allignol. Le prélat juge que ces messieurs n'ont pas bien pesé tous les inconvéniens de la mesure

qu'ils sollicitent. Qui voudroit, dit-il, être évêque de nos jours à ce prix? Assurément ce ne seroit pas moi; nous avons assez de soucis sans y ajouter celui-là, qui nous embarqueroit trop souvent dans de méchantes affaires.

Un des maîtres de musique du prytanée de Ménars (Loir-et-Cher), M. Colmann, a dernièrement abjuré le calvinisme entre les mains du directeur de cet établissement. Les conférences qu'il avoit eues, et qu'il a encore avec M. l'abbé Mounier, aumônier du prytanée, l'ont pleinement convaincu de la fausseté d'une église qui n'est appuyée sur rien de solide.

M. et madame d'Anglars de Bassignac, qui habitent le château de Lavort, près Mauriac, ont publié le prospectus de l'œuvre qu'ils veulent fonder, et dont nous avons déjà parlé. Après avoir déploré l'abandon où sont dans leur canton les pauvres, les orphelins, les infirmes et les malades, ils exposent leur plan que nous croyons devoir consigner ici. Cette œuvre est aussi honorable pour qu'elle peut être utile au pays :

« Nous avons donc conçu le projet de fonder un établissement qui, nous osons nous en flatter, satisfera, en ce qui concerne ce canton, aux besoins que nous venons de signaler; il renfermera :

» 1° Un asile pour les orphelins et enfans pauvres des campagnes environnantes, avec une école gratuite où l'on s'appliquera à leur donner une éducation chrétienne, source de toutes les vertus, et les connoissances propres à leur procurer une existence honnête;

» 2° Un hospice pour un certain nombre de vieillards et infirmes des deux sexes appartenant aux mêmes localités;

» 3° Un hôpital où les indigens, atteints des maladies aiguës, recevront un traitement gratuit jusqu'à leur réta
ment.

» Dans chacune de ces trois secti
sera réservé quelques places po
personnes qui désireroient y
moyennant une rétribution en r
avec leurs ressources pécuniaires.

» 4° Un pensionnat pour les
personnes de la campagne, appa
aux familles favorisées de la for
rien n'y sera négligé pour qu'elles r
vent une éducation solide,
surtout en rapport avec le
doivent occuper dans la société
duit du pensionnat demeurera
aux besoins de l'établissement.

» Cette maison sera desservie p
communauté de religieuses qui,
service intérieur, auront la missio
ler porter à domicile des secour
malades et infirmes qui ne pourro
admis à l'établissement. Un aumô
un médecin y seront attachés.

» Nous ne nous sommes pas di
les peines et les sacrifices que no
pose la tâche que nous avons
elle nous a suggéré de sé
flexions; mais soutenus par le d
pérer le bien dans un pays qui
téresse à tant de titres, encourag
leurs par le concours unanime de
communes qui nous environne
couragés par l'appui de l'autori
et de l'autorité religieuse, aidés
de quelques amis qui veulent bi
dre part à l'œuvre, nous avons
surmonter tous les obstacles; no
fait commencer les travaux; le
mens se creusent, les matériau
sent; incessamment le digne é
ce diocèse bénira la première p
nous espérons que, Dieu aidant
forts seront couronnés de succè

» Nous l'avons dit plus haut,
tans des communes qui nous
nous prêtent un concours ef
nous les en remercions de toute
rité de notre cœur; mais leurs
bornées et celles dont nous po
poser nous-mêmes, seroient in

utres secours ; aussi n'hésitons-s à faire un appel à tous les amis manité et de la religion, à quel-partemens qu'ils appartiennent, ne nous savons que la charité me ne mesure pas les distances, l s'agit d'adoucir les maux de ceux ffrent. Que chacun apporte donc rande, quelque minime qu'elle lle sera reçue avec reconnois-

prie de faire parvenir le montant scriptions à M. Mauret, notaire à c, qui en fera insérer les listes s journaux.

château de Lavort, ce 1er août

« Le vicomte D'ANGLARS DE BASSIGNAC.

» La vicomtesse D'ANGLARS DE BASSIGNAC. »

service solennel a été célébré di 19 dans la cathédrale d'Angour le repos de l'ame de bbé Loir-Mongazon, ancien su-r du collége de Beaupréau. bé Dubois, curé de Beaupréau, oncé l'oraison funèbre. Beau-'anciens élèves du digne insti-se sont fait un pieux devoir de re à Angers pour assister à cette olennité; c'étoit un dernier té-ige de reconnoissance qu'ils ent à la mémoire d'un maître, ôt d'un père tendre dont tous ans de la longue carrière ont nsacrés à l'instruction chré-et à l'édification de ses nom-disciples.

etit village sur les confins du ésis avoit conservé ses mœurs, u'on n'y connoissoit point ces nocturnes dans les cabarets nt une source de désordres. contagion de l'exemple ga-ssi dans ce lieu, et un bal fut é pour un dimanche suivant. e, on craignoit l'influence du curé, un esprit-fort de l'endroit se chargea de l'intimider, et lui écrivit une lettre de menaces, dont l'*Emancipateur* cite les dernières lignes reproduites fort exactement :

« Méfiez-vous, car votre misérable vie ne nous *couterat* que trois sous, et une capsule qui fera plus d'effet que tous vos sermons et vous *anvoyera* pretcher le diable dans l'enfer. Votre ami, si vous n'êtes pas *chésuite*. »

Pour toute réponse, le curé monte en chaire, et en présence de l'auteur de la lettre venu ce jour-là à l'église pour la première fois peut-être depuis long-temps, et dans le dessein sans doute d'intimider encore le pasteur, il lit cette lettre, et conjure les paroissiens dans les termes les plus touchans de rester fidèles à leurs bonnes habitudes. Le résultat a été que personne n'a paru le soir au cabaret indiqué, et que l'auteur de la lettre n'a eu que la honte de son projet et de ses menaces.

M. Certain, vitrier-peintre à Fauville, vient de découvrir deux bas-reliefs antiques à Tiétreville, diocèse de Rouen : l'un en marbre jaunâtre représente le meurtre de saint Thomas, évêque de Cantorbéry, en 1170; ce martyr est à genoux au pied de l'autel, les mains élevées vers le ciel, tandis que quatre assassins le percent de leurs épées. L'autre bas-relief est d'albâtre ; il représente, dit-on, le meurtre de saint Prétextat, archevêque de Rouen, arrivé en 589. Ce morceau a été doré; il est bien dommage qu'il soit fruste. Les individus chez lesquels il a été trouvé s'en servoient pour chantier à futailles.

Le budget de l'intérieur en Belgique porte pour la construction, la restauration et l'entretien des églises et presbytères, 250,000 fr. Dans le chiffre demandé, il y a 40,000 fr. pour les réparations qui s'opèrent à

l'église des saints Michel et Gudule, à Bruxelles ; 25,000 fr. pour celles qui s'exécutent à l'église de Saint-Jacques, à Liége ; 35,000 fr. pour la restauration de la cathédrale de Tournai ; 4,000 fr. pour Saint-Rombaut, à Malines ; 3,000 fr. pour Sainte-Gertrude, à Louvain ; 6,000 f. pour Sainte-Waudru, à Mons ; 10,000 fr. pour l'église primaire de Huy ; 37,000 fr. pour l'église de Saint-Martin, à Liége, et pour la cathédrale de Bruges.

On mande des bords du Rhin, 8 novembre, que les deux recueils intitulés : *Feuilles historiques et politiques de Munich* et *Voix catholiques*, viennent d'être prohibées dans toute l'étendue des provinces rhénanes. Il n'est permis ni de les lire, ni de les inscrire sur les catalogues des cabinets de lecture, ni de les annoncer dans les journaux. L'ordonnance qui concerne le premier de ces recueils est datée du 26 août, et celle du second du 26 octobre.

Depuis long-temps on se plaignoit dans le diocèse de Parme de la difficulté d'avoir des prêtres pour les pays de montagnes, parce que les jeunes ecclésiastiques nés dans cette partie du diocèse étant obligés de venir à Parme pour leur instruction, y contractoient l'habitude d'une vie plus douce, et répugnoient à retourner dans le climat âpre de leur terre natale. Il falloit donc former au milieu des montagnes un établissement où les jeunes gens appelés au sanctuaire pussent être préparés à leur état sans perdre les habitudes d'une vie moins commode. Plusieurs personnes recommandables s'étoient occupées de ce projet. M. l'évêque de Parme, qui en sentoit plus qu'un autre l'importance, jeta les yeux sur Berceto comme le lieu le plus favorable par sa position dans les montagnes, et par la facilité de ses communications avec la capit[ale] prêtre du pays offrit génére[usement] un local propre à y établir [un sémi]naire. La duchesse de Pa[rme ap]prouva en principe cette f[ondation] le 7 août 1834, mais plusie[urs cir]constances retardèrent l'ex[écution]. De nouvelles instances de l'[évêque] appuyées de celles du comte de Bombelles, ont obtenu u[n décret] du 2 juillet dernier pour la [réalisa]tion du projet, et la formatio[n d'une] commission chargée de recu[eillir les] offrandes.

Depuis, par un rescrit du [...]let, la princesse voulant co[ncourir] elle-même à la bonne œuvre, [a donné] 20,000 livres sur sa cassett[e pour] former une rente permanent[e au sé]minaire, et de plus, par dé[cret du] 9 août, elle a ordonné que l[a caisse] de l'état fît à l'établisseme[nt une] rente annuelle de 2,000 liv[res. Le] prêtre généreux dont nous [avons] parlé, le prieur Laurenti, a [par acte] public notarié fait don pour [la fonda]tion du séminaire, de l'anc[ien cou]vent et de l'église des Grâc[es à] Berceto, et d'un capital de 1[...] vres, avec renonciation de [ses] droits. M. l'évêque, en son nom, a donné 800 livres, et [assuré] en outre à l'établissement u[ne rente] annuelle d'environ 180 livre[s. On ne] doute pas que beaucoup de [personnes] nes ne s'empressent de sui[vre ces] exemples, et ne concourent [à conso]lider la fondation.

Le docteur England, év[êque de] Charleston aux États-Unis, [a sou]tenu dernièrement une vive [discus]sion avec un ministre pro[testant], M. Fuller, qui avoit avancé [dans un] discours public qu'il y avoit [un sta]tut de la chancellerie rom[aine en] vertu duquel on pouvoit p[our une] somme d'argent être autorisé [à com]mettre des assassinats, des v[iols] et d'autres crimes. M. Engl[and re]leva cette assertion avec

Fuller essaya de la soutenir. Une correspondance s'établit entre eux dans les journaux de Charleston. L'évêque demanda à M. Fuller ses preuves. Le ministre lui cita Saurin, Watson, l'*Encyclopédie des connoissances religieuses*, le *Dictionnaire théologique* de Buck, le catalogue de Bayle, d'Aubigné, Drelincourt Bank. Le docteur England ces diverses autorités. Il que ces écrivains n'ont point livre de la taxe de la chancellerie romaine. Ils se sont copiés les uns les autres. M. England croit que l'auteur de l'imposture est Pinet, qui publia une compilation à Lyon en 1564. Banck reproduisit la fable à Franekere en 1652. Le prélat ... qu'il n'y eut point d'édition ... avant Pinet. Il faut voir les contradictions de ceux qui ont parlé de ce tarif. M. Fuller prétendoit tirer un grand avantage de l'autorité de Bayle, qui, disoit-il, n'étoit pas protestant. L'évêque relève cette incroyable ...

La lettre de M. England, en date du 17 août, est longue et solide. Le prélat y fait preuve d'une érudition variée. Il expose les usages de la cour de Rome, et il donne de nouvelles raisons pour montrer l'absurdité du tarif. C'est-là une de ces fables qu'on répète avec confiance chez les protestans, sans remonter aux sources et par suite des préventions communes parmi eux, qui les portent à accueillir les bruits les plus invraisemblables contre les catholiques. M. l'évêque en cite quelques exemples récens. Sa lettre est écrite d'ailleurs avec autant de modération que de force, et est digne en tout point du talent et du zèle d'un prélat distingué.

Le prélat a encore publié depuis cinq ou six lettres sur le même sujet. Il a battu complétement son adversaire, et lui a reproché cette habitude trop commune chez les protestans de forger des histoires ridicules sur les catholiques et de leur imputer des torts imaginaires. M. Fuller ayant protesté contre ce reproche, l'évêque lui en a fait voir des exemples tout récens qui s'étoient passés en Irlande et en Angleterre, et qui sont rapportés dans les journaux du pays. M. Fuller, réduit au silence sur l'histoire de la taxe de la chancellerie romaine, s'est jeté sur un autre terrain, et a appelé à son secours un canon du troisième concile de Latran. Le docteur England a encore discuté ce point avec son habileté accoutumée. La controverse en étoit là dans les derniers journaux d'Amérique.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Nous avons donné la semaine dernière une espèce de statistique des écoles pour l'instruction primaire. On s'y félicitoit de voir le nombre des écoles augmenter rapidement; nous nous en féliciterions aussi si ces écoles étoient toutes bien dirigées, et si le choix des maîtres avoit été fait partout avec le soin et la maturité qu'exige l'importance de leurs fonctions. C'est très-bien de répandre l'instruction, mais pourvu qu'elle soit bonne, qu'elle soit morale, qu'elle soit religieuse. Une instruction qui fausseroit ou corromproit l'esprit de la jeunesse, seroit un présent funeste qu'on lui feroit. Dieu veuille que ceux qui sont à la tête de l'instruction primaire soient bien convaincus de leurs devoirs à cet égard, et de la nécessité d'une surveillance rigoureuse de leur part pour réprimer les abus que la négligence ou le mauvais esprit de bien des maîtres tendent à introduire dans les écoles!

On ne sait trop pourquoi la Nouvelle-Zélande est devenue depuis quelque temps l'objet d'une attention tout particulière de la part des journaux. On se croiroit revenu à cette autre époque où le charlatan Law rendit le Missisipi si fameux par les fortunes et les trésors qu'il assignoit sur ses brouillards.

Paris est le pays du monde où l'on vérifie le moins la valeur des choses, et où l'on s'émerveille le plus facilement sur ce qui s'annonce comme inconnu, et surtout comme venant de loin. En pareil cas, les journaux ont beau jeu pour faire ouvrir de grands yeux aux habitans de la rue Saint-Denis et du quartier de l'Hôtel-de-Ville. Aussi n'ont-ils pas manqué de citer ces jours derniers, comme quelque chose qui promet les plus brillantes destinées à la Nouvelle-Zélande, l'exemple d'un capitaine de navire marchand qui a fait dans cette immense contrée l'acquisition de 30,000 acres de terre, mesure équivalente à 50,000 arpens.

Cela sonne à l'oreille, et ne laisse pas que de remplir, comme on voit, une belle place dans l'imagination. Mais quand on vient à compter et à s'enquérir du fond de l'affaire, savez-vous à quoi elle se réduit? L'immense possession dont il s'agit représente tout juste la valeur de huit toises carrées sur le boulevard Montmartre ou dans la rue de la Paix, c'est-à-dire le prix du terrain occupé par la moindre boutique de marchand de tabac. On peut juger par là s'il se passera du temps avant que les arpens de terre de la Nouvelle-Zélande se louent aussi cher que les jardins des maraîchers de Paris. Du reste, il n'est pas nécessaire d'aller aussi loin pour se donner à bon marché des domaines de la même étendue que celui du capitaine marchand cité par les journaux. Les trois quarts de l'Amérique du nord sont à vendre pour qui voudra les acheter, à raison de 12 à 15 sous l'arpent; et ce sont des fonds de terre tout aussi bons que ceux de la haute Normandie ou de la Flandre.

Ce qui est à remarquer ici particulièrement, c'est cette idée d'appeler l'attention publique en France sur un pays voisin des Antipodes, et qui ne nous appartient pas; tandis qu'il seroit si simple de jeter les yeux sur la partie de l'Afrique qui nous appartient, pour y former des établissemens d'une tout autre importance que ce qu'on nous montre à 4,000 lieues d'ici, dans les solitudes [illegible] velle-Zélande. Il seroit bien moi[illegible] assurément, de nous occuper [illegible] que, qui est à notre porte, et [illegible] roit un débouché aussi facile [illegible] geux à cet excès de population [illegible] ne saura bientôt plus que fai[illegible] menace d'étouffer la métrop[illegible] c'est à quoi on ne paroît guèr[illegible] et s'il arrive quelquefois d'en [illegible] parler, ce n'est que pour [illegible] M. Dupin l'occasion de rappele[illegible] tut des sciences morales et p[illegible] quès que l'Afrique fut, du tem[illegible] ciens Romains, une belle et b[illegible] nie, dont ils surent tirer [illegible] parti.

PARIS, 27 NOVEMB[illegible]

M. Molin, nommé con[illegible] préfecture de la Seine, a été [illegible] puté par le collége électoral [illegible] (Puy-de-Dôme).

— La chambre du conseil vi[illegible] cider qu'il n'y avoit pas lie[illegible] contre la fille Girondelle, qui [illegible] au moment où elle venoit de [illegible] pierre dans la voiture du ro[illegible] l'aliénation mentale a été rég[illegible] constatée. Stéphanie Girondell[illegible] duite dans un hospice.

— La *Quotidienne* étoit assig[illegible] paroître le 25 devant la cour [illegible] la Seine pour un article con[illegible] troubles du Mans. Une indis[illegible] son gérant, M. de Lostange[illegible] mettre l'affaire à une autre se[illegible]

— Le sieur Guéritte, tourneu[illegible] a été condamné en police [illegible] nelle à un mois de prison po[illegible] blessures envers son appren[illegible] douze ans. L'enfant a cherch[illegible] son maître, en disant qu'on [illegible] poit (avec une corde grosse [illegible] pouce) que lorsqu'il n'étoit p[illegible]

— M. Chrétien-Marcel Van [illegible] été nommé par la cour royale [illegible] interprète pour les langues h[illegible] flamande.

t dans le *Journal des Débats* :
jourd'hui (le 25) trente ans que
's émigré, a épousé, à Pa-
eine Amélie, le 25 novembre

aréchal-de-camp Bonne, an-
eur-géographe en chef au dé-
nistère de la guerre, vient de
aris, à l'âge de 68 ans.
cours publics commenceront
: le 15 décembre, au conser-
arts et métiers.
'rappe à l'Hôtel-des-Monnoies
ille destinée à consacrer le
: la fondation du musée his-
Versailles.
les rues qui longent la place
e vient de recevoir le nom de
rier. Le nom de *Martignac*
été donné à une rue voisine.
ent de rétablir, dans le pro-
de la rue Notre-Dame-de-Lo-
peu au-dessus de la place
oste d'infanterie qui avoit été
près les événemens des 12 et

816, Paris ne comptoit dans
publics qu'environ 550 bai-
tuellement il y a 92 établisse-
bains et environ 4,200 bai-

ontaine Sainton, directeur de
petits journaux, étoit parti,
: son jeune frère pour aller,
:, chez leur père qui habite
ne. Arrivé près d'un fossé,
e-Sainton tomba, et son fu-
rti en ce moment lui a fait
de blessure dans la poitrine.
ansporté chez son père, où,
is les secours, il a succombé
a blessure.

ELLES DES PROVINCES

royale de Rouen avoit pro-
défaut, dans l'affaire du duel
rois et de Sivry, une simple
ion à 100 francs d'amende.
y vient de former opposition
n du jugement.

— On écrit d'Auxerre qu'un incendie a détruit, dans la nuit du 21 au 22, 19 maisons à Mailly-le-Château.

— Le *Médéric*, de Fécamp, est entré à La Rochelle avec 8,000 morues, produit de deuxième pêche. Cette expédition a été des plus malheureuses, cinq hommes ont péri.

— La goëlette la *Daphné*, capitaine Collier, lieutenant de vaisseau ; est parti de Lorient le 22 pour la Martinique.

— Les trois régimens d'infanterie en garnison à Strasbourg viennent de recevoir des fusils à percussion auxquels se trouve aussi adapté un nouveau système de bayonnettes à ressort. Des exercices à feu vont avoir lieu pour essayer ces fusils.

— M. Barthélemy, préfet de la Loire, s'est rendu à Lyon lors du passage du duc d'Orléans dans cette ville.

— M. le duc d'Harcourt, pair de France, lieutenant-général ; ancien commissaire-général de cavalerie française sous l'ancien régime, est mort à Marseille dans la nuit du 20 au 21, à l'âge de 85 ans. La *Gazette du Midi* annonce que le duc d'Harcourt, qui habitoit Marseille depuis 1827, avoit reçu la veille les derniers sacremens de l'Eglise.

— L'amiral Roussin, parti de Constantinople le 2 novembre, est arrivé le 22 à Marseille. Il avoit purgé sa quarantaine à Athènes et à Malte.

— On écrit de Bordeaux que dans la soirée du 21 novembre un orage a éclaté au Boucaud ; la foudre est tombée, mais sans occasionner heureusement le moindre mal.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les choses continuent d'aller de mal en pis ; et c'est décidément le désordre révolutionnaire qui paroît devoir l'emporter. La ruine des affaires de la Navarre, loin de profiter à la cause de Marie-Christine, tourne contre son gouvernement ; ce sont les clubs et le parti anarchique qui se portent héritiers de don

Carlos. La fermentation des esprits est extrême à Madrid. On n'entend parler que des projets violens auxquels le gouvernement de la reine est forcé de recourir. On parle de convoquer extraordinairement le conseil de régence pour aviser aux moyens de parer à la crise. On s'attend à voir suspendre d'un moment à l'autre la liberté de la presse pour les journaux. Il est également question de tout soumettre au régime militaire dans les provinces comme dans la capitale.

A la date du 20, tout se ressentoit à Madrid de cette situation critique. On annonçoit que la garde nationale alloit être épurée, et que le mauvais esprit des conseils municipaux mettoit le gouvernement dans la nécessité de réorganiser cette partie de l'administration. De leur côté, les clubs se montoient sur un pied formidable, et parmi eux il y en avoit un qui ne craignoit pas de prendre le titre de *club de sang*; ce qui, du reste, n'ajoutoit rien à l'idée qu'on a généralement de ce genre de représentation du pouvoir anarchique.

— Une lettre de Madrid publiée par plusieurs journaux annonce que deux pièces de canon et un escadron de cavalerie étoient établis à la porte d'el Sol. Cette lettre ajoute que le gouvernement veut tenter de remettre l'*estatuto réal* en vigueur, et de rétablir l'autorité royale sur le pied où elle étoit à la mort de Ferdinand VII. Il est probable qu'une partie de ces bruits est répandue à dessein d'augmenter les alarmes et d'achever de dépopulariser le parti de la reine. Mais pour le fond de la situation, tout semble indiquer qu'elle est des plus sombres et des plus critiques.

— Marie-Christine vient de charger une commission administrative de régler le budget, afin qu'il puisse être rendu exécutoire par ordonnance.

— Chaque jour on voit rentrer par Bayonne et par divers autres points de la frontière, des prêtres, des militaires et d'autres habitans des provinces basques, *qui sur* la foi de la pacification, avoient cru pouvoir jouir du repos dans [...] Ils n'ont pu y tenir, et le sé[...] France, tout dur qu'il est pou[...] paroît encore préférable.

— Il n'y a plus moyen de [...] le comte d'Espagne n'ait péri [...] nière tragique. Les autorités [...] constaté par des procès-verbau[...] et authentiques, que c'est bien [...] qui a été retiré de la Sègue, [...] rotté, avec tous les autres sig[...] lence qui ont accompagné sa [...] auteurs de ce guet-apens sont [...] et on ne paroît pas chercher [...] noître.

Le roi des Belges sera de [...] Bruxelles le 30.

— Le gazomètre établi à Na[...] récemment explosion. Le bâti[...] complétement dévasté. Les ca[...] maisons voisines ont été brisés.

— Le *Dublin-Post* du 21 an[...] le dimanche 8 décembre a été [...] le jour du paiement du tribut ([...] pour l'année 1839. Cette feuil[...] trouve pas assez d'ardeur che[...] dais et voudroit qu'on pût réun[...] lement plus de 120,000 fr., no[...] que l'impôt O'Connell a pro[...] 1836 et 1837, 368,175 fr., et [...] novembre 1839, 266,325 fr. [...] dit ensuite que ces sommes on[...] proportionnées avec les dé[...] grand réformateur, que ce [...] trouve en ce moment chargé [...] *ruineux*.

— En 1833, le nombre d[...] importés dans toute l'Angle[...] pays étrangers, n'étoit que [...] tandis qu'en 1838, il a été de [...] nombre total des tableaux qui [...] rivés pendant les six années [...] s'est élevé à 46,381, dont 22,[...] de France, 11,423 d'Italie, 5,[...] magne, 3,240 de Belgique, [...] Hollande et 2,699 de divers a[...] La plupart de ces tableaux s[...] pies. Quant aux originaux reu[...] leur nombre ne dépasse point

les droits d'entrée perçus sur tous tableaux se sont montés à environ 1,000 fr. Ces droits sont actuellement à 1 fr. 25 c. par pied carré anglais, excepté pour les tableaux de très-grande dimension, tels que les panoramas, les ..., sur chacun desquels le *maximum* des droits est de 250 fr.

— Les capitaux placés dans les entreprises de bateaux à vapeur, en Angleterre, montent, d'après une feuille anglaise, à ... millions de francs. Le nombre des bateaux à vapeur appartenant à l'Angleterre est de près de 900.

— La nouvelle de l'arrivée du prince d'Orange à Gênes est aujourd'hui expliquée; c'est son fils, le prince Frédéric-Henri des Pays-Bas, qui est arrivé dans ce port à bord de la frégate le *Rhin*, où il sert en qualité d'officier de marine. Ce bâtiment étoit parti de Gibraltar le 24 septembre dernier.

— M. le duc de Blacas est mort le 17, à ..., où il étoit resté avec madame la duchesse de Blacas et le marquis Louis de Blacas. Le corps de cet ami si fidèle de l'auguste famille exilée sera transporté à ...

— Les nouvelles de Constantinople et d'Alexandrie, du 6, publiées par les journaux de Smyrne du 9, et les feuilles de Marseille du 23, font pressentir un arrangement prochain entre la Turquie et l'Égypte. D'après les correspondances citées, l'hérédité de la Syrie et de l'Égypte seroit concédée à Méhémet-Ali et à ses descendans; Alep et Candie feroient retour à la Porte à la mort du pacha, et les districts de Tarsous et d'Adana seroient, dès à présent, cédés à la Porte. Méhémet-Ali accéderoit, dit-on, à ces conditions, en exigeant toutefois qu'Achmet-Pacha, l'amiral de la flotte turque, fût nommé gouverneur d'Adana et de Tarsous.

— M. de Pontois, nouveau ministre plénipotentiaire du gouvernement français à Constantinople, a remis, le 2, ses lettres de créance au sultan. M. de Pontois a loué pour trois ans la superbe maison de M. Eli Daperi, à Aga Djamissi (Pera).

— Le prince de Joinville a fait, le 4, une visite au sultan. Après qu'on lui eut donné, selon l'usage, la pipe et le café, le prince a été introduit par le grand visir Kosrew-Pacha, dans l'appartement où l'attendoit S. H., qui s'est empressée d'aller à sa rencontre à la porte du salon. Le prince étoit accompagné de tous les officiers de sa frégate la *Belle-Poule*.

— On lit dans le *Journal de Smyrne*, que le prince de Joinville a donné, à bord de la frégate la *Belle-Poule*, un grand dîner auquel ont assisté les ambassadeurs anglais et français, ainsi que plusieurs autres membres du corps diplomatique.

— L'amiral Lalande a quitté le 4 la baie de Beshika avec toute la flotte, pour se rendre à Smyrne. La flotte anglaise est toujours mouillée à Ourlac.

— Depuis quelque temps, le bruit couroit à Constantinople que le ministère travailloit à une loi fondamentale sur le modèle européen. On sut enfin que le 3 novembre étoit fixé pour la lecture du *hatti-schériff*. La réunion eut lieu dans la vaste plaine de Gulhané, attenante aux jardins du palais impérial de Top-Kapou, où de nombreuses tentes avoient été dressées. Dès huit heures du matin, la foule des invités avoit pris place. A l'heure indiquée pour la cérémonie, l'interprète en chef du divan, Ali-Effendi, le directeur du *Moniteur ottoman*, Safvet-Effendi et le traducteur en chef de la Porte, introduisirent les membres du corps diplomatique dans l'appartement qui leur avoit été préparé dans l'intérieur du pavillon impérial. Le prince de Joinville fut se placer dans un appartement à côté de celui des ambassadeurs.

Trois hourras d'enthousiasme annoncèrent l'arrivée du sultan. Le grand-visir s'avança vers S. H., et reçut de ses mains le *hatti-schériff*. Kosrew s'inclina profondément au pied de la tribune, et ayant baisé l'ordre autographe de son souverain, il le remit à Reschid-Pacha, ministre des affaires étrangères, qui le porta également à ses lèvres. Le ministre

monta ensuite les hautes marches de la tribune, ouvrit l'enveloppe de satin rouge, baisa de nouveau le papier qu'avoit touché son souverain, et lut en turc, à haute voix, l'ordre du sultan.

Vers midi, tout le monde se retira, et Sa Hautesse retourna à son palais.

Les représentans des puissances ont reçu officiellement le *hatti-schériff*, avec invitation de le transmettre à leurs cours respectives.

On peut considérer le *hatti-schériff* moins comme une loi fondamentale que comme une promesse de lois. Presque rien, comme on va voir, ne s'y trouve définitivement arrêté : « Désormais, la cause de tout prévenu sera jugée publiquement, après enquête et examen, et tant qu'un jugement régulier ne sera point intervenu, personne ne pourra secrètement ou publiquement faire périr une autre personne par le poison ou par tout autre supplice.... Chacun possèdera ses propriétés de toute nature, et en disposera avec la plus entière liberté ; les héritiers innocens d'un criminel ne seront point privés de leurs droits légaux, et les biens du criminel ne seront point confisqués. Ces concessions impériales s'étendront à tous les sujets du sultan, de quelque religion ou secte qu'ils puissent être. » Le reste du *hatti-schériff* promet de prochaines lois faites par les ministres et les notables de l'empire, et sanctionnées par le sultan : 1° Pour compléter les dispositions ci dessus ; 2° pour régler l'assiette des impôts ; 3° pour la régularisation du service militaire ; 4° pour empêcher le trafic de la faveur et des charges.

— Les nouvelles d'Alexandrie portent que le vice-roi a toujours de fréquentes communications avec Constantinople. Le duc de Wurtemberg, cousin du roi régnant, et M. Horace Verriet, sont à Alexandrie.

Inspirations religieuses, par un vieillard aveugle de 83 ans. — In-8°.

L'auteur, qui ne s'est pas nommé, nous apprend qu'après une vie co[...] ment agitée de bien des traverses, atteint à 60 ans d'une goutte serei[...] lui a causé une cécité complète. [...] de se retirer du monde ; ayant pe[...] plus grande partie de sa famille, p[...] fille unique, madame Bertille de [...] il est resté dans un isolement p[...] dont la religion seule pouvoit a[...] la rigueur. Il a ouvert son cœur au[...] solations qu'elle fournit. En se liv[...] la méditation et à la prière, il a co[...] quelques pièces de vers remplis de[...] mens les plus religieux.

Le présent recueil se compose [...] vingtaine de pièces relatives à de[...] cérémonies ou à des circonstance[...] vie de l'auteur. Il déplore les erre[...] sa jeunesse et paroît plein de foi [...] piété. Détrompé de tout ce qui pa[...] s'élève sans cesse vers Dieu par de[...] res ferventes ou par des considé[...] chrétiennes. Tout lui fournit une [...] sion de bonnes et graves pensées.

Sa poésie facile et naturelle [...] leur du sujet. Nous recommand[...] tant plus volontiers cet ouvrage [...] sonnes pieuses et bienfaisantes, [...] produit de la vente est destiné au [...] gement d'un vieillard que ses ma[...] et sa résignation rendent digne [...] intérêt.

Le Gérant, Adrien Le C[...]

BOURSE DE PARIS DU 27 NOVE[...]

CINQ p. 0/0. 111 fr. 35 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr. 95 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr 40 [...]
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr [...]
Oblig. de la Ville de Paris. 1275 fr. [...]
Act. de la Banque. 2942 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1255 fr. 00 c.
Emprunt romain 101 fr. 1/4
Emprunt Belge 101 fr. 1/2
Rentes de Naples 102 fr. 90 c.
Emprunt d'Haïti. 512 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 26 fr 0,0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE [...]
rue Cassette, 29.

I DE LA RELIGION
it les Mardi, Jeudi
medi.

n peut s'abonner des
1 15 de chaque mois.

N° 3209.

SAMEDI 30 NOVEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

nuale compendium juris canonici, usum seminariorum; auctore F. M. Lequeux. In-12 (1).

auteur avoit d'abord donné à ce le titre français de *Manuel du canon*. Mais cédant ensuite à d'hommes respectables, il s'est miné à le publier en latin, afin fût plus en rapport avec les étu- des séminaires, et plus encore les lois ecclésiastiques et le age des canonistes, qui sont ci- presque à chaque article. L'ou- aura deux parties : la pre- re, ayant pour titre *Institutiones cæ*, comprendra les trois pre- volumes; elle formera un complet et méthodique sur les matières du droit canon, es selon l'état actuel de la dis- e. La seconde partie, intitulée *nen juris canonici*, remplira le ème volume. On doit y présen- nalyse du *Corpus juris canonici*; ulement on y donnera toutes plications nécessaires pour com- e les citations si fréquentes es auteurs ecclésiastiques et es de théologie; mais on re- itera le texte entier de beau- de canons, et on aidera le lec- retrouver dans les divers cha- des cours élémentaires les tex- tés; en sorte que l'on espère que ueil pourra suppléer aux col- ns de canons qui sont aujour- devenues si rares. Des notices, es, observations historiques, leau chronologique des papes, conciles, etc., seront ajoutés à ce volume, et pourront être fort utiles pour l'étude des saints canons.

Quant au cours élémentaire qui commence à voir le jour, on s'y est proposé de se mettre également en garde contre deux écueils, celui de donner trop d'étendue à des discussions d'un intérêt secondaire, et celui de ne présenter qu'un abrégé trop sec et trop décharné qui n'entreroit pas assez dans le détail des questions, ou laisseroit des notions trop vagues. Le caractère qu'il falloit donner à ce livre, c'est qu'il eût une forme classique, et pour cela il étoit également nécessaire qu'on y procédât par des définitions exactes, des divisions méthodiques, des raisonnemens courts et précis, et que cependant il pût se prêter à la controverse, à l'examen de questions intéressantes. Ce qui pouvoit gêner dans ce dessein, c'étoit surtout le peu de temps qui est consacré à l'étude du droit canon dans le petit nombre de séminaires où cette étude paroît admise. Comment pouvoir, en quelques mois, parcourir tant de matières diverses? comment fournir tous les éclaircissemens qui seuls peuvent faire comprendre les lois ecclésiastiques, et doivent donner de l'intérêt à chaque question?

L'auteur a cru devoir ne pas trop restreindre sa liberté, afin d'échapper à ces inconvéniens. Il lui a semblé préférable que les jeunes ecclésiastiques des séminaires fussent mis en mesure de voir assez à fond les chapitres qu'il plairoit au professeur de leur expliquer en classe, et qu'en

(1) Prix, 2 fr. 50 c. le vol. Chez Méquignon-Junior.

même temps ils eussent aussi dans le même ouvrage le moyen de suppléer dans la suite par leurs études privées à ce qu'il aura été impossible de leur enseigner au séminaire. Il vaut mieux sans doute qu'ils voient avec soin quelques parties, que de n'avoir sur la totalité que des notions très-superficielles. Cette observation paroît encore plus vraie pour le droit canon que pour les autres parties des sciences sacrées; parce que tout y étant positif, il faut que le texte des lois y soit accompagné de beaucoup d'explications, et appliqué aux circonstances pratiques auxquelles il se rapporte.

Quelques courts détails sur le premier volume en feront mieux comprendre le plan. Le droit canon se rapporte tout entier aux personnes, aux choses et aux jugemens. On a divisé les personnes en trois classes, celles qui appartiennent à la hiérarchie de juridiction, celles qui appartiennent à la hiérarchie de l'ordre, et enfin celles qui n'ont aucun pouvoir public, qui n'exercent aucune fonction relative à la société chrétienne. Le premier volume, après quelques notions préliminaires, ne roule que sur la juridiction. On commence par y donner des notions générales sur la juridiction ecclésiastique, et principalement sur la manière de l'obtenir; ce qui oblige à entrer dans des détails assez nombreux sur l'institution canonique et sur les diverses voies par lesquelles on peut arriver aux offices ecclésiastiques.

Passant des notions générales à la juridiction propre à chaque emploi, l'auteur traite successivement du pape, des cardinaux, des tribunaux de la cour romaine, des archevêques, des évêques et de ciers, des curés, vicaires, des simples confesseurs. (que cette matière est in qu'il est impossible de di ques pages tout ce qui r différentes dignités et off on a cru pouvoir traiter ment un assez grand nom cles, afin de s'étendre dav ceux qui sont d'une appli ordinaire; c'est surtout c garde l'administration épis a paru devoir être étudié de soin par les élèves des s puisque selon l'observatio habiles canonistes, c'est droits et prérogatives de que roule une très-grande droit canon. Il est aisé de c'est l'ignorance ou l'oul droits qui donne naissar d'actes d'insubordination souvent entravent le gou des diocèses.

En ce qui regarde la cou le *Manuale compendium* s'e arrêté à ce qui concerne naux romains auxquels les paroisse, et quelquefois l confesseurs, sont obligés d ou dont on invoque plus s décisions. Quelques pers roient voulu que l'on e côté tout ce qui concerne gallicanes. D'autres auroie qu'on les eût combattues, trouvera qui auroient vo les établît. L'auteur a cru sable d'en donner quelqu aussi exactes que possible c'est là une de ces matière cun parle et que très-p dent bien. Mais du reste sortes de questions, il s'e rapporter ce qui est en f

passé en usage, sans s'étendre ucoup sur les opinions.

Il s'est efforcé de rapporter selon divers chapitres les principales tions qui se sont élevées dans derniers temps, et qui apparent à l'histoire contemporaine. entrer dans de longs développe, il a seulement voulu mettre voie ceux qui voudroient apdir ces matières.

L'abbé Lequeux ne se dissimule que dans un si grand nombre ints difficiles et obscurs, il peut re échappé des expressions, et des propositions peu exactes; avec sincérité qu'on l'en aver, et surtout il proteste de son docilité au jugement que ront les premiers pasteurs. réserve et cette modestie sont d'un homme aussi sage qu'é; on sait que M. l'abbé Le est depuis plusieurs années à du grand séminaire de Sois et qu'il est grand-vicaire du diocèse. C'est à lui que l'on le recueil des *S. Caroli Monitio-* dont nous avons rendu compte quelques années.

second volume ne se fera pas up attendre, et déjà même sion en est commencée. On ra de la hiérarchie de l'ordre, régularités, des devoirs ecclés, des religieux et autres ; puis on y exposera les canoniques sur les sacremens, rifice de la messe. On s'attasurtout à traiter avec plus de ion les points pratiques sur les. Les auteurs théologiques ne roient point avec assez de dé-

troisième volume aura pour les autres choses sacrées et les jugemens ecclésiastiques, ce qui comprendra aussi les censures.

Le premier volume qui paroît en ce moment se fait remarquer par la grande variété des sujets qu'il embrasse, par la méthode, la clarté, la précision, et par beaucoup de modération et de sagesse dans les jugemens et avis de l'auteur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Un mandement de M. l'Archevêque, sous la date du 21 novembre, est relatif à la célébration de la fête de la Conception Immaculée. On se rappelle que par un précédent mandement du 1.er janvier, la fête est fixée au second dimanche de l'Avent. Le prélat se félicite de voir établir cette solennité, dont il espère une source de grâces pour les fidèles. Il ordonne ensuite les dispositions suivantes, que nous croyons devoir faire connoître en leur entier :

« 1° La solennité de la fête de l'Immaculée Conception sera célébrée dans notre église métropolitaine et dans toutes les autres églises et chapelles du diocèse, conformément à notre mandement du 1er janvier, présente année.

» Le soir on chantera les secondes vêpres de la fête, quoique à l'office particulier on doive réciter les premières vêpres.

» Immédiatement après vêpres, il sera fait une procession solennelle où sera portée l'image de Marie, et pendant laquelle on chantera le répons *Felix es* et les litanies de la très-sainte Vierge.

» 2° Il sera célébré, cette année, dans notre métropole, une octave de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge Marie, mère de Dieu. Elle commencera le dimanche 8 décembre et finira le dimanche 15 inclusivement.

» Pendant cette octave, il sera célébré chaque jour une messe solennelle de l'Immaculée Conception. Le soir, après vêpres, il y aura un sermon suivi d'un

salut du très-saint Sacrement. Au lieu de l'antienne ordinaire à la sainte Vierge, on y chantera trois fois l'invocation : *Regina sine labe concepta* avec les verset et oraison de l'Immaculée Conception.

» 3° La même octave pourra être célébrée et de la même manière dans toutes les églises et chapelles du diocèse. Toutefois l'obligation n'en est point imposée, à cause des difficultés locales qui pourroient se rencontrer.

» 4° Dans les paroisses où l'on célèbre d'ordinaire la fête patronale le deuxième dimanche de l'Avent, on pourra transférer la solennité de la Conception au troisième dimanche, en se conformant au dispositif du mandement du 1er janvier de cette année. Cette disposition n'est cependant que facultative, et nous autorisons à transférer la fête patronale au troisième dimanche de l'Avent, afin qu'il y ait plus d'ensemble dans la célébration de la solennité de l'Immaculée Conception.

» Cependant l'octave, dont il est parlé aux nos 2 et 3, ne pourra être déplacée pour aucune cause, et demeure fixée du 8 au 15 décembre.

» 5° Par rescrit du 16 février 1839, notre Saint Père le Pape Grégoire XVI ayant accordé pendant l'octave solennelle de l'Immaculée Conception qui sera célébrée cette année dans le diocèse de Paris, premièrement une indulgence partielle de quinze années et d'autant de quarantaines à gagner, chaque jour de l'octave, par les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui auront assisté à la messe solennelle de l'Immaculée Conception ; secondement, une indulgence plénière à gagner un des jours de l'octave par les fidèles qui auront assisté pendant trois jours, durant l'octave, à cette même messe solennelle, en satisfaisant aux conditions ordinaires prescrites par l'Eglise, lesdites indulgences sont et demeurent publiées dans le diocèse. »

Le mardi 3 décembre, jour de la fête de saint François-Xavier, patron de l'œuvre de la Propagati Foi, une messe sera célébi ficalement, à neuf heures dans l'église des Missions-Et par M. l'archevêque de Cha supérieur de la maison de pour rendre grâces à Dieu de l'œuvre dans les pays d' et chez les infidèles, et pou de continuer à bénir cett Cette messe sera suivie d'u basse à l'intention des miss et des souscripteurs décédé aura point de quête pour l'

Il sera dit à huit heures, mes intentions, des mess dans toutes les paroisses d pitale.

Une indulgence plénière ble aux ames du purgatoi cordée aux membres de l'œ s'étant confessés et ayant co visiteront quelque église pelle et prieront pour l' selon les intentions du S Ceux qui seroient malades pêchés, jouiront de la mê en priant pendant une d à la même intention ; ainsi un rescrit pontifical du 2 1837.

Nous n'avons pas beso commander cette œuvre grand nombre d'évêques a gée et favorisée par des m et qui se recommande par ses heureux résultats. D de fidèles de tous les pa associés, et d'importante lointaines sont soutenues dons. Le trésorier de l' M. Choiselat-Gallien, ru de-Fer, 8.

M. Hughes, coadjuteu York, vient d'arriver en prélat est un des évêques l tingués des Etats-Unis. Hughes est né en Irland alla jeune en Amérique, études à Emmitzbourg.

tres sacrés à Philadelphie. Sa pre-
tre mission fut à Chambersburg,
s l'intérieur de la Pensylvanie,
is les talens du jeune prêtre sem-
ient l'appeler à un poste plus
portant On lui assigna l'église
Saint-Jean à Philadelphie. Cette
se se trouva bientôt trop petite.
mer le projet d'en bâtir une au-
et l'exécuter, fut pour M. Hu-
l'affaire d'un an, et ce que
disons ici est à la lettre. Et au-
rd'hui cette église est trop petite,
iqu'elle puisse contenir 2,500
sonnes. Elle l'étoit surtout quand
Hughes devoit prêcher. Il y avoit
jours une grande affluence pour
ntendre. Il a soutenu avec beau-
up de talent deux controverses
le principal champion du pro-
tisme, le ministre Breckenridge;
première fut par écrit et la se-
nde fut orale : toutes deux furent
orables pour la religion et pour lui
les protestans ont été obligés d'en
venir. Ces controverses ont été
es de la conversion de plusieurs
testans de marque. Un libraire
olique de Philadelphie prépare
ce moment une nouvelle édi-
n de la controverse écrite. Un au-
service important rendu par
Hughes à la religion, c'est d'avoir
hiladelphie anéanti le funeste sys-
ie des *trustees*. Il les a mis à leur
e, ceux qui restent ne peuvent
s entraver et nuire. L'église Saint-
n qu'il a bâtie est sous le nom de
êque qui seul administre le tem-
el. On lui doit encore à Philadel-
ie l'établissement d'un asile pour
orphelins, établissement qui
mpte en ce moment 60 enfans. Son
pénétrant lui fit distinguer le lo-
qui convenoit; on l'acheta
000 piastres, et maintenant on le
droit le double, et sa valeur aug-
ntera encore.

Le 8 août 1837, M. Hughes fut
mmé évêque *in partibus* de Basi-
olis et coadjuteur de New-York.
Le prélat a porté dans son diocèse l'activité d'esprit dont il avoit fait preuve à Philadelphie. Il s'est occupé de la fondation d'un collége et d'un séminaire, et a déjà acheté un local convenable à peu de distance de New-York. L'âge et les infirmités de M. Dubois, évêque de New-York, l'ayant engagé à se décharger du fardeau de l'administration, M. Hughes gouverne aujourd'hui le diocèse. Il a publié le 14 octobre dernier une pastorale où il annonce sa qualité d'administrateur. Il y fait sentir la nécessité d'un collége et d'un séminaire, et engage ses diocésains à le seconder dans cette entreprise. Tous y sont intéressés. Il s'agit de recueillir des fonds pour les dépenses inévitables. Les prêtres doivent recommander cette œuvre aux fidèles.

C'est deux jours après que M. le coadjuteur s'est embarqué pour l'Europe. On croit que son collége est un des motifs de son voyage. Le prélat se propose aussi d'aller à Rome.

Mercredi dernier, un service anniversaire a été célébré pour M. le maréchal Lobau dans l'église des Invalides. M. l'abbé Ancelin, premier aumônier, a officié. L'église étoit toute tendue en noir, et un grand catafalque étoit dressé dans la nef. Plusieurs maréchaux, les officiers supérieurs des légions de la garde nationale, les membres de la famille du maréchal, et plusieurs personnes de distinction assistoient au service.

Un vol sacrilége, malheureusement trop commun de nos jours, a été commis dans l'église de Meulan dans la nuit du samedi 23 au dimanche 24 novembre. Les malfaiteurs se sont introduits par une croisée, en forçant un barreau, et après avoir brisé la porte du tabernacle, se sont emparés du saint ciboire; les hosties qu'il renfermoit,

renversées sur l'autel, paroissoient avoir été recouvertes par la nappe ; cependant quelques-unes avoient été foulées aux pieds. La plume se refuse à dire les profanations auxquelles se sont livrés ces misérables. La sacristie a également été fouillée. Les habits sacerdotaux étoient jetés en désordre sur le sol. Toute l'argenterie a été enlevée ; deux calices, un autre ciboire et d'autres objets appartenant au culte. On dit que la justice est sur la trace des coupables : espérons qu'ils ne lui échapperont pas. Il paroît qu'ils ont pris la route de Paris ; car, dit-on, un débris de ce qu'ils emportoient a été trouvé sur la route, un peu en avant du village de Vaux. On apprend à l'instant que l'église de Poissy a pareillement été pillée, et que plusieurs tentatives d'assassinat ont eu lieu sur la route dite de *Quatrante-Sous*, entre Flins et Maule.

M. l'évêque de Châlons a sollicité pour son diocèse la même faveur qu'a obtenue M. l'Archevêque de Paris. Sur la demande du prélat, le souverain pontife a rendu un décret portant que la fête de la Conception seroit célébrée dorénavant le second dimanche de l'Avent dans le diocèse de Châlons, qu'on ajouteroit dans la préface *Immaculatâ* à *Conceptione*, et que les fidèles pourroient gagner l'indulgence plénière en observant les conditions requises d'ordinaire. Le décret daté du 12 mai dernier est signé de M. le cardinal Pedicini, préfet de la congrégation des Rits, et du prélat Fatati, secrétaire.

M. l'évêque de Châlons ayant reçu ce rescrit, a publié le 12 novembre un mandement au sujet de la fête de l'Immaculée Conception. Le prélat fait ressortir en termes pleins de force et d'onction tout ce qu'a de vénérable la doctrine de la Conception immaculée de Marie. Il la propose aux fidèles comme propre à nourrir et à accroître leur piété. Il se félicite
de voir la fête célébrée plus s
nellement dans le diocèse. Cette
sera célébrée à l'avenir le secon
manche de l'Avent ; la messe se
rit solennel-majeur. A la préfa
ajoutera *Immaculatâ* avant *Co*
tione. L'indulgence plénière acc
par le Saint-Père est publiée da
diocèse. Les curés et autres p
exerçant le ministère sont inv
recommander ce jour-là cette d
tion aux fidèles dans leurs pr
tions.

Le mandement est suivi d
crit adressé à M. l'évêque de
lons et de celui qui avoit été a
précédemment à M. l'Archevêq
Paris.

Un avis imprimé après le m
ment porte que le prélat a été
risé par le pape à valider les
de la Croix pour lesquels il au
omis quelqu'une des formalités
crites.

Le diocèse de Verdun vi
perdre un des membres les pl
pectables de son clergé dans la
sonne de M. François-Ignace
riot, curé-doyen de la paroisse
cerville depuis le rétablisseme
culte, et depuis quelques a
chanoine honoraire de la cath
de Verdun. Ce vertueux prêtre é
à Bar-le-Duc en 1759 et apparte
l'ancien diocèse de Toul. En 17
reçut l'onction sacerdotale de
de M. de Champorcin, alors
de ce diocèse. Peu après sa
du séminaire, il fut nommé
nistrateur d'une paroisse de so
cèse, en l'absence du titulai
devint six mois après vicai
Saint-Laurent de Pont-à-
son, et un an plus tard cha
des religieuses Clarisses de la
ville. Partout il se fit aimer e
mer par toutes les vertus de s
et par une rare urbanité q
doit sa société fort agréable
d'une foi vive et de la consci

élicate, il fut loin de céder igences de ceux qui, dans nos de trouble, avoient saisi un ir dont ils abusoient. On le vit urs constant dans la résolu- qu'il avoit prise de servir l'E- avec fidélité. Il ne s'expatria ; il aima mieux exposer sa santé ême sa vie que d'aller en pays nger, où il craignoit d'être con- mné à l'inutilité.

Pendant tout le temps de notre rmente révolutionnaire, il demeu- t caché pendant le jour; et pen- t la nuit, à la faveur de l'obs- ité, il catéchisoit l'enfance, bé- oit des mariages, fortifioit les s, consoloit les autres, assistoit mourans, se montroit partout strument des grâces célestes, ne rnant pas à donner ses soins à ques paroisses du diocèse de l, mais les étendant à plusieurs s des diocèses de Metz et de un. Quand des jours meilleurs t rendus à notre patrie, l'ex- t prêtre, exténué de fatigue, vité à prendre quelque repos une maison respectable de t-Mousson, qui déjà lui avoit asile pendant les années de ur.

Que Bonaparte eut rendu la a France et qu'il eut obtenu cordat du nouveau pontife la cure d'Ancerville fut M. Guériot, qui avoit si é de l'Eglise. Le vénérable chérissoit ses paroissiens; ja- ne négligea rien pour leur sa- suivoit bien fidèlement cet avis d apôtre : *Argue, obsecra, in- re omni patientiâ et doctrinâ;* mais heur des temps vint paralyser grande douleur les efforts géné- d'un zèle qui ne se démentit s. Il ne fut pourtant pas privé ute consolation; il contribua à urer au diocèse plusieurs bons res de sa paroisse, et à la con- gation de la Doctrine chrétienne de Nancy un certain nombre d'ex- cellens sujets, avec l'aide de quel- ques vertueuses Sœurs de la même congrégation, auxquelles il laissa en mourant des marques de souvenir. Atteint depuis près d'un an d'une hydropisie de poitrine, il continua néanmoins d'exercer les fonctions de son ministère, et quoiqu'arrivé à l'âge de près de 80 ans, il eut le cou- rage de composer encore pendant le cours de la présente année quelques nouvelles instructions, où on aime à retrouver des traces du zèle ardent et de la charité vive qui l'animoient.

Le mal ayant commencé à faire des progrès, vers le commencement du mois d'août dernier, le pieux prêtre ne cessa d'être visité par ses confrères et amis, et surtout par ses anciens vicaires, qu'il édifia tous par la plus admirable résignation. L'a- vant-veille de sa mort, à laquelle il s'étoit préparé depuis long-temps, et en dernier lieu en communiant plu- sieurs fois, soit à l'église, soit à domi- cile, selon ce que son état de souf- france lui permettoit, il fit venir un de ses anciens vicaires qu'il honoroit depuis long-temps de son amitié, pour lui faire quelques dernières communications. Le digne doyen considéroit comme une faveur obte- tenue par l'entremise de la sainte Vierge, le bonheur d'avoir pu célé- brer une messe basse pour la der- nière fois, le jour de l'octave de la Nativité de la sainte Vierge. Le 19 sep- tembre dernier, vers les neuf heures du matin, le vénérable prêtre fut at- teint tout à coup d'un malaise qui étoit le signal de sa fin. Son vicaire courut à l'église, et put lui adminis- trer le sacrement d'extrême-onction au moment où il quittoit cette vallée de larmes. Par son testament, il a disposé de sa bibliothèque en faveur des prêtres de la paroisse, de ses anciens vicaires et des curés du canton, à charge d'acquitter des messes pour le repos de son ame. Il a

fondé aussi un service anniversaire à son intention, et disposé d'une certaine somme en faveur de la fabrique de son église. Il a laissé quelques autres objets, tant à un prêtre du canton, son exécuteur testamentaire, qu'à quelques personnes qui lui avoient rendu des services; mais en général ses legs ont été d'une valeur modique, parce que, comme dit Possidius, en parlant de saint Augustin, il avoit disposé de tout, pour ainsi dire, envers les malheureux pendant sa vie. C'est un de ses anciens vicaires, son fidèle ami, qui nous prie de déposer dans ce Journal cette notice, comme gage de son estime et de son attachement.

L'église de Thoury, arrondissement de Romorantin (Loir-et-Cher), qui est restée sans prêtre pendant 25 ans, présente aujourd'hui un bien triste aspect.

D'abord, elle est sans sacristie, et son intérieur se trouve dans un dénûment complet. Il n'y a point de plancher d'en haut; on n'y voit que le toit, par où l'eau des pluies pénètre dans l'intérieur de cet édifice, ce qui fait qu'on y éprouve en tout temps une humidité et un froid excessifs. Le clocher, qui est bâti de bois et très-élevé, penche du côté de la rue, et on diroit même qu'il va tomber, parce que les poutres qui le soutiennent, en s'appuyant sur les murs de l'église, sont cassées en partie et fléchissent.

Le cimetière est ouvert aux animaux, et on y a vu les chiens ronger les ossemens et les crânes des morts, parce que ses murs sont par terre.

Le presbytère a besoin de réparations urgentes.

Afin d'obtenir du gouvernement des secours pour reconstruire ces bâtimens, le curé de cette paroisse fit faire, il y a dix-huit mois, un devis estimatif des réparations les plus urgentes. Ce devis fut soumis à l'approbation de M. l'évêque de Blois, [illegible] envoyé avec le budget de la comm[illegible] et celui du conseil de fabriq[illegible] M. le sous-préfet de Romorantin [illegible] afin que M. le préfet lui donnât [illegible] appui auprès de M. le ministre [illegible] cultes. Le préfet le renvoya sans [illegible] donné aucune suite à cette dem[illegible] parce qu'il falloit, disoit-il, [illegible] commune s'imposât pour couvr[illegible] forte partie de la dépense. Or, [illegible] habitans de Thoury sont dans l[illegible] possibilité absolue de faire des [illegible] crifices; on envoya donc le do[illegible] de cette affaire à M. le ministre [illegible] cultes, en lui faisant observer [illegible] l'état, possédant dans cette c[illegible] mune, composée de 340 habi[illegible] seulement, dix-huit cents arpe[illegible] bois, qui emportent les trois q[illegible] de son territoire, on n'y trouve [illegible] des journaliers et des indigens, [illegible] cinq ou six petits propriétaires [illegible] gés de famille, et par consé[illegible] dans l'impossibilité de s'impo[illegible]

En effet, comment la comm[illegible] Thoury fera-t-elle des sacrifices [illegible] reconstruire l'église, le presby[illegible] et relever les murs du cimetière, [illegible] si l'on veut, en faire un autre [illegible] du bourg, quand ces dépenses [illegible] montent, d'après le devis, à 7,40[illegible] et quand tout l'impôt, foncier, [illegible] sonnel, mobilier et portes et fe[illegible] qu'elle paie, s'élève seulem[illegible] 1,200 francs?

Malgré toutes ces observ[illegible] adressées plusieurs fois à M. le p[illegible] fet et à M. le ministre des [illegible] l'on veut toujours que la com[illegible] s'impose. (*L'Univers.*)

M. l'abbé de Hauregard, cha[illegible] de Namur, dont on avoit impr[illegible] le nom comme ayant été reçu ou [illegible] filié aux loges de Namur, déc[illegible] publiquement dans les journaux [illegible] pays que rien n'est plus faux, et [illegible] depuis 37 ans qu'il habite Namur [illegible] n'a jamais été affilié aux loges [illegible] qu'il n'y a point été reçu, et qu[illegible]

mis le pied dans aucune, soit curiosité, soit autrement. La re est du 21 novembre.

---

a Gazette d'état de Prusse du 16 embre contenoit l'article qui suit :

Quelques journaux de l'Allemagne dionale annoncent que M. de Mer-président de la province de Silésie, affecté à l'usage des communes stantes un nombre considérable ises catholiques. Toutefois ces jour-t ont tort de considérer cette mesure me ayant un caractère vexatoire; au raire, elle n'est qu'administrative, et ttache à un réglement qui remonte à leurs années. »

Nous demandons s'il est possible voir une défaite plus manifeste et justification plus dérisoire. Une sure cesse-t-elle d'être *vexatoire* rce qu'elle est *administrative*, parce elle est ordonnée par un régle-t qui remonte à plusieurs an-? Au contraire, cela prouve qu'il un système suivi de déposséder catholiques de leurs églises pour attribuer aux protestans. C'est qu'on respecte les droits ac-et la lettre des traités.

Au contraire, elle n'est qu'adminis-ive. Singulière apologie! Avec on excusera tout. L'enlèvement l'archevêque de Cologne et de chevêque de Gnesne n'étoient des mesures *vexatoires; au con-e, elles n'étoient qu'administrati-*. La captivité de l'un, l'exil de tre, n'étoient point *vexatoires; contraire, ce n'étoit que* des actes *d'administration*. Il n'y a rien à ré-dre à une telle logique, qui est du plus fort.

Le dimanche 10 novembre devoit ir lieu à Smyrne la bénédiction de lise catholique du Sacré-Cœur de s, desservie par les Lazaristes a congrégation de saint Vincent Paul. M. l'archevêque Mussabini devoit célébrer l'office divin, avec l'assistance de tout son clergé. Cette église, détruite à deux reprises, la première en 1688, par un tremblement de terre, et la seconde en 1764, par un incendie, et qui étoit restée jusque dans ces derniers temps ensevelie sous des décombres et des ruines, vient d'être réédifiée plus belle qu'elle n'ait jamais été, grâce à des secours parvenus de France et au zèle infatigable de MM. Daviers, supérieur, et Le Pavec, missionnaire, Lazaristes.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

S'il est vrai qu'on s'occupe d'introduire de nouvelles modifications dans le code pénal, il faut espérer qu'on ne négligera pas de chercher quelque disposition répressive pour faire cesser les scènes de scandale auxquelles le sanctuaire même de la justice ne cesse de servir de théâtre. La plupart du temps on croit assister à des parades burlesques, en voyant les façons familières et l'air dégagé des accusés qui semblent ne venir là que pour faire montre de leur cynisme, et jouer avec la dignité des magistrats.

Certains journaux ont peut être bien quelques reproches à se faire pour avoir donné à ce genre de bouffonneries une sorte d'attrait qui amuse la multitude. Aussi les comptes-rendus des audiences de la justice criminelle sont-ils parsemés de *traits d'hilarité*, comme on dit, par lesquels les prévenus s'étudient à égayer pour l'auditoire les détails les plus tristes et les plus révoltans. Depuis dix ans, on ne cesse de citer des gens à qui la passion de faire parler d'eux dans les journaux suggère et inspire quelquefois les actions les plus coupables. Ils ont avoué eux-mêmes dans plusieurs occasions, ce que cet amour de la célébrité exerçoit d'empire sur leurs mauvaises déterminations. C'est ce qui explique pourquoi ils cherchent à se créer des rôles de beaux-esprits jusque sur la sellette, en présence de leurs juges, afin qu'il soit fait men-

tion de leur effronterie et de leur cynisme. Voilà en quoi il seroit à désirer que leur attente fût trompée; et qu'au lieu de faire des recueils amusans de leurs gentillesses, les organes de publicité s'entendissent pour ne pas favoriser ce genre d'impudence par les gais récits qu'ils en font.

Du reste, cela peut très-bien ne pas suffire pour réprimer le scandale dont nous parlons. Il est certain en effet pour ceux qui observent l'influence de la révolution de juillet sur les mœurs du peuple, il est certain, disons-nous, qu'un de ses effets les plus palpables a été de produire ces manières d'égalité, ces airs d'assurance et cette révoltante familiarité que les criminels affichent maintenant en face de leurs juges. On sent plus que jamais combien il est urgent que la dignité de la magistrature soit relevée de cette sorte d'humiliation et d'abaissement par une législation qui puisse mettre dans sa main de quoi venger sur place les atteintes portées à son caractère par les indignes scènes d'impudence et d'audace qui se passent si souvent devant elle.

Rien ne caractérise mieux la nature des choses révolutionnaires que ce simple rapprochement : tandis que tous les efforts, tous les actes et vraisemblablement tous les mauvais vœux de Marie-Christine sont dirigés contre don Carlos, madame la duchesse de Berry s'unit à la souscription ouverte en faveur des soldats espagnols qui ont combattu pendant cinq ans pour renverser le trône de sa sœur.

Il se peut que la politique ait ses raisons pour préférer la conduite de Marie-Christine; mais l'humanité a aussi les siennes pour préférer la souscription de madame la duchesse de Berry.

L'article suivant, qui figure dans la *Revue du dix-neuvième siècle*, contient, sur un député mort récemment, M. Eusèbe Salverte, des détails historiques et des réflexions qui méritent de trouver ici leur place :

« La semaine s'est fermée pa
sèques de M. Eusèbe Salverte,
tains qualifient de *grand citoy*
verte, il faut bien le dire, étoit u
médiocre, qui s'est fait un n
qu'il arrivoit toujours le prem
chambre, et assistoit la plupart
tout seul à la lecture du procès-

» Ce fait résume toute la po
tique de ce député, d'ailleurs p
les hommes; il détermine d'un
précise toute son histoire et to
ractère. Paix aux morts, me
et moi je dirai : Paix aux vivans
aux autres; paix à la foi et à
chrétienne !... Eh quoi ! il se re
en notre chemin une de ces re
convenues, façonnées en quin
comédie, un de ces hommes
le Dulaure de la politique co
nelle, un député négatif qui
vie a foulé aux pieds notre cul
religion, nos principes; qui s
et sans autre motif qu'un insti
molition, a toujours étouffé le
foi et de charité, et rempli
néant ce qui n'étoit souvent q
et médiocre, et vous voulez q
ple d'une foule stupide je m'a
devant ce fétiche de l'opposit
taine !... Il n'en sera pas ai
passer la justice de la pensée...

» Nous ajouterons un mot
nous avons déjà dit de M. E
On a parlé de sa vie politique,
il avoit préludé par des pièces
fort médiocres et par son aff
Caveau moderne, où trônoient M
giers et Béranger. Mais ce qu'
c'est que le premier article de
ment prescrivoit, dit-on, de
porter le défunt à l'église. Que
cet homme ! mais son dernier a
du reste de sa vie, n'a été enc
mitation de ce qui fut fait e
au décès de M. Allier, autre
des Hautes-Alpes, et mort l'
nière à Paris. Le codicile imp
Salverte est un argument de
veur de la religion, qui gagne

les adversaires. Tels sont les hommes sous le titre de philantropes et d'a-bolistes, s'érigent en apôtres de l'hu-manité. *Ab uno disce omnes.* »

Nous hésitons d'autant moins à joindre voix à cette sévère, mais juste ap-préciation de la conduite politique et pri-vée de M. E. Salverte, que dans un temps de démoralisation comme celui-ci, c'est contre les exemples des individus leur position a donné un rôle à sur la scène politique, qu'il con-vient de prémunir les classes inférieures, servile troupe des imitateurs.

PARIS, 29 NOVEMBRE.

Le 10 novembre, le commandant du 24e de ligne, qui commande le camp d'Oued-Laag, à environ 12 lieues d'Oran, ayant été subitement averti de l'approche d'un parti de Hadjoutes, qui paroissoit vouloir enlever le parc de bes-tiaux, monta précipitamment à cheval, suivi seulement du lieutenant com-mandant le détachement de chasseurs, d'un maréchal-des-logis, d'un brigadier et de quelques chasseurs, se porta rapide-ment à la rencontre des Hadjoutes, pen-dant que le gros de son bataillon prenoit les armes. Emporté par son courage et sans réfléchir au petit nombre de ceux qui l'accompagnoient, il s'avança dans la direction qu'on lui avoit indiquée; mais il étoit à peine à quelque distance du camp qu'il tomba dans une embuscade. Cette foible troupe française, assaillie par une grêle de balles, succomba presque entièrement à la première décharge. Le commandant Rafel, le lieutenant Viter-nay, le maréchal-des-logis, le brigadier, presque tous enfin tombèrent morts. Les Arabes s'empressèrent de détacher la tête de l'infortuné commandant Rafel, et prirent la fuite. Lorsque la troupe arriva, elle ne rencontra plus d'ennemis. D'après une correspondance d'Alger du 15, le maréchal Vallée s'apprêtoit à poursuivre les meurtriers, et déjà cinq Hadjoutes avoient été tués.

— On lit dans une correspondance d'Oran du 14, qu'Abd-el-Kader a fait pu-blier dans toutes les tribus l'ordre de se préparer à la guerre. L'émir a mis un impôt sur toutes les denrées que les Arabes destinent à l'approvisionnement des marchés français.

— Le collége électoral de Saint-Ger-main (Seine-et-Oise), est convoqué pour le 21 décembre, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. Ber-tin-de-Veaux, au grade de chef d'esca-dron.

— On parle d'un nouveau mouvement dans les préfectures.

— Le fils de M. le comte d'Appony vient de partir pour Saint-Pétersbourg, où il doit épouser, dit-on, la fille du général comte Benkendorff.

— La commission des chemins de fer poursuit silencieusement son travail; rien ne transpire au dehors du résultat de ses investigations.

— Un journal annonce que le minis-tère demandera aux chambres, au com-mencement de la session, l'autorisation de faire exécuter par l'état le chemin de fer de Paris à la frontière de Bel-gique.

— M. Leroy, avocat, adjoint au maire du 3e arrondissement, vient de mourir.

— Le *Capitole* annonce que deux com-missaires de police se sont présentés avant-hier dans ses bureaux, et ont fait de minutieuses perquisitions qui n'ont pas eu de résultat.

— Avant-hier, dit la *Gazette des Tribunaux*, le comte de Crouy-Cha-nel, âgé de 63 ans, demeurant rue de Latour-d'Auvergne, 10, et le marquis de Crouy-Chanel, âgé de 45 ans, demeu-rant rue de Navarin, 9, ont été arrêtés sur mandats décernés par M. Zangia-comi, juge d'instruction. On dit que ces arrestations se rattachent à l'instruction d'une affaire politique dont le parquet est saisi depuis quelques semaines.

— Une violente explosion a eu lieu hier, à huit heures moins un quart du soir, rue Montpensier, près le Palais-

Royal. Vis-à-vis du passage Potier, dans un angle de la baie de porte qui conduit à la boutique du changeur Emerique, l'arrête du mur a été emporté par l'explosion; dans le mur de la maison qui fait face, et dans les volets de la boutique du vitrier qui demeure n° 19, existent des traces profondes de balles. A l'aide de lanternes et de torches, on a ramassé plus de 40 balles de calibre applaties par la force de la projection. Heureusement personne ne passoit à cette hauteur de la rue Montpensier, au moment de l'explosion. Le journal ministériel du soir ne dit pas dans quel but cette explosion a eu lieu. Seulement il nous apprend que la machine infernale étoit une sorte de gargousse pleine de balles. Le *Messager* prétend qu'il y a eu des arrestations dans la nuit.

— Un commissaire de police du quartier de la Sorbonne avoit saisi chez un nommé Thibault, marchand de vins, rue des Grès, 29, plusieurs gravures obscènes qui, encadrées, se trouvoient exposées dans un petit salon, faisant suite à la boutique. Le sieur Thibault prétendit qu'il tenoit ces dessins d'un colporteur et qu'il les avoit placés dans sa propre chambre où le public n'étoit point admis. L'instruction a établi au contraire que le salon en question, richement meublé, étoit fréquenté par des personnes qui se livroient à la débauche. La chambre du conseil renvoya, le 30 avril dernier, le nommé Thibault qui avoit déjà subi une condamnation pour avoir favorisé la prostitution, devant la police correctionnelle, qui le 28 mai se déclara incompétente parce qu'elle vit dans cette affaire un délit de presse justiciable des cours d'assises, aux termes de la loi de 1830.

La cour de cassation renvoya l'affaire devant la chambre des mises en accusation de la cour royale, qui en saisit définitivement la cour d'assises de la Seine. Cette cour vient de condamner Thibault à quatre mois de prison et 300 fr. d'amende, pour outrage public à la morale et aux bonnes mœurs. Elle a [...] donné la destruction des objet[...] fixé à une année la contraint[...] pour assurer le paiement de l[...] des frais.

— Le ménagerie du Jardi[...] tes vient de perdre l'un de ses lions.

— M. Samson Davilliers a [...] membre du conseil-général d[...] en remplacement de M. Laffi[...] sionnaire. Sur 1,790 votan[...] 1,718 voix. Le nombre des éle[...] crits est de 3,226.

NOUVELLES DES PROVI[...]

La chambre des avoués d[...] de Rouen a voté, le 25, un [...] 1,800 livres de pain pour les [...] la ville.

— Le feu a pris avec viole[...] la soirée du 25, au bateau [...] l'*Union*, n° 2, qui stationnoit [...] le long du quai d'Harcourt. [...] heureusement se rendre maî[...] du feu qui menaçoit de détru[...] bâtiment. On ignore la cause de [...]

— Un chargement de bl[...] est arrivé récemment dans l[...] Dieppe.

— Le prix du blé vient d'é[...] peu de baisse sur plusieurs ma[...] Normandie. La baisse a égal[...] constatée sur les marchés du [...] ment du Nord.

— Un forçat libéré, nomm[...] sus, qui avoit exécuté un [...] curé d'Averdon, canton d'Her[...] cèse et arrondissement de Bl[...] condamné, le 22 novembre, [...] de Blois, à 25 ans de travaux [...] a montré une rare impudence [...] aux jurés qu'il leur souhaitoit [...] passer aux galères tout le ten[...] resteroit à faire de ses 25 [...] il en sortiroit.

— La corvette la *Naïade*, c[...] par M. Lefrançois de Grainvill[...] de corvette, est arrivée à B[...] de la Vera-Cruz.

— Les journaux de Lyon se plaignent la situation fâcheuse des fabriques [illegible]ie. Une grande partie des métiers [illegible] sans mouvement.

— Une fabrique d'allumettes chimi[illegible], située près de Lyon, a fait explo[illegible]'il y a quelques jours. Le proprié[illegible] de l'établissement a eu un bras em[illegible]. Son fils a perdu aussi un bras, et [illegible]uvriers ont été blessés grièvement.

— Le bateau à vapeur l'*Abeille*, fai[illegible] service d'Aix-les-Bains à Lyon, a [illegible], le 24, le rocher du Saut, et le [illegible] a été tel, que la cheminée, lancée [illegible] de sa boîte, est tombée dans le [illegible]; des voies d'eau considérables se [illegible] manifestées en même temps, et [illegible] pouvoit craindre que le bâtiment, [illegible] en travers par le courant, ne fût [illegible] sur les arches du pont, lors[illegible], par une habile manœuvre, le bâ[illegible], après avoir franchi les arches, [illegible] à joindre la rive. Les voya[illegible] ont continué leur route sur un [illegible] plat que le capitaine s'est em[illegible] de leur procurer. Il est fâcheux [illegible] à signaler l'indifférence coupable [illegible]verains qui sont restés les bras croi[illegible]ndant que l'*Abeille* couroit le plus [illegible] danger.

— Le département de Vaucluse a eu [illegible]coup à souffrir des dernières pluies.

— *L'Eclaireur* de Toulon, du 24, dit [illegible] règne toujours beaucoup d'activité [illegible] le port.

— On écrit de Bordeaux, le 25, que [illegible] la duchesse d'Orléans, ayant [illegible] le funeste événement arrivé sur la [illegible]nne, devant Bègles, le 27 octobre [illegible], a fait remettre 600 fr. au préfet [illegible] Gironde pour être distribués aux [illegible]illes des malheureuses victimes.

— Un habitant de Cartelègnes, arron[illegible]ment de Blaye, le sieur Armand [illegible]rien, ayant touché une somme de [illegible],000 f., avoit eu l'imprudence de la con[illegible]ver chez lui. Un nommé Jean étant [illegible]venu à s'introduire dans la maison, pour voler les 13,000 fr., assassiné [illegible]q personnes pendant leur sommeil, Fourien et sa femme avec trois enfans. Un quatrième enfant a seul échappé aux regards terribles du monstre. Les voisins bientôt avertis par lui sont accourus, mais il n'y avoit plus là que cinq cadavres, et le meurtrier avoit pris la fuite. La gendarmerie est à sa recherche.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Ce que la guerre perd en activité du côté des camps, se retrouve dans la politique. C'est là que se déploie toute l'énergie des passions révolutionnaires. Les provinces continuent à recevoir l'impulsion la plus violente des clubs de la capitale. Enfin l'agitation des esprits prend partout un caractère des plus alarmans.

On se remet à parler des projets de dictature d'Espartero. On lui suppose l'intention de profiter de l'état général de perturbation pour se placer à la tête du pouvoir. D'autres prétendent qu'il ne cherche à se mêler aux embarras du gouvernement, et à rendre sa présence nécessaire à Madrid, que pour se retirer sous un prétexte spécieux du théâtre de la guerre d'Aragon où il rencontre plus d'obstacles qu'il n'en avoit attendu.

— On mande d'Aragon que Cabrera a fait sortir de la place de Morella les personnes de sa famille qu'il vouloit mettre à l'abri des événemens, et qu'il les a dirigées dans l'intérieur sur des points où ils seront plus en sûreté. Si cette nouvelle est vraie, c'est de sa part une mesure mauvaise et propre à produire le découragement parmi les autres.

— Le cours des fonds publics d'Espagne continue à se ressentir de plus en plus de la méfiance générale et du sombre aspect des affaires. Pour peu que cela dure, ils ne tarderont pas à redescendre au niveau où la guerre de Navarre les avoit mis dans les meilleurs jours de la fortune de don Carlos.

— La garnison de Ségura a fait deux sorties dans lesquelles les christinos ont été vigoureusement chargés, et ont perdu un certain nombre d'hommes. Un aide-

de-camp du transfuge Cabenozo est resté parmi les morts, et peu s'en est fallu que ce général lui-même n'ait été fait prisonnier par les carlistes.

M. Lehon, ambassadeur du roi des Belges près le gouvernement français, est attendu à Bruxelles, le 30.

— On évalue à cent millions de francs l'importance du blé que l'Angleterre a tiré d'Allemagne, l'année dernière.

— Les chartistes font quelques démonstrations dans le voisinage de Manchester. L'*Etoile du Nord*, journal de M. O'Conor, recommande la formation d'une nouvelle convention.

— Ernest, duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, a succédé à son père, François, dans la principauté de Saxe-Saalfeld Cobourg, le 9 décembre 1806, et par suite de la mort de Frédéric IV, en qui s'éteignit la ligne mâle de la maison de Saxe-Gotha Altenbourg, a recueilli, en vertu de sa descendance par les femmes, une grande partie de l'héritage, et a pris le 12 novembre 1826 le titre de Saxe-Cobourg-Gotha. Il a épousé en premières noces Dorothée-Louise-Pauline-Charlotte-Frédérique-Auguste, fille d'Auguste, duc de Saxe-Gotha-Altenbourg, et se sépara d'elle le 31 mars 1826. Le 23 décembre 1832, le duc épousa Antoinette-Frédérique-Auguste-Marianne, princesse de Wurtemberg. Du premier mariage sont nés : Le 21 juin 1818, Ernest-Auguste-Charles-Jean-Léopold-Alexandre-Edouard, prince héréditaire de Saxe-Cobourg-Gotha; et le 26 août 1819, Albert-François-Auguste-Charles-Emmanuel, futur époux de la reine Victoire.

Le prince Albert n'atteindra sa majorité que le 26 août 1840. La reine Victoire, née le 24 mai 1819, a trois mois de plus que le prince.

Les autres membres de la famille de Cobourg sont : 1° Sophie-Frédérique, sœur du duc, femme du comte Emmanuel de Mensdorf; 2° Julienne-Henriette-Ulrica, sœur du duc, aujourd'hui portant le nom de Anne-Féodorowna depuis son mariage avec le g[rand-]duc Constantin de Russie, d[ont elle s'est] séparée en 1820; restée veuv[e], elle habite actuellement la Suis[se]; [3° Ferd]inand-Georges-Auguste, frère [du duc], il a épousé en 1816 Marie-A[ntoinette-]Gabrielle, fille et unique hé[ritière du] prince François-Joseph de Ko[hary], d'une famille ancienne et imm[ensément] riche; le prince Ferdinand-G[eorges-Au]guste dut embrasser la religio[n catholi]que; trois fils et une fille na[quirent de] leur union, et l'aîné des fils, F[erdinand-]Auguste-François-Antoine, né [...] épousé dona Maria da Gloria, [reine] actuellement en Portugal; [4° Marie-]Louise-Victoire, sœur du duc, [aujour]d'hui Altesse Royale, duchess[e de Kent]; elle avoit épousé en première[s noces le] prince de Leiningen; à sa m[ort elle a] épousé le duc de Kent, mort [...] père de la reine Victoire; 5° Georges-Christian-Frédéric, f[rère] du duc et oncle d'Albert, épo[ux en pre]mières noces de la feue princ[esse Char]lotte, héritière présomptive [de la cou]ronne d'Angleterre, et morte [...] élu roi de Belgique en juin 18[31,] remarié en août 1832 à la [princesse] Louise-Marie d'Orléans, fille [du roi des] Français.

— Le chemin de fer de Li[verpool à] Manchester a produit pendant [les qua]tre premières années d'exist[ence, de] 1831 à 1834, 9,874,800 fr., e[t pendant] les quatre années suivantes, de [...] fin de 1838, 13,227,850 fr. [...] premiers mois de 1839, il y a [eu un ac]croissement de 10 pour cent s[ur] celles correspondantes de l'an[née précé]dente.

— Le comte de Survillier[s (Joseph] Bonaparte), embarqué le 2 avec [...] à New-York, est arrivé le 24 e[n Angle]terre.

— Saint Jean-de-Maurienne, [...] est devenu le foyer de tremb[lements de] terre presque continuels. Trois secousses y ont été ressenties, l[a ...] le 28 octobre, et les autres le 5 [...]

...d'elles a été si violente qu'elle a ré... tous les habitans.

— Depuis quelque temps aussi la ville ...Reggio, chef-lieu de la Calabre ul...rieure, est livrée à de fréquens trem...blemens de terre. Les dernières nouvelles ...nt que, du 23 au 26 octobre, cette ... n'a cessé d'être agitée par des se...sses plus ou moins violentes. Le 23, ...on a compté jusqu'à dix-neuf, dont ...ont été très-violentes. Dans les deux ...ées suivantes on n'en a plus ressenti ...onze.

— A Florence, par suite de la crue des ... de l'Arno, une partie de la ville ... et le quartier de Santa-Croce ont ...inondés, ce qui n'avoit point eu lieu ...is 1819.

— La *Gazette de Hanovre*, du 23, an...ce l'arrivée en cette ville du prince ... et des princes Charles et Auguste de ...

— On dit que l'assemblée actuelle des ... de Hanovre ne sera pas dissoute, ...qu'elle ne sera convoquée que pour ...ntemps. Elle auroit à s'occuper im...diatement du budget.

— M. le duc de Blacas, mort le 17 à ...ne, à l'âge de 69 ans, laisse une ..., madame Felicia, duchesse de Bla...d'Aulps, née comtesse de Montsoreau, ...quatre fils, Louis, duc de Blacas-...lps, premier lieutenant dans le régi... des chevau-légers impériaux d'O...llern; puis Pie, Stanislas et Xavier, ... de Blacas. Le défunt, Pierre-Louis-...-Casimir, duc de Blacas-d'Aulps, ...aussi marquis de Vergnen, seigneur ...Crécy, Bourbon, Vaux, Kirchberg, ...; Frohsdorf et Canalès, duc et pair de ...nce, premier chambellan de France, ...tenant-général, ministre d'Etat, che...lier de l'ordre français du Saint-Esprit ... la Toison-d'Or d'Espagne, grand'...ix de l'ordre hongrois de Saint-Etienne, ...l'ordre napolitain de Saint-Janvier et ...Saint-Ferdinand, de l'ordre espagnol ...Charles III, de l'ordre de Saint-Jean ...Jérusalem; et chevalier de l'ordre de ...nt-Louis.

M. le duc de Blacas étoit depuis long-temps atteint d'une maladie de cœur. On a trouvé, dit-on, dans cet organe, un durillon semblable à une pierre; mais ce n'est pas là la cause immédiate de sa mort: une hydropisie l'a étouffé en peu de jours. M. le duc de Blacas laisse une grande fortune et plusieurs collections très-précieuses de vases étrusques et particulièrement de pierres gravées (il avoit acheté le cabinet de Strozzi). Il possédoit aussi les terres d'Erlaa, près de Vienne, et trois autres terres, soit en Autriche, soit en Styrie. D'après un journal allemand, M. le duc de Blacas auroit légué à M. le duc de Bordeaux plusieurs terres en Autriche pouvant valoir environ trois millions de francs.

— Les correspondances de New-York démentent la nouvelle de la mort du général Jackson.

— La position financière de New-York ne s'est pas améliorée, d'après les nouvelles du 8.

— On soupçonne, à New-York, que les derniers incendies sont l'œuvre d'une bande d'incendiaires.

VIES DES SAINTS AVEC FIGURES.

Les images ou tableaux ont été imaginés pour faciliter l'intelligence, et faire mieux comprendre les choses qu'ils représentent.

Ces avantages ont été surtout sentis pour les ouvrages destinés à enseigner la religion aux peuples. De là ces nombreuses éditions de la Bible avec des figures, et d'autres ouvrages de ce genre.

Ce genre d'ouvrages a été recommandé par nos plus estimables écrivains.

Fénelon conseille d'ajouter au discours la vue des estampes ou tableaux qui représentent les histoires saintes. Fleury dit que les images sont très-propres à frapper l'imagination des enfans et à fixer leur mémoire, qu'elles sont l'écriture des simples, et peuvent être utiles aux plus éclairés.

L'usage des images est excellent, disoit Rollin; mais il ajoutoit que les dépenses

qu'occasionnent ces ouvrages les rendoient inaccessibles à tout le monde, et surtout aux pauvres, qui en avoient souvent le plus besoin ; il disoit qu'il ne seroit pas indigne d'un prince, d'un seigneur, ou d'un homme extrêmement riche, d'en faire les frais, afin d'en gratifier le public.

Ce vœu de Rollin est à peu près réalisé aujourd'hui par la mise en souscription d'un ouvrage intitulé : *Vie des Saints pour tous les jours de l'année*, etc., avec 372 gravures.

Cet ouvrage qui a coûté fort cher, vient d'être acquis par M. Camus, libraire, et mis en souscription à un prix tellement bas, qu'il sera à la portée de tout le monde.

Cet ouvrage réunit à la fois la morale la plus pure et les sentimens religieux portés jusqu'à la perfection ; c'est l'histoire racontée et représentée des héros du christianisme, de ces hommes qui sont la leçon vivante de toutes les vertus qu'enseigne l'Evangile, et dont la vie sera toujours le meilleur guide qu'on puisse offrir à la jeunesse.

Il seroit à désirer que chaque famille, chaque paroisse, chaque école en dût un exemplaire. Ce seroit un [...]ment où tous, les enfans comme les [...] des personnes, pourroient, les uns [...] et les autres y puiser les plus beaux [...]ples et les plus solides instructions.

Le format de cet ouvrage lui [...] une longue conservation, ce que n'[...] pas les ouvrages en petit format.

(Voir aux Annon[...]

Le Gérant, Adrien Le C[...]

BOURSE DE PARIS DU 29 NOVEM[...]

CINQ p. 0/0. 111 fr. 60 c.
TROIS p. 0/0. 82 fr. 05 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr 50 c
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr [...]
Oblig. de la Ville de Paris. 1270 fr. [...]
Act. de la Banque. 2950 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 792 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt romain 101 fr. 3/8
Emprunt Belge 101 fr. 1/2
Rentes de Naples 103 fr. 00 c.
Emprunt d'Haïti. 510 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 26 fr. 1[...]

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE[...]
rue Cassette, 29.

MI DE LA RELIGION
oît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
1 15 de chaque mois.

N° 3210.

MARDI 3 DÉCEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

respondance de M. l'évêque de La Rochelle avec M. Voigt.

On se rappelle que M. l'évêque de Rochelle adressa, en avril der- une lettre de félicitation à Hurter, de Schaffouse, pour sa *d'Innocent III*, ouvrage si re- quable de la part d'un protes- . Nous avons inséré cette lettre, le 4 juin dernier, ainsi que la ponse si convenable et si mesurée ministre. Le prélat avoit écrit, auparavant, une lettre assez sem- ble à M. Voigt, auteur de l'*His- de Grégoire VII*, et protestant me M. Hurter. La réponse de oigt s'est fait un peu attendre, est pas à beaucoup près aussi isante que celle de M. Hurter. a provoqué une réplique du t, et c'est principalement à de cette réplique, que nous ons les trois lettres. On verra M. l'évêque tient dans cette cor- ndance un langage tout-à-fait de sa charité et de son zèle. remarquer que les lettres ont ites de part et d'autre en la- nous en offrons ici la traduc-

de M. l'évêque de La Rochelle à Voigt, professeur à l'université de l, en Prusse.

Monsieur le professeur,

doctrine et la piété que respire vo- rage sur la vie et le pontificat du Grégoire VII, m'ont pénétré d'éton- t et d'admiration pour l'auteur de excellente production. Après la lec- des œuvres posthumes du célèbre itz, que notre savant abbé Emery fit imprimer en notre langue avec le texte latin en regard, je n'avois rien lu des écrivains de la réforme qui annonçât plus de candeur et de sagesse. Nuit et jour, attaché à cette lecture, quel est donc, me disois-je à moi même, l'auteur de ces pages surprenantes? Trouvera-t-on ailleurs un jugement aussi admirable? Est-ce là un sectateur de Luther ou de Calvin? Mais comment se persuader, en le lisant, qu'il appartienne à l'un ou à l'autre? Supposons pourtant qu'il se trouve sous l'une de ces bannières; qui a jamais montré moins d'hostilité et autant de faveur pour l'Eglise romaine?

Cette lettre, monsieur, attestera du moins une grande vénération pour vous. Seriez-vous jaloux, maintenant, de savoir ce qui se passe dans mon cœur, et quels peuvent être ses désirs et ses vœux? Je m'en ouvrirai à vous volontiers et sans détour. Je souhaite avec ardeur que vous soyez catholique. Je prie, et ne cesserai de prier le Dieu infiniment grand et parfait pour le savant professeur de Hall. Et quel peut être l'objet de mes prières? Le voici : Je demande que comme ce docte écrivain reconnoît dans son histoire de Grégoire VII *qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'une Eglise, qu'un chef*, il ne balance pas à se déclarer enfant de l'Eglise catholique. C'est ce que l'on peut attendre d'un homme qui a élevé un tel monument à la gloire du Saint-Siége, dont on ne sauroit dire s'il est moins l'ami que le défenseur.

Les années s'écoulent avec rapidité, monsieur, l'éternité s'avance à pas de géant. Oh! avec quelle effusion de joie Grégoire, couronné dans les cieux, viendra à la rencontre de son pieux apologiste, s'il est admis dans le séjour des saints! Avec quelle tendresse ne l'accueillera-t-il pas entre ses bras!

Allons, monsieur, plus de retard! Que

la lumière qui est en vous, ne se change pas en ténèbres. Après avoir décrit, dans la vie de Grégoire, tant de combats soutenus avec honneur, tant de sollicitudes, de travaux et de persécutions ; écrivain aussi distingué que fidèle, seriez-vous retenu, comme un autre Cobbett, par la crainte des vains raisonnemens de quelques sophistes, des plaisanteries familières aux libertins, des traits que pourroient lancer contre vous les sectaires, ou du dommage qui pourroit en résulter pour votre honneur ou votre fortune? Voyez les Turenne, les Stolberg, les Haller, marchant sur les traces des Papin, des Duperron, des Sponde, quittant les livrées de la réforme pour se parer des insignes de la catholicité. Ils vous contemplent du haut des cieux, exilé et flottant au sein des erreurs qui vous environnent, quoique voisin du port heureux de la vérité. Ils vous appellent, vous encouragent, et vous reprochent un trop funeste délai. Vous êtes déjà catholique dans le cœur, vous disent-ils; vous croyez de cœur pour la justice ; professez donc ouvertement votre foi pour être sauvé. Vous avez mérité les éloges des érudits : méritez maintenant ceux des orthodoxes.

Daigne le Seigneur nous conserver en vous, monsieur, un professeur si habile, un historien si vrai, si sincère, et dont l'Eglise romaine a déjà tant à se louer!

Que l'Esprit saint vous révèle, monsieur, quand vous lirez cette lettre, tous les sentimens d'un cœur qui vous est entièrement dévoué.

Que ne m'est-il donné d'embrasser, d'honorer, de révérer en personne, celui qu'absent, j'embrasse, j'honore et je révère!

† CLÉMENT, évêque de La Rochelle.

La Rochelle, le 9 février 1839.

Réponse de M. Voigt à M. l'évêque de La Rochelle.

Monseigneur,

La lettre que Votre Grandeur m'adressa, il y a quelques mois, sur la vie et le pontificat de Grégoire VII, a fait naître dans mon ame la joi
tesse. Je me suis vivement ré
vant des témoignages d'affe
neur et de respect de la part
que distinguent une solide
rare doctrine, d'un homme
noissances ecclésiastiques re
autant que sa sincérité et s
m'étoit doux, en vous lisant
noître la conformité de v
avec vos sentimens, comme
vos actions sont en harmon
langage. J'aimois à vous trou
lement étranger à cette haine
à quelques-uns ceux que
d'hérétiques, mais allant ju
moigner une honorable b
parce que, de même que je
qu'un seul Dieu, je n'admet
foi, qu'une Eglise, qu'un c
pourtant celui qui siége à
sont, prélat vénérable, les
favorables que vous avez e
sincèrement envers un écriv
partient pas à l'Eglise catho
ponds du fond de mon cœu
sentimens de vénération et
ment respectueux à l'égard
qui signale son zèle pour l'E
que, et qui réunit à une
fonde une sincérité parfait
que lorsque je décrivois la v
ficat de Grégoire VII, j'adm
j'admirerai toujours, le hér
l'homme aux vertus éclatant
invincible dans son courage
ble dans la poursuite de ses
historien fidèle doit son a
son respect à tous les hom
écrit les actions, quand ils
dessus des autres par leurs
magnanimité, la haute port
prit, leur génie et la régul
mœurs. Aussi accordé-je la r
tion à Socrate qu'à César,
qu'à Grégoire VII, à Luthe
ric II roi de Prusse. Cette vé
culte, cet amour que l'on
hommes vraiment éminens
jugement, comme l'Espri

ème qui pénétrant l'ame de tout écri-
ûn, lui découvre nécessairement, dans
histoire des peuples, une sorte de révéla-
n divine.

J'ai dit qu'à la joie que votre lettre
avoit causée, s'étoit joint un sentiment
tristesse. La cause qui l'a fait naître,
lat vénéré, c'est qu'à vos yeux je ne
pas un historien tellement vrai et re-
eux, que vous ne me supposiez vo-
nt au milieu des flots des erreurs,
 que vous soupçonniez que je me
proche insensiblement de l'Eglise ca-
lique. En paroissant me donner des
oignages d'affection, monseigneur,
s me déclarez que vous désirez vive-
nt me voir enfant de l'Eglise romaine.
ois vous dire que vous êtes dans une
 erreur, et dans le jugement que
 portez sur moi, et dans les vœux et
 que vous voulez voir réalisés.
 conviens ; comme je n'admets, ainsi
vous, qu'un seul Dieu, je ne recon-
qu'une seule foi vraiment chrétienne,
 seule Eglise, mais commune à
les gens de bien, à tous les hommes
et pieux, un seul chef de l'Eglise
 de tous nos respects, qui est Jésus-
 sauveur de tous les chrétiens (1),
 source de notre salut. Mais je
 admettre, je ne l'ai jamais ad-
 je ne l'admettrai jamais, que la
omaine qu'on nomme catholique,
aique véritable, que l'Eglise ro-
 qu'on intitule catholique, soit l'u-
 pour communiquer le salut, et
 le pontife romain soit, comme
 appelle, le vrai chef de l'Eglise.
 donc, pour user de vos termes, mon-
 ur, vous êtes jaloux de connoître
 eux et mes désirs, je vous dirai avec
 même sincérité qui vous caractérise
 la lettre que vous m'avez adressée :

Je vous vénère et vous honore sans détour par tous les sentimens de mon cœur, à cause de votre candeur, de votre piété, des services importans que vous rendez à l'Eglise romaine, et de vos connoissances dans le dogme et les matières ecclésiastiques. Mais, comme je ne forme point de vœu pour que vous deveniez luthérien, n'en formez point pour que je devienne catholique. Priez plutôt le Dieu souverainement grand et parfait, que sa grâce et sa clémence me conduisent avec tous les hommes à la vraie foi, à la vraie Eglise salutaire, à Jésus-Christ le vrai chef de l'Eglise chrétienne. Priez aussi, non pas que Grégoire VII, mais Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même vienne au-devant de moi, à l'entrée du ciel. Je vous promets, de mon côté, prélat digne de toute vénération, que je prierai sans cesse que les portes du séjour des bienheureux vous soient ouvertes par le véritable chef et roi de l'Eglise, le Sauveur de tous les chrétiens.

Agréez, monseigneur, le témoignage sincère de mon respect profond et de ma vénération sans bornes.

Le docteur VOIGT, professeur ordinaire d'histoire dans l'Université de Hall, chevalier de l'Aigle-Rouge, etc.

Hall, dans la Prusse orientale, le 23 juin 1839.

Réplique de M. l'évêque de la Rochelle à la Réponse de M. Voigt.

Très docte professeur,

J'ai reçu enfin votre réponse si longtemps attendue. Elle m'est arrivée au milieu de notre retraite ecclésiastique que je présidois comme un père au milieu de ses enfans. Car c'est l'usage en France, que, chaque année, les pasteurs des différentes paroisses viennent consacrer une semaine, pendant laquelle ils sont réunis, pour vaquer ensemble à une suite d'exercices spirituels. Leur but est de secouer cette poussière du siècle qui s'attache quelquefois aux hommes les plus pieux. Ils retournent ensuite à leurs

(1) Je ne m'arrêterai pas à faire re-
 er l'insuffisance des expressions du
 ur Voigt, quand il dit que Jésus-
 est le sauveur de *tous les chré-*
 Saint-Paul va bien plus loin que lui
 ant que Jésus-Christ est le sauveur
 les hommes.

saintes fonctions avec plus de joie, d'empressement et d'agilité.

J'ai accueilli avec avidité, lu avec attention, médité avec toute l'application dont j'étois capable votre épître, messagère et interprète de votre cœur. J'étois alors, à votre égard, comme un ami inquiet qui cherche à se rendre compte des sentimens de son ami. Je pesois toutes vos paroles, je voulois trouver dans vos pensées cette religion sainte et sans tache qui seule m'intéresse. J'étois joyeux ou triste avec vous, suivant cet avis de l'apôtre : Réjouissez-vous avec ceux qui sont dans la joie, pleurez avec ceux qui pleurent.

Je n'en disconviens pas, professeur distingué, j'ai pour vous le respect et la vénération que vous méritez, bien que vous n'apparteniez point à la religion catholique : car alors même que vous ne seriez pas, comme vous l'êtes, grandement recommandable par les trésors de la prudence, de la doctrine et de l'érudition qui sont en vous, (et sous ce point de vue. combien ne vous dois-je pas d'hommages et de sentimens affectueux !) qui seroit assez téméraire pour oser prononcer qu'une classe d'hommes peut être bannie des liens de la charité à laquelle Jésus-Christ n'a point assigné de limites ?

Je pense, comme vous, que l'on doit admirer les hommes magnanimes, les hommes à grandes pensées, que leur génie et leurs vertus distinguent des autres. Sous ce rapport ils sont dignes de notre admiration. On ne peut néanmoins exiger que nous allions au-delà : car on ne m'imposera pas l'obligation de révérer le démon de Socrate, l'immortalité de César, les brigandages et les adultères de Mahomet. Je garde le silence sur les autres personnages que vous me nommez. Je reconnois encore que la sagesse, quand elle est véritable, en quelque sujet qu'elle se trouve, est un écoulement de la vertu divine, une émanation pure de la splendeur du Tout-Puissant. un rejaillissement de la lumière éternelle ; mais il me paroît bien difficile de déterminer où se trouve cette véri[...] gesse, quand il s'agit de ceux [...] partiennent pas au corps extérieu[...] glise. Dire, après cela, que l'amo[...] a pour cette sagesse est l'Esprit [...] que l'éloge que l'on en fait, quel[...] soit, peut porter le nom de r[...] divine : c'est, pour parler ingénû[...] qui passe tout-à-fait la portée de [...] telligence, et je ne vois nullem[...] ment admettre une pareille sup[...]

(*La suite au prochain nu*[...]

NOUVELLES ECCLÉSIASTI[...]

PARIS. — La fête de l'Imm[...] Conception de la sainte Vier[...] célébrée à Notre-Dame avec [...] tave solennelle. Dimanche p[...] il y aura, après vêpres, serm[...] M. l'abbé de Brézé, grand[...] du diocèse. Le sermon sera [...] salut. Chaque jour de l'octa[...] aura office, comme le jour [...] fête ; la grand'messe sera à di[...] res un quart, et les vêpres [...] heures. Après les vêpres, [...] les six jours de la semaine p[...] curé de Saint-Sulpice, M. [...] Jammes, M. le curé de Sain[...] MM. Lefebvre et Marq[...] M. l'abbé Dupanloup. Le di[...] jour de l'octave, M. l'abbé [...] grand-vicaire, prêchera. U[...] terminera l'office chaque jou[...]

La solennité de l'Immacul[...] ception sera annoncée le sa[...] décembre à l'*Angelus* du so[...] lendemain dimanche 8 déce[...] celui du matin, par le son de[...] les cloches, comme il est [...] pour les grandes fêtes.

M. Plon, éditeur d'une *Hi*[...] *l'Ancien et du Nouveau Te*[...] *depuis la création du monde ju*[...] *ruine de Jérusalem et du templ*[...] grand in-8°, ayant fait hom[...] cet ouvrage au Saint Père, a[...] prélat Vizzardelli, secrétaire [...] tres latines de S. S., une lett[...]

ns dont nous donnons le

ssime domine, perlatum est
imum Dominum nostrum Pa-
rium XVI, quod dono eidem
luisti novum opus cura tua
luminibus editum, cui titulus
re de l'ancien et du nouveau Tes-
r une Société d'Ecclésiastiques
es de lettres, sous la direction
bé de Genoude. Sane summus
ccepit munus ipsum tuum li-
benevolo animo; mihique in
ledit ut tibi nomine suo gra-
n, ac renuntiarem de aposto-
ctione, quam tibi eidem, illus-
mine, intimo paternæ caritatis
pertitus est.
utem dum imperata facio,
que peculiare officium ac stu-
m animo profiteor.
Romæ postridie kalendas oc-
cxxxix.

Carolus Vizzardelli,
. D. N. ab epistolis latinis. »

ttre si bienveillante est un
ment pour l'éditeur de cet
qui présente l'histoire sainte
forme nouvelle. La suite
st racontée dans des articles
ques sur les patriarches, les
et les rois qui se sont suc-
s l'ancien Testament; ce
ue l'auteur l'a intitulé aussi
e catholique. Son but est de
que la religion que nous
bonheur de professer re-
x temps anciens, et se lie
pports étroits avec celle des
es, de Moïse et des pro-
Dieu, la chute et la ré-
, dit M. de Genoude dans
, voilà toute la religion ré-
différence n'est qu'une dif-
ans les temps, qui a fait
Messie à venir ou au Mes-

les articles dont se compose
r volume, un des plus re-
es est celui de Moïse, qui est partagé en trois parties, l'histoire, la critique et la législation. L'auteur y répond à différentes objections des incrédules, entre autres aux chicanes de Voltaire. Nous indiquerons encore les articles Josué, David, Salomon, Isaïe, Jérémie, Daniel, etc. Le premier volume va jusqu'à Cyrus. Tous les articles sont signés seulement par des initiales; de sorte que nous ne savons pas précisément à qui les attribuer.

Le second volume s'étend depuis Zorobabel jusqu'à la destruction du temple par Tite. Les articles des personnages sont en grand nombre; beaucoup sont signés en toutes lettres des noms d'ecclésiastiques estimables ou de gens de lettres religieux.

Nous devons nous borner ici à ce court aperçu d'un ouvrage qui offre une suite de personnages plus ou moins illustres par leur foi, par leurs actions, par la pratique fidèle de la religion.

La deuxième partie doit être une biographie catholique depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours. Ce sera le complément de l'ouvrage, qui s'imprimera également chez M. Plon, rue de Vaugirard, 36.

Dans un procès pour une succession qui a été plaidé samedi dernier à la cour royale, sous la présidence de M. Séguier, il a été question incidemment d'un legs de 50,000 fr. fait à un ecclésiastique pour des messes, et d'une rente viagère de 2,400 fr. au même ecclésiastique, pour aumônes. Ces legs étoient faits par madame de la Rivière à M. l'abbé Legrand, son confesseur depuis longues années, et premier vicaire dans une paroisse de la capitale. Dès que cet estimable ecclésiastique eut connoissance du legs, il se hâta d'écrire la lettre suivante à M. Roysson-d'Ecole, gendre de madame de la Rivière et son exécuteur testamentaire:

« Monsieur, Il y a seulement deux heures que je viens de recevoir la triste nouvelle de la mort de madame de la Rivière. En me la faisant parvenir, sa vertueuse cousine, mademoiselle de Kercado, m'a donné connoissance d'un fait qui me jette dans une étrange perplexité, et sur lequel j'ai besoin de vous parler avec franchise. Mademoiselle de Kercado m'a fait savoir qu'il y a dans le testament de madame de la Rivière des dispositions qui me regardent : ainsi le lui a déclaré sa cousine quelque temps avant sa mort.

» Je suis d'autant plus affligé de cette nouvelle, monsieur, que, loin d'avoir provoqué en aucune manière de semblables dispositions, je me suis refusé, j'ai même résisté avec force à plusieurs insinuations d'un pareil projet qui me furent faites il y a plus d'un an par madame de la Rivière.

» Aussi, monsieur, quoique j'ignore entièrement ce qui peut me regarder dans un testament sur lequel je sais seulement ces deux choses, que mon nom s'y trouve et que vous en êtes l'exécuteur désigné, j'ai voulu, avant qu'il fût ouvert, vous exprimer ma pensée tout entière, en vous priant de la communiquer à la famille de l'honorable défunte :

» 1° Si madame de la Rivière a laissé pour moi dans son testament un legs non motivé et sans condition, j'y renonce purement et simplement. Quand même la loi me laisseroit possesseur d'une si inconvenante donation, je n'oublierois pas ce que je dois à ma conscience, à mon honneur et à la dignité de mon sacerdoce, jusqu'à accepter au détriment des héritiers légitimes un legs auquel je n'ai absolument aucun titre;

» 2° Si madame de la Rivière m'a imposé des devoirs de charité ou de piété à remplir, je regrette que son choix ne soit pas tombé sur quelque autre. Toutefois, si ces charges ne sont pas incompatibles avec ma position, je ne puis refuser à *son désir* et à sa confiance de les accepter. Mais en même temps, s qu'elle laisse pour satisfaire à d voirs est une somme considéral *mande instamment* que ce legs s de telle manière qu'il ne puisse les droits des héritiers, ni l'h mon caractère, ni la délicate semblable mission.

» Enfin, en un mot, monsie donne toute cette affaire à vot et à celle du conseil de famil *consens* par avance à tout ce qu cidé. En confiant *mon honneur* je suis assuré qu'il ne peut être mis.

» Je suis, avec respect, etc.

» *Signé*, l'abbé LEGR

Cette lettre qui fut lue à l' par l'avocat de M. Roysson- excita dans l'auditoire un n flatteur d'approbation, et général Pécourt rendit hom noble désintéressement de M Legrand. On apprit en mên avec plaisir que le conseil d avoit fixé à 8,000 fr. le leg dame de la Rivière, et que son-d'Ecole avoit voulu aj lui-même 4,000 fr.

La conduite de M. l'abbé dans cette affaire n'étonne ceux qui connoissent son h caractère.

Le 28 novembre, une cérémonie se passoit à l'égli Louis de la Salpétrière. Le Pariset, médecin en chef d des aliénées, marioit son f jeune noir qu'il a ramené d avec une surveillante de l' connue par sa douceur et pour les pauvres. Joseph-T Rihan, emmené en escla Caire du fond de l'Ethiopi à Clot-Bey, qui le donna e M. Pariset, alors en Egyp élevé par les charitables soi dame Pariset, qui elle-mêm prit à lire, à écrire, et lui

s d'histoire. Grâce à l'huma-
: ses bienfaiteurs, le pauvre
: du désert est devenu chré-
homme laborieux et citoyen
s, et il comprend avec une vive
gence tous les devoirs que ce
ii impose. Parmi les témoins
te civil et religieux, on remar-
M. Laroche, directeur, et les
ins de l'hospice, MM. les doc-
lanec et Lelut

(*Journal des Débats.*)

---

samedi 7 décembre, veille de
: patronale de l'église Saint-
s-des-Champs, un *Te Deum*
uché, à six heures du soir, par
uthier, de l'institution royale
unes-Aveugles.

---

ministre de l'intérieur autorise
ecteur de l'académie française
aux-Arts à Rome, M. Ingres,
: copier sous sa direction, par
res Blaze, les admirables fres-
le Raphaël, connues sous le
e camere ou *stanze* du Vatican.
ail, auquel M. Ingres apportera
n et cette exactitude que lui
: son respect pour les œuvres
and maître, étoit le complé-
nécessaire de cette grande sé-
copies que notre gouverne-
fait exécuter depuis six ans
: palais pontifical.

---

de Ravignan devoit arriver le
embre à Grenoble et prêcher
anche 1er décembre à la cathé-
il continuera ses conférences
is la semaine. Pendant l'octave
ël, le célèbre prédicateur se
ntendre tous les jours.

---

vol considérable a été commis
rement dans l'église de Croix,
ı de Ham, diocèse d'A-
; les voleurs, après avoir
inutilement de s'introduire
s portes latérales, forcèrent
nd portail et ne parvinrent à entrer qu'après avoir brisé un barreau de fer d'une grosseur prodigieuse. Introduits, rien ne leur échappa, le tronc fut forcé et l'argent qu'il contenoit pris, une lampe décrochée, le tabernacle enfoncé, le saint ciboire saisi; les saintes hosties renversées sur l'autel, les portes de la sacristie ouvertes, toutes les armoires brisées; croix, calice, encensoir, surplis, aubes, robes, soutanes, etc.; tout devint la proie de ces sacriléges voleurs.

M. Margry, curé de Croix, plein de zèle et de dévoûment, se concerta avec le maire, M. Degagny, pour parvenir à la découverte des voleurs. M. le maire, sur l'avis de M. le curé, se rendit à Péronne, chez un orfèvre, sous prétexte d'acheter les objets les plus nécessaires. Sur ces entrefaites arrivent deux individus présentant un lingot d'argent; à l'instant l'orfèvre le fait ouvrir et reconnoît dans ce lingot une patène. Aussitôt M. Degagny s'écrie : «Je ne puis reconnoître cette patène, mais je vous arrête au nom de la loi.» Le commissaire de police arrive, emmène les deux individus et les remet entre les mains de la justice; immédiatement après le retour de M. Degagny, M. le curé se rendit à Péronne, et avant de voir la patène, il eut la précaution de désigner la sienne; la patène apportée fut trouvée conforme à la désignation. On est à la poursuite des autres délinquans; sept ou huit ont été déjà arrêtés.

M. le curé ayant donné connoissance du vol de son église à M. l'évêque d'Amiens, le prélat lui a envoyé un calice magnifique. Le roi, à la demande de M. le curé, lui a envoyé 200 fr., et la princesse Clémentine 80 fr. Madame Degagny, épouse de M. le maire de Croix, a fait présent du saint ciboire.

M. Richard de Lavergne, ancien médecin à Nantes, vient de terminer

subitement sa longue et honorable carrière. Homme de foi et de science, il montra qu'il est toujours possible d'allier la pratique des devoirs du chrétien avec des occupations nombreuses. Modèle du médecin, il prodigua toujours les secours de son art avec le même zèle et sans acception de personnes.

Après avoir consumé plus de quarante années de sa vie dans l'exercice souvent si pénible de la médecine, il lui étoit bien permis de penser qu'il avoit payé sa dette à la société. Depuis dix ans, il s'étoit retiré à la campagne, mais ce n'étoit pas pour y jouir uniquement du repos et des satisfactions que promet la fortune. M. Richard vouloit employer les jours que la providence lui laissoit encore à se préparer en chrétien à son heure dernière. C'est là surtout qu'il s'adonna tout entier aux penchans de son cœur, par la pratique de la charité. Les pauvres, au milieu desquels il se plaisoit, ne peuvent perdre la mémoire de ses bienfaits de tout genre. Il visitoit les uns dans leurs maladies ; il dirigeoit les affaires des autres par ses conseils éclairés; il prodiguoit à un grand nombre des secours que réclamoit leur misère, et il étoit beau de le voir rehausser tant de précieuses qualités par la pratique assidue des devoirs de la religion. C'est au milieu de ces œuvres de miséricorde que des accidens subits sont venus l'enlever à sa famille et à la société. Ses derniers momens ont dignement couronné une si belle vie : il a senti sa fin s'approcher avec le calme et la résignation du chrétien. Il a demandé lui-même et a reçu avec componction les sacremens de l'Eglise, et il s'est endormi du sommeil des justes.

Il est à peine besoin d'ajouter qu'à toutes les vertus chrétiennes M. Richard joignoit toutes les autres qualités qui font l'homme de bien ; bon époux, bon père, bon maître, il étoit chéri et respecté de tout ce qui l'entouroit, et l'intérieur de sa m[aison] offroit l'image des anciennes m[œurs] patriarcales. Dans toutes ses [rela]tions sociales, c'étoit la même [ur]banité, et l'on peut dire sans cr[ainte] d'être démenti qu'il n'eut ja[mais] d'ennemis. Profondément f[erme] dans ses principes et ses convic[tions] par les événemens politiques de l[a] ... il conserva toujours envers to[ut le] monde la même bienveillanc[e] ... charité étoit la règle de toute sa [con]duite. Appelé pendant long-te[mps] à faire partie du conseil munici[pal] de la commission administrative [des] hospices, il apporta dans ces ch[arges] une intégrité, une droiture, une [jus]tesse de jugement, auxquels ses [an]ciens collègues se sont toujours [plu] à rendre justice.

(*L'Hermine.*)

L'administration du culte isra[élite] de Munich a fait remettre, le ... ce mois, à une Sœur de Saint-V[in]cent-de-Paul une belle pendule, [ac]compagnée de la lettre suivante :

« Aux respectables Sœurs de la Ch[arité] à l'hôpital de la ville ! Le pieux d[évoue]ment et le courage invincible ave[c les]quels les respectables et honorées S[œurs] de la Charité se livrent aux soins du [pro]chain dans l'hôpital de cette ville, [sont] généralement reconnus, et excitent [à la] fois l'étonnement par la force phys[ique et] morale qu'ils exigent, et la gratitu[de la] plus sincère de toute personne se[nsible] pour les bienfaits qu'elles répandent [par] là sur l'humanité. Les membres d[e la] communauté israélite auxquels les [res]pectables Sœurs accordent les m[êmes] soins, sans égard pour la différen[ce de] croyance, sont pénétrés des mêmes [sen]timens, et l'administration soussig[née se] fait leur organe en priant les Sœurs [d'ac]cepter cette pendule comme une m[arque] de souvenir, avec l'assurance qu'ils [n'ou]blieront jamais leurs soins assidus e[t]

es. Leurs reconnoissans et dé-
;,

» *L'administration du culte israélite*,
(Signé) Le conseiller de commerce MARX, président; JOSEPH VAN HIRSCA, premier assesseur. »

---

arrivée de M. l'évêque de Nancy Etats-Unis a fait une grande ation parmi les Français qui ha- it ce pays. Ceux même qui né- oient leurs devoirs de religion, n'y en a que trop malheureuse- t, ont voulu entendre le prélat. déjà prêché plusieurs fois à New- c et à Philadelphie. On l'a pressé prolonger son séjour dans ces s, ou du moins de revenir les ter. Le prélat a dû officier à Phi- lphie le mardi 5 novembre, au rice demandé par les conseils de Propagation de la Foi pour les ionnaires et les membres de vre décédés; c'est M. le coadju- de Philadelphie qui l'en avoit Le prélat devoit encore prê- deux ou trois fois dans la mê- ville. Les Français le suivoient lûment. Puisse-t-il réveiller la armi les indifférens!
. l'évêque de Nancy devoit vi- : Baltimore, Cincinnati et Bards- a. M. l'abbé Bach, venu de nce avec le prélat, étoit parti at lui pour l'ouest, et ils devoient ejoindre à la Nouvelle-Orléans, le vénérable évèque avoit promis prêcher dans la quinzaine qui cédera Noël. Il invitoit ses amis prier Dieu de bénir ce voyage xploration religieuse.

---

es catholiques des Etats-Unis se t réjouis de voir arriver récem- nt de nouveaux missionnaires avec s prélats qui retournoient en érique, MM. les évêques de dstown, de Cincinnati et de l'In- na. Tous ont eu l'avantage de faire er leurs malles et effets libres de droits à la douane; quelques-uns ont éprouvé des difficultés, mais il n'y en a point eu pour M. l'évêque de Vincennes, et voici pourquoi : Les lois du pays permettent à tout arrivant l'entrée libre de tout ce qui sert à sa profession. Alors le prêtre a droit de réclamer l'exemption des droits pour ses ornemens, vases sacrés, livres, etc.; mais il faut qu'il les porte avec lui à bord du même navire, et qu'il n'en charge pas un ami qui viendroit à bord d'un autre bâtiment et qui ne pourroit faire serment que tout est à lui. Il est donc nécessaire que les prêtres, quand ils sont au Havre, réunissent tous leurs effets, les fassent mettre à bord *comme bagage*, et les accompagnent dans la traversée. De plus les papiers du capitaine doivent en faire mention comme *bagage*. Alors il ne peut y avoir de contestation.

On nous engage à publier cela dans l'intérêt des ecclésiastiques qui vont aux Etats-Unis. MM. Flaget et Purcell ont été retenus plusieurs semaines à New-York, afin que leur présence rendît plus faciles les démarches qu'il a fallu faire pour remédier au manque de quelques formalités.

M. Purcell, pressé d'arriver dans son diocèse, n'est resté qu'un jour à Philadelphie; mais M. Flaget n'a pu refuser de passer quelques jours avec le coadjuteur, M. Kenrick, qui, avant son épiscopat, appartenoit au diocèse de Bardstown. Le vénérable prélat a officié pontificalement, et deux ecclésiastiques qui l'accompagnoient ont prêché. M. Flaget lui-même a adressé aux fidèles des paroles d'édification. Il a été à Philadelphie l'objet du respect général. On vouloit avoir sa bénédiction, et on lui présentoit des objets à bénir. Une dame protestante l'a fait prier par M. Kenrick de bénir une belle croix d'or à son usage. A Baltimore, une autre dame protestante est venue lui de-

mander sa bénédiction à genoux.

Le voyage des trois évêques aura été bien utile à leurs diocèses, par tout ce qu'ils ont pu obtenir, renfort d'ouvriers évangéliques, ornemens, livres, etc. La France a encore montré, en cette occasion, l'intérêt qu'elle porte aux missions d'Amérique.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Un procès de police correctionnelle, qui a produit quelque sensation, ces jours derniers, a jeté un nouveau jour sur les mœurs du peuple de Paris et des habitans du pays circonvoisin, où s'étend principalement la sphère de contagion de la capitale. Comme c'est assez l'ordinaire, le public ne s'est préoccupé que de la partie matérielle de cette affaire, et de ce qui pouvoit en ressortir d'émotions physiques. Ce n'est cependant pas là que se trouve l'enseignement le plus grave et le plus digne d'attention.

Il s'agissoit dans ce procès d'une quarantaine de petits malheureux, livrés pour un temps déterminé, comme apprentis, à la direction et aux soins des époux Granger, fabricans de bijouterie. L'instruction a appris qu'ils appartenoient pour la plupart à des parens des villes et villages voisins de Paris.

Rien n'égale les privations et les mauvais traitemens auxquels ils étoient soumis dans cette maison, depuis cinq heures du matin jusqu'à onze heures du soir, surtout de la part de la femme de leur maître, qui sembloit prendre plaisir à leur infliger les châtimens les plus impitoyables et les plus cruels. Il va sans dire que c'est cette partie du drame qui a ému le public et les journaux au point de ne leur laisser ni remarques ni attention pour ce qui regarde le gouvernement moral de ces malheureux enfans.

Grâce aux sollicitudes éclairées et à la sévère pénétration du magistrat qui présidoit cette audience, on a su que, pendant les trois ou quatre années de leur apprentissage, il n'étoit jamais question pour eux ni d'aucune pratique, ni d'aucune prière, ni d'aucune notion; d'[illegible]
seul acte, enfin, ni d'un seul mot [illegible]
eussent rapport à la connoissance [illegible]
Dieu et de la religion. C'est au point [illegible]
M. le président du tribunal s'est [illegible]
amené à stigmatiser cet état de [illegible]
par ces mots adressés à la femme Gr[illegible]
ger : *Mais vous élevez donc ces [illegible]
comme des petits chiens?*

L'accusée s'est défendue en [illegible]
qu'ils avoient des vices, et que [illegible]
pour les en corriger qu'elle les [illegible]
Mais que parloit-elle de vices? On [illegible]
roit à moins, et ce n'est pas par [illegible]
moyens qu'on les combat, ni [illegible]
qu'on les empêche de naître. De [illegible]
droit, à quel titre et au nom de [illegible]
peut-on entreprendre de les [illegible]
quand on n'a, comme dans le ca[illegible]
sent, aucune sanction ni aucun [illegible]
à emprunter à la religion et à la [illegible]
et que ce qu'on a semé ne s'élève [illegible]
delà du mode d'éducation des [illegible]
chiens?

Cependant il faut le dire, [illegible]
que tous les reproches et toute [illegible]
rité des jugemens publics ont [illegible]
la femme Granger. Qu'est-elle [illegible]
port aux enfans dont il s'agit? [illegible]
ple gardienne de troupeau, une [illegible]
gère, une marâtre si l'on veut, mais [illegible]
fin elle n'est pas leur mère; et [illegible]
de ces petits malheureux ne lui [illegible]
pas comme à leurs parens. Ce qui [illegible]
donc bien plus que sa conduite, [illegible]
c'est cette incurie de quarante [illegible]
la fois, dont aucune ne songe à [illegible]
puler pour la vie morale de leurs [illegible]
qui conviennent de tout avec leurs [illegible]
tres d'apprentissage, excepté de [illegible]
peut les rendre honnêtes gens, et [illegible]
dre de ce qu'ils deviendront par la [illegible]
Oui, ces enfans sont tombés dans [illegible]
mauvaises mains; oui, la femme Gr[illegible]
les a élevés *comme des petits chiens;* [illegible]
femme Granger a manqué à ses de[illegible]
de bonne gardienne en les privant [illegible]
toute lumière et de toute connoi[illegible]
par rapport à la religion. Mais cela [illegible]
moins surprenant que de rencontrer [illegible]

ts pères et mères, dont pas un seul
e plus qu'elle à faire élever leurs
enfans autrement que *des petits*

doit avertir les gouvernemens
nt une tâche de plus qu'autrefois
lir envers la société. Ils doivent
peu de secours qu'ils ont à espé-
la part des familles pour leur ai-
ormer les citoyens dont ils ont be-
'est à eux d'aviser, et de prévoir ce
pourront faire plus tard de la gé-
on qu'on leur élève ainsi à la ma-
des petits chiens. Comprendront-ils
nant que s'ils ne s'en mêlent pas,
ation domestique du peuple menace
r jeter sur les bras un poids de cor-
n publique qu'aucune force hu-
ne pourra bientôt plus soutenir?

---

ureau de bienfaisance du 12e ar-
ment fait un appel à la charité
itans de la capitale; voici le ta-
n'il présente de la situation des
de ses pauvres:
re population indigente, dont le
passe celui de plusieurs arrondis-
nis, loin de diminuer, prend,
née, un nouvel accroissement;
dernières années écoulées nous
la preuve de ce fait doulou-
ombre de nos ménages inscrits,
au 1er janvier 1836, de 5,283,
nt 12,082 indigens, s'élevoit,
ier 1837, à 5,731, représentant
digens. Au 1er janvier 1838, le
ces ménages étoit de 5,769 (ou
digens); il s'élevoit, au 1er août
6,180 ménages, représentant
digens.
croissement paroît s'expliquer,
considère que la multiplicité
ux d'amélioration et d'embellis-
des constructions, dans le centre
, a pour effet naturel de faire re-
classe indigente vers les quartiers
me dans le nôtre, les loyers sont
x peu élevé.
utefois nous n'avons point près de
facilité de trouver à côté du mal de suffisans remèdes: notre quartier est plus pauvre qu'aucun autre, et cependant il a le plus grand nombre d'indigens à secourir. La moyenne annuelle de nos ressources a à peine atteint jusqu'ici 17 fr. par chaque individu inscrit, et c'est avec cette modique somme qu'il nous faut procurer des alimens, du bois, des médicamens et des secours de toute nature à de nombreux vieillards, à des aveugles, des paralytiques, des infirmes ou malades, et à des familles chargées d'enfans; qu'il nous faut donner aux enfans nouveau-nés des layettes dont la dépense s'est élevée, en 1838, à la somme de 3,840 fr., et a dépassé de 490 fr., le chiffre de cette dépense en 1837; qu'il nous faut enfin habiller les enfans que leur âge appelle à fréquenter les écoles municipales, et qui, à défaut des vêtemens que nous leur faisons distribuer, se verroient forcés de rester chez leurs parens, et privés des bienfaits de cette éducation primaire, garantie si nécessaire, dans l'intérêt de tous, de leur moralité et de leur avenir. »

On dit que l'Irlande est fort misérable; on ne s'en douteroit pas en lisant ce qui suit.

Le *Dublin-Post* du 21 novembre publie l'avis suivant, que nous n'avons donné qu'en substance dans l'avant-dernier numéro, et qui est relatif à la perception du tribut O'Connell pour la présente année:

Annonce à la nation irlandaise.

« Concitoyens, nous prenons la liberté de vous annoncer que le dimanche 8 décembre prochain a été fixé pour le jour du paiement du tribut O'Connell pour l'année 1839.

» Nous croyons devoir vous prévenir qu'une coopération générale à ce tribut a été rendue indispensable par ce fait que le résultat total des perceptions y relatives, depuis et compris l'année 1836 jusqu'à l'époque actuelle, a été si disproportionné avec les dépenses inévitables, que le grand réformateur a en ce moment un

déficit ruineux dont il est personnellement responsable.

» Montant total des sommes reçues pour 1836 et 1837 : 14,727 liv. sterl. — Montant total de 1837 à novembre 1839, 10,653 liv. sterl.

» Il est évident que si un million de personnes donnoient chacune un schilling, cela produiroit une somme de 50,000 liv. sterl. ; et l'on ne doit pas oublier que le nombre des libéraux d'Irlande s'élève à plus de sept millions. Il faut donc que chaque paroisse fournisse à l'avenir, suivant ses moyens, un contingent proportionné à ses revenus. En conséquence, il sera dressé une liste exacte des contributions payées par chaque paroisse. Cette liste servira de base à la somme que chaque district d'Irlande devra fournir pour venir en aide au représentant national de notre pays, et pour le soutenir dans les efforts incessans qu'il fait pour le bien de l'Irlande et pour le soulagement de ses habitans.

» *Signé* : JOHN POWER et CORNÉLIUS MACLOGHLEN, mandataires ; P. VINCENT FITZPATRICK, secrétaire.

» Bureau des fonds de compensation nationale.

» Dublin, le 20 novembre. »

Ainsi ce n'est pas assez pour M. O'Connell de toucher en deux ans 250,000 fr. ; le *réformateur* éprouve en ce moment un *déficit ruineux*, et il faut que les Irlandais se saignent pour le dédommager plus largement des efforts qu'il fait pour leur *soulagement*. Il est clair, en effet, que quand chaque paroisse fournira son contingent, cela *soulagera* beaucoup les habitans. On va donc taxer chaque paroisse ; le pays se plaint du fardeau des impôts, on va en lever un autre pour *venir en aide* à M. O'Connell ; c'est un *représentant national* qui coûtera un peu cher à ses compatriotes.

PARIS, 2 DÉCEMBRE.

Le ministre de la guerre a reçu hier d'Afrique deux dépêches du maréchal Valée, des 15 et 24 novembre. Le traité conclu entre le général Bugeaud et Abd-el-Kader a été brisé par ce dernier qui vient de recommencer la guerre. Il est probable que le ministère informé par le duc d'Orléans des dispositions de l'émir, qu'il avoit connues pendant son expédition du Biban, aura pris quelques mesures.

Dans sa dépêche du 15 novembre, le maréchal Valée dit que pendant son voyage à Constantine avec le duc d'Orléans, plusieurs faits lui avoient montré les dispositions haineuses de l'émir envers la France, et l'ambition dont il n'a cessé depuis deux ans de donner des preuves. A l'arrivée du maréchal à Sétif, le kalifa de la Mejana lui apprit que depuis un mois Ben-Amar, kalifa d'Abd-el-Kader, parcouroit l'ouest de la province, exigeant partout l'impôt et commettant d'odieuses exactions. D'autres chefs remirent au maréchal des lettres récemment adressées par l'émir aux populations pour les engager à venir à lui. Après avoir passé le Biban, l'avant-garde de l'armée parvint à s'emparer de deux courriers d'Abd-el-Kader. Le maréchal dit à cette occasion : « Les lettres que votre excellence connoît, et dont d'ailleurs elle trouvera ci-joint copie, ne pouvoient laisser de doute sur la probabilité de la rupture de la paix. Ces lettres me firent hâter la marche pour me placer plus promptement au centre de la colonie. »

En arrivant à Alger, le maréchal trouva la correspondance du général Guehéneuc sur le séjour d'Abd-el-Kader aux environs d'Oran. Depuis le traité de la Tafna, il n'avoit point paru dans la province de l'ouest, et sa présence devoit nécessairement cacher une pensée politique. Les relations commerciales entre les tribus soumises à sa domination et les points occupés par les Français, cessèrent tout à coup par suite de ses ordres et des châtimens qui atteignirent les contrevenans ; mais après le départ de l'émir, les marchés français furent de nouveau approvisionnés.

yant mis sous les yeux du ministre a guerre une partie de la correslance du lieutenant-général Guehe-, le maréchal Valée dit que dans rovince d'Alger, les dispositions de ir n'ont pas été moins hostiles, et elle les vols et les assassinats commis les Hadjoutes. Le 8 octobre, plurs tribus soumises à la France enlent par représailles aux Hadjoutes un peau considérable; mais ceux-ci les suivirent, ayant à leur tête un bannommé Bechir. Le chef de bataillon hel, commandant le camp de l'Ouadleg, les mit en fuite. Bechir, qui ne a pas dans l'inaction, parvint, le novembre, à attirer dans une embusle sur la Chiffa le malheureux Raphel, l fut tué avec un officier de chasseurs deux cavaliers. Durant cela, Abd-elder étoit arrivé à Medeah, et une corondance s'étoit établie entre lui et le échal. Les termes de l'émir, hostiles ord, semblèrent bientôt plus pacis.

Il me reste, dit le maréchal, à vous la ligne de conduite que je propose gouvernement. Je désire reculer la re pour consolider nos établissemens 'est (Constantine), et en même temps 'eux réunir tous mes moyens de déle et d'attaque. Je ferai donc à l'émir les les concessions compatibles avec nneur français. Mais je le répète, us avons besoin de grandir encore noinfluence. La seule crainte que j'aie en moment c'est qu'il n'ait enfin coms la sagesse des mesures adoptées par gouvernement du roi, et qu'il ne ille les déjouer par la *guerre sainte*. les mes efforts tendront à prolonger paix chancelante depuis long-temps, que je crois utile encore. Quant aux hes des Hadjoutes, si je puis éloigner d-el-Kader de la province, en lui susnt de nouveaux embarras, j'en prépa ai le châtiment..... »

la suite de son rapport du 15, le maal donne une correspondance du tenant-général Gueheneuc, en date d'Oran aussi du 15 novembre, dont l'arrivée l'a empêché de profiter, dit-il, du dernier départ pour France. Le général Gueheneuc annonce que la *guerre sainte* a été prêchée dans la mosquée de Mascara, et qu'il a été ordonné à tous les musulmans d'acheter des chevaux, des armes et des munitions de guerre. Abd-el-Kader a été furieux en apprenant l'évasion de son prisonnier Léon Roche. Ce dernier, interrogé par le maréchal Valée, a dit que l'émir n'avoit jamais eu l'intention de maintenir le traité de la Tafna.

Le maréchal donne maintenant les pièces saisies pendant l'expédition du Biban. C'est d'abord une lettre d'Ab-el-Kader à Mahmoud-Ben-Zouadi pour le ramener à lui au nom de l'islamisme, et l'engager à faire la guerre *à l'impie* (au français); c'est une autre lettre aux seïds Abderrahman-el-Forkami, ancien chef de Djigelly, et El-Meçaoun-Cousmaa, ainsi qu'à tous les habitans de leur pays, pour leur annoncer qu'il n'y a plus de paix avec *l'impie*, et les engager à se tenir prêts pour la *guerre sainte;* c'est enfin une troisième lettre à Hussein-Ben-Abderrahman, écrite aussi par Abd-el-Kader dans le même but.

Arrive maintenant la dépêche du maréchal, du 24 novembre, qui annonce qu'Abd-el-Kader a commencé les hostilités. Les 17 et 18, quelques tentatives faites par les Hadjoutes furent vigoureusement repoussées. « Nos soldats, dit le maréchal, obtinrent un succès qui leur donna trop de confiance. » Le 20 novembre, au moment même où Abd-el-Kader faisoit connoître au maréchal sa résolution de lui faire la guerre, ses troupes passoient la Chiffa. Le commandant de Bouffarick faisoit aussi partir à ce momoment deux convois, l'un pour les blockhaus de Mered, et l'autre pour le camp d'Ouad Lalleg, avec 30 hommes pour chaque escorte. Ces convois furent attaqués à une lieue de Bouffarick chacun par 1,000 Arabes. Le commandant du convoi de Mered fit bonne contenance, et l'on put arriver au secours du

détachement, mais ce brave officier, atteint d'une balle, venoit d'être étendu roide mort. Le commandant du convoi d'Ouad-Lalleg périt avec tout son détachement. Ce malheur auroit dû rendre plus prudent. Il n'en fut pas ainsi. Le 21, une colonne de 150 cavaliers arabes passa la Chiffa dans la matinée; le général Duvivier surveilloit leurs mouvemens, du camp supérieur de Belidah, lorsque le commandant du camp d'Ouad-Lalleg alla à la rencontre des Arabes avec 200 hommes d'infanterie. 165 officiers et soldats périrent. Les Arabes victorieux voulurent s'emparer du camp d'Ouad-Lalleg; mais ils reçurent des décharges d'artillerie qui leur ayant tué beaucoup d'hommes, les engagèrent à repasser la Chiffa.

A l'est, une colonne ennemie déboucha, le 20 novembre, par les montagnes de Beni-Moussa. Les garnisons des camps de l'Aracht et de l'Arba s'avancèrent contre elle et protégèrent le mouvement de retraite des populations qui se réfugièrent dans les camps et dans les maisons crénelées. Un carabinier et un colon furent tués dans cette journée. Plus à l'est, quelques bestiaux furent enlevés, et trois colons qui essayèrent de résister aux ravisseurs, furent emmenés par eux. Dans les montagnes, les tribus du territoire français ont été pillées, plusieurs hommes tués et des familles contraintes à émigrer.

Le maréchal dit enfin que les nouvelles du 23 lui font connoître que l'ennemi s'est retiré partout. Le maréchal parle en terminant, des mesures qu'il a prises pour repousser l'ennemi.

— On lit dans le *Moniteur Parisien* : « Des ordres sont donnés pour expédier à l'armée d'Alger des renforts considérables en hommes, chevaux et matériel, et 25,000 hommes vont être immédiatement appelés sous les drapeaux. »

— M. de Bacourt, ministre résident à Bade, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis, et remplacé à Bade, par le marquis de Bionneau d'Eyragues.

— Le comte de Béarn, premi
taire d'ambassade, est nommé
résident près S. A. R. l'électeur
en remplacement de M. de Cabr
à faire valoir ses droits au trait
disponibilité.

— M. Casimir Périer est nom
mier secrétaire de l'ambassade
en Russie.

— MM. les pairs et les dé
reçu des lettres closes pour
royale d'ouverture des chamb
au 23 de ce mois.

— L'un des auteurs de l'explo
rue Montpensier vient d'être
nombre des balles trouvées dan
et dans la matinée du lende
passe 60. On dit que la garg
produit l'explosion avoit beau
nalogie avec les espèces de bomb
à la fin d'octobre.

— Les travaux de la cha
pairs sont poussés avec une gr
vité. La cour des pairs est c
pour le 12 décembre, et com
cienne salle des séances est en
molition, il faut que la nouvelle
au jour fixé.

— Nous avons parlé dans n
nier numéro, d'une visite do
qui avoit eu lieu dans les bureau
pitole. La police a également fa
une descente chez M. Lombar
madame Gordon qui ont fig
les événemens de Strasbourg.

— Les opérations électorales
rondissement de Paris commen
4. Trois candidats de l'oppo
gauche se mettent sur les ra
recueillir l'héritage de M. Eusèb
verte à la chambre des députés
MM. Horace Say, Bureaux de
d'Hubert, maire du 5[e] arrondi
Un quatrième candidat, de l'o
avancée, M. Michel de Bourges,
sur les rangs.

— Les nommés Allard, Vilco
chet ont comparu le 29 noven
vant la cour d'assises de la Se

re section), comme ayant imprimé numéro du *Moniteur républicain*. Le voit paru quelques jours après la condamnation prononcée contre les auteurs 8 premiers numéros de cette feuille clandestine, et la police ne tarda pas à couvrir des objets d'imprimerie dans cave dépendant d'un bâtiment occupé un ébéniste. Allard, qui étoit contre-ître chez son frère, déclara que ce mier n'avoit pas eu connoissance de introduction des objets dans la maison. Les marques du linge qui les enveloppoit amenèrent l'arrestation des nommés Béchet et Vilcoq, ce dernier déjà condamné pour délit politique et l'autre plusieurs fois poursuivi pour le même délit et pour tentative de vol. Allard a dit pendant les débats qu'il avoit reçu le paquet par pure complaisance et sans savoir ce qu'il contenoit. Il a été acquitté par le jury qui a déclaré Vilcoq et Béchet coupables sur toutes les questions, excepté celle relative à la soustraction de caractères chez M. Thomassin, imprimeur. Des circonstances atténuantes ont été admises à l'égard de Béchet. La cour, après libéré, a condamné, pour attentat contre la sûreté de l'état, Vilcoq à 8 ans de détention et 10.000 fr. d'amende, et Béchet à cinq ans de prison et cinq ans de surveillance.

— Le nommé Louis Granger, bijoutier, sa femme, et Claude Granger, leur cousin, ont comparu devant la police correctionnelle comme prévenus tous trois d'avoir exercé des tortures sur de malheureux enfans servant chez eux comme apprentis. Après de longs débats pendant lesquels de nombreux enfans ont été entendus, tant sur les durs traitemens qu'ils ont eu à supporter que sur la mauvaise nourriture qu'on leur donnoit, le tribunal a renvoyé Louis Granger de la plainte, attendu qu'il n'étoit pas suffisamment établi au procès qu'il eût participé, soit directement, soit indirectement, aux actes barbares à lui reprochés, et a condamné la femme Granger à deux mois de prison, et Claude Granger à un mois de la même peine.

— L'Académie royale de médecine a tenu hier sa séance publique annuelle dans l'amphithéâtre de la Faculté de médecine.

— M. Saint-Marc-Girardin a ouvert aujourd'hui son cours à la Sorbonne.

— C'est aujourd'hui que devoit avoir lieu au Collége de France l'ouverture du cours de M. Lerminier. A midi il est entré dans la salle, mais aussitôt les huées et les sifflets se sont fait entendre. M. Lerminier a cherché à diverses reprises à dominer le bruit, mais chaque fois qu'il se disposoit à parler, les épithètes de *rénégat* et d'*homme vendu* couvroient, dit-on, sa voix. Les autres professeurs, ayant à leur tête le baron Thénard, ont voulu, mais vainement, ramener le calme. M. Lerminier a quitté alors la salle, et bientôt le commissaire de police du quartier est entré avec un piquet d'infanterie, ayant la baïonnette au bout du fusil. Les jeunes gens ne se sont retirés qu'après les trois sommations.

— Le prix du pain est réduit à 17 sous, au lieu de 17 sous 2 liards, les quatre livres première qualité, et à 14 sous la seconde qualité.

NOUVELLES DES PROVINCES

La souscription ouverte à Nantes en faveur des malheureux réfugiés espagnols s'élevoit le 30 novembre à 2,366 fr. 30 c. La souscription ouverte à Moulins s'élevoit le même jour à 2,519 fr.

— Quelques placards séditieux et relatifs à la circulation des grains ont été affichés à Laval, dans la nuit du 22 novembre.

— M. Bouchet, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, vient de mourir à l'âge de 55 ans.

— D'après les ordres transmis de Paris, le procureur du roi et le juge d'instruction de Tarascon, accompagnés de deux gendarmes, se sont transportés, mardi dernier, à Château-Renard (Bouches-du-Rhône), pour procéder à une

visite domiciliaire chez M. Ramasse, ex-commandant de la garde nationale.

— Les pluies continuent dans le Midi. Le 26 novembre, des averses ont rendu une partie de la ville de Marseille impraticable. Un brigadier des chasseurs d'Afrique alloit périr, entraîné par les eaux, lorsque les nommés Roman, Favier et sa femme, risquant leur vie, parvinrent à le sauver.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Un décret additionnel et interprétatif de l'amnistie du 10 octobre, contient les dispositions suivantes : « Sont compris dans l'amnistie tous les individus appartenant au département de la guerre et de la marine qui se trouvent détenus pour des délits dont la punition légale n'excède pas deux ans de prison, de réclusion ou de galères. Le décret d'amnistie comprend les coupables en fuite, absens ou rebelles, poursuivis pour des délits autres que les crimes de sacrilége, d'attentat contre la personne royale, de trahison, de rébellion et de conspiration contre l'état. »

On peut remarquer que cette dernière disposition est très-vague et très-obscure, et qu'elle laisse une grande latitude d'interprétation contre les individus auxquels on ne voudra pas appliquer l'amnistie.

—Les chefs politiques de la Navarre et des provinces basques viennent de publier une notification par laquelle il est défendu à tous les anciens volontaires carlistes de porter ni berrets, ni bandes ou galons de couleurs vives aux pantalons, ni enfin aucun vêtement qui soit de nature à les faire reconnoître pour ce qu'ils ont été. Les autorités navarraises ont déjà fait saisir un grand nombre de ces anciens uniformes.

— On ne doute plus maintenant que la campagne d'Aragon ne soit finie pour l'hiver et renvoyée au printemps. Espartero rétrograde et prend des campemens fort en arrière des positions où il s'étoit d'abord établi. On ajoute qu'il a écrit à la reine régente pour la prier de le remplacer, et qu'il demande la pe[...] sion de se retirer dans une ville du [...] afin d'y jouir cet hiver de quelque [...] que ses fatigues et l'état de sa san[...] rendent nécessaire.

— La mauvaise saison, les neig[...] gelées, l'état des chemins, la diffic[...] faire circuler les convois, tout con[...] à paralyser les opérations et les m[...] mens de l'armée d'Espartero. Son [...] saire n'en est que plus entreprenant [...] hardi et plus confiant dans sa positi[...] est certain que c'est lui qui a tout l[...] tage des lieux et des circonstanc[...] moins pour le moment.

— Une lettre de Barcelone en d[...] 23 annonce que par suite d'un c[...] qui a eu lieu entre les carlistes [...] troupes de la reine, près de Solson[...] blessés christinos sont entrés à Gi[...] et que 2,000 hommes de l'armée [...] partero ont été mis hors de combat[...]

On écrit de Montmouth, [...] novembre, que sept pièces de ca[...] une quantité considérable de mu[...] appartenant aux chartistes ont é[...] couvertes à Cardiff.

— Un journal allemand annonc[...] le gouvernement autrichien s'[...] d'une réforme dans le service des [...]

Le Gérant, Adrien Le C[...]

BOURSE DE PARIS DU 2 DÉCEM[...]

CINQ p. 0/0. 111 fr. 65 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr 95 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 [...]
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 105 fr. [...]
Oblig. de la Ville de Paris. 1270 fr. 0[...]
Act. de la Banque. 2965 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1252 fr 50 c.
Emprunt romain 101 fr. 1/2
Emprunt Belge 000 fr. 0 0
Rentes de Naples 103 fr. 05 c.
Emprunt d'Haïti. 510 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE [...]
rue Cassette, 29.

DE LA RELIGION
les Mardi, Jeudi
edi.
ent s'abonner des
5 de chaque mois.

N° 3211.

JEUDI 5 DÉCEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
fr. c.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

pondance de M. l'évêque de La Rochelle avec M. Voigt.

(Suite du N° 3210.)

ive maintenant à ce qui a causé de esse à votre excellent cœur, dans re que je vous ai adressée. Je compar vous dire, monsieur, que c'est -fait contre mon intention qu'elle luit cet effet. Quel motif pouvoisir de chagriner un homme inoffenson égard, quand Jésus-Christ nous me loi, non-seulement de ne pas r, mais encore d'aimer tous les mes, fussent-ils nos ennemis? N'êtes pas mon prochain et mon frère? s chéris donc et vous reçois comme tre moi-même à ce double titre. is-je? Vous n'êtes pas pour moi un e et un frère commun; mais un à qui je dois une tendresse spécomme étant enrichi des trésors ux de la doctrine et de la science. il quelque chose de surprenant, cela, si je désire que nos deux oient unis par les mêmes liens de gion, elles qui sont déjà en rapr tant d'uniformité de jugemens pensées? Oui, j'aurois vivement rque vous fussiez catholique, et came déclaré. Ce sentiment étoit bien l dans un homme qui vous croyoit r le seuil de l'Eglise catholique. me faites connoître que je me suis é dans l'opinion que j'avois de vous serez pourtant, je l'espère, ent pour une erreur qui n'a pas eu principe l'envie, la perfidie ou la En vous ouvrant mon cœur, et faisant connoître ses vœux, je pen-n'associer à la prière que Jésus-l faisoit à son Père, quand il lui deoit que tous ceux qu'il lui avoit donnés se rangeassent sous l'unité, et y trouvassent leur perfection. Et que peut, au reste, demander autre chose que l'unité, ce Dieu qui est l'unité par excellence? Aussi n'est-ce pas à d'autre fin, pour employer le langage de saint Paul, que Jésus-Christ a établi dans son Eglise différentes dignités : les uns ayant été destinés à être apôtres, les autres prophètes, les autres prédicateurs de l'Evangile, les autres pasteurs et docteurs; il a voulu ainsi qu'ils travaillassent à la perfection des saints, aux fonctions du ministère sacré, à l'édification de son corps mystique, jusqu'à ce que nous parvenions tous *à l'unité d'une même foi*, et afin que nous ne soyons plus comme les enfans flottans et emportés à tout vent de doctrine par la tromperie des hommes, par leur adresse à engager artificieusement dans l'erreur; mais que pratiquant la vérité avec charité, nous croissions, en toutes choses, dans Jésus-Christ notre chef. J'en conviens, ce seroit un grand crime de ne pas reconnoître Jésus-Christ pour chef invisible de l'Eglise. En effet, les vrais chrétiens de tous les siècles lui ont tous, sans exception, reconnu cette qualité : et il le falloit bien pour vérifier ce langage de l'époux de l'Eglise : Je suis roi. Je suis la vigne, et vous en êtes les branches. Comme le sarment ne peut porter de fruit seul, et séparé du tronc, il en est de même de vous, si vous ne demeurez unis à moi. Sans moi vous ne pouvez rien faire. Je ne vous laisserai pas orphelins. Voilà que je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.

Mais remarquez, monsieur, que le royaume de l'Eglise est un royaume visible; or, un royaume visible doit avoir un prince visible, comme une famille doit nécessairement avoir un père, bien que nous ayons dans les cieux un père de

qui dérivent tous les droits de paternité en ce monde et dans l'autre. Vous ne voulez pas que le pontife romain soit le chef de l'Eglise. Je le confesse, je ne soupçonnois rien en vous de cette disposition, surtout voyant en vous un penchant si marqué, je dirois presque un dévoûment si affectueux, pour la défense d'un pontife objet de tant d'acharnement et de fureur depuis plusieurs siècles.

Mélanchton, Grotius et Leibnitz avoient reconnu dans l'Eglise de Jésus-Christ une monarchie des plus admirables. Ils exprimoient des regrets amers de ce que le pontife romain avoit été rejeté par les réformateurs. Aussi ne voyoient-ils et n'espéroient-ils de remède dans les calamités des chrétiens, qu'autant que l'on reviendroit à cette pierre angulaire sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Eglise, qui doit être à jamais victorieuse des portes de l'enfer soulevé contre elle. J'associois à ces doctes professeurs le docte professeur de Hall, et j'étois fier d'une telle ressource pour lui témoigner ma vénération et mon estime. Vous me pardonnerez du moins mon intention, si j'ai pu vous contrister par l'expression de mes vœux. Je vous le proteste, j'aurois gardé le silence, si j'eusse pu prévoir que je vous causerois la moindre peine.

Les réformés ont reproché à d'autres réformés une multitude d'erreurs; je dis plus, des hérésies pernicieuses. Vous êtes trop instruit pour ignorer ce fait incontestable. Ces erreurs, ces hérésies, je me persuadois franchement que vous les repoussiez dans le temps même où je vous voyois flottant au milieu d'elles. Votre manière d'écrire l'histoire ne me paroissoit indiquer ni un errant ni un hérétique. Seroit-ce votre intention que je changeasse de sentiment? Mais, dites-vous, la foi romaine n'a jamais été, n'est pas, et ne sera jamais, pour moi, l'unique foi véritable. D'après cet aveu, je n'ai plus qu'à me taire; car pourquoi me livrerois-je à des discussions, à une polémique sans but? Votre parti est pris. L'Eglise catholique, selon vous, a usurpé la possession exclusive de la v[...] les autres sectes, quoique avec [...] trine contraire, peuvent s'attri[...] bien qu'elle. Il faut donc rejete[...] à cause de son intolérable or[...] comment la souffrir, orgueilleu[...] vous la supposez, et n'ayant d'[...] à l'obéissance qu'elle exige qu'o[...] usurpation? Dès lors, permett[...] le dire, il n'existe plus ce dépô[...] que l'apôtre recommande tant [...] ver : car où sera le dépôt, si l'o[...] assigner de dépositaire? En [...] osera prétendre que le dépôt d[...] entre ses mains, si tous jo[...] même droit, alors même que l[...] gnement est opposé? Montan [...] moi qui ai ce dépôt : Non, [...] moi, crient successivement [...] Arius, Nestorius, Eutychès, [...] des milliers d'autres novateurs. [...] quel dépôt de la foi, s'il n'exis[...] société spécialement et exclusiv[...] signée par Jésus-Christ pour l[...] Quel christianisme! quelle [...] Qu'elle est hideuse! qu'elle [...] trueuse!

Pardonnez ces épanchemens [...] excellent professeur; ils sont d'u[...] attaché par le fond de ses entr[...] foi que Jésus-Christ a recomma[...] foi qui est fortifiée et défend[...] prière du Sauveur lui-même. *S[...] mon*, dit-il, *Satan a demandé [...] bler comme le froment; mais j'ai [...] toi, afin que ta foi ne manque poi[...]*

J'ai toujours cru, monsieur, [...] ces paroles, la foi du prince de[...] avoit été confirmée et mise à co[...] non-seulement je l'ai cru de l[...] Pierre; le premier chef de l'E[...] s'il n'étoit question dans les p[...] Jésus-Christ que de sa foi perso[...] Sauveur ne lui auroit accordé [...] plus qu'aux autres apôtres), [...] porté le même jugement sur [...] tous les successeurs de Pierr[...] voient, dans la suite des siè[...] cette Eglise, contre laquelle les [...] l'enfer ne devoient jamais [...]

ıe, la colonne et l'appui de la
ilà ce qui faisoit dire au grand
ı : La solidité de cette foi qui a
dans le prince des apôtres est
e; et comme ce que Pierre a
us-Christ est permanent, ce que
ıst a établi dans Pierre est im-
Dans la foi de Pierre, vit la puis-
se maintient avec éclat l'auto-
ésus-Christ. Vous m'objecterez
que Pierre a cessé de vivre;
ous répondrai avec l'éloquent
Ravenne, que Pierre vit tou-
son siége dans la personne de
seurs, et que toujours il com-
la vérité à ceux qui la cher-
ersuadé de cette vérité, saint
sciple de saint Polycarpe, trou-
ıoyen sûr de confondre les hé-
e tous les temps, par le siége
et la succession non interrom-
ıx qui l'occupoient. Saint Au-
ınonçoit hardiment qu'une dis-
oit finie quand Rome avoit
nt Jérôme déclaroit qu'il se te-
iablement uni à la chaire de
qu'il ne vouloit suivre que les
du pontife romain.

, à mes yeux, dites-vous, l'E-
aine ou catholique ne sera l'u-
nal du salut. Et cependant,
ce n'est qu'aux seuls pasteurs
par Jésus-Christ, suivant la
qu'il a établie, que sont adres-
aroles divines : L'Esprit saint
ignera toute vérité, et vous
tout ce que je vous ai dit. Al-
ner toutes les nations, etc. Les
qui seuls possèdent la vérité
quée par l'Esprit saint, qui seuls
ın pour instruire, comment ne
s pas les seuls possesseurs et
du salut? Est-ce que la foi, la
a vie ne marchent pas ensem-
i-là marche dans les ténèbres,
ıit pas Jésus-Christ, qui est la
érité et la vie; celui-là ne suit
-Christ qui n'écoute pas l'E-
squ'on doit le regarder comme
et un publicain. Or, la vérité
est une : car, comme, suivant saint Paul, il n'y a point d'alliance entre la lumière et les ténèbres, ainsi il n'en peut exister entre l'éternelle vérité et les doctrines divergentes et étrangères.

Ce langage pourra vous faire croire que je dévoue à la damnation tous ceux qui ne sont pas nés de parens catholiques. Je vous conjure, monsieur, de ne pas porter un pareil jugement sur moi; je sais que plusieurs qui n'appartiennent pas au corps extérieur de l'Eglise, appartiennent pourtant à son ame; que plusieurs sont dans l'erreur, sans être néanmoins hérétiques. Il faut désirer, sans doute, qu'ils soient unis extérieurement à l'Eglise, afin que tous ses enfans, extérieurement et intérieurement, ne forment qu'un seul corps en Jésus-Christ; mais autre chose est de faire des vœux pour cette union, et autre chose de damner et d'envoyer indistinctement dans les enfers tous ceux qui vivent au sein de l'erreur.

Il y auroit encore beaucoup d'autres choses à dire au sujet de votre lettre, monsieur. Mais comme il y a un temps pour parler, il y a aussi un temps pour se taire. Du reste, si vous ne me permettez pas d'exprimer mes désirs à votre égard, souffrez, je vous prie, que, sans les exprimer, j'en nourrisse le sentiment dans mon ame. Daniel fut exaucé parce qu'il étoit un homme de désirs; mais vous ne voulez pas que mes soupirs pour vous soient écoutés. L'heure viendra, du moins, si je ne m'abuse (Dieu seul en connoît l'époque), où vous ne regarderez plus l'étranger qui vous écrit comme étranger. Trop heureux alors, si le même Esprit saint qui n'a jamais induit personne en erreur, nous pénètre l'un et l'autre de son onction vivifiante. En attendant, si vous vous sentez intérieurement pressé d'adresser pour moi vos ardentes prières, je suis bien certain qu'elles ne sauroient me nuire. Que ce soit Jésus-Christ qui les forme, et votre salut en sera le résultat.

Vous ne trouvez pas bon que ce soit Grégoire VII, mais bien Jésus-Christ qui vienne au-devant de vous à l'entrée du

ciel; et moi je prononce, en toute [illegible] rance, que s'il vous est donné d'e[illegible] dans la cité bienheureuse, tout en [illegible]saillant d'allégresse à la rencontre de Jésus-Christ, vous vous garderez bien de repousser Grégoire. Vous avez célébré et honoré le pontife après sa carrière mortelle; si vous le voyez resplendissant de la lumière divine, je n'en puis douter, il deviendra l'objet de vos hommages, de vos empressemens et de votre admiration. La patrie ne trouvera pas un ennemi dans celui qui, durant l'exil, avoit rempli le rôle généreux de défenseur.

Je vous souhaite, en toute sincérité, ô docte professeur, de voir briller ce jour éternel qui n'est point sujet à la vicissitude des nuits; je vous désire cette gloire seule véritable qui n'a point de terme, et cette couronne qui seule n'est pas exposée à se flétrir.

Ainsi vont se terminer nos relations épistolaires. Je veux, et c'est un devoir sacré, je veux vivre et mourir catholique. Pour vous, monsieur, si vous refusez le lait de la sainte Eglise notre mère, ne condamnez pas, du moins, sa tendresse qui vous ouvre les bras et vous offre son sein. Quand je déroule les mystérieuses profondeurs de l'éternité; quand je réfléchis aux divers piéges de l'erreur; quand je repasse dans mon souvenir cette multitude d'ennemis qui se rencontrent partout sur les pas de la vérité; quand je me représente à combien de vanités et d'illusions notre vie passagère est exposée, je ne puis demander à Dieu pour moi et mes amis que ce qui est bon, saint et sûr. J'ai horreur de tout ce qui est damnable; je méprise tout ce qui est périssable; je crains tout ce qui est dangereux. Après tout, que sert-il à l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son ame?

Agréez, etc.

† CLÉMENT, évêque de La Rochelle.

Ces épanchemens de zèle et de charité du docte et pieux évêque nous ont paru précieux à recueillir. Puissent-ils toucher celui [illegible] les adressoit!

NOUVELLES ECCLÉSIAST[IQUES]

PARIS. — Nous recevons d[e M. l'é]vêque de Châlons une [...] somme de 250 fr. pour les réfugiés espagnols. On se [rappelle] que le prélat avoit envoyé p[récédem]ment 750 fr., dont 450 pour [les prê]tres et les religieux exilés, e[t 300] pour les autres classes de [...] C'est donc en tout 1,000 fr. [que le] généreux prélat a consacrés [au soula]gement des malheureuses [victimes] des troubles de leur patrie.

Le docteur Wiseman, [...] du collége anglais à Rome [...] mérier secret du Saint-Père, [a passé] il y a quelques jours, par P[aris, re]tournant à Rome. Il reveno[it d'An]gleterre, où il s'est fait [entendre] plusieurs fois dans de pie[uses ré]unions ou dans de grandes [...]nies. Il a prêché à Londres, [à Liver]pool, à Birmingham, à [...]field, etc. Le docteur a b[eaucoup] de talent pour la chaire, e[t ses ser]mons étoient toujours fort [suivis.] Les journaux anglais les pl[us ...] ont parlé de ses discours po[ur diffé]rentes circonstances C'est e[n outre,] comme on sait, un savant du [premier] ordre. On lui est redevable [de plu]sieurs écrits importans pour [la reli]gion. Ses *Conférences sur [les rap]ports entre la science et la r[évélation ré]vélée* sont un prodige de sav[oir et de] critique. Nous avons donné [dans ce] Journal, numéros des 15 e[t ... no]vembre 1836, une analys[e de ces] conférences d'après l'éditio[n an]glais. Depuis, il en a paru [une tra]duction française dont nous [aurons à] rendre compte. L'auteur a [pu]blié des *Conférences sur le p[rotestan]tisme*, dont nous regretton[s de n'a]voir point encore parlé. N[ous espé]rons pouvoir donner proch[ainement] une idée de ces discours, q[ui ...]

ıcés à Rome et en Angleterre, uits récemment en français. ux ouvrages que nous venons r suffiroient pour faire la réon d'un écrivain ; mais le doc-Viseman a encore publié d'auscours de controverse et des ations sur des points de criti-d'érudition. C'est un des ec-iques les plus distingués du catholique, et il a cet avan-our le temps présent, qu'il est ement au courant des décou-les plus modernes et des pro-e la science en tous genres. Nicolas Wiseman est consul-e la congrégation de l'*Index* et seur d'hébreu à la Sapience.

ordonnance du 13 octobre r érige en chapelle l'église de aville-Saint-Pierre, canton de y, diocèse de Beauvais.

s une affaire plaidée samedi lice correctionnelle, il étoit on d'une dame Hadern, qui point en cause, mais qui avoit ccasion d'une dispute entre ari et un médecin. Cette dame, catholique, est mariée à un ant. Elle recevoit des secours omité de bienfaisance établi à pour les Anglais dans le be-Parmi les médecins qui la vi-t, les uns la trouvoient ma-les autres déclaroient qu'elle oit pas. Sur le rapport de ces rs, le comité supprima les se-qu'il accordoit à la dame Ha-A l'audience, le mari a sou-que le procès qu'on lui a sus-étoit dû qu'à l'intolérance des tans. Sa femme étoit malade en, où elle demeuroit alors. être catholique la visitoit. Elle noissance d'un protestant qui la faire renoncer à la religion ique ; on en parla au mari qui faire. Toutefois cette tentative pas de suite. Le mari a dit enc[illegible] à l'audience que l'on avoit a[illegible] offert 50 fr. par jour à sa femme si elle vouloit se faire protestante. Un ministre protestant, M. Lowett, la visitoit, et il en est convenu à l'audience.

Le 25 novembre dernier, à l'audience de la cour d'assises à Reims, le chef du jury, M. Bouchard fils, médecin, dit tout haut au president de la cour, M. le conseiller Chaubry, que les jurés le chargeoient d'exprimer le vœu que l'image du Christ fût placée dans la salle. Le président répondit qu'il en seroit référé à qui de droit.

L'*Industriel de la Champagne* s'étonne de ce vœu, et le *Constitutionnel* qui répète son article, trouve la demande *singulière* et *extraordinaire*. Ce qu'il y a de *singulier ici*, c'est que le jury ait été obligé de faire cette demande, et que le Christ n'eût pas été déjà replacé dans la salle par l'autorité compétente.

L'*Industriel* trouve mauvais que les onze jurés, dont M. Bouchard a été l'interprète, n'eussent pas consulté leurs vingt-huit collègues. Il nous semble que les douze jurés qui formoient un jury, avoient bien le droit d'exprimer un vœu. Ils n'ont parlé qu'en leur nom, et ils ne se sont pas donnés comme les interprètes des jurés absens.

Mais, disent les deux journaux, le droit de demander l'érection d'un emblême religieux suppose celui de demander qu'on le fasse disparoître; or, si un jury faisoit cette dernière demande, ce seroit un *scandale déplorable*. Nous sommes vraiment édifiés que ces messieurs trouvent là un *scandale* et un *scandale* déplorable. Hélas ! ce *scandale*, on l'a donné, et ces messieurs n'ont pas réclamé. Ils ne se sont point élevés contre l'émeute qui a arraché et mutilé le Christ dans les salles des tribunaux. Ils ne se sont point plaints de ce

conseiller d'une cour royale, qui présidant il y a un an ou deux une cour d'assises, fit enlever le Christ qu'on avoit rétabli dans la salle. C'étoit-là un *scandale* qui ne les a point émus; ils ont bonne grâce aujourd'hui à se plaindre d'un vœu qui lève au contraire un *scandale* !

Mais, disent les deux journaux, « nous vivons dans un temps où la majesté de la loi n'a pas besoin d'emprunter de la puissance aux emblêmes d'un culte qui, quelque vénéré qu'il soit, a été par la révolution absolument dégagé de toutes les choses temporelles. » Eh! messieurs, ne voyez-vous pas qu'on se moque tous les jours de *la majesté de la loi*, et que les accusés poussent la licence jusqu'à insulter en face leurs juges? Nous en voyons souvent des exemples dans les cours d'assises et en police correctionnelle. Laissez donc la *majesté de la loi* s'appuyer sur une plus haute *majesté*. Ce n'est pas trop de toutes deux pour en imposer aux coupables.

Un membre du conseil municipal d'Orléans, M. Champignau, a fait dernièrement, dans le conseil, la proposition de mettre des limites à l'admission des enfans dans les écoles des Frères. Il voudroit qu'on exigeât 2 fr. par mois de 300 élèves admis gratuitement, et qu'il prétend être en état de payer. Le conseil municipal a arrêté de prendre cette demande en considération; on a peine à croire cependant que la majorité du conseil l'adopte. L'*Orléanais* a discuté la proposition, qui ne paroît au fond qu'un acte d'hostilité contre les Frères. M. Champignau a fait valoir la raison d'économie. Or la ville fournit pour 23 Frères 11,400 f. Ces Frères instruisent 1400 enfans et 300 adultes, en tout 1700; ce qui fait que la ville paie pour chaque élève 6 fr. 70 c. En vérité, peut-on avoir un enseignement plus économique? L'école mutuelle, à
reçoit 2,100 fr., et est fréque
100 élèves; l'école protestan
20 élèves, et reçoit 1,500 fr
de dessin coûte 3,200 fr.
très-petit nombre d'élèves. M
pignau ne regrette pas ces d
il ne demande de restricti
pour l'école des Frères,
dire pour ceux dont l'ensei
est plus économique. Com
ami des lumières veut-il
l'instruction du peuple? (
ne voit-il pas que la distinc
lèves payans et d'élèves gra
roit dans une même école
mences de jalousie et de dis

On sait que la règle d
défend qu'une taxe quelcon
imposée à leurs élèves; l'
cite à ce sujet un passage d
culaire du supérieur-géné
congrégation aux membres
stitut.

« Sans doute nous ne serion
damnés à nous présenter de
porte pour recevoir le salaire d
et de nos peines, mais c'est no
la remise de notre liste, mettri
mier de chaque mois le perc
mouvement; c'est nous qui lu
rions les portes où il devoi
c'est au nom des Frères qu'il
roit, qu'il solliciteroit, qu'il
qu'il menaceroit. En cas de re
roit encore au nom des Frère
fait vœu devant Dieu d'instrui
tement la jeunesse sans dist
sans recherche des riches et de
que les meubles des débiteu
taires seroient saisis, affichés
— Non, jamais un tel scand
lieu dans notre institut; depui
que nous enseignons, nos di
nous ont jamais dû d'argent; n
actuels ne nous en doivent pas;
nous aurons plus tard ne nous e
pas davantage. Nous les instrui
Dieu et pour l'Etat, non pour n
leur demandons de la docilité

mais point d'argent. Ils sont nos en-
, et pas nos contribuables. Ni chaque
s donc, ni jamais, nous ne donnerons
percepteur la liste nominale de nos
tendus débiteurs. — Le bon sens du
ple voit les choses comme elles sont;
sont les résultats qui le frappent...; il
sera de côté les formes municipales,
mais qui le touchent peu, pour s'atta-
r au seul point qui l'intéresse, sa-
, qu'il ne payoit pas autrefois et qu'il
maintenant; d'où il conclura, sans
bilité et avec raison, que les soins,
leçons et les instructions que la jeu-
se recevoit autrefois *gratis* dans les
des Frères, ceux-ci les lui vendent
ourd'hui. »

Au surplus, cette idée de M. Cham-
nau n'est pas nouvelle. La même
position fut faite l'année der-
re à Paris par un membre du co-
é central d'instruction primaire.
us avons ouï dire que M. le préfet
a Seine la combattit avec énergie
me injuste et impolitique. Il
tra le danger de molester des
tituteurs qui ont la confiance des
illes; ce seroit jeter l'inquiétude
s la classe qui profite de leurs
ns; ce seroit s'exposer aux plaintes
mères qui apprécient les services
bons Frères. En vérité, disoit
le préfet, nous n'avons pas besoin
semences de troubles et peut-être
meutes. On dit qu'il engagea par
motifs l'auteur de la proposition
a retirer. Espérons que celle de
Champignau échouera de même
Orléans.

Saint-Martin Destreaux, près
ontbrison, vient d'avoir une mis-
n. L'unanimité avec laquelle les
bitans se sont empressés d'en pro-
ter, a offert un spectacle touchant.
st le 19 octobre que les mission-
res arrivèrent. Le curé l'avoit an-
cé le dimanche précédent, et
te nouvelle avoit été accueillie di-
ement. Le plus grand nombre montra de la joie. D'autres restèrent indifférens, et sans se montrer hostiles ne parurent point disposés à profiter des avantages de la mission; et celui qui nous envoie la relation, avoue qu'il étoit dans cette catégorie. Enfin un troisième parti qui ne comptoit guère qu'une vingtaine de personnes fit paroître le plus vif mécontentement et éclata en plaintes amères.

Tel étoit l'état des choses quand les missionnaires arrivèrent. Le lendemain dimanche, l'église qui est assez grande se trouva plus remplie que de coutume. On étoit venu des paroisses voisines. Le premier discours prononcé par le supérieur, M. Jallade, annonça beaucoup de talent et de charité. Ses deux collaborateurs firent aussi entendre des paroles de paix et de douceur.

Dès la première semaine, les pieux fidèles furent assidus aux exercices, la seconde classe, celle des indifférens, se rendit dès la seconde semaine, et la troisième classe qui avoit tant crié d'abord, suivit peu à peu, et enfin le reste fut entraîné au commencement de la quatrième semaine. Alors tous les habitans parurent n'avoir plus qu'un cœur et qu'une ame. Toutes les affaires temporelles furent mises de côté, tous les travaux suspendus. On n'étoit plus occupé que de la grande affaire du salut. Cette unanimité dans une population de 1800 ames est déjà un fait très-remarquable.

Deux ou trois grandes cérémonies eurent lieu. Le concours des habitans des paroisses voisines, les brillantes illuminations de l'église, la présence de tous les pasteurs voisins, la beauté des reposoirs, et plus que tout cela, les paroles vives et animées du missionnaire qui du haut de la chaire imploroit la miséricorde divine pour des chrétiens repentans, présentoient le tableau le plus touchant, et remuoient tous les cœurs.

La communion générale se fit à la fin de la quatrième semaine, celle des femmes le premier jour, et celle des hommes le second. On y voyoit des hommes de tout âge, des vieillards qui portoient sur leurs figures la ferveur et la joie.

La plantation de la croix étoit fixée au dimanche 17 novembre. Elle avoit attiré beaucoup d'étrangers. A midi les tambours battirent le rappel. Les porte-croix se rendirent à l'église, partagés en quinze divisions, chacune de dix-huit hommes. Les chefs avoient été choisis parmi les notables de la commune, qui ainsi que les porte-croix s'étoient empressés de se faire inscrire. A une heure et demie la procession se mit en marche. Une centaine de jeunes filles vêtues de blanc étoient en tête portant la bannière de la sainte Vierge; puis les femmes, puis les hommes avec la bannière de saint Martin, patron de la paroisse. D'autres processions des paroisses voisines vinrent se joindre à la première.

La croix étoit portée sur un long brancard et suivie de tout le clergé. On gravit un petit côteau en face du bourg. La procession s'y déploya, on y voyoit environ six mille personnes. Les chants étoient entremêlés d'acclamations. Enfin on revint sur la place de l'église, lieu désigné pour la plantation de la croix. Dès que celle-ci fut fixée, le supérieur prononça un discours du pied de la croix, et au milieu d'un grand recueillement.

Ainsi se termina cette journée. Le lendemain on chanta le *Te Deum*, après lequel le supérieur fit ses adieux aux fidèles. Le curé lui adressa les remercîmens de toute la paroisse. Au sortir de l'église, tous les porte-croix réunis sur la place, ayant à leur tête le maire et les notables, se rendirent au presbytère pour saluer les missionnaires qui partirent peu après pour Lyon, d'où ils devoient, après quelques jours de repos, aller recommencer leurs travaux à Sai Chamond.

Depuis quelques années, l'Al est inondée de pamphlets misérab où des sarcasmes et des déclamati du plus mauvais ton sont diri contre M. l'évêque, contre les ec siastiques qui l'entourent, con son administration, contre les p tres et les pasteurs les plus respec bles du diocèse. Un de ces pamph fut dirigé contre les missionnai propos d'une réclamation insér faveur des retraites dans notre n méro du 2 mars dernier. La rum publique en accusoit un curé Haut-Rhin fort lié avec les patri et excité sans doute par eux à j un rôle si peu assorti à son carac et à l'esprit de son état. Ce curé vi d'être déplacé par l'autorité eccl tique, et envoyé dans une par fort éloignée. Il vient à ce suje décharger sa colère dans un nouv pamphlet du genre le plus igno et dont nous n'osons même re duire le titre. C'est d'un bout à tre une déclamation où la l'injure et l'emphase se dis la palme. Si l'auteur est un comme on le dit, on ne peu plaindre d'écrire de ce style. — t-il dans sa nouvelle retraite, de ses dangereux amis, senti bien ses railleries sont indign homme sage, d'un écrivain respecte, et surtout d'un prêt auroit la moindre idée des dev des convenances de son état!

On se souvient que, suivant l cit fait par le *Messager de Ga* dernier *meeting* tenu à Gan Kats, un individu se seroit *J'ai vu de mes yeux deux prêtr chés sous des blouses ameuter pulace de Courtrai.* La *Chroni Courtrai* traite de mensonge dent cette assertion, et elle ajo « MM. les officiers du parquet

ıe peine infinie pour découvrir ›nnes qui auroient vu distribuer ;ent aux gamins qui ont insulté . Tous ceux signalés par la police voir jeté des pierres ont été enhier par M. le juge d'instruction. ıvestigation du parquet n'a pas la moindre preuve que la popuit été ameutée par des individus, is ou non travestis. »

moment où la démolition de ıe des Clarisses à Liége soulève ives réclamations, du moins ıeut annoncer que dans la même la belle église des Carmes, Horsıau, va être rendue au culte. rerture doit en avoir lieu le dihe 8 décembre prochain. Ce monument date du xve siècle. hitecture est celle de la renaise. La restauration intérieure, ient d'être achevée, est du mêtyle. On s'accorde à dire qu'elle é faite avec simplicité et bon . Incessamment aura lieu la restion de la façade, l'une des remarquables que Liége pos- On voit au-dessus de la porte de deux lions en pierre de sa- à l'habile ciseau du sculpelcour.

rcure de Franconie publie e qui lui a été adressée de re d'Italie, en date du 15 e, dans laquelle on fait part uille que les personnes bien s ne savent rien d'une déci-Saint-Père à l'égard du dio-Trèves; que la nouvelle de la robation de trois chanoines uffragant de Trèves se fonde ement sur un malentendu.

rapport publié par la société e de Munich annonce que Bibles complètes et 1,650 plaires du nouveau Testament é répandus par ses soins en 14 années. L'association biblique centrale de Nuremberg a fait distribuer 78,000 exemplaires de la Bible en 15 ans; celle de Berlin 783,239 depuis sa fondation. Mais ces chiffres sont loin d'approcher de celui de la distribution faite par la société de Londres. Cette société, dont les revenus se sont élevés en 1837 à près de 3 millions, a répandu dans cette seule année 541,813 exemplaires de la Bible dans presque toutes les contrées du globe; et depuis son existence, cette distribution a atteint le chiffre énorme de 10,293,645 exemplaires imprimés dans les diverses langues de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique.

Ce rapport cite au nombre des sociétés françaises qui ont eu le plus de succès, celles de Paris, Bordeaux, Castres, Nîmes, Strasbourg et Colmar.

Actuellement a-t-on à se féliciter du résultat réel de ces prodigieuses distributions? C'est un point sur lequel nous nous sommes déjà expliqués plus d'une fois.

Un relevé de la vente des biens nationaux en Espagne annonce que jusqu'à la fin de septembre il avoit été vendu 24,362 domaines, qui avoient été estimés 486,464,253 réaux, mais qui ont été vendus 1,053,992,786 réaux.

Il est inutile de remarquer que ces biens nationaux sont des biens ecclésiastiques enlevés au clergé séculier et régulier. Il ne paroît pas jusqu'ici que cette confiscation, pour ne pas nous servir du mot propre, ait beaucoup profité à la nation. Malgré ce milliard de réaux, la détresse des finances est extrême, les employés ne sont pas payés; on est sans cesse aux expédiens pour les besoins les plus urgens, et l'armée elle-même manque souvent des choses les plus nécessaires. Mais c'est égal; le clergé est dépouillé, les révolutionnaires sont contens.

La cathédrale de Baltimore, bâtie et consacrée il y a dix-huit ans, est dans un état qui inquiète les catholiques du pays. Cette église n'est pas finie et se dégrade déjà. On sent la nécessité de la réparer et de la terminer. Une réunion des catholiques se tint le 28 mai pour s'occuper de cet objet. M. Eccleston, archevêque de Baltimore, y exposa le but de cette convocation. Il fit sentir combien il importoit à une population de près de 30,000 catholiques, non-seulement d'arrêter la dégradation de l'église, mais encore de compléter le monument et d'éteindre la dette dont il est grevé. Une telle entreprise seroit honorable pour les fidèles. Ils ne voudront pas faire moins que leurs pères qui ont élevé cet édifice, quoique les catholiques fussent alors moitié moins nombreux. Ils honoreront leur religion par leurs sacrifices, ils orneront leur ville d'un temple digne de Dieu et d'une grande cité. Le prélat proposa donc de former une association qui aura pour objet de recueillir des fonds pour finir la cathédrale et ouvrir le collége Saint-Charles. Un comité fut nommé pour dresser le plan de la société.

L'archevêque est président de la société. Tout souscripteur pour un dollar en est membre. Les souscripteurs nomment un bureau pour gerer les affaires. Ce bureau s'assemblera quatre fois par an. Les fonds recueillis seront appliqués par moitié à l'extinction de la dette, et l'autre moitié à compléter les bâtimens.

D'après un état fourni par les *trustees* de la cathédrale, il paroît que la dette qui pèse sur cette église se monte à 40,392 dollars. On conçoit les sollicitudes du vénérable archevêque à la vue d'une charge si énorme. Il faut chaque année payer de gros intérêts qui absorbent toutes les ressources de l'église. Puisse le zèle des catholiques délivrer d'un poids la métropole des Etats-Unis.

M. l'archevêque de Baltimore ... s'est pas adressé seulement à ses diocésains. Il a fait un appel aux catholiques des autres diocèses. Il leur demande une souscription d'un dollar par an. M. l'évêque de Charleston a, par une pastorale du 15 ..., engagé ses diocésains à souscrire ... leur présente cette souscription comme un devoir. La cathédrale de Baltimore est la métropole des Etats-Unis. Le prélat énumère tous les titres qu'elle a à l'intérêt des catholiques des autres diocèses. Il charge ses prêtres de recueillir des souscriptions. Lui-même a donné l'exemple et a souscrit pour 20 dollars ... peu de jours, la souscription élevée à Charleston à 118 dollars.

POLITIQUE, MÉLANGES, ...

Les jeunes gens qui faisoient ... années précédentes, au cours de ... *tion comparée* de M. Lherminier, ... lent plus entendre parler de ce ... seur depuis qu'ils le soupçonnent ... un peu modifié ses opinions, et ... converti à quelques idées d'ordre ... qu'ils ont cru voir en lui un guide ... menoit à la destruction et au boule... ment de la société, ses leçons ... soient sur eux un effet magique ... suivoient avec une sorte de passion ... délire. Maintenant qu'il a cessé ... leurs yeux aussi révolutionnaire ... désorganisateur qu'ils se l'étoient ... ils ne savent plus quels affronts et ... avanies lui faire. Ils méconnoissent ... voix, ils le renient, il est pro... comme hors la loi.

C'est une chose triste à dire; ... est certain que M. le professeur L... nier avoit donné à ces jeunes ... droit d'attendre de lui un syst... subversion sociale plus large et pl... plet. Après tout ce qu'il leur avoit ... gné de dissolvant, après tout ... avoit employé de zèle et d'effor...

:rvertir l'esprit, pour leur faire des freins de la religion et des es qui gouvernoient le monde n depuis dix-huit siècles, il étoit imple qu'ils comptassent sur lui les accompagner jusqu'au bout e chemin où il les avoit mis. Ainsi ls sont fort excusables de dire qu'il s répondu à leur attente. Du reste, sont pas les seuls qui en aient été s; tout le monde y a été trompé le eux.

Is c'est précisément par cette raison les hommes du pouvoir, qui sont is avoir d'aussi bons yeux que le nun du public, sont très-inexcusa- d'avoir laissé si long-temps une e d'enseignement au collége de e, à un professeur de désordre et igion aussi dangereux que M. Lher- . Puisqu'ils ne vouloient point le rsement et la ruine de la société, eux à prévoir les conséquences et naturelle de ses leçons, et à ne ter à la jeunesse les moyens de d'une influence pareille. Le ment devoit bien savoir que ce as de la *législation comparée*, la politique révolutionnaire et ines de subversion qu'on alloit au cours de M. Lherminier. t qu'il sait à quoi aboutit l'en- t donné par de tels profes- faut espérer que c'est à lui que profiteront, en le pénétrant de té de mieux choisir une autre maîtres qu'il croira devoir prépo- irection de l'esprit public, et à rvation des principes dont dé- vie ou la mort des sociétés.

---

s dissidences et les disputes en e de religion ne sont plus de notre La raison publique a fait justice tes ces vieilleries. C'est la tolérance ouce philosophie qui sont désor- appelées à tout régir, à tout régler anger amicalement entre les peu-

Tels sont les principes qu'on trouve posés aujourd'hui sous mille formes par les publicistes du progrès, et dont ils ne s'écartent que dans les occasions où il s'agit de les appliquer en France à la liberté du culte catholique.

A ces magnifiques programmes de la tolérance et de la douce philosophie en question, voici ce que répond Abd-el-Kader dans ses proclamations : *La guerre sacrée nous appelle; chassons l'impie de chez nous.*

C'est que pour faire de la tolérance, il faut être deux, apparemment, et qu'il ne suffit pas qu'une des parties vienne dire à l'autre : Nous vous prenons telle que vous êtes, parce que nous sommes parfaitement indifférens sur votre religion aussi bien que sur la nôtre, et que ce sont des vieilleries dont nous nous moquons, comme n'étant plus de notre temps. Or, vous voyez bien que l'autre partie n'est pas d'accord avec vous là-dessus. Ce que vous méprisez par rapport à vous, est par rapport à elle une *guerre sacrée*; et la raison qu'elle allègue pour vouloir vous chasser, *c'est que vous êtes des impies*. Admettons qu'elle ait tort, si vous voulez; mais enfin c'est un prétexte que vous lui fournissez, et qu'elle n'auroit pas pour soulever les passions et les haines contre vous, sans cette renommée d'irréligion qui vous accompagne aujourd'hui partout, et dont il n'est pas jusqu'aux tribus barbares de l'Afrique qui ne vous fassent un reproche. Vous vous en prenez au *fanatisme musulman* du mal qui vous arrive. Eh bien, ôtez au fanatisme musulman le droit de vous appeler *impies*, et de s'en faire une raison pour vous repousser. Ce sera toujours cela de moins que vous aurez à combattre dans les préventions des peuples.

PARIS, 4 DÉCEMBRE.

Le duc d'Aumale, capitaine au 4e léger, vient d'être promu au grade de chef de bataillon au même corps, en remplacement de M. Mariani, nommé

commandant de place à Corte (Corse).

— M. Corbin, colonel du 17ᵉ régiment d'infanterie légère, est nommé maréchal-de-camp.

— Le baron Poret de Morvan, sous-préfet de Mayenne, remplacé par M. Jarry, sous préfet de Mirande, passe à la sous-préfecture de Domfront. M. Lowasy de Loinville, sous-préfet de Lavaur, est nommé à la sous-préfecture de Mirande, et remplacé à Lavaur, par M. de Girels, ancien sous-préfet de Muret.

— Le paquebot la *Chimère*, arrivé à Toulon le 28 novembre avec la correspondance d'Alger et les dépêches du gouvernement, avoit à son bord 28 passagers, parmi lesquels se trouve le colonel de la Rue, aide-de-camp du ministre de la guerre.

— Dans l'extrait des dépêches du maréchal Valée, des 15 et 24 novembre, que nous avons donné dans notre dernier numéro, on a imprimé (page 446, à la 13ᵉ ligne de la première colonne) que 165 officiers et soldats français avoient péri près du camp de l'Ouad-Lalleg, il faut lire 105.

— Le duc d'Orléans, en visitant la place encore nue où le général Damrémont a été frappé, sous les murs de Constantine, a demandé, dit-on, au maréchal Valée d'élever un monument à cette place, ainsi qu'à celle où tomba le premier soldat de l'armée qui débarqua en 1830 à Sidi-Ferruch.

— On n'a encore que des correspondances d'Alger du 24 novembre, arrivées en même temps que les dépêches du maréchal Valée. Toute l'artillerie et toutes les troupes disponibles étoient parties, et le service de la ville se trouvoit fait par la milice. Quelques jeunes gens ont demandé l'autorisation de s'organiser en compagnies franches; d'autres ont suivi, bien armés, les troupes qui ont quitté Alger. Le camp de Mustapha présente l'aspect le plus triste. Il s'y trouve beaucoup de colons; les femmes pleurent la perte de leurs maris, de leurs frères, de leurs fils; les hommes échappés au massacre sont fort abattus. Les nouvelles [illegible] arrivent de l'intérieur sont très-a[illegible]geantes.

— Le journal ministériel du soir [illegible]ment formellement la nouvelle don[illegible] par plusieurs journaux que l'arri[illegible] garde de l'expédition du Biban a[illegible] été taillée en pièces par les Arabes.

— Le lendemain de l'explosion du [illegible] novembre, rue Montpensier, la p[illegible] avoit arrêté un nommé Duval, so[illegible] prévention d'avoir assisté activement [illegible]dividu qui avoit disposé la ma[illegible] meurtrière, et y avoit mis le feu. C[illegible]dividu, que de graves soupçons [illegible]loient comme devant être un él[illegible] âgé de 22 ans, nomme Béraud, [illegible] plusieurs fois impliqué dans des pr[illegible] politiques, avoit disparu de son d[illegible]cile.

Lundi, entre dix et onze heures [illegible] soir, un officier de police judic[illegible] commis à l'exécution d'un mandat [illegible] cerné contre Béraud, crut voir [illegible]nier passant rue de la Monnoie. [illegible] approcha, l'examina pendant qu[illegible] instans, et bien que l'individu [illegible] blouse et une perruque blonde [illegible] flottans pour cacher sa chevelur[illegible] rase, l'agent, convaincu que c'[illegible] qu'il cherchoit, saisit vigour[illegible] Béraud au collet, et lui signifia [illegible] rêtoit en vertu du mandat don[illegible] porteur. Une lutte alors s'eng[illegible] Béraud chercha, dit-on, à f[illegible] d'un couteau et d'un pistolet q[illegible] sous sa blouse. Cependant les [illegible] bientôt nombreux, voulurent [illegible]cher le prisonnier; mais des [illegible] étoient au bas du Pont-Neuf, [illegible] le bruit, accoururent au secou[illegible] camarade, et Béraud fut par [illegible] mené à la préfecture de police. [illegible] confronté hier matin avec Duv[illegible] deux, après un interrogatoire d[illegible]giacomi, ont été écroués à la C[illegible]rie.

— On lit dans un journal que la p[illegible] s'est transportée hier au domicile [illegible] M. Lagarde jeune, en vertu d'un mand[illegible]

. Zangiacomi, pour y faire une per-
tion.

La *Gazette des Tribunaux* annonce
es mandats qui ont amené l'arresta-
lu marquis de Crouy-Chanel et du
e de Crouy-Chanel ont été conver-
mandats de dépôt. Le marquis de
y-Chanel a été transféré à Sainte-
ie, et le comte, son neveu, a été
é à la Conciergerie.

La 6e chambre correctionnelle vient
adamner la femme Landaux, sage-
e, âgée de 41 ans, à deux années
prisonnement et 50 fr. d'amende
escroquerie et abandon d'un enfant
uau-né. Cette femme, chargée de
r à l'hospice de la Maternité un en-
qu'elle venoit de recevoir, avoit
d'abord une bague en or qu'elle
retirée elle-même du doigt de la
, puis diverses sommes s'élevant en-
ble à une vingtaine de francs, et au
de s'acquitter de sa commission, la
eureuse avoit en définitive aban-
né le pauvre petit enfant dans l'allée
maison de la rue de la Bourbe, où
, heureusement bientôt ramassé par
fruitière, et porté chez le commis-
de police.

— Le sieur Bigi, qui tenoit rue de
amont une maison de jeux de hasard,
le nom de *Cercle de la rue de Gram-*
, a été condamné, le 29 novembre,
police correctionnelle à 500 fr. d'a-
de. Les objets saisis dans l'appar-
ent restent confisqués. Le trésorier
er chasseurs s'est tué, après avoir
du dans cette maison une somme de
00 fr. appartenant au régiment.

— Le baron Griois, maréchal-de-
p d'artillerie en retraite, comman-
de la Légion-d'Honneur, cheva-
de Saint-Louis et de la Couronne-
er, vient de mourir à Paris, à l'âge
3 ans.

— Le *Moniteur* annonce que le cours
I. Lherminier est provisoirement sus-
du.

— On lit dans les feuilles du gouver-
ent que le récit du *Messager* sur les
troubles qui ont signalé l'ouverture du cours de M. Lherminier, renferme plusieurs inexactitudes. M. Lherminier n'étoit point en robe, les professeurs du collége de France n'ayant pas de costume particulier; et c'est seulement après sa sortie de la salle que le baron Thénard s'est occupé des mesures d'ordre qui étoient à prendre.

— Le ministre de l'intérieur a invité les préfets à faire former le tableau des ponts qu'il seroit utile de construire dans leurs départemens pour remplacer les passages d'eau et bacs auxquels l'amélioration des voies de communications vicinales ont donné une grande importance.

— Le docteur Aronshon, de Strasbourg, vient d'être nommé médecin consultant du roi.

— Le maréchal-de-camp Boutin vient de mourir.

— La société de géographie tiendra son assemblée générale de 1839 le 6 de ce mois, à sept heures et demie du soir, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Huerne de Pommeuse.

— Les opérations électorales du 5e arrondissement de Paris ont commencé aujourd'hui par la nomination des bureaux définitifs.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu le 1er et le 2 la somme de 568.993 fr., et remboursé celle de 420,000 fr.

— Dimanche dernier, M. Ferd. Berthier, doyen des professeurs de l'Institut royal des sourds-muets de Paris, a présidé pour la sixième fois la fête anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée.

— Ce matin, vers neuf heures et demie, un sergent de ville qui étoit en surveillance sur le boulevard Saint-Martin, a reçu un coup de pistolet, à bout portant, qui l'a atteint au bras gauche. L'auteur de cette tentative d'assassinat a été arrêté; c'est un ouvrier menuisier nommé Emmanuel Barthélemy. On a trouvé sur lui un pistolet d'arçon, un poignard et trois cartouches.

— Les habitans du faubourg Poisson-

nière demandent, dit-on, l'établissement d'un collége dans ce quartier, dont la population égale celle de beaucoup de villes du premier ordre.

— Lors de la concession du pont du Louvre, on a imposé à la compagnie l'obligation de décorer ce pont de quatre statues colossales. L'exécution en a été confiée à M. Petitot, de l'Institut, qui vient de modeler ces statues représentant l'*Abondance*, l'*Industrie*, la *Seine* et la *Ville de Paris*.

— L'arcade Colbert, rue Richelieu, menaçant ruine, vient de nécessiter des mesures de précaution : on l'a étayée de toutes parts.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. l'abbé Solente, de Saint-Acheul, a donné à la société des antiquaires de Picardie, réunie à Amiens, un tombeau en plomb de l'époque gallo-romaine, récemment découvert dans un terrain voisin de l'église. Il renferme un squelette de femme bien conservé, deux urnes en verre, plusieurs épingles en bois et quelques fragmens d'une étoffe en mailles (espèce de tricot). M. Roze, curé-desservant de Tilloy-les-Conty, a donné une médaille représentant la ville de Constantinople à l'époque de Constantin, trouvée dans un marais de cette commune. La *Gazette de Picardie* ajoute que M. Chenssey, architecte de la ville, a aussi donné une statuette en pierre de Saint-Christophe, découverte dans les fondations d'une maison, et deux vases en poterie rouge de l'époque romaine, trouvés dans les marais de Montières.

— M. Stourm, ancien président à la cour criminelle de Metz, président honoraire à la cour royale, est mort à Reims le 26 novembre, à l'âge de 84 ans.

— Le conseil municipal d'Epinal, partageant l'intérêt que le conseil-général des Vosges porte au jeune Pinot, élève distingué de M. Paul Delaroche, vient de lui accorder un encouragement de 600 fr. . . . .

— Des fonds viennent d'être v[...] le conseil municipal d'Orléans [...] fondation d'un dépôt de mendi[...] le château de Beaugency.

— A Rochefort, la semaine [...] on a lancé à la mer un bateau [...] appelé le *Caméléon*, et le vai[...] *flexible*, de 90 canons.

— Le nommé Aulien, âgé d[...] cultivateur à Saint-Priest (Isèr[...] y a environ un an, mordu par [...] Il oublia bientôt cet accident; [...] tant récemment senti indisposé, [...] dit à Lyon, sans doute pour [...] des soins, le mercredi 27 nov[...] alla, vers 9 heures du soir, chez [...] de la maison n° 24, rue Belle[...] pour voir le fils de ce dernier a[...] il avoit été au service. Après [...] minutes d'entretien, Aulien, [...] accès de rage, demanda en gr[...] lié avec de fortes cordes, afin [...] hors d'état de communiquer [...] freux dont il étoit atteint. Un[...] rotté comme un criminel, le n[...] fut conduit à l'hôpital par le c[...] de police du quartier qui avoit [...] La foule étoit grande sur so[...] imprudente, elle couroit des r[...] malgré lui, Aulien auroit pu, d[...] lent accès, rompre ses liens e[...] piter sur ceux qui l'entouroie[...] ciante aussi à la vue du mal d'[...] a dû, par sa présence seulemen[...] fatiguer davantage l'esprit déj[...] lade de l'infortuné.

— La souscription ouverte à [...] en faveur des Espagnols réfu[...] voit le 1er à 5,683 fr. 50 c.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAG[...]

Les symptômes d'anarchie [...] jours les mêmes à Madrid. L[...] du jacobinisme continuent à [...] fler le feu par leurs affiliés da[...] vinces, où l'esprit révolutio[...] moins contenu que dans la c[...] effet, les mesures qu'on pren[...]

font qu'augmenter en énergie et en yens de répression. Rien n'est négligé ur que la garnison soit maintenue sur pied imposant, et en état d'exécuter s les ordres du gouvernement au premier signal. Il faut bien que l'autorité se sente forte et appuyée solidement; car gouverneur de Madrid vient d'écrire à intendant-général des finances qu'il n'a à lui adresser la liste des contribuables refusent l'impôt, pour qu'il les fasse er sur-le-champ.

ans les provinces, les agitateurs sont s énergiquement contenus, parce les moyens de répression y manquent ntage, faute de troupes et de garnisuffisantes. Les grands foyers révonnaires, après Madrid, sont Malaga, ille, Cadix, Cordoue, etc.

— Les rapports varient peu sur le comt de Solsona. Il est hors de doute que christinos y ont perdu beaucoup de nde en tués et blessés, et que l'avage est resté aux carlistes. Seulement se sont pas emparés de tout le convoi destiné au ravitaillement de cette . Il leur en a échappé assez pour la tre en état de se maintenir pendant ue temps. Le général Valdez fait der des renforts à Madrid; mais on oit pas que le ministre de la guerre faire grand'chose pour lui.

es mesures sont toujours très rises pour le désarmement des probasques.

A moins que ce ne soit l'amour du lleux, on ne sait pourquoi la fin ne du comte d'Espagne est remise ate par quelques bruits contraires. ne paroît prouver qu'une chose; qu'il n'est pas mort d'une manière il y ait à se vanter pour ceux qui ont commis cette action.

Rien ne change dans la position Espartero. L'enthousiasme s'est beaup refroidi pour lui à Madrid et part.

Le roi Léopold est arrivé le 29 novembre à Bruxelles, venant de Wiesbade.

— Plusieurs feuilles de Londres annoncent que la réunion du parlement anglais est fixée au 14 janvier.

— Des lettres de Palerme, adressées à la *Gazette du Midi* (Marseille), annoncent que le *Véloce*, bâtiment à vapeur français, a mouillé sur rade le 4 novembre, à la suite d'un violent coup de vent qui l'a forcé de relâcher dans ce port, après avoir essayé en vain d'entrer dans le phare de Messine. On sait que ce navire porte à Trébizonde M. le comte de Sercey, ambassadeur en Perse, et sa suite.

— Le gouvernement anglais a désigné pour remplir les fonctions de commissaires, dans les négociations commerciales que l'Angleterre entame avec la France, MM. Porter, chef du bureau de statistique au ministère du commerce, Bulwer et Mac-Grégor.

— La *Gazette Piémontaise* porte à 400 milles carrés italiens la quantité de terrain couvert par l'inondation simultanée du Panaro et de la Secchia.

— La maison Trèves, de Venise, qui faisoit des affaires immenses avec l'Orient, vient de suspendre ses paiemens. On craint également de graves sinistres commerciaux à Trieste.

— A Munich, on dit que la princesse Aldegonde, seconde fille du roi de Bavière, a été fiancée au prince héréditaire de Modène.

— Un journal allemand prétend que la petite ville de Rastadt sera érigée en forteresse.

— On écrit d'Italie, dit le *Mercure de Souabe*, que M. le duc de Bordeaux a le projet d'épouser une sœur du roi de Naples, et que son voyage n'a pas d'autre but.

AU RÉDACTEUR.

Toulouse, le 24 novembre 1839.

Monsieur, l'*Ami de la Religion* du mardi 29 octobre 1839 renferme une erreur grave sur mon *Traité du magnétisme animal considéré sous le rapport de l'hygiène, de la médecine légale et de la thérapeutique*. . . . .

L'auteur de l'article dit, page 194 : « M. le docteur Lafont-Gouzi pose en fait dans son traité, que le magnétisme animal n'est autre chose qu'une reproduction de l'ancienne magie sous un nom nouveau. »

Or je dis, pag. 14 et 15, chapitre de l'origine et de la généalogie du magnétisme : « Il n'est nullement question ici de décider si la filiation et l'hérédité dont se vantent les magnétiseurs, est réelle ou prouvée, et s'il est vrai que les magiciens, les sorciers d'autrefois employoient les procédés et les moyens dont se compose aujourd'hui l'art magnétique. Les déclarations et les affirmations des magnétiseurs qui en appellent au jugement des physiciens et des médecins, et les faits qui accompagnent leurs ouvrages et leur pratique, seront le point de départ, le texte et l'objet de mon examen. Toutefois je dois observer que *rien n'autorise à admettre l'identité de la magie et du magnétisme.* »

Aux pages 158 et 159, je dis encore : « Il n'est pas question ici d'une affaire de théologie, ni d'un sujet philosophique.... .... Le magnétisme est placé sur un terrain qui rend inutiles les problèmes et les controverses relatives à l'origine initiale de cet art maléficier. Les faits connus, publics, multipliés, qui sont du domaine de ma profession, suffisent à motiver l'anathème porté contre les maléficiers.

» Ces deux classes d'enchanteurs, les magiciens d'autrefois et les magnétiseurs d'aujourd'hui, partent-elles du même point et emploient-elles les mêmes moyens? Rien ne le prouve, et je laisse Mesmer revendiquer un tel héritage. Encore une fois, la question médico-légale n'est point là, etc. »

Daignez, monsieur le rédacteur, insérer ma réclamation dans votre estimable Journal, et recevoir avec bonté l'expression du respectueux dévoûment avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre serviteur,

LAFONT-GOUZI, professeur à l'Ecole de médecine de Toulouse, etc.

Nous insérons d'autant plus volon[tiers] cette réclamation, que peut-être n'a[vions-nous] pas rendu pleine justice à l'au[teur] dans l'article de notre Journal qui [con]cernoit son livre. M. Lafont-Gouzi [est à] la fois un médecin très-distingué e[t un] excellent chrétien. Il a été amené à une étude particulière du magnéti[sme] par la confiance que lui témoign[e le] clergé de Toulouse, qui le cons[ulte] souvent sur cette matière, pour po[uvoir] se faire d'après ses lumières une règ[le de] conduite par rapport aux magnétise[urs et] aux magnétisés. Un médecin étr[anger] étant venu ouvrir l'année derniè[re un] cours public de magnétisme à Toul[ouse,] M. Lafont-Gouzi a été vivement p[ressé] de publier le fruit de ses recherch[es et] de ses réflexions sur cet objet. Vo[ilà ce] qui a donné lieu à l'opuscule que [nous] avons annoncé, et qui peut être se[ra] utile au clergé.

Nous devons d'ailleurs remarqu[er la] modération et la retenue de l'hon[orable] médecin dans sa réclamation. Peu[t-être] eût-il été en droit d'élever d'autre[s sujets] de plainte sur l'article du 29 octobr[e. Cette] réserve, à laquelle bien des aute[urs ne] nous ont pas accoutumés, redouble [notre] estime pour un homme si fort au-d[essus] des susceptibilités de l'amour-propre.

Le Gérant, Adrien Le Cl[ere.]

BOURSE DE PARIS DU 4 DÉCEM[BRE.]

CINQ p. 0/0. 112 fr. 75 c
TROIS p. 0/0. 82 fr. 40 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. [illegible]
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. [illegible]
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr [illegible]
Rente de la Ville de Paris. 0. 0 fr. [illegible]
Act. de la Banque. 2980 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1255 fr 00 c.
Emprunt romain. 101 fr. 5/8
Emprunt Belge 101 fr. 1/2
Rentes de Naples 103 fr. 10 c.
Emprunt d'Haïti. 520 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE E[T Cie,]
rue Cassette, 29.

MI DE LA RELIGION
oît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
1 et 15 de chaque mois.

N° 3212.

SAMEDI 7 DÉCEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

locution du Saint-Père Grégoire XVI, dans le consistoire secret du 10 des calendes de décembre (22 novembre) 1839.

—

…puis le commencement de notre …ficat, nous avons été forcé par les …malheurs des temps de vous an… …r de ce lieu même bien des choses …s et douloureuses. Mais ce que nous … à vous communiquer dans la pré… …réunion au milieu des afflictions et …uil de l'Eglise, est de telle nature qu'il …de beaucoup l'amertume des maux …nous avions gémi jusqu'ici.

Personne de vous n'ignore que les évê… …russes et toute cette illustre nation … après avoir reçu l'unité catholique … la foi chrétienne, s'en étoit malheu…sement écartée, et suivoit le déplora… …chisme des Grecs, en retenant l'usage … langage ordinaire et le rit grec, … cette nation, dis-je, avoit plus d'une …ongé avec le secours de la grâce di… … à un retour sincère et durable vers … romaine. Ainsi d'abord dans le … général de Florence, l'archevê… …de Kiow, métropolitain de toute la …, souscrivit avec les Grecs au célè… …décret d'union, et quoique la chose ait … bientôt après à cause des troubles …élevoient et par les efforts ennemis … qui, rebelles à la lumière, adhé… …plus opiniâtrément au schisme, ce… …dant jamais les évêques ne cessèrent …diriger leurs vues dans le même but, … on vit luire le jour heureux où …fit éclater sa miséricorde, et où il …donné à la nation russe de rentrer … le sein de la mère qu'elle avoit …donnée, et de revenir dans cette cité … fondée par le Très-Haut, et dans … seulement on peut trouver le …

Car sur la fin du XVI[e] siècle, les évêques russes qui étoient soumis à la domination civile du pieux Sigismond III, roi de Pologne et grand duc de Lithuanie, se rappelant la concorde qui avoit existé autrefois entre les Eglises d'Orient et d'Occident, concorde que leurs ancêtres avoient maintenue avec soin sous le gouvernement du Saint-Siége, sans être contraints par la violence ou trompés par des artifices, sans se laisser entraîner par légèreté d'esprit ni séduire par des avantages temporels, mais éclairés seulement par la lumière d'en haut, et cédant à la seule connoissance de la vérité, excités enfin par le seul désir de leur salut et de celui des brebis qui leur étoient confiées, après avoir délibéré sur cette grande affaire dans une réunion commune, envoyèrent deux de leurs collègues à cette chaire de Pierre au nom de tout le clergé et du peuple, et après avoir abjuré les erreurs des schismatiques, demandèrent d'être de nouveau en société avec l'Eglise romaine, et d'être rétablis dans l'ancienne unité avec elle.

Plusieurs constitutions apostoliques attestent avec quelle charité notre prédécesseur Clément VIII de sainte mémoire, les reçut au milieu des applaudissemens de l'univers catholique; quelle sollicitude le Saint-Siége montra pour eux; avec quelle sage indulgence il les traita, et combien il les aida en toutes manières. Par ces constitutions, des grâces particulières et de grands bienfaits furent accordés à cette nation; on laissa à son clergé les rits sacrés qu'il tenoit de ses relations avec l'Eglise d'Orient, et on érigea en plusieurs lieux, et surtout à Vilna, ou bien on soutint par des secours annuels, des colléges pour élever les clercs de la nation russe dans la sainteté de la foi et des mœurs. Il fut triste sans doute que cette union si heureusement rétablie des

lique.

Mais, ô malheureux changement! ô calamité qu'on ne peut assez déplorer pour les Russes! ceux qui leur avoient été donnés comme pères et pasteurs, ceux qui devoient être leurs maîtres et leurs guides pour rester unis par des liens plus étroits au corps de J. C., qui est l'Eglise, ceux-là ont été pour le malheur de la nation, les auteurs d'une défection nouvelle. Voilà, vénérables frères, ce qui nous tient dans une pénible anxiété; voilà ce qui ajoute aux amertumes qui nous arrivent de toutes parts, et ce qui demande des larmes plutôt que des paroles. Nous l'avouons, nous ne pouvions nous résoudre d'abord à ajouter foi à tout ce que les bruits publics racontoient sur ce triste événement; nous songions à la grande distance des lieux et à l'extrême difficulté que nous éprouvons de communiquer avec les catholiques de ce pays. C'est pour cela que nous avons différé jusqu'ici de faire entendre nos plaintes sur la grandeur du mal.

Mais des nouvelles certaines étant arrivées depuis, et la chose ayant été expressément annoncée par les journaux,

adhésion à l'Eglise grecque-rus
la formule qui y étoit présenté
tissant en même temps ceux q
roient qu'ils perdroient sur
leur place de pasteurs, et que d
tions seroient portées à l'aut
rieure contre eux et contre
prêtres qui refuseroient de m
exemple.

Enfin, après avoir employ
manœuvres, ils en sont venus
de perversité, qu'ils n'ont poi
déclarer publiquement leur in
s'attacher à l'Eglise grecque-r
joindre des prières au nom de
peau pour obtenir la permissi
riale à ce sujet. L'effet a répon
vœux; car tout étant prépar
tionné par le synode schisma
dant à Pétersbourg, l'agrégatio
grecque-russe des évêques, d
du peuple de Russie, qui avoie
que là unis à l'Eglise romaine,
crétée et célébrée avec solenni
seroit trop pénible de rappo
qui faisoit prévoir depuis lo
cette triste issue, et par quel
tions ces pasteurs dégénérés se

déplorons du fond de notre cœur tant es que le Sauveur avoit rachetées de ang, et qui sont en danger de leur sa ernel. Nous déplorons que de lâches ressaient hautement déserté cette fidé n'ils avoient d'abord promise à l'Eglise aine. Nous déplorons qu'ils aient si tristement ce caractère sacré dont oient été revêtus par l'autorité de ce apostolique. Mais nous sommes dans une grande sollicitude sur ces s fils qui dans cette nation n'ont pu ni trompés par des artifices, ni ef: s par des menaces, ni séduits par mple, et qui ont persévéré avec fer dans les liens de la communion ca que. Car on ne peut se dissimuler maux graves résultent pour eux de éfection des autres, et combien ils nt à souffrir pour leur constance la sainte unité. Plût à Dieu qu'il fût permis de les consoler de près des exhortations paternelles et de accorder quelques grâces spirituelles les confirmer !...

pendant nous souvenant de notre ir, et songeant qu'il nous a été dit haut comme autrefois au prophète : *t, ne cessez point, élevez la voix comme rompette, annoncez à mon peuple ses s, et à la maison de Jacob ses péchés ;* aut de cette chaire apostolique, nous plaignons incessamment de la dé pn des Russes et surtout des évêques, ous leur reprochons avec force l'in que leur attentat a faite à l'Eglise ca ique. Mais comme nous tenons sur re la place de celui *qui est riche en iséricorde, qui a des desseins de paix et d'affliction*, et qui même *est venu her et sauver ce qui périssoit*, loin de dépouiller envers eux de la charité olique, nous avertissons soigneuse t chacun d'eux de penser d'où ils tombés, et quelles terribles peines ils ncourues suivant les sacrés canons ; voient où ils vont téméraireme nt, ant leur salut éternel, qu'ils crai t le prince des pasteurs qui leur re ndera le sang des brebis perdues, et que frappés pour leur bien *par l'attente terrible du jugement*, ils rentrent dans la voie de la justice et de la vérité dont ils se sont éloignés, et y ramènent avec eux le troupeau si misérablement dispersé.

Après cela, nous ne pouvons dissimuler, vénérables frères, que la cause de notre douleur sur la situation des affaires catholiques dans le vaste empire de Russie s'étend bien plus loin. Nous savons combien notre sainte religion y est depuis long-temps accablée d'angoisses. Nous n'avons certainement pas négligé d'appliquer tous les soins de notre sollicitude pastorale à les soulager, et nous n'épargnerons rien à l'avenir auprès du puissant empereur, espérant encore que dans son équité et dans son esprit élevé il recevra avec bienveillance nos vœux et nos demandes. Pour arriver à cette fin, *approchons-nous avec confiance du trône de grâce*, prions tous ensemble *le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation* qu'il regarde avec bonté son héritage, qu'il console par un *secours opportun* l'Eglise son épouse, qui pleure amèrement la perte de ses enfans, et qu'il accorde dans sa clémence, une sérénité long-temps désirée au milieu de tant d'adversités.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 22 novembre, Sa Sainteté a tenu au palais Quirinal un consistoire secret dans lequel, après une courte allocution, elle a proposé les églises suivantes : les évêchés unis de Porto, Sainte-Rufine et Civita-Vecchia, pour M. le cardinal Jean-François Falzacappa, évêque d'Albano ; l'évêché d'Albano, pour M. le cardinal Jacques Giustiniani ; l'archevêché de Thessalonique *in part.*, pour M. Vincent Massi, transféré de Gubbio, et l'évêché de Césaropolis *in part.*, pour M. Vincent Pecci, prévôt de la cathédrale de Gubbio et pro-vicaire-général du diocèse.

PARIS. — Par ordonnance du 4 cou-

rant, M. de Bonald, évêque du Puy, est nommé au siége archiépiscopal de Lyon, vacant par le décès du cardinal Fesch;

M. de Lacroix-d'Azolette, évêque de Gap, est nommé au siége archiépiscopal d'Auch, vacant par le décès du cardinal d'Isoard;

M. Affre, chanoine de la métropole de Paris, est nommé coadjuteur, avec future succession, de M. l'évêque de Strasbourg.

Après une maladie de trois jours, M. le cardinal de Latil est décédé le 1er décembre au matin, à Gemenos, près Marseille. Il étoit sur le point de partir pour Nice, lorsque, le 28 novembre, il ressentit une indisposition qui le détermina à différer son voyage. Le médecin fut appelé, et crut devoir par des saignées prévenir une congestion cérébrale, dont les premiers symptômes se manifestoient. Un autre médecin de Marseille fut mandé, en même temps qu'une lettre écrite sous la dictée du malade, fut envoyée par exprès à M. l'évêque de Marseille, avec qui le cardinal vouloit avoir un entretien.

Le prélat se rendit en toute hâte auprès de son illustre ami, conféra avec lui pendant quelque temps, et lui administra les derniers sacremens, que le cardinal reçut avec une admirable sérénité d'esprit. Il répondoit à toutes les prières, et montroit une grande confiance en Dieu avec un parfait détachement de la vie; toutes ses paroles annonçoient le calme de son ame. Il a lui-même demandé que M. l'évêque lui appliquât l'indulgence plénière *in articulo mortis*.

Sa maladie étoit une fièvre pernicieuse. Lorsque, pendant la nuit du 30 au 1er décembre, les symptômes devinrent alarmans et annoncèrent une agonie prochaine, le cardinal conservoit encore toutes ses facultés intellectuelles, ainsi que l'usage de la parole et de l'ouïe. M. l'évêque de Marseille, qui, depuis près de trois jours, ne l'avoit pas quitté un instant, lui fit la recommandation de l'ame. C'est alors que le cardinal montra avec quel sentiment de joie il quittoit la vie; les paroles de piété que lui suggéroit M. l'évêque de Marseille étoient répétées avec ex[illegible] pression et provoquoient de la p[illegible] du malade des témoignages touch[illegible] de piété envers Dieu et d'intérêt pour ceux qui l'entouroient. Il n'oubl[illegible] rien; il s'occupa jusque de ses [illegible] néràilles. Tout fut charité env[illegible] Dieu et envers les hommes dans [illegible] langage. Tous les assistans en étoi[illegible] pénétrés de la plus grande édifica[illegible] tion. Il parla de lui-même avec [illegible] humilité remarquable; il pria po[illegible] sa famille, pour son diocèse et po[illegible] l'Eglise en général. Il fit mettre à [illegible] doigt de l'évêque de Marseille [illegible] anneau qu'il portoit habituellem[illegible] et pria de le garder comme un [illegible] venir de lui. Enfin, à neuf [illegible] du matin, M. l'évêque de Ma[illegible] lui a fermé les yeux.

Son corps a été déposé dans la [illegible] thédrale de Marseille, en atten[illegible] que le gouvernement autorise son [illegible] humation dans la métropole de Re[illegible]

Une assemblée de charité a[illegible] lieu le lundi 9 décembre dans l'[illegible] glise Saint-Nicolas-des-Champs, [illegible] faveur des familles indigentes [illegible] paroisse secourues par la sociét[illegible] Saint-Vincent-de-Paul. A deux [illegible] res, sermon par M. l'abbé [illegible] tier, curé des Missions-Etran[illegible] La quête sera faite par me[illegible] Aude, rue Duphot, 15; Bert[illegible], rue du Ponceau, 2; Bruneau, [illegible] Montmorency, 6; la marquise [illegible] Dolomieu, aux Tuileries; la [illegible] tesse Excelmans, rue d'Angoul[illegible] Saint-Honoré, 3; Javon (Alexan[illegible] rue Meslay, 16; Laurent, rue Saint-Denis, 227; Visconti, rue Neuve-Saint-Augustin, 20.

———

une réunion de Polonais qui
ieu à Paris le 29 novembre
, M. Antoine Ostrowski, pa-
l'un des présidens de la ré-
a rappelé un fait récent, la
de l'église grecque-romaine à
grecque, ordonnée par un
de l'empereur de Russie. Ce
uatre millions de Polonais des
ces du sud à qui on enlève le
qu'ils professoient depuis bien-
0 ans; car leur adhésion à l'E-
omaine date de la fin du XVIe
(1596). La *Gazette d'Augsbourg*
ces jours derniers un article
ournal de Saint-Pétersbourg
ase de l'empereur qui rompt
s établis entre Rome et les
s du sud de la Pologne est
d'un ton de triomphe.
wski a raison de considérer
comme une nouvelle at-
ée à la nationalité polo-
u catholicisme. Il est cu-
iste, au surplus, de voir
dans le nord de l'Europe
cisme polonais est attaqué
ché de Posen par l'admi-
prussienne au profit du
tisme, et dans les provinces
la Pologne par l'adminis-
sse, au profit de l'église
Cela ranime en Allemagne,
étonnement de plusieurs
s de notre temps, les an-
querelles de religion.
a fin du discours par lequel
e Czartoryski a ouvert le 28
e de l'Association littéraire
e, l'on a remarqué en-
es le passage suivant, qui se
e d'une part à l'archevêque
, et de l'autre aux trois évê-
grecs-unis, Sicmaszko, Luc-
i et Zubko, dont le schisme
a navré de douleur la Po-

i milieu de tant d'amertumes, il
été donné d'éprouver aussi une
ition en apprenant qu'un de nos vénérables et saints pasteurs, appuyé par l'unanimité exemplaire de son clergé et par l'attachement religieux des fidèles de ses diocèses, a su, avec l'humilité qui sied à son ministère, mais avec une constance inébranlable, résister aux empiètemens tentés contre sa foi et contre les droits de l'Eglise catholique. Puisse ce grand exemple trouver des imitateurs! Puisse-t-il laver la tache imprimée à notre pays par d'indignes pasteurs, qui, insensibles à l'exécration générale de ce monde et peu soucieux de leur salut dans l'autre, vrais loups dans la bergerie, osèrent prendre l'initiative du scandale, et entraîner à une criminelle apostasie leurs subordonnés et le peuple qui leur avoit été confié. »

———

Le 1er décembre courant, une cérémonie intéressante a eu lieu dans l'église Saint-Michel de Bordeaux. Une nouvelle chapelle destinée aux pieuses associations de la jeunesse a été inaugurée; c'est M. Gignoux, vicaire-général, qui a présidé. Il a béni deux médaillons représentant saint Louis de Gonzague et saint Stanislas de Kostka, incrustés dans le mur de la chapelle, et dus au pinceau de M. Eugène Ramade, artiste distingué. Ces deux portraits sont faits et ornés avec un goût exquis, et sont propres à inspirer la piété. Après la bénédiction de ces tableaux, M. Gignoux a célébré le saint sacrifice et a adressé après l'Evangile une instruction remarquable par la clarté, une noble simplicité, et un ton pieux et plein d'onction. Il s'est servi heureusement de l'inscription placée en regard de l'autel et conçue en ces termes: *Il est bon à l'homme de porter le joug du Seigneur dès sa jeunesse.* Quatre-vingts jeunes gens environ composant la société de persévérance, dirigée par un vicaire de la paroisse, étoient présens. La communion a été nombreuse et édifiante.

Le soir, M. l'archevêque est venu officier à vêpres. Le prélat a prononcé

un sermon sur l'éducation, rempli de pensées profondes et d'à-propos; après le salut, il s'est rendu, accompagné de MM. Gignoux et de Vesins, vicaires-généraux, et du clergé de la paroisse, dans la nouvelle chapelle, et après une allocution courte et paternelle, a reçu cinq membres de la société qui se sont consacrés à la sainte Vierge.

Le 12 novembre dernier, M. l'évêque du Mans, accompagné de deux grands-vicaires et d'un nombreux clergé, a consacré l'église paroissiale de Mulsane, département de la Sarthe, nouvellement rebâtie aux frais de M. l'abbé de Moncé, propriétaire dans les environs. Le pieux et zélé pontife, après avoir fait cette longue et imposante cérémonie, en présence des autorités, de la garde nationale du lieu et d'une foule immense, la termina par la messe pontificale, qu'il voulut célébrer, malgré la fatigue qu'il avoit dû éprouver.

Le 23 du même mois, M. l'évêque du Mans s'est rendu à La Flèche, chef-lieu de l'un des arrondissemens de son diocèse. Le lendemain 24, le prélat a donné le voile à six postulantes dans la communauté de Notre-Dame, et a reçu les vœux de deux professes. Cette édifiante cérémonie, qui l'occupa une grande partie de ce jour, ne l'empêcha point d'en recommencer une semblable le lendemain chez les religieuses hospitalières de Saint-Joseph, de la même ville.

Mais le 26 novembre fut surtout pour les habitans de La Flèche un véritable jour de fête. Dès le matin, toute la population de la ville étoit réunie à l'église paroissiale et sur la place qui lui est contiguë, pour être témoin d'une cérémonie pompeuse. M. l'évêque bénit solennellement cinq cloches, en présence de cinquante membres du clergé, des autorités civiles et militaires, du lieutenant-colonel de l'école, d'un piquet de gardes nationaux et d'un détachement de la troupe de ligne. Avant la cérémonie, M. l'abbé Poulet, premier vicaire de La Flèche, prononça avec chaleur un discours dans lequel, après avoir fait voir l'esprit de l'Eglise dans la bénédiction des cloches, il sut tirer les larmes des yeux de ses nombreux auditeurs, en montrant combien la religion est imposante dans toutes ses cérémonies, et combien les cloches doivent être chères à un cœur chrétien, par les souvenirs de joie et de tristesse qu'elles lui rappellent sans cesse. M. Poulet voulut bien être l'interprète de toute l'assemblée et adresser au pontife vénéré, dont le zèle ne redoute aucune fatigue, et aux magistrats présens, des remercîmens et des éloges aussi justes que mérités.

La messe pontificale qui suivit la cérémonie ne fut finie qu'à deux heures après midi.

M. l'évêque de Périgueux a souscrit pour 20 fr. en faveur des pauvres réfugiés Espagnols. Trois chanoines de sa cathédrale, MM. [illegible]maine, Véchambre et du Pavillon ont souscrit pour 50 fr., 25 fr. et [illegible]

M. l'abbé Combalot prêche à Arras la station de l'Avent. Il prêche tous les dimanches après vêpres, et tous les jours de la semaine, excepté le samedi, à 6 heures du [illegible]

Le clocher de Migné vient enfin d'être achevé. On se souvient que le conseil municipal de la commune s'étoit imposé pour une somme de 3,000 fr., afin d'aider M. l'évêque de Poitiers, qui avoit entrepris cette construction. C'étoit peu de chose pour la dépense totale, mais le vénérable prélat a trouvé d'autres ressources, et a contribué lui-même généreusement aux frais.

'église de Migné commence à se
ıbler. De beaux ornemens don-
par des personnes pieuses ont en-
i la sacristie. M. l'ancien évêque
·léans vient de faire hommage
ıe croix de cuivre rouge de vingt
s de longueur. Cette croix, dont
einte se rapproche un peu de
: de la croix vue en 1826, est sus-
lue horizontalement à la voûte,
ı l'endroit même où parut la
x le 17 décembre. Le prélat a fait
er une inscription gravée sur
·bre, qui indique la nouvelle
struction que M. l'évêque de Poi-
s a fait faire en mémoire de l'ap-
ition. L'inscription se termine
ni: *La croix suspendue à la voûte
est le souvenir et l'image.*
Si on avoit eu des fonds, le projet
it d'élever un monument sous
droit où se terminoit la tête de
croix; mais il a fallu ajourner
écution de ce projet. En atten-
it, on va élever une colonne sur-
ntée d'une croix horizontale. Elle
a placée à l'extrémité du chemin
i, de la grande route de Poitiers à
mur, se dirige vers Migné. Par
tté du conseil municipal, ce che-
n avoit été désigné sur l'état des
mins sous la dénomination de
emin de la Croix. Ce nom sera gra-
sur le piédestal, et sur les autres
és il y aura des inscriptions pro-
s à perpétuer le souvenir de l'ap-
ition.
On va célébrer pour la treizième
l'anniversaire d'un événement
a fait tant de sensation dans le
s et au loin.

Philippe Lemoine, journalier à
merie, près le Quesnoy, diocèse
Cambrai, aime à s'asseoir au banc
chantres dans sa paroisse, et
ume il n'y est point admis à cause
son caractère voisin de la folie, il
nporte contre le clergé et les fidè-
, ce qui lui a déjà valu plusieurs
ıdamnations en police correction-nelle. Le 16 novembre, il compa-roissoit de nouveau, comme prévenu d'avoir excité récemment du trouble dans l'église, en manifestant pendant le salut l'intention de monter à l'autel. Le curé et l'adjoint s'y étant opposés, Lemoine avoit donné un coup de poing au dernier et l'avoit mordu au bras. Il a été établi que précédemment le prévenu avoit réussi à se placer pendant l'office sur l'estrade du prêtre, et que de là il avoit béni les habitans avec son bonnet de coton en signe d'ostensoir. Néanmoins le tribunal n'a pas trouvé dans ces actes la folie suffisamment caractérisée, et il a condamné Lemoine à trois mois de prison, en admettant toutefois le dérangement de ses idées comme circonstance atténuante.

D'après un relevé statistique du nombre des élèves admis dans les écoles primaires communales de Valenciennes, il existe dans l'école des Frères 479 élèves, dans l'école d'enseignement mutuel des garçons 123, et dans l'école d'enseignement mutuel pour les jeunes filles 148. Une classe d'adultes est en outre annexée aux écoles des Frères et à l'école d'enseignement mutuel pour les garçons. On compte dans la première 127 élèves, et dans l'autre environ 40. Les frais annuels que coûtent à la ville ces diverses écoles se répartissent comme il suit : 3,000 fr. sont accordés aux Frères; 1,440 fr. forment le traitement de la directrice de l'école mutuelle pour les jeunes filles, et de la sous-maîtresse; le logement est accordé à la directrice, et 150 fr. sont approximativement dépensés par trimestre pour fournitures aux élèves; 2,040 fr. pour traitement des maîtres et sous-maîtres sont accordés à l'école mutuelle des garçons, ainsi que le logement pour le maître, et une somme de 3 à 400 fr. est allouée pour les fournitures. Il résulte de ces chiffres que l'école des Frères,

qui instruit un nombre d'élèves double de celui reçu dans les écoles mutuelles des garçons et des jeunes filles, reçoit un traitement à peu près égal aux deux tiers de ce que reçoivent les écoles mutuelles.

Après ces détails empruntés à un journal fort peu suspect de partialité pour les Frères, l'*Echo de la Frontière*, seroit-il possible qu'il se trouvât encore des personnes pour s'écrier que toutes les faveurs municipales sont pour les *Ignorantins ?*

On écrit de Tarascon le 16 novembre, que de soi-disant Frères Bernardins ont été vus, il y a peu de jours, à Avignon, faisant la quête pour une prétendue maison religieuse de Saint-Michel-de-Frigolet. Ces gens-là continuent dans d'autres villes leur déplorable métier. Or, il est bon que l'on sache qu'il n'existe point et qu'il n'a jamais existé dans la belle solitude de Saint-Michel, aucune congrégation de l'ordre de Saint-Bernard.

Seulement, au mois de juin 1837, plusieurs de ces prétendus *religieux* voulant se soustraire aux poursuites de M. le procureur du roi de Carpentras, s'étoient sauvés de Saint-Gens (Vaucluse), où ils avoient affiché en grandes lettres sur la porte de leurs maisons : *Ici l'on apprend à bien mourir*. Ils se réfugièrent à Saint-Michel, et là, pas plus qu'ailleurs, ne se mettant point en peine de *bien vivre*, ils dissipoient le fruit de leurs quêtes menteuses à peu près comme l'enfant prodigue dissipa son héritage.

Bientôt on les vit se raser la tête, endosser l'habit blanc, se répandre dans les pays voisins, parcourir même la France d'un bout à l'autre, tantôt en soutane, tantôt en costume religieux, tantôt en habit bourgeois. Il seroit difficile de dire les impressions différentes que fit sur le peuple l'aspect de ces prétendus religieux, tous les contes plus ou moins ridicules qui se répandirent à ce sujet. Mais les prosélytes ne leur manquèrent pas, et ceux-là mêmes que M. le procureur du roi avoit fait écrouer, contre leur vocation, se sentirent appelés à tromper les gardiens de leur prison, pour embrasser la singulière pénitence que l'on faisoit à Saint-Michel.

Le bruit de leur imposture parvint jusqu'aux oreilles de M. l'archevêque d'Aix, qui voulut s'assurer du fait par lui-même. Malgré son âge, et les chaleurs du mois d'août, on vit ce vénérable prélat s'acheminer le lendemain de l'Assomption vers les âpres collines qui précèdent l'ancien monastère. En apercevant l'admirable chapelle de cette maison, il s'écria : *Ceci vaut bien la peine de faire le voyage*. Ces paroles auroient pu faire prendre le change aux prétendus religieux, sur le but réel de sa visite. Mais leur conscience parloit trop haut pour leur permettre de l'attendre ; ils se cachèrent; aucun d'eux n'osa paroître devant le chef du diocèse, et la police intervenant en fit bonne et prompte justice.

Il n'est pas vrai qu'un prêtre de Nîmes ait fait l'acquisition de cet ancien couvent, et qu'il y ait fondé une maison de retraite ecclésiastique; mais, en ce moment, on vient d'y établir un pensionnat, dont les nombreux élèves témoignent de la confiance des familles.

Saint-Michel ne sera donc plus profané par des hommes dont le moindre défaut étoit de tromper la charité des fidèles : mais nous n'en croyons pas moins nécessaire de signaler ces imposteurs, en désirant que l'autorité fasse partout son devoir comme elle l'a fait ici.

(*Gazette du Midi.*)

Le 2 décembre, le nommé Georges Lassey, de Bruxelles, a été ar-

ns l'église Saint-Nicolas-du-nnet, au moment où à l'aide ts bâtons garnis de glu, il it à tirer la monnoie d'un lacé dans un coin obscur de. Ce sont des agens de la po-sûreté placés dans l'église à on d'un grand mariage, qui t cette capture. Lassey a été a disposition du parquet.

---

e rappelle le voyage que fit ice, il y a trois ans, M. l'abbé missionnaire de l'Océanie, et t qu'il excita par ses relations progrès de la religion dans les mbier. Il s'est repandu ré-nt dans la capitale des copies ettre qu'il a adressée à ma-i supérieure de la maison de Clotilde, rue de Reuilly, à

Vaithohu, aux îles Marquises. sion de la Sainte-Famille, le 6 mars 1839.

« Madame,

s cœur, que la charité de Jésus-rempli de tant de zèle pour le les missions de l'Océanie, doit ardemment de recevoir quelques s de ces missions. Vous devez me bien en retard relativement aux es que je vous fis à Paris; je n'ai t cependant vous écrire plus tôt, é presque toujours en voyage de-n départ de France. Maintenant uis arrivé aux îles Marquises, je s donner quelques détails, tant ission des îles Gambier, que sur Marquises.

s ai vus, ces bons néophytes des bier, mais je ne les ai vus qu'en la providence m'ayant destiné îles Marquises, presque aussitôt n arrivée à Gambier. Il y avoit mps que nous avions des vues sur larquises, où il y a tant d'ames s dans les ténèbres de l'idolâ-is nous n'avions pas trouvé d'oc-avorable pour nous y rendre, et nous manquions d'ouvriers. A mon arri-vée, il se présentoit une occasion toute prête et j'amenois des missionnaires. Il a donc été décidé que six missionnaires partiroient avec monseigneur, et j'étois du nombre. Nous n'avons eu qu'un mois de résidence à Gambier, et nous l'avons employé à distribuer à nos néophytes les dons de la charité française. Avec quelle reconnoissance ils ont reçu les vêtemens travaillés par les mains de vos estimables enfans, et de tant d'autres personnes! On a prié et l'on prie tous les jours à Gambier pour les bienfaiteurs de l'O-céanie. Mon départ trop précipité ne m'a pas permis de vous envoyer les noms des personnes qui ont reçu les vêtemens offerts par vos estimables enfans; j'en ai chargé M. Laval, qui est resté à Gam-bier.

» Comme il y a quatre îles, nous fîmes quatre distributions différentes, et à la suite de chacune, tout le monde se cou-vrit des vêtemens reçus, et assista dans cet état à une messe célébrée par mon-seigneur pour les bienfaiteurs de la mis-sion; le même jour, chaque missionnaire dit la sainte messe à la même intention, et cela dans chaque île. Comme la dis-tribution de la grande île fut la plus im-portante, je vais vous la raconter avec quelques détails.

» Nous voulions le même jour habiller le roi, la reine et le grand Matua, avec les habits envoyés par le Saint Père, et dis-tribuer en même temps à chaque famille de quoi se couvrir, et puis inaugurer la statue de la sainte Vierge, donnée par Sa Sainteté Grégoire XVI. Nous disposâmes donc tout à cet effet. Le P. Laval partit d'Akéna pour Magaréva, un jour à l'a-vance, et prépara dans l'enceinte même de la grande église en pierre, dont les fondemens sont creusés, un trône pour la statue de la sainte Vierge. Il réussit à faire quelque chose d'assez joli avec des coupons de calicot et étoffes papyrifiques du pays. Il dressa un entablement assez large avec des planches. Aux quatre coins de cet entablement, quatre pyramides

couvertes d'étoffes du pays. Sur cet entablement, un petit trône orné de différens objets apportés de France. On y plaça aussi quelques tableaux représentant Notre-Seigneur et la sainte Vierge Marie. Le tout produisoit un assez bel effet.

» Lorsque tout fut prêt, nous fîmes la distribution des vêtemens, en commençant par le roi, la reine et Matua. On ajouta au vêtement du roi, donné par le Saint-Père, la belle épée donnée par Louis-Philippe, roi des Français. Quelle joie pour eux de se voir si bien vêtus! Matua ne put s'empêcher de s'écrier, ayant sur son corps de six pieds son bel habit à l'oriental : *Qu'étions-nous autrefois!!* Toutes les familles reçurent quelque chose; il y avoit de quoi pleurer de joie de voir leur contentement. Nous fûmes témoins, dans cette distribution, d'un trait qui nous édifia beaucoup. Quelqu'un avoit reçu, par mégarde, plus qu'il ne devoit recevoir; il rapporta promptement ce qu'il avoit reçu de trop, craignant qu'un autre ne fût frustré, et nous laissa édifiés de sa conscience pleine de justice et de charité.

» Lorsque cette distribution fut achevée, on se disposa à faire l'inauguration de la statue de la sainte Vierge, qui tenoit le premier rang parmi les dons reçus. Tous nos néophytes furent avertis de se revêtir des habits que nous venions de leur distribuer, ce qui fut promptement fait. Ceux qui n'avoient reçu que des coupons non confectionnés ne laissèrent pas de s'en couvrir. Alors on disposa tout le monde sur deux rangs et on procéda à la cérémonie. Tous les lanciers du roi, au nombre de trente, se placèrent sur deux lignes. Tous les missionnaires, au nombre de neuf, sans compter le vicaire apostolique, prirent chacun leur place. Deux, habillés en diacre et sous-diacre, portoient la statue sur un brancard; les autres prêtres marchoient après; tandis que monseigneur suivoit la statue, avec deux prêtres à ses côtés. Derrière lui venoient le roi, la reine et Matua, tous les

trois revêtus du costume envoy
Saint-Père; le roi portoit aussi
épée que S. M. le roi des Franç
envoyée. La procession marcl
avec beaucoup d'ordre, en cha
litanies de la sainte Vierge, jus
tel où devoit être déposée la stat
qu'elle y fut placée, je fus charg
l'instruction au peuple. Elle ro
sur la dévotion à Marie, patr
îles, sur la grandeur du don off
Saint-Père à l'église des îles M
sur les présens de Sa Sainteté
la reine et à Matua; sur les dons
d'outils envoyés par la reine des
sur l'intérêt que lui portoient
fidèles de France. Vous voyez
l'on vous aime en France, le
jetez vos regards sur vous-mêm
verrez la preuve que vos frè
d'Europe s'intéressent à vous, e
couvrir votre nudité. Nos bons
étoient attendris jusqu'aux larn
seigneur chanta la messe pou
bienfaiteurs, et donna, à la
messe, la bénédiction du Sai
Pape, après avoir adressé à l'
quelques paroles des plus pa
Quatre messes avoient été dite
jour pour les bienfaiteurs de l

» Toutes ces distributions fai
nous restoit plus qu'une cér
remplir avant de quitter nos
phytes, pour porter le flambea
aux peuples féroces des îles
Cette cérémonie consistoit à
placer la première pierre de la
église qui va s'élever à Mag
gloire du vrai Dieu, sous l'inv
l'archange saint Michel. Ce fu
vier 1839, qu'eut lieu cette cér
laquelle je parlai pour la de
aux néophytes de la grande î
dirai, madame, que l'on co
filer et à tisser le coton aux îles
ce qui nous a fait espérer pouv
bout de les couvrir avec les
France. Mais que de nudités
quises dont je vais vous par
l'heure. C'est une pitié! Je vou

de trente mille habitans environ, nus. Ce fut le 21 janvier, que nous reillâmes pour les Marquises. Que rmes répandirent nos pauvres néo-es! Nous croyions que tu revenois rester avec nous, me disoient-ils, t'en vas; à peine si on a vu ton vi- Ce qui contribuoit à augmenter peine, c'étoit le départ de Mgr qui accompagne. Nous avons aussi avec deux néophytes de Gambier qui pour nous de la plus grande utilité.

LITIQUE, MÉLANGES, ETC.

y a dans notre situation actuelle chose qui fait souvenir *de ces in-des vagues, mais réelles*, dont XVIII se plaignoit un jour dans un discours d'ouverture des cham- Des symptômes d'un mauvais ca- semblent encore annoncer qu'il encore une fois de l'anarchie dans Ici, c'est une machine chargée de qui éclate de la manière la plus née, au milieu d'un quartier popu- semé de corps-de-garde de tous Là, c'est un frénétique qui attaque ps de pistolet sur les boulevards les fréquentés de Paris, un agent inof- de l'autorité, vaquant paisible- à ses devoirs; et qui déclare l'atta- précisément à raison de ses fonc-, parce que c'est un employé du ement, et qu'il espère faire naître ments à cette occasion. Ailleurs, la jeunesse des écoles qui se soulève mbre de plusieurs milliers d'étu- pour faire descendre un profes- sa chaire; et contre laquelle on ligé de faire marcher la force pu-, avec l'appareil des insignes de rité et des sommations prescrites re les rassemblemens perturbateurs. out, enfin, on n'entend parler que veil des sociétés secrètes, de machi- meurtrières et de bombes chargées se découvrent dans la plupart des uisitions et des saisies qu'on se trouve né à opérer.

out cela constitue un état de choses qui n'est pas moins grave, assurément, que les circonstances auxquelles Louis XVIII rapportoit les *inquiétudes vagues, mais réelles*, qui régnoient alors. Qu'avons-nous à opposer cependant à un mal si étendu, et qui se révèle par tant de côtés? A aucune époque la législation pénale n'a été plus énervée et plus amollie, la justice plus timide et plus désarmée de toute vigueur par une philanthropie méticuleuse et systématique. Affoiblissement et impuissance dans tous les ressorts de l'autorité; affoiblissement et impuissance de répression dans l'ordre civil; affoiblissement et impuissance de répression dans l'ordre politique; affoiblissement et impuissance d'action dans tout ce qui est destiné à garantir et à protéger la société; voilà ce que le tableau de notre situation offre d'un côté. De l'autre, accroissement de corruption et d'immoralité; accroissement de crimes civils, produit par l'irréligion et l'impunité; accroissement de désordres et de délits politiques, produit par les passions révolutionnaires; accroissement d'action et d'audace parmi les malfaiteurs, en proportion du dépérissement des forces répressives; voilà contre quoi il faut lutter avec un jury sentimental et philantropique, avec des pouvoirs sans énergie et sans nerf, avec une législation amortie par les idées philosophiques et l'esprit général du temps. Par où nous sommes amenés à conclure que si une société relève de là, ce ne peut être que par une de ces chances merveilleuses qui sauvent quelquefois des naufragés contre toute espérance de salut.

PARIS, 6 DÉCEMBRE.

On assure que le conseil des ministres a décidé que 12,000 hommes et 1,500 chevaux seroient immédiatement envoyés en Afrique. Le *Moniteur* publie aujourd'hui, 1° une ordonnance qui appelle à l'activité 25,000 jeunes soldats sur les 40,000 qui forment la seconde portion du contingent de la classe de 1838; 2° une autre ordonnance qui ou-

vre au ministère de la guerre, sur l'exercice 1840, un crédit extraordinaire de 19 millions 987,000 fr., pour subvenir aux dépenses urgentes qui n'ont pu être prévues par le budget dudit exercice, et qui seront portées aux chapitres spéciaux de la 2e section du budget de la guerre (Algérie).

— Plusieurs généraux qui ont déjà servi en Afrique, ont demandé à y être envoyés de nouveau. On cite, entre autres, les généraux Rapatel, l'Etang et d'Houdetot.

— «Quelques journaux se plaignent, dit le *Moniteur*, du silence gardé par le gouvernement sur les affaires d'Afrique. Le paquebot n'arrivant qu'une fois par semaine, le ministère n'a pas reçu de nouveaux détails depuis qu'il a fait publier tous les documens qui lui sont parvenus par l'estafette de dimanche.» Dans l'état où se trouve en ce moment l'Afrique, il est probable que le gouvernement se hâtera de doubler ses moyens de communication avec ce pays.

— La commission d'instruction de la cour des pairs vient de prononcer la mise en liberté de 21 prévenus dans l'affaire de l'insurrection des 12 et 13 mai. Ces 21 individus, parmi lesquels se trouvent plusieurs étrangers, ont été immédiatement mis en liberté.

— La cour des pairs est, comme on se le rappelle, convoquée pour le 12, à l'effet de statuer sur les mises en accusation; mais on assure que le procès de la seconde catégorie des accusés de l'insurrection des 12 et 13 mai ne sera jugé que dans la seconde quinzaine du mois de janvier.

— M. Emmery, pair de France, est mort hier à Paris, à l'âge de 57 ans.

— Le baron de Fagel, envoyé de Hollande auprès du gouvernement français, est attendu à Paris, venant de La Haye, où il étoit depuis quelque temps.

— Le jeune Bero (et non Béraud) a comparu plusieurs fois devant le juge d'instruction. A toutes les questions du magistrat, il a refusé de répondre. Confronté avec quelques individus, tres avec les gardiens de la Conc qui avoient été commis à sa sui lors de précédentes arrestations reconnu pour le nommé Antoi Bero, né à Lyon en 1817, arrê tembre 1837, pour avoir affich cards séditieux, mis ensuite e faute de preuves suffisantes, et nouveau en juin dernier comn partie d'associations illicites. I prenoit dans ses relations l d'étudiant, travailloit chez u tier, où il gagnoit de foible mens. Au moment de son arr avoit les mains noires et profo imprégnées de poudre. La p sous laquelle il est en mandat est qualifiée : *Complot. Affaire Royal.*

— On trouve aujourd'hui *Gazette des Tribunaux* quelques détails sur Bero. Se décidant à r moment le silence, le prévenu habitoit rue des Lions-Saint-Pa rais. Hier, comme on alloit l'e dépôt de la préfecture de polic conduire à son domicile en per on trouva, pendant la visite d'usa dans sa main fermée et forten tractée un billet écrit au crayo conçu : «Faites enlever ce qu'i moi, rue de la Vieille-Bouclerie sixième, la porte à gauche. V forcer la serrure. Adieu, dites que je saurai faire mon devoir.

On conduisit d'abord Bero a par lui indiqué; puis on le me la Vieille-Bouclerie. Là on tr bombes de 7 à 8 pouces de entièrement semblables à cell il y a quelques semaines, dans quartiers de Paris, et à Cret qu'aux fragmens ramassés rue sier, après l'explosion du 28 On a saisi également dans la ch Bero des moules à balles, des l la poudre, et plusieurs papie tans, parmi lesquels figure un jour d'une société secrète, co

nes de la plus virulente exaltation.
ie de cette opération, Bero, qui
oit vivement affecté, a dû subir
ivel interrogatoire devant M. Zan-
ii.

se demande à quoi devoit aboutir
sion de la rue Montpensier, et si,
est horrible à penser, des hommes
éprisent assez la vie de leurs sem-
pour la sacrifier à chaque instant
folles idées, ne vouloient pas es-
la portée de leur infernale inven-
nr.

Un des gardiens chargés de la sur-
ice des matériaux placés sur la
du Pont-Royal, en ce moment en
ition, a retiré de l'eau, il y a quel-
jours, une bombe presque entière-
pareille à celles trouvées dans la
bre de Bero. On pense qu'elle aura
lée à la Seine après l'explosion de la
ontpensier, par l'auteur même du
ou par un complice qui auroit
d'être trouvé nanti d'une pièce si
de conviction.

Nous avons annoncé qu'un sergent
ille avoit reçu sur le boulevard
Martin, un coup de pistolet à bout
t. Le manteau que l'agent de po-
oit à ce moment et son habit ont
ement amorti le coup, qui, dirigé
cœur, ne l'a atteint que très-foi-
nt au bras gauche. L'assassin, Em-
el Barthélemy, âgé de 17 ans, est
ni-serrurier, et demeure rue Mi-
Comte, 11. Arrêté par ceux qui
oient là, comme il venoit de je-
pistolet sur le boulevard, il a été
it chez le commissaire de police du
On a trouvé sur lui un poignard,
pointe acérée étoit dentelée en
trois cartouches, un portefeuille
nt une médaille portant l'exergue
juillet 1790, et l'inscription :
fédératif. *Vivre libre ou mourir !* On
a trouvé sur l'assassin des écrits au
tracés de sa main, et contenant
ribles provocations au meurtre et à
rection.

terrogé sur les motifs qui l'avoient déterminé à commettre cette criminelle tentative, Barthélemy, tout en avouant le fait, a répondu qu'ayant fait partie des attroupemens réunis en avril dernier sur le boulevard Saint-Martin, il avoit été arrêté alors avec d'autres perturbateurs, et que de ce moment il avoit résolu de se venger. Une perquisition faite à son domicile a été sans résultat, et Barthélemy a été mis immédiatement à la disposition du parquet.

— M. Charles Durand, rédacteur en chef du *Capitole*, arrêté mardi matin et interrogé à midi, par M. Zangiacomi, a été ensuite mis en liberté.

— Il résulte de renseignemens recueillis par le ministre de la guerre, que le sieur Bon-Pignot, ex-sergent-major au 57e de ligne, est arrivé de Russie à Rouen. Fait prisonnier en 1812, au passage de la Bérésina, et conduit à Kalouga, il s'attacha, après quelques mois de séjour, à un chirurgien-major russe ; il se fixa ensuite à Mink, où il se maria et où il vécut vingt six ans en donnant des leçons de langue française. Il sollicita des passeports qu'on lui envoya dans le mois de mai, pour lui et ses trois enfans, et il partit immédiatement. Bon-Pignot vient de recevoir un secours de l'administration, en attendant que ses droits à la retraite se trouvent vérifiés.

Il existe dans plusieurs villes de l'empire d'anciens prisonniers français ; les uns s'étant mariés ont rempli certaines formalités qui les placent sur le même pied que les sujets russes, et ne peuvent sortir des états moscovites qu'avec la permission du gouvernement ; les autres, restés avec la qualité d'étrangers, ont besoin pour quitter l'empire de passeports qui ne sont remis qu'après de longues formalités.

— Il n'a été déclaré au greffe du tribunal de commerce de la Seine, pendant tout le mois de novembre, que 79 faillites; c'est 24 de moins que dans le mois d'octobre. L'ensemble des divers passifs de ces 79 faillites s'élève à près de quatre millions.

— L'administration de la caisse d'épargne de Paris annonce qu'à partir du 1er janvier, la retenue de 15 jours d'intérêts sur les versemens et celle de 8 jours d'intérêts sur les remboursemens, seront supprimées. A dater de ladite époque, les sommes versées porteront intérêt à trois et trois quarts pour cent par année, du jour même du versement jusqu'au dimanche qui précédera le jour désigné pour le remboursement.

— Hier, à la réunion des électeurs du 5e arrondissement de Paris, M. d'Hubert, maire de l'arrondissement, a eu 428 voix; M. Michel (de Bourges), 302; M. Bureaux de Puzy, 225, et M. Horace Say, 196. Le nombre total des votans étoit de 1160, et personne n'ayant obtenu la majorité absolue, qui se trouvoit de 581, on a procédé aujourd'hui à un nouveau scrutin. M. d'Hubert a réuni 556 voix; M. Michel (de Bourges) 396; et M. Bureaux de Puzy 234. Aucun des candidats n'ayant encore obtenu la majorité absolue, il y aura demain ballotage entre MM. d'Hubert et Michel (de Bourges).

— L'Académie française a décidé, dans sa séance du 5, qu'elle procéderoit à l'élection du remplaçant de M. Michaud le 19 de ce mois.

— Les dernières nouvelles venues des départemens font connoître une baisse du prix des blés sur 61 marchés.

— Un individu qui descendoit, il y a peu de jours, d'un *omnibus* sur la place du Caire, sans avoir pris la précaution de donner le temps à la voiture de s'arrêter, est tombé sur le pavé et s'est fendu la tête. On dit qu'il est mort le lendemain.

— Il a été consommé à Paris pendant le mois de novembre 5,865 bœufs, 1,869 vaches, 6,083 veaux, et 34,606 moutons; c'est 385 bœufs, 72 vaches, 768 veaux, et 3,436 moutons de moins qu'en novembre 1838.

NOUVELLES DES PROVINCES.

A Crèvecœur, près Cambrai, une femme qui avoit eu l'imprudence de laisser sa petite fille seule dans sa maison, n'a plus trouvé à son retour q de cendres et d'ossemens foyer.

— Nous avons dit que la ch avoués de Rouen avoit voté 1 de pain pour les malheureux. ple vient d'être suivi par les c commerce de ladite ville, qui 1,000 livres.

— Une ordonnance prescrit nisation en deux légions de la tionale de Metz.

— M. Merlin, député de l'a ment de Rodez, membre d général de l'Aveyron, juge a civil de Rodez, est décédé ville le 29 novembre, à l'âge d

— M. de Salvandy, ex-m l'instruction publique, étoit à a peu de jours.

— La souscription ouverte faveur des malheureux Espag giés s'élevoit, le 3, à 9,201 fr.

— Un imprimeur de Lyo Boursy, poursuivi pour impres blication, sans dépôt ni déclar lables, d'un livre intitulé *Al publicain*, et pour reproductio pôt ni déclaration de plusieu du *Censeur*, a été condamné pa nal de police correctionnelle d 3,000 fr. d'amende pour le délit.

— Les habitans du quarti Jean, à Lyon, se plaignent de rues et leurs places ne sont pa éclairées par le gaz, tandis que l culiers jouissent de cet éclairag près de deux ans.

— Le 29 novembre, entre Gier et Givors (Loire), une voût quelle passe le chemin de fer d Etienne s'est tout à coup écrou bonheur, aucun wagon ne pass moment. La circulation est mom ment interrompue.

— M. B., petit-fils d'un des directeurs des postes, à Marseille dernièrement en chasse, lors chiens joyeux sautèrent autour

partir son fusil qu'il tenoit armé une main, le canon dirigé vers sa M. B. est mort sur-le-champ.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

a prêté un moment à Espartero ation de se rendre en Catalogne terminer la guerre dans cette pro- par un grand coup. Il paroît que cette idée, il a fini par y renoncer. oit maintenant qu'il a le projet de fixer à Saragosse, et d'y établir son tier-général jusqu'au printemps. Il e pour certain que son armée s'est idérablement affoiblie depuis deux s par l'effet des maladies et des fa- m. Peut-être exagère-t-on ses pertes; on les porte à dix mille hommes, auroient succombé de cette manière. a qui l'occupe le plus actuellement, t d'observer les mouvemens de Ma- . On juge toujours que sa présence ut devenir nécessaire d'un moment à re, à cause de la sourde agitation et esprit de désordre qui règne dans ville parmi les exaltés. Du reste, housiasme s'est bien refroidi pour lui uis quelque temps, à cause qu'il n'a répondu à ce qu'on attendoit de sa be et de ses démonstrations contre tera.

On a des nouvelles de Madrid jus- 28. A cette date, la fermentation tionnaire augmentoit; des groupes ateurs se montroient dans les rues, clubs paroissoient fort occupés à r le feu. Cette sorte de redouble- t d'anarchie étoit produite par une ation qui venoit de paroître sous le des membres de la majorité des an- ies cortès, qui se vengeoient de la lution de leur assemblée, en com- nt à la manière des anciens Parthes, -à-dire en se retirant. Ces messieurs cru devoir jeter derrière eux un der- brandon, en rétablissant la question refus de l'impôt, et en léguant cet arras au gouvernement. C'est cet incident qui paroît produire l'agitation dont les dernières nouvelles font mention.

M. Le Hon, ambassadeur belge à Paris, est arrivé lundi dernier à Bruxelles.

— On dit que lord Palmerston va épouser la comtesse douairière Cowper, sœur du vicomte Melbourne.

— La fille unique de lord Brougham vient de mourir.

— Le comte de Survilliers (Joseph-Bonaparte) a loué une maison, à Londres, pour l'hiver.

— D'après le *New-York Herald*, on craindroit de voir de nouveaux troubles éclater, cet hiver, au Canada.

— Les nouvelles du nord de l'Italie sont toujours affligeantes : les rivières Faro et Parma, dans le duché de Parme, se sont réunies, et forment un lac de plusieurs milles d'étendue. Les pays de Torricella, Sanguigna, Sacca et Mezzana di Rondi, se trouvent recouverts de plusieurs brasses d'eau. Le Pô ayant aussi rompu une de ses digues, a inondé les territoires adjacens de la province de Mantoue, du duché de Modène, et surtout de la légation de Ferrare.

— La *Gazette de Hanovre* du 30 novembre contient une ordonnance royale qui a pour objet de compléter les mesures légales concernant le recouvrement des impôts arriérés. Ces mesures frappent spécialement sur ceux qui refusent l'impôt. Les meubles de ces derniers seront saisis par l'autorité, qui les transfèrera en tel lieu qu'elle jugera convenable pour les garder ou les faire vendre. A défaut d'acheteurs solvables, les objets saisis pourront être estimés, et la direction des contributions pourra se les approprier en acquittant l'impôt. En outre des frais de garnisaires, les récalcitrans auront à leur charge l'indemnité qui sera allouée aux agens ou gendarmes qui assisteront l'autorité.

— La *Gazette politique de Munich* donnant des nouvelles d'Odessa du 4 novem-

bre, dit que les Circassiens ont battu la cavalerie russe le long de toute la ligne de Sundscha et dans les plaines d'Alazan, après lui avoir tué 3,600 hommes et plusieurs officiers supérieurs distingués.

— L'empereur et l'impératrice de Russie ont quitté le 19 novembre Zarskoje-Selo pour venir habiter le palais d'hiver; à cette occasion, Saint-Pétersbourg a été illuminé.

— Le comte de Sercey, ambassadeur de France en Perse, est arrivé à Athènes le 14 novembre.

— Reschid-Pacha a fait remettre aux différentes légations un exemplaire du hatti-sheriff, en l'accompagnant d'une lettre dont voici copie : « J'ai l'honneur de vous adresser la traduction du hatti-sheriff du dimanche 3 novembre, à Gulhané. Le gouvernement de Sa Hautesse espère que les puissances amies apprécieront le bien qui doit résulter de ces institutions dans l'intérêt de l'humanité et de l'empire ottoman, et qu'elles y verront un nouveau motif de resserrer les liens qui les unissent à la Turquie. »

— Le 17 novembre, à trois heures du matin, un incendie a encore éclaté à Constantinople. Plusieurs boutiques ont été détruites. La frégate française la *Belle-Poule* a envoyé 200 hommes avec deux pompes; le brick l'*Argus* 50 hommes et une pompe, le bateau à vapeur *Léonidas* 20 hommes et une pompe. A six heures du matin, le feu avoit [illegible] complètement.

Nous appelons l'attention de nos abonnés sur les *Lectures de Piété* pour les jours de l'année et du Carême, [illegible] tion, revue et augmentée par Mgr [illegible] lot, évêque d'Orléans.

(*Voir aux Annonces*

Le Gérant, **Adrien Le Cl[illegible]**

BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEM[illegible]

CINQ p. 0/0. 112 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 82 fr. 30 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr 70 [illegible]
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr [illegible]
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. [illegible]
Act. de la Banque. 2090 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 792 fr. 50 c.
Quatre canaux, 1247 fr. 50 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/2
Emprunt Belge 102 fr. 0 0
Rentes de Naples 101 fr. 50 c.
Emprunt d'Haïti. 520 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr. 7/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE [illegible] rue Cassette, 29.

LA RELIGION
Mardi, Jeudi

s'abonner des
chaque mois.

N° 3213.

MARDI 10 DÉCEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

eau de répartition des élèves es petits séminaires.

---

nal des conseils de Fabrique onner dans sa livraison de : le tableau des élèves des lésiastiques assignés à chaèse, tableau que nous ré, numéro du 14 novemier. Il fait sur ce tableau vations que nous croyons eproduire, parce qu'elles homme parfaitement insa matière, et aussi parce rouve une très-bonne réx déclamations de quelnaux :

de nos lecteurs qui voudront pour chaque diocèse, le noms accordés par la répartition u nombre d'élèves accordés par tion précédente, résultant de ice du 26 novembre 1828 et nances postérieures, n'auront porter au *Tableau du personnel* u 1er janvier 1837, que nous ré au journal, tome IV, page rouveront, aux 19e et 20e conombre réel d'élèves que chasecondaire ecclésiastique rencette époque, et le nombre d'éle avoit le droit d'avoir jusqu'à le répartition qui vient d'être

acile de se rendre compte des i ont dû porter le gouvernerrêter la nouvelle répartition t de voir.

ie l'ordonnance du 16 juin cernant les écoles secondaires ues, eut limité à 20,000 le es élèves qui pourroient y être erses ordonnances ultérieures et successives réglèrent le contingent de chacun des quatre-vingts diocèses.

» On consulta, pour établir cette première répartition, le chiffre respectif de la population des diocèses, le chiffre de leurs paroisses; et surtout le nombre des vocations à l'état ecclésiastique. Ces diverses bases, assez souvent peu en rapport entr'elles, étant sujettes à se modifier par le temps et par diverses causes générales ou particulières, l'article 1er de l'ordonnance du 16 juin 1828 disposa que cette première répartition seroit modifiée, s'il devenoit nécessaire, conformément aux changemens qui pourroient être réclamés et que le gouvernement se réservoit d'approuver.

» Depuis 1828, onze années se sont écoulées; la nécessité de modifications se faisoit de plus en plus sentir. Plusieurs archevêques et évêques avoient réclamé contre l'insuffisance du contingent fixé pour leurs diocèses, et ces réclamations étoient fondées sur des besoins réels. Cependant, le chiffre de 20,000 élèves, qui, d'après l'ordonnance de 1828, ne pouvoit être dépassé, étant épuisé, il n'étoit possible de faire droit à ces réclamations qu'au moyen de réductions opérées ailleurs. En effet, dans certaines écoles, le nombre réel et effectif des élèves étoit toujours demeuré au-dessous du nombre légal et facultatif; de telle sorte que le chiffre total des élèves ecclésiastiques dans tout le royaume n'avoit jamais atteint réellement celui de vingt mille. Au 1er janvier 1839, il étoit de 17,189, non compris toutefois trois diocèses, savoir : celui de Chartres, dont le petit séminaire a été converti par l'évêque en établissement universitaire; celui d'Angoulême dont l'école est fermée depuis le mois de février 1831, et enfin celui de Perpignan, dont l'école a été transformée en collége mixte en 1832.

» Ce superflu de plusieurs diocèses étant ainsi constaté par les états du personnel du clergé des cinq dernières années, il devenoit possible, sans méconnoître leurs besoins réels, de satisfaire, en modifiant la première répartition, aux besoins reconnus de quelques diocèses moins favorisés.

» Mais d'après quelles bases devoient être opérées les réductions? Le chiffre de la population, la comparaison du nombre des paroisses érigées et de celui des communes, la permanence même des vacances, ne pouvoient fournir les élémens certains d'une répartition intelligente : parce que, d'une part, les élèves ne se présentent pas en raison des besoins de la localité; parce que, d'une autre part, la quantité des vocations n'est pas toujours non plus proportionnée aux ressources des établissemens. Ici, les écoles secondaires ecclésiastiques ne sont pas remplies, parce que les sujets manquent; là, le défaut de ressources ou de local empêche de recevoir tous ceux qui s'offrent.

» Il a paru que le moyen le plus certain de rectifier les vices de la répartition faite en 1828 étoit de consulter l'effectif du personnel des petits séminaires pendant les cinq dernières années qui viennent de s'écouler.

» Le chiffre accordé en 1828 a été respecté partout où le nombre des élèves n'étoit pas demeuré de beaucoup au-dessous, et surtout dans les diocèses où ce nombre, s'accroissant chaque année, dénote un progrès qui, pour être lent quelquefois, n'en est pas moins assuré. Quant aux diocèses qui étoient restés constamment à une grande distance du nombre accordé en 1828, on leur a fait subir des réductions : mais ces réductions ont été réglées d'après le chiffre le plus élevé qu'ils avoient obtenu pendant les cinq années précédentes, en laissant encore quelque latitude au-delà.

» Au surplus, le nombre des élèves permis aux écoles secondaires ecclésiastiques étant de 20,000, et le nombre ré-

parti par l'ordonnance du 21
1839 ne s'élevant qu'à 19,585, il
gouvernement à disposer encor
élèves : il paroît que ce disponi
réservé pour donner les moyen
parer les erreurs d'appréciatio
seroient glissées dans la réparti
velle.

» Pour nous, nous ne croyon
soit jamais donné d'arriver à
partition assez parfaite pour
les petits séminaires puissent
tous les élèves qui s'y prése
en même temps pour qu'il n'y
cun dans lequel il ne reste des
cantes : l'impossibilité à cet é
semble résulter de la nature d
Mais, néanmoins, nous n'hési
regarder l'ordonnance ci-dess
une mesure bonne et utile.

» Cependant, malgré cela, o
à raison même de cela, cette o
a été critiquée par divers journ
ne nous arrêterons pas à répo
ces articles : toutefois, un jo
répandu (le *Constitutionnel*) é
deux fois sur ce même sujet,
articles prétendus raisonnés, no
devoir relever quelques-unes
contenues dans ces articles.

» Ainsi, selon ce journal,
ordonnance fixe le nombre
ecclésiastiques, et le porte
haut qu'il n'avoit été à auc
sous la restauration; tandis qu
bre, fixé par l'ordonnance d
1828, n'a nullement été modi
n'en est fait qu'une répartitio

» Selon le même journal, l
réel des élèves des petits sémin
près les derniers états du cler
mais été de plus de 14,800 : l
est constaté, précisément pa
officiellement publiés, que
étoit au 1er janvier 1827 de
au 1er janvier 1839, comme n
déjà dit plus haut, de 17,189,
pris les trois diocèses de Ch
goulême et Perpignan.

» Selon le même article, l'e

étribution universitaire dont jouis-
les petits séminaires est d'autant plus
ste que le sacerdoce se recrute sou-
dans les classes élevées de la société.
inairement, c'est le reproche con-
e que l'on adresse au clergé; on lui
oche de se recruter dans les basses
es, parmi les paysans, etc. : cette ac-
tion se trouvoit même dans le rap-
de la commission de la chambre des
ités chargée, en 1837, d'examiner le
et de loi sur l'instruction secondaire.
s y avons répondu ailleurs; mais du
ns le fait allégué étoit ici plus exact.
effet, il fut à cette époque officielle-
t constaté que, sur 16,000 élèves
és dans les petits séminaires, 4,200
ron payoient pension entière; que
00 ne pouvoient payer que le sixiè-
le cinquième, le quart, le tiers, la
tié de la pension; que 300 environ ne
oient rien.

Le même article prétend encore que
que année le nombre des ordinations
se de beaucoup les besoins du sa-
doce; que c'est par suite de cet excé-
t que les missions à l'intérieur recom-
cent; que les ordres monastiques se
nstituent, etc. : tandis que, d'après
apport au roi qui précède le budget des
les pour 1840, nous comptons en
nce 1,575 succursales vacantes, et
00 communes auxquelles ce titre de-
it être accordé, si l'on pouvoit les
rvoir de pasteurs; tandis qu'en 1836,
député qu'on n'accusera pas sans
te de partialité en faveur du clergé,
Vivin, rapporteur de la commission
rgée de l'examen du budget du minis
des cultes pour 1837, appeloit l'at-
tion de la chambre sur la diminution
ordinations, et la signaloit comme
d'un cinquième depuis quatre ans.
Il est vrai que l'auteur de l'article que
réfutons affirme que le nombre des
nations s'élevoit par année, dès 1835,
0; tandis que, en 1836, il n'étoit,
rès les documens officiels, que de
5 (1).

» Mais il seroit fatigant de continuer
plus long-temps ces rectifications. Ve-
nons au grand argument, aux conclu-
sions du journal que nous combattons.
Nous allons les reproduire dans toute leur
force.

» On ne nie pas, dit ce journal, que
les vides annuels que la mortalité opère
sur les ecclésiastiques employés dans le
sacerdoce sont au-dessous d'une moyenne
de 1,200. Parmi les jeunes gens qui en-
trent au petit séminaire, le nombre de
ceux qui ne persévèrent pas dans leur vo-
cation est de moitié. Donc, en admet-
tant dans ces établissemens 5,000 élèves,
ils en fourniront chaque année se desti-
nant à la prêtrise, environ 2,500, au
moins 2,000, nombre plus que suffisant
pour réparer les pertes, et pour pourvoir
aux succursales vacantes et au défaut de
prêtres dont on se plaint. Donc, il faut
réduire à 5,000 le nombre des élèves ec-
clésiastiques. Donc, l'état ne doit pas
l'exemption de la rétribution universi-
taire aux 15.000 élèves que l'on veut, en
dehors des besoins réels, attirer dans les
petits séminaires, quoique leurs familles
ne les destinent pas à l'état ecclésiasti-
que, etc.

» Il n'y a qu'une objection à faire à ce
raisonnement. Il seroit concluant si 5,000
élèves placés dans les petits séminaires
pouvoient fournir en effet chaque année
2,500 ou 2,000 élèves pour le sacerdoce,
ou plus exactement pour les grands sé-
minaires. Mais comme le cours des étu-
des classiques, au lieu de s'accomplir dans
une seule année, est au moins de sept
ans, il est loin d'en être ainsi : et des pe-
tits séminaires ne contenant que 5,000
élèves (en admettant qu'une moitié re-
nonce à la vocation) ne fourniroient que
357 élèves par an (1).

(1) Nous ne parlons ici que des ordina-
tions de prêtres. Le *Constitutionnel* pré-
tend, avec la même assurance et la
même exactitude, que les ordinations
des diacres et des sous-diacres s'élèvent
en sus à 3,400 par an : en 1836, il y en
eut 2,810.

(1) Sur 5,000, si la moitié ne persiste

[illegible] la vérité. Il est un peu plus [illegible] les vocations qui persévè[illegible]. Du nombre de 10,000 élèves, en [illegible] etc., il en [illegible] 2,500, mais qui, se [illegible] ne fournis[illegible] ordina[illegible] la prêtrise.

Le chiffre de 20,000 élèves permis aux [illegible] ne sauroit donc être ré[illegible] on voit quelle confiance méri[illegible] les critiques déclamatoi[illegible] démonstrations des [illegible].

[illegible] ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Dans la nuit du 15 au 16 novembre est mort, après avoir reçu tous les secours de la religion, le Père [illegible], vicaire-général des Clercs-mineurs, examinateur des évêques en théologie, consulteur de la Propagande et de l'*Index*, et professeur émérite de morale dans l'Université romaine. Il étoit âgé d'environ 56 ans, étoit auteur de plusieurs ouvrages imprimés sur des sujets religieux, entre autres de *le*[illegible] ou morale), qu'il avoit [illegible] en chaire. Ses obsèques ont été célébrées dans l'église de Saint-Laurent [illegible], en présence des généraux des ordres réguliers et des professeurs de la Sapience.

M. l'abbé Héry, du diocèse de Nantes, prêchera l'Avent dans l'église de Saint-Louis-des-Français.

[illegible] — M. le duc de Bordeaux a été reçu en audience particulière par le Saint-Père le 23 novembre. Le *Diario* n'en parle pas; la ch[illegible] moins est certaine. Nous n[illegible] terons pas les bruits répa[illegible] divers journaux sur le s[illegible] prince à Rome; ces bruit[illegible] pas exempts, tantôt de mal[illegible] tôt d'exagération. Le prin[illegible] devoir faire quelque séjour [illegible] qui a toujours été, comme l'asile des princes comme [illegible] ques victimes des révoluti[illegible] tiques.

[illegible] la vocation, reste 2,500 : or, [illegible] donne 357.

[illegible] autre exagération, la commission chargée, en 1837, d'examiner le [illegible] de loi sur l'instruction secondaire, [illegible] dans son rapport, que sur dix [illegible] il n'y en avoit pas plus de [illegible] qui persévéroient dans leur vocation [illegible] un cinquième.

La plupart des journ[illegible] donné l'allocution du Saint-[illegible] près la *Gazette d'Augsbourg* [illegible] nonçoit qu'elle n'avoit pa[illegible] reçu l'original, et qui con[illegible] ment n'osoit pas assurer qu[illegible] sion fût exacte. La nôtre a [illegible] sur le texte latin que nou[illegible] reçu de Rome. On a fait à Ro[illegible] éditions de l'allocution, [illegible] format in-folio, l'autre e[illegible] nous avons reçu l'une et l'a[illegible]

Cette allocution nous ré[illegible] justes douleurs du chef de [illegible] Sa sollicitude a vu déjà se[illegible] bien des fois cette prophétie [illegible] veur : *Pressuram habebitis*. [illegible] la religion en Espagne, en P[illegible] en Suisse, en Prusse, en R[illegible] ailleurs, lui cause depuis p[illegible] années de profonds chagri[illegible] atteintes graves ont été port[illegible] droits et à la paix de l'Eglise. [illegible] funeste esprit d'innovation, [illegible] despotisme anti-catholique, [illegible] perturbatrices, des évêques [illegible] obligés de fuir, le schisme qu[illegible] blit, les représentations les pl[illegible] tes dédaignées; tels sont les [illegible] qui affligent le Père commun [illegible] situation de la religion nous [illegible] tout-à-fait celle qui faisoit [illegible] Pie VI il y a un peu plus de 5[illegible] Aux deux époques, des prince[illegible] s's font la guerre à l'Eglise, e[illegible] rent dans des tentatives imp[illegible] tes, et dont ils sentiront le [illegible] coup un peu plus tard. Au [illegible] fortifier l'autorité religieu[illegible]

ffoiblissent ; au lieu de resserrer
liens entre eux et le Père com-
un, ils provoquent une rupture
c lui, ils le font attaquer par leur
lomatie et leurs journaux. Ils pa-
ssent craindre que les peuples ne
ectent une puissance dont l'in-
nce pourroit leur être si favorable
x-mêmes. Il y a là une véritable
ination. Dieu veuille qu'elle ne
pas suivie, comme il y a 50 ans,
ecousses et d'orages qui ébranle-
nt la société jusque dans ses
s !

est dans cet état de choses que le
t-Père a fait entendre sa voix.
ls plus graves motifs pouvoit-il
r de réclamer contre un système
pression persévéramment suivi,
ontre la défection d'évêques qui
issoient leurs devoirs et cher-
ent à entraîner dans le schisme
clergé et leurs ouailles? Quelle
tion plus déplorable que celle de
pauvre Eglise grecque-unie, qui
conspirer contre elle et la puis-
impériale et ses propres évêques?
e l'allocution du souverain
ife lui apporter quelque conso-
n! Elle apprendra du moins au
de catholique les nouvelles plaies
Eglise, et sera un illustre témoi-
e du zèle de son chef pour les
ir.

---

ndant que nous applaudissions
nouvelles nominations d'évêques,
s attaquoit avec violence dans un
al. Le *Siècle* de vendredi der-
est particulièrement courroucé
a nomination de M. de Bonald à
Personne n'ignore, dit-il, *les
euses protestations de cet évêque
828 et 1829, contre les ordonnances
s petits séminaires et sur l'instruc-
rimaire. Personne n'ignore*, est
formule convenue pour tromper
monde. Le fait est que M. de Bo-
n'a point fait de protestations
euses, et que cette épithète bru-
onvient on ne peut pas moins à
son caractère connu de modération et de sagesse.

Le prélat, dit le *Siècle*, *partage les opinions politiques de son oncle, qui avoit sous la restauration une pension sur les fonds secrets de la librairie* Le *Siècle* a sans doute voulu parler de M. de Bonald le père. Mais en vérité, quand le respectable vieillard auroit eu une pension sur les fonds secrets de la librairie, en seroit-il moins digne d'estime pour son caractère et ses talens? En quoi surtout cette pension peut-elle faire tort à son fils, évêque depuis seize ans, révéré dans son diocèse, tout entier à ses devoirs, et qui précisément ne s'occupe point de politique? Le *Siècle* ne connoît guère ceux contre lesquels il déclame.

Le dernier trait de sa diatribe est vraiment curieux : c'est que M. l'évêque du Puy a assisté cette année, dans son dernier voyage de Rome, à la canonisation du bienheureux Liguori, auteur d'un livre sur le probabilisme, condamné par Clément XIII en 1761, comme rappelant la doctrine des Jésuites. Quel crime! assister à la canonisation d'un évêque qui a publié, il y a 80 ans, un livre sur le probabilisme! quel zèle a le *Siècle* pour la morale sévère! Combien il seroit à désirer que les gens qui crient contre le probabilisme, sans savoir ce que c'est, voulussent bien ne pas suivre dans la pratique une doctrine plus relâchée encore! Au surplus, nous pouvons rassurer le *Siècle* sur ses scrupules. Clément XIII n'a rien condamné du B. Liguori sur le probabilisme; et par conséquent M. de Bonald n'est pas si coupable d'avoir assisté à sa canonisation. Il y auroit de quoi rire de semblables accusations, si elles ne montroient pas autant de passion que d'ignorance.

Une jeune Anglaise, miss Cockburn, qui habite Paris depuis un an, a fait abjuration du protestantisme samedi dernier entre les mains de

M. l'abbé de Moligny, qui l'avoit instruite. Sa sœur aînée avoit déjà fait son abjuration il y a huit mois entre les mains de M. l'abbé Deguerry, grand-vicaire d'Arras.

L'avis du conseil d'état qui attribue aux communes la propriété des églises, nous écrit-on de Toulouse, cet avis, comme vous l'avez déjà remarqué, sera funeste à la religion. Il doit avoir pour résultat la ruine de ces édifices sacrés indispensables pour le culte divin et pour l'instruction religieuse des peuples.

Les fonds affectés chaque année par le gouvernement aux réparations des églises sont insuffisans, on en convient; la plupart des communes étant pauvres ne peuvent y pourvoir. Trop souvent les maires de la campagne sont portés de mauvaise volonté dans ce qui intéresse la religion. Il ne reste donc plus d'autres ressources que le zèle des fidèles catholiques. Mais comment leur générosité ne seroit-elle pas ralentie par la pensée que tous leurs sacrifices doivent servir à réparer des édifices qu'on déclare ne pas leur appartenir? On ne sauroit trop insister pour établir l'illégalité d'une pareille décision. Des hommes éclairés ont suffisamment établi qu'elle est formellement contraire aux décrets donnés sous l'empire, et depuis les tribunaux l'ont jugé ainsi; mais je ne crois pas qu'on ait fait une observation qui est d'une tout autre portée, c'est que cette attribution de la propriété des églises aux communes viole encore le concordat passé avec le Saint-Siége en 1801.

L'article XII du concordat porte: « que toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront remises à la disposition des évêques. »

Mais qu'est-ce que *remettre à la disposition des évêques les églises nécessaires au culte*, qui apparteno[ient] autrefois à l'Eglise et qui n'av[oient] pas été aliénées, si ce n'est leur [...] rendre la disposition qu'on [...] avoit enlevée par force majeure, [...] conséquent la propriété qui n'a [...] pas changé, puisqu'elles n'av[oient] pas été aliénées?

Les églises seroient-elles bien [...] disposition des évêques si [...] étoient la propriété des commun[es]...

On fait d'ailleurs une équivo[que] et on tombe dans l'absurde en [...] sant que les églises sont la propri[été] des communes. Si on prend le [...] de *commune* dans son vrai sens, [...] signifie par ce mot le corps de [...] les habitans d'une commune. [...] la majorité des habitans d'une [com]mune peuvent être juifs, pro[tes]tans, etc. Or assurément on n'a [...] prétendu leur donner ni la propri[été] ni une part de la propriété des é[glises] catholiques. Ces églises do[...] données non aux commu[nes, mais] aux habitans catholiques. Le[s habi]tans catholiques sont re[...] non par le maire et le con[seil muni]cipal, qui ne sont pas [...] ment catholiques, qui pe[...] élus par une majorité no[...] que, mais ils sont repr[ésentés par] la fabrique. On ne sauroit [...] tester que les églises app[...] aux habitans catholique[s ...] aux communes propren[...] On viole donc évidemme[nt la con]vention conclue avec le c[hef de l'E]glise catholique, en attribu[ant à cel]les-ci la propriété des églises.

M. l'évêque d'Arras a publ[ié ...] la date du 20 novembre une i[nstruc]tion pastorale sur le suicide et [...] défaut de recours aux sacrem[ens de] l'Eglise dans la dernière maladie. [...] prélat remarque avec douleur [...] ravages que le suicide fait dep[uis] quelque temps dans son diocèse. [...] convient que le suicide peut [...] quelquefois l'effet de maladies [...]

troublent la raison. Mais hors ces cas, le suicide est criminel et sans excuse. Le vénérable évêque répond aux prétextes par lesquels on essaie de justifier le suicide. Beaucoup allèguent leurs souffrances :

« A Dieu ne plaise, dit le prélat, que nous insultions à votre douleur! mais rendez témoignage à la vérité : ne seriez-vous pas d'abord le premier artisan de votre infortune? et ce que vous attribuez à une aveugle fatalité, ne vient il pas de votre faute et de vous seul? Vous souffrez, et à qui surtout devez-vous vons en prendre, si ce n'est à des désirs insatiables, à d'imprudentes lectures, à ce jeu ruineux qui vous a entraînés dans l'abîme, à ces voluptés honteuses qui vous ont déshonorés, à ces rêves de gloire, d'ambition, de fortune qui vous ont séduits, à cet amour si commun de l'ostentation, à ce luxe toujours croissant qui cache tant de misères sous son manteau doré? Si cela est, au lieu de vous plaindre de votre destinée, reconnoissez la justice du ciel sur vous, et acceptez avec résignation le moyen d'expiation que le Seigneur vous envoie. Le bonheur, vous l'avez cherché où il n'étoit point; vous avez oublié l'Eternel dans la prospérité : il vous a visités dans sa colère; peut-être veut-il vous ramener à lui par la voix du malheur. »

Le prélat oppose à la foiblesse de ceux qui ne savent pas supporter un revers, l'exemple de Job si courageux et si patient sous le poids de l'adversité.

Sur la fin de son instruction pastorale, le prélat combat aussi la funeste négligence que tant de malades apportent à recourir aux sacremens de l'Eglise. Il montre les déplorables suites de cette négligence, et répond aux vains prétextes dont on s'efforce de la couvrir.

M. l'évêque de Carcassonne a aussi adressé une supplique au Saint-Père pour obtenir ce qui avoit été précédemment accordé à l'archevêque de Séville, relativement à la préface de la fête de la Conception. Un rescrit du 2 mars dernier, émané de la congrégation des Rits, et signé de M. le cardinal préfet, a accordé au prélat sa demande. M. l'évêque vient de l'annoncer à son diocèse par un mandement du 18 novembre, où il montre d'une manière fort touchante sa dévotion à la sainte Vierge :

« Dès l'âge le plus tendre, nous fûmes tous instruits à la regarder comme notre reine, notre mère, notre protectrice auprès de son divin fils; comme l'étoile du matin, qui se plaît à guider nos pas chancelans, à travers les écueils sans nombre dont notre carrière est semée; comme la consolatrice des affligés, dont la main charitable a souvent séché nos larmes et appliqué sur nos cruelles blessures un salutaire appareil; comme un refuge assuré, où le pécheur, fuyant les coups redoutables de la justice divine, trouve la délivrance de ses chaînes, le pardon de ses fautes, le désir de mener une vie nouvelle et la force d'exécuter ses saintes résolutions.

» Avec l'Eglise, nous nous sommes plu à rendre à Marie un culte spécial, bien inférieur sans doute à l'adoration qui n'est due qu'au Tout-Puissant, mais plus relevé que le culte par lequel nous honorons les autres élus et les esprits célestes. Son nom est souvent sur nos lèvres; nous le bénissons, nous l'invoquons, nous ne craignons pas de l'associer dans nos louanges et nos actions de grâces, à celui de notre divin rédempteur. Les principaux événemens de sa vie sont pour chacun de nous l'objet d'autant de fêtes solennelles, où nous contemplons avec ravissement, où nous célébrons par des transports d'allégresse ses priviléges augustes et ses ineffables grandeurs. »

En conséquence, dans ce diocèse on ajoutera dans la préface le mot *immaculatâ* après *in conceptione.*

M. l'évêque d'Amiens vient aussi de publier un mandement pour que la fête de la Conception de la sainte Vierge soit célébrée dans son diocèse le second dimanche de l'Avent.

M. l'abbé Jonquet, curé de Saint-Alban, diocèse de Mende, vient de faire cadeau à son église d'un autel de marbre, sorti des ateliers Mariotti, d'Avignon. M. l'évêque de Mende l'a consacré solennellement le 20 novembre. La cérémonie a commencé à neuf heures du matin et n'a fini qu'à deux heures. Le prélat étoit assisté de deux chanoines de sa cathédrale et de tout le clergé de la paroisse. Malgré la pluie qui a duré toute la journée, les fidèles de Saint-Alban s'étoient rendus à cette cérémonie.

Le 20 du mois précédent, le prélat avoit transféré dans son église cathédrale une portion de la dépouille de saint Privat, évêque et martyr, apôtre et patron du diocèse de Mende. Cette solennité avoit attiré sur le passage de la procession tous les habitans de la ville, qui témoignoient, par leur recueillement, le respect pour le saint pasteur qui prêcha la foi au milieu d'eux, et leur confiance en sa puissante intercession auprès de Dieu.

A cette occasion, M. l'évêque avoit fait présent à sa cathédrale d'un beau reliquaire en bronze doré et de forme gothique. Cette châsse étoit portée par deux diacres en tuniques, et précédée de toutes les confréries et congrégations de la ville et du clergé. Les fidèles de Mende avoient élevé des arcs de triomphe dans les rues que la procession devoit suivre.

M. l'abbé Cœur prêche l'Avent dans la cathédrale d'Amiens. Outre le sermon du dimanche, il en donne un tous les mercredis à cinq heures du soir. Il a de plus, sur l'invitation de M. l'évêque, prêché le discours d'usage le jour de Saint-François-Xavier, pour l'œuvre de la Propagation de la Foi.

La ville et surtout les pauvres d'Amiens viennent de faire une grande perte dans la personne de mademoiselle Grébert, dont la vie toute entière a été une longue suite de bonnes œuvres. Destinée par le rang que sa famille occupoit dans la société, et plus encore par les belles qualités qui ornoient son esprit et son cœur, à briller dans le monde, elle y renonça de bonne heure pour se livrer entièrement [illegible] la pratique de toutes les vertus. Elle étoit de toutes les associations pieuses et charitables. Ce n'étoit jamais [illegible] vain que l'on avoit recours à sa charité; et combien de fois n'avoit-elle [illegible] pas l'occasion de l'exercer dans une grande ville où tant de causes multiplient le nombre des malheureux! Tout ce qui se faisoit dans l'intérêt de la religon, de l'éducation chrétienne et des bonnes mœurs trouvoit en elle un puissant appui. Elle aimoit à seconder de tout son pouvoir les entreprises qui avoient pour objet le bien public, et surtout l'amélioration du sort de la classe indigente. Que n'a-t-elle pas fait dans une circonstance récente où, [illegible] avoir aucune ressource, l'on avoit conçu la noble idée de reconstruire entièrement l'église de la grande paroisse de Saint-Jacques?

Dans cette souscription, provoquée par le zèle de deux pasteurs également vénérés, accueillie avec tant d'empressement par l'universalité des habitans d'Amiens, et à laquelle l'administration municipale s'est généreusement associée, mademoiselle Grébert étoit au premier rang. Comment avec un revenu médiocre pouvoit-elle satisfaire à de si nombreuses dépenses? Peu de mots suffiront pour le dire. Elle se privoit de tout pour donner davantage. Elle se regardoit elle-même comme un pauvre à qui

e donnoit que le strict néces- Mais ce n'étoit pas assez pour 'avoir fait tant de bien pen- sa vie ; elle voulut que sa cha- eût point de bornes. Grâce à sa yante sollicitude, il y aura dans es temps des infirmes qui lui nt un asile, et les pauvres de la se Saint-Jacques recevront cha- nnée une abondante distribu- e secours par les mains de leur pasteur.

sentimens de piété dont elle nimée et l'habitude de faire le avoient encore perfectionné son ux naturel. Austère pour elle , elle étoit aimable et douce out le monde. C'étoit aux plus s qu'elle s'attachoit davantage. maladie qui termina trop tôt urs fut de courte durée. Elle it pas besoin de nouvelles épreu- on ame étoit pure et sanctifiée es innombrables bonnes œu- Elle mourut comme elle avoit , dans les sentimens de la foi la incère et avec une entière ré tion à la volonté de Dieu. Son egret peut-être fut de n'avoir a entièrement terminée la ma- ue église à la construction de la- e elle avoit si puissamment con- é. Du moins sa mémoire y vi- oujours, et jamais son nom n'y prononcé sans exciter la plus reconnoissance et la plus pro- vénération.

(*Gaz. de Picardie.*)

---

nouvelle légation de Belgique ne a été reçue le 15 novembre e Saint-Père. A peine M. le d'Oultremont fut-il arrivé à que le pape l'admit à une en- e privée, en attendant le jour réception officielle qui dut être lée de quelques jours, à cause, t les journaux belges, des va- s des camériers de Sa Sainteté. Saint-Père, après avoir entre- M. le comte d'Oultremont durant une heure environ, l'autorisa à lui présenter les personnes complétant la mission du roi. M. Noyer, premier secrétaire, MM. le baron Van den Steen, le baron Victor d'Hoogvorst et le comte Charles d'Oultremont, attachés à la légation, furent accueillis par le Saint-Père avec les marques d'une bonté toute paternelle. Avant de congédier la mission belge, le Saint-Père remit à M. le comte d'Oultremont un écrin renfermant une médaille empreinte des traits de Sa Sainteté. Dans la journée, le nouveau ministre plénipotentiaire du roi des Belges a reçu la visite du cardinal secrétaire d'état, et de plusieurs hauts dignitaires de la cour de Rome.

(*Indépendant.*)

Le 4 octobre, on a ouvert à Coni, en Piémont, un hôpital pour les incurables. Le clergé, le gouverneur, les magistrats et les personnes les plus distinguées de la ville s'étoient réunis pour entendre un discours; ce fut un jour de fête. Peu de mois ont suffi pour achever l'entreprise. On commença au mois de janvier ou de février dernier à s'en occuper sérieusement; des circulaires furent envoyées pour inviter les habitans à favoriser le projet, et on y a mis tant de zèle, qu'en peu de temps on a acheté un grand local avec cour et jardin, qu'on l'a disposé et garni de lits et de meubles, et que le jour de l'ouverture on a pu y recevoir onze infirmes. Un chapelain, un médecin, un chirurgien, un trésorier, un économe ont offert leurs services sans rétribution. On espère que des moyens seront pris pour étendre et perpétuer les bienfaits de cet établissement.

La nouvelle église d'Yverdun, dans le canton de Vaud, sera sous peu terminée. Elle s'annonce très-bien au dehors, et sa forme est

agréable. L'église et le presbytère que l'on bâtit en même temps sont au milieu d'un verger enclos de murs. La population protestante n'a point mal vu ces constructions. L'ecclésiastique auquel on les doit, est un prêtre du Jura, M. Quéloz, qui a entrepris pour cela plusieurs voyages, qui a recueilli des fonds en France et en Belgique, et qui a dû partir dernièrement pour l'Italie, afin d'avoir les moyens de parfaire son entreprise. La décoration intérieure de l'église n'est point achevée; on y voit cependant déjà une mosaïque d'un genre nouveau, avec des marbres d'un très-beau vert; on dit que c'est un don d'une demoiselle protestante.

Le 2 novembre, une retraite s'est ouverte dans la paroisse de Sattel, canton de Schwytz; elle a duré jusqu'au 12. Ce qu'il y a eu de remarquable, c'est qu'il y est venu nombre de fidèles, non-seulement des lieux voisins, mais de pays éloignés, tels que l'Argovie, Zug, la campagne de Lucerne. La retraite a été donnée par les Pères Déharbe, Damberger et Bourgstaller, Jésuites. Ils ont produit beaucoup de fruits, et ont ramené dans le chemin de la vertu bien des ames égarées.

Le *Correspondant de Hambourg* avoit d'abord répété d'après le *Courrier de la Meuse* la nomination de M. Laurent comme vicaire apostolique pour les villes libres de Hambourg, Brême et Lubeck, et pour tout le royaume de Danemarck. Le même journal, dans son numéro du 27 novembre, contient un article où il prétend prouver par diverses raisons qu'il allègue, que la nouvelle de la nomination de M. Laurent n'est pas fondée. Cette nomination n'en est pas moins certaine. Quant aux difficultés qu'elle *présenteroit*, ou le Saint-Siége les a prévues et les a fait aplanir, ou il n'a pas dû croire qu'un fonctionnaire ecclésiastique qui ne s'occupe absolument que de ce qui regarde l'intérieur des consciences, pût porter ombrage aux gouvernemens des villes libres et du Danemarck. N'y a-t-il pas déjà en Suède un dignitaire ecclésiastique revêtu par le pape d'une semblable juridiction? Les prétentions que le *Correspondant de Hambourg* affiche, ne sont plus de mise à une époque où la tolérance est devenue un devoir pour les gouvernemens protestans; le contraire seroit un anachronisme.

Voici ce que dit le journal hambourgeois :

« Suivant un article du *Courrier de la Meuse*, un prêtre catholique de Liége est désigné pour établir son séjour ici, vraisemblablement en qualité de vicaire apostolique; il exerceroit une juridiction sur les villes libres et le royaume de Danemarck. Comme il n'y est rien dit d'une approbation préalable des gouvernemens intéressés, comme [illegible] cause des rapports réglés des catholiques de ces pays avec leurs gouvernemens et des relations actuelles où se trouvent les catholiques avec de hauts supérieurs ecclésiastiques, une innovation pareille paroît nullement nécessaire, et qu'au contraire il existe des obstacles évidens difficiles à surmonter qui s'opposent nommément à la résidence fixe à Hambourg, on peut bien signaler ce bruit comme non fondé. »

Le 26 octobre, le sieur Kretz-huber, fayencier de profession à Bourghausen, en Allemagne, est arrivé dans sa patrie, au retour d'un voyage qu'il a fait aux lieux saints en accomplissement d'un vœu. Il étoit parti le 18 décembre de l'année dernière, et a visité Alexandrie, le Caire, Bethléem, Nazareth et Jérusalem; il doit publier la relation de son voyage. Il s'est entretenu [illegible]

: Mehemet-Ali, a vu l'armée
›rahim-Pacha, et a été chargé
les docteurs Brunner et Fischer
›aluer leurs amis d'Allemagne.

¦n rendant compte de l'émeute
a menacé, au mois d'août der-
r, le couvent des Carmélites de
timore, nous n'avions point fait
noître le nom du digne et coura-
ıx maire qui a fait avorter les
›jets des perturbateurs par sa sa-
se et sa fermeté. Cet homme
norable s'appelle M. S. C. Leakin.
ı catholiques de Baltimore ont été
t reconnoissans de sa noble con-
ite. M. l'archevêque de Baltimore,
i étoit absent au moment des
ubles, a écrit, le 31 août, au
ire une lettre de remercîmens.
prélat étoit loin, dit-il, de s'at-
ıre à de telles scènes dans une
: bâtie originairement par des
ıoliques. Ces attaques contre des
ınes foibles et paisibles qui se
›sacrent à la prière et à l'instruc-
ı de la jeunesse doivent étonner
.s un pays où les protestans comp-
t beaucoup d'amis et de parens
›mi les catholiques. L'archevê-
: a vu avec plaisir que dans cette
ısion les journaux ont montré
ıéralement des dispositions vrai-
ıt libérales. Il témoigne sa re-
noissance au maire et à tous ceux
se sont efforcés d'apaiser la mul-
le. La réponse du maire, en date
7 septembre, est dans les termes
plus convenables. Il se félicite
oir empêché de plus grands dés-
›es, et ne négligera jamais rien
r maintenir la liberté de cons-
›ce. Cette correspondance a été im-
ıée dans les journaux du pays. De
ı, cinq médecins protestans char-
d'examiner la Sœur Isabelle Neal
attesté par un écrit public qu'elle
ıt d'un esprit foible et qu'ils la
yoient atteinte de monomanie.
ont ajouté dans leur certificat
: c'étoit un acte de justice de
reconnoître que la Sœur ne se plai-
gnoit point de la manière dont on la
traitoit dans le couvent, sauf qu'on
lui faisoit prendre de la nourriture
et des médecines.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Quand on veut se rassurer et rassurer les autres contre le progrès révolutionnaire, on a coutume d'alléguer les intérêts matériels et l'esprit conservateur de notre époque, qui veillent d'eux-mêmes, et opposent une digue insurmontable à l'invasion des idées démocratiques. Eh bien, cependant, ces idées démocratiques viennent encore d'obtenir un premier accessit dans le 5ᵉ collége électoral de Paris. Peu s'en est fallu que M. Michel (de Bourges), l'un des porte-drapeau de l'extrême gauche, n'ait été choisi pour représenter à la chambre des députés l'esprit de conservation sur lequel tant de braves gens se reposent pour vivre sans inquiétude et sans souci de rien.

Ils ont grand tort, assurément; le génie démocratique n'est pas aussi endormi qu'ils le pensent. D'abord, comme on peut le voir, il ne l'est pas dans les classes qui possèdent, et pour lesquelles il est naturellement le plus redoutable. Il va sans dire que c'est bien autre chose encore quand on descend dans les classes qui ne possèdent rien, et surtout dans celles qui ne possèdent point l'expérience. C'est ce qu'on peut remarquer parmi les jeunes gens auxquels leur position sociale, leur éducation et leurs études assignent un rang au-dessus du commun. Sur 1,000, pris au hasard, c'est à peine si l'on en rencontre 50 qui ne soient pas tourmentés de l'esprit démocratique, et impatiens de voir naître de nouvelles révolutions dans le genre du progrès républicain. On a beau se débattre contre l'autorité du travail de juillet, on la subit; et tout fait craindre qu'elle n'aille encore loin avant de s'arrêter.

M. Bonnet, conseiller à la cour de cassation, est mort dans la nuit du 6 au

6 de ce mois, à l'âge de 79 ans. Peu d'hommes ont fourni une carrière plus honorable. Avocat au parlement de Paris, il s'étoit fait une belle réputation au barreau par le brillant et la grâce de ses plaidoiries. Défenseur de Moreau, il montra dans cette affaire autant de courage que de talent. Membre du conseil-général de la Seine, député réélu plusieurs fois, enfin conseiller de cassation en 1826, il remplit les fonctions de ces différentes places avec autant de zèle que d'intégrité. Un heureux caractère se joignoit chez lui à un esprit orné. Bon, bienveillant, charitable, son plus grand plaisir étoit d'obliger, de faire du bien, d'assister les malheureux. Il usoit noblement d'une fortune acquise par de longs travaux. Il semble que la providence ait voulu le récompenser de sa charité pour les pauvres. Depuis un an il s'occupoit de se préparer à la mort, et cet été, en pleine santé, il fit toutes ses dispositions pour n'être pas surpris par la maladie. Une indisposition, qui d'abord ne paroissoit avoir rien de grave, l'a conduit au tombeau. Il laisse une famille et des amis désolés d'une telle perte. Ses obsèques, qui ont eu lieu dimanche dans l'église de Bonne-Nouvelle, suffiroient pour montrer combien il étoit aimé. Une affluence extraordinaire s'étoit rendue à la maison mortuaire, et là il n'y avoit qu'une voix pour louer ses excellentes qualités. Heureux celui qui laisse de tels souvenirs comme homme public et comme homme privé.

PARIS, 9 DÉCEMBRE.

Les moyens de communication entre la France et Alger n'ont point encore été augmentés. Le gouvernement a reçu hier la correspondance hebdomadaire de la colonie. Le rapport du maréchal Valée au ministre de la guerre, daté du 30 novembre, a été apporté par le bateau à vapeur le *Vautour*, qui, parti ce jour-là d'Alger, est arrivé le 4 à Toulon.

La situation de l'Algérie n'a éprouvé, *dit le rapport*, aucun changement important après le départ du dernier courrier. Depuis huit jours il n'y a pas eu de combats; seulement quelques maraudeurs ont mis le feu dans l'est à des meules de fourrages et à des barraques dans la partie de la plaine qui n'est plus habitée. Des deux côtés on se prépare à la guerre. Pendant que Abd-el-Kader appelle à lui les populations indécises, le maréchal prend les mesures que nécessitent les circonstances; il a opéré une concentration générale autour des principaux points d'action, et des postes qui n'avoient été établis que pour surveiller les voleurs, ont été supprimés. Quelques fermes, reconnues susceptibles d'une bonne défense, sont occupées par des colons bien armés.

Aucun acte d'hostilité n'a encore été commis dans la province d'Oran, d'après la correspondance du lieutenant-général Guehenenc, du 28 novembre. On pensoit que cet état de chose dureroit jusqu'au 7 ou 8 décembre, époque à laquelle a lieu le ramazan ou *mois sacré* des Musulmans.

Dans la province de Constantine, Achmet (l'ancien bey) a essayé une razzia sur les tribus des environs de Ghelma. Il est parvenu à leur enlever beaucoup de troupeaux; mais les Achaches, réunis à leurs voisins, ont bientôt poursuivi ses cavaliers, dont sept ont été tués. Achmet s'est ensuite porté contre les Oulad-Zenati et les Ammers-Cheraguas, qui ont été obligés de se retirer près du camp français de Sidi-Tamtam. La correspondance du commandant de la province de Constantine (le général Galbois), dont le rapport ne mentionne pas la date, est du reste assez tranquillisante sur cette partie des possessions françaises, où l'adjudication des propriétés rurales vient encore d'avoir lieu avec une hausse marquée.

L'ouragan qui s'est fait sentir dans la Méditerranée vers le milieu de novembre, et qui a produit plusieurs sinistres sur la côte de France, a occasionné également de grands malheurs sur la côte d'Afrique. On écrit de Bone le 24 novembre qu'un bâtiment de commerce venant d'Alger avec un officier et dix-neuf soldats de

hasseurs, et une vingtaine de che-
d'officiers, a fait naufrage dans la
du 20 au 21, près de la Mafray. Le
aine du bâtiment a seul été noyé.
utre navire chargé de chevaux et
ulets appartenant au train des équi-
s, venant aussi d'Alger, a pris un
au fort Génois, après avoir jeté à la
son approvisionnement d'orge et de
rages. Un bâtiment autrichien s'est
sur la Seybouse. Il y a toujours
coup de malades à Bone.
rapport donne aussi une corres-
dance de Philippeville du 21 novem-
Deux bricks du commerce, le *Favori*
Bien-Aimé, portant des troupes, des
militaires, des chevaux et des mu-
, arrivés le 20 en rade de Philippe-
, furent tout à coup surpris par une
vantable mer, et ne purent gagner
. Le *Favori* chassa sur ses ancres
la nuit, et alla se briser au bas du
de Franco. Le matin, le *Bien-Aimé*
le même sort vis-à-vis d'Alcantara.
équipages purent se sauver; mais
coup de chevaux périrent. Le 22, un
ème naufrage eut lieu au delà de
kda : le brick l'*Espérance* s'étoit
sur le cap de Fer. 44 mulets furent
us; mais l'équipage et les passagers
rent à prendre terre, et fort heu-
ment avec leurs armes, qui en im-
ent aux indigènes, accourus sans
pour leur faire un mauvais parti.
rent recueillis bientôt par le cheick
-Bou-Haffia, ami des Français. A
ppeville, les toitures des barraques
ées aux militaires ont été en partie
ites par l'ouragan; trois maisons en
ruction se sont écroulées; six autres
beaucoup souffert. On cite encore
res désastres.

— Aux détails donnés par le maréchal
e, nous ajouterons ceux arrivés par
correspondance de Toulon. A la date
0 novembre, on n'étoit pas bien in-
é à Alger de ce qui se passoit dans la
ne. La population de cette ville a été
stant en proie à de vives inquiétu-
sur le bruit généralement répandu que les Arabes qui habitent Alger avoient formé le projet de se révolter contre l'autorité française, et de fondre en même temps sur les chrétiens. Mais l'autorité prévenue à temps a fait arrêter bon nombre d'Arabes, après avoir confié la garde des portes de la ville à la marine et aux douaniers. On dit qu'Abd-el-Kader a un corps de 15 à 20,000 cavaliers et fantassins du côté de Médéah.

— Le *Moniteur Algérien* publie une lettre du roi au maréchal Valée, datée des Tuileries le 19 novembre, à l'effet de complimenter l'armée et le maréchal à l'occasion de l'expédition du Biban.

— Quatre compagnies des chasseurs tirailleurs de Vincennes, avec un effectif chacune de 150 hommes, viennent de partir pour Alger. Il reste à Vincennes deux compagnies qui serviront de modèle pour l'organisation de deux bataillons.

— Le 58ᵉ de ligne, depuis un mois en garnison à Marseille, ayant reçu l'ordre d'aller s'embarquer à Toulon pour l'Afrique, a été accompagné par environ six mille habitans de Marseille jusqu'à une lieue de la ville. Ce régiment a été embarqué le 6 à Toulon sur le *Neptune* et sur l'*Alger*.

— Samedi a eu lieu le scrutin de ballotage entre M. d'Hubert, maire du 5ᵉ arrondissement, et M. Michel (de Bourges.) M. d'Hubert ayant obtenu 639 voix sur 1,150, a été proclamé député du 5ᵉ arrondissement électoral de Paris. M. Michel (de Bourges) a eu 511 voix.

— M. Leyraud, directeur des affaires civiles au ministère de la justice et des cultes, vient d'être réélu député par le collége électoral de Guéret.

— Le premier collége électoral du département de l'Aveyron est convoqué à Rodez pour le 28 décembre, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Merlin, décédé.

— Le prince Esterhazi vient de quitter Paris pour se rendre à Vienne.

— L'inculpé de la rue Montpensier, ayant refusé de répondre aux questions

des magistrats, on n'ayant fait long-temps que des réponses capables d'éloigner de la vérité, il en est résulté que l'on n'a pas connu d'abord son nom ; on l'appela Béraud, puis Bero, et mieux renseigné, on est revenu à Béraud qui est son véritable nom. On a dit par erreur qu'à la suite de son arrestation, sous prévention d'avoir affiché des placards séditieux, il avoit été relâché faute de preuves suffisantes ; condamné au contraire pour ce fait, le 6 mai 1838, à une année d'emprisonnement, il fut le 2 février suivant rendu à la liberté, par suite d'une ordonnance qui lui faisoit remise du restant de sa peine. Depuis lors Béraud avoit demeuré à Paris en vertu d'un permis de séjour.

Trois mois avant de se rendre coupable du délit qui le fit condamner à un an de prison, Béraud, à ce moment étudiant en droit, et demeurant au haut de la rue Saint-Jacques, avoit loué pour quelques jours, rue Soly, 13, une petite chambre dans un hôtel garni. « Il s'y étoit enfermé, dit la *Gazette des Tribunaux*, avec une jeune fille à qui il avoit fait partager ses folles idées de suicide, lorsque le maître de l'hôtel, averti par une forte odeur de charbon, réclama l'assistance du poste voisin, et fit enfoncer la porte. On trouva la jeune fille glacée et sans mouvement ; quant à Béraud, il avoit vainement cherché à ouvrir la fenêtre. »

— Un journal, à l'occasion d'une arrestation récente, a parlé d'un mandat d'amener où le nom de l'inculpé auroit été laissé en blanc, et a prétendu en outre qu'il y avoit des forçats libérés parmi les agens de police. Le *Moniteur* dit qu'en aucune occasion et sans exception quelconque, il n'a été décerné de mandats en blanc, et qu'aucun forçat libéré ne se trouve parmi les sergens de ville, inspecteurs et autres agens officiels.

— Un des fils de l'ex-roi de Naples, le prince Achille Murat, qui prend le titre de *citoyen des Etats-Unis*, a été reçu, ces jours derniers, aux Tuileries.

— D'après plusieurs feuilles, le ministère, fort préoccupé des tristes déc
vertes faites depuis quelques mois pa
police, penseroit avoir constaté certai
liaisons du parti bonapartiste avec les
ciétés secrètes.

— Un journal prétend que M. Tes
le général Schneider vont quitter le
nistère.

— Le tribunal correctionnel a re
samedi à quinzaine, attendu l'absence
l'un des défenseurs, le procès en diffa
tion intenté par la *Presse* au *Corsair*
la demande reconventionnelle du
saire contre la *Presse*.

— La compagnie du chemin de fe
Versailles (rive droite), ne reculant
devant de nouveaux sacrifices pou
perfectionnement de sa ligne, vie
voter en assemblée générale un em
de 2 millions. Le chemin sera li
nouveau au public jeudi 12.

— Le chemin de fer de Saint-Ge
a transporté dans le mois de nove
dernier 67,847 voyageurs. Ses recet
sont élevées à 63,808 fr. 75 c.

— Le 24 de ce mois aura lieu,
cole des Beaux-Arts, le concours
mission de composition d'architectu

NOUVELLES DES PROVINCES

Frenzel, cet effronté voleur
nous avons raconté les prouesses à Br
et à Haguenau, vient enfin d'être a
auprès d'Evreux. Le malheureux avoi
l'audace de reparoître au petit sémin
d'Evreux, où tout devoit lui conse
de ne pas se montrer. Il y avoit pris
montre d'or et s'étoit encore échap
Les gendarmes l'ont arrêté le 2 décem
bre au Rouley-Morin, village à une li
et demie d'Evreux. Il avoit encore
montre volée la veille, et étoit en o
porteur d'une somme de 1,800 fr.
en or qu'en billets de banque. O
trouvé sur lui un poignard. Ce qu'i
d'incroyable, c'est que ce misérable
toit toujours la soutane ; on dit
qu'il avoit un missel sous le bra
fourbe, il faut le répéter, n'est
prêtre ni même dans les ordres.

›up d'ouvriers sont en ce mo-
·avail à Elbeuf.

scription ouverte au bureau
'e de Picardie en faveur des
›agnols s'élevoit, le 4, à
ı c.

aistre de l'instruction publi-
l'accorder des secours à 24
de la Marne, pour les aider à
s maisons d'école.

urnal annonce que le typhus
ıs les hôpitaux de Reims.

ıpouy aîné, ancien député et
e la chambre de commerce de
, vient de mourir dans cette

ıouveau pont de la Roche-
lorbihan) a subi ses épreuves
:ier succès.

néral Charras est mort le 3 à
Ferrand.

: comte de Chabrol-Volvic a
›mbre du conseil-général du
›me par le canton de Saint-

:ine de Wurtemberg a envoyé
ul, boulanger à Nîmes, à l'oc-
son poème *Le dernier jour*,
e ornée du chiffre de S. M. et
le diamans.

Sémaphore annonce que Nourri-
mbassadeur de la Porte à Pa-
l arriver à Marseille par le pa-
Tancrède; mais une indispo-
forcé à se faire descendre à Li-
l'où il se rendra à Paris par la
rre.

EXTÉRIEUR.

OUVELLES D'ESPAGNE.

tion des esprits augmente plutôt
: diminue à Madrid. Cela paroît
surtout de ce que le parti jaco-
mence à moins craindre l'in-
'Espartero, depuis que l'étoile de
pâlit dans l'inaction et un peu
revers.

général O'Donnell, qui commande l'armée du centre, n'a pu tenir dans les positions qu'il occupoit non loin des places fortes et des lignes de Cabrera. Il a fait un mouvement de retraite et s'est éloigné de Cantavieja. Les neiges qui sont tombées en abondance dans les montagnes voisines de Forcanète, où son quartier-général étoit établi, n'ont pas peu contribué à le chasser; le froid est devenu tout à coup rigoureux dans cette contrée; de sorte qu'il n'y a plus à entendre parler d'aucune opération de guerre de quelque importance d'ici au retour du printemps.

— On parle d'une guerilla royaliste qui s'est formée dans les montagnes de la Navarre. Des lettres de la frontière des Pyrénées prétendent que Cabrera paroît vouloir profiter du repos où les christinos le laissent forcément, pour renouveler des tentatives et opérer des soulèvemens dans les provinces basques. On va jusqu'à dire qu'il a détaché un petit corps de cavalerie de ce côté-là.

— Quoique les divisions d'Espartero occupent toujours les mêmes cantonnemens, la ligne de blocus s'est élargie du côté de Saragosse et de Valence, par la retraite du corps d'armée d'O'Donnell.

A la séance du 4, la chambre des représentans belges a commencé la discussion générale du budget des voies et moyens.

— Des feuilles de Londres ont annoncé que la reine feroit le 14 janvier l'ouverture du parlement. Il paroît néanmoins que la session des deux chambres ne commencera pas avant le 4 ou le 5 février.

— L'infant d'Espagne don Sébastien et l'infante Amélie sont arrivés à Rome le 24 novembre, venant de Florence, et devant prochainement se rendre à Naples.

— La *Gazette universelle de Leipsick* annonce la conclusion d'un traité de commerce entre la Prusse et Hambourg, semblable à celui passé avec la Hollande.

— On lit dans le *Portofaglio Maltese* que

le 10 novembre, vers sept heures et demie du soir, le feu a pris à la poudre qui se trouvoit à bord d'un navire maltais à l'ancre dans la Goulette; onze personnes ont péri. L'explosion a été si violente que des membres des victimes ont été retrouvés sur le rivage. Le navire a volé en éclats.

— Les journaux de Smyrne du 19 novembre, et les feuilles de Marseille du 3 décembre, publient des correspondances de Constantinople du 18 novembre et d'Alexandrie du 16, qui continuent à faire pressentir une solution prochaine des difficultés qui se sont élevées entre le sultan et le pacha d'Egypte. Toutefois, il faut dire que les nouvelles qu'on donne ne sont encore appuyées que sur des conjectures. Le divan s'occupe activement des lois qui ont été annoncées dans le *hatti-scheriff*. Ce qui contribue à entretenir la tranquillité dans la capitale, c'est, disent les correspondances, la solennité du ramazan ou *mois sacré*, pendant lequel les affaires politiques et autres ne se traitent que la nuit. Le ramazan, qui a commencé le 8 novembre, avoit été annoncé la veille par des salves d'artillerie.

— Le prince de Joinville, parti le 8 novembre de Constantinople pour Trébizonde, sur un bateau à vapeur de la compagnie du Danube, étoit de retour le 17. Le prince a reçu du sultan plusieurs présens consistant en trois sabres, deux bouquins de pipe enrichis de brillans, plusieurs chevaux, etc.

— L'amiral Stopford est toujours à Ourlac avec la flotte anglaise.

— L'amiral Lalande est arrivé le 15 novembre au mouillage d'Ourlac.

— La division autrichienne sous les ordres du contre-amiral baron Ba[illegible] est toujours à Smyrne.

— M. Horace Vernet, actuellem[ent à] Alexandrie, a fait une expérien[ce du] daguerréotype devant le vice-roi.

— D'après une correspondanc[e du] Caire adressée au *Sud* (journal de [Mar]seille), Ibrahim-Pacha (neveu d'[illegible]) auroit remporté une victoire com[plète sur] l'iman de la province de Jahd[illegible] l'Yémen. Cette conquête rendroit [Meh]met-Ali voisin des établissemens [anglais] d'Aden, à l'entrée du golfe Arabi[que, et] pourroit devenir une nouvelle ca[use de] collision.

— Les deux candidats à la prési[dence] des Etats-Unis sont M. Clay et le g[énéral] Scott. Suivant les journaux améri[cains,] la lutte sera vive.

— Les correspondances de Stoc[kholm] (Suède) annoncent que partout le[s élec]tions sont favorables au gouvern[ement.]

Le Gérant, Adrien Le C[lere].

BOURSE DE PARIS DU 9 DÉCE[MBRE].

CINQ p. 0/0. 111 fr. 95 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr 50
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr
Oblig. de la Ville de Paris 1277 fr [illegible]
Rente de la Ville de Paris 000 fr 00
Act. de la Banque. 2990 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 792 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1255 fr. 00 c.
Emprunt romain 101 fr. 1/2
Emprunt Belge 102 fr. 00
Rentes de Naples 101 fr. 20 c.
Emprunt d'Haïti. 520 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr 1[illegible]

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE E[T Cie],
rue Cassette, 29

AMI DE LA RELIGION
paroît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 3214.

JEUDI 12 DÉCEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

r la congrégation de Saint-Lazare.

---

a congrégation de Saint-Lazare a dans ces dernières années des issemens qui tiennent du pro- . Proscrite par la première révo- on, elle sembloit anéantie pour ais, lorsque, il y a 25 ans, des mes actifs et zélés entreprirent a faire sortir de ses ruines. Dieu llement béni leurs efforts, qu'elle pte en ce moment 157 membres les missions étrangères; savoir : Chine, 16 missionnaires français, missionnaires chinois, 6 Portugais, novices à Macao, et 1 frère laïque; le Levant, 15 missionnaires la province de Constantinople, 1 dans celle de Syrie, avec 16 res, 11 dans la première province, 5 dans la seconde; en Abyssinie, issionnaires; en Amérique, 39, 8 novices et 12 Frères.

En Chine, par un décret de la Pro- nde en janvier 1839, la mission Hou-Pé a été retirée à la congré- ion pour être confiée au vicaire tolique du Hou-Kouang, qui sera mé ultérieurement. En échange, Propagande a confié à MM. de nt-Lazare la province du Tché- ng, qui sera réunie à celle du ng-Si pour former un vicariat tolique. M. Rameaux, de la même grégation, sera le premier vicaire tolique avec le titre d'évêque de e; ses bulles lui ont été expé- au mois de mars. MM. de t-Lazare sont de plus chargés des ions portugaises, qui ne rece- nt plus de secours d'Europe depuis la suppression de la congrégation en Portugal. Ces missions renferment à peu près la moitié de la province de Pékin et toute celle de Nankin. Ces deux provinces, celles du Tché-Kiang et du Kiang-Si, comptent en tout 80,000 chrétiens. La congrégation dirige en outre un petit séminaire dans la Tartarie mongole, et un noviciat à Macao, où réside le supérieur de toutes les missions de la Chine.

Le personnel de ces missions se compose de M. Torrette, du diocèse de Saint-Flour, parti en 1827, visiteur et supérieur de toutes les missions de Chine; de M. Rameaux, du diocèse de Saint-Claude, parti de France, aujourd'hui évêque de Myre et vicaire apostolique des deux provinces ci-dessus; de M. Laribe, du diocèse de Cahors, parti en 1831, supérieur de la mission du Kiang-Si; de M. Mouly, du même diocèse, parti en 1833, supérieur de la mission de Pékin; de M. Danicourt, du diocèse d'Amiens, parti en 1833, directeur du séminaire de Macao; de M. Faivre, du diocèse de Saint-Claude, parti en 1836, supérieur de la mission de Nankin; et de MM. Baldus, du diocèse de Saint-Flour; Perboyre, de Montauban; Gabet et Perry, de Saint-Claude; Guillet, de Lyon; Peschaud et Lavaissière, de Saint-Flour; Simiand et Privas, de Lyon, et Huc, de Toulouse, partis de 1834 à 1839. Le frère Vautrain, parti en 1839, doit rester à Macao. Deux autres missionnaires, M. Louis Perboyre, parti

Dame de Lorette. Saint-Thomas-d'Aquin attend un tableau de M. E. Bertin. A Saint-Sulpice, la chapelle de Saint-Paul et la chapelle consacrée aux ames du purgatoire seront peintes, la première par M. Drolling, et la seconde par M. Heim. M. Alaux termine l'hémicycle de Sainte-Elisabeth, et ce qu'on peut voir déjà de son ouvrage paroît digne des plus justes éloges. M. Abel Pujol achève aussi l'hémicycle de Saint-Denis-du-Saint-Sacrement; M. Picot et M. Fleury orneront chacun une chapelle de la même église. La chapelle de la Vierge à l'église de Bonne-Nouvelle, le fond du chœur à Saint-Paul et Saint-Louis, la chapelle de Sainte-Philomène, à Saint-Merry, seront peintes, l'une par M. Hesse, l'autre par M. Decaisné, et la dernière par M. Amaury-Duval. L'administration a confié une chapelle de Saint Gervais, celle de la Vierge, au pinceau de M. Delorme, et une chapelle de l'église Saint-Séverin à M. Flandrin, dont les tableaux envoyés de Rome ont, dans ces dernières années, produit une sensation si vive au Salon.

» Dans le treizième siècle, avoit été reconstruite *en la Cité* une petite église, sous l'invocation de *Saint-Pierre-aux-Bœufs*. On vient de la renverser récemment pour ouvrir la rue d'Arcole. Mais son portique, démoli avec soin, a été transporté tout entier dans un passage de la rue Saint-Séverin, pour y servir d'entrée à l'église. M. Ramus a composé et terminé sur place, pour ce portique, un bas-relief dont les figures reproduisent avec goût le style du temps.

» Plus haut, dans le faubourg Saint-Jacques, se trouve Saint-Etienne-du-Mont. Cette jolie église, dont Marguerite de Valois posa la première pierre, cette église dont on admire le jubé, où l'on voit un cénotaphe de Pascal, où l'on s'arrêtoit récemment encore devant un très-beau tableau de M. Schnetz, vient d'être ornée d'un tableau remarquable dû au pinceau de M. Caminade. MM. Thévenin et Galimard ont achevé deux copies de tableaux pour la chapell[e du Col]lége Rollin. La chaire, qu'un h[abile ar]chitecte, M. Gaulthier, a fait [pour] Saint-Gervais, étoit soutenue pa[r des sta]tues en bois des quatre évangél[istes; ces] statues viennent d'être fondues e[n bronze] par M. Honoré Gosson. Enfin, [à Saint-]Germain-l'Auxerrois, M. Thév[enot a ter]miné les vitraux du chœur, [imitation] trop fidèle peut-être du moyen-[âge, mais] œuvre immense qui honore l[e zèle et] l'activité de l'artiste.

» Non-seulement la ville de P[aris donne] des sujets de tableaux aux ho[mmes les] plus distingués dans leur art, [mais elle] s'efforce d'introduire en France [...] une manière nouvelle de peind[re, ou à beau]coup près, mais un genre d[e peinture] dont les procédés sont encore pe[u connus et] peu pratiqués. Un Italien, M. [...] qui connoît à fond les secre[ts de l'art] qu'il exerce, peint à fresque, [en ce mo]ment, l'hémicycle de Saint-N[icolas-du-]Chardonnet. Tous les artistes s[...] à voir, à suivre son travail pou[r le con]noître et pour en imiter à leu[r tour les] procédés. Ce sera pour la déco[ration de] nos églises un grand point ob[tenu que] d'y pouvoir exécuter comme [...] des fresques du premier jet et sa[ns] retouche.

» Déjà l'on commence à re[connoître] l'inconvénient des peintures exé[cutées en] dehors des constructions, et q[ui, pla]chées dans des cadres, aux pi[liers, aux] voûtes, aux arceaux d'une égli[se, rom]pent toutes les lignes de l'ordre [archi]tonique. On va faire, à ce sujet, [un essai] complet dans la petite église [de Saint-]Louis-d'Antin. Tous les tableaux [et leurs] cadres en seront enlevés. On le[s rempla]cera par un système de peint[ure] simple qui embrassera l'église [entière.] Nous avons vu à Turin, à Novar[e, à Mi]lan, des églises, des palais, des [...] décorés dans ce style, et qui p[roduisent] le meilleur effet. Des hommes [d'un talent] le plus distingué entreprendro[nt] à Saint-Louis-d'Antin ce travai[l intéres]sant.»

se en bois; et la Salle, chez les ois, avec deux chapelles à Oha-t Péoria. De là, les missionnaires ent les catholiques d'alentour.

a congrégation a en Amérique missionnaires, dont 2 Améri-s, 6 Français, 10 Italiens, 11 Es-ols, 2 Belges, 3 Allemands et landais. M. Timon, Américain, iteur et supérieur de toutes les sions. Les autres missionnaires t MM. Tornatore, de la maison Rome; Dahmen, Allemand, reçu Amérique; Rosti, parti de Rome; n et Boullier, du diocèse de n, reçus en Amérique; Doutre-gne et Brands, Belges, partis de maison de Paris; Raho, parti de maison de Naples; Rolando, de la ison de Rome; Paquin, Améri-i, reçu en Amérique; Mignard, nçais, reçu en Amérique; Justi-ni, Fisari, Gandolfi et Parodi, par-les maisons de Gênes et de Rome; ert et Chandy, Français, reçus Amérique; Stelhé et Tierman, ndais, reçus en Amérique; Burk, et Collins, Irlandais, partis de maison de Rome; Armengol, Do-ch, Alabau, Llébaria, Amat, es, Masnou, Calvo, Pascual, er, Espagnols, partis de la mai-de Paris; Escoffier, Français, en Amérique; Boyderich et denberg, Allemand, reçus en rique; Estany, Espagnol, parti maison de Naples; Burlando et archi, Italiens, reçus au novi-de Gênes. 12 Frères sont dis-és dans différentes missions. Le iat compte 8 novices.

omment ne pas remercier Dieu es rapides progrès des enfans de t Vincent de Paul, quand on à tout le bien qu'ils ont fait u'ils feront dans ces missions lointaines, aux églises bâties par eux, aux écoles ouvertes, aux infidèles éclairés, à ces enfans exposés en Chine et sauvés de la mort, ou du moins baptisés, à ce village entier de Turcs baptisés dans le Levant, etc.? Daigne la providence bénir de plus en plus les travaux de ces généreux ouvriers!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le gouvernement pontifical a donné la plus grande publicité à l'allocution du 22 novembre. Outre les deux éditions latines dont nous avons parlé, une traduction en italien a paru dans un supplément au *Diario* de Rome du 26 novembre.

Le *Journal des Débats* a donné dernièrement un article sur les embellissemens de la capitale; nous avons remarqué comme assez curieux et nous croyons devoir reproduire ce qu'il dit de la décoration des églises:

« Les églises se décorent de peintures exécutées par d'habiles artistes. A Notre-Dame de Lorette, M. Blondel a terminé la chapelle des Morts avec le sentiment profond qu'exige un si religieux sujet. La sculpture, dans la même église, a rivalisé d'efforts et de succès avec l'art de peindre. Le groupe de M. Cortot est peut-être un des plus beaux que la statuaire ait achevés depuis 50 ans. Il représente le Christ expirant sur les genoux de sa mère, sujet qu'on désigne en Italie sous le nom d'*Una Pietà*. Exécuté d'abord en plâtre, on l'a depuis coulé en bronze. Mais d'où vient donc qu'on a doré ce bronze qui souffre et ce bronze qui meurt? Les reflets de l'or ôtent aux figures leur expression, aux membres leurs contours, aux lignes leurs nobles proportions.

» Nos palais, nos monumens, nos temples s'enrichissent de belles productions. Trois hommes d'un rare mérite, MM. Orsel, Perrin et Roger, achèvent trois des chapelles placées aux angles de Notre-

Marseille. Des journaux se sont faits hier l'écho de ces bruits ridicules.

— M. Durand, rédacteur en chef du *Capitole*, a été de nouveau arrêté. D'après le *Moniteur Parisien*, c'est comme inculpé de complot qu'il a été écroué à la Conciergerie.

— Deux nouveaux mandats ont été décernés par M. le juge d'instruction Zangiacomi, sous prévention de complicité dans l'explosion de la rue Montpensier. En vertu de l'un, le sieur C...., tenant un hôtel garni, rue de Beaune, 35, a été mis en état d'arrestation, et une perquisition minutieuse a eu lieu à son domicile. L'autre, qui concernoit un sieur N..., demeurant rue de la Verrerie, n'a pu recevoir son exécution, cet individu ayant quitté son domicile, après l'arrestation de Béraud. On a saisi chez le sieur N... des armes, des munitions, des caractères d'imprimerie et des écrits séditieux.

— La cour des pairs s'assemblera demain jeudi pour statuer sur les mises en accusation des prévenus de la seconde catégorie de l'insurrection des 12 et 13 mai.

— Des journaux ont prétendu que la déclaration de guerre faite par Abd-el-Kader étoit le résultat de l'expédition du Biban; il faut se rappeler qu'au commencement de cette expédition des chefs arabes avoient remis au maréchal Valée des proclamations de l'émir annonçant la guerre, et que des courriers d'Abd-el-Kader arrêtés deux jours après par les éclaireurs de la colonne française se trouvèrent porteurs de lettres de l'émir qui exprimoient fort clairement ses intentions.

— Le collége de Commercy (Meuse) s'est réuni le 8 pour procéder à l'élection d'un député, par suite de la nomination de M. Etienne à la pairie. M. Etienne fils, candidat de l'opposition, a eu 116 voix sur 240, M. Muel, 59, et M. Hemelot, 58. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, on a procédé le lendemain à un second tour de scrutin. M. Etienne fils a été nommé député.

— M. Hennequin, député de [illegible] dont la santé avoit donné des inqui[illegible] des, sera prochainement tout-à-fait [illegible] bli, et pourra prendre part aux pre[illegible] travaux de la session.

— Le vice-amiral baron Roussin, [illegible] tenu quelques jours à Montpellier [illegible] la convalescence de son fils, atteint [illegible] la fièvre jaune dans l'expédition du [illegible] que, est arrivé avant-hier à Paris.

— L'affaire du nommé Barthé[illegible] qui a tiré un coup de pistolet [illegible] sergent de ville qui passoit sur le b[illegible] vard Saint-Martin, sera appelée le [illegible] devant la cour d'assises de la Sein[illegible]

— Un juif nommé Mayer, âgé d[illegible] rante ans, né en Allemagne, vient [illegible] tre condamné par la première [illegible] de la cour d'assises de la Seine à [illegible] années de réclusion pour nombreux [illegible] commis chez des bijoutiers de Paris.

— La cour de cassation a [illegible] medi que les principes sur les [illegible] en général sont applicables [illegible] chasse, et que spécialement le fait d[illegible] voir acheté du gibier tué [illegible] dont on connoît l'origine constitue [illegible] délit de complicité de chasse pa[illegible]

— Une ordonnance ouvre, [illegible] cice 1839, un crédit supplém[illegible] 500,000 fr. pour encourageme[illegible] ches maritimes.

— Le *Moniteur* assure, cont[illegible] à ce qui avoit été dit par quelq[illegible] naux, que le nouveau corps de [illegible] municipale n'éprouve pas des d[illegible] à se recruter, et que sa formatio[illegible] complétement terminée avant la [illegible] mois.

— Le poste du Palais-de-Justice [illegible] dans les événemens des 12 et 13 m[illegible] lieutenant Drouineau et plusieurs so[illegible] de la ligne ont été assassinés, est d[illegible] quelques jours occupé par un déta[illegible] ment de la garde municipale.

— La caisse d'épargne de Paris a [illegible] les 8 et 9 la somme de 515,952 fr. [illegible] remboursé celle de 515,000 fr.

— On décharge en ce momen[illegible] La Villette et au port Saint-Nicolas [illegible]

›ateaux de grains destinés pour les
ns militaires et provenant de con-
›intaines. D'autres chargemens re-
nt la Seine, et sont attendus pro-
ment au port Saint-Nicolas.

NOUVELLES DES PROVINCES

s avons parlé dans notre numéro
› juillet dernier, aux nouvelles des
ces, de graves désordres arrivés au
› de Montmagny (Seine-et-Oise), à
ion d'un enterrement. Il y eut des
tions, et par suite 19 inculpés,
es et femmes, ont paru, le 27 no-
e, devant le tribunal correctionnel
ntoise.

imetière de Montmagny, situé près
lise et au milieu des habitations,
été supprimé par une ordonnance
du 1er décembre 1824. Un nou-
imetière fut établi au lieu dit les
s, lorsque, vers 1832, sur le motif
fondé qu'il étoit trop humide, les
reprirent, malgré le maire, pos-
le cimetière qui avoit été fermé.
laissa enterrer dans l'ancien
jusqu'en 1837. Une commission
cette époque, déclara que la
exigeoit qu'on plaçât le cime-
autre point. L'administration
signifia au conseil municipal
se pourvoir d'un lieu de sépul-
e 1er janvier 1840. Après refus
conseil municipal, un arrêté
du 11 juin dernier, ordonna
re définitive de l'ancien cime-
rescrivit d'inhumer, jusqu'à son
ment, dans celui des *Rullions*.
Juillet, un vieillard mourut, et
ment fut indiqué pour le lende-
une heure de l'après-midi. Dès
res, la gendarmerie de Montmo-
t celle de Franconville, requises
maire, étoient à Montmagny. Une
gnie de ligne de la garnison de
Denis, forte d'environ 80 hommes,
quelques heures après.

endant le clergé avoit fait tranquil-
t la levée du corps, et le service fu-
voit eu lieu aussi avec ordre. Le commandant du détachement et le brigadier de gendarmerie étant entrés dans l'église pour voir ce qui retardoit le départ du convoi, des rumeurs confuses s'élevèrent. Le commandant put sortir de l'église; mais le brigadier, qui s'étoit plus avancé, se trouva retenu. La porte fut en un instant barricadée, et le corps transporté dans le clocher pendant qu'on sonnoit le tocsin, fut bientôt descendu dans l'ancien cimetière, par une petite croisée. Les habitans du voisinage ne tardèrent pas à venir grossir l'émeute, et la troupe partout foulée fut obligée de croiser la baïonnette. Cependant les femmes ne paroissoient nullement effrayées; plusieurs d'elles étant parvenues à escalader le mur du cimetière, se mirent à creuser une fosse à la hâte.

La gendarmerie et la troupe avoient montré jusque là beaucoup de modération; mais le maire craignant qu'elles ne fussent contraintes par la multitude à faire usage des armes, leur ordonna de se retirer; le corps fut alors déposé dans la fosse qui venoit d'être creusée.

Devant le tribunal, le maire de Montmagny et le commandant de la garde nationale, qui, l'un et l'autre, avoient été menacés par l'émeute, ont raconté les faits, tout en évitant de charger les inculpés; le garde champêtre, Alsacien d'origine, a fait à son tour une déposition inintelligible. Mais les gendarmes, les officiers et les soldats, ont déposé de manière à établir la culpabilité de la plupart des accusés. Le nommé Julien a été reconnu pour avoir arraché la baïonnette d'un soldat.

L'interrogatoire des prévenus a provoqué beaucoup de dénégations; la plupart ont dit qu'ils étoient là comme tout le monde; d'autres ont avoué les faits à eux reprochés. Le nommé Viard a répondu au président qui lui demandoit ce qui l'avoit poussé à la révolte : « J'ai habité longtemps les bords d'une rivière, et lorsque nous retirions un corps de l'eau, nous pensions faire une œuvre sainte en le déposant en terre ferme; et nous, on vou-

Marseille. Des journaux se sont faits hier l'écho de ces bruits ridicules.

— M. Durand, rédacteur en chef du *Capitole*, a été de nouveau arrêté. D'après le *Moniteur Parisien*, c'est comme inculpé de complot qu'il a été écroué à la Conciergerie.

— Deux nouveaux mandats ont été décernés par M. le juge d'instruction Zangiacomi, sous prévention de complicité dans l'explosion de la rue Montpensier. En vertu de l'un, le sieur C...., tenant un hôtel garni, rue de Beaune, 35, a été mis en état d'arrestation, et une perquisition minutieuse a eu lieu à son domicile. L'autre, qui concernoit un sieur N...., demeurant rue de la Verrerie, n'a pu recevoir son exécution, cet individu ayant quitté son domicile, après l'arrestation de Bérand. On a saisi chez le sieur N... des armes, des munitions, des caractères d'imprimerie et des écrits séditieux.

— La cour des pairs s'assemblera demain jeudi pour statuer sur les mises en accusation des prévenus de la seconde catégorie de l'insurrection des 12 et 13 mai.

— Des journaux ont prétendu que la déclaration de guerre faite par Abd-el-Kader étoit le résultat de l'expédition du Biban; il faut se rappeler qu'au commencement de cette expédition des chefs arabes avoient remis au maréchal Valée des proclamations de l'émir annonçant la guerre, et que des courriers d'Abd-el-Kader arrêtés deux jours après par les éclaireurs de la colonne française se trouvèrent porteurs de lettres de l'émir qui exprimoient fort clairement ses intentions.

— Le collége de Commercy (Meuse) s'est réuni le 8 pour procéder à l'élection d'un député, par suite de la nomination de M. Etienne à la pairie. M. Etienne fils, candidat de l'opposition, a eu 116 voix sur 240, M. Muel, 59, et M. Hemelot, 58. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, on a procédé le lendemain à un second tour de scrutin. M. Etienne fils a été nommé député.

— M. Hennequin, député [illegible] dont la santé avoit donné des inquiétudes, sera prochainement rétabli, et pourra prendre part aux travaux de la session.

— Le vice-amiral baron [illegible] tenu quelques jours à Montpellier [illegible] la convalescence de son fils, [illegible] la fièvre jaune dans l'expédition d[illegible] que, est arrivé avant-hier à [illegible]

— L'affaire du nommé [illegible] qui a tiré un coup de pistolet [illegible] sergent de ville qui passoit sur le boulevard Saint-Martin, sera appelée [illegible] devant la cour d'assises, de [illegible]

— Un juif nommé Meyer, âgé de [illegible] rante ans, né en Allemagne, [illegible] tre condamné par la première [illegible] de la cour d'assises de la Seine [illegible] années de réclusion pour nombreux [illegible] commis chez des bijoutiers de P[illegible]

— La cour de cassation a décidé [illegible] matin que les principes sur la [illegible] en général sont applicables au [illegible] chasse, et que spécialement le fait [illegible] voir acheté du gibier tué en [illegible] dont on connoît l'origine consti[illegible] délit de complicité de chasse par [illegible]

— Une ordonnance ouvre, sur l'exercice 1839, un crédit supplémentaire de 500,000 fr. pour encouragemens [illegible] ches maritimes.

— Le *Moniteur* assure, contrairement à ce qui avoit été dit par quelques journaux, que le nouveau corps de la garde municipale n'éprouve pas des difficultés à se recruter, et que sa formation sera complétement terminée avant la fin du mois.

— Le poste du Palais-de-Justice, [illegible] dans les événemens des 12 et 13 mai, [illegible] lieutenant Drouineau et plusieurs [illegible] de la ligne ont été assassinés, a été [illegible] quelques jours occupé par un détachement de la garde municipale.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 8 et 9 la somme de 515,9[illegible] remboursé celle de 515,000 fr.

— On décharge, en ce moment, [illegible] La Villette et au port Saint-Nicolas [illegible]

bateaux de grains destinés pour les ...sins militaires et provenant de con... ...lointaines. D'autres chargemens re... ...tent la Seine, et sont attendus pro... ...nement au port Saint-Nicolas.

NOUVELLES DES PROVINCES

...us avons parlé dans notre numéro ...so juillet dernier, aux nouvelles des ...inces, de graves désordres arrivés au ... de Montmagny (Seine-et-Oise), à ...sion d'un enterrement. Il y eut des ...ations, et par suite 19 inculpés, ...mes et femmes, ont paru, le 27 no...bre, devant le tribunal correctionnel ...Pontoise.

...cimetière de Montmagny, situé près ...église et au milieu des habitations, ...a été supprimé par une ordonnance ...du 1er décembre 1824. Un nou... ...cimetière fut établi au lieu dit les ..., lorsque, vers 1832, sur le motif ...fondé qu'il étoit trop humide, les ...tans reprirent, malgré le maire, pos... ...du cimetière qui avoit été fermé. ...orité laissa enterrer dans l'ancien ...tière jusqu'en 1837. Une commission ...mée à cette époque, déclara que la ...rité exigeoit qu'on plaçât le cime... ...sur un autre point. L'administration ...rieure signifia au conseil municipal ...êt à se pourvoir d'un lieu de sépul... pour le 1er janvier 1840. Après refus ...é du conseil municipal, un arrêté ...préfet, du 11 juin dernier, ordonna ...meture définitive de l'ancien cime..., et prescrivit d'inhumer, jusqu'à son ...placement, dans celui des *Rallions*.

...15 juillet, un vieillard mourut, et ...rement fut indiqué pour le lende..., à une heure de l'après-midi. Dès ...heures, la gendarmerie de Montmo... et celle de Franconville, requises ... maire, étoient à Montmagny. Une ...pagnie de ligne de la garnison de ...-Denis, forte d'environ 80 hommes, ... quelques heures après.

...pendant le clergé avoit fait tranquil...nt la levée du corps, et le service fu... avoit eu lieu aussi avec ordre. Le commandant du détachement et le brigadier de gendarmerie étant entrés dans l'église pour voir ce qui retardoit le départ du convoi, des rumeurs confuses s'élevèrent. Le commandant put sortir de l'église; mais le brigadier, qui s'étoit plus avancé, se trouva retenu. La porte fut en un instant barricadée, et le corps transporté dans le clocher pendant qu'on sonnoit le tocsin, fut bientôt descendu dans l'ancien cimetière, par une petite croisée. Les habitans du voisinage ne tardèrent pas à venir grossir l'émeute, et la troupe partout foulée fut obligée de croiser la baïonnette. Cependant les femmes ne paroissoient nullement effrayées; plusieurs d'elles étant parvenues à escalader le mur du cimetière, se mirent à creuser une fosse à la hâte.

La gendarmerie et la troupe avoient montré jusque là beaucoup de modération; mais le maire craignant qu'elles ne fussent contraintes par la multitude à faire usage des armes, leur ordonna de se retirer; le corps fut alors déposé dans la fosse qui venoit d'être creusée.

Devant le tribunal, le maire de Montmagny et le commandant de la garde nationale, qui, l'un et l'autre, avoient été menacés par l'émeute, ont raconté les faits, tout en évitant de charger les inculpés; le garde champêtre, Alsacien d'origine, a fait à son tour une déposition inintelligible. Mais les gendarmes, les officiers et les soldats, ont déposé de manière à établir la culpabilité de la plupart des accusés. Le nommé Julien a été reconnu pour avoir arraché la baïonnette d'un soldat.

L'interrogatoire des prévenus a provoqué beaucoup de dénégations; la plupart ont dit qu'ils étoient là comme tout le monde; d'autres ont avoué les faits à eux reprochés. Le nommé Viard a répondu au président qui lui demandoit ce qui l'avoit poussé à la révolte : « J'ai habité longtemps les bords d'une rivière, et lorsque nous retirions un corps de l'eau, nous pensions faire une œuvre sainte en le déposant en terre ferme; et nous, on vou-

Marseille. Des journaux se sont faits hier l'écho de ces bruits ridicules.

— M. Durand, rédacteur en chef du *Capitole*, a été de nouveau arrêté. D'après le *Moniteur Parisien*, c'est comme inculpé de complot qu'il a été écroué à la Conciergerie.

— Deux nouveaux mandats ont été décernés par M. le juge d'instruction Zangiacomi, sous prévention de complicité dans l'explosion de la rue Montpensier. En vertu de l'un, le sieur C...., tenant un hôtel garni, rue de Beaune, 35, a été mis en état d'arrestation, et une perquisition minutieuse a eu lieu à son domicile. L'autre, qui concernoit un sieur N...., demeurant rue de la Verrerie, n'a pu recevoir son exécution, cet individu ayant quitté son domicile, après l'arrestation de Bérand. On a saisi chez le sieur N... des armes, des munitions, des caractères d'imprimerie et des écrits séditieux.

— La cour des pairs s'assemblera demain jeudi pour statuer sur les mises en accusation des prévenus de la seconde catégorie de l'insurrection des 12 et 13 mai.

— Des journaux ont prétendu que la déclaration de guerre faite par Abd-el-Kader étoit le résultat de l'expédition du Biban; il faut se rappeler qu'au commencement de cette expédition des chefs arabes avoient remis au maréchal Valée des proclamations de l'émir annonçant la guerre, et que des courriers d'Abd-el-Kader arrêtés deux jours après par les éclaireurs de la colonne française se trouvèrent porteurs de lettres de l'émir qui exprimoient fort clairement ses intentions.

— Le collége de Commercy (Meuse) s'est réuni le 8 pour procéder à l'élection d'un député, par suite de la nomination de M. Etienne à la pairie. M. Etienne fils, candidat de l'opposition, a eu 116 voix sur 240, M. Muel, 59, et M. Hemelot, 58. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, on a procédé le lendemain à un second tour de scrutin. M. Etienne fils a été nommé député.

— M. Hennequin, député d
dont la santé avoit donné des i
des, sera prochainement tout-à-
bli, et pourra prendre part aux
travaux de la session.

— Le vice-amiral baron Rou
tenu quelques jours à Montpe
la convalescence de son fils, a
la fièvre jaune dans l'expédition
que, est arrivé avant-hier à Par

— L'affaire du nommé Ba
qui a tiré un coup de pistole
sergent de ville qui passoit sur
vard Saint-Martin, sera appel
devant la cour d'assises de la

— Un juif nommé Mayer, âg
rante ans, né en Allemagne, v
tre condamné par la premiè
de la cour d'assises de la Sei
années de réclusion pour nomb
commis chez des bijoutiers d

— La cour de cassation a d
medi que les principes sur la c
en général sont applicables au
chasse, et que spécialement le
voir acheté du gibier tué en
dont on connoît l'origine con
délit de complicité de chasse p

— Une ordonnance ouvre,
cice 1839, un crédit suppléme
500,000 fr. pour encourageme
ches maritimes.

— Le *Moniteur* assure, con
à ce qui avoit été dit par quel
naux, que le nouveau corps
municipale n'éprouve pas des
à se recruter, et que sa for
complétement terminée avan
mois.

— Le poste du Palais-de
dans les événemens des 12 et
lieutenant Drouineau et plu
de la ligne ont été assassiné
quelques jours occupé par
ment de la garde muni

— La caisse d'
les 8 et 9 le
rembou

—
La

ux de grains destinés pour les
ilitaires et provenant de com-
nes. D'autres chargemens re-
Seine, et sont attendus pro-
au port Saint-Nicolas.

:LLES DES PROVINCES

ns parlé dans notre numéro
et dernier, aux nouvelles des
le graves désordres arrivés au
lontmagny (Seine-et-Oise), à
'un enterrement. Il y eut des
, et par suite 19 inculpés,
'emmes, ont paru, le 27 no-
'ant le tribunal correctionnel

ère de Montmagny, situé près
au milieu des habitations,
pprimé par une ordonnance
er décembre 1824. Un nou-
ère fut établi au lieu dit les
sque, vers 1832, sur le motif
dé qu'il étoit trop humide, les
rirent, malgré le maire, pos-
imetière qui avoit été fermé.
aissa enterrer dans l'ancien
squ'en 1837. Une commission
cette époque, déclara que la
igeoit qu'on plaçât le cime-
autre point. L'administration
ignifia au conseil municipal
pourvoir d'un lieu de sépul-
1er janvier 1840. Après refus
onseil municipal, un arrêté
u 11 juin dernier, ordonna
définitive de l'ancien cime-
crivit d'inhumer, jusqu'à son
nt, dans celui des *Rullions*.
let, un vieillard mourut, et
fut indiqué pour le lende-
heure de l'après-midi. Dès
gendarmerie de Montmo-
de Franconville [illegible]

commandant du détachement et le bri-gadier de gendarmerie étant entrés dans l'église pour voir ce qui retardoit le départ du convoi, des rumeurs confuses s'élevèrent. Le commandant put sortir de l'église; mais le brigadier, qui s'étoit plus avancé, se trouva retenu. La porte fut en un instant barricadée, et le corps transporté dans le clocher pendant qu'on sonnoit le tocsin, fut bientôt descendu dans l'ancien cimetière, par une petite croisée. Les habitans du voisinage ne tardèrent pas à venir grossir l'émeute, et la troupe partout foulée fut obligée de croiser la baïonnette. Cependant les femmes ne paroissoient nullement effrayées; plusieurs d'elles étant parvenues à escalader le mur du cimetière, se mirent à creuser une fosse à la hâte.

La gendarmerie et la troupe avoient montré jusque là beaucoup de modération; mais le maire craignant qu'elles ne fussent contraintes par la multitude à faire usage des armes, leur ordonna de se retirer; le corps fut alors déposé dans la fosse qui venoit d'être creusée.

Devant le tribunal, le maire de Montmagny et le commandant de la garde nationale, qui, l'un et l'autre, avoient été menacés par l'émeute, ont raconté les faits, tout en évitant de charger les inculpés; le garde champêtre, Alsacien d'origine, a fait à son tour une déposition inintelligible. Mais les gendarmes, les officiers et les soldats, ont déposé de manière à établir la culpabilité de la plupart des accusés. Le nommé Julien a été reconnu pour avoir arraché la baïonnette d'un soldat.

L'interrogatoire des prévenus a provoqué beaucoup de dénégations; la plupart ont dit qu'ils étoient là comme tout le monde; d'autres ont avoué les faits à eux reprochés. Le nommé Viard a répondu au président qui lui demandoit ce qui l'avoit poussé à la révolte : « J'ai habité [illegible] bords d'une rivière. [illegible] os les [illegible] reti[illegible] un corps de l'eau. [illegible]

de la première notice qui avoit mêlé ici la circonstance apocryphe de la supplique des cardinaux et prélats français. Oui, M. d'Isoard a adressé un mémoire au pape ; mais dans un temps où sa démarche, quelque honorable qu'elle fût., l'exposoit bien moins en présence d'une *puissance abattue*. C'est ce qui résulte du texte même du mémoire.

Voilà tout ce que nous trouvons de positif dans l'article du 7 novembre. Le reste n'articule rien de bien précis; au surplus, on finit en annonçant l'intention de donner la vie du cardinal.

M. l'abbé Pelletier, chanoine honoraire d'Orléans, donne la suite de ses *Neuvaines de méditations* pour se préparer aux principales fêtes de la sainte Vierge. Il publie en ce moment la neuvaine de l'Immaculée Conception, prix 15 cent. Cette neuvaine commençoit le 29 novembre et va jusqu'au jour de la fête; elle est approuvée par M. l'évêque d'Orléans.

Il doit y avoir sept livraisons, quatre sont en vente. Le 15 janvier paroîtra la neuvaine pour la Purification.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 11 DÉCEM

CINQ p. 0/0. 112 fr. 45 c
TROIS p. 0/0. 80 fr. 75 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 50 c
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. (
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr 50
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c
Act. de la Banque. 2975 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 792 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt romain 101 fr. 1 4
Emprunt Belge 102 fr. 0 0
Rentes de Naples 101 fr. 35 c.
Emprunt d'Haïti. 515 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr. 1 4

M. Bayle, auteur d'un recueil de tiques qui a eu beaucoup de succ blie en ce moment un *Album* r destiné à être offert en étrennes nes personnes. Cet *Album*, le sen roisse en ce genre, se recomman par le choix des paroles, qui sor meilleurs auteurs, que par le gr charme de la musique. On trouv *religieux*, chez Delamarre, rue Vivienne, 45.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE rue Cassette, 29.

s bateaux de grains destinés pour les
sins militaires et provenant de con-
loinlaines. D'autres chargemens re-
tent la Seine, et sont attendus pro-
nement au port Saint-Nicolas.

NOUVELLES DES PROVINCES

nous avons parlé dans notre numéro
10 juillet dernier, aux nouvelles des
inces, de graves désordres arrivés au
g. de Montmagny (Seine-et-Oise), à
sion d'un enterrement. Il y eut des
elations, et par suite 19 inculpés,
mes et femmes, ont paru, le 27 no-
bre, devant le tribunal correctionnel
Pontoise.

cimetière de Montmagny, situé près
église et au milieu des habitations,
t été supprimé par une ordonnance
du 1er décembre 1824. Un nou-
cimetière fut établi au lieu dit les
, lorsque, vers 1832, sur le motif
non fondé qu'il étoit trop humide, les
ans reprirent, malgré le maire, pos-
n du cimetière qui avoit été fermé.
orité laissa enterrer dans l'ancien
tière jusqu'en 1837. Une commission
mée à cette époque, déclara que la
rité exigeoit qu'on plaçât le cime-
sur un autre point. L'administration
rieure signifia au conseil municipal
tât à se pourvoir d'un lieu de sépul-
pour le 1er janvier 1840. Après refus
ité du conseil municipal, un arrêté
préfet, du 11 juin dernier, ordonna
meture définitive de l'ancien cime-
, et prescrivit d'inhumer, jusqu'à son
placement, dans celui des *Rullions*.

13 juillet, un vieillard mourut, et
rrement fut indiqué pour le lende-
, à une heure de l'après-midi. Dès
heures, la gendarmerie de Montmo-
et celle de Franconville, requises
maire, étoient à Montmagny. Une
pagnie de ligne de la garnison de
-Denis, forte d'environ 80 hommes,
quelques heures après.

pendant le clergé avoit fait tranquil-
nt la levée du corps, et le service fu-
avoit eu lieu aussi avec ordre. Le commandant du détachement et le brigadier de gendarmerie étant entrés dans l'église pour voir ce qui retardoit le départ du convoi, des rumeurs confuses s'élevèrent. Le commandant put sortir de l'église; mais le brigadier, qui s'étoit plus avancé, se trouva retenu. La porte fut en un instant barricadée, et le corps transporté dans le clocher pendant qu'on sonnoit le tocsin, fut bientôt descendu dans l'ancien cimetière, par une petite croisée. Les habitans du voisinage ne tardèrent pas à venir grossir l'émeute, et la troupe partout foulée fut obligée de croiser la baïonnette. Cependant les femmes ne paroissoient nullement effrayées; plusieurs d'elles étant parvenues à escalader le mur du cimetière, se mirent à creuser une fosse à la hâte.

La gendarmerie et la troupe avoient montré jusque là beaucoup de modération; mais le maire craignant qu'elles ne fussent contraintes par la multitude à faire usage des armes, leur ordonna de se retirer; le corps fut alors déposé dans la fosse qui venoit d'être creusée.

Devant le tribunal, le maire de Montmagny et le commandant de la garde nationale, qui, l'un et l'autre, avoient été menacés par l'émeute, ont raconté les faits, tout en évitant de charger les inculpés; le garde champêtre, Alsacien d'origine, a fait à son tour une déposition inintelligible. Mais les gendarmes, les officiers et les soldats, ont déposé de manière à établir la culpabilité de la plupart des accusés. Le nommé Julien a été reconnu pour avoir arraché la baïonnette d'un soldat.

L'interrogatoire des prévenus a provoqué beaucoup de dénégations; la plupart ont dit qu'ils étoient là comme tout le monde; d'autres ont avoué les faits à eux reprochés. Le nommé Viard a répondu au président qui lui demandoit ce qui l'avoit poussé à la révolte : « J'ai habité longtemps les bords d'une rivière, et lorsque nous retirions un corps de l'eau, nous pensions faire une œuvre sainte en le déposant en terre ferme; et nous, on vou-

chilleau et de Coucy, anciens évêques de Châlons-sur-Saône et de La Rochelle. En 1817, le prélat fut transféré à l'évêché de Chartres, rétabli par le concordat de cette année; mais le concordat ne reçut pas alors son exécution, et ce ne fut qu'en 1821, que M. de Latil prit possession de ce siége. Il fit son entrée à Chartres le 8 novembre, forma son chapitre et organisa son diocèse. Le 31 octobre 1822 il fut élevé à la pairie.

Peu après il crut devoir réunir la cure de sa cathédrale à son chapitre, mesure déjà adoptée dans beaucoup de diocèses. Le curé, M. Chasles, réclama et en appela à la cour royale de Paris, et ensuite au conseil d'état. Il échoua devant ces deux juridictions. Plusieurs mémoires parurent sur cette affaire, un entr'autres de M. Isambert qui aspiroit déjà à la réputation de censeur impitoyable du haut clergé, et qui n'obtint que celle de déclamateur passionné. Il y eut aussi plusieurs écrits publiés pour et contre. On regretta qu'un ecclésiastique de beaucoup d'esprit et de mérite, M. l'abbé Clausel de Coussergues, eût, par excès de zèle, pris fort vivement parti pour M. Chasles; voir notre numéro du 14 juillet 1824, tome XL.

Cette affaire n'étoit pas encore terminée quand M. de Latil fut transféré à l'archevêché de Reims, dont il prit possession le 20 août 1824. Le 29 mai de l'année suivante il sacra Charles X dans la cathédrale de Reims; la cérémonie fut magnifique, nous en avons rendu compte, numéro du 1er juin 1825, tome XLIV. Le 13 mars 1826, le prélat fut déclaré cardinal par Léon XII, sur la présentation du roi qui lui remit la barrette le 22 avril avec beaucoup de solennité, et lui adressa en cette o[illegible] les choses les plus flatteu[illegible] avons donné dans ce Jour[illegible] méro du 26 avril, le discour[illegible] dinal et la réponse du roi.

Le cardinal assista dans le [illegible] temps aux réunions d'évêqu[illegible] eurent lieu à Paris chez le [illegible] de La Fare, et où fut [illegible] *Exposé des sentimens de l'épisc[illegible] l'indépendance des rois dans l[illegible] temporel*. Cet *Exposé* avoit été [illegible] qué par les exagérations de M. [illegible] La Mennais et de son école [illegible] *Exposé*, daté du 3 avril, fut [illegible] de quatorze prélats, et fut [illegible] au roi le 10 avril, par une [illegible] tion d'évêques, à la tête d[illegible] étoit M. le cardinal de Latil [illegible] en avons donné le texte, [illegible] 15 avril suivant. Les évêqu[illegible] persés dans les provinces [illegible] successivement à l'*Exposé*.

Après la mort de Léon XII, [illegible] cardinal de Latil se rendit à [illegible] pour le conclave. Il arriva à [illegible] 9 mars 1829, et l'élection de Pi[illegible] eut lieu le 31. Il reçut du n[illegible] pape le titre presbytéral de [illegible] Sixte.

L'opposition qui minoit a[illegible] trône en France, mit souvent [illegible] avant, dans les derniers temps [illegible] restauration, le nom du card[illegible] Latil. On lui supposoit une i[illegible] politique qu'il n'avoit réellement [illegible] On le faisoit chef d'une *cam*[illegible] laquelle on attribuoit une di[illegible] secrète sur les affaires. Ce mot [illegible] répété souvent dans les jou[illegible] pour désigner le haut clergé, e[illegible] tr'autres le cardinal de Latil. [illegible] rité est que ce cardinal avoit [illegible] d'être le confesseur du comte d'A[illegible] tois, à l'époque où il devint évêque de Chartres. Il fut remplacé alors [illegible]

l'abbé Jocard. Son influence t surtout diminuer depuis que les X arriva au trône, non que rince eût moins d'estime et de veillance pour lui, mais il se oit obligé de céder aux considé-ons de la politique et aux exi-ces de son ministère. Depuis il a d'habiter les Tuileries et passoit plus grande partie du temps dans diocèse. Il y étoit à l'époque des onnances du 25 juillet 1830, et ar-a à Paris le 27, au moment où la itale étoit en proie à l'émeute. Il même de la peine à gagner l'hô-qu'il habitoit dans le faubourg -Germain. Il fut donc totale-étranger à ces ordonnances; e dont sont bien convaincus ux qui savent ce qui se passoit la cour.

il ne put se décider à rester nce après l'exil de son roi. Il Charles X en Angleterre et à Lullworth, à Holyrood et en Allemagne. Il gouver-moins son diocèse par ses icaires. M. Blanquet de Rou-êque de Numidie, faisoit les s épiscopales, et M. l'abbé it chargé des détails de l'ad-tion.

36, le cardinal de Latil eut n de perdre le prince au-toit attaché depuis si long-Cette mort et l'affoiblissement nté lui rendirent son exil en-s pénible.

s la mort de M. de Rouville, inal qui avoit fait un voyage à ayant témoigné, dit-on, quel-crupule de conserver un siége il ne remplissoit pas les fonctions, ui conseilla de prendre un coad-ur. Ce fut l'objet d'une négocia-dans laquelle le cardinal montra les vues les plus conciliantes. On lui indiqua M. Gallard, évêque de Meaux, et il accepta ce prélat avec beaucoup de bienveillance. Malheu-reusement le nouveau coadjuteur ne fit que paroître à Reims.

Cet été M. de Latil quitta le sé-jour de Goritz qui ne convenoit plus à sa santé. Il prit les eaux de Saint-Gervais en Savoie et rentra en France avec l'intention de se fixer en Pro-vence. C'est là que la mort l'a frappé. Nous avons rendu compte de ses der-niers momens.

Nous ne pouvons en finissant que rendre hommage à la loyauté, à la fidélité constante, au dévoûment pour la religion, à l'éloignement pour les nouveautés, qui distinguè-rent M. le cardinal de Latil dans sa longue et honorable carrière.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 29 novembre, l'infant d'Espagne don Sébastien, et la prin-cesse son épouse, sont partis pour Naples, après avoir fait visite à Sa Sainteté.

La confrérie sous l'invocation de Jésus-Marie-Joseph, qui a pour ob-jet le soulagement des ames du pur-gatoire qui ont plus besoin de prières, a fait célébrer aussi cette année une octave pour les morts dans son église de Saint-Nicolas *in Arcione*. Tous les matins on célébroit des messes pour les ames qui avoient plus besoin; le soir, il y avoit discours et salut donné par quelque cardinal. Le 10 novembre, M. Silvestri, auditeur de Rote, célébra la messe, et donna la communion aux confrères et à grand nombre des fidèles. M. le cardinal Pedicini donna le salut le soir.

Le 3 décembre, le conseil central de la Propagation de la Foi, célè-brera dans l'église de Sainte-Marie-

Madeleine la fête de saint François-Xavier.

Le 20 octobre, on a ouvert à Fermo, par les soins du cardinal Ferretti, archevêque de cette ville, un nouveau collége dirigé par les Jésuites. Un bref obtenu par M. le cardinal Lambruschini, préfet de la congrégation des études, a autorisé cet établissement si utile pour la ville et le diocèse.

PARIS.— L'octave de la Conception a été célébrée à Notre-Dame, comme on l'avoit annoncé, et chaque jour des sermons ont été prononcés par les orateurs que nous avons indiqués. La statue de la sainte Vierge étoit portée en procession. Dans beaucoup de paroisses, il y a aussi sermon et salut. A Saint-Sulpice, M. l'abbé Coedro, prédicateur de la station, prêche chaque soir. Le discours de dimanche étoit sur la sainte Vierge, et a été fort goûté.

Une assemblée de charité aura lieu le dimanche 15 à trois heures du soir dans l'église Saint-Merry, en faveur des pauvres familles visitées et secourues par les jeunes gens de la société de Saint-Vincent-de-Paul. Le discours sera prononcé par M. le curé de Saint-Roch, et sera suivi de la quête.

Un amateur d'antiquités s'est occupé depuis plusieurs années d'un *Dictionnaire alphabétique et raisonné des monumens de l'antiquité chrétienne et de ceux du moyen âge, depuis le* IVe *siècle jusqu'au* XVIe. M. Guénebault a recueilli d'immenses matériaux pour ce dictionnaire, qui offre l'indication raisonnée de plus de 20,000 monumens d'architecture, de peinture et de sculpture dus aux artistes du Bas-Empire et du moyen âge. Il présente le dépouillement de *plus de* 500 ouvrages in-f° et in-4°, dont il a extrait les monumen plus remarquables, en les cla d'abord par ordre alphabétique ensuite chaque genre de monu à leur ordre chronologique.

Parmi ces monumens, pour borner à ceux qui ont quelque port avec la religion, on disti les basiliques, églises, tomb cryptes, cloîtres, les portraits papes, les costumes de toutes le gnités ecclésiastiques, les bas et statues, toutes les cérémon turgiques, les châsses et reliq les bannières des confréries, jets précieux composant les des anciennes églises, les v crés, les décorations des an églises, les fenêtres et vitraux trouve les ordres religieux av costumes, les pompes funè tout ce qui s'y rattache, etc.

Ce dictionnaire, dont nous vu le manuscrit, offre la mat trois forts volumes in-8°. En l'auteur donne le plan de son et une liste des principaux où il a pris ses matériaux. Ai les monumens liturgiques, ce les Ménologes, les *Acta sanctoru* Bollandistes, les sacramentaire bénédictionnaires et lectionn les annales de Baronius et cell Bénédictins, les ouvrages de M tori, de Gerbert, de Bianchin Mamachi, etc., etc. Pour les m mens d'art, l'auteur a consulté tes les collections anciennes et velles.

On est étonné de tout ce q fallu de temps, de recherches patience pour réunir tous ces ex Mais l'auteur s'occupe de ce t depuis bien des années. Il se désirer qu'il pût en faire jouir l blic. L'ouvrage auroit un grand rêt aujourd'hui surtout, où to qui a rapport au moyen âge l'objet d'une faveur spéciale.

M. l'évêque de Fréjus a ob

s relativement à la
la sainte Vierge. Le
i mars, autorise à ajou-
í à *Conceptione* dans la
xième, du même jour,
anter la messe de la
second dimanche de
rien changer aux of-
ù tombe la fête, et à
l y aura toujours une
ale du dimanche, et
pas ce jour là une fête
:. Un troisième indult,
:corde une indulgence
ce même jour. Un
ılt, du 20 septembre,
ıter dans les litanies:
e concepta. M. l'évêque
ı diocèse de ces conces-
nandement du 2 no-
ordonne des disposi-
ıuence.
prélat annonce qu'il a
lult du 2 mars, pour
le diocèse la fête de
ne. La messe et l'office
11 août. M. l'évêque
brer cette fête dans les
ı le demandera.
re ayant bien voulu
is M. l'évêque et le
rd par l'entremise de
ie de Tarragone, puis
lirecteur du séminaire
Rome, le prélat a or-
tres du diocèse de dire
jours, à la messe, les
le souverain Pontife,
ıême à offrir une fois
e pour lui. Il exhorte
ieuses à faire une com-
ıême intention.

: 8 décembre, l'église
à Bordeaux, a vu une
émonie. Quarante et
ires se sont approchés
le; parmi eux, il y en
qui faisoient leur pre-
ion. Beaucoup d'hom-
oisse s'étoient unis à eux pour cet acte de piété. M. l'archevêque a voulu présider lui-même à la cérémonie. Après avoir célébré la messe, le prélat a adressé aux militaires une première exhortation sur le sacrement de confirmation qu'ils alloient recevoir. Les chefs de ces militaires leur ont laissé toutes sortes de facilités pour leur instruction, et ont assisté à la cérémonie. Un pieux ecclésiastique de Bordeaux, M. l'abbé Darvin, et un bon laïque, M. Germain, ont puissamment contribué à éclairer et à toucher ces militaires. Tous deux exercent leur zèle et leur charité à l'égard des militaires, et obtiennent des succès très-consolans.

La paroisse Saint-Nicolas de Port, près Nancy, a célébré le 6 sa fete patronale. M. l'évêque de Joppé, coadjuteur de Nancy, a doublé l'éclat de la cérémonie en venant conférer le sacrement de confirmation. Lorsque le prélat est entré dans la belle église du lieu, M. l'abbé Ferry, curé de la paroisse, l'a complimenté, et s'est félicité de voir un père venir visiter ses enfans, et appeler sur eux les dons de l'Esprit saint. La réponse du prélat a montré combien il étoit sensible à l'accueil qu'il recevoit. Il a officié pontificalement et a donné la confirmation à une jeunesse nombreuse et recueillie. A trois heures, les vêpres ont été chantées au milieu d'un grand concours, et un salut brillant a terminé la journée.

La fête de saint François-Xavier a été célébrée cette année à Rennes, dans l'église cathédrale, avec beaucoup de solennité. M. l'abbé Meslé, curé de la cathédrale, a fait un très-beau sermon sur les missions. Le même jour, M. l'abbé Saint-Marc, vicaire-général du diocèse, a prêché sur le même sujet dans l'église paroissiale de Saint-Aubin, où l'on célébroit le dernier jour du pardon des quarante heures. L'un et l'autre orateur ont

loué le zèle et le courage des glorieux martyrs du Tong-King et de la Cochinchine, et celui de plusieurs compatriotes morts dans les missions de l'Asie et de l'Amérique depuis peu d'années, savoir, de M. Ollivier, mort au Tong-King en 1827, évêque de Castorie, et coadjuteur du vicaire apostolique ; de M. Havard, aussi évêque de Castorie et vicaire apostolique du Tong-King occidental, décédé le 5 juillet 1838 ; de M. Bruté, évêque de Vincennes, dans les Etats-Unis, enlevé à son troupeau le 26 juin de cette année; et de M. Petit, missionnaire dans le diocèse de Vincennes, mort à l'âge de 27 ans, le 10 février 1839, victime de son zèle et de sa charité, à la suite des fatigues et des privations qu'il avoit eues à souffrir chez les sauvages, qu'il étoit allé visiter et consoler. Ces deux discours ont fait, dit-on, une vive impression sur les auditeurs et ont attiré de nouveaux souscripteurs à l'œuvre de la Propagation de la Foi.

Deux jeunes protestans de la commune de Saulzoir, canton de Solesmes, diocèse de Cambrai, viennent, grâces aux instructions paternelles de leur curé, de rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. Ils ont fait leur abjuration le dimanche 1er décembre. Ils ont eu pour parrain et pour marraine des personnes recommandables de la paroisse. Ces jeunes gens, âgés de 20 à 25 ans, se font gloire aujourd'hui d'être catholiques ; car ils le sont par la grâce de Dieu, sans doute, mais aussi par choix, par conviction, parce qu'il faudroit, disent-ils, renoncer à la raison pour ne l'être pas.

Outre ces deux abjurations, et trois autres qui ont eu lieu précédemment à Montrécourt, M. Coulmont, curé de Saulzoir, a eu le bonheur d'en recevoir treize autres. Ainsi, en *moins* de trois ans, le zèle éclairé de ce jeune prêtre a ramené dix-huit brebis égarées.

Le conseil municipal de Nîmes a accordé à la fabrique de l'église paroissiale de Sainte-Perpétue une somme de 947 fr. qui lui manquoit pour couvrir les dépenses portées à son budget de 1840, et en outre une somme de 1,000 fr. pour dépenses extraordinaires. Il a toutefois délibéré en même temps d'appeler la sollicitude de M. l'évêque sur les moyens à prendre pour que les recettes annuelles de cette fabrique puissent être proportionnées dorénavant à ses dépenses.

Une somme de 12,000 fr. a été aussi votée et affectée à la reconstruction d'une maison d'école pour les Frères des Ecoles chrétiennes dans la paroisse Saint-Charles, sur le même emplacement que celui où se trouve en ce moment cette école, dont l'état de vétusté et la mauvaise distribution actuelle exigent impérieusement l'entier changement.

A la faveur d'un habit ecclésiastique et d'un extérieur hypocritement modeste, un voleur, nous écrit-on de Lyon, s'est introduit dans plusieurs séminaires. Tantôt il avoit à parler à un professeur de ses amis, tantôt à des élèves de sa connoissance. Le même jour qu'il a volé au grand séminaire de Lyon, il est allé rendre sa visite à MM. les missionnaires établis dans la même ville; il s'annonça au portier de la maison comme un prêtre arrivant de Rome, et il offrit à ce bon gardien un *chapelet béni par notre Saint-Père le pape*. Or ce chapelet venoit d'être volé à un pauvre séminariste qui l'a reconnu. Ceci n'étoit que le petit moyen ou le passeport. Le prétendu prêtre attendra que les ecclésiastiques de la maison aient dîné, mais en attendant il se promène dans le corridor, et dans les

ɔres où il trouve des clefs. e d'entrer dans le détail de ıt volé là comme ailleurs ; :e qui inquiète, ce qui doit plus de peine, c'est l'acharnt de ce voleur à prendre ıtanes et des feuilles d'ordina-!ont il peut sans doute abuser faire des dupes ; il aura dequoi ırnir d'autres affidés qui pour-ɔarcourir comme lui toute la e et se faire passer pour des astiques fort en règle.

ci les principales pièces qui :ombées entre les mains de ce ureux :

lettres de tonsure de MM. Jean--Alexandre Tessier et Claude , celles de ce dernier pour les mineurs ; les lettres de prê- du diaconat et autres ordres Claude Bérot, un *celebret* du , signé de MM. Cattet, grand- de Lyon, et Quentin, grand- de Paris ; les lettres de prê- et autres ordres de M. Jean-Goure, né à Champdieu, un t pour le même, son passeport l'étranger, et le passeport de érot pour la France.

plus, le misérable aura bien eliques ou reliquaires à districar il en a pris dans plusieurs as ecclésiastiques.

ır reconnoître l'individu, voici est à peu près son signale- : il paroît âgé de 30 à 35 ans, l'environ cinq pieds trois pou-orps assez gros, rond et assez ormé, cheveux châtains, vi-ond et un peu coloré, favoris oyenne grandeur. Du reste, ınières sont prévenantes et fasa parole douce, et son attinullement déconcertée.

---

protestans ont tenu dernière- des conférences pastorales à ıuban. Il s'y est trouvé 64 pas- dont quelques-uns venus d'as-oin. Un journal qui rend compte de ces conférences, remarque comme une chose admirable que l'orthodoxie y avoit une incontestable majorité, que les trois quarts des membres croyoient à la divinité de Jésus-Christ, et que l'arianisme, le socinianisme, le pélagianisme et le latitudinarisme, *qui avoient conquis tant de terrain* dans le dernier siècle et dans celui-ci, pâlissent et s'effacent. Voilà des aveux singuliers. Ainsi tous les membres de la conférence de Montauban n'étoient pas orthodoxes dans le sens calviniste. Ainsi il y avoit donc parmi eux des hérétiques, des gens qui ne croyoient pas à la divinité de Jésus-Christ, et on les a admis comme si de rien n'étoit. C'est-là de la tolérance. On n'en auroit pas autant pour les doctrines catholiques.

Le 12 novembre, a eu lieu une réunion préparatoire. Les conférences ont commencé le lendemain. Le consistoire de Toulouse avoit demandé que les laïques fussent admis en nombre égal à celui des pasteurs ; cette demande a été rejetée, parce qu'on ne vouloit pas, a-t-on dit, donner aux conférences un caractère synodal, tandis que les conférences ne prennent aucune décision et ne prétendent exercer aucune autorité. On a refusé également d'admettre les étudians en théologie qui ont obtenu leur diplôme. Dans la seconde conférence tenue le soir, il a été fait un rapport sur le projet d'établissement d'une maison d'orphelins dans le midi de la France. Après de longs débats, on a arrêté de ne pas s'occuper de cet objet, qui n'étoit pas de la compétence de l'assemblée.

Le professeur Encontre a communiqué à l'assemblée quelques propositions sur l'enseignement et la discipline de la faculté de théologie de Montauban. Ces propositions ont été discutées dans les conférences du 14 et du 15 novembre. La presque unanimité des pasteurs présens les

a adoptées. En voici la sustance : L'assemblée exprime le vœu que les pasteurs demandent dans leurs églises des subsides annuels en faveur de la faculté de Montauban pour satisfaire aux besoins de sa bibliothèque et de son enseignement. Elle exprime aussi le vœu que les pasteurs concourent avec les professeurs pour veiller sur l'état moral des étudians, qu'ils ne recommandent que des élèves capables et bien disposés, et qu'ils continuent de les suivre dans leurs études. Le conseil de la faculté devra de son côté correspondre avec les pasteurs et les consistoires sur l'état moral des élèves. L'assemblée a encore exprimé deux vœux, l'un que la faculté employât tous les moyens en son pouvoir pour obtenir du gouvernement la fondation d'un internat, l'autre que la faculté publiât un rapport annuel adressé aux églises réformées.

Voilà tout ce qui a été fait dans ces conférences. Ce résultat, il faut le dire, ne paroît pas en harmonie avec l'éclat de la convocation ni avec le nombre des membres. Ce n'étoit pas la peine de rassembler 64 pasteurs, dont quelques-uns venus d'assez loin, pour se borner à ces sujets de délibération. Quant à l'*internat* dont on parle, il ne sera pas aisé de l'établir. Les jeunes élèves protestans auront de la peine à subir ce joug, à se renfermer dans un séminaire, et à se priver de la liberté dont on est si jaloux à cet âge. Un séminaire protestant sera long-temps un rêve, tandis que les séminaires catholiques se sont relevés partout, et prospèrent par la discipline et par les études.

La réconciliation de l'ancienne église des Carmes à Liége, qui porte actuellement le nom de Notre-Dame-de-la-Conception, et qui est desservie par les Pères Rédemptoristes, a eu lieu le 9 décembre avec les cérémonies prescrites par le Pontifical. Ces cérémonies ont commencé à neuf heures et se sont terminées à dix heures et demie. M. l'évêque de Liége, assisté de ses deux vicaires-généraux, a célébré ensuite la messe qui a été chantée en musique. L'église n'a pas désempli pendant le temps de l'office; l'on s'y pressoit comme aux plus grandes solennités. L'après-midi, M. d'Argenteau, archevêque de Tyr, a entonné les vêpres, et a officié au salut. M. l'évêque de Liége a prêché et a félicité les fidèles sur la décence et le recueillement qui ont régné durant les cérémonies du matin. Le même ordre n'a pas cessé un seul instant pendant le reste de la journée. L'affluence étoit telle qu'il a fallu le soir fermer la porte de l'église. Une foule de peuple stationnoit également à l'extérieur. La police n'a pas eu le moindre désordre à réprimer. La musique, en partie de Weber, de Janssens et de l'abbé Lambillote, a été exécutée avec beaucoup d'ensemble par un nombreux orchestre, sous la direction de M. Bruno. On n'a que des éloges à donner aux réparations intérieures faites à Notre-Dame-de-la-Conception qui compte maintenant au nombre des plus belles églises de Liége.

Trois consécrations de nouvelles églises ont eu lieu coup sur coup en Hollande : la première à Tilbourg, le 1er octobre, par M. Den Dubbelden, administrateur apostolique de Bois-le-Duc; la deuxième à Harmelen, archiprêtré d'Utrecht, le 29 octobre, par M. l'évêque de Curium, et la troisième à Leyde, le 19 novembre. Cette dernière église passe pour la plus belle de celles qui ont été construites en Hollande dans ces derniers temps. Le 30 octobre, on a fait l'adjudication d'une nouvelle église à Beverwyk dans la Nord-Hollande.

Le jubilé accordé par le Saint-

pour la fête séculaire de saint
brord, apôtre des Pays-Bas, a
élébré dans toute la Hollande
beaucoup de solennité. L'église
e au saint, à La Haye, nouvel-
nt construite par les soins de feu
curé Thomas, s'est particulière-
distinguée. Le 3 novembre, le
Antonucci, vice-supérieur des
ons de Hollande, ouvrit le ju-
ans cette église. Le 7, jour de
e, on reçut une relique pré-
, une partie du crâne du saint.
e fut très-solennel. M. l'évêque
rium célébra une messe pon-
e. On porta la relique en pro-
n. Le 14, la relique fut exposée
énération des fidèles, ce qu'on
it pu faire jusque là, à cause de
ile qui encombroit l'église. Le
our de la clôture du jubilé,
évêque de Curium donna le sa-
prêcha.

Clancy, qui a été deux ans co-
eur de Charleston, aux Etats-
et qui est aujourd'hui vicaire
olique de la Guiane anglaise,
appris l'incendie de Charles-
le désastre d'une église et l'ap-
ue M. le docteur England avoit
à la charité des fidèles, tant
ce désastre que pour soutenir
urnal que l'actif et zélé prélat
e dans l'intérêt de la cause ca-
ue; M. Clancy, dis-je, mal-
s embarras et ses besoins per-
ls, n'a pu rester insensible aux
as du diocèse de Charleston.
une lettre du 13 mars dernier,
envoyé cent dollars à M. En-
; c'est, dit-il, son *denier* et
moignage de sa sympathie pour
ue, le clergé et les catholiques
harleston.
: *Catholic Miscellany*, en en-
trant ce don généreux, remar-
que la position de M. Clancy
ente beaucoup le mérite du
ait. Cet exemple devroit encou-
le zèle des catholiques. Les
1,000 dollars demandés par le co-
mité pour soutenir le journal n'ont
point été obtenus. Les églises sont
bâties, mais l'une d'elles doit 10,000
dollars et l'autre éprouve encore
quelques embarras. La cathédrale
fait pitié. M. l'évêque de Charles-
ton ne neglige rien pour exciter à
cet égard l'intérêt des amis de la re-
ligion.

Le 19 juillet, fête de Saint-Vin-
cent de Paul, M. Rosati, évêque de
Saint-Louis, officia pontificalement
dans l'église Sainte-Marie, près le
séminaire des Barrens; 43 enfans
firent leur première communion, et
le prélat confirma 53 personnes. Il
fit une pieuse exhortation avant et
après l'administration du sacrement.

Le lendemain il se rendit au cap
Girardeau avec plusieurs des mes-
sieurs du séminaire, et M. Font-
bonne, de Saint-Louis. Il visita la
nouvelle église, et fut satisfait du
goût qui a présidé à sa construction.
Elle est sur une hauteur près des ri-
ves du Mississipi, et se voit de fort
loin. Elle est dédiée à Saint-Vincent
de Paul. Le samedi on chanta mati-
nes et laudes dans le local qui ser-
voit de chapelle, et où étoient dépo-
sées les reliques.

Le dimanche 21, eut lieu la con-
sécration de l'église avec le rit le
plus solennel. M. Timon expliqua
au peuple les cérémonies. M. l'évê-
que officia pontificalement, assisté de
plusieurs de MM. de Saint-Lazare.
La cérémonie dura six heures. Le
soir on chanta vêpres, et M. Timon
prêcha.

Le mardi, le prélat visita le cou-
vent de Saint-Vincent, tenu par les
dames de Lorette; c'est un beau bâ-
timent construit récemment à quel-
que distance de l'église. Il y a un pen-
sionnat pour des jeunes personnes de
différentes communions, et on y re-
çoit des externes. Près de l'église est
une école pour les garçons.

Trois prêtres doivent résider au cap Girardeau. Le pasteur principal parle anglais et allemand; ses assistans parlent l'anglais, le français, l'italien et l'espagnol, de sorte que les catholiques de ces différentes nations seront assistés. C'est une raison qui y attirera sans doute de nouveaux habitans.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Dans les guerres ordinaires, il est d'usage de choisir la belle saison pour entrer en campagne. Il paroît qu'il n'en est pas de même de la guerre politique dans les pays constitutionnels. C'est en général à l'entrée de l'hiver, à l'époque de l'ouverture des sessions législatives, qu'on se met en mouvement et que les grandes batailles se livrent. Ce sont en quelque sorte les ides de mars des ministres, et le temps choisi pour les immoler.

Aussi ne doivent-ils voir approcher qu'avec effroi cette saison critique. Elle est pour eux ce que la chute des feuilles est pour les malades atteints de consomption et de langueur. Leur succession est ouverte d'avance dans les journaux, et tous leurs héritiers sont sur pied pour attendre le moment de prendre possession.

Passe encore si c'étoit là tout ce que la saison législative nous amène d'agitation et d'orages. Mais elle est ordinairement précédée et accompagnée de mille autres signes plus ou moins menaçans. C'est ainsi que déjà on n'entend parler que de tentatives contre la paix publique, que d'élémens de désordre qui s'amassent, que de machinations politiques qui se montrent dans l'ombre. Cette situation nous est si habituelle aux approches de l'ouverture des sessions législatives, qu'on est peu étonné de voir arriver de Londres par la voie des journaux un pronostic tel que celui-ci, appliqué à l'état de crise de Paris : *Avant la fin du mois, il y aura une explosion.* Comme c'est un mal de la saison politique où nous entrons, ce sont de ces choses qu'on peut toujours prédire au hasard, avec grande probabilité qu'elles sortiront naturellement d'une situation telle que la nôtre, et que les événemens se chargeront de les accomplir.

Quand ce ne seroit que tout cela, on auroit bien raison, vraiment, de regretter la belle saison en France, et de voir avec chagrin revenir celle qui nous replace sur le théâtre de nos guerres constitutionnelles d'hiver. Heureux en comparaison le temps où le législateur de juillet est à ses prés et à ses vignes!

M. l'abbé de Ram, recteur de l'Université catholique de Louvain, a prononcé un discours le 22 mars dernier, après le service funèbre célébré dans l'église Saint-Pierre pour le professeur Windischmann, de la même Université. Ce discours fait bien connoître le savoir et la vertu du jeune professeur. Charles-Joseph Windischmann étoit né le 9 octobre 1807 à Aschaffenbourg. Il étoit fils d'un homme distingué par ses écrits sur la médecine et la philosophie, et surtout par ses sentimens religieux. Il fit ses études à Bonn, et publia de bonne heure des dissertations anatomiques. Admis à professer l'anatomie à Bonn, il fut toujours éloigné des doctrines [illegible] listes de plusieurs médecins, mais l'altération de sa santé le força de suspendre ses cours en 1835. On l'envoya passer l'hiver à Hières et dans le midi de la France. Nommé en 1836, professeur d'anatomie à l'Université catholique de Belgique, il s'y fit aimer pour son caractère et estimer pour ses talens. Sa santé déclinant encore, on lui conseilla de retourner à Hières, où il mourut le 7 mars, dans les sentimens les plus chrétiens.

M. l'abbé de Ram, dans son discours, insiste sur les vertus, la foi et la piété du jeune et docte professeur :

« Dans son cours de physiologie, dit-il, il savoit captiver l'attention de ses élèves par une étonnante originalité de vues; il y manifestoit l'étendue de ses convictions religieuses. C'étoit une peine bien sensi-

our lui de voir qu'en disséquant le de l'homme, en analysant ses orgaᐧses facultés, on se perdoit dans les étranges calculs, on s'égaroit dans mille canaux des artères et des viscèᐧn laissoit flétrir la foi et les croyanᐧligieuses par les désolantes doctriᐧn matérialisme. Il se fit donc un deᐧle démontrer à ses auditeurs que bien loin de cette science décrépite, de une véritable science physioloᐧ, une science en harmonie parfaite les principes de la vraie philosophie ec les enseignemens de la foi. »

discours sont jointes des notes de abbé de Ram sur les travaux de Winᐧmann. Le tout forme une notice inᐧante et digne du zèle de l'habile ur.

PARIS, 13 DÉCEMBRE.

après un journal, la révocation aréchal Valée seroit décidée. Il auᐧpour successeur en Afrique soit néral Cubières, soit le général l.

près la *Presse*, le général Trézel t été nommé avant-hier gouverneurᐧral de l'Algérie. La nouvelle de la se et les bruits des autres journaux entièrement démentis par le *Moniᐧ* qui dit aujourd'hui : « Plusieurs jourᐧ, ont annoncé que le gouvernement soit à donner un successeur à M. le échal Valée. Cette nouvelle est comᐧment fausse. Le maréchal Valée. que ommandent tant d'illustres services, as perdu un seul instant la confiance oi et de son gouvernement. »

Le premier bataillon du 3e léger mbarqué le 9 à Toulon sur l'*Amaᐧ* pour Alger.

Deux escadrons du 6e chasseurs, en son à Niort, ont reçu l'ordre de pour Alger.

M. Lavielle, nommé dernièrement mier président de la cour royale de , a été réélu député par le collège na.

— Ce n'est que lundi prochain que la chambre des pairs se réunira en cour de justice pour entendre le rapport de la procédure concernant la seconde catégorie des 12 et 13 mai.

— La cour de cassation, toutes les chambres réunies en robes rouges, sous la présidence de M. le comte Portalis, a employé son audience de mercredi à une affaire de duel. La cour royale de Nancy, chambre des appels correctionnels, saisie par renvoi de la chambre criminelle de la cour de cassation, avoit déclaré dans son arrêt que les blessures faites en duel ne constituoient un délit ni à l'égard des combattans, ni à l'égard des témoins, et avoit renvoyé les prévenus de la plainte. Conformément aux conclusions de M. Dupin, procureur-général, et à sa précédente jurisprudence, la cour jugeant souverainement le point de droit, a cassé l'arrêt de Nancy, et renvoyé devant une autre cour royale le jugement du fait.

— Madame la marquise de Castellane, née Rohan-Chabot, veuve du marquis de Castellane, et mère du lieutenant-général comte Boni de Castellane, vient de mourir à Paris.

— M. Fauché, pharmacien en chef des armées, commandeur de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à Paris.

— M. de Lamartine a publié dans le *Journal de Saône-et-Loire* trois articles sur la reconstitution des 221. Ces articles qui ont soulevé une vive polémique sont ainsi appréciés par le *Journal des Débats* : « M. de Lamartine, avec la hardiesse de sa noble imagination, dispose peut-être un peu trop de l'avenir ; il classe les partis, il leur distribue les rôles, il les élève successivement au pouvoir et il les en fait tomber; en un mot M. de Lamartine trace à grands traits l'histoire, non de ce qui a été, mais de ce qui n'est pas encore. C'est courir grand risque de se tromper. Il semble même qu'il manque quelque chose à cette histoire. Car lorsque nous aurons épuisé successivement le vieux centre droit, le tiers-parti, la gauche

jeune ou vieille, pour laquelle M. de Lamartine montre beaucoup d'indulgence; quel sera donc le ministère qui s'élèvera définitivement sur les débris des quatre ou cinq dont l'honorable député raconte l'histoire future? »

— On lit dans le *Moniteur* : « Les adversaires du ministère, s'emparant de quelques faits encore mal connus, s'en sont fait une arme contre lui. A les entendre, les partis ne s'agitent que parce qu'ils sentent le pouvoir foible. Notre réponse à de pareilles accusations sera fort simple. Nous nous bornerons à demander sous quel ministère n'ont pas eu lieu des tentatives de désordre.... »

— De nombreuses arrestations politiques ont eu lieu, dit-on, ces jours derniers.

— On lit dans le *Capitole* : « M. Lombard a comparu avant-hier devant le juge d'instruction. L'interrogatoire ayant constaté qu'il n'existoit aucune espèce de connexité entre lui et le prétendu complot napoléonien, il a été mis hors de cause. Nous espérons qu'il en sera de même à l'égard de M. Durand. »

— La place Saint-Sulpice et la rue de Vaugirard, depuis la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince jusqu'à la rue Férou, sont éclairées au gaz.

— La place des Victoires vient d'être éclairée au gaz.

— Le chemin de fer de Paris à Versailles (rive droite) qui étoit depuis quelque temps en réparation, a été livré hier au public.

— Une bande de voleurs exploite en ce moment Belleville et ses environs.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Sur la demande du préfet de la Marne, le ministre de l'intérieur a accordé au sieur Kozierowski, polonais réfugié, qui s'est distingué comme agent-voyer, la somme nécessaire pour acquitter les frais de sa naturalisation.

— *L'Industriel* de Reims annonce que l'épidémie qui règne dans cet[...] commence à décroître.

— On lit dans *l'Alsace*, journa[l...] publié à Strasbourg, que le 8, l[...] reur du roi de Schelestadt, acco[mpagné] d'un officier de gendarmerie, s'es[t trans]porté à la manufacture d'armes [...] genthal, et a procédé à la saisie [...] de 2,000 armes blanches. On [...] Strasbourg que le directeur de la [manu]facture avoit été arrêté, et l'on [...] parlé d'une fourniture d'armes [...] Abd-el-Kader : il n'en est rien. C[...] faire n'est point politique, et il [...] dit *l'Alsace*, que d'une simple co[ntraven]tion aux réglemens et arrêtés rel[atifs à la] fabrication des armes.

— La voiture cellulaire qui [...] soit de Doullens au Mont-Sai[nt-Michel] les condamnés politiques Rond[...] tin et autres, n'a pas versé. Ai[nsi les] prisonniers n'ont pu aider les [...] mes, comme l'ont dit plusieurs [...] à relever la voiture.

— Un négociant d'Amiens [...] quitter cette ville, et hier son [...] déclaré sa faillite, qui s'élève, d[...] 1,200,000 fr. On parle aussi d[...] taire dont le passif dépasser[...] mille francs.

— Le 20 novembre, le feu a p[...] la sixième fois depuis onze mois [...] lage du Grand-Fresnoy (Somm[e...]) incendie, attribué à la malveill[ance...] détruit deux maisons.

— Le conseil municipal de Ha[...] (Nord) et les principaux habita[...] nent de donner un bel exemple [...] calités voisines. Une taxation v[olontaire] en blé, destinée à procurer du p[ain aux] indigens, a été proposée par les [...] du conseil, qui, ainsi que le [...] M. le curé, se sont inscrits les p[...] Tous les habitans de la commu[ne...] me les employés des contribut[ions] directes, qui n'y résident que t[...] rement, se sont empressés de s[...] et en un instant les dons se sont [...] environ 100 hectolitres.

— On a cherché, il y a [...]

n, à incendier le presbytère de Sem- près de Montreuil (Pas-de-Calais). ... bottes de paille avoient été pla- pendant la nuit contre la maison, et ... venoit d'y être mis avec une tor-, lorsque des voisins sont accourus à temps pour empêcher le sinistre.

— Un journal de Lyon, le *Courrier*, ... parlé de l'explosion d'une pièce ..., et de la découverte d'une fa- ... de poudre faite par la police de ... ville. Un autre journal, le *Com-...*, avoit dit bien haut qu'il n'y avoit d'autre explosion que celle arrivée in- ...tairement dans une fabrique d'*allu-... à la congrève*, et qu'aucune saisie poudre n'avoit été faite. Le *Courrier*, ... ministérielle, répond que le jour- ...bonapartiste est dans l'erreur, et que ... par lui avancés sont seuls appuyés ... la vérité.

— Un cabaretier de Saint-Ambroix ...), père de cinq enfans, avoit en-..., dans la soirée du 3, sa domestique ...cher les trois derniers; une heure ... à peine écoulée, lorsqu'une épaisse ... annonça que le feu avoit pris dans ...hambre de ces malheureux. L'aîné ...enfans, âgé de onze ans, se précipita ...le-champ pour sauver son jeune frère ...es deux sœurs, mais il n'étoit plus ...s.

— Il paroît que la gendarmerie vient ...rrêter à la Roche-Chalais, arrondisse-...t de Ribérac (Dordogne), l'assassin de ...malheureuse famille Fourien, de Car-..., arrondissement de Blaye. C'est ...nommé Pierre Dubois, dit Jean. Cet ...vidu, après avoir avoué le crime, ... déclaré qu'il avoit trois complices.

— M. de Vergès vient d'être nommé ...ier de la Légion-d'Honneur, en té-...gnage de la satisfaction du gouverne-...nt pour la construction du pont de ...bac.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le dernier courrier ordinaire de Ma-...est en retard d'un jour. On n'en voit point d'autre cause à assigner que le mauvais temps et la saison des neiges.

— La grande affaire du gouvernement de Madrid pour le moment est celle des élections. Tous les partis se préparent et s'agitent pour les faire tourner vers leur drapeau. Le jacobinisme, comme on le pense bien, n'est pas le moins ardent. Tous ses ressorts sont en action pour produire une chambre d'exaltés. Cependant le parti constitutionnel est toujours celui qui paroît avoir le plus de chances.

— Le général Valdès, qui commande l'armée du centre en Catalogne, ne cesse de presser le gouvernement de lui envoyer des renforts en hommes et de l'argent à force. Il n'est question de rien moins que de deux millions de réaux (500,000 francs) par mois pour son entretien, sans tout ce qu'il lève de contributions de guerre dans son commandement.

— Les rapports qu'on reçoit à Madrid de la province de Cu nça, la représentent comme épuisée au dernier point. Elle demande aussi au gouvernement des secours en hommes et en argent. Mais il n'en a ni de l'une ni de l'autre espèce à lui envoyer.

Le parlement anglais qui avoit été prorogé au 12 décembre, vient d'être de nouveau prorogé au jeudi 16 janvier. A la suite de la proclamation de la reine est une circulaire de lord John Russell, à l'effet d'annoncer qu'une question fort importante (le mariage de la reine), sera soumise aux chambres immédiatement après l'ouverture du parlement.

— Le mariage de lord Palmerston avec la comtesse douairière Cowper, a eu lieu hier jeudi.

— Des journaux d'Irlande annoncent que M. O'Connell va donner sa démission de membre du parlement.

— Le jeune Louis Bonaparte, qu'on disoit dernièrement arrivé à Paris, est toujours à Londres.

— Les nouvelles de l'Inde, publiées par les feuilles anglaises, annoncent que

Kamran, shah d'Hérat, a signé un traité avec le lieutenant Pottinger. Par ce traité les Anglais relèveront les fortifications d'Hérat, et donneront au shah une indemnité pour les dégâts commis dans ses pays. Le shah de son côté s'engage à n'entretenir aucune correspondance avec les états situés à l'ouest d'Hérat; il consent, en outre, à reconnoître Shah-Soodja comme roi de l'Afghanistan.

— Le *Sémaphore de Marseille* publie une correspondance de Tunis du 12 novembre, annonçant l'arrivée auprès du bey d'un embassadeur d'Abd-el-Kader, chargé de lui offrir des présens.

— Des lettres de Lisbonne du 27 novembre annoncent que le ministère a été ainsi composé: Le comte de Bomfin, ministre de la guerre et président du conseil; le vicomte da Carreira, ministre des affaires étrangères; le comte Villa-Réal, ministre de la marine; et MM. Rodrigo da Fonseca Magalhaens, Antonio-Bernardo da Costa Cabral, Florido Rodriguez Perreira Ferraz, ministres de l'intérieur, de la justice et des finances. D'après plusieurs feuilles ce ministère est une concession aux exigences de l'Angleterre.

— Le mouvement de Zurich vient d'être imité dans le canton du Tessin, déjà depuis long-temps en fermentation. Le pouvoir étoit accusé de ménager le parti libéral. Le canton se remplissoit d'étrangers suspects, des journaux attaquoient la religion et le clergé. Le peuple s'est alarmé. Le 4 décembre, à l'occasion d'une rixe engagée entre un artisan et des soldats, le peuple de Lugano s'est soulevé et a pris les armes. Comme à Zurich, la population des campagnes est accourue au chef-lieu et a décidé la victoire. La garnison de la ville et du château a mis bas les armes. La municipalité de Lugano s'est constituée en permanence, et a pris immédiatement des mesures pour organiser la garde civique et régulariser le mouvement. Elle a déclaré son intention de maintenir la constitution, la religion et les corporations religieuses.

La religion du canton du Te
religion catholique. A l'imitat
gano, Mendrisio, Chiasso, B
Locarno ont pris les armes. L
volution paroissoit accomplie
coup d'ordre dans tout le Tes
La municipalité de Lugano
blié le 4 un arrêté à l'effet d'ap
mouvement, d'ordonner la sor
tion de plusieurs individus, et
des mesures d'ordre et de sûret
paru une proclamation signée
vice-président Giacomo Luvini
et le secrétaire A. Ferrari. Nou
la fin de cette proclamation : «
déclarons positivement que
comme celui de tous les ci
nous entourent, est celui de
l'empire de la loi, de conserve
ancien, et surtout de conserv
gion, les corporations religie
autres institutions précieuse
canton. Nous comptons que v
gerez nos sentimens, et dans
nous vous saluons amicalemen

— Les deux premières secti
route de fer de Munich à Aug
Munich à Olching, et de cett
ville à Maisach), formant ense
ron vingt lieues de France, vie
tre livrées au public.

— On écrit de Vienne, le
Gazette de Leipsick, que le comt
qui a la confiance du roi Cha
pas assisté à la première récep
le prince de Metternich; mais il
seconde, et y a même fait avec
de Metternich une collecte pou
listes.

— Nous avons annoncé que
Danemark étoit mort le 3 à Cop
à huit heures du matin. Frédé
le 28 janvier 1768, et par co
âgé de 71 ans, régnoit dep
mars 1808. De son mariage
fille du landgrave Charles de H
sel, il avoit eu deux filles, dont
la princesse Wilhelmine-Marie.

L'héritier du trône est un
feu roi, le prince Christian-

a probablement le nom de VIII. Il est né le 18 septembre mère étoit une princesse de ourg-Schwerin, tante de ma- duchesse d'Orléans. Son fils, harles-Christiern, avoit épousé princesse Wilhelmine-Marie; ncesse, ayant fait en 1837 pro- divorce, a épousé en secon- prince de Schleswig-Holstein- rg-Glucksbourg.

e Frédéric-Charles-Christiern, uve l'héritier présomptif du point contracté de nouveau vit très-retiré dans une petite land, où il commande un ré- chasseurs. Il est âgé de 31 ans.

parlé récemment de troubles fin de septembre au Port-au- iti); mais d'après une corres- du Havre, au lieu d'une insur- volutionnaire, il s'agit d'un du président Boyer, qui seroit éloigner de la chambre des dé- ou six chefs de l'opposition.

---

ons reçu de Toulouse une ré- de M. l'abbé Genson, prêtre de Pamiers, relativement à un a paru dans notre n° du 7 no- ur deux ouvrages, *le Petit Jar- el* et *le Port du Salut*. La récla- t fort modérée; mais elle est e, et ne forme pas moins de les pages; ce qui est beaucoup rticle qui étoit fort court. L'au- dans de grands détails sur l'ob- lan du *Petit Jardin spirituel*. Il emarquer que ses deux écrits pprobation d'un prélat véné- ort éclairé. Nous sommes bien qu'ils ne contiennent rien de ble sous le rapport de la foi et ale. Notre critique ne tomboit partie littéraire. Au surplus, rons ici une dernière observa- uteur :

ître *le Petit Jardin spirituel* et *Salut* vous auroient-ils trouvé gent, si vous les aviez lus tels qu'ils ont été publiés en mai 1838. Mais, entre autres preuves que m'en offre votre article, son seul début : *L'auteur de ces ouvrages ne s'est pas nommé*, me démontre que vous n'avez eu sous les yeux que les exemplaires *anonymes* publiés en novembre 1837, et dès long-temps signalés comme défectueux par l'insertion de la note suivante dans la *Gazette du Languedoc* du samedi 21 juillet 1838 : « Les premiers » exemplaires de ces deux ouvrages, pu- » bliés en novembre 1837, sont défec- » tueux. M. J. M. Douladoure, imprimeur- » libraire, rue Saint-Rome, et M. Sénac, » libraire, place Rouaix, reprennent tous » ceux qui leur sont envoyés *franco*, et » donnent en échange, *sans nouveaux frais*, » les exemplaires qui ont paru en mai » 1838. »

Un *Almanach du diocèse de Paris pour* 1840 renferme des détails très-circonstanciés sur les offices et les usages de chaque paroisse de la capitale. Il y a de plus de petites notices sur chaque paroisse, l'état du chapitre, des séminaires et des communautés à Paris, la liste des évêques de France, des notices sur les principales œuvres de piété et de charité de la capitale, etc. On trouve à la fin une notice sur la propagande protestante. Le tout offre beaucoup de choses curieuses et utiles. Cet *Almanach* en 176 pages est de 75 c.

Il a paru au Mans des *Etrennes spirituelles offertes aux associés du Bon Pasteur et de Saint-Joseph pour* 1840, 48 pages. Le calendrier indique les exercices de piété qui ont lieu au Mans, avec des réflexions et pratiques pieuses pour chaque mois. On y a joint des considérations sur les principales vérités de la religion, quelques notions sur les indulgences, la liste des zélatrices de l'association du Bon-Pasteur et de celle de Saint-Joseph. Ces *Etrennes* se distribuent au profit des deux associations.

A une époque où les bons livres sont devenus si rares, il est consolant de pou-

voir en signaler de loin en loin quelques-uns d'une morale pure et d'une piété évangélique. Les Fleurs du Ciel, par M. l'abbé Orsini, sont un cours de morale prise du point de vue religi ux et mise à la portée des gens du monde. L'auteur commence son livre par un traité du culte des saints, où il combat les objections des protestans contre le culte de *dulie*, dont il prouve l'antiquité et la rationalité. Ce travail, entièrement neuf, est plein de science et d'intérêt. Il développe ensuite dans une série de chapitres toutes les vertus théologales et cardinales, appuyant toujours son raisonnement par des exemples tirés de la vie des saints. Il attaque courageusement les abus partout où il les trouve, et il indique le moyen de ramener les hommes à la religion et à la morale.

La littérature religieuse, riche depuis long-temps d'une Imitation de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, possède maintenant une Imitation des Saints.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 13 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 112 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2980 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 792 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/8
Emprunt belge. 101 fr. 3/4
Rentes de Naples. 101 fr. 20 c.
Emprunt d'Haïti. 515 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr. 5/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29

AMI DE LA RELIGION
oît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
1 15 de chaque mois.

N° 3216.

MARDI 17 DÉCEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

AU RÉDACTEUR.

Toulouse, le 19 novembre 1839.

Monsieur, vous avez inséré dans re N° du 5 novembre un article sur nger *des facultés de théologie que s'efforce d'imposer à la France;* dans celui du 9 vous avez consi à publier la lettre d'un *ecclésiastique distingué*, qui combat l'are du 5, *ne pouvant vous y refuser, ce que d'ailleurs elle vous étoit fortent recommandée par une personne vous honorez le caractère.* On oit qu'un ecclésiastique distin-é puisse être favorable aux facules théologie qu'*on veut imposer à France*, et ne pas en apercevoir *le ger*; mais, moins il en aperçoit le ger, plus il est important de rédre des lumières sur la question; t-ce qui me persuade que vous ne erez pas sa lettre sans réponse. ci quelques réflexions que m'a érées la lettre dont il s'agit. Vous tez sans doute en ajouter beau-> d'autres.

n'est pas que l'auteur de la lettre ondisse beaucoup la question, 'il multiplie ses preuves pour lir que la manière dont se fort nos facultés de théologie n'a de contraire au droit d'enseiment de l'Eglise, et qu'il ne s'aque d'un petit *vice de forme qui ne pas arrêter* les évêques *lorsqu'ils ent. la substance même de la* e. Tous les moyens de défense de eur se réduisent à deux. 1° On ien changé, dit-il, à la loi donpar Bonaparte; *et les évêques les ieux ne pensèrent pas alors à réclamer*. Nous examinerons plus bas cette première raison. Voici la seconde. Le roi nomme bien les évêques; or par cette nomination l'*autorité civile exerce une autorité bien plus grande*, qu'en instituant les professeurs de théologie. Cet argument paroît à l'auteur si décisif, si péremptoire, qu'il croit superflu de pousser plus loin la discussion. Tout est fini par cette simple comparaison. Impossible d'y rien opposer. *Qu'on subtilise tant qu'on voudra*; cette nomination faite par le roi, des évêques que le pape institue, justifie-t-elle l'institution que le ministre des cultes donne aux professeurs de théologie qui lui sont présentés par l'évêque?

M. l'évêque de Maroc, dont je respecte, non-seulement le caractère, mais le savoir, et certaines qualités généreuses, mais dont la logique s'est trouvée quelquefois en défaut, avoit imaginé de comparer la nomination des professeurs des facultés à celle des évêques. La nouvelle comparaison n'est guère plus heureuse que la première.

Quand le roi nomme les évêques, il le fait en vertu d'un concordat passé avec le souverain pontife. C'est l'Eglise elle-même qui lui a concédé ce droit, comme elle avoit donné aux patrons laïques celui de présenter les curés aux évêques; mais c'étoient les évêques qui instituoient les curés, et c'est le pape qui institue les évêques. Or, comment l'auteur de la lettre, *ecclésiastique distingué*, n'a-t-il pas trouvé dans sa science théolo-

giques, que l'institution fait tout, que c'est par l'institution que l'Eglise donne la mission; que c'est l'institution qui donne le droit d'enseigner, d'administrer les sacremens, qui confère la juridiction, enfin qui fait qu'un évêque, un curé sont de légitimes pasteurs; tandis que la présentation n'est qu'une condition purement nécessoire? Si cet auteur ne voit pas la force de la raison théologique que je lui oppose, je lui proposerai une hypothèse qui pourra lui ouvrir les yeux. Je suppose que le roi propose au pape l'inverse de ce qui se fait pour la nomination des évêques; qu'il lui dise : Très-Saint-Père, je nomme les évêques, et vous les instituez. Je n'en nomme même qu'un pour chaque siége, et vous ne pouvez pas, s'il est orthodoxe, lui refuser l'institution : de manière que j'influe plus que vous dans le choix. Je veux que désormais vous exerciez en cette matière une plus grande influence; vous nommerez les évêques, et moi je les instituerai. Votre correspondant pense-t-il que le pape consentît à un arrangement pareil? Cette institution donnée par le roi aux évêques ne seroit-elle pas un acte tout spirituel, qui supposeroit dans l'autorité civile le pouvoir de donner la mission canonique? Voilà néanmoins comment, par des comparaisons hasardées et par de purs sophismes, on bouleverse tous les principes. L'arrangement dont nous parlons, auquel évidemment le chef de l'Eglise ne pourroit consentir, est précisément l'arrangement actuel des facultés de théologie. L'évêque présente les professeurs dont la charge est d'enseigner la théologie, c'est-à-dire, les vérités révélées; et un ministre civil les institue,

c'est-à-dire leur donne la i

Mais, dit l'auteur, c'est ce réglé par une loi de Bonaparte a rien changé; *et les évêques pieux de ce temps n'avoient pa réclamer.*

Je réponds que souvent on çoit pas dans le principe le vi disposition légale, et que flexions, l'expérience, le fo noître plus tard.

Je dis en second lieu que amie de la paix, évite autan peut de soulever des difficu des princes qui lui montrent positions toutes favorables. une différence bien grande dispositions que Bonapart festoit en faveur de l'Eglise où il donna sa loi sur l'Univ celles qui paroissent domi l'état actuel des choses. B venoit de rouvrir les églises ver les autels, de rendre à la liberté du culte public. I alors aux évêques toute latit les petits séminaires; toute congrégations religieuses p nir des colléges; il y en avoi rigés par les Pères de la Fo parte ne permettoit pas qu nistres protestans vinssent l séduire les peuples par leu doctrines. Il n'auroit certes fert que des professeurs g l'état, enseignassent publi l'athéisme; c'étoit à l'Egl s'adressoit pour rédiger u chisme : il ne poussoit pas tisme jusqu'à gêner l'ense de la doctrine chrétienne. après cela, il voulut comp théologie dans son universi régla que le grand-maître le diplôme de professeur présentés par les évêques,

dans cette mesure aucun dan- rien n'obligeoit d'ailleurs les ec- astiques à suivre les cours des ltés. On ne laissoit cependant pas ire qu'il manquoit quelque chose r rendre canoniques les facultés iéologie; qu'elles avoient besoin ecevoir la mission de l'autorité siastique; on désiroit que la tion du Pape vînt régulariser les ltés nouvelles ;, et on alloit son nin en attendant, sans y voir de l.

lais après tout ce qui s'est passé uis 1830, je pourrois dire depuis 8; depuis les mesures hostiles au gé prises successivement pendant première et peut-être la seconde ée de la dernière révolution, et es que l'on recommence à pren- depuis que des incrédules se mêlés de donner des catéchis- depuis que l'université a rendu [illegible] les chaînes qu'elle nous s qu'elle refuse de donner des aux sujets qui veulent se sou- à son examen, uniquement qu'ils ont fait leurs études dans séminaire; depuis qu'elle a é de poursuivre les personnes qui, pour suppléer à ce que s ne peuvent pas faire, en- t aux pauvres enfans la lettre chisme, et que deux pauvres firmes ont été condamnées à d'amende pour s'être rendues bles d'un si *exécrable forfait*, anière qu'aujourd'hui la doc- chrétienne est enchaînée; de- dis-je, que nous sommes témoins étranges choses, il y auroit, je le iens, le plus grand danger à con- er de suivre ce qui s'est fait sous aparte pour les facultés de théo- e.

me résume. Les évêques ne font que présenter à l'autorité civile les candidats aux chaires des facultés de théologie : c'est l'autorité civile qui les institue. Or c'est l'institution seule qui confère la mission. Donc les professeurs des facultés de théologie n'ont de mission pour enseigner que celle de l'autorité civile. Ils n'ont donc pas de mission canonique; et quand le ministre de l'instruction publique a été un protestant, comme nous l'avons vu deux fois, c'est un protestant qui a dû donner la mission pour enseigner la théologie catholique.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Un de vos abonnés.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 29 novembre, on a célébré dans la chapelle du palais Quirinal un service pour le pape Pie VIII. Sa Sainteté a assisté, ainsi que les cardinaux, à la messe des morts célébrée par M. le cardinal del Drago, et a fait ensuite l'absoute de son trône.

Le premier dimanche de l'Avent, le Saint-Père se rendit du palais Quirinal à celui du Vatican, et y assista, dans la chapelle Sixtine, à la messe pontificale célébrée par M. Traversi, patriarche de Constantinople. Après l'évangile, le Père Alberti, procureur-général des Frères prêcheurs, prononça le discours. Après la messe, Sa Sainteté, précédée du sacré collége, porta processionnellement le saint Sacrement par la salle royale jusqu'à la chapelle Pauline pour y rester exposé, le nouveau tour des prières des quarante heures devant commencer ce jour-là. Le Saint-Père retourna ensuite au Quirinal.

PARIS.—M. Affre, nommé coadjuteur de Strasbourg, a reçu le diman-

che 8 dans la chapelle des dames de l'Abbaye-aux-Bois l'abjuration d'une jeune anglaise de quinze ans, pleine de modestie et de piété. Il lui a adressé quelques mots d'édification avant l'abjuration, lui a administré le baptême sous condition et lui a fait une exhortation avant la communion. C'est M. l'abbé Tesson, directeur au séminaire des Missions-Etrangères, et les dames de l'Abbaye-aux-Bois, qui avoient instruit et préparé cette jeune personne. Elle a été placée à l'Abbaye par sa mère.

La fête de la Conception a été solennellement célébrée dans l'église Saint-Roch. Chaque jour, pendant cette octave, la méditation sur les vertus de la sainte Vierge précédoit la sainte messe le matin à 8 heures. Un concours de personnes pieuses assistoit à la méditation et à la messe. Le soir, au salut solennel présidé chaque jour par un de MM. les grands-vicaires, il y avoit le même concours et toujours nombreux. Dimanche dernier, M. le curé a clos l'octave par un panégyrique de la sainte Vierge, le même qu'il avoit heureusement improvisé mercredi dernier à Notre-Dame; M. le coadjuteur de Strasbourg a donné le salut.

Le dimanche 22, à une heure et demie très-précise, il y aura une assemblée de charité dans l'église Saint-Roch pour l'ouvroir des jeunes filles de la paroisse. M. le curé fera le discours qui sera suivi des vêpres et du salut. La quête sera faite par madame la vicomtesse de Lacoussaye et par mesdames de Lasalle, de Bellomayre et Roquebert.

L'établissement de l'ouvroir, ouvert depuis six ans en faveur des jeunes filles de la paroisse, pour les former à la couture, leur donner une éducation convenable et les préparer aux soins du ménage, n'a d'autres ressources que celles que l'on attend du zèle et de la piété des fidèles. Quarante jeunes filles sont admises en participation de ce bienfait. A leur sortie de la maison, et à l'âge fixé par le réglement, elles recevront toutes une dot. M. le curé a cru cette œuvre indispensable dans la situation où se trouvent tant de familles de sa paroisse. Une ingénieuse charité, de petites souscriptions, l'envoi d'ouvrages en linge qui sont confectionnés dans la maison avec le plus grand soin et à des prix très-modérés, sont les moyens de continuer et de soutenir cet établissement. Il est sous la direction des Sœurs de la Sagesse, rue Traversière-Saint-Honoré, n° [illegible].

Une réunion de charité aura lieu dans l'église Saint-Sulpice le jeudi 1[illegible], à deux heures, en faveur des enfans pauvres de l'établissement de charité de Saint-Nicolas, rue de Vaugirard. Le sermon sera prêché par M. l'abbé Lefebvre. Pendant le salut, plusieurs enfans de l'établissement chanteront en musique. La quête sera faite par madame la duchesse de Dino, née de Sainte-Aldegonde, et par mesdames Formon, Gustave de Château, de Caqueray et de Boischevallier. Les personnes qui ne pourroient y assister sont priées d'envoyer leur offrande à mesdames les quêteuses, à M. le curé de Saint-Sulpice, à M. Lebaudy, notaire de l'œuvre, ou à M. de Bervanger, à l'établissement.

La cherté du pain ayant augmenté le nombre des pauvres, on s'est vu forcé d'augmenter celui des enfans. Quatre cents sont maintenant pensionnaires. On consomme par mois dans la maison au-delà de 14,000 livres de pain, sans citer les autres frais. Cependant l'administration ne réclame que l'aumône ordinaire pour faire face à tant de dépenses. L'utilité de l'œuvre est connue : que deviendroient la plupart de ces enfans

n asile ne leur étoit ouvert à
it-Nicolas?

ous avons annoncé l'assemblée
harité qui a eu lieu dimanche à
t-Merry, et à laquelle M. le curé
aint-Roch a prêché ; nous avons
ue cette réunion avoit pour ob-
e soulagement des pauvres se-
us par la société de Saint-Vin-
-de-Paul. Les jeunes gens de
société distribuent des secours
ain, viande, bois et vêtemens.
r continuer leur œuvre dans une
n où le pain est cher, ils ré-
ent le concours des personnes
itables. On peut adresser les dons
rgent ou en nature à M. le curé
aint-Merry, au presbytère.

ous avons publié dans le numéro
novembre, d'après le journal
iel, un article sur les arrange-
s entre les administrateurs des
ices et les Sœurs hospitalières.
oit question dans cet article d'une
laire du ministre de l'intérieur
préfets, en date du 26 septem-
lernier. Il nous a paru conve-
e de donner cette circulaire,
les traités de la nature de ceux
uels elle s'applique devant être
édiatement renouvelés. La cir-
re est suivie de deux traités, l'un
: les administrateurs des hos-
et les Sœurs, l'autre entre les
aux de bienfaisance et les Sœurs.
: remarquable que ces projets
aités ont été présentés par les
rs de Saint-Vincent-de-Paul el-
nêmes, et qu'ils ont paru au mi-
e lui-même conçus avec tant
gesse, qu'il n'a presque eu à faire
le les approuver. Voici la cir-
re :

Paris, le 26 septembre 1839.

Monsieur le préfet, vous m'avez
é, en exécution de la circulaire du
tembre 1838, divers traités et pro-
traités non encore revêtus de l'ap-
tion ministérielle, qui ont été pas-
sés entre des communautés religieuses et des administrations charitables de votre département, pour la desserte des établissemens de bienfaisance. Vous m'avez transmis également les traités régulièrement approuvés par mes prédécesseurs, et qu'il m'a paru indispensable de soumettre à une révision, afin d'établir l'uniformité désirable dans cette partie du service hospitalier.

» L'examen de ces documens m'a fait reconnoître la difficulté, je dirai même l'impossibilité, de faire subir à chacun d'eux les modifications convenables. En effet, les anciens traités ne se trouvent plus en harmonie avec le texte et l'esprit des réglemens en vigueur, et ils ont besoin d'être entièrement refondus; presque tous offrent, d'ailleurs, au fond comme dans la forme, des différences essentielles résultant de la diversité des lieux, des époques, des réglemens sous l'empire desquels ils ont été rédigés; et enfin des statuts et usages propres à chacune des communautés religieuses qui sont intervenues dans ces conventions. Quant aux traités passés plus récemment et à ceux qui ne constituent encore que des projets, ils sont également loin, pour la plupart, de se trouver toujours d'accord avec les lois, ordonnances et instructions qui régissent l'administration hospitalière, et ils ne sauroient être approuvés sans de nombreuses modifications.

» Il faudroit donc se livrer à un travail aussi long que minutieux pour arriver à modifier convenablement chaque traité, en coordonnant entre elles et en ramenant à un système commun, des dispositions si nombreuses et si variées; et quelques soins que l'on pût, d'ailleurs, donner à ce travail, il demeureroit toujours imparfait et ne rempliroit pas complétement la condition d'uniformité qui est nécessaire pour bien régler les rapports qui doivent exister entre les administrations et les communautés hospitalières.

» Ces considérations m'avoient déterminé à faire préparer, pour les hospices

et les bureaux de bienfaisance, des modèles généraux de traités qui pussent servir de bases à de nouvelles conventions, lorsque la congrégation des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul m'a soumis spontanément deux projets conçus dans le même but, pour les traités à intervenir entre cette congrégation et les administrations charitables. Ces modèles, après avoir subi quelques modifications de détail arrêtées d'un commun accord, ont été définitivement approuvés par madame la supérieure-générale de la communauté et par moi, et j'ai l'honneur de vous en transmettre des exemplaires imprimés, afin que vous invitiez les administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance de votre département qui seroient desservis par des religieuses de cet ordre, à passer de nouveaux traités conformes aux dispositions adoptées.

»Vous reconnoîtrez au reste, M. le préfet, que ces dispositions, en assurant aux administrations charitables l'autorité qui leur appartient sous le rapport temporel, et en assujétissant les Sœurs à l'observation des lois, ordonnances et instructions qui concernent l'administration hospitalière, ont cependant réservé à ces femmes respectables la juste part d'attributions et d'égards qu'exigent leur caractère religieux et leur mission de bienfaisance, et que les droits et les devoirs des parties contractantes se trouvent heureusement conciliés, dans les modèles dont il s'agit, par une déférence réciproque et par une égale sollicitude pour le bien du service des pauvres.

»J'espère, monsieur le préfet, que l'exemple donné par la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul exercera une salutaire influence sur les autres communautés hospitalières, et qu'elles ne refuseront pas de traiter sur des bases acceptées par celle qui dessert le plus grand nombre d'établissemens charitables en France. Veuillez donc bien inviter les administrations des hospices et bureaux de bienfaisance dont le service seroit confié à d'autres congrégations, à passer avec elles de nouveaux traités sur des bases conformes.

»Les modèles que je vous adresse ci-joints sont en tout semblables à ceux adoptés pour la congrégation des Filles de Saint-Vincent-de-Paul : l'on y a fait seulement, dans l'indication des communautés contractantes, les changemens nécessaires pour qu'ils puissent servir à toute autre congrégation hospitalière. Je ne refuserois pas, d'ailleurs, d'adopter les modifications de détail qui seroient motivées par les circonstances locales ou par les usages des communautés, en tant qu'elles ne porteroient point atteinte aux dispositions essentielles qui doivent s'appliquer à toutes les congrégations hospitalières.

»Je vous recommande, monsieur le préfet, de me faire parvenir, le plus tôt possible, les nouveaux projets de traité qui seront passés, afin de me mettre à même de régulariser, sans délai, une partie aussi importante des services charitables. Quant aux conventions de même nature que vous m'avez soumises en exécution de la circulaire du 25 septembre 1838, elles devront être considérées comme nulles et non avenues.

»Veuillez bien, je vous prie, m'accuser réception de la présente circulaire et des pièces qui s'y trouvent annexées, et que je vous invite à faire insérer dans le mémorial administratif de votre préfecture.

»Recevez, etc.

»*Le ministre de l'intérieur,*

T. DUCHATEL.»

Plusieurs journaux ont reproduit samedi, d'après les journaux anglais, de tristes détails sur la cruelle persécution du Tong-King et de la Cochinchine. Ils ne se sont pas aperçus que ces nouvelles n'étoient pas récentes. Elles avoient été publiées il y a trois mois dans les *Annales de la Propagation de la Foi*. Nous les avions données à nos lecteurs dans le numéro du 14 septem-

ernier. L'article qui a paru sa-
dans les journaux est la re-
ction textuelle de celui que
avions publié d'après les *An-*

———

lettres de Strasbourg annon-
ue la nomination de M. l'abbé
à la coadjutorerie y avoit causé
rande joie. A peine la nouvelle
le arrivée, qu'elle se répandit
ement dans la ville et dans les
ignes. M. l'évêque, qui sollici-
epuis long-temps cette nomina-
se montra particulièrement sen-
au succès de ses démarches. Le
l même qu'avoit éprouvé cette
nation, sembloit avoir redoublé
sir de la voir se réaliser. On
parlé de quelque opposition;
être a-t-on exagéré à cet égard.
ut cas, cette opposition auroit
on parti, car elle semble faire
rd'hui *chorus* avec les autres.
urnal avoit avancé que le préfet
partement avoit écrit au gou-
ment pour empêcher la nomi-
n. On assure aujourd'hui qu'il
avoué cette démarche. Nous ne
nes point surpris de cette unani-
de sentimens envers un homme
érite de M. Affre. Elle est d'un
ugure pour le succès de son ad-
tration.

———

us rectifions avec un vérita-
aisir un article de notre nu-
de jeudi relativement à la no-
on des grands-vicaires capitu-
de Reims. Nous nous en étions
té à l'annonce des journaux
en nommant les grands-vicai-
avoient renversé l'ordre dans
ils avoient été élus. Nous n'a-
pas été médiocrement surpris
M. l'abbé Gros, premier grand-
e depuis si long-temps, et qui
té le fardeau de l'administra-
vec autant de zèle que de capa-
ne vînt que le dernier dans la
les nominations, et nous avions
même témoigné indirectement notre surprise, par ce que nous avions dit de la longue administration de M. l'abbé Gros. Nous nous empressons donc d'annoncer que les nominations ont été faites dans l'ordre suivant. Le chapitre a nommé grands-vicaires MM. Gros, Maquart et Herblot; les deux premiers étoient grands-vicaires agréés par le roi sous l'administration précédente. M. Herblot étoit chanoine théologal et vicaire-général honoraire. Les trois vicaires-généraux honoraires que le chapitre leur a adjoints sont, comme on l'a vu, MM. Aubry, supérieur du séminaire, Regnart, chanoine, et Bara, curé de la cathédrale, aussi membres du conseil de Son Eminence et vicaires-généraux honoraires.

———

Le vendredi 6 décembre, a été bénite par M. l'évêque de Moulins, la belle chapelle de l'hôpital-général de cette ville, que viennent de restaurer la piété et la charité de quelques fidèles. Au premier signal de l'approche du vénérable prélat que chacun étoit heureux de revoir après une absence de plusieurs mois de son diocèse, M. le maire, M. l'aumônier de l'hôpital-général et un grand nombre d'autres ecclésiastiques sont allés processionnellement au-devant de lui. Le prélat a officié. Après l'évangile, M. l'abbé Henri, vicaire-général, a rappelé tous les titres des vieillards infirmes et des enfans abandonnés à l'intérêt des classes aisées de la société; il a fait ressortir les heureux effets d'une éducation religieuse, et a ensuite peint en peu de mots, mais avec chaleur, le dévoûment et la modestie des Sœurs religieuses chargées d'élever les enfans du peuple et de soulager les misères de la vieillesse indigente. M. l'abbé Henri a terminé par un appel à l'active charité de ses auditeurs. On dit que le succès de la quête

faite par une dame dont le noble cœur est depuis long-temps associé à toutes les bonnes œuvres, a dignement répondu à l'attente de l'orateur. Cette cérémonie avoit attiré un grand concours de fidèles, et à leur tête on remarquoit plusieurs membres de l'administration de cet établissement. Leur présence et celle de M. le maire sont un éclatant témoignage rendu au zèle et à l'abnégation de ces *bonnes Sœurs*, auxquelles une philantropie toute matérialiste voudroit ravir le caractère religieux dont est empreinte leur origine.

Un religieux français qui a eu quelque réputation dans la chaire, est mort l'année dernière à Rome dans un âge avancé. Nous regrettions de n'avoir pas de renseignemens assez précis sur lui, quand nous avons trouvé une notice sur sa vie et ses écrits dans les *Annales* de M. de Luca. Nous en donnerons un extrait qui intéressera, surtout dans les lieux où l'estimable religieux avoit exercé le ministère de la prédication.

Le Père Bruno Monteinard, religieux Minime, étoit né le 7 février 1752 à Borme, diocèse de Toulon. Il y fit ses premières études, et à l'âge de 15 ans, il se rendit à Marseille, où il prit le 14 mai 1767 l'habit de Minime. Il fit profession l'année suivante, et fut ordonné prêtre le 23 septembre 1775, avec dispense d'âge accordée par Pie VI. On lui confia diverses chaires, entre autres celle de théologie à Aix et Avignon. Il se trouvoit à Marseille quand éclata la révolution française. On le vit là, prêtre zélé, se dévouer à l'exercice du ministère en secret. Arrêté et transféré dans les prisons d'Aix, il eut beaucoup à y souffrir, surtout de la faim. Délivré de la prison, il retourna à Marseille, et recommença courageusement à exercer ses fonctions. Aussi les persécuteurs l'arrêtèrent de nouveau. Il dut la vie à son assurance et à son habi-
leté à se défendre devant le trib
révolutionnaire. Sorti de prison
seconde fois, il vint à Paris, et q
que les circonstances ne fussent p
encore favorables, il ne crai
point d'assister les fidèles, et de p
ter les consolations de la religion
où on l'appeloit.

Le calme ayant été rendu à l'
glise, le Père Monteinard se li
la prédication. Il occupa so
la chaire dans les paroisses de la
pitale, et dans plusieurs grandes
les; en outre il dirigeoit différ
communautés. Le 13 octobre 18
le cardinal de Belloy, archevêque
Paris, le nomma chanoine hono
de Notre-Dame, et non pas de S
Denis, comme le dit par err
notice italienne.

En 1817, on l'appela à Rome p
rétablir le couvent de la Trinité
Mont, sur le mont Pincio, couvent
occupé autrefois par les Minimes.
prêcha six carêmes de suite en fra
çais dans l'église Saint-Louis.
entendre même quelquefois d
chapelles pontificales. Les M
dans leur chapitre de 1823,
collègue général de l'ordre
le Père Monteinard qui con
chapitre général de 1824,
tint au couvent de Saint-Fra
Paule-aux-Monts. Pour lui
toujours resté à la Trinité-d
où il étoit supérieur. Mais c
étoit le dernier Minime
Charles X donna la maison
mes du Sacré-Cœur, et Léo
au Père Monteinard une pen
nuelle de 240 écus romains
lieu en 1828. Le bon religie
tira au modeste couvent d
Sauveur de la Cour, dit Not
de la Lumière, quartier de
vere.

Là, il vécut retiré, s'occu
tout des pauvres, et vend
les secourir jusqu'à ses liv
pouvoit dire de lui qu'il étoit le pi
du boiteux et l'œil de l'aveugle

›nné à la prière, il prioit sans cesse, ne en se promenant. Au commt de mars 1838, il eut une affecde poitrine, se confessa, et se osa avec joie à la mort. Il parut établir un peu; mais le 14 mars ourut subitement, étant âgé de ns et un mois. Il fut enterré dans metière commun, sous la sacristie l'église de Saint-Sauveur. Sa leur, son excellent caractère, son merce agréable lui avoient pro: de nombreux amis.

n lui doit plusieurs ouvrages, le *ours sur la grandeur et la divinité ésus-Christ*, Rome, 1818, in-8°; *hrétien uni au cœur de Jésus*, ne, 1819, in-8° de 464 pages; la *tation du principe de la souveraindu peuple*, 1821, in-8°, qui a été tuite en italien; *De l'indéfectibidu Saint-Siége*, prêché d'abord à is en français, et traduit ensuite latin avec quelques additions et ngemens, Rome, 1822, in-4°; *ne contre le duel*, 1825, 16 pages; *loque d'un chrétien zelateur de la te Vierge*, 1838, 30 pages avec la luction italienne. L'auteur laisse manuscrit une *Dissertation sur les unités ecclésiastiques*, qu'il avoit yée à Paris à la Société des bons s, et que celle-ci ne crut pas de publier. D'autres ouvrages ont erdus, spécialement un soliloque int Joseph et saint Jean-Baptiste.

: 24 novembre a eu lieu à Gênes uration d'un luthérien, Henri ger, jeune homme de vingt ans, Stuttgard, capitale du royaume Vurtemberg. L'abjuration a été e dans l'église collégiale de Notree-des-Vignes, par M. le vicaireral Gualco, prévôt de cette église. précaution, Fellger a été baptisé condition, et a eu pour parrain ommandeur Ramirez, ministre ipotentiaire du roi des Deuxes près le roi de Sardaigne, et r marraine la comtesse Solaro de larguerite.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Le séjour de M. le duc de Bordeaux à Rome fournit depuis quelque temps aux journaux le sujet d'une dispute qui paroît vouloir s'animer de plus en plus, et dont, cependant, on ne comprend pas bien le motif. Tant que le jeune prince réside en pays étranger, il ne rompt point son ban; il n'outrepasse point son droit d'exilé. Car encore faut-il bien qu'il habite quelque part; et comme on ne sache pas qu'aucune loi lui ait interdit d'autre séjour que celui de la France, on se demande sur quel fondement et à quel titre on prétendroit l'empêcher de jouir du droit d'asile dans un état plutôt que dans un autre.

Ce n'est point ici une question où il soit permis d'apporter de la passion, de l'humeur, ni de l'esprit de parti. Il s'agit des principes et des règles générales de la justice; règles et principes communs, qui régissent la civilisation moderne, dans l'ordre politique comme dans l'ordre social, et où les noms propres ne font rien.

Du moment où l'on est forcé d'admettre que M. le duc de Bordeaux n'est exilé que de la France, c'est faire une injure gratuite à l'état qui lui accorde actuellement l'hospitalité, que de trouver le jeune prince plus dangereux et moins bien placé sous les auspices de cet état, qu'il ne le seroit ailleurs. Le gouvernement romain n'est pas cité dans le monde, assurément, pour ses imprudences et ses témérités. Aucun autre n'a plus que lui le droit d'exiger qu'on se fie à sa sagesse et à sa loyauté. Pourquoi donc est-ce lui qu'on choisit pour prendre ombrage de ses intentions et de sa conduite?

Ceux qui affectent de s'alarmer sur le séjour de M. le duc de Bordeaux à Rome, en donnent pour raison les empressemens particuliers dont il est l'objet, et les hommages que sa présence lui attire dans cette capitale. Il n'y a qu'une seule manière de mal interpréter ces démons-

trations, et il y en a mille de les interpréter bien. Le nom et la famille du prince ont laissé en France assez de cœurs reconnoissans, assez de souvenirs de leurs bienfaits, assez de motifs touchans de respect et d'amour, pour qu'on ne doive pas s'étonner d'en voir arriver quelques témoignages autour d'eux dans leur adversité. Cette explication si naturelle laisse bien peu de place aux autres suppositions, aux interprétations soupçonneuses qu'on cherche à rattacher au séjour actuel de M. le duc de Bordeaux.

Un vif débat s'est élevé entre les journaux qui attaquent le ministère du 15 mai et ceux qui le soutiennent, sur une question dont la solution ne paroît pas devoir apporter de grands remèdes à la situation où la dixième année de la révolution de juillet nous a trouvés, et nous laissera probablement. Ceux qui attaquent le ministère se récrient contre l'état présent des choses, en alléguant le renouvellement des tentatives de trouble, des machinations et des complots. Ceux qui le défendent disent pour sa justification que ce qui arrive avec lui n'est pas pire que ce qui est arrivé avec les autres. Ils récapitulent toutes les phases de la révolution de juillet, époque par époque et date par date, et après avoir établi effectivement que toutes ses années se ressemblent et ne valent pas mieux les unes que les autres, ils partent de là pour en conclure qu'il n'y a pas plus à se plaindre du ministère actuel que de chacun de ceux qui l'ont précédé.

La logique ne trouve rien à reprendre dans ce mode d'argumentation. Puisqu'il s'agit de savoir pourquoi on cherche querelle au ministère du 13 mai plutôt qu'à ses devanciers, c'est très-bien raisonner que d'articuler que ces derniers nous ont fait voir autant de crises, d'agitation et de misère que lui. Il est certain que, par là, il se trouve quitte vis-à-vis d'eux, et qu'ils n'ont point à lui jeter la pierre. Seulement il est triste de voir la comparaison s'établir sur le point de savoir qui a le plus mal gouverné la France depuis dix ans, sans qu'aucune opinion ni aucune voix se charge de nous promettre de moins mauvais jours. Tout cela revient à ce que nous ne cessons de dire, qu'il n'y a de véritable sujet de dispute entre les hommes politiques de juillet que sur la question de savoir lesquels nous feront porter le bât. La preuve que nous avons raison, c'est que tous les partis qui présentent des candidats pour former de nouveaux ministères, ne savent jamais désigner que des sujets de notre connoissance qui ont déjà eu les affaires de l'état en maniement, et dont l'exemple sert aujourd'hui d'argument pour justifier leurs successeurs de tous les reproches qu'on peut leur faire.

Une plaisanterie fort innocente que nous nous sommes permise sur le tribut O'Connell, nous a attiré une verte mercuriale de la part d'un journal qui, par zèle apparemment, prend la mission de redresser tous les torts, et qui depuis quelque temps gourmande tour à tour la *Gazette de France*, la *France*, la *Quotidienne* et autres feuilles. Il regarde notre toute petite phrase comme une insulte contre l'Irlande et contre *le grand agitateur*, comme on l'appelle quelquefois. Il assure que nous nous trompons si nous croyons que le tribut O'Connell est [illegible] dans les coffres de l'illustre député, comme s'il n'étoit pas notoire que [illegible] but sert aussi à le faire vivre dans l'[illegible]sance : c'est une souscription comme celle que l'on fit il y a quelques années chez nous en faveur d'un célèbre avocat. *L'Univers* espère que nous *reviendrons de nos préventions contre l'Irlande*, comme nous sommes *revenus* de notre *antipathie pour la Belgique*. Or, jamais nous n'avons montré d'*antipathie* pour la Belgique ; nous avons toujours suivi avec intérêt les affaires de la religion en ce pays, et nous nous sommes élevé fréquemment contre la fausse politique qui y a tourmenté les catholiques pendant quinze ans.

avons blâmé de même le régime si long-temps pesé sur l'Irlande, et avons admiré la fidélité et la con- e de ses habitans dans leur attache- à la religion de leurs pères. Voilà s sont à cet égard nos *préventions* et *antipathies*, et nous n'aurons point *revenir*.

PARIS, 16 DÉCEMBRE.

e gouvernement a reçu des dépê- d'Alger du 7. Il n'y a eu aucun évé- ent important dans la province d'Al- depuis le dernier courrier. Le sys- d'incursions partielles, adopté par Arabes, a continué; mais ils ont été ssés sur tous les points, et ont quelques hommes. On leur a aussi é des chevaux et des troupeaux con- ables.

Les correspondances de Toulon nt de la conspiration qui devoit er à Alger. Les partisans d'Abd-el- r vouloient lui ouvrir les portes de le le 7. On dit qu'un officier d'état- r de l'armée française se trouve promis. Le maréchal Valée a fait ier dans la journée du 4 un ordre du en français et en arabe, à l'effet de ndre tout rassemblement d'indigènes indiquer des mesures de sûreté à leur ée en ville comme à leur sortie de la .

ur la ligne de la Chiffa, la concen- ion des troupes s'opère. Les travaux fense de la ville de Bélidalh sont tés avec activité.

s bateaux de Bone et d'Oran n'étant rrivés à Alger au départ du paque- On n'avoit pas de nouvelles de ces ces.

M. de Tinan, aide-de-camp du pré- t du conseil, arrivé le 8 à Toulon, embarqué le même jour pour Alger e bateau à vapeur le *Phare*. M. de n va remplir une mission particu-

D'après une dépêche télégraphique énéral commandant la 8e division militaire, du 13, déjà 4,800 hommes avoient été embarqués pour l'Algérie.

— Le maréchal-de-camp commandant le département de la Meuse étoit le 11 à Commercy pour organiser deux esca- drons de guerre du 8e chasseurs, devant partir pour Alger.

— D'après les ordres du ministre de la guerre, il va être procédé dans le dépar- tement de la Drôme, à l'achat de mille mulets de bât, pour être dirigés sur l'Al- gérie.

— Le chiffre de la mortalité dans les hôpitaux de l'Algérie ayant été fort exa- géré par plusieurs journaux, des rapports du maréchal Valée au ministre de la guerre vinrent dernièrement détruire en partie le triste retentissement que cette nouvelle avoit eu en France. Voici au- jourd'hui un extrait d'une lettre écrite par le docteur Baudens, chirurgien en chef de l'hôpital de Doueïra, le 30 no- vembre, qui établit que les maladies ont fait très-peu de victimes sur plusieurs points de la colonie :

« La mortalité a pu être d'un cinquiè- me pour Philippeville et quelques autres points, mais dans le reste de la régence on a généralement perdu peu de monde. A Doueïra, le total de la mortalité du dernier trimestre a été d'un mort sur cin- quante-un sortans; en août et septembre, je n'ai perdu que quatre hommes sur quatre cent soixante-seize sortans. Ce- pendant nous recevons les malades des postes les plus insalubres de la régence. »

— M. Vidal de Lingendes, délégué de la Guyane française et procureur-général à Cayenne, a été nommé procureur-gé- néral à la Martinique. M. Morel, con- seiller à la cour royale de la Martinique, est nommé procureur-général à Cayenne.

— Plusieurs feuilles ont annoncé qu'il étoit question du remplacement du consul-général d'Alexandrie. Les jour- naux ministériels disent que ce bruit n'est nullement fondé, et que M. Cochelet n'a pas cessé un instant de mériter l'entière confiance de son gouvernement.

— Noury-Effendi, ambassadeur ex-

traordinaire et ministre plénipotentiaire du sultan Abdul-Medjid, est arrivé il y a peu de jours à Paris.

— Le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie, ne sera de retour à Paris que dans le courant de janvier.

— La chambre des pairs s'est réunie aujourd'hui en cour judiciaire, dans la nouvelle salle du Luxembourg, pour entendre le rapport de M. Mérilhou sur les accusés de la 2e catégorie de l'affaire des 12 et 13 mai. La séance a été secrète. On dit ce soir que la cour des pairs, après la lecture du rapport, s'est ajournée à demain pour la délibération.

— La plupart des députés sont arrivés à Paris.

— Le général Bugeaud est, dit-on, assez gravement indisposé depuis un mois.

— La reine Marie-Amélie a donné une somme de 100 fr. au capitaine Lecourtois d'Hurbal, pour l'aider à établir dans la maison d'arrêt de l'Abbaye un atelier de travail.

— M. de Salvandy, qu'on a dit avoir été reçu dernièrement aux Tuileries, n'est pas encore arrivé à Paris.

— M. de Guastalla vient d'être nommé inspecteur-général des haras, en remplacement de M. Van Hoorick.

— Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets des exemplaires du tarif des secours arrêtés pour 1840 en faveur des réfugiés politiques. Le montant des secours actuels est maintenu, et la réduction du dixième que ces étrangers appréhendoient de subir au commencement de janvier prochain, n'aura pas lieu. Une modification est introduite concernant les enfans des réfugiés, qui désormais n'auront droit aux subsides que jusqu'à 21 ans; parce que, dit le ministre, ils cessent à cet âge d'être à charge à leurs familles.

— La *Quotidienne* avoit été citée devant la cour d'assises pour un article du 16 octobre sur les troubles du Mans, et l'affaire avoit été remise par suite de l'indisposition du gérant. M. de Lostanges, défendu par M. Berryer, a été c[...] samedi à quatre mois de prison, [...] d'amende et aux frais pour délit [...]tion à la haine et au mépris du [gouver]nement.

— L'affaire de Barthélemy, [...] tentative d'homicide sur un se[...] ville, sera appelée, le 20, dev[ant la ...] section de la cour d'assises. [...] d'accusation lui a été signifié [...] dernier.

— M. Pierre Lagarde, prenan[t la qua]lité de sténographe, a été arr[êté ven]dredi dernier. Il y a quelque te[mps ...] avoit fait chez lui et chez son f[...] visite domiciliaire; c'étoit à la su[ite d'une] perquisition dans les bureaux [...] *tole*, où il avoit été momentané[ment em]ployé.

— Jeudi, la diligence de Fa[...] toit vers cinq heures de l'établ[issement] des messageries Laffitte et Caill[ard, rue] Saint-Honoré, lorsqu'une femm[e qui se] trouvoit en retard arriva avec [...] dus qui lui faisoient la condui[te. Cette] femme venoit d'être placée d[ans l'in]térieur, lorsque ses compag[nons se] jetèrent avec une horrible bru[talité sur] le conducteur et deux facteurs [de l'ad]ministration qui avoient mis le b[...] la voyageuse sur l'impériale. A [entendre] ces furieux, on n'avoit pas assez [...] comme si les autres voyageurs, [...] l'heure sonnée, étoient obligés [...] le caprice ou la lenteur de l'un d[es voya]geurs. Un passant et quelques p[...] ayant voulu intervenir, la bande [...] poussés à coups de bâton et de [...] La garde est arrivée de tous les [...] alors les 20 individus ont pris [...] On a cependant arrêté le nom[mé ...] cret, charron et gendre de la v[...] en retard.

— L'académie des Inscription[s a nom]mé, dans sa séance de vendr[edi, aux] deux places d'académiciens lib[res va]cantes par les décès de MM. Mi[chaud et] de Salverte. C'est M. Vitet qui [est nommé] en remplacement de M. Mich[aud ...]

en remplacement de M. de

ix du pain est réduit à 16 sous
lieu de 17 sous) les quatre li-
re qualité, et à 15 sous 2 liards
vres deuxième qualité.

ELLES DES PROVINCES.

x bateaux à vapeur qui fai-
ervice entre Saint-Valery et
nnent d'être vendus ensemble
On dit qu'ils vont naviguer
ille et Cadix.

mmé Bourquin Eusèbe, an-
au 57e régiment de ligne,
nier à Smolensk, est un de
près un long séjour en Rus-
nifesté le désir de revoir la
passeport lui a été délivré
ins du consul de France à
militaire vient de rentrer au
famille, domiciliée à Saint-
laute-Marne). Dès que le mi-
guerre a eu connoissance de
il lui a envoyé un secours
, et s'est empressé de faire
es titres à être admis dans
gnie de vétérans.

int la nuit du 11 au 12 dé-
n fort orage a éclaté sur
pluie tomboit par torrens,
ffloit avec violence et le ton-
doit avec force.

ie le bateau à vapeur l'*Inexplo-*
: dernièrement de Nantes, un
trouvoit à bord tomba à l'eau;
lots s'est immédiatement préci-
ii, et bientôt, malgré l'obscu-
noit encore et la profondeur
e grossie par l'inondation, il
à le ramener sain et sauf.

sommes heureux d'avoir en-
gistrer un beau fait. Le 12, à
un vieillard, portefaix, se
ord du bateau à vapeur pour y
i travail, lorsqu'un jeune
i vouloit aussi monter sur le
heurta et le précipita dans les
brave marin se glissa vite le long d'un câble chaîne qui retenoit des embarcations, et attendit à la surface de l'eau le malheureux vieillard que le flot avoit poussé sous un bateau de charbon et alloit entraîner sous un autre. Il le saisit violemment à son passage, et bientôt ceux qui étoient présens l'aidèrent à regagner le bord avec la proie qu'il venoit d'arracher aux flots.

— M. Leblanc, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé des travaux du pont de la Roche-Bernard, vient d'être nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— M. le comte de Teyssières, maréchal-de-camp, vient de mourir à Périgueux.

— Le maire de Bourg, M. Bernard, député et membre du conseil-général de l'Ain, est mort subitement le 10.

— Trois bateaux de charbon se sont brisés en peu de jours au passage du Care, près de Trévoux.

— Une perquisition a eu lieu le 13 dans les bureaux du *Réparateur*, journal légitimiste de Lyon, ainsi que dans l'imprimerie de cette feuille. Par suite de ces recherches, M. Pommet, gérant, et M. Pitrat jeune, imprimeur du *Réparateur*, ont été écroués et mis au secret.

— On lit dans un journal de Lyon, que par suite d'un éboulement de terre qui vient d'avoir lieu à la montée de la butte partant du quai Saint-Benoît, pour arriver à la Croix-Rousse, une tombe qu'on fait remonter au IIIe ou au IVe siècle a été laissée à découvert. Cette tombe, construite en calcaire dit *vieux Choin*, et dont les pierres taillées simplement sont réunies avec un ciment de chaux et de briques, étoit recouverte par une pierre de 7 pieds 8 pouces de long sur 3 pieds 8 pouces de large.

L'ouverture de ce tombeau a eu lieu en présence des autorités. Il n'y avoit plus que quelques ossemens en partie détruits et un peu de poussière. A l'endroit des pieds on a trouvé une petite

urne en terre grossière, et à demi-brisée. Près de la place de la tête il y avoit un petit vase en verre blanc fracturé en plusieurs endroits. Des épingles et autres objets en ivoire qui étoient près de ce vase, font penser que ce monument est celui d'une femme.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Deux rapports officiels adressés à la junte suprême d'Aragon par Cabrera rendent compte de plusieurs avantages remportés sur les christinos dans leur mouvement de retraite sur Parsa. Dans un de ces engagemens les troupes de la reine ont perdu près de trois cents hommes, dont le plus grand nombre en blessés.

— En général, on remarque un peu trop d'emportement et de termes injurieux contre l'ennemi dans tout ce qui émane de Cabrera. On y aimeroit mieux pour lui plus de modération et de sang-froid. Quant au fond de ses rapports, ils se trouvent conformes pour l'exactitude des faits avec les récits des journaux de Madrid, qui conviennent des avantages attribués aux troupes royalistes dans les publications de Cabrera.

— Espartero semble vouloir un peu louvoyer entre les partis qui se disputent le pouvoir. Il les ménage tous plus ou moins, comme s'il avoit en vue de jouer le rôle de modérateur. Ses partisans font courir le bruit qu'il désapprouve la dissolution des cortès, et qu'il ne veut prendre part à aucun coup d'état. Les exaltés lui savent gré des dispositions qu'on lui prête à ce sujet; et il paroît que le gouvernement se trouve un peu embarrassé de la conduite équivoque du général. Les journaux de Madrid commencent à discuter ces points de dissidence. Le parti du mouvement s'en fait un sujet de joie et de triomphe.

— On a dû procéder le 8 au renouvellement du corps municipal de Madrid, qui est de 27 membres. On s'attendoit que le résultat de cette opération seroit favorable aux exaltés. Toutef[ois l'es]prit conservateur est toujours ce [qui pa]roît dominer le plus dans la h[aute et] dans la moyenne classe de la capit[ale].

— Les destitutions se multiplien[t parmi] les employés du gouvernement. O[n suspend] aussi les juntes, et on fait la cha[sse à ce] qu'on peut aux opinions suspectes.

— Marie-Christine avoit mont[ré quel]que désir de se retirer au Prado [pour se] délasser un peu des affaires. Se[s minis]tres ont combattu ce projet en al[léguant] la gravité des circonstances, qui [ne per]mettent pas qu'elle s'absente de l[a capi]tale.

Le steamer *British-Queen*, p[arti de] New-York dans les premiers jo[urs du] mois avec le message du pré[sident,] est attendu à Londres.

— Le jeune Louis Bonaparte [a fait] écrire par le vicomte de Persi[gny au] *Morning-Post* qu'il est loin de nie[r ses re]lations avec M. de Crouy-C[hanel,] mais que le gouvernement franç[ais a pu] trouver dans ses lettres la preu[ve qu'il] étoit opposé aux émeutes et n'a[voit ja]mais fait répandre d'argent en F[rance].

— Le bureau des postes de [Londres] pour l'intérieur reçoit chaq[ue jour] 35,000 lettres et en expédie 40,[000, ce] qui donne par an 27,375,000 lett[res].

— Le nombre des habitans, [par] mille carré dans l'Angleterre et [le pays] de Galles, est de 265. Dans le [West]moreland il y en a un peu plus de [?; et] dans le Lincoln, comté prest[que en]tièrement agricole, il y en a [?]. M. Farr prétend que dans les q[uartiers] est et ouest de Londres le nombre [des ha]bitans sur un mille carré est de 1[?], et que dans les villes anglaises l[es plus] populeuses le chiffre de la popula[tion at]teint pour un mille carré 243,000.

— On a lancé dernièrement à L[ondres] un nouveau navire à vapeur, le *Pr[ésident]* de 2,336 tonneaux et destiné à la [naviga]tion entre New-York et Londres. [Il doit] avoir des machines de la force [de ?] chevaux. Il est un peu moins long

sh-Queen, mais il est plus large, car rt de ce dernier n'est que de 2,016 aux.

Le roi et la reine de Sardaigne nt de retour à Turin, le 6, de leur ge à Gènes.

Le général comte de Bourmont est moment à Munich.

Le prince de Joinville a donné une gle enrichie de diamans au capitaine teau à vapeur autrichien sur le il a fait le voyage de Trébisonde.

---

s Landes occupent l'étendue du dément de ce nom et une grande parle celui de la Gironde. Elles fornt autrefois une élection, avec Dax capitale. On les divisoit en des et Petites Landes, les Grandes Bayonne et Bordeaux, et les autres -Bazas et Mont-de-Marsan.

s Landes furent occupées anciennet, d'après quelques historiens, par uissantes populations qui, sous le de Boies ou Boyens, envahirent l'Itaconduites par Bellovèse et Ségo-, du temps de Tarquin l'Ancien. dant le moyen âge, les environs de este étoient la résidence de ces puiscaptaux de Buch, qui figurèrent s les guerres des Français avec les lais, au XIIIe et au XIVe siècle. Les des, jusque là fort peuplées et flontes, semblent ensuite perdre peu à de leur importance, pour être de nos s un vaste désert, coupé par des fode pins. Des historiens attribuent décadence à l'abaissement de la féoté et à la présence continuelle des neurs à la cour, par suite de l'acsement de la puissance royale.

es Landes ressemblent à une vaste de sables converte d'îles de sapins. sol n'offre presque partout que des tes à peine sensibles; il en résulte les eaux ne pouvant s'écouler, séTnent toute l'année dans certaines ties qu'elles transforment en marais; lis que plus loin le manque absolu u rend toute culture impossible.

Quelques ruines çà et là remarquées, donnent à penser qu'à l'époque des captaux de Buch des fossés de desséchemens, et peut-être des moyens d'irrigation, permettoient de tirer avantage du sol.

Depuis plusieurs années, deux compagnies puissantes, composées de chefs d'anciennes familles de France, de riches propriétaires, d'anciens élèves de l'école Polytechnique, ont entrepris la restauration des Landes. Leurs efforts opèrent actuellement sur une étendue d'environ 50,000 hectares, ayant pour centre le bassin d'Arcachon, à 10 lieues de Bordeaux, et sur les bords duquel se trouve la petite ville de la Teste, dont le chemin de fer va bientôt presque réunir le bassin d'Arcachon au chef-lieu de la Gironde.

Des cours d'agriculture et de botanique ont été établis à la Teste, afin de former de bons cultivateurs pour l'avenir, des hommes ayant particulièrement connoissance des appropriations du sol des Landes, que la mer a, dit-on, partout ensablé. Cette croyance assez répandue, peut être combattue avec une apparence au moins de raison pour ce qui regarde les points des Landes éloignés de la mer, qui, privés d'une bonne culture depuis des siècles, ont peut-être retrouvé, ainsi que la Sologne généralement dite, le sol naturel, faute d'engrais.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 16 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 90 c
TROIS p. 0/0. 80 fr. 45 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 102 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2985 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 790 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt romain 101 fr. 3/8
Emprunt Belge 101 fr. 3/4
Rentes de Naples 101 fr. 10 c.
Emprunt d'Haïti. 515 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr. 1/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE D'ADRIEN LE CLERE ET Cᵉ, RUE CASSETTE, 29.

ŒUVRES DE FÉNELON,

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,

39 Vol. in-8°,

CONTENANT ENSEMBLE 22,000 PAGES DE TEXTE.

SEULE ÉDITION COMPLÈTE,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. DE SAINT-SULPICE,

A VERSAILLES, CHEZ **LEBEL**; ET A PARIS, CHEZ **AD. LE CLERE** ET Cᵉ.

NOUVELLE SOUSCRIPTION A 2fr. 75c. LE VOL.

HISTOIRE DE FÉNELON; par M. le cardinal de Bausset. 3ᵉ édit. 4 vol. in-8°.

ŒUVRES COMPLÈTES DE FÉNELON, revues sur les manuscrits originaux, et augmentées d'un grand nombre de pièces inédites. 22 vol. in-8°.

CORRESPONDANCE DE FÉNELON, avec les ducs de Bourgogne, de Chevreuse, de Beauvilliers, etc., lettres de famille, spirituelles, et sur le quiétisme, suivies d'une table générale et de notices biographiques des personnages contemporains; publiée pour la première fois sur les manuscrits originaux, et la plupart inédits; le tout orné de *fac simile*, tant de l'écriture de Fénelon, que des grands personnages avec lesquels il étoit en correspondance. 11 vol. in-8°.

LETTRES INÉDITES DE FÉNELON au maréchal et à la maréchale de Noailles. 1 vol. in-8°.

TABLES DES ŒUVRES DE FÉNELON, précédées d'une revue de ses ouvrages, où l'on expose en particulier ses véritables sentimens sur le fondement de la certitude, et sur l'autorité du souverain pontife. 1 vol. in-8°.

Parmi toutes les éditions qui ont paru jusqu'ici des *Œuvres de Fénelon*, celle-ci a plusieurs avantages incontestables qui la font préférer avec raison par tous les lecteurs instruits.

1° C'est la seule qui ait été faite sur les manuscrits originaux. Toutes les éditions plus anciennes sont très-fautives, et les éditions plus récentes n'ont fait que reproduire le texte de celle-ci avec plus ou moins d'exactitude.

2° C'est la seule qui renferme la *Correspondance entière de Fénelon*. Les autres éditions n'ont reproduit que la moindre partie de cette Correspondance, dont tous les détails sont d'un si grand intérêt sous le rapport littéraire, historique et théologique.

3° Cette édition se distingue aussi entre toutes les autres par plusieurs pièces accessoires d'un grand intérêt, et qui peuvent servir de supplément sur plusieurs points aux différentes *Histoires de Fénelon*, même à celle du cardinal de Bausset.

Conditions de la Souscription.

Pour être souscripteur, il suffit de se faire inscrire, sans rien payer d'avance. Depuis le 31 octobre dernier, il a paru tous les mois une livraison composée de quatre volumes. Les souscripteurs paient les livraisons à mesure qu'elles sont mises en vente, à raison de 2 fr. 75 c. le volume. L'ouvrage est entièrement imprimé.

Les souscripteurs qui préféreront retirer dès à présent en une seule livraison les Œuvres complètes, et payer comptant, recevront franc de port et d'emballage les 39 volumes brochés pour 105 fr.; ou reliés en basane, avec double pièce au dos indiquant les matières contenues dans chaque volume, et emballés dans une boîte, pour 160 fr.

On peut souscrire séparément à la Correspondance, 11 vol., et à l'Histoire de Fénelon, 4 vol., au prix de 2 fr. 75 c. le volume.

… DE LA RELIGION … les Mardi, Jeudi … medi.

… peut s'abonner des … 15 de chaque mois.

N° 3217.

JEUDI 19 DÉCEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

… la politique du gouvernement russe à l'égard des Grecs-unis.

… est remarquable que des jour… … qui ne sont pas soupçonnés … excès de zèle pour la religion, … pu s'empêcher de s'élever con… la politique dure et brutale du …vernement russe à l'égard des …s-unis. Cette politique est si con… … aux idées de tolérance qui pré… … aujourd'hui en Europe au … en théorie, qu'elle a blessé les … les moins disposés à l'exa… … en faveur de l'Eglise et du … catholique. Le *Journal des Dé…* de mardi contient aussi une ap… …iation sévère du système adopté … l'empereur Nicolas. On dit que …icle est de M. Saint-Marc Gi… …lin. Nous croyons devoir le re… …duire, et même n'en rien retran… …, parce que le ton général de …icle et les détails où entre le ré… …teur nous ont paru venger les droits … l'Eglise et caractériser très-bien la …tique intolérante que suit depuis …sieurs années le czar. Voici l'ar… … des *Débats* :

« Nous avons publié l'allocution que le … a adressée aux cardinaux en con… …, au sujet de la destruction de l'E… … gréco catholique ou grecque-unie … les provinces autrefois polonaises de …ssie-Blanche. Nous laissons de côté …versement des lois, des institutions, … propriété polonaise, de tout ce qui … l'ancienne nationalité. Ce sont de … complaintes, qui, dit-on, n'émeu… plus personne. Maintenant l'empe… Nicolas s'occupe à détruire l'Eglise …lique en Pologne, comme le roi de Prusse s'occupe à la subjuguer en Westphalie et dans le duché de Posen. Contre ces violences s'élève, non plus la voix de la presse, mais la voix du pape qui, du haut de la chaire pontificale, dénonce au monde ces bouleversemens des consciences humaines.

» Nous ne voulons pas nous exagérer la puissance du Vatican; nous accordons à la philosophie l'honneur d'avoir fait une grande brèche au pouvoir de la papauté; reste à savoir si tout ce que la philosophie a ôté au pape, elle l'a donné à la liberté et à la tolérance. Nous en doutons pour notre part en voyant ce qui se passe dans le nord de l'Europe. Le pape, nous le voulons bien, n'est plus qu'un vieillard qui, entouré d'autres vieillards, déplore les outrages faits à l'Eglise catholique. Il n'a de force que celle de la plainte, mais de la plainte publique; et peut-être est-ce à ce titre qu'elle nous touche davantage. Organes de la publicité, nous mettons une secrète confiance dans cette publicité d'un nouveau genre. Puis, on peut toujours accuser un journaliste d'être un brouillon et un rhéteur; mais le pape a droit de parler, surtout quand il parle au nom de l'Eglise catholique tout entière. Sa voix ne retentit pas seulement dans les consciences populaires, elle a droit de se faire entendre dans les cours. Nous suivons donc avec un vif intérêt cette querelle qui chaque jour s'élargit et s'étend entre le pape et les princes du Nord. Le pape n'a pas cédé pour l'archevêque de Cologne, et bientôt l'archevêque de Posen est monté sur la brèche où il est encore. Voici maintenant un nouveau débat au sujet de l'oppression de l'Eglise catholique en Russie. Et il ne faut pas s'étonner de voir le pape entrer sans crainte et sans hésitation dans cette nouvelle querelle et ne pas plus s'intimider devant un empereur de Russie que

devant un roi de Prusse. L'Eglise, de nos jours, n'a rien à craindre, rien que la prospérité : c'est la seule chose qui l'affoiblisse.

» L'état de choses que l'empereur de Russie vient de détruire par son ukase n'est pas d'hier. Il date de trois cents ans, ce qui est bien quelque chose. L'*Abeille de Saint-Pétersbourg*, qui a célébré en termes pompeux la défection des évêques unis, le reconnoît elle-même; car elle s'applaudit de voir renouer les liens que les chrétiens du rit grec-uni avoient rompus depuis trois cents ans. L'*Abeille de Saint-Pétersbourg* ne manque pas, il est vrai, de dire qu'au XVI[e] siècle, en 1596, c'étoit par l'intrigue que s'étoit faite l'union des Grecs avec l'Eglise romaine; elle s'apitoie sur l'oppression que l'Eglise catholique a fait peser pendant trois cents ans sur les chrétiens du rit grec-uni; et cependant elle avoue elle-même que l'Eglise romaine avoit laissé aux Grecs-unis les cérémonies et les rits de l'Eglise orientale. Mais c'est-là surtout où elle voit l'intrigue et la fraude. « On engagea, dit-elle, une partie du clergé grec à reconnoître l'Eglise romaine, et pourtant on lui laissa la liberté de garder toutes les cérémonies et les usages de l'Eglise d'Orient, et cette reconnoissance reçut le nom d'union avec l'Eglise latine ! » En vérité, la conduite de Rome peut avoir été en cela fort habile, si on le veut; mais elle a été fort peu oppressive assurément, et nous croyons que lorsque la Russie se mêle d'opprimer, elle n'y va pas si doucement. Que voyons-nous, en effet, dans la conduite de l'Eglise romaine en 1596? Beaucoup d'intelligence et beaucoup de tolérance. Elle a exigé que les évêques grecs reconnussent la suprématie du siége pontifical, c'est-à-dire le principe d'unité qui fait la force de l'Eglise catholique; mais ce principe reconnu, elle ne les a point chicanés sur les cérémonies extérieures du culte. Elle n'a pas voulu bouleverser les habitudes du peuple. Où donc est l'oppression ?

» Nous ne prétendons pas, au surplus, qu'il n'y ait pas eu d'intrigues dans l'his[illegible]toire de la réunion, en 1596. Où n'y a-t-il [illegible] pas d'intrigues dans les choses de ce [illegible] monde? L'*Abeille de Saint-Pétersbourg* [illegible] voudroit-elle faire croire à l'Europe [illegible] l'intrigue n'a pas eu sa part dans l'ab[illegible]tion de l'union de 1596? Et encore, [illegible] n'y a eu que de l'intrigue, si la persé[illegible]tion ne s'en est pas mêlée, s'il n'y [illegible] oppression, nous nous tenons pour [illegible]tens.

» Voyons donc l'histoire de l'ab[illegible] de l'union gréco-catholique, voyons [illegible]ment la raconte *l'Abeille de Saint-[illegible]tersbourg*. Nous avons, pour contrôle[illegible] récit, l'allocution consistoriale du [illegible] Nous pouvons donc opposer à la [illegible] de S. M. l'empereur de Russie la [illegible] de S. S. le pape. Cela nous met à l'[illegible]

» Quand Catherine II s'empara de[illegible] vinces polonaises de la Russie-[illegible] l'Eglise grecque-unie ne fut pas [illegible] détruite : car *l'Abeille de Saint-Péter*[illegible] parle de deux millions d'ames qui [illegible]tèrent encore dans les liens de [illegible] union. On se contenta de défend[illegible] passer de l'Eglise grecque-unie à l'[illegible] latine, ce qui étoit une garantie du [illegible]tien de l'Eglise grecque-unie; mais [illegible] ajouta en même temps la défense de [illegible]ser de l'Eglise latine à l'Eglise [illegible] unie, ce qui étoit aussi une garantie [illegible]née au catholicisme contre le [illegible]tisme moscovite. Ainsi, loin d'être [illegible] et oppressive, la conduite de Cath[illegible] fut modérée et tolérante. Elle [illegible] garanties à l'Eglise catholique; [illegible]tint l'Eglise grecque-unie; et si [illegible] politique et son intérêt qui lui [illegible] cette prudence, si elle craignit de [illegible] trop vivement les sentimens [illegible] en attaquant ouvertement l'Eglise [illegible] cela prouve seulement que trois [illegible] de durée avoient donné à cette Eglise [illegible]sez de force pour être respectée; [illegible] prouve seulement que cette église [illegible] avoit gardé ses rits et ses cé[illegible] orientales, n'avoit point, en [illegible]sant la suprématie du pape, accepté [illegible] joug qui paraît insupportable au peu[illegible]

Tet beaucoup penseront que, dépen-
e pour dépendance, mieux vaut dé-
ire d'un pouvoir qui ne peut con-
dre que par la conscience, plutôt que
pouvoir qui peut contraindre par la
:.

In des premiers soins de l'empereur
el, en montant sur le trône, dit
ille de Saint-Pétersbourg, fut de s'oc-
r de l'Eglise grecque-unie. C'est
: seulement à l'empereur Nicolas
faut que le pape s'en prenne des
ures qui ont amené la destruction
Eglise grecque-unie. Avant lui, cette
se étoit maintenue dans son indépen-
ce; c'est un fait important à consta-
et, quel que soit le mouvement uni-
el de centralisation auquel obéissent
es les administrations européennes,
la France, qui a fait en ce genre tout
qu'elle pouvoit faire, et l'Autriche, qui
paroît vouloir rien faire, quel que soit
penchant qui existe à tout ramener à
centre commun, on ne s'étoit point
ore avisé de centraliser la religion.
ous les mesures qui, selon *l'Abeille de
it-Pétersbourg*, ont été prises par
M. l'empereur de Russie pour ramener
glise gréco-catholique à l'Eglise mos-
ite. On créa à Saint-Pétersbourg un
ité ecclésiastique chargé de diriger
affaires de l'Eglise grecque-unie, et,
se singulière, on ne lui donna une
inistration particulière que pour la
uire et non pour la maintenir. On
a de rapprocher autant que possible
lise grecque-unie des formes de l'E-
grecque-moscovite. On substitua des
s d'église faits dans cet esprit aux
s d'église faits depuis l'union de 1596.
livres étoient plus corrects, dit *l'A-
de Saint-Pétersbourg*. Le pape, dans
allocution, dénonce aussi cette sub-
tion, qu'il appelle *frauduleuse*, de
eaux rituels, afin, dit-il, d'amener
à peu le peuple au schisme, sans
e qu'il s'en pût douter.

oilà déjà quelques mesures prises pour
er au but; ce n'est pas tout. Nous
nnons, d'après *l'Abeille de Saint-Pétersbourg*, qui, sur la manière dont la conversion des Grecs unis a été préparée et opérée, en dit plus que le pape lui-même dans son allocution : « Personne ne fut plus nommé à aucune fonction ecclésiastique sans avoir subi un examen qui prouvât qu'il connoissoit suffisamment les usages et les rits de l'église orientale. Tous les évêques travaillèrent, avec un zèle infatigable et un succès merveilleux, à répandre ces idées dans le clergé qui leur étoit soumis. En même temps toute la jeune génération cléricale reçut, dans deux séminaires nouvellement établis, *une direction décidée vers l'église grecque orientale*. Cette direction ne pouvoit pas être bien comprise par quelques moines qui avoient passé de l'Eglise latine à l'église grecque-unie (il s'agit des Basiliens). Pour ne pas faire violence à leur conscience, on leur donna un délai de cinq ans pendant lequel ils avoient la liberté de retourner à l'Eglise latine; et pendant cinq ans profita qui voulut de cette liberté. » Il y auroit bien des remarques à faire sur tout ceci; mais que pensez-vous surtout de cette tolérance quinquennale du gouvernement russe? Il y avoit une église grecque-unie qui duroit depuis 300 ans, et cette Eglise avoit ses moines. Il plaît au gouvernement russe de supprimer cette Eglise séculaire, et il donne aux moines cinq ans pour se convertir ou à l'Eglise latine ou à l'église grecque-orientale : voilà comme on entend les droits de la conscience! Vous ne pouvez pas garder votre culte qui me déplaît, mais je vous donne cinq ans pour en changer. Grand merci, en vérité! J'ai cinq ans pour changer de religion, c'est me faire grâce. On pouvoit être plus brutal, et ne me donner que cinq jours.

» Nous ne savons pas ce qu'on pourroit ajouter au récit de *l'Abeille de Saint-Pétersbourg*. Ne nommer aux emplois ecclésiastiques que ceux qui sont disposés au schisme; donner une direction décidément schismatique à tout le jeune clergé; chasser les hommes qui ne veulent pas suivre cette direction : voilà ce qu'a fait

le gouvernement russe de son propre aveu. Nous trouvons dans l'allocution du pape un nouveau fait qui n'est pas plus étrange que ceux que nous avons cités, mais qui l'est autant. Les curés ont été forcés de signer une formule d'adhésion à l'église gréco-moscovite, avec menace, s'ils refusoient, de perdre leur cure. Comment, après cela, croire avec *l'Abeille de Saint-Pétersbourg* que l'union de 1596 étoit détestée, et que tout le clergé aspiroit avec ardeur au moment où il pourroit rentrer dans le sein de l'église orientale? En vérité, le clergé grec-uni nous sembloit attendre avec bien de la patience la délivrance que lui a faite l'empereur Nicolas : car il a pu avoir cette délivrance après les conquêtes de Catherine II; il a pu l'avoir sous Paul, sous Alexandre, et il ne l'a ni cherchée ni demandée. Pour qu'il se soit avisé d'y penser, il a fallu que la Pologne fût détruite et abattue, et il a fallu de plus qu'un comité ecclésiastique, siégeant à Saint-Pétersbourg, s'occupât particulièrement de cette affaire. A tous ces signes assurément la conversion de l'Eglise polonaise, connue sous le nom de grecque-unie, ne paroîtra pas très-spontanée.

» C'est le 12 février 1839 que les évêques de l'église unie, s'étant assemblés à Polozk, signèrent un acte où ils exprimoient le vœu de se réunir à leur église nationale et primitive, et prièrent l'empereur de vouloir bien approuver cette réunion. « L'empereur, dit *l'Abeille de Saint-Pétersbourg*, reçut cette lettre avec un profond sentiment de reconnoissance pour le roi des rois, et ordonna de la renvoyer au saint synode. Le saint synode ressentit la même joie que l'empereur. Enfin le 25 mars, la décision du saint synode qui approuvoit la réunion fut soumise à l'empereur, qui la signa, en ajoutant ces mots au-dessus de sa signature : « Je remercie Dieu et j'autorise. ». Et bientôt se répandit partout l'heureuse nouvelle que le clergé et le peuple de l'église gréco-latine étoient, par leur union avec l'église moscovite, régénérés pour le ciel et pour la terre : pour le ciel, où ils feroient dés[illegible] mais partie de l'Eglise universelle [illegible] Christ; pour la terre, où ils n'[illegible] plus rien qui les séparât de leur vieille [illegible] trie moscovite. »

» Le pape finit son allocution en [illegible] que, fidèle à l'ordre donné au prop[illegible] *clama, ne cesses! quasi tuba exalta [illegible] tuam*; il ne cessera pas du haut [illegible] chaire apostolique et à la face du m[illegible] chrétien de dénoncer les violences [illegible] à l'Eglise. Nous qui avons confian[illegible] la puissance de la parole humaine, [illegible] l'homme a raison, quels que soient [illegible] leurs la foiblesse et l'isolement de [illegible] qui parle, nous qui croyons qu'il [illegible] pas une plainte juste qui ne [illegible] à peu contre le persécuteur une [illegible] résistible, nous applaudissons [illegible] à cette fermeté pontificale. Aujou[illegible] le pouvoir de la plainte vaut le p[illegible] de l'excommunication ; car il s'app[illegible] même sur la conscience des peuples[illegible]

Nous n'avons d'autre observ[illegible] importante à faire sur ce mor[illegible] sinon que nous croyons que le r[illegible] teur de l'article a jugé trop favo[illegible] ment la conduite de Catherine I[illegible] vers les Grecs-unis. Il y eut une [illegible] table persécution contre eux e[illegible] et 1794. Catherine favorisoit [illegible] Latins, mais elle ne vouloit pas [illegible] rer les Grecs unis à l'Eglise ro[illegible] Elle envoya en Lithuanie, en [illegible] nie, en Podolie et dans l'[illegible] des évêques et des prêtres [illegible] compagnés de soldats. Ces [illegible] naires d'une nouvelle église [illegible] recours aux voies de fait, à la [illegible] tonnade, à l'emprisonnement [illegible] forcer les habitans à reconno[illegible] glise russe. Les évêques re[illegible] fermes ainsi que les religieux, [illegible] beaucoup de curés cédèrent [illegible] paysans surtout furent séduits [illegible] de belles promesses, ou vaincus [illegible] des menaces et de mauvais tr[illegible] mens. Voyez à ce sujet les *Mé*[illegible]

· *servir à l'histoire ecclésiastique* *ant le* XVIII[e] *siècle*, tome III, 182 et 183. Ces détails nous ont confirmés par M. l'abbé Poin-, mort il y a quelques années ad-vicaire de Blois, et qui pen- la révolution s'étoit retiré en ogne, et avoit été prévôt de Kras-ol et chanoine de Kaminiek.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Les Pères de la congrégation du Rédempteur ont fait pla- dans la basilique du Vatican la tue colossale en marbre de leur nt fondateur Alphonse de Liguori, vrage du professeur Tenerani.

PARIS. — M. l'Archevêque publie ce moment une lettre pastorale faveur des orphelins de Saint-icent-de-Paul par suite du cho-. Cette pastorale commence ainsi :

C'est du sein de la douleur et de l'infir-é qui nous retiennent encore trop éloi-de vous, que nous élevons la voix pour amer en faveur des pauvres orphelins *choléra morbus*, le secours que vous iez chaque année déposer entre nos ns, et qu'il nous étoit si doux de re-ir des vôtres. Quelqu'affoiblie qu'elle cette voix, nous espérons qu'elle tinuera d'être aussi puissante sur vos urs qu'elle l'a été jusqu'à présent. Eh! ment pourrions-nous nous livrer à moindre pensée de défiance, lorsque s avons pour garanties votre intérêt r cette petite famille que vous avez ptée, et l'amour dont vous avez donné emment à votre pasteur de si touchans oignages?

» Nous n'avions pas besoin, souffrez cet nchement, il vous est dû; nous n'a-ns pas besoin de la dernière et longue euve qu'il a plu à la divine provi-nce de nous envoyer, pour reconnoî- des sentimens dont nous avons jà fait une longue expérience. Prêtres fidèles, vos vœux, vos prières, nous pouvons même dire les sacrifices nombreux que vous avez offerts à Dieu pour notre conservation, n'ont fait que manifester davantage la vivacité de votre foi, et, en resserrant les liens qui nous unissent à vous, le prix dont le Seigneur daigne toujours la récompenser. Soyez en bénis ! que le ciel, en exauçant vos désirs, veuille aussi nous accorder la grâce que nous lui avons demandée, surtout dans les momens les plus pénibles de notre maladie, notre mutuelle sanctification et le salut de vos ames pour lequel nous osions lui offrir, en union avec Notre-Seigneur, nos souffrances et notre vie. »

Le vénérable prélat exhorte ensuite ses diocésains à continuer leur intérêt et leurs largesses pour l'œuvre des orphelins. Il leur montre les résultats obtenus et le bien qui reste à faire. Tout les invite à soutenir une œuvre qui approche d'ailleurs de son terme.

A la suite de la lettre pastorale est le compte-rendu par le conseil de l'œuvre pour cette année. Le nombre des orphelins secourus étoit, en décembre 1838, de 517, dont 32 garçons et 231 filles placés dans des maisons d'éducation ; 75 garçons et 10 filles en apprentissage ; 111 garçons et 58 filles assistés à domicile.

En décembre 1839, le nombre des orphelins secourus n'étoit plus que de 466, dont 30 garçons et 214 filles placés dans des maisons d'éducation ; 60 garçons et 13 filles en apprentissage ; 2 garçons et 49 filles assistés à domicile.

Au nombre des orphelins aujourd'hui à la charge de l'œuvre, il faut ajouter les enfans qui ayant été admis, ont ensuite cessé d'être assistés, la plupart après avoir terminé leur apprentissage ; savoir : de 1832 à 1838, 189 garçons et 281 filles, et pendant 1839, 40 garçons et 39 filles, ce qui fait en tout 548.

Le nombre des orphelins secourus

par l'œuvre depuis sa fondation étoit de 986 à la fin de 1838 ; il est aujourd'hui de 1,014.

On continue à recevoir les dons en argent ou en nature, chez MM. les curés, chez MM. de Saint-Lazare, rue de Sèvres, et dans toutes les maisons des Sœurs de Charité.

On vient de publier une gravure représentant M. l'Archevêque de Paris. Le prélat est debout dans la salle de l'Archevêché qui étoit appelée *Salle de la Croix* ; il tient la main droite dans la direction d'un papier sur lequel on lit : *Venerabili capitulo Parisiensi;* au-dessus on voit la statue de la Vierge immaculée. Sur le socle de la statue, on distingue, sans qu'il y ait confusion, ces mots : *Virgo fidelis, ora... Regina sine labe concepta...* On remarque au-dessous de la statue le buste de saint Vincent de Paul.

Dans le fond de la salle, l'ingénieux artiste a placé, vers la partie supérieure, les portraits des quatre derniers archevêques de Paris, MM. Christophe de Beaumont, de Juigné, le cardinal de Belloy et le cardinal de Périgord. Ces portraits sont d'une ressemblance très-exacte, surtout les deux derniers.

La physionomie de M. l'Archevêque est empreinte de la douceur fine et spirituelle qui en fait le charme. On y retrouve aussi ce mélange de courage, de résignation et de noblesse gracieuse qui donne à cette physionomie un caractère si éminent de franchise.

Au bas de la gravure, à la droite des armoiries surmontées de l'antique devise bretonne de la famille, *En-peb emser Quelen*, on lit ces mots : *Hyacinthe-Louis de Quelen voue, dédie et consacre à la Vierge fidèle, reine conçue sans péché, son diocèse et sa personne.* 1839.

L'ordination des Quatre-Temps de Noël aura lieu samedi. L'état de la santé de M. l'Archevêque ne lui permettant pas encore de faire une longue cérémonie, le prélat a prié M. l'évêque de Versailles de le remplacer.

M. l'évêque de Gap, nommé à Auch, et M. l'abbé Affre, nommé à la coadjutorerie de Strasbourg, ont fait les informations d'usage. M. l'évêque du Puy, nommé à Lyon, alloit se mettre en route pour Paris, lorsqu'il a été retenu par une indisposition. On croit qu'un prélat voisin sera délégué pour remplir auprès de M. de Bonald les formalités prescrites.

La lettre suivante, que nous avons reçue du Puy trop tard pour l'insérer dans notre dernier numéro, montre les regrets que cause dans le diocèse la translation du pieux et sage prélat qui gouverne depuis long-temps cette église :

« Monsieur le rédacteur, le coup que nous redoutions depuis long-temps vient de nous être porté : nous perdons notre évêque.

» Quoiqu'une foule de circonstances, et surtout le mérite bien reconnu de M. de Bonald, nous eussent fait déjà pressentir cette séparation comme un malheur inévitable, la nouvelle officielle qui vient de nous en parvenir n'en a pas été moins sensible.

» Jamais des regrets plus unanimes ne témoignèrent plus hautement de l'attachement et de la reconnoissance de la population tout entière pour celui qui fut pendant seize ans son modèle et son pasteur. Aussi puis-je vous dire, sans craindre d'être démenti, que Mgr, qui compte dans son clergé et dans tous les rangs de la société des amis si dévoués, des admirateurs si sincères de ses vertus et de ses talens, n'a pas à redouter qu'il se trouve dans le département de la Haute-Loire une seule voix qui osât s'élever contre lui.

» C'est que le dernier de nos villages

plusieurs fois de la pré-
emier pasteur, a entendu
ɔux, si paternel qui révé-
imples tous les trésors de
le charité renfermés dans

ɜs largesses, qu'on auroit
pour les pauvres de sa
et les établissemens dont
répandoient encore dans
et venoient surprendre,
s neiges et de ses frimats,
accablé du double fléau
ı froid.
ɜ plus humble presbytère
e qu'il a vu de cette vie si
ɜnte, si absorbée par les
de la religion et de l'hu-

is que je deviens long, et
ai pas tout dit.
ation au siége de Lyon,
vifs regrets, nous a fourni
ımirer dans notre prélat
les moins comprises de
ɪsprit d'obéissance poussé
ıtion et au sacrifice.
loute à ceux qui ne consi-
emplois que ce qui peut
et la cupidité, de sourire
ant appliquer le mot sa-
ils regardent comme une
e; mais voici des faits qui
ue :
ı que Mgr. qui avoit déjà
ché d'Auch, lorsque celui
té offert, s'est excusé par
ıns, auxquelles il a ajouté
érations tirées de sa santé.
certain que, pour vaincre
s, il n'a fallu rien moins
ion du souverain Pontife,
ın date du 11 novembre
miné son acceptation.
pas moins incontestable,
ınt à des ordres qu'il a dû
ıe l'expression de la vo-
Mgr regarderoit comme
ɜns les plus heureux de sa
n le dépouillant d'une di-gnité dont son humilité lui exagère sans doute les charges et les difficultés, renoncroit pour le reste de ses jours les liens qui l'unissoient à l'Eglise du Puy.

» Voilà ce que nous avons souvent recueilli de sa bouche, ce que la tristesse et le trouble empreint sur cette physionomie autrefois si calme et si sereine expriment encore mieux que ses paroles.

» Or, monsieur le rédacteur, il m'a paru que pour l'édification de certains écrivains qui regrettent peut-être que leur vertu ne soit pas soumise à des épreuves de ce genre, il ne seroit pas inutile de vous apprendre ce que l'on pense sur les lieux, où l'on doit être un peu mieux instruit qu'à Paris, d'une promotion qui certes ne nous afflige pas moins, quoique pour des causes différentes, que ce pauvre M. Isambert, qui nous auroit rendu un grand service, si son éloquence trop tardive avoit su prévenir un mal devenu aujourd'hui sans remède.

» Agréez, etc.

» *Un membre du chapitre du Puy.* »

MM. Gros, Maquart et Herblot, grands-vicaires capitulaires de Reims, ont donné, le 12 de ce mois, un mandement sur la mort de M. le cardinal de Latil. Ils font en peu de mots l'éloge de Son Eminence.

« Notre premier besoin, comme notre premier devoir, est de payer le tribut de nos regrets et de notre reconnoissance à l'illustre et vénérable prélat dont la volonté du Seigneur vient de nous séparer. Il nous a toujours portés dans son cœur, et de loin comme de près, nous n'avons jamais cessé d'être l'objet de son affection et de sa sollicitude. C'étoit avec la plus grande peine qu'il se voyoit éloigné du troupeau que le Seigneur lui avoit confié.

» Aussi, non content de laisser à sa cathédrale des marques de sa munificence, il a demandé formellement à être inhumé au milieu de ses prédécesseurs. Ce vénérable vieillard, éprouvé par tant d'agitations et accablé par la violence de la ma-

ladie, se consoloit à ses derniers momens, dans la pensée que son corps reposeroit dans son diocèse, dans cette basilique à l'ornement de laquelle il avoit pris tant d'intérêt, et sous l'autel même sur lequel il avoit souvent offert pour nous la victime du salut.

» Si quelque chose peut adoucir l'amertume de la perte que nous avons faite, c'est le souvenir des belles actions qui ont rempli la longue carrière de celui que nous pleurons, et des saintes dispositions qui en ont marqué la fin. Vous connoissez tous la grandeur d'ame et la noblesse de sentimens qui faisoient le fond de son caractère; mais nous avons été particulièrement témoins de la générosité avec laquelle il soutenoit les établissemens charitables de son diocèse, suppléoit aux insuffisantes ressources des maisons destinées à l'éducation des élèves du sanctuaire, et faisoit parvenir, par le canal de ses respectables coopérateurs, de prompts et efficaces secours jusque dans le plus obscur réduit du pauvre. Sa ville archiépiscopale étoit, chaque année, l'objet de nouveaux bienfaits.

» Une vie si chrétienne ne devoit point se démentir à l'heure de la mort. Le religieux pontife, qui, par une faveur signalée de Dieu, a conservé jusqu'à la dernière extrémité toutes les facultés de son ame, a donné à tous ceux qui entouroient son lit de mort, le modèle de la piété la plus tendre et de la résignation la plus parfaite. Plein d'une foi vive, il s'est empressé de solliciter les secours de la religion, et le reste de sa vie a été employé à prier, soit pour attirer sur lui-même les miséricordes du Seigneur, soit pour obtenir à son Eglise un pasteur selon le cœur de Dieu. »

En attendant que, suivant les dernières volontés de Son Em., on puisse rendre à Reims les derniers devoirs à sa dépouille mortelle, il sera célébré dans toutes les églises un service pour lui.

Le mardi 17 de ce mois, il a été célébré dans l'église cathédrale de Chartres, un service solennel pour le repos de l'ame de S. Em. M. le cardinal de Latil. M. l'évêque a officié. A l'issue de la messe on a fait les cinq absoutes prescrites par le Pontifical. On n'a pas oublié que M. de Latil a été le premier évêque de Chartres nommé en vertu du concordat de 1817. C'est lui qui fut le restaurateur de ce diocèse, où l'on conserve encore après quinze années le souvenir toujours présent de son zèle, de sa noble affabilité et de ses vertus.

M. l'évêque de Cahors a rendu une ordonnance pour l'organisation et le réglement de l'œuvre des bons livres établie dans son diocèse, et affiliée à celle de Bordeaux. On ne doute pas que cette œuvre ne produise beaucoup de bien dans ce diocèse comme ailleurs. Le prélat a nommé directeur de l'œuvre M. l'abbé Martin, son grand-vicaire, qui prêche en ce moment l'Avent à Sarlat, dans l'ancienne cathédrale, et qui doit prêcher le Carême à Rouen.

Le clergé et les fidèles de la ville d'Orange viennent de faire une perte considérable en la personne de M. Claude Millet, curé de cette paroisse. Ce respectable pasteur avoit su se concilier l'estime et l'affection de tous ses paroissiens par son esprit de modération, de sagesse, et surtout par sa charité, à laquelle personne n'eut jamais recours en vain.

Né à Orange le 15 février 1763, M. Claude Millet manifesta de bonne heure des dispositions pour l'état ecclésiastique. Il fit ses premières études dans le collége de cette ville, dirigé alors par les Pères de la Doctrine chrétienne. Plus tard, son évêque, M. de Tillet, l'envoya faire son cours de théologie au Bourg-Saint-Andéol, où se trouvoit alors

le séminaire du diocèse de Viviers, dirigé par les membres de la pieuse et savante congrégation de Saint-Sulpice. Ordonné prêtre, il fut placé en qualité de vicaire bénéficier dans la cathédrale d'Orange. C'est dans ce poste que la révolution le trouva, occupé à toutes les fonctions du saint ministère. Fidèle à son devoir dans ces jours mauvais, il refusa le serment à la constitution civile du clergé, et fut obligé, pour se soustraire à la persécution et à la mort, de se tenir caché. Il n'abandonna point Orange au plus fort même de la terreur, alors que de nombreuses victimes étoient chaque jour envoyées à l'échafaud par la commission révolutionnaire. Secondé par les soins et le zèle de quelques amis dévoués, il put échapper aux recherches des agens de cette horrible commission et rendre bien des services aux fidèles qui réclamoient les secours de la religion. Il alloit dans les maisons, dans les campagnes, dans les pays environnans, au milieu des ténèbres de la nuit, à travers mille dangers, porter les consolations de la foi à des mourans, bénir des mariages, faire entendre les vérités de la religion. Lorsqu'ensuite la tempête fut un peu calmée, et que des jours plus sereins se levèrent sur notre malheureuse patrie, il fut des premiers à paroître au grand jour pour réparer les ruines du sanctuaire et ramener au sein de l'Eglise ceux que le schisme ou la crainte des supplices en avoient séparés.

Le diocèse d'Orange ayant été supprimé par le concordat de 1802 et réuni à celui d'Avignon, M. Millet continua à exercer les fonctions du saint ministère dans la paroisse en qualité de vicaire jusqu'en 1816, qu'il en fut nommé curé. Cette charge ouvrit à son zèle une plus vaste carrière. Tout entier à ses fonctions, il s'acquitta constamment des devoirs d'un bon pasteur, s'absenta très-rarement de sa paroisse, établit diverses congrégations, procura à son peuple des missions, des retraites pour ranimer sa foi. Mais son zèle pour le salut de son troupeau ne lui faisoit pas oublier ses besoins temporels; les pauvres ont toujours trouvé en lui un père tendre et compatissant; il sentoit leurs misères et cherchoit les moyens de les soulager. Il faisoit de nombreuses aumônes en son particulier, payoit même pour des enfans en nourrice et en apprentissage. Mais comprenant que des efforts isolés sont bien impuissans au milieu de tant de malheureux, il fonda, le 23 juin 1817, l'œuvre de la Miséricorde pour porter des secours à domicile et soulager les nombreuses infortunes qui n'osent se montrer. Il contribua aussi puissamment à attirer dans la ville d'Orange les Frères des Ecoles chrétiennes. Mais l'œuvre surtout qui fait le plus d'honneur à sa mémoire, est l'établissement des orphelines. Cette maison existoit avant la révolution et avoit ensuite disparu, comme tant d'autres, pendant nos troubles. M. Millet conçut le projet de la rétablir; il vendit une portion de son patrimoine, et acheta une maison très-convenable dans laquelle le nouvel établissement fut installé le 31 janvier 1820. Cette œuvre, confiée aux soins de deux religieuses, est aujourd'hui dans un état florissant. Une vingtaine de jeunes filles sont ordinairement dans cette maison. A l'abri de tous les dangers qu'elles couroient dans le monde, elles reçoivent une éducation chrétienne, et apprennent sous la direction de leurs charitables maîtresses des états propres à leur sexe.

Par son testament, M. Millet laisse un legs à l'hôpital, et sa bibliothèque à la cure d'Orange. Il a terminé son honorable carrière le 14 novembre dernier, à la suite de lon-

gues et douloureuses infirmités. Ses obsèques ont été un véritable triomphe. Tous les prêtres des environs, les autorités de la ville y ont assisté. Le peuple s'est porté en foule dans l'église et a voulu accompagner son charitable pasteur jusqu'à sa dernière demeure.

Si les affaires ecclésiastiques vont fort mal en Prusse quant aux relations de l'Eglise avec le gouvernement, la religion a peut-être gagné sous d'autres rapports. La persécution ouverte a ranimé le zèle des catholiques. Ils témoignent plus d'attachement que jamais pour la religion, et sont plus fidèles aux pratiques qu'elle impose. On voit plus de conversions de protestans.

Après cela, l'hermésianisme continue à exercer ses ravages; il est surtout en force dans le diocèse de Cologne. Tous les professeurs de la faculté de théologie de Bonn et du séminaire de Cologne sont hermésiens. M. Husgen protége ouvertement les partisans de cette doctrine.

M. Flaget, évêque de Bardstown, a été accueilli dans son diocèse avec de vives démonstrations de joie. Il arriva à Bardstown le 7 octobre. Les cloches de la cathédrale et du collége annoncèrent son retour. Les catholiques de Bardstown et des environs s'empressèrent autour de lui. Le prélat entra dans sa cathédrale, où l'attendoit le clergé du voisinage. Il témoigna à ses prêtres son bonheur de les revoir. Il embrassa entre autres de la manière la plus affectueuse M. David, son ancien coadjuteur. Rentré chez lui, les catholiques et les protestans vinrent le visiter. Quoiqu'il eût fait 40 milles le même jour, il sembloit gai et dispos. Le lendemain, il alla dîner au collége Saint-Joseph, où un des élèves le complimenta. L'évêque, dans sa réponse, se félicita de son retour, donna aux jeunes gens des conseils pleins de bonté, et dit avec sa modestie ordinaire, en finissant, que s'il ne pouvoit plus aujourd'hui faire grand'chose pour son troupeau, il lèveroit du moins les mains au ciel et prieroit pour tous. Le prélat paroissoit fort satisfait de se retrouver au milieu de ses enfans, et fut touché de l'accueil qu'il recevoit.

M. Purcell, évêque de Cincinnati, n'a pas été moins bien reçu par son troupeau. La société bienveillante de Saint-Pierre à Cincinnati lui a présenté une adresse pour le féliciter de son retour. Le prélat dans sa réponse la remercia de ses soins pour l'établissement des orphelins, dirigé par les Sœurs de la Charité. Il rend compte succinctement de ce qu'il a fait dans son voyage. Quoiqu'il n'ait pas obtenu tout ce qu'il désiroit, les charités de l'Europe l'ont mis cependant en état de liquider une bonne portion de la dette qu'il a contractée en bâtissant des églises, en établissant l'asile des orphelines, en créant un séminaire. Il s'est procuré des ornemens, des tableaux d'églises, des livres de piété et d'instructions ecclésiastiques. Il s'est adjoint de nouveaux missionnaires qui travaillent maintenant dans le champ du Seigneur.

Le prélat, peu après son arrivée, a confirmé 466 personnes dans l'église allemande de la Trinité à Cincinnati.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Les journaux s'occupent beaucoup dans ce moment de deux *prétendans* qu'ils mettent en scène, chacun à la tête de son parti; l'un revendiquant l'ancien pouvoir monarchique, l'autre revendiquant l'ancien pouvoir impérial.

Il est un troisième *prétendant* dont ils parlent moins, quoiqu'il soit plus près de nos portes et plus à craindre, bien certainement, que les deux autres; c'est le prétendant de la république. On est sur-

[illegible]s que celui-là n'excite pas leur attention au même degré; car il la mérite sous toute sorte de rapports, et par son [illegible]tion incessante, et par son infatigable persévérance, et par le but de ses efforts. A la vérité, il a contre lui l'instinct public, la répulsion générale des idées, et les souvenirs qui se rattachent à ses antécédens. Mais ce ne doit pas être un motif puissant de sécurité pour ceux qui connoissent son caractère, et la passion violente dont il est animé. Si l'idée qu'il a donnée de lui jusqu'à présent n'étoit pas suffisante pour justifier les appréhensions qu'il inspire, une pièce qui fait partie de la seconde instruction du procès porté devant la cour des pairs par suite de l'émeute du 12 mai, achèveroit d'éclairer le bon sens du public. C'est un programme saisi sur un des inculpés, et dont nous allons résumer la substance dans une courte analyse :

« Un dictateur représentera la volonté *de la grande majorité de la nation*. Son premier soin devra être de comprimer les ennemis du peuple que la trombe révolutionnaire n'aura pas engloutis dans le moment du combat. Comme la confiscation des biens de la couronne et de quelques grands personnages ne sera pas suffisante pour faire face aux besoins prévus et aux nécessités de la révolution, on s'arrangera pour faire porter sur les riches la partie la plus onéreuse du fardeau. Seulement on aura égard à leur plus ou moins de fortune; de manière à ce que les plus petites soient plus ménagées que les grandes, suivant leur échelle de proportion. Pour se débarrasser du fardeau de la dette, la banqueroute sera une nécessité. Le choix d'un seul dictateur pouvant offrir de l'inconvénient par la difficulté de trouver réunie dans une seule tête toute la capacité désirable, on examinera s'il ne vaudroit pas mieux établir un triumvirat pour exercer la puissance dictatoriale. Toutes les lois seront suspendues, et le mandat révolutionnaire le plus étendu devra être accordé à ce triumvirat. »

La fin du programme est digne du commencement. Voici le paragraphe qui le résume : « Saper la vieille société; la détruire par ses fondemens; renverser les ennemis extérieurs et intérieurs de la république; préparer les nouvelles bases d'organisation sociale; et conduire le peuple, enfin, du gouvernement révolutionnaire au gouvernement républicain régulier; telles seront les attributions du pouvoir dictatorial, et les limites de sa durée. »

En présence de ce que nous appelons le *prétendant* de la république, on se demande ce que deviennent les deux autres prétendans, et de quel intérêt il peut être de disputer comme on dispute chaque jour sur des théories de gouvernement, à côté d'un parti qui ne s'occupe que d'aller au fait, et de résoudre ainsi toutes les questions par des actions.

PARIS, 18 DÉCEMBRE.

M. de Genoude est parti pour Rome, au milieu de la semaine dernière. L'*Univers*, qui avoit annoncé ce départ, avoit fait des suppositions sur le motif de ce voyage. La *Gazette de France* du samedi 14 nous apprend que ce voyage a pour but de soumettre au chef de l'Eglise un grand projet d'établissement religieux dont M. de Genoude s'occupe depuis son entrée dans les ordres, et qui ne peut se réaliser que par un acte législatif. La *Gazette* ajoute qu'il ne s'est déterminé à partir qu'après s'être assuré que cette affaire sera discutée dans la prochaine session, soit qu'elle y arrive sous la forme d'un projet de loi présenté par M. Teste, soit qu'elle devienne l'objet d'une proposition émanée de plusieurs députés. On avoit dit que M. de Beauregard étoit du voyage, c'est une erreur. Le *Journal du Bourbonnais* annonce que M. de Genoude a passé le 10 par Moulins, accompagné de M. Brunet de Privezac, un des rédacteurs de la *Gazette*.

— Une dépêche télégraphique de Toulon le 18, et d'Alger le 13, est ainsi conçue : « Aucun combat sérieux n'a eu

lieu dans la province d'Alger. Les hostilités n'ont pas commencé à Oran. La province de Constantine est parfaitement tranquille.

— On porte généralement à 50,000 hommes les forces composant l'armée d'Afrique; mais d'après une lettre d'Alger. adressée au *Sémaphore de Marseille*, il n'y a réellement dans la nouvelle colonie que vingt-cinq mille combattans au plus, qui se trouvent répartis dans trois centres de domination, Alger, Constantine et Oran, villes situées à 100 lieues de distance les unes des autres, et qui occupent un littoral dont l'étendue n'a pas moins de 250 lieues, depuis la frontière de Maroc jusqu'à celle de Tunis. L'effectif réel d'Alger est de 10,000 hommes; celui de Constantine de 9,500, et celui d'Oran, de 5,300.

La division du premier centre de domination a à garder Alger, Blida, Coleah, 10 camps et autant de postes fortifiés. La seconde division a dans ses attributions Constantine, Bougie, Gigelly, Stora, Philippeville, Bone, la Calle, Milah, 12 camps et plusieurs postes fortifiés. La troisième division se composé d'Oran, Mostaganem, Arsew, 3 camps et quelques postes fortifiés.

L'effectif général d'après le budget devroit être de 48,000 hommes; mais, dit la correspondance du *Sémaphore*. ce chiffre n'a jamais été atteint, et le véritable chiffre a été encore diminué par la mortalité. Le renfort destiné à l'armée d'Afrique est de 10,000 hommes dont près de 5,000 sont déjà arrivés à Alger.

— Le brick l'*Euryale* et le bâtiment à vapeur le *Papin*, sont partis le 13 de Toulon, pour Alger.

— Plusieurs officiers, sous officiers et soldats de l'armée d'Afrique viennent d'être nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur. Le lieutenant-général Galbois, commandant la province de Constantine, a été nommé grand-officier, et le colonel Gueswiller, commandant le 23e de ligne, commandeur. MM. Hausman, sous intendant militaire; de Chabaud-la-Tour, chef de bataillon du génie; Levaillant, chef de bataillon au 2e régiment d'infanterie légère; Bordet, chef de bataillon au 23e de ligne, et Ali-Ben Bahamet, caïd des Haractas, ont été nommés officiers.

— M. Gustave de Beaumont, candidat de l'opposition, a été élu à Mamers, en remplacement de M. Letrône, décédé.

— M. Pauwels, aussi candidat de l'opposition, a été élu député à Langres, au deuxième tour de scrutin.

— Le 2e collége électoral du département de l'Ain est convoqué à Bourg pour le 11 janvier, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Bernard, décédé.

— Le 1er collége électoral du département de l'Aveyron, qui étoit convoqué pour le 28 de ce mois, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. [illegible] décédé, se réunira le 4 janvier prochain. Le changement du jour de la réunion a été motivé sur ce que les deux foires de [illegible]celle et de Rieuperoux devoient occasionner l'absence d'un grand nombre d'électeurs.

— La chambre des pairs s'est occupée lundi, mardi et aujourd'hui, en cour judiciaire, de la seconde catégorie des inculpés des 12 et 13 mai. (Voir à la fin du Journal.)

— M. Romiguières, procureur-général à Toulouse, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Bonnet, décédé. M. Plougoulm, procureur-général à Amiens, est remplacé par M. Salveton, avocat-général à Riom; et nommé procureur-général à Toulouse.

— M. Pingaud, président du tribunal de Lure, est nommé président à Dôle (Jura), et M. Gobillot, juge à Lons-le-Saulnier, président à Lure (Haute-Saône).

— Le marquis de Crouy-Chanel, après avoir été interrogé par le juge d'instruction, et remis au gendarme pour être reconduit en prison, est parvenu à s'évader.

— M. Magendie a ouvert aujourd'hui le cours de médecine au collége de France.

La caisse d'épargne de Paris, a reçu 5 et 16, la somme de 445,186 fr., mboursé celle de 527,000 fr.

On construit en ce moment, rue de arpe, une façade monumentale dele palais des Thermes.

NOUVELLES DES PROVINCES

n a lancé, le 12, à Metz un baà vapeur qui a été nommé *la Ville Metz*.

— M. de Kermel, ingénieur en chef des ts-et-chaussées du département du istère, spécialement chargé des pha-, vient de mourir à l'âge de 51 ans.

— La corvette de charge l'*Isère* est vée, le 14, de l'île Bourbon à Brest.

— Le 13, à sept heures du matin, un mmissaire de police et des agens ont shi, à Lyon, les bureaux du *Réparateur*, pendant qu'un second commissaire police visitoit l'imprimerie de ce jour-. Dans chaque endroit, la perquisin a duré plus de cinq heures. Le *Réparateur* du 14 nous ayant appris que la lice vouloit saisir un placard qui avoit affiché dans les rues de Lyon pennt le séjour du duc d'Orléans dans te ville, demande s'il est possible qu'un mphlet dans lequel on faisoit un ap- aux passions démocratiques les plus ncées, et dans des termes hideux, étrangers au vocabulaire dont il se sert bituellement, soit l'œuvre de royales.

La police n'a rien trouvé d'important, t dans les bureaux du *Réparateur*, soit ns les ateliers de l'imprimeur de cette ville. Néanmoins M. Pitrat fils, imprieur, et son jeune frère, ainsi que . Pommet, rédacteur-gérant du *Réparateur*, et un porteur de journaux ont été nduits en prison et mis au secret.

— M. Barginet, gérant du *Journal du ommerce* de Lyon, a été arrêté le 12.

— L'exposition de la Société des amis es arts, à Lyon, a commencé le 14.

— On signe à Toulouse une pétion aux deux chambres ayant pour but d'obtenir l'abaissement de la taxe des lettres à l'instar de ce qui a eu lieu en Angleterre, au moyen d'un timbre uniforme.

— Le nommé Jean Moustié a comparu le 13 devant la cour d'assises de la Gironde pour crime de parricide commis sur Bernard Moustié, son père, et a été condamné à la peine des parricides.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Ainsi qu'on l'avoit prévu, le renouvellement du corps municipal de Madrid s'est opéré dans le sens du parti exalté. Sur 37 membres élus, il en a obtenu 35 pour sa part.

— Les journaux et les correspondances privées de Madrid en date du 10, font mention d'un rapport adressé par Espartero au ministre de la guerre, et qui contiendroit les plus fâcheux détails sur la démoralisation et le découragement de son armée. Outre les maladies et le typhus qui y causent de grands ravages, plus de la moitié des soldats, dont le temps de service est expiré, demandent à jouir de leurs congés et à retourner dans leurs foyers. Espartero insiste vivement pour qu'on lui envoie des renforts, de l'argent, des munitions et des vivres. Il ajoute que l'armée du centre, sous le commandement d'O'Donnell, se trouve à peu près dans le même état que la sienne. Ces nouvelles causent plus que de l'embarras au gouvernement.

— Dans la plupart des grandes villes telles que Murcie, Grenade, Valence, Cadix, etc., les élections municipales se font dans le même esprit révolutionnaire qu'à Madrid; ce qui paroît être d'un augure défavorable pour l'élection générale des cortès.

— Une lettre de Barcelonne, en date du 6, offre un aperçu fort triste des pertes que fait l'armée des christinos. Il est dit dans cette lettre que les routes par lesquelles on fait passer les détachemens de troupes et les convois, restent jonchées de morts, de blessés et de malades.

— Maroto a été reçu en audience particulière par Marie-Christine. On ignore ce qu'ils ont pu se dire dans cette entrevue.

— Cabrera, ne voulant conserver que des partisans dans l'étendue du territoire soumis à ses armes, a fait offrir des passeports aux familles qui voudront se retirer à Madrid ou ailleurs.

M. Lebeau est de retour à Bruxelles de la mission diplomatique dont il étoit chargé auprès de la diète germanique.

— La *Gazette de Londres* du 13 publie un ordre du conseil, dans lequel sont énoncées les puissances étrangères qui ont en ce moment des traités de commerce avec la Grande-Bretagne. Ce sont les Etats-Unis d'Amérique, le roi de Prusse, le roi de Hanovre, le roi de Danemarck, les provinces unies de Rio de la Plata, l'état de Colombie, le sénat de la ville libre anséatique de Brême, le sénat de la ville libre anséatique de Hambourg, le roi des Français, le roi de Suède et de Norwège, les Etats-Unis du Mexique, l'empereur du Brésil, la ville libre de Francfort, l'état de Venezuela, la confédération péru-bolivienne, le roi de Grèce, le roi des Pays-Bas, l'empereur d'Autriche et le sultan de l'empire ottoman.

— Une lettre de Malte, du 26 novembre, signale l'arrivée en ce port de six jeunes Français, sortant de l'école de Saint-Cyr, et se rendant en Perse.

— Les états-généraux de la Hesse-Electorale avoient été convoqués pour le 10 décembre à Cassel, et l'assemblée a été ouverte ce jour même, au nom du prince co-régent, par le ministre de l'intérieur, M. de Hanstein, en présence de tous les ministres et des présidens ministériels.

— Le roi Ernest est revenu le 8 de Brunswick à Hanovre.

— L'ouverture de la diète du duché de Brunswick a eu lieu le 10.

— Le prince Christiern-Frédéric, cousin du feu roi de Danemarck Frédéric VI et son successeur au trône, a pris le nom de Christiern VIII, et a nommé le prince royal Frédéric-Charles Christien, général commandant dans le Jutland et en Ivonie. S. A. R. le prince Frédéric-Ferdinand est nommé commandant-général de Seeland, Lolland et Falser, et le ministre d'état, comte de Reventlow-Brestenbourg, président de l'Académie des sciences.

— A Rio-Janeiro, le 20 octobre, le ministère brésilien se préparoit à émettre pour 6,000 contos de reis (environ 36 millions de francs) de papier monnaie, votés par la législature pour le service de l'état.

COUR DES PAIRS.

Insurrection des 12 *et* 13 *mai.*

La chambre des pairs s'est réunie hier vers midi en cour judiciaire, et M. Mérilhou lui a présenté au nom de la commission d'instruction le rapport sur la seconde catégorie des accusés des 12 et 13 mai.

Ayant dit quelques mots sur le rapport concernant la première catégorie, et rappelé l'arrêt qui fut plus tard rendu par la cour, M. Mérilhou est arrivé aux actes judiciaires qui sont depuis intervenus. La commission d'instruction a mis en liberté en août 170 prévenus, 75 dans le mois d'octobre, 40 dans le mois de novembre, et 30 dans les premiers jours de décembre, en tout 315. Il reste 34 détenus, avec Louis-Auguste Blanqui, arrêté à Paris le 31 octobre au moment où il venoit de monter en diligence pour se rendre en Suisse. Il y a en outre trois accusés absens.

Comme Barbès et Martin Bernard, Blanqui, après avoir reconnu son identité, s'est renfermé dans le silence le plus absolu, laissant ainsi intactes les charges qui s'élèvent contre lui, et qui, appuyées sur plusieurs témoignages, établissent qu'il a fait partie de la *Société des Saisons*, en a dirigé les mouvemens, et a combiné et ordonné la révolte des 12 et 13 mai.

M. Mérilhou rappelle qu'il a montré dans son rapport du 12 juin que la révolte des 12 et 13 mai avoit été préparée

la longue main dans le sein des sociétés secrètes, et que le parti républicain vaincu en avril 1834, n'avoit cependant point interrompu ses menées.

Le rapporteur parle de l'accusé Charles (Jean), âgé de 33 ans, marchand de vins, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 13, et l'un des influens de la *Société des Saisons*. Raban, qui a été condamné pour fabrication de poudre, avoit été chargé en 1836 de recevoir des souscriptions pour les prisonniers politiques, et avoit touché en dix-huit mois une somme totale de 14,000 fr., au moyen d'une circulaire portant les signatures de MM. de Cormenin, Garnier-Pagès et Lamennais, accolées à la sienne, et finissant par ces mots : *Jamais malheur ne fut plus digne de la sympathie des patriotes.* Cette somme fut dépensée par Raban sans aucun contrôle, et l'on croit que 700 fr. en furent distraits pour fabrication de poudre. Après l'arrestation de Raban, le soin de recueillir les souscriptions fut confié à Charles. On a saisi chez lui des registres indiquant les sommes données par chacun avec des noms supposés, et plus particulièrement avec la dénomination d'anonyme. Les états de Charles ne commencent qu'à la fin de février, et de cette époque au 20 juin, jour de la saisie, on trouve 1,285 fr. à la recette, et à la dépense 1,547 fr., dont 875 fr. pour impression du *Moniteur républicain*. Ainsi ce journal clandestin que les accusés de la première catégorie rejetoient bien loin comme professant des doctrines beaucoup plus exagérées que leurs doctrines, étoit bien l'œuvre de la *Société des Saisons*. C'est Charles qui a cherché un logement pour cacher Martin Bernard, et qui a meublé ce logement. L'accusé Charles étoit aussi en relation avec Vilcoq, qui, soupçonné, après l'attentat d'Alibaud, de tramer un autre complot, se trouva condamné dans une affaire de poudres, et qui, amnistié en 1837, fut récemment condamné pour l'impression du neuvième numéro du *Moniteur républicain*.

Après avoir dit quelques mots sur Allard, qui fut acquitté lors du jugement de Vilcoq, le rapporteur parle du *Moniteur républicain*, dont il fait de longues citations, et arrive à Pons, cuisinier, demeurant à Paris, qui, arrêté, ne tarda pas à avouer qu'il avoit fait partie des *Saisons*, et à déclarer qu'il avoit su qu'une grande réunion, présidée par Blanqui, Barbès et Martin Bernard, devoit avoir lieu chez Charles, à l'occasion de l'attaque projetée du 12 mai. Il n'y alla pas, mais il apprit ce qui s'y étoit passé par le cuisinier Alexandre (c'est le nommé Quarré). Pons a été mis en liberté.

Quarré a aussi reconnu avoir fait partie de la *Société des Saisons*, où même il avoit le grade de *juillet* (chef d'un mois). Il avoit été initié par Martin Bernard.

Après quelques réflexions sur le danger des sociétés secrètes, M. Mérilhou arrive à Moulines, qui avoit écrit au nommé Maréchal, résidant alors dans le département de l'Ain, de venir *s'enivrer du parfum de la poudre, de l'harmonie du boulet*, pour faire ensuite *la conduite aux membres de la famille royale que l'on enverroit probablement faire un tour de France pour leur apprendre à vivre.* Moulines avoit prétendu qu'une fille Monesson l'avoit chargé d'écrire ainsi, afin de décider Maréchal à revenir plus vite auprès d'elle. Cette fille, qui avoit confirmé cette déclaration, s'est rétractée plus tard, en affirmant que Moulines lui avoit recommandé de parler de la sorte dans le cas où elle seroit interrogée. Moulines habitoit un hôtel quai de Jemmapes, et connoissant sans doute l'attaque projetée du 12 mai, le 11 il cherchoit par tous les moyens à se procurer un fusil de garde national, et aussi il avoit avec un officier logé dans l'hôtel une longue conversation sur la manière de se défendre avec avantage au sein d'une ville révoltée.

Nétré, clerc d'huissier, et Quignot, tailleur, ce dernier âgé de 20 ans, sont, dit le rapporteur, dignes d'avoir leurs noms associés à ceux des premiers, car déjà celui de Nétré (absent), a figuré en 1836 à côté de ceux de Barbès et de Blanqui, et quant à Quignot, quatre fois déjà il a été l'objet de poursuites pour association illicite et complot; arrêté le 3 mai 1837, il a été amnistié peu après. M. Mérilhou, en établissant leur culpabilité, lit une note écrite de la main de Quignot, à l'effet d'examiner ce qui seroit fait après la victoire. Entre autres choses, la banqueroute y est considérée comme une nécessité.

Dans la seconde partie de son rapport, M. Merilhou parle d'abord du pillage des magasins d'armes des frères Lepage, rue Bourg-l'Abbé. Blanqui y a été vu par l'inculpé Quarré. Le condamné Nouguès a aussi affirmé que Blanqui y étoit avec Barbès et Martin-Bernard. Le rapporteur rappelle aussi ensuite les scènes de la Préfecture de police, du poste du Châtelet, de la barricade de la rue Planche-Mibray, de l'Hôtel-de-Ville, des mairies des 7e et 6e arrondissemens, de la barricade Grenetat, des passage et impasse Beaufort, des barricades Saint-Magloire, Pastourelle, Tiquetonne et Montorgueil, de la rue d'Amboise.

Pierre Bonnefond, âgé de 28 ans, chef de cuisine dans le café-restaurant qui porte le nom de café de Foy, et qui est situé au coin du boulevard et de la rue de la Chaussée-d'Antin, quitta son établissement le 12 mai avec tous ses aides de cuisine au moment où le travail exigeoit sa présence. Deux heures après, on l'arrêta blessé dans l'allée d'une maison du quai de l'Horloge. Il avoit à ce moment un fusil double. Plusieurs des autres accusés ont été aussi arrêtés par suite de blessures qu'ils venoient de recevoir, d'autres nantis encore d'armes qui avoient fait feu, et quelques-uns sur des déclarations de témoins.

Le rapporteur retrouve Blanqui à la prise de l'Hôtel-de-Ville, et à côté de lui Quignot, Nétré et Moulines.

Ayant fait la part de chacun dans la journée du 12 mai, M. Mérilhou retrace les événemens du 13. et ensuite ceux postérieurs aux 12 et 13 mai. On pouvoit croire que les individus qui avoient échappé à la troupe, à la garde nationale, et à la vigilance de la police, chercheroient à se faire oublier; il n'en a point été ainsi; comme si le parti de la révolte avoit voulu réfuter ceux qui ne voyoient dans l'insurrection du 12 qu'une entreprise sans portée, des faits graves sont venus avertir de la profondeur du danger.

En juin, la police a saisi une espèce de canon pouvant contenir 40 balles, plus tard un numéro du *Moniteur républicain*, plus tard encore des bombes, de la poudre et des cartouches. Le rapporteur parle aussi de l'explosion de la rue de Montpensier, de l'arrestation de Béraud, et des papiers révolutionnaires trouvés en sa possession.

Après la lecture du rapport, M. Franck-Carré, procureur-général, assisté de MM. Boucly et Nouguier, substituts, a conclu à la mise en accusation de 34 des prévenus, au renvoi du nommé Flotte, cuisinier, âgé de 26 ans, devant les tribunaux ordinaires, et à la mise en liberté des sept autres prévenus.

La cour des pairs s'est alors ajournée. Hier, elle s'est réunie de nouveau pour délibérer sur les conclusions du rapport de M. Mérilhou et du réquisitoire du procureur-général. La séance s'est prolongée jusqu'à cinq heures et demie, et la cour s'est de nouveau ajournée. Aujourd'hui, elle a rendu son arrêt. On dit ce soir qu'il est conforme aux conclusions du procureur-général.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 18 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 85 c
TROIS p. 0/0. 80 fr. 40 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 102 fr 00 c
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr 50 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2990 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 790 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1,2
Emprunt Belge 101 fr. 3 4
Rentes de Naples 101 fr. 40 c.
Emprunt d'Haïti. 515 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr. 0,0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

I DE LA RELIGION
It les Mardi, Jeudi
medi.

n peut s'abonner des
15 de chaque mois.

N° 3218.

SAMEDI 21 DÉCEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
fr.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

ire de saint Louis, par M. le
rquis de Villeneuve-Trans. —
ol. in-8°.

(Suite des Nos 3154 et 3159.)

délivrance des saints lieux et
lèles de Syrie et de Palestine,
émissoient sous une dure op-
on, étoit un des objets les plus
à la piété du moyen âge. On
it la religion intéressée à la
iête des lieux sanctifiés autre-
ar tant de prodiges, et qui con-
ient encore le tombeau du Sau-
. On regardoit comme un de-
d'aller secourir des frères mal-
eux que leur attachement à la
hrétienne exposoit à tant de
tions. De tels motifs, dont on ne
oit guère alors à contester la lé-
ité, devoient naturellement al-
r le zèle d'un prince aussi pieux
aint Louis. Il résolut, malgré le
rais succès des croisades précé-
s, de tenter de nouveaux et
eux efforts; et les remontrances
uillaume d'Auvergne, évêque de
, et les prières même de la
Blanche sa mère ne purent
ler sa détermination.

pape Innocent IV avoit alors de
s démêlés avec Frédéric II,
eur d'Allemagne. Le saint roi,
rendre la paix à la chrétienté
nager à l'expédition qu'il mé-
de nouvelles facilités et des se-
plus abondans, entreprit de
ilier le pape avec l'empereur.
à cet effet plusieurs entrevues
e pontife à Cluny, où ils s'é-
donné rendez-vous. Louis communiqua au pape les propositions dont l'avoit chargé Frédéric, que les circonstances avoient rendu un peu moins fier; Innocent répondit, non pas *aigrement*, comme le dit M. de Villeneuve, mais d'un air doux et modeste, ainsi que le rapporte un historien contemporain, que Frédéric avoit si mal tenu toutes ses promesses précédentes, qu'il s'étoit ôté lui-même toute créance. Le saint roi représenta au pontife que l'Evangile nous ordonnoit de tendre les bras à celui qui demande miséricorde. Il lui montra combien un prince aussi puissant que Frédéric pouvoit être utile au succès de la croisade. Le pape, qui connoissoit l'empereur, persista dans son refus.

M. de Villeneuve nous dit qu'Innocent gardant le silence, le monarque s'écria, le cœur contristé et la voix émue : « Est-il possible de ne pas trouver dans le serviteur des serviteurs de Dieu cette humilité chrétienne que je vois dans un empereur? » Est-il croyable qu'un prince aussi pieux que saint Louis ait apostrophé ainsi le chef de l'Eglise? Non; il avoit une foi trop vive, il étoit pénétré d'un trop profond respect envers le successeur de saint Pierre, pour lui parler d'un ton si peu convenable. Aussi n'est-ce pas là le langage que Fleury et l'auteur de l'*Histoire de l'église gallicane* lui mettent à la bouche, d'après Matthieu Paris, historien peu suspect de partialité pour les papes. Les dernières paroles du saint roi au pontife, suivant Fleury, furent celles-ci : *Recevez, Sei-*

impressions et ses propres sentimens? Louis, observe judicieusement l'*Histoire de l'église gallicane*, étoit persuadé de la sincérité de Frédéric, comme Innocent IV l'étoit de sa duplicité; sur des principes si différens, il n'est point étrange qu'ayant tous deux des intentions très-louables, ils persistassent constamment, l'un dans ses instances, l'autre dans ses refus.

Est-il probable encore que le même pape, apprenant que le roi d'Angleterre ne se montroit pas disposé à contribuer aux frais de la croisade, se soit écrié : *Eh quoi! le roitelet s'avise aussi de frédériser? Ne sait-il pas comment nous le mettrons à la raison?* Ce langage n'est pas digne d'un pontife aussi sage et aussi grave. Innocent IV savoit très-bien que le roi d'Angleterre n'étoit pas un *roitelet*, et il suffit de lire son entretien plein de réserve et de modération avec saint Louis, pour voir qu'il n'a pu lui échapper un propos aussi peu mesuré.

que leurs maîtres traitoient
fois avec trop de rigueur.
qu'ayant été informée que
tre de Notre-Dame tenoit
niers à Paris beaucoup de
gens de sa dépendance, sans
lit que l'impuissance où ils
payer les charges qui leur ét
posées, elle en fut si touché
alla sur l'heure aux prison
fit ouvrir, sauf, après cet
souveraineté, à entrer en a
dement avec les parties p
compensation honnête. C
que ce fait est rapporté da
toire de l'église gallicane.
vel historien de saint Loui
ce même fait avec des circ
qui nous paroissent porter
de l'exagération.

Il dit que la régente ayan
les chanoines à user d'ind
quelques-uns d'entr'eux répo
insolemment : « De quoi se m
femme? nous ne devons c
personne de notre conduite

ır ajoute, « que le chapitre, pour ieux constater ses droits de suraineté, fit entasser de nouveau autres serfs en des cachots somes, infects, où l'on plongea des mmes, des enfans, des vieillards ême, mourant de faim, de froid, maladie; qu'au récit de ce barre traitement, Blanche se fit arer comme un chevalier, et tenant bâton à la main, s'en vint droit x prisons pour en faire rompre les rtes. » Il est permis de croire que les oses se passèrent sans tant de fras, et que la reine Blanche eut au oins la patience d'attendre qu'on i ouvrît les portes de la prison.

Le troisième volume de l'*Histoire saint Louis* offre un tableau de la e intérieure de ce prince, et cette rtie de son histoire offre des détils intéressans sur ses pratiques de été, sur ses occupations privées, sur s relations avec sa famille et pluéurs personnages distingués de ette époque. La piété dans saint ouis n'ôtoit rien à son affabilité. lle ne lui fit jamais négliger les as qu'il devoit à son peuple. Il ésidoit exactement ses conseils et n parlement; et dans les affaires incipales il vouloit tout voir de propres yeux. Il veilloit aux pros des arts et des lettres, et s'appliqit avec zèle à perfectionner la létion. Il se trouvoit néanmoins esprits critiques qui blâmoient temps considérable qu'il donnoit x exercices de piété. Ce sage prince contentoit de répondre : *Si je pas-r deux fois autant de temps à jouer x dés ou à courir le cerf par les bois, sonne n'y trouveroit à redire.*

Saint Louis se préparant à une sede expédition contre les Sarras, et voulant assurer la liberté de l'église gallicane, et prévenir les troubles que pourroit causer le défaut d'une loi précise, rendit une ordonnance assez célèbre, appelée *pragmatique sanction*. Cette pragmatique, divisée en six articles, règle les droits des collateurs et patrons des bénéfices, assure la liberté des élections, promotions et collations, et détermine quelques priviléges et franchises de l'Eglise de France. En comparant le texte de M. de Villeneuve avec celui de Fleury, de Bergier et de l'*Histoire de l'église gallicane*, nous voyons que l'auteur de la nouvelle vie de saint Louis n'a pas cité avec assez de fidélité une pièce aussi importante. Il ajoute au premier article, et il rapporte d'une manière fort inexacte le cinquième, dont l'authenticité d'ailleurs est contestée avec quelque fondement, puisqu'il manque dans plusieurs exemplaires. Il eût été bon d'en avertir. On eût pu même ajouter que l'authenticité de la pragmatique sanction n'est pas absolument certaine, puisque des critiques renommés, tels que Thomassin et les Bollandistes, ont cru qu'elle étoit postérieure à saint Louis. Mais comment concevoir les réflexions que M. de Villeneuve place à la suite de la pragmatique sanction?

« En même temps que le caractère ferme, prudent et éclairé de Louis IX, dit-il, réprimoit *les scandales des excommunications et des interdits*, et amenoit pour la première fois le Saint-Siége à éteindre lui-même ces foudres avec lesquelles il embrasoit et ébranloit les royaumes.... »

On est étonné de trouver dans l'ouvrage d'un homme tel que le noble et religieux auteur, de pures déclamations qu'eût désavouées saint Louis. Il ne s'agit dans la pragmati-

que sanction ni d'interdits, ni d'excommunications. La cour de Rome n'est nommée que dans l'article d'une authenticité douteuse, et les auteurs de l'*Histoire de l'église gallicane* et Fleury lui-même observent, que le saint roi, dans sa pragmatique sanction, pouvoit avoir également en vue les entreprises des seigneurs et des juges laïques. Il est de plus à remarquer que saint Louis ne devoit pas être si mécontent de la cour de Rome, puisque très-peu de temps auparavant, le pape avoit, d'après le désir du roi, obligé les chapitres de Rouen, de Reims et de Sens à payer à ce prince la décime pour la croisade, que ces chapitres faisoient quelque difficulté de lui accorder.

Il appartenoit surtout à un historien de saint Louis de parler des souverains pontifes et du clergé avec cette réserve et ces ménagemens qui siéent si bien à un auteur religieux. On n'écrit jamais mieux la vie des héros du christianisme, qu'en se pénétrant de leur esprit. Un grand prince disoit qu'il falloit se donner de garde de révéler les fautes des ministres du Seigneur, de peur de scandaliser le peuple, et de lui prêter de quoi autoriser ses désordres; il ajoutoit que s'il surprenoit un évêque en faute, il le couvriroit de sa pourpre, pour en cacher le scandale aux yeux des fidèles. Ces paroles ne sont pas de saint Louis, mais sont bien dignes de lui, et méritent le suffrage de tous les amis de la religion. Si quelquefois l'historien est obligé de rapporter des faits qu'il est difficile de justifier, il faut au moins que son expression, au lieu de les aggraver, témoigne le regret et la douleur qu'il éprouve en les racontant.

L'auteur, dans le cours de son ouvrage, cite fréquemment nos vieux écrivains. Leur style, surtout celui du sire de Joinville, a souvent de la grâce et beaucoup de naïveté. Mais ces citations trop multipliées et trop longues n'ont-elles pas un inconvénient? Ne produisent-elles pas une bigarrure de style qui finit par fatiguer le lecteur? C'est au moins l'impression que nous avons éprouvée en lisant la nouvelle *Vie de saint Louis*. C'est, pour ainsi dire, une histoire moitié vieux style et moitié style moderne. Il vaudroit mieux, ce nous semble, ou tout l'un ou tout l'autre.

Nous croyons encore que l'auteur eût bien fait de rattacher à son texte les citations nombreuses d'auteurs qui se voient au bas des pages, et qui sont sans renvoi, de sorte qu'on ne sait à quel fait les rapporter. Les volumes sont terminés par d'abondantes *pièces justificatives*. E.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Des lettres apostoliques du Saint-Père, sous la forme la plus solennelle, *ad futuram rei memoriam*, défendent le commerce des nègres. Ces lettres sont datées du 3 décembre et signées de M. le cardinal Lambruschini. Elles ont été publiées et affichées à Rome le 5. Nous en donnerons la traduction dans notre prochain numéro.

L'assemblée annuelle de charité pour les orphelins du choléra aura lieu à Notre-Dame le samedi 28, jour de la fête des saints Innocens. A deux heures précises, le sermon sera prononcé par M. l'abbé Olivier, curé de Saint-Roch, chanoine honoraire de Notre-Dame. Il sera suivi du salut après lequel on chantera le *De profundis* pour les victimes du choléra, et les bienfaiteurs de l'œuvre décédés. La quête sera faite par mes-

: la princesse de Beauffrémont, ırquise Barthélemy, les comtes- : Béthune et Emmanuel Caccia, ronne Creuzé de Lesser, la du- e de Dino et la vicomtesse de . On peut adresser les dons à Archevêque, ou aux curés des sses, ou aux dames quêteu- ›u à M. Bréton, trésorier de re, rue du Faubourg-Poisson- , n° 6.

Bref de Paris pour 1840 (1) vient roître. Il contient les avis ordi- s pour les stations de l'Avent et arême, pour la confirmation, les saintes huiles et pour la re- ecclésiastique. On a fait à la fin ·ef une addition fort heureuse ; a mis l'état du clergé du dio- Cet état comprend MM. les ls-vicaires et chanoines, MM. les i et vicaires de toutes les parois- e la ville et de la banlieue, les aumôniers et chapelains des aux, hospices, colléges et pri- enfin les supérieurs ecclésiasti- et chapelains des communautés ıeuses. Nous applaudissons à additipn, et même, s'il nous permis d'exprimer un vœu, croyons qu'on verroit avec plai- liste de tous les prêtres exer- le ministère dans les différentes sses ; ce seroit le complément liste qu'offre le nouveau bref. nécrologe des ecclésiastiques iés dans le diocèse, du 15 no- re de l'année dernière au 15 nbre de cette année, contient ms. Dans ce nombre, il en est dont nous avons annoncé la ; ce sont M. le cardinal d'Isoard, le 7 octobre ; MM. Boudot et dre, grands-vicaires, morts le cembre de l'année dernière et juillet de cette année ; M. d'A- , chanoine, mort le 12 juillet ; loy, curé de Saint-Paul-Saint- Louis, mort le 8 janvier, et M. Di- don, mort à Dijon le 8 juillet. Nous avons donné dans ce Journal des notices plus ou moins étendues sur ces ecclésiastiques. Seulement, nous n'avions pas su le nom de baptême de M. le curé de Saint-Paul-Saint-Louis ; il s'appeloit François Roy. Nous n'avions dit qu'un mot d'un autre ecclésiastique mort ; c'est M. Georges-François Marchant de la Motte, chanoine dignitaire du chapitre de Saint-Denis, ancien grand-vicaire de Tulle, mort le 3 septembre, à l'âge de 81 ans. Il avoit eu le titre de camérier secret d'honneur de Pie VII, sans doute à raison des services qu'il avoit rendus aux cardinaux et prélats, lorsqu'on les fit venir à Paris en 1810.

Nous donnerons plus tard les noms des autres ecclésiastiques morts dans l'année.

(1) Prix 75 c. et 1 fr. franc de port. reau de ce Journal.

Une grande partie des exemplaires reliés de la deuxième édition in 8° et de la troisième édition in-12 de l'*Histoire du Pape Pie VII*, a déjà été acquise pour être offerte en présens à de pieux ecclésiastiques. Le succès de cet ouvrage ne se ralentit pas un instant.

On écrit de Venise que la première traduction vénitienne, ornée de gravures représentant douze des principales circonstances rappelées dans cette mémorable vie, va incessamment être complétée. C'est sous les plus augustes auspices que cette traduction, qui sera la cinquième traduction italienne, doit paroître au commencement de l'année prochaine. Enfin, c'est à Rome surtout, et cela est bien naturel, que le débit de cet ouvrage a excité l'attention générale. Nous n'oublions pas que nous avons promis de donner la traduction de l'introduction très-remarquable placée en tête d'une des traductions espagnoles, par le savant D. Manuel Lopez Santarella, archidiacre de

Huete, dans la sainte église cathédrale de Cuenca.

M. l'évêque de Saint-Flour a publié aussi un mandement au sujet de la fête de la Conception Immaculée de la sainte Vierge. Le prélat rappelle la doctrine de la tradition sur ce point. Il cite les conciles, les Pères et les docteurs qui ont proclamé l'inaltérable pureté de la sainte Vierge et son exemption de toute souillure. Un de ses prédécesseurs, Bertrand de Cardonne, onzième évêque de Saint-Flour, assista au concile de Constance, où fut reconnu le privilége de l'immaculée conception de Marie. M. l'évêque de Saint-Flour a donc sollicité le même indult qu'avoient obtenu MM. les archevêques de Séville, de Paris et de Bourges. Deux rescrits du Saint-Père, du 27 septembre dernier, l'autorisent à célébrer la fête de l'Immaculée Conception le second dimanche de l'Avent, à joindre à la préface le mot *immaculatâ*, et aux litanies l'invocation *Regina sine labe concepta*. De plus, une indulgence plénière est accordée aux fidèles qui communieront avec les conditions requises le jour indiqué. Le prélat ordonne donc que ces concessions soient observées dans son diocèse. Il a voulu officier pontificalement dans sa cathédrale le dimanche 8 décembre. Le mandement n'ayant pu être publié à temps pour que la fête de l'Immaculée Conception fût solennisée dans tout le diocèse, M. l'évêque engage ses prêtres à dire dans ce mois une messe votive privée de l'Immaculée Conception, à y inviter les fidèles, et à propager ce culte dans les paroisses.

Le mandement, en date du 7 décembre, est suivi des deux rescrits et de celui pour Bourges. On sait que Saint-Flour est suffragant de cette métropole.

Le conseil royal d'instruction publique a pris récemment deux décisions touchant les petits séminaires et les manécanteries. Par ces décisions, il réclame l'exécution stricte des ordonnances de 1828, et déclare que hors les murs de l'Université il n'est pas possible d'enseigner ni d'apprendre le latin. Conformément au désir qu'il a manifesté, une ordonnance a été rendue dans le mois d'octobre, exhumant en quelque manière les autres ordonnances, sinistres avant-coureurs de la chute du trône, et faisant une nouvelle distribution du nombre des élèves qui peuvent être admis dans les maisons ecclésiastiques de chaque diocèse..

Sans m'arrêter aux réflexions de tout genre qui naissent à la seule idée d'une mesure telle que celle qui vient d'être prise, voici une question qui peut être de quelque importance. Dans le nombre des élèves que peuvent recevoir les écoles ecclésiastiques secondaires, doit-on comprendre cette multitude de jeunes gens dépourvus de ressources, sortis du fond des campagnes et souvent du sein des villes, que les diocèses sont obligés d'élever gratuitement et à si grands frais? Au lieu d'être rangés parmi les élèves des écoles publiques, ces jeunes gens ne doivent-ils pas plutôt être considérés comme des orphelins délaissés dont les évêques se chargent, comme autrefois ils se chargeoient du soin des indigens? Les séminaires sont-ils autre chose à leur égard que des maisons de refuge où on les recueille, où on les entretient et les forme, avec des risques infinis de voir peines et dépenses perdues? Car qui ne sait qu'aujourd'hui surtout la moitié des vocations chancellent, et que plus d'un tiers manquent tout-à-fait? Et quand la dure loi de l'existence de leurs maisons aura contraint les directeurs des établissemens ecclésiastiques à exclure les jeunes gens par-

du nombre fixé, comment se liront les rangs du clergé, déjà cis à un point effrayant, et qui ut craindre pour l'avenir de la on dans certains diocèses?

vérité, il est des choses qui pa- it bien inconciliables; à enten- rtains hommes, rien de plus t que de rappeler les popula- au sentiment religieux, pour vir de leur façon de parler; et e part, on diroit que tous leurs , toutes leurs combinaisons qu'une fin, savoir, de détruire lement tous les moyens que le a d'exercer quelque influence, ème de se recruter. Ces ré- ns m'ont d'autant plus frappé, e suis moi-même, dit l'ecclé- ue qui nous transmet ces ré- ns et qui ne veut pas être con- ue je suis de cette classe pau- du nombre de ces orphelins és par l'Eglise, que je ne dois éducation qu'à la charité, et mais il ne me fût venu même nsée de chercher à entrer dans llége universitaire. Bien à mê- ar ma position, d'apprécier le que portent aux séminaires les nens nouveaux, je puis assu- e la plaie sera profonde, et a douloureusement sentir dans nfinité d'endroits.

Laroque, recteur de l'Acadé- e Cahors, a adressé au *Mémorial ais* et à quelques journaux de la le une réclamation sur une let- e M. le vicomte de Bonald qui nparoit à Strauss, lettre que avons insérée numéro du 31 oc- . La réclamation de M. Laro- st fort longue et est d'ailleurs loin de le justifier. M. le rec- ne paroît point du tout offensé i le compare à Strauss; au con- , il remercie M. de Bonald de r placé *en si bonne compagnie*, il e que c'est lui faire *plus d'hon- qu'il n'eût osé espérer, de le met- tre avec un des hommes les plus savans de l'Allemagne, que l'Europe pensante dédommage amplement de dédains qui ne sauroient l'atteindre*. Il se moque un peu des *pieuses colères* de M. de Bonald. Ce ton nous indique assez les opinions de M. Laroque. C'est un *honneur* à ses yeux d'être comparé à un homme qui nie la divinité de Jésus-Christ, et qui ne doit sa renommée qu'à son impiété. Voilà donc le *savant* que M. Laroque recommande aux membres et aux élèves de son Académie.

M. Laroque ne veut pas qu'on le croie athée; il établit, dit-il, dans son cours de philosophie *l'existence et la véritable notion de la cause première*; il croit à l'immortalité de l'ame, et il croit qu'il y aura dans la vie future des épreuves et des expiations plus ou moins longues. Cela lui semble beaucoup mieux que de représenter *Dieu comme un tyran farouche dont la vengeance et la haine ne peuvent s'épuiser*. Ainsi il est clair que, suivant M. Laroque, Dieu est dans le système chrétien *un tyran farouche*. Ce sera là apparemment l'enseignement qu'il favorisera dans son Académie. Parens chrétiens, voilà celui qui présidera à l'instruction de vos enfans!

Le *Mémorial Agenais* du 7 décembre a répondu à la réclamation de M. Laroque, et promet même une suite à sa réponse. L'*Univers* a aussi inséré sa réclamation, et y a fait une réponse dimanche dernier.

Après l'insertion dans notre journal du 7, d'un article que nous avons emprunté à la *Gazette du Midi*, nous avons appris que d'autres prétendus Bernardins s'étoient établis dans le diocèse de Mende, y avoient surpris la religion de M. l'évêque, et étoient parvenus à y former un commencement de communauté. L'un d'eux, le Frère André Meunier, originaire de Pontarlier, étoit le supérieur de

cette réunion ; le Frère Célestin avoit le titre de prieur. Revêtus de l'habit des Bernardins, ils réussirent à surprendre la piété des fidèles, et firent d'abondantes collectes, tant à Paris que dans le diocèse de Mende.

Nous avons la certitude qu'ils avoient fait un voyage à Rome, et qu'ils avoient réussi à en imposer au supérieur-général de l'ordre de Citeaux, qui leur auroit d'abord accordé des lettres d'affiliation sur le faux exposé qu'ils avoient un monastère dans le diocèse d'Avignon, qu'ils y avoient pris l'habit, et qu'ils y vivoient sous la règle de saint Bernard. Munis de ces lettres, il n'est pas étonnant qu'ils aient trouvé accueil et bienveillance auprès du vénérable évêque de Mende, et obtenu de ce prélat des lettres testimoniales, qu'il a cherché inutilement plus tard à leur retirer, et dont ils ont si largement abusé pour exploiter la charité publique.

C'est à l'aide de cette bienveillante protection, que le Frère André est parvenu à devenir propriétaire du domaine de Laval, dans le diocèse de Saint-Flour ; et il ne tarda pas à aller s'y fixer avec sa communauté. M. l'évêque de Saint-Flour ayant reçu des renseignemens sur ces prétendus religieux, leur signifia l'ordre de renoncer à la construction d'une chapelle qu'ils avoient commencée sans autorisation. Ils ne tinrent aucun compte de la défense du prélat. Leur désobéissance provoqua d'autres mesures, et ils furent interdits. Ils n'en portent pas moins l'habit religieux.

Nous avons sous les yeux une lettre du R. P. abbé supérieur-général de Citeaux, en date du 14 juillet dernier, qui déclare que les Frères *André* et *Célestin*, qui sont les chefs de la réunion qui existe encore à Laval, ne sont nullement religieux profès de l'ordre de Citeaux, mais bien d'anciens Frères capucins, sortis de leur monastère, après avoir été déliés de leurs vœux par le Saint-Siége. Nous nous abstenons d'entrer dans d'autres détails sur leur compte. Cet avis suffira pour prémunir contre de nouvelles surprises de leur part.

Le 12 novembre, une cérémonie religieuse pour l'installation des Frères des Bonnes-OEuvres a eu lieu à l'église paroissiale de Notre-Dame, à Courtray. Deux Frères qui appartiennent à l'association dont la maison mère est à Renaix, sont venus s'établir à Courtray, pour y diriger une école primaire gratuite pour les enfans pauvres. On a mis à leur disposition une maison pour leur habitation et un local pour les écoles. La maison pourra au besoin servir de local pour six Frères, et les classes pourront contenir de 150 à 200 élèves ; cependant tout cela n'est que provisoire. Des personnes bienfaisantes attendent une occasion favorable pour faire jouir les indigens de la paroisse Notre-Dame, et surtout la population indigente, si nombreuse dans la basse-ville, de l'avantage de pouvoir donner gratuitement à leurs enfans une éducation et une instruction convenables dans des locaux spacieux et aérés.

L'association des Frères des Bonnes-OEuvres prit naissance à Renaix, vers la fin de 1830 ou au commencement de 1831. Un vicaire de Renaix, M. Glorieux, né dans les environs de Courtray, conçut l'idée de cette association, qu'il dirige encore actuellement. Les commencemens furent difficiles ; l'association ne marcha que lentement vers son but. En 1835, l'évêque de Gand, M. Vandevelde, persuadé des avantages qui devoient en résulter, procura aux associés un réglement qui consolida leur existence et permit à leur directeur de prendre d'autres dispositions. Des souscriptions, à la tête desquelles figurent le roi et la

peine des Belges, le mirent en état de recevoir un plus grand nombre de Frères et de propager son institut. Beaucoup de villes de Belgique renferment dans leur sein des souscripteurs qui apportent chaque année leur offrande. La ville de Courtray n'est pas restée étrangère à cette œuvre de bienfaisance, et dès 1836 elle figuroit sur la liste de souscription pour 130 fr.

Au moyen de ces souscriptions, l'association put étendre ses bienfaits à d'autres localités que Renaix. Actuellement les Frères établis à la Cambre sont chargés de l'éducation et de l'apprentissage de métiers dans les ateliers des enfans du dépôt de mendicité. A Malines, ils dirigent les écoles gratuites et l'hospice des vieillards de la société pour le soulagement des pauvres; à Namur, l'hospice des vieillards et des orphelins; à Enghien, ils tiennent un pensionnat où ils reçoivent des externes, et où des enfans indigens fréquentent gratuitement les classes; à Huysse, ils ont la direction de l'école communale; à Renaix, ils soulagent tous les misérables des deux sexes; et à Courtray, ils débutent par une école pour les enfans indigens du sexe masculin appartenant à la paroisse Notre-Dame.

La maison de Renaix, qui, par suite de plusieurs circonstances, a dû subir des modifications, s'achève sur une grande échelle. Une vaste chapelle se trouvera au centre de l'établissement; quatre ailes de bâtimens séparées entre elles par des cours, sont destinées à l'habitation des vieillards et des enfans des deux sexes; il y aura aussi des ateliers séparés pour les adultes. Chose remarquable, l'association, qui compte dans son sein des Frères de tous les états, de tous les métiers, bâtit elle-même ses établissemens; avantage considérable, surtout pour les communes qui désirent les Frères et qui n'ont que de foibles moyens à leur disposition.

Dans ces derniers temps, plusieurs conversions éclatantes ont eu lieu en Allemagne. Nous avons déjà fait mention de celle du comte Frédéric-Guillaume de Goerts, seigneur de et à Schlitz. Il fit profession de foi le 20 septembre dernier, entre les mains de M. Pierre-Léopold Kaiser, évêque de Mayence. Le lendemain il reçut la sainte communion pendant la messe épiscopale. Ce retour à l'Eglise catholique de la part d'un protestant aussi distingué par sa naissance que par son savoir, fut le résultat d'une étude de plusieurs années, et de la connoissance approfondie des ouvrages de controverse et des points de divergence qui séparent les deux églises. Le noble comte a rendu des services signalés à l'instruction primaire, et s'est acquis par ses vertus domestiques et publiques, l'amour de ses sujets.

Deux jours plus tard (le 22 septembre), il y eut une abjuration encore plus éclatante à Augsbourg. M. Maurice Muglich, docteur en philosophie, a été pendant dix-sept ans ministre protestant à Hundshubel, dans les montagnes métallifères de la Misnie, en Saxe. Son bon esprit et son zèle lui gagnèrent les cœurs de ses paroissiens, en même temps qu'ils le portèrent à prendre connoissance des ouvrages ascétiques et théologiques de l'Eglise romaine. La conviction et la grâce ne tardèrent pas à entrer dans un cœur aussi candide. Il renonça à sa cure, c'est-à-dire à son existence temporelle, et vint faire profession de foi catholique entre les mains du Père Barnabé Huber, abbé des Bénédictins à Augsbourg. M. Muglich s'est chargé de la corédaction du journal intitulé: *Sion*. Comme protestant, il a écrit plusieurs ouvrages qui pourroient servir de lecture à des catholiques.

Précédemment, M. le docteur Bartholmae avoit aussi fait abjuration.

Une autre conversion d'un savant distingué a eu lieu dans le nord de l'Allemagne. M. Charles-Gustave Rintel, protestant et référendaire à la régence de Kœnigsberg, en Prusse, avoit publié dans l'affaire de Cologne un écrit intitulé : *Clément-Auguste, archevêque de Cologne, défendu contre les attaques du gouvernement prussien, par un protestant*; puis un autre qui a pour titre : *Défense de l'archevêque de Gnesne et de Posen*. Le gouvernement prussien poursuivit l'auteur du premier écrit, et le fit condamner, pour avoir dit la vérité, à la perte de la *cocarde prussienne* et à un an de prison dans une forteresse. Avant d'entrer en prison, M. Rintel abjura le protestantisme, dont il devoit plus que jamais comprendre la douceur, la vérité et la tolérance. Les brochures ci-dessus ayant paru anonymes, les protestans ont constamment nié qu'elles fussent écrites par un de leurs coréligionnaires, comme si on ne pouvoit pas être protestant et défendre l'innocence opprimée. La *Gazette universelle de Leipzick* a vu dans ces publications une imposture et une mystification catholique ; et quand l'auteur se nomma, on ne trouva pas de moyen de défense plus simple et plus expéditif que celui d'écrouer le coupable défenseur de la vérité.

Nous dirons encore un mot de la conversion du savant israélite allemand, François-Charles Joël-Jacoby, très-connu en Allemagne par son ouvrage : *Plaintes d'un Juif*, et encore beaucoup plus par sa brochure : *Voix de Berlin adressée aux habitans des bords du Rhin et de la Westphalie*. Cet écrit est une défense de l'archevêque de Cologne. Dans une réplique aux attaques des protestans, M. Joël-Jacoby déclare publiquement qu'il a reçu le baptême, et qu'il s'est fait recevoir dans le sein de l'Eglise catholique. C'est le 20 août dernier que cette cérémonie a eu lieu à Dresde.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

La cour d'assises d'Aix (1), sur un réquisitoire du ministère public, a, sinon condamné, du moins sévèrement admonesté un vendeur de ces ouvrages immoraux et licencieux que le procureur du roi flétrissoit avec raison comme attentatoires au repos des familles. C'est bien que la magistrature prenne quelque souci de la morale publique ; mais qu'est-ce que ce fait entre mille ? La morale publique n'est-elle pas chaque jour outragée aux yeux de tous, sans que l'autorité, qui devroit tout au moins la protéger et la sauvegarder, semble seulement y prendre garde ? En vérité, si une peine eût été prononcée, le condamné eût joué de malheur ; car, en présence de ce qui se passe sous ses yeux, il a dû croire qu'il pouvoit, sans crainte, aller plus loin. Cette considération a sans doute agi sur l'esprit des juges.

Vendre, sous le manteau, des livres que la civilisation ne devroit pas moins proscrire que l'esprit religieux, c'est offrir, sans doute, à l'immoralité un funeste appât et de déplorables alimens, mais le danger ne menace et n'atteint, en quelque sorte, que ceux qui le cherchent. Que l'on parcoure un moment nos places publiques, là où s'étalent des gravures et des tableaux, et que l'on nous dise si les passions immorales n'y trouvent pas des alimens plus funestes peut-être, car ils se dressent aux yeux, car ils viennent atteindre et souiller ceux qui non-seulement ne cherchoient point le mal, mais qui se

(1) Nous empruntons cet article à la *Gazette du Midi*. On s'y élève avec autant de raison que de chaleur contre un des plus déplorables scandales de notre temps. Mais l'auteur de l'article se trompe quand il dit qu'aucun journal n'a réclamé contre ce scandale. Pour notre compte, nous nous en sommes plaints plus d'une fois.

issoient point, qui ne l'auroient pas
i.

s parlons des étalages de gravure,
iaque coin de rue, chaque mur,
insi dire, n'offre-t-il pas des images
e regard est forcé de se détour-
. cela sans que l'autorité publique
s le moindre souci de l'empêcher
remédier?

a poursuivi une fois un malheureux
ur de nous ne savons quels livres,
voient certes être bien détestables,
e la pudeur de la police a pu s'en
acher; mais n'y a-t-il pas une foule
ages dont l'effet est tout aussi per-
x, que cette police laisse vendre
iément? Croit-on que certaines
s de Lafontaine, de Voltaire et de
nes autres, n'outragent pas tout au-
a morale publique, ne jettent pas
l'esprit des jeunes gens des principes,
lées, des désirs tout aussi corrup-
? et pourtant il n'est pas de jour où
res ne soient vendus publiquement
lque coin de nos rues; et celui qui
ces lignes a pu être témoin, à une
e toute récente, où la police auroit
exercer plus de surveillance que ja-
durant la foire de Saint-Lazare, de
ité que les uns mettoient à les vendre
autres à les acheter.

'est pas, à coup sûr, un père de fa-
dont le premier vœu ne soit de
ver intacte chez ses enfans cette
se pureté de mœurs qui est la
et la garantie de toutes les autres
; mais comment y réussir lorsque
nt qui recevra dans sa famille les
urs exemples, qui entendra dans son
les leçons de la plus saine morale,
ra tout à coup sur la place publique
bleaux ou des livres qui détruisent
instant l'œuvre pénible de plusieurs
s?

is les leçons et les idées corruptrices
nt malheureusement aujourd'hui à
fans de toutes parts : on blâme, on
uit, on flétrit des livres où l'immo-
se traduit en exemples et en ac-
Eh! mon Dieu, il y a quelque
chose dans l'époque où nous sommes, de
mille fois pire que les livres : c'est le
feuilleton.

Le feuilleton s'est fait roman, et quel
roman! roman de mauvais lieu, roman
où les personnages au caractère le plus
bas et le plus vil, aux passions les plus
éhontées, sont mis en scène; roman où
le suicide et l'adultère sont offerts en
exemple, et souvent même loués; roman,
en un mot, de roués et de courtisanes.

Nous le disons avec un profond senti-
ment de douleur, il y a là un horrible
mal; il y a là un avenir effrayant pour
notre jeunesse chaque jour imbue, cha-
que jour nourrie des plus déplorables
principes, des plus funestes exemples. Il y
a là surtout pour elle un danger inévita-
ble, et qui mériteroit plus que beaucoup
d'autres choses l'attention d'un pouvoir
qui auroit un véritable souci de la mo-
rale publique.

Car, enfin, un livre il faut aller le
chercher : nous en faisions la remarque
tout à l'heure; mais ces feuilletons où
l'immoralité tend à descendre au plus
bas étage, sont là sous la main facile de
nos enfans, dans les comptoirs, dans les
salons, dans les cabinets de lecture, dans
les cercles, dans les athénées, partout.
Qu'importent toutes les précautions qu'un
père de famille pourra prendre dans l'in-
térieur de sa maison, ses fils retrouve-
ront en mille endroits le danger qu'il leur
aura fait éviter une fois.

Et cette plaie sociale qui grandit tous
les jours, nous sommes les seuls à la si-
gnaler. Aucun des journaux de la capi-
tale, qui défendent cependant les saines
doctrines et les bonnes mœurs, n'a fait
un appel à la raison et à la morale pu-
blique, à l'intérêt le plus cher des pères
de famille.

Eh quoi! l'on a fait des lois pour ga-
rantir des outrages le chef de l'état; on
en a fait pour empêcher que l'on criât
sur la place publique ce qu'il plairoit au
premier venu d'y faire entendre; on en a
fait pour que le crayon d'un peintre n'eût
pas même la liberté de livrer au rire pu-

blic, dans une caricature spirituelle, les défauts ou les vices de quelques-uns de nos prétendus grands hommes? Et on laisse impunément étaler sur nos places des images qui révoltent la pudeur publique! et on laisse vendre des livres où l'immoralité est la seule leçon offerte à nos enfans! et on n'a aucun moyen d'empêcher cet esprit d'immoralité de se produire au grand jour dans presque toutes nos feuilles publiques, et de venir porter jusqu'au sein de nos familles les préceptes de la corruption, l'exemple de toutes les passions et de toutes les actions mauvaises!

Ce qui outrage la morale, ce qui la pervertit est-il donc moins dangereux que ce qui menace et blesse la politique?

Un père de famille.

PARIS, 20 DÉCEMBRE.

Le gouvernement a reçu des dépêches d'Alger du 13. Un engagement assez vif a eu lieu dans la province d'Alger, entre le camp de l'Arba et le cours de l'Aratch; le 62e de ligne et un escadron du 1er de chasseurs ont combattu avec beaucoup d'ardeur. Ils ont eu quatre hommes tués et quelques blessés. L'ennemi a fait des pertes assez considérables. Le 11, 400 hommes d'infanterie et 200 cavaliers sont venus tirer sur le camp de Kara-Mustapha. Nous avons eu un homme tué et un blessé. Oran et Constantine sont toujours tranquilles.

— Nous avons annoncé que la cour des pairs avoit rendu mercredi son arrêt. Cet arrêt ordonne : 1° la mise en liberté des nommés Duhem, Fomberteaux, Galichet, Lapierre, Mayer, Mérienne, Pornin et Wasmuth; 2° le renvoi du nommé Flotte, devant les tribunaux ordinaires; 3° la mise en accusation des inculpés ci-après : Argout, absent; Béasse, Bonnefond (Jean-Baptiste), absent; Bonnefond (Pierre), Bordon, Bouvrand, Buisson, Charles, Druy, Dubourdieu, Dugrospré, Dupony, Elie, Espinousse, Evanno, Focillon, Gérard, Godard, Hendrick, Herbulet, Huart, Hubert, Lebéricy, Lombard, Moulines, Nétré (absent), Patissier, Pettemann, Piéfort, Quarré, Quignot, Simon et Valière, en tout 33, et 34 avec Louis-Auguste Blanqui.

La cour a adopté les réquisitions du ministère public, à l'exception toutefois de Bouvrand, à l'égard duquel le procureur-général s'en étoit remis à la prudence de la cour, et qu'elle a cependant mis en état d'accusation; et de Pornin, qu'elle a mis en liberté, et qui étoit compris dans la mise en accusation requise par le procureur-général.

Ainsi que nous l'avons annoncé, il paroît que le jugement des accusés ne commencera que dans la seconde quinzaine de janvier.

— Les mises en liberté prononcées par la cour des pairs ont été opérées dès le mercredi soir.

— L'arrêt de mise en accusation rendu par la cour des pairs, a été notifié hier aux prévenus.

— M. Barsalou, banquier à Agen, a été élu député par le collége électoral de Nérac, en remplacement du marquis de Lusignan, nommé dernièrement pair de France. M. Barsalou étoit le candidat du ministère.

— Le comte Le Hon, ambassadeur de Belgique, est de retour à Paris de son voyage à Bruxelles.

— On a commencé à la chambre des députés les travaux de décoration pour la séance d'ouverture.

— L'ouverture de la session étant fixée au lundi 23, il y aura dimanche prochain, à deux heures, une réunion à la chambre des députés pour le tirage au sort de la grande députation et la distribution des billets de séance royale.

— Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que le marquis de Crouy-Chanel venoit de s'évader. Le comte moins compromis, dit-on, que le marquis, fut envoyé dernièrement à la Force, tandis que ce dernier resta à la prison du Palais-de-Justice, afin d'être plus facilement amené devant le juge d'instruction. Le 17, il avoit

nduit au parquet dans la matinée, interrogatoire qui n'avoit pu être é que vers quatre heures, ne finit huit heures. Alors le Palais-de-Justoit désert, et le marquis de Crouy-el auroit, dit-on, demandé au gen-e, chargé de le reconduire en pri-la permission d'aller en sa compa-prendre un potage dans un restau-voisin, parce qu'il n'avoit rien gé depuis le matin. Ensuite il auroit té qu'il étoit cruel de voir sa liberté promise et peut-être sa vie, pour une e qui, en définitive, étoit celle de les vieux soldats. Le gendarme au-consenti à conduire chez un restau-r M. de Crouy-Chanel, qui auroit la fuite pendant le trajet.

Madame de Crouy-Chanel, née Cor-Dacosta, a été arrêtée à son domi-rue de Navarin, et a été écrouée à réfecture de police, ainsi qu'un an-officier de l'armée impériale, M. Le-inculpé, dit-on, d'avoir favorisé l'é-n de M. de Crouy-Chanel. Le gen-e chargé de surveiller M. de Crouy-el a été également arrêté. Il se me Ameslan, et étoit depuis peu de s dans la gendarmerie de la Seine. rès le *Droit*, Ameslan a avoué au d'instruction qu'il avoit favorisé l'é-n.

outes les mesures possibles ont été s par la police pour empêcher le mar-de Crouy-Chanel de quitter Paris, ur amener sa prompte arrestation; i donneroit à penser que l'affaire bo-rtiste soumise depuis peu de temps investigations de la justice est plus sé-e que ne l'ont dit plusieurs journaux. - M. de Crouy-Chanel n'a pu encore arrêté. Aujourd'hui la *Gazette des unaux* rectifie une erreur qui, dans récit d'hier, s'est glissée sur la quali-ion nobiliaire que s'attribue le pré-u. « M. de Crouy-Chanel, âgé de ans, domicilié rue de Navarin, qui bien en effet celui qui s'est évadé, nd le titre de *marquis* de Crouy-Cha-; c'est son oncle, âgé de 63 ans, demeurant rue de la Tour-d'Auvergne, et actuellement détenu à la Force, que l'on appelle *comte* de Crouy-Chanel. Nos lecteurs peuvent au reste se rappeler à ce sujet les longs et graves procès intentés avant 1830 à ces deux personnes par la famille des Croï, qui avoit obtenu qu'ils eussent à quitter le nom et les titres qu'ils prenoient dès cette époque. » La *Gazette des Tribunaux* ajoute que ces réclamations furent renouvelées par la famille des Croï, lors de l'accusation d'émission de faux billets de banque dirigée en 1832 contre M. de Crouy-Chanel, qui, du reste, fut acquitté.

— Une femme nommée Barré, s'étant présentée avant-hier chez un fondeur de la rue Guérin-Boisseau pour lui vendre des rognures de cuivre, et n'ayant pu dire de qui elle les tenoit, fut arrêtée et conduite chez le commissaire de police, et de là à son domicile pour une perquisition. Le commissaire de police y saisit de nombreux morceaux de cuivre, et en outre, dans un endroit fort retiré, une grande quantité de cartouches, d'armes, de poignards et une cuirasse de tôle épaisse, garnie intérieurement d'une main de papier gris propre à la mettre doublement à l'épreuve de la balle. Le mari de cette femme a aussi été arrêté.

— Mᵉ Paillet, bâtonnier de l'ordre des avocats, avoit été nommé d'office pour présenter la défense de Barthélemy, qui a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises (1ʳᵉ section), sous l'accusation de tentative d'assassinat sur la personne d'un sergent de ville. Le jury ayant déclaré Barthélemy coupable de tentative d'homicide volontaire, mais sans préméditation, la cour l'a condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— Le *Charivari* vient de recevoir une assignation à comparoître le 28 devant la cour d'assises, à l'occasion d'un article publié dans son numéro du 20 octobre, sur la cherté des grains.

— L'Académie française s'est occupée hier de l'élection en remplacement de M. Michaud. Le nombre des votans étoit

de 53, et il falloit 17 suffrages pour former la majorité absolue. Au 1er tour de scrutin, M. Berryer a obtenu 10 voix; M. Victor Hugo, 9; M. Casimir Bonjour, 9; M. Vatout, 2; il y avoit trois billets blancs. Au 2e tour, M. Berryer a eu 12 voix; M. Victor Hugo, 8; M. Casimir Bonjour, 10; 3 billets blancs. Au 3e tour, M. Berryer a eu 11 voix; M. Victor Hugo, 10; M. Casimir Bonjour, 9; 3 billets blancs. Au 4e tour, M. Berryer a eu 11 voix; M. Casimir Bonjour, 9; M. Victor Hugo, 8; M. Vatout, 1; M. de Lamennais, 1; 3 billets blancs. Le 5e tour a présenté à peu près les mêmes résultats avec 4 billets blancs.

L'ajournement de l'élection a été alors demandé et rejeté par la majorité. Le 6e tour de scrutin a été annulé, le nombre des votes ayant excédé d'un celui des votans. Les 7e et 8e tours ont encore donné 10 voix chacun à M. Berryer. Au 7e tour, il y a eu 7 billets blancs, et 8 au 8e.

L'académie, sur la proposition de M. Cousin, a remis enfin l'élection à trois mois. Les membres absens étoient M. l'archevêque de Paris, M. l'évêque d'Hermopolis, et MM. de Bonald, de Pastoret, de Cessac et de Barante.

— On assure, dit le *Journal des Débats*, qu'au 1er tour de scrutin les voix auroient été ainsi réparties :

M. Berryer : MM. Thiers, Mignet, Cousin, Casimir Delavigne, Dupin, Lemercier, Guiraud, Briffault, Roger et Campenon. — Total, 10.

M. Victor Hugo : MM. de Chateaubriand, de Lamartine, Guizot, Villemain, de Salvandy, Nodier, Philippe de Ségur, Soumet et Lebrun. — Total, 9.

M. Casimir Bonjour : MM. Jouy, Etienne, Alexandre Duval, Jay, Tissot, de Lacretelle, Dupaty, Droz et Baour-Lormian. — Total, 9.

— Un ordre ministériel du 12 prescrit à tous les semestriers, officiers, sous-officiers et soldats, de se mettre en route le 1er janvier 1840 pour rejoindre leurs corps respectifs.

— Un horrible accident a eu lieu [illegible] matin rue Mézières (quartier du Luxembourg). Une malheureuse mère de famille qui venoit chercher les secours que lui donnoient les Sœurs de Charité a été tuée par la chute d'une partie de l'entablement de la maison occupée par les Sœurs.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La souscription ouverte à Amiens, dans les bureaux de la *Gazette de Picardie*, en faveur des malheureux espagnols réfugiés, s'élevoit, le 18, à 2,101 fr. 50 c.

— La cour royale de Rouen avoit condamné par défaut MM. Lorois et de Sivry chacun à 100 fr. d'amende par suite de leur duel. M. de Sivry, qui avoit formé opposition au jugement, s'est désisté le 16.

— Le maréchal-de-camp de [illegible] est mort subitement, il y a peu de jours, à Lons-le-Saulnier.

— Le 13 novembre, la veuve Ribot, condamnée à mort comme coupable d'un double empoisonnement, subissoit son arrêt à Tours. L'échafaud s'est encore dressé dans cette ville, le 16 de ce mois, pour Louis Romain, à peine âgé de [illegible] ans, condamné à la peine de mort à la même session que la veuve Ribot, pour un triple assassinat commis sur le cultivateur Boileau, sa femme et leur fils. Romain a fait des révélations depuis sa condamnation, et par suite le nommé Mirebeau et sa femme, qui demeuroient près de la famille Boileau, ont été arrêtés comme complices dans les crimes de la nuit du 3 février. Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* que M. l'abbé Manceau est venu à sept heures du matin annoncer à Romain que sa fin étoit prochaine; il a entendu la messe, et peu d'heures après Romain n'existoit plus.

— La cour d'assises d'Ille-et-Vilaine a commencé, dans son audience du 16, l'affaire des individus accusés dans l'affaire des troubles de Dol au sujet des grains. Les accusés sont au nombre [illegible]

:. Soixante témoins doivent être dus.

Le *Réparateur* de Lyon, du 18, an- que son gérant, M. Pommet, est urs en prison. Le porteur du *Répa- r*, qui avoit été arrêté en même s que M. Pommet, a été mis en té.

M. Pitrat jeune, imprimeur, est urs en prison. Deux compositeurs été arrêtés, le 17, dans ses ateliers.

La caisse d'épargne de Lyon a reçu 8 la somme de 29,530 fr. et rem- sé celle de 31,652 fr.

On écrit de Tarascon que le pro- ment jusqu'à Marseille du chemin r de Beaucaire s'exécutera dans un le temps peu éloigné.

Le conseil municipal de Marseille de créer une quatrième salle d'a- t deux nouvelles écoles publiques la banlieue.

On lit dans la *Guienne*, de Bor- t, le 17 : « Jean Moustié (condamné peine des parricides) s'est pourvu en tion. Il montre depuis sa condam- n des sentimens religieux. Samedi, appeler auprès de lui le respectable 'romis, aumônier des prisons, et nfessa ; il proteste toujours de son cence, et verse d'abondantes lar- »

Dimanche dernier, dit aussi la *ne*, pendant que M. le curé de la ne célébroit la messe, à laquelle as- t sa domestique, des voleurs profi- du moment où le presbytère se trou- ainsi abandonné, sont parvenus à s'y duire à l'aide de fausses clefs. Après brisé quelques meubles, ils se sont arés d'une montre en or et d'une ne de 160 fr. Les habitans de la mune ont saisi avec empressement fâcheuse circonstance pour témoi- à leur digne pasteur tout l'intérêt s lui portent.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Angleterre, qui aime à tout voir par ses yeux, entretenoit une espèce de commissaire auprès d'Espartero ; c'étoit le colonel Evilde. Celui-ci vient de se retirer du quartier-général espagnol. Ce qu'on peut conclure raisonnablement de ce fait, c'est qu'Espartero a définitement renoncé à rien entreprendre d'important jusqu'au retour de la belle saison, et que le commissaire anglais, qui sait cela probablement, a cru pouvoir se donner un congé de quelques mois.

D'après tous les rapports qu'on reçoit de divers côtés, l'hiver paroît vouloir être assez vif en Espagne sur le théâtre actuel de la guerre, et il devient très-difficile d'y faire mouvoir les troupes au milieu des neiges. Toutes les opérations se bornent à quelques surprises que Cabrera fait exécuter quand il trouve les occasions belles.

— On reçoit des provinces de la Manche et de Cuenca des rapports qui ne sont rien moins que favorables sur l'état de l'esprit public. En général la convention de Bergara (le traité Maroto) n'a pas produit les heureux effets qu'on en avoit d'abord attendus. Il n'en est presque point résulté de séduction pour les autres populations.

— Suivant une rumeur qui se répandoit à Madrid à la date du 12, Espartero auroit failli être assassiné, et la tentative dirigée contre lui auroit été tellement sérieuse, qu'un autre officier-général se seroit trouvé tué à sa place par une méprise des meurtriers. Peut-être ce récit n'a-t-il rapport qu'à un autre bruit qui a couru à Saragosse, et d'après lequel Espartero, surpris à l'improviste par un parti qui vouloit l'enlever pendant la nuit, se seroit vu réduit à se sauver par une croisée. Tout cela pourroit bien être d'invention.

— On augure déjà que les élections seront si révolutionnaires pour la formation des nouvelles cortès, que le gouvernement sera obligé de les dissoudre, comme les précédentes.

Les travaux du Tunnel de la Tamise toucheront bientôt à leur terme.

— Des journaux de Paris mentionnent un grave conflit qui auroit éclaté entre la marine française et la marine anglaise à l'île Maurice (Ile-de-France). Voici ce qu'ils disent : Le 7 septembre, le *Greenlau*, navire du gouvernement britannique, étoit mouillé dans le port de l'île Maurice, à côté du brick le *Lancier* et de la corvette l'*Isère*, bâtimens de guerre français qui étoient pavoisés. Le capitaine Driver, du *Greenlau*, voyant un outrage dans la disposition des pavillons, et sans demander d'explication, plaça à son bord le pavillon du gouvernement français dans une position injurieuse, et lorsqu'on vint réclamer une réparation, il répondit qu'il avoit rendu insulte pour insulte. Il y eut de longs pourparlers, puis promesse de réparation de la part des Anglais, puis refus d'exécution, puis proposition faite par les Anglais d'excuses réciproques, et enfin arriva un avis du gouverneur à l'effet d'interdire la colonie aux équipages des bâtimens de guerre français qui étoient dans le port. M. de Tinan, commandant de l'*Isère*, regagnant son bord sans avoir eu connoissance de l'ordre du gouvernement, se trouva arrêté et conduit dans un corps-de-garde malgré ses protestations, et obligé d'y passer la nuit. Ce fut dans la matinée du lendemain qu'il put seulement rejoindre l'*Isère*. Le *Moniteur* confirme aujourd'hui ces faits, et dit qu'ils vont être l'objet de communications entre le gouvernement français et le gouvernement britannique.

— Les états de Hanovre sont convoqués pour la fin de janvier.

— Les journaux de Smyrne et les correspondances des feuilles de Marseille donnent des nouvelles de Constantinople du 28 novembre, et d'Alexandrie du 27, qui s'accordent à représenter la politique comme étant dans une entière inaction. Le divan s'occupe toujours de la rédaction des lois promises par le *hatti-scheriff*.

— Ahmet-Fethi-Pacha, ancien ambassadeur turc à Paris, va, dit-on, être nommé ambassadeur à Londres.

— M. de Pontois s'est établi dans le nouvel hôtel de l'ambassade à Pera.

— La veuve de Tossoum, fille de Mehemet-Ali, est arrivée à Constantinople pour y recueillir un héritage.

— Le prince de Joinville a quitté Constantinople le 27 novembre, sur la frégate la *Belle-Poule*, pour aller rallier l'escadre française.

— M. de Sercey, arrivé à Constantinople le 22 novembre, devoit partir le 29 ou le 30 pour Trébisonde. On pense néanmoins que M. de Sercey obtiendra avec difficulté le firman qu'il étoit allé solliciter, dès le jour de son arrivée, pour l'entrée du *Véloce* dans la mer Noire.

— Les nouvelles de Perse parvenues à Constantinople annoncent que les affaires commerciales reprenoient chaque jour de l'activité, et confirment aussi la conclusion prochaine des différends avec l'Angleterre.

— Les correspondances d'Alexandrie parlent principalement des mesures administratives prises par le vice-roi pour la libre exportation des produits.

— On apprend par les nouvelles de New-Yorck, du 26 novembre, que les banques reprenoient leurs paiemens.

— La fièvre jaune a fait tant de ravages à Houston (Texas), que cette ville est restée presque déserte.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 20 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 112 fr. 15 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 40 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 102 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2990 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 792 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/4
Emprunt Belge 101 fr. 3/4
Rentes de Naples 101 fr. 50 c.
Emprunt d'Haïti. 512 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr. 3/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ,
rue Cassette, 29.

I DE LA RELIGION	N° 3219.	PRIX DE L'ABONNEMENT.
t les Mardi, Jeudi		fr.
medi.		1 an 36
		6 mois 19
a peut s'abonner des		3 mois 10
15 de chaque mois.	MARDI 24 DÉCEMBRE 1839.	1 mois 3 50

es apostoliques de notre Saint-Père régoire XVI, pour détourner du mmerce des Nègres (1).

Grégoire PP. XVI

Ad futuram rei memoriam.

acé au sommet de l'apostolat, nant sans aucun mérite de notre la place de Jésus-Christ, Fils de , qui, fait homme par son ex- e charité, a voulu même mou- our la rédemption du monde, avons cru qu'il appartenoit à sollicitude pastorale de nous quer à détourner tout-à-fait les s du commerce inhumain des s ou de toute autre espèce nmes. Lorsque la lumière de ngile commença pour la pre- e fois à se répandre, les malheu- qui alors étoient réduits en si l nombre dans une très-dure ude, surtout à l'occasion des es, sentirent leur condition s'a- ir beaucoup chez les chrétiens. es apôtres, inspirés par l'Esprit , enseignoient à la vérité aux es à obéir à leurs maîtres tem- ls comme à Jésus-Christ, et à de bon cœur la volonté de ; mais ils ordonnoient aux maî- l'en bien agir avec leurs esclaves, eur accorder tout ce qui étoit et équitable, et de s'abstenir de ces à leur égard, sachant que s et les autres ont un maître dans les cieux, et qu'il n'y a pas au- près de lui acception des personnes.

Comme la loi de l'Evangile recom- mandoit partout avec grand soin une charité sincère pour tous, et comme notre Seigneur Jésus-Christ avoit déclaré qu'il regarderoit comme fait ou refusé à lui-même les œuvres de bonté et de miséricorde qui auroient été faites ou refusées aux petits et aux pauvres, il en résulta naturelle- ment, non-seulement que les chré- tiens traitoient comme des frères leurs esclaves, ceux surtout qui étoient chrétiens, mais qu'ils étoient plus disposés à accorder la liberté à ceux qui le méritoient; ce qui avoit coutume de se faire principalement à l'occasion des solennités pascales, comme l'indique Grégoire de Nysse. Il y en eut même qui, mûs par une charité plus ardente, se mirent en esclavage pour racheter les autres, et un homme apostolique, notre pré- décesseur, Clément Ier de sainte mé- moire, atteste qu'il en a connus plu- sieurs.

Dans la suite des temps, les ténèbres des superstitions païennes s'étant plus pleinement dissipées, et les mœurs des peuples grossiers s'étant adoucies par le bienfait de la foi qui opère par la charité, il arriva enfin que, depuis plusieurs siècles, il ne se trouvoit plus d'esclaves dans la plupart des nations chrétiennes. Mais, nous le disons avec douleur, il y en eut de- puis, parmi les fidèles même, qui, honteusement aveuglés par l'appât d'un gain sordide, ne craignirent point de réduire en servitude dans

(1) Ces *Lettres* commencent en latin par ots : *In supremo.*
traduction que nous donnons ici point celle qui a paru dans quel- journaux; elle a été faite sur l'ori-

des contrées lointaines, les Indiens, les nègres ou d'autres malheureux, ou bien de favoriser cet indigne attentat en établissant et en étendant le commerce de ceux qui avoient été faits captifs par d'autres. Plusieurs pontifes romains, nos prédécesseurs de glorieuse mémoire, n'omirent point de blâmer fortement, suivant leur devoir, une conduite si dangereuse pour le salut spirituel de ces hommes et si injurieuse au nom chrétien, conduite de laquelle ils voyoient naître ce résultat, que les nations infidèles étoient de plus en plus confirmées dans la haine de notre religion véritable.

C'est pour cela que Paul III adressa, le 29 mai 1537, au cardinal archevêque de Tolède, des lettres apostoliques sous l'anneau du Pêcheur, et qu'Urbain VIII en adressa ensuite de plus étendues, le 22 avril 1639, au collecteur des droits de la chambre apostolique en Portugal. Dans ces lettres, ceux-là surtout sont gravement réprimandés, qui « présumeroient et oseroient réduire en servitude les Indiens d'occident ou du midi, les vendre, les acheter, les échanger, les donner, les séparer de leurs épouses et de leurs enfans, les dépouiller de ce qu'ils avoient et de leurs biens, les transporter en d'autres lieux, les priver de leur liberté en quelque manière que ce soit, les retenir en esclavage; comme aussi conseiller, sous un prétexte quelconque, de secourir, de favoriser et d'assister ceux qui font ces choses, ou dire et enseigner que cela est permis, ou coopérer en quelque manière à ce qui est marqué ci-dessus. »

Benoît XIV confirma et renouvela depuis les prescriptions de ces pontifes par de nouvelles lettres apostoliques, adressées le 20 décem[...] aux évêques du Brésil et d[...] pays, et par lesquelles il excito[...] sollicitude de ces prélats dan[...] même but. Avant eux, un aut[...] nos anciens prédécesseurs, Pi[...] dans un temps où la dominatio[...] tugaise s'étendoit dans la Gu[...] pays de nègres, adressa le 7 oc[...] 1462 un bref à l'évêque de R. qui alloit partir pour ce pays, dans lequel, non-seulement il [...] noit à cet évêque les pouvoir[...] cessaires pour exercer son m[...] tère avec plus de fruit, mais, la même occasion, s'élevoit [...] force contre les chrétiens qui traînoient les néophytes en [...] tude. Et de nos jours même, Pi[...] conduit par le même esprit d[...] gion et de charité que ses pré[...] seurs, prit soin d'interposer ses offices auprès de puissans per[...] ges, pour que la traite des nègr[...] sât enfin tout-à-fait parmi le[...] tiens. Ces prescriptions et ce[...] de nos prédécesseurs n'ont p[...] peu utiles, avec l'aide de Dieu défendre les Indiens et les aut[...] dessus désignés, contre la cruau[...] conquérans ou contre la cupidi[...] marchands chrétiens; non cep[...] que le Saint-Siége ait pu se r[...] pleinement du résultat de ses ef[...] dans ce but, puisque la traite [...] noirs, quoique diminuée en qu[...]

(1) Il y a dans le texte *Rubicen*[...] n'y a pas en Portugal de siége auq[...] nom puisse s'appliquer. Peut-êt[...] évêque étoit-il *in part. infid.* Un [...] a cru que ce pouvoit être l'évê[...] Ruvo; cela n'est pas vraisemblable est dans le royaume de Naples, q[...] voit pas de rapports avec le Po[...] D'ailleurs, le nom latin de l'évê[...] Ruvo est *Rubensis*, et l'évêque [...] dans les *lettres apostoliques* du [...]cembre est appelé *Rubicensis*.

rtie, est cependant encore exercée r plusieurs chrétiens.

Aussi voulant éloigner un si grand probre de tous les pays chrétiens, rès avoir mûrement examiné la ose avec quelques-uns de nos vénébles frères les cardinaux de la sainte glise romaine appelés en conseil, marchant sur les traces de nos prédécesseurs, nous avertissons par l'autorité apostolique et nous conjurons stamment dans le Seigneur tous les dèles de quelque condition que ce soit, qu'aucun d'eux n'ose à l'avenir tourmenter injustement les Indiens, s nègres ou autres semblables, t les dépouiller de leurs biens, ou les réduire en servitude, ou assister u favoriser ceux qui se permettent es violences à leur égard, ou exercer ce commerce inhumain par lequel les nègres, comme si ce n'étoient pas des hommes, mais de simples animaux, réduits en servitude de quelque manière que ce soit, sont, ans aucune distinction et contre les roits de la justice et de l'humanité, chetés, vendus et voués quelquefois aux travaux les plus durs, et de us par l'appat du gain offert par ce ême commerce aux premiers qui lèvent les nègres, des querelles et s guerres perpétuelles sont excitées ns leurs pays.

De l'autorité apostolique, nous réprouvons tout cela comme indigne u nom chrétien, et par la même autorité nous défendons sévèrement aucun ecclésiastique ou laïque ose soutenir ce commerce des nègres ous quelque prétexte ou couleur que ce soit, ou prêcher ou enseigner n public et en particulier contre les is que nous donnons dans ces lettres apostoliques.

Et afin que ces lettres parviennent plus facilement à la connoissance de tous et que personne ne puisse alléguer qu'il les ignore, nous ordonnons qu'elles soient publiées, suivant l'usage, par un de nos *courriers*, aux portes de la basilique du prince des apôtres, de la chancellerie apostolique et de la Cour générale sur le mont *Citorio*, et à la tête du Champ-de-Flore, et que les exemplaires y restent affichés.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 3 décembre 1839, neuvième année de notre pontificat.

LOUIS, CARD. LAMBRUSCHINI.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Une neuvaine pour préparer à la fête de la Conception Immaculée de la sainte Vierge a eu lieu dans la basilique des Douze-Apôtres. Chaque jour, un cardinal donnoit la bénédiction du saint Sacrement à un grand nombre de fidèles. Le dernier jour, le Saint-Père s'y rendit, et après les prières accoutumées, auxquelles assistoient les cardinaux, le souverain Pontife donna la bénédiction du saint Sacrement.

PARIS. — Le consistoire a dû avoir lieu à Rome le lundi 23. M. l'évêque d'Arras devoit y être déclaré cardinal. MM. les évêques nommés d'Auch et de Digne y devoient être préconisés. On ne sait sur quel fondement un journal annonce que M. l'abbé Paysant, nommé à Angers, devoit être sacré le samedi 21, dans l'église Saint-Etienne, à Caen. On a oublié sans doute que le sacre ne peut avoir lieu qu'après que l'institution canonique a été accordée.

L'amélioration qui s'étoit manifestée dans la santé de M. l'Archevêque de Paris étoit moins sensible depuis quelques jours, lorsque samedi,

dernier, sans aucune cause appréciable, s'est déclaré un frisson suivi de fièvre et de symptômes de fluxion de poitrine. Cet état, survenu subitement, a inspiré les plus vives inquiétudes.

M. l'Archevêque s'est empressé, dès le dimanche matin, de réclamer les secours de la religion, et il a dicté lui-même, avec le plus grand calme et la plus parfaite résignation, une note, qui a été signée par les vicaires-généraux-archidiacres. Le prélat y demandoit les prières de son clergé et de tous les fidèles, et annonçoit son désir de recevoir les derniers sacremens de l'Eglise, le même jour, entre trois et quatre heures. Cette triste nouvelle fut rapidement portée, avec le pieux désir du bien-aimé pasteur, dans toutes les paroisses et les communautés du diocèse.

Cependant le chapitre métropolitain avoit été immédiatement convoqué, et il se disposoit dans l'affliction à porter à son vénérable chef les saintes consolations qu'il avoit appelées, lorsque, vers dix heures, est survenue une sueur abondante et générale. Cette crise a paru tellement favorable aux médecins, qu'ils ont instamment demandé que la cérémonie fût différée, par la crainte qu'elle ne troublât une si salutaire réaction. L'administration n'a donc pas eu lieu, comme elle avoit été annoncée; et depuis, les mêmes motifs fortifiés par une amélioration sensible dans l'état du malade, font ajourner indéfiniment ce religieux devoir.

L'ordination de samedi dernier s'est faite dans la chapelle du séminaire Saint-Sulpice; les parens seuls y étoient admis. C'est M. l'évêque de Versailles qui a fait la cérémonie, comme nous l'avons dit. Il y a eu 22 prêtres, dont 2 seulement de Paris, 1 de Saint-Lazare, 1 du séminaire des Missions-Etrangères, et 4 de celui du Saint-Esprit; 31 diacres, dont 4 seulement de Paris, 2 de Saint-Lazare, et 3 du Saint-Esprit; 28 sous-diacres, dont 1 de Paris, 2 de Saint-Lazare et 4 du Saint-Esprit; 24 minorés, dont 5 de Paris, et 3 du Saint-Esprit; enfin 3 tonsurés, dont 2 de Paris; en tout 108, sur lesquels il y avoit 7 Irlandais.

Il y auroit de quoi s'étonner et s'affliger extrêmement, s'il falloit s'en rapporter à un article du *Constitutionnel* sur les rapports entre la cour de Rome et le gouvernement français, à l'occasion du séjour de M. le duc de Bordeaux à Rome. Il prétend qu'on est à la veille d'une rupture entre les deux gouvernemens, que le cabinet des Tuileries est très-mécontent de l'audience accordée par le Saint-Père au duc, et que M. de Latour-Maubourg menaçoit de suspendre ses relations diplomatiques avec le gouvernement pontifical. Le *Constitutionnel* mêle à tout cela des détails qu'il tient, dit-il, d'une correspondance particulière. Tout cet article est plein de choses hasardées, d'exagérations et même de faussetés.

M. le duc de Bordeaux est arrivé inopinément à Rome. Le Pape ne pouvoit lui en fermer l'entrée. Il lui a accordé une audience au bout d'un mois de séjour, tandis que tant d'étrangers en obtiennent une presqu'en arrivant. Le gouvernement français ne peut trouver mauvais que le jeune prince visite Rome. La famille exilée a été reçue avec honneur en Angleterre et en Autriche. On n'a pas vu que le gouvernement français s'en soit plaint. La famille royale a habité, à Edimbourg, l'ancien palais des rois d'Ecosse; à Prague, l'ancien palais des rois de Bohême; elle a passé quelque temps à Kirchberg et à Vienne. Partout elle a été traitée comme il convenoit à son rang et à ses malheurs. Le gouvernement français n'en a fait un reproche

ni à l'Angleterre, ni à l'Autriche; il a compris qu'il falloit bien apparemment que des exilés habitassent quelque part Comment donc supposeroit-on qu'il eût eu la pensée d'interdire à M. le duc de Bordeaux le séjour de Rome, asile naturel des princes malheureux et des exilés? Comment seroit-il plus exigeant envers le Pape qu'envers les souverains d'Angleterre et d'Autriche? Nous ne pouvons admettre une pareille supposition.

Après cela, nous le dirons, nous avons lu avec peine dans un petit journal des articles bien peu mesurés sur le séjour de M. le duc de Bordeaux à Rome. Il sembloit, d'après ces articles, qu'on vouloit établir à Rome un foyer d'opposition contre le gouvernement français. Or, assurément, le Pape en accordant l'hospitalité à d'illustres exilés, a bien le droit de demander qu'on ne se serve pas de leur nom pour le brouiller avec un gouvernement avec lequel il est en relation. Ce procédé seroit bien peu généreux, et M. le duc de Bordeaux et les personnes honorables qui forment sa maison en sont incapables. Ce n'est pas à un Bourbon qu'il faut recommander la délicatesse et la générosité des procédés. Le jeune prince aura compris, nous en sommes sûrs, sa position et celle du Saint-Père. Il aura trouvé dans les traditions de sa famille et dans son propre cœur le sentiment de ce qu'il se doit à lui-même, et de ce qu'il doit au chef de l'Eglise et à un souverain qui, pour n'avoir pas une armée de cent mille hommes, n'en mérite pas moins d'égards. Mais il est possible que tous les partisans de sa cause n'aient pas la même réserve et la même mesure. Il est possible que parmi les royalistes que le séjour du prince à Rome y attire, il y ait des têtes ardentes que leur dévoûment entraîne trop loin, et qui oublient qu'à Rome M. le duc de Bordeaux n'est pas chez lui, et qu'il est dans les états d'un prince qui veut et qui doit rester étranger aux débats de la politique. Vouloir élever à Rome un drapeau d'opposition contre le régime actuel de la France, ce seroit manquer au Saint-Père, le compromettre, et compromettre aussi le prince qu'on croit servir, et pour lequel cette levée de boucliers ne seroit d'aucune utilité.

Espérons que parmi les personnes honorables dévouées à la cause de la branche aînée qui se trouvent à Rome, les plus sages travailleront à calmer les esprits exaltés et préviendront des manifestations imprudentes qui pourroient avoir des suites fâcheuses.

M. Nicolas Murad, prêtre Maronite et procureur-général du patriarche Maronite à Rome, le même dont nous avons annoncé l'arrivée à Paris, est sur le point de repartir pour l'Italie. Il se loue beaucoup de l'accueil qu'il a reçu, tant du ministère que des particuliers avec lesquels il a été en relation. Quoiqu'on ne connoisse pas bien l'objet de son voyage, on a lieu de croire qu'il doit être satisfait du résultat. Il a eu plusieurs audiences au château. Dans une dernière audience, la reine lui a remis, de la part de son époux, une très-belle tabatière en or avec le chiffre LP., en lui disant que c'étoit un témoignage d'estime et de bienveillance. L'envoyé Maronite n'a pu qu'être fort sensible à ces marques d'intérêt dont nous nous réjouissons surtout pour la nation des Maronites, si intéressante en effet par sa fidélité et sa constance dans la foi catholique, et par son attachement invariable à l'Eglise romaine au milieu des contradictions et des vexations que lui suscitoit le parti schismatique, et des avanies qu'elle avoit à souffrir de la part des infidèles.

Sous ce titre, *Les Trappistes du Gard*, il a paru une notice sur cette abbaye, où l'on expose sa situation et ses besoins. L'auteur, M. l'abbé Hardy, directeur au séminaire du Saint-Esprit, remonte à l'origine de cette maison, et mène à l'expulsion des Trappistes en 1791. Ils ne rentrèrent en France que sous le consulat. Bonaparte les accueillit d'abord, et les chargea de desservir deux hospices sur les sommets des Alpes; mais ensuite, irrité de leur refus de prêter le serment, il les expulsa. La maison du Gard fut établie en 1816 par dom Eugène de la Prade, qui mourut peu après. Dom Germain qui lui succéda mourut le 23 février 1835. Le Père Stanislas, abbé actuel, fut élu le 1er avril 1835.

M. l'abbé Hardy expose les raisons particulières qui doivent intéresser en faveur des Trappistes du Gard :

« Des cloîtres en ruines s'offrent aux regards : un dortoir unique établi dans un corridor, où 21 religieux sont fort à l'étroit; un mauvais grenier sans air où les autres, c'est-à-dire à peu près les deux tiers, sont pressés, entassés; un chapitre, le seul lieu où les religieux puissent se retirer pendant le jour, qui n'est qu'un couloir où l'on va et vient sans cesse, étant l'unique passage pour se rendre à l'église; un quartier des étrangers, destiné aux voyageurs et aux retraitans, placé dans le même corps de logis que la communauté qui, par là, est au milieu du monde et sans solitude : voilà le triste état dans lequel se trouve aujourd'hui l'abbaye du Gard.

» Encore, si elle n'avoit point eu de pertes à subir, de malheurs à supporter; mais un procès considérable perdu en 1830, un vol de 8,000 fr., fruits des plus grandes privations, jetèrent ces laborieux cénobites dans une affreuse détresse.

» Bien qu'ils travaillent la terre avec une infatigable ardeur, qu'ils l'arrosent de leurs sueurs, ils ne peuvent récolter de grain que pour six mois (1). Il faut donc, n'ayant point assez de terrain à cultiver, qu'ils achètent toutes les choses qui leur sont nécessaires.

» Qui pourroit se défendre d'un sentiment profond de compassion, en voyant ces bons religieux, qui ne vivent que de privations, et qui, malgré leur vie si excessivement austère, n'ont pas toujours le pain du lendemain assuré, nourrissent néanmoins une foule de pauvres qui, des villages voisins, viennent à l'abbaye, dont ils s'éloignent toujours contens. Dans leur extrême détresse, ils accueillent avec le plus vif intérêt les étrangers, sans distinction de pays, et ils prodiguent à tous les bienfaits de la plus cordiale hospitalité, ne demandant pas même une obole.

» S'ils réclament de votre générosité le denier de la veuve, ce n'est point pour eux-mêmes : en tout temps, leurs habits sont de bure, ils mangent un pain grossier et des légumes cuits au lait ou à l'eau; une paillasse étendue sur des planches, un oreiller et une couverture, voilà leur couche; mais c'est afin de payer une portion du terrain qui, autrefois, appartenoit à l'abbaye. Une fois payé, ce terrain qu'ils feroient fructifier par un travail aussi pénible que constant, leur procureroit l'absolu nécessaire, et c'est-là tout ce qu'ils demandent. »

Les Trappistes du Gard s'engagent à faire des fondations de messes et de prières pour leurs bienfaiteurs.

On peut adresser les dons à l'abbé du Gard, près Amiens; à M. l'abbé Tresvaux, grand-vicaire; au bureau de l'*Ami de la Religion*, etc. La brochure indique ici une vingtaine de noms que nous croyons devoir nous dispenser de répéter.

Les grands-vicaires et le chapitre de Strasbourg ont écrit au gouverne-

(1) Les champs qu'ils cultivent sont pierreux et de très-peu d'étendue.

pour le remercier de la nomi-
n de M. le coadjuteur. Cette dé-
he a été faite à l'unanimité, et
cclésiastique fort distingué du
nous écrit que le chapitre n'a
ne l'organe des sentimens du
é du diocèse. Nous savons que
res lettres portent la même chose.
sans doute d'après la connois-
qu'il avoit de cette disposition
sprits, que le gouvernement s'est
lé. Elle lui étoit attestée par l'ad-
stration diocésaine, et même par
éputé protestant fort connu par
nmenses fabrications. Le témoi-
e de ce dernier est évidemment
le part qu'il ait prise à un choix
plaudi.

paroît que l'opposition dont on
rlé n'est que l'effet d'un malen-
u. Ceux qui l'avoient formée ne
oissoient même pas M. Affre, et
t pas tardé à s'apercevoir qu'ils
ent été induits en erreur. M. l'abbé
avoit prié plusieurs fois M. l'é-
e de Strasbourg de faire choix
autre coadjuteur; nous savons
e qu'il avoit témoigné soit au
seil du prélat, soit au gouverne-
t, le désir de renoncer à une
entation déjà faite et approuvée
le chef de l'Eglise, s'il y avoit
que doute sur la disposition du
é et des fidèles du diocèse à son
d.

n mandement de M. l'évêque de
oges, en date du 2 décembre,
nce que le prélat, à l'exemple
lusieurs prélats français et étran-
, a demandé et obtenu du Saint-
e la faculté de transférer au se-
l dimanche de l'Avent la so-
ité de la fête de l'Immaculée
ception, l'office et la messe res-
néanmoins fixés au 8 décembre.
obtenu aussi d'ajouter à la messe
not *immaculatâ*, et aux litanies
ocation *Regina sine labe concepta*.
n il a obtenu une indulgence
ière pour le second dimanche de
l'Avent. Les rescrits du Saint-Père
qui portent ces concessions sont du
12 novembre. Le dispositif du man-
dement est à peu près conforme à
ceux dont nous avons donné des ex-
traits. Le prélat recommande aux cu-
rés, prédicateurs et autres exerçant
le ministère, de propager, autant
qu'ils le pourront, la dévotion à Ma-
rie Immaculée dans sa conception.

L'ouverture de la première salle d'asile à Rennes a été marquée par une cérémonie à la cathédrale; M. l'évêque y assistoit avec son clergé et grand nombre de fidèles. Après le *Veni creator*, M. l'abbé Saint-Marc, grand-vicaire, a prononcé un discours sur l'importance des salles d'asile pour la religion et la société; mais il faut que ce soit la religion qui les dirige. La cérémonie a été terminée par la bénédiction du saint Sacrement, qu'a donnée M. l'évêque. La quête a été bonne. Ce sont les Sœurs de la Providence qui dirigeront l'asile de Rennes.

Deux chasubles d'un grand prix, brodées en or par les enfans de l'œuvre de la Providence, à Marseille, pour les filles pauvres, ont été mises en loterie dans cette ville. Cette loterie a été tirée il y a peu de jours; le premier lot a été gagné par le n° 519, et le second par le n° 206. Les gagnans ont été M. le curé de la paroisse de la Madeleine, d'Aix, et une dame de la même ville.

On lit dans un journal, sur les missions d'Abyssinie, des nouvelles datées d'Alexandrie et qui sont fort inexactes. Le *Diario* de Rome du 3 décembre donne quelques éclaircissemens à ce sujet.

M. Antoine Abbadie passa par Rome, à son retour d'Abyssinie, le mois d'avril dernier; il emmenoit

avec lui trois Ethiopiens, et non pas seulement deux, comme on l'écrit d'Alexandrie. Il laissa à Rome l'un d'eux, qui est religieux et prêtre, et le confia à la Propagande, afin qu'il pût s'instruire et se rendre capable de réveiller dans sa patrie cette même foi catholique, qu'il a embrassée avec un zèle et une ferveur si édifiante. Après avoir reçu du Saint-Père les témoignages les plus flatteurs de bienveillance et de reconnoissance pour les services qu'il a rendus aux missions d'Abyssinie, M. Abbadie partit avec les deux autres Ethiopiens pour Paris et pour Londres. Il est revenu à Rome au mois de septembre, accompagné d'un seul Ethiopien, ayant laissé l'autre à Paris dans sa propre famille, où il doit recevoir son éducation. Le prêtre abyssinien ne croyant pas suffisante l'instruction qu'il a reçue en si peu de temps, a voulu rester à Rome, en attendant que plus versé dans les sciences sacrées, il puisse retourner au milieu des siens, lorsque d'autres missionnaires seront envoyés en Abyssinie.

Si M. Abbadie avoit pensé que l'absence de ses compagnons de voyage puisse lui nuire en Abyssinie et donner lieu à des soupçons fâcheux, il n'auroit pas laissé l'un d'eux à Paris de son propre mouvement. Il est donc certain que le séjour du prêtre abyssinien à Rome ne portera aucun préjudice à M. Abbadie; il a chargé son compatriote de rassurer les siens sur son séjour prolongé à Rome; il lui a donné des lettres écrites de sa propre main.

Le frère de M. Abbadie est loin d'être considéré en Abyssinie comme un otage; d'après des nouvelles certaines, on peut assurer qu'il jouit de la plus grande faveur auprès du roi et des principaux chefs de la nation. Le péril du missionnaire lazariste, M. Sapeto, auquel on doit le rétablissement de la mission d'Abyssinie, devroit être plus grand encore; mais on a de lui les nouvelles les plus satisfaisantes: aimé et révéré des Abyssiniens, il écrit qu'on attend avec la plus vive impatience l'arrivée de ses autres collaborateurs, qui sont, comme lui, disciples de Saint-Vincent-de-Paul. Le peuple les désire et les appelle de tous ses vœux. C'est pour répondre à cet empressement, et aussi parce que les nations voisines des *Galla* réclament des ouvriers évangéliques, qu'on n'a pu retarder leur départ, qui s'est trouvé favorisé d'ailleurs de la manière la plus désirable par les autorités égyptiennes.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

M. le professeur Lerminier vient de répondre par une brochure justificative aux avanies et aux insultes dont sa dernière apparition au collége de France a été l'occasion ou le prétexte pour la jeunesse des écoles, si malheureusement égarée et enivrée de licence par ses précédentes leçons. Dans cet écrit, il demande bien, à la vérité, pardon aux hommes; mais il ne le demande point à Dieu. Il proteste que son intention n'a jamais été de porter atteinte aux *principes* et aux lois qui régissent l'ordre social; mais il ne proteste pas de même contre les pernicieuses doctrines qui, dans ses cours, ont porté des atteintes si graves à la loi religieuse.

Cependant c'étoit sur ce dernier point qu'il avoit le plus à se justifier; ou pour mieux dire, toute justification de sa part étoit parfaitement inutile sans celle-là. Car c'est surtout en sapant les bases et les fondemens de la religion, qu'on attaque l'ordre social dans ses bases et ses fondemens. Quand on a travaillé comme M. le professeur Lerminier, à ébranler, à renverser et à ruiner l'édifice sur lequel tout repose dans les états, on ne doit point être admis à venir dire ensuite qu'on n'a point à se reprocher d'*avoir lancé des anathèmes contre les rois, les nobles et les riches*; on a lancé des anathèmes contre

out ce qui existe, contre les sujets aussi bien que contre les gouvernemens; en un mot contre tout ce qui a vie dans les sociétés. Ce n'est plus qu'un subterfuge, une excuse vaine et une vraie dérision, que de prétendre qu'on n'a voulu toucher à rien, lorsqu'on a mis tant de persévérance et d'acharnement à ébranler et à faire tomber la pierre angulaire qui soutient toutes les autres parties d'un édifice.

Nous n'admettons pas davantage ce que M. Lerminier cherche à faire porter, dans sa défense, sur les écarts de l'improvisation, qui est coupable de tout ce qu'il a pu lui échapper d'hérésies politiques et de doctrines anti-sociales. D'autres que lui ont improvisé apparemment, et cela est toujours sans danger avec les esprits sages et bien intentionnés. Quand le contraire arrive pendant une période de huit années consécutives, c'est qu'il y a quelque chose de mauvais qui domine le fond des pensées. On peut dire des improvisateurs en pareil cas, ce qu'on dit communément des gens ivres : *la vérité dans le vin*. L'improvisation trahit le naturel comme l'ivresse.

On n'avoit pas bien saisi d'abord le sens de la révolution faite à Lugano. C'est une révolution toute libérale. Le parti vainqueur a promis, à la vérité, de respecter la religion et les droits du clergé, mais on sait par expérience que ces sortes de promesses ne gênent pas beaucoup les patriotes. Un fait très-significatif montre quel est l'esprit du nouveau gouvernement. Il a écrit à Jacques Ciani, banni récemment et réfugié chez les Grisons, pour l'engager à rentrer dans le canton du Tessin. Or ce Ciani étoit un Milanais qui s'étoit réfugié dans le Tessin pour se soustraire au ressentiment de la cour d'Autriche. Il étoit de ces patriotes ardens qui avoient voulu obtenir pour la Lombardie une constitution libérale. Il porta dans le Tessin la même exaltation, et contribua à former à Lugano une société de *carbonari*, qui recueillit les patriotes de divers pays voisins. L'imprimerie Ruggia en étoit comme la place d'armes. Ciani vouloit, pour acquérir plus d'influence, obtenir le droit de citoyen du Tessin; il se fabriqua une généalogie d'après laquelle il étoit originaire du Tessin. Plusieurs citoyens protestèrent contre son admission, mais il l'emporta par l'intrigue et par la faveur de son parti. Les mêmes moyens le firent nommer membre du grand conseil : c'étoit là le but de ses efforts. De nouvelles protestations eurent lieu à ce sujet.

Bientôt l'influence de Ciani se fit sentir. Les mauvais journaux qui sortoient de l'imprimerie Ruggia, les pamphlets, les écrits contre la religion et l'Eglise, tout cela paroissoit sous le nom et la direction de ce réfugié. Les gouvernemens voisins s'en plaignoient. Le nonce pontifical, l'archevêque de Milan, l'évêque de Come, réclamoient contre la profusion de mauvais livres sortis des presses de Bianchi et soudoyés par Ciani, écrits pleins d'erreurs et d'insultes à la religion. La discorde étoit dans le canton, et la licence de la presse portoit là ses fruits comme ailleurs. Les gouvernemens voisins menaçoient de rompre leurs rapports avec le canton.

Vers le mois de septembre dernier, les frères de Ciani, qui étoient sujets autrichiens, sollicitèrent de l'empereur de pouvoir quitter ses états, ce qui leur fut accordé. Cette démarche de leur part ouvrit les yeux dans le Tessin. On demanda que, pour l'honneur de la république, un étranger, un chef de parti ne siégeât pas dans le grand conseil. Son expulsion fut prononcée à la grande satisfaction des amis de l'ordre et de la paix. Mais en même temps ses amis jetèrent les hauts cris, et ils ont fait une révolution pour le remettre à leur tête. Son rappel fait assez présager quelle direction va suivre le nouveau gouvernement du Tessin.

PARIS, 23 DÉCEMBRE.

L'ouverture des chambres a eu lieu aujourd'hui au Palais-Bourbon. (Voir à la fin du Journal.)

— Le *Moniteur* publie des nouvelles d'Alger du 16, arrivées de Toulon par

dépêche télégraphique : « Deux combats ont eu lieu autour de Belidah. L'infanterie régulière de l'émir a été sabrée et dispersée. L'ennemi ne s'est approché ni de Koleah, ni de Sahel. »

— Les journaux de Toulon donnent des nouvelles d'Alger du 14. C'est le 10 que Abd-el-Kader a passé la Chiffa avec 5 ou 6,000 combattans, sans compter ceux qu'il avoit envoyés sur l'Arach. Abd-el-Kader est plein d'orgueil et de jactance ; il vient de lancer une proclamation par laquelle il annonce la prochaine entrée des *vrais croyans* à Alger ; en même temps il fait appel à ceux de ses partisans qui n'auroient pas encore pris les armes ; il annonce que la mort l'attend sous les murs du Sultan-Kalassi (le fort l'Empereur); mais il espère que ceux qui lui survivront achèveront la tâche par lui commencée.

La fusillade est continuelle aux environs d'Alger. Les Arabes ont coupé la route qui conduit aux camps du Fondouck et de l'Arbah par la Maison-Carrée, en sorte que l'artillerie partie le 13 pour ces camps, s'est vue forcée de rentrer à Alger.

On dit qu'Ab-el-Kader a plusieurs Européens auprès de lui pour l'organisation de ses troupes régulières, parmi lesquelles on voit des compagnies habillées en uniforme comme les Zouaves.

Un courrier arrivé de la plaine, le matin du 14, a annoncé que le lieutenant-général Rulhières, qui avoit établi son quartier-général à Bouffarik, est sorti de ce camp avec une partie des 2e et 17e légers, et est arrivé sans mauvaise rencontre au camp de Douéra, qui se trouve encombré de troupes.

— Le *Moniteur* algérien du 14 décembre rend compte des événemens qui se sont passés dans la province d'Alger depuis la rupture de la paix, et des mesures prises par le maréchal Valée pour repousser les Arabes.

— A la date du 9, tout étoit tranquille dans la province d'Oran, mais le lieutenant général Gueheneuc, qui s'attendoit à être prochainement attaqué, prenoit tous les moyens de défense possibles.

— Un hôpital de 150 malades vient d'être établi par l'ordre du ministre de la guerre dans l'île de Mahon, aux frais de la France.

— Ont été nommés conseillers, à la cour royale de Douai, M. Cahier, en remplacement de M. Devinck, décédé; à la cour royale de Limoges, M. Capelle, en remplacement de M. Lasnier des Hu-pes, mis à la retraite; à la cour royale de Bordeaux, M. Hostein, en remplacement de M. Trignant-Brau, mis à la retraite; à la cour royale de Grenoble, M. Rey, en remplacement de M. Daligny; à la cour royale d'Angers, M. Daligny; à la cour royale de Bastia (Corse), M. Rigaud, en remplacement de M. Capelle, nommé à Limoges.

— M. Legentil est nommé procureur du roi à Poitiers, en remplacement de M. Bera, appelé à d'autres fonctions.

— M. A. Bertin de Veaux a été réélu député hier à Saint-Germain-en-Laye.

— M. Delacroix, maire de Valence, vient d'être élu député par le 1er collége de la Drôme, en remplacement de M. Bérenger, nommé pair.

— Le *National* ayant annoncé récemment l'arrivée de millions envoyés par le Mexique pour acquitter une partie de sa dette, avoit ajouté que les monnoies frappées au coin légal du Mexique étoient loin de renfermer la quantité d'argent exigée pour les monnoies mêmes de la république, et avoit fini par demander si le gouvernement mexicain n'avoit point fait un tirage exprès pour la France. M. Max. Garro, ministre de la république mexicaine, vient d'écrire au *National* pour se plaindre d'une semblable imputation d'escroquerie. M. Monteau, changeur au Palais-Royal, a aussi écrit à ce journal qu'il avoit acheté 200,000 des piastres envoyées par le Mexique au prix de 5 fr. 56 c. la la pièce ; ce qui doit prouver au *National* qu'il a eu des renseignemens mensongers.

— D'après une statistique du commerce de la France avec l'Angleterre, de

27 à 1838 (12 années), les importations et les exportations ont plus que doublé pendant ledit temps. En 1827, la somme des importations et des exportations s'élevoit à 72 millions 840,551 fr.; et à la fin de 1838, à 151 millions 501,396 fr.

— M. Dussault, capitaine de corvette, chef d'état-major de l'escadre de réserve qui va se réunir à Toulon, sous le commandement du vice-amiral Ducamp de Rosamel, vient de quitter Paris pour se rendre à son poste.

— M. Dujarrier, gérant de la *Presse*, et M. Emile de Girardin, l'un des rédacteurs, ont été, comme on se le rappelle, condamnés le 15 novembre, par le tribunal correctionnel de la Seine, chacun à ... fr. d'amende, et ensemble à 2,000 f. de dommages-intérêts, « attendu que l'article de la *Presse* du 30 septembre étoit diffamatoire envers Balmossière, gérant du *Corsaire*. » La *Presse* et le *Corsaire* se sont encore trouvés en présence, vendredi dernier, devant la police correctionnelle, qui avoit cette fois deux plaintes à vider. Le tribunal s'est d'abord occupé de la plainte en diffamation intentée par M. Emile de Girardin contre M. Balmossière, et a condamné ce dernier à ... fr. d'amende et à 6,000 fr. de dommages-intérêts envers M. Emile de Girardin. Le tribunal a ensuite rejeté la plainte portée par M. Laurent, rédacteur du *Corsaire*, comme ayant dû être formée sous la raison sociale Laurent-Balmossière et compagnie.

— La *Quotidienne* annonce qu'elle reprend son ancien prix de 80 fr., au lieu de 60 fr.

— Nous avions nommé par erreur M. de Cessac au lieu de M. Soumet, parmi les membres de l'Académie française qui étoient absens à la séance de jeudi dernier.

— Il y a eu hier une réunion du comité de la gauche chez M. Odilon-Barrot.

— Une dépêche télégraphique a transmis le 18 à Lyon l'ordre de diriger immédiatement sur Paris M. Barginet, rédacteur gérant du *Commerce de Lyon*, arrêté depuis quelques jours.

— Le journal le *Capitole* annonce que M. de Crouy-Chanel est arrivé au Havre et s'est embarqué pour l'Angleterre sur le bâtiment le *Phénix*.

— Une nouvelle visite domiciliaire a eu lieu hier dans les bureaux du *Capitole*. Elle avoit pour but de faire connoître l'auteur de la nouvelle annonçant que M. de Crouy-Chanel s'étoit embarqué au Havre pour l'Angleterre. Il paroît que la police n'a rien pu apprendre concernant cette nouvelle.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* de samedi que la demoiselle Dacosta qui passoit pour la femme légitime du marquis de Crouy-Chanel, et qui est inculpée d'avoir favorisé son évasion, a été interrogée par le juge d'instruction et écrouée à la Conciergerie.

— Plusieurs journaux ont annoncé qu'on avoit fait une perquisition dans l'arrondissement de Dieppe chez M. de Tocqueville, député de la Manche, à l'occasion de MM. de Crouy-Chanel. Ce fait est controuvé. Il n'a jamais existé de relations de famille, ni de connoissance entre MM. de Crouy-Chanel et M. de Tocqueville, qui n'a pas même de propriété dans l'arrondissement de Dieppe.

— Un soldat appartenant au régiment des chasseurs d'Afrique, et qui depuis plusieurs jours étoit détenu à la prison militaire de l'Abbaye, en a été extrait en vertu d'un mandat du juge d'instruction Zangiacomi, pour être écroué à la Conciergerie, sous prévention de complot.

— M. le baron Vertenilh de Feuillas est sur le point de terminer à Sainte-Pélagie les douze mois d'emprisonnement auxquels il a été condamné comme gérant de la *France*.

— En 1832, on ne comptoit à Paris que 51,751 patentés; en 1839, il s'en trouve 70,491. Augmentation progressive de 18,740 patentés.

— Le prix des grains a éprouvé ces jours derniers un peu de hausse sur quelques marchés des environs de Paris.

— Les eaux de la Seine ont beaucoup monté par suite des pluies ; elles sont à trois mètres 1/2 aux échelles des ponts, et elles commencent à déborder sur quelques points. La navigation va se trouver interrompue.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le général Clément vient de mourir à Montargis, à l'âge de 76 ans.

— M. Al. Petit, propriétaire-cultivateur à Mézières, dans le Pas-de-Calais, le dernier survivant des députés envoyés à l'Assemblée Constituante par le Pas-de-Calais, vient de mourir, à 88 ans.

— Le navire les *Deux Amis* vient de charger au Havre, pour le Sénégal, un équipage de sonde et tous les tuyaux nécessaires pour forer, au travers des sables qui forment l'île Saint-Louis, un puits artésien destiné à procurer aux habitans l'eau salubre dont ils manquent une partie de l'année. L'amiral Duperré a chargé de ces travaux M. Degousée, qui, il y a quelques mois, avoit fourni les sondes pour les études à faire dans un port de l'Ile-Bourbon.

— La cour d'assises de la Manche vient de condamner à vingt ans de travaux forcés le nommé Jacques Le Mettais, de Valogne, convaincu d'attentat à la pudeur.

— Le lazaret de Tatinou, dans la baie de la Hougue, département de la Manche, est ouvert aux provenances du Levant, sous quelque régime qu'elles soient rangées.

— Le département de la Loire-Inférieure est autorisé à se réunir à celui d'Ille-et-Vilaine pour l'entretien de l'école normale primaire de Rennes.

— La souscription ouverte à Nantes en faveur des malheureux espagnols réfugiés s'élevoit, le 21, à 3,005 fr.

—On se rappelle la condamnation capitale prononcée par le tribunal maritime de Brest contre Bellégou, l'un des marins de l'*Alexandre*, convaincu d'avoir pris part aux assassinats commis à bord de ce navire. L'arrêt a été exécuté le 16, à midi. Bellégou, qui depuis quelque étoit malade, s'est rendu au lieu d plice, assisté de l'aumônier des p dont il n'a cessé d'écouter avec at les exhortations.

— Les assises extraordinaires Sarthe s'ouvriront le 31, et le 1' vier commenceront les débats aux troubles qui ont éclaté sur pl points du département à l'occasi transport des grains.

— Sur la demande du préfet des Sèvres, le ministre des travaux p vient de mettre à la disposition de gistrat une somme de 30,000 fran tinée à donner de l'ouvrage à ce n'en ont pas : quatre ateliers de vont être incessamment ouverts à Saint-Maixent, Mauzé et Fontena

— Le prix du blé se soutient éle le département du Rhône. Beau terres dans ce département, dan dans le Gard et le Var n'ont p être ensemencées, par suite d continuelles et des inondations.

— A la date du 20, le gérant *rateur* étoit encore en prison. I compositeurs de l'imprimerie d *rateur*, qui avoient été arrêtés, remis le lendemain en liberté.

— Une requête présentée par I met, gérant du *Réparateur*, pou sa mise en liberté sous caution, jetée, attendu, lui a-t-il été répon est sous le poids d'une accusatio nant des *peines afflictives et infan*

— La stagnation du comn Lyon continue.

— Le 18, à neuf heures du nommé Magard, âgé de 64 ans, h peine, est tombé accidentellem le Rhône, à Lyon, près du pont C Il auroit péri sans le dévoû M. Milliot, professeur, qui, e crier au secours, se précipita à parvint à retirer le malheureux Quelques jours avant, une blan qui étoit tombée d'un bateau à la la Saône dont les eaux étoient ment fortes, a été sauvée par le

leury, marinier, qui n'a pas craint de e jeter tout habillé dans la rivière et de isquer sa vie. Le brave Fleury n'en étoit point à son coup d'essai, et l'on cite bien les personnes qui lui doivent la vie.

— La cour d'assises de Lot-et-Garonne a rendu le 16 son arrêt dans l'affaire des individus accusés d'un attentat aux mœurs aux environs de Tonneins. Les nommés Merle et Bouges ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité; Labedan, à dix ans de réclusion; Lacoste et Marie Glanes, l'aubergiste, à cinq ans de réclusion. Dalhet et Sempé ont été acquittés.

— M. de Soulage, ancien colonel du génie, vient de mourir à Toursac (Lot-et-Garonne), à l'âge de de 69 ans.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On commence à s'apercevoir que l'influence d'Espartero s'affoiblit. Depuis que son charriot de guerre se trouve comme embourbé en Aragon, le parti jacobin le craint moins qu'auparavant, et il lève la tête plus haut. Aussi se promet-il des élections à son gré, surtout dans les grandes villes, où l'esprit révolutionnaire devient de plus en plus actif et menaçant.

— Cabrera s'étant dernièrement rendu en Catalogne pour y concerter des dispositions avec l'autorité militaire et la junte, cette excursion de sa part a donné lieu aux suppositions les plus étranges. Les christinos ont jeté des cris de victoire, et publié partout à son de trompe qu'il abandonnoit la partie pour s'enfuir et se retirer en France. Cette joie n'a pas duré. Cabrera a reparu quelques jours après à son quartier-général, ramenant avec lui Balmaseda, qu'il avoit envoyé précédemment conduire en Catalogne un détachement de 250 hommes de cavalerie. Son armée, loin de se désorganiser, comme les journaux christinos cherchoient à l'insinuer, conserve toute son ardeur et toute sa confiance.

— On mande d'Estella qu'une rixe ayant éclaté entre des soldats licenciés qui faisoient précédemment partie des troupes royalistes et des soldats de l'armée constitutionnelle, douze de ces derniers sont restés morts sur le terrain, quoique leurs adversaires n'eussent eu pour armes dans ce combat que des bâtons. Les mêmes lettres ajoutent qu'une troupe de jeunes gens de la vallée de Bastan se sont réunis tumultueusement vers le milieu de ce mois, et ont parcouru un village en criant : *Vive Charles V! Meure la constitution!*

A Bruxelles, la chambre des représentans poursuit tranquillement la discussion du budget.

— Le *Morning-Chronicle* s'exprime ainsi à l'occasion du différend de l'île Maurice : « Il paroît que dans cette affaire il y a eu obstination et méprise des deux côtés. Plus on mettra de promptitude à terminer le différend d'une manière satisfaisante pour les deux parties, mieux cela vaudra. Il n'y a rien de plus amical que les sentimens réciproques des officiers des flottes anglaise et française dans la Méditerranée, quand ils se trouvent réunis, et cela lors même que les deux cabinets ne sont pas tout-à-fait d'accord. Pour nous, nous n'écririons pas un mot qui seroit de nature à exciter la moindre animosité entre des hommes aussi braves. »

— D'après les avis de Macao, du 19 juillet, venus par le *Crown*, arrivé de Calcutta à Liverpool en 97 jours, on apprend que le commerce avec la Chine étoit toujours suspendu.

— Le 25 novembre, à minuit, on a ressenti à Rome une assez forte secousse de tremblement de terre. Le 6 et le 7 décembre, la ville de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) a aussi éprouvé sept secousses, dont deux ont été très-fortes.

— Le premier ministre de Naples, M. le marquis de Ruffo, est mort le 27 du mois dernier, à l'âge de soixante-neuf ans.

— A la date du 2 décembre, l'auguste famille exilée continuoit à jouir, à Go-

rits, d'une parfaite santé. On avoit reçu la veille des nouvelles excellentes de M. le duc de Bordeaux, qui est toujours à Rome. Ses voyages sont le complément de son instruction.

— Le fils aîné de M. le duc de Blacas a été appelé à remplacer son père auprès de M. le duc d'Angoulême, dans son service d'honneur.

— Les restes mortels de M. le duc de Blacas ont été transportés de Vienne à Goritz, et déposés dans le couvent des Franciscains, où se trouve le tombeau du roi Charles X.

— A l'occasion du rétablissement de la santé du prince de Metternich, l'empereur de Russie, le roi de Prusse et Abdul-Medjid ont envoyé des décorations au docteur Saeger, son médecin.

— Méhémet-Ali a donné un beau sabre à M. Horace Vernet.

— Il a été découvert, dans la nuit du 2 au 3 décembre, par M. Galle, aide-astronome à l'observatoire de Berlin, une nouvelle comète. Elle jetoit encore une foible lumière et se trouvoit dans la constellation de la Vierge. Pendant une demi-heure d'observation avec le grand réfracteur, on a pu s'assurer de sa marche, qui est de l'est vers le nord-est, et, selon les premiers calculs, son mouvement diurne sera de 2 degrés 12 secondes.

— La *Gazette d'état de Prusse* publie une lettre de Vienne, en date du 10 décembre, qui confirme le refus de la Porte de continuer les négociations avec le vice-roi sous les auspices de la France, parce qu'elle a tout à gagner par un ajournement.

— D'après une feuille allemande, il existe en Silésie, à Hildgausen, un homme âgé de 142 ans, nommé Hanz-Herts.

Séance d'ouverture de la session.

Le soleil avoit paru ce matin, et sembloit annoncer une assez belle journée après de longs jours mauvais, lorsque vers dix heures la pluie a recommencé pour ne cesser que vers cinq heures du soir. Une salve d'artillerie a annoncé à une heure le départ du cortége. La place du Carrousel, le quai qui long[e]
rasse des Tuileries, dite Terrasse
de l'eau, le pont Louis XV et le
et la place du Palais-Bourbon,
le jardin des Tuileries, avoient é
dits quelques heures avant au p
son arrivée au Palais-Bourbon,
été reçu par les grandes députat
la chambre des pairs et de la
des députés, et étant entré dans
avec les ducs d'Orléans, d'Aum
Montpensier, a salué l'assembl
prononcé le discours suivant :

« Messieurs les Pairs et Messi
Députés,

» Depuis la fin de votre dern
sion, le calme intérieur que vot
assistance avoit contribué à raff
plus été troublé.

» J'ai recueilli, par un tém
m'est bien cher, de nouvelles
de la confiance et de l'affection
çais. L'aîné de mes fils, en visit
année une partie considérable
me, a trouvé partout sur son
développement du travail, le p
l'industrie, le respect des insti
l'obéissance aux lois. Mon c
ment touché, a vu dans l'adhési
nale qui a entouré mon fils, u
ment de plus, pour ses frères et
de se dévouer sans cesse et en
pour le service de la patrie et l
de la France. (Quelques voix

» Mes rapports avec les p
étrangères ont conservé ce car
cifique et bienveillant que presc
rêt commun de l'Europe. Notre
de concert avec celui de la Gr
tagne, et fidèle à l'esprit de cet
toujours si avantageuse aux in
deux pays, a veillé sur l'indépen
la sûreté immédiate de l'empire
Notre politique est toujours d'
conservation et l'intégrité de ce
dont l'existence est si essentielle
tien de la paix générale. Nos e
au moins réussi à arrêter dans
le cours des hostilités que no
voulu prévenir ; et quelles que
complications qui résultent de
sité des intérêts, j'ai l'espérance
cord des grandes puissances
bientôt une solution équitable
fique.

» Un grand changement a é

ns la situation de l'Espagne, et si j'ai regret de ne pouvoir pas encore vous noncer que la guerre civile, qui a si ng-temps désolé ce royaume, soit entrement éteinte; cependant cette guerre perdu le caractère de gravité qui pouit entretenir des alarmes sur la stabilité trône constitutionnel de la reine Isalle II. La plus grande partie des proaces du nord est pacifiée, et tout permet espérer que celles de l'est ne tarderont s à l'être également. Cet important rétat est l'ouvrage de la sage politique gouvernement de la reine régente et la valeur persévérante de l'armée espaiole, soutenues par l'appui que leur ont nné mon gouvernement et celui de Majesté britannique, pour la fidèle écution des traités de 1834.

» En Amérique, le gouvernement mexiin remplit les engagemens du traité ue j'ai conclu avec cette république. Le locus des ports de la république Argenne retient encore une de nos escadres. e nouvelles forces ont été dirigées sur point éloigné, pour hâter la satisfacon qui nous est due. (Mouvement.)

» En Afrique, d'autres hostilités appelnt une répression décisive. Nos braves oldats et nos cultivateurs, auxquels mon ls venoit de porter par sa présence un age de ma sollicitude, ont été perfideent attaqués. Le progrès de nos étalissemens dans la province d'Alger et ans celle de Constantine est le véritable otif d'une agression insensée. Il faut ue cette agression soit punie, et que le etour en devienne impossible, afin que ien n'arrête le développement de prosérité que la domination française garanit à une terre qu'elle ne quittera plus. De nouvelles troupes sont déjà transportées en Afrique, et des moyens de tout genre se préparent pour abréger la durée le la guerre, en la poussant avec vigueur, et pour que désormais les habiaans de l'Algérie, et les tribus indigènes idèles à la France, trouvent partout une protection efficace. La dépense immédiatement ordonnée dans ce but sera préentée au vote régulateur des chambres. 'ai la confiance qu'elle obtiendra cet asentiment toujours assuré parmi vous, orsqu'il s'agit de l'honneur de nos armes t des intérêts permanens de la France. Silence profond.)

» La situation de nos finances permet de suffire à ces charges nouvelles. La question des sucres, que les chambres avoient laissée indécise dans la session dernière, a dû recevoir en leur absence une solution provisoire. Un projet de loi vous sera présenté sur cette matière, dans la vue de concilier l'intérêt public avec les intérêts privés.

» Des mesures pour l'amélioration du sort des sous-officiers et soldats vous seront proposées.

» Vous aurez à vous occuper de dispositions relatives à l'organisation du conseil d'état, à la propriété littéraire et à l'instruction publique.

» D'autres propositions auront pour objet la fixation d'un système sur les pensions civiles, l'exécution de grandes lignes de chemins de fer, le perfectionnement de nos voies de navigation, le régime des prisons et l'introduction du système pénitentiaire.

» Dans vos divers travaux, votre patriotisme éclairé cherchera toujours ce qui peut contribuer à l'accroissement de la prospérité publique et à l'affermissement du principe conservateur de nos institutions. Les maintenir dans les limites établies est le devoir de mon règne; le bonheur de l'avoir accompli sera la plus douce récompense de mon dévoûment. Déjà près de dix années se sont écoulées depuis le grand acte qui m'a appelé au trône, et depuis que pour la première fois vous m'avez entouré de ce concours et de cet appui que je viens vous demander de nouveau. C'est avec vous, c'est au milieu de vous que j'aime à féliciter la France de ses heureux progrès dans cette carrière de civilisation et de liberté légale, que quelques passions turbulentes et insatiables travaillent encore à interrompre; grâce à Dieu et à votre loyal concours, leurs efforts demeureront impuissans, et ces derniers vestiges des désordres passés disparoîtront devant la raison publique et la volonté nationale. »

Des cris de *Vive le roi!* se sont fait entendre. Ensuite MM. les pairs nommés depuis la dernière session ont prêté serment, ainsi que les députés. Une salve d'artillerie a annoncé le départ du cortége. Le duc de Nemours, légèrement indisposé, n'a pu assister à la séance.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C[e], rue Cassette, 29.

MI DE LA RELIGION
ait les Mardi, Jeudi
amedi.

n peut s'abonner des
t 15 de chaque mois.

N° 3220.

JEUDI 26 DÉCEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
fr.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

de Jésus, ou *Examen critique de sa histoire*, par le docteur David-Frédéric Strauss.

---

a réforme, en brisant le joug sacré autorité religieuse et en appelant ribunal de la raison la parole ré-e, a ouvert au milieu de l'Eu- un abîme où toutes les sectes, es les hérésies, toutes les erreurs nent se précipiter et se confondre. elle paroît maintenant si diffé-e de ce qu'elle étoit à son ori-, si elle va modifiant chaque r ses confessions de foi, épurant, plifiant ses articles fondamen-x, c'est qu'elle obéit en dépit le-même au mouvement que lui rimèrent les premiers réforma-rs; et tous ces théologiens d'Alle-gne, dont les opinions audacieuses t tressaillir d'effroi jusqu'à leurs eligionnaires, et qui ne craignent d'attaquer ouvertement l'authen-é, l'inspiration, la véracité des li- saints, loin d'avoir abjuré les cipes de leurs devanciers, peu- se vanter d'en développer les ières conséquences avec une lo-le rigoureuse et inflexible. Lu- jeta le premier dans le monde ible dégagée de tout commen-e, comme l'unique règle de la foi es mœurs: mais parce qu'au com-ncement la raison individuelle nnoissoit dans ce livre l'élément in, ferez-vous un crime à ceux sont venus plus tard de n'y voir des mythes, des allégories, des s revêtues d'une forme poéti-?

C'est la raison livrée à elle-même qui fait rejeter au déiste l'histoire sacrée à cause des miracles qu'elle renferme; c'est la raison qui défend au rationaliste de penser que Dieu puisse agir d'une manière immédiate sur le monde physique, et qui, sans reléguer les récits sacrés au nombre des fables, lui conseille de prouver qu'ils ne contiennent rien d'exceptionnel et d'extraordinaire; c'est la raison qui fait découvrir au partisan du système mythique dans les faits les plus avérés de l'Evangile le produit des sentimens, des idées, des croyances qui prédominoient au sein de la première communauté chrétienne. Le système mythique s'est formé peu à peu des débris de toutes les erreurs dans lesquelles est tombée l'exégèse allemande. Eichorn n'admettoit comme emblématique que le premier chapitre de la Genèse; Bauer étendit l'interprétation mythique à tout l'ancien Testament; de Wette indiqua la voie pour l'introduire dans le récit évangélique; Schleirmacher essaya de substituer à l'existence réelle de Jésus, un Christ idéal, enfant de son imagination; et quoiqu'il reconnoisse une base historique aux récits des apôtres, on l'a accusé avec raison d'avoir subordonné la valeur de l'histoire à celle de l'idée renfermée sous son enveloppe; Hégel, plus hardi, ne voit dans Jésus-Christ que l'emblème de l'humanité, un symbole, une idée, où, sous la forme de l'histoire et l'image d'une existence humaine, sont renfermées des vérités importantes.

Strauss recueillit ces divers systèmes, les étendit, les coordonna, et en fit la base de l'ouvrage qui a paru sous le titre de *Vie de Jésus*, ou *Examen critique de son histoire;* ouvrage qui a eu tant de retentissement en Allemagne, et dont M. Littré a cru devoir présenter la traduction au public français, sans doute pour offrir des lumières aux savans, des consolations au peuple, et pour justifier ses titres au fauteuil académique.

On le voit déjà, le système de Strauss ne lui appartient pas; il n'est que le résumé fidèle et la conséquence rigoureuse des erreurs de ses devanciers. Ce n'est pas que Strauss suive en tout aveuglément les naturalistes et les rationalistes; il fait au contraire ressortir avec force le ridicule de leurs interprétations arbitraires, et s'il est permis de s'égayer avec lui sur tous ces docteurs d'outre-Rhin qui ont deviné que l'arbre du bien et du mal n'est rien qu'une plante vénéneuse, probablement un mancenelier sous lequel se sont endormis les premiers hommes; que la figure rayonnante de Moïse descendant du mont Sinaï étoit un produit naturel de l'électricité; la vision de Zacharie, l'effet de la fumée des candélabres du temple; les rois mages avec leurs offrandes de myrrhe, d'or et d'encens, trois marchands forains qui apportoient quelque quincaillerie à l'enfant de Béthléem ; l'étoile qui marchoit devant eux, un domestique porteur d'un flambeau; les anges dans la scène de tentation, une caravane qui passoit dans le désert, chargée de vivres. En vérité il faut être possédé par la manie du système, pour débiter sérieusement que si Jésus-Christ a marché sur les flots de la mer, c'est qu'il nageoit ou marchoit sur ses bords; qu'il ne conjuroit la tempête qu'en sai-sant le gouvernail d'une main ha-bile; qu'il ne rassasioit miracu-leusement plusieurs milliers d'hom-mes que parce qu'il avoit des ma-gasins secrets, ou que ceux-ci conso-mmèrent leur propre pain qu'ils te-noient en réserve dans leurs poches; qu'au lieu de monter au ciel, il s'é-toit dérobé à ses disciples à la fa-veur d'un brouillard, et qu'il s'étoit passé de l'autre côté de la mont-agne. Ces explications étranges, on en con-viendra, n'exigent pas une foi moins robuste que celle qui admet les mi-racles.

Mais si Strauss se sépare de ces partisans de la nouvelle exégèse dans les conséquences qu'ils tirent de leurs principes, il ne laisse pas de cueillir leurs objections à l'appui de son système; ils ne sont à ses yeux que des raisonneurs pusillanimes, et volontiers il leur demanderoit, comme autrefois les sociniens aux protestans, pourquoi ils se sont arrê-tés en si beau chemin.

Le principe essentiel et fondamen-tal de son ouvrage, c'est que les évan-giles n'ont aucun caractère d'authen-ticité, et qu'alors il faut nécessaire-ment recourir à l'interprétation my-thique. Il développe sa thèse en ci-tant une foule d'objections cent fois exposées et cent fois réfutées par les apologistes du christianisme. On peut donc lui répondre, soit en prouvant que son principe est faux en lui-même, soit en détruisant les preuves par lesquelles il tâche de l'établir. Si les fondemens d'un édifice qu'on veut élever sont bâtis sur le sable mou-vant, l'édifice ne doit-il pas s'écrou-ler au premier souffle de la tem-pête?

Que je lise l'histoire de la nais-
nce et de l'enfance de Jésus dans
rauss, au lieu de me faire voir dans
récits simples et touchans de l'E-
ngile les preuves frappantes de sa
rité, il ne me présentera partout
e des mythes; mythe historique
ns la naissance de Jean-Baptiste,
nt le berceau aura été embelli de
its merveilleux pour rehausser la
ndeur de Jésus; mythe philoso-
que ou plutôt dogmatique dans
naissance de Jésus-Christ. Selon
auss, le type du Messie existoit
à dans les livres sacrés, dans les
ditions du peuple Juif; et Jésus
ant inspiré pendant sa vie et laissé
rès sa mort la croyance qu'il étoit
Messie, il se forma parmi les pre-
iers chrétiens une histoire de la
de Jésus où les particularités de
doctrine et de sa destinée se com-
nèrent avec ce système. Ainsi on le
sortir de la maison de David,
tre d'une vierge à Bethléem, ado-
par les bergers et les mages, glo-
er par Siméon et Anne la prophé-
ie, conférer avec les docteurs de
oi dans le temple; et Strauss ne
dans tout cela que l'application
ou moins heureuse d'un oracle
aïe, d'une prophétie de Michée,
la réalisation de la légende hé-
que des Hébreux qui attribuoient
ur Messie une sagesse supérieure
elle des mortels, tous les carac-
es de la divinité.

Avant de suivre le docteur alle-
nd dans ce dédale de suppositions
tuites, d'explications forcées, de
prochemens bizarres, de conjec-
es imaginaires, on peut l'arrêter
ce raisonnement qu'il lui sera
icile de réfuter: Votre système, avec
t son échafaudage d'érudition pé-
tesque, croule et tombe par terre
si l'histoire de Jésus est composée par
des témoins oculaires, ou du moins par
des hommes voisins des événemens.
Vous convenez vous-même qu'une
fois admis que les apôtres ou leurs
disciples immédiats ont rédigé les
livres qui portent leur nom, il est
impossible que le mythe, qui ne se
forme que lentement et par des ad-
ditions successives, y puisse prendre
place. Or, qu'opposerez-vous à la
tradition constante, universelle, im-
mémoriale, à la foi publique de la so-
ciété chrétienne, aux aveux non
équivoques de ses plus ardens adver-
saires, à l'impossibilité même d'assi-
gner une époque où ces titres primi-
tifs du christianisme auroient pu
avec succès être supposés par un im-
posteur? Quoi! une société entière
auroit admis des écrits qui conte-
noient la règle de sa croyance et de sa
conduite, des écrits qu'elle révéroit
comme inspirés, et auxquels elle en
appeloit dans toutes ses controverses,
sans prendre la peine de s'informer,
sans examiner avec le plus grand
soin et la plus grande sévérité s'ils
étoient les ouvrages des apôtres, de
qui seuls ils pouvoient emprunter ce
caractère sacré qu'on leur attribuoit!
Vous ne doutez pas des tragédies de
Sophocle, des harangues de Démos-
thènes, des ouvrages philosophiques
de Cicéron, des poèmes de Virgile,
parce qu'une tradition remontant
jusqu'au temps où vivoient ces écri-
vains, atteste qu'ils sont les véri-
tables auteurs des chefs-d'œuvre
qui ont rendu leurs noms immortels.
Est-ce donc quand une société en-
tière élève la voix pour déposer sur
un livre d'où dépend son existence
comme société, que vous rejetez cette
simple règle du bon sens? Citerez-
vous en faveur de quelque livre que

soit une opinion aussi ferme, aussi unanime, aussi répandue, que celle des chrétiens à l'égard des livres du nouveau Testament? Certes, je conçois qu'ils aient mieux aimé souffrir la mort la plus cruelle que de livrer aux idolâtres les titres augustes de leur foi.

Avant vos fastidieuses élucubrations, il s'étoit rencontré des ennemis ardens du christianisme, aussi habiles, aussi rusés que vous, et bien plus près que vous de l'origine des faits. Ont-ils jamais laissé entrevoir le moindre soupçon sur l'authenticité de l'histoire de Jésus-Christ? Celse, en accusant sans preuve les chrétiens d'avoir altéré les Evangiles, ne reconnoît-il pas par là même un texte primitif ou authentique de nos livres saints? Porphyre élève-t-il sur leur origine le doute le plus léger? Mais combien le témoignage de Julien a encore plus de force! Il avoit été élevé dans le christianisme, et avoit été promu au grade de lecteur, dont la fonction est de lire au peuple les Ecritures. Non-seulement il n'a pas nié l'authenticité des Evangiles; mais il en nomme expressément les auteurs. « Matthieu, Marc et Luc, dit cet apostat, n'ont pas osé parler de la divinité de Jésus-Christ; Jean a été plus hardi que les autres, et il a fait un dieu de Jésus de Nazareth. » Comment expliquez-vous cet accord unanime des chrétiens et de leurs ennemis naturels? Croyez-vous résoudre l'objection en disant que les chrétiens, ayant fait la supposition des livres sacrés, ont eu le pouvoir de les faire adopter à leurs adversaires, ou qu'ils se sont accordés pour commettre cette infidélité? On vous laisse le choix entre ces deux absur-

Et d'ailleurs assignez, si vous le pouvez, une époque où un faussaire auroit tenté de fabriquer nos évangiles. Apparemment, ce ne sera pas le temps où les apôtres vivoient encore; leur réclamation eût dévoilé l'imposture et confondu le faussaire. Voulez-vous placer la fabrication des évangiles après la mort des apôtres? Alors, comme ces livres étoient déjà reçus vers le milieu du second siècle, ils auroient été imaginés vers le commencement du même siècle. Mais à cette époque vivoit encore Jean l'Evangéliste, Polycarpe, disciple de Jean; Ignace; l'Eglise étoit remplie d'évêques qui avoient vécu avec les apôtres, et qui n'auroient pas manqué de s'opposer à l'admission de ces livres inventés à plaisir. Au reste, plus vous reculez la supposition, plus vous la rendez incroyable et impossible, puisque vous faites un plus grand nombre d'églises, d'évêques, de peuples complices de l'imposture.

Ces preuves que nous ne pouvons qu'ébaucher suffiroient pour convaincre tout homme libre de préjugés et qui cherche la vérité de bonne foi. Mais on peut encore presser le partisan du système mythique, et lui demander s'il admet les *Actes des apôtres*. Eh! bien, qu'il retranche les évangiles du canon, qu'il place les *Actes* en tête du nouveau Testament, et il pourra, en s'appuyant seulement sur les *Actes*, reconstruire l'histoire de Jésus-Christ. Ici l'auteur sacré confirme de l'autorité puissante de son nom des faits qu'il avoit vus lui-même; ici, comme dans les évangiles, l'histoire repousse le mythe, et la garantie de la rédaction consacre la vérité du récit. Veut-on appliquer au livre des *Actes* le sys-

mythique et nier la valeur his-
[ue des récits miraculeux qu'ils
ntent? Nous avons les épîtres de
Paul, dont les plus hardis criti-
allemands ont reconnu l'au-
ticité, et que Strauss lui-mê-
est forcé de respecter. Outre ces
s sublimes du grand apôtre,
ls sont les points de doctrine qu'il
e dans des instructions adres-
à des sociétés nombreuses, des-
es à être lues dans des assem-
s publiques? La foi en Jésus-
ist, fils de Dieu. Paul se glorifie
ne savoir que Jésus-Christ, et
s-Christ crucifié. Il ne rougit
le son évangile; il fonde l'espé-
e du salut sur le mérite des souf-
ces du Sauveur, la certitude de
résurrection sur la vérité de sa
rrection. Saint Paul n'est-il non
qu'un enthousiaste fanatique qui
ourt la terre et les mers, mar-
t, dit Bossuet, l'ordre de ses
ges par les traces du sang qu'il
ad, pour propager et confirmer
ctrine d'un sectaire ambitieux?
tis, après tout, le catholicisme
Il a survécu aux frémisse-
des nations, aux complots des
les et aux efforts des princes et
ois de la terre. Quelle est donc
ine de cette révolution éton-
qui a saisi l'antique société
sa base pour la transformer,
la renouveler, et qui, selon le
ge magnifique des Ecritures, a
de nouveaux cieux, de nouvelles
s? Quoi! un effet sans cause!
nouvement immense, et point de
eur! des résultats divins, et point
ent surnaturel! ou, si l'on aime
ıx, un esprit de vertige, une dé-
se complète qui tourmente de-
dix-sept siècles une bonne partie
nre humain, malgré les soins des
incrédules et les interprétations my-
thiques pour le guérir!

Nous répondrons dans un second article aux objections de détail que Strauss cite à l'appui de son système.

L'ABBÉ DASSANCE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Les bulletins de la santé de M. l'Archevêque, le 24, étoient plus rassurans. La nuit n'avoit pas été très-bonne; cependant la journée fut assez calme; il y eût une rémission satisfaisante, et la soirée ne présenta pas de redoublement.

Le bulletin du 25 porte que la nuit a été plus calme et le redoublement moins prononcé; il y avoit eu des momens de sommeil.

Le dimanche soir, la famille royale avoit envoyé deux fois savoir des nouvelles du prélat; dès que le malade en fut instruit le lendemain, il chargea un de ses grands-vicaires de porter au château l'expression de sa reconnoissance.

Dans la nuit de Noël, une bien douce consolation a été accordée à la piété de M. l'Archevêque de Paris. Le prélat avoit vivement désiré, et il a pu recevoir la sainte communion, sans qu'il en ait éprouvé plus de fatigue le reste de la nuit. Cependant la situation critique où il se trouve donne lieu aux manifestations les plus touchantes de l'attachement de ses diocésains. Une neuvaine à sainte Geneviève, qui commence aujourd'hui, a été à peine proposée qu'elle a été partout accueillie avec le plus fervent empressement. Le chapitre métropolitain a voulu s'y associer d'une manière éclatante, et il vient de décider que la messe indiquée pour tous les jours de la neuvaine seroit célébrée successivement par l'un de ses membres. On dit même que le vénérable chapitre ne se seroit pas borné à cette preuve de l'in-

terêt qu'il porte à la conservation d'une vie si précieuse, et qu'il y auroit intéressé plus efficacement par ses vœux la puissante patronne de Paris. Nous attendrons pour entrer dans de plus grands détails des renseignemens plus précis.

Une neuvaine à sainte Geneviève pour le rétablissement de Mgr l'Archevêque commencera le 26 décembre et finira le 3 janvier.

Les personnes qui pourront faire cette neuvaine sont invitées :

« 1° A assister tous les jours à la sainte messe. Une messe sera dite, à cette intention, dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, au tombeau de sainte Geneviève, à neuf heures précises. Elle sera suivie de la bénédiction du très-saint Sacrement avec le saint ciboire;

» 2° A faire la sainte communion le jour de la fête de sainte Geneviève;

» 3° A réciter tous les jours quelques prières indiquées dans la neuvaine. »

Les personnes qui n'auroient pas reçu cette feuille assez tôt pour commencer la neuvaine le 26 décembre sont invitées à s'y associer aussitôt qu'elles le pourront, pour la terminer dans un des jours de l'octave de sainte Geneviève.

Ce n'est plus un secret aujourd'hui que M. l'évêque de Belley, à qui l'archevêché de Reims avoit été offert, l'a refusé. Le prélat a fait valoir, dit-on, son âge, ses infirmités, la difficulté d'obtenir à 73 ans une parfaite connoissance des hommes et des choses, et la crainte de ne pouvoir suffire aux détails d'une grande administration. On ne peut que regretter que ces considérations aient privé le diocèse de Reims de l'avantage d'être gouverné par un prélat si distingué par ses lumières, son zèle et sa sagesse.

M. de Wykerslooth, évêque de Curium *in part.* et chargé de faire les fonctions épiscopales pour toute la Hollande, a voulu profiter du rétablissement des communications avec la Belgique pour faire un voyage en Belgique, en France et en Italie, et visiter particulièrement la capitale de la chrétienté. Il a vu en passant M. l'archevêque de Malines et M. l'évêque de Gand, et est arrivé la semaine dernière à Paris, où il ne compte faire qu'un court séjour. Nous avons parlé plusieurs fois des tournées de ce prélat qui est accueilli partout avec des témoignages de respect et de piété. Il est allé dans des lieux qui n'avoient pas vu d'évêque depuis des siècles. Il a administré la confirmation, bienfait fort rare dans ce pays. Il a consacré plusieurs églises nouvelles bâties par les générosités des catholiques aidés des secours du gouvernement. Enfin il supplée dans ce royaume à l'absence des évêques en titre, car les siéges d'Amsterdam et de Bois-le-Duc, créés par le concordat sous Léon XII, n'ont pas encore été remplis. M. de Wykerslooth est dans la force de l'âge. Il est d'une des plus anciennes familles catholiques du pays, et jouissoit déjà avant son épiscopat d'une grande considération. Il est accompagné de son secrétaire et de son cousin M. le baron de Scherperzeel.

On sait que depuis plusieurs années, la position des catholiques en Hollande est beaucoup meilleure. Ils ne sont point inquiétés dans l'exercice de leur religion, bâtissent des églises en toute liberté, et reçoivent même quelquefois pour cela des secours du gouvernement.

La petite église janséniste, formée autrefois dans ce pays par les appelans français, est de plus en plus en décadence ; elle a cependant encore ses trois évêques; Van Zanten, archevêque d'Utrecht; Jean Bon, évêque d'Harlem, et Guillaume Vet,

ıe de Deventer. Les deux pre-
ı ont un petit troupeau, mais le
ème est un évêque *in partibus*.
curé à La Haye, et ne va jamais
venter où il n'est même pas
ı. Voyez ce que nous avons dit
tte petite église numéro du 24
er 1829, tome LVIII.

. l'abbé Pisseau, ancien curé de
t-Denis-du-Saint-Sacrement, au
ais, qui avoit donné sa démission
a cure en 1830, et avoit depuis
mps vécu dans la retraite, a été
mé par M. l'Archevêque au ca-
cat de Notre-Dame, vacant par
nort de M. l'abbé d'Aligre. Il a
installé le samedi 14 décembre.
l'abbé Pisseau est un ecclésias-
e fort estimable du diocèse d'Or-
s, qui avoit été déporté pendant
remière révolution, qui a été
de Meung-sur-Loire, et qui a
ıli différentes fonctions dans le
èse de Paris.

ır la présentation de M. le garde
sceaux, MM. Bainvel, curé de
es, près Paris; Certes, chanoine
Montauban, et Portal, du clergé
Saint-Thomas-d'Aquin, ont été
més à des canonicats de Saint-
is.

a difficulté des chemins et la
vaise saison n'ont pu arrêter un
instant M. l'archevêque de Bor-
ux dans la tournée de confirma-
que son zèle lui avoit fait entre-
dre dans les cantons de Saint-
ré-de-Cubzac et de Saint-Savin,
les communes étoient étonnées
e voir tous les jours à cheval, afin
pouvoir arriver au plus petit ha-
u pour y bénir le plus petit en-
. Aussi partout l'empressement
peuples a montré combien ils ap-
cioient la visite de leur arche-
ue, et aux limites de chaque
mune une escorte de jeunes gens
eval, les autorités locales, suivies
ne nombreuse députation et de la garde nationale, attendoient l'illustre voyageur.

Le prélat a visité les paroisses de Saint-Laurent d'Arce, Cézac, Peujard, Salignac, Laruscade, Cazelle, Marcamps, Aubie, Virsac, Saint-Gervais et Saint-André-de-Cubzac; il y a administré le sacrement de confirmation, et partout sa voix s'est fait entendre.

Son passage au milieu des campagnes a porté des fruits abondans; les jeunes gens comme les vieillards se pressoient dans les temples, et s'étoient disposés à recevoir les dons de Dieu des mains de l'auguste prélat. Des personnes qui jusqu'alors avoient vécu dans le désordre sont rentrées en elles-mêmes et ont voulu réparer publiquement le scandale de leur conduite passée; un grand nombre d'unions purement civiles ont été bénies, et des jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans ont fait leur première communion.

Un événement malheureux, arrivé quelques momens avant le passage du premier pasteur, a donné à connoître quelle étoit sa charité. Un cheval n'ayant pu être maîtrisé par son cavalier, a renversé un vieillard de la commune de Salignac. Cet infortuné est devenu l'objet des soins et des attentions les plus délicates du prélat, qui l'a mis dans sa voiture et remis à sa famille.

Monseigneur a terminé ses courses pastorales par la petite ville de Saint-André-de-Cubzac; c'est là surtout, ainsi qu'à Cézac, où le ministère de plusieurs prêtres dévoués que MM. les curés avoient appelés à leur aide a porté de grands fruits. Près de six cents personnes ont reçu le sacrement de confirmation à Saint-André, et plus de douze cents se sont approchées de la sainte table. Le plus grand nombre des confirmés étoit dans ces deux paroisses, et presque partout, des pères de famille et des vieillards.

Le prélat a été accompagné dans toutes ses courses par M. l'abbé de Latour, vicaire-général, qui a visité en détail toutes les églises, et s'est occupé de tout ce qui tient à l'administration des fabriques.

Le mardi 18, M. l'archevêque a quitté Saint-André, suivi d'une nombreuse escorte de cavaliers, qui ont voulu encore lui exprimer toute la joie que sa présence avoit fait naître dans leurs cœurs, et leur reconnoissance pour les bénédictions qu'il avoit bien voulu faire descendre sur eux et leurs enfans.

Sur la demande du préfet de l'Aisne, le ministre des cultes vient d'accorder 10,000 fr. sur les exercices 1840 et 1841 pour les travaux de restauration de l'ancienne cathédrale de Laon.

Le total des sommes reçues pour la construction de l'église Saint-Nicolas, à Moulins, s'élève jusqu'ici à 40,000 fr. M. de Conny a adressé au *Journal du Bourbonnais* une lettre pressante pour montrer l'importance de l'entreprise et exciter les habitans à y concourir. Il dit dans cette lettre que de toutes les églises qui ornoient la ville de Moulins avant la révolution, il n'en est resté que 2 debout.

On vient d'installer à Vendôme une école de Frères. Une messe du Saint-Esprit a eu lieu à cette occasion le jeudi 19. Dès les premiers jours, l'école a réuni 150 enfans. On est redevable de cette bonne œuvre au zèle et à l'activité de M. de Brunier.

M. l'abbé Dauphin, inspecteur délégué des écoles primaires, a adressé de Nevers, le 18 novembre 1839, la lettre suivante au rédacteur du *Journal du Bourbonnais* :

« Monsieur, jeudi dernier, je sortis de ma sol[illegible] aller à Ebreuil, où je fus très-étonné d'entendre par[illegible] ques-unes des observations adressées au comité supérieur [illegible] dans sa séance du mois d'octob[illegible]

« Comme ces observations, par l'indiscrétion, ont été aussi [illegible] par la malveillance, je vous p[illegible] sieur, de me prêter la publicit[illegible] journal, pour les rétablir dan[illegible] naturel.

« Après avoir fait observer à [illegible] membres du comité supérieur [illegible] seignement primaire est très-arr[illegible] une partie de l'arrondissement, [illegible] à cette absence de progrès deu[illegible] principales :

« La première cause, je l'attrib[illegible] négligence de l'autorité supérie[illegible] pourroit, et même devroit provoq[illegible] près des autorités locales les [illegible] voulues par la loi de 1833. Telle[illegible] communes prises séparément ne [illegible] pas nourrir un instituteur, qui, [illegible] ensemble, donneroient du pa[illegible] homme capable de tirer leurs e[illegible] l'ignorance, et de les mettre au [illegible] leur position sociale.

« La seconde cause de la ra[illegible] écoles dans nos campagnes, je la [illegible] dans la direction des *écoles no*[illegible] qui ne connoissent pas les beso[illegible] mœurs des localités auxquelles e[illegible] parent des instituteurs. Nos jeu[illegible] vont dans ces écoles, avec de g[illegible] liers, du gros drap, habitués au pa[illegible] simples et religieux comme leurs [illegible] et ils en reviennent avec des sou[illegible] du drap fin, habitués au pain bl[illegible] çonnés aux manières et à l'indiff[illegible] ligieuse des villes.

« Et avec ces besoins, ces goû[illegible] sont faits, de modestes et pau[illegible] pagnes ne peuvent plus leur co[illegible] ces modestes et pauvres camp[illegible] se soucient guère non plus de le[illegible]

« Pour remédier à cet inco[illegible] l'on pourroit, avec une autori[illegible] ministre, établir dans les deux [illegible] écoles de nos campagnes, de *u*[illegible] modèles où se formeroient des *i*[illegible]

, qui, conservant la simplicité de besoins, de leurs mœurs, de leur seroient reçus partout sans répuce, et vivroient à l'aise même dans lus petites localités. Et nous avons l'arrondissement des écoles capables rmer des instituteurs.

ces deux observations que vous vele lire, M. le rédacteur, la suite d'une ssion m'en fit ajouter une troisième; ir que la loi ne déclarant incapables rir une école que les hommes repris ustice, laisse trop de latitude à la laisance des donneurs de certificats, rassure pas assez la conscience de qui sont convaincus de la vérité de aroles de Quintilien, qui pourtant pas un dévot : *A moins que l'incurie rens n'aille jusqu'à l'aveuglement, ils ont pour instruire leurs enfans, un qui à la meilleure méthode joigne la ande sainteté de mœurs.*

n de mes honorables collègues, récrié contre la possibilité *des ts de complaisance*, j'ai répondu : l'une des principales localités de rondissement, l'on a vu l'autorité er un bon certificat à un institu- qu'elle renvoyoit par mécontente- ; et, en punition de cet excès de laisance, le ministre de l'instruc- publique condamna la ville à re- dre l'instituteur. »

---

société dite *évangélique* de e qui est, comme on sait, l'œu- protestans fort ardens, se re- oujours beaucoup pour s'éten- Le comité vient de publier un rt sur ce qu'elle a fait pendant nestre qui a fini au mois d'octo- l y a eu pendant ce temps en- 15,000 fr. de dons et souscrip- , et la vente des livres a pro- 2,000 fr. Mais la dépense a été coup plus forte. Les traitemens ministres, de 5 évangélistes, instituteurs, de 9 colporteurs 9 élèves, se sont élevés pour la ière année à 32,000 fr. De plus, il y a eu 9,000 fr. pour frais d'établissement, location et ameublement de chapelles et d'écoles, fourniture de classes, etc., de sorte que la dépense du semestre s'élève à plus de 43,000 fr. En outre, le comité a pris des engagemens pour 48,000 fr. jusqu'au 15 avril prochain. Il faut donc, dit le rapport, trouver la somme de 72,000 fr.

Le comité sollicite à cet égard le zèle des protestans. Il leur rend compte de ce qu'on a fait, et de ce qu'on se propose de faire. On va mettre en activité de nouveaux évangélistes, on en a envoyé au Havre et à Saint-Etienne, et on voudroit en placer à Rennes. Deux anciens agens ont repris leurs fonctions d'évangélistes. Une demoiselle Roland a été appelée comme institutrice à Saint-Denis. La société emploie donc en ce moment 15 ministres, 7 évangélistes, 22 instituteurs ou institutrices, et 8 colporteurs. Elle a de plus 6 élèves à Genève, car la Suisse a beaucoup d'ardeur pour cette œuvre. Un pasteur du canton de Vaud, le sieur Descombaz, est allé *évangéliser* quelque temps au Havre.

Cependant le comité se plaint qu'il y ait des protestans qui font dire des messes, et qui font des neuvaines à saint Jean-François Régis. Il trouve cela déplorable, et il en conclut qu'il faut prêcher *l'Evangile à ces pauvres aveugles.* Ce comité se représente comme accablé d'affaires. Il tient trois séances par mois, et il a jusqu'à 100 lettres à répondre en une seule séance. On lui demande de tout côté des secours. Il a résolu, sur la demande du pasteur de Tours, d'y établir une école de garçons et une de filles. Il a fondé une école à Saint-Denis, près Paris. Elle compte 50 jeunes garçons, et une distribution de prix y a eu lieu le 1er octobre. Le maire et ses adjoints y assistoient, et les pasteurs Grandpierre et Descombaz y ont prononcé des dis-

cours On a promis d'ouvrir une école de jeunes filles après les vacances. Le maire et les adjoints ont, dit-on, approuvé tout ce qu'ils ont vu et entendu, et se sont félicités de favoriser de telles institutions. Ces messieurs ne sont pas apparemment catholiques.

Le comité finit en sollicitant de nouveau la coopération des protestans. Il stimule leur zèle par l'exemple du passé, et assure que les dons et souscriptions de l'année dernière se sont élevés à près de 90,000 fr. Quand on pense que cela est employé à tâcher de pervertir des catholiques, à envoyer des émissaires protestans dans les villages, à répandre des livres hostiles à notre religion, à payer des défections, on ne peut que déplorer cette ardeur de prosélytisme.

Dans sa séance du 13, le grand-conseil du canton de Vaud a discuté de nouveau la question du maintien ou de la suppression de la confession de foi helvétique dans le serment des pasteurs (1). Après un débat qui a duré plus de cinq heures, l'assemblée a confirmé sa précédente résolution par 81 voix contre 43. Le nombre de ceux qui demandoient le maintien de la confession dans des pétitions étoit de 9,654. Ceux qui demandent que le grand-conseil persiste dans son vote s'élèvent à 9,970. L'ensemble de la loi ecclésiastique, mis aux voix, est adopté par 93 votans contre 25.

En 1837, l'hospice de Saint-Gothard a été rétabli par le gouvernement du Tessin. Pendant les deux derniers mois de cette année, 89 personnes y ont trouvé un asile. En 1838, leur nombre s'est élevé à 305; pendant les dix premiers mois de 1839, 241 y ont été hébergés. Parmi eux se trouvoient dix person[nes] dont les pieds et les mains avoi[ent] été gelés et qui ont été guéries [à] l'hospice, où elles ont séjourné [plu]sieurs jours de suite. Un Valais[an] recueilli sans vie sur la neige par l[es] gens de l'hospice, a été sauvé, gr[âce] aux soins qui lui ont été prodigué[s].

Les villes les plus florissantes d[oi]vent presque toutes leur origine [et] leur prospérité à l'un de ces apô[tres] des premiers âges qui sont venus [au] péril de leur vie prêcher la foi pa[rmi] des populations barbares, et q[ui] avec les lumières de l'Evangile, [ont] répandu celles d'une civilisatio[n in]connue jusque là, et ont chang[é les] déserts et les forêts en champs [fer]tiles, en cités actives, comm[e ils] changeoient en êtres pacifi[ques] ceux qui n'avoient souvent d[e hu]main que le nom. La Bel[gique] est riche en souvenirs de ce g[enre.] Tournay, cette ville antique, [re]clame pour patron, saint [Eleu]thère, à qui elle a donné nais[sance] en 454 ou 456. Il étoit issu de [fa]mille qui la première avoit emb[rassé] la foi chrétienne à la voix de s[aint] Piat. La légende qui a consacr[é les] traditions de cette mémorable [vie,] que nous représente les persécu[tions] essuyées par les chrétiens, leu[r re]traite au village de Blandain, l[es dé]mêlés du saint avec le tribun C[...]rinus qui finit par devenir un e[...] de la nouvelle Eglise. Saint [Eleu]thère, choisi pour évêque et [con]firmé par le Saint-Siége, tra[vailla] sans relâche à la conversion [de ses] compatriotes, et eut le bonhe[ur de] voir celle de Clovis, qui lui fit la [con]fession de ses crimes et le combl[a de] présens. L'hérésie se glissa à T[our]nay, et ce fut à la suite des bles[sures] graves que lui firent ses ouaille[s dis]sidentes, qu'il mourut en digne [con]fesseur de la foi, le 20 février d[e] 521 ou 523.

(1) On comprend aisément qu'il s'agit ici d'une confession de foi protestante et de pasteurs protestans.

se de saint Eleuthère a eu des persécutions à deux ui offrent une triste analo- fut en la transportant à on parvint, à l'époque des du protestantisme, à la s mains dévastatrices des *mer*, qui ravagèrent la ca- e Tournay. Le fanatisme naire de 93 se signala par rigandage; c'est le dévoû- ecclésiastique qui sauva se châsse. Déposée en 1794 Dumortier-Willaumez, elle ée solennellement en 1804 irn, évêque de Tournay, ndre sa place à la cathé-

l'objet d'une petite bro- vient de publier égale- Casterman. Elle est dédiée èque actuel de Tournay, e d'un grand nombre de Cette production ne peut ser ceux qui aiment les aditions, et spécialement s du diocèse de Tournay.

---

luent des rivières de Saint- du Mississipi, par 45 de- titude nord, il existe un élevé dernièrement par les s pour protéger les tribus qui s'étendent dans le voi- 200 milles de la Nouvelle- I. Loras, évêque de Du- tendant dire qu'il pouvoit dans ce pays des familles s dispersées, résolut de er, et entreprit un long i n'étoit pas moins de 370 lessus de Dubuque. Il par- uin sur un bateau à va- mpagné de M. Pelamour- on grand étonnement, il ans l'espace de deux ou s autour du fort, 185 ca- la plupart Indiens et On ne sauroit rendre les de joie et de reconnois- Dieu que firent éclater ces pauvres chrétiens, qui n'avoient jamais été visités par aucun prêtre, encore moins par un évêque. Ils re- çurent les deux missionnaires comme des messagers du ciel, non-seule- ment en les comblant d'attentions, mais encore en assistant à leurs in- structions, qui avoient lieu deux fois par jour, et en se préparant à approcher des sacremens. Leur assi- duité et leur zèle furent tels, que dans moins de douze jours, 56 en- fans et adultes, blancs et Indiens, furent baptisés; 8 d'entre eux reçu- rent la confirmation, 33 furent ad- mis à la communion, et 4 couples qui avoient été mariés précédem- ment devant l'officier civil, reçurent le sacrement de mariage.

Durant la retraite, quelques fa- milles catholiques arrivèrent à pro- pos de la rivière Rouge, qui est en dehors du territoire des Etats-Unis, par 49 degrés 1|2 de latitude nord, à 450 milles au-dessus de la rivière Saint-Pierre. Leur but étoit d'exa- miner le pays et de s'assurer s'ils y trouveroient un prêtre catholique. Leur joie étoit inexprimable. Ins- truits dans la pratique de la religion par le vénérable M. Provencher, évê- que de Juliopolis, ils retournèrent immédiatement à la rivière Rouge, charmés de la beauté du pays, et de la promesse que leur fit M. Loras, que l'année prochaine il y auroit un prêtre stationné à Saint-Pierre, et qu'une église y seroit bâtie. Il est donc probable que près de 100 fa- milles catholiques viendront s'établir l'été prochain ou à Saint-Pierre, ou près des lacs Sainte-Croix et Pepin. Quelle moisson pour le clergé de l'Iowa!

Un terrain a déjà été choisi pour bâtir une église en pierres sur une hauteur près des deux rivières et du fort. Le bonheur des missionnaires fut pourtant troublé par la nouvelle du massacre de près de 200 Indiens, Chippeways ou Sioux. Ce triste évé-

nement, qui n'est que le prélude de plus grandes catastrophes, eut lieu à 60 milles de Saint-Pierre, près le lac de Sainte-Croix. Les perfides Indiens avoient la veille même conclu un traité chez M. Scott Campbell, chez lequel les deux missionnaires avoient reçu la plus cordiale hospitalité.

L'évêque, désirant visiter quelques villages indiens, se hasarda à s'en retourner dans un canot. Il en acheta un, et seul avec son prêtre et un jeune Sioux, il se lança sur le Mississipi. Il débarqua 9 milles plus bas à un village appelé Petit-Corbeau, où il fut bien reçu par le chef qui appela tous ses guerriers, au nombre de 80. Ils causèrent ensemble par interprète. L'évêque lui donna du tabac, et reçut de lui une belle pipe. Il le réjouit en lui promettant de lui envoyer le *ministre de la prière*, qui seroit non marié et vêtu d'une robe noire.

Après avoir constamment ramé, ils arrivèrent en vingt-quatre heures à l'extrémité sud du lac Pepin, à 120 milles de Saint-Pierre, quoique s'étant arrêtés quelque temps au lac Sainte-Croix pour baptiser cinq enfans. Leur constance et leur zèle les firent arriver en deux jours et demi à la Prairie du Chien, dans le territoire de Wisconsin, à 393 milles de Saint-Pierre.

Le bon peuple de cette ville heureusement située un peu au dessus du confluent du Wisconsin et du Mississipi, se réjouit extrêmement de voir pour la première fois un évêque. Ils le prièrent avec instance de leur accorder quelques jours. Une retraite spirituelle fut annoncée, et commença le lendemain 11 juillet. Ces bons catholiques, au nombre d'environ 700, presque tous Français, qui n'ont point d'église, et qui sont bien rarement visités par un prêtre, se montrèrent empressés à profiter du bienfait d'une visite si peu attendue.

Après onze jours d'exerc d'instructions, et des efforts les missionnaires eurent la s tion de voir leurs soins couro succès ; 19 personnes furent sées, 52 confirmées, 86 admi sainte table, et 20 couples r le sacrement de mariage.

Le lendemain après vêpre les catholiques se rendirent cession, de la maison qui se chapelle à un terrain de de carrés donné par M. Pause. L y posa la première pierre église, et prêcha en anglai français devant une nombre union de catholiques et de tans. Il les invita à contribue treprise, insistant sur l'honn lever un temple non aux h mais à Dieu, que les cat adorent dans l'eucharistie et en vérité. On fit la quêt que le premier donna u d'or, et on recueillit 105 L'église aura 150 pieds, construite sous la dire M. Mazzuchelli. On alloit à l'ouvrage, et le meilleur gnoit dans la congrégation. souscrivit pour 100 dollar M. Pelamourgues à la Prai conserver et accroître les fru retraite, et partit dans son vue d'un peuple reconnoissa riva à Dubuque en seize he tisfait d'avoir dans cette exc 30 jours baptisé 75 person avoir confirmé 60, d'avoir communion à 119, béni 24 et préparé la construction églises.

POLITIQUE, MÉLANGES

La session législative qui c nous trouve dans une situation auroit certainement un grand nous faire sortir. A aucune ép puis dix ans, l'état de nos affai ques n'a été aussi chargé de tions et d'embarras.

Au dehors, l'aspect des choses n'est pas riant, assurément; et il l'est encore moins au dedans. En Orient, c'est une intervention qui, dès le début, s'est élevée pour nous à 10 millions, que le gouvernement et les chambres ont dû affecter à ses éventualités. En Afrique, c'est une guerre imprévue et pleine de sacrifices de toute espèce, dont le moindre peut-être sera celui des 20 millions qu'il a fallu ordonnancer tout de suite pour faire face aux premiers besoins.

Un reste d'embarras du côté de l'Espagne et des gouvernemens anarchiques de l'Amérique méridionale; des dispositions iniques plutôt qu'amicales de la part du pavillon anglais, dans la querelle qui vient de s'élever entre le gouverneur de l'ancienne île de France et un commandant de notre marine royale; sans compter d'autres sentimens équivoques à notre sujet, dans nos rapports avec les étrangers : tel est l'aperçu de notre situation au dehors.

A l'intérieur, le tableau est encore plus triste et plus sombre. On n'entend parler que de sourdes machinations et de complots. Sous les moindres prétextes, les passions s'agitent et menacent de faire explosion. Toutes les factions se coalisent pour troubler l'ordre social, et pour compliquer les embarras du gouvernement. Quand ce ne sont pas les subsistances, le manque de travail et la misère, qui donnent lieu à des émeutes partielles, ce sont d'autres causes qui remuent et soulèvent les mécontentemens politiques.

Si donc la session législative qui s'ouvre trouve moyen de remédier à un tel état de choses, de réprimer toutes les passions actives qui sont en scène, et de faire rentrer dans son lit le torrent qui déborde de toutes parts, jamais rien de plus important et de plus nécessaire n'aura été exécuté. Mais si elle arrive comme un surcroît de difficultés et de complications, alors on n'aura pas besoin de recourir au merveilleux pour faire de *l'an quarante* une époque fort triste.

M. J. Eckard, ancien avocat, est sorti de chez lui le samedi 14 à six heures du soir, et n'a plus reparu depuis. On ne sait s'il a été victime d'un accident ou d'un crime. M. Eckard avoit environ 70 ans. Il est connu par plusieurs ouvrages dont nous avons rendu compte. On lui doit des *Mémoires historiques sur Louis XVII*, qui ont eu successivement plusieurs éditions, à chacune desquelles l'auteur a fait des additions plus ou moins importantes; deux brochures pour montrer la fausseté de l'enlèvement et de l'existence actuelle de Louis XVII (*voyez* notre numéro du 16 juillet 1832); des *Recherches historiques et critiques sur Versailles*, in-8°; plusieurs brochures sur les dépenses de Louis XIV en bâtimens. Ces écrits se recommandent par l'exactitude et la précision des recherches. M. Eckard étoit très-attaché à l'ancienne monarchie, et ses écrits annoncent des sentimens religieux.

PARIS, 25 DÉCEMBRE.

Le prince de Joinville est arrivé à Toulon, le 23, sur la *Belle-Poule*.

— La chambre des pairs s'est réunie hier pour son organisation et la vérification des titres de MM. les pairs nouvellement nommés. Le vice-amiral Roussin, le baron de Daunant, le comte de Noé et le comte de Monthyon ont été élus secrétaires définitifs. Le comte d'Alton Shée, à l'occasion des nominations, a blâmé le ministère d'avoir, comme le précédent, fait ses choix parmi les députés non réélus et ceux qui avoient échoué plusieurs fois dans leur candidature à la députation. Après une réponse de M. Villemain, la chambre s'est occupée de diverses commissions. Celle de l'adresse se compose de MM. Mounier, Mérilhou, Bourdeau, de Fréville, Molé, Roy et Portalis.

— La chambre des députés s'est occupée hier de vérification de pouvoirs. Ensuite on a voté au scrutin pour la nomination du président. Le nombre des députés étoit de 274, ce qui fixoit la ma-

jorité absolue à 138. M. Sauzet ayant obtenu 172 voix a été proclamé président. M. Odilon-Barrot a eu 94 voix; M. Dupin, 4; M. de Lamartine, 2; M. Dupont (de l'Eure), 1, et M. Garnier, 1.

— Hier mardi une seconde réunion de la gauche a eu lieu chez M. Odilon-Barrot.

— La commission des monnoies a, dit-on, terminé le projet de loi qui doit être présenté aux chambres pour la refonte des pièces de 15 et de 30 sous, ainsi que des sous et autres monnoies de cuivre.

— M. de Montalivet, intendant-général de la liste civile, encore souffrant des suites d'une grave indisposition qui l'a atteint en novembre, n'a pu assister à la séance d'ouverture de la session.

— Le *Moniteur* ayant dit que le gouvernement n'a pas reçu encore les rapports détaillés des affaires qui ont eu lieu dans les journées des 14 et 15, entre Bouffarick et Belidah, publie les premiers renseignemens parvenus au ministère : Le 14, au moment où la colonne mobile, composée des 2e et 17e légers, de 400 chevaux et de 4 pièces d'artillerie, débouchoit de Mered, en avant de Bouffarick, elle aperçut l'ennemi dans la plaine. Dès que les troupes de l'émir furent à portée, la cavalerie française s'élança sur elles ; les chasseurs sabrèrent les fantassins Arabes mis en désordre dès le premier choc, et les culbutèrent dans un ravin. L'infanterie acheva de disperser l'ennemi, et le poursuivit dans les fourrées qui couvrent les premières pentes de l'Atlas. Beaucoup de cadavres furent laissés sur la place par les fuyards. Plusieurs Arabes, au moment où les soldats français se précipitoient sur eux, crioient : Grâce! C'étoient d'anciens zouaves passés au service de l'émir. On ne leur fit point quartier. Pendant ce combat, 300 cavaliers ayant cherché à manœuvrer sur les derrières de l'armée, 100 chasseurs formant l'arrière-garde les culbutèrent au premier choc. Les Arabes s'enfuirent dans toutes les direc[tions,] après avoir perdu un assez grand [nom]bre d'hommes et de chevaux. La co[lonne] mobile vint coucher au camp su[...] de Belidah.

Le 15, à six heures du matin, pe[...] qu'un convoi étoit dirigé du camp [...] ville de Belidah, le 2e léger, appu[yé de] l'artillerie, marcha contre les Arab[es qui] s'étoient montrés au pied de l'Atlas, [entre] la ville et la Chiffa. L'infanterie rég[ulière] d'Abd-el-Kader fut de nouveau disp[ersée ;] elle éprouva des pertes encore plus [consi]dérables que celles de la veille. Apr[ès cet] échec, l'ennemi n'a plus osé mont[rer ses] troupes régulières. Quelques caval[iers] des kabaïles en petit nombre on[t] continué à tirailler dans la plaine.

Une dépêche télégraphique de [...] le 22, donne comme un *on dit* l[e com]mencement des hostilités dans la pr[ovince] d'Oran.

— M. Constantin Villars, juge [à An]goulême (Charente), est nomm[é vice-]président du même tribunal.

— Sont nommés procureurs d[u roi] à Fontenay (Vendée), M. Gaillar[d, sub]stitut à Bourbon-Vendée; à T[ournon] (Ardèche), M. Michaëlis, *substitut* [à Car]pentras.

— M. Barginet, rédacteur du j[ournal] le *Commerce de Lyon*, est arrivé [...] en compagnie de deux sous-offic[iers de] gendarmerie.

— Barthélemy s'est pourvu en [cassa]tion contre l'arrêt qui l'a condam[né aux] travaux forcés à perpétuité pour te[ntative] d'homicide volontaire sur la perso[nne du] sergent de ville Beudet.

— Le gouvernement anglais v[ient de] désigner un commissaire pour tr[aiter à] Paris avec un commissaire frança[is l'af]faire de Portendick (Afrique).

— Tous les jours le courrier de [...]bourg arrive à Paris avec cinq heu[res de] retard par suite du déplorable éta[t dans] lequel se trouve la route.

— Le général Piquet, qui étoit [en dis]ponibilité, vient d'être appelé au

mandement de l'école d'artillerie de Besançon.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Souëf, premier avocat-général à la cour royale d'Amiens, a donné sa démission en apprenant la nomination de M. Salveton au siége de procureur-général, en remplacement de M. Plougoulm.

— Il y a à peu près sept ans de nombreux vols commis à Hazebrouck (Nord) et dans les environs amenèrent l'arrestation d'un nommé Acquart, qui plus tard se trouva condamné par la cour d'assises à six ans de travaux forcés. Il y a deux mois, les vols recommencèrent dans cette localité. La police apprit bientôt que Acquart, à l'expiration de sa peine, étoit revenu dans ses foyers (à la Gorgue). Arrêté, il ne tarda pas à avouer qu'il étoit encore l'auteur de ces vols.

— On signe dans ce moment, au Havre, deux pétitions, dont l'une a pour objet la suppression des fortifications, et l'autre réclame l'exécution d'un chemin de fer de Paris au Havre.

— Le *Mémorial Dieppois* annonce que, le 20, un courrier porteur de dépêches pressées, est arrivé à Dieppe, et que bientôt toute la police de la ville étoit sur pied. On dit que ces mesures avoient pour but l'arrestation de M. de Crouy-Chanel.

— 19 affaires concernant 23 accusés, ont rempli les dernières assises du Pas-de-Calais. Il y a eu cinq acquittemens, deux condamnations à mort, deux condamnations aux travaux forcés à temps, deux condamnations à la réclusion, et onze à la prison. Une affaire a été renvoyée devant un autre jury.

— Le bateau à vapeur la *Ville de Metz* vient de faire, avec le plus grand succès, son voyage d'inauguration de Metz à Trèves.

— Un nouveau secours de 5,000 fr. a été accordé au département de l'Allier sur la demande du préfet, en faveur de quelques communes qui ont souffert par suite d'incendies et d'épizootie.

— Une visite domiciliaire a eu lieu chez M. le comte de Saint-Luc, ancien préfet et député du Finistère, habitant le château de Bot, près de Châteaulin. Le lieutenant de gendarmerie et les autres autorités qui sont arrivées chez M. de Saint-Luc le 29 novembre, avant six heures du matin, lui ont dit qu'ils cherchoient un officier espagnol qui s'étoit enfui de Quimper, après avoir escroqué une somme de 15 à 1,600 fr. La visite a été sans résultat.

— A Lyon, le nombre des arrondissemens de police a été porté de 10 à 12.

— Plusieurs cas d'épizootie se sont manifestés dans le département de l'Isère et dans les environs de Grenoble.

— Le courrier de Privas à Viviers (Ardèche) a manqué de se noyer dans l'Arverson. Ce torrent, grossi par les pluies qui n'ont cessé de tomber, l'a entraîné à plus de 300 pas. Il auroit infailliblement péri sans le secours de quelques personnes qui se trouvoient sur les bords.

— Le Rhône, dit une lettre d'Avignon, est sorti de son lit le 22, pour la cinquième fois depuis deux mois. Plusieurs quartiers de la ville ont été inondés.

— Le 14, pendant une revue passée à Nîmes par le général Meynadier, dans laquelle eut lieu un exercice à feu, le fusil d'un soldat a éclaté. Celui qui venoit de le tirer a eu une main emportée; trois autres soldats ont aussi été blessés fort grièvement, et l'un d'eux est mort le lendemain.

— La marquise Henriette-Anne de Saint-Léger, née de Lucenay, vient de mourir à son château de Rieulles. Cette dame a légué par son testament un prix annuel de 1,500 fr. pour le perfectionnement de l'éducation des vers à soie.

— Le brick le *Dupetit-Thouars*, capitaine de Labédoyère, lieutenant de vaisseau, est parti le 17 de Toulon pour Barcelone.

— M. Eusèbe de Salles, professeur de langue arabe au collége royal de Marseille, est de retour du voyage qu'il a fait en Orient.

— La souscription ouverte à Bordeaux en faveur des Espagnols réfugiés s'élevoit le 22 à 5,713 fr. 50 c.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Du côté des carlistes, on annonce que la désertion fait de grands ravages parmi les christinos. Du côté des christinos, on annonce que l'armée carliste se désorganise à vue d'œil par la désertion. On pourroit à toute force admettre les deux assertions, et dire que l'une n'empêche pas l'autre. Mais un fait qui est reconnu vrai par les deux partis, c'est que Cabrera ne sait que faire du grand nombre de prisonniers de guerre qui sont tombés depuis quelque temps en son pouvoir. Comme ils sont devenus une charge pour lui, en aidant surtout à épuiser ses vivres, il a résolu de les renvoyer où ils voudront aller.

Afin de ne pas lui savoir gré de cet acte de générosité, les christinos publient qu'il avoit d'abord formé la résolution de les faire massacrer; mais qu'enfin il s'est arrêté à l'autre parti. Il faut pourtant convenir qu'il y a quelque humanité en cela de la part d'un *barbare*, d'un homme *féroce*, tel qu'on le représente. Car après tout, ce sont des ennemis qu'il délivre, et qui reconnoîtront probablement sa générosité envers eux en allant rejoindre leurs corps et reprendre les armes contre lui.

— Les nouvelles de Madrid, en date du 16, représentent le ministère comme réduit à offrir encore sa démission. L'esprit qui se manifeste par rapport aux élections lui fait sentir, à ce qu'il paroît, l'impossibilité de tenir vis-à-vis des partis exagérés, et de conserver son système modérateur au milieu de l'effervescence des factions.

La grande chambre des états-généraux de Hollande a rejeté, dans sa séance du 20, à la majorité de 39 voix contre 12, le projet d'emprunt de 56 millio
charge des colonies.

— On dit à Londres que le m
dissoudra le parlement aussitôt
avoir obtenu l'allocation pour la
— D'après un journal, le lieu
général Nicolay, gouverneur de l'î
rice, reviendroit en Angleterre.

— Le message du président de
Unis étoit attendu avec une gra
patience. le 21, à Londres.

— Le nouveau ministre des
de Portugal vient d'adresser un
laire aux agens des créanciers angl
leur donner l'assurance que le go
ment portugais fera tous ses effo
améliorer leur position.

— En Suisse, la presse pé
compte 93 organes, dont 48
politiques, 23 religieux, et 22
d'avis et d'annonces.

— On a publié à Turin, le
royal portant l'exécution, pour l
vier 1840, d'un code pénal qui
pouvoir discrétionnel des magi
établit une peine égale pour tou
jets sardes sans distinction.

— Le journal officiel de Na
nonce que l'infant don *Sébastie*
auguste épouse sont arrivés le
cembre à Naples, et ajoute qu'il
reçus par LL. MM. avec toute l'
due à des parens.

— Une lettre de Francfort, en
19 décembre, et publiée par l
d'État de Prusse, annonce une
rale pour la presse périodique all
que publiera bientôt la diète gern

— L'empereur Nicolas a ord
publication à Saint-Pétersbourg d
nal médical en langue étrangère.

— Le roi et la reine de Gr
faire, dit-on, un voyage en All

— Les céréales abondent au C

— Jamais inondation du Nil
plus complète que celle de cette

Le Gérant, Adrien Le C

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION
roît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 3221.

SAMEDI 28 DÉCEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

Dix ans d'enseignement, par M. Lerminier. In-8° de 38 pages.

On a rendu compte dans ce Journal des scènes tumultueuses qui ont eu lieu au collége de France, à l'occasion du cours de M. Lerminier. Le professeur sifflé, injurié, abreuvé d'outrages et d'insultes par cette même jeunesse qui l'avoit applaudi tant de fois, vient de faire un appel à l'opinion publique par une brochure intitulée : *Dix ans d'enseignement*, dont nous avons déjà dit deux mots, mais sur laquelle nous croyons devoir revenir.

L'auteur essaie de justifier son changement politique, et d'établir ses droits comme professeur. Il rappelle qu'il y a treize ans, après quelques débuts au barreau de Paris, il abandonna la plaidoirie pour se consacrer à l'enseignement; qu'après avoir été reçu docteur en droit en 1827, il se servit de son grade en 1828, pour ouvrir un cours public, dont il consigna les résultats dans un livre intitulé : *Introduction générale à l'histoire du droit*; qu'en 1829, il enseigna, toujours comme professeur libre et volontaire, l'histoire du droit romain; qu'au mois d'avril 1831, il inaugura au collége de France le *cours des législations comparées*, dont il fit connoître les principes dans un ouvrage intitulé : *Philosophie du droit*. Veut-on savoir dans quelles dispositions d'esprit le nouveau professeur monta dans sa chaire? Il va nous l'apprendre lui-même :

« La révolution de 1830, dit-il, ébranla fortement mon imagination : pourquoi le nierois-je? Passant de l'étude des livres à la vue soudaine d'une révolution, je fus saisi, et me sentis comme transformé. L'enthousiasme qui animoit les jeunes gens de mon âge, et qui poussa les uns dans le républicanisme, les autres dans le saint-simonisme, me jeta un instant dans les rangs des jeunes adeptes qui s'étoient réunis au nom de Saint-Simon. Qui m'avoit attiré parmi eux? Le désir d'y trouver une grande école philosophique qui répondît par l'étendue et la vérité de son système, à tous les devoirs qu'une révolution impose à un grand peuple. Il est inutile de dire que ce beau idéal, créé par mon imagination, m'échappa. »

M. Lerminier nie ensuite avoir fait un appel aux passions les plus vives et à l'insurrection; il nie que son éloquence ait jamais élevé des autels aux hommes de 93. Tous ses lecteurs s'associeront de grand cœur à la réprobation dont il frappe Robespierre, qui nous apparoît, dit-il, comme un spectre destiné à nous faire reculer. Quelques lignes plus bas nous trouvons cet aveu remarquable dont on appréciera la portée :

« Il est possible, et c'est ce dont je conviendrai volontiers, que dans le cours de mon improvisation, ma parole n'ait pas toujours mesuré son élan et l'épanouissement de ses forces. Il est possible que quelquefois le professeur se soit effacé dans l'artiste. Oui, il est des momens où l'homme qui parle se sent emporté par je ne sais quelle pétulance lyrique : le char est lancé, et les coursiers ne s'apaisent que lorsque l'écume a long-temps blanchi le mors. »

Non-seulement il est possible, mais il n'est malheureusement arrivé que

plaudissemens qui ne lui faisoient pas défaut, et qui ont été trop cruellement expiés.

Alors une jeunesse passionnée et avide d'émotions recueilloit avec une espèce de délire des sorties véhémentes, des théories qui devoient être dangereuses, puisque l'auteur a cru devoir les abandonner depuis. Quand on parle à la jeunesse, dont l'ame est si tendre et les impressions si vives et si durables, par amour pour elle, et par respect pour sa crédule ingénuité, il faudroit savoir ne pas se laisser emporter par ce qu'il plaît à M. Lerminier d'appeler *pétulance lyrique*, et qui pourroit être qualifié d'une autre épithète. Quand le mal est fait, quand la génération qui s'élève a été imbue de doctrines déplorables et funestes, croit-on qu'il suffise d'apporter pour excuse *qu'on a été emporté par je ne sais quelle pétulance lyrique?*

Le char est lancé! Mais en attendant que les *coursiers* emportés par une *pétulance lyrique* aient *long-temps blanchi le mors d'écume*, ce char passera sur les vérités les plus saintes, sur les traditions les plus anciennes et les plus respectables. Car, dans ses momens de *pétulance lyrique*, M. Lerminier n'épargnoit pas à la religion les sarcasmes, les railleries et les insultes les plus amères. Nous

risoire pour un blasphème, [...] insulte grossière à la dignité [...] ture humaine. Mais il nou[...] vivre jusqu'à la fin de 1839 [...] prendre de M. Lerminier l[...] que ce n'étoit-là qu'une *pétu*[...] *rique*. A celui qui pourroit en [...] formaliser, il répond que [...] *seur s'effaçoit alors dans* [...] M. Lerminier pense se justi[...] *devant la véritable opinion* [...] *qui, grâces au ciel*, dit-il, [...] *chercher ses arrêts dans les* [...] *partis*. Et il ne s'aperçoit pas [...] mule ici contre lui-même u[...] sation grave!

Comment! quand il se livr[...] déclamations si passionnées c[...] religion, quand il proclamoit [...] dédain si superbe qu'on pou[...] sormais la juger avec impart[...] la louer sans crainte parc[...] étoit morte, il n'étoit qu'un [...] Quel étrange renversement [...] Quoi! enseigner la jeunesse, [...] donc plus que faire de l'*art* [...] M. Lerminier, dans sa chair[...] propre aveu, est venu à se co[...] comme un *artiste*! Et en ef[...] conque l'a entendu, se rappel[...] l'auroit pris souvent pour u[...] dien. Sa pose, son ton, toute[...] nières annonçoient un hom[...] va jouer un rôle. N'est-ce p[...] grader l'enseignement? La no[...]

on d'instruire la jeunesse doit-elle escendre à ces petits artifices de la anité?

Quant à sa conversion politique, I. Lerminier nous apprend qu'elle ate de 1836, et qu'en y faisant attention, on auroit pu l'apercevoir ans un morceau intitulé : *Du nouveau ministère et de la nation*, qu'il publia lorsque M. Thiers prit la direction des affaires au 22 février, et l'en recevant de l'administration du avril, le titre de maître des requêtes en service extraordinaire, il toit proposé de rendre ainsi manifeste en 1838, le changement qui étoit opéré en lui dès 1836, et aussi redresser ses vues théoriques par tude des faits.

Enfin M. Lerminier dit encore, ers la fin de son apologie : *Nous vons la prétention d'être libre, nous entendons avoir le droit de modifier nos pinions.*

Assurément, nous ne lui contestons as ce droit : nous croyons que c'est n devoir impérieux de rétracter ses rreurs, et qu'il y a toujours du mérite à le faire. Mais il nous semble ue lorsque l'on remplit la haute mission de professeur, on devroit voir des idées fixes. Il auroit fallu udier, avant d'instruire les autres; auroit fallu avoir des opinions bien rêtées, avant de prétendre exercer r la jeunesse une grande influence. ien n'est plus capable de compromettre et de discréditer l'enseignement, que les variations de la pensée celui qui dogmatise, et la mobilité ses convictions. Nous plaignons la unesse à qui l'on enseignera l'erur, en attendant que l'on ait été sez heureux pour arriver à la connaissance de la vérité.

Quelle confiance la jeunesse pourra-t-elle avoir dans un professeur qui a renié ses convictions politiques passées, et dont les convictions présentes ne paroissent pas très-assurées dans l'avenir? Nous sommes trop ami de l'ordre pour ne pas blâmer les cris séditieux qu'elle a fait entendre autour de la chaire d'un professeur; mais avouons toutefois qu'il y a dans l'instinct qui l'égare quelque chose d'assez naturel. En repoussant avec énergie celui qui l'a trompée, elle montre un certain amour de la vérité.

Toutefois, nous voulons dire ici toute notre pensée. Dans l'apologie de M. Lerminier, il y a de la franchise et de la loyauté. Il est revenu à des pensées plus saines en politique, et il faut lui savoir gré d'y persister. Il a raison de répondre à ses adversaires que sa conversion est honorable, et que les insultes et les injures dont il a essuyé le premier feu sont d'un mauvais exemple propre à glacer d'effroi tous ceux que leurs convictions pousseroient à revenir sur leurs pas. Mais sa justification est incomplète; il ne daigne pas dire un seul mot sur ses opinions religieuses. Cet article auroit pu lui fournir matière à de nombreux désaveux et à des rétractations auxquelles nous serions heureux d'applaudir. Plus d'une fois, dans ce Journal, on a eu occasion de s'élever contre les impiétés qu'il débitoit dans ses cours, et l'on avoit dès lors signalé le danger de ses doctrines. On peut consulter en particulier le numéro du 10 mai 1834, et on verra sur quels points pourroient porter ses rétractations. Espérons qu'il continuera d'avancer dans la bonne voie où il est entré. Pourquoi s'arrêteroit-il en si beau chemin? *Qu'il élargisse encore ses formules et ses horizons*, pour me servir

de l'une de ses expressions, et il finira par arriver au catholicisme. Là il trouvera des dogmes invariables, comme tous les dogmes qui sont vrais, et des convictions qu'il n'aura pas besoin de changer. La religion n'a point, à la vérité, de places à offrir à son ambition ; mais c'est pour cela même qu'il lui sera plus honorable de revenir à elle. On ne pourra prêter à sa démarche des motifs intéressés, et cette conversion ne seroit point exposée à des soupçons injurieux à sa délicatesse. A. D. B.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La maladie de M. l'Archevêque a pris depuis quelques jours un caractère beaucoup moins grave. Des transpirations prolongées ont amené un mieux marqué : les nuits sont meilleures. Les bulletins du 25 annonçoient l'amélioration ; celui du 26 au soir portoit que, malgré les fatigues de la journée, l'état de la veille s'étoit maintenu. Celui du 27 au matin étoit plus tranquillisant encore ; il annonçoit que la nuit avoit été bonne, qu'il y avoit eu au moins six heures de sommeil, et qu'il n'y avoit point de redoublement.

La neuvaine que nous avons annoncée a commencé le jeudi 26. Ce jour-là, M. l'abbé Augé, archidiacre et grand-vicaire, a célébré la messe à neuf heures, dans l'église Saint-Etienne-du-Mont et dans la chapelle de sainte Geneviève. Un concours de fidèles s'unissoit aux prières. Chaque jour de la neuvaine, un chanoine de Notre-Dame va dire la messe à Saint-Etienne dans l'intention de la neuvaine.

Le jour de Noël, le chapitre de la métropole, réuni à l'issue de l'office, a fait un vœu pour obtenir le rétablissement de la santé de M. l'Archevêque ; il a promis d'aller tous les ans officier le jour de sainte Geneviève dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, ou dans l'église Sainte-Geneviève, lorsqu'elle sera rendue au culte. Cela aura lieu pendant la vie du prélat. Une lampe en argent seroit offerte à la chapelle de la sainte, si on obtient du ciel la faveur que l'on sollicite.

Nous avons déjà parlé de l'empressement avec lequel M. l'Archevêque avoit réclamé les secours de la religion, dès le commencement de la crise dont le danger semble s'éloigner de jour en jour, et des motifs par lesquels les médecins avoient demandé et obtenu l'ajournement de l'administration. Il a suffi au prélat de savoir qu'un seul de ces motifs ne subsistoit plus dans toute sa force, et que la transpiration, moins abondante, ne seroit pas trop contrariée par la pieuse cérémonie, pour qu'il renouvelât sa demande, malgré l'*amélioration notable* de son état. L'administration a donc eu lieu le jeudi 26, selon son désir, moins à cause des exigences de la maladie que pour l'exemple et l'édification de son diocèse.

Immédiatement après la messe canoniale, le chapitre *métropolitain* est parti de Notre-Dame et s'est *rendu* à la chapelle des dames du Sacré-Cœur, où M. l'abbé Augé, archidiacre de Notre-Dame, a pris le saint Sacrement, et de là le chapitre s'est dirigé processionnellement vers l'appartement que M. l'Archevêque occupe au petit hôtel. Au moment où les prières ont commencé, le prélat a demandé un livre pour avoir la facilité de les suivre. Toute la nombreuse assistance a pu admirer la foi, le recueillement, la tendre dévotion et la piété calme du vénérable malade. La cérémonie terminée, M. l'Archevêque n'a pu résister au désir d'épancher son cœur dans le sein de son chapitre :

« L'obéissance, a-t-il dit, et la volonté de Dieu qui m'est manifestée par l'organe des médecins, me ferment la bouche,

mais elles ne font que dilater mon cœur. Je désire que vous puissiez tous y lire les sentimens de tendresse, de reconnoissance et de vénération dont j'ai toujours fait profession pour le chapitre, et que je ressens surtout en ce moment, après le service spirituel que vous venez de me rendre. J'ai parcouru une mer orageuse; si je puis, comme je l'espère, par la grâce de Notre-Seigneur et sous les auspices de l'*Etoile de la mer*, arriver au port, je serai toujours sur le rivage de l'éternité, où vous viendrez tous aborder, pour vous attendre, vous recevoir, et vous donner le baiser de paix fraternel et éternel. C'est là qu'il sera heureux de dire : *Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum!* »

Après ces paroles prononcées avec une émotion que les assistans ont bien partagée, ceux-ci ayant demandé au prélat sa bénédiction, il s'est empressé de la leur donner : *De tout mon cœur*, a-t-il dit, *et dans votre personne à toutes les paroisses et à toutes les communautés de mon diocèse.* Alors le chapitre s'est retiré, et l'un des médecins est entré auprès du malade à qui il a demandé comment il se trouvoit : *Cela ne m'a fait que du bien*, a-t-il répondu.

Le samedi des Quatre-Temps, M. l'archevêque d'Amasie a fait à Lyon dans la cathédrale une ordination où, sur 70 ordinands environ, il se trouvoit 13 prêtres.

Les ordinations ont été nombreuses en plusieurs diocèses. A Nantes, il y a eu 99 ordinands dont 17 prêtres; 23 ordinands d'Angers dont 17 prêtres étoient venus réclamer le ministère de M. l'évêque de Nantes, le diocèse d'Angers n'ayant pas encore son évêque. A Arras, l'ordination se composoit de 93 ecclésiastiques dont 22 diacres et 14 prêtres pour le diocèse, et 12 prêtres pour le diocèse de Cambrai, M. l'évêque de Cambrai n'ayant pu faire l'ordination, à cause d'une indisposition. 6 religieux Bénédictins anglais ont reçu le même jour divers ordres. A Limoges, il y a eu 41 ordinands dont 14 prêtres. A Orléans, où M. l'évêque faisoit sa première ordination, il n'y a eu que 4 prêtres, 10 diacres et 3 sousdiacres.

Un mandement de M. l'archevêque de Toulouse, en date du 25 novembre, expose ce qu'a de légitime et de respectable la dévotion à la Conception immaculée. Le prélat traite ce sujet avec autant de savoir et de sagesse que de piété. « Oui, dit-il, il faut le reconnoître avec le grand Bossuet, il y a *dans cette opinion de la conception immaculée, je ne sais quelle force qui persuade les ames pieuses;* et sans le savoir, cet illustre docteur démontroit que cette *force* est aussi capable de subjuguer les plus sublimes génies, quand il ajoutoit : *Après les articles de foi, je ne vois guère de chose plus assurée.* »

M. l'archevêque souhaitoit pouvoir proclamer d'une manière plus expresse dans les prières de l'Eglise le sentiment qu'il professe sur la conception de Marie. C'est pour cela qu'il s'est adressé au Saint-Siége, et il paroît que les évêques de sa métropole se sont joints à lui pour faire la même demande. Il a obtenu un indult du 2 mars qui l'autorise à insérer dans la préface le mot *immaculata.* Il ordonne en conséquence de se conformer à cet indult, et de célébrer cette année la fête de la Conception comme du rit solennel-majeur.

La visite de M. l'archevêque de Bordeaux à Saint-André-de-Cubzac, dont nous avons rendu compte dans le dernier numéro, coïncidoit avec la clôture d'une mission que M. le curé a procurée à cette paroisse. Le zélé pasteur a appelé deux ouvriers évangéliques pleins de dévoûment. On s'est porté assidûment à leurs in-

structions, et leurs paroles ont produit des fruits. Le 17 décembre, plus 1,200 personnes vinrent s'asseoir à la table sainte. M. l'archevêque vint ajouter à ce bonheur en administrant le sacrement de confirmation. La cérémonie fut fort édifiante, et les pieuses paroles du prélat ajoutèrent à la dévotion générale.

M. l'évêque de Nîmes a établi dans l'église cathédrale une conférence spécialement destinée aux hommes, et dans laquelle sont traitées les grandes vérités de la religion. M. Deguerry a choisi pour sujet la divinité du fondateur de la loi évangélique, et c'est ce sujet qui, considéré sous toutes ses faces et dans tous ses développemens, fait la matière de ses instructions quotidiennes. La vaste enceinte de la nef de la cathédrale est chaque soir remplie par une foule de plus en plus considérable de fidèles appartenant à tous les rangs, à tous les âges, et dont le recueillement offre un admirable spectacle. M. l'évêque préside lui-même à cette conférence, et donne à la suite du sermon la bénédiction du très-saint Sacrement.

Grâce à de pieuses libéralités, la ville de Roquemaure, diocèse de Nîmes, vient d'être dotée d'un établissement des Frères des Ecoles chrétiennes. M. l'évêque, qui apprécie à leur juste valeur ces hommes modestes, a voulu lui-même présider à l'inauguration de l'école et à l'installation des pieux instituteurs, et a prononcé un discours à ce sujet.

Le gouvernement a autorisé le transport des dépouilles mortelles de M. le cardinal de Latil dans la cathédrale de Reims, où il sera inhumé dans le caveau de ses prédécesseurs. Le vendredi 20, à 4 heures du soir, le chapitre de la cathédrale de Marseille s'est rendu à la chapelle où étoit déposé le cercueil, et après l'absoute faite par un de MM. les grands-vicaires, a accompagné le corps jusqu'à la voiture qui doit le transporter.

Encore un peu de temps, et la France ne possédera plus aucun de ces confesseurs de la foi dont les épreuves et l'héroïque patience pendant la dernière perturbation rappellent et confirment tout ce que l'histoire nous dit des premiers siècles de l'Eglise. Le diocèse d'Autun vient encore de perdre un de ces hommes vénérables dans la personne de M. Claude-Laurent Roy, curé de Sagy. Né à Châteaurenaud en 1766, il fit son séminaire à Besançon, dont le diocèse s'étendoit alors jusqu'aux environs de Louhans. Il reçut le sacerdoce à la dernière ordination canonique, la veille de la tourmente révolutionnaire. Comme on soupçonnoit les principes de quelques ordinands, M. Roy fut choisi par ses collègues pour rédiger une profession de foi et exprimer le respect et l'attachement que tous devoient au respectable archevêque sur le point d'être chassé de son siége.

La révolution ayant éclaté avant qu'il n'eût accepté aucun titre de curé ou de vicaire, il put rester encore quelque temps en France. Mais il étoit trop plein de l'esprit du sacerdoce pour ne point éveiller la susceptibilité des impies. Bientôt il se vit inquiété et obligé de quitter sa patrie. La Suisse fut le lieu de son exil. Il y resta pendant les plus mauvais jours; mais dès qu'il put rentrer en France, il n'écouta plus que son zèle et se rendit à Arbigny, alors du diocèse de Lyon, aujourd'hui de Belley. Là, malgré les lois impies qui tyrannisoient encore les consciences, il se livra à tous les travaux du saint ministère. Surpris un jour et jeté dans les prisons de Bourg, il ne parvint à s'échapper qu'en

trompant la vigilance de ses gardes. Après le concordat, il fut nommé desservant de sa propre paroisse, d'où il fut transféré à la cure de Sagy, arrondissement de Louhans, qu'il a administrée avec succès pendant 25 ans.

Le zèle étoit sa vertu distinctive. Il se plaisoit surtout à instruire la jeunesse, et ne laissoit jamais à son vicaire le soin de catéchiser. En 1837, il fit même imprimer des notes sous le titre de *Manuel du catéchiste*. Il avoit fait donner en 1829 une mission à sa paroisse; une seconde lui étoit promise pour 1840; mais la providence ne lui a pas permis de voir ces jours de salut pour son peuple; qui eussent été pour lui des jours de véritable jouissance. Tous ceux qui l'ont connu sont forcés d'avouer qu'il a accompli fidèlement ce grand avis de l'apôtre à Timotée: *Prædica verbum*, *insta opportunè, importunè*, etc. Aussi laisse-t il une paroisse instruite et pleine de foi. Puisse son successeur, tout en recueillant des consolations, continuer le bien et l'accroître encore! C'est le 23 novembre que ce bon prêtre s'est endormi dans le Seigneur après de longues et cruelles souffrances.

Entre autres legs pieux, M. Roy a donné 1,000 fr. aux pauvres de Sagy, et 200 fr. à ceux de Châteaurenaud. Le tribunal de Louhans a été très-édifié des touchantes réflexions placées en tête de son testament.

Le vendredi 20 a eu lieu à Lille la bénédiction de la chapelle de l'établissement des sourds-muets. La congrégation des Sœurs de la Sagesse vient d'y envoyer quatre Sœurs pour l'instruction des filles; quatre Frères de l'instruction chrétienne de Saint-Gabriel sont chargés de l'éducation des garçons. Après la cérémonie de la bénédiction, un discours a été prononcé par le digne ecclésiastique attaché à l'établissement. M. l'abbé B. qui connoît bien les sourds-muets et qui a appris leur langue, a rappelé les misères que la religion soulage. Il a parlé de la situation morale des sourds-muets en général, est entré dans les détails de l'intérieur de la maison naissante, a fait connoître sa pauvreté et ses besoins, et a excité de la manière la plus touchante la charité des fidèles en faveur des malheureux enfans.

L'*Echo de Vérone* annonce que sur la demande de M. l'évêque de Périgueux, le ministre des cultes vient d'accorder à la cathédrale de cette ville un ornement complet évalué à 6,000 fr., et qui se compose d'une chasuble, de sept chapes, et de dix dalmatiques.

Le dépôt de mendicité projeté pour Marseille par M. l'abbé Fissiaux vient d'être approuvé. Voici le prospectus de cette maison, qui mérite bien d'être appelée un établissement d'utilité publique.

Depuis plusieurs années, les habitans de Marseille désiroient vivement l'extinction de la mendicité, et s'étonnoient de ce que la troisième ville du royaume n'eût pu jusqu'à ce jour offrir un lieu de refuge et de travail à de pauvres infortunés qui, pour se procurer du pain et quelquefois pour satisfaire de honteuses habitudes de paresse et d'oisiveté, fatiguent les passans par d'importunes sollicitations, par le hideux étalage de leurs plaies affreuses et par l'aspect affligeant de leur apparente misère.

Le vœu de la population sera bientôt rempli, et sous peu de mois, un projet d'extinction de la mendicité, longuement médité et approuvé par les autorités religieuses et civiles, sera mis à exécution.

Dès à présent, une association générale pour l'extinction de la mendi-

ciété est formée sous les auspices de la charité chrétienne, dans le but de soulager les mendians en créant une maison de refuge et de travail.

Confiée à des religieuses dont le zèle et le dévoûment ont été déjà mis à l'épreuve, cette maison, dite maison Saint-Eugène, recevra tous les mendians valides et invalides qui se présenteront volontairement, et ceux qui lui seront adressés par l'autorité administrative, bien décidée à remettre en vigueur les lois existantes contre la mendicité, et à ne tolérer en aucune manière les spéculations honteuses faites par quelques vagabonds sur la charité marseillaise.

Fruits d'une étude longue, sérieuse et réfléchie, les réglemens de la maison établissent une surveillance active dans les deux quartiers destinés l'un aux hommes, et l'autre aux femmes; une discipline sévère y maintiendra le bon ordre et en assurera la tranquillité; les vieillards et les infirmes reçus dans l'établissement seront traités avec tous les égards dûs au malheur, et les individus valides qui seront toujours libres de se procurer de l'occupation au dehors, seront soumis à un travail raisonnable; en un mot, le régime adopté ne pourra donner lieu à aucune plainte fondée de la part des mendians, tous convenablement logés, nourris, entretenus, et traités avec douceur et charité par tous les employés de la maison.

Aussi la commission chargée de recueillir à domicile les adhésions à l'association générale pour l'extinction de la mendicité, ose espérer qu'elle sera partout favorablement accueillie.

Cette commission a commencé sa tournée. M. l'abbé Fissiaux accompagne les personnes chargées de cette bonne œuvre. On ne reçoit actuellement aucune somme; on se borne à faire signer les adhésions sur un registre imprimé à cet effet.

Le préfet des Bouches-du-Rhône, après avoir vu le mémoire de M. l'abbé Fissiaux, a adhéré au projet d'association, a autorisé l'appel fait par lui à la charité publique, et l'a recommandé aux habitans de Marseille.

M. l'évêque de Coire vient d'éprouver une nouvelle atteinte catarrhale. Immédiatement après cette attaque, le malade a perdu l'entendement et l'usage de la parole. Quelques jours après, la parole lui est revenue, mais il reste toujours privé de sa connoissance. Dans sa triste position, il ne sauroit plus s'occuper des affaires diocésaines. Une troisième attaque est fortement à craindre. On laisse à penser dans quelle désolation le diocèse sera plongé, surtout dans les circonstances actuelles où la religion a si besoin de défenseurs.

Un des quatre partisans condamnés à la peine de mort en octobre dernier en Belgique par le conseil de guerre de la province de Limbourg, le nommé Gustave Bollé, est décédé le 19 décembre à Hasselt à la suite d'une maladie de cœur dont il étoit atteint, et qui a fait de rapides progrès depuis sa condamnation.

Appartenant à la religion protestante, ce condamné a voulu se convertir dans ses derniers momens; et quelques heures avant sa mort, il a fait appeler un prêtre catholique, qui après un entretien assez long avec Bollé, lui a administré tous les secours de la religion. Cette cérémonie a produit le plus grand effet sur Schneider, qui a également demandé à embrasser la religion catholique.

Bollé étoit né à Berlin, et étoit âgé d'environ 35 ans. Il avoit été étudiant à Liége, et avoit servi comme officier en Allemagne avant d'être incorporé en Belgique dans le régiment des chasseurs partisans.

Le roi de Prusse a condamné, par un ordre du cabinet, à trois années de service militaire tous les jeunes gens qui fréquenteroient à l'étranger un établissement de Jésuites. Cette mesure est évidemment dirigée contre le *Collège germanique* à Rome; car plusieurs Jésuites, prêtres du diocèse de Trèves, qui ont fait leurs études théologiques à Rome, restent sous le poids de l'interdit civil malgré la disette des prêtres dans le diocèse de Trèves. Les sultans de Constantinople pourroient bien donner des leçons de tolérance à Frédéric-Guillaume.

On lit dans le *Courrier de Franconie* du 8 décembre, qu'il y a quelques semaines le chapitre de Trèves reçut une lettre de M. Capaccini, portant que le Saint-Siége n'avoit encore reçu aucune communication officielle sur l'élection d'un évêque, et que pour cela il avoit été impossible jusqu'alors de prendre aucune disposition. Quant à l'approbation des chanoines nommés par le gouvernement prussien, de même que du suffragant Gunther en qualité de prévôt de la cathédrale, le Saint-Père ne pouvoit l'accorder, en déclarant toutefois que M. Gunther n'étoit point une *persona ingrata*, mais seulement parce que les différends ecclésiastiques actuels ne permettoient pas cette approbation.

Après avoir reçu cette lettre, le chapitre s'adressa au ministère pour lui en faire part et lui déclarer qu'une pareille séparation des membres de l'Eglise d'avec son chef légitime ne pouvoit subsister plus long-temps, et que si le gouvernement continuoit à retenir les pièces adressées au pape, le chapitre se verroit dans la nécessité de communiquer directement avec le Saint-Siége.

Depuis peu, le ministère a envoyé au chapitre une réponse où il dit : Quoique la représentation du chapitre soit inconvenante, le gouvernement veut bien ne pas y faire attention ; mais il enjoint au chapitre de ne pas correspondre directement avec le Saint-Siége, parce que, indépendamment des punitions extraordinaires qui pourroient lui être infligées, chaque membre encourroit une amende de cent thalers. Le ministère, qui a eu ses raisons pour retenir jusqu'à ce jour les pièces concernant l'élection de M. Arnoldi, les a dépêchées maintenant pour Rome. Quelle que soit du reste la réponse que le Saint-Père fera, le chapitre peut s'attendre à ce que le gouvernement ne reconnoîtra jamais M. Arnoldi comme évêque.

Telle est la version du *Courrier de Franconie*, que nous n'osons garantir pleinement, mais qui nous paroît pourtant assez vraisemblable.

Le baron de Prokesch, ministre d'Autriche près la cour de Grèce, a fait à la cour de Vienne une collecte pour la construction d'une église catholique à Athènes. Tous les membres de la famille impériale ont contribué généreusement pour cette religieuse entreprise. Les archiducs Louis, Charles et Jean ont donné chacun 500 florins.

Le dimanche 17 novembre, M. l'archevêque de Smyrne fit dans cette ville la bénédiction de la nouvelle et belle église qui y a été construite au moyen des dons envoyés de France par MM. de Saint-Lazare. Cette église est dédiée au Sacré-Cœur. Tous les consuls des puissances catholiques et les commandans des escadres française et autrichienne assistoient à la cérémonie avec la musique militaire. Des soldats débarqués des deux escadres ont fait des décharges de mousqueterie pendant le *Te Deum*. Une grande affluence s'étoit portée à l'église, et

l'on put remarquer le maintien convenable, non-seulement des non-catholiques, mais même des Turcs. Une pieuse octave avoit précédé la cérémonie, qui a été un jour de fête pour les catholiques.

Les Filles de Charité sont arrivées de France à Smyrne, et vont établir une école gratuite pour l'éducation des filles catholiques de Smyrne, tandis que les garçons ont aussi des écoles gratuites dirigées par MM. de Saint-Lazare, outre un collége florissant pour les classes plus aisées; ce dernier établissement est sous la direction de la congrégation française des Cœurs de Jésus et Marie.

On a à se féliciter aussi du firman accordé par la Porte pour rendre aux catholiques les églises de Mésopotamie usurpées par les hérétiques jacobites du rit syrien. Par un autre firman, le vice-roi d'Egypte a rendu aux catholiques de Jérusalem le sanctuaire de l'Ascension. Enfin un honorable accueil a été fait dans Alexandrie au nouveau vicaire apostolique, M. Perpétue de Solero. Tout porte à croire qu'en dépit des tromperies, des séductions, des largesses corruptrices, et en quelques lieux même, des persécutions du prosélytisme protestant, la religion catholique fera des progrès par la voie de la persuasion et par l'expérience de ses bienfaits.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Une grave accusation se trouve portée contre M. le ministre des travaux publics par ses meilleurs amis politiques. Dans la formation des bureaux de la chambre des députés, M. Dufaure ayant eu à opter entre M. Thiers et M. Jacques Lefebvre, n'a pas craint de donner sa voix à ce dernier. Ceci est regardé par les journaux qui l'avoient soutenu jusqu'à présent, comme un acte de trahison flagrante, comme une coupable violation des institutions constitutionnelles et des lois qui régissent le système parlementaire. Renier M. Thiers! se séparer de M. Thiers! rompre ainsi avec M. Thiers pour courir après M. Jacques Lefebvre! Voilà ce qui s'offre aux yeux de ces messieurs comme un affreux scandale, comme le bouleversement du régime représentatif.

Toutefois, si l'on ne connoissoit pas d'apostasies plus graves que celle-là, il nous semble qu'on pourroit en prendre son parti, et se remettre d'une alarme si chaude. D'autant plus que M. Thiers est homme à rendre la pareille à ses amis politiques, lorsque son tour de se moquer d'eux sera revenu. Est-ce qu'il n'a pas déjà fait ses preuves sur ce point? Est-ce qu'on ne se rappelle rien de semblable de sa part, quand ce ne seroit qu'envers son ancien et honorable patron, M. Laffitte? Est-ce qu'il n'est pas reçu, enfin, parmi ces messieurs, que, dans les gouvernemens constitutionnels, les antécédens n'engagent à rien, ni pour le présent, ni pour l'avenir; et que la première condition pour entrer au ministère est de laisser à la porte tout son vieux bagage?

Bien d'autres que M. Dufaure, s'ils avoient à choisir entre les hommes politiques auxquels il peut être prudent de ne pas trop ouvrir la porte du pouvoir, auroient soin, comme lui, d'en laisser approcher M. Jacques Lefebvre plutôt que M. Thiers. Qui sait d'ailleurs si, depuis que M. Dufaure et M. Thiers marchoient côte à côte, il n'est rien survenu à la connoissance de l'un dans la conduite de l'autre, qui ait pu détourner le ministre des travaux publics de voter en faveur de son ancien ami? C'est ce que la suite éclaircira peut-être.

Tous les partis politiques ont leurs représentans dans la chambre des députés. M. Odilon-Barrot est un des cinq ou six chefs autour desquels se groupe un nombre plus ou moins considérable d'adhérens. Les siens sont allés de bonne heure s'orienter et prendre langue chez lui, afin de juger sur quelles forces ils pouvoient compter pour la nouvelle campagne législative qui est à la veille de s'ouvrir.

Les journaux qui desservent cette nuance d'opinion étant donc allés à la découverte chez M. Odilon-Barrot, en sont revenus enchantés, et n'ont pas perdu un moment pour annoncer à leurs amis lecteurs qu'ils avoient trouvé le dénombrement de leurs forces on ne peut plus satisfaisant. Seulement nous craignons pour eux qu'ils n'aient fait un faux calcul, en se flattant que ce qu'ils ont vu dans cette première réunion préparatoire, n'étoit que l'avant-garde de leur contingent de guerre, parce qu'il y a toujours de grands vides, disent-ils, dans les cadres au commencement des sessions, et qu'on peut hardiment évaluer à une bonne moitié le nombre des traînards.

Cela peut être vrai par rapport à d'autres catégories de députés; mais on peut être sûr que dans la nuance d'opinion de M. Odilon-Barrot, il n'y a jamais de retardataires, et qu'ils se lèvent plutôt avant le jour qu'après, sans qu'il soit besoin de les éveiller. Ainsi ceux qui les ont vus à leur poste chez leur honorable chef, deux jours avant la séance d'ouverture des chambres, peuvent être bien convaincus qu'ils étoient au complet. et que ce n'est point parmi les hommes du progrès révolutionnaire que l'on rencontrera jamais des paresseux.

PARIS, 27 DÉCEMBRE.

Nos lecteurs seront peut-être surpris de voir paroître dans notre feuille d'aujourd'hui des nouvelles qui auroient pu être insérées dans le numéro précédent, si la date n'en avoit pas été fictive. Ceux qui connoissent le mécanisme des journaux savent parfaitement qu'il n'y a de possible que le moyen que nous employons pour faire paroître notre journal le lendemain d'une fête, sans que personne ait eu à mettre la main ni à sa rédaction, ni à sa composition, ni à son expédition. Ce moyen consiste à le confectionner de tout point la veille jusqu'à minuit. Par là il est mis en état d'être expédié comme les autres feuilles qui paroissent le matin même des fêtes. Mais alors il y auroit toujours nécessité à ce que nos bureaux s'ouvrissent au moins pour ce qui concerne le travail relatif à l'expédition ; et c'est ce que ne permet pas l'ordre établi pour la vacation complète des travaux de notre imprimerie. Il y a donc nécessairement la fête entière à mettre entre l'impression de notre feuille et son expédition, et aucun autre moyen n'est possible pour tout concilier.

— Hier et aujourd'hui il n'y a pas eu de séance publique à la chambre des pairs.

— La chambre des députés a continué hier les scrutins pour l'organisation définitive de son bureau. M. Sauzet ayant été nommé président dans la séance du 24, on avoit à s'occuper de l'élection des quatre vice-présidens. Le nombre des votans étoit de 281; il falloit donc 141 suffrages pour la majorité absolue. M. Calmon a eu 193 voix; M. Ganneron, 168; M. Jacqueminot, 165; M. Martin (du Nord), 120; M. de Sade, 117; M. Vivien, 123; M. Benjamin Delessert, 81; M. de Lamartine, 27; M. de Nogaret (président d'âge), 19. MM. Calmon, Ganneron et Jacqueminot ont été proclamés vice-présidens. A un second tour de scrutin, le nombre des votans étoit de 289, et la majorité de 145 voix. M. Martin (du Nord) a eu 125 suffrages; M. Vivien, 120; M. de Sade, 50; M. B. Delessert, 16. Personne n'ayant obtenu la majorité, la chambre a renvoyé au lendemain le scrutin de ballotage entre MM. Martin (du Nord) et Vivien.

La chambre avoit eu à s'occuper entre les deux scrutins de l'élection de M. Melchior-Balthazar d'Hubert, maire du 5ᵉ arrondissement de Paris, nommé récemment député par le 5ᵉ collége du département de la Seine. Il y avoit deux protestations. M. Glais-Bizoin, rapporteur du 7ᵉ bureau, ayant frappé d'un blâme sévère l'introduction de M. Verspuy dans le collége électoral, a proposé néanmoins de valider l'élection. M. d'Hubert a dit qu'ayant vu son beau frère entrer dans la salle, il s'étoit rendu vite au-de-

vant de lui, et l'avoit supplié de se retirer sur-le-champ. M. Portalis a combattu la validité, qui cependant a été prononcée à une grande majorité.

— La chambre des députés a terminé aujourd'hui l'organisation de son bureau. M. Martin (du Nord), ayant obtenu 147 voix sur 288, a été proclamé quatrième vice-président. M. Vivien avoit eu 137 voix. MM. de Malleville, Bignon, Havin et Dubois ont été nommés secrétaires.

— Une correspondance de Toulon annonce que dans la nuit du 21 au 22 le vaisseau de ligne le *Neptune* et la frégate l'*Amazone*, venant d'Alger, ont mouillé en rade du lazaret. D'après les passagers, l'armée d'occupation auroit remporté tout récemment de grands avantages sur les troupes d'Abd-el-Kader. Le général Duvivier venoit à peine de battre les troupes régulières de l'émir aux environs de Belidah, que des nuées de Bédouins fondoient sur la Maison-Carrée; mais le maréchal leur avoit tendu une embuscade, et ils y ont donné en plein. On parle de 4 à 5,000 Arabes restés sur le champ de bataille.

Le gouvernement n'a rien fait publier hier et aujourd'hui sur Alger. Ainsi l'affaire qui auroit eu lieu en avant de la Maison-Carrée, c'est-à-dire sur la route de Constantine et sur les bords de l'Hemize, à cinq ou six lieues d'Alger, peut se trouver fort exagérée, au cas où elle ne seroit pas de pure invention.

— Le ministre de la marine vient de statuer qu'il seroit prélevé une somme de 12,050 fr. sur le fonds de secours ouvert au budget de de la caisse des Invalides, exercice 1840, pour être distribuée dès les premiers jours de janvier prochain aux familles de 155 marins des ports de Dunkerque et de Boulogne, qui ont péri sur les côtes d'Islande dans la dernière campagne de pêche.

— Une autre décision du ministre de la marine vient de supprimer la musique des équipages de ligne dans tous les ports.

— Le *Moniteur* publie une ordonnance rendue le 18 décembre, en exécution de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés. Le titre 1er de cette ordonnance est relatif aux *établissemens publics consacrés aux aliénés*; le second, aux *établissemens privés*. Ces derniers ne pourront exister sans une autorisation du préfet, et les établissemens de ce genre actuellement existans devront se pourvoir de cette autorisation dans le délai de six mois.

— On a pris le deuil pour 21 jours aux Tuileries, à l'occasion de la mort du roi de Danemarck. Le *Moniteur* annonce que le deuil sera suspendu du 31 décembre au 5 janvier, à cause des réceptions de la nouvelle année.

— La légère indisposition du duc de Nemours continue.

— L'Académie Française vient de renouveler son bureau: M. Dupin est nommé directeur, et M. Jay, chancelier.

— L'Académie des Sciences tiendra sa séance publique annuelle lundi prochain.

— L'examen des questions relatives à l'établissement de paquebots à vapeur entre la France et les deux Amériques vient d'être confié à une commission.

— Le *Capitole* a annoncé que M. de Crouy-Chanel s'étoit embarqué au Havre sur le *Phénix*. Le *Journal du Havre* du 24 annonce que le *Phénix* est en réparation dans le port.

— Le *Capitole* du 21, et après lui la presque totalité des journaux de la capitale, ont publié des détails fort circonstanciés sur une perquisition qui auroit été faite par le procureur du roi de Moulins au domicile du gérant du *Journal du Bourbonnais*. M. le procureur du roi de Moulins vient d'écrire au garde des sceaux que ces faits sont entièrement controuvés. Non-seulement aucun acte de poursuite, aucune visite domiciliaire n'ont eu lieu; mais, ajoute M. le procureur du roi, « le *Journal du Bourbonnais* lui-même n'a jamais publié en ce qui le concerne, l'étrange narration qui lui est attribuée. »

— Le conseil-général des hospices a nommé M. Amable Valdruche, économe de l'hôpital de la Charité.

— Depuis 1832, 16,899 permissions de voirie ont été délivrées à Paris, et 5,000 nouvelles maisons ont été construites. Dans ce chiffre, l'année 1839 figure pour 2,100 permissions de voirie et 250 nouvelles maisons.

—Depuis le 1er décembre, un assez grand nombre de voies publiques ont été éclairées au gaz. On remarque sur la rive gauche de la Seine la place Saint-Sulpice, les rues de Condé, Crébillon, Racine, Neuve-Racine, Regnard, Voltaire, des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, et la partie de la rue de Vaugirard qui va de la rue des Francs-Bourgeois à la rue Férou. Sur la rive droite, on remarque les rues Saint-Nicaise, de Rohan. Neuve-des-Capucines, Neuve-des-Petits-Champs, de la Feuillade, des Fossés-Montmartre, Coquillière, Verdelet, Pagevin, du Petit-Reposoir et de la Verrerie. La place des Victoires, les quais de l'Ecole et de l'Horloge ont été également éclairés au gaz.

— Très-prochainement, l'éclairage au gaz sera aussi substitué à l'éclairage à l'huile sur d'autres points de la ville, et notamment dans les rues Saint-Martin, des Arcis, Planche-Mibray, de Seine, de Tournon, du Bac et du Faubourg-Saint-Antoine.

— L'administration du chemin de fer de Paris à Versailles vient de décider que toutes les voûtes sous lesquelles passent les wagons seront éclairées de jour comme de nuit.

— Le conseil-général de la Banque a fixé à 73 fr. le dividende du 2e semestre de 1839. Il sera payé à partir du 2 janvier.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 22 et 23 la somme de 387,294 fr., et remboursé celle de 541,000 fr.

— Les eaux de la Seine sont montées, par suite des pluies, à plus de quatre mètres aux échelles des ponts. Elles couvrent en partie les ports ainsi que les plaines qui sont au-dessus et au-dessous de Paris.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Dans la soirée du 18 décembre, un incendie a réduit en cendres, à Ribemont (Aisne), dix ménages et leurs dépendances; de plus, un troupeau de moutons a été enseveli sous une bergerie. Plusieurs familles pauvres non assurées se trouvent en ce moment sans asile et sans mobilier. Sans le zèle et le courage des pompiers de Ribemont et de Séry, le sinistre auroit été bien plus considérable, dans une localité où les couvertures en chaume sont encore en grand nombre.

— Quatre maisons ont été incendiées dans la petite ville de Picquigny (Somme) dans la nuit du 13 au 14.

— D'après le *Journal du Havre*, le ministre de la marine auroit ordonné une levée générale de matelots dans toute l'étendue du 5e arrondissement maritime.

— Le premier bateau à vapeur de la compagnie des *Inexplosibles en fer de la Loire*, est arrivé, le 17, à Moulins. Le *Sally* est reparti le lendemain pour Nevers. Il fait le trajet en sept heures en remontant, et trois heures en descendant.

— La caisse d'épargne de Clermont-Ferrand a reçu, le 22, la somme de 5,056 fr. et remboursé celle de 7,310 fr.

— Le tribunal correctionnel de Fougères (Ille-et-Vilaine) a rendu son jugement dans l'affaire des prévenus au sujet des troubles qui eurent lieu dans le mois dernier à l'extrémité des faubourgs de la ville, pour cause de la circulation des grains: sur huit prévenus, un a été acquitté. Les sept autres ont été condamnés, un à sept mois, deux à deux mois, un à un mois, et les trois derniers à quelques jours de prison.

— M. Caillet, examinateur de la marine, vient de mourir à Vannes.

— M. Blanchet, sous-préfet à Uzès (Gard), vient d'être nommé payeur-général à Avignon.

— La garde nationale de La Rochelle vient d'être réorganisée.

— A la date du 25. M. Pommet, gérant du *Réparateur* de Lyon, et M. Pitrat jeune étoient encore en prison.

— La *Gazette du Bas-Languedoc* (Nîmes) parle d'une chasse aux macreuses, qui avoit attiré 350 bateaux sur les étangs-réunis qui se trouvent entre les deux petites villes de Saint-Gilles et de Vauvert. Il a été tué huit macreuses par bateau, ce qui forme un total de 2,800.

— Les nommés Carpentras, Siebecker, Ferrary, Deschamps et Rambaud, accusés d'avoir fait partie d'un complot républicain dont le but étoit de s'emparer de la ville de Marseille, dans la nuit du 1er au 2 juillet, ont tous été acquittés par la cour d'assises d'Aix.

— Dans la nuit du 19 au 20, un violent incendie s'est déclaré dans une fabrique de clouterie, située sur les bords du Lez, territoire de la commune de Castelnau (Hérault). On n'est parvenu à se rendre maître du feu que dans la matinée. Cette usine a été presque entièrement détruite.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique de Bayonne, en date du 23, porte ce qui suit : « Cabrera étoit allé à Mora et à Flix, le 12, pour activer les fortifications. Il est revenu à Zuvila le 15. Les carlistes ont attaqué Berga le 15, sans succès. La division sortie d'Alcoriza les en a chassés. »

— Les correspondances d'Aragon annoncent que l'affaire d'Alcoriza a été très-meurtrière, et que la troisième division de l'armée christine y a perdu beaucoup de monde.

— Par les soins et l'activité de Cabrera, les deux armées d'Aragon et de Catalogne se trouvent en communication, [illegible]ière à pouvoir combiner leurs [illegible] sans aucun obstacle.

— Le nombre des prisonniers de guerre faits par les carlistes depuis le commencement d'octobre excède de beaucoup celui des leurs qui sont tombés au pouvoir des christinos. Aussi, dans le dernier échange qui vient d'avoir lieu, Espartero a-t-il été obligé de recueillir dans les divers dépôts du royaume, et jusqu'à Cadix, les prisonniers de guerre faits antérieurement par les troupes de la reine.

— Le chef d'état-major d'Espartero a publié dans les journaux une lettre par laquelle il cherche à ébranler le peu de confiance qui peut encore soutenir le gouvernement de Madrid. Cette attaque est attribuée à l'influence et aux conseils d'Espartero ; ce qui achève de détruire toute harmonie entre lui et les ministres.

— L'évêque d'Albaracin est mort tout récemment à Madrid dans le dernier état de dénuement et de pauvreté. On a été, dit-on, obligé de recourir à la charité publique pour subvenir aux frais de son inhumation. Le juge du tribunal de première instance avoit mis le scellé sur les habits pontificaux du malheureux prélat pour payer quelques dettes qu'il avoit contractées pour sa nourriture.

Un projet de loi tendant à améliorer le système actuel de répression de la fraude, en matière de douanes, vient d'être présenté aux chambres belges.

— Nous avons dit dans notre dernier numéro que la seconde chambre des états-généraux de Hollande avoit rejeté, le 20, à la majorité de 39 voix contre 12, le projet d'emprunt de 56 millions à la charge des colonies. Dans sa séance du 23, cette chambre a rejeté à 50 voix contre 1, le budget des dépenses pour 1840. Le même jour il lui a été donné communication d'un projet qui consiste à inscrire, au profit du trésor de l'état, et pour pourvoir aux dépenses de l'année 1840 et aux besoins du syndicat d'amortissement, une rente portant intérêt de 5 pour cent, et pouvant être réalisée pour

:apital de 15,742,100 fl. Cette
nscrite au second grand livre
nationale active.
ıcipale cause du dissenti-
ègne en ce moment entre le
ande et les états-généraux, est
tion donnée par le monarque
o de la constitution, portant :
ion suprême des colonies et
ions du royaume, dans les au-
du monde, appartient exclu-
au roi. » Les états-généraux
, non-seulement qu'on leur
comptes des colonies, mais
ant des recettes fût aussi versé
ublic.
Il passé dans le parlement an-
la suppression de la traite des
pavillon portugais commence à
sujet de collisions dont il est
prévoir le terme. Un fait de la
plus grave vient d'avoir lieu au
me d'Angola, sur la côte oc-
'Afrique, où les Portugais fai-
refois la traite en grand. Un
e la marine anglaise, après
uré deux navires portugais et
enlevé les équipages, les a ca-
coulés bas. Les circonstances
ovoqué ces excès ne sont pas
ez bien connues pour que l'on
'on doit y voir la réparation
lte ou un abus de la force.
it dans la *Gazette de Zurich*, que
gouvernement provisoire du
adressé une circulaire aux
: leur annoncer que les assem-
cercles, convoquées par arrêté
t procédé, au nombre de 35,
ons; trois seulement, celles de
vaglia et Mendrisis, ont protesté.
de Zurich ajoute que l'assem-
ılvaglia a dû procéder le 19 à
n.
npereur d'Autriche vient de
rand'croix de l'ordre de Léo-
bassadeur de Prusse, accrédité
lui, le comte de Mathan, et
leur de Prusse à Londres, ba-
ılow. M. de Werther, chargé
d'affaires de Prusse à Londres, a été nommé chevalier du même ordre.

— On lit dans la *Gazette d'état de Prusse*, donnant des nouvelles de Saint-Pétersbourg du 5, que l'empereur a adressé le 2, au sénat, l'ukase suivant :
« Voulant donner à la jeunesse du royaume de Pologne les moyens nécessaires au développement moral et intellectuel dont jouit la jeunesse des autres parties de l'empire, et soumettre en même temps à une règle uniforme la marche des études préliminaires pour l'entrée dans les Universités russes, nous avons chargé le gouverneur du royaume et le ministre de l'instruction publique de l'empire de déterminer, d'après des bases solides et uniformes, les mesures ayant pour but de faire jouir le royaume de Pologne des avantages dont la jeunesse russe jouit dans les établissemens d'éducation de l'empire. Après avoir donné notre approbation aux mesures spéciales qui nous ont été soumises en vertu de l'ordre précité, nous avons jugé utile de former, d'après cette base, avec les établissemens d'éducation et les institutions scientifiques, le district scolaire de Varsovie, et de le réunir au ministère de l'instruction publique, d'après les principes fondamentaux en vigueur dans l'empire sur cette matière, et sous l'inspection simultanée du gouverneur et du ministre de l'instruction publique. Le sénat prendra les mesures nécessaires pour assurer l'exécution du présent ukase. »

— Un journal raconte que l'empereur de Russie vient de publier un ukase qui ordonne sous peine d'amende d'écrire de manière que les lettres penchent de gauche à droite. Il avoit défendu précédemment de porter des bouquets de barbe, comme beaucoup de jeunes français, et on prétend qu'il a arraché la barbe à un jeune seigneur russe qui revenoit de l'étranger. Le journal prétend que l'on regarde ces deux faits comme les signes précurseurs de la maladie dont Paul fut atteint, et dont son fils a déjà ressenti les symptômes.

HARMONIES RELIGIEUSES ET CANTIQUES.

Les œuvres musicales de M. l'abbé C. M. Le Guillou embrassent toute la musique religieuse, *messes, motets, saluts, oratorios, cantiques*, etc.; et touchent à la musique profane, dans ce qu'elle a de plus pur et de plus chaste, par les *mélodies*. En ne parlant aujourd'hui que de ses cantiques, nous ne nous occuperons que de la plus foible partie de ses publications.

Depuis ses *Harmonies religieuses*, M. Le Guillou a publié *douze cantiques de communion*, *douze cantiques de persévérance*, *douze cantiques à Jésus, à son cœur et à ses plaies*. M. l'évêque de Langres a agréé la dédicace de ces douze derniers cantiques, qui ont paru cette année. Ces trente-six cantiques se lient aux *Harmonies religieuses*, et sont censés en former le second volume. L'auteur vient de publier en outre *douze cantiques de la vie de la sainte Vierge*, dédiés à M. l'abbé Collin, curé de Saint-Sulpice; *douze cantiques à la Mère de Dieu*, dédiés à M. l'abbé George, vicaire-général de Bordeaux; et *douze cantiques à Marie*. Ce sont encore trente-six cantiques qui font suite aux précédens, et forment le troisième volume des *Harmonies religieuses*. Tous ces cantiques sont à trois voix, solos et chœurs, avec accompagnemens d'orgue ou de piano. Les paroles n'ont point été prises au hasard; elles ont été composées ou par l'auteur de la musique lui-même, ou à sa demande et d'après le plan qu'il avoit tracé, par quelques poètes de l'époque. L'ensemble de ces cantiques forme un tout complet, et comme un poème dont toutes les pièces sont assorties. Ces trois volumes en grand format sont à peine la moitié des cantiques de M. l'abbé Le Guillou. La suite renfermera les *oratorios, chœurs*, etc., et surtout l'édition de ses cantiques en petit format populaire, sous le titre de *Lyre chrétienne*, que l'auteur a déjà annoncée.

Les cantiques de M. Le Guillou offrent l'avantage d'une musique qui a été composée sur les paroles mêmes que l'on chante. On est souvent affligé de voir les airs des recueils de cantiques le plus généralement répandus, indiqués sur celui de telle ou telle romance; l'on ne conçoit pas comment le même air fait sur des paroles toutes profanes et presque toujours licencieuses, peut exprimer les sentimens de la piété, et l'on se demande si Dieu peut être loué dignement avec les mêmes chants qui ont servi à l'offenser.

Ce caractère chrétien et religieux que nous demandons à la musique pour qu'elle soit digne d'entrer dans nos temples, nous a frappé dans les compositions musicales de M. Le Guillou, et en écrivant ses cantiques dans les principes que nous invoquons, nous croyons qu'il a rendu service à la religion.

Quelques-uns des cantiques de M. Le Guillou ont reçu des suffrages qui en valent bien d'autres; on les a insérés sans façon dans des recueils étrangers aux siens. Quelque flatteur que soit pour lui le choix que l'on a fait de ses cantiques, une note qu'il a mise au bas de l'un de ces cantiques qui sont allés enrichir ces recueils, nous apprend qu'il n'est point disposé à reconnoître d'autre éditeur de ses œuvres que lui-même; ce qui au fond est assez raisonnable. A. D. B.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 27 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 90 c
TROIS p. 0/0. 80 fr. 35 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 102 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2920 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 792 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt romain. 101 fr. 3/8
Emprunt Belge 102 fr. 0/0
Rentes de Naples 102 fr. 05 c.
Emprunt d'Haïti. 512 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr. 5/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

DE LA RELIGION
les Mardi, Jeudi
nedi.

peut s'abonner des
1 5 de chaque mois.

N° 3222.

MARDI 31 DÉCEMBRE 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

sur l'existence de Dieu et sur xistence de l'ame, conçu d'après nouveau plan, par l'abbé C. di etri; 2e édition revue, in-12.

---

et ouvrage est le même que nous s annoncé, N° du 24 août der-. L'auteur a un peu changé son ; il a fait en trois ou quatre en-ts quelques corrections et addi-s peu importantes, et il a mis à n une table des matières, au lieu leux qu'il y avoit d'abord. On ap-e cela une deuxième édition, nous oulons bien; mais la pagination la même, ce qui suffit pour mon-que les changemens se réduisent peu de chose.

En annonçant l'ouvrage il y a quel-s mois, nous l'avions parcouru idement, et nous n'avions pas re-rqué quelques passages qui ne paroissent pas fort exacts. L'au-est, nous le croyons, un ecclé-ique fort estimable; il a de bonnes ntions, et son livre renferme des xions judicieuses, surtout dans *rité de l'immortalité de l'ame*. Mais us paroît bien épris de son siècle; étend que *le cercle de l'esprit hu- s'est prodigieusement élargi*, et *n'y a plus de salut que dans les ères de tous*. Et ce n'est point une qui lui soit échappée en passant; revient à plusieurs reprises, et que *les sociétés modernes se mo-nt incessamment, et avancent dans oute du progrès et du perfectionne-t*. Ailleurs il nous apprend que *e de progrès et de perfectionnement semble s'être éveillée de nos jours avec une force irrésistible*.

Ainsi c'est chez M. l'abbé di Pietri une opinion bien arrêtée et un système suivi. Il trouve que nous marchons de jour en jour vers une amélioration morale. Nous l'engagerions à lire l'ouvrage de M. Duquesnel, *Du travail intellectuel en France depuis* 1815 *jusqu'en* 1837, et un article de M. C. de Beauregard, qui a paru dans le supplément de la *Gazette de France* du 21 octobre dernier. L'auteur y montre la décadence de la littérature :

« Dans le dernier siècle, dit-il, les ouvrages qui avoient le plus de vogue étoient ceux qui se distinguoient par la hardiesse des sophismes et la singularité des paradoxes. De nos jours, on essaie d'acquérir de la renommée par la témérité de la pensée unie à la bizarrerie des formes. On peut dire que les livres sont devenus doublement mauvais, puisqu'ils portent avec eux l'erreur et le scepticisme combinés avec la difformité du style et la corruption du langage. La philosophie du XVIIIe siècle ne cessoit pas d'être littéraire en propageant les plus fausses et les plus funestes doctrines; la Babel du XIXe a non-seulement bravé toutes les lois de l'ordre moral, mais encore toutes les règles de la raison, de l'art, du bon goût et même de la grammaire. »

Tout ce morceau de M. C. de Beauregard est remarquable par les symptômes effrayans de décadence qu'il signale. *Plus de conscience littéraire*, dit-il, *plus de critique éclairée... Il est impossible de concevoir une situation plus favorable à la confusion des idées, à la corruption des mœurs. La lumière*

du siècle ne brille plus, on diroit qu'un grand éteignoir est tombé sur elle.

Il y a un peu plus de vérité dans ce tableau que dans les riantes peintures que M. l'abbé di Pietri nous trace de l'esprit de son siècle. Il va jusqu'à dire, que *l'humanité en masse est inspirée*, et que *son témoignage est infaillible*. Il n'est pas difficile de voir à quelle école l'auteur a emprunté tout cela. Cette école qui a fait tant de bruit dans les derniers temps, avoit fasciné bien des jeunes têtes; mais ne devroient-elles pas être revenues de leurs illusions?

M. di Pietri veut que *l'ancien paganisme n'ait pas eu une idée fausse, mais incomplète, de la Divinité*. Comment ne voit-il pas que ce paradoxe favorise extrêmement le système des philosophes modernes, qui prétendent qu'avant le christianisme, les peuples n'étoient pas plongés dans un aveuglement aussi profond que le supposent les théologiens, qui établissent par là la nécessité de la révélation? Ces philosophes soutiennent que les païens reconnoissoient tous un être suprême, auquel tous les autres dieux étoient subordonnés; que par conséquent ce ne fut pas une chose si difficile aux apôtres et aux autres premiers prédicateurs du christianisme, de renverser l'idolâtrie. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Cicéron, dans son livre *de la Nature des Dieux*, ne dit pas un mot de cet être suprême, et que les martyrs étoient regardés par leurs juges comme des athées, parce qu'ils ne vouloient admettre qu'un seul Dieu. Les actes des martyrs en font foi.

L'auteur avoit dit, dans sa *préface*, qu'il vouloit faire un ouvrage *dépouillé de tout air scientifique qui tue les gens du monde*. Néanmoins il leur dit ensuite que *nier seule[ment] c'est l'avoir affirmé*; que *l'[...] tête dans les cieux et les pi[eds dans les] enfers*. Les gens du mon[de com]prendront-ils bien, lorsqu'i[l dit:] *Mesurez votre rayon et ten[ez la] circonférence?*

Ces remarques critique[s n']empêchent pas de reconno[ître qu'il y] a de bonnes choses dans [...] Entre les deux *traités*, on t[rouve une] suite de *pensées philosoph[iques]* plusieurs mériteroient d'ê[tre ...] Il y en a pourtant une qu[e l'on] feroit bien de supprimer. [...] *la prière est toujours effica[ce]* certainement n'est pas vra[i dans un] sens absolu, témoin la pri[ère d'An]tiochus, qui, dit l'Ecritur[e, ne pou]voit pas obtenir miséricord[e.]

Nous oserions engager [M. l'abbé] di Pietri à revoir son livre [avec] un œil sévère sur quelqu[es endroits] foibles, à retrancher quel[ques exa]gérations et quelques con[cessions à] l'esprit du siècle. Il feroit [alors une] véritable seconde édition [qui pour]roit être plus utile et obten[ir plus de] succès.

NOUVELLES ECCLÉSIAS[TIQUES.]

ROME. — Le mardi 19 n[...] M. le cardinal Pedicini, r[apporteur] de la cause de béatification [du véné]rable serviteur de Dieu, Je[an Berch]mans, scolastique de la com[pagnie de] Jésus, tint chez lui la co[ngrégation] des Rits, dont il est pré[fet; on] discuta pour la première foi[s la question] s'il est constant que ce [...] avoit pratiqué dans le deg[ré héroïque] que les vertus théologale[s et cardi]nales et autres annexes. L[es prélats] et consulteurs de la co[ngrégation] étoient présens et émirent [leur avis.] Ce serviteur de Dieu fut [...] par la candeur de ses m[œurs ...]

le pour la plus grande gloire
u, et par l'observance exacte
gles de sa compagnie. Le pos-
ur de la cause est le Père Au-
de la Croix.

ts. — Depuis dimanche, l'état
l'Archevêque est devenu beau-
plus inquiétant. L'oppression a
mencé, et le prélat n'a pu res-
lit. Des synapismes ont amené
rd quelque soulagement; mais
ation du malade est fort grave.
serve toute sa présence d'es-
on zèle et sa piété sont toujours
abels.
undi matin, une circulaire de
les grands-vicaires a été en-
dans les paroisses et les com-
utés pour ordonner les prières
uarante-Heures. Le saint Sacre-
est exposé dans toutes les égli-
t des prières se font à la messe
salut pour le vénérable Arche-
. Ces prières se continueront le
et le mercredi.

neuvaine pour le rétablisse-
de la santé de M. l'Arche-
attire beaucoup de monde à
-Etienne-du-Mont. De pieux
veulent assister à la messe que
e chaque jour un de MM. les
s-vicaires ou de MM. les cha-
s. Il y a chaque jour des com-
ons. Les orphelines du choléra
illies par M. l'Archevêque et
es aux dames de Saint-Thomas-
lleneuve, près la rue des Postes,
allées samedi prier pour leur
cteur. Nombre de fidèles qui ne
nt suivre la neuvaine à Saint-
ne, la font chez eux ou dans
paroisses.

ssemblée de charité pour les
lins du choléra a eu lieu à
-Dame le jour des saints Inno-
comme il avoit été annoncé.
la première fois depuis que cette
a été établie par M. l'Arche-
vêque, le prélat n'a pu se trouver à la réunion. Retenu par de douloureuses infirmités, il a encore prouvé néanmoins le vif intérêt qu'il porte toujours aux orphelins. M. le curé de Saint-Roch s'étoit chargé de prononcer le discours. Retenu lui-même au lit par la fièvre, il a fallu une aussi grave circonstance pour lui faire surmonter sa foiblesse, et sa voix éteinte a trahi plus d'une fois le malaise et et la souffrance de l'orateur. Le texte étoit tiré de ces paroles du Prophète : *Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis;* ce que M. le curé a traduit ainsi : *Les petits enfans ont demandé leur pain, et il n'étoit pas là celui qui le leur préparoit.*

Cette traduction annonce déjà à qui M. l'abbé Olivier fait allusion. Il s'est demandé s'il venoit ici faire parler des orphelins, pour que l'aumône conjurât un grand malheur, ou pour qu'elle remerciât Dieu d'un immense bienfait. Dieu seul, a-t-il dit, sait ce que nous avons à espérer ou à craindre; mais nous savons tous que l'aumône pénètre les cieux et fait descendre la miséricorde, et c'est à la voix de l'aumône qu'il appartient de recommander aujourd'hui une œuvre si digne, sous tous les rapports, de l'intérêt des ames charitables.

Après avoir parlé des désastres du choléra, il y a bientôt huit ans, l'orateur a montré l'obligation de l'aumône comme hommes, comme chrétiens, comme pécheurs. Il a parcouru rapidement ces trois considérations, en rappelant ce que l'humanité, ce que la religion, ce que la conscience de nos fautes nous prescrivent à l'égard des malheureux. Il a cité quelques-unes des paroles si touchantes du Sauveur pour nous recommander la miséricorde. Jésus-Christ nous a annoncé que tout ce qu'on faisoit aux plus petits de ses frères, c'étoit à lui qu'on le faisoit. Ailleurs, en parlant du jugement que nous aurons à su-

bir, il ne semble faire entrer en ligne de compte que les œuvres de charité pratiquées ou négligées.

Après des développemens pleins de tact et de vérité, et que l'habile orateur a appliqués de la manière la plus heureuse à son auditoire, et à l'œuvre pour laquelle il parloit, il a ramené de nouveau en finissant l'attention sur la situation pénible du vénérable fondateur de l'œuvre :

« Il faut, chrétiens, a-t-il dit, que sur le lit de la douleur où languit le premier pasteur, vous alliez porter aujourd'hui plus que le soulagement, peut-être la guérison. Il attend l'issue de cette réunion ; puisse-t-il être tellement consolé par les marques de votre charité, qu'il en ressente dans son cœur une joie vive et profonde qui lui fasse oublier ses souffrances ! »

Nous abrégeons ce morceau qui a terminé le discours. L'orateur étoit visiblement fatigué des efforts qu'il faisoit pour se faire entendre dans un si grand vaisseau et avec une voix affoiblie. Toutefois, il a plaidé avec chaleur la cause des orphelins. La collecte s'est élevée à plus de 12,000 f., sur lesquels on dit que M. l'Archevêque a envoyé 5,000 f. M. l'évêque de Curium assistoit à l'assemblée.

Le jour de Noël, à une heure, l'office à l'église Saint-Merry fut tout-à-coup troublé par un individu qui paroissoit en proie à une violente attaque de nerfs. Les assistans quittèrent leurs places, et se pressèrent autour du malade, qui fut transporté chez les religieuses dont la maison est voisine de l'église. Le tumulte causé par cet incident inattendu avoit à peine cessé, que nombre de personnes s'aperçurent de la disparition de divers objets, tels que tabatières, montres, chaînes d'or, bourses, etc. Le commissaire de police ayant été prévenu, un médecin du poste médical de la rue de la Ferronnerie se transporta près du malade, et constata [...] n'avoit pas cessé un seul instant [...] tre en parfaite santé. Le prét[...] malade opposoit au docteur de[...] dénégations, lorsqu'un agent de [...] lice s'approcha de lui, et le reco[...] comme un des plus habiles vole[...] la *tire*, et affirma que ce n'étoi[...] la première fois qu'il simuloit [...] attaques de nerfs. Malgré ses p[...] tations, cet industriel fut condu[...] dépôt de la préfecture de police [...] plusieurs de ses complices sont [...] le rejoindre le soir même; quel[...] uns avoient été trouvés nanti[...] divers objets volés.

Des misérables ont recour[...] plus odieuses spéculations c[...] d'estimables ecclésiastiques. L[...] janvier dernier, un nommé S[...] écrivit à M. l'abbé Manglard, [...] de Saint-Eustache ; il dema[...] une somme de 100 fr., et insi[...] qu'en cas de refus il révèleroi[...] faits qui perdroient le curé. Le [...] teur de la lettre étoit Ducasse, [...] de Salgue ; M. Manglard le fit [...] ter. Une instruction fut suivie c[...] Salgue, et il fut condamné p[...] police correctionnelle à un a[...] prison pour tentative d'escroqu[...] L'affaire avoit été jugée à huis-[...] et tous les juges avoient été ind[...] de la perversité de l'accusation. [...] débats, Ducasse eut l'audace [...] présenter et de soutenir que les [...] énoncés dans la lettre de S[...] étoient vrais. En vain le mini[...] public insista pour obtenir un [...] tractation de Ducasse; on lui lut [...] ticle de la loi qui punit le fau[...] moin. Comme il persista dans s[...] légations, on l'arrêta, et aprè[...] longue instruction, il fut renvo[...] cour d'assises sous l'accusatio[...] faux témoignage.

Il a comparu le 28 décemb[...] vant la cour d'assises, présidé[...] M. Ferey, et a déclaré se no[...] Antoine Ducasse, âgé de 28 ans

ı, Haute-Garonne. Il n'a pas et prétend avoir fait ses étu- nais son écriture annonce une ance grossière en fait d'ortho- e. Il cite des ecclésiastiques a connus, dit-il, et dont il estro- s noms, l'abbé de Sainte-Hé- l'abbé Fuentès, le cardinal de i, l'abbé Paradet, etc. Il ne e point de ses moyens d'exis- ; il ne sait pas même lire le la- u surplus, il convient qu'il a ompé dans son accusation con- . le curé de Saint-Eustache. Le :table pasteur, appelé en témoi- , raconte comment il a fait ar- Ducasse. Salgue, qu'on a fait de Poissy pour déposer, ra- que c'est Ducasse qui lui a illé d'écrire la lettre à M. le

vocat-général, M. Partarrieu- se, flétrit l'immoralité de Du- , et félicite M. le curé d'avoir ez de fermeté pour dénoncer le ble à la justice. Ducasse pro- de son innocence, et veut faire nt devant le crucifix. Le prési- l'arrête, et lui dit qu'on ne lui nde pas de serment. Dans le ié des débats, M. le président i'il avoit voulu exprès la plus e publicité, parce que le huis- uroit pu laisser quelque prise à omnie. Il a rendu justice au ère honorable de M. le curé et onduite courageuse.

·ès dix minutes de délibéra- les jurés déclarent Ducasse cou- de faux témoignage, et il est mné par la cour à huit ans de ion sans exposition. Puisse juste sévérité réprimer les cou- s spéculations des calomnia- !

---

messe de minuit a été célébrée outes les églises, à Lyon, avec t de calme que de solennité. dèles s'y sont rendus en grand re, mais les filous n'ont pas manqué une si bonne occasion d'exercer leur industrie. Dans l'église de la Charité, ils s'étoient échelonnés de distance en distance, et se faisoient successivement passer les objets qu'ils saisissoient dans les poches de leurs voisins ou dans les sacs de leurs voisines, et qui arrivoient ainsi de main en main jusqu'à un confessionnal dans lequel étoit assise une femme par laquelle le tout étoit recueilli. Cela auroit sans doute continué jusqu'à l'issue de la messe, si des gens, toujours intéressés à conserver ce qui leur appartient, ne se fussent aperçus de ce manége, et n'eussent averti la police, qui s'est emparée de cette femme et de ses principaux associés.

A l'église de Saint-Nizier, le service divin a été un moment interrompu par les cris : *A la garde!* qui, bien que prononcés à voix basse, ont fixé l'attention publique, et qui avoient pour objet une rixe survenue entre plusieurs individus. Le plus récalcitrant a été emmené par des surveillans, et l'ordre s'est promptement rétabli.

La solennité de Noël a été célébrée avec la plus grande pompe, dans toutes les églises de Nantes. Une foule immense a assisté aux offices de la nuit et du jour. Rien n'a troublé les cérémonies saintes, à moins qu'on ne veuille tenir compte de promenades peu respectueuses de quelques jeunes gens, au bas des nefs de Saint-Pierre, pendant la messe de minuit; un entr'autres, se conduisit de manière à se faire mettre à la porte. C'est sans doute par cette conduite grossière, que ces messieurs *esprits forts* veulent prouver leur respect pour la liberté des cultes.

La grand'messe du jour a été célébrée par M. l'évêque.

La députation permanente du conseil provincial de Namur en Belgique,

ayant pris connoissance d'une requête de la fabrique de l'église de Sclayn, tendante à obtenir la cessation des poursuites dirigées contre elle par l'administration des domaines, au sujet de diverses rentes dont elle a été remise en possession, et que cette administration lui conteste, a fait connoître le 12 décembre, à M. le ministre de l'intérieur, qu'il conviendroit de provoquer une disposition générale qui maintînt définitivement toutes les fabriques d'églises dans la possession des rentes qui leur ont été restituées par suite des décrets des 7 thermidor an XI et 15 ventôse an XIII, sans recherche ultérieure de la nature de ces rentes.

Les protestans en Irlande accusent le clergé catholique de soustraire la bible aux regards des fidèles. Cet été, un ministre protestant, M. Morgan, de Belfast, prétendit, dans un journal, que la moitié des habitans de l'Irlande n'avoient jamais vu la bible, et que c'étoit là la cause de l'ivrognerie, des juremens et des autres excès qu'on remarquoit parmi le peuple. Là-dessus, un imprimeur de Dublin, M. Coyne, a fait insérer dans les journaux une lettre adressée par lui à M. Denvir, évêque de Down et Connor. Il y rappelle toutes les éditions de l'Ecriture qu'il a données depuis trente ans. En 1809, il fit paroître une édition de la bible en 5 vol. in-12 et à 5,000 exemplaires. En 1820, il donna une édition du nouveau Testament à 20,000 exemplaires. Cette édition fut stéréotypée à 30,000 exemplaires, et parut avec une approbation du docteur Troy, archevêque de Dublin, qui la déclaroit conforme aux éditions approuvées, et notamment à la version anglaise de Douai, autorisée par le prélat, et publiée chez Cross, en 1791. En 1825, M. Coyne stéréotypa une édition in-8° de la bible, qui parut avec une approbation de M. l'archevêque actuel de Dubl[illegible] Cette approbation fut renouve[illegible] le 2 septembre 1829 par 24 pré[illegible] Irlandais alors réunis à Dubl[illegible] De cette édition, l'imprimeur a ven[illegible] 80,000 exemplaires, sans comp[illegible] 5,000 format in-4°. En 1825, il st[illegible]réotypa encore une édition du nou[illegible]veau Testament de Douai, in-12, revêtu de l'approbation des quat[illegible] archevêques d'Irlande. Il y en a e[illegible] 90,000 exemplaires répandus dan[illegible] le public. Voilà donc 230,000 exem[illegible]plaires de l'Ecriture sainte sorti[illegible] d'une seule imprimerie. M. Coyne espère que le ministre Morgan rétractera ce qu'il a avancé trop légèrement. Il ajoute qu'il est prêt à livrer aux sociétés bibliques et aux libraires, soit la bible in-8°, soit le nouveau Testament in-12, à 25 pour cent moins cher qu'ils ne l'achéteroient à Oxford ou à Cambridge. Les libraires protestans de Dublin pourroient en rendre témoignage, puisqu'ils ont acheté plus de 25,00[illegible] exemplaires des éditions de M. Coyne. Il demande comment après cela o[illegible] peut répéter encore que l'Eglise ca[illegible]tholique s'oppose à la circulation d[illegible] la parole de Dieu. Enfin, il annon[illegible] qu'il s'occupe en ce moment d'u[illegible] édition de l'ancien et du nouve[illegible] Testament dans le format in-3[illegible] cette édition est déjà assez avancée.

Outre ces publications de M. Co[illegible]ne, des libraires de Belfast et [illegible] Newry ont distribué 49,000 exem[illegible]plaires de l'Ecriture, et il faut r[illegible]marquer que ces exemplaires se s[illegible] répandus surtout dans les provin[illegible] du nord et de l'est de l'Irlande. [illegible] midi de l'île, qui forme la p[illegible]vince de Munster, n'est pas co[illegible]pris dans cette statistique. Plusie[illegible] éditions de la bible et du nouv[illegible] Testament ont été publiées auss[illegible] Cork, qui est la seconde ville [illegible] l'Irlande, et on devoit en dres[illegible] l'état.

Il y a là de quoi réfuter les ass[illegible]

tions fausses et malignes des ministres protestans.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Un journal qui est connu pour exprimer habituellement, sinon de hautes pensées, au moins des pensées qui viennent de haut, croit devoir adresser quelques représentations à ses confrères sur leur passion pour les scènes à effet de la politique. Vous vous plaignez, leur dit-il, de ne rien trouver de chaud dans le dernier discours d'ouverture des chambres. Il vous faut des émotions, du cliquetis, du fracas dans les affaires, quelque chose, enfin, qui vous entretienne l'esprit dans l'exaltation et le mouvement. Mais faites donc attention qu'on ne peut pas toujours vivre au milieu des grands événemens et du tumulte politique. Ce que vous demandez n'est pas l'ordre naturel de la société. Son état normal, c'est le repos, c'est le petit train de vie, en un mot *c'est le terre à terre*. Voilà ce qui est la règle et l'indice des bonnes situations. L'exception, ce sont les crises, les orages, les perturbations; et voilà précisément ce que vous voulez. Mais soyez plus raisonnables, vous sentez qu'on ne peut pas créer les événemens, et faire des situations dramatiques tout exprès pour satisfaire vos goûts.

Ce langage par lui-même n'a rien qui soit à blâmer. Il est très-vrai que l'état normal des sociétés est le repos, le petit train de vie et *le terre à terre*, comme le dit fort bien ce journal. Mais pour répondre à ses adversaires selon les bonnes règles de la logique, il faudroit avoir cet état normal à présenter, et montrer qu'on se trouve dans les conditions requises pour en jouir. On auroit alors réellement de quoi fermer la bouche aux gens qui se plaignent de ne trouver dans le dernier discours d'ouverture de la session, rien qui approche de la gravité des circonstances, et de l'extrême malaise qui se fait sentir dans presque toutes les parties de l'ordre social.

Nous ne demanderions pas mieux, assurément, que de voir la France dans une position qui lui permît de se laisser aller à ce courant de la vie paisible et douce auquel on lui conseille de s'abandonner; et nous ne doutons pas plus que d'autres qu'il n'y eût beaucoup à gagner pour elle à sortir du mouvement politique et du tumulte révolutionnaire où elle se trouve si malheureusement précipitée. Mais il n'est pas nécessaire, comme on voit, de lui créer des situations dramatiques, et de lui chercher d'autres événemens que ceux qui existent, pour pouvoir affirmer que le régime du quiétisme auquel on lui propose de se mettre n'est guère compatible avec le mal qui la travaille. Ce n'est point en présence des complots et des machinations dont les mesures de police et les arrestations révèlent l'existence, ce n'est point à la vue des inventions meurtrières et des bombes d'artifice qui éclatent au milieu de la cité, qu'il convient d'annoncer aux bons citoyens que, grâce à l'état normal et au repos de la société, ils n'ont plus à s'occuper que de jouir doucement de la vie, et à s'endormir dans le calme heureux de leur situation.

On nous dit souvent, pour nous rassurer, que les républicains actuels sont les meilleures gens du monde; qu'ils n'ont rien de commun avec ceux de 1793; que leur domination seroit douce et pacifique, et qu'on n'auroit point à craindre de voir se renouveler les folies et les cruautés qui marquèrent les dernières années de l'autre siècle. De bons esprits se laissent prendre quelquefois à ces protestations, et ne peuvent se persuader qu'il y ait des êtres assez pervers pour souhaiter de voir revenir une époque de sang. Toutefois, le rapport de M. Mérilhou n'est pas favorable à ces illusions. Il cite une proclamation trouvée sur le nommé Beraud, impliqué dans le dernier complot et arrêté. Cette proclamation est au nom du comité. On y excite les démocrates, les travailleurs à renverser l'aristocratie :

« C'est à nous, si long-temps opprimés, qu'est réservée la gloire de briser les fers des esclaves, de secouer le joug odieux de la tyrannie, de renverser ces brigands couverts du nom sanglant de rois, et de plonger nos poignards dans leur sein.... Comme eux, Philippe recevra le prix de ses forfaits : nos poignards lui rendront justice; car tout roi n'est roi que par le crime, et tout criminel mérite la mort. Oui, mort aux rois et aux aristocrates, à toute cette bourgeoisie, cette classe d'exploiteurs qui se rit de notre misère : leur sang viendra cimenter notre triomphe.... Le seul remède à nos maux est l'insurrection ou le régicide. »

Ces douces images sont plusieurs fois répétées dans la proclamation ; puis on y ajoute :

« Nous voulons abolir les préjugés des religions; car Dieu est bon pour tous les hommes : les hommes seuls sont méchans. Nous voulons leur rendre la lumière en exterminant tous les prêtres, qui les trompent. Enfin, nous voulons la république avec toutes ses vertus et tous ses miracles. »

Voilà donc les vœux de nos républicains, *exterminer les rois, les aristocrates, les prêtres; abolir les préjugés de religion.* Ce sont là les *vertus* de la république que l'on veut rétablir.

PARIS, 30 DÉCEMBRE.

La chambre des pairs a tenu aujourd'hui une séance publique pour le tirage au sort de la grande députation qui doit se rendre aux Tuileries, à l'occasion du nouvel an.

— La chambre des députés n'a point eu aujourd'hui de séance publique. Samedi, elle s'est réunie pour l'installation du bureau définitif. (Voir à la fin du Journal.)

— Le bateau à vapeur le *Tartare*, parti d'Alger le 21, est arrivé le 24 à Toulon, avec des dépêches. Les bruits qui ont circulé à Toulon, et d'après lesquels les Arabes auroient fait de grandes *pertes*, ne se sont pas confirmés. Jusqu'au 21, il n'y a pas eu d'affaire importante.

— Le gouvernement a fait publier les détails qu'il venoit de recevoir sur les engagemens des 14 et 15 aux environs de Blidah. Le général Rulhières étoit parti de Bouffarick le 14 à neuf heures du matin avec un convoi pour l'approvisionnement des troupes de Blidah, lorsqu'il rencontra l'ennemi à Mered. Quatre compagnies des 2e et 17e légers qui étoient placées sur le flanc gauche du convoi, reçurent l'ordre de ne répondre que foiblement au feu des Arabes pour les engager à s'approcher davantage; ce qui arriva. Alors le général ordonna au chef d'escadron Vernety d'ouvrir le feu d'une section d'obusiers de montagne, et au colonel Bourjoly de faire charger les escadrons du 1er régiment de chasseurs. Cette charge, conduite avec vigueur par le chef d'escadron Delhorme et le lieutenant-colonel Korte, eut un plein succès. La perte des Arabes fut considérable. Nous avons eu 3 hommes tués, et 25 blessés, parmi lesquels sont 2 officiers. A une heure, le convoi entroit entier dans le camp de Blidah.

Le lendemain 15, le général Rulhières disposa 4 colonnes pour aller attaquer l'ennemi établi en avant du camp, et les mit en mouvement à quatre heures du matin. La colonne principale, dirigée sur le blokaus de l'Oued-el-Kibir, fut accueillie par une vive fusillade qui donna l'éveil à tous les groupes d'Arabes dans la montagne et dans les jardins d'orangers de la rive droite de l'Oued. D'autres charges eurent lieu sur d'autres points. Cependant le convoi étoit arrivé à la citadelle où se trouvoient le général Duvivier et le lieutenant-colonel du génie Charon; le général Rulhières ayant fait reconnoître l'endroit où l'eau de l'Oued-el-Kibir avoit été détournée par les Arabes, les sapeurs du génie la firent rentrer dans les canaux qui la conduisent au camp.

Vers neuf heures, le bataillon régulier de l'émir descendit de la montagne pour

se joindre aux troupes qui vouloient s'opposer au retour du convoi au camp; mais il fut reçu par une décharge d'artillerie qui lui fit beaucoup de mal.

Après un repos de deux heures, le général Rulhières mit les troupes en marche pour retourner à Bouffarick ; elles y arrivèrent à quatre heures, et le lendemain elles se rendirent au camp de Douera.

Nos pertes dans la journée du 15 ont été de 5 hommes tués, 3 officiers et 61 hommes blessés.

Les capitaines de Signy et Forquin, le sous-lieutenant Gages, ainsi que les sous-officiers Pilhes et Dufayet, tous du 1er de chasseurs d'Afrique, ont été blessés.

— Une ordonnance du 20 reconstitue le parquet de la cour des pairs, qui avoit été formé par l'ordonnance du 15 avril 1834, et par celle du 11 février 1835. M. Franck-Carré, procureur-général près la cour royale de Paris, remplira les fonctions de procureur-général près la cour des pairs, et aura pour substituts MM. Boucly et Nouguier, substituts du procureur-général près la cour royale de Paris. Cette ordonnance est motivée sur la constitution récente de plusieurs individus qui avoient été frappés de condamnation par contumace, après les attentats d'avril 1834, et sur l'absence, par suite d'une autre destination, des magistrats alors chargés des fonctions du ministère public.

— Une autre ordonnance est relative à l'exécution de la loi du 4 juillet 1837, sur les poids et mesures. Cette ordonnance établit que toutes les distances de postes seront comptées désormais par myriamètres et kilomètres. Toute distance de 500 mètres et au-dessus, jusqu'à 1,000 mètres, sera comptée pour un kilomètre; toute distance moindre de 500 mètres ne sera pas comptée. Le prix des services exécutés par les maîtres de poste pour le compte des particuliers est fixé ainsi qu'il suit : pour chaque cheval fourni, 2 fr. par myriamètre, soit 20 cent. par kilomètre; pour chaque voiture fournie, 2 fr. par myriamètre, soit 20 cent. par kilomètre. Pour les guides à payer à chaque postillon, 1 fr. par myriamètre, soit 10 cent. par kilomètre.

— La commission chargée de la rédaction de l'adresse à la chambre des pairs, a nommé M. Roy pour son président, et M. Portalis pour son rapporteur.

— Les bureaux de la chambre des députés ont nommé samedi la commission de l'adresse. Ont été désignés : par le 1er bureau, M. de Rémusat; le 2e, M. Legentil; le 3e, M. de Saunac; le 4e, M. B. Delessert; le 5e, M. Quesnault; le 6e, M. Calmon; le 7e, M. Lacrosse; le 8e, M. Dumon (Lot-et-Garonne); le 9e, M. de Malleville. Le président de la chambre fait de droit partie de la commission.

— Le marquis de Crouy-Chanel, qui n'avoit pu quitter Paris, après son évasion, s'est constitué samedi prisonnier. Il paroît que la police étoit depuis quelques jours sur ses traces.

— Sur appel *à minimâ* du procureur du roi, la cour royale de Paris vient de s'occuper d'un jugement rendu en police correctionnelle, lequel ayant acquitté Louis Granger, bijoutier rue des Rosiers, avoit condamné sa femme à deux mois de prison, et leur cousin, Claude Granger, à un mois de la même peine pour mauvais traitemens envers de jeunes apprentis. La cour a rendu un arrêt condamnant la femme Granger à un an de prison, au lieu de deux mois; Louis Granger, son mari, à six mois, et Claude Granger à trois mois, au lieu d'un mois de prison.

— Les frères Widmann et Perron-Donnadieu, après avoir fait le commerce dans plusieurs villes du midi de la France, et en outre à Bruxelles, à Valladolid, à Turin et à Genève, et avoir partout spolié par la fraude, leurs nombreux créanciers, étoient venus établir à Paris le centre de nouvelles spoliations. Ils viennent de comparoître devant la cour d'assises sous l'accusation de fabrication et d'usage de 241 faux effets de commerce. Henri Widmann et Perron-Donnadieu ont été condamnés à quinze ans de travaux forcés et à l'exposition. Léon Widmann

a été condamné à cinq ans de prison.

— Le *Charivari* a comparu samedi devant la cour d'assises de la Seine pour un article intitulé : *Charité bien ordonnée commence.... par des soldats.* Il avoit publié cet article en octobre, à propos des troubles du Mans, relatifs à la circulation des grains. Après quelques minutes de délibération, le jury a prononcé un verdict de non culpabilité.

— M. le comte Truguet, amiral et pair de France, est mort vendredi à Paris, à l'âge de 88 ans.

— M. Harrouard-Richemond, ancien député de Seine-et-Marne, vient de mourir à l'âge de quarante-six ans.

— M. Dupin vient de partir pour Clamecy pour voir son père, qui a éprouvé une indisposition assez grave.

— Le retour de M. Pahlen, ambassadeur de Russie, est encore retardé ; il ne sera, dit-on, à Paris que le 20 janvier.

— M. Dumont a été nommé membre libre de l'académie des Beaux-Arts, en remplacement de M. le duc de Blacas. Son concurrent étoit M. le comte d'Houdetot.

NOUVELLES DES PROVINCES

M. Talabot père vient de mourir à l'âge de 86 ans, dans sa terre de Maury, commune de Condat, près Limoges, après avoir exercé durant un grand nombre d'années les importantes fonctions de président du tribunal de première instance de Limoges. Il s'étoit retiré à la campagne afin d'y vivre tranquille. Il emporta dans sa retraite la plus douce des satisfactions, celle de voir tous ses enfans occuper dans le monde une position élevée qu'ils avoient acquise par leurs travaux et leurs talens.

Tous ceux qui l'ont connu lui accorderont de vifs regrets, car ils n'auront pas perdu le souvenir de son heureux caractère, de son humeur toujours gaie, de sa sollicitude pour les pauvres, de son empressement à obliger. Avocat, il donna toujours des avis consciencieux et éclairés ; magistrat, il mérita constamment l'estime et la confiance de ses [...] bles.

Ses derniers momens ont été [...] bon catholique. Après avoir [...] même les secours de la religion [...] a reçus avec empressement [...] du pieux et modeste curé de [...] mune.

— Une faillite considérable vi[...] tre déclarée à Limoges.

— M. Rameaux, docteur en mé[...] est institué en qualité de profess[...] giène et de physique médicale à la [...] de médecine de Strasbourg.

— M. Hernoux, aide-de-camp de [...] de Joinville et député de l'arrond[...] de Mantes (Seine-et-Oise), est arr[...] le prince à Toulon.

— Le consul français à Gênes [...] transmettre à la chambre de co[...] de Marseille la copie d'un mani[...] sénat de Savoie, en date du 3. d[...] résulte que, d'après le prix élevé [...] ment dans ce duché, l'exportati[...] dudit duché de toute espèce de [...] légumes secs et pommes de terre [...] fendue, sous peine, en cas de co[...] tion, de confiscation des denrées [...] res, bateaux, bêtes de somme et [...] d'une amende égale au tiers de l[...] des denrées saisies, de trois moi[...] son, portés à six en cas de récid[...] mêmes peines sont applicables [...] ceux qui coopèreront à la contra[...] exécutée ou même tentée.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les journaux de Madrid et ce[...] frontière de France sont dénués [...] Seulement ils reviennent sur la r[...] d'Alcoriza pour affirmer de nou[...] cet engagement, qui a duré deux [...] été meurtrier ; que les christin[...] perdu beaucoup de monde ; que [...] ral O'Donnell y a été blessé, e[...] carlistes ont fait un nombre con[...] de prisonniers.

— Ainsi que nous l'avions p[...] l'excursion de Cabrera en Catalo[...]

pour objet de régulariser les communications entre lui et les chefs civils et militaires de cette province.

— Les dernières lettres de Madrid annoncent que des arrestations ont lieu dans cette ville pour des causes politiques. Les mêmes nouvelles ajoutent qu'Espartero continue de vivre dans des termes assez équivoques avec le ministère. On explique sa conduite en disant que le cabinet actuel ne pouvant se soutenir, le généralissime n'est pas fâché de paroître lui aider à tomber, pour se ménager le parti, quel qu'il soit, qui est destiné à lui succéder.

— On lit l'article suivant dans un journal de Madrid, l'*Echo du Commerce* : « Le ministre des grâces et de la justice vient d'expédier une ordonnance royale qui rétablit les religieux des provinces basques. Ils seront réintégrés dans leurs communautés sur le pied où ils s'y trouvoient précédemment, et rien ne sera changé à leurs instituts. »

La chambre des représentans belges s'est ajournée au mardi 14 janvier.

— On parle de nouveau en Hollande, du mariage du roi avec madame la comtesse d'Outremont.

— D'après un journal belge, le *Fanal*, il y auroit en ce moment beaucoup d'agitation en Hollande.

— Le *Journal de La Haye* annonce que dans la séance du 28, la seconde chambre des états-généraux a adopté par 25 voix contre 14, le projet de crédit pour les six premiers mois de 1840.

— Le nouveau système adopté par le gouvernement anglais pour le transport des lettres par la poste sera mis en vigueur le 10 janvier. La reine a renoncé, dit le *Globe*, au privilége dont elle jouissoit, et se soumettra à l'emploi du timbre comme ses sujets. D'après le nouveau système, le port sera payé d'avance, ce qui sera effectué par le moyen du timbre. Le prix sera de 10 c. pour le poids d'une demi-once, 20 c. pour une once, 40 c. pour tout poids au-dessus d'une once jusqu'à deux onces, et ainsi proportionnellement jusqu'à seize onces de poids.

— Le message que le président des Etats-Unis a dû adresser le 4, au congrès, n'est pas encore arrivé à Londres.

— M. O'Connell est à Dublin, où il se propose de tenir des assemblées et d'exhorter ses compatriotes à une résistance *légale, mais énergique*, contre les violences qu'il prévoit de la part des torys. La première de ces assemblées a dû avoir lieu le 24.

— On écrit de Zurich le 21, que le vorort vient d'adresser la circulaire suivante aux cantons : « Nous avons appris avec un profond sentiment de peine par les rapports des représentans envoyés dans le Valais, que ces derniers expriment la crainte que leurs efforts pour amener une réconciliation entre les deux cantons ne soient paralysés par l'explosion d'une guerre civile. Les représentans ayant reçu de la diète le mandat formel de veiller à la conservation de la paix publique, et d'un autre côté une réconciliation ne pouvant être opérée qu'à la condition qu'il n'y ait aucun renversement violent de l'état actuel des choses, nous avons jugé à propos de nous adresser directement aux deux gouvernemens qui existent de fait dans le Valais, pour les exhorter sérieusement à maintenir la paix dans le pays, en leur déclarant que nous ferons occuper par des troupes fédérales la partie du canton qui donneroit lieu à une guerre civile. En même temps, les cantons de Berne, de Fribourg, de Vaud et de Genève ont reçu l'ordre de réunir, aussitôt après avoir reçu des représentans fédéraux la nouvelle de l'explosion de la guerre civile dans le Valais, des troupes et de les mettre à la disposition d'un commandant supérieur qui est déjà nommé.... »

— Les correspondances des journaux anglais ont annoncé à tort que les 500 marins débarqués par l'amiral Leblanc, pour protéger Montevideo, avoient été rembarqués. Les lettres reçues de Montevideo annoncent au contraire que les résidens français ont été appelés à

prendre les armes pour la défense de la ville. D'après ces nouvelles, Lavalleja, Echagen et Oribe, partisans de Rosas, avoient marché sur Montevideo avec 6.000 hommes. Fructuoso Riveira n'en ayant que 3,000, avoit abandonné sa position sur la Santa-Lucia, et s'étoit retiré à Canelon-Grande, à neuf lieues de Montevideo. L'amiral Leblanc et les deux agens consulaires français, MM. Bochet-Martigny et Baradère, ont publié, le 12 octobre, des proclamations pour expliquer que le débarquement se trouvoit dirigé contre l'ennemi commun.

— Les journaux de Smyrne et ceux de Marseille, donnent des nouvelles de Constantinople du 9. et d'Alexandrie du 7. La question politique ne présente toujours rien de nouveau. Le divan s'occupe à donner suite au *hatti-shériff*. Dans la commission nommée pour rédiger les projets de loi, nous remarquons Ahmet-Fethi-Pacha. ancien ambassadeur à Paris, et Sami-Effendi qui étoit premier secrétaire de légation aussi à Paris.

— M. de Sercey a été reçu en audience par le sultan, le 30 novembre, et est parti, le 4 décembre, pour Trébisonde.

— Le prince Michel de Servie est à Constantinople depuis le commencement de décembre.

— Pendant que la puissance anglaise remonte de plus en plus dans l'Asie centrale. la puissance russe descend de son côté dans les mêmes régions, où tôt ou tard toutes les deux finiront par se rencontrer. La Russie envoie en ce moment une expédition contre le khan de Chiva (Tartarie indépendante), au-delà de la mer Caspienne. La déclaration de guerre qui expose les griefs de la Russie porte que cette expédition a lieu pour inspirer aux barbares de Chiva le respect du nom russe et pour affermir dans cette partie de l'Asie l'influence légitime à laquelle la Russie a droit.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 28 décembre.

M. [illegible]t, président d'âge, monte au fauteuil à une heure et demie. Avant dit que trois fois il avoit été appelé à présider les premières séances de la chambre, M. de Nogaret rappelle que M. Merlin (mort il y a peu de temps) avoit été l'année dernière président d'âge, et fait l'éloge de ce député. M. de Nogaret invite ensuite le bureau définitif à venir remplacer le bureau provisoire.

M. Sauzet, président, monte au fauteuil et donne l'accolade au doyen d'âge. MM. Léon de Malleville, Bignon et Dubois (de la Loire-Inférieure) secrétaires définitifs, prennent leurs places au bureau.

M. Sauzet remercie la chambre de l'avoir appelé pour la seconde fois au fauteuil, et ajoute : «..... La franchise de nos débats sied à notre indépendance; leur dignité en relève le pouvoir. Nos luttes seront toutes parlementaires. La chambre songera plus aux choses qu'aux hommes, aux nécessités de l'avenir qu'aux récriminations du passé. Celles-ci sont irritantes et stériles ; elles créent des dissentimens factices, quand le besoin de s'unir est si pressant ; elles consument le temps, et la chambre n'en a point à perdre. Le pays attend d'elle une session laborieuse, et l'espère féconde.... »

Sur la proposition de M. Sauzet, la chambre vote des remercîmens au président d'âge et aux secrétaires provisoires.

La séance est levée à deux heures, sans ajournement fixe.

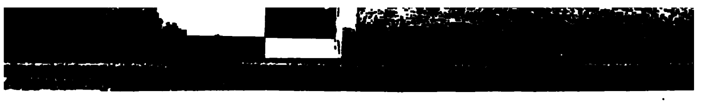
Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 30 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 40 c
TROIS p. 0/0. 80 fr. 35 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 102 fr. 20 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1262 fr. 50 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2925 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 790 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt romain. 101 fr. 3/8
Emprunt Belge 102 fr. 0.0
Rentes de Naples 000 fr. 00 c.
Emprunt d'Haïti. 510 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr. 1/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.





1927

